

**JANSÉNISME ET LIBÉRALISME :  
LES *NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES* DE  
JEAN-LOUIS RONDEAU (1806-1827)**

**Volume 3**

**EDITION CRITIQUE**

**Cahiers VII à X : 10 avril 1814-1<sup>er</sup> février 1819**



Édition critique et commentaire présentés par Valérie Guittienne-Mürger  
Thèse de doctorat d'histoire sous la direction du professeur Monique Cottret

Université Paris Nanterre

**2018**



**JANSÉNISME ET LIBÉRALISME :  
LES *NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES* DE  
JEAN-LOUIS RONDEAU (1806-1827)**

Édition critique et commentaire présentés par Valérie Guittienne-Mürger  
Thèse de doctorat d'histoire sous la direction du professeur Monique Cottret

**Volume 3**

**EDITION CRITIQUE**

**Cahiers VII à X : 10 avril 1814-1<sup>er</sup> février 1819**



Université Paris Nanterre

École doctorale 395, Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent

CHISCO

**2018**



## CAHIER VII

### SUITE DES *NOUVELLES ECCLESIASTIQUES* DEPUIS LE 10 AVRIL 1814, JOUR DE PAQUES, JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1814

[P. 0 : rajouts postérieurs. La p. en regard est numérotée 1 et commence le 10 avril]

Le *Journal de l'Empire* du 31 mars 1814, art. de Londres, trace la vie exemplaire de prêtres catholiques d'Angleterre, laquelle est une cause secrète de l'augmentation des catholiques dans ce royaume<sup>1</sup>.

Le 11 mars, Miollis a évacué le château Saint Ange.

Le dimanche 3 avril, les curés de la Magdeleine, de St François-au-Marais ont fait chanter le *Domine salvem fac regem*.

5 avril, déclaration du chapitre métropolitain de Paris, prise dans l'assemblée capitulaire tenue à l'archevêché sous la présidence de S. Éminence le cardinal Maury, mardi saint pour adhérer aux décrets...

6, mercredi saint, adhésion des curés et desservants de Paris, assemblés à l'archevêque

C'est à Fontainebleau où Buonaparte tenait renfermé dans le palais le chef de l'Église, qu'il a vu tomber de ses mains le sceptre, étant lui-même captif. Une main invisible a frappé cet ennemi de la religion au lieu même où de ses mains impies, il avait frappé le Père des fidèles, le représentant de Dieu sur la terre. Ainsi s'exprime le rédacteur du *Journal des Débats*<sup>2</sup>, feuille du 8 avril. Il est en général exalté lorsqu'il parle du pape, lui attribuant à lui seul des qualités qui conviennent à tout l'épiscopat. Quant au fait si B. a frappé le pape, je l'ignore, mais un prêtre de St Roch s'est permis de dire dans une instruction ou conférence publique que B. avait donné au S. P. un soufflet<sup>3</sup>, qu'il était armé d'un pistolet à deux coups, et qu'une personne présente l'avait empêché de le lâcher sur le pape.

---

<sup>1</sup> Rondeau ne lie-t-il pas ces réflexions sur les catholiques persécutés d'Angleterre avec les jansénistes et les constitutionnels persécutés en France ? Chez lui, le thème de la persécution rejoint celui de la qualité spirituelle et pastorale...

<sup>2</sup> *Le Journal des Débats*, créé en 1789, racheté par les frères Bertin en 1799, était devenu le *Journal de l'Empire* ; il reprit son ancien titre. Sous la direction des Bertin, les rédacteurs étaient : Geoffroy, Dussault, Feletz, Delalot, Saint-Victor et l'abbé de Boulogne. Peut-être faut-il reconnaître la griffe de ce dernier dans les articles relatifs à la religion ? Voir E. Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859-1861, t. 7, p. 459.

<sup>3</sup> Voir cahier VI, note 87. On appréciera le silencieux parallèle avec le soufflet d'Anagni.

*Journal des Débats* 10 avril, notice sur Napoléon, comme saint<sup>4</sup>. Un démon posséda une femme, et se nomma Napoléon (*Acta sanctorum* avril t. III, p. 519, art.66)<sup>5</sup>.

10 avril, lundi de Pâques, cérémonie religieuse des princes alliés sur la place de Louis XV, avec *Te Deum* pour la paix.

D'après des nouvelles d'Italie, le pape était à Viterbe, à une journée de Rome.

Pie VII a fait son entrée à Parme le 25 mars. Le roi de Naples<sup>6</sup> a envoyé le saluer<sup>7</sup>. Le 30 [en marge à gauche : à 2h s.] S. S. est arrivée à Bologne, y reçut la visite du roi de Naples<sup>8</sup>. Le 2 avril [en marge à gauche : le 4 avril de Bologne] il se remit en route pour Imola. Le 4 avril le roi de Naples lui écrivit une lettre pour lui remettre les États romains que le sort de la guerre avait fait tomber en son pouvoir<sup>9</sup>. La teneur de la d. lettre est dans le *Journal des Débats* du 25 avril. Picot, t. I, n° 3.

[Pièces volantes insérées entre les p. 0 et 1]

1°. Quarantaine faite par les sulpiciens dans ces derniers troubles pour la délivrance du pape.

À midi il faut dire le *Confiteor* et ensuite la prière suivante :

Dieu de miséricorde et de bonté, qui avez promis le pardon aux pécheurs qu'un véritable repentir amènerait à vous, je me prosterne humblement devant vous pénétré d'une sincère douleur de tous les péchés dont je me reconnais coupable et de tous ceux qui me sont

---

<sup>4</sup> Cette fête, instituée par le décret du 19 février 1806, était fixée au 15 août, date anniversaire de l'empereur coïncidant malencontreusement avec la fête de l'Assomption. Le cardinal Caprara, en habile diplomate, réussit à trouver dans le *Martitologio Romano* un saint Neopolis, martyr du début du IV<sup>e</sup> siècle, dont il tira un Napoleo devenu Napoleone, B. Plongeron, *Des résistances religieuses*, op. cit., p. 257-278. Voir aussi S. Hazaree-Singh, *La Saint-Napoléon. Quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007.

<sup>5</sup> « C'est en vain qu'on a cherché le nom de Napoléon dans [...] les Vies des saints ; on ne l'a trouvé que dans les *Actes des saints* des bollandistes, mais ce Napoléon n'était rien moins qu'un saint. C'était au contraire un fort méchant démon, qui prit plaisir à tourmenter cruellement le corps d'une pauvre femme [...] et dont elle ne fut délivrée que par l'intercession d'une sainte. » *Journal des débats politiques et littéraires*, 10 avril 1814.

<sup>6</sup> Murat, voir cahier II, note 19.

<sup>7</sup> La chute annoncée de Napoléon avait déterminé Murat à négocier avec l'Angleterre et l'Autriche. L'accord signé avec celle-ci le 11 janvier 1814 entérina la rupture du royaume de Naples avec l'Empire, et tout ennemi de Napoléon devint un allié potentiel. Aussi Murat, qui avait réclamé en vain dans ses pourparlers avec les alliés le rattachement d'une partie des États pontificaux à son royaume et les avait envahis après la signature de l'accord, s'empressa-t-il d'envoyer son premier chambellan, le duc de Campomèle, présenter « l'hommage de sa piété filiale » au pape dès qu'il apprit son entrée à Parme le 25 mars, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, op. cit., t. 2, p. 360-361.

<sup>8</sup> D'après Artaud de Montor, ce fut à Césène que Murat fut admis à l'audience de Pie VII, *Histoire du pape Pie VII*, op. cit., t. 3, p. 82-23.

<sup>9</sup> Profitant de la situation, Murat, dont les troupes avaient pris possession de Rome le 19 janvier, occupait toute la péninsule jusqu'au Pô fin janvier. Le retour du pape l'embarrassa fort. J. Tulard, *Murat*, Paris, Fayard, 1999, p. 351-355 ; sur le retour du pape à Rome, voir C. Nardi, *Napoleone e Roma : dalla consulta romana al ritorno di Pio VII (1811-1814)*, Roma, École française de Rome, 2005, 166-176.

inconnus, remplissez mon cœur de votre grâce et d'une contrition si vive et si parfaite que je puisse recevoir cette absolution générale que le chef de votre Église propose à tous les fidèles de France attachés au centre de l'unité, dans ce temps de quarante jours d'épreuves !...

Il faut aussi dire tous les jours le *Miserere* et quelques autres prières, à genoux et les bras en croix.

Je m'unis d'esprit et de cœur à tous les vrais catholiques qui observent cette sainte pratique avec confiance et humilité.

Ainsi soit-il.

[*Au dos*] Par un décret du 10 mars 1814 Bonaparte rendait au pape la 38<sup>e</sup> division, savoir les départements de Rome et de Trasimène, à condition que Pie VII céderait les autres parties du territoire ecclésiastique. Le pape n'a rien voulu signer<sup>10</sup>.

2°. Extrait du *Journal de Paris* du 26 mars 1814.

Monsieur Guillaume Mauviel<sup>11</sup>, ancien évêque de Saint-Domingue, né en 1757 à Fervaches, près Saint-Lô, département de la Manche, est mort le 5 mars 1814, à Cezy, près Joigny, département de l'Essonne<sup>12</sup>.

En 1793, étant vicaire à Noisy, près Paris, son curé, homme estimable, périt sur l'échafaud. M. Mauviel, son vicaire, fut traîné dans les cachots, où il resta pendant huit mois. Rendu à la liberté, il s'empressa de retourner à Noisy. Son premier acte pastoral fut de consigner dans les registres de la paroisse une déclaration qui finit ainsi : "Je pardonne du plus profond de mon cœur à tous ceux qui m'ont persécuté. Je prie le Seigneur de les rappeler dans les sentiers de la justice, et de les traiter avec miséricorde, et au risque d'être persécuté de nouveau pour une si bonne cause, je reprends mes fonctions."

Les autels n'étaient pas encore relevés en France, lorsque quatre évêques réunis à Paris convoquèrent le concile national de 1797 auquel accoururent plusieurs évêques et des prêtres qui étaient restés fidèles à la religion. Sur la demande de l'évêque de Blois, le concile résolut de faire cesser dans les colonies françaises le régime insignifiant des préfets apostoliques et d'y substituer un gouvernement ecclésiastique régulier en érigeant des évêchés. Cette mesure fut annoncée aux curés et aux fidèles des colonies par une lettre pastorale. M. Mauviel, désigné pour Saint-Domingue, se dévoua courageusement. Ayant été sacré en 1800, il partit

---

<sup>10</sup> Sur ce décret, voir cahier VI, note 207. Haussonville ne mentionne aucune condition à la restitution. Les *Archives parlementaires* ne couvrant pas la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 1814, il ne nous pas été possible de vérifier le texte de ce décret.

<sup>11</sup> Voir cahier VI, note 78.

<sup>12</sup> En réalité dans l'Yonne, chez son ami le général Desfourneaux qui était maire de Cézy, G. Debien, *Guillaume Mauviel, op. cit.*, p. 111.

avec trois prêtres qui sont morts victimes de leur zèle dans les travaux du ministère. Le gouvernement avait offert un passage gratuit aux Antilles, mais déjà le prélat avait assuré son voyage par des sacrifices personnels. Le bâtiment qui le conduisait fut capturé par les Anglais, et ce ne fut qu'après bien des traverses qu'il arriva à Saint-Domingue. Débarqué à Porto Plate, le clergé et toute la ville, prévenus de son arrivée, le reçurent avec les témoignages les plus flatteurs d'estime et de vénération.

Les succès les plus consolants couronnaient son ministère apostolique quand de nouveaux troubles éclatèrent dans l'île. La confiance dont il jouissait lui donnait un crédit dont il se servit constamment, non seulement pour la cause de la religion, mais encore pour celle de la France. Lorsque les révoltés s'efforçaient de séparer les Antilles de la mère patrie, l'ascendant qu'il exerçait sur les esprits contribua à préserver la partie espagnole, qui resta soumise à la France. C'est une justice qui lui fut rendue dans le *Journal officiel*.

À l'époque des événements désastreux qui déchirèrent la colonie, l'évêque resta ferme à son poste et fixa son séjour à San-Domingo, mais la prolongation des troubles et sa santé ébranlée l'ayant forcé de s'arracher à son troupeau, il se rendit à New-York, et de là revint en France, où le gouvernement lui accorda la même pension qu'aux évêques démissionnaires.

M. Mauviel a publié un ouvrage intitulé : *Précis historique, dogmatique et critique sur les indulgences, in 12°*. Il a fourni des articles intéressants à la collection en 18 volumes *in 8°* des *Annales de la religion*, entreprises par les évêques d'Amiens et de Blois. Il a publié les notices ou oraisons funèbres de ses collègues MM. Desbois<sup>13</sup>, évêque d'Amiens, et Constant, évêque d'Agen. Il laisse en manuscrit un recueil de sermons. Il rassemblait des matériaux pour une nouvelle histoire de l'Église d'Afrique, qui eût été bien différente de celle qu'ont publiée l'ultramontain Schelotrata [*sic*] et le protestant Leydecker<sup>14</sup>.

La mort de ce digne prélat afflige vivement ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et d'apprécier son cœur et ses principes.

Cet article du *Journal* est de M. Grégoire, ancien évêque de Blois et sénateur.

---

<sup>13</sup> Éléonor-Marie Desbois de Rochefort (1749-1807). Docteur en Sorbonne, il fut vicaire général de La Rochelle avant de devenir le curé de Saint-André des Arcs (ou Arts). Député à la Législative, il prêta serment à la Constitution et fut élu évêque de la Somme en 1791. En août 1792, il refusa de mettre La Fayette en accusation et fut molesté. Jugé également trop modéré lorsqu'il s'opposa aux lois sur le mariage et l'état civil de 1792, il fut dénoncé par ses vicaires et incarcéré pendant 14 mois (selon Pisani, ou 22 selon de Feller). Il rejoignit les Évêques réunis en 1795 et fonda l'Imprimerie-Librairie chrétienne qui publia les *Annales de la religion*. Il démissionna en 1801 et se retira à Paris où il vécut assez proche de Grégoire, Debortier, Poullard et Molinier. Il est enterré à Montmartre, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 193-197 ; A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 346.

<sup>14</sup> Melchior Leydecker (1652-1721). Théologien calviniste hollandais. Auteur d'une *Historia Ecclesiae Africanae illustrata, qua ejus origo, status, variaque illius fata et interitus exponuntur et de illius principiis, fide, cultu, libertate et pugna curs Donatistis disseritur pro Ecclesiae reformatae veritate et libertate* (Utrecht, 1690). Il n'y a pas de mention d'un co-auteur et nous n'avons réussi à identifier le mystérieux « Schelotrata ».



p. 1. **1814. Avril.**

**10.** Le cardinal Maury a quitté le palais archiépiscopal de Paris, et même cette ville<sup>15</sup>, dit-on, pour retourner dans son archevêché de Montefiascone, dont il a été absent depuis 7 ans. Il s'est retiré pendant la semaine de Pâques à Charenton et est revenu le 15 à l'archevêché.

Des prêtres romains avaient été détenus dans l'île de Corse : ils ont été mis en liberté.

Le savant P. Fontana, général des Barnabites, théologien du Saint-Père ; Mgr Gregorio<sup>16</sup>, secrétaire de la Congrégation des conciles ; M. l'abbé Pedicini<sup>17</sup>, secrétaire de S. Éminence le cardinal Pacca<sup>18</sup>, ministre secrétaire d'État de S. S., détenus pendant 4 ans dans les prisons par ordre de Buonaparte, ont recouvré leur liberté et se disposent à partir pour Rome.

Le pape était le 20 mars à Vicence, accompagné du cardinal Dugnani, *Journal de Paris* du 18 avril. Le 25 il est arrivé sur le Taro, près de Parme, aux avant-postes de l'armée austro-napolitaine, il a été salué par les deux armées, a continué sa route pour Reggio. [Rajouté entre

---

<sup>15</sup> En fait, il quitta Paris le 17 mai, J. J. F. Poujoulat, *Le cardinal Maury, op. cit.*, p. 378.

<sup>16</sup> Emanuele De Gregorio (1758-1839). Ordonné prêtre et fait camérier secret par Pie VI après des études au collège Clementino (1766-1776), il fut prélat domestique, vicaire du cardinal Rezzonico, archiprêtre de St-Jean de Latran, puis lieutenant du tribunal du Vicariat de Rome en 1785. Secrétaire de la congrégation des Conciles en 1801, nommé déléгат apostolique à Rome par le cardinal Di Pietro en décembre 1809, il fut exilé à Paris en janvier 1810 où il s'opposa à la nomination du cardinal Maury à l'archevêché et prit une part active à la diffusion du bref d'excommunication de Napoléon. Arrêté en janvier 1811, il ne fut libéré qu'en avril 1814. Ce fut lui ramena à Rome les insignes pontificaux qui avaient été amenés à Paris. Élevé au cardinalat le 29 avril 1816, il devient préfet de la congrégation de l'Immunité ecclésiastique en 1818, puis préfet de la congrégation des Conciles en mai 1820. *Zelante*, il fit partie des *papabile* lors des conclaves de 1823, 1829 et 1831. Grand Pénitencier en mars 1829 et cardinal-évêque de Frascati en mai 1829, il fut nommé secrétaire des Brefs en décembre 1834, puis évêque de Porto, Santa Ruffina et Civitavecchia et vice-doyen du Sacré Collège en octobre 1837. Il fut enfin camerlingue du Sacré Collège pour l'année 1838-1839, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 357-358.

<sup>17</sup> Carlo Maria Pedicini (1769-1843). Né à Bénévent, prélat domestique et référendaire à sortie de l'Académie des nobles ecclésiastiques en janvier 1792, il fut nommé camérier secret surnuméraire par Pie VI. Consulteur de la congrégation des Rites (1794), prélat de la congrégation du Concile (1795), il fut promu ponent de la Consulte en 1800 et pro-secrétaire de la Consulte en 1808. Membre de la *Commissione di Stato* en 1814, ordonné prêtre en mars 1815, secrétaire de la congrégation de la Propagande en 1816, il fut nommé consulteur de la congrégation du Saint-Office en 1818. Élevé au cardinalat le 16 mai 1823, préfet de la congrégation des Rites en 1830, puis de la Propagande en 1831, il fut promu vice-chancelier de l'Église en 1834. Évêque de Porto, Santa Ruffina et Civitavecchia et vice-doyen du Sacré Collège en 1840, il fut camerlingue pour l'année 1840-1841, *ibid.*, p. 447-448.

<sup>18</sup> Bartolomeo Pacca (1756-1844). Né à Bénévent, il fut ordonné prêtre et nommé archevêque *in partibus* de Tamiathis en 1785. Nonce apostolique en Allemagne en 1786, puis au Portugal en 1794, il fut créé cardinal en février 1801. Nommé pro-secrétaire d'État après l'arrestation du cardinal Gabrielli en 1808, il fut arrêté à Rome en 1809 et incarcéré à Fenestrelle jusqu'à ce qu'il rejoigne Pie VII à Fontainebleau. De retour à Rome, il fut l'un des organisateurs de la restauration. *Zelante* pur et dur, son premier geste fut, contre l'avis du cardinal Consalvi alors à Vienne, d'établir une *Commissione di Stato* chargée de la répression contre tous les "collaborateurs" du régime napoléonien, particulièrement les ecclésiastiques assermentés (il fit incarcérer le cardinal Maury). Camerlingue de la Sainte-Église de 1814 à 1824, il fut également préfet de la congrégation pour l'Érection des Églises et les provisions consistoriales de 1818 à 1830, et pro-dataire apostolique à partir de 1824. Cardinal-évêque du diocèse suburbicaire de Frascati en décembre 1818, de Porto, Santa Ruffina et Civitavecchia en 1825, puis d'Ostie et Velletri en 1830, archiprêtre de Saint-Jean de Latran, il fut camerlingue du Sacré Collège en 1837-1838, *The Cardinals of the Holy Roman Church, Biographical Dictionary, op. cit.*, <http://www2.fiu.edu/~mirandas/bios1801.htm#Pacca>, consulté le 13-04-2015 ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 684-685.

les lignes : *Il est entré à Parme le 28 mars, et arrivé à Bologne le 31. Le 2 avril il s'est remis en route pour Imola.*]

19. Les supérieurs directeurs du séminaire de Saint Sulpice, supprimés par l'ancien gouvernement, ont dû être réintégrés le 19 dans leurs fonctions par M. l'abbé Delamyre-Mori, vicaire général capitulaire. M. Duclaux est le sup. général. Dans le journal du [blanc].

Ces messieurs [blanc].

Le 22 avril le cardinal di Pietro, enlevé de Fontainebleau, transféré à Auxerre, est arrivé à Dijon.

8. Décès de Hyacinthe de La Tour<sup>19</sup>, archevêque de Turin, âgé de 67 ans dans cette ville. Dans ce mois, mort de M. Camus<sup>20</sup>, ancien grand vicaire de Meaux, nommé à l'évêché d'Aix la Chapelle.

17. *cardinal Maury*. Le cardinal Maury est revenu le 15 à 9h du soir à Paris de Charenton, où il s'était retiré depuis le jour de Pâques. S. Éminence après avoir eu ses passeports, a quitté définitivement la capitale le dimanche 17 (faux). Il est resté à Paris et n'en est parti que le 28.

Le *Journal des Débats* du 21 annonce le retour de M. d'Astros, 1<sup>e</sup> vicaire capitulaire à Paris, persécuté à l'occasion du bref du pape au cardinal Maury, détenu depuis 4 ans d'abord au donjon de Vincennes, puis au château d'Angers, a recouvré sa liberté, avec l'abbé Perraut<sup>21</sup> [*sic*], son compagnon d'infortune. [En marge à gauche : *l'abbé d'Astros n'est point rétabli dans sa place de grand vicaire capitulaire*<sup>22</sup>. *Le pape l'avait nommé son vicaire apostolique pour gouverner le diocèse.*]

---

<sup>19</sup> Giacinto Della Torre, voir cahier VI, note 25.

<sup>20</sup> Voir cahier IV, note 25.

<sup>21</sup> Pierre Perreau (1766-1837). Ordonné au début de la Révolution, il fit partie sous l'Empire du réseau qui entretenait une correspondance secrète avec Pie VII et fut même, d'après Guillaume Bertier de Sauvigny, l'élément le plus dynamique et le plus résolu du noyau parisien et l'organisateur des liaisons entre Paris, Semur et Savone. Accusé d'avoir diffusé le bref de condamnation du cardinal Maury et la bulle d'excommunication, il fut arrêté en même temps qu'Astros. Sorti de Vincennes en 1814, il participa à la commission ecclésiastique sur les affaires de l'Église de France. En 1815, il fut nommé chapelain par quartier du roi, puis secrétaire du Grand Aumônier en 1822 et vicaire général de la Grande Aumônerie en 1824. Il fut également l'aumônier des Chevaliers de la foi. Il quitta la France en 1830 et n'y revint qu'en 1834. Il mourut à Paris le 5 mai 1837, F. M. Pérennès, *Dictionnaire de biographie chrétienne* [J.-P. Migne, *Nouvelle encyclopédie théologique*, t. I-III], Petit-Montrouge, J.-P. Migne, 1851, t. 3, col. 317-318; G. Bertier de Sauvigny, « Un épisode de la résistance catholique sous le Premier Empire », *op.cit.*, p. 49-58 (ici p. 52).

<sup>22</sup> L'abbé d'Astros, incarcéré à Angers, fut libéré sur ordre du gouvernement provisoire. Le sort voulut qu'il soit libéré par son cousin Portalis, revenu en grâce peu de temps auparavant et nommé premier président à Angers. Astros, toujours grand vicaire, revint à Paris le 19 avril. Le 24, le chapitre, après avoir nommé de nouveaux vicaires généraux, l'invita à se joindre à eux, non pas en vertu de son ancienne nomination, mais d'une nouvelle. Accepter aurait été reconnaître la validité de sa révocation. Il imagina une manœuvre selon laquelle il occuperait quelque temps ses fonctions selon l'ancienne nomination avant de se démettre et de reprendre sa charge selon la nouvelle nomination. Il fut finalement rapidement appelé à siéger dans la commission ecclésiastique créée peu de temps après, P. Caussette, *Vie du cardinal d'Astros*, *op. cit.*, p. 268-269.

Le même journal du 24 contient un assez long article sur le mauvais traitement que le pape et les cardinaux ont eu à souffrir de la part de l'ancien gouvernement.

Le P. Pierre François Dieu de Gaudry<sup>23</sup>, ancien visiteur de la congrégation de l'Oratoire, est décédé le 14 mars 1814, à Tours, où il était chanoine titulaire, âgé de 88 ans et 7 mois. Il avait été constitutionnel : craignant d'être inquiété à la mort de la part des fanatiques, il avait dès l'année dernière fait quelques démarches de soumission. Dieu l'a préservé. Il est mort en quatre jours. À Tours<sup>24</sup>, le serment à la Constitution civile du clergé est un si grand crime,

p. 2. **1814. Avril.**

qu'il est mis au rang des cas réservés, et de pair avec celui d'un confesseur qui... sa pénitente [*sic* !] Ce sont les deux seuls cas réservés dans ce diocèse. Quel fanatisme ! Quel déraisonnement !

Une lettre reçue vers le 24 avril de Gênes, marque que M. François Benoît Solari, évêque de Noli, qui y est retiré depuis quelque temps dans le sein de sa famille, y est assez dangereusement malade ; que l'archevêque de Gênes<sup>25</sup> et son clergé profitent de sa situation pour le tourmenter, obtenir de lui une rétractation de ses sentiments soit contre la bulle *Unigenitus*, soit en faveur de la Constitution civile du clergé de France de 1791<sup>26</sup>. Heureusement M. Eustache Degola, un de ses amis, ne le quitte pas, pour empêcher toutes les tentatives des fanatiques auprès de ce pieux évêque. [En marge à gauche : *Solari, évêque de Noli. Cet évêque est mort le 13 avril. Voyez l'Ami de la religion et du roi, tome 3, n° LX, page 125.*]

Le *Journal des Débats* du 25 contient une lettre du roi de Naples datée de Bologne, 4 avril, adressée au Saint-Père pour le féliciter de... et lui remettre sous son autorité les États de Rome, dont le sort des armes l'avait rendu maître, renonçant en sa faveur de tous ses droits de

---

<sup>23</sup> Pierre-François Dye de Gaudry (1725-1814). Oratorien. Assistant du P. général avant la Révolution, visiteur de la congrégation en 1785. Quatre manuscrits conservés à la BPR le signalent comme vicaire épiscopal de Pierre Suzor, évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire entre 1798 et 1800.

<sup>24</sup> Les cas réservés concernent des péchés qui ne peuvent être absous que par l'évêque ou le pape. Sur le diocèse de Tours pendant la Restauration, voir M. Laurencin, « La restauration catholique sous l'Empire et les Bourbons », in G.-M. Oury (dir.), *Histoire religieuse de la Touraine*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1975, p. 251-269.

<sup>25</sup> Mgr Spina, voir cahier III, note 17.

<sup>26</sup> D'après Maurice Vaussard, le cardinal Spina avait cherché à apaiser son diocèse en ne persécutant pas les jansénistes qu'il savait nombreux. Quant à Solari, son suffragant de Noli, grand pourfendeur de la bulle *Auctorem fidei*, il l'aurait d'autant plus laissé en paix que le prélat s'était renfermé dans le silence. Toutefois, comme en France, les approches de la mort et la question des derniers sacrements furent souvent l'occasion d'exercer des pressions sur les jansénistes ou les anciens assermentés, M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme*, *op. cit.*, p. 99 ; M. Vaussard, « Un janséniste de grande classe : Benedetto Solari », *op. cit.*, p. 429-456.

conquête sur ce pays. Pour que cette remise se fasse avec ordre et solennité, il prie S. S. de lui faire connaître à quelle époque et par quels actes elle veut en prendre possession.

Il contient en outre la réponse du nouveau roi Louis XVIII<sup>27</sup>, en date du château de Milan 24 novembre 1799, et de son règne le 5<sup>e</sup>, à la lettre que les cardinaux lui écrivirent de Venise le 8 octobre 1799, où ils étaient rassemblés, pour lui annoncer la mort de Pie VI et la prochaine tenue du conclave pour l'élection d'un nouveau pape. Louis XVIII se regardait toujours comme roi légitime de la France. Il promet aux cardinaux de reconnaître solennellement le pontife qui sera choisi par eux, et que "lorsque celui par qui règnent les rois nous aura rétabli sur le trône de nos ancêtres, nous ferons respecter son autorité légitime dans toute l'étendue de notre royaume et nous justifierons notre titre de roi très chrétien, et de fils aîné de l'Église".

M. l'évêque [rajout au-dessus : *titulaire*] de Metz, Jauffret<sup>28</sup>, nommé à l'archevêché d'Aix, s'est empressé de reprendre, par lui-même, l'administration de l'évêché de Metz. Il a écrit le 14 avril au chapitre métropolitain d'Aix, pour lui faire connaître qu'il cessait, de ce jour, de remplir les fonctions d'administrateur capitulaire de ce dernier diocèse.

M. Laurent, nommé à l'évêché de Metz, avait quitté cette ville dès l'entrée des troupes alliées en France. De Paris, il était allé passer du temps dans la Vendée, avec la famille du conseiller d'État Réal, était de retour à Paris dès le commencement d'avril. Il a été nommé curé de la ville de Sedan.

[*Pièce volante insérée entre les p. 2 et 3*]

Nécrologie.

Mgr François Benoît Solari, évêque de Noli, État de Gênes, était né dans cette dernière ville le 9 mars 1742. Il entra dans l'ordre de S. Dominique, et y professa la théologie. Il fut fait évêque de Noli le 1<sup>er</sup> juin 1778. La première démarche éclatante qu'il fit, et par laquelle il manifesta son attachement aux vrais principes, fut celle de s'opposer à la publication de la

---

<sup>27</sup> Louis XVIII (1755-1824). Comte de Provence, il avait activement participé à la critique de la politique de son frère Louis XVI. Devenu le symbole de l'émigration et de la Contre-Révolution, il avait reconnu son neveu au lendemain de la mort de Louis XVI puis, après la mort de l'enfant au Temple, s'était proclamé roi sous le nom de Louis XVIII dans la déclaration de Vérone le 24 juin 1795. Déjà, il y prônait la restauration de l'alliance entre le Trône et l'Autel. Rondeau, sensible à la question, souligne un passage qui traduit bien sa volonté d'effacer l'expérience révolutionnaire et d'oublier le principe de souveraineté nationale. Sur Louis XVIII, voir notamment P. Mansel, *Louis XVIII*, Paris, Perrin, 2004.

<sup>28</sup> Mgr Jauffret, qui avait rencontré plusieurs fois Pie VII à Fontainebleau dans le cadre de ses fonctions à la Grande Aumônerie, envoya au pape une lettre de fidélité en avril 1814 et s'empressa de reprendre ses fonctions épiscopales à Metz, nommant à la cure de Sedan l'abbé Laurent qui occupait son siège, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 176.

bulle Auctorem fidei, donnée par Pie VI en 1794 contre le synode de Pistoie<sup>29</sup>. Cette publication avait été ordonnée par l'inquisiteur de Gênes. M. Solari dénonça ce bref au Sénat de la République par une lettre vraiment épiscopale. Le Sénat, malgré les déclamations des ultramontains, se borna à inviter l'évêque à mettre par écrit les raisons détaillées de son refus, ce que celui-ci fit par un mémoire assez considérable sous le titre de Motivi della opposizione &c. Les consultants théologiens du gouvernement lui ayant fait un rapport favorable de cet ouvrage, le Sénat pris la résolution de laisser l'évêque de Noli agir librement. Le vieux cardinal Gerdil imprima, en 1801, l'Examen des motifs..., en deux gros volumes, dont le débit fut quelque temps retardé à cause de la présence des armées françaises, et par la crainte que l'opposition que Gerdil témoignait contre les libertés de l'Église gallicane, n'indisposât les généraux français. M. l'évêque de Noli réfuta en 1804 cet ouvrage du cardinal dans son Apologie, qui ne parut toutefois qu'après la mort de Gerdil. Les amis de celui-ci ayant fait imprimer des Observations sur une nouvelle lettre de M. l'évêque de Noli, qu'on trouva dans ses manuscrits, dans lesquelles on y accuse ce prélat d'une adhésion schismatique à la cause du clergé constitutionnel de France, parce qu'il avait répondu à l'invitation encyclique des Évêques réunis, qui désiraient l'avoir pour le second concile national, M. de Noli consacra une des trois parties de son Apologie à se justifier sous le rapport de sa correspondance avec le clergé constitutionnel, qu'il défend des attaques, aussi injustes que violentes, de l'ultramontanisme<sup>30</sup>.

M. Degola, prêtre de Gênes, ami de ce prélat, a fait imprimer un abrégé de cette 1<sup>ère</sup> partie de cette Apologie, en 1804, sous le titre de L'ancien clergé constitutionnel jugé par un évêque

---

<sup>29</sup> Convoqué par le grand-duc de Toscane Léopold, frère de l'empereur d'Autriche et tenant du joséphisme, le synode de Pistoie, présidé par Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et Prato, fut ouvert le 18 septembre 1786. Il s'agissait de préparer un concile national destiné à réformer l'Église de Toscane dans un esprit identique aux réformes joséphistes et proche de l'ecclésiologie janséniste. Une série de décrets fut adoptée par le synode, notamment le *decretum de fide et ecclesia* qui niait la possibilité de créer de nouveaux dogmes (en particulier celui de l'infaillibilité pontificale) ainsi que le droit de l'Église à s'ingérer dans les affaires séculières. Furent également dénoncées les indulgences. Le synode réclamait aussi la publication de livres de messe en langue vulgaire, la fermeture des magasins le dimanche et l'abolition des ordres monastiques. Le grand-duc accueillit favorablement ces décrets et convoqua un concile national à Florence, le 23 avril 1787, qui n'entérina pas les décrets du synode. Ceux-ci furent condamnés par la bulle *Auctorem fidei* du 28 août 1794. Voir J. Carreyre, « Pistoie, synode de », *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzey & Ané, 1935, t. XII-2, col. 2134-2230 ; P. Stella, « La *Duplex delectatio* : agostinismo et giansenismo dal sinodo di Pistoia alla bolla *Auctorem fidei* », *Salesium*, XLV/1, 1983, p. 25-48 ; G. Pelletier, « La théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française, 1789-1799 », thèse de doctorat en histoire et en théologie, Paris IV-Sorbonne et Institut catholique de Paris, 2000, pp. 61-65 et 80-83 ; S. De Franceschi, « L'autorité pontificale face au legs de l'antiromanisme catholique et régaliiste des Lumières : réminiscences doctrinales de Bellarmin et de Suárez dans la théologie politique et l'ecclésiologie catholiques de la mi-XVIII<sup>e</sup> siècle à la mi-XIX<sup>e</sup> siècle », *Archivum Historiæ Pontificiæ*, 38, 2000, p. 119-163 ; voir aussi les actes du colloque organisé, les 24 et 25 novembre 2016, à l'ENS par Jean-Baptiste Amadiou et Simon Icard, « Du jansénisme au modernisme : la bulle *Auctorem fidei* (1794), pivot du magistère romain ? », Classiques Garnier, à paraître.

<sup>30</sup> Gérard Pelletier a démontré dans sa thèse comment la Constitution civile du clergé a été perçue à Rome comme l'œuvre des jansénistes.

d'Italie. L'Apologie a été imprimée récemment, dit le rédacteur de l'Ami de la religion et du roi, tome 3, n° 60, page 125. On ne peut qu'être affligé de la manière passionnée dont ledit rédacteur parle de M. Solari et de ses sentiments en annonçant sa mort, qui eut lieu le 13 avril 1814 à Gênes, où il s'était retiré dans le sein de sa famille. Des lettres de M. Degola ont annoncé dans le temps les tentatives de M. le cardinal Spina, archevêque de cette ville, et d'autres ecclésiastiques, pour obtenir du pieux malade une rétractation de ses sentiments. Aussi ce vertueux ecclésiastique s'est déterminé à ne pas quitter la chambre du prélat jusqu'au moment de son décès. Il a depuis envoyé à Paris une petite notice en italien sur cet évêque, dont la perte est d'autant plus à regretter qu'il était, peut-être, le seul en Italie qui n'eut point fléchi le genou devant l'idole des prétentions ultramontaines de la Cour de Rome.

M. Solari a fait imprimer en 1789 un très bon ouvrage en latin sur le mariage, intitulé : De vinculo matrimonii ante baptismum. Il en prouve l'indissolubilité.

On a aussi de lui deux Lettres au Sénat de Gênes, contre les bref Auctorem fidei, des mandements et lettres pastorales, toutes marquées au coin de la solidité et de la sagesse.

### p. 3. *Avril 1814.*

M. l'abbé Le Camus<sup>31</sup>, qui avait été grand vicaire de Meaux, puis nommé sous l'ancien gouvernement évêque d'Aix la Chapelle, est décédé le 26 à Paris. Les funérailles ont eu lieu le 28 à N.-D., dont il était chanoine honoraire.

M. Talleyrand-Périgord<sup>32</sup>, ancien archevêque de Reims, est le grand aumônier de France.

M. L. [Lebzelter]<sup>33</sup>, ministre autrichien près la diète extraordinaire de la Suisse, est nommé ministre autrichien près le pape. Il part pour Rome.

---

<sup>31</sup> *Le.* Jean-Denis-François Camus.

<sup>32</sup> Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord (1736-1821). L'oncle paternel de Charles-Maurice de Talleyrand fit ses études chez les jésuites à La Flèche, puis au séminaire de Saint-Sulpice où il fut licencié en théologie, enfin à la Sorbonne où il obtint une licence en droit canon et droit civil. Ordonné en 1761, il fut aumônier du roi et vicaire général de Verdun. Coadjuteur de Reims le 26 septembre 1766, il fut sacré archevêque *in partibus* de Trajanople le 27 décembre et succéda à Reims au cardinal de La Roche-Guyon le 27 octobre 1777. Élu à l'Assemblée nationale en 1789, il s'y opposa aux atteintes portées contre les droits de l'Église, puis émigra rapidement en Allemagne. En 1801, il refusa de démissionner et, attaché à Louis XVIII dont il devint le Grand Aumônier en 1808, il le suivit en Angleterre. Fait pair de France à la Restauration, il fut chargé du ministère des Affaires ecclésiastiques, mais sa situation d'évêque non-démissionnaire le contraignit à se retirer. Il accepta finalement de résigner son archevêché de Reims le 8 novembre 1816 ce qui lui permit d'être élevé au cardinalat le 28 juillet 1817 et nommé archevêque de Paris le 1<sup>er</sup> août suivant. L'échec du concordat de 1817 retarda la prise de possession de son diocèse au 8 octobre 1819. Il reprit en main le diocèse, assisté de M. de Quélen, son coadjuteur, dans un esprit assez contre-révolutionnaire. Il mourut le 20 octobre 1821, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 451-452 ; L.-F. de Bausset, *Notice historique sur Son Éminence Mgr Alexandre-Angélique de Talleyrand, cardinal de Périgord, archevêque de Paris, pair et grand aumônier de France*, Versailles, Lebel, 1821.

27. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, qui n'a pas quitté cette ville depuis onze mois est aussi parti de Lyon le 27, avec le cardinal Pignatelli<sup>34</sup>, qui était resté malade de paralysie à Fontainebleau depuis le départ du pape, pour se rendre à Rome.

Un évêque de France ayant nommé dernièrement à un canonicat vacant dans sa cathédrale, a envoyé cette nomination au gouvernement, selon l'usage établi par Buonaparte. Il a été répondu à ce prélat que cette forme n'était plus nécessaire, et que les évêques rentraient naturellement dans l'exercice de leurs anciens droits, relativement aux bénéfices dont la nomination leur est dévolue.

Noms des évêques et prêtres présents au *Te Deum* du 3 mai.

Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, grand aumônier.

Le cardinal Bayanne.

De Barral, archevêque de Tours. De Pradt, archevêque de Malines.

Clermont-Tonnerre<sup>35</sup>, ancien évêque de Châlons-sur-Marne.

De Mérimville<sup>36</sup>, ancien évêque de Dijon. Charrier de La Roche<sup>37</sup> évêque de Versailles.

---

<sup>33</sup> Ludwig von Lebzeltern (1774-1854). Fils d'un diplomate autrichien en poste au Portugal, il entra dans la carrière et fut en poste à Lisbonne et Madrid (1801-1813). Il accompagna l'envoyé russe Jean Antoine de Capo d'Istria dans sa mission secrète de novembre 1813 et fut accrédité comme ministre plénipotentiaire autrichien près la Diète de mars 1814, avant de devenir l'ambassadeur auprès du Saint-Siège. D'après Anton Van de Sande, il fut « l'homme qui allait personnifier la bonne entente entre Vienne et le Saint-Siège pendant la Restauration ». Ambassadeur de Metternich à Saint-Pétersbourg (1816-1826) et à Naples (1830-1843), il remplit à maintes reprises des missions de 1813 à 1814 spéciales en Russie, en Italie et en Suisse. Lors de la "longue Diète" de Zurich, il s'efforça, de concert avec Capo d'Istria, et par des contacts avec le landamman Hans von Reinhard et le général Niklaus Rudolf von Wattenwyl, de convaincre la Confédération de se joindre à la coalition contre Napoléon et, après la déclaration de neutralité (18 novembre 1813), de laisser libre passage aux troupes des alliés en marche vers la France. Il s'occupa aussi des affaires intérieures de la Suisse, dans l'esprit de la Restauration, en favorisant la suppression de l'acte de Médiation (1803-1813) et son remplacement par le Pacte fédéral de 1815. A. Van de Sande, *La Curie romaine au début de la Restauration*, op. cit., p. 45 ; voir aussi E. de Lévis-Mirepoix, *Une mission diplomatique austro-russe en Suisse*, [s.l.], Société Anonyme Des Editions De Louest, 1931 ; E. de Lévis-Mirepoix, *Un collaborateur de Metternich : Mémoires et papiers de Lebzeltern*, Paris, Plon, 1949.

<sup>34</sup> Francesco Maria Pignatelli (1744-1815). Issu d'une des premières familles aristocrates de Naples, entré en prélature comme protonotaire apostolique il fut vice-légat de Ferrare (1767-1772), pont de la Consulte 1772) puis *maestro di camera* (1785-1794). Élevé au cardinalat le 12 septembre 1794 et nommé cardinal-prêtre de Santa-Maria del Popolo, il fut promu légat apostolique de Ferrare en 1795. Transféré sur le siège de Santa-Maria in Trastevere le 2 avril 1800, il fut nommé préfet de la congrégation de la Discipline des réguliers en 1801. Arrêté en 1809 et exilé en France, il fut des cardinaux noirs et donc relégué à Rethel avec le cardinal Mattei avant de rejoindre Pie VII à Fontainebleau. Il ne fut pas exilé en janvier 1814 en raison de sa santé précaire et fut libéré en avril 1814. Il est décédé le 14 août 1815. P. Boutry, *Souverain et pontife*, op. cit., p. 450-451.

<sup>35</sup> Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre (1749-1830). Après des études à la Sorbonne, il fut nommé grand-vicaire de Besançon, puis évêque de Châlons en 1781. Député aux États-Généraux, il s'opposa à la Constitution civile du clergé et fut obligé d'émigrer en 1792. Rentré en France en 1801, il donna sa démission et vécut retiré sous l'Empire. En 1814, Louis XVIII le nomma pair afin de lui rendre le titre de comte-évêque de Châlons. Il fut nommé à ce siège en 1817, sans être confirmé, puis archevêque de Toulouse en 1820. Créé cardinal en 1822, il participa aux conclaves de 1823 et 1829. Il fit grand bruit sous la Restauration et nous le retrouverons à plusieurs reprises au fil du document. Son mandement sur les intérêts de la religion en France de 1827 lui valut d'être traduit devant le Conseil d'État et condamné comme d'abus. Il mourut le 21 février 1830. L. Baudard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., p. 622-623.

Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance. Bourlier, évêque d'Évreux.

Manay, évêque de Trêves. D'Agault<sup>38</sup>, ancien évêque de Pamiers. Dupont de Poursat<sup>39</sup>, évêque de Constance. L'ancien évêque de St Malo.

De Fautoas<sup>40</sup>, évêque de Meaux. Rohan-Chabot<sup>41</sup>, ancien évêque de Saint Claude.

Ruffo<sup>42</sup>, ancien évêque de St Flour. Rollet<sup>43</sup>, ancien évêque de Montpellier.

---

<sup>36</sup> René des Monstiers de Mérinville (1742-1829). Originaire du Limousin, petit-neveu de l'évêque de Chartres, il fut archidiacre en 1774, vicaire général de Chartres le 1<sup>er</sup> novembre 1775, aumônier de la Reine en 1778. En 1786, il devint évêque de Dijon. Élu aux États-Généraux, il s'opposa à la Constitution civile du clergé et refusa le serment, mais fut élu à l'Assemblée législative dont il démissionna en 1792. Emprisonné à Sainte-Pélagie, il échappa aux massacres de Septembre et émigra. Rentré en France en 1800, il démissionna de son siège en 1801 et fut institué évêque de Chambéry et de Genève le 4 mai 1802. Cependant, chargé par le cardinal Fesch d'administrer provisoirement le diocèse de Lyon, il ne prit possession du sien qu'en 1803. Il travailla à restaurer le culte, mais découragé par l'hostilité des autorités civiles, il démissionna en janvier 1805 et fut nommé chanoine de Saint-Denis en 1806. Il mourut à Versailles le 12 novembre 1829, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 127.

<sup>37</sup> Voir cahier V, note 69.

<sup>38</sup> Charles César Louis d'Agoult de Bonneval (1749-1824). Né à Grenoble. Vicaire général de Rouen, puis évêque de Pamiers en 1786, il fut sacré en avril 1787. Il émigra dès 1789 et donna sa démission en 1801. Il mourut le 21 juillet 1824, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bdagdb.html>, consulté le 13-04-2015.

<sup>39</sup> Pierre Dupont de Poursat (1761-1835). Né en Charente, il étudia au collège d'Harcourt puis au séminaire des Trente-Trois. Licencié en théologie (1788), ordonné peu avant la Révolution, il prêta serment et devint directeur du séminaire de Saint-Louis avant de se retirer à Chabanais, sa ville natale en 1792. Nommé vicaire général d'Angoulême en 1804, il devint évêque du diocèse recomposé de Coutances (réunissant les anciens diocèses de Coutances et d'Avranches) en 1807 et est sacré en janvier 1808. Présent, mais discret lors du concile de 1811, il reste la plupart du temps dans son diocèse. En 1817, le gouvernement lui demandant de démissionner, il obtient de Rome un bref qui le maintint dans ses fonctions. Il existe une contradiction entre A. F. Lecanu, *Histoire des évêques de Coutances depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours*, Coutances, Voisin, 1839, p. 413-420, qui le considère comme assermenté et Picot, rédacteur de *L'Ami de la religion*, 22 septembre 1835, n° 2553, p. 661, qui affirme, lui, qu'il était insermenté et dut de ce fait quitter le séminaire St-Louis ; Jacques-Olivier Boudon ne mentionne pas cette question, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 136-137.

<sup>40</sup> Pierre-Paul de Fautoas (1750-1824). Né dans le diocèse d'Auch, il étudia au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné vers 1776, chanoine de Pessan depuis 1772, certains le donnent pour grand vicaire de Condom en 1788, ce qui n'est pas attesté d'après Jacques-Olivier Boudon. Insermenté, il émigra en Espagne durant la Révolution. Recommandé par Savary, son neveu, il fut nommé évêque de Meaux en janvier 1805 et installé en mai 1806. Lors du concile de 1811, il refusa de prendre une décision sans l'approbation du pape. Rallié aux Bourbons en 1814, puis à Napoléon durant les Cent-Jours, en délicatesse avec le pouvoir pour avoir participé au Champ de Mai, il se démit le 8 septembre 1819 pour raison de santé et mourut à Paris le 3 avril 1824, *ibid.*, p. 144-145.

<sup>41</sup> Jean-Baptiste de Chabot (1740-1819). Né en Poitou, licencié en droit de l'université de Poitiers, il fut ordonné prêtre en 1770 et devint chanoine de Saint-Hilaire puis vicaire général de Rouen. Nommé et sacré évêque de Saint-Claude en avril et juillet 1785, il acquit une réputation de janséniste. Insermenté, confronté à l'évêque constitutionnel Moïse, il émigra en Italie, en Allemagne, puis en Suisse. Rentré dans son diocèse dès le Directoire, il démissionna en 1801 et fut nommé à l'évêché de Mende en avril 1802. Mais, en lutte avec une partie du clergé, mis en cause par les autorités civiles, il se démit rapidement fin 1804. Reçu au chapitre de Saint-Denis en mars 1806, il se consacra aux congrégations des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (ce qui fait fortement douter de la réalité des principes jansénistes qu'on lui prêta) et vécut parmi les religieux de la congrégation de Picpus. Il refusa l'archevêché d'Auch en 1817, *ibid.*, p. 102-103.

<sup>42</sup> Claude-Marie Ruffo de Laric [ou La Ric] (1746-1816). Né à Grenoble, il suivit des études au collège d'Harcourt puis au séminaire de Saint-Sulpice de 1765 à 1767. Ordonné prêtre et nommé grand vicaire de Grenoble en 1769, il fut reçu conseiller-clerc au parlement de Grenoble la même année. Nommé évêque de Saint-Flour en 1779, il fut élu député du clergé aux États-Généraux et protesta contre la Constitution civile du clergé. Émigré en Italie, il reentra, donna sa démission en 1801 et fut nommé chanoine de Saint-Denis en mars 1806. Il mourut à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 1816, *ibid.*, p. 245 ; voir aussi C. Roux, « Une famille d'épistoliers des Lumières, les Roux de Laric », thèse de doctorat, Paris IV-Sorbonne, 2004.



Boulogne, évêque de Troyes. De Broglie, évêque de Gand.

L'abbé de Chambre<sup>44</sup>, ancien grand vicaire de M. le cardinal de Montmorency<sup>45</sup>, actuellement chan. de Metz, récemment nommé aumônier du roi.

L'abbé de La Til<sup>46</sup> [*sic*], aumônier de Monsieur, fidèle compagnon de son exil.

l'abbé de Reclesne, chan. de N.-D., ancien aumônier de Louis XVIII.

André<sup>47</sup>, ancien évêque de Quimper<sup>48</sup>.

p. 4. 1814. Avril.

*Journal Débats du 14 juin.* C'est le 24 mai que le souverain pontife est entré dans Rome (selon la *Gazette de France* du 7 mai [*sic*]) dont le gouvernement lui a été remis par le général napolitain Pignatelli<sup>49</sup>. Le 24, un *Te Deum* a été chanté à Vienne en mémoire de l'heureuse délivrance du S. Père.

---

<sup>43</sup> Jean-Louis Simon Rollet (1746-1824). Ordonné prêtre en 1773 après des études au séminaire de Saintes, il enseigna au collège de Saintes puis devint curé de Pérignac. Inscruenté, il exerça son ministère clandestinement en Saintonge durant la Révolution. En octobre 1802, il accepta l'évêché de Montpellier, constitué de morceaux de onze diocèses d'Ancien Régime, qui avait été refusé par plusieurs candidats pressentis. Peu favorable aux anciens constitutionnels, il ne parvint pas à apaiser les dissensions dans son clergé et vit les plaintes contre lui se multiplier. Signalé par Portalis, ayant refusé d'assister au sacre, il fut contraint à la démission en 1806, mais fut nommé au chapitre de Saint-Denis tout en conservant ses prérogatives d'évêque. Il mourut à Saint-Denis en 1824, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 242-243.

<sup>44</sup> Louis de Chambre. Chanoine puis vicaire général de Metz. Aumônier du roi en 1814, H. Tribut de Morembert, *Le diocèse de Metz*, Paris, Letouzey & Ané, 1970, p. 145.

<sup>45</sup> Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1724-1808). Licencié en droit canonique à la Sorbonne, il fut vicaire général de Sens. Évêque d'Orléans en 1754, puis de Condom en 1758 (sans doute une punition en raison de sa réputation de janséniste), enfin de Metz en 1760. Louis XVI le choisit comme grand aumônier de France en 1786. Créé cardinal le 30 mars 1789, il s'opposa à la Constitution civile du clergé et se retira à Metz en 1791. Il célébra en 1799 le mariage du duc d'Angoulême avec Madame Royale à Mittau. Il refusa de démissionner en 1801 et resta en exil. Il mourut à Altona le 17 juin 1808, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, pp. 131, 391 et 409.

<sup>46</sup> Jean-Baptiste Marie Anne Antoine de Latil (1761-1839). Né sur l'île Sainte-Marguerite dont son père était gouverneur, il étudia à Saint-Sulpice et fut bachelier en théologie en 1784. Vicaire général du diocèse de Vence en 1789, il représenta son bailliage aux États-Généraux. Inscruenté, il fut incarcéré. Libéré, il s'enfuit en Allemagne puis en Angleterre où il devint aumônier du comte d'Artois. Sacré évêque d'Amyclée en 1816, il fut nommé à l'évêché de Chartres l'année suivante, mais les difficultés d'application du concordat de 1817 l'empêchèrent de s'installer avant novembre 1821. En 1824, il fut transféré au siège de Reims. Il sacra Charles X l'année suivante et devint peu après ministre d'État et membre du conseil privé, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 190-191 ; J. Marche, « Monseigneur de Latil sous la Restauration », *RHEF*, 48, 1962, p. 39-53.

<sup>47</sup> Claude André (1743-1818). Licencié en théologie, ordonné prêtre en 1768, il devint chanoine de Saint-Pierre de Troyes en 1772. S'il refusa le serment constitutionnel, il prêta tous les autres et desservit la paroisse de Saint-Gilles dans les faubourgs de Troyes. Recommandé par Talleyrand en mémoire de son frère guillotiné, il fut nommé évêque de Quimper en 1802, mais ne parvint pas à s'imposer à son clergé et fut en conflit avec le préfet. Il démissionna en 1804. Nommé chanoine de Saint-Denis en 1806 et fut très complaisant avec la politique napoléonienne. Fait baron d'Empire en 1808, il mourut à Paris le 25 août 1818, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 48-49.

<sup>48</sup> Ces nouvelles sont tirées de *L'Ambigu ou Variétés littéraires, et politiques*, de Jean-Gabriel Peltier, 1814, t. 45, p. 389.

<sup>49</sup> Molitèrno, Girolamo Pignatelli, prince de (1774-1848). Général napolitain, il enrôla à ses frais deux régiments de cavalerie pour lutter contre l'invasion française en 1798, mais accepta de faire partie du gouvernement provisoire de la République parthénopéenne et résida à Paris jusqu'en 1805. En 1806, il entra au service des

M. Maurice de Broglie, évêque de Gand, l'une des victimes de Buonaparte, y est attendu, et que le clergé et les habitants se disposent à le bien recevoir.

Le *Journal des Débats* du 21 avril, art des variétés, cite un rapprochement (fait par Benjamin Constant<sup>50</sup>) des révolutions de 1660 et de 1668 en Angleterre, et de celle de 1814 en France. Il dit que les presbytériens sont les constitutionnels de 1791.

22. Présentation du chapitre métropolitain de Paris à Monsieur.

21. L'abbé d'Astros est arrivé à Paris, dit le *Journal des Débats* du 22, et a été reconnu par le chapitre vicaire général. Il a dû complimenter S. M. très chrétienne à son entrée à N.-D.

22. Scellés apposés sur les portes de l'archevêché. La présence du cardinal M[aury] a empêché qu'ils fussent mis sur les portes de tous les appartements.

19. Ordonnance de Monsieur, le Conseil d'État provisoire entendu, les insignes, ornements, sceaux, archives, et généralement tous les objets à l'usage de Sa Sainteté pour l'exercice du souverain pontificat, qui se trouvent actuellement à Paris... seront sur le champ mis à la disposition de S. S., et elle sera priée d'en agréer la restitution. *Journal des Débats* du 23. Picot t. 1. n° 2. [En marge à gauche : *La tiare et de sceau de l'anneau du pécheur ont dû être remis à M. Grégorio, sec. de la congrégation du concile, qui a été 4 ans en prison.*]

Le *Journal des Débats* du 24 avril donne un long article, signé Mutin<sup>51</sup>, sur les vexations que la religion éprouva sous Buonaparte, dans son exercice et ses ministres, à commencer par le

---

Bourbons de Naples en Sicile, lutte contre les troupes françaises en 1808 et tenta une réaction armée contre Murat dans les Abruzzes et les Marches en 1813. Ce fut lui qui assista au retour de Pie VII à Rome le 24 mai. Après l'entrée à Naples du cardinal Ruffo, il se rapprocha des royalistes et combattit de nouveau les troupes françaises, puis entra dans Rome, *Treccani Enciclopedia*, <http://www.treccani.it/enciclopedia/girolamo-pignatelli-principe-di-molitemo/>, consulté le 15-04-2015 ; B. Pacca, *Mémoires du cardinal Pacca, op. cit.*, t. 2, p. 347.

<sup>50</sup> Benjamin Constant de Rebecque (1767-1830). Républicain, il soutint le coup d'État du 18-Brumaire et fut nommé au Tribunat avant d'entrer dans l'opposition dès 1800. Exclu du Tribunat en 1802, il se fit discret et voyagea. En 1814, sentant tourner le vent, il fit paraître *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* auquel Rondeau fait vraisemblablement référence. Rallié à Napoléon durant les Cent-Jours, il participa même à la rédaction de l'Acte additionnel. Il fut exilé en juillet 1815 et revint à Paris en septembre 1816. Son action fut particulièrement importante sous la Restauration où il devint le chef de file des Indépendants et l'une des grandes figures de l'opposition libérale à la Chambre des députés après son élection dans la Sarthe en 1819. En 1830, il soutint l'avènement Louis-Philippe. Voir T. Todorov, *Benjamin Constant : la passion démocratique*, Paris, Hachette, 1997 ; B. Fink (dir.), *Benjamin Constant : philosophe, historien, romancier et homme d'État*, Actes du colloque de l'université du Maryland, octobre 1989, Lausanne, Institut Benjamin Constant ; Paris, J. Touzot, 1991 ; P. Bastid, *Benjamin Constant et sa doctrine*, Paris, Armand Colin, 1966 ; É. Travers, *Benjamin Constant, les principes et l'histoire*, Paris, Champion, 2005 ; B. Constant, M. Gauchet (éd.), *Écrits politiques de Benjamin Constant, textes rassemblés et présentés par Marcel Gauchet*, Paris, Gallimard, 1997.

<sup>51</sup> Jean Mutin (ca 1763-1837). Diacre, la Révolution l'éloigna de la carrière ecclésiastique. Il fut attaché au *Journal des Débats* dès le début et en fut le rédacteur en chef après la destitution de ses deux propriétaires (Bertin et Roux-Laborie) au début de la seconde Restauration. D'après Hatin, il y maintint un certain équilibre entre opinion ministérielle et opinion ultra. Ayant obtenu un poste à la direction de la Librairie sous Decazes, il rédigea plusieurs mémoires sur les publications impies dans les années 1824-1825, qui furent publiés à son insu par le *Mémorial catholique*. Il y dressait notamment la liste des rééditions de Voltaire et de Rousseau, ainsi de celles des auteurs "irréligieux" du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il vécut retiré après la révolution de Juillet, *ARR*, t. XCIV, jeudi

pape, et les cardinaux. Cet article qui renferme des faits vrais est néanmoins écrit dans un style exalté et outré. On y voit la plume du clergé qui soupira après une entière indépendance du pouvoir séculier dans l'exercice du ministère, sans expliquer lequel. On aura bien de la peine à concilier le tableau qu'il trace en commençant de l'état d'avilissement de la religion, avec ce que le clergé a si souvent dit : que la religion était florissante. Il nous annonce pour l'avenir plusieurs articles sur cet objet. Il résulte que les cardinaux, lors de l'enlèvement du pape, furent presque tous conduits à Paris pour les séduire par les caresses, les menaces. Fermes dans leurs principes,

p. 5. **1814. Avril.**

treize d'entre eux sont dépouillés des marques de leur dignité, puis exilés, privés de leurs biens. Plus tard, les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizoni<sup>52</sup> sont tirés de leur exil, conduits à Paris, jetés dans les prisons de la Force, puis transférés au donjon de Vincennes. D'autres furent exilés à Reims, Rethel, St Quentin. Le cardinal Matteï à Rethel.

Le cardinal Pacca, lors de l'enlèvement du pape, la nuit du 5 au 6 juillet 1809, obtint d'accompagner le S. P. : il est séparé de lui à Grenoble, et enfermé à Fenestrelles pendant 30 mois.

Le cardinal Louis Ruffo, archevêque de Naples, sur son refus de prêter serment à Joseph, fut transféré à Paris en décembre 1806 [*i. e.* 1809] (il dit sa messe à Saint-Séverin le jour de Noël). Incapable d'être séduit, il fut condamné par N. à être enfermé à Charenton avec les fous : Fouché n'exécuta pas l'ordre. Il fut exilé à Saint-Quentin. Il résista à de nouvelles sollicitations.

Les cardinaux recouvrèrent un peu leur liberté, conduits à Fontainebleau, lorsque le pape y fut arrivé. Nouvelles tentatives qui échouèrent. Le cardinal di Pietro est arraché de Fontainebleau et conduit à Auxerre.

---

20 juillet 1837, n° 2839, p. 143-144 ; E. Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse, op. cit.*, t. 8, p. 166-167.

<sup>52</sup> Carlo Oppizzoni (1769-1855). Né à Milan, docteur en théologie et en droit canon de l'université de Pavie (1790), il fut ordonné prêtre en mai 1793 et rapidement nommé archiprêtre de la cathédrale de Milan. Il participa aux négociations du concordat italien. Archevêque de Bologne en 1802, il fut créé cardinal-prêtre en mai 1804 et fut désigné avec le cardinal Caselli pour une mission de conciliation auprès de Napoléon. Exilé en France en 1809, il fut des cardinaux noirs et relégué en conséquence à Saulieu puis Sémur-en-Auxois avec les cardinaux Gabrielli et Di Pietro. Après un bref séjour à Fontainebleau en 1813, il fut exilé à Carpentras en janvier 1814 et libéré en avril. Membre de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en juillet 1814, il fit également partie de la commission chargée d'examiner le cas du cardinal Maury (1815). Nommé légat *a latere* dans les quatre Légations en mars 1831, il tenta d'y mener une politique d'apaisement et négocia avec le général autrichien Wimpfen la reddition de Rome en 1849, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 435-436.

Le pape part de ce palais : les cardinaux qu'on dit le suivre à Rome, sont conduits individuellement par un gendarme, et dispersés en Languedoc et en Provence.

Le *Journal des Débats* du 25 avril contient la lettre de Louis XVIII (du château de Milan le 24 nov. 1799, 5<sup>e</sup> du règne) aux cardinaux assemblés en 1799 à Venise, qui lui avaient annoncé la mort de Pie VI, et la prochaine tenue du conclave pour l'élection d'un nouveau pape. [En appel de note § en dessous : *Lettre de Louis XVIII en date de Milan du 5 avril 1798, au pape, en témoignage de sa condoléance sur les outrages commis envers lui par ceux qui gouvernaient la France* (Journal Débats 25 juin).]

28. L'évêque catholique de Londres<sup>53</sup> a reçu de Rome le résultat des délibérations des administrateurs des affaires de l'Église nommés par le pape, pendant sa captivité, qui est que, non seulement il est conforme aux décisions de l'Église catholique, mais que même c'est le devoir de tous ceux qui sont dans la communion, et qui habitent les pays qui ne sont pas soumis à l'autorité du S. Siège, de donner une pleine et simple garantie au gouvernement sous lequel ils vivent, de leur fidèle obéissance aux lois du pays. &c. *Journal Débats* 8 mai 1814.

p. 6. **1814. Avril.**

M. Fallot de Beaumont, évêque titulaire de Plaisance, archevêque nommé de Bourges, voulait officier le jour de Pâques dans la cathédrale de cette ville, malgré le chapitre. Le samedi Saint celui-ci fit retirer son trône du sanctuaire à l'instant qu'on venait de l'y placer. On notifia le même jour à M. l'archevêque nommé que, s'il se présentait dans l'église, tout le clergé la déserterait. Il revint à la charge le dimanche de la Quasimodo et parut inopinément au Te Deum que l'on chantait à l'occasion du retour du roi. Nul ecclésiastique ne voulut lui servir d'assistant.

21. Délibération du chapitre métropolitain d'Aix-en-Provence qui a révoqué tous les pouvoirs accordés pour l'administrer, le siège vacant, postérieurement au 22 et 23 août 1810, époque de la mort de Champion de Cicé, archevêque d'Aix, à quelque personne que ce soit. L'évêque titulaire de Metz, archevêque nommé d'Aix, a cessé ses fonctions d'administrateur.

---

<sup>53</sup> William Poynter (1762-1827). Ordonné en 1786, il était préfet des études au collège anglais de Douai lorsqu'il fut arrêté en 1793. Incarcéré, il fut libéré en 1795 et rentra en Angleterre. Nommé évêque *in partibus* d'Alia et coadjuteur du vicaire apostolique de Londres en 1803, il lui succéda le 8 mai 1812 et joua un rôle important dans les négociations sur l'émancipation des catholiques, *Oxford Dictionary of National Biography*, *op. cit.*, <http://www.oxforddnb.com/index/101022688/William-Poynter>, consulté le 15-04-2015.

Les cardinaux Ruffo et Joseph Doria sont partis vers le 25 avril de Gênes pour Rome. Le cardinal Gabrielli est passé par Marseille et Fréjus. *Journal Débats* 12 mai. Le cardinal Litta<sup>54</sup> est arrivé le 2 mai à Milan.

Le *Journal des Débats* du 13 mai contient une lettre, en date de la forteresse de Calvi du 30 juin 1813, qui trace le tableau affligeant des mauvais traitements qu'ont éprouvé un nombre considérable de prélats, prêtres et seigneurs romains, demeurés fidèles au Saint-Siège, et qui avaient refusé de prêter serment au concordat. Le 1<sup>er</sup> juin ils furent transférés de Bastia à la citadelle de Calvi. Ils passèrent par Saint-Florenzo. D'autres prêtres étaient détenus dans la petite île de Capraja. *Journal Débats* 25 mai.

Le 14 mai 1814, service solennel et expiatoire pour Louis XVI &c., jour anniversaire de la mort d'Henri IV en 1610 et de Louis XIII en 1643.

Le cardinal Maury a reçu vers le 12 mai l'ordre de quitter l'archevêché. Il est parti de Paris le 18 mai.

Dans l'audience du roi du 11 mai, le chapitre métropolitain de Paris lui a demandé l'établissement d'une fête le jour anniversaire de son arrivée à Paris.

**13 mai.** Lettre du roi aux archevêques et évêques du royaume pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de son retour dans Paris. Elle a été envoyée avec une autre circulaire du ministre de l'Intérieur et des Cultes<sup>55</sup>, pareillement en date du 13. Elle est insérée dans le *Journal des Débats* du 17 mai.

*Journal des Débats* du 19 mai. Voyez p. 3, l'article au rédacteur, sur un couvent de trappiste français dans le comté de Dorset en Angleterre, donné par M. Weld<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> Lorenzo Litta (1756-1820). Fils d'un patricien milanais, docteur *in utroque jure* de la Sapienza en 1780, il entra en prélature en 1780 et devint ponent de la Consulte en 1785. Ordonné prêtre en 1789, promu évêque assistant du trône pontifical et archevêque *in partibus* de Thèbes en 1793, il fut nommé nonce apostolique en Pologne en 1794, puis en Russie en 1797. Trésorier général de la Chambre apostolique en 1800, il fut créé cardinal en décembre 1801. Préfet de la congrégation de l'Index (1803), préfet des études du Collège romain (1805), examinateur des évêques en théologie, il fut expulsé de Rome en 1808 puis contraint à venir en France en 1809. Il fut des cardinaux noirs et fut relégué à Saint-Quentin avec le cardinal Ruffo Scilla jusqu'à son rappel à Fontainebleau en 1813. Exilé à Nîmes en janvier 1814, il fut libéré en avril. Nommé préfet de Propagande en mai 1814, membre de la congrégation du Saint-Office et de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, il devint évêque du diocèse suburbicain de Sabine en septembre 1814 et participa à la commission chargée d'examiner le cas de Maury. Promu cardinal-vicaire de Rome en 1818, il mourut au cours d'une visite pastorale un an après, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 407-409.

<sup>55</sup> François-Xavier Marc Antoine de Montesquiou-Fézensac (1757-1832). Abbé de Beaulieu en 1782, agent général du clergé en 1785, il fut député du clergé aux États-Généraux. Émigré, il revint après Thermidor et fut l'un des agents actifs de Louis XVIII au comité royaliste de Paris. Ministre de l'Intérieur du 13 mai 1814 au 19 mars 1815, il fut ministre d'État sous la seconde Restauration et membre de la Chambre des pairs en 1817, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 412-413.

<sup>56</sup> Thomas Weld (1773-1836). Fils aîné de Thomas Weld, châtelain anglais qui avait mis son château de Lulworth à la disposition des trappistes en 1794 (voir cahier VI, note 112), il fut élevé par le jésuite Charles Plowden. Ce fut lui qui, en accord avec son père, donna le château de Stonyhurst pour fonder un collège jésuite. Veuf en 1815, il décida d'entrer dans le sacerdoce et arriva à Paris chez l'abbé Carron en 1819. Ordonné à Paris en avril

p. 7. *1814. Mai.*

20. MM. les vicaires généraux du chapitre métropolitain de Paris ont donné un mandement, qui a été lu aux prônes du dimanche 22 mai, qui ordonne qu'on chantera une messe solennelle d'actions de grâces de la délivrance de N.T.S. Père le pape Pie VII et de sa rentrée dans ses États.

Le S. P. y est appelé le pontife saint. [En marge à gauche : *On attribue les mandements des vicaires généraux à la plume de Lamyre-Mori.*]

Rappelant la pensée de Bossuet, que le trône français, toujours uni au S. Siège, semblait avoir participé à la fermeté de cette pierre, M. les vicaires généraux osent dire (ce sont leurs expressions) que par suite de cette union, le trône pontifical semble avoir été associé par la Providence aux tribulations et à la prospérité de la France et de nos rois.

Puis retraçant les tribulations du commencement de la Révolution, qu'ils attribuent (avec vérité) à l'irrégion, à l'impiété et à l'individualité, ils disent que c'était à la religion qu'on en voulait cette fois, mais que la religion ayant le trône pour appui, l'explosion se fit contre l'une et l'autre, et l'on vit créer par les mêmes fondateurs et une royauté et une Église du 18<sup>e</sup> siècle.

De quelle royauté entendent-ils parler. Si c'est celle établie par l'Assemblée constituante, comme il paraît, royauté acceptée par Louis XVI, c'est une insulte que ces MM. font à toute la nation française, c'est vouloir interdire à toute nation le droit de se donner une constitution civile, et de réformer par de sages lois les abus que la Cour peut introduire.

Quant à cette prétendue Église du 18<sup>e</sup> siècle, MM. les vicaires généraux se permettent ici une calomnie insigne : mais voyons la suite où ils exhalent leur esprit de parti contre la sage réforme des abus ecclésiastiques réclamée par le vœu d'une nation catholique.

“Le Saint-Siège, centre de l'unité, signal nécessaire de la vraie Église, auquel elle a toujours été et sera toujours facilement reconnue ; le Saint-Siège ne tarda pas à se prononcer sur cette Église prétendus, en attendant qu'elle prononce son propre jugement elle-même, par tout ce qui s'est passé dans son sein, et qu'à ces deux jugements, il s'en joigne un troisième, qui sera comme la

p. 8.

---

1821, il repartit en Angleterre et desservit la chapelle de Chelsea. Appelé comme coadjuteur par Mgr MacDonnel, évêque de Kingston au Canada, il fut sacré évêque *in partibus* d'Amycle le 6 août 1826. Mais, poussé par ses amis, il resta en Angleterre et s'occupa à distance de la colonie. Sa fille étant malade, il l'accompagna en Italie et peu de temps après son arrivée à Rome, au lendemain de l'acte d'émancipation des catholiques anglais (13 avril 1829), il fut créé cardinal de cette nation (mars 1830). Il fut agrégé aux congrégations des Évêques et Réguliers, du Concile, de la Propagande et des Rites, puis à celles des Études. Établi au palais Odescalchi, il suivit les affaires d'Angleterre et d'Irlande, des États-Unis et du Canada, ainsi que des Indes et de l'Australie, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 483-484.

consommation des premiers, savoir sa destruction après six ans d'existence, tandis qu'il est écrit que la vraie Église se soutiendra jusqu'à la fin des siècles."

Quand l'esprit de parti nous aveugle, non seulement on ment impudemment, mais même on tombe dans des contradictions manifestes. Cette Église du 18<sup>e</sup> siècle n'a existé que six ans ; et elle attend qu'à deux jugements il s'en joigne un troisième, savoir, sa destruction après six ans d'existence. Cette Église, que les vicaires généraux disent avec raison prétendue, parce qu'elle n'a jamais fait une Église partielle, ainsi il y a contradiction dans les termes, a commencé en 1791, et n'a cessé qu'à l'époque du concordat de 1802 : elle aurait donc existé plus de 12 années : la chronologie est ici le défaut. À la vérité les prêtres soumis ont seuls exercés publiquement le S. ministère jusqu'en 1795, que les prêtres non soumis ont commencé à avoir des chapelles publiques... Mais il faut légitimer aux yeux des fidèles leur insoumission aux lois de l'État ; faire passer leur révolte, fondée sur des intérêts temporels, pour une juste défense de la cause de Dieu et de son Église. À la vérité, il existe encore des prêtres fidèles au serment qu'ils ont prêté à la loi, à la nation et à son roi. La destruction de la prétendue Église ne sera accomplie qu'à la mort de tous...

Cette prétendue Église existe encore dans le clergé d'une paroisse de Paris, la paroisse de Saint-Séverin : c'est l'idée erronée de MM. les grands vicaires et de tout le clergé de Paris, qui forme avec celui de Saint-Séverin un schisme scandaleux. Il fallait donc profiter de la circonstance où il est permis de tout dire, même des faussetés et des calomnies, pour donner un coup de patte au clergé de Saint-Séverin ; pour sonner le tocsin, réveiller les passions &c. Le gouvernement de Buonaparte était en cela plus sage : il n'aurait pas laissé publier un tel mandement : il voulait qu'il ne fût plus question du passé, que le clergé ne fît qu'un seul corps, comme il n'en fait réellement qu'un seul.

#### p. 9. **1814. Juin.**

Le mandement parcourt ensuite les persécutions que le Directoire suscita à Pie VI, le chef des oints du Seigneur, l'auguste vicaire de son Christ. Il cite ensuite un passage d'une lettre de Mgr Louis François de Bausset<sup>57</sup>, évêque d'Alais, à MM. les vicaires généraux de son diocèse,

---

<sup>57</sup> Louis-François de Bausset-Roquefort (1748-1824). Né à Pondichéry, il fut ordonné en 1773 après des études à Saint-Sulpice. Vicaire général d'Aix puis de Digne, il devint évêque d'Alais (Alès) en 1784. Son diocèse ayant été supprimé en 1790, il émigra mais revint en 1792 et fut arrêté. Sauvé par Thermidor, il se consacra aux Lettres et fut notamment l'auteur d'une *Histoire de Fénelon* (1808-1809) et d'une *Histoire de Bossuet* (1814). Chanoine de Saint-Denis en 1806, conseiller titulaire de l'Université en 1810, président du conseil royal de l'Instruction publique de 17 février au 20 mars 1815, il fut fait pair de France la même année. Élu à l'Académie française en 1816, il fut élevé au cardinalat le 22 juillet 1817 mais ne reçut jamais son chapeau rouge ni son titre et ne participa pas au conclave de 1823. Auteur d'un *Histoire de Fénelon* et d'une *Histoire de Bossuet*, il attira particulièrement l'attention de Rondeau, *The Cardinals of the Holy Roman Church, Biographical Dictionary, op.*

du 24 décembre 1801, sur l'élection de Pie VII, dans le conclave qui se tint à Venise, où cet évêque attribue la tenue du conclave à la protection du protecteur héréditaire de l'Église grecque : Dieu, dit-il, appelle du fond du Nord les libérateurs du Midi : il choisit ce protecteur... pour devenir le défenseur de l'Église romaine, &c... Le rapprochement de ce qui se passa à cette époque avec les événements du jour est assez heureux pour faire sa cour à Alexandre<sup>58</sup>, empereur de Russie, mais pourquoi ne pas se contenter d'y adorer les desseins de la miséricorde de Dieu, qui se sert de toutes sortes d'instruments pour leur exécution, sans citer un prince malheureusement schismatique...

La suite du mandement parcourt les afflictions et la captivité de Pie VII, dont les âmes chrétiennes ont eu raison de gémir... Puis son rétablissement dans ses États, la restitution de ses archives (par décret de S. A. R. Monsieur, du 19 avril 1814) appartenant à sa double dignité de pape et de souverain.

3. Autre mandement des grands vicaires du diocèse de Paris, pour un Te Deum, à l'occasion de la paix de la France avec les puissances alliées. Il est mieux écrit que le précédent.

Le journaliste, des *Débats*, 20 mai, forme des vœux pour le rétablissement des trois congrégations de prêtres missionnaires, 1° ceux des Missions étrangères. 2° les prêtres de Saint-Lazare. 3° ceux du Saint-Esprit. Buonaparte les avait rétablis avec une dotation de 15 000 fr. Lors de ses divisions avec le pape, il les supprima et la dotation...

Le même journal nous donne un article sur l'abbé Desmazure<sup>59</sup>, sa captivité au château d'If, et sa délivrance.

---

cit., <http://www2.fiu.edu/~mirandas/bios1817.htm#Bausset>, consulté le 15-04-2015 ; A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 1, p. 208-209 ; G. Dessolle, *Le cardinal Louis-François de Bausset, 1748-1824: le pouvoir de la modération*, Digne, A.P.R.H.P., 2006.

<sup>58</sup> Alexandre I<sup>er</sup> Pavlovitch (1777-1825). Fils du tsar Paul I<sup>er</sup>, il lui succéda en mars 1801. S'il fut l'une des figures majeures de la coalition européenne contre Napoléon, il contribua à faire rentrer la France (occupée par les troupes coalisées depuis 1815) dans le concert européen lors du traité d'Aix-la-Chapelle le 9 octobre 1818, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, op. cit., t. 1, p. 62-64 ; voir aussi F. Ley, *Alexandre I<sup>er</sup> et sa Sainte-Alliance*, Paris, Fischbacher, 1975 ; M.-P. Rey, *Alexandre I<sup>er</sup> : Le tsar qui vainquit Napoléon*, Paris, Flammarion, 2013.

<sup>59</sup> Pierre-Claude Desmazure (1771-après 1846). Né à Saint-Thomas de Villeneuve, il fut ordonné par l'évêque constitutionnel de l'Oise Massieu et nommé chapelain de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. La fermeture des églises l'amena à quitter l'habit. Après des études de mathématiques, il devint ingénieur et officier de génie dans l'armée. Il réintégra l'Église grâce à M. Émery en 1801 et se fit dès lors une réputation de prédicateur, mais il fut arrêté en 1809, comme suspect de complot, après avoir été voir Pie VII à Savone. Il fut incarcéré au château de Campiano, puis au château d'If (voir É. Gosse, *Récit de la captivité et de la délivrance de Monsieur l'abbé Desmazure*, [Paris], chez A. Aurel, 1814). Libéré après la chute de Napoléon, il fut nommé aumônier honoraire de l'Ambassade de France à Constantinople et Pie VII le fit chevalier du Saint-Sépulcre. Très actif dans toutes missions en France entre 1815 et 1830, il était connu sous la Restauration pour ses sermons ultra-monarchiques qui s'achevaient toujours sur un « 'Aimez Dieu et les Bourbons ». Il publia en 1846 ses *Souvenirs de la Terre-Sainte : Mœurs et usages des tribus arabes nomades de la Syrie au tems présent : Accompagné d'une lithographie représentant une vizite des Arabes à M. l'abbé Desmazure*, [Paris], Pillet, 1846. Voir H. Barbier, *Biographie du clergé contemporain, par un solitaire*, Paris, A. Appert, 1840-1851, t. 9, p. 109-144 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 1, p. 84.



p. 10. **1814. Juin.**

**28.** On vient de me prévenir d'une affiche placardée à la porte des églises, que demain 29, jour de saint Pierre, pour venger les outrages faits à l'autorité du pape, il serait prononcé dans l'église de Saint-François, dans le Marais, à l'issue d'une messe basse, un discours par M. l'abbé Montenart<sup>60</sup> [*sic*], sur l'étendue de l'autorité spirituelle des papes.

Le cardinal Spina est parti le 20 de Gênes pour se rendre à Rome.

Le 19 juin fête religieuse célébrée à Lucerne et dans tout le canton, en actions de grâces de l'heureuse délivrance du pape, et de son rétablissement sur le siège pontifical. Le nonce avait publié le 11 une pastorale à cet effet.

**Mai. 4.** Proclamation de S. S. Pie VII à ses chers sujets, en date de Cézène, insérée dans le *Journal des Débats* du 21 mai.

S. S. y déplore ses malheurs depuis près de 5 ans. Il y dit que l'Église est confiée à ses soins ; qu'il est le vicaire de Dieu sur la terre ; que sa délivrance était aussi le but des généreux efforts de l'auguste coalition ; que Rome, siège du pontife romain, est la résidence de sa souveraineté, que des raisons plausibles l'ont empêché jusqu'à présent de s'y rendre ; qu'en attendant, il se fait précéder par un délégué, qui reprendra pour lui à Rome... l'exercice de sa souveraineté temporelle, si essentiellement liée avec son indépendance et sa suprématie spirituelle ; lequel subdélégué, avec une commission d'État par lui nommée, procèdera à la formation d'un gouvernement intérieur ; qu'il espère reprendre au plus tôt l'exercice de sa souveraineté dans toutes les autres anciennes possessions de l'Église, non moins plein de confiance dans l'inviolabilité de ses droits sacrés que dans le justice éclairée des invincibles souverains alliés qui lui en ont donné des assurances positives et consolantes<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> Bruno Monteinard (1752-1838). Originaire du diocèse de Toulouse, il y fit ses études puis alla à Marseille où il entra chez les Minimes le 14 mai 1767. Il fit profession en 1768 et fut ordonné, avec dispense d'âge, en 1775. Titulaire de la chaire de théologie à Aix et Avignon, il était à Marseille au début de la Révolution. Réfractaire, il exerça ses fonctions clandestinement et fut arrêté deux fois. Après sa seconde libération, il devint prédicateur à Paris après 1801 et fut nommé chanoine honoraire de Notre-Dame en 1806. En 1817, il fut appelé à Rome pour rétablir le couvent de la Trinité-du-Mont, anciennement occupé par les Minimes, dont il était le dernier Français. En 1823, il fut élu collègue général de l'ordre. Il se retira en 1828 au couvent de Saint-Sauveur de la Cour, dit Notre-Dame de La Lumière, au Transtevere, *ARR*, t. CIII, mardi 17 décembre 1839, n° 3216, p. 536-537.

<sup>61</sup> Malgré les efforts du cardinal Consalvi, député du Saint-Siège au congrès de Vienne, la papauté ne récupéra pas l'ensemble des territoires qui constituaient le patrimoine de saint Pierre avant la Révolution et l'Empire, et que réclamait Consalvi : Avignon, Comtat Venaissin, Bénévent, Pontecorvo, les Marches et les Légations. Louis XVIII fut confirmé dans la possession du Comtat Venaissin et d'Avignon dès le traité de Paris en mai 1814 et tous les efforts de Consalvi pour les revendiquer furent vains. Les Légations, occupées par les Autrichiens, furent amputées des terres au nord du Pô, mais Ravenne, Bologne et Ferrare furent rendues au Saint-Siège. Les Marches, occupées par Murat au nom de l'Autriche sous prétexte de les protéger, mais fort d'un traité qui lui promettait « 400 000 âmes », furent restituées au pape. Quant à Bénévent (âprement défendu par Talleyrand qui finit par en tirer dédommagement) et Pontecorvo, les deux territoires furent rendus au pontife. L'accord fut inséré dans l'acte de final du congrès de Vienne, article CIII, le 9 juin 1815, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *La crise révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 282-303 ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme*, *op. cit.*, t. 10, p. 680-684.

Ministre de paix, il exhorte ses sujets à la tranquillité. Son délégué est S. Exc. Mgr Rivarola<sup>62</sup>, il est arrivé à Rome le 10 mai. L'autorité pontificale représentée par le délégué a été reconnue<sup>63</sup>.

**Mariage.** Proclamation du gouvernement général de Venise du 10 mars, insérée dans le *Journal Débats* du 22 mai, sur le mariage comme contrat et comme sacrement. Le mariage entre catholiques ne sera valable qu'autant que le contrat aura été suivi de sacrement<sup>64</sup>.

Un synode catholique a été convoqué à Dublin pour le 10 mai au sujet de leur émancipation<sup>65</sup>.

p. 11.

L'abbé de Vienne<sup>66</sup> est porteur d'un titre qui lui a été conféré par S. M., en vertu du droit royal de joyeux avènement, qui lui donne l'expectative sur le 1<sup>er</sup> canonicat vacant dans l'Église de Paris. Cet abbé était, avant la révolution, chan. titulaire de cette Église.

L'évêque de Sisteron<sup>67</sup>, qui résidait en Angleterre, est arrivé à Paris.

---

<sup>62</sup> Agostino Rivarola (1758-1842). Juriste, il fut secrétaire de plusieurs auditeurs de la Rote et camérier secret supranuméraire. Entré en prélature, il fut aussitôt nommé gouverneur de San Severino en 1793. Expulsé par les Français en 1797 et exilé à Gênes, il tenta en vain de libérer Pie VI en 1799. Promu gouverneur de Pérouse, puis de Macerata en 1802, il fut arrêté par les troupes françaises dans les Marches en 1807 et emprisonné six mois avant d'obtenir l'autorisation de se retirer dans sa famille à Gênes. Il rejoignit Pie VII à Plaisance en mars 1814. Nommé délégué apostolique à Césène, ce fut lui rétablit le pouvoir pontifical à Rome le 11 mai 1814 et opéra à la tête de la *Commissione di Stato* la restauration complète de l'ancien État ecclésiastique. Clerc de la Chambre apostolique en août 1814, secrétaire de la *Giunta du Stato* (mars-juin 1815), il fut promu majordome et préfet des Palais apostoliques en 1816 et entra en conflit avec le cardinal Consalvi à propos de ses attributions. Élevé au cardinalat en novembre 1817, il n'eut aucun emploi durant le gouvernement de Consalvi et se rangea aux côtés des *zelanti*. Ordonné prêtre en octobre 1823, il fut envoyé comme légat extraordinaire dans la province de Ravenne en mai 1824 et instruisit un vaste procès contre les *Carbonari* des quatre Légations et d'Urbino et Pesaro (1825). Pro-légat à Forlì en mai 1826, il fut victime d'une tentative d'assassinat à Ravenne en juillet 1826 (5 hommes furent condamnés à mort) et fut nommé préfet de la congrégation des Eaux à son retour à Rome. En conflit avec le cardinal Macchi, il démissionna en 1833 et fut promu pro-préfet de la congrégation du Concile en 1835, puis préfet de la congrégation du *Buon Governo* en 1840, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 456-457.

<sup>63</sup> Sur la restauration du pouvoir pontifical à Rome, voir P. Boutry, « Traditions et trahisons. Le retour de Pie VII à Rome (19 mars-24 mai 1814) », in Y.-M. Bercé (dir.), *La Fin de l'Europe napoléonienne. 1814 : la vacance du pouvoir*, Actes du colloque de Reims (28-29 septembre 1989), Paris, Henri Veyrier, 1990, p. 203-218.

<sup>64</sup> Voir cahier I, note 94.

<sup>65</sup> La publication dans les journaux d'un rescrit de Pie VII disant accepter le principe du droit de veto et une relative extension de l'*exequatur*, provoqua une série de réunions d'ecclésiastiques dans plusieurs diocèses irlandais. Celui de Dublin, auquel Rondeau fait allusion, fut en fait réuni le 12 mai. Contrairement aux évêques, la plupart des prêtres rejetèrent les décisions avancées dans le texte. Desmond Keenan souligne également l'opposition croissante entre deux conceptions de la discipline ecclésiastique : celle de Mgr Troy, peu désireux que l'avenir des négociations soit entre les mains de réunions de prêtres, et celle d'O'Connell et des ultras-catholiques, qui devenaient de plus en plus méfiants à l'égard de toute décision qui n'aurait pas été discutée en assemblée, *The Grail of Catholic Emancipation, op. cit.*, p. 239-240.

<sup>66</sup> J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, 1837, t. 62, p. 483 : mentionne dans la notice sur le général Digeon un abbé de Vienne « prêtre émigré et depuis chanoine de Notre-Dame de Paris » ; *L'Ami de la religion et du roi*, n° 582, 8 mars 1820, p. 120, indique que le canonicat de l'abbé de Vienne a été attribué à l'abbé Godinot Desfontaines après sa mort.

<sup>67</sup> François de Bovet (1745-1838). Né à Grenoble, licencié en théologie et docteur de Sorbonne, il fut vicaire général d'Arras en 1770. Député aux États-Généraux, il fut nommé évêque de Sisteron et sacré en septembre 1789. Il refusa le serment de 1790 et fut brièvement emprisonné avant d'émigrer. En 1801, il fit partie de ceux

Les évêques sont rétablis dans la plénitude de leurs droits anciens, relativement à la collation des cures de leurs diocèses. Les curés nommés n'ont plus besoin de l'autorisation préalable du gouvernement pour prendre possession de leurs bénéfices.

Le chapitre de Sées a révoqué les pouvoirs qu'il avait accordés à M. l'abbé Baston, ancien grand vicaire de Rouen, nommé à l'évêché de Sées<sup>68</sup>.

Dans la Chambre des Communes, à Londres, séance du 17 mai, on s'y est occupé de l'affaire des catholiques romains, de leur discipline ecclésiastique au Canada, à Malte, &c., de l'intervention de la Couronne dans la nomination des évêques, de la révision des rescrits émanés du Saint-Siège, de l'existence de la société des jésuites [en marge à gauche : *jesuites*], d'une somme de 30 000 livres sterling envoyée en Irlande, dont 16 000 ont été employées pour une école d'éducation pour les catholiques romains à Castle Brown<sup>69</sup>, sous la direction d'un jésuite. *Journal Débats* du 26 mai. L'article n'est pas favorable aux jésuites.

Dès que le pape a pu reprendre les rênes du gouvernement général de l'Église, il a envoyé un vicaire apostolique régir le diocèse de Montefiascone, si longtemps abandonné par le cardinal Maury son archevêque. Celui-ci à son retour en cette ville, recevra l'ordre de se rendre sur le champ à Rome, et d'y rester jusqu'à ce que sa conduite soit examinée et jugée. [En marge à gauche : *20 mai. C'est l'évêque de Sarvia*<sup>70</sup> [i. e. Cervia] *qui s'est rendu à Montefiascone, comme délégué de S. S. pour administrer le diocèse en l'absence du cardinal Maury, qui est interdit provisoirement de ses fonctions, et mandé à Rome par ordre de S. S. ad audiendum verbum.*]

Il y a un nonce<sup>71</sup> du pape auprès de la diète helvétique. Il demande que l'existence et les propriétés des couvents soit garantie par le pacte social [Rajout : *des biens ecclésiastiques en*

---

qui ne voulurent pas démissionner de leur siège, mais finit par se soumettre en 1812. Rentré en France en 1814, il fut nommé archevêque de Toulouse en 1816 et se démit pour raison de santé en 1820. Chanoine de Saint-Denis, il fut le dernier évêque d'Ancien Régime à disparaître, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 621-622.

<sup>68</sup> Voir cahier VI, note 153.

<sup>69</sup> Aujourd'hui, Clongowes Wood College, dans le comté de Kildare. L'un des cinq collèges jésuites en Irlande, et le plus ancien, fondé en mars 1814. L'histoire des jésuites en Irlande au XIX<sup>e</sup> siècle est intimement liée à l'histoire politique des catholiques irlandais.

<sup>70</sup> Bonaventura Gazola (1744-1832). Franciscain, entré en religion en 1761, ordonné prêtre en 1767, il fut promu évêque de Cervia en 1795. Administrateur apostolique du diocèse de Montefiascone et Corneto en 1814, il en devint l'évêque en 1820. Il fut créé cardinal en 1824, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 391-392. L'erreur de Rondeau sur le nom de l'évêché est en fait celle de l'article du *Journal des Débats* littéralement recopié.

<sup>71</sup> Fabrizio Testaferrata Scerberras (1757-1843). Né à La Valette à Malte, docteur *in utroque jure* de la Sapienza (1785), il entra en prélature comme prélat domestique et référendaire en 1785 et fut nommé gouverneur de Narni (1786), de Città di Castello (1790) puis de Fano (1794). Gouverneur de Camerino en 1800 puis délégué apostolique de Tolentino et Macerata en 1801, il fut promu évêque *in partibus* de Beyrouth le 20 septembre 1802 et envoyé comme nonce à Lucerne (1803-1816). Fait secrétaire de la congrégation des Évêques et Réguliers en mars 1816, il fut créé cardinal en mai 1818 et nommé évêque de Senigallia dès son élévation au Sacré Collège, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 475-476.

*général*. Journal Débats 30 mai]. [En marge à gauche : Journal des Débats 8 juin. La note du nonce a été acceptée dans les cantons où la religion est mixte pour l'article du culte, pour les couvents, la garantie fera partie du pacte fédéral dans 12 cantons.]

Au départ de Louis XVIII d'Angleterre, il restait encore à Londres onze anciens prélats.

**21 mai.** Madrid, ordonnance du roi d'Espagne pour que tous les couvents et leurs biens soient restitués aux religieux, par l'intervention des archevêques et évêques.

p. 12.

Mgr Rivarola [en note au-dessus de la ligne : *Augustin, il était protonotaire apostolique, il est arrivé à Rome le 10 mai*], délégué apostolique, a fait le 13 mai à Rome une proclamation par laquelle il supprime le Code Napoléon, l'état civil, &c. Il défend aux religieux des deux sexes de porter leur ancien habit jusqu'à ce que le pape à son retour y ait statué<sup>72</sup>. *Journal des Débats* du 30 mai. v. Picot, n° 12 du t. 1<sup>er</sup>, p. 184.

S. S. le souverain pontife régnant Pie VII est partie de Cezène le 17 mai, pour se rendre à Rome par Ancône, Loretti, Macerata.

Les cardinaux Mattei et Pacca ont traversé Forlì le 14 mai, se rendant à Rome.

Le 29 mai, jour de la Pentecôte, les théâtres ont été fermés à Paris. Il y a eu un concert à l'Odéon.

M. de Broglie, l'évêque de Metz nommé à l'archevêché d'Aix, a écrit au chapitre métropolitain d'Aix qu'il cessait de remplir les fonctions d'administrateur capitulaire de ce diocèse, pour reprendre l'administration de son diocèse de Metz.

Le *Journal des Débats* du 2 juin nous apprend à l'article de Rome que l'entrée du S. P. dans cette ville avait éprouvé du retard à raison de quelques difficultés et discussions avec une puissance voisine (on peut conjecturer le roi de Naples) : que le pape était décidé à envoyer à Paris, auprès des souverains alliés, M. Della Genga<sup>73</sup>, nonce chargé des intérêts du Saint-Siège, mais que les différends s'étant conciliés et de nouveaux arrangements ayant été pris, le départ du nonce n'avait pas eu lieu.

Le même journal a extrait de l'*Ami de la religion et du roi* (par Picot) l'historique de ce qui s'est passé le 29 mai, jour de la Pentecôte, dans la chapelle royale des Tuileries, et quelques

---

<sup>72</sup> Guillaume de Bertier de Sauvigny écrit à propos de la répression antinapoléonienne menée par Rivarola : « Il supprimait toutes les lois françaises et les codes napoléoniens, remettait en vigueur l'ancienne et confuse législation pontificale [...]. Les registres de l'état civil étaient remis au clergé ; les ventes des biens ecclésiastiques annulées ; les couvents rétablis », *Nouvelle Histoire de l'Église*, t. 4, Paris, 1966, p. 303. Nul doute que c'était là le programme dont rêvait alors une grande partie du clergé français.

<sup>73</sup> Voir cahier I, note 12.

passages du sermon de M. de Boulogne, évêque de Troyes. M. de Bernis<sup>74</sup>, ancien archevêque d'Albi, officia le matin pontificalement.

Le *Journal des Débats* du 5 juin annonce que M. Della Genga, archevêque de Tyr, ancien nonce en Allemagne, était arrivé à Paris en qualité de nonce extraordinaire de S. S. en France, non seulement pour féliciter S. M. mais encore pour d'autres objets<sup>75</sup>. Le 31 mai il a eu du roi sa 1<sup>ère</sup> audience.

Le cardinal Fesch, Mme Laetitia Buonaparte sont arrivés à Rome le 14 mai.

p. 13.

Le cardinal Consalvi<sup>76</sup>, chargé d'une mission de S. S. et M. Mazio<sup>77</sup>, prélat romain, sont partis pour Londres vers le 7 juin<sup>78</sup>.

---

<sup>74</sup> François de Pierre de Bernis (1752-1823). Né à Nîmes, il fut ordonné en 1777. Sacré évêque *in partibus* d'Apollonie en 1781, il devint le coadjuteur de son oncle, le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, en 1784, avec le titre d'archevêque de Damas. Député aux États-Généraux, il refusa la Constitution civile du clergé et rejoignit son oncle à Rome. À la mort de celui-ci, il lui succéda sur le siège d'Albi mais partit en Russie. Il donna sa démission en 1801 et se retira à Nîmes. Nommé archevêque de Lyon en 1817, il fut finalement sacré archevêque de Rouen en novembre 1819 et devint pair de France en 1821, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, *op. cit.*, p. 539-540.

<sup>75</sup> Le nonce devait présenter au roi les quatre « erreurs » napoléoniennes que l'intérêt de la religion commandait de réparer : liberté des cultes et de la presse, articles organiques, sujétion de l'Église à un ministre des Cultes laïc et abolition du Concordat, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 280.

<sup>76</sup> Ercole Consalvi (1757-1824). D'origine plébéienne, protégé des cardinaux Negroni et d'York, il étudia à l'Académie des nobles ecclésiastiques et fut docteur *in utroque jure* de la Sapienza en 1789. Il fut fait camérier secret supranuméraire par Pie VI en 1783 et entra en prélatrice comme prélat domestique et référendaire (1784). Prélat de la congrégation du Concile, ponent du *Buon Governo* (1786), protonotaire apostolique non participant puis votant de la Signature apostolique (1789) puis auditeur de la Rote (1792, il devint assesseur de la congrégation militaire en 1796. Emprisonné en 1798 puis expulsé de Rome par les troupes françaises, il facilita l'élection du cardinal Chiaramonti qui le nomma secrétaire d'État le 14 mars 1800 et le fit cardinal en octobre de la même année. Il participa aux négociations du Concordat. Partisan d'une politique de fermeté envers Napoléon, il fut contraint à la démission de la secrétairerie d'État en juin 1806. Arrêté en 1809 et conduit à Paris, il fut l'un des cardinaux noirs et fut relégué à Reims jusqu'à son rappel à Fontainebleau. Il contribua à la rétractation du concordat de 1813, fut brièvement exilé puis libéré en avril 1814. Pie VII le nomma de nouveau secrétaire d'État en mai 1814 et fut chargé de négocier la restitution des États pontificaux. Son génie diplomatique lui permit d'aboutir au Congrès de Vienne. Il fut ensuite membre de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, secrétaire des Brefs (1817) et camerlingue du Sacré Collège pour l'année 1820-1821. Il dut abandonner sa secrétairerie à la mort de Pie VII et subit la victoire des *zelanti* au conclave de 1823. Nommé néanmoins préfet de la congrégation de la Propagande le 13 janvier 1824, il mourut onze jours après, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 347-351. Bernard Plongeron souligne l'importance et l'ampleur de son action : « D'une papauté humiliée, Consalvi aura fait une papauté courtisée par les principales puissances européennes, au prix d'un travail surhumain », *Histoire du christianisme*, *op. cit.*, t. 10, p. 680-690 (ici p. 687). Ses *Mémoires* sont un témoignage précieux sur les années 1808-1814.

<sup>77</sup> Raffaele Mazio (1765-1832). Né à Rome, docteur en théologie (1785), il entra au service de la Curie comme maître des cérémonies pontificales en 1791. Nommé secrétaire de la congrégation du Cérémonial et camérier d'honneur en 1800, ce proche de Consalvi, à qui il dut sa carrière diplomatique, le suivit comme chambellan à Paris et suivit pour lui la mise en application du concordat entre 1801 et 1805. Il collabora ensuite avec le cardinal Di Pietro au sein de la congrégation des Affaires ecclésiastiques et fut exilé puis emprisonné durant l'occupation napoléonienne. Libéré en 1814, il devint le proche collaborateur de Consalvi à partir de 1815, l'accompagna à Paris, Londres et Vienne collabora à toutes les grandes affaires diplomatiques du temps. Nommé assesseur du Saint-Office par Léon XII en 1824, puis protonotaire apostolique non participant en 1825, il fut élevé au cardinalat le 5 juillet 1830, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 426-427.

Le cardinal Consalvi, nonce du pape, a été introduit auprès du prince régent à Londres [en marge à gauche : le 2 juillet. Il est arrivé à Paris le 9], lui a remis ses lettres de créance, et en a été accueilli avec bonté. Il est qualifié, ministre secrétaire d'État de S. S. Il est revenu à Paris vers la fin de juin.

Le 7 juillet sont partis de Paris pour se rendre à Rome M. Courtois de Pressigny<sup>79</sup>, ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur extraordinaire de S. M. très chrétienne auprès de S. S., accompagné de M. l'abbé Sambury [*sic*] de Saint-Estève<sup>80</sup>, chanoine honoraire d'Amiens, en qualité de conseiller ; M. l'abbé Hilarion<sup>81</sup>, chanoine honoraire de Sées, en qualité d'aumônier ; M. l'abbé de Bonald<sup>82</sup>, chanoine honoraire de Montpellier, en qualité de secrétaire de S. Excellence.

**Entrée du pape à Rome.** Itinéraire de S. S. de Macerata à Rome. Le 16 mai d'Imola à Macerata, le 17 à Tolentino, 18 à Foligno, séjour. 21 à Spoleto, 22 à Terni, 23 à Nepi, 14 à

---

<sup>78</sup> Après avoir présenté à Louis XVIII des félicitations pour son retour dans la capitale, Consalvi partit à Londres pour solliciter l'appui de l'Angleterre au congrès de Vienne, où il devait défendre les droits et réclamations du Saint-Siège.

<sup>79</sup> Gabriel Cortois [ou Courtois] de Pressigny (1745-1823). Né à Dijon, il fut le dernier évêque de Saint-Malo sacré en 1786. Chassé de son diocèse en 1790, il continua à le gouverner clandestinement depuis Chambéry avant de démissionner de son siège en 1801. Nommé en 1814 ambassadeur de France à Rome chargé de renégocier le Concordat (c'est-à-dire d'obtenir que Pie VII annule de lui-même celui de 1801 et revienne à celui de Bologne, tout en garantissant les libertés gallicanes), il fut rappelé en 1816 et fait pair de France. Nommé archevêque de Besançon en 1817 (succédant au constitutionnel Le Coz), il prit possession de son siège en 1819 mais y parut peu et fut suppléé par un coadjuteur. Il mourut au moment où il allait être créé cardinal, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 132 ; sur son ambassade à Rome, voir P. Feret, « Le concordat de 1816. Ambassade à Rome de Cortois de Pressigny & du comte de Blacas », *Revue des questions historiques*, juillet 1901, p. 187-240.

<sup>80</sup> Jean-Baptiste Louis de Sambucy de Saint-Estève (1771-1847). Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1787, il fut ordonné pendant la Terreur et exerça clandestinement à l'oratoire de l'Instruction chrétienne (près de Saint-Sulpice) dès 1795. En 1797, il devint le précepteur du jeune Hyacinthe de Quelen, lequel le fit entrer au chapitre de Notre-Dame en 1837.

<sup>81</sup> Grégoire Lucas [frère Joseph Hilarion] (1782-1867). Sa destinée suit étroitement celle du P. Coudrin à qui il se présenta en 1799 pour faire sa profession de foi et avec qui il créa, en 1800, la congrégation des frères de l'ordre des Sacrés Cœurs de Jésus et Marie. Diacre en 1804, il fut ordonné en septembre 1805 et suivit Coudrin dans le diocèse de Sées. L'évêque Boischollet confia alors à Coudrin la direction du séminaire dans lequel Hilarion enseigna la théologie de 1806 à 1807 avant de revenir à Paris au séminaire de Picpus. De juillet 1814 à janvier 1816, il accompagna l'ambassadeur de France à Rome en tant que théologien. Revenu à Paris, il se consacra aux constitutions de sa congrégation, puis suivit encore Coudrin, nommé vicaire général à Troyes, diocèse dans lequel il batailla contre les jansénistes de 1824 à 1826. Prieur de la maison de Picpus en 1830, il entra en dissidence en 1843 et dut quitter le diocèse de Paris en 1856. Il termina sa vie dans une communauté de sœurs dissidente.

<sup>82</sup> Louis-Jacques-Maurice de Bonald (1787-1870). Né à Millau, il passa son enfance en émigration et revint à Lyon après Fructidor. Après des études au séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné en 1811 et fut attaché à la chapelle impériale tout en étant aumônier de la Salpêtrière. Il accompagna Courtois de Pressigny à Rome en tant que secrétaire. Nommé grand vicaire et archidiacre de Chartres en 1817. Lorsque l'évêché du Puy fut restauré, il en devint le premier évêque en 1823. Archevêque de Lyon en 1839, il fut créé cardinal en 1841, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, pp. 314-316 et 487-488 ; A. Rivet, « Maurice de Bonald, évêque du Puy, et la politique », in M. Pacaut, J. Gadille, J.-M. Mayeur et H. Beuve-Méry (dir.), *Religion et politique. Les deux guerres mondiales ; Histoire de Lyon et du Sud-Est : mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Lyon, Audin, 1972, p. 547-555 ; F. Bertran de Balanda, *Bonald : la réaction en action*, Lambesc, Éd. Prolégomènes, 2010.

Rome. Il paraît certain que le pape n'est arrivé que le 26 avril. [Appel de note en bas de page : *Au passage du pape à Asti, M. l'abbé Dejean, évêque nommé de ce diocèse, a sollicité une audience particulière, qui lui a été refusée. Il ne s'est pas rebuté, il a cherché l'occasion de voir le S. Père, et s'est jeté à ses pieds. S. S. lui a dit qu'elle ne connaissait point d'évêque nommé. "Mais, T.S.P., a répondu M. l'abbé Dejean, j'ai les pouvoirs de grand vicaire capitulaire. Le grand vicaire d'Asti est exilé, a répliqué le pape, vous ne pouvez pas en occuper la place sans agir contre votre conscience et contre les s. canons." Vers le 17 avril : à Forli, le pape a aussi refusé de donner audience à l'évêque de cette ville, qui non seulement avait prêté serment à l'usurpateur des États romains, contre la défense formelle du S. Père, mais encore s'était rendu coupable en professant, dans une adresse au ci-devant empereur, des principes anti-catholiques. Ce prélat s'est rangé un jour dans une foule de fidèles qui étaient admis au baisement des pieds, puis, se prosternant aux pieds de S. S., il lui a demandé humblement pardon : le pape l'a relevé avec bonté, et lui a imposé une pénitence avant de la réconcilier avec l'Église. Journal des Débats 10 juin. Que ces deux articles et la conduite du S. P. sont affligeants pour quiconque connaît la vraie discipline de l'Église !]*

**7 juin.** Lettre des vicaires généraux aux curés de Paris, sur la permission du roi que les processions du Saint-Sacrement sortent publiquement.

p. 14.

Séance de la Chambre des députés du 11 juillet. *Journal des Débats* du 12, sur le repos des jours de dimanche<sup>83</sup>.

Par décision des ministres impériaux et royaux près la diète suisse, le prince abbé de Saint-Gall, et son chapitre, ne pourront recouvrer leurs anciennes possessions<sup>84</sup>.

---

<sup>83</sup> La première Chambre usa rapidement de l'initiative indirecte que lui accordait la Charte, entre autres sur les questions religieuses. Poussé par Artois, Beugnot proposa le 7 juin une ordonnance pour remettre en vigueur un règlement de 1782 relatif à l'observation du repos les dimanches et fêtes, ce qui risquait de ruiner les petits métiers s'exerçant le dimanche. Cette mesure, qui représentait en outre pour certains une atteinte à la liberté des cultes comme à celle du travail, provoqua une levée de boucliers. Devenue un projet de loi voté le 22 novembre 1814, cette réglementation n'était déjà plus respectée dès le mois de décembre suivant, E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 83-84.

<sup>84</sup> Le 8 mai 1805, le Petit conseil du canton de Saint-Gall, nouvellement créé, décida de séculariser les biens de l'abbaye de Saint-Gall pour financer la construction du nouvel État. Pourtant l'Acte de médiation du 19 février 1803 qui avait organisé la Confédération, restauré les cantons d'avant 1798 et instauré les anciens territoires d'Argovie, Grisons, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie et Vaud comme cantons de plein droit, garantissait au prince-abbé, Pancraz Vorster (1753-1829), que les biens des couvents seraient restitués. Après la chute de Napoléon, l'Acte de médiation fut suspendu, mais la structure territoriale des 19 cantons de la Confédération suisse fut conservée, J.-P. Dorand, *La ville de Fribourg de 1798 à 1814 : les municipalités sous l'helvétique et la médiation, une comparaison avec d'autres villes-états de Suisse*, Saint-Paul, Academic Press Fribourg, 2006, p. 375-376 ; *Sankt-Galler Geschichte. Band 5 : Die Zeit des Kantons, 1798-1861*, St. Gallen, Amt für Kultur des Kantons St. Gallen, 2003, p. 63 et p. 182-183. Et plus généralement, V. Reinhardt, *Geschichte der Schweiz*, München, C.H. Beck, 2006.

Le cardinal Maury est arrivé à Rome vers le 23 juin. Il lui a été presque aussitôt défendu de se présenter au palais du pape.

Mgr Sala<sup>85</sup> est secrétaire d'une congrégation de cardinaux chargés de prendre connaissance des changements opérés à Rome et dans les États de S. S. pendant les derniers troubles.

Le roi d'Espagne, Ferdinand VII<sup>86</sup>, a rétabli l'Inquisition, ce qui cause un grand mécontentement dans ses États.

M. de Nicolai<sup>87</sup>, ancien évêque de Béziers, est revenu de Florence à Paris.

Le *Journal des Débats* du 23 juin, art. de Rome, 4 juin, rend compte des promotions faites par le S. Père à son entrée dans la capitale du monde chrétien, en récompense du dévouement qu'ont montré ces cardinaux pour la cause de l'Église...

Que le pape a destitué Mgr Maury<sup>88</sup>, neveu du cardinal de ce nom, de tous ses titres de prélat et de chanoine de Saint-Pierre, comme s'étant montré un des agents de la tyrannie. Huit autres

---

<sup>85</sup> Giuseppe Antonio Sala (1762-1839). Né à Rome, il y obtint un doctorat de théologie. Il collabora avec le cardinal Di Pietro pendant l'occupation française de 1798-1799 et publia un *Journal*. Secrétaire de la légation papale à Paris de 1801 à 1804, il fut opposé à certaines concessions faites par le cardinal Caprara. Cantonné à un officie mineur de la Daterie à son retour à Rome (son frère était en conflit avec Consalvi), il fut nommé secrétaire de la délégation apostolique que Pie VII établit à Rome en 1809 et menacé immédiatement d'arrestation. Il réussit à se réfugier à Fiesole où il resta quatre ans. Entré en prélature en avril 1814, il joua un rôle important dans les premiers mois de la Restauration de l'État pontifical comme secrétaire des cardinaux Pacca et Di Pietro dans les congrégations pour l'Examen des désordres et de la Réforme (séculiers et réguliers). Quant au Plan de réforme qu'il avait présenté à Pie VII dès avril 1814, le cardinal Consalvi en fit détruire les copies et empêcha son impression. Coadjuteur du secrétaire de la congrégation des Rites en 1815, il en assura le service effectif jusqu'en 1825 et fut promu secrétaire de la congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires en 1823. Cardinal-prêtre de S. Maria Della Pace le 24 février 1832, il fut nommé préfet de la congrégation de l'Index et préfet de la Curie en 1834. Président de la députation extraordinaire de Santé publique (1836), il combattit énergiquement l'épidémie de choléra de 1837 à Rome, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 461-463.

<sup>86</sup> Ferdinand VII (1784-1833). Roi d'Espagne de mars à mai 1808, après le soulèvement d'Aranjuez et l'abdication de son père Charles IV en sa faveur, il fut contraint par Napoléon de rendre sa couronne à son père et fut incarcéré à Valencay jusqu'en 1814, tout en étant reconnu comme roi par le Conseil de régence et les Cortès de Cadix. Revenu sur le trône, il fut un souverain absolutiste, anticonstitutionnel et antilibéral jusqu'à provoquer un coup d'État constitutionnaliste et libéral en 1820. L'expédition française d'Espagne y mit fin en 1823 et le reste de son règne fut marqué par une répression violente contre les libéraux et des soulèvements absolutistes menés notamment par le clergé, Carlos Herráiz García, « Fernando VII. Rey de España (1784-1833) », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=fernando-vii-rey-de-espanna>, consulté le 15-04-2015 ; voir aussi M. Artola, *La España de Fernando VII*, in M. Pidal (dir.), *Historia de España*, t. 25, Madrid, Espasa, 1982.

<sup>87</sup> Aymard-Claude de Nicolay (1738-1815). Évêque de Béziers en 1771, il ne donna la démission de son siège (supprimé à la Révolution) qu'en 1805, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, p. 260.

<sup>88</sup> Louis-Siffrein Maury (1778-1857). Chanoine, il suivit son oncle dans la disgrâce et quitta Rome en mai 1814. Il fut l'éditeur des œuvres complètes du cardinal sous la Restauration et l'auteur d'une *Vie du cardinal Maury* en 1828, A. L. Bonella, *Roma fra la Restaurazione e l'elezione di Pio IX : amministrazione, economia, società e cultura*, Rome, Herder, 1997, p. 44. Pour un point historiographique sur la Restauration de l'État pontifical, voir P. Boutry, « Restauration de l'Église romaine et renouveau du catholicisme italien durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle, à travers la récente historiographie italienne », *Mélanges de l'École française de Rome*, 98-2, 1986, p. 805-835.



prélats et chanoines de la même église, dont sont Collicola<sup>89</sup>, Nicolai et Vergani ont subi la même punition, comme auteurs des attentats et de l'usurpation de l'ennemi du Saint-Siège. L'entrée du Vatican est interdite aux ducs Breschi, Cesarini, Sforza et à quelques autres seigneurs romains. Il est question de poursuivre quelques sous-préfets et autres... quelques-uns sont déjà arrêtés. Des professeurs du collège romain ont été destitués de leurs places. Le rédacteur en nous rapportant toute cette conduite du pape, qui a beaucoup scandalisé la France, ose nous dire que S. S., dont l'univers connaît la modération et la bonté, a jugé néanmoins qu'elle ne pouvait se dispenser de faire respecter son autorité (sa conduite n'en est pas le moyen) qui avait été si fort méconnue dans les derniers troubles.

Cette même lettre de Rome qui donne ces détails, ajoute que sur la fin de mai, les troupes d'une puissance voisine continuaient à ravager les parties de l'État de l'Église qu'elles occupaient encore, que S. S. s'en est plainte, sans avoir encore pu obtenir justice, que dans la province de Pérouse, deux subdélégués du pape envoyés pour en prendre possession avaient été emprisonnés.

p. 15.

Le chapitre cathédral de Saint-Flour a révoqué les pouvoirs qu'il avait conféré à M. Jaubert<sup>90</sup>, nommé à l'évêché de Saint-Flour.

Lettre du duc de San-Carlos<sup>91</sup>, de Madrid 24 mai, au nonce du pape près le roi d'Espagne, Pedro, archevêque de Nicée<sup>92</sup>, pour le rappeler et lui restituer le séquestre de ses biens. Réponse du nonce de Tavira<sup>93</sup> du 9 juin.

---

<sup>89</sup> Francesco Collicola. Il quitta ses fonctions de directeur du Mont-de-Piété pendant l'occupation française pour faire partie d'une commission administratrice des biens de la congrégation de la Propagation de la Foi, A. L. Bonella, *Roma fra la Restaurazione, op. cit.*, p. 44.

<sup>90</sup> Voir cahier V, note 95.

<sup>91</sup> José Miguel de Carvajal y Vargas Manrique de Lara, duc de San Carlos (1771-1828). Maréchal de camp, chambellan du prince des Asturies, directeur de l'Académie de Madrid, grand-courrier des postes des Indes, il joua un rôle non négligeable auprès de l'infant Ferdinand (futur Ferdinand VII), dont il fut le précepteur. Vice-roi de la Navarre en 1807, il fut compromis dans le complot de l'Escurial qui visait à renverser le roi Charles IV et, de ce fait, exilé à Pampelune avec son épouse malade. En mars 1808, après l'abdication de Charles IV en faveur de Ferdinand VII, il entra dans son conseil. Le duc participa aux négociations de Bayonne avec Napoléon (mai 1808) et suivit son maître à Valençay, jouant un rôle prééminent. San Carlos fut éloigné à Lons-le-Saulnier mais fut libéré et retenu comme négociateur espagnol du traité de Valençay en décembre 1813. Chargé de porter le traité à Madrid, il en revint en février 1814 avec le message de refus des Cortès. Ferdinand VII n'en rentra pas moins à Madrid, suivi du duc, en mars 1814. San Carlos fut nommé ministre d'État puis grand majordome du palais en 1814. En octobre 1815, il devint ambassadeur à Vienne, puis à Londres (1817), enfin à Paris (1823). Vice-roi de la Navarre en 1824, il revint en 1827 comme ambassadeur à Paris où il mourut, A. Gil Novales, « Carvajal y Vargas Manrique de Lara, José Miguel de, duque de San Carlos (1771-1828) », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=carvajal-y-vargas-manrique-de-lara-jose-miguel-de>, consulté le 15-04-2015

<sup>92</sup> Pietro Gravina, voir cahier VI, note 160.

Le pape a nommé une congrégation qui traitera de toutes les affaires relatives au gouvernement de l'Église. Elle est composée de 5 cardinaux, Mattei, Della Somaglia<sup>94</sup>, Di Pietro, Pacca et Litta ; de 3 archevêques d'Édesse<sup>95</sup>, de Thèbes<sup>96</sup> et de Séleucie<sup>97</sup> ; de 3 généraux d'ordres réguliers et de 5 ecclésiastiques séculiers. Mgr de Sala est le secrétaire général (en juin).

Dans le *Journal des Débats* du 23 juin, il y est dit que les Français émigrés qui périrent dans la malheureuse affaire de Quiberon, étaient ralliés sous les drapeaux de l'honneur et du devoir, que les ossements desséchés d'une partie d'entre eux étaient abandonnés dans un pré, vulgairement connu sous le nom de champs des martyrs, à un quart de lieue de l'établissement des Sourds-et-Muets de la chartreuse d'Auray, sans que personne osât réclamer pour eux les honneurs de la sépulture ecclésiastique, mais qu'à la nouvelle de l'arrivée de Louis XVIII,

---

<sup>93</sup> Perçu comme le chef de la résistance du clergé à la politique des Cortès, Pietro Gravina avait été exilé et ses bénéfices saisis en juillet 1813. Il s'était alors retiré à Tavira au Portugal, près de la frontière espagnole, d'où il avait continué à soutenir l'action du clergé espagnol, J. M. Queipo de Llano Ruiz de Saravia Toreno, *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne, op. cit.*, p. 221.

<sup>94</sup> Giulio Maria Della Somaglia (1744-1830). Né à Piacenza, il étudia au collège Nazzareno à Rome (1756-1764) et entra en prélatrice comme prélat domestique et référendaire en 1775. Ordonné prêtre en 1787, il devint secrétaire de la congrégation des Évêques et Réguliers la même année. Nommé évêque *in partibus* d'Antioche en 1788, il fut créé cardinal en 1795 et fut vicaire général de Rome de 1795 à 1818 et carmelingue du Sacré Collège pour les années 1797-1798 et 1800-1801. Promu préfet du Collège romain en 1801, il fut expulsé de Rome en 1808, convoqué à Paris puis relégué à Charleville-Mézières après avoir refusé d'assister au mariage de l'empereur. Rappelé à Fontainebleau en 1813, relégué de nouveau à Draguignan en janvier 1814, il fut nommé secrétaire de la Curie et cardinal-évêque de Frascati en 1814, de Porto et Santa Rufina en 1818, puis d'Ostie et Velletri en 1820. Secrétaire d'État de 1823 à 1828, il fut nommé à la tête des archives secrètes du Vatican en 1827, *The Cardinals of the Holy Roman Church, Biographical Dictionary, op. cit.*, <http://www2.fiu.edu/~mirandas/bios1795.htm#Somaglia>, consulté le 15-04-2015.

<sup>95</sup> Francesco Bertazzoli, voir cahier V, note 174.

<sup>96</sup> Giuseppe Morozzo (1758-1842). Né à Turin, docteur en théologie de l'université de Turin en 1777, puis étudiant au Collège des nobles ecclésiastiques (1778-1781), il entra en prélatrice en 1781 comme protonotaire apostolique. Il fut successivement vice-légat de Bologne (1784), gouverneur de Civitavecchia (1785), de la province de Campagna e Marittima (1794), puis de Pérouse (1795). Ordonné prêtre et nommé archevêque *in partibus* de Thèbes en mars 1802, il fut envoyé comme nonce à Florence auprès du nouveau roi d'Étrurie Louis I<sup>er</sup> de Bourbon. en 1802. Secrétaire de la congrégation des Évêques et des Réguliers en décembre 1807, il fut cantonné à Paris jusqu'en 1814. Nommé secrétaire de la congrégation pour l'Examen des Évêques et Réguliers en mai 1814, il fut créé cardinal le 29 avril 1816 et devint archevêque de Novara en 1817. Il se rangea du côté des *zelanti* lors du conclave de 1823, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 430-431.

<sup>97</sup> Tommaso Arezzo (1756-1833). Entré en prélatrice comme référendaire en 1781 après des études au Collège Nazzareno puis à l'Académie des nobles ecclésiastiques. Il fut vice-légat de Bologne (1785), gouverneur de Fermo (1790), puis de Pérouse (1793) et Macerata (1794) et enfin gouverneur général des Marches en 1797. Nommé nonce extraordinaire à la cour d'Étrurie en 1802, archevêque *in partibus* de Séleucie en 1802, il fut envoyé comme nonce extraordinaire en Russie (1803). Expulsé en 1804, suite à l'arrestation du chevalier de Vernègue (Français naturalisé russe) par la police pontificale à la demande de la France, il négocia à Dresde un concordat avec le roi de Saxe. Nommé pro-gouverneur de Rome en avril 1808, il fut arrêté et relégué à plusieurs reprises entre 1808 et 1812, date à laquelle il s'échappa de Corse et trouva refuge à la cour du roi de Sardaigne. Après avoir participé aux commissions chargées d'examiner le clergé compromis, il eut la responsabilité de la réforme des études à l'université de Pérouse (1815) puis fut envoyé comme négociateur extraordinaire à la cour de Toscane (1815). Cardinal-prêtre de Saint-Pierre aux Liens en 1816, puis cardinal-évêque de Sabine en 1820, il fut légat apostolique de Ferrare (1816). Le roi de Naples l'appela à siéger au Conseil d'État extraordinaire pour la réforme en 1821 puis à la charge de lieutenant général du royaume en 1823, mais il refusa de quitter les États pontificaux. Pie VIII le nomma vice-chancelier de l'Église en 1830, *ibid.*, p. 306-308.

l'évêque de Vannes, M. Bausset de Roquefort, et M. Deshayes<sup>98</sup>, curé d'Auray, confèrent ensemble pour remplir cette obligation sacrée, que l'évêque donna un ordre à cet effet pour leur translation dans l'église de la chartreuse le 15 mai, pour que la cérémonie eut lieu, et que le 21 M. l'évêque de Vannes a dû y célébrer un service solennel pour ces intrépides défenseurs de l'autel et du trône, que les ossements sont enfermés dans un mausolée.

Mgr le duc d'Angoulême a visité ces lieux le [blanc] et a été pleurer sur ce mausolée.

Le 25 juin, il a été célébré dans l'église paroissiale de Saint-Louis, rue Saint Antoine, un service funèbre pour les généraux Pichegru<sup>99</sup>, Georges, Moreau, et les onze malheureux qui ont péri avec le général Georges, savoir Coster, Joyaut, Burbau, Deville, Meville, Ducorps, Lélaux, Mercier, Cadoudal<sup>100</sup>, Roger, Picot. Le roi en a voulu payer les frais. Que de réflexions présentent ces cérémonies religieuses<sup>101</sup> ! Voyez même journal du 27, le détail de cette cérémonie.

p. 16.

Le ministre de l'Intérieur et des Cultes<sup>102</sup> continue de donner des ordres soit aux ministres du culte protestant, soit aux juifs, pour faire célébrer des prières solennelles.

Dans le *Journal des Débats* du 25 juin, article de la lettre de Louis XVIII à S. S., le rédacteur ajoute que Buonaparte dans la scandaleuse proclamation de son apostasie en Égypte, en parlant de l'horrible traitement fait à Pie VI (son enlèvement) avait dit : La France vient de

---

<sup>98</sup> Gabriel Deshayes (1767-1841). Curé d'Auray de 1805 à 1820, il ouvrit dès 1807 une école de filles à Beignon et demanda l'aide des sœurs de la Charité. Puis, en 1816, il réorganisa le petit collège d'Auray qu'il confia aux Frères des écoles chrétiennes. Il fonda avec Jean-Marie de La Mennais la congrégation des Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel en 1819, dont le but était de former des maîtres chrétiens et d'ouvrir des écoles. Demandé comme assistant par le P. Duchesne, supérieur des Missionnaires du Saint-Esprit à Saint-Laurent-sur-Sèvre, il lui succéda en 1821, L. Pérouas, *Gabriel Deshayes : un grand pionnier de la restauration catholique dans l'Ouest de la France (1767-1841)*, Paris, éd. Don Bosco, 2003. Le paragraphe cité fut également publié à l'identique dans l'ARR, t. I, n° 18, p. 284-285.

<sup>99</sup> Jean-Charles Pichegru (1761-1804). Général en chef de l'armée du Rhin en 1793, puis commandant en chef des armées du Nord et des Ardennes en 1794, placé à la tête de la nouvelle armée de Rhin-et-Moselle en 1795, il passa aux royalistes grâce à l'agent Fauche-Borel et fut relevé de son commandement en 1796. Élu par les monarchistes du Jura au conseil des Cinq-Cents, il fut proscrit après le 18-Fructidor et déporté en Guyane d'où il s'enfuit. Réfugié à Londres, il prit part à la conspiration de Cadoudal et fut arrêté en 1804. On le retrouva mort étranglé dans sa cellule, A. Fierro, A. Palluel-Guillard, J. Tulard, *Dictionnaire du Consulat et de l'Empire, op. cit.*, p. 1015-1016.

<sup>100</sup> Georges Cadoudal (1771-1804). Figure emblématique de la chouannerie, nommé lieutenant général par le comte d'Artois, il fut dénoncé comme conspirateur en 1803 et arrêté puis exécuté en 1804, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. I, p. 344-345.

<sup>101</sup> Ainsi que le soulignent Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, l'année 1814 fut « celle des commémorations et du pardon ». « Toute la France est invitée à expier les fautes de la Révolution » et partout se multiplient les cérémonies, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 78-79. Le premier volume de *L'Ami de la religion et du roi* de 1814 est à ce titre extrêmement intéressant et instructif. La réflexion minimaliste de Rondeau indique clairement qu'il n'adhérait pas à cette expiation générale, même s'il jugeait malheureuse l'exécution des conspirateurs de la rue Saint-Nicaise.

<sup>102</sup> François-Xavier Marc Antoine de Montesquiou-Fézensac, nommé ministre de l'Intérieur dans le gouvernement du 13 mai 1814.

renverser l'idole de Rome. Et qu'en même temps, écrivant encore d'Égypte à un général d'armée résidant à Rome, pour l'instruire de la manière dont il devait se conduire à l'égard du clergé, il lui disait, dans les effroyables sentiments de sa cruelle hypocrisie : Il faut embrasser le monstre pour l'étouffer (c'était la manière de parler de Voltaire).

Le *Journal des Débats* du 27 juin, art. de Rome, propose une souscription dans tous les États de l'Europe pour l'érection d'un monument à Rome du triomphe de la religion, de la paix et de la délivrance de l'Europe.

*It.* La régence de Milan<sup>103</sup> par un arrêté du 15 juin, abroge les articles du Code civil qui permettent le divorce, à l'égard des catholiques qui ont valablement contracté mariage devant l'Église, &c.

*Jésuites.* Le même journal, 30 juin, art. de Rome, 6 juin, annonce que le pape doit se rendre dans quelques jours à l'ancienne église des jésuites pour la bénir, et que S. S. se propose de publier une bulle pour le rétablissement de cet ordre à Rome<sup>104</sup>.

Les évêques français, qui résidaient depuis bien des années en Angleterre, et qui sont revenus vers la fin de juin à Paris, sont M. de La Laurencie<sup>105</sup>, évêque non démissionnaire de Nantes ; M. de Bethizy<sup>106</sup>, d'Uzès ; M. de Caux<sup>107</sup>, d'Aire et M. de Vintimille<sup>108</sup>, de Carcassonne. Les autres arriveront incessamment. Ces prélats sont au nombre de onze.

M. Jauffret, évêque de Metz, nommé à l'archevêché d'Aix, s'est démis les 11 et 14 avril de lad. nomination, et le 21 avril il est rentré dans l'administration du diocèse de Metz, par un mandement...[phrase inachevée].

---

<sup>103</sup> Le 20 avril 1814, sous la pression des pro-Autrichiens, les collèges électoraux avaient voté à Milan une constitution de régence provisoire qui mettait fin au royaume d'Italie que le vice-roi Eugène de Beauharnais espérait sauver. L'occupation par les troupes autrichiennes commença immédiatement après.

<sup>104</sup> Sollicité par Paul I<sup>er</sup> en 1801, Pie VII avait rétabli la Compagnie, pour la Russie seulement, par le bref *Catholicae fidei* du 7 mars 1801. Le 6 août 1804, elle avait également été rétablie, par extension du bref de 1801 (*Per alias*), dans le royaume des Deux-Siciles, en liaison avec la Russie. Enfin, par la bulle *Sollicitudo omnium* du 7 août 1814, la Compagnie de Jésus fut rétablie dans l'ensemble de la chrétienté : « Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grave délit, si, dans ces grands dangers de la république chrétienne, nous néglignons des secours que nous accorde la providence spéciale de Dieu, et s, placé dans la barque de Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, qui s'offrent d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort. »

<sup>105</sup> Charles-Eutrope de La Laurancie (1740-1816). Nommé évêque de Nantes en décembre 1783, il refusa de donner sa démission en 1801, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, p. 439-440.

<sup>106</sup> Henri Benoît Jules de Béthizy (1744-1817). Ordonné en 1769, il fut nommé évêque d'Uzès en décembre 1779. Son diocèse ne fut pas rétabli, mais il refusa de donner sa démission après le concordat de 1801, *ibid.*, t. 2, p. 279.

<sup>107</sup> Sébastien-Charles-Philibert de Roger de Cahuzac de Caux (1745-1817). Coadjuteur de l'évêque d'Aire en 1780, il lui succéda en 1783. Il ne donna sa démission qu'en 1816, *ibid.*, t. 1, p. 73.

<sup>108</sup> François-Marie-Fortuné de Vintimille (1751-1822). Ordonné en 1774, aumônier du roi en 1776, il devint évêque de Carcassonne en 1788. Il donna la démission de son siège en 1801, *ibid.*, t. 2, p. 262-263.

[Pièces insérées entre les p. 16 et 17]

1°. Bonaparte étant 1<sup>er</sup> consul disait qu'il caressait le fanatisme en Italie. Il fut en Égypte apostat du christianisme, disciple de Mahomet et de son st. alcoran.

Voici des phrases remarquables de sa proclamation en Égypte :

“Il n’y a qu’un Dieu, qui n’a ni fils, ni associé dans son royaume... Les Français adorent l’Être Suprême, et honorent le Prophète et son saint alcoran... Les Français sont de vrais musulmans ; il n’y a pas longtemps qu’ils marché à Rome et renversé le trône du pape, qui excitait les chrétiens contre les disciples de l’islamisme.”

Cette proclamation, écrite en langue arabe, a été traduite en anglais dans le *Cobbet’s Weekly Political Register* du 17 avril 1802.

Extrait de la *Controverse pacifique sur les principales questions qui divisent et troublent l’Église gallicane* (au sujet des démissions et non démissions des évêques, en 1802, page 269).

2°. *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII, sous le règne de Napoléon Buonaparte &c. où se trouve l’histoire du concile de Paris 1811*, par Alphonse de Beauchamp, auteur de *l’Histoire de la guerre de Vendée*.

p. 17.

Dans le *Journal des Débats* du 12 juin, il y a un article sur la Fête-Dieu, et un passage de Chateaubriand<sup>109</sup>, extrait de son *Génie du christianisme*, t. 4 de l’éd. in 8°, dans lequel on ne parle qu’aux sens, mais point dans un vrai esprit de religion.

M. Hamon [*i. e.* Hanon]<sup>110</sup>, supérieur général de la Congrégation de Saint-Lazare et des sœurs de la Charité, est arrivé à Paris vers le 12 juin, après un long exil. Il a repris ses fonctions comme supérieur des sœurs de la Charité.

---

<sup>109</sup> François-René de Chateaubriand (1768-1848). Première apparition de l’auteur du *Génie du christianisme* (1802) que, visiblement, Rondeau n’apprécie pas (et comment pourrait-il en être autrement ?). Nous le retrouverons au fil du document, dans un contexte plus politique que littéraire, puisque la littérature n’intéressait Rondeau que si elle était en relation avec la religion. Voir, parmi tant d’autres, M. Fumaroli, *Chateaubriand : Poésie et Terreur*, Paris, Éditions de Fallois, 2003 ; J.-C. Berchet, *Chateaubriand*, Paris, Gallimard, 2012.

<sup>110</sup> Dominique François Hanon (1757-1816). Entré dans la congrégation de la Mission en 1774, il enseigna la théologie au séminaire de Metz, puis fut l’administrateur du diocèse par délégation du cardinal de Montmorency-Laval. Émigré en 1792, il créa un pensionnat dans le Pas-de-Calais, puis remonta le séminaire d’Amiens dont il devint le supérieur. Désigné par Placard, supérieur de la congrégation de la Mission, il lui succéda en 1807 et se vit également confier la direction des Filles de la Charité. En opposition à ce sujet avec Napoléon, qui voulait lui retirer cette direction, il fut incarcéré et la congrégation de la Mission fut supprimée en 1809. Libéré à la chute

Réponse de Mutin, rédacteur du *Journal des Débats*, au mémoire du cardinal Maury, 15 juin.

Article sur la méditation, au sujet d'un sermon de M. Bonnevie<sup>111</sup>, chanoine de l'église cathédrale de Lyon, prêché à Lyon le dimanche Rameaux, le 6 avril, où Buonaparte est mal traité, pour avoir entravé la liberté des prédicateurs.

Le roi d'Espagne a rétabli dans ce royaume les communautés religieuses des deux sexes, et par une ordonnance du 24 mai, il a supprimé dans tous ses États toutes les loges de franc-maçonnerie<sup>112</sup>.

Vers la fin de mai, dans la Belgique, les capucins, récollets et des religieuses de diverses villes ont repris leurs habits d'ordre et sont rentrés dans leurs couvents.

Le curé de Pantin (dont la paroisse est sous l'invocation de saint Germain) se nommait M. Ségand de Montcourt. Il a été assassiné le 30 mars par des soldats des troupes alliées, pour avoir refusé de leur livrer les vases sacrés, après leur avoir donné tout ce qui lui appartenait.

Sur les panégyristes de Saint Louis, un recueil. V. *Journal des Débats* 20 juin 1813.

Tous les cardinaux ont assisté à la messe solennelle célébrée par le pape le jour de saint Pierre, à l'exception du cardinal Maury. Au sujet dudit cardinal, il a paru en juillet une caricature. Le dit cardinal est représenté portant deux têtes, l'une regarde Louis XVIII en buste sur un piédestal, l'autre regarde et encense un veau d'or sur un piédestal, auquel est attaché un décret qui porte que Blucher<sup>113</sup> est mort, et un autre papier où l'on voit écrit mandement. Au bas de l'estampe, il y a un vers italien, avec la traduction française : Tu fus grand, et maintenant quoique vivant tu meurs bien petit.

M. de La Luzerne<sup>114</sup>, évêque de Langres, était encore à Venise le 10 juillet. Il est rétabli d'une maladie très grave<sup>115</sup>, et se dispose à retourner en France.

---

de l'Empire, il revint en France en juin 1814 et y reprit la direction des deux congrégations, mais il mourut en avril 1816, John W. Carven, *Napoleon and the Lazarists*, *op. cit.*, p. 30-48.

<sup>111</sup> Bonnevie, Pierre Étienne de (1761-1849). Ordonné prêtre en 1786, il fut professeur de rhétorique avant d'émigrer. Rentré en France sous le Consulat il rencontra le cardinal Fesch qui le nomma au chapitre de Lyon. Il devint un prédicateur connu avant d'être nommé vicaire-général de Toulouse, X. de Montclos (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*. 6. Lyon, Paris, Beauchesne, 1994, p. 68-69.

<sup>112</sup> À peu près inconnue en Espagne, la franc-maçonnerie fut développée par les Français pendant l'occupation. Condamnée par Rome, et marquée du sceau de l'envahisseur, elle fut combattue par le gouvernement et par l'Inquisition.

<sup>113</sup> Gebhard Leberecht von Blücher (1742-1819). LE général prussien dont l'arrivée fit basculer le sort de la bataille de Waterloo.

<sup>114</sup> César-Guillaume de La Luzerne (1738-1821). Ordonné en 1762 après des études au collège de Navarre, il fut agent général du clergé en 1765, puis évêque de Langres en 1770. Ce fut lui qui prononça l'oraison funèbre de Louis XV. Membre de l'Assemblée des notables en 1787, député du clergé pour le bailliage de Langres aux États-Généraux, il défendit le maintien des trois ordres et se retira dans son diocèse après les journées des 5 et 6 octobre. Il refusa évidemment le serment et émigra. Il donna sa démission en 1802 et se consacra à l'étude et à l'écriture. En 1814, Louis XVIII le nomma pair de France. Lorsque le diocèse de Langres fut rétabli en 1817, il y fut de nouveau nommé, mais les difficultés liées au Concordat ne lui permirent pas d'en prendre possession. Il fut créé cardinal cette même année 1817. Grand défenseur du gallicanisme, il publia une série d'articles sur la religion dans le *Journal du Commerce* en 1818, articles qui furent réédités par Louis Silvy. Il collabora par

p. 18. **1814.**

On assure que la direction des Cultes est confiée à M. Jourdan<sup>116</sup> (des Bouches-du-Rhône) conseiller d'État.

**Jésuites.** Vers la fin de juin, ou au commencement de juillet, le Père Angelini, procureur général de la société des jésuites, et le P. Grassi, son compagnon, sont arrivés de Palerme à Rome. Cette société occupe déjà en Sicile quatre collèges et une maison d'instituteurs et le nombre des PP. s'élève à 200.

**Gand. De Broglie. Sa démission est du 22 juillet 1813.** Le chapitre de Gand qui en juillet 1813 avait procédé à l'élection de vicaires généraux du diocèse, vu la démission de l'évêque (M. de Broglie) s'était adressé au Saint-Siège pour soumettre sa conduite à son approbation. Le 28 mai 1814, le cardinal Dominique Sala, lui a répondu que l'état actuel des choses étant devenu tel qu'il ne paraît plus exiger une disposition spéciale du Saint-Siège, on impose le silence perpétuel aux deux partis sur les contestations qui ont été élevées à ce sujet, et on recommande aux ecclésiastiques d'observer entre eux la paix et l'union... *Journal des Débats* du 25 juillet.

La ville d'Uzès dans une adresse au roi, présentée le 22 juillet, demande à S. M. la faveur de posséder son ancien évêque<sup>117</sup>, son rétablissement sur le siège d'une citée dont l'origine est si ancienne (antérieure à l'épiscopat de Constantin de l'an 451) qu'elle se cache dans la nuit des temps. It. *Journal des Débats*.

Vers le commencement de juillet le pape a nommé une commission de 5 membres, sous la présidence de l'archevêque d'Édesse<sup>118</sup>, à l'effet de lui soumettre un projet pour le rétablissement des missions à l'étranger. Il invitera les princes de la chrétienté à y concourir.

On annonce qu'un ambassadeur extraordinaire d'Angleterre se rendra sous peu auprès du S. P.

---

ailleurs au *Conservateur* (1818-1820). Il a laissé un nombre considérable d'écrits, notamment un ouvrage *Sur la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France en 1682* (1821), A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 203-204.

<sup>115</sup> Il contracta le typhus en soignant les prisonniers français dans les hôpitaux à Venise.

<sup>116</sup> André-Joseph Jourdan (1757-1831). Né à Aubagne, il y était administrateur en 1789. Hostile à la Révolution, il fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor. Député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents en vendémiaire an IV (16 octobre 1795), il défendit la liberté de la presse et la liberté des cultes. Il fut proscrit après le 18-Fructidor et se réfugia en Espagne jusqu'au coup d'État de Brumaire. Nommé président de canton à Orléans en 1803, puis adjoint au maire de Marseille en 1805, il devint préfet du département des Forêts en 1808 et baron d'Empire en 1810. À la Restauration en 1814, il fut nommé conseiller d'État et placé à la direction de l'administration des Affaires ecclésiastiques le 13 août. Il démissionna en 1816 après avoir remis la direction des Affaires du culte catholique entre les mains du Grand Aumônier de France. Il fut admis à la retraite comme directeur général des Cultes en mai 1825, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 436.

<sup>117</sup> Henri Benoît Jules de Béthizy, voir *supra*, note 106.

<sup>118</sup> Francesco Bertazzoli, voir *supra*, note 95.

Sens, Le Puy, Nancy, Rodez, Uzès, Blois, Saintes, Bellay et Viviers demandent le rétablissement de leurs évêchés supprimés par le concordat de 1802.

*Espagne.* 24 juin, décret du roi d'Espagne qui exempte les biens du clergé des impositions auxquelles elles étaient assujetties par décrets des 25 janvier 1811, 16 juin 1812, lesquels demeurent annulés.

D'après une circulaire du ministre de l'Intérieur, les évêques et vicaires généraux pourraient, comme autrefois, composer et publier les catéchismes à l'usage de leurs diocèses. Le catéchisme de l'Empire ne sera plus usité. V. *Journal Débats* du 31 juillet.

[Pièce insérée entre les p. 18 et 19]

*Journal des Débats* du 25 juin 1814. Il y a à Genève une église catholique établie en 1802. Dans la révolution de 1814, quelques esprits voulaient la proscrire, mais on espère que les 4 000 citoyens qui la composent la verront maintenue, à raison de la tolérance religieuse<sup>119</sup>.

[En marge à gauche : *Cette nouvelle a été démentie. Journal de Paris du 27 juin.*]

p. 19.

Les ex-jésuites qui vivaient à Bologne dans le collège dit d'Espagne, étaient attendus à Rome vers la mi-juillet. On croit généralement que S. S. les a invités à se réunir à Rome, où doivent aussi se rendre ceux de Sicile.

On dit que S. S. a eu, au sujet de leur rétablissement, plusieurs conférences avec les membres les plus distingués du Sacré Collège. Cependant, d'après ce qui a transpiré, on ne doit pas regarder la réorganisation de cet ordre comme prochaine. Ce qui est vrai, c'est que depuis la suppression des jésuites, on n'a jamais autant parlé d'eux (*Moniteur* 29 juillet 1814).

---

<sup>119</sup> Genève, qui relevait du diocèse de Chambéry dont Desmoutiers de Mérimville fut nommé évêque en 1802, avait vu sa population catholique augmenter. La plupart des administrateurs du nouveau département français étaient ainsi catholiques. Profitant du retour à la paix religieuse après le Concordat, l'abbé Jean-François Vuarin (voir cahier X, note 3), qui avait été fort actif durant la Révolution pour préserver clandestinement le culte, demanda en 1802 qu'un local soit donné aux catholiques genevois pour ouvrir une église. La loi du 18 germinal an X posa le droit des catholiques à avoir une cure à Genève, et la nécessité d'une église d'une taille proportionnée à la population catholique. Après bien des atermoiements, et contrainte par les pressions exercées par Paris (furent notamment sollicités Girod de l'Ain, Portalis et le cardinal Fesch), la Société Économique accorda un bail pour le temple Saint-Germain en octobre 1803. L'église fut ouverte au culte le 16 octobre 1803, voir F. Fleury, F. Martin, *Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève*, [s.l.], A. Jaquemot, 1861, t. 1, p. 192-239. Vuarin était l'ami de La Mennais avec qui il partit à Rome en 1824, voir cahier XV, p. 5.



Un abbé Caron<sup>120</sup>, qui a fait en Angleterre beaucoup d'établissements de bienfaisance et de charité est arrivé à Paris. Il loge aux Feuillantines faubourg Saint-Jacques.

Les Napolitains occupaient encore Ferno au milieu de juillet et le pays. Mais on espère que Sa Sainteté rentrera bientôt dans le libre exercice de ses domaines.

Le prince Doria, prélat et maître des cérémonies de S. S. avait participé au concordat de Fontainebleau. Il fut exilé à Naples par le gouvernement français. Il est revenu à Rome reprendre ses fonctions.

Le séminaire de Saint-Sulpice va son train en fait de morale chrétienne : on y prêche que le chrétien n'est pas obligé de rapporter ses actions à Dieu. Quelques séminaristes pensant un peu mieux, s'y voyant en butte à une forte persécution, sont sortis et se sont retirés au séminaire de Meaux, dirigé par d'anciens doctrinaires.

**Ambassade française à Rome.** M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur de France à Rome, a reçu un accueil flatteur à Turin de la part de S. M. le roi de Sardaigne<sup>121</sup>. Il est arrivé le vendredi 21 juillet à Rome. M. d'Artaud<sup>122</sup>, secrétaire de la légation française, n'est arrivé à Rome que le 19 août.

p. 20. **1814. Août.**

---

<sup>120</sup> Guy-Toussaint-Julien Carron (1760-1821). Fils d'un avocat au parlement de Bretagne et oncle du futur évêque du Mans, Philippe-Marie Carron, il fit ses études au séminaire de Rennes et fut ordonné prêtre en 1782. Vicaire de Saint-Germain de Rennes, il prit très tôt parti contre la Révolution. Déporté à Jersey en septembre 1792 pour avoir refusé le serment de 1792, il y multiplia les œuvres caritatives, fondant une bibliothèque, une pharmacie et deux écoles pour les enfants d'émigrés. Contraint de s'installer à Londres en 1796, il y rouvrit ses écoles à Totteham Court Road, puis à Somerstown. Vite remarqué par la famille royale, il fut invité par Louis XVIII à le suivre en France en 1814. Il revint avec ses élèves et ses enseignantes et installa la même année rue des Feuillantines l'Institut des nobles orphelines qui devint en 1816, sous le parrainage de la duchesse d'Angoulême, l'Institut royal de Marie-Thérèse. Il y resta jusqu'à sa mort. Voir P. Jausions, *Vie de l'abbé Carron*, Paris, Douniol, 1866.

<sup>121</sup> Victor-Emmanuel I<sup>er</sup> de Sardaigne (1759-1824). Roi de Sardaigne en 1802 suite à l'abdication de son frère Charles-Emmanuel IV, il vit son royaume réduit à la portion insulaire par l'invasion française et ne retrouva l'ensemble de ses possessions qu'en 1814. Farouchement hostile aux Français comme à la Révolution, il annula toutes les lois postérieures aux constitutions de 1770, allant jusqu'à rétablir les droits féodaux. Il préféra abdiquer en faveur de son frère Charles-Félix en 1821 plutôt que d'accorder une constitution à son peuple.

<sup>122</sup> Alexis-François Artaud de Montor (1772-1849). Diplomate attaché à l'ambassade de France en Suède, il émigra en 1792 et servit dans l'armée des Princes. Rentré en France sous le Consulat, il fut secrétaire de Cacault à Rome, chargé d'affaires à Florence en 1805, puis censeur impérial en 1811. Envoyé comme secrétaire d'ambassade à Rome en 1814, il se réfugia à Genève devant l'invasion de Murat puis revint à Rome toujours comme secrétaire du comte de Blacas. Il se retira en 1830 et se consacra aux travaux littéraires et historiques. Amateur d'art, traducteur de Dante, il a également laissé une importante *Histoire du Pape Pie VII* déjà citée. Voir R. Beyer, *Alexis François Artaud de Montor (1772-1849), diplomate, traducteur, historien et collectionneur : sa vie et son œuvre de 1772 à 1814*, Lille, A.N.R.T., 1983 ; J. Perot, « Antonio Canova et les diplomates français à Rome. François Cacault et Alexis-François Artaud de Montor », *Bulletin de la société de l'Histoire de l'Art français*, 1980, p. 219-233. L'envoi si rapide de Courtois de Pressigny en ambassade à Rome montre l'importance que l'annulation du Concordat de 1801 avait pour Louis XVIII.

Dans le *Journal de Paris* du 9, article de Rome, on y parle des rétractations que font de leur serment de fidélité à l'empereur plusieurs individus, des pénitences qu'on leur impose.

Le *Journal des Débats* du 11 annonce la nomination d'une congrégation de huit cardinaux chargés de s'occuper spécialement des affaires de l'Église de France<sup>123</sup>. M. de Gregorio en est consultant et le P. Fontana, général des Barnabites, secrétaire. Celui-ci a longtemps été enfermé à Vincennes. On dit qu'il doit être promu au cardinalat, ainsi que M. de Gregorio, moins distingué encore par sa naissance que par sa piété.

Le même journal donne la liste des anciens évêques qui ne donnèrent point leur démission en 1801, époque du concordat. Ils étaient en tout 36. Mais plus de la moitié de ces prélats sont morts.

† Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims.

De Bonnac<sup>124</sup> [*sic*], évêque d'Agen.

† De Nicolai ; évêque de Béziers, démissionnaire.

De Flamarens<sup>125</sup>, évêque de Périgueux.

Amelot<sup>126</sup>, évêque de Vannes.

De Thémînes<sup>127</sup>, évêque de Blois, à Londres en août.

† De Bèthisy, évêque d'Uzès.

† De Caux, évêque d'Aire.

Du Chilleau<sup>128</sup>, évêque de Châlons-sur-Saône.

---

<sup>123</sup> Le 19 juillet 1814, Pie VII fonda la congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires, qui développait la congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques du Royaume des Gaules (*Super negotiis ecclesiasticis regni Galliarum*) instituée par Pie VI en 1793, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 129 et suiv.

<sup>124</sup> Jean-Louis d'Usson de Bonac (1734-1821). Fils d'un diplomate, il fut vicaire général de Bourges avant d'être nommé à l'évêché d'Agen en 1776. Député aux États-Généraux, il refusa le serment et émigra en Bavière. En 1801, il refusa de se démettre et ne donna sa démission qu'en 1815. Il était premier aumônier du roi à sa mort, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 1, p. 129.

<sup>125</sup> Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens (1735-1815). Officier d'artillerie avant de se tourner vers la carrière ecclésiastique, il fut vicaire général de Chartres auprès de Fleury. Nommé à l'évêché de Quimper en 1771 et sacré en 1772, il fut transféré à l'évêché de Périgueux dès avril 1773. Il se retira peu à peu de ses fonctions avec la Révolution et émigra en Angleterre où il vécut jusqu'à son décès, après avoir refusé sa démission en 1801, *ibid.*, t. 1, p. 141 et t. 2, p. 434.

<sup>126</sup> Sébastien-Michel Amelot (1741-1829). Vicaire général de Lavaur puis d'Aix, il fut nommé évêque de Vannes en 1774 et sacré en 1775. Il prit fortement position contre le serment et se retira en Suisse puis à Londres durant la Révolution. Il refusa de donner sa démission en 1801 et ne revint en France qu'à la Restauration, *ibid.*, t. 2, p. 457.

<sup>127</sup> Alexandre-François-Amédée-Adonis-Louis-Joseph de Lauzières de Thémînes (1742-1829). Aumônier du roi, il fut nommé évêque de Blois en 1776. Il refusa la Constitution civile du clergé et émigra après l'élection de Grégoire comme évêque constitutionnel du Loir-et-Cher. Il refusa sa démission en 1801 et fut l'un des chefs de files des évêques non démissionnaires. Il ne rentra pas en France à la Restauration et mourut à Bruxelles, *ibid.*, t. 2, p. 294-295.

<sup>128</sup> Jean-Baptiste du Chilleau (1735-1824). Évêque de Châlons-sur-Saône en 1781, il vit son siège supprimé par la Constitution civile du clergé et émigra en Suisse dès 1790, puis en Italie et à Munich. Il refusa de donner sa

†De La Laurencie, évêque de Nantes.

†De Villedieu<sup>129</sup>, évêque de Digne.

De Vareilles<sup>130</sup>, évêque de Gap.

De La Fare<sup>131</sup>, évêque de Nancy.

†De Vintimille, évêque de Carcassonne.

†De Bovet, évêque de Sisteron, démissionnaire.

De Coucy<sup>132</sup>, évêque de La Rochelle.

[En marge à gauche : *Extrait de l'ami de la religion et du roi, t. 2, n° 32, page 102 et 103*]

Encore de ce nombre MM. de Nicolai et de Bovet sont-ils indiqués comme ayant donné leur démission postérieurement au concordat. Il ne reste donc que 14 évêques non démissionnaires, auxquels quelques-uns joignent M. de La Luzerne, évêque de Langres, qui a réclamé contre le concordat, tout en donnant sa démission.

Ces évêques demeuraient en Angleterre. M. de La Luzerne à Venise, MM. du Chilleau et de La Fare résidaient en Allemagne, M. de Nicolai en Italie, M. de Coucy à Cuença en Espagne. Il n'y a que huit de ces prélats qui soient encore de retour (†). On attend sous peu MM.

p. 21. **1814. Août.**

de La Luzerne et de Coucy. L'âge et les infirmités paraissent porter les autres à ne point entreprendre un si long voyage.

---

démission avant 1816, puis il fut nommé à l'archevêché de Tours en 1817 dont il prit possession en 1819. Pair de France en 1822, *ibid.*, t. 1, p. 225 ; L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 632.

<sup>129</sup> François Mouchet de Villedieu (1731-1823). Né à Bourges, il fut doyen de Nevers en 1756, docteur en théologie en 1759 et abbé de Foresmontier. Sacré évêque de Digne en 1784, il refusa la Constitution civile du clergé et émigra à Munster. Il refusa sa démission en 1801 et ne rentra en France qu'à la Restauration, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 1, p. 192.

<sup>130</sup> Henri-François de La Broue de Vareilles (1734-1831). Évêque de Gap en 1784, son siège fut supprimé à la Révolution et il émigra. Il ne donna sa démission qu'en 1815 et administra le diocèse vacant de Poitiers jusqu'en 1819. Il entra au chapitre de Saint-Denis en 1825, *ibid.*, t. 1, p. 32.

<sup>131</sup> Anne-Louis-Henri de La Fare (1752-1829). Ordonné prêtre en 1776, il fut vicaire général dans le diocèse de Dijon avant d'être nommé évêque de Nancy fin 1787 et sacré l'année suivante. Député aux États-Généraux, il en prononça le discours d'ouverture le 5 mai 1789, mais s'opposa rapidement à la Constitution civile du clergé. Il émigra en Allemagne et devint le chargé d'affaires du futur Louis XVIII à Vienne. Il ne donna sa démission qu'en 1816 et fut nommé l'année suivante archevêque de Sens, mais il ne prit possession de son siège qu'en 1821. Pair de France en 1822, il fut élevé au cardinalat en 1823. Voir B. de Brye, *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution : le cardinal A. L. H. de La Fare (1752-1829)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985 ; B. de Brye, *Consciences épiscopales en exil, 1789-1814, à travers la correspondance de Mgr de la Fare, évêque de Nancy*, Paris, CERF, 2004.

<sup>132</sup> Jean-Charles de Coucy (1746-1824). Protégé de La Roche-Aymon, il fut aumônier de la reine avant d'être nommé à l'évêché de La Rochelle en 1789. Sacré en 1790, il vit son siège supprimé en 1791 et se retira. Vivant en Espagne de 1797 à 1801, il refusa de donner sa démission avant 1816. Nommé archevêque de Reims en 1817, il fut intronisé en 1821, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 1, p. 151 ; L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 498-499.

Parmi les évêques susnommés, il n'y en a que 7 dont les sièges soient conservés, Agen, Vannes, Nantes, Digne, Nancy, Carcassonne et La Rochelle.

Plusieurs villes ont redemandé le rétablissement de leurs évêchés.

La conscription de 1801 restreignait le nombre des diocèses de 158 à 60. On désire qu'il y en ait au moins 90<sup>133</sup>.

M. Hirn, évêque de Tournai est allé à Rome visiter les tombeaux. Le pape lui a remis un bref qui le concerne, dans lequel il déclare nulle la démission de son évêché qu'il avait été obligé de donner deux fois<sup>134</sup>. *Journal Débats* du 12.

Vers le 26 juillet, par ordre exprès de S. S. le cardinal secrétaire d'État a fait publier et afficher un entier pardon pour tous les sujets romains qui, durant la dernière invasion des États du Saint-Siège, ont manqué à leurs devoirs de fidèles sujets.

L'archiprêtre de Florence, M. Antonio Longo, nommé par Buonaparte à l'évêché de Spolète, et qui s'était fait donner des pouvoirs de vicaire capitulaire pour ce dernier diocèse, a publié à Florence, le 4 mai, une rétractation, demandant pardon d'avoir accepté par crainte une nomination de la part d'un homme qui n'avait pas le droit de le faire, des violences impies qu'il avait exercées sur la personne du chef de l'Église, et d'avoir contrevenu au bref du 2 décembre 1810, adressé au chapitre de Florence. Il regrette aussi d'avoir souscrit à une certaine adresse dont il condamne les maximes<sup>135</sup>.

La congrégation pour les affaires ecclésiastiques est composée de 8 cardinaux : Di Pietro, Mattei, Pacca, Litta, Della Somaglia, Gabrielli, Brancadoro<sup>136</sup>, Oppisonio, et de 7

---

<sup>133</sup> Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert soulignent l'action des dix-sept évêques non démissionnaires qui, très vite, en appelèrent au pape en refusant de reconnaître un roi qui entérinait certains acquis de la Révolution. « L'opposition ultramontaine au roi de la Charte prend consistance sous la première Restauration. Elle est encouragée [...] par l'attitude ambiguë de Louis XVIII lui-même qui envoie Cortois de Pressigny à Rome afin d'obtenir du pape la révision du concordat. » La demande de rétablissement des diocèses supprimés par la Révolution fut l'un des sujets de controverse durant les négociations, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, pp. 85 et 222-223.

<sup>134</sup> En réalité, une seule fois, après son arrestation en 1811.

<sup>135</sup> Voir cahier IV, notamment p. 7 et 20 du ms.

<sup>136</sup> Cesare Brancadoro (1755-1837). Membre d'une famille patricienne de Fermo, il y étudia, y fut ordonné prêtre et devint le coadjuteur de son oncle, archiprêtre de la cathédrale de Fermo. Nommé camérier d'honneur de Pie VI et promu archevêque *in partibus* de Nisibe en 1789, il fut envoyé comme vice-supérieur des missions de Hollande (1790) puis fut promu nonce apostolique de Flandre en 1792. Chassé par la guerre et rappelé à Rome, il devint secrétaire de la congrégation de la Propagande (1795), consultant de la congrégation du Saint Office (toujours en 1795) et vicaire de Saint-Pierre du Vatican. Évêque d'Orvieto en 1800, cardinal-prêtre en 1801, il fut agrégé aux congrégations Consistoriales, des Évêques et Réguliers, de la Propagande et de la Correction des livres de l'Église orientale. Archevêque de Fermo en 1803, il fut exilé en France et fit partie des cardinaux noirs. Nommé, entre autres, membre des congrégations du Saint Office et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1814), il fit également partie de la commission qui jugea le cardinal Maury. Hostile à Consalvi, il suivit le parti *zelante* lors du conclave de 1823, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 320-322.

théologiens : le P. Fontana, secrétaire, Mgr Baldi<sup>137</sup>, les PP. Grandi<sup>138</sup> et Lambrichini<sup>139</sup>, les abbés Pastrelino<sup>140</sup>, Bettin<sup>141</sup> et Guidi<sup>142</sup>.

Le vœu de Louis XIII<sup>143</sup> est de 1638.

Le cardinal Cavalchini, gouverneur de Rome, y est de retour. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, de ce présent à Paris, doit retourner incessamment à Rome. Le cardinal Della Genga, nonce extraordinaire de S. S. en France, se rendra en cette qualité au congrès de Vienne.

---

<sup>137</sup> Francesco Antonio Baldi (1755-1826). Prêtre, secrétaire du cardinal Ludovisi, puis du nonce et futur cardinal Gallarati à Florence (1793-1795) et à Venise (1795-1797), il fut nommé à la Secrétairerie d'État en septembre 1800. Premier custode de la Bibliothèque Vaticane et consultant de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en 1814, il fut mis à la retraite de la Bibliothèque en 1818 et promu à la dignité de prélat domestique, *ibid.*, p. 660-661.

<sup>138</sup> Antonio Maria Grandi (1760-1822). Né à Vicence, il fit profession chez les barnabites en 1778. Protégé par le cardinal Fontana, il entra au service de la Curie et devint consultant de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1814) et des Rites (1816). Secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en 1819, puis consultant du Saint Office en 1820, enfin de la congrégation pour la Correction des livres de l'Église d'Orient en 1821, il fut élu vicaire général de l'ordre barnabite en 1822, peu de mois avant sa mort, *ibid.*, p. 565.

<sup>139</sup> Luigi Emmanuele Nicolo Lambruschini (1776-1854). Barnabite, entré en religion en 1794, il étudia ensuite la théologie à Rome qu'il quitta après l'occupation française en 1798. Ordonné en 1799, il enseigna la théologie morale dans plusieurs villes. Protégé par son frère, évêque *in partibus* d'Azotus, et par le cardinal Fontana il fut nommé examinateur pro-synodal du diocèse de Porto et S. Rufina en 1804 et chancelier de l'ordre des barnabites en 1807. Lors de la seconde occupation française de Rome, il partit à Gênes et y établit des contacts avec Pie VII à Savone. Entré au service de la Curie à la Restauration, il devint consultant des congrégations des Affaires extraordinaires (1814) puis consultant de la congrégation du Saint-Office en 1816. Promu secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et vice général des barnabites en 1816, il fut nommé archevêque de Gênes en 1819, puis nonce apostolique pour la France en 1826. Il se démit de ces deux fonctions en 1830. Cardinal en 1831, il devint préfet de la congrégation des Études et archiviste des archives secrètes du Vatican en 1834. Secrétaire d'État de 1836 à 1846, il fut nommé cardinal-évêque de Sabine en 1842. Après son échec au conclave de juin 1846, il abandonna la Secrétairerie d'État à l'accession de Pie IX. En 1847, il devint préfet de la congrégation des Rites et cardinal-évêque de Porto et Santa Ruffina. Il se démit de sa fonction d'archiviste en 1853, un an avant sa mort, *ibid.*, p. 402-405.

<sup>140</sup> D'après l'ouvrage de Philippe Boutry, il n'y eut aucun Pastrelino, consultant de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, ni ailleurs semble-t-il. Voir la liste des consultants, *ibid.*, p. 132-133.

<sup>141</sup> Gioacchino Bettini. Prêtre séculier, recteur de la Sapienza, il fut nommé consultant de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en juillet 1814, *ibid.*, p. 669.

<sup>142</sup> Filippo Guidi (?-1817). Prêtre séculier, nommé consultant des congrégations du Saint Office et des Affaires ecclésiastiques (juillet 1814). Il mourut à Naples où il secondait le cardinal Caracciolo dans les négociations sur le concordat, *ibid.*, p. 708.

<sup>143</sup> Dans un contexte politique difficile, Louis XIII consacra, par l'ordonnance du 10 février 1638, lui-même, sa famille et la France à Notre Dame de l'Assomption, plus en action de grâce pour les succès militaires contre l'Espagne que comme vœu de naissance d'un dauphin, d'après l'étude de René Laurentin. Enregistré par le Parlement, ce vœu avait force de loi. Dès 1637/38, Philippe de Champagne réalisa un tableau conforme au texte du vœu. Célébrée par une procession le 15 août jusqu'en 1791, la fête civile et religieuse instituée par la déclaration de Louis XIII fut rétablie dès 1814 par Louis XVIII, renouant ainsi les fils rompus de la tradition monarchique et effaçant le culte concurrentiel de la saint Napoléon imposé sous l'Empire. Si Louis XVIII ne put physiquement suivre cette cérémonie, Charles X eut à cœur de la suivre comme roi de 1825 à 1829. La loi instaurée par Louis XIII fut abolie par Louis-Philippe. Voir M. de Vulgrenant, « Le vœu de Louis XIII », *RHEF*, 1938, 24, p. 47-58 ; R. Laurentin, *Le vœu de Louis XIII. Passé ou avenir de la France*, Paris, F.X. de Guibert, 2004, p. 132-133.

p. 22.

Le S. P. a fait à la Cour de Vienne des propositions que celle-ci a peu goûtées ! Il demande entre autres le rétablissement du patriarche de Venise et plusieurs autres institutions qui existaient du temps de la République.

*Troyes.* M. de Boulogne de retour à Troyes, s'y conduit très mal, persécute les prêtres qui ont reconnu M. de [Cussy] administrateur capitulaire, exige qu'on rétracte la soumission qu'on lui a rendue, a interdit un des grands vicaires. Pourquoi ne ferait-il pas dans un diocèse qu'il avait abandonné ce que le pape fait à Rome ! *Ad instar papae totus componitur episcopatus.*

Le *Journal des Débats* du 23 août rapporte une instruction de la congrégation<sup>144</sup> particulière nommée par Sa Sainteté, sur les peines à prononcer contre les ecclésiastiques qui ont prêté le serment condamné par le S. Père, ou qui ont pris part à... [phrase inachevée].

Quelques évêques irlandais se sont rendus à Rome pour les affaires de leur pays, et surtout à cause des négociations entamées entre le pape et la Cour de Londres, relativement à la prestation du serment qui doit être imposé aux catholiques qui doivent entrer à l'avenir dans le Parlement<sup>145</sup>.

Le pape par décret du 30 juillet rend aux barons, la jurisprudence féodale avec les droits et privilèges qui y sont attachés.

Il annule au 1<sup>er</sup> octobre prochain les baux passés par l'ancienne administration des domaines nationaux. Il exige la restitution des acquisitions des domaines improductifs, tels que bâtiments de couvents, églises de la ville de Rome, sauf à indemnisation.

Blaise Ostolaza<sup>146</sup>, confesseur de Ferdinand VII, à Valences, et en Espagne, connu par des sermons imprimés, doit quitter Madrid ainsi qu'un R. P. rédacteur d'un journal.

---

<sup>144</sup> Une commission d'État avait été organisée le jour même de la remise des pouvoirs par le représentant de Murat à l'envoyé de Pie VII (11 mai 1814). Présidée par le cardinal Rivarola, elle prit des sanctions contre les fonctionnaires romains civils et ecclésiastiques qui avaient participé à l'administration française et prêté serment. Ils furent destitués et, selon les cas, exilés. Voir P. Boutry, « Traditions et trahisons. Le retour de Pie VII à Rome (19 mars-24 mai 1814) », *op. cit.* ; C. Brice, *Histoire de Rome et des Romains de Napoléon I<sup>er</sup> à nos jours*, Paris, Perrin, 2007, p. 83-84.

<sup>145</sup> En supprimant le parlement de Dublin par l'acte d'union de 1800, Londres avait promis un bill d'émancipation aux catholiques, mais à trois conditions : droit de veto pour les nominations épiscopales ; droit de *placet*, et serment de fidélité. Des négociations sur ces trois points avaient été engagées entre Rome et Londres entre 1800 et 1809, mais avaient été mises en échec, notamment à cause de la mésentente entre catholiques anglais et irlandais, L'attitude de Pie VII lors de son conflit avec Napoléon avait rapproché l'Angleterre du Saint-Siège, ce qui semblait être l'occasion de régler les affaires de l'Église catholique d'Angleterre, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *La crise révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 349-350.

<sup>146</sup> Blas Gregorio de Ostolaza y Ríos (?-1835). Né au Pérou, il y fut recteur du collège de San Carlos à Trujillo en 1804. Venu en Espagne, sans doute pour rendre compte de sa gestion, il publia une *Relation de ses mérites et de ses services* en 1807 et devint en 1808 le confesseur de Ferdinand VII à Valençay. Élu député suppléant pour le Pérou aux Cortès en 1810, il y fut le défenseur du parti royal et de la réaction, publiant de nombreux textes en faveur de Ferdinand VII et pour la défense de l'Inquisition. Il fut récompensé de sa fidélité à la Restauration par le doyenné de la Murcie et les titres de confesseur et chapelain honoraire du Roi. Il fut également nommé secrétaire de Chambre et confesseur de l'Infant don Carlos. Devenu directeur de l'Hospice de la Miséricorde de

*Wesleyen. Méthodistes.* La 71<sup>e</sup> conférence annuelle des méthodistes s'est tenue à Bristol le 25 juillet. Le d. Adam Clarck<sup>147</sup> [*sic*] a été président. Il y avait environ 300 ministres présents. La secte a acquis l'année précédente 15 000 prosélytes, dont 12 184 en Angleterre, le reste dans les Indes occidentales et la Nouvelle Écosse. L'augmentation des méthodistes en général inquiète par ses progrès la secte des protestants anglais, et fixe l'attention du clergé. *Moniteur* du 25 août.

p. 23.

Le ministère hanovrien a rendu aux princes évêques et aux clergés catholiques d'Osnabrück et de Hildesheim les droits privilèges et traitements dont ils jouissaient...

Le nonce Della Genga restera à Paris. Le cardinal Consalvi en va partir pour se rendre à Vienne pour la même mission qu'il était venu en France et était allé en Angleterre.

En Angleterre, une vieille femme nommée Johanna Southcote<sup>148</sup>, âgée de 65 ans, se dit enceinte du Messie, s'est fait des prosélytes et des accoucheurs la disent dans le 8<sup>e</sup> mois de sa grossesse. Les journaux anglais des mois de juillet d'août en parlent. [En marge à gauche : *Johanna Southcote. Son prédicateur est M. Tozer*<sup>149</sup>, *il prêche les mérites de cette femme, et répand un écrit sur ses prophéties.*]

Dans l'électorat d'Hanovre et le duché de Brunswick on rétablit les chapitres de chanoinesses, les couvents de filles, le chapitre d'Einbeck, supprimé en 1810, la cure et les écoles y

---

Murcie, son il fut dénoncé pour corruption en 1817, enfermé dans les prisons de l'Inquisition puis envoyé, par ordre du roi, au couvent des Batuecas, puis à Séville où il fut jugé par l'Inquisition. Durant le Trienio libéral, il intrigua contre la Constitution et fut exilé aux Canaries en 1823. Ayant rejoint la cause carliste, il fut arrêté et immédiatement fusillé en 1833, A. Gil Novalés, « Ostolaza y Ríos, Blas Gregorio de », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=ostolaza-y-rios-blas-gregorio-de>, consulté le 20-04-2015.

<sup>147</sup> Adam Clarke (1760 ou 1762–1832). Théologien méthodiste, grand commentateur de la Bible, il identifiait l'Église catholique à l'Antechrist dans son commentaire du Livre de la révélation. Sur le développement de l'Église méthodiste, voir D.W. Lovegrove, *Established Church, Sectarian People. Itinerancy and the Transformation of English Dissent. 1780-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

<sup>148</sup> Joanna Southcott [ou Southcote] (1750-1814). Fille d'un fermier, cette domestique persuadée d'avoir des dons surnaturels affirma en 1792 être la femme annoncée dans la Bible du roi Jacques, Révélation (Apocalypse) 12:1-6. Elle écrivit des prophéties en vers. À 64 ans, elle annonça qu'elle était enceinte du Messie qui devait naître le 19 octobre 1814. Ce qui n'arriva pas. Elle mourut peu après. Le mouvement qui s'était créé autour d'elle ne disparut pas à sa mort et les Southcottians, qui comptèrent jusqu'à 100 000 adeptes au XIX<sup>e</sup> siècle, continuèrent à croire aux prophéties, soi-disant conservées dans une boîte qui ne devait être ouverte qu'en temps de crise, J. Hastings, *Encyclopedia of Religion and Ethics*, Whitefish, Kessinger, 2003 [reprint], Part 22, p. 756 ; S. Bowerbank, *Southcott, Joanna (1750–1814): Prophet and Writer*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

<sup>149</sup> William Tozer (1770-1828). Devenu un adepte de Joanna Southcott en 1804, il fut chargé de la construction d'une chapelle « southcottienne » dans Duke Street, St. George's Fields, à Londres en 1805, dont il devint le ministre. Après la mort de la prophétesse, il continua à prêcher dans Duke Street pour un nouveau prophète, George Turner, marchand de Leeds et leader southcottien dans le Nord, P. Lockley, *Visionary Religion and Radicalism in Early Industrial England: From Southcott to Socialism*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 27-30.

annexées, &c. Idem à Noerten près de Guetting... à Munster et à Osnabruck. Les biens sont rendus.

**Consistoire.** 6 août. À Rome, 1<sup>er</sup> consistoire des cardinaux et des principaux prélats convoqués par le pape, malgré le mauvais état de sa santé, il a duré 6 heures. Le lendemain des courriers ont été expédiés pour Vienne et pour Londres. Mgr Morossi<sup>150</sup>, archevêque de Tyr va partir pour Pétersbourg.

**Jésuites.** La célébration de la fête de saint Ignace de Loyola, et le zèle inconsidéré de quelques partisans des jésuites ont de nouveau réveillé l'attention publique sur cet ordre. On a pour ainsi dire revu le grand procès qui a décidé leur expulsion. L'opinion publique du peuple romain a été si peu en faveur des jésuites que le gouvernement a cru devoir laisser transpirer que pour le moment ses intentions n'étaient pas de rétablir les jésuites. Les dominicains et les franciscains ont joué un grand rôle dans cette querelle, et il est certain que déjà leurs généraux avaient présenté de fortes observations au S. Père.

Depuis la S. Ignace, Pasquinio et Marforio ont repris leur éloquence accoutumée<sup>151</sup>. Ils font pleuvoir toutes les nuits des satyres sur les jésuites. Une d'elle écrite en vers italiens, a excité l'attention du magistrat, comme injurieuse au S. Père. *Moniteur* du 26 août.

p. 24. 1814.

Les juifs s'étaient beaucoup multipliés dans les anciens départements au-delà des Alpes. Le roi de Piémont les a réduits à ce qu'ils étaient anciennement. S'ils sont tolérés, c'est aux conditions auxquelles ils étaient soumis autrefois. Ils n'ont plus de droits politiques. Aussi la plupart se retirent-ils du côté de Parme, de Plaisance et dans la Toscane<sup>152</sup>.

Le *Journal des Débats* du 26 août contient un rapport de ce qui s'est passé à Bréda le [6 mai 1810] et la manière dont Buonaparte a parlé aux catholiques qui avaient manifesté de

---

<sup>150</sup> Il s'agirait plutôt de Giuseppe Morozzo, archevêque de Thèbes. L'archevêque de Tyr était alors le cardinal Della Genga. Rondeau reproduit ici l'erreur commise dans l'article de la *Gazette de France*, n° 236, 24 août 1814, p. 938.

<sup>151</sup> Noms de deux statues qui personnifient depuis le XIV<sup>e</sup> siècle l'opposition à l'arbitraire à Rome. Des épigrammes contre le pape et les cardinaux étaient écrites sur la statue de Pasquin. Par extension, les épigrammes furent appelées pasquinades. Eustache Lenoble publia au XVII<sup>e</sup> siècle des *Dialogues entre Pasquin et Marforio sur les affaires du tems*. Une comédie intitulée *Pasquin et Marforio. Médecins des mœurs* fut représentée pour la première fois à l'Hôtel de Bourgogne en 1697. Enfin, J. B. Mary-Lafon publia *Pasquin et Marforio : histoire satirique des Papes* en 1861.

<sup>152</sup> Si les populations juives avaient pu jouir sous l'Empire des droits civiques accordés dès 1791 en France, le retour à l'ordre ancien les en priva en Italie. Comme à Rome, ils furent de nouveau enfermés dans un ghetto. En 1828, Léon Halévy écrivait à propos de leur condition en Italie : « Les restrictions anti-sociales sont en pleine vigueur », *Résumé de l'histoire des juifs modernes*, Paris, Lecoq, 1828, p. 264. Même si les 6 000 juifs vivant dans le royaume de Piémont bénéficièrent d'une nette libéralisation de leur statut, cela restait bien en-deçà de l'égalité française. Le secrétaire de Grégoire ne pouvait pas être insensible à cette question ! Voir A. Germa, B. Lellouch, E. Patlagean (dir.), *Les Juifs dans l'Histoire : de la naissance du judaïsme au monde contemporain*, Paris, Champ Vallon, 2011, p. 419-420.



l'opposition à se soumettre au concordat<sup>153</sup>. Il y a beaucoup de rapports entre cet entretien et celui qui a eu lieu à Utrecht, dont j'ai les copies manuscrites<sup>154</sup>.

*Journal des Débats* du 27 août.

Le roi d'Espagne vient de nommer des sujets à 5 évêchés.

Par décret du roi de Naples en date du 4 août, les biens des menses épiscopales des 3 départements de la marche d'Ancône, mis sous le séquestre, sont rendus aux titulaires, s'ils ne sont pas aliénés.

Les Napolitains, au 10 août, occupaient toujours la marche d'Ancône, Macerata et Ferrare. Les prêtres y sont emprisonnés et le peuple y est vexé (Picot, n° 21 du t 1, p. 360).

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (dit de Malte) subsiste<sup>155</sup>. Par une lettre du 25 juin le pape approuve la nomination d'un commandeur faite dans une assemblée de l'ordre présidée par le vénérable prieur d'Angleterre, frère Giroslaw Laparelli.

M. de Coucy, évêque non démissionnaire de La Rochelle, est arrivé à Paris d'Espagne où il a passé le temps de son exil.

Le 2 septembre sera célébré dans l'église des Carmes, rue Vaugirard, un service solennel pour les évêques et prêtres qui y ont été massacrés le 2 septembre 1792.

**Rétablissement des jésuites.** Le 7 des ides d'août 1814 (7 août) 15<sup>e</sup> année du pontificat de Pie VII, ce pape a donné une bulle pour le rétablissement de la Société de Jésus, supprimée par le pape Clément XIV dont la bulle Dominus ac Redemptor noster date du 21 juillet 1773. Pie VII par un bref catholicae du 7 mars 1801 les

p. 25.

avait rétablis en Russie seulement, à la demande de l'empereur Paul I<sup>er</sup> du 11 août 1800. Il avait accordé à François Kareu<sup>156</sup>, prêtre, et à ses compagnons la faculté de se former en corps, suivant la règle de saint Ignace de Loyola<sup>157</sup>, approuvée par le pape Paul III.

---

<sup>153</sup> Napoléon s'en serait assez violemment pris aux représentants du clergé catholique, « vermissieux de la terre » qui osaient s'opposer au légitime détenteur du glaive temporel placé sur le trône par Dieu, tout en chantant les louanges de ses sujets protestants. Ce serait à cette occasion qu'il aurait dit : « Si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet et dans les maximes de l'Église gallicane des principes qui sont analogues aux miens ; si le concordat n'était pas adopté, je me serais fait protestant ; et trente millions de Français auraient suivi le lendemain mon exemple », F. Schöll, *Recueil de pièces officielles destinées à détromper les Français sur les événements qui se sont passés depuis quelques années*, Paris, Librairie Grecque-Latine-Allemande, 1814, t. 4, p. 247-255 (ici p. 252).

<sup>154</sup> Voir cahier IV, notes 7 et 240.

<sup>155</sup> Sur le rétablissement de l'ordre de Malte, voir B. Galimard Flavigny, *Histoire de l'ordre de Malte*, Paris, Perrin, 2006.

<sup>156</sup> François Kareu (?-1802). Général de la congrégation de la Compagnie de Jésus en Russie en 1801.

<sup>157</sup> Ignace de Loyola (saint ;1491-1556). Fondateur et premier supérieur de la Compagnie de Jésus. Il fut canonisé par Grégoire XV en 1622.

Pie VII les avait aussi rétablis dans le royaume de Naples à la demande du roi Ferdinand<sup>158</sup>, par le bref Per alias du 30 juillet 1804.

Le monde catholique, dit le pape, demande d'une voix unanime le rétablissement de la Compagnie de Jésus : pétitions des archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées<sup>159</sup>.

Taddio Barzozowski [*sic ; i. e. Brzozowski*]<sup>160</sup> était en ce moment général de l'ordre.

C'est le 7 août que le S. Père s'est rendu à l'église de Jésus pour y célébrer la messe ; puis il est passé dans l'oratoire voisin de la congrégation des nobles, où a été lue publiquement la d. bulle. La lecture finie, tous les jésuites présents ont été admis au baisement des pieds ; à leur tête était le Père Panizoni<sup>161</sup> qui, en vertu du rescrit de la secrétairerie d'État, remplira par intérim les fonctions du général, qu'on attend de Russie.

Puis on a lu l'acte signé de S. S. concernant la restitution des capitaux encore existants du patrimoine des jésuites, et les compensations provisoires pour les biens aliénés ou changés<sup>162</sup>.

Ainsi se termina cette cérémonie éternellement mémorable et glorieuse.

*Moniteur* du 27 août. Le Congrès de Vienne s'occupera de pourvoir au besoin des diocèses d'Allemagne. La plupart des sièges épiscopaux sont vacants : il n'y a ni chapitres, ni séminaires, ni chaires de théologie. Les fidèles ne savent plus où ils en sont. Depuis vingt ans, l'Église d'Allemagne a éprouvé les plus violentes secousses. Tous les archevêchés et évêchés

---

<sup>158</sup> Ferdinand I<sup>er</sup> des Deux-Siciles (1751-1825). A régné avant 1815 sous les noms de Ferdinand IV de Naples et Ferdinand III de Sicile. Fils de Charles III d'Espagne, il reçut le trône de Sicile en 1759. Opposé à la Révolution, puis confiné en Sicile après la conquête française, il reprit le contrôle de l'ensemble de son royaume en 1815.

<sup>159</sup> Voir *supra*, note 106.

<sup>160</sup> Thaddeus Brzozowski (1763-1848). Polonais, né en Lituanie, il succéda au P. Gabriel Gruber en septembre 1805 mais fut de fait prisonnier de la Russie. Si bien qu'il était prévu qu'à sa mort son successeur résiderait à Rome et non en Russie. Leur expulsion ultérieure rendit la précaution inutile. Il fut ami et correspondant de La Mennais, T. J. Campbell, *The Jesuits, 1534-1921: A History of the Society of Jesus from its Foundation to the Present Time*, [Auckland], The Floating Press, 2014, p. 640 et p. 669.

<sup>161</sup> Luigi Panizzoni (1729-1820). Né à Vicence, il entra au noviciat des jésuites de Saint-André à Rome en 1745 et fit profession en 1763. Professeur de mathématiques au collège du Prato au moment de la suppression de l'ordre, il vécut dans le diocèse de Ferrare jusqu'à son départ pour la Russie en 1784. Il y fut successivement secrétaire du provincial, puis instructeur de 3<sup>e</sup> probation avant d'être envoyé en 1793 à Parme avec deux autres jésuites par Catherine II en réponse à une requête du duc de Parme. Arrivé en 1794, il devint le provincial de la petite colonie jusqu'en 1803. Puis, en 1811, il fut contraint de succéder à son successeur décédé. Il fut remplacé en décembre 1814. Il fut désigné par le pape pour remplacer à Rome le général qui attendait du tsar la permission de se rendre à Rome, T. J. Campbell, *The Jesuits, op. cit.*, p. 662 ; É. Terwecoren, *Collection de Précis historiques*, 1870-XIX<sup>e</sup> année, Bruxelles, J. Vandereydt ; Paris, E. Repos, 1870, t. 19, p. 212-216 ; W. Guettée, *Histoire des Jésuites, composée sur documents authentiques en partie inédits*, Paris, Huet, 1859, t. 3, p. 405 ; J. Créteineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus composée sur les documents inédits et authentiques*, Paris, Vve Poussielgue-Rusand, 1851, [3<sup>e</sup> éd.], t. 6, p. 61.

<sup>162</sup> Le jour même de la cérémonie, après la lecture de la bulle et le baisement de pied auquel fut admis le père Panizoni, le cardinal Pacca fit lire un édit pontifical qui ordonnait la restitution des capitaux existants des biens des jésuites, ainsi que des dédommagements pour les biens aliénés. Par un décret exécutoire du trésorier le marquis Ercolani, trois maisons qu'ils avaient possédées à Rome leur furent rendues, M. André, *Cours alphabétique et méthodique de droit canon dans ses rapports avec le droit civil ecclésiastique*, Paris, Chez l'auteur, et à la librairie catholique de F. Boullotte, 1852, t. 3, p. 430.

de la rive gauche du Rhin ont été sécularisés : plusieurs princes de l'Église sont morts, ils n'ont pas été remplacés. La rive gauche et la rive droite, qui étaient souvent du même diocèse n'avaient conservé aucune communication. Plusieurs villages manquent de pasteurs : toutes les fondations ont été détournées ou séquestrées. Il faut qu'au congrès on prenne des mesures pour arrêter un mal dont les fruits seraient des plus funestes. Le pape a déjà fait des représentations très graves : il demande que l'Église d'Allemagne soit réorganisée<sup>163</sup>. On dit qu'il a un plan tout fait.

p. 26. **1814. Août.**

**Rome.** S. S a ordonné aux acquéreurs d'églises et de couvents de restituer ces édifices qui doivent être rendus à leur destinée primitive. On indemniserà les acquéreurs lorsque les finances de l'État le permettront. (Rome 12 août).

**Trappistes.** Les trappistes ont demandé au gouvernement du canton de Fribourg la permission de s'établir de nouveau à Valsainte<sup>164</sup>. Plusieurs communes ont appuyé, comme en 1802, la demande de ces religieux. Ils ont obtenu leur permission. Le nonce, l'évêque et le clergé y sont intéressés. [Dernière phrase rajoutée ultérieurement. En marge à gauche : *Journal Débats* 13 septembre.]

**Genève.** La nouvelle constitution de la république de Genève porte que la religion réformée est la religion dominante : qu'il y aura dans Genève une église destinée au culte catholique, l'entretien sera à la charge de l'État.

**Consalvi.** Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État de S. S., est parti le 19 août pour se rendre au Congrès de Vienne, accompagné de Mgr Mazio.

**20. Trappistes.** Le jour de S. Bernard, D. Eugène de La Prade<sup>165</sup>, abbé des religieux de la Trappe, réfugié en Westphalie, le P. prieur et le P. célerier, de la même abbaye, ont eu

---

<sup>163</sup> Le recès impérial du 25 février 1803 avait entraîné la disparition de la quasi-totalité des principautés ecclésiastiques. Les princes allemands avaient compensé leurs pertes de territoire rhénan grâce aux territoires ecclésiastiques. Presque tous les évêchés étaient vacants (il ne restait plus que six titulaires, dont cinq âgés de plus de 70 ans), il n'y avait plus ni chapitres, ni séminaires, le tout sans ressources. Jean Leflon souligne la crainte de la naissance d'une Église d'Allemagne indépendante « qui consacrerait la soumission du spirituel au temporel ». Wessenberg proposa même d'inscrire dans l'Acte du congrès un article qui énoncerait le principe d'une Église nationale allemande. Si Consalvi réussit à éviter ce risque, la réorganisation de l'Église d'Allemagne ne fut pas réglée lors du congrès de Vienne. En revanche, la Confédération germanique créée par le congrès de Vienne rendit la situation des catholiques encore plus délicate, car la Bavière devint, en dehors de l'Autriche, le seul État catholique, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *La crise révolutionnaire*, op. cit., p. 340-343 ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme*, op. cit., t. 10, p. 739 et suiv.

<sup>164</sup> Voir cahier V, note 109.

<sup>165</sup> Dom Eugène Bonhomme de La Prade (1764-1816). Ancien page à la Cour, il fit profession à la Trappe en 1789 et quitta la France en 1791. D'abord à la Valsainte, il reconstitua à partir de 1795 une communauté à Darfeld, dont il fut élu l'abbé en 1806. En 1799, il fonda également l'abbaye de Saint-Liboire à Driburg (aujourd'hui Bad Driburg en Rhénanie). Il fut reçu le 20 août 1814 par Louis XVIII qui lui promit sa protection.

l'honneur d'être admis à une audience particulière du roi, qui leur a donné son agrément pour le rétablissement des trappistes en France, et a eu la bonté de leur promettre sa haute protection. (*Journal des Débats* du 29 août).

**Jésuites.** On m'a dit que 8 jésuites étaient déjà réunis dans la rue des Postes, à l'Estrapade, et qu'ils en portaient l'habit, sortant deux à deux.

Une lettre de Soissons en date des derniers jours d'août annonce que deux prêtres de la cathédrale, M. Ronsin<sup>166</sup> [blanc] et un curé de la campagne [blanc] sont partis de cette ville pour se rendre à Lyon, où doit se former le noyau de la société jésuitique.

On avait dit que le roi de France s'opposerait à l'entrée et admission des jésuites en France, qu'il le devait à la mémoire de ses ancêtres. D'autres personnes annoncent que le roi ne s'y oppose pas, et qu'il a déclaré et défendu qu'on ne lui parlât pas de leur interdire leur admission, qu'il savait ce qu'il avait à faire. Caricature : Le roi portant des prêtres sur ses épaules : au bas, "MM. vous allez me faire mourir".

[Pièce insérée entre les p. 26 et 27]

Le 12 août M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême<sup>167</sup> a passé par Orléans. Elle a logé à la préfecture. M. Talleyrand<sup>168</sup>, préfet, lui a présenté M. Raillon, évêque nommé, qui a adressé à la

---

Il mourut à Paris l'année suivante. Sa sépulture a été transférée de Paris à Sept-Fons en 1867, *Cistopedia, Encyclopædia Cisterciensis*, <http://www.cistopedia.org/index.php?id=8498>, consulté le 20-04-2015 ; L. Dubois, *Histoire de l'Abbé de Rancé et de sa réforme, composée avec ses écrits, ses lettres, ses règlements et un grand nombre de documents contemporains inédits ou peu connus par l'abbé Dubois*, [s.l.], Ambr. Bray, 1866, p. 702-714.

<sup>166</sup> Pierre Ronsin (1771-1846). Originaire de Soissons, il y commença ses études de philosophie au séminaire puis étudia la théologie en autodidacte durant la Révolution. Ordonné prêtre en juillet 1801, il fut admis chez les Pères de la Foi en 1803 et enseigna dans les collèges de Belley et de Roanne. De retour à Soissons après la suppression des P. de la Foi en 1808, il devint vicaire de la cathédrale et directeur de conscience de l'évêque Leblanc de Beaulieu. Entré dans la Compagnie de Jésus le 23 juillet 1814, il se vit confier par l'évêque la direction de son séminaire. Mais il fut rapidement chargé de la direction de la Congrégation (août 1814), déployant une activité spirituelle importante à Paris. Supérieur de la résidence de la rue de Sèvres de 1821 à 1824, directeur du couvent des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve et du couvent des Oiseaux, il s'attacha également avec quelques succès à la conversion des protestants. Il quitta la direction de la Congrégation en 1828, deux ans avant sa disparition définitive. Il fut l'un des grands promoteurs en France du culte des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, *Dictionnaire de spiritualité, op. cit.*, t. 13, col. 916-919.

<sup>167</sup> Marie-Thérèse de France (1778-1851). Fille aînée de Louis XVI, elle fut l'unique survivante de la famille royale. Mariée en 1799 à Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême. Voir H. Becquet, *Marie-Thérèse de France : l'orpheline du Temple*, Paris, Perrin, 2012.

<sup>168</sup> Alexandre-Daniel de Talleyrand-Périgord (1776-1839). Cousin de Charles-Maurice, destiné à l'état ecclésiastique, il étudia la théologie à Naples où son père était ambassadeur de France. Après la Révolution, il se fit naturaliser napolitain et prit du service dans l'armée. Il rentra en France en 1802. Maire de la Ferté-Saint-Aubin, il fut nommé préfet du Loiret en avril 1814. Il accompagna Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours et reprit possession de sa préfecture en 1815. Ayant refusé de payer aux Prussiens une contribution de plusieurs millions de francs, il fut arrêté et incarcéré à Saint-Cloud. Nommé conseiller d'État, élu député du Loiret en 1815 puis en 1816, il fut préfet de l'Allier (1822), de la Nièvre (1828), de la Drôme (1830), du Pas-de-Calais (1831). Rallié à la monarchie de Juillet, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Florence en 1833, puis à Copenhague. Il

princesse quelques phrases. La princesse ne lui a pas répondu. Le préfet a eu l'air d'interrompre M. Raillon pour lui présenter M. Corbin<sup>169</sup>, curé de Ste Croix, qui a été très bien accueilli et qui a eu l'honneur le lendemain de lui dire la messe dans la chapelle de la préfecture.

On ne peut se dissimuler les préventions qu'on aura inspirées à la demoiselle contre tout prêtre, évêque nommé. À cette époque, M. Raillon avait à lutter contre les membres du chapitre, contre ceux de Blois, un grand nombre d'ecclésiastiques égarés. Il n'avait pour lui que les grands vicaires et quelques membres sages du chapitre<sup>170</sup>.

Voyez Picot, *l'Ami de la religion et du roi*. n° 41, du t. 2.

p. 27. 1814. Août. [Septembre].

Le *Journal des Débats* du 5 septembre contient 1°. Un édit sévère publié par le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'État, qui défend toute association de la franc-maçonnerie<sup>171</sup>, et toutes réunions secrètes, soupçonnées de professer des sentiments capables d'ébranler les trônes,

---

entra à la Chambre des pairs en juin 1838, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 5, p. 360.

<sup>169</sup> Jean-Pierre Corbin (1749-1842). Curé de Notre-Dame-du-Chemin à Orléans, il fut insermenté. Nommé chanoine honoraire en 1802, il devint curé de la cathédrale Sainte-Croix en 1807, puis fut grand pénitencier et vicaire général. Voir M.-L. Vassort, *Notice nécrologique sur M. J. P. Corbin, ancien curé de Ste-Croix*, Orléans, J.B. Niel, 1842.

<sup>170</sup> Voir cahier IV, note 26. Rondeau ne manquera pas de souligner les refus des princes de rencontrer certains évêques constitutionnels au cours de leur voyage en province, notamment Reymond à Dijon et Le Coz à Besançon. Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert soulignent combien cette attitude encouragea l'opposition ultramontaine, *Histoire de la Restauration*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>171</sup> Dès 1738, Clément XII avait interdit par la bulle *In Eminenti* l'adhésion aux sociétés secrètes, « à ces sociétés de Francs-maçons », sous peine d'excommunication car : « Si ces hommes ne faisaient pas le mal, auraient-ils une si grande horreur de la lumière ». Repris par Benoît XIV en 1751, ces interdits n'avaient pas été enregistrés en France. Relais de diffusion des idées nouvelles, la franc-maçonnerie fut ensuite accusée d'être à l'origine de la Révolution. Avec son *Histoire du jacobinisme* l'ancien jésuite Barruel illustra dès 1797 ce thème largement repris au XIX<sup>e</sup> siècle. Reconstituée sous l'Empire, la franc-maçonnerie eut « tendance à regrouper des notables qui échappent à l'influence du clergé », et, à partir de 1814, cette histoire « n'est guère séparable de la bourgeoisie voltairienne libérale et des tentatives de celle-ci pour remplacer le catholicisme [...] par une religion naturelle et rationnelle » (P. Chevalier). L'édit du 15 août 1814 condamne la franc-maçonnerie et prononce des peines allant jusqu'à la confiscation des biens et la mort contre ceux qui y adhèreraient. Cet édit fut repris à leur compte par certains États, dont l'Autriche, la Bavière, la Sardaigne, l'Espagne, et les duchés de Bade et de Parme. Pie VII renouvela sa condamnation des sociétés secrètes dans la bulle *Ecclesiam Christi* contre la Charbonnerie en 1821. Léon XII censura toute société secrète en 1825, enfin, en 1846, l'encyclique *Qui Pluribus* de Pie IX lança l'anathème contre les sociétés secrètes. Voir le texte de l'édit de 1814 dans E. Rebold, *Histoire générale de la franc-maçonnerie, basée sur ses anciens documents et les monuments élevés par elle, depuis sa fondation, en l'an 715 av. J.-C., jusqu'en 1850*, Paris, Franck, 1851, p. 192-196. Voir G. Cholvy, « Église et Franc-maçonnerie : histoire d'un divorce », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, n° 37, Montpellier, 2007, p. 121-128 ; J. Rousse-Lacordaire, *Rome et les Francs-Maçons : Histoire d'un conflit*, Paris, Berg International, 1998.

contraires à la religion de J.-C. dont le pontife romain a été constitué le chef et le gardien par son divin fondateur lui-même. Réponse dans le *Journal de Paris*, vers le 7 ou 8 septembre.

2°. Qu'il se fait à Rome des missions au milieu des places publiques les 16, 18, 19. Le pape a assisté à deux missions.

3°. Que 3 maisons sont rendues aux jésuites, surtout la maison du noviciat de Saint André de Monte-Cavallo, où les jeunes gens accourent de toutes parts : il y a déjà 200 jésuites à Rome, comme il y en a 200 en Sicile.

4°. Les Messieurs qui gouvernent le séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et qui en 1811 furent dispersés par Buonaparte, et qui ont été réintégrés dans leurs fonctions le 19 avril dernier, se réorganisent en communauté de sulpiciens, pour régir les séminaires. Ils se disposent à se nommer un supérieur général, successeur de l'abbé Émery (les prêtres de la congrégation de Saint Sulpice, voués par état à la direction des séminaires).

Celui du 6 contient une assez longue description de la maison des religieuses de la Congrégation de N.-D. de la charité du refuge, dites à Paris Dames de Saint Michel. Ancien couvent de la Visitation, rue et faubourg Saint Jacques<sup>172</sup>.

Il y a des religieuses bénédictines de Saint Nicolas de Verneuil<sup>173</sup>.

**Piémont.** En Piémont, toutes les fêtes supprimées par le gouvernement français sont rétablies, comme elles étaient en 1790. Les aubergistes ne peuvent servir gras les jours maigres. Les dimanche et fêtes seront strictement observés. On y rétablira quelques ordres religieux.

Le 15 août a été rendu et signé à Rome un édit pour le rétablissement des ordres réguliers. *Journal Débats* 7 septembre voyez l'édit. On espère que la religion des gouvernements, le zèle des évêques du monde catholiques favoriseront l'établissement de ces asiles de la piété chrétienne et de la perfection évangélique (*Moniteur* 8 septembre).

Le cardinal Consalvi, parti de France, a passé par le royaume de Wurtemberg, est arrivé le 28 août à Augsbourg. Il se rend au Congrès de Vienne.

p. 28. **1814. Septembre.**

---

<sup>172</sup> L'ordre de Notre-Dame de Charité, ou ordre de Notre-Dame de Charité du Refuge, destiné à « ramener à la religion et aux bonnes mœurs » les femmes « qui s'en sont écartées », fut fondé par Jean Eudes à Caen entre 1641 et 1646. La congrégation, supprimée en 1792, fut refondée le 24 août 1814. Elle occupa effectivement l'ancienne maison de la Visitation au faubourg Saint-Jacques.

<sup>173</sup> Les bénédictines de Saint-Nicolas de Verneuil, établies en 1627, avaient été chassées de l'abbaye par la Révolution et emprisonnées dans cette même abbaye transformée en prison jusqu'en 1794. Réunies en communauté informelle dès 1795, elles menèrent une vie monastique hors les murs dans la maison de Courcy où elles avaient ouvert un pensionnat. Leur abbaye étant transformée en hôpital en 1805, elles devinrent hospitalières, mais ne purent réintégrer l'abbaye qu'en 1824. L'abbesse en 1814 était Louise-Anne-Françoise Lamy.

*Journal des Débats* 8 septembre article Louvain.

Déjà les bienfaits de la bulle de N.S.P., donnée à Rome le 7 des ides d'août 1814, pour le rétablissement des jésuites, viennent de s'étendre jusqu'à nous (jusqu'au Brabant). Dimanche 4 septembre et pendant l'octave de la Dédicace, le R.P. Donche<sup>174</sup>, célèbre prédicateur de la Compagnie de Jésus, donnera les exercices spirituels de saint Ignace de Loyola, dans l'église de son ordre, aujourd'hui la paroisse de Saint-Michel. Il prêchera tous les jours, le matin à 5h et le soir à 6h.

Le 23 [au-dessus : 22], M. Courtois de Pressigny, plénipotentiaire du roi de France, a présenté au pape ses lettres de créance. [En marge à gauche : *De Pressigny. Il est arrivé à Rome le 23 juillet.*]

Les missions ordonnées par S. S. dans les places publiques de Rome pendant dix jours ont été terminées le 23 août par la bénédiction du St Sacrement, et le *Te Deum*. Elles ont produit les plus heureux effets. L'affluence des assistants était immense et leur recueillement admirable. L'empereur d'Autriche a donné des ordres, en conformité desquels la régence provisoire à Milan a rendu un décret vers le 28 août, qui prohibe toutes les corporations, réunions, confréries, sociétés secrètes, telles que les loges dites des francs-maçons, &c. sous de très sévères peines. (*Journal Débats* du 10 septembre).

On avait parlé à Rome du départ de S. S. pour le Congrès de Vienne. On dit qu'il n'ira pas, qu'il se soumet à la générosité des princes alliés pour tous ses intérêts temporels.

Consistoire le 21 août. Prochaine nomination de cardinaux : on dit qu'il y aura des Français.

*L'Histoire de l'établissement du christianisme*<sup>175</sup>. Par Bullet, 1 v. 7 fr.

---

<sup>174</sup> Louis Donche (1769-1857). Originaire de Bruges, entré au séminaire en 1789, puis brièvement engagé dans l'armée patriotique en 1790, il reçut les ordres mineurs à Bruges en 1793 et fut ordonné prêtre à Cologne en 1795. Vicaire d'Avatervliet (Pays-Bas) de 1795 à 1797, il fut nommé official par les vicaires capitulaires du diocèse de Bruges en 1797. Entré chez les Pères de la Foi et venu à Paris en 1802, il eut des activités missionnaires en France jusqu'à ce que Napoléon les interdise. Il continua sa prédication à Gand et fut nommé chanoine honoraire de Gand par Mgr de Broglie en 1809. Il fit partie des réseaux secrets voués à l'assistance au pape et aux cardinaux noirs pendant leur emprisonnement. Il entra dans la Compagnie de Jésus dès son rétablissement et fut envoyé à Amsterdam (1814-1817), à Louvain (1817) puis à Anvers en 1818. Prédicateur véhément (on lui attribue la paternité de l'usage assez répandu alors en Hollande de rebaptiser les protestants convertis), il indisposa suffisamment le gouvernement pour que celui-ci contraigne l'évêque à lui retirer ses pouvoirs en juin 1818. Craignant de compromettre son ordre, il demanda à quitter la Compagnie, ce qui fut accepté en novembre 1819. Se tournant vers l'enseignement, il fonda en 1820, les Sœurs de Joseph Calasanz à Vorselaar près d'Anvers, mais il fut bientôt interdit de catéchisme. Rome lui manifesta son soutien en le nommant protonotaire apostolique en 1822. Il retrouva ses pouvoirs après la révolution de 1830 et reprit aussitôt ses missions avant de recommencer son noviciat chez les jésuites en 1831. Ayant fait profession en 1835, il exerça son ministère jusqu'à la mort, A. Guidée, *Notices historiques sur quelques membres de la Société des pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus pour faire suite à la vie du R. P. Joseph Varin*, Paris, C. Douniol, 1860, t. 2, p. 276-298.

<sup>175</sup> J.-B. Bullet, *Histoire de l'établissement du christianisme*, Paris, Humblot, 1764.

L'archevêché latin de Lemberg<sup>176</sup> étant vacant par la mort de Mgr Cajetan Kitki ou Kicki<sup>177</sup>, l'empereur d'Autriche a nommé à ce siège le comte Louis André Dankwitz de Poslawicz<sup>178</sup>, chanoine de la cathédrale d'Olmetz, docteur en théologie et directeur des études de théologie au lycée d'Olmetz.

Le cardinal Consalvi est arrivé à Vienne le 2 septembre<sup>179</sup>.

Mme Adélaïde de Bourbon-Condé<sup>180</sup>, abbesse de Remiremont en 1786, retirée pendant la Révolution en pays étranger [rajout : *Allemagne, puis Angleterre, v. Picot, n° 42, p. 266, t. 2*], s'est consacrée à Dieu dans la congrégation des religieuses de l'adoration perpétuelle du St Sacrement. Elle a vécu en Angleterre dans le couvent des bénédictines de Mme de Lévis-Mirepoix<sup>181</sup>. Elle est de retour à Paris, chez Mme la duchesse de Bourbon<sup>182</sup>, sa belle-sœur, rue de Varenne. *Journal Débats* 15 septembre.

[Pièce insérée entre les p. 28 et 29]

M. Harel, neveu de l'abbé Proyart<sup>183</sup>, fait paraître les ouvrages de son oncle : *Louis XVI détrôné avant d'être roi &c. Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*. En 5 vol. in 8°.

*Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, 3 vol. in 8° 16 fr 50c. Société typographique place Saint Sulpice n° 16<sup>184</sup>.

---

<sup>176</sup> Lviv en Ukraine (appelée Lwów en polonais, Lemberg en allemand et Léopold en français). Elle devint la capitale du royaume de Galicie et Lodométrie, dépendant de l'Autriche, après la partition de la Pologne en 1772 et le siège du primat de l'Église gréco-catholique ukrainienne en 1783.

<sup>177</sup> Kajetan Ignacy Kicki (1745-1812). Né à Varsovie, il fut ordonné en 1769 et fut nommé évêque de Soli en 1783, puis archevêque de Lviv en décembre 1797, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bkickif.html>, consulté le 22-04-2015.

<sup>178</sup> Andrzej Alojzy Ankwic (1777-1838). Né à Cracovie, il fut ordonné en 1810 et nommé archevêque de Lviv en mai 1814 (sacré en mars 1815). Il devint archevêque de Prague en 1833, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bank.html>, consulté le 22-04-2015.

<sup>179</sup> L'ouverture du congrès de Vienne était fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

<sup>180</sup> Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé (1757-1824). Elle prononça ses vœux chez les bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement à Varsovie pendant son émigration et prit comme nom de religion celui de mère Marie-Joseph de la Miséricorde. Voir C.-A. Sarre, *Louise de Condé*, Paris, Éd. J.-P. Gisserot, 2005.

<sup>181</sup> Gabrielle-Élisabeth de Lévis-Mirepoix (?-1806). Prieure de l'abbaye bénédictine N.-D. de Montargis, elle émigra en Angleterre avec 34 religieuses en 1792 et installa une communauté à Bodney Hall en mars 1793. À sa mort en 1806, ce fut sa sœur, Louise-Victoire de Lévis-Mirepoix qui lui succéda comme prieure, *ibid.*, p. 152.

<sup>182</sup> Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon (1750-1822). Sœur de Philippe-Égalité, épouse du dernier prince de Condé, Louis VI, et mère du duc d'Enghien.

<sup>183</sup> Liévin-Bonaventure Proyart (1743-1808). Originaire du diocèse d'Arras, il fut sous-principal du collège Louis-le-Grand. Émigré en Belgique puis en Allemagne, il devint le conseiller du prince de Hohenlohe-Bartenstein et revint en France après le Concordat. Déjà auteur en 1781 d'une *Vie du Dauphin père de Louis XVI*, et d'un *Louis XVI détrôné avant d'être roi, ou tableau des causes nécessitantes de la révolution française et de l'ébranlement de tous les trônes, faisant partie intégrante d'une vie de Louis XVI qui suivra à Hambourg en 1800*, il publia, en 1808, *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, qui lui valut d'être arrêté et incarcéré à Bicêtre.



p. 29. **1814. Septembre.**

Dans le *Journal des Débats* du 15 septembre 1814, art. des *Variétés*, dans un article d'un ouvrage intitulé : *De l'instruction publique et de l'Université de France*<sup>185</sup>, broch. in 8° 1 fr 25 chez Dentu, rue du Pont-Lodi, n° 5, le rédacteur M. T. fait valoir les avantages de l'unité de l'enseignement et d'une seule corporation que le dirige. Il dit ceci touchant les jésuites.

Le temps où l'enseignement fleurissait le plus parmi nous est, sans contredit, celui où l'Université de Paris et la société des jésuites le partageaient entre elles. De cette concurrence naissait une émulation qui tournait au profit des études. Mais ne tiendrait-il qu'à rétablir les jésuites en France, et à leur confier une partie de l'instruction publique pour obtenir les mêmes résultats ? En supposant que notre sage monarque ne trouvât aucun inconvénient à rappeler dans son royaume un ordre qu'à une époque encore peu éloignée tous les souverains de l'Europe ont cru sage de bannir de leurs États, en supposant encore que, dans ce temps de détresse publique et particulière, la munificence royale, ou, à son défaut la pieuse charité des peuples, pût procurer aux nouvelles colonies cet ordre ressuscité les édifices et les sommes nécessaires tant à leur propre établissement qu'à celui de leurs écoles, aurait-on pour cela de dignes successeurs des Larue, des Porée, et Jouvency<sup>186</sup> ? Suffirait-il de porter le nom et la robe de jésuite, et d'obéir aux constitutions de saint Ignace de Loyola, pour devenir ipso facto des hommes remplis de doctrine et habiles dans l'art de transmettre aux autres leur savoir ? L'excellence de la compagnie de Jésus, comme corporation enseignante, était l'ouvrage du temps : l'intervalle d'un demi-siècle a tout détruit, les hommes et les choses ; les Pères et les novices, les maîtres et les disciples, les écoles et les traditions. À moins de penser que le don de savoir et d'enseigner est attaché essentiellement à la qualité de jésuite, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les nouvelles recrues de l'ordre importées en France, ou levées dans ce royaume, ne seraient pas, d'ici à bien longtemps, en état d'exercer les hautes fonctions de l'enseignement d'une manière qui répondît à la force actuelle des études. L'histoire du passé en fournit la preuve.

p. 30. **1814. Septembre.**

Le rédacteur en combattant le raisonnement de l'avantage d'une rivalité et en observant ses inconvénients, en ce que entre rivaux on est porté en voulant faire mieux à faire autrement,

---

<sup>184</sup> Par Félicité et Jean-Marie de La Mennais.

<sup>185</sup> *De l'Instruction publique et de l'Université de France*, Paris, J.-G. Dentu, 1814, par le chevalier Égide de Lespinasse de Langeac (1752-1839) d'après le catalogue de la BnF.

<sup>186</sup> Charles de La Rue (1643-1725), Charles Porée (1675-1741) et Joseph de Jouvancy (1643-1719), tinrent la chaire de rhétorique au collège Louis-le-Grand dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

finit cet article en disant : ainsi, je serais tenté de croire que l'instruction solide et grave de Port-Royal est en partie cause de cet enseignement fleuri, mondain et un peu superficiel qu'on a justement reproché aux jésuites, et qui leur ont fait produire (je ne l'entends que sous le rapport classique) dix Voltaires plutôt qu'un seul Racine<sup>187</sup>.

Le prince d'Esterhazy<sup>188</sup>, chargé d'une mission extraordinaire de la Cour de Vienne, auprès de S. S., est arrivé vers le 28 août à Rome. Le 1<sup>er</sup> septembre, il a eu audience du pape.

Les P. barnabites de la congrégation de Saint-Paul ont repris le 28 août l'habit religieux.

**Jésuite âgé de 126 ans.** Le R.P. Albert de Montanto<sup>189</sup>, jésuite, né le 18 mai 1689, vit encore à Pérouse, ville de l'État ecclésiastique, âgé de 126 ans. *Journal des Débats* du 17 septembre.

**Église catholique de Hollande.** Dans les 1<sup>ers</sup> jours de septembre le nonce Ciamberlani [*i. e.* Ciamberlani]<sup>190</sup> s'est rendu à La Haye, où il aura des conférences avec les ministres du prince souverain relativement à l'Église de Hollande.

**Église d'Utrecht.** S. S. a adressé aux catholiques de la Hollande une lettre apostolique par laquelle elle déclarée illégitimes, nulles et sacrilèges l'élection et la consécration du nommé Willibrod Van Os, soi-disant évêque d'Utrecht ; excommunié ledit Willibrord<sup>191</sup>, l'évêque qui l'a sacré, et tous ceux qui ont coopéré à l'élection et à la consécration<sup>192</sup>. *Journal des Débats* 28 septembre 1814. Rome 10 septembre.

**Utrecht, Haarlem, Deventer.** L'Église catholique d'Utrecht, composée de trois diocèses n'avait plus qu'un évêque, celui de Deventer<sup>193</sup>. À la mort du dernier archevêque d'Utrecht, Van Rhyn<sup>194</sup>, arrivée le 24 juin 1808, le prince Louis Buonaparte<sup>195</sup> roi de Hollande avait prié

---

<sup>187</sup> Voilà une réflexion que Rondeau a sans doute eu plaisir à copier, lui qui n'aimait pas Voltaire !

<sup>188</sup> Paul-Antoine Esterhazy de Galantha (1786-1866). Il fut ministre d'Autriche à Dresde de 1810 à 1813, ambassadeur à Rome en 1814, puis à Londres de 1815 à 1842. Il devint brièvement ministre des Affaires étrangères de Hongrie en 1848.

<sup>189</sup> *L'Ami de la Religion et du Roi* reprend cette anecdote et affirme que le vénérable jésuite a écrit au nouveau général pour proposer ses services ! *ARR*, t. II, n° 48, p. 363.

<sup>190</sup> Luigi Ciamberlani (1745-1828). Secrétaire en 1791 de Cesare Brancardoro, supérieur des missions de Hollande puis nonce à Bruxelles, il fut maintenu en poste à Münster comme vice-supérieur des missions de Hollande et d'Angleterre. Il resta le représentant du Saint-Siège auprès du roi de Hollande, dans un contexte souvent tendu, jusqu'à son décès, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 679. Sur son action aux Pays-Bas, voir l'excellent et détaillé ouvrage de Marcel Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas : tensions religieuses et tolérance civile, 1814-1817*, Rome, Gregorian & Biblical Book, 1984, p. 47 et *passim*.

<sup>191</sup> Voir cahier VI, note 186.

<sup>192</sup> Depuis l'élection de Steenoven comme archevêque d'Utrecht en 1724, Rome avait systématiquement condamné l'élection de chaque archevêque d'Utrecht et interdit aux catholiques toute relation avec cette Église, B.W. Verhey, *L'Église d'Utrecht*, *op. cit.*, *passim*.

<sup>193</sup> Gijsbertus Cornelis de Jong (1764-1824). Entré au séminaire d'Amersfoort en 1776, il fut ordonné en 1789. Élu évêque de Deventer en septembre, il fut sacré le 7 novembre 1805 par Johann Jacob Van Rhijn, D. J. Schoon, *Van bisschoppelijke Cleresie tot Oud-Katholieke Kerk*, *op. cit.*, p. 763-764.

<sup>194</sup> Johann Jacob Van Rhijn (1742-1808). Entré au séminaire d'Amersfoort en 1755, il fut ordonné prêtre en 1766. Élu archevêque d'Utrecht à la mort de Van Nieuwenhuyzen, il fut sacré le 5 juillet 1797 et excommunié le 26 août suivant, *ibid.*, p. 781.

[rajout au-dessus de la ligne : *le lendemain de l'enterrement le 25*] ou ordonné au chapitre de surseoir à l'élection et consécration de son successeur, dans l'espérance d'un arrangement ou...

[En note en bas de page : *l'évêque de Haarlem*<sup>196</sup> *est décédé au commencement de 1810.*]

[*Pièce insérée entre les p. 30 et 31*]

Rome 10 septembre.

Sa S. vient d'adresser aux catholiques de la Hollande une lettre apostolique par laquelle elle déclare illégitimes et nulles et sacrilèges l'élection et la consécration du nommé Willibrord Van Os, soi-disant évêque d'Utrecht, excommunie ledit Willibrord, l'évêque qui l'a sacré et tous ceux qui ont coopéré à l'élection et à la consécration.

*Journal des Débats* des 28, 29, 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre.

p. 31. **1814. Septembre.**

...concordat avec le S. Père pour toute la Hollande<sup>197</sup>. Le chapitre métropolitain d'Utrecht y consentit et obtempéra. Néanmoins il n'attendit qu'un moment favorable pour perpétuer les deux sièges vacants. La révolution de la Hollande contre l'empereur Napoléon pour son indépendance arriva au commencement de 1814 [au-dessus : *janvier*]. Le chapitre métropolitain fidèles à ses vrais principes qu'une Église a le droit de se donner ses 1<sup>ers</sup> pasteurs, sans l'intervention du pontife romain, saisit le moment favorable, et procéda le 10 février 1814 à l'élection du nouvel archevêque. L'élu fut M. Willibrord Van Os, vicaire capitulaire, sede vacante, et supérieur du séminaire d'Amersfoort. Sa consécration eut lieu le 24 avril 1814 [en appel de note en marge gauche : *dans l'église du séminaire*]. L'usage respectable de cette Église est que l'évêque consacré et le chapitre adressent à S. S. une lettre de communion. M. Van Os s'y sera conformé. Depuis un siècle l'usage déplorable de la Cour

---

<sup>195</sup> Louis Bonaparte (1778-1846). Grand connétable à la proclamation de l'Empire, il fut installé sur le trône de Hollande par son frère le 5 juin 1806 et tenu en étroite tutelle. Il s'enfuit de son royaume en juillet 1810 et partit en Bohême. Le royaume de Hollande fut incorporé à l'Empire la semaine suivant son départ, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, op. cit., t. 2, p. 220-221.

<sup>196</sup> Joannes Nieuwenhuys (1739-1810). Ordonné prêtre en 1766 sans avoir étudié à Amersfoort, il fut élu évêque de Haarlem en 1776 et fut excommunié en octobre 1802, D. J. Schoon, *Van bisschoppelijke Cleresie tot Oud-Katholieke Kerk*, op. cit., p. 776-777.

<sup>197</sup> Louis Bonaparte interdit par décret de procéder à l'élection du nouvel archevêque d'Utrecht, ce qui fut perçu comme la volonté d'interrompre la succession apostolique et de mettre fin au schisme par extinction, B.W. Verhey, *L'Église d'Utrecht*, op. cit., p. 82-83. Voir cahier IV, note 7 et cahier V, note 89.

romaine est de ne répondre à cette lettre de communion que par des anathèmes et les foudres du Vatican. Pie VII a le malheur de marcher sur les traces de ses ancêtres, et adresse aux catholiques la lettre apostolique dont il est fait mention ci-dessus. L'Église d'Utrecht habituée à cette persécution, en fera le cas qu'elle mérite.

Ainsi la Cour romaine ne se démentira pas de ses folles prétentions que l'Église catholique est une monarchie, que l'évêque de Rome en est le monarque et le souverain, qu'il est l'évêque universel de toute l'Église, que les autres évêques ne sont que ses vicaires, qu'ils ne tirent leur juridiction que de lui (de là ce titre déshonorant de vicaires apostoliques). Croirait-on que de pareilles erreurs

p. 32. *1814. Septembre.*

professées depuis trop longtemps, erreurs qui tendent à la subversion et au renversement de l'épiscopat, institué par J.-C. même, viennent d'être proclamées ouvertement en France par l'auteur du journal ecclésiastique intitulé *l'Ami de la religion et du roi*, qui est M. Picot, qui en est bien capable, ou s'il n'en est que le prête-nom, par quelques jésuites effrontés. Prenez le n° 40, tome 2, page 225 et lisez cette phrase :

“J.-C. a substitué Pierre pour continuer son ouvrage. Il dit à Pierre : paisez mes brebis. Des apôtres sont associés à son pouvoir, mais ils ne transmettront point, comme lui, leurs droits à leurs successeurs. Leur mission finira en leurs personnes. La chaire de Pierre seule hérite des prérogatives de l'apostolat. Pierre seul établit les trois premières Églises, et toutes participent au privilège de leur fondateur, Rome, Alexandrie, Antioche, &c. &c.”

Qui pourrait contenir son indignation en voyant un fanatique avancer une telle hérésie, oser publier une opinion aussi scandaleuse. Voilà un vrai ami de la religion, un homme qui en sape un des fondements essentiels, l'épiscopat. Voilà un ami du roi, un sujet français qui vient mettre toute l'Église de France sous la puissance de l'évêque de Rome. Et comme la très grande majorité des citoyens français professe la religion catholique, n'est-ce point vouloir soumettre tout le royaume de France au pape et à sa cour ? Les évêques français souffriront-ils une telle insulte portée à leur caractère ? Réclameront-ils contre une telle opinion ? Opposeront-ils leurs efforts aux efforts des jésuites pour les rendre nuls, du moment qu'ils ne seront plus établis par le Saint-Esprit pour...

[Pièce insérée entre les p. 32 et 33]

Imprimé : *Journal général de France*. Dimanche 2 octobre 1814. N° 32

p. 4 une lettre d'Ignace le Blond, élève de la pension ecclésiastique, rue des Saints Innocents, au rédacteur des jésuites.

p. 33. **1814. Septembre.**

... gouverner l'Église qui leur est confiée ? Le temps nous en instruira.

Il n'est pas surprenant que le pape fasse tant de tentatives pour établir par tous les royaumes et empires cette société, si dévouée à ses vues ambitieuses et à ses intérêts temporels. Aussi nous voyons dans les journaux (*Moniteur* 1<sup>er</sup> octobre 1814, *Journal des Débats* du 2 octobre)...

Le pape a invité notre cour (cour de Vienne du 19 septembre) à rétablir les jésuites. On dit que cette proposition n'a pas été favorablement accueillie pour le moment. Les biens des jésuites ne furent point vendus en Autriche lors de la suppression de cet ordre : ils sont encore intacts, et c'est le trésor impérial qui en perçoit les revenus. On croit que c'est l'état actuel des finances qui empêche de rendre ces biens, et de rétablir un ordre que tout le monde juge être si nécessaire aujourd'hui à la restauration de l'éducation publique en Europe.

On m'a dit que les mêmes tentatives avaient été faites auprès de la cour de France (par le pape comme on peut le présumer avec fondement) et qu'elles avaient échoué.

Pendant que les jésuites travaillent en tous sens à s'établir partout, on ne laisse pas de se faire boire dans le calice des amertumes et des humiliations. M. Tabaraud a dû faire insérer dans un journal intitulé le Censeur un article sur l'institution des évêques pour réfuter un nouvel ouvrage annoncé dans les journaux en septembre 1814, intitulé La tradition de l'Église sur l'institution des évêques, en 3 vol. C'est en annonçant cet ouvrage que M. Picot, au n° 40 de son journal *Ami de la religion et du roi*, s'est permis d'attaquer l'épiscopat.

Le journal intitulé Journal général de France, du 2 octobre 1814, contient un article assez plaisant et mordant contre les jésuites, s'il convient de leur confier l'instruction publique. [En marge gauche : *Il est ci-joint.*]

p. 34. **1814. Octobre.**

Dans le *Journal de Paris* du 4 octobre *Lettre d'un jésuite à Paris, à son général.*

Cinq jésuites qui ont fait leur noviciat à Palerme sont partis le 15 septembre de Rome pour l'Irlande.

Le prince primat (Dalberg) doit se rendre au Congrès de Vienne. Il y sera consulté principalement sur l'organisation des Églises catholiques en Allemagne, qui sont dans un état de souffrance dont on ne peut se faire d'idée.

À Rome, une congrégation, composée des cardinaux Doria, Della Somaglia et Mattei est chargée (en septembre) d'examiner particulièrement la conduite de deux prélats, qui paraissent avoir le plus mécontenté le Saint-Siège durant les malheurs de l'Église.

Aucune puissance n'a encore fait connaître si la bulle en faveur des jésuites sera reçue dans ses États.

***Orphelins de la Légion d'honneur.*** 27 septembre. Ordonnance du roi qui maintient les établissements formés à Paris, aux Loges près St Germain-en-Laye, et aux Barbeaux, pour l'éducation des orphelins de la Légion d'honneur, sous la direction de la congrégation de la Mère de Dieu<sup>198</sup>, et sous la surveillance spirituelle du Grand Aumônier<sup>199</sup>, ou de son délégué.  
*Journal Débats* 3 octobre.

M. de La Luzerne, ancien évêque de Langres et pair de France, est arrivé à Paris le 29 septembre Il s'était retiré à Venise.

Le roi a confié au Grand Aumônier la fonction de nommer aux places ecclésiastiques (ce qu'on appelait autrefois confier la feuille des bénéfices).

*Journal des Débats* du 6 octobre le curé et les administrateurs de la fabrique de St Roch désapprouvent publiquement l'annonce irrégulière insérée dans plusieurs journaux pour le service anniversaire de Gietri, auquel ils n'ont pu se refuser.

On s'occupe beaucoup à Rome des affaires de l'Église de France. Rien ne transpire. *Moniteur* du 7 octobre.

Le P. Panisoni [*sic*], vicaire général de la Compagnie de Jésus est allé à Frascati faire sa cour à S. M. sarde.

Le P. Luigi Reggi<sup>200</sup>, de la compagnie de Jésus, a été fait consultant de la congrégation de l'Index.

---

<sup>198</sup> Voir cahier V, note 140. Ces établissements, alors dirigés par Mme Campan, avaient été fermés le 19 juillet 1814, E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 87 et p. 89.

<sup>199</sup> Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, Grand Aumônier de 1814 à 1821.

<sup>200</sup> Luigi Maria Rezzi (1785-1857). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1803, il en fut exclu en 1820 à raison de ses idées progressistes. Il devint bibliothécaire à la bibliothèque Barberiniana (1820-1836), puis à la bibliothèque Corsiniana, et enseigna à la Sapienza. Partisan de l'unité italienne, il devint député de Rome sous la brève république romaine en 1849 et fut l'un des intermédiaires entre les révolutionnaires et Pie IX. Ce qui lui valut une interdiction d'enseigner après 1850. Il se consacra dès lors à la littérature et à la philologie. Sa nomination à la congrégation de l'Index ne figure pas dans ses notices biographiques, *Dizionario Biografico degli Italiani, op. cit.*, <http://www.treccani.it/enciclopedia/luigi-maria-rezzi/>, consulté le 8-02-2018.

p. 35. 1814. Octobre.

En Espagne, la restitution des biens du clergé régulier est ordonnée avec rigueur.

Le 10 j'ai pu converser avec un ancien membre de l'Oratoire, qui était professeur à l'Académie de Turin, qui avant de revenir à Paris, a parcouru la Lombardie, la Ligurie, Gênes. J'ai su de lui que l'opinion publique même du clergé était très défavorable au pape, que partout on blâmait sa conduite. Dans les cercles circulent toutes les pasquinades de Rome, et des pièces de vers. Il m'a cité, et j'ai copié sous sa dictée, ces vers italiens :

*Deh ! Diammi, Padre santo*

*Juché mai abiam peccato ?*

*Tu l'hai unto, e noi lecato.*

En Français :

*Eh ! Dis-moi, Saint Père,*

*En quoi avons-nous péché ?*

*Tu l'as oint, et nous l'avons léché* (Buonaparte).

Le pape ne conservera pour son domaine que les pays qui composaient les deux départements de Rome et de Trasimène. Mais, à son grand regret, il ne pourra recouvrer les autres marches ou anciens domaines de l'Église<sup>201</sup>. On dit même que l'empereur d'Autriche convoite tout le royaume d'Italie, c.-à.-d. toute l'Italie, Rome même.

Quant à l'instruction publique, on en exclut les prêtres mariés, et on les renvoie. On fait bien ! Mais partout on s'efforce à la confier à des ecclésiastiques, quoique le ministère public en manquât. Fait-on sagement ? Cette partie de l'administration ne sera l'objet de la sollicitude du gouvernement que l'année prochaine. Le Grand Maître de l'Université, Fontanes, n'est pas sans inquiétude sur son sort futur<sup>202</sup>. Il l'a témoigné à une personne de qui je le tiens.

L'esprit de parti n'est point effacé dans nos princes. Monsieur, dans sa tournée en septembre et en octobre, passant à Dijon, n'a pas voulu recevoir la visite de l'évêque du lieu, M. Reymond<sup>203</sup>, ancien évêque constitutionnel. Il est remarquable dans les journaux, que dans

---

<sup>201</sup> Voir *supra*, note 61.

<sup>202</sup> Grand Maître de l'Université depuis 1808, il fut maintenu et nommé ministre de l'Instruction publique et fut même fait marquis en 1817.

<sup>203</sup> Henri Reymond (1737-1820). Né en Isère, docteur en théologie à l'université de Valence, il fut ordonné en 1763. Curé de Saint-Georges de Vienne en 1770, il défendit les droits des curés et fut l'un des rédacteurs des cahiers de doléances des curés du Dauphiné. Élu évêque constitutionnel de l'Isère, il refusa d'abdiquer et fut incarcéré. Nommé à l'évêché de Dijon en avril 1802, il fut baron de l'Empire en 1810 et assista au concile de 1811, aux décisions duquel il était favorable. Ayant bien accueilli le retour de Napoléon lors des Cent-Jours, il fut rappelé à Paris sous la seconde Restauration et placé en résidence surveillée jusqu'en mai 1817, mais il refusa de démissionner, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 240-241 ; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., p. 301-305. Voir A. Rey, *Henri Reymond (1737-1820) : évêque*

son passage à Avignon, il n'y est pas question de l'évêque, Perrier, ancien évêque constitutionnel. On dit que M. Le Coz, archevêque de Besançon, a reçu l'ordre de ne pas se présenter lorsque ce prince, ou le duc de Berry, ira visiter cette ville<sup>204</sup>.

p. 36. **1814. Octobre.**

(Rome). Les prêtres de la congrégation des clercs réguliers somasques<sup>205</sup> sont rentrés en possession de leurs collèges de St Nicolas et de St Blaise à Cesarini. Ils ont repris leurs habits le 8 septembre.

Le 12 septembre<sup>206</sup> le pape a nommé aux évêchés de Veroli<sup>207</sup>, de Terracine, Sezze et Piverno<sup>208</sup> (ces trois sont réunis en un seul) de Naziance<sup>209</sup>, *in partibus*, de Spolète<sup>210</sup>.

Le roi d'Espagne a écrit à S. S. des lettres pleines de respect et d'un dévouement filial. Il lui annonce celui qu'il a nommé son ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

À la prière du cardinal Spina, archevêque de Gênes, S. S. par un bref rétablit les fêtes et vigiles telles qu'elles étaient avant 1806. (Un évêque n'a-t-il pas ce droit ?) (*Moniteur* du 9 octobre)

Le roi, par une ordonnance du 5 octobre 1814, autorise les archevêques et évêques à établir des petits séminaires, ou institutions particulières dans les campagnes, pour former des jeunes

---

*constitutionnel de l'Isère (1793-1802), évêque concordataire de Dijon (1802-1820)*, Paris, L'Harmattan, 2014. Un certain nombre de lettres autographes sont conservées à la BPR.

<sup>204</sup> Le récit détaillé de cette mésaventure, au demeurant fort symptomatique, est rapporté dans la *Vie de M. Le Coz, archevêque de Besançon, écrite l'année de sa mort, 1815*, manuscrit conservé à la BPR : « Le prince ne voulut pas même paraître à la cathédrale où tout était disposé pour le recevoir. Ce fut dans une succursale de la ville qu'il fut conduit [...]. Cependant l'archevêque écrivit à Monsieur, pour lui témoigner le désir de lui faire sa cour, et le regret d'être le seul de tout son diocèse qui fût privé de cet honneur. Il ne reçut pas moins l'ordre de ne point sortir de l'archevêché pendant tout le séjour du prince à Besançon. Un administrateur s'oublia même au point de fouler aux pieds la Charte constitutionnelle, en faisant placer des gendarmes à la porte du prélat pour le tenir en prison chez lui, et à la porte de la cathédrale pour l'empêcher d'y entrer, si Monsieur pensait à y aller faire sa prière », RV1680ms, p. 261-263. Cette anecdote fut notamment reprise par Thiers, *Histoire de l'Empire*, *op. cit.*, t. 4, p. 244-245.

<sup>205</sup> Ordre fondé en 1532 par saint Jérôme Emilien, consacré à l'éducation des orphelins, qui prit le nom de la ville où il fut fondé, Somasca, dans la province de Lecco.

<sup>206</sup> En réalité le 26 septembre 1814.

<sup>207</sup> Francesco Maria Cipriani (1773-1843). Ordonné en 1796, il fut évêque de Veroli de 1814 à 1843, *The Hierarchy of the Catholic Church*, *op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bcipf.html>, consulté le 22-04-2015.

<sup>208</sup> Francesco Saverio Pereira (1758-1824). Né à Rome, il fut ordonné en 1784 et nommé évêque de Terracina, Piverno et Sezze le 15 mars 1815. Il fut transféré à l'évêché de Rieti en octobre 1818, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bpereif.html>, consulté le 22-04-2015.

<sup>209</sup> Michele Belli (1753-1822). Né à Rome, ordonné en 1766, il fut nommé archevêque *in partibus* de Naziance le 26 septembre 1814, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bbellm.html>, consulté le 22-04-2015.

<sup>210</sup> Francesco Canali (1764-1835). Ordonné en 1788, il fut nommé à l'évêché de Spolète le 26 septembre 1814, puis transféré sur le siège de Tivoli en 1820. Archevêque *in partibus* de Larissa en Thessalonique en 1827, il fut élevé au cardinalat en 1831 (*in pectore*) et officiellement en 1834, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bcanal.html>, consulté le 22-04-2015.



gens, qui entreront au grand séminaire. Ils seront exempts du droit de l'Université par tête, et d'aller aux lycées<sup>211</sup>.

Ordonnance du roi du 24 septembre qui charge l'archevêque de Reims, Grand Aumônier, de lui présenter les sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés et autres titres ecclésiastiques, ainsi que pour les nominations aux bourses fondées dans les séminaires sur la demande des archevêques et évêques.

L'ordonnance du 13 août 1814 portant nomination d'un administrateur général pour tous les objets relatifs aux affaires ecclésiastiques est maintenue.

15 octobre service célébré dans la chapelle du château des Tuileries pour la reine de France, femme de Louis XVI. M. de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne officia ; jour anniversaire de sa mort le 16 octobre.

La congrégation de la Mère de Dieu, rue Barbette, établie depuis quelques années, compte déjà 126 religieuses. 400 jeunes personnes sont élevées par elles.

Comme le propriétaire de la maison de la Trappe offre de traiter pour concession avec le P. abbé de cette abbaye dans le Perche, celui-ci a répandu dans le public un prospectus, humble et suppliante adresse aux âmes chrétiennes et charitables pour contribuer à l'acquisition de cette abbaye.

p. 37. **1814. Octobre.**

**Villaret.** M. de Villaret, chancelier de l'Université, évêque de Casal, en Piémont, a quitté Paris, il y a 6 semaines, fin août, pour retourner dans son diocèse, dont il était absent depuis 5 ans. Il est resté à Turin, éprouvant des difficultés de la part du chapitre diocésain pour rentrer dans son diocèse. [Rajout ultérieur : *Quoique démenti plus bas, le fait est vrai.*]

Le *Journal des Débats* du 13 octobre contient la relation de l'assaut donné le 6 juillet 1809 au palais Quirinal, et de l'enlèvement de Pie VII, extrait du 1<sup>er</sup> chapitre d'une brochure intitulée :

---

<sup>211</sup> Le monopole de l'Université, œuvre profondément *antisociale* disait alors La Mennais, fut détruit par une ordonnance du 5 octobre 1814 qui rompt le lien qui rattachait tous les établissements d'enseignement à l'Université : la nomination des instituteurs des écoles ecclésiastiques fut rendue aux évêques. Le Conseil de l'Université et le grand maître étaient supprimés et remplacés par un Conseil royal de l'instruction publique sous la présidence d'un évêque. Dès le Consulat, la réorganisation diocésaine avait compris les petits séminaires, théoriquement destinés à former de futurs ecclésiastiques, mais en réalité se souciant souvent plus d'offrir un enseignement religieux se démarquant des établissements publics (issus de la Révolution ou de l'Empire) que de former des prêtres. Ils bénéficièrent sous la Restauration de la grande indulgence des autorités religieuses et civiles, au grand dam des libéraux, jusqu'à ce que des mesures restrictives soient prises en 1828, F. Démier, *La France de la Restauration (1814-1830) : l'impossible retour*, Paris, Gallimard, 2012, p. 79 ; C. Pouthas, *L'Église et les questions religieuses sous la monarchie constitutionnelle 1814-1848*, Paris (Les Cours de Sorbonne), Centre de Documentation Universitaire, 1961, p. 222-224 ; voir aussi G. Cholvy, N.-J. Chaline (dir.), *L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, Toulouse, 18-20 mars 1994, et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine, Paris, 24 septembre 1994, Paris, Cerf, 1995.

*Relation authentique de l'assaut... suivie du Journal circonstancié du voyage de S. S. de Rome en France, et de son retour à Savone*, trad. de l'Italien par M. Lemiere d'Argy<sup>212</sup>. Broch. in 8°, 1 fr 25 c. rue de Seine, n° 12.

*Histoire de la dernière persécution de l'Église*, in 8° 1 fr 80 à Paris chez Egron.

L'abbé de La Fare<sup>213</sup>, évêque de Nancy, est arrivé le 13 à Paris, de Vienne en Autriche où il vivait depuis longtemps.

Le prince évêque de Fulda<sup>214</sup> est mort le 8 octobre âgé de 78 ans.

**Ordre de Saint Dominique.** Le 1<sup>er</sup> octobre, à Rome, les frères prêcheurs de l'ordre de Saint Dominique ont repris l'habit de leur profession. Cet ordre a donné à l'Église 13 saints solennellement canonisés, plus de soixante béatifiés, 4 souverains pontifes, 24 patriarches, 700 archevêques, 1800 évêques, 43 nonces apostoliques, et tant d'autres savants et courageux défenseurs de la religion.

Le 27 septembre le pape a tenu un consistoire secret, et y a prononcé une allocution sur les maux de l'Église, sur les derniers événements d'avril... S. S. se réjouit de voir la France sous un roi chrétien... elle annonce qu'elle a banni les conciliabules occultes, qu'elle a fait renaître de ses cendres la Compagnie de Jésus, la plus utiles des sociétés religieuses, pour étendre le règne de Dieu, et procurer le salut des âmes &c. &c. *Journal des Débats* 17 octobre.

**Villaret.** Le même journal annonce que M. de Villaret, chancelier de l'Université, a donné sa démission de son évêché de Casal. Il séjourne à Turin. Loin que sa rentrée dans son diocèse éprouvât des difficultés de la part du chapitre cathédrale, elle y était vivement désirée. S. M. sarde lui a accordé une pension de 12 000 francs.

p. 38. **1814. Octobre.**

**Aumônier de l'hôpital militaire.** Ordonnance du roi du 1<sup>er</sup> octobre pour qu'un aumônier, choisi par l'évêque, soit attaché à chaque hôpital militaire, dont le traitement sera de 1 500 fr maximum, 400 fr minimum, payé sur les fonds du ministère de la guerre.

À l'instar du service qui a eu lieu le 15 octobre à la chapelle des Tuileries pour le repos de l'âme de feu M. Antoinette d'Autriche, reine de France, le clergé des différentes paroisses a célébré un pareil service. Celui de Saint-François au Marais l'a célébré le 17. Dans l'annonce

---

<sup>212</sup> Auguste-Jacques Lemierre d'Argy (1762-1815). Libraire parisien, écrivain et traducteur.

<sup>213</sup> On notera la mesquinerie de Rondeau qui se plaint souvent de ce qu'on ne donne pas le titre d'évêque aux anciens évêques constitutionnels, mais qui ne se prive pas d'appeler un ancien évêque réfractaire « l'abbé ».

<sup>214</sup> Adalbert III Von Herstal (?-1814). Prince-évêque de Fulda de 1788 à 1802, date à laquelle il fut déposé. Il continua alors à administrer ce qui restait de l'abbaye comme supérieur jusqu'à son décès en 1814. L'abbaye de Fulda avait été élevée en évêché en 1752. Il fut supprimé lors de la diète d'Empire de 1802, avec tous ses monastères. Durant l'Empire, Fulda fut rattachée au royaume de Westphalie en 1806, puis au grand-duché de Francfort en 1810. Le congrès de Vienne la rattacha au grand-duché de Hesse.

qu'il a fait insérer dans le *Journal des Débats*, on peut remarquer cette phrase : le clergé de... composé des mêmes ecclésiastiques qui desservait autrefois la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, et qui, en 1791, refusèrent à l'unanimité absolue le serment dit de la Constitution civile du clergé, a célébré aujourd'hui...

Le curé est M. de Baudre<sup>215</sup>, ancien vicaire général de Coutances. Voilà d'abord le chef du clergé qui n'était point en 1791 du clergé de St Jean en Grève. Quelle ostentation de la part des autres vicaires ! &c. &c.

Le 22 juin 1814 le tribunal civil de Nancy a rejeté la demande d'un époux de divorce, et a rendu un solennel hommage aux principes religieux sur l'indissolubilité du mariage, se fondant sur ce principe : la religion catholique est celle de l'État, or la religion catholique n'admet point de divorce, donc l'État ne doit point reconnaître le divorce<sup>216</sup>.

Ordonnance du pape pour des prières publiques dans les principales églises de Rome, afin [de demander] de Dieu la fin des maux qui ont désolé l'Église, les 1<sup>ers</sup> jours d'octobre.

Le 4 octobre congrégation de plusieurs cardinaux, présidée par S. S. où elle a communiqué des lettres de Vienne.

Le 10 octobre on a publié une notification relative au rétablissement des monastères de religieuses à Rome et dans les États du Saint-Siège. On y invite les évêques et les gouvernements des autres États à concourir et à seconder la réunion des religieuses dans leurs saints asiles.

Ordonnance du roi, pour que les troupes assistent à la messe les jours de dimanche et de fêtes conservées, parce qu'il est convaincu que la religion est le fondement le plus solide du bonheur, de la gloire et de la stabilité des empires.

Le nonce extraordinaire à Paris, Della Genga, archevêque de Tyr, qui a été très malade, et est convalescent, a fini sa mission extraordinaire, et va retourner en Italie.

p. 39. **1814. Octobre.**

---

<sup>215</sup> Charles-François-Louis de Baudre de Bavent (1754-1822). Né à Bayeux, il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice où il fut ordonné. Chanoine de la cathédrale de Bayeux, puis de Coutances où il devint vicaire général, il émigra en 1793. Revenu en France, il exerça son ministère à Bayeux, puis à Paris, à Saint-Roch. En 1812, il fut nommé curé de Saint-Jean-Saint-François. Il n'était donc effectivement pas membre du clergé de Saint-Jean-en-Grève en 1791, *La France chrétienne, journal religieux, politique et littéraire*, Paris, au bureau de La France chrétienne, 1822, p. 392.

<sup>216</sup> Toute l'ambiguïté de la Charte se retrouve dans la question du mariage : d'une part, le Code civil était maintenu, mais le divorce était considéré comme une concession inadmissible aux innovations scandaleuses de la Révolution ; d'autre part, la religion catholique était de nouveau reconnue comme religion d'État et n'admettait pas le divorce. Dès 1801, le vicomte de Bonald avait publié un ouvrage contre le divorce qui avait eu un grand succès (L. de Bonald, *Du divorce considéré au XIX<sup>e</sup> siècle relativement à l'état domestique et à l'état public*, Paris, Le Clere, 1805). Ce fut lui qui déposa une proposition de loi supprimant le divorce qui fut adoptée le 8 mai 1816, J. Gaudemet, *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 403.

J'ai parlé plus haut de la persécution à laquelle les évêques ci-devant constitutionnels, nommés et institués à l'époque du concordat, doivent se préparer. Le refus de Monsieur de recevoir à son audience M. Reymond, évêque de Dijon, en est une preuve.

*Le Coz*, v. ci-dessous p. 43, 44, 49. Voici ce que M. Le Coz, archevêque de Besançon, a écrit à un de ses amis de Paris<sup>217</sup>, en date du 20 octobre. Je transcris ses propres paroles, ayant sa lettre sous mes yeux :

“Que vous mander ? Des choses misérables et dégoûtantes. Des intrigues infâmes contre moi et quelques-uns de mes prêtres. Une réunion de Pharisiens et de Saducéens, je veux dire, des prêtres mariés et fanatiques enragés, cherchant sous le manteau de la religion, à pénétrer jusqu'au trône, pour crier aux oreilles de notre sage et excellent roi : tolle, tolle, crucifige. Déjà pour y parvenir ils ont sacrifié des sommes énormes : d'après une de leurs lettres que la Providence a portée dans mes mains, ils ont encore pour cette sainte œuvre dix mille francs, et des amis à Paris, gens délicats qu'ils nomment, et qu'il leur paraît juste de ne pas laisser travailler à leur frais pour une aussi belle cause. Réussiront-ils ? Dieu le sait.” &c. &c.

M. l'archevêque a avec lui MM. Dorlodot<sup>218</sup>, Grappin<sup>219</sup> et Riduet<sup>220</sup>.

On doit bien s'attendre que le clergé de Saint-Séverin éprouvera des contradictions de la part du clergé de ce jour. Des placards injurieux ont été apposés à l'église : dans ce moment on

---

<sup>217</sup> Lettre autographe de Le Coz à M. Bourgoing, conservée à la BPR : la copie est exacte. Voir *infra*, note 227.

<sup>218</sup> Juan Antonio Llorente (1756-1816). Curé d'Authon dans le Perche, il prêta le serment civique et devint maire de sa commune avant d'être élu curé de Saint-Vénérand à Laval en 1791. En 1795, il reprit le culte et organisa le presbytère de Mayenne pour administrer le diocèse vacant. Élu évêque de Laval après la démission de Villar en 1798, il assista au concile de 1801. Son siège fut supprimé en 1801. Il fut alors nommé chanoine du Mans et devint le bibliothécaire de l'École Centrale de Laval jusqu'en 1810, date à laquelle il rejoignit Le Coz à Besançon, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, *op. cit.*, p. 144-147.

<sup>219</sup> Pierre Philippe Grappin (1738-1833). Né à Ainville, il fit profession chez les bénédictins de Saint-Vanne à 18 ans. Chargé de l'instruction des novices, puis directeur du collège de Saint-Ferjeux, il entretint une vaste correspondance et fut élu à l'Académie de Besançon en 1785. Il prêta le serment à la Constitution et devint l'une des principales figures de l'Église constitutionnelle du Doubs. Ami intime de l'abbé Grégoire, vicaire général et secrétaire de l'archevêque de Besançon Le Coz de 1802 à 1815, il reconstitua l'Académie de Besançon dont il fut le secrétaire perpétuel jusqu'à sa mort. Gallican et janséniste, il a laissé une *Vie de M. Le Coz* dont plusieurs copies manuscrites sont conservées à la BPR (voir RV1680ms). Voir B. Plongeron, *Dom Grappin*, *op. cit.*; B. Plongeron, *L'abbé Grégoire et la République des savants*, *op. cit.*; P.-P. Grappin, A.-M.-P. Ingold et F. Louvot (éd.), *Lettres inédites, avec les réponses, également inédites, de Grandidier*, Paris, A. Picard et fils, 1898.

<sup>220</sup> Jean-Baptiste Riduet (1761-1841). Ancien religieux du couvent des Petits Frères à Paris d'après Rondeau (cahier VIII, p. 109), ami de Dom Grappin, avec qui il fut secrétaire de Le Coz, puis son exécuteur testamentaire, chanoine de la cathédrale, il fut le dernier « schismatique » après la mort de Grappin en 1833. À sa mort, l'évêque voulut le faire enterrer comme un laïc, mais la menace d'un enterrement civil brandie par son neveu, qui demandait pour son oncle les honneurs dus à un chanoine titulaire, fit reculer l'évêché. Seul le clergé de la métropole assista aux obsèques, le clergé des autres paroisses refusa d'y assister. Dans l'inventaire des archives du grand séminaire de Besançon se trouvent de sa correspondance passive (liasse 19 « 1800-1814 Lettres à Grappin »), et surtout un manuscrit de 24 f. intitulé : *La doctrine de Richer sur la juridiction ecclésiastique, traitée par les ultramontains de système contraire à l'Écriture et à la Tradition* (liasse 265), A. Roussel, *Correspondance de Le Coz*, *op. cit.*, t. 2, p. XII ; B. Plongeron, *Dom Grappin*, *op. cit.*, pp. 60, 98-99 et 131.

s'efforce de prévenir la Cour contre lui : on fait passer les prêtres pour des jansénistes, des gens durs, sans charité pour les pauvres, &c.

Le dimanche 23 octobre dans l'église de Saint-Louis-en-l'Île, le prédicateur s'est félicité et a félicité son auditoire du rétablissement des jésuites.

On ne peut se faire une idée de l'état de l'Église et de la grandeur de ses maux, en considérant la doctrine du clergé. Un prêtre de Paris

p. 40. **1814. Novembre.**

dans une société interrogeant une demoiselle sur sa religion, lui demandant ce que c'était le sacrement de l'Eucharistie, sur la réponse qu'elle lui fit conformément à la définition de toute l'Église consignée dans tous les catéchismes, l'ecclésiastique lui dit qu'elle se trompait, que ce sacrement contenait le corps, l'humanité de J.-C. ; mais non sa divinité. Quel nestorien. Il lui demanda de nouveau la définition de l'Église. Réponse de la demoiselle conforme à l'enseignement : que l'Église était la société des fidèles, qui... Erreur, répond le prêtre, l'Église c'est le pape...

**Johanna Southcott. V. Moniteur du 11 décembre 1814, colonne 5<sup>e</sup>.** À la fin, l'impudente farce que jouait Jeanne Southcott vient de finir par une déclaration que son prétendu ministre a faite insérer dans un papier public. Elle y reconnaît ses erreurs, et convient d'avoir été dans un état de délire, et invite tous les bons chrétiens à se joindre à elle pour obtenir du Tout Puissant, par des prières ardentes, le pardon de ses blasphèmes et de ses péchés. *Gazette de France* du 5 nov.

**Missions en Espagne.** En Espagne, le roi a ordonné dans tout son royaume des missions, et des instructions pastorales que les curés s'empresseront de donner à leurs paroissiens. S. M. en espère les résultats les plus favorables. *Item.*

La *Gazette de France* du 6 novembre contient une prière et un vœu de Louis XVI, dont on ne donne point la date<sup>221</sup>. Ce prince était alors captif, puisque l'objet de son vœu est d'obtenir sa

---

<sup>221</sup> Le 15 juin 1792. Connue comme « le vœu de Louis XVI », ce texte commença à circuler sous la Restauration. Se reconnaissant coupable de ses fautes, « Louis XVI aurait promis solennellement, s'il retrouvait sa liberté, sa couronne et sa puissance royale, de révoquer toutes les lois qui lui seraient indiquées, soit par le pape, soit par un concile, en particulier la Constitution civile du clergé ; il s'engageait aussi à établir une fête solennelle en l'honneur du Sacré-Cœur ; à aller à Notre Dame pour y prononcer un acte solennel de consécration de sa personne, de sa famille et de son royaume au Sacré Cœur, acte qui serait renouvelé tous les ans », M. Rodriguez, « Du vœu royal au vœu national », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 21, 1998, <http://ccrh.revues.org/2513>, consulté le 22-04-2015. Pierrette Girault de Coursac met en doute l'authenticité du document, découvert trop tardivement dans le renforcement d'un mur sous la Restauration, mais les travaux de Pierre de La Chapelle semblent démontrer que la circulation du vœu est avérée en 1791-1793. Certains pensent qu'il s'agit d'un faux apparu dès novembre 1791 dans le but de montrer que le roi n'était plus libre, P. Girault de Coursac, *Louis XVI, roi martyr ?*, Paris, Téqui, 1976, p. 79 ; P. de La Chapelle, « La prière et le vœu de

liberté. Cette prière et ce vœu furent dressés de concert avec M. Hébert<sup>222</sup>, général des eudistes, son confesseur. M. l'abbé Daniel, vicaire de Saint-Louis-en-l'Île, ami de M. Hébert, fut chargé par lui de transcrire l'un et l'autre, et c'est de lui qu'on en a reçu la copie. Présenté à la duchesse d'Angoulême, il n'a pu lui assurer si les deux écrits qu'il avait transcrits étaient de la main de Louis XVI, mais il a certifié les avoir reçus de son confesseur. La prière est bien, à l'exception de la fin, où ce prince dépose dans le cœur adorable de Jésus les attentions de son âme affligée, et où il appelle à son secours le tendre cœur de Marie.

p. 41. **1814. Novembre.**

Quant à son vœu, on voit un prince d'un cœur simple, et d'un esprit peu éclairé, subjugué par les préventions qu'on lui avait inspirées. Qu'on en juge par les 6 articles de son vœu. Il promet solennellement, si Dieu lui rend sa liberté et sa puissance royale :

1°. De révoquer, le plus tôt que faire se pourra, toutes les lois qui me seront indiquées (soit par le pape, soit par un concile, soit par 4 évêques choisis parmi les plus éclairés et les plus vertueux de mon royaume), comme contraires à la pureté, à l'intégrité de la foi, à la discipline et à la juridiction spirituelle de la sainte Église, catholique, apostolique et romaine, notamment la Constitution civile du clergé.

2°. De rétablir sans délai tous les pasteurs légitimes et tous les bénéficiers institués par l'Église, dans les bénéfices, dont ils ont été injustement dépouillés par les décrets d'une puissance incompétente &c.

3°. Dans l'intervalle d'une année, de prendre tant auprès du pape qu'auprès des évêques du royaume, les mesures nécessaires pour établir, en observant les formes canoniques, une fête solennelle en l'honneur du divin cœur de Jésus, laquelle fête sera célébrée à perpétuité dans toute la France, le 1<sup>er</sup> vendredi d'après l'octave du St Sacrement, et toujours suivie d'une procession générale &c.

4°. Acte solennel de la consécration de sa personne, de sa famille, et de son royaume au Sacré Cœur de Jésus.

---

Louis XVI au Sacré-Cœur inspirèrent-ils l'insurrection vendéenne ? », *Revue du Souvenir vendéen*, n° 180-181, sept. 1992, p. 20-38 et n° 182, mars 1993, p. 24-36. D'après Antoine Lestra, le vœu de consacrer le royaume au Sacré-Cœur et de faire porter à la famille royale le double cœur « effigie du cœur de Jésus joint au cœur de Marie » aurait renforcé la volonté du P. Coudrin d'œuvrer au développement de la dévotion aux deux Cœurs, A. Lestra, *Le Père Coudrin, fondateur de Picpus*, Lyon, Lardanchet, 1952, p. 216-219.

<sup>222</sup> François-Louis Hébert (1735-1792). Supérieur général des prêtres de la congrégation des Eudistes, il fut choisi comme confesseur par Louis XVI en 1791. On lui attribue une forte influence sur le roi prisonnier, notamment à propos de la consécration de la France au Sacré-Cœur. Il fut massacré aux Carmes le 2 septembre 1792.

5°. D'ériger et de décorer à ses frais une chapelle ou un autel qui sera consacré au Sacré Cœur de Jésus... dans lequel sont renfermés les trésors inépuisables de grâces...

6°. De renouveler tous les ans le jour de la fête du Sacré Cœur l'acte de consécration renfermé dans l'article 4, et d'assister à la procession.

À cette prière et à ce vœu était jointe une autre prière, qui n'y avait pas un rapport bien direct. M. Canie<sup>223</sup> [sic], curé de Bonne Nouvelle, fut dans le temps chargé par M. Hébert de faire, au nom du roi, une neuvaine relative à son vœu. Il la fit en effet dans une maison retirée.

p. 42. **1814. Novembre.**

**Inquisition en Espagne.** Le fanatisme espagnol. Le fanatisme crescit enudo. Un abbé, Blaise Ostolaza, chapelain d'honneur du roi, adressant la parole à ce prince, au nom de la municipalité de Soria, (l'ancienne Numance, du moins bâtie dans le voisinage et de ses débris), le remercie de son immortel décret du 21 juillet dernier<sup>224</sup> ; ce décret qui, en rétablissant le saint tribunal de l'Inquisition, objet constant de la fureur des hérétiques et des sarcasmes de la philosophie, a essuyé les larmes de l'Église d'Espagne, désolée à cause de la suppression d'un établissement si utile sous tous les rapports, si digne des éloges de tous les vieux chrétiens et de tous ceux qui s'intéressent à la pureté de la foi... (*Gazette de France* du 13 nov.)

La marche d'Ancône, le duché d'Urbino, la Romagne, seront, dit-on, restitués au pape, mais non les légations de Bologne et de Ferrare.

**Commission ecclésiastique.** Il y a une commission ecclésiastique formée pour s'occuper de l'organisation des nouveaux diocèses. On la dit composée de trois anciens évêques non démissionnaires et de trois évêques concordataires [rajout au-dessus de la ligne : *et de quelques prêtres entre autres M. d'Astros.*] Il est question, dit-on, de rétablir les anciens diocèses, tels qu'ils étaient, à quelques changements près. Le plan serait d'obtenir de tous les évêques de France, tant non démissionnaires que concordataires, pour faire de nouvelles

---

<sup>223</sup> Nicolas de Cagny (1753-1826). Premier vicaire de Saint-Barthélemy en 1789, il refusa le serment et fut incarcéré à la prison du Luxembourg durant la Terreur. Libéré en frimaire anIII (nov-déc. 1794), il desservit les oratoires de l'hôtel Cérilly, de la rue de Cléry et des Minimes. En 1797, il acheta l'église N.-D. de Bonne-Nouvelle qu'il louait depuis janvier 1796 et y maintint le culte jusqu'au Concordat malgré la fermeture de l'église par les autorités en 1798. Bien que la cure de Bonne-Nouvelle ait été celle de Favre avant la Constitution civile du clergé, il y fut maintenu en 1802 et y resta jusqu'à son décès, refusant un canonicat en 1824, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 2, 3 et 4 ; voir aussi L. M. Casabianca, *Histoire de la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, Paris, C. Poussielgue, 1908, p. 165.

<sup>224</sup> Déjà envisagée au siècle précédent par la régaliste monarchie espagnole, la suppression de l'Inquisition espagnole avait été décrétée une première fois par Napoléon en 1808. L'inquisition fut de nouveau supprimée par les Cortès pendant le premier épisode libéral, le 22 janvier 1813. Devenue un marqueur politique, elle fut rétablie en même temps que la monarchie absolue. Sur l'Inquisition espagnole, voir B. Bennassar, (dir.), *L'Inquisition espagnole (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Hachette, 2001.

nominations. Il est à désirer que les évêques se refusent à une telle mesure sous beaucoup de rapports : un des principaux serait d'empêcher que les évêques, dit constitutionnels, et qui sont concordataires, soient mis de côté. Car cette mesure tend à obtenir leur démission, avec l'intention de ne point les renommer. Si cette funeste mesure avait lieu, on verrait aussi les évêques nouvellement élus demander la démission des curés, et changer la face de leurs diocèses. On a déjà sollicité M. l'archevêque de Tours (Barral) de donner sa démission. Il a répondu qu'une telle proposition demandait des réflexions. De retour à Tours, il a répondu qu'il était résolu de ne pas la donner. On tient cette nouvelle [d'une personne ?] qui a elle-même été présente à la lecture de la lettre. [En marge à gauche : *Elle [la commission] a été supprimée vers le commencement de décembre, à raison de son ultramontanisme. Une autre lui a été substituée*<sup>225</sup>.]

p. 43. **1814. Novembre.**

**13.** M. Frayssinous a recommencé aujourd'hui le cours de ses conférences publiques à Saint-Sulpice à 1h1/2 ; qu'il continuera de 15 jours à 15 jours. Il a développé 1° les causes de la Révolution. Il doit en exposer 2° les effets et les suites. [Rajout ultérieur : *Le dimanche 27 nov. M. Frayssinous a fait la 2<sup>e</sup> conférence. Il a considéré la Révolution dans ses effets à l'époque précise des dix années écoulées depuis le 17 juillet 1789 jusqu'au Consulat en 1799. Il a examiné l'influence de la Révolution pendant cet espace de temps 1°. Sur l'ordre civil et politique 2°. Sur l'ordre moral et religieux. Le dimanche 4 décembre, il continuera ses réflexions appliquées à l'époque qui a suivi depuis le Consulat jusqu'à la Restauration. Cette conférence sera la dernière sur ce sujet. Il reprendra le cours de ses anciennes conférences sur les vérités de la religion*]<sup>226</sup>.

On assure que des jésuites sont déjà réunis à Paris, rue des Postes, au nombre de 15 à 18. Les nouvelles qu'on reçoit de côté et d'autres annoncent que les évêques leur confient l'administration et l'instruction de leurs séminaires : tels que Soissons, Amiens, où il se trouve, et dans le diocèse, beaucoup de Pères de la foi.

On dit que la ville de Lyon a fait une pétition à Monsieur, lors de son voyage, pour que l'enseignement public fût confié aux jésuites.

---

<sup>225</sup> La direction des Affaires ecclésiastiques fut enlevée au ministère de l'Intérieur et confiée à une commission ecclésiastique dirigée par Talleyrand-Périgord et comprenant les évêques Bausset, Pressigny et Boulogne, ainsi que Bréau, aumônier du roi, Latil, premier aumônier de Monsieur, Brelocque, vicaire général de Bordeaux, Astros, et Péraut, futur chapelain du roi, ce qui, souligne Charles Pouthas, indique assez leurs positions politiques, *L'Église et les questions religieuses, op. cit.*, p. 278 ; G. Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955, p. 81.

<sup>226</sup> Voir D. Frayssinous, *Conférences et discours inédits, par M. D. Frayssinous*, Paris, A. Le Clère, 1843.



*Le Coz. V. p. 49 de ce cahier, et p. 39.* Le 21 nov. J'ai entendu la lecture d'une lettre de M. l'archevêque de Besançon, en date du 15 de ce mois, sur ce qui s'est passé à son égard lors de la présence de Monsieur dans cette ville. Ce prince trop crédule aux calomnies d'un parti fanatique du clergé a fait défendre que l'archevêque se présentât devant lui et dans son église (même sous peine de mort, selon le rapport de plusieurs officiers). Des gendarmes ont été placés soit à l'entrée de l'église, soit à la porte de la maison de l'archevêque, pour l'empêcher d'en sortir, et d'entrer dans son église<sup>227</sup>. Cet acte de fanatisme a beaucoup scandalisé les fidèles de Besançon,

p. 44. *1814. Novembre.*

un chanoine de Besançon en a écrit aux ministres, et à la Chambre des pairs, ce qui a donné lieu à une grave discussion<sup>228</sup>. Dans cette lettre, l'archevêque relate les diverses calomnies qu'on a répandues sur lui, les réfute victorieusement. À cette lettre était jointe la copie d'une lettre écrite à Besançon du 5 octobre, que la Providence a fait tomber entre les mains de M. Le Coz. Celui qui l'écrit gémit et se désole de ce que son parti ne réussit pas dans ses projets. Il sollicite son ami de Paris d'aller trouver M. le duc d'Angoulême<sup>229</sup> pour lui rappeler la promesse qu'il leur avait faite en passant par Besançon de faire congédier leur archevêque, afin qu'il la fasse exécuter<sup>230</sup>. Il lui indique la maison à Paris, où il pourra recevoir de l'argent

---

<sup>227</sup> Le Coz y énumère les calomnies répandues contre lui, principalement auprès de Monsieur d'après lui, à savoir : être régicide, quand il n'a jamais siégé à la Convention ; avoir félicité la Convention pour la condamnation à mort de Louis XVI, quand « à cette époque il était proscrit pour ses opinions royalistes » ; avoir répandu dans son diocèse des libelles contre Louis XVIII (« Malheureux ! citez m'en un ») ; « avoir excommunié un vicaire pour avoir communié Monsieur durant la guerre ». Et de conclure : « La vraie cause de cet acharnement, qu'on n'ose mettre en avant, la voici : j'ai réprimandé, j'ai menacé des prêtres qui souvent dans le tribunal sacré et quelque fois même dans la chaire évangélique, se sont permis de prêcher l'obligation à tout acquéreur de biens nationaux de les restituer, sous peine d'être privé des sacrements de l'Église, même à la mort », *Lettre autographe de Le Coz, archevêque de Besançon, adressée à Monsieur Bourgoing, négociant à Paris et datée du 15 novembre 1814* conservée à la BPR. En réalité, nul doute que son adhésion à la Constitution civile du clergé jointe à l'enthousiasme qu'il avait encore peu de temps avant manifesté pour Napoléon, notamment dans sa lettre pastorale du 20 décembre 1813 sur l'amour de la patrie, furent des motifs bien suffisants pour lui valoir pareil traitement.

<sup>228</sup> Nous n'avons trouvé aucune mention à ce sujet dans les débats des deux Chambres, J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises*, 2<sup>e</sup> série, Paris, Librairie administrative de Paul Dupont, 1868, t. 13 et 14.

<sup>229</sup> Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême (1775-1844). Fils aîné du comte d'Artois, il émigra avec lui en juillet 1789, combattit dans l'armée de Condé en 1792, et aux côtés de Wellington en Espagne en 1814 avant de rentrer en France. Dauphin de France après l'accession au trône de son père en 1824, il fut exilé après 1830 et, renonçant à ses droits, sur les instances de son père, en faveur de son neveu le duc de Bordeaux, il prit le nom de comte de Marnes. À la mort de son père en 1836, il devint, pour les légitimistes, Louis XIX.

<sup>230</sup> La copie de cette lettre anonyme figure à la suite de la copie la lettre de Le Coz à M. Bourgoing du 15 novembre 1814. Contrairement à ce qu'écrit Rondeau, il semble plutôt que ce soit Monsieur, et non le duc d'Angoulême, qui ait fait la promesse en question : « Le roi ne veut donc changer aucune chose dans le clergé ! Mais les promesses de Monsieur n'auraient donc aucun succès ? [...] Tu l'as vu une fois, à la vérité, et il t'a répondu qu'il n'osait pas parler de changement ecclésiastique à son frère, vu qu'il connaissait ses sentiments sur cet article », BPR, RV1678ms=6ms.

pour le récompenser des démarches qu'il fait pour eux. [En marge à gauche : *la lettre porte qu'on a déjà dépensé 40 000 fr pour cette œuvre. On en a encore 10 000.*] Cette lettre n'est pas la seule qui soit tombée entre les mains de M. l'archevêque. Il les a toutes adressées au ministère de l'Intérieur et de la Police générale.

Il y a à Paris une association de fanatiques, qu'on pourrait nommer infernale, pour faire prévaloir leurs préjugés jésuitiques, pour déclarer la guerre ouverte à tous ceux qui ne pensent pas comme eux, surtout aux prétendus jansénistes et auxdits constitutionnels. Leur principal but est de rendre le clergé entièrement indépendant du gouvernement, pour mieux réussir dans leurs projets de destruction<sup>231</sup>. On dit toutefois que le roi est décidé à ce qu'il ne s'opère aucun changement relativement aux évêques.

Le *Journal général de France* du 21 novembre parlant d'un chanoine qui fut par ordre du gouvernement dans une île déserte, donne de grands éloges aux membres de ce chapitre de Saint-Isidore, le plus éclairé de tous ceux de l'Espagne, le plus attaché aux vrais principes, et à ceux de Bossuet sur les libertés de l'Église, mais il gémit sur les persécutions auxquelles il est en butte : il est traité de janséniste<sup>232</sup>.

---

<sup>231</sup> Peut-être Rondeau fait-il allusion aux Chevaliers de la Foi, fondés en 1810 par Ferdinand de Bertier, vite rejoint par son frère Bénigne-Louis, Mathieu de Montmorency et Alexis de Noailles. Ils ont joué un rôle essentiel dans le ralliement de Bordeaux au duc d'Angoulême et formé une « bannière » à la Chambre dès 1815 : la tactique décidée en comité secret était ensuite transmise à tout le mouvement. Voir G. Bertier de Sauvigny, *Un type d'ultraroyaliste : le comte Bertier de Sauvigny et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses continentales, 1948 ; G. Bertier de Sauvigny (éd.), *Souvenirs de Ferdinand de Bertier (1815-1832)*, Paris, Tallandier, 1993.

<sup>232</sup> Le chapitre de Saint-Isidore, ou *Reales Estudios* de San-Isidro, fut fondé par décret royal de Charles III le 19 janvier 1770 en remplacement du Collège impérial géré par les jésuites avant leur expulsion. Cet établissement qui n'acceptait pas de régulier dans ses rangs, fit beaucoup pour répandre les idées nouvelles, certaines jansénisantes, épiscopalistes ou régalistes, dans les cercles éclairés de la capitale. Le 5 septembre 1799, peu après le décès de Pie VI, Charles IV signa le décret suivant : « J'ai résolu que, jusqu'à ce que je leur fasse connaître la nouvelle élection d'un pape, les archevêques et les évêques useront de toute la plénitude de leurs facultés, conformément à l'ancienne discipline de l'Église [...]. Quant à la consécration des évêques et archevêques, et autres cas plus graves qui pourraient se présenter, la Chambre me consulera lorsqu'il y aura lieu, et je déciderai. » Le janséniste évêque de Salamanque et prédicateur du roi Antonio Távira y Almazán (1737-1807) publia dès le 14 septembre un mandement favorable au décret. Si les *NNEE* chantèrent ses louanges, il fut attaqué par un théologien de Salamanque, et ce fut un professeur de discipline ecclésiastique des *Reales Estudios*, Blas Aguiriano, qui prit virulemment la défense de Távira, invoquant les conciles de Florence et Constance, É. Appolis, *Les jansénistes espagnols*, op. cit., p. 117 et p. 140-142. Dans son *Essai sur les libertés de l'Église gallicane*, l'abbé Grégoire explique qu'après le décret de Charles IV du 5 septembre 1799 qui, suite à la mort de Pie VI, qui invitait les évêques à user pleinement de leurs pouvoirs, le chapitre de Saint-Isidore de Madrid était cité en exemple pour son zèle « à faire revivre les beaux jours de l'Église d'Espagne », H. Grégoire, *Essai historique sur les libertés de l'église gallicane et des autres églises de la catholicité, pendant les deux derniers siècles*, Paris, Au Bureau du Censeur, 1818, p. 368-369. En 1820, lors de la révolution libérale, le chapitre de Saint-Isidore remplaça les jésuites à Madrid, ce dont se plaint Picot dans l'*Ami de la religion*, n° 634, 6 septembre 1820, p. 128, concluant : « S'il en était dans le clergé espagnol qui applaudissent en ce moment au désastre d'une société célèbre, nous les ajournons à quelque temps pour nous en dire leur avis. Alors peut-être, Messieurs du chapitre de Saint-Isidore, si radieux aujourd'hui, saurons si les faveurs des libéraux sont durables, et si le clergé et la religion ont quelque chose à gagner aux révolutions faites par les soldats ou par les peuples. » Sur le jansénisme en Espagne, voir aussi l'ouvrage très stimulant de J. Saugnieux, *Le jansénisme espagnol du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses composantes et ses sources*, Oviedo, Catedra Feijoo, Facultad de Filosofía y Letras, Universidad de Oviedo, 1975.

p. 45. **1814. Novembre.**

Sur le fanatisme qui règne en Espagne, voici ce qui m'a été rapporté. Des familles honnêtes, pour se soustraire aux prisons et aux bûchers de l'Inquisition, sont passées en France et s'y sont établies. L'ambassadeur d'Espagne en France est parvenu à obtenir du directeur général de la Police qu'ils fussent renfermés<sup>233</sup>. Leurs réclamations sont parvenues jusqu'au trône. Louis XVIII s'est fait informer exactement de tout, a réprimandé le directeur de la Police, a fait sortir ces innocentes victimes de prison, et leur a fait proposer des passeports pour les pays où ils voudraient se retirer. Ils en ont obtenus pour l'Angleterre.

Les principautés ecclésiastiques d'Allemagne ne seront point rétablies<sup>234</sup>. L'ordre teutonique ne recouvrera pas ses privilèges et ses prérogatives. L'ordre de Malte jouit de plus de faveurs auprès du Congrès<sup>235</sup>.

On assure que le pape a demandé aux ministres formant le Congrès de restituer tous les biens sécularisés de l'Église allemande aux chapitres et aux couvents, et que cette demande a été de suite écartée (*Moniteur* 19 nov.).

La Cour romaine entretient des négociations actives avec celle de Naples. Dans un consistoire vers le 10 nov. doivent être promus de nouveaux cardinaux, pris seulement dans l'Italie. Le Saint Office a réprimé le zèle turbulent de quelques prédicateurs. Le roi Charles IV<sup>236</sup> a des conférences particulières avec S. S., et le ministre du roi de Sardaigne a eu une audience secrète avec S. S.

L'affaire de M. Le Coz, archevêque de Besançon, a été dénoncée aux deux chambres des pairs et des députés<sup>237</sup>. Les membres des commissions de la liberté des citoyens s'en sont emparé comme d'un attentat à la liberté civile, attentat qui selon les lois doit être puni par la dégradation du coupable de tous les droits civils. Des membres de la commission de la chambre des députés se sont transportés

p. 46. **1814. Novembre.**

---

<sup>233</sup> Sur l'émigration espagnole, voir A. Leblay, « L'émigration espagnole à Paris (1813-1844) », thèse École des Chartes, 2004.

<sup>234</sup> Les princes allemands ne souhaitent évidemment pas "défaire" une sécularisation qui leur avait été fort profitable.

<sup>235</sup> Voir B. Galimard Flavigny, *Histoire de l'ordre de Malte*, op. cit., p. 254.

<sup>236</sup> Il s'agit plutôt de Ferdinand IV, roi de Naples, qui prit le nom de Ferdinand I<sup>er</sup> des Deux-Siciles en 1815, voir *supra*, note 162.

<sup>237</sup> Voir *supra*, note 234. Pourtant, le biographe de Le Coz fait lui aussi allusion au fait que les Chambres aient été saisies de la « détention arbitraire dans sa maison », ajoutant : « L'auteur de cet attentat eût été réprimé et puni par elles, si l'archevêque avait porté plainte ; mais le prélat s'y refusa constamment », *Vie de M. Le Coz*, op. cit., p. 263.

chez le ministre de l'Intérieur<sup>238</sup> pour y prendre connaissance des pièces de la dénonciation. Le ministre n'a pu s'y refuser, mais il a allégué qu'on ne pouvait trouver mauvais que Monsieur se fût opposé de voir et de recevoir à son audience un évêque qui ne pensait pas comme lui.

La discussion a été vive à la chambre des députés, moins vive dans celle des pairs. L'affaire a été renvoyée au ministre de l'Intérieur, qui, je crois, devra rendre compte des démarches qu'il aura faites. On m'avait dit que les deux ministres de l'Intérieur et de la Police<sup>239</sup> devaient en faire leur rapport au roi.

L'abbé d'Astros est, comme je l'ai dit plus haut, rentré dans les fonctions de vicaire général du diocèse de Paris : j'ai su depuis qu'il est l'âme du conseil, que c'est lui qui fait tout, à raison qu'il se regarde et qu'on le regarde vicaire général institué par le pape<sup>240</sup>.

Le 7 nov. décès à Salzbourg de M. Sigismond Christophe<sup>241</sup>, archevêque de Salzbourg [en appel de note en marge gauche : *ou administrateur du diocèse de Salzbourg selon le Moniteur*], évêque de Chiemsee, prince du St Empire, âgé de 61 ans.

M. l'abbé de Pradt n'ayant pas reçu de Rome l'original de son institution, le chapitre de Malines a déclaré qu'il différerait de le reconnaître jusqu'à ce qu'il ait produit cette pièce essentielle, que M. de Pradt sollicite vivement auprès du Saint-Siège.

Le cardinal Maury n'ayant pu se faire recevoir par S. S., ni par aucun des cardinaux, a pris aussitôt le parti de sortir de Rome. Il a accompagné jusqu'à Florence son neveu, ancien chanoine de St Pierre (qui n'est point dans les ordres) et sa nièce, qui se sont retirés à Paris.

M. Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, a retiré aux supérieurs du grand et du petit séminaire sa confiance et l'administration de ces deux établissements, pour la donner à trois jésuites qui y ont été installés en novembre. Cette conduite est fort blâmée par les diocésains, soit de Soissons, soit de Château-Thierry, qui gémissent déjà de ce que ces deux séminaires étaient entre les mains de prêtres qui avaient l'esprit jésuitique. L'évêque est un peu consterné

---

<sup>238</sup> François-Xavier Marc Antoine de Montesquiou-Fézensac.

<sup>239</sup> Jules Jean-Baptiste Anglès (1778-1828). Fils d'un avocat conseiller au parlement du Dauphiné, il intégra Polytechnique, puis entra au Conseil d'État en février 1806. Intendant en Autriche de 1806 à 1809, il fut chargé en 1813 de la police des départements transalpins. Le 3 avril 1814, il fut nommé ministre de la Police. Il suivit Louis XVIII durant les Cent-Jours, puis il fut élu député du département des Hautes-Alpes en août 1815 et nommé préfet de police de Paris à la place de Decazes en septembre de la même année. Décrié pour ses méthodes et jugé responsable de l'attentat contre le duc de Berry, il démissionna en décembre 1821, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 1, p. 70.

<sup>240</sup> Voir *supra*, note 19. Astros avait refusé la nouvelle nomination que lui proposait le chapitre, arguant que l'accepter aurait été reconnaître sa destitution. Il avait soumis son « cas de conscience » au pape et s'était vu confirmé comme premier vicaire, P. Causette, *Vie du cardinal d'Astros*, *op. cit.*, p. 268-269.

<sup>241</sup> Sigmund Christoph von Waldburg-Zeil-Trauchburg (1754-1814). Né à Munich, il fut ordonné en 1779 et fut évêque de Chiemsee de 1797 à 1808. En mai 1812, il fut nommé administrateur apostolique de l'archevêché de Salzbourg, devenu vacant à la mort de Hieronymus Joseph Franz de Paula Colloredo von Walsee und Mels (1732-1812).

de l'improbation générale. Son zèle est tel qu'il a renvoyé au roi sa croix de la Légion d'honneur.

p. 47. **1814. Novembre.**

Il m'est tombé entre les mains une petite brochure 12 pages, qui se vend chez Le Clere au profit des pauvres, intitulée : *Dissertation intéressante dans les événements de nos jours*. Au sujet du subit et prodigieux changement opéré en France, on en attribue la gloire à la bonté de J.-C. et à la protection de la Sainte Vierge, et au vœu de Louis XIII. Pour affermir cette croyance, on cite deux faits.

Le 1<sup>er</sup> est une tradition constante dans la congrégation de la Mission et dans celle des filles de la Charité, que saint Vincent de Paul, leur instituteur, confia, avant de mourir, un papier cacheté à la famille d'Argenson sur le dos duquel il écrivit de sa propre main : Voe cuicumque post obitum meum : malheur à celui qui aurait la témérité d'ouvrir ce papier avant que ne se soient écoulés cent ans après ma mort. Sa mort est arrivée en 1660. En 1760, M. le marquis Paulmy d'Argenson<sup>242</sup>, vers la fin de septembre se rendit chez Louis XV, avec le ministre de La Vrillière<sup>243</sup>, seuls, pour y lire le papier. Les missionnaires de Versailles s'informèrent d'eux du contenu. Ils ne purent en obtenir d'autres paroles : Hélas ! Recommandons-nous à la Sainte Vierge.

Le 2<sup>e</sup> fait est que trois religieuses du couvent de la Visitation à Châlons-sur-Saône, déposèrent avec serment, en présence du vicaire général, les paroles suivantes, qui furent imprimées et lues par M. Sicardi<sup>244</sup>, l'un des assistants de la congrégation des missions... s'entretenant avec elles des persécutions (que les bons prêtres orthodoxes éprouvaient à Paris de la part des jansénistes) leur directeur leur dit : si vous vivez dans les années 1790, 1791, 1792, &c. vous verrez la France bouleversée, le sang ruisseler de toutes parts, le trône presque renversé, la religion à deux doigts de sa perte, et régner un chaos d'abomination. Mais par la miséricorde divine, les choses changeront de face, l'ordre sera rétabli, l'Église de France refleurira. Sur ce

---

<sup>242</sup> Antoine-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1722-1787). Diplomate et ministre d'État.

<sup>243</sup> Louis III Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière (1705-1777). Ministre d'État en 1761, secrétaire d'État à la Maison du Roi de 1749 à 1775, il fut secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 24 décembre 1770 au 6 juin 1771 après le renvoi de Choiseul.

<sup>244</sup> Charles Dominique Siccardi (1730-1819). Né à Febrosa en Italie, il entra dans la congrégation de la Mission en octobre 1753. Premier assistant du supérieur général Cayla, il se vit confier en 1790 le cœur du saint qu'il emmena à Turin. Après le décès de Cayla, il fut nommé par le pape le 30 novembre 1804 vicaire général de la Mission pour l'Italie, la Pologne, l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal.

que une sœur lui demanda s'il était prophète, il répondit non, mais ce que vous venez d'entendre est sorti de la bouche de saint Vincent de Paul<sup>245</sup>.

Donc ces annonces étaient celles consignées dans le papier du 1<sup>er</sup> fait.

p. 48. *1814. Novembre.*

Suit une pratique de piété de 40 jours pour demander à Dieu que les princes alliés qui ont été les instruments de la bonté divine, et qui ont le malheur d'être dans le schisme et l'hérésie, rentrent dans le bercail de l'Église. Cette quarantaine est modelée sur celle qui a été pratiquée avant la Restauration pour implorer la divine miséricorde. Il y a une prière au Sacré Cœur de Jésus &c.

Depuis 3 ans le pape, soit à Savone, soit à Fontainebleau, recommandait la dévotion à N.-D. des sept douleurs, en indiquant la fête de la compassion de la Sainte Vierge, comme le terme de la délivrance de la France : et en effet le 1<sup>er</sup> avril, jour de cette fête, le règne de l'étranger a fini, et celui des Bourbons a recommencé. Propres expressions de l'auteur (qui sûrement est un lazarisiste, peut-être M. Dubois<sup>246</sup>, curé de Ste Marguerite).

Mais où a-t-il été trouvé cette persécution cruelle que les jansénistes faisaient éprouver à Paris aux prêtres fidèles et orthodoxes ? Il n'y a que l'esprit de parti qui puisse parler ainsi.

Au sujet de la mort de l'archevêque de Salzbourg, on écrit de Vienne : Les archevêques et évêques de Cologne, Trèves, Wurtzbourg, Bamberg, Passau, Fulde, Munster, Osnabruck n'existent plus. Toutes ces contrées sont sans premier pasteur. On voit combien l'Église d'Allemagne est en souffrance<sup>247</sup>. *Mon. 28 nov.*

Il a été adopté en principe par la commission des ministres de la nouvelle constitution de l'empire d'Allemagne, que les trois religions catholique, luthérienne et calviniste jouiraient désormais d'une parfaite égalité de droits dans tout l'empire. Toute espèce de prérogatives, de

---

<sup>245</sup> Si le don de prédiction avait bien été attribué à saint Vincent de Paul dès son vivant, nous n'avons trouvé trace de cette anecdote fantaisiste que sous une forme bien différente de celle rapportée par Rondeau, dans la *Correspondance inédite de Grimm et Diderot et recueil de lettres, poésies, morceaux et fragmens retranchés par la censure impériale en 1812 et 1813*, Paris, H. Fournier, 1829, p. 119 (faisant suite à la publication de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique adressée à un souverain d'Allemagne, depuis 1753 jusqu'en 1769, par le baron de Grimm et par Diderot*, Paris, Longchamps, 1813), par J. Michaud et F. Chéron. Publication qui fut censurée sous l'Empire. Dans cette version, le paquet conservé dans la famille d'Argenson depuis 1659 et effectivement ouvert cent ans plus tard en présence de Louis XV et de la Pompadour, aurait contenu une déclaration du saint proclamant son adhésion aux opinions socinianistes et sa conviction que cette doctrine, seule véritablement divine, serait universellement répandue cent après sa mort. *L'Ami de la religion*, commentant, scandalisé cette anecdote, ne semble pas avoir été au courant de la version présentée par l'anonyme que cite Rondeau, *ARR*, t. LIX, samedi 21 mars 1829, n° 1525, p. 167-169.

<sup>246</sup> Jean-Jacques Dubois, voir cahier IV, note 56.

<sup>247</sup> Voir *supra*, note 167.

privilèges et de droits exclusifs demeurent supprimés, et l'on s'occupera le plus tôt possible de l'organisation des évêchés et archevêchés d'Allemagne. *Ibid.*

Le 11 novembre, il y a eu à Rome une congrégation d'État présidée par S. S. On y a donné lecture d'un mémoire qui sera adressé aux puissances, dans lequel on établit que S. S., en reconnaissant la république cisalpine et le royaume d'Italie, n'a point, par le fait de cet acte, renoncé aux provinces qui avaient été usurpées sur le patrimoine de Saint Pierre. *Ibid.*

p. 49. **1814. Novembre.**

Les lettres de Vienne ne laissent pas prévoir aux Romains qu'il sera fait droit aux réclamations du Saint-Siège. Des notes ont été remises aux ministres et envoyés des puissances auprès de S. S.

Les affaires des Églises d'Allemagne ne lui donnent aucune satisfaction. Il s'élève chaque jour des questions et des prétentions interminables. *Ibid.*

Le 14 novembre on a fait à Rome l'ouverture solennelle du noviciat des jésuites. 40 novices sont entrés, entre autres deux fils de ministres et 20 prêtres.

Ordonnance de MM. les vicaires généraux du chapitre de Paris, en date du 28 novembre, qui enjoint, sous les peines canoniques, à tous les curés et desservants d'empêcher que leurs églises ne servent de réunion à des fêtes musicales, qui attirent plutôt les curieux que des fidèles.

Vers la fin de novembre a paru dans le public un ouvrage de M. Tabaraud, intitulé : *Du pape et des jésuites*. Brochure de 108 pages (2 fr).

Le 9 décembre M. Debortier m'a assuré tenir d'une personne bien au fait, que le préfet de Besançon<sup>248</sup> avait été destitué pour avoir abusé de la confiance de Monsieur, envers M. Le Coz, archevêque de cette ville. [En marge à gauche : *Le Coz, voy. ci-dessus p. 39, 43 et 44.*]

J'ai dit p. 39 que M. Reymond, évêque de Dijon, n'avait pu être admis à l'audience de Monsieur, lors de son passage en cette ville<sup>249</sup>. On m'avait rapporté ce fait. Je viens d'en voir la confirmation en lisant le n° LVIII du tome III de l'*Ami de la religion et du roi*. 9 nov. 1814.

Page 93 il y est dit à l'article de Dijon, que ce prince s'étant rendu à l'église de Saint-Michel pour la bénédiction d'un drapeau que M. l'abbé Collin<sup>250</sup>, vicaire général du diocèse et

---

<sup>248</sup> Pierre Georges [ou Antoine] de Scey-Montbéliard (1771-1847). Nommé préfet du Doubs en avril 1814, il arriva à Besançon le 14 mai 1814. Il ne fut pas destitué et resta en place jusqu'aux Cent-Jours.

<sup>249</sup> Voir F. Lefebvre de Béhaine, *Le comte d'Artois sur la route de Paris, 1814*, Paris, Perrin, 1921, p. 35-40.

<sup>250</sup> Jean Collin (1764-1830). Après des études de théologie à Paris, il devint chanoine d'une collégiale de Dijon en 1786 et fut ordonné prêtre en 1789. Inscrit, il revint d'émigration en 1797 et fut nommé second vicaire général de Dijon en 1802, puis premier vicaire en 1810. Il resta vicaire général sous les épiscopats de Mgrs

président du chapitre le harangua à l'entrée de l'église, qu'il officia à la cérémonie, qu'après l'Évangile il lui adressa un discours analogue à la cérémonie, et que de plus il lui présenta le clergé à son audience. Dans ce rapport adressé au rédacteur, il n'y est pas dit un mot de l'évêque : si le siège était occupé ou non. On ne peut objecter que peut-être il était absent, dans un cours de visite ? Mais on aurait dû en faire mention. D'ailleurs l'évêque ne se serait-il pas fait un devoir de se rendre à Dijon dans une pareille circonstance ? Un tel silence prouve qu'on l'avait invité ou ordonné de ne pas paraître.

p. 50. **1814.**

Il y a à Petersbourg une société de la Bible, qui dans le courant de deux années a fait imprimer 38 700 Bibles en 7 langues différentes, et les comités qui forment des subdivisions de la société principale ont fait imprimer 31 200 Bibles en 4 langues<sup>251</sup>. Le papier seul a coûté 90 800 roubles (environ 300 000 fr). Quelle Providence divine qui veille à la conservation et à la multiplication de la Bible, qui servira beaucoup pour l'époque du retour des juifs et la conversion de toutes les nations<sup>252</sup>... (*Moniteur* 7 décembre).

Un écrit du cabinet de l'empereur d'Autriche, en date du 19 septembre, contient des dispositions remarquables sur la cour de Rome. À cette époque la congrégation de la Réforme à Rome avait demandé au vicaire général de Bellune<sup>253</sup> certains revenus : la cour de Vienne renouvela à ce sujet les édits de Joseph II<sup>254</sup>, qui défendaient de publier ni bulle, ni bref, ni constitution du pape, pas même de lettre épiscopale, de mandement, sans autorisation du gouvernement autrichien. Ces défenses sont même plus sévères qu'elles n'étaient (*Moniteur*, 8 décembre).

Cette sage conduite politique de la part de la cour de Vienne, doit bien embarrasser la cour de Rome. Qu'on se rappelle ses plaintes contre les lois organiques du concordat de 1801, dont le 1<sup>er</sup> article contenait le même objet. Aussi le *Moniteur* du même jour nous dit (art. de Rome)

---

Dubois, Martin de Boisville et Raillon et assura la charge de vicaire capitulaire lors des vacances du siège, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 110-111.

<sup>251</sup> Voir cahier VI, note 119.

<sup>252</sup> Preuve de la vision figuriste du monde de notre auteur.

<sup>253</sup> Le siège de Belluno et Feltre fut vacant de la mort de Sebastiano Alcaini (1748-1803) à la nomination du nouvel évêque Luigi Zuppani (?-1841) en 1819.

<sup>254</sup> Joseph II (1741-1790). Empereur du Saint-Empire romain germanique à la mort de son père en 1765, puis empereur d'Autriche à la mort de sa mère en 1780. Si la nature de la profonde réforme qu'il entreprit dans l'Église quant à ses rapports avec l'État est encore débattue, le joséphisme, en résonance avec les conceptions ecclésiologiques gallicane et janséniste, eut un rôle majeur dans la sécularisation et la modification des équilibres dans les rapports Église/État en Europe. Voir B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 32-41 ; H. Hasquin, *Joseph II, catholique anticlérical et réformateur impatient*, Bruxelles, Éditions Racine, 2007 ; J. Bérenger, *Joseph II d'Autriche, serviteur de l'État*, Paris, Fayard, 2007 ; E. Kovacs, *Ultramontanismus und Staatskirchentum in Theresianisch-Josephinischen Staat*, Vienne, Wiener Dom-Verl, 1975.



que le 16 nov. S. S. a tenu une congrégation secrète où l'on croit qu'elle a communiqué les dernières nouvelles reçues de Vienne, ainsi que des personnes qui servent la cour de Rome près l'empereur de Russie et de roi d'Angleterre. Mgr Litta se rendra à Vienne. La situation de la Cour de Rome est telle qu'elle doit exciter l'intérêt de toutes les puissances. Cette cour craindrait-elle en voyant les troupes napolitaines et autrichiennes qui s'avancent vers les États du S. Père, comme l'annonce le *Mercur* du 7 décembre.

Une espèce de schisme partage les différents ordres religieux en Espagne. S. S. a adressé au conseil suprême de l'Inquisition un bref pour lui tracer la marche de ses devoirs dans les circonstances difficiles où l'on se trouve. Ce bref respire la tolérance et l'esprit de paix.

p. 51.

Les affaires du Saint-Siège auprès du Congrès sont toujours in statu quo. S. S. ne néglige aucun moyen pour faire valoir les droits du Saint-Siège près des souverains alliés.

S. S. veut que tous les religieux soient réunis dans leurs couvents le 15 janvier. Cette opération éprouve des difficultés soit du côté des revenus, soit qu'il règne dans les esprits des principes peu conformes aux ordres monastiques. Une notification du cardinal camerlingue<sup>255</sup> invite les religieux et les religieuses à se conformer aux vœux du S. Père.

**Vers le 15 nov.** Un édit du gouvernement de Rome permet aux fidèles sujets de S. S. l'usage des aliments gras les jours défendus, jusqu'au 4 février, y compris les Quatre Temps, sauf la Vigile de Noël (*Moniteur* 8 décembre).

Dans la ci-devant Westphalie, dans l'Hanovre &c on a déjà rétabli diverses fondations. Dans d'autres on réunit les biens ecclésiastiques sous une administration particulière.

Vers le 18 novembre, l'abbé Macpherson<sup>256</sup>, agent des catholiques d'Angleterre et d'Écosse... a présenté à S. S. une adresse des catholiques.

---

<sup>255</sup> Pier Francesco Galleffi (1770-1837). Fils d'une famille patricienne de Césène, il entra à l'Académie des nobles ecclésiastiques de Rome en 1791. Camérier secret, puis chanoine de Saint-Pierre du Vatican (1794), il fut prélat domestique, référendaire (1800) et protonotaire apostolique. Cardinal-prêtre en 1803, il fut agrégé aux congrégations du Concile, des Rites, de la Fabrique de Saint-Pierre et de l'Immunité ecclésiastique. Il fut l'un des quatorze cardinaux expulsés de Rome en 1808 et fut exilé en France durant la captivité de Pie VII. Cardinal noir en 1810, il fut rappelé à la signature du concordat de 1813. Camerlingue du Sacré Collège en 1814-1818, il fut membre de plusieurs congrégations, dont celle chargée d'examiner les actes du cardinal Maury, préfet de la congrégation de la Discipline des réguliers (1817) et protecteur des franciscains observants et des camaldules. *Zelante*, Léon XII le nomma à la congrégation d'État (1823) et camerlingue de l'Église romaine (1824). Cardinal protecteur de l'archiconfrérie de la S. S. Mà Trinità de Pellegrini, il joua un grand rôle dans l'accueil des 93 000 pèlerins de l'année sainte en 1825. Vice-doyen du Sacré Collège en 1830, P. Boutry, *Souverain et pontife*, op. cit., p. 389-390.

<sup>256</sup> Paul Macpherson (1756-1846). Né à Scala, il y commença ses études, poursuivies aux séminaires de Rome puis Valladolid. Il exerça son ministère à Cabrach, Aberdeen et Édinburgh, puis fut agent de la Mission écossaise à Rome de 1792 à 1798, puis après 1801. Chargé par le gouvernement anglais d'aider à la libération de Pie VI, il fut arrêté et incarcéré en 1798. Il devint le recteur du collège des Écossais de Rome en 1800 et le resta

La persécution à Rome contre les francs-maçons continue : il n'est sorte de moyen que l'on ne croie permis pour les découvrir, ainsi que les auteurs d'une satire [*sic*] intitulée : Tarif des dénonciation. Le St Office a jusqu'au 21 novembre échoué dans ses recherches.

S. S. n'obtient aucune satisfaction des puissances alliées sur sa demande d'être réintégré dans toute l'étendue de ses domaines. La situation de la Cour romaine ressemble dans ce moment à celle où elle se trouvait sous Pie VI, lors de ses démêlés avec Joseph II, et ensuite avec la République française.

Une nouvelle division de l'armée napolitaine, forte de 11 000 hommes, défile par les Abruzes et se rend dans les Marches. Cet état de chose affecte S. S., qui se trouve dans ses États moins libre et plus resserrée que jamais (*Moniteur* du 9 décembre).

*Journal Débats* 19 décembre. Ordonnance de Jean Arnold Barret<sup>257</sup>, vicaire général capitulaire du diocèse de Liège, le siège vacant (Jean-Evangéliste Koypffel [*i. e.* Zäpfel]<sup>258</sup>, évêque mort le 19 avril 1804)) aux curés &c. qui 1° défend toutes les quêtes au-delà de deux : pour les besoins de l'Église et ceux des pauvres. 2° fixe les heures auxquelles les offices du soir finiront dans les diverses maisons. 3° qui interdit la musique dans les églises. 4° l'office de la nuit de Noël pour 1814.

p. 52.

L'abbé Jarry<sup>259</sup>, Français, trésorier de Liège, a fait imprimer :

---

jusqu'à sa mort, M. C. C. Mairena, *The Restoration of the Roman Catholic Hierarchy in Scotland*, Ann Arbor, ProQuest, 2008, p. 47 ; voir aussi D. McRoberts, *Abbé Paul Macpherson (1756-1846)*, [s.l.s.n.], 1946.

<sup>257</sup> Jean Arnold Barret (1770-1835). Né à Looz, il fut protégé par le prince-évêque de Velbruch, dont son père était le médecin consultant. Après des études au séminaire de Liège, puis au collège Germanique de Rome (1789-1793), il fut ordonné prêtre en 1793 et repartit à Liège, où il fut nommé chanoine de la collégiale Saint-Pierre. L'invasion française ne lui permit pas d'en profiter : il refusa de prêter le serment de haine à la monarchie et les collégiales furent supprimées en 1797. Il vécut caché jusqu'en 1801 où il devint (enfin) chanoine et assista Mgr Zaepffel dans la réorganisation de son diocèse. À la mort de celui-ci, il refusa l'évêque nommé par Napoléon, Lejeas, et mena la résistance du chapitre jusqu'à ce qu'il soit enlevé en 1811 et maintenu en exil à Besançon jusqu'en 1813. Revenu à Liège, il fut nommé vicaire capitulaire en septembre 1814 et confirmé par Pie VII. Il assuma l'administration du diocèse jusqu'à la nomination de Van Bommel à l'évêché de Liège en 1829 et fut ensuite maintenu dans ses fonctions avant d'être nommé évêque de Namur en 1833, O.-J. Thimister, *Essai historique sur l'église de Saint-Paul, ci-devant collégiale, aujourd'hui cathédrale de Liège*, Liège, Grandmont-Donders, 1867, p. 142-147.

<sup>258</sup> Jean-Évangéliste Zäpfel ou Zaepffel (1735-1808). Ordonné prêtre en 1762 à Strasbourg. Nommé évêque de Liège en 1802, *The Hierarchy of the Catholic Church*, op. cit., <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bzaep.html>, consulté le 23-04-2015.

<sup>259</sup> Pierre François Théophile Jarry (1764-1820). Docteur en théologie et curé d'Escot, il refusa la Constitution civile du clergé et émigra à Jersey, en Angleterre, à Liège où il exerça les fonctions de chanoine trésorier, puis en Allemagne où il devint le grand vicaire de l'évêque d'Auxerre, Mgr de Cicé. Après un premier bref retour en 1801, il revint en France à la Restauration et vécut retiré à Falaise jusqu'à ce que l'évêque de Bayeux le nomme vicaire général en 1819. Il fut notamment l'auteur de *L'abbé Fauchet peint par lui-même et ses crimes dévoilés*, (A Jersey, aux frais des catholiques réfugiés, la 3<sup>e</sup> année de la persécution [1791]), sous le pseudonyme de l'abbé de Valmeron ; de l'oraison funèbre du cardinal de La Rochefoucauld en 1800 ; et d'un *Discours sur la catastrophe du 20 mars et le retour du Roi, prononcé le 19 septembre, aux Prières des Quarante-Heures, dans*

*Du rétablissement de l'empire germanique, tel qu'il était avant 1792*<sup>260</sup>. Il réclame le rétablissement des États ecclésiastiques.

M. de Pradt est évêque élu de Malines, et n'est plus évêque de Poitiers. Le 27 mars 1809, le pape, dans un consistoire à Rome, a proclamé et transféré M. de Pradt à l'archevêché de Malines (dont il n'a pas pu prendre possession). Le cardinal Michel Di Pietro notifia le 15 avril 1809 au chapitre de Poitiers la vacance du siège<sup>261</sup>.

Il est fort question à Vienne du concordat général pour l'Allemagne<sup>262</sup>, dont presque tous les sièges sont vacants. Le légat du pape doit s'en occuper, il a des pouvoirs à ce sujet. On fera en propriété territoriale les dotations des évêques, des chapitres, des séminaires et des curés.

Une personne a reçu une lettre de l'un des élèves de l'académie royale de peinture (française) à Rome. Elle dit qu'il règne dans cette ville une tristesse profonde, une inquiétude sur ce qui se prépare, les troupes napolitaines occupent en partie les États du Saint-Siège.

La secte des Amis, dite des Quackers, a sur la fin d'octobre présenté au gouvernement de Pennsylvanie une adresse pour démentir et désavouer une adresse faite l'année précédente par une assemblée des Amis, dans laquelle on refusait de prendre aucune part active et passive dans la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre<sup>263</sup> (*Moniteur* du 28 décembre).

**Église d'Allemagne.** Le *Journal des Débats* du 2 janvier 1815 annonce qu'un tableau de la triste situation de l'Église d'Allemagne a été présenté au Congrès par plusieurs chapitres &c. On y demande le rétablissement du droit de cette Église, surtout pour l'élection des évêques, la conservation des biens ecclésiastiques et des indemnités pour ceux non conservés... L'empereur d'Autriche a promis de s'y intéresser. Il est toujours question d'un concordat pour toute l'Allemagne (*Moniteur* du 3 janvier).

---

*l'Eglise de Saint-Gervais de Falaise*, Paris, Le Clère, 1815, ARR, t. XXV, mercredi 25 octobre 1820, n° 648, p. 337-344.

<sup>260</sup> P. F. T. Jarry, *Du rétablissement de l'empire germanique, tel qu'il était avant 1792 par un trifoncier de Liège*, Paris, Ballard, 1814. Il écrivit au pape en 1816 pour le féliciter d'avoir retrouvé ses États.

<sup>261</sup> Rondeau est clairement défavorable à la façon dont Rome gère « l'après Napoléon », revenant sur des nominations...

<sup>262</sup> La solution du concordat général, un temps favorisée par la Curie en 1804, était soutenue en 1814 par les tenants d'une Église d'Allemagne indépendante, Dalberg et Wessenberg en tête, et par un Metternich josphiste. Voir *supra* note 167 ; voir aussi J. Julg, *L'Église et les États : histoire des concordats*, Paris, Nouvelle Cité, 1990, p. 101-108 ; R. Evans, « Religion and society in Modern Germany », *European Studies Review*, 12, 1982, p. 249-288.

<sup>263</sup> L'un des énoncés traditionnels de la foi quaker, le témoignage de paix, prône le respect de toute vie et conséquemment le refus de la participation à la guerre. Lorsque la Grande Bretagne et les États-Unis entrèrent en guerre en 1812, les quakers refusèrent de participer au conflit. Leur refus entraîna de lourdes amendes, qu'ils refusèrent de payer, puis la saisie et la vente de leurs biens, enfin l'incarcération des « non solvables », D. M. Gross, J. Scott, M. Brown, *American Quaker War Tax Resistance*, [s. l.], David M Gross, 2011, p. 230-239 ; S. Tucker, J. R. Arnold, R. Wiener, P. G. Pierpaoli, J. C. Fredriksen, *The Encyclopedia of the War of 1812: A Political, Social, and Military History*, Santa-Barbara, ABC-CLIO, 2012, t. 1, p. 888-889.

Le roi d'Espagne Ferdinand VII a réclamé la tradition du prince de la paix<sup>264</sup> comme traître et rebelle. Le pape a obtenu sa grâce après avoir écrit une lettre pressante au P. Ostolza, directeur spirituel de S. M.

À la suite d'une congrégation secrète composée des cardinaux de confiance, où l'on croit que S. S. a communiqué des dépêches importantes reçues de Vienne le même jour, le pape a ordonné de réparer et de meubler le vaste palais Quirinal, malgré la pénurie de ses finances. Ce qui fait soupçonner aux Romains que plusieurs souverains veulent visiter cette ancienne capitale du monde. Les journaux romains l'appellent la cité souveraine (*Moniteur* 2 janv.).

p. 53. 1814. *Décembre.*

Le 12, le pape a tenu un consistoire secret, dans lequel il a promu des cardinaux aux places vacantes dans le sacré Collège, et pourvu à plusieurs sièges vacants, rétabli des évêchés supprimés.

Le Feld-Maréchal Bellegarde<sup>265</sup> a pris le commandement des Marches.

Au sujet des réparations et ameublement du palais Quirinal, plusieurs à Rome ne croient pas à l'arrivée des princes alliés : que viendraient-ils y faire ? Ils préfèrent penser que le Congrès a fixé à Rome la résidence d'un ou de plusieurs princes dépossédés de leurs États.

Vers le 15 décembre après un grand mouvement dans le ministère de la secrétairerie d'État, et un travail de plusieurs nuits, M. Mauri, après une messe célébrée la messe [*sic*] à 4 h m. dans la chapelle de l'imprimerie apostolique, où étaient réunis tous les ouvriers imprimeurs, leur a fait prêter serment de ne rien révéler de ce qu'ils allaient imprimer. Malgré cette précaution et autres, le contenu des pièces a transpiré. On prétend qu'elles dirigent des anathèmes contre les

---

<sup>264</sup> Manuel de Godoy y Álvarez de Faria (1767-1851). Militaire d'extraction modeste, protégé du roi Charles IV qui le fit duc d'Alcudia, il réussit par le traité de Bâle de 1795 à mettre fin à la guerre avec la France révolutionnaire, ce qui lui valut le titre de « prince de la paix ». Il amena l'Espagne à s'allier aux Français pour envahir le Portugal lors de la guerre des Oranges en 1801. Pendant la révolte de 1808 qui chassa Charles IV, il fut sauvé de la mort par Murat, sur ordre de Napoléon, et vint en France. Mais il suivit Charles IV en exil après l'entrevue de Bayonne qui permit d'installer Joseph Bonaparte sur le trône d'Espagne. Ferdinand VII le poursuivit de sa vengeance jusqu'à la mort et refusa qu'il rentre en Espagne après 1814. Pie VII lui interdit également de résider à Rome, Vienne refusa de le recevoir, il fut chassé de maints endroits et finit par s'installer à Paris en 1832, où il fut pensionné par Louis-Philippe. Rétabli dans ses titres et une partie de ses biens par le gouvernement espagnol en 1847, il mourut à Paris en 1851, A. Gil Novales, « Godoy y Álvarez de Faria, Manuel de (1767-1851) », *Mcnbiografias*, *op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=godoy-y-alvarez-de-faria-manuel-de>, consulté le 23-04-2015.

<sup>265</sup> Heinrich de Bellegarde (1756-1845). Feld-maréchal autrichien. Fils d'un ministre de la Guerre de Saxe, entré au service de l'Autriche en 1778, il se distingua lors des campagnes contre les armées révolutionnaires et devint le chef d'état-major de l'archiduc Charles en 1796. Feld-maréchal et gouverneur civil et militaire de Galicie en 1806, il commanda le premier corps de l'armée autrichienne en 1809. Il fut envoyé en 1813 dans l'armée d'Italie, où il conclut l'armistice avec le prince Eugène le 16 avril 1814. Gouverneur de Lombardie et de Vénétie en 1814 et 1815, il combattit et vainquit Murat en 1815. À Paris en 1816, il rentra pour devenir le président du Conseil aulique de la guerre jusqu'en 1825.

possesseurs de biens aliénés sous le gouvernement français, et qui faisaient partie du domaine du S. Père.

Le pape a aussi adressé aux puissances de l'Europe ses plaintes et ses réclamations, de ce que ses États sont menacés d'un envahissement et de ce que ses appels au Congrès restent sans effet.

Un gros détachement de l'armée napolitaine est arrivé vers le 20 décembre à Bologne pour y tenir garnison. Il paraît que c'est pour apaiser la fermentation des habitants contre les Autrichiens. (*Moniteur* 2 janvier).

Le roi de France avait nommé une commission ecclésiastique pour régler les affaires. On l'a dit composé [*sic*] de 3 évêques anciens non démissionnaires, de 3 évêques concordataires et de 2 prêtres dont était M. d'Astros. M. de Boulogne, évêque de Troyes, en était membre. On a dit que le roi, instruit par l'abbé Montesquiou sur ses vrais intérêts, avait supprimé cette commission composée de vrais ultramontains, capables de sacrifier nos libertés aux prétentions de la Cour romaine. Le fait est que dans les journaux de 15 ou 16 ou 17 décembre, on y a inséré la liste d'une nouvelle commission ecclésiastique, composée de 11 évêques et de plusieurs prélats<sup>266</sup>.

---

<sup>266</sup> Le roi nomma cette nouvelle commission en novembre 1814, composée de prélats « pris dans chacune des classes entre lesquelles on pouvait les partager : celle des évêques non démissionnaires, celles des évêques démissionnaires et celles des évêques institués depuis 1802 », M.-R.-A. Henrion, *Histoire générale de l'Église, depuis la prédication des apôtres jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*, Paris, Gaume frères, 1841, t. 13, p. 13. Elle comprenait, suivant la classification citée, Mgrs Cahuzac de Caux, Coucy et La Fare, Mgrs Girac, Bausset et La Luzerne, Mgrs Dampierre, Dubourg et Dessoles. Présidée par Talleyrand-Périgord, le secrétaire en était l'abbé Jacquemin, A. Latreille, *Après le Concordat*, *op. cit.*, p. 145-146. Henrion souligne le secret qui a entouré les travaux de cette commission, dont on ne sait à peu près rien, si ce n'est qu'elle s'est occupée des négociations avec le Saint-Siège et de questions administratives. On peut suivre une partie de ses travaux dans l'article de l'abbé Feret, « Le concordat de 1816 : l'ambassade à Rome de Cortois de Pressigny », *op. cit.*



## CAHIER VIII

### SUITE DES *NOUVELLES ECCLESIASTIQUES* DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1815, JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 1816

p. 1. *1815. Janvier.*

**Conduite du pape.** S. S. s'occupe sans cesse à éteindre toutes les querelles en matière de religion, qui pourraient susciter des schismes et des divisions dans l'Église. Les actes émanés d'elle pendant son exil doivent être exécutés tant qu'ils ne seront pas révoqués, attendu qu'ils ont été faits de sa pleine science, et si quelque fois elle a dû céder aux circonstances, elle se réserve de le faire connaître, n'ayant jamais rien consenti de contraire à sa conscience<sup>1</sup>. (*Moniteur* du 4 janvier).

**Bulles de Rome non recevables en Espagne.** Par un décret du roi d'Espagne, il est ordonné au Conseil de Castille de ne pas reconnaître et de regarder comme de nulle valeur toute bulle du pape qui n'aura pas été obtenue par le moyen du ministre du roi par S. S. (*Moniteur* du 5 janvier et du 11).

Au sujet de ce décret, S. S. crut devoir envoyer en Espagne auprès de S. M. Mgr Nasali<sup>2</sup> et deux Pères, Basilica Nova et Onorini [en marge à gauche : *Ils venaient soutenir certaine prétention du Saint-Siège, qui veut s'immiscer dans l'administration du clergé régulier et séculier.*] Débarqués à Barcelone, ils reçurent ordre du gouvernement de ne point se rendre à Madrid. *Journal des Débats* des 8 ou 9 janvier, *Moniteur* du 8 janvier.

**Bossuet.** *Histoire de Bossuet, évêque de Meaux, composée sur les écrits originaux*, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, 4 vol. in 8°. Article du *Moniteur* du 6 janvier.

**Unitaires et Quakers en Amérique.** Dans le *Moniteur* du 7 janvier, il y a un article sur un ouvrage intitulé : *Aperçu des États-Unis au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, 1800 jusqu'en 1810*<sup>3</sup>. Dans cet article, le rédacteur parle des deux sectes des unitaires et des quakers.

---

<sup>1</sup> Ceci pourrait être une pierre dans le jardin royal français, lors même que l'ambassadeur de France à Rome avait pour mission d'amener Pie VII à revenir de lui-même sur le concordat de 1801.

<sup>2</sup> Ignazio Nasalli (1750-1831). Originaire de Parme, docteur en théologie en 1774, il fut ordonné prêtre la même année. Chanoine de la cathédrale de Ravenne en 1789, prélat domestique en 1800, il accompagna le pape à Paris en 1804 et officia comme sous-diacre pendant le sacre. Retiré à Parme durant l'occupation française, il fut nommé lieutenant civil du tribunal du Vicariat en mars 1816. Nonce apostolique auprès de la Confédération helvétique en 1819, il fut nommé peu après archevêque *in partibus* de Cyrhus. Envoyé en mission extraordinaire en Hollande, il obtint la signature d'un concordat avec le royaume de Hollande le 18 juin 1827. Il fut élevé au cardinalat le 17 septembre 1827, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 432.

<sup>3</sup> Par Louis Auguste Félix de Beaujour (1765-1836). Consul général à Washington de 1804 à 1811.

**Chapitre de Paris. Service annuel.** Le *Journal des Débats* du 11 janvier nous annonce que le chapitre métropolitain de Paris, assemblé le 30 janvier, a arrêté que le 21 de ce mois, et tous les ans à la même époque, il sera célébré un service solennel pour le repos de l'âme de Louis XVI, et des princes et princesses victimes de la Révolution, service qui sera précédé de prières expiatoires, que les célébrants et chanoines réciteront à genoux, tenant un cierge à la main, le Miserere, le Pacem Domine, le Domine de O Quam Tristis, et le Domine qui culpa offenderi. Des députés du chapitre ont été chargés de présenter cette délibération au Grand Aumônier, afin de la mettre sous les yeux du roi<sup>4</sup>.

**Décès Puisolan, évêque.** Vers le 20 décembre 1814 est décédé à Fribourg, en Suisse, M. Maxime de Guisolan<sup>5</sup>, évêque de cette ville. (*Moniteur* 8 janvier).

## p. 2. 1815. Janvier.

Le *Moniteur* du 10 contient le mémoire présenté aux ministres plénipotentiaires du Congrès par M. le commandeur Vié de Césarini<sup>6</sup>, chargé d'affaires des langues de France de l'ordre de Saint-Jean (de Malte) pour prouver la nécessité d'assurer à l'ordre un domaine dans la Méditerranée.

**Contre la philosophie moderne, par Berchoux.** Un nommé Joseph Berchoux<sup>7</sup> vient de faire paraître un poème en 8 chants, intitulé : *Voltaire, ou le triomphe de la philosophie moderne*. 1 vol. in<sup>8</sup>. Son plan est de persifler la philosophie moderne, en attaquant sa doctrine, en dévoilant la conspiration qu'elle avait formée contre l'ordre religieux, moral et politique<sup>8</sup>. Il

---

<sup>4</sup> Sur le deuil et l'expiation de la Révolution, voir E. Fureix, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009, 2<sup>e</sup> partie, et plus particulièrement p. 156-160.

<sup>5</sup> Voir cahier VI, note 171.

<sup>6</sup> Jacques-Auguste Vié de Césarini (1766- ?). Commandeur conventuel de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1789, il fut proscrit comme royaliste en 1792 et émigra. Après la conquête de Malte par Bonaparte en 1798, à laquelle il résista en vain, il se réfugia en Italie puis en Allemagne et s'éleva contre le manifeste de Paul I<sup>er</sup> qui s'était proclamé grand maître de l'ordre le 17 novembre 1798. Décidé à obtenir justice pour son ordre, il se rendit au congrès de Vienne comme député des langues de France et demanda en vain la restitution de l'île de Malte. Abandonnant Malte, il sollicita la cession d'une des îles ioniennes et publia dans le *Moniteur* du 10 janvier 1815 le mémoire mentionné par Rondeau, qui avançait que l'installation de son ordre sur une île méditerranéenne serait le seul rempart contre la piraterie barbaresque.

<sup>7</sup> Joseph de Berchoux (1760-1838). Juge de paix en 1789, il s'engagea dans l'armée pour échapper à la proscription puis revint à la vie civile. Poète et humoriste, il fut l'inventeur du mot « gastronomie » dans le poème *La Gastronomie, ou l'Homme des champs à table, poème didactique en quatre chants, pour servir de suite à l'Homme des champs*, Paris, impr. de Giguet, 1801-an IX, que Brillat-Savarin réédita dans sa *Physiologie du goût* en 1842.

<sup>8</sup> « J'ai voulu savoir s'il n'y aurait pas moyen de trouver dans la Philosophie moderne le sujet d'un poème badin, et de jeter quelque ridicule sur un homme qui s'est complu, pendant cinquante ans, à en couvrir tout ce qu'il y avait de plus respectable et de plus sacré dans nos institutions civiles et religieuses ; j'ai voulu voir si quelques-uns de nos fameux Philosophes ne fourniraient point aussi matière à quelques badinages poétiques, pour l'amusement des lecteurs français, un peu dégoûtés de ces fameuses plaisanteries dont les suites ont été si sérieuses », *Voltaire, ou le Triomphe de la philosophie moderne*, Paris, au bureau de la "Quotidienne", 1814, Préface, p. X



ne s'agit de rien moins que la lutte scandaleuse établie entre l'Éternel lui-même et les prétendus philosophes du 18<sup>e</sup> siècle. Un tel sujet, beau et grand, appartenait de droit au genre de poésie le plus noble et le plus relevé : peut-être n'eût-ce pas été trop d'un Racine et d'un Boileau pour le traiter dignement. M. Berchoux l'a traité d'un style léger, spirituel, qui ne rachète pas ce que le fond de l'ouvrage peut offrir de vicieux.

Réflexions courtes extraites de celles de M. Amar<sup>9</sup>, rédacteur de cet article dans le *Moniteur* du 10 janvier.

**Voltaire.** M. Amar dit que la pièce de vers (les J'ai vu) fut le prétexte de la détention du jeune avocat Voltaire à la Bastille, sûrement à cause de ces vers :

*J'ai vu un homme épouvantable...*

*J'ai vu, c'est tout dire, le jésuite adoré*<sup>10</sup>.

Cette pièce est assez insipide, quoique satyrique : les premières règles de la versification n'y sont pas même toujours observées. Les vers ne sont pas de Voltaire, et n'ont rien d'irrégulier.

Ce fut à la Bastille que Voltaire médita le plan, et commença l'exécution de son *Henriade*, monument qui l'honore le plus et comme poète et comme citoyen<sup>11</sup>. Le 2<sup>e</sup> chant, l'un des plus beaux, et le seul où l'auteur n'ait jamais rien changé, fut écrit entier à la Bastille.

p. 3. 1815. **Janvier.**

---

<sup>9</sup> Jean-Augustin Amar du Rivier (1765-1837). Membre de la congrégation de la Doctrine chrétienne, il y enseigna les humanités jusqu'en 1791. Instituteur à Lyon avant puis après la Terreur, il fut nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine en 1803 et professeur au collège Henri IV. Traducteur de latin et d'italien, il se fit connaître par de nombreuses publications, comme les *Chefs d'œuvres de Goldoni* ou l'édition du théâtre de Terence. Quant à ses articles dans le *Moniteur*, les biographies du temps soulignent « l'universalité de son érudition et la parfaite impartialité avec laquelle il apprécie les ouvrages » qui « le font toujours lire avec intérêt », A. Rabbe, C. Vieilh de Boisjolin, F. de Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts depuis 1788 jusqu'à nos jours*, Paris, L'éditeur, 1836, t. 1, p. 91.

<sup>10</sup> Notre ami Rondeau pratique le raccourci ! Le premier vers fait en réalité référence à d'Argenson « ce barbare ennemi de tout le genre humain » ; le second, 28 lignes après, fait suite au vers « J'ai vu l'hypocrite honoré ». C'est entre ces deux vers que se situe le célèbre passage sur Port-Royal : « J'ai vu le lieu saint avili ; J'ai vu Port-Royal aboli [...]. J'ai vu dans ce séjour par la grâce habité, des sacrilèges, des profanes remuer et tourmenter les mânes des corps marqués au sceau de l'immortalité. » Voir Voltaire, J. Goulemot, A. Magnan, D. Masseur, *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 741-742 pour les "J'ai vu".

<sup>11</sup> La tonalité antijésuitique de la *Henriade* explique l'indulgence de Rondeau pour un auteur par ailleurs peu ami des jansénistes. Sur Voltaire et le jansénisme, voir M. Cottret, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, notamment p. 23-50. Néanmoins, l'admiration de Rondeau n'était pas partagée par ses amis et, dès 1805, Tabaraud avait publié *De la philosophie de la Henriade, ou supplément nécessaire aux divers jugements qui en ont été portés, surtout à celui de M. de La Harpe*, dans lequel il démontrait que « d'un bout à l'autre, l'auteur y prêche l'indifférence pour tous les cultes ; qu'il affecte surtout d'y rendre odieux celui de la religion catholique ; qu'il en représente partout les ministres comme les seuls responsables des troubles qui désolèrent la France à cette époque », p. 19.

**Louis XVI.** Une dépêche ministérielle du 9 janvier, d'après le désir des évêques présents à Paris, a transmis ce vœu à tous les diocèses de la France qu'un service solennel fût célébré le 21 pour le repos de l'âme de Louis XVI. Les restes de ce prince et de son épouse seront transportés à Saint-Denis, où M. de Boulogne prononcera leurs oraisons funèbres.

**Juifs allemands.** Les juifs de toute l'étendue de l'empire d'Allemagne ont renvoyé une députation chargée d'obtenir de la commission des affaires le droit de bourgeoisie pour eux. On a été trop mécontent de l'esprit de cupidité qu'ils ont manifesté dans la dernière guerre, pour qu'on puisse espérer qu'ils réussissent<sup>12</sup>. Voyez page 5.

### **Les 3 légations.**

Le cardinal Consalvi, ministre de S. S. auprès du Congrès, revient à Rome. L'Autriche persiste à vouloir disposer des Marches et des trois légations.

**Jésuites.** Le *Journal des Débats* du 15 annonce que le roi de Sardaigne a reçu les jésuites dans ses États, qu'ils auront un collège et un noviciat à Turin.

Que le roi d'Espagne rappelle lui aussi les jésuites espagnols qui en ont été exilés, et que le pape avait reçus à Rome. (*Moniteur* 17 janvier).

**Église catholique de Suisse.** Celui du 17 annonce qu'un évêché sera établi en Suisse pour tous les cantons catholiques, qui seront soustraits de l'évêque de Constance (M. Dalberg) aux conditions que la diète helvétique fournira une cathédrale, un chapitre et un séminaire, avec les revenus<sup>13</sup>.

Le pape a déjà nommé M. Goldin de Tiefenau<sup>14</sup> [en marge à gauche : *prévôt de Béromünster*] vicaire apostolique, en attendant la nomination de l'évêque. C'est dans sa séance du 4 janvier que la diète a entendu la lecture de la note du nonce du pape, en date du 1<sup>er</sup> janvier, par

---

<sup>12</sup> Réflexion qui renvoie à l'importance, soulignée par Helmut Berding, des motifs économiques dans l'opposition de la petite bourgeoisie allemande à l'émancipation civile des juifs dans les États allemands. Le congrès de Vienne avait laissé les États statuer librement sur le statut des populations juives. Ainsi que l'écrit David Sorkin, après 1815, la question de l'émancipation civile des juifs était liée à la situation politique de l'Allemagne. Si les partisans d'une solution commune souhaitaient maintenir les acquis de la période napoléonienne, Francfort et les villes hanséatiques, rejointes par la Bavière et le Hanovre, défendirent les droits des états souverains. Les juifs des villes libres, des provinces occidentales de Prusse et de la Hesse, perdirent une partie de leurs droits (mesures « étrangères » introduites par les Français), H. Berding, *Histoire de l'antisémitisme en Allemagne*, Éditions MSH, 1991, p. 49-51 ; D. Sorkin, *The transformation of German Jewry, 1780-1840*, Oxford, Oxford University Press, 1987, p. 33-40.

<sup>13</sup> Le premier janvier 1815, Pie VII sépara la partie helvétique du diocèse de Constance. La région fut placée sous l'autorité du prévôt de Beromünster, Franz Bernhard Göldlin von Tiefenau. Après la mort de ce dernier en 1819, le pape en confia l'administration à l'évêque de Coire. Les régions soleuroises du diocèse de Constance furent attribuées au diocèse de Bâle, y compris Lucerne en 1820. Les autres régions du diocèse de Constance situées en Suisse font partie depuis lors du diocèse de Coire. Le diocèse de Constance fut déclaré dissout en 1821. Voir P. Braun, *Le diocèse de Lausanne (VI<sup>e</sup> siècle-1821), de Lausanne et Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925)*, *Helvetia Sacra*, section I, t. 4, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1988 ; G. Bedouelle, F. Walter, *Histoire religieuse de la Suisse*, op. cit., p. 269-270.

<sup>14</sup> Voir cahier VI, note 174.

laquelle il lui communique la susdite décision du Saint-Père. [En marge à gauche : *Le Journal des Débats du 19 contient en entier le bref de S. S. du 7 octobre 1814.*]

**Frayssinous.** 15 janvier. 7<sup>e</sup> conférence de Frayssinous sur la naissance et les progrès du christianisme.

**Maury, cardinal.** M. Tosi<sup>15</sup>, évêque de [Anagni] et le cardinal Maury, archevêque de Montefiascone, si connus par leur dévouement à Buonaparte, vont être jugés à Rome, et l'on croit qu'ils seront déclarés indignes de conserver leurs dignités ecclésiastiques et leurs évêchés.

**Louis XVI.** Le *Journal des Débats* du 18 contient les détails de la cérémonie religieuse qui aura lieu le 21 janvier dans l'église de Saint-Denis pour la déposition des restes mortels de Louis XVI et de son épouse. L'église a été solennellement bénie par l'évêque de Clermont (Dampierre<sup>16</sup>), assisté des grands vicaires et d'une députation du chapitre de N.-D. de Paris<sup>17</sup>.

p. 4. **1815. Janvier.**

**Décès Cafalleri, évêque.** J.B. Marie Caffarelli<sup>18</sup>, évêque de Saint Brieux, y est décédé subitement le [11 janvier] âgé de 52 ans.

**Charrier de La Roche.** M. Charrier de La Roche, évêque de Versailles ne s'est pas démis de son évêché. Il a seulement écrit au roi sur ses dispositions de concourir aux arrangements convenus entre S. S. et S. Majesté.

**Église d'Allemagne.** Il paraît que l'on ne posera au Congrès de Vienne que les bases de la réorganisation de l'Église catholique d'Allemagne. Les différents princes concluront des concordats particuliers avec le Saint-Siège<sup>19</sup> (*Moniteur* 15 janvier). Il ajoute :

---

<sup>15</sup> Gioacchino Tosi (1761-1837). Ordonné prêtre en 1786, il fut nommé évêque d'Anagni en 1804 et fut démis le 21 mars 1815 pour avoir prêté serment à Napoléon. Le diocèse resta vacant jusqu'en 1837 et fut administré par des vicaires apostoliques, G. Penco, *Storia della Chiesa in Italia*, Milano, Jaca book, 1978, t. 2, p. 248.

<sup>16</sup> Voir cahier IV, note 198.

<sup>17</sup> Avant même d'entrer dans Paris, Louis XVIII s'était arrêté à Saint-Denis. Cette cérémonie était les premières funérailles royales dans la capitale depuis celles d'Henri IV. Les dépouilles royales traversèrent Paris en suivant le même itinéraire que celle de Saint-Louis, J.-M. Le Gall, *Le mythe de Saint Denis : entre renaissance et révolution*, Paris, Champ Vallon, 2007, p. 481-482. Voir aussi J.-M. Darnis, *Les Monuments expiatoires du supplice de Louis XVI et de Marie-Antoinette sous l'Empire et la Restauration : 1812-1830*, Paris, J.-M. Darnis, 1981.

<sup>18</sup> Jean-Baptiste-Marie Caffarelli (1763-1815). Ordonné en 1786, il devint vicaire au Falga près de Toulouse. Insermenté, puis émigré, il revint à Brest près de ses frères en 1798. Recommandé à Bonaparte par ses frères Charles (conseiller d'État), Joseph (préfet maritime) et Auguste (membre de la garde consulaire), il fut nommé évêque de Saint-Brieuc en 1802. Après avoir tenté d'obtenir une rétractation des anciens assermentés, il fut plutôt tolérant et se contenta d'une déclaration commune. Il fit entrer Jean-Marie de La Mennais dans son conseil et fut l'un des premiers à organiser des missions intérieures. Lors du concile de 1811, il refusa de signer le décret du 5 août et rentra dans son diocèse. Fidèle malgré tout à Napoléon, il n'accueillit pas les Bourbons avec enthousiasme et laissa l'abbé de La Mennais rédiger le mandement saluant le retour de Louis XVIII, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 96-97.

<sup>19</sup> Voir cahier VII, note 268.

**Élection des évêques.** Il est remarquable que le clergé catholique de l'Allemagne réclame pour les chapitres des églises cathédrales l'élection des évêques, droit qui a subsisté jusqu'en 1803 en Allemagne, et que les chapitres de France ont perdu par l'établissement du concordat de François I<sup>er</sup>.

**Religieux de l'île de Chypre. Albertini évêque.** Lors de l'expédition d'Égypte par les Français, commandée par Buonaparte, les chrétiens de la Turquie européenne et principalement ceux de Constantinople, se voyant persécutés formèrent et exécutèrent la résolution de se retirer dans l'île de Chypre, au nombre de 800 et de 50 religieux, sous la conduite de M. Albertini, évêque de Gondar<sup>20</sup>. Ils s'établirent aux environs de Nicosi [sic]. Depuis 15 ans, ils vivent paisibles. Instruits du retour du pape, ils ont envoyé près de lui une députation composée du d. prélat et de 6 religieux, pour le complimenter. M. Albertini a 85 ans. (*Moniteur* 15 janvier).

**Église helvétique.** Dans la constitution en 60 articles que la diète du canton du Valais en Suisse a adoptée le 5 décembre 1814<sup>21</sup>, il y est dit :

La religion catholique, apostolique et romaine est celle de l'État : c'est la seule qui aura un culte public, et la loi la garantit pour qu'elle ne soit altérée ni dans sa doctrine, ni dans son culte. Sion, chef lieu du canton... l'évêque a voix de délibération en diète : il compte pour un dixain<sup>22</sup>. La diète confère les dignités ecclésiastiques. Le chapitre de Sion prend part à la nomination des 3 premiers employés de l'État, et sa voix compte comme celle d'un dixain (*Moniteur* 17 janvier).

p. 5. 1815. Janvier.

---

<sup>20</sup> La ville de Gondar est en Éthiopie. Elle dépend du patriarche copte d'Alexandrie et n'a pas d'évêque. La préfecture apostolique de Gondar, catholique, ne fut créée qu'en 1937. Nous n'avons pu identifier ce mystérieux évêque de Gondar.

<sup>21</sup> Le Valais était redevenu indépendant après le départ des Français le 26 décembre 1813. Si le traité de Paris avait confirmé *de jure* cet état de fait, les alliés avaient, sans consulter les intéressés, décidé du rattachement du Valais à la Confédération helvétique. Une diète extraordinaire, réunie à Sion du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 1814, avait donc demandé son incorporation à la Confédération, mais le Valais devait pour cela se doter d'une constitution qui soit approuvée par la Diète fédérale. Les divergences entre Haut et Bas Valais à propos des modalités de vote et de la division territoriale mirent en échec la commission constituante, au point que les Alliés offrirent leur médiation en septembre 1814. Leurs propositions furent tout d'abord agréées, mais le projet de constitution dont parle ici Rondeau ne fut pas entériné et le Bas-Valais proclama même son indépendance. Ce ne fut qu'après les Cents-Jours, et sous la pression de plus en plus forte des Alliés, qu'une constitution fut adoptée le 12 mai 1815. Le Valais devint le 20<sup>e</sup> canton de la Confédération helvétique le 4 août 1815, S. Arlettaz, « Valais. Le canton du XIX<sup>e</sup> au début du XXI<sup>e</sup> siècle », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7396.php>, consulté le 23-04-2015.

<sup>22</sup> Ou dizain, division territoriale historique du Valais, devenue le district en 1848.

**Légation de Bologne.** Tout confirme à Bologne que cette ville n'aura plus de légat de S. S. pour la gouverner<sup>23</sup>. On y fait d'inutiles tentatives pour réunir les ordres religieux dans leurs couvents : ils s'y sont refusés formellement.

On va réparer la cathédrale d'Arras.

**Juifs. V. page 3.** Les Israélites de Lubeck et des autres villes d'Allemagne ont envoyé une députation au Congrès pour demander le droit de bourgeoisie et les droits civils. Le député a été bien accueilli à Vienne, et on espère du succès de sa mission. Mais à Hambourg, la bourgeoisie, à la majorité d'une voix, a rejeté pour la seconde fois le projet de faire jouir les juifs du droit de cité<sup>24</sup> (*Moniteur* 18 janvier).

**Rome, légations.** Lord Bentinck<sup>25</sup> qui le 1<sup>er</sup> janvier a été présenté au pape se rend à Naples. On craint bien à Rome que le Saint-Siège n'ait rien gagné auprès du Congrès, et que le domaine de l'Église reste dans les mains de ceux qui l'occupent illégitimement (*Moniteur* 18 janvier).

Les chefs d'ordres religieux ont reçu de la Congrégation des affaires ecclésiastiques des instructions particulières au nom de S. S., pour qu'ils emploient les moyens de persuasion propres à ramener sous les lois de la discipline les religieux qui persistent à les méconnaître.

**Concordat entre S. S. et le roi sarde.** On assure que le roi sarde<sup>26</sup> a conclu avec le Saint-Père un concordat pour ses États de terre ferme, y compris le duché de Gênes<sup>27</sup>.

**Rome.** La pénurie du fixe est extrême à Rome. On n'a pu encore payer les pensions religieuses du mois d'octobre. Le Saint-Père est très gêné pour défrayer la dépense de sa représentation. Il refuse toutes les offres<sup>28</sup>. (*Moniteur* 18 janvier).

---

<sup>23</sup> Les rumeurs couraient bon train alors que Consalvi tentait de convaincre les puissants au Congrès de Vienne. Voir cahier VII, note 61.

<sup>24</sup> Voir *supra*, note 12.

<sup>25</sup> William Henry Cavendish-Bentinck, connu sous le nom de Lord William Bentinck (1774-1839). Fils du 3<sup>e</sup> duc de Portland, gouverneur de Madras à 20 ans, il commanda les troupes anglaises repliées en Sicile après l'échec de l'expédition anglo-russe de 1806 dans le royaume de Naples. Il usa de son influence pour mettre en place, contre l'avis de la reine Marie-Caroline, la constitution de 1812 qui fut considérée comme le germe de la révolution de 1820. En 1814, ayant ordre de soulever l'Italie contre Napoléon, il promit la république à Gênes, mais fut désavoué par lord Castlereagh. Il fut gouverneur général du Bengale de 1827 à 1833, K. L. von Ficquelmont, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le continent*, Meline, Cans et cie, 1852, t. 1, p. 157-168 ; R. M. Johnston (éd.), *Mémoire de Marie Caroline, Reine de Naples intitulé de la Révolution du Royaume de Sicile... Par un Témoin Oculaire... publié Pour la Première Fois, Avec Introduction, Notes Critiques, et Deux Facsimilés*, Elibron.com, 1999.

<sup>26</sup> Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>, voir cahier VII, note 126.

<sup>27</sup> Comme dans le cas de la principauté de Lucques ou le duché de Modène, ce fut par simples bulles que Pie VII réorganisa l'Église du royaume de Sardaigne : le bref du 20 décembre 1816 concernait les aliénations des biens ecclésiastiques en Piémont et dans le duché de Gênes ; la bulle du 17 juillet 1817, les circonscriptions diocésaines, K. von Martens, F. de Cornot Cussy, *Recueil manuel et pratique de traités, conventions et autres actes diplomatique sur lesquels sont établis les relations et les rapports existant aujourd'hui entre les divers états souverains du globe, depuis l'année 1760 jusqu'à l'époque actuelle*, Leipzig, F.A. Brockhaus, 1846, t. 6, pp. 320 et 342.

*Johanna Southcott*. Est morte, et ouverte 3 jours après son décès, on n'a trouvé que des preuves d'hydropisie. Le [12, barré] janvier, le révérend... a présenté au timbre un acte par lequel il déclare que si Johanna Southcott ne met pas au monde et n'allait pas un enfant avant ou le 12 janvier, il se soumet à ne plus prêcher &c<sup>29</sup>. *Moniteur* idem.

p. 6. 1815. Janvier.

**17. Scène scandaleuse arrivée à Saint-Roch.** Il s'est passé une scène scandaleuse et très affligeante dans l'église paroissiale de Saint-Roch. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir, malgré la diversité des rapports.

M<sup>lle</sup> Raucourt<sup>30</sup>, actrice, est décédée le 15. Sa conduite privée regarde Dieu<sup>31</sup>. On dit qu'elle faisait des aumônes assez abondantes. On ajoute que se sentant mal, elle fit venir un prêtre, que celui-ci ne la trouvant point en danger, d'après le dire du médecin, ne crut pas devoir entrer en conférence avec elle, et remit la partie à un autre jour, que M<sup>lle</sup> Raucourt dit qu'elle se sentait plus mal qu'on ne la croyait, et c'était sa dernière tragédie. D'autres disent que le curé de Saint-Roch s'est présenté chez elle, et qu'il n'a pu être reçu.

Étant morte, M. Marduel, curé, consulta les grands vicaires sur la conduite qu'il devait tenir. Ceux-ci furent d'avis, et l'autorisèrent à refuser de recevoir le corps. Le curé exigea du grand vicaire de lui donner cette autorisation par écrit. On dit qu'il consulta aussi le Grand Aumônier, qui fut du même avis.

Lorsqu'on vint à Saint-Roch demander le service pour M<sup>lle</sup> Raucourt, le curé déclara qu'il ne pouvait recevoir le corps dans l'église. Il paraît que la famille, ou la société des artistes ou comédiens qui s'étaient chargés de ses funérailles n'insistèrent point sur ce refus, et que leur intention était de conduire le corps directement au cimetière du P. Lachaise. Effectivement le char funèbre descendant de la rue Traversière dans la rue Saint-Honoré, avait déjà passé devant le portail de Saint-Roch, lorsque la populace s'attoupa, s'empara des chevaux dudit

---

<sup>28</sup> Jean Leflon indique pourtant que l'organisation financière impériale fut la seule innovation française conservée en 1814, qui « en supprimant bien du gâchis, avait presque éteint le déficit, si bien que Pie VII en 1814 ne trouvait plus que 75 millions de dettes, avec 3 millions d'intérêts », *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 307.

<sup>29</sup> Voir cahier VII, note 153.

<sup>30</sup> Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte, dite Mademoiselle Raucourt (1756-1815). Comédienne, sociétaire de la Comédie Française en 1773. Le refus du curé de Saint-Roch de laisser entrer son corps dans son église indigna la population qui força les portes et fit entrer sa dépouille dans l'église. Voir le récit assorti de considérations politiques d'Ida Saint-Elme dans ses *Mémoires d'une contemporaine, ou Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la République, du Consulat, de l'Empire, etc*, Paris, Ladvocat, 1828, p. 137-151 ; O. Blanc, *Les libertines*, Paris, Perrin, 1997, p. 51-71 ; et surtout, pour la remise en perspective politique de cet événement, E. Fureix, *La France des larmes, op. cit.*, p. 358-360.

<sup>31</sup> Si la raison officielle du refus du curé fut son statut de comédienne, il semble que c'était son homosexualité affichée qui en était la cause profonde. La réflexion de Rondeau y fait-elle référence ? Si oui, elle est étonnamment tolérante, néanmoins ses réflexions sur les comédiens dans les pages suivantes en font douter.

char, et le fit revenir au bas du perron du portail. On paraît s'accorder à dire que la populace fut soulevée par des comédiens, dont plusieurs avoient arboré l'habit de garde national. Les portes de l'église étaient toutes fermées. Le peuple force et brise la grande porte, introduit le corps dans l'église, le passe par dessus la grille

p. 7. **1815. Janvier**

du chœur, le dépose dans le chœur. On allume tous les cierges, tous les lustres de l'église, on cherche des prêtres, pas un ne paraît. On dit que le curé était renfermé avec son clergé dans la sacristie, dont on ne peut forcer la porte. Talma<sup>32</sup>, pendant qu'on forçait les portes extérieures, s'était porté au château des Tuileries pour parler au roi de ce qui se passait. Les uns disent que le roi lui répondit qu'il ne se mêlait pas de cette affaire ; d'autres que le roi lui donna par écrit une ordonnance au curé de recevoir le corps ; d'autres enfin qu'il revint à Saint-Roch avec deux dragons de la garde du duc de Berry. Le fait est qu'on vit sur le perron un homme qui tenait à la main et montrait au peuple un écrit. On s'accorde aussi à dire qu'on entendait Talma dire : Nous voulons bien une Charte constitutionnelle, mais nous ne voulons pas être remis sous le joug des prêtres.

On ne peut rapporter tout ce qui s'est passé de scandaleux dans l'église qui était comme une place prise d'assaut, tous les propos indécents vomis contre les prêtres, les calotins ; les menaces faites contre le curé, qu'on aurait sa vie ; que la populace descendit un lustre, disant que si on le trouvait il fallait le pendre à la corde, &c. &c. &c.

Au milieu de cette profanation, on chante un De profundis, ou un Libera sans prêtres, à ce qu'il paraît, quoique les uns disent que le roi envoya à Saint-Roch un de ses chapelains et deux chantres de sa chapelle, selon d'autres qu'enfin un prêtre et deux enfants de chœur de la paroisse se présentèrent. Survint la police avec de la troupe, le corps fut remis dans le corbillard, et cette scène scandaleuse finit. Elle a fait le sujet de toutes les conversations de la ville pendant plusieurs jours, et les prêtres ont été mis sur le tapis. Saint-Roch en est quitte pour deux lustres

p. 8. **1815. Janvier.**

qui ont été cassés, et un certain nombre de chaises brisées. Le roi en a paru très affligé le lendemain. Une telle émeute dans le voisinage des Tuileries pouvait inspirer de la crainte. Les bons esprits ont pensé que c'était un essai que le peuple pouvait faire de ses forces, et qu'entre

---

<sup>32</sup> François-Joseph Talma (1763-1826). Entré à la Comédie Française en 1799, acteur préféré de Napoléon, il fut le plus renommé comédien de son temps, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 835-836.

les mains d'un parti de mécontents puissants, une petite étincelle pouvait opérer une révolution. Les personnes sages ne peuvent s'empêcher de condamner la démarche du curé, surtout celle des grands vicaires. Pour éviter un petit mal, on en a causé un très grand. On n'a jamais parlé plus mal des prêtres depuis 1795, on redoute leur influence à la Cour, sur l'esprit des princes ; on se plaint de les y voir ; on crie à leur intolérance ; et la foi s'éteint tous les jours sensiblement.

*Véritable relation faite d'après le rapport d'un commissaire de police.* M<sup>lle</sup> Raucourt logeait rue Veldert, le convoi est parti le 17 de sa maison et a pris le boulevard pour aller au cimetière du P. Lachaise. Il a été arrêté sur le boulevard vis-à-vis la rue de la Michaudière, les cochers ont été forcés par de mauvais traitements (car ils ont été battus) de prendre la rue de la Michaudière, celle de Gaillon et la rue Neuve Saint-Roch, et se sont arrêtés vis-à-vis la petite porte de l'église qui donne sur cette rue. Plusieurs acteurs du Théâtre français de Feydeau, notamment Paul et Huet sont montés chez M. le curé, qui était alors en assemblée de charité : ils lui ont demandé l'entrée de l'église pour le corps de M<sup>lle</sup> Raucourt. Le curé a répondu que la veille il était convenu avec M<sup>e</sup> Jolly, avocat au Conseil d'État, que le corps ne serait pas présenté, que telle était son opinion, que de plus ayant consulté ses supérieurs, il avait reçu l'ordre par écrit de ne pas le recevoir. Huet et Paul voulurent forcer par des raisonnements le curé à ouvrir l'église, et fortement par des expressions peu respectueuses vu les égards qu'ils lui devaient, lorsque le commissaire de police du quartier (Comminges) se présenta, imposa silence à ces acteurs, leur fit des reproches sur ce peu de respect qu'ils rendaient à la personne du curé, leur signifia que le corps n'entrerait pas, et qu'ils eussent à faire cesser le scandale dont il les rendait personnellement responsables...

[*Suite en deuxième partie de la p. 9*]... Les acteurs alors sortirent de chez M. le curé, et donnèrent ordre à l'ordonnateur du cortège d'aller au cimetière du P. Lachaise. Le convoi partit donc de la rue Neuve Saint-Roch, prit la rue Saint Honoré et la rue Traversière, mais dans cette rue, le peuple arrêta de nouveau le convoi, détela deux des chevaux qui étaient au corbillard, le fit retourner et le poussa lui-même jusqu'au grand portail de Saint Roch, dont ils trouvèrent les grandes portes fermées. Ils se mettaient déjà en mesure pour les enfoncer lorsqu'ils aperçurent qu'une des petites portes collatérales n'était pas exactement fermée, qu'ils pouvaient l'ouvrir, ce qu'ils firent. Ils portèrent eux-mêmes le corps dans l'église, et trouvant les portes du chœur fermées, le passèrent par dessus, le placèrent sur des chaises, allèrent à la sacristie chercher des chandeliers et des cierges qu'ils placèrent autour du corps, montèrent sur le M<sup>e</sup> autel pour allumer les cierges (les lustres n'ont pas été allumés)...



[*Suite sur une feuille volante*]... Les mêmes acteurs qui s'étaient présentés chez M. le curé s'y présentèrent de nouveau, et lui renouvelèrent leurs instances pour faire dire des prières sur le corps. M. le curé persistait dans son refus lorsque le commissaire de police, quartier des Tuileries (Chevreau) lui fit demander la permission de lui parler. M. Chevreau présenta à M. le curé que le peuple remplissait entièrement l'église, que la rue Saint Honoré et celles adjacentes en étaient encombrées, que le peuple paraissait extrêmement mal disposé, qu'il y avait des vociférations et même des cris à la lanterne tant contre lui que contre ses ecclésiastiques, qu'on devait tout craindre d'un mouvement dans un moment que la force armée n'était point préparée à le réprimer, et que les malveillants pouvaient en profiter, même contre le château qui en était très près. Qu'ainsi il le conjurait tant pour faire cesser le scandale que pour éviter de nouvelles catastrophes, d'ordonner qu'il serait dit quelques prières. Alors le curé donna ordre à un prêtre de descendre dans l'église et de réciter à voix basse les prières d'usage. Mais il ajouta qu'il ne le faisait que comme contraint, et pour éviter au peuple de nouveaux crimes. Le prêtre descendit dans l'église, récita les prières, lesquelles finies, le corps reprit la direction par le grand portail, pour aller au cimetière du P. Lachaise, et le peuple obligea le prêtre de monter dans une des voitures du deuil pour l'y accompagner. Toute cette scène scandaleuse qui avait commencé à peu près à 11 h m. finit vers deux heures du soir.

Le *Censeur* dans son tome IV, page 286, rend compte de l'enterrement de M<sup>lle</sup> de Raucourt d'une manière qui n'est pas très exacte, d'après l'exposé ci-dessus. Les rédacteurs lui supposent un goût décidé pour la religion, qu'elle avait plus d'une fois été quêteuse à Saint Roch, qu'elle avait offert le pain béni, que M. Marduel, curé, dînait quelques fois chez elle, que le 1<sup>er</sup> janvier 1815, il avait apporté sa carte chez elle. Tous ces faits sont-ils vrais ? J'en doute. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une fois M<sup>lle</sup> Raucourt rendit le pain béni et fit la quête. Le *Censeur* ajoute ces autres faits, savoir que M<sup>lle</sup> Raucourt étant à l'agonie, on demanda au curé un prêtre pour l'assister aux derniers moments. Fait faux qui rend faux le refus que fit le curé lui refusant son ministère et celui de ses vicaires, parce que cette demoiselle était excommuniée... que le commissaire Comminges suivi de 20 gendarmes s'est rendu à l'église... le *Censeur* s'amuse de cette scène scandaleuse pages 294, 295.

p. 9.

Le *Journal des Débats* du 16 février contient un long article, pages 2 et 3, sur l'affaire du refus du curé de Saint-Roch du corps de M<sup>lle</sup> Raucourt. (Le 1<sup>er</sup> refus avait eu lieu pour M<sup>lle</sup> Chamerois). Il justifie le curé 1<sup>o</sup> par la manière dont les anciens peuples ont jugé des

théâtres, condamnés par Tacite, Sénèque, Ovide, par le Sénat romain, les empereurs chrétiens du Bas Empire, par l'Église enfin qui défend les spectacles. Bossuet, Bourdaloue, Fléchier qui réfuta une apologie du spectacle attribuée à un religieux et imprimée en 1694, à la tête d'une édition des comédies de Boursault. La lettre de Bossuet et ses dissertations sur la comédie sont des chef-d'œuvres où J.-J. Rousseau a puisé une partie de ses arguments dans sa lettre à d'Alembert<sup>33</sup>.

Si l'Église a condamné les spectacles, le Saint-Siège et les conciles généraux ne se sont point expliqués sur les comédiens d'une manière très positive. Dans une partie de l'Allemagne et de l'Italie, ils ne sont pas excommuniés.

2°. Il justifie le curé du droit qu'a la religion de n'admettre à ses cérémonies religieuses que ceux qui la professent, surtout depuis qu'elle n'exerce plus de droits sur l'état civil. Il paraît que M<sup>lle</sup> Raucourt n'avait demandé aucun prêtre au lit de la mort par ledit article.

p. 10. **1815. Janvier.**

**Francs-maçons espagnols.** Le *Journal des Débats* du 28 janvier contenait la proclamation du Grand Inquisiteur d'Espagne, affichée à toutes les églises, contre les francs-maçons<sup>34</sup>.

**Jésuites.** Du 29, les jésuites s'étendent dans le territoire de l'Église et les couvents se rétablissent.

**Werner.** On y rapporte la conversion au catholicisme du célèbre Werner<sup>35</sup>, auteur de plusieurs tragédies romantiques, dans lesquelles il dépeint la naissance et les effets du luthéranisme. Il prêche à Vienne, où le soir on joue ses tragédies. V. *Moniteur* du 31 janvier.

**Gustave, comte de Gottorp.** C'est en 1809 que Gustave IV (Adolphe)<sup>36</sup> roi de Suède, a été, lui et ses descendants, exclu pour toujours du trône de Suède par les États dudit royaume.

**Abjuration.** Le même journal annonce que le Lord Kingsland a abjuré la doctrine de l'Église romaine et embrassé la religion réformée le 15 janvier dans l'église de Saint Werburgh, à Dublin.

---

<sup>33</sup> Publiée à Paris en octobre 1758. Sur Rousseau et le théâtre, voir M. et B. Cottret, *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, Paris, Perrin, 2011, p. 305-320.

<sup>34</sup> Le « néo-absolutisme réactionnaire » de la restauration monarchique espagnole suscita dès septembre 1814 des complots libéraux qui furent perçus par les royalistes comme l'œuvre des francs-maçons. En outre, Rome avait de nouveau condamné la franc-maçonnerie le 12 janvier 1815, F. Lafage, *L'Espagne de la Contre-Révolution : développement et déclin XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions L'Harmattan, 1993, p. 102.

<sup>35</sup> Friedrich Ludwig Zacharias Werner (1768-1823). Fils d'une femme qui se prenait pour la Vierge et croyait avoir enfanté le Messie, ce dramaturge (entré dans l'administration prussienne en 1793) se convertit au catholicisme en 1811. Pensionné par Dalberg jusqu'en 1813, il fut ordonné en 1814 et devint un prédicateur populaire à Vienne durant le Congrès. L'ouvrage mentionné est la pièce intitulée *Martin Luther oder die Weihe der Kraft*, drame religieux en cinq actes, créé à Berlin en 1806 et publié en 1807. Voir E. Vierling, *Zacharias Werner (1768-1823) : la conversion d'un romantique*, Nancy, A. Crépin-Leblond, 1908.

<sup>36</sup>Voir cahier I, note 59.

*De Savines, évêque de Viviers.* M. Charles de Lafont de Savines<sup>37</sup>, né à Embrun en 1742, fait évêque de Viviers en 1778, est décédé à Embrun le [5] janvier 1815.

*Ouvrages.* *De l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme*, par M. Keratry<sup>38</sup>, qui annonce avoir trouvé des arguments nouveaux. 1 vol. in 12°, 2 fr 50 c.

*Idem.* La nouvelle édition de la Bible de Royaumont se vend 27 fr, brochure 28 fr 50 c. cartonnée et 30 fr 75 c. par la poste.

*Napoléon B.* Selon le *Journal des Débats* du 1<sup>er</sup> février il serait question d'opérer un divorce de mariage entre Buonaparte et Marie-Louise, auquel le 1<sup>er</sup>s'opposerait<sup>39</sup>.

*Bulle de police du pape du 1<sup>er</sup> janvier.* Extrait du *Moniteur* du 24 janvier. Une longue bulle du Saint-Père contresignée du cardinal Pacca sur la police intérieure et extérieure des églises, sur les costumes ecclésiastiques, sur la conduite à tenir par les prêtres et sur la manière dont le public doit s'observer dans les lieux consacrés à la religion, a paru le 1<sup>er</sup> janvier. L'art. 34 est ainsi conçu : Il est défendu à tout religieux, ecclésiastique, diacre et sous-diacre &c. de fréquenter les théâtres en habit de religieux (donc ils peuvent y assister en habit de séculier). Il leur est interdit d'y assister, de telle manière que ce soit, les mercredi et samedi (donc ils peuvent y assister les dimanches, lundi, mardi et jeudi).

p. 11. *1815. Janvier.*

Les théâtres continueront d'être fermés toute l'année les vendredis. L'art. 37 porte : Il est défendu à toute personne religieuse, aux prêtres attachés aux églises, d'espérer des

---

<sup>37</sup> Charles de La Font de Savines (1742-1815). Évêque de Viviers en 1778, il fut présenté comme un homme ayant peu de foi et dissipé, mais gentil. Il accepta la Constitution civile du clergé, prêta serment puis démissionna pour pouvoir être investi évêque d'Ardèche par le peuple. Il abdiqua en 1793 et fut accusé de s'être marié. Chassé de Viviers, accusé d'avoir aidé un émigré, il fut incarcéré et sauvé par Thermidor. Ce fut Grégoire qui le sortit de la misère en lui obtenant une place de bibliothécaire à l'Arsenal. En 1801, il refusa de donner sa démission et s'attacha à un faux Louis XVII jusqu'à finir à Charenton. Il finit par donner sa démission en 1805 et se retira dans le château de sa mère en 1807 pour faire pénitence. Entré à la Trappe en 1814, il y mourut peu de temps après. Voir P. Souche, *Charles de La Font de Savine, évêque de Viviers, 1778-1805*, [s.l.], P. Souche, 1985.

<sup>38</sup> Auguste Hilarion de Keratry (1769-1859). Né à Rennes, il était destiné à la magistrature par son père, qui avait présidé la noblesse aux États de Bretagne, et avait donc étudié le droit. Partisan modéré de la Révolution, il fut incarcéré deux fois comme suspect en 1793 sur ordre de Carrier. Libéré sur réclamation des habitants de sa commune, il mena une vie retirée jusqu'à la Restauration. Nommé conseiller de préfecture à Quimper en 1814, il fut élu député du Finistère en 1818 et se rangea rapidement aux côtés des libéraux et fut l'un des fondateurs du *Courrier français*. Écarté de la Chambre en 1824, il y fut réélu en 1827, puis en juin et octobre 1830. Lors du remaniement de la Charte en 1830, il insista pour que l'on y insère cette phrase : « La religion catholique est professée par la majorité des Français. » Il lutta également pour la suppression de la peine de mort. Entré au Conseil d'État en 1830, il fut fait pair de France en 1837. En 1848, il donna sa démission du Conseil d'État, mais fut élu par les royalistes du Finistère en 1849. Il se retira de la vie publique après le coup d'État du 2 décembre, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 454-456.

<sup>39</sup> Il n'y eut pas de divorce : Marie-Louise était encore mariée à Napoléon lorsqu'il mourut.

professions mécaniques, de rester dans les familles, soit à titre de maestro di casa, soit à titre d'intendant &c.

Rien ne prouve mieux, dit le rédacteur du *Moniteur*, la haute sagesse du Saint-Père que ces dispositions, qui étaient depuis longtemps sollicitées par l'opinion publique, à cause du relâchement des mœurs et de la discipline.

Que de réflexions se présentent à un esprit religieux. Il faut gémir de ce relâchement... mais non lui donner un nouvel aliment en autorisant les prêtres et les religieux à aller au spectacle. À Paris, les prêtres de Saint-Roch interdisent la sépulture chrétienne à un corps mort d'une actrice. À Rome, le pape permet aux prêtres d'aller au spectacle dans un certain costume et certains jours. Depuis quand la violation des devoirs peut-il en autoriser la violation [sic] ?

**Refus à Lorette de prier pour le roi de Naples.** Dans le *Moniteur* du 26 janvier, page 102, article Lorette, 8 janvier. La ville de Lorette<sup>40</sup> avoue qu'elle a un gouvernement militaire et provisoire, qu'ainsi aucun prince ne peut lui dicter des lois ; qu'occupée militairement par les troupes napolitaines à raison des circonstances, et surtout en temps de paix, elle ne peut reconnaître le roi de Naples comme son souverain et qu'ainsi le chapitre de N.-D. n'est point obligé de se soumettre à l'ordre du colonel Olivieri<sup>41</sup>, commandant de la place, de réciter à la messe les prières usitées pour le roi et sa famille, à raison que le roi Joachim n'était pour les Marches qu'un prince étranger. On approuve la conduite du chapitre d'après ces raisons qui peuvent couvrir d'autres raisons.

**Le pape sépare les cantons suisses catholiques de l'évêque de Constance.** *Moniteur* du 27. Le 1<sup>er</sup> janvier le nonce du pape a déclaré que le souverain pontife, qui en sa qualité de successeur de saint Pierre, est le 1<sup>er</sup> pasteur, a séparé du diocèse de Constance toute la partie de la Suisse qui en dépendait ; qu'il espère que les lois de l'Église seront observées par les Suisses catholiques, révoquant pour eux l'abstinence du samedi qui sera observée<sup>42</sup>.

Le prévôt Goldlin, nommé vicaire général apostolique pour les cantons suisses, séparés de l'évêché de Constance, a été installé le 10 janvier, et a prêté serment au pape.

Le gouvernement du canton de Lucerne prend la qualité de canton directeur des catholiques de la Suisse. C'est dans cette ville que résident et le nonce papal et le nouveau vicaire général de l'évêché qui y a été installé.

---

<sup>40</sup> Loreto, ville de la province d'Ancône, dans les Marches, qui abritait, disait-on, la maison de naissance de la Vierge, était l'un des principaux sanctuaires dédiés à la Vierge.

<sup>41</sup> Olivieri (?-1847). *L'Illustration, journal universel*, du 1<sup>er</sup> janvier 1848, annonce la mort à Versailles du général Olivieri, « réfugié italien, qui avait bravement combattu dans les armées françaises sous l'Empire » et commandait un régiment de dragons à Waterloo.

<sup>42</sup> Voir *supra*, note 11.

*Albertini*. Arrivée à Rome de Mgr Albertini, évêque de Gondar avec 6 religieux. Le pape lui a conféré la juridiction sur les Églises de Syrie, d'Égypte et d'Abyssinie, privées actuellement de leurs évêques.

p. 12. *1815. Janvier.*

*Démêlés entre Rome et Naples*. Le *Moniteur* du 28 janvier contient une lettre du cardinal Pacca, au nom du Saint-Père, adressée au chevalier Zuccari<sup>43</sup>, consul général de Naples à Rome, par laquelle il lui reproche ses menées sourdes, ses écrits, ses conciliabules secrets contre le gouvernement de S. S. et pour rallumer le feu des opinions anti-chrétiennes. Le journal ajoute que le Saint-Père a commandé au gouverneur de Rome, président de la police, d'arrêter ses espions, et veut que ledit Zuccari soit soumis aux règlements de la police locale, attendu qu'il n'a aucun caractère politique dans cette ville, et le menace qu'on prendra contre lui les mesures que sa conduite ultérieure pourra nécessiter. Cette notification a été adressée au cardinal Consalvi à Vienne. Le ch. Zuccari l'a transmise à sa cour, et celle-ci à Vienne. Elle est du 7 janvier.

Aussi à l'article Naples, il est dit qu'on s'y plaint que son agent diplomatique a été traité à Rome d'une manière inconcevable. Plusieurs Napolitains ont été enfermés dans le château Saint-Ange. [En appel de note : le *Moniteur du 30 dit que Zuccari consul de Naples est toujours à Rome. Le 14 janvier, lorsqu'il était au spectacle, la garde força le cocher de sa voiture de se retirer du lieu où il attendait son maître, endroit réservé aux voitures des agents diplomatique. Zuccari instruit de cette violence, s'est retiré chez lui et a expédié un courrier à sa cour. On s'attend à ce que les deux gouvernements se brouilleront. Voyez la page 13.]*

---

<sup>43</sup> Le chevalier Zuccari. Nommé par Murat consul général de Naples à Rome en 1814, il mena campagne contre les Français en s'appuyant sur les Carbonari. Lassé d'attendre la restitution de la Marche promise pour le mois de novembre 1814 par le ministre autrichien, et exaspéré de l'agitation provoquée par les menées du chevalier, Pie VII demanda au cardinal Pacca de lui écrire. La lettre, datée du 30 décembre, fut reproduite par *L'Ami de la religion* : « Le cardinal camerlingue [...] a reçu l'ordre formel de S. S. de vous faire connaître franchement qu'elle est lasse de la conduite que vous tenez envers le gouvernement. Le saint Père n'ignore pas que vous vous êtes permis d'organiser un atelier secret d'espionnage. Il connaît tous les misérables que vous salariez, et qui, sans honneur personnel et sans amour de la partie, se sont vendus pour servir la cause de l'étranger [...]. Elle veut aussi que vous soyez soumis comme les autres particuliers aux réglemens de la police locale, attendu que vous n'avez aucun caractère politique dans cette ville. » Et Picot de commenter : « Après la réception de cette lettre, le chevalier Zuccari se présenta tout de suite chez le cardinal Pacca et chez Mgr Cavalchini, gouverneur de Rome ; il ne fut point reçu », *ARR*, t. IV, 1815, pp. 58-59 et 186-187.

**Église d'Espagne.** Le roi d'Espagne a nommé le chanoine Fonté<sup>44</sup>, de la cathédrale du Mexique, archevêque de cette ville (est-ce de Mexico, est-ce de Madrid ?) en remplacement de Mgr Xavier de Lizana<sup>45</sup>, mort depuis longtemps.

**Catholiques irlandais.** Les catholiques d'Irlande tiennent des assemblées à Dublin pour leur émancipation.

**Rome. Commission pour juger les évêques.** La congrégation chargée d'examiner et de juger la conduite des cardinaux et des évêques envers le Saint-Siège pendant l'invasion des Français, est composée des cardinaux Litta, Mattei, Della Sommaglia et de Di Pietro, et des préfets Arrezzo, Morozzo, de Gregorio et Sala<sup>46</sup>. On a commencé par l'examen de la conduite de Mgr Campanelli<sup>47</sup>, évêque de Perugia, puis de l'évêque d'Anagni. L'affaire du cardinal Maury n'était pas encore entamée le 15 janvier. Il est à Rome incognito, ne portant aucune marque de ses dignités. Si leur conduite est censurée, on espère qu'ils ne seront pas privés de leurs dignités, et qu'ils ne seront pas dégradés.

[Pièces insérées entre les pages 12 et 13]

1°. Place Thionville, n° 10, on voit depuis 10h1/2 = 4h s. chez M. Blerry, M<sup>e</sup> fabricant d'ornements d'église, la croix maximilienne, faite par Albert Dürer, né en 1471 à Nuremberg, par les ordres de Maximilien 1<sup>er</sup> archiduc d'Autriche, qui voulut la donner en présent au pape Jules II, dont il se prétendait coadjuteur. Cette croix a 4 faces, représentant les principaux événements de la vie de J.-C. depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Elle a 18 pouces de haut ; elle se compose de 52 sujets en reliefs et de plus de 1 200 figures<sup>48</sup>. Elle fut l'ouvrage de

---

<sup>44</sup> Pedro José de Fonte y Hernández Miravete (1777-1839). Né à Linares de Mora, il fut en réalité nommé archevêque de Mexico le 4 septembre 1815, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bdefonte.html>, consulté le 23-04-2015.

<sup>45</sup> Francisco Javier de Lizana y Beaumont (1749-1811). Évêque auxiliaire de Tolède et évêque *in partibus* de Thaumacus en 1795, puis évêque de Teruel en Espagne en 1800, il fut nommé à l'archevêché de Mexico le 24 mai 1802. Il est décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1815, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bdelizana.html>, consulté le 23-04-2015.

<sup>46</sup> En réalité, la congrégation pour l'Examen des évêques, créée le 28 mai 1814, était présidée par le cardinal Litta et comprenait Morozzo, Arezzo et Bertazzoli. Elle devait juger de la conduite des évêques d'Anagni, Segni, Civitacastelana, Nami, Pérouse et Città delle Pieve, ainsi que des vicaires capitulaires demeurés en poste durant l'occupation française des États pontificaux. Les autres cardinaux cités par Rondeau faisaient partie de la congrégation pour l'Examen des désordres, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 144-145.

<sup>47</sup> Camillo Campanelli (1747-1818). Ordonné en 1771, il fut archevêque *in partibus* d'Athènes en 1796 avant d'être nommé à l'archevêché de Perugia en 1805, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bcame.html>, consulté le 23-04-2015.

<sup>48</sup> Albrecht Dürer (1471-1528), dont le père était orfèvre, s'est essayé brillamment à cet art avant de suivre son goût pour le dessin. Sur la croix maximilienne, voir A. du Sommerard, *Les arts au Moyen Age en ce qui*

3 années d'un travail assidu. Ce chef-d'œuvre de l'art devait être présenté par l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien, au pape Jules, pour être placée dans l'église de Saint-Pierre, dont il jetait les 1<sup>ers</sup> fondements ; mais la mort de ce pape déranga ce projet. Cette croix resta dans l'oratoire de l'archiduchesse jusqu'à sa mort, d'où elle passa ensuite à Anvers vers 1530.

2°. Extrait du *Journal de Paris* 9 février 1815. Belgique. Extrait d'une lettre particulière de Bruges du 5 février

Il y a en Hollande des catholiques soumis à l'autorité des évêques, mais ces évêques ne sont pas reconnus par le pape. Les prélats d'Utrecht et de Haarlem sont dans l'usage de notifier exactement leur élection au Saint-Siège, mais le pape ne manque jamais de les excommunier. C'est ce qui est encore arrivé très récemment à celui d'Utrecht. Le pape regarde les évêques hollandais comme adhérents à ce qu'il appelle les erreurs de Jansenius. Les autres catholiques de la Hollande sont soumis à un nonce qui résidait autrefois à Bruxelles. Il y a maintenant un commissaire au pape (au défaut du nonce) ; il réside à Munster.

Il paraît que ce commissaire, nommé Ciamberlani, a voulu étendre le système des nonces au détriment du système épiscopal, qui est celui de la primitive Église. Il s'est mis en devoir de visiter les églises de la Belgique, mais comme il n'avait pas daigné demander l'autorisation du gouvernement, il a été renvoyé<sup>49</sup>. Cette démarche du prince d'Orange est conforme aux principes : les nonces du pape ne peuvent entrer dans aucun État, dont le prince est catholique, sans sa permission. Le prince d'Orange est protestant ; il ne gouverne notre pays (la Belgique) jusqu'à présent que provisoirement ; s'il ne se mêle pas des querelles des catholiques dits jansénistes ou molinistes, et s'il tolère en Hollande un subdélégué du nonce, celui-ci n'a pas le droit d'usurper les droits des évêques belges. Mais une partie de notre clergé ne sait pas distinguer entre les droits du Saint-Siège et les prétentions ultramontaines, et tout annonce que c'est par mécontentement de ce qui est arrivé à M. Ciamberlani, que le clergé de Gand a refusé de chanter le Te Deum le 4<sup>50</sup>. (Voyez le *Journal de Paris* d'hier). [En appel de note :

---

*concerne principalement le palais romain de Paris, l'hôtel de Cluny, et les objets d'art de la collection classée dans cet hôtel*, Paris, Vinchon, 1846, t. 1, p. 376.

<sup>49</sup> S'il avait informé le prince d'Orange de son projet de voyage en Belgique, Ciamberlani n'avait pas jugé nécessaire d'en aviser le gouvernement qui vit dans cette visite une transgression de la loi sur les juridictions ecclésiastiques. Il fut reconduit à la frontière entre deux gendarmes le 19 janvier 1815, M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>50</sup> Les troubles provoqués par la déposition de Mgr de Broglie et la question de la légitimité des vicaires généraux de Gand n'étaient pas résolus. En outre, ceux-ci réclamèrent en 1814 le maintien des anciens droits, l'adoption de la circulaire du 7 mars 1814 comme loi fondamentale pour les affaires religieuses, la liberté de recourir au pape, un concordat pour la nomination des évêques, des représentants au Conseil d'État, le rétablissement de l'Université, une dotation, et le retour des jésuites et autres ordres religieux.. La mésaventure

*Une lettre de Gand, du 5 février, insérée dans le Journal des Débats du 11 février, annonce que la suspension du Te Deum a eu une autre cause assez simple. Voyez le Moniteur et le Journal des Débats du 5 février sur M. Ciamberlani.]*

p. 13. **1815. Janvier.**

**Affaire de Naples avec Rome.** Le 3 février il m'a été dit que Murat, roi de Naples, indisposé contre le gouvernement romain, du refus fait à Lorette, v. page 11, et de la conduite qu'on a tenue envers son consul général, a marché sur Rome à la tête de 40 000 hommes, s'en est emparé, et tient le Saint-Père captif. On ajoute que ce roi agit de concert avec le cabinet autrichien qui veut que le ci-devant roi de Rome, son petit-fils, ait, à sa majorité, la souveraineté de Rome, et que le vice-roi d'Italie, le prince Eugène Beauharnais, y commandera jusqu'à cette époque<sup>51</sup>. Si ces événements ont lieu, quelle humiliation pour la Cour de Rome, et quelle entrave pour la conclusion des affaires ecclésiastiques. [En appel de note : *Le Journal des Débats du 4 février dit le bruit s'est répandu le 3 que Joachim Murat était entré, à la tête de son armée, dans les États du pape. Cette nouvelle nous paraît au moins prématurée, mais dans tous les cas, portae inferi non praevalent*<sup>52</sup>.]

**Ciamberlani supérieur des missions de Hollande.** Le supérieur des missions de Hollande est un Mgr Ciamberlani. D'après les ordres du pape de se rendre dans la Belgique ou Pays-Bas y prendre connaissance des affaires ecclésiastiques, sans y faire aucun changement, il partit avec une permission verbale du prince souverain, se rendit le 12 à Malines. Mais le 19, d'après des ordres supérieurs, il fut éconduit hors du territoire de la Belgique. On dit qu'il a depuis une permission par écrit du prince souverain de retourner à Malines. *Journal Débats* 5 février.

**Collèges irlandais.** M. Murray<sup>53</sup>, archevêque d'Hiérapolis et coadjuteur de Dublin, après avoir passé quelques mois à Paris, de retour de Rome, en est parti le 31 janvier pour l'Irlande. Il a obtenu du roi (par une ordonnance du 16 janvier) la restitution des biens des établissements

---

de Ciamberlani fut sans doute perçue comme un mauvais signal, mais elle n'était que peu de chose au regard de l'impossibilité d'obtenir satisfaction, *ibid.*, p. 156.

<sup>51</sup> En réalité, Murat, averti que l'on travaillait à Vienne à rendre le royaume de Naples au roi de Sicile, massa ses troupes aux frontières pour faire pression sur le Congrès qui s'empessa de reporter le traitement de la question de Naples et de la Sicile à la fin de ses travaux, J. Tulard, *Murat, op. cit.*, p. 359-361.

<sup>52</sup> Extrait de Matt. 16-18, 19 : « Tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferi non praevalent adversus eam. » « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne tiendront pas contre elle. »

<sup>53</sup> Daniel Murray (1768-1852). Ordonné prêtre en 1792, il fut nommé archevêque *in partibus* d'Hiérapolis et coadjuteur de l'archevêque de Dublin en juin 1809. Il devint archevêque de Dublin en 1823, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bmurd.html>, consulté le 24-04-2015.



des catholiques irlandais, le droit des archevêques et évêques d'Irlande d'en avoir la surveillance. M. Paul Long a succédé à M. Ferris<sup>54</sup> dans l'administration générale des collèges irlandais<sup>55</sup>. Il est entré en possession de la maison rue du Champ vert.

p. 14. **1815. Janvier.**

**Juifs.** Le roi de Prusse a demandé aux villes d'Hambourg, Lubeck et Brême d'accorder aux juifs le droit de bourgeoisie, comme en Prusse.

**Inquisition d'Espagne.** Le *Moniteur* du 29 janvier (comme le *Journal des Débats* du 28 janvier) rapporte l'affiche apposée à la porte de toutes les églises, l'ordonnance de l'Inquisiteur général d'Espagne (Franç. Xavier Mieral Campillo<sup>56</sup>, évêque d'Almeria) pour défendre toute association secrète, surtout celle des francs-maçons, d'après l'édit du pape adressé au roi Ferdinand VII.

**Suite sur les démêlés entre Rome et Naples.** Extrait du *Moniteur* du 31 janvier. Rome 14 janvier. Nous nous attendons chaque jour à des événements qui paraissent inévitables. On garde le silence, on évite de s'expliquer de vive voix, mais on adresse notes sur notes, notifications sur notifications. Quelques soient les nouveaux malheurs qui puissent enlever le Saint-Père à son siège, tout est prévu, les instructions sont données, et S. S. est disposée à étonner encore le monde par sa fermeté et sa résignation à la force. Tous les prélats sont animés du même esprit. On remarque la plus parfaite harmonie dans le Sacré Collège. S. S.

---

<sup>54</sup> Richard Ferris (1754-1828). Originaire du comté de Kerry, il vint en France à seize ans pour entrer dans le régiment irlandais de Berwick, puis il étudia au collège des Irlandais à Paris. Docteur *in utroque jure*, il fut ordonné prêtre en 1778 et devint chapelain du roi, puis chanoine d'Amiens en 1788. Hostile à la Révolution, il partit rejoindre en 1791 les restes de son régiment en Allemagne. Il prit part aux combats contre la France avant de réussir en 1794 à se faire envoyer par les Français émigrés comme agent secret à Londres, où il devint un agent double (largement payé). Rentré à Paris en 1796, il fut brièvement arrêté comme espion en 1799 mais fut libéré grâce à ses anciennes relations avec Talleyrand. Installé à Paris comme juriste, il fut chargé en 1808 des affaires du Collège irlandais (rouvert en 1805 par John Baptist Walsh, qu'une partie des Irlandais de Paris fit évincer) et nommé à sa direction en 1813. Lorsque l'épiscopat irlandais, qui avait peu apprécié la nomination de Ferris, voulut profiter de la Restauration pour reprendre le contrôle du Collège irlandais, il envoya Paul Long à Paris, qui fut reconnu par les autorités comme directeur du collège en 1816. L'abbé Ferris, fort riche, se retira près de Soissons en 1820. L. Chambers « Les collèges irlandais à Paris, 1578-2002 : historique », Centre culturel irlandais de Paris, <http://www.centreculturelirlandais.com/content/files/History-CCI-French.pdf>, consulté le 25-04-2015 ; voir aussi M. Purcell, « Richard Ferris, 1754-1828 », *Journal of the Kerry Archaeological and Historical Society*, 18, 1985, p. 5-77.

<sup>55</sup> En 1801, Bonaparte avait unifié tous les collèges irlandais, écossais et anglais de France dans une entité juridique unique, les British Establishments, et attribué leur gestion temporelle à un Bureau gratuit qui fut fort peu du goût des Irlandais qui en obtinrent la suppression sous le règne de Charles X.

<sup>56</sup> Francisco Javier de Mier y Campillo (1748-1818). Évêque d'Almiera de mai 1802 au 16 décembre 1815, nommé Inquisiteur général le 21 juillet 1814, il publia notamment le 5 mai 1815 une ordonnance déplorant le développement de l'incrédulité et de l'hérésie en Espagne, qu'il attribuait aux juifs, tant « negro », c'est-à-dire les israélites proprement dits, que « blanco », à savoir les protestants, les francs-maçons et les libéraux. L'opinion générale étant que tout le mal venait des juifs dont Luther, Calvin et Voltaire étaient les agents... S. Álvarez, *La España de la Inquisición*, Villavante, J. Santos Álvarez, 2010, p. 68-69 ; I. Sepúlveda Muñoz, B. Buldaín Jaca, *La Iglesia española en la crisis del Antiguo régimen*, Madrid, UNED, 2015, p. 203.

s'entoure souvent de ses membres, et combine toutes les mesures relatives à la paix de l'Église, et au maintien de la religion.

Le 13 le Saint-Père a prié aux tombeaux des SS Apôtres.

On a supprimé à Rome, comme abusifs, l'usage des nations étrangères d'avoir une poste étrangère et indépendante. Toutes seront réunies à la poste papale, à l'exception de la poste de France.

*Voyez page 12. Maury.* La congrégation de la censure des ecclésiastiques a déjà commencé son travail. On fait espérer que le pape pardonnera aux coupables. Le cardinal Maury a eu deux audiences particulières du cardinal Mattei.

*Idem. Rome et Naples. Moniteur* du 3 février Rome du 15 janvier.

On s'y plaint que, tandis que le reste de l'Europe est tranquille, cette ville est alarmée d'un voisinage dangereux. Les marches d'Ancône sont toujours [occupées] par des étrangers qui y font regretter la dernière domination par leurs vexations, mettant en vente les biens ecclésiastiques. On y fait des adresses de dévouement à un étranger (Murat). On tourmente à cet effet tous les ecclésiastiques. Un certain Maghella<sup>57</sup> court de ville en ville, presse, menace, effraye. Ancône est en convulsion, on prêche la révolte contre le souverain légitime.

*Idem.* Le S. pontife, dont les États sont occupés par un corps de troupes napolitaines, a patienté, et cru que l'équité les lui rendrait. Mais voyant que sa modération n'était point appropriée, il a pris un ton plus ferme. Par son ordre, le secrétaire d'État a remis il y a quelques semaines

p. 15. 1815. Janvier.

---

<sup>57</sup> Antonio Maghella (1766-1850). Né dans l'état de Gênes, il s'attacha au service de Salicetti alors commissaire du directoire exécutif près l'armée d'Italie et devint l'un des trois directeurs de la république ligurienne jusqu'en 1802. Sénateur, puis membre du Corps législatif après l'annexion de 1805, il suivit ensuite Murat qui allait prendre possession de son royaume et fut nommé préfet de Police de Naples avant de succéder à Salicetti comme ministre de la Police. Lorsque Napoléon exigea son renvoi (1812 ; un dossier sur « l'affaire Maghella » figure aux AN, BB<sup>30</sup>185), il fut aidé financièrement par Murat et vécut à Paris jusqu'en décembre 1813, époque à laquelle il rejoignit Murat. Chargé de la police de Rome, il retrouva la charge par interim de ministre de la Police après le traité de Paris et participa activement à une campagne d'opinion en faveur d'une constitution et de l'unité italienne. Il fut envoyé dans les Marches par Murat en novembre 1814 pour y faire propagande et prendre la mesure de l'opinion, puis à Rome en décembre. Fidèle à Murat jusqu'à la fin, il fut arrêté par les Autrichiens et incarcéré environ 18 mois à Mantoue, puis à Fenestrelle. Assigné à résidence dans son pays natal, à Borsa, ses biens furent confisqués en 1816. En 1832, il fut fait baron par Charles-Albert de Sardaigne. Surveillé pour ses opinions anti-autrichiennes et ses liens avec les Carbonari, il fut maire de Varese Ligure de 1834 à 1835, F. M. Lo Faro, « Maghella, Antonio », *Dizionario Biografico degli Italiani*, op. cit., [http://www.treccani.it/enciclopedia/antonio-maghella\\_%28Dizionario-Biografico%29/](http://www.treccani.it/enciclopedia/antonio-maghella_%28Dizionario-Biografico%29/), consulté le 25-04-2015 ; M. H. Weil, *Joachim Murat, roi de Naples : la dernière année de règne (mai 1814-mai 1815)*, Paris, A. Fontemoing, 1909, t. 2, p. 140 et p. 227. Voir aussi M. H. Weil, *Le rappel en France d'Antonio Maghella, mars-avril 1812, d'après des documents inédits des archives nationales*, [s.l.], L. Pierro & Figlio, 1913.

au chevalier de Lebzelter, ministre d'Autriche, une note très forte dans laquelle le Saint-Père se montrait étonné et indigné de la conduite tenue envers lui, et déclarait que si on ne lui rendait pas ses provinces, comme l'empereur d'Autriche en avait pris l'engagement le plus solennel, il saurait prendre tous les moyens pour soutenir ses droits, étant résolu à tout, et ne craignant ni la prison, ni l'exil. Le ministre d'Autriche, après la réception de cette note, demanda et obtint audience de S. S. et la pria de faire démentir cette note qui déjà circulait dans Rome, et s'engagea de solliciter auprès de sa cour des mesures plus favorables. L'Autriche avait promis, à ce qu'il paraît, que la remise des États du St S. envahis aurait lieu au mois de novembre 1814. Rien ne s'est effectué. Alors le 30 décembre suivant, le cardinal Pacca a adressé une note énergique au chevalier Zuccari, consul général de Naples à Rome, et qui était son agent plutôt toléré que reconnu. Après la réception de cette lettre, ledit consul Zuccari se présenta de suite chez le cardinal Pacca et chez Mgr Cavalchini, gouverneur de Rome, mais il ne fut point reçu<sup>58</sup>.

En Sicile les émigrés et les prêtres napolitains se remuent, et ont fait célébrer en service à Palerme pour feu S. M. la reine Marie-Caroline<sup>59</sup>.

**Église d'Allemagne.** Dans le *Moniteur* du 6 février Il y a un assez long article sur les efforts de plusieurs membres du clergé pour obtenir du Congrès le rétablissement du culte catholique<sup>60</sup>. Les princes alliés paraissent être favorables à leurs vues.

**Rome et Naples.** Dans celui du 7 février art. de Florence, on annonce que l'armée de Murat cerne Rome. Le *Journal des Débats* du 8 annonce que le 18 janvier, on voyait des hauteurs de Rome l'avant-garde de l'armée napolitaine. Murat est très mal traité dans l'article de Florence du *Moniteur*.

---

<sup>58</sup> L'Autriche, c'est-à-dire Metternich, isolée dans ses négociations face aux Prussiens et aux Russes, craignait d'être prise entre deux fronts au sud et au nord. L'armée de Murat était puissante et il se posait en promoteur de l'unité italienne : « Il est prêt en Italie et nous ne le sommes pas », disait Metternich qui avait donc ménagé Murat en le laissant occuper les Marches en 1814. Mais l'isolement diplomatique de l'Autriche, rompu par le traité du 3 janvier 1815 (qui mit en place une coalition anglo-austro-française face aux prusso-russes) changea la donne : ne craignant plus une attaque au nord, l'Autriche pouvait se débarrasser de Murat « l'agitateur » du sentiment national. D'autant plus que l'espoir d'annexer les Légations, qui justifiait le soutien de Murat par Metternich, prenait fin avec l'adhésion au système de Talleyrand. Les réclamations de Pie VII s'inscrivent dans ce nouveau contexte et montrent combien la diplomatie pontificale, aidée par Consalvi à Vienne, était au plus près de l'actualité politique et diplomatique, M. A. Dufourcq, « Murat et la question de l'unité italienne en 1815 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 18, n° 18, 1898, deux parties, p. 207-270 et p. 315-361.

<sup>59</sup> Marie-Caroline d'Autriche (1752- 1814). Sœur de Marie-Antoinette, épouse de Ferdinand IV de Naples et de Sicile. Contrainte à rejoindre son époux en Sicile en 1806, après la conquête du royaume de Naples, elle fut exilée à la demande de lord Bentick en 1813 et partit pour l'Autriche où elle mourut en septembre 1814. « Cette souveraine, qui avait incarné un esprit de résistance virulent aux idées nouvelles et à l'hégémonie napoléonienne, fut de son vivant et après sa mort l'objet d'attaques et de critiques diffamatoires », J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, t. 2, p. 273.

<sup>60</sup> Rompant avec le principe du *Cujus regio, ejus religio*, la nouvelle carte politique de l'Allemagne plaçait sous l'autorité de souverains protestants des sujets catholiques, ce qui n'était pas sans bouleverser les habitudes et nécessiter des aménagements qui pouvaient faire obstacles aux négociations avec Rome.

On fait la chasse aux francs-maçons en Italie<sup>61</sup>.

*Idem.* Les journaux de la 1<sup>ère</sup> décade de février semblent annoncer que, malgré les bruits publics, le roi de Naples ne serait point entré dans la ville de Rome. Le pape pourrait en être redevable à l'intervention du Grand-Duc de Florence ou de Toscane<sup>62</sup>. Le *Journal des Débats* du 11 février, art. de Florence 27 janvier, annonce que le cardinal Litta y était arrivé la nuit du 26 et reparti pour Pise où était le Grand-Duc que les conjectures étaient que le motif de son voyage était la situation du Saint-Père, dont le roi de Naples voulait occuper la capitale. Le 28 des courriers ont été expédiés à Vienne, à Rome et à Naples. Voyez *Journal de Paris* du 9 février.

p. 16. 1815. Janvier.

*Église helvétique. Moniteur du 10 février. Voyez page 18.* Le *Journal de Paris* du 9 février article de Berne du 28 janvier, annonce que la séparation des cantons catholiques suisses du diocèse de Constance a déjà excité beaucoup de mouvement (voyez ci-dessus page 11). On ignore si le ci-devant Grand-Duc de Francfort, M. de Dalberg, évêque de Constance, a été consulté avant que le nonce<sup>63</sup> du pape ait publié sa lettre circulaire adressée au clergé suisse. Ce nonce, qui réside à Lucerne, va très vite en affaires... Cette circulaire a généralement déplu : le gouvernement de canton d'Argovie a fait défense aux doyens ruraux d'obéir à cette lettre, et de recevoir aucun ordre du nonce du pape avant que le gouvernement ait pris des résolutions sur cette séparation, qu'on ne lui avait pas demandée. Des insinuations semblables ont été données par les gouvernements de quelques autres cantons aux ecclésiastiques, surtout celui de Zurich veut le concours des deux autorités<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> Suite à la condamnation de la franc-maçonnerie par Pie VII le 12 janvier 1815.

<sup>62</sup> Ferdinand III de Habsbourg-Lorraine, grand duc de Toscane (1769-1824). Archiduc d'Autriche, prince de Hongrie et de Bohême, fils de l'empereur du Saint-Empire Léopold II. Grand-duc de Toscane en 1790, il fut chassé par Bonaparte en 1801 et se réfugia à Vienne. Devenu prince-électeur du Saint-Empire, il accepta en 1805 le duché de Franconie, nouvel État créé par Napoléon sur les terres de l'évêché de Wurzburg. À la chute de l'Empire, il retrouva le trône du grand-duché de Toscane.

<sup>63</sup> Fabrizio Testaferrata Scerberras, voir cahier VII, note 71.

<sup>64</sup> Les cantons d'Argovie, Schaffhouse, Saint-Gall, Thurgovie et Zurich avaient acquis en 1804, moyennant finances, les possessions temporelles du diocèse de Constance situées en Suisse. Contrairement à ce qu'affirme Rondeau, qui ne pouvait qu'être favorable à Dalberg, Jean Leflon souligne que les cantons avaient des raisons nationales et religieuses de souhaiter soustraire à l'autorité de diocèses allemands les territoires suisses, notamment dans le diocèse de Constance, où les catholiques suisses se défiaient de Dalberg et Wessenberg. En avril 1814, les curés des cantons catholiques avaient présenté une supplique demandant le détachement du diocèse de Constance qui fut transmise à Rome en juillet. Pie VII se passa effectivement de consulter Dalberg et ordonna le détachement des paroisses suisses du diocèse de Constance par le bref du 30 décembre 1814. Leur administration fut confiée temporairement au vicaire apostolique Göldlin von Tiefenau. En revanche, si les cantons furent sans doute d'accord avec le détachement du diocèse de Constance, leurs rivalités et revendications antagonistes rendirent difficile l'établissement des nouvelles circonscriptions ecclésiastiques, retardé jusqu'en 1819, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, op. cit., p. 336-337 ; G. Bedouelle et F. Walter, *Histoire religieuse de la Suisse*, op. cit., p. 269-270.

*Abus de l'autorité papale en Suisse.* Ainsi les abus de l'autorité papale forceront les gouvernements à reconnaître et à faire valoir leurs droits.

*En France.* On m'a dit que le roi de France s'était aussi formellement opposé à ce qu'on séparât sans son autorité, plusieurs cantons du diocèse de Strasbourg, pour les réunir à l'évêché d'Annecy. Des fidèles catholiques français seraient sous la juridiction d'un évêque non français<sup>65</sup>.

*Manifeste du pape. Moniteur du 10 février.* On assure que S. S. a adressé un manifeste aux puissances européennes, et a protesté contre toutes les atteintes portées à sa souveraineté. Le Saint-Père a en même temps fait entendre qu'il préférerait une nouvelle captivité dans un pays éloigné que de reconnaître un usurpateur qu'on voulait légitimer. Il circule une proclamation très énergique aux sujets fidèles de S. S. Les agents du gouvernement papal reprochent à la cour de Vienne la faveur avec laquelle elle traite le roi Joachim. (*Journal de Paris* 9 février).

Dans le même journal, un 1<sup>er</sup> article sur l'*Histoire religieuse des sectes du 18<sup>e</sup> siècle...* par M. Grégoire.

Le chevalier Mozzi<sup>66</sup> est parti de Florence la nuit du 21 au 22 pour offrir aux cours de Rome et de Naples la médiation du Grand-Duc de Toscane. On travaille les Marches pour qu'elles demandent leur incorporation au royaume de Naples.

Le 21 janvier Rome n'était point occupée par les Napolitains. William Bentinck arrive ce jour. *Moniteur* des 10 et 13 février.

p. 17. **1815. Février.**

---

<sup>65</sup> En compensation des 77 paroisses d'outre-Rhin perdues, le Concordat de 1801 avait rattaché au diocèse de Strasbourg tout le Haut-Rhin, le département du Mont-Terrible (régions de Porrentruy, Delémont et Bienne qui dépendaient auparavant du diocèse de Bâle) et les chapitres ruraux de Wissembourg, Candel, Dahn et Landau, ôtés au diocèse de Spire. Ces territoires furent rendus à l'Autriche par le traité de Paris, leur détachement du diocèse de Strasbourg en fut la conséquence. Louis XVIII ne s'opposa pas à cette « restitution », A. Benoît, « La Cession de Landau à l'Allemagne en 1815 », *Revue d'Alsace*, t. 21, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1870, p. 337-343 ; et plus généralement sur la restauration du diocèse de Strasbourg, vacant depuis la mort de Saurine en 1813, F. Rapp, *Le Diocèse de Strasbourg*, [Paris], Éditions Beauchesne, 1982, p. 187-199.

<sup>66</sup> Peut-être Giulio Giuseppe Mòzzi Del Garbo (1730-1813). Mathématicien et homme politique. Issu d'une famille florentine noble, il exerça différentes charges à la cour du grand-duc de Toscane et participa au gouvernement organisé en 1799 à Florence au nom du grand-duc Ferdinand III exilé après la conquête française. À la création du royaume d'Étrurie en 1801, il fut nommé secrétaire d'État (premier ministre, selon les notices italiennes) du nouveau roi Louis I<sup>er</sup> d'Étrurie (Louis de Bourbon, fils du duc de Parme ; 1773-1803) et conserva sa charge durant la régence de Marie-Louise de Bourbon (fille de Charles IV d'Espagne ; 1782-1824). Après que le royaume ait été annexé à l'Empire en 1808, il devint président général de l'Académie de Florence. Passionné de physique mécanique, son nom est attaché aux recherches sur la mécanique des corps rigides et au théorème qui porte son nom (1763). Il était toutefois mort en 1815. Nous n'avons pu identifier un autre Mozzi susceptible d'intervenir en 1815 en Toscane. La famille s'est éteinte au début du XIX<sup>e</sup> siècle, *Treccani Enciclopedia*, <http://www.treccani.it/enciclopedia/mozzi-del-garbo-giulio-giuseppe/>, consulté le 25-04-2015 ; J. Tulard, *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 857-859.

Le 9 janvier décès du cardinal Jean Castiglione<sup>67</sup>, dans son évêché.

Le *Journal des Débats* du 18 février annonce que tous les évêques vont être mandés à Paris pour prêter entre les mains du roi un nouveau serment de fidélité, et qu'en cette occasion il leur sera fait des communications importantes.

Que d'après une lettre du ministre de l'Intérieur du 28 janvier dernier, le supplément de traitement pour les curés et desservants ne peut être pris sur le produit d'une imposition extraordinaire, mais qu'il s'effectuera au moyen d'une souscription volontaire<sup>68</sup>...

**Jésuites à Rome.** On a célébré à la fin de janvier, avec pompe, la fête de saint Ignace, fondateur des jésuites. Dans leur église, le pape y a entendu la messe sur son trône, assisté de 12 prélats et de cardinaux. Le P. Ricchini a terminé la péroraison de son panégyrique par le souhait de voir cet ordre établir et multiplier ses maisons dans toutes les villes de 10 000 âmes des états catholiques de l'Europe. (C'est porter prétention un peu loin. Il faut espérer pour le bien de l'Europe chrétienne que son souhait ne sera pas sitôt accompli).

Le 31 janvier consistoire secret sur des objets importants.

**Rome et Naples.** Les troupes napolitaines continuent à menacer les murs de Rome. Leurs bivouacs désolent les campagnes. Le chevalier Lebzelter a fait parvenir à la cour d'Autriche une note de S. S. relative à l'anxiété où Rome se trouve. *Moniteur* du 16 février.

Celui du 18 février, art. de Rome. La cour de Naples emploie tous les moyens pour faire révolter les provinces et même cette ville par des placards injurieux au gouvernement de S. S.

**Méthodistes anglais.** Le nombre des méthodistes en Angleterre a augmenté de 12 000 en l'an 1814.

**Rome.** Des lettres de Rome du 4 février annoncent que S. S. au milieu des chagrins que lui causent les affaires temporelles, s'occupe des intérêts spirituels de l'Église. Il a réclamé de

---

<sup>67</sup> Giovanni Castiglione (1742-1815). Canoniste et théologien, il fut nommé référendaire en janvier 1785, puis, successivement, président du *Collegio germanico-ungarico*, secrétaire de la congrégation du *Buon Governo* (avant janvier 1787), examinateur des évêques en droit canon (1795), puis commandeur de l'hôpital S. Spirito in Sassia (ca 1796). Il travailla en parallèle à la Pénitencerie apostolique comme canoniste. Nommé à la congrégation sur les Affaires ecclésiastiques en 1800, il fut élevé au cardinalat *in petto* le 23 février 1801 et officiellement en janvier 1803. Agrégé en mars 1803 aux congrégations du Concile, des Évêques et Réguliers, de l'Index et du *Buon Governo*, il devint membre de la congrégation des Rites le 19 juillet 1807. Nommé évêque d'Osimo et Cingoli en janvier 1808, il mourut à la veille de la restitution des Marche au pape, P. Boutry, *Souverains et pontifes*, *op. cit.*, p. 341.

<sup>68</sup> Les traitements ecclésiastiques avaient été augmentés le 16 octobre 1814, mais les différentes catégories d'ecclésiastiques, selon le système mis en place depuis 1801, n'étaient pas financées par les mêmes canaux : l'épiscopat, les curés et les  $\frac{3}{4}$  des desservants étaient payés directement par l'État, tandis que les vicaires, les prêtres employés et les chapelains étaient (depuis 1809) à la charge des administrations locales, conseils généraux et communes (qui rechignaient pour la plupart). La situation financière rendait donc plus sensible la question de la dotation du clergé qui fut rapidement soulevée, C. Pouthas, *L'Église et les questions religieuses*, *op. cit.*, pp. 14 et 280.

Ferdinand VII une amnistie pleine et entière. On rédige des mémoires pour prouver à l'Europe et à la cour de Naples l'injustice des usurpations faites sur le domaine de l'Église.

Le gouvernement romain informé que le local occupé par l'Académie napolitaine était devenu le réceptacle des malveillants, en a fait arrêter plusieurs, et a fait exiler de Rome et des États romains le chevalier Venuti<sup>69</sup>, directeur de cette académie.

p. 18. **1815. Février.**

**L'ancien roi de Sardaigne.** L'ancien roi de Sardaigne, Charles Emmanuel IV<sup>70</sup>, qui habite Rome depuis son abdication, est entré le 27 janvier dans la maison de Saint-André du Quirinal, noviciat des jésuites, pour pouvoir se livrer plus exclusivement aux exercices religieux.

Le 4 février, il n'y avait rien de nouveau à Rome. Lord Bentinck en est parti le 26 janvier.

**Église helvétique. Moniteur 28 février Voyez page 16.** Les gouvernements des cantons de Zurich, de Saint-Gall et de Thurgovie ne reconnaissent pas le vicaire général apostolique que le pape a nommé pour les cantons qu'il a soustraits au diocèse de Constance<sup>71</sup>. Le gouvernement de Saint-Gall a publié à cet égard une circulaire adressée au clergé dans laquelle il se plaint hautement de la conduite de la Cour de Rome, qui n'a pas consulté la diète suisse... il le prévient qu'il a recommandé au vicaire général de ne faire aucun usage de la commission dont l'a chargé le nonce du pape, résidant à Lucerne, jusqu'à l'époque où les difficultés survenues à ce sujet seront terminées.

**Rome.** Le 9 février le pape était indisposé. L'examen de la commission pour les ecclésiastiques n'avance pas. L'évêque d'Anagni<sup>72</sup> s'est retiré au couvent des Crucifères. Il est pénitent de sa conduite.

---

<sup>69</sup> Sans doute de la famille du chevalier Venuti qui a dirigé les fouilles d'Herculanum au XVIII<sup>e</sup> siècle. En réponse aux pressions de plus en plus vivement ressenties à Rome, fin 1814-début 1815, le cardinal Pacca avait fait arrêter et incarcérer au château Saint-Ange plusieurs Napolitains. Puis le chevalier Venuti, Napolitain résidant depuis longtemps à Rome, inspecteur du Palais Farnèse et des monuments artistiques, fut sommé de quitter Rome sous les huit jours, ce qui cette fois fit réagir Zuccari qui protesta en vain auprès de Pacca, M. H. Weil, *Joachim Murat, roi de Naples, op. cit.*, t. 2, p. 309-310.

<sup>70</sup> Charles-Emmanuel IV de Sardaigne (1751-1819). Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, prince de Piémont et duc de Savoie de 1796 à 1802. Réfugié en Sardaigne, il avait, dès 1800, demandé au pape le rétablissement des jésuites dans son royaume. Ayant abdicqué en faveur de son frère Victor-Emmanuel I<sup>er</sup> en 1802, il entra chez les jésuites le 11 février 1815 et demeura jusqu'à sa mort dans la maison du Quirinal.

<sup>71</sup> Si l'idée d'un évêché national séduisait la plupart des cantons, certains, et en particulier le tout récent canton de Saint-Gall, voyaient dans la constitution d'un diocèse particulier un instrument de consolidation ecclésiastique et politique. Les rivalités et les prétentions antagonistes des cantons retardèrent la réorganisation des diocèses suisses. C'est dans ce contexte qu'il convient d'inscrire ces réactions, plus que dans le cadre exclusif des rapports Église/État comme semble l'avoir compris Rondeau, F. X. Bischof, « Saint-Gall (diocèse) », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11404.php>, consulté le 25-04-2015 ; J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 337.

<sup>72</sup> Gioacchino Tosi, évêque d'Anagni, voir *supra* note 15.

*Naples.* Les Napolitains se concentrent dans les Marches. On attend à Rome avec anxiété les courriers de Vienne.

*Suppression des confréries.* S. S. par une bulle de ce mois, rendue en consistoire d'évêques, a supprimé les confréries des flagellants, macérants, crucifères &c. et a ordonné la clôture de plusieurs oratoires.

3 jésuites morts le même jour (*Moniteur* du 28 février).

*Martyrs de Barcelone.* À Barcelone, 15 février, la fête des martyrs pour laquelle on avait fait d'immenses préparatifs a été indéfiniment ajournée. Veut-on savoir ce que sont ces martyrs : ce sont ceux qui avoient été condamnés à mort pour avoir tenté d'empoisonner la garnison française, les malades de l'hôpital et les afrancesados<sup>73</sup>. Voilà des martyrs d'une singulière espèce. Et qui les a déclarés martyrs ? Le pape a donné une bulle pour célébrer leur mémoire. C'est le chanoine Illa qui l'avait obtenue. Le conseil de Castille a refusé sagement d'appliquer son exequatur à une bulle aussi indigne de la religion<sup>74</sup> (*Moniteur*).

p. 19. 1815. *Février.*

*Rome et Naples.* Un article de Rome du 11 février inséré dans le *Moniteur* du 3 mars dit que les différends avec le gouvernement napolitain subsistent toujours, que le chevalier Zuccari le consul napolitain est convaincu de menées contre le gouvernement papal, que S. S. le rappelle à ses simples devoirs de consul, que le gouvernement pontifical n'a aucune relation avec celui qui commande à Naples et qui lui a envahi ses plus belles provinces.

Le gouverneur de Rome a rendu un édit contre tout sujet napolitain qui séjournera à Rome sans permission : il sera traité comme conspirateur et renfermé au château Saint-Ange.

La congrégation du Saint Office a fait mettre à l'Index l'*Almanach de la Cour de Naples*.

Le roi Emmanuel est toujours malade au noviciat des jésuites.

*Zuccari.* Le chevalier Zuccari a fait connaître au roi de Naples que la conduite de la Cour de Rome à son égard ne lui permettait plus d'y prolonger sa mission sans compromettre son caractère public et l'honneur national.

---

<sup>73</sup> Au début de l'occupation française, en 1808, la Catalogne se souleva et le général Duhesme fut bloqué dans la ville. Un complot visant à empoisonner la garnison française avec des farines à l'arsenic fut découvert par Victoire Marc Xavier Draparnaud, S. Michonneau, *Barcelone : mémoire et identité (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 141 ; *Biographie universelle ou Dictionnaire de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour*, Bruxelles, Ode, 1844, t. 6, p. 251.

<sup>74</sup> Le *regium exequatur* instauré par la Pragmatique du 16 juin 1768, qui soumettait à la licence royale la publication en Espagne de toute bulle, bref ou lettre émanant de l'autorité apostolique, fut rappelé et confirmé par la lettre circulaire du 29 novembre 1814. Christian Hermann souligne qu'il y eut « peu de lois qui furent aussi fréquemment rappelées et aussi rigoureusement appliquées », *L'Église d'Espagne sous le patronat royal (1476-1834). Essai d'ecclésiologie politique*, Madrid, Casa de Velázquez, 1988, p. 138-140.



**Commission ecclésiastique à Paris.** Les séances de la commission ecclésiastique à Paris sont suspendues<sup>75</sup>. M. de Dampierre, évêque de Clermont, est parti pour son évêché vers la fin du mois de février.

**Légation française à Rome. V. page 29.** M. l'évêque de Meaux<sup>76</sup> a dit à un curé de Paris que la légation française à Rome ne pouvait rien obtenir de la Cour romaine. Il a ajouté qu'elle était de retour en France. Les papiers publics n'en disent rien. On parle toutefois qu'après Pâques il y aura à Paris une assemblée de tous les évêques.

**Église de Paris. D'Astros.** M. d'Astros gouverne le diocèse de Paris comme vicaire apostolique<sup>77</sup>. Il a reçu un bref du pape qui l'établit supérieur général de toutes les communautés religieuses cloîtrées. Ce qui indispose contre lui les chanoines qui en étaient les supérieurs. On dit que M. Jallabert, grand vicaire, lui est fort opposé. D'autres dignitaires du chapitre gémissent de sa conduite. Pendant cette anarchie, tout déperit. Depuis l'affaire de Saint-Roch, une cabale infernale s'est plue en février de répandre dans tout Paris les calomnies les plus atroces contre plusieurs curés, surtout contre M. Laplanche<sup>78</sup>, département des Quinze-Vingts, malade dangereusement dans son lit depuis Noël. D'autres scandales se passent de la part du clergé. M. Dubois, curé de Sainte Marguerite, s'est permis, dit-on, de dire en chaire qu'on pouvait aller au spectacle, pourvu qu'on choisît les pièces. Un autre prêtre a dit en chaire qu'on n'était point obligé de réciter à la messe les prières de l'Église qu'il a qualifiées d'insipides et d'ennuyeuses. Un vicaire de N.-D. a fait des 1<sup>ères</sup> communions au bout de 3 semaines à de jeunes personnes qui n'avaient jusqu'alors fait aucun acte de religion<sup>79</sup>.

p. 20. **1815. Février.**

**Fanatisme.** Un prêtre de Saint-Sulpice a déclamé en chaire contre les jansénismes [*sic*] qu'il a dit être excommuniés ; qu'on devait préférablement suivre l'église de Saint Sulpice à laquelle le pape avait accordé des indulgences spéciales.

---

<sup>75</sup> Les difficultés soulevées par les négociations entre Paris et Rome sur le concordat rendirent cette commission d'autant plus vaine que celle-ci continuait à rédiger des mémoires en contradiction avec l'analyse des ministres impliqués, P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 208.

<sup>76</sup> Pierre-Paul de Faudoas, voir cahier VII, note 40.

<sup>77</sup> Voir cahier VII, note 246.

<sup>78</sup> François-Michel de La Planche (1759-1815). Curé de Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts de 1804 à 1815.

<sup>79</sup> Dans son *Histoire du cabinet des Tuileries depuis le 20 mars 1815* Joseph Lingay mentionne, sans entrer dans les détails, ces rumeurs bien difficiles à retrouver dans la presse ou les écrits du temps : « On se rappelle encore les bruits qui ont circulé pendant tout l'hiver sur différents curés de Paris et des environs », J. Lingay, *Histoire du cabinet des Tuileries depuis le 20 mars 1815 et de la conspiration qui a ramené Bonaparte en France*, Paris, Chanson, 1815, p. 37.

**Interdits arbitraires.** Vers la fin de janvier, les grands vicaires se sont refusés à continuer l'approbation à plusieurs prêtres de Paris, qui les avoient reçus du cardinal Maury. Deux à Saint-Séverin, M. Rondeau<sup>80</sup>, vicaire et Besnard<sup>81</sup>, prêtre habitué, à M. Toulon, vicaire de Saint-Philippe-du-Roule, et à plusieurs autres, ajoute-t-on. Point d'autre raison qu'on voulait remettre les choses comme elles étaient avant le cardinal Maury, qui cependant fut institué par le chapitre pour exercer les fonctions d'administrateur capitulaire. Des dignitaires, des chanoines et tous les gens de bien ont gémi de ce scandale et de ces actes arbitraires d'autorité. [Rajout : *L'interdit des prêtres a été levé au bout d'un mois, mais pas pour Saint-S[éverin]*]<sup>82</sup>.

**Démêlés entre la Cour de France et le pape. V. p. 27, 31, 38.** Le roi avait envoyé en janvier M. de Polignac<sup>83</sup> à Rome. L'objet de sa mission, à ce qu'on assure, était de prier S. S. de venir sacrer le roi. Le fait est qu'on faisait déjà des préparatifs pour [le] sacre qui devait avoir lieu pour le mois de juin prochain, et que les préparatifs ont été décommandés. Le Saint-Père s'y est refusé, Nap. B. qu'il avait consacré existant<sup>84</sup>. Quant à M. l'archevêque de Reims, Grand

---

<sup>80</sup> C'est de notre auteur qu'il s'agit.

<sup>81</sup> François Guillaume Besnard (1750-?). Né dans la Sarthe, il s'orienta vers la théologie après avoir commencé des études de médecine. Ordonné en 1777, il exerça son ministère dans la Sarthe jusqu'en 1793 après avoir prêté serment. Il publia en 1796-1797 un *Mémoire justificatif de la conduite de F.G. Besnard, en tant que prêtre assermenté : publié dans l'intention 1° d'accélérer le dénouement des disputes privées sur la Constitution civile du Clergé ; 2° de rendre plus prochaine la fin de celles des dissensions politiques actuelles, qui sont entretenues par la différence d'opinion religieuse sur le serment jadis exigé des ecclésiastiques*, Mamers, chez l'Auteur, an 4 de la République [1795/1796]. Il écrivit plusieurs lettres à l'abbé Grégoire à la même époque (BPR). Réfugié à Paris, il fut correcteur dans une imprimerie jusqu'en 1801. Prêtre habitué de Saint-Séverin, il a publié plusieurs ouvrages, dont un *Périls auxquels sont exposés les enfants que leurs mères refusent d'allaiter* en 1823, et des *Lettres sur la révolution* en 1828, J.-M. Quérard, C.-L. Louandre, F. Bourquelot, A. Maury, *La littérature française contemporaine*, Paris, Daguin, 1842, t. 1, p. 429.

<sup>82</sup> D'après les papiers personnels de Rondeau conservés à la BPR, il ne put célébrer de nouveau la messe que le 15 décembre 1823.

<sup>83</sup> Jules Auguste Armand Marie de Polignac (1780-1847). Comte, puis duc de Polignac (1847). Fils de la célèbre favorite de Marie-Antoinette, il fut élevé en émigration et fit son entrée en politique en participant avec son demi-frère, Armand Jules Marie Héraclius (1771-1847), à la conspiration de Cadoudal. Arrêté, incarcéré, puis évadé avec son frère, il s'attacha au service du comte d'Artois. Ultra, hostile à la Charte, il fut pair de France, ambassadeur à Londres de 1823 à 1829 avant d'être appelé à la succession de Martignac en 1829, comme ministre des Affaires étrangères et président du Conseil. Son ministère ultra signa la chute de Charles X, P. Robin-Harmel, *Le Prince Jules de Polignac, ministre de Charles X : sa vie de 1829 à 1847*, Avignon, Aubanel père, 1950 ; É. de Bussac, *Le ministère Polignac : 8 août 1829-29 juillet 1830*, Clermont-Ferrand, Éd. Paleo, 2012. En 1814, il fut notamment envoyé comme ministre plénipotentiaire à Munich et fit un détour par Rome en décembre 1814 pour prêter assistance à Cortois de Pressigny dans ses négociations avec le pape. Il fut (bien) reçu en audience le 18 décembre et repartit début janvier 1815. Dans une lettre du 4 janvier, Cortois de Pressigny se félicitait de sa venue : « Personne n'aurait mieux vu et personne ne peut mieux rendre compte de notre situation. » P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 202-206. Quant au sacre, les habits de cérémonie du roi avaient été commandés dès juin 1814 et la question était dans l'air du temps (à Reims en décembre 1814-janvier 1815, on commandait les glaces destinées au roi), mais nulle date n'était encore fixée, F. Waquet, *Les fêtes royales sous la Restauration, ou l'Ancien Régime retrouvé*, Paris, Arts et métiers graphiques ; Genève, Droz, 1981, p. 102 et suiv.

<sup>84</sup> La remarque de Rondeau sur le motif de refus du pape de sacrer le roi (parce que Napoléon était encore en vie) indique, semble-t-il, une perception théologique du parallèle, tracé depuis le sacre de Charlemagne notamment, entre le sacre et la consécration épiscopale.

Aumônier, il paraît qu'en 1801, le pape mécontent du refus des évêques retirés en Angleterre de lui remettre leurs sièges, a prononcé contre eux un interdit de l'exercice de leurs fonctions épiscopales<sup>85</sup>. On dit donc que le Saint-Père a répondu à M. de Polignac qu'il s'en tenait au concordat de 1801, à ce qui en avait été fait, qu'il maintenait l'interdit, et défendait à M. le Grand Aumônier d'exercer aucune fonction épiscopale en France. 1<sup>er</sup> sujet de mécontentement entre le gouvernement français et le pape. Peut-être que depuis, la légation française à Rome éprouvant du refus dans ses demandes, aura-t-elle reçu ordre de s'en revenir. On verra plus bas qu'un des ministres du roi, l'abbé Montesquiou, avait déclaré en pleine société que le pape était un pape à refaire (au sujet de son concordat avec N. B. voyez page 23).

p. 21. **1815. Mars**

**Rome et Naples.** Le *Journal des Débats* du 13, article de Milan, annonce que le pape a excommunié le roi Joachim, et de donner [sic] son royaume de Naples, qui est son fief, au roi de Sicile. Le temps nous instruira si cette nouvelle d'un fait digne de l'ignorance et du fanatisme du 12<sup>e</sup> siècle est vraie<sup>86</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars N. B. débarque en France.

**Du 14 mars, révolution en France.** Dans les événements politiques qui se sont passés à Paris, depuis le 5 mars qu'on y a appris la descente de B. sur le territoire français, le clergé qui en général s'était permis, depuis sa déchéance, de le maltraiter en chaire, a été très alarmé<sup>87</sup> des suites que pouvaient avoir cette téméraire entreprise. Il avait à craindre le ressentiment d'un homme sombre, farouche et haineux, s'il remontait sur le trône. Le 5 dimanche M. Duthozet<sup>88</sup>, qui n'a pas à se louer du ci-devant empereur, qui l'avait si longtemps détenu prisonnier à Fenestrelles, s'est permis de parler contre lui dans la chaire de Saint-Louis-Saint Paul. Le dimanche suivant, 12 mars, dans plusieurs églises, les prédicateurs ont abusé de la chaire de la vérité et de la charité pour l'appeler tyran : à Saint-Médard et ailleurs... L'abbé

---

<sup>85</sup> Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque non-démissionnaire de Reims. Les prélats non-démisionnaires incarnaient le rejet du Concordat de 1801 que Pie VII refusait absolument de renier. Ils apparaissent ainsi comme l'incarnation de l'incompatibilité des enjeux réciproques de cette négociation. L'interdiction de Talleyrand-Périgord, l'un des principaux membres de la commission exlésiastique, illustre la grande difficulté dans laquelle se trouvait le tout jeune gouvernement. L'archevêque s'inclinera et démissionnera en 1816... contre la pourpre !

<sup>86</sup> Outre la désinformation, quelle mauvaise foi de la part de Rondeau ! Avant la conquête napoléonienne, Naples et la Sicile étaient un seul royaume depuis 1720. Pie VII ne revendiquait que les Marches occupées par Murat, lequel ne fut jamais excommunié.

<sup>87</sup> Le 20 mars, place du Carussel, aux cris de « Vive l'empereur ! » s'ajoutèrent des « À bas la calotte » justifiant les craintes du clergé, E. de Waresquiel, *Cent Jours : la tentation de l'impossible, mars-juillet 1815*, Paris, Fayard, 2008, p. 37.

<sup>88</sup> Chanoine de Versailles, voir cahier VI, note 172.

d'Astros a dû appréhender son arrivée. Que seraient devenus nos R. P. jésuites de la rue de la Poste n° 18 ? Plusieurs auront pensé à faire leurs paquets et à s'enfuir. Certainement si B. eût réussi dans sa téméraire entreprise, le clergé de France eût eu à redouter les effets de son mécontentement<sup>89</sup>, la suppression des traitements ecclésiastiques, la suspension de toute correspondance avec le Saint-Siège, une vacance indéterminée des sièges épiscopaux, et tous les maux de l'anarchie ecclésiastique. Plaise à Dieu, que sous le règne paternel de Louis XVIII, l'Église jouisse de la paix, que la vérité ne soit pas persécutée par un parti qui ne respire que le fanatisme, que les jésuites et leurs adhérents ne s'emparent point de l'esprit du roi pour satisfaire sa passion haineuse contre les gens de bien, les amis de la vérité, et surtout contre le clergé de Saint-Séverin. Il m'a été répété par une personne digne de foi, qu'une fille [en note : *C'était une dame qui était allée chez sa tante où se faisait le dîner*] servant à table dans une maison où dînaient

p. 22. 1815. Mars.

plusieurs chanoines, écoutant avec attention ce qu'ils disaient, sans le faire paraître, en allant et venant, avait entendu l'un d'eux dire : nous en avons déjà supprimé deux prêtres de Saint-Séverin, nous travaillerons aussi les autres. On disait à Paris le 22, mercredi Saint, qu'après la Quasimodo, on devait fermer l'église Saint-Séverin, et en disperser le clergé. *Qui habitat in caelis irridebit nos...*

C'est cette fille qui s'adresse pour la confession à un des prêtres de Saint-Séverin qui l'a rapporté à la personne de qui je tiens ce fait.

Le 16, lorsque je transcrivais ces réflexions, une personne m'a déclaré que les affaires n'allaient pas si bien, ce que confirme la marche des troupes, l'enrôlement des volontaires pour aller en avant.

Le duc d'Orléans<sup>90</sup> est parti de Paris le 16<sup>91</sup> à 9 h s.

---

<sup>89</sup> On notera que, contrairement à ce qu'indiquent les entrées de date, le récit n'est plus rédigé en temps réel, mais *a posteriori* après le retour de Louis XVIII. Mais dès la page suivante, il semble que nous revenions à un récit à chaud. On sent Rondeau partagé : d'une part, le « mauvais comportement » du clergé vis-à-vis de l'empereur, c'est-à-dire son engagement politique, que Rondeau a toujours désapprouvé, avait mis l'Église de France en danger. D'autre part, le retour du roi, s'il assurait l'absence de représailles, risquait de livrer l'Église de France aux jésuites et autres « ultramontains ». Plusieurs notes de son *Journal politique* en juin 1815 nous donnent cependant une assez bonne idée de la façon dont il a vécu les Cent-Jours : « Tous les torts de la famille des Bourbons y sont exposés. » ; « C'est Carrions de Nisar qui le premier a dit ce mot si heureux et si bien justifié : depuis 20 ans, les Bourbons n'ont rien appris et rien oublié. » Puis, en juillet 1815 : « Le Journal des Débats ne parle que de conspiration et de conspirateurs. Si tous ceux qui se sont soumis au gouvernement éphémère de N. sont censés [être] participants de la conspiration, la majorité des Français est conspiratrice. » Cahier V, pp. 2 et 41.

<sup>90</sup> Louis-Philippe I<sup>er</sup> (1773-1850). Duc de Chartre, fils du futur Philippe-Égalité, duc d'Orléans, il fut partisan de la Révolution en ses débuts, et notamment de la Constitution civile du clergé. Proscrit par la Convention, il ne

Dans la ci-devant Bourgogne, les villes de Mâcon, Tournus, Chalons, étant dégarnies de leurs garnisons, le peuple s'est soulevé en faveur de B. contre leurs autorités, qui se sont retirées à Chalons s/ S. [sic] où le peuple s'était déjà porté aux mêmes excès, et avait jeté dans la rivière quelques pièces d'artillerie. Le préfet s'est retiré à Autun. Mêmes événements à Dijon au même moment, dont le préfet s'est retiré à Châtillon s/ Seine.

B. informé de la marche du maréchal Ney<sup>92</sup>, a retiré ses avant-postes des environs de Mâcon pour se replier sur Lyon. Le 17 la nouvelle est arrivée au gouvernement que Amet [i. e. Amey]<sup>93</sup>, commandant de l'avant-garde de B., avait été pris avec tout son état-major. Ney se dirige sur Bourg, avec 10 000 hommes. B. peut en avoir 8 000. Le général Mouton-Duvernet<sup>94</sup> est parti de Valence avec 2 500 hommes, a marché sur Die, s'est réuni au général Miollis pour se diriger par Gap sur Grenoble. [Note en marge à gauche : *Ces détails politiques n'appartiennent pas au journal ecclésiastique, mais au journal politique et doivent avoir lieu à la page 36.*]

---

retra en France qu'en 1814. Il fut, sous la Restauration, le chef d'une opposition modérée aux ultras, favorable à l'intégration de certains acquis de la Révolution. Ce qu'il voulut signifier en prenant, après la révolution de Juillet qui le plaça sur le trône, en prenant le titre de roi des Français. Rondeau ne le mentionne que très peu. Voir Arnaud Teyssier, *Louis-Philippe, le dernier roi des Français*, Paris, Perrin, 2010.

<sup>91</sup> Le roi l'envoya à Lille, gouvernée militairement par le maréchal Mortier, qui fut mis sous l'autorité du duc. Il y fit venir trois bataillons pour en assurer la défense et « couper court aux rumeurs qui prêtaient au roi l'intention de livrer la ville aux Hollandais et aux Hanovriens en garnison sur la frontière ». La présence d'une garnison hostile compliqua la situation du roi à son arrivée dans la ville, E. de Waresquiel, *Cent Jours, op. cit.*, p. 307-308.

<sup>92</sup> Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskova (1769-1815). Fils d'un artisan de Sarrelouis, il s'engagea dans l'armée à Metz en 1788. Sous-lieutenant en 1792, général en 1796, général de division en 1799 dans l'armée du Rhin, il devint maréchal en 1804. Il fut le symbole du héros de la retraite de Russie, ce qui lui valut le titre de prince de la Moskova. Pourtant, fort critique à l'égard de l'empereur, il se rallia aux Bourbons et fit partie de l'escorte du comte d'Artois lors de son entrée dans Paris. À l'annonce du débarquement de Golfe-Juan, il jura au roi d'arrêter Napoléon mais, voyant que la troupe ne le suivait pas, il finit par se tourner vers l'empereur. Peu brillant lors des dernières batailles de Ligny et Waterloo, il tenta un dernier retournement mais fut mis sur la liste des ennemis de la royauté par Fouché qui, fidèle à lui-même, lui fournit en même temps des passeports pour quitter la France, ce qu'il ne fit pas... Les ultras souhaitant faire un exemple voulurent le faire juger par un conseil de guerre, mais il réclama sa comparution devant la Chambre des pairs qui le condamna à mort. Il fut exécuté le 7 décembre 1815, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 391-393 ; sur le rôle de Ney durant les Cent Jours voir aussi E. de Waresquiel, *Cent Jours, op. cit.*, p. 240-247.

<sup>93</sup> François Pierre Joseph Amey (1768-1850). Cadet au régiment suisse de Vigier en 1783, sous-lieutenant en 1788, il servit dans l'armée de l'Ouest sous Kleber et Marceau et devint général de brigade en 1793. Passé à l'armée du Rhin en 1800, il participa à l'expédition de Saint-Domingue (1801-1802), aux batailles d'Iéna et d'Eylau (il y fut blessé), à la campagne d'Espagne en 1809, puis en Hollande en 1810 et en Russie. Général de division en 1812, blessé à la Bérézina, il participa encore à la campagne de 1813. Dès le début des Cent-Jours, le 25 mars, il fut fait prisonnier et resta à l'écart des opérations malgré son adhésion au régime, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 96.

<sup>94</sup> Régis Barthélemy Mouton-Duvernet (1770-1816). Soldat à la Guadeloupe, volontaire en 1791, il servit à Toulon puis dans l'armée d'Italie. Après avoir combattu lors des campagnes de 1805-1807, il participa à la campagne d'Espagne, devint général de brigade en 1811, de division en 1813, avant d'être fait prisonnier à Dresde. Rentré en France peu avant le retour de l'empereur, il se joignit à lui et organisa les départements de l'Ardèche, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Député de la Haute-Loire, il tenta de faire monter Napoléon II sur le trône, mais participa au conseil de guerre qui décida la capitulation de Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1815. Proscrit en juillet, il vécut caché jusqu'à sa reddition en mars 1816. Jugé par un conseil de guerre en juillet, il fut condamné et exécuté le 27 juillet, *ibid.*, t. 2, p. 356.

20. Jour de la nouvelle révolution faite par l'armée.

**Fanatisme des prédicateurs.** La veille, 19, jour des Rameaux, plusieurs prédicateurs se sont encore permis d'invectiver en chaire contre B. entre autres M. Barbier<sup>95</sup>, dans sa prière, à Saint-François, au Marais, au scandale des fidèles qui en ont gémi.

M. Dubois, curé de Sainte-Marguerite, a parcouru les divers ateliers du faubourg Saint-Antoine, invité les ouvriers à s'inscrire et à s'enrôler pour aller combattre B. Il a répandu aussi à cet effet des imprimés dans les maisons. Le jeudi 16, au

p. 23. 1815. Mars.

soir, à la conférence et prière, il y a eu un grand concours de monde qui remplissait l'église. Il est monté en chaire, a beaucoup parlé sur la circonstance, et a fait crier à tout le public Vive le roi. M. Cani [*sic ; i. e.* Cagny], curé de Bonne-Nouvelle, a aussi parlé contre B.

**Manteau impérial.** On dit que M. d'Astros, à la nouvelle de la descente de B. s'est permis de fondre les gallons du manteau impérial, déposé au trésor de l'église de N.-D., et qu'il en a vendu l'or pour 800 fr et qu'il a brûlé le manteau<sup>96</sup>.

**Fanatisme du clergé.** On ne peut que s'inquiéter sur le sort futur de la religion, si l'on fait attention à l'imprudent conduite du clergé, à l'indisposition du public envers lui, et à l'opiniâtre disposition qu'il manifeste de ne point reconnaître B. pour empereur, et de prier pour lui. Il y a lieu d'appréhender un schisme dans les opinions politiques et religieuses<sup>97</sup>.

22. **D'Astros.** Il paraîtrait certain que M. d'Astros aurait pris la fuite. On répand aussi le bruit que M. Dubois, curé de Sainte Marguerite, a disparu. Depuis 3 jours on a beaucoup déclamé publiquement contre les prêtres : plusieurs ont été insultés de paroles. On a tenu beaucoup de propos contre M. Dubois, que le moins qu'on pouvait lui faire était de le pendre. L'esprit du peuple était celui du commencement de la Révolution<sup>98</sup>. À N.-D. on a affiché : église à vendre, prêtres à pendre &c.

---

<sup>95</sup> Le seul Barbier dont Picot fasse la notice était alors en Suisse.

<sup>96</sup> Louis XVIII avait donné les manteaux de Napoléon et Joséphine à Notre-Dame. Les chanoines ont effectivement découpé le manteau du sacre en 1814, à la première Restauration, pour en vendre les pièces (en morceaux), et en particulier l'hermine, les couronnes et les abeilles brodées au fil d'or, S. Laveissière (éd.), *Le sacre de Napoléon peint par David*, Paris, Musée du Louvre, 2004, p. 43. D'après sa biographie, les craintes de M. d'Astros étaient justifiées : Napoléon aurait demandé de ses nouvelles dès son arrivée à Paris, mais celui-ci avait déjà pris la route de Londres..., J.-B. Caussette, *Vie du cardinal d'Astros*, op. cit., p. 275.

<sup>97</sup> Une remarque de Napoléon à Molé, le 21 mars, confirme l'impression et les craintes de Rondeau : « Je retrouve [...] la haine des prêtres et de la noblesse aussi universelle et aussi violente qu'au commencement de la Révolution », E. de Waresquiel, *Cent Jours*, op. cit., p. 329.

<sup>98</sup> Emmanuel de Waresquiel souligne les « relents d'anticléricisme populaire » dans les manifestations d'avril 1815, *ibid.*

**Torts du gouvernement français.** J'ai appris que M. [Jourdan]<sup>99</sup>, directeur des cultes sous le ministre de l'Intérieur, avait écrit aux chefs des cultes protestants et israélites pour demander des prières publiques pour le 21 janvier dernier ; que cette démarche de sa part avait déplu à la Cour ; en sorte qu'avant cette époque, il les fit venir chez lui pour leur faire part qu'il retirait sa recommandation. Ce qui avait fort déplu aux protestants et aux juifs, dans la crainte qu'un jour vînt qu'on leur retirât leurs droits de citoyens<sup>100</sup>. Cela les indisposa contre le clergé catholique.

**Pape à refaire. v. p. 20.** L'abbé Montesquiou, ci-d. ministre de l'Intérieur, accorda il y a 8 jours, une audience à un monsieur pour affaire, laquelle étant terminée, le monsieur lui parla d'un de ses frères, évêque concordatiste. Le ministre lui témoigna un air indifférent.

p. 24. **1815. Mars.**

Mais, lui dit le M., il est évêque depuis le concordat, c'est le pape qui l'a institué. Le pape, répondit le ministre en présence de plusieurs témoins, c'est un pape à refaire<sup>101</sup>. On peut juger de l'esprit de la Cour.

**Évêques non démissionnaires.** Le décret impérial, daté de Lyon du 13, contre les émigrés rentrés en France, et leur ordonne d'en sortir dans l'espace de 15 jours, va forcer les évêques non démissionnaires de se retirer, et beaucoup d'ecclésiastiques.

Voilà la commission dissoute, ainsi que la légation à Rome. Que vont devenir les pères jésuites, et leur séminaire, rue des Postes, n° 18 ?

---

<sup>99</sup> Voir cahier VII, note 118.

<sup>100</sup> Si les Articles organiques n'avaient pas été abrogés et si l'administration des cultes mise en place en 1814 conservait une division des non-catholiques, la Charte avait néanmoins réaffirmé la primauté du catholicisme redevenu religion d'État. La volonté affichée par certains de revenir intégralement à l'Ancien Régime ne pouvait qu'inquiéter les non-catholiques. Après avoir célébré le retour de la paix et accepté la chute de l'Empire et le retour des Bourbons comme l'œuvre de la Providence, la communauté protestante commença à s'alarmer dans les derniers mois de 1814 et début 1815 de rumeurs sur une menace de Saint-Barthélemy dans le Gard, en Alsace, Haute-Loire, Lozère et dans les Deux-Sèvres. Les massacres de la Terreur blanche devaient confirmer leurs pires craintes. Quant aux juifs, s'ils pouvaient craindre le retour d'un régime religieusement conservatiste, la proclamation du catholicisme comme religion d'État n'eut pas d'incidence sur leur liberté de culte, D. Robert, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 269-272 ; P.-Y. Kirschleger, « La chaire protestante face au retour du roi (1814-1815) », in M. Brejon de Lavergnée, O. Tort (dir.), *L'union du Trône et de l'Autel ? Politique et religion sous la Restauration*, Paris, PUPS, 2012, p. 145-166 ; N. Gastaldi, « La Restauration et la création de l'école rabbinique de Metz (1829) », *ibid.*, p. 61-86.

<sup>101</sup> L'opposition au « pape du concordat » n'était pas nouvelle : dans ses *Mémoires*, l'abbé Grégoire raconte les appels à prières lancés en Belgique pour la conversion du pape, *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois... précédés d'une notice historique sur l'auteur, par M. H. Carnot, Paris, J. Yonet, 1840*, t. 1, p. 112. Lors de son séjour à Paris en 1814, le cardinal Consalvi note qu'on élève comme « confesseurs de la foi » ceux qui ont résisté au Saint-Père et fomenté un schisme, et qu'ils ont l'audace de blâmer « la personne et l'autorité » du pape devant lui. Mais contrairement à Grégoire, il attribue, non sans raison, cette attitude au gallicanisme, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 329.

**Leblanc de Beaulieu.** On m'a assuré tenir pour certain que M. Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, lors de la dernière ordination des quatre temps du Carême à Amiens, avait fait devant ses séminaristes amende honorable, satisfaction publique de la conduite et des sentiments qu'il avait professés précédemment tant au sujet des affaires du Formulaire<sup>102</sup>, de la bulle *Unigenitus*, que relativement au serment de la Constitution civile du clergé. Une telle démarche lui aura été dirigée par les jésuites auxquels il a confié le gouvernement de ses deux séminaires<sup>103</sup>.

Il faut nous attendre, d'après les décrets impériaux du 13<sup>104</sup>, à Lyon, par lesquels l'Empire réforme tout ce que la Cour avait fait de changements, qu'il réformera aussi ce qu'elle aura fait relativement aux petits séminaires &c.

**Prêtre.** Le 22 un prêtre s'est précipité à 5h du soir du Petit Pont Saint-Michel dans la rivière : homme de tête chauve, âgé au moins de 55 ans. On ne le connaît pas encore. Quel motif a pu le porter à ce suicide ? Est-ce le dépit d'un royaliste forcené ? Avait-il à craindre l'animadversion du gouvernement nouveau envers lequel il se serait compromis par ses déclamations ? Est-ce un émigré désespéré d'être forcé de s'expatrier une seconde fois<sup>105</sup> ?

**Prêtres retirés.** Le 23 tout Paris confirmait la fuite de M. d'Astros, il s'est retiré en Espagne. On parlait aussi que MM. les supérieurs, directeurs du Grand Séminaire de Saint-Sulpice (les sulpiciens) s'étaient retirés et avaient disparus. [En marge à gauche : *M. de La Myre Mori s'est retiré de France.*]

Des cris, *À bas les calotins !* se font entendre dans quelques quartiers<sup>106</sup>.

p. 25. 1815.

**Moines d'Espagne.** En Espagne, on poursuit à outrance les moines qui ont quitté leurs couvents, comme ceux qui auraient obtenus des bulles de sécularisation, lesquelles doivent

---

<sup>102</sup> Voir *infra*, cahier IX, note 230.

<sup>103</sup> Voir cahier VII, p. 46.

<sup>104</sup> Par lesquels Napoléon ordonnait l'annulation des changements opérés dans le gouvernement et l'administration depuis un an.

<sup>105</sup> Il y eut effectivement des suicides. En 1870, un ouvrage posa l'étrange question du lien entre les péripéties politiques de la nation et l'état du système nerveux des citoyens : « À peine échappés aux convulsions qui ont signalé la chute de l'antique monarchie, nous avons vu passer le premier Empire, les deux Restaurations, séparées par les Cent Jours, le gouvernement de Juillet, la seconde République, qui a fait place au second Empire. Quelles agitations, quelles commotions l'organisme humain n'a-t-il pas ressenties [...] comment voulez-vous qu'il n'y ait pas surexcitation cérébrale, continue et immense, un développement excessif du système nerveux ? Faut-il s'étonner ensuite du mal horrible que cet état social engendre ? », N. Ebrard, *Du suicide considéré aux points de vue médical, philosophique, religieux et social*, Avignon, Seguin aîné, 1870, p. 276.

<sup>106</sup> Un avocat de Lyon a recensé les cris les plus fréquemment repris : *Vive l'empereur ! Vive la mort ! À l'échafaud les Bourbons ! À bas la calotte ! À bas le ciel ! Vive la liberté ! Vive l'enfer ! À mort les royalistes !* Éloquent... E. de Waresquiel, *Cent jours, op. cit.*, p. 326.



être brûlées au conseil de Castille auquel elles auraient été présentées pour obtenir l'exequatur.

On dit que M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, a donné sa démission de président du Conseil d'instruction publique<sup>107</sup>.

**Liberté de la presse.** *Journal de Paris* du 25, article sur la liberté de la presse, la suppression de la direction de la l'imprimerie et de la censure<sup>108</sup>.

**Sur la cérémonie du pape de bénir une épée la veille de Noël.** Il cite aussi ce qu'avait rapporté, peu de jours auparavant, un journal, d'après le *Diario Romano*, que le pape, la veille de Noël 1814, avait béni l'épée que les souverains pontifes ont l'habitude d'envoyer à des souverains ou à des généraux catholiques combattant contre les hérétiques<sup>109</sup>.

À qui Pie VII destinait-il cette épée ? Puisqu'il entretient et confère une cérémonie que Benoît XIV<sup>110</sup> et Clément XIV<sup>111</sup> avaient dans leur sagesse abolie, parce qu'elle est propre à faire impression sur les souverains schismatique et hérétiques de Russie, de Prusse, de Hollande &c. [En marge à gauche : *La censure du gouvernement royal s'opposa à ce que cet article pût être inséré au journal le 15 février précédent, comme révolutionnaire.*]

**Sur l'instruction du clergé en France.** Le même journal dit : il a paru il y a deux ans (1813) en Suisse une brochure écrite en français, et qui n'est presque pas connue en France, intitulée : De l'état actuel de l'instruction du clergé catholique en France, par M. de

---

<sup>107</sup> Nommé président du conseil royal de l'Instruction publique le 17 février 1815. Napoléon supprima ce conseil le 30 mars, rétablit la grande maîtrise de l'Université et nomma Mgr de Bausset conseiller titulaire. Mais celui-ci envoya sa démission. Lors de la seconde Restauration, il reprit sa présidence du conseil royal de l'Instruction publique et fut nommé pair de France.

<sup>108</sup> Le Napoléon des Cent-Jours promettait dans ses déclarations de maintenir la liberté de la presse. Et effectivement, le 25 mars, il promulgua un décret qui supprimait la direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie, ainsi que les censeurs royaux. Liberté relative car, dès le lendemain, un autre décret maintenait les lois concernant les imprimeurs et libraires, plaçant les journaux parisiens sous la surveillance du ministre de la Police et ceux de province sous celle des préfets ! Néanmoins, on s'accorde à reconnaître que les journalistes jouirent d'une assez grande liberté, H. Avenel, *Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, E. Flammarion, 1900, p. 220. T. Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire. 4. Les Cent-Jours : 1815*, p. 411-412.

<sup>109</sup> La bénédiction des épées par le pape remontait au Moyen Âge et, tout en ayant un cérémonial assez proche dans le Pontifical romain, portait sur trois objets différents : la bénédiction de l'épée des chevaliers réguliers, qui se faisait la nuit de Noël ; la bénédiction des armes et épées pour la croisade ou la guerre sainte ; la bénédiction d'épées pour les envoyer en cadeau à des princes, qui se faisait la veille de Noël, J. M. C. Leber, *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, Paris, Dentu, 1826, p. 223. Sur l'usage politique et religieux de l'épée, voir *L'Épée. Usages, mythes et symboles* [catalogue de l'exposition présentée au Musée de Cluny, du 28 avril au 26 Septembre 2011], [Paris], RMN-Grand Palais, 2011.

<sup>110</sup> Benoît XIV (1675-1758). Prospero Lambertini, pape en 1740. Son pontificat fut marqué par son ouverture d'esprit à la modernité et aux Lumières.

<sup>111</sup> Clément XIV (1705-1774). Giovanni Vincenzo Antonio Ganganelli, pape en 1769. Il est notamment connu pour avoir supprimé la Compagnie de Jésus en 1773.

Wessenberg<sup>112</sup>, grand vicaire du diocèse de Constance. Selon lui, les misérables querelles relatives à la bulle *Unigenitus* ont beaucoup influé sur l'instruction du clergé, ont contribué tellement à ce qu'elle se détériore, que le clergé allemand est maintenant plus instruit que le clergé français. M. de Wessenberg indique non seulement les causes, mais aussi les moyens d'améliorer l'instruction, et de mettre en même temps un terme aux dissensions parmi les prêtres. Les personnes qui ont lu cette brochure, dit le rédacteur de cet article, sauront apprécier la conduite des prêtres qui prêchent le rétablissement des dîmes, qui prétendent que la bénédiction nuptiale donnée par des prêtres dits constitutionnels est nulle, et qui refusent de baptiser des enfants légitimes de parents qui se sont mariés devant l'officier civil. On finit par citer l'ordre donné par M. d'Artois à Besançon, de consigner chez lui M. Le Coz, archevêque de cette ville.

p. 26. **1815. Mars.**

**Culte public.** Le 26, saint jour de Pâques, plusieurs marchands ont ouvert leurs boutiques, se félicitant, dit le *Journal de Paris* du 23, d'être délivrés de l'obligation rigoureuse imposée par la loi de fermer le dimanche leurs boutiques<sup>113</sup>.

L'agent de la police littéraire s'opposa à ce que le rédacteur du *Journal de Paris* y insérât un article sur la séance de l'Athénée de Paris du 2 mars, où M. Jay<sup>114</sup>, traitant de l'histoire du

---

<sup>112</sup> Ignaz Heinrich von Wessenberg (1774-1860). Théologien, nommé vicaire général du diocèse de Constance par le prince-évêque Dalberg en 1802, il fut ordonné prêtre en 1812. Sa principale préoccupation fut d'assurer une bonne formation du clergé et de renouveler l'éducation religieuse. Il introduisit également l'allemand dans les formulaires pour les fêtes religieuses et pour l'administration des sacrements. Mais la fin du Saint-Empire, dont l'évêque de Constance était traditionnellement dignitaire, nécessita une remise en question des frontières du diocèse. Le 1<sup>er</sup> janvier 1815, Pie VII sépara la partie helvétique du diocèse de Constance et refusa la nomination de Wessenberg comme coadjuteur de la partie allemande, tout comme celle de vicaire capitulaire en 1817 à la mort de Dalberg. Refusant de se soumettre à Rome, il tenta d'opposer la création d'une Église nationale d'Allemagne à la politique concordataire de Consalvi. En 1821, le diocèse de Constance fut finalement dissout. Si Rome ne céda jamais, Wessenberg fut soutenu par le gouvernement de Bade et devint député à la Chambre de Bade, P. Colonge, R. Lill, *Histoire religieuse de l'Allemagne*, Paris, Cerf, 2000, p. 416. L'ouvrage mentionné parut en 1812. Il y affirmait qu'« une partie considérable du clergé de France est encore aujourd'hui très éloignée d'adopter les quatre propositions, tandis qu'il n'y a pas un ecclésiastique en Allemagne qui ne soit convaincu de leur vérité », *Considérations sur l'état actuel de l'instruction publique du clergé catholique en France et Allemagne*, Zurich, Orrel, Fussli et Compagnie, p. 12.

<sup>113</sup> Le rétablissement de l'obligation de fermer boutique le dimanche avait été une des premières mesures de la première Restauration, non sans quelques grincements de dents. Symptôme de la sécularisation, ce débat devait continuer tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et de récentes polémiques ont montré qu'il continue d'une autre façon. Voir D. Perron, *Histoire du repos dominical : un jour pour faire société*, Paris, L'Harmattan, 2010 ; J. Lalouette, *Jours de fête : jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>114</sup> Antoine Jay (1770-1854). Avocat, il fut administrateur du district de Libourne au début de la Révolution, avant de partir aux États-Unis et au Canada de 1795 à 1802. Rentré en France, il fut le précepteur des enfants d'un de ses anciens professeurs de l'Oratoire, Fouché. Bien qu'inscrit au barreau, ce fut dans la littérature qu'il s'illustra. Nommé à la direction du *Journal de Paris* en 1812, il reçut la chaire d'histoire à l'Athénée en 1813, puis à l'Académie royale en 1814. Élu député de la Gironde à la Chambre des représentants en mai 1815, il tourna rapidement casaque et fit partie des députés chargés de dissuader la troupe de combattre les alliés aux portes de Paris. Durant la seconde Restauration, il participa à la fondation du journal d'opposition

cardinal de Richelieu, rapporte deux anecdotes arrivées à Bordeaux, les excommunications lancées par l'archevêque Sourdis<sup>115</sup> contre le duc d'Épernon<sup>116</sup>, puis contre le Parlement, et le traitement barbare qu'un prêtre nommé Lactance exerça contre Urbain Grandier<sup>117</sup>, curé de Loudun, accusé de magie.

**Jacobinisme.** M. Jay a dit Défions-nous de ceux qui nous ramener à des idées dont l'influence a fait tant de mal aux hommes. Nous sommes sortis des ténèbres, il ne faut plus y retourner. Grands applaudissements. Cet article a été inséré dans le *Journal de Paris* du 23.

**Parjures.** Une observation importante qu'offre la nouvelle révolution française, et la précédente de 1814, dans son gouvernement, est, sous le rapport religieux et politique, cette facilité avec laquelle on viole ses serments de fidélité envers le prince qui commande. Le parjure ne coûte rien : ce qui prouve la démoralisation de la nation, le peu de religion et de crainte de Dieu. Napoléon n'a été déchu du trône impérial que par la trahison de plusieurs de ses généraux. Louis XVIII n'a éprouvé le même sort que par la défection de généraux et des soldats. Crier aujourd'hui *Vive le roi*, et demain *Vive l'empereur*, ce n'est que l'expression de la parole qui semble ne point engager la confiance<sup>118</sup>. Quelle foi les princes peuvent-ils faire

---

*Le Constitutionnel*, mais il refusa de signer la pétition des journalistes en 1830. Maire de Lagorce de 1830 à 1848, il fut conseiller général de la Gironde de 1831 à 1837, et député de la Gironde 1831 et 1834. La publication de son ouvrage sur le cardinal de Richelieu coïncidant avec le ministère de Richelieu, il fut accusé de flagornerie, mais put prouver que son travail était antérieur.

<sup>115</sup> Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645). Évêque de Maillezais en 1623, archevêque de Bordeaux de 1629 à sa mort, il fut en même temps lieutenant général de la Marine royale sous Louis XIII et participa aux grandes opérations militaires de ce règne. Dans l'affaire des possédés de Loudun, sa volonté d'apaisement se heurta à celle de Richelieu qui prit prétexte de cette affaire pour envoyer des troupes en vue du démantèlement des places fortes huguenotes.

<sup>116</sup> Bernard de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon (1592-1661). Chargé en 1638 par le prince de Condé de diriger l'assaut au siège de Fontarrabie qu'il jugeait impossible, il refusa et fut remplacé par Mgr de Sourdis qui dut finalement fuir avec le prince de Condé. Ce désastre lui fut attribué et Richelieu, qui le haïssait, le fit traduire devant un tribunal extraordinaire, présidé par le roi, en 1639. Il échappa à la mort en se réfugiant en Angleterre. Après la mort de Louis XIII, devenu duc d'Épernon, il revint en France, fit annuler son jugement par le parlement de Paris en 1643, et devint gouverneur de la Guyenne. Ses démêlés avec Mgr de Sourdis étaient antérieurs au siège de Fontarrabie : en mai 1633, il avait fait voler d'un coup de canne le chapeau de l'archevêque lors d'une procession et le prélat, qui avait en vain exigé son excommunication, avait dû se contenter d'un exil à Plassac.

<sup>117</sup> Urbain Grandier (1590-1634). Accusé de sorcellerie en 1632, ce curé de Loudun, séducteur et opposant de Richelieu, accusé d'avoir pactisé avec le Diable, et dont le nom était invoqué par les ursulines de Loudun possédées pendant leurs crises de délire, fut soumis aux brodequins, puis à la question extraordinaire après sa condamnation à mort par les juges Laubardemont, Lactance et Tranquille. La procédure extraordinaire imposée par Richelieu l'empêcha de faire appel au parlement de Paris. Voir M. de Certeau, *La possession de Loudun*, Paris, Gallimard, 2005 (rééd.) ; R. Mandrou, *Possession et sorcellerie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1997, p. 144-194.

<sup>118</sup> La plupart virent dans les reniements successifs de cette période le triomphe de l'individu dont les intérêts l'emportent sur les devoirs et la morale. Pour Rondeau, la question du serment, particulièrement controversée avec la Constitution civile du clergé et donc sensible à un ancien constitutionnel, relève surtout de la théologie et des combats plus anciens du jansénisme face à la Bulle. Il aurait pourtant sans doute pu adhérer à la phrase du général Thiébaud : « Doit-on se mettre mal avec sa conscience, puisqu'on est obligé de vivre toujours avec elle ? » Emmanuel de Waresquiel souligne à quel point « l'acte même de prêter serment est sérieusement déconsidéré » en 1815 et cite une chanson qui illustre particulièrement la remarque de Rondeau : « Bonaparte

sur les promesses et serments de fidélité de leurs sujets, quand la cupidité seule et l'intérêt propre en sont les seuls mobiles ?

**Critique des mandements des grands vicaires de Paris.** Le *Journal de Paris* du 27 annonce qu'un savant très versé dans l'histoire et dans le droit canon, et qui est également connu par son patriotisme et son attachement aux libertés de l'Église gallicane, va publier incessamment un ouvrage intitulé : *Examen critique de mandements que MM. les grands vicaires de Paris, sede vacante, ont publié depuis le 1 avril 1813* (mandements dans lesquels ils ont traité plusieurs points de politique et d'histoire profane et ecclésiastique).

**Fanatiques.** Les *Journal de l'Empire* et de *Paris* du 30 rendent compte qu'un prêtre desservant de Vigneux a prêché à Savenay, département de la Loire inférieure, qu'il fallait rendre aux émigrés, aux églises, les biens nationaux qui ont été vendus<sup>119</sup>.

À Mayence, deux prêtres, à Vivonne, le curé, ont répandu des écrits et prêché à prendre les armes. (*Moniteur* 30 mars).

p. 27. 1815. Mars.

**Prêtres aux Tuileries.** Le roi Louis XVIII logeait 40 prêtres dans le château des Tuileries et leur fournissait la table. L'abbé Jacquemin s'y était aussi retiré.

**Jacobinisme.** Les journaux se plaignent que le fanatisme avait pris une influence puissante dans les conseils secrets du souverain, qui était prêt à laisser tomber sur son peuple tout le fardeau des prétentions des prêtres, sans lui rendre les véritables bienfaits de la religion. *Moniteur* 30 mars, col. 3.

**Catholiques anglais.** Les catholiques romains d'Angleterre ont résolu dans leur dernière assemblée de ne point présenter de pétition au Parlement pour l'émancipation, et d'attendre l'issue de celle des catholiques d'Irlande.

L'évêque de Nancy<sup>120</sup> a fait chanter un *Te Deum* à Lille le 26.

**Jésuites.** Les Allemands connaissaient bien l'état de la France sous le dernier gouvernement Le professeur Paulus<sup>121</sup> à Heidelberg, dit dans le cahier de septembre de la Gazette littéraire

---

s'avance- Je suis de son parti- Mais s'il reçoit la danse-Je ne suis plus pour lui- De crainte d'anicroches- Je n'ai jamais d'avis- Je porte dans ma poche- L'aigle et la fleur de lys », *Cent Jours, op. cit.*, pp. 59, 67 et 62.

<sup>119</sup> Bien que la Charte ait garanti l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux, la question des biens des émigrés, comme des biens ecclésiastiques, fut cependant rapidement posée par les ultras, ce qui contredisait les intentions officielles. L'attitude du clergé est peu étudiée, mais Guillaume Bertier de Sauvigny reconnaît qu'il y eut bien des endroits où les curés assimilèrent les acquéreurs à des voleurs, allant jusqu'au refus de sacrement, *La Restauration, op. cit.*, p. 83. À lire Rondeau, il semble qu'une étude sur l'attitude du clergé dans les différents diocèses, si les sources le permettent, pourrait être fructueuse et instructive.

<sup>120</sup> Antoine Eustache d'Osmond, voir cahier IV, note 22.

<sup>121</sup> Heinrich Eberhard Gottlob Paulus (1761-1851). Théologien et exégète luthérien, il enseigna notamment à l'université d'Iéna, de Würzburg et d'Heidelberg. Fils de l'*Aufklärung*, il croyait à l'autonomie et à la liberté de

de cette ville : le jésuitisme commence à étendre ses ailes noires sur la France. *Journal de Paris* du 31 mars.

Dans le *Journal de Paris* du 29 mars y est insérée en entier une lettre signée de l'évêque d'Orthosia<sup>122</sup>, auditeur de Rote, écrite à Rome à l'ancien archevêque de Reims, Grand Aumônier du roi, du 8 mars 1815, et trouvée à Paris. Elle lève, dit le journaliste, une partie du voile qui couvrait les desseins ultérieurs du dernier gouvernement, surtout celui de faire passer comme illégal tout ce qui avait été fait en France depuis vingt ans, d'anéantir toutes les institutions libérales, rétablir le despotisme royal tel qu'il existait avant 1789<sup>123</sup>. Des journaux faisaient l'apologie des lettres de cachets, des écrivains insultaient les acquéreurs de biens nationaux, et les hommes restés fidèles à leurs serments et à leur patrie. Le pape avait dix émissaires dans les différents pays, sous prétexte d'affaires ecclésiastiques, mais dans le fait pour régler, suivant les caprices de la Cour de Rome, la discipline intérieure de l'Église. En général, ils ont été mal reçus, en Espagne, dans la Belgique<sup>124</sup>.

M. l'évêque d'Orthosia accuse le Grand Aumônier la réception de sa lettre du 29 janvier, qu'il n'a reçue que le 1<sup>er</sup> mars, parce que le roi de Sardaigne arrête le courrier de France depuis 6 semaines. M. le comte Jules de Polignac a dû apporter au Grand Aumônier une note de Rome, laquelle mise à exécution, arrêtera un schisme en France. L'avis consigné dans cette note était de regarder comme non venu le concordat de 1801, et de rétablir l'ancienne circonscription des diocèses. Aussi ledit

---

l'individu face aux dogmes de l'Église grâce à la raison. Auteur d'une *Clef des psaumes* puis d'une *Clef d'Isaïe* en 1791 et 1793, ainsi que d'une brochure intitulée *La séparation nationale des juifs : son origine, ses conséquences, et les moyens d'y remédier*, il ne pouvait laisser insensible un janséniste intime de l'abbé Grégoire. Et si en plus il n'aimait pas les jésuites...

<sup>122</sup> Louis-Siffrein-Joseph de Salomon (1750-1829). Originaire de Carpentras, il fut conseiller-clerc au parlement de Paris et intendant de Pie VI en France durant la Révolution, pendant laquelle il vécut caché à Paris (il a laissé de précieux *Mémoires* sur cette période). Administrateur apostolique des diocèses de Rouen, Évreux, Lisieux, Bayeux et Coutances en 1800, il fut rappelé à Rome en 1806 et nommé évêque *in partibus* d'Orthosia in Caria en août 1807. Évêque nommé de Belley en 1817, il devint évêque de Saint-Flour en 1820. Sa nomination à la Rote par le roi, d'ailleurs refusée par le pape, ne date que de 1816, ce qui pose de nouveau la question de la date de rédaction.

<sup>123</sup> Cette lettre fut diffusée par le *Journal de Paris*, la *Politique chrétienne* et *L'Ami de la religion*. Peu respectueuse envers la Curie, il y affirmait qu'on n'avait pas été assez catégorique et intransigeant dans la réclamation du retour au Concordat de 1516 et que le seul langage entendu par Rome était celui de la fermeté. Cette lettre ne fut jamais désavouée, P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 190.

<sup>124</sup> L'esprit qu'il faut bien qualifier de "partisan" de Rondeau l'amènerait, on le voit, à croire volontiers les rumeurs accréditant un complot ultramontain dans un climat, il est vrai, où le pire était désormais dit sur un régime qui, pris entre partisans du retour à l'Ancien Régime et crainte de l'héritage de la Révolution, n'avait pas rassuré. L'attitude générale du clergé rentrant, qui avait provoqué rapidement des manifestations anticléricales, la méfiance viscérale de notre auteur vis-à-vis de Rome, la coïncidence entre le retour de la monarchie et le rétablissement des jésuites honnis, peuvent également expliquer l'inquiétude de Rondeau. En outre, peu favorables au système concordataire, les jansénistes ne pouvaient voir sans inquiétude se développer la politique romaine de réorganisation des Églises fondée sur ce modèle. Enfin, le retour au Concordat de Bologne reviendrait à éliminer de l'épiscopat les anciens constitutionnels intégrés en 1801 et à nier plus complètement encore la « canonicité » de la Constitution civile du clergé. On notera néanmoins la qualité et la précision des informations relevées dans la presse.

p. 28. 1815. Mars.

évêque d'Orthosia trouve-t-il mauvais l'avis donné par M. l'abbé de Sambucy au Grand Aumônier de demander au pape le nombre d'évêchés que le roi désire, et d'envoyer la nomination des sujets destinés à remplir les sièges qu'il aurait conservés. Rien innover avant que la bulle qui devait paraître pour abolir le concordat et rétablir l'ancien ordre des choses. M. l'auditeur ne veut pas qu'on crée rien de nouveau, mais que l'Église de France soit rendue à son primitif état et lustre, et que le roi conserve les droits de sa couronne. Rétablir les anciens diocèses dans leurs anciennes limites, c'est reconnaître le principe qu'ils n'ont dû jamais être détruits. Une fois la bulle rendue, le roi consultera son clergé pour savoir si le bien de l'Église de France exige la réunion de quelques évêchés (la commission ecclésiastique voulait cet ancien ordre des choses, avec la réunion d'évêchés en Provence, Languedoc, tels que Grasse, Vence, Senez, &c.). Une fois les évêchés rétablis par la bulle, le roi présentera au pape les sujets dignes d'être évêques, selon les formes du concordat de François 1<sup>er</sup>. Ainsi, point d'envoi de la liste des sujets nommés par le roi, avant la confection de la bulle. Tel est l'objet d'une demande au roi dans une note communiquée au Grand Aumônier par le nonce du pape, en date du 15 septembre 1814, et dont ledit Grand Aumônier envoya une copie au dit évêque d'Orthosia.

Celui-ci insiste, contre cette note, qu'il faut que le roi demande d'abord le rétablissement de tous les anciens évêchés, avant que de notifier confidentiellement au pape les noms des personnes qu'il a intention de nommer (innovation qui compromettrait les droits du d. roi). Ledit évêque d'Orthosia blâme le bref adressé à l'évêque de Bâle<sup>125</sup>. À Rome on voudrait l'anéantir, s'il était possible. On y dit que Mgr Testa, secrétaire *a latinis*, qui l'a rédigé, pourrait bien être disgracié<sup>126</sup>.

M. le Grand Aumônier voudrait que ce bref pût s'étendre à toute l'Église de France. L'auditeur l'invite à ce que la Cour de France soit ferme, parce qu'on n'obtient rien de celle

---

<sup>125</sup> En 1790, la France créa un diocèse du Haut-Rhin, auquel elle adjoignit en 1793 la principauté épiscopale de Bâle qu'elle venait d'annexer. L'évêque François Joseph Sigismond de Roggenbach (1782-1794) prit la fuite, et avec lui les trois quarts des 670 clercs du diocèse ; seule une minorité prêta serment à la Constitution. En 1801, le diocèse du Haut-Rhin fut réuni à celui de Strasbourg. En 1814, les territoires (plus tard suisses) furent restitués par une bulle à l'évêque de Bâle, François Xavier de Neveu (1794-1828), qui demeura cependant en exil à Offenburg. La commission ecclésiastique imagina d'invoquer cette décision pour demander une bulle rétablissant les anciens diocèses du royaume. « Le comité estimait que, par là, on épargnerait au pape “le désagrément d'avoir à se prononcer sur la question du Concordat” et que se prévaloir seulement des actes du Saint-Siège serait “ménager davantage sa dignité” », P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 199. Lors de son séjour à Rome en décembre, le comte de Polignac avait remis une note plus agressive affirmant « qu'une bulle pouvait faire en France ce qu'un bref avait fait pour l'évêché de Bâle » et que Cortois de Pressigny avait ordre exprès de solliciter cette bulle. La réponse du pape ne tarda pas et le 2 janvier le cardinal Di Pietro et le P. Fontana rétorquaient que l'exemple de l'évêché de Bâle n'était pas pertinent, s'agissant d'un seul diocèse, quand il était question en France de la réorganisation d'un grand nombre de circonscriptions, *ibid.*, p. 203-204.

<sup>126</sup> En fait de disgrâce, il devint secrétaire de la congrégation des Évêques en 1815 et cardinal en mars 1816.

de Rome que par sa ténacité. Qu'ainsi le roi doit demander l'abolition du concordat de 1801 (auquel toutefois le pape tenait), comme ayant été fait sans lui, et qui ne peut le lier en aucune manière. Le roi a beau jeu de s'en tenir à son avis, son droit est incontestable. Des 3 commissaires qu'on nous a laissé (ce qui prouve que la légation française ne traitait qu'avec une commission d'Italiens), il n'y a que Fontanes d'éclairé, mais il est de mauvaise foi<sup>127</sup>.

p. 29. **1815. Mars.**

Le pape a tout accordé au gouvernement de Buon. [sic] parce qu'il a dit Je veux. On a donc eu tort de négocier et il fallait que le roi dise au pape : je ne veux que le concordat de 1516, autrement je vais aviser aux moyens à prendre en rassemblant le clergé de mon royaume.

Rome eût tremblé, au contraire, le pape dit : demandez et l'on vous donnera, parce que vous, Français, vous ne finissez pas parce que vous ne voulez pas, vous ne demandez pas avec énergie.

L'auditeur de Rote ajoute que l'insouciance et l'irrégion ont gagné l'Italie, Rome : on n'y pense qu'au temporel. La France est encore le pays où Dieu est mieux servi ; à Rome il n'y a que 8 jours d'abstinence pendant le Carême de 1815.

La France est encore la nation la plus fidèle au pape. En Allemagne, la religion catholique n'y a pas de privilège plus que les autres sectes. En Espagne, on a renvoyé de Barcelone M. Nazali [sic] et 3 religieux envoyés dans le fond pour se mêler de l'intérieur de la discipline de cette Église. M. l'évêque d'Orthosia est l'auditeur de Rote français. M. Odescalchi est celui de l'empereur d'Allemagne. Celui-ci a été reçu, il a son billet de la secrétairerie d'État, que M. l'évêque d'Orthosia n'a pas encore reçu. V. page 38, 20, 31.

**Légation française à Rome, v. p. 19.** Le 8 mars l'ambassadeur de France était à Rome avec la légation.

P.S. On dit qu'un archevêque de France (M. de Tours) a fait un ouvrage détestable et plein de faussetés : je crois qu'il est intitulé Fragmens...<sup>128</sup> M. d'Orthosia avoue qu'il a été administrateur apostolique en Normandie, qu'il avait pris des renseignements exacts sur les prêtres des différents diocèses, même sur les prêtres intrus ; qu'il avait envoyé à Pie VI des notices vraies et exactes sur les évêques constitutionnels et intrus. Celles du bonhomme de Versailles<sup>129</sup> n'étaient pas indifférentes. Je le prenais depuis la prêtrise et j'avais prévu sa

---

<sup>127</sup> Sans doute Rondeau fait-il allusion au ralliement de Fontanes à la monarchie en 1814, qui lui permit de rester Grand Maître de l'Université jusqu'à la réforme de février 1815, et d'entrer à la Chambre des pairs en juin 1814.

<sup>128</sup> *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Égron, 1814, par Louis Mathias de Barral qui y défend le "bilan" de la politique religieuse impériale.

<sup>129</sup> Louis Charrier de La Roche, voir cahier V, note 69.

rétractation et même son acceptation, si notre gouvernement nouveau (de Buonaparte) voulait l'employer.

**Scapulaire de Louis XVIII.** Il s'est trouvé parmi les papiers du roi une espèce de scapulaire suspendu à un ruban bleu moiré, d'un pouce de large, avec liseré noir. Au bout du ruban est un petit sac dans lequel est renfermé une petite médaille d'argent, d'un pouce de diamètre, représentant d'un côté l'effigie de Louis XVI, de l'autre une femme à genoux, couverte d'un voile, dans une attitude de douleur, tenant embrassée d'une main une

p. 30. **1815. Mars.**

urne posée sur un cippe et ombragée d'un saule pleureur. Autour de l'effigie de Louis XVI on lit ces mots : Louis XVI roi de France et de Navarre, sur le revers : Pleurez le et vengez-le !  
*Journal de Paris* du 29 mars.

**Murat.** On avait solennellement garanti au roi de Naples la souveraineté des Marches...  
*Journal Paris* 1<sup>er</sup> avril, p. 3 col. 2.

**Rome.** Le 10 mars sont arrivés à Rome 100 chevaux, 100 sabres, 100 paires de pistolets dont l'empereur d'Autriche fait présent au pape. *Id.*

Dans le *Journal de Paris* du 1<sup>er</sup> avril, article *Variétés*, est un article sur les ministres sous le dernier gouvernement. Parmi les reproches qu'on leur fait, on y dit, au sujet de la religion :

**Reproches faits au dernier gouvernement, v. p. 34.** On proclamait la liberté des cultes, et on refusait aux enfants juifs et protestants l'admission dans les écoles publiques, et dans les pensionnats nationaux (on refusait les secours publics à l'indigence aux personnes qui n'avaient point baptisé leurs enfants, qui n'avaient point reçu la bénédiction nuptiale. On demandait des billets de confession pour s'assurer s'ils étaient catholiques...). On astreignait les citoyens, quelque fut leur religion, à se conformer à la discipline et aux règlements du culte catholique, tandis que, pour honorer la religion, on ordonnait la clôture des boutiques, on laissait ouvertes et les maisons de jeu et les maisons de débauche, parce qu'on en retirait une rétribution scandaleuse, un lucre honteux.

**Jacobinisme.** La superstition s'armait de ses éteignoirs, le fanatisme de ses torches, et les ministres d'un Dieu de miséricorde et d'indulgence repoussaient du lieu saint les dépouilles mortelles... de Raucourt.

**Projet contre les prêtres mariés. v. Journal politique mars 1815 p. 55 ou Journal de Paris du 7 avril.** Le chef de la religion avait, par son concordat, réconcilié à l'Église les Lévites timides qui dans les temps de la Terreur révolutionnaire, s'étaient mariés. Plusieurs remplissaient avec honneur des fonctions publiques, mais l'intolérance ministérielle les



poursuivit dans leurs emplois, et l'Université les chassait des places qu'ils occupaient. Toutes ces manœuvres s'exécutaient d'une manière sourde, ténébreuses, hypocrite...

**Inquisition.** On n'ose pas proposer l'Inquisition, mais on devient suspect quand on écrit contre elle. On fait sourdement entrer des jésuites dans la capitale, on leur laisse former clandestinement des noviciats, on laisse prêcher ouvertement le rétablissement de la dîme, on agite les consciences, on rappelle les dénominations oubliées, on ressuscite les partis, on ébranle toutes les bases de l'édifice social.

[Pièces insérées entre les pages 30 et 31]

1°. Extrait du *Journal de Paris*, 20 février 1815.

On assure qu'il est arrivé à Paris un petit détachement de jésuites lancés en éclaireurs pour reconnaître et sonder le terrain. Ces pères se sont logés dans un des faubourgs de la capitale, pour observer si le temps est favorable à l'accomplissement de leur projet chéri, le rétablissement de la Société d'Ignace de Loyola. On doit s'en rapporter à la perspicace activité de ces bons pères pour profiter de la moindre circonstance favorable. Ils n'ont jamais désespéré de leur cause. Dans les premières années du règne de Louis XVI, ils firent quelques tentatives ; on parla même au roi en leur faveur : “ Sire, dit d'une voix attendrie un seigneur connu par son esprit, V. M. ne fera-t-elle rien pour la famille de ce pauvre Damiens<sup>130</sup> qui est dans la plus profonde misère ?”

L'arrivée du petit détachement est certaine. Il a établi son bivouac rue des Postes n° 18. Il ne pouvait mieux choisir un point d'observation. Déjà une troupe de jeunes lévites, au nombre de 40 au moins, s'est rangée sous ses étendards<sup>131</sup>. Le chef du détachement a déclaré qu'ils y étaient sous la surveillance et avec l'approbation tacite du gouvernement<sup>132</sup>.

---

<sup>130</sup> Robert François Damiens (1715-1757). Notre auteur adhère visiblement, en bon janséniste, à la thèse selon laquelle l'attentat de Damiens contre Louis XV était l'œuvre des régicides jésuites. Voir D. Van Kley, *The Damiens affair and the unraveling of the Ancien régime*, Princeton, Princeton University Press, 1984 ; M. Cottret, *Tuer le tyran ? Le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 2009, p. 303-314.

<sup>131</sup> Il y avait 70 jésuites en France en 1814. Michel Leroy, qui parle à juste titre de « jésuite imaginaire », a souligné combien « le mythe [jésuite] apparaît [sous la monarchie constitutionnelle] comme un discours figé, clos, répétitif, dont la structure reste pour l'essentiel identique en dépit des changements affectant la réalité dont il prétend rendre compte. » Avec le rétablissement des jésuites sont ressuscitées « les craintes et les passions des siècles écoulés ; ressurgissent, dans un nouveau contexte politique, les vieilles accusations des universités et des parlements, des gallicans et des jansénistes », *Le mythe jésuite de Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 1992, p. 22.

<sup>132</sup> Si Louis XVIII leur était favorable et avait fait dire au P. de Clorivière qu'ils n'avaient rien à craindre s'ils s'occupaient tranquillement de leurs affaires sans reprendre leur nom et l'habit, le ministère, notamment dans les premières années, était plus méfiant à leur encontre, en particulier Decazes, *ibid.*, p. 26-27.

Ainsi commence à s'accomplir et se réaliser le souhait que le P. Ricchini, jésuite, a exprimé à Rome dans la péroraison de son panégyrique de saint Ignace de Loyola, qu'il a prônée le jour de sa fête, célébrée avec pompe dans l'église de Jésus, un des derniers jours de janvier 1815. Le P. Ricchini a exprimé son souhait de voir cet ordre établir et multiplier ses maisons dans toutes les villes de 10 000 âmes des états catholiques de l'Europe. Le pape y assistait sur son trône, accompagné de 12 prélats et d'un plus grand nombre de cardinaux (voyez le *Moniteur* du 16 février). Un de ces bons pères, M. l'abbé Thomas<sup>133</sup>, est chapelain à Saint-Michel, faubourg Saint-Jacques. Il est parti le 19 février pour Soissons, y faire une mission. Il doit y séjourner six semaines.

2°. Extrait du *Journal des Arts*, janvier 1815.

En 1761, lorsque les jésuites furent expulsés, ces pauvres pères n'étaient qu'au nombre de neuf mille cent quatre-vingt dix-huit. Ils ne possédaient que 612 collèges, 310 [maisons ? : texte déchiré] de résidence, 59 noviciats, 200 missions et 24 maisons professes. Le procureur du roi eut la cruauté de les accuser dans son rapport au Parlement (8 juillet 1761) de 22 conspirations, tant en France qu'en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Portugal et en Italie. Il eut la barbare patience d'analyser leurs ouvrages, et il prouva aux Chambres assemblées que 2 jésuites avaient fait l'apologie du crime, 34 celle du vol, 5 celle du parricide, 36 celle de l'homicide, 5 ont vanté la magie comme une science utile, 2 se sont fait les apôtres de l'idolâtrie, 17 ont professé que l'adultère, la prostitution, la pédé... n'ont rien qui offense les lois de la nature, 29 ont justifié le faux, le parjure, le faux témoignage. Enfin 75 ont écrit sur l'excellence du régicide et le pla[cèrent ?] au rang des vertus sublimes (voyez *Assertions des jésuites*, 1 v. in<sup>4</sup>° bibliothèque du roi sous le n° 1852). Et voilà les hommes à qui on voudrait confier encore l'éducation de nos enfants<sup>134</sup> !!

---

<sup>133</sup> Antoine Thomas (1753-1833). Docteur en Sorbonne, réfractaire, il fut incarcéré à Arras durant la Terreur et sauvé de la mort par le 9-Thermidor. Entré dans la société des Pères de la Foi en 1803, il se consacra aux missions intérieures jusqu'à ce qu'elles soient interdites en 1809. Reçu dans la Compagnie de Jésus en août 1814, il reprit son activité missionnaire et fut, de 1816 à 1826, supérieur de la mission de Laval, J. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France : Histoire d'un siècle, 1814-1914*, Paris, G. Beauchesne, 1914, t. 1 (1814-1830), p. 87-88

<sup>134</sup> Si le point culminant de la « phobie » jésuite sous la Restauration se situe dans les années 1824-1828, l'offensive, qui portait alors surtout sur l'enseignement, commença dès le rétablissement de la Compagnie, réveillant « les vieilles haines et les anciennes peurs, enracinées dans l'imaginaire collectif, nourries par les textes publiés depuis deux siècles [...]. Enfin, cette offensive s'inscrit dans un contexte politique, juridique et religieux qui favorise la désignation des jésuites comme 'victimes émissaires'. C'est le 'jésuite imaginaire' qui est livré à la vindicte publique, plus encore que le jésuite réel », M. Leroy, *Le mythe jésuite*, op. cit., p. 22.

J'ai vérifié les faits cités avec la table des auteurs jésuites cités dans le recueil des *Extraits des Assertions &c.* Les nombres sont justes. L'auteur aurait pu encore augmenter son récit, et citer le nombre de ceux qui ont préconisé la simonie et la confidence, 14 ; le blasphème 5 ; le sacrilège 2 ; l'astrologie 2 ; l'irrégion 37 ; la prévarication des juges 5 ; le suicide 2. 53 ont soutenu le probabilisme, et 40 le péché philosophique &c...

p. 31. **1815. Mars.**

**Société de la Bible.** Il a été établi au Danemark une société de la Bible pour la distribution des Stes Écritures à un prix modéré. Elle est sous la protection immédiate du roi<sup>135</sup>, et l'évêque de Zélande<sup>136</sup> en est le vice-président. De semblables sociétés ont été formées depuis quelques années dans plusieurs autres États de l'Allemagne, et dernièrement en Russie : elles sont toutes en correspondance habituelle avec la société qui depuis longtemps existe en Angleterre<sup>137</sup>. *Journal Empire* 1<sup>er</sup> avril.

**Malmaison.** M. Malmaison, prêtre de Saint-Méry, détenu lors de l'abdication de N. s'est mis en sûreté.

**Dubois.** Le curé de Sainte-Marguerite a officié les trois fêtes de Pâques mais le jour même de Pâques, il y avait quatre soldats pour y maintenir la tranquillité et empêcher que ledit curé ne fût insulté. On n'a mis des gardes qu'à la porte de sa maison.

**Direction des cultes.** Le comte Bigot de Préameneu est directeur général des Cultes (décret imp. du 31 mars).

**Chapitre de Nantes.** Les vicaires généraux administrateurs du diocèse de Nantes, sede vacante (par la mort de M. Duvoisin), ont envoyé une adresse à l'empereur. *Journal de Paris* 2 avril.

**2<sup>e</sup> lettre de l'évêque d'Orthosia.** Le même journal contient la 2<sup>e</sup> lettre de l'évêque d'Orthosia à M. Talleyrand, archevêque de Reims, datée de Rome, le 15 mars 1815. Il avoue qu'il y a beaucoup de Jacobins à Rome qui se sont réjouis de la fuite de B. de l'île d'Elbe, ainsi que les Anglais, qui allaient souvent à l'île d'Elbe voir B. Il se plaint beaucoup du cardinal Fesch : il est indigne d'être archevêque de Lyon, s'écrie-t-il, je crois bien que V. Exc. trouvera un

---

<sup>135</sup> Frédéric VI de Danemark (1768-1839). Roi du Danemark et de Norvège en 1808.

<sup>136</sup> Adrianus van Dongen (1754-1826). Ordonné prêtre en 1778, il fut vicaire apostolique de Breda de 1803 à 1816. Le diocèse de Breda, suffragant de l'archidiocèse d'Utrecht, regroupait la Zélande et la partie occidentale de la province du Brabant-Septentrional.

<sup>137</sup> Voir cahier VI, note 120.

moyen de l'éconduire, c'est un ennemi du roi, qui refusa d'assister à la messe en mémoire d'Henri IV. Lucien B.<sup>138</sup>, jusqu'ici indifférent pour son frère, prend fait et cause pour lui.

**Le pape et Murat.** Le pape s'est raccommo­dé avec Murat, c.-à-d., qu'il a plié, fait un pas en arrière<sup>139</sup>. Il n'y a que la France qui n'obtient rien, parce qu'elle ne parle pas avec fermeté. L'Autriche et l'Espagne obtiennent tout ce qu'ils demandent, parce qu'ils ont toujours la menace en bouche.

**Évêques non démissionnaires.** P.S. : Le pape n'a pas répondu à la lettre des évêques remise à Consalvi, parce que vous l'avez signée comme titulaires de vos sièges (ce titre déplait au pape, qui veut maintenir son concordat de 1801). Du reste, on l'a trouvée très bien. Voyez pages 38, 20, 27.

p. 32. 1815. Mars.

L'empereur d'Autriche a nommé Mgr Odeschalchi auditeur de Rote autrichien, choix agréable au pape.

**Liguori. Évêque** Le cardinal Della Somaglia préside la congrégation des Rites, laquelle s'occupe de la canonisation de l'évêque Liguori de Santa-Agatha de Goti<sup>140</sup>.

**Rome et Naples.** Les démêlés entre la Cour de Rome et celle de Naples touchent à leur fin. Le C. Pacca a rendu une visite au consul napolitain Zuccari. Celui-ci l'a rendue dans la journée à Son Éminence. La poste aux lettres de Naples a été rétablie à Rome. *Moniteur* du 4 avril.

---

<sup>138</sup> Lucien Bonaparte (1775-1840). Député au Conseil des Cinq-Cents, puis président de cette assemblée (1799), membre du Tribunat et sénateur, il fut ministre de l'Intérieur de décembre 1799 à novembre 1800, ambassadeur à Madrid (1800-1802) et pair de France en juin 1815. En conflit avec son impérial frère, à qui il reprochait son penchant pour la tyrannie, il fut exilé à Rome en 1808 et protesta contre l'invasion de la ville par les troupes françaises. Fait prisonnier par les Anglais alors qu'il fuyait une possible arrestation, il vécut en résidence surveillée jusqu'en 1814. Lors des Cent-Jours, il soutint Napoléon pour sa volonté d'être un monarque constitutionnel et tenta en vain de préserver les droits de son neveu. Protégé par Pie VII, il finit sa vie en résidence forcée à Rome, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 227-228.

<sup>139</sup> Les troupes de Murat, massées depuis quelques semaines dans les Marches, entrèrent dans les États pontificaux le 21 mars, ce qui, au terme d'une note de Metternich à Campochiaro du 28 février, équivalait à un acte d'hostilité contre l'Autriche. Les ennemis de Murat se réjouirent de cette « erreur » qui précipita l'engagement des alliés contre lui. Quant au « pas en arrière » de Pie VII, il consista, sur le conseil du cardinal Maury d'après Lebzeltern, à quitter rapidement Rome pour Viterbe, M. H. Weill, *Joachim Murat, roi de Naples, op. cit.*, t. 3, p. 140-154.

<sup>140</sup> Alphonse Marie Antoine de Liguori (saint ; 1696-1787). Fondateur de la congrégation du Très Saint Rédempteur en 1732, il consacra sa vie à évangéliser les humbles dans les campagnes. Déclaré « Vénérable » dès le 4 mai 1796, il fut béatifié en 1816 et canonisé en 1839. En 1871, il fut proclamé Docteur de l'Église. Voir J. Delumeau, F. Bourdeau (dir.), *Alphonse de Liguori : pasteur et docteur*, Paris, Beauchesne, 1987 ; J. Guerber, *Le Ralliement du clergé français à la morale liguorienne : l'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, Rome, Università gregoriana, 1973. En se fondant sur le probabilisme (que Port-Royal dénonça dès le XVII<sup>e</sup> siècle comme menant au relativisme moral), la théologie liguoriste, contre le rigorisme sacramentel qui avait prévalu durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, entraîna une révolution de la pratique pénitentielle et eucharistique, à laquelle un Rondeau ne pouvait qu'être fondamentalement hostile.

Concitez cette nouvelle avec celle insérée dans le *Journal de l'Empire* du même jour, qui, à l'art. de *Florence*, dit que Murat s'avance sur Rome, et que le pape va quitter sa capitale.

**Jésuites.** Le *Censeur*, ouvrage périodique bien connu, tome IV, page 369, nous dit que le Père Clos-Rivière<sup>141</sup> est le supérieur des jésuites de Paris, qui a ouvert à Paris, rue des Postes, n° 18, une maison destinée à la formation de jeunes jésuites. Que ce R. Père a déjà recruté 42 jeunes gens, et que l'on s'étonne que la police, chargée de détruire les associations illicites, n'ait pas dissous celle-là<sup>142</sup>. On doit, ajoute-t-il, se rappeler que les jésuites ne se faisaient autrefois aucun scrupule d'enlever leurs enfants à leurs parents pour les faire entrer dans leur ordre. Avis aux parents qui auraient perdu quelqu'un de leurs enfants.

Les jésuites de la rue des Postes sont partis à la nouvelle de l'arrivée de l'empereur Napoléon. On m'a dit qu'ils étaient partis trois jours avant son entrée dans Paris [rajout : *Le jour du départ du roi, ou le lendemain, on a envoyé poser les scellés chez les jésuites. Il n'y avait personne*<sup>143</sup>.]

**Ordonnance du roi d'Espagne concernant la moralité.** En Espagne, ordre du roi du 22 février communiqué au Conseil de Castille, pour qu'il punisse exemplairement les scandales et délits publics, la séparation et le libertinage des gens mariés, le concubinage des célibataires, l'inobservance des jours de fêtes consacrés par l'Église, les paroles obscènes, le manque de respect et le mépris envers les ministres de la religion, les irrévérences dans le lieu saint. Un second décret contre l'usage des masques et déguisements.

Les libéraux, les acquéreurs des biens du clergé, les francs-maçons, partisans d'un système d'union avec la France, les moines qui redoutent le joug de la discipline monacale, sous lequel on veut les faire rentrer, le désordre des finances, le dénuement total des troupes, l'intolérance de tous les partis, tout contribue à l'inquiétude générale<sup>144</sup>. (*Moniteur* 5 avril).

---

<sup>141</sup> Pierre de Clorivière (1735-1820). Profès de la Compagnie de Jésus à la veille de la suppression universelle de 1773. Il offrit ses services au premier évêque des États-Unis pour fuir la Révolution, mais ne put finalement le rejoindre lorsque celui-ci l'appela en 1810. Soupçonné de complicité dans le complot « de la machine infernale », il fut incarcéré de 1804 à 1809. Fondateur des Sociétés du Coeur de Jésus et du Coeur de Marie en 1790, il fut également le restaurateur de la Compagnie en France à partir de 1814. Voir F. Morlot, *Pierre de Clorivière (1735-1820)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1990 ; C. Reynier, *Pierre-Joseph de Clorivière, 1735-1820 : un mystique jésuite contre vents et marées*, Paris, Cerf, 2014 ; *Pierre de Clorivière, 1735-1820 : un fondateur dans la tourmente révolutionnaire*, Actes du colloque du Centre Sèvres (1985), *Christus*, 131 (hors série), 1986.

<sup>142</sup> Guère plus favorable au droit d'association que les régimes précédents, la monarchie restaurée ne donna pas d'existence légale à la Compagnie rétablie, rendant sa situation précaire et attaquant. Néanmoins, la législation fut plutôt tolérante et Michel Leroy souligne que les congrégations tolérées étaient, sous la Restauration, plus nombreuses que celles autorisées, *Le mythe jésuite, op. cit.*, p. 22-26.

<sup>143</sup> Le roi quitte Paris le 19 mars au soir ; Napoléon arrive le lendemain dans la soirée.

<sup>144</sup> La politique absolutiste et fanatique de Ferdinand VII, souverain qui incarnait seul la nation, elle-même identifiée à la religion, conduisit de fait au soulèvement libéral de 1820. C. Demange, « La fête nationale du Dos de Mayo dans la construction de l'imaginaire national espagnol », in C. Serrano (dir.), *Des nations en quête de passé : la péninsule ibérique (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses Paris Sorbonne, 2000, p. 95-108.

p. 33. *1815. Mars.*

*Le cardinal Consalvi fait changer au pape sa conduite.* À Rome 18 mars. Le cardinal Consalvi a proposé à S. S. un plan général pour la tolérance de toutes les sectes religieuses, et pour la suppression de l'Inquisition comme œuvre diabolique<sup>145</sup>. Il paraît en outre que S. Éminence voyant la tournure peu favorable que prenaient les affaires temporelles de S. S., l'a engagée à abandonner le système des réclamations qu'on a suivi jusqu'à ce jour, et à se contenter de ce qu'elle possède<sup>146</sup>. Telle est la puissance des idées libérales et l'influence du progrès des lumières. *Moniteur* 5 avril.

*Circulaire du ministre de la police sur la religion et ses ministres.* Le ministre de la Police<sup>147</sup> dans son instruction aux lieutenants de police en date du [31 mars]<sup>148</sup> leur dit, touchant la religion : “ La chose religieuse devra aussi vous occuper. La religion semble perdre chaque jour de son empire, mais l'esprit de secte s'enrichit de ses pertes. J'ai besoin de savoir quelles sont les dispositions du clergé institué, s'il est uni ou divisé, et à quel point ; s'il a de l'influence, en quel degré, sur quoi et comment il l'exerce. Il ne m'est pas moins important de connaître les sectes nouvelles, le nom et la personne des sectaires, leurs vues politiques, s'ils en ont, leur attachement ou leur aversion pour telle ou telle forme de gouvernement, et pour la personne de l'empereur. Recherchez avec soin toutes ces choses, transmettez-les moi avec exactitude.” Extrait du *Journal Empire* 7 avril.

*Charrier de La Roche, évêque de Versailles.* Selon M. Charrier de La Roche, évêque de Versailles, on peut flagorner bassement un tyran en place, et après sa chute, s'enorgueillir de lui avoir dit la vérité. Dans son mandement fait au retour des Bourbons, il dit : Lorsque l'élan des cœurs était comprimé, et que nulle représentation ne pouvait être que dangereuse (auprès de Buonaparte), il n'y avait qu'une voie sans doute pour faire parvenir la vérité jusqu'à lui,

---

<sup>145</sup> S'il est difficile de croire que le cardinal Consalvi ait souhaité la tolérance envers toutes les sectes, il est exact qu'il ne fut pas en accord avec la politique répressive menée à Rome par le cardinal Pacca, mais il ne put empêcher les *zelanti* de pousser « le zèle réactionnaire [...] jusqu'à l'absurde », G. Bertier de Sauvigny, cité dans B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 684-685.

<sup>146</sup> Bien au contraire, dans l'affaire des Légations, le cardinal Consalvi joua admirablement sa partie, recherchant l'alliance anglaise pour contrer les ambitions autrichiennes en Italie, jusqu'à ce que l'occupation de Rome par Murat à l'occasion des Cent-Jours ne le rapproche de Metternich. Il était si peu favorable à l'abandon de ses droits par le pape qu'il adressa encore, le 14 juin 1815, une protestation solennelle contre les traités de Tolentino et de Paris qui consacraient la possession française d'Avignon et du Comtat Venaissin, *ibid.*, p. 680-684.

<sup>147</sup> Fouché, du 22 mars au 22 juin 1815. On admirera la précision des instructions, fruit d'une longue expérience du renseignement.

<sup>148</sup> *Le duc d'Otrante aux lieutenants de police*, 31 mars 1815. Reproduit dans le *Journal de l'Empire* du 7 avril 1815, p. 4. Louis Madelin ne commente pas le passage sur le clergé dans ces instructions, soulignant au contraire leur nature libérale et le soin que le ministre prit de rassurer le clergé, L. Madelin, *Fouché, 1759-1820*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1900, p. 817-877.

celle des éloges exagérées... Extrait du *Censeur*, tome 4, p. 372. Depuis le retour de Napoléon sur le trône, M. C. de La R. lui a été présenté<sup>149</sup>.

p. 34. **1815. Avril.**

**Prêtres mariés, v. page 30.** Le *Journal de Paris* du 7 annonce le projet concerté par les ministres de Louis XVIII de faire renfermer dans une maison de réclusion tous les prêtres mariés, et leurs femmes dans un couvent, et que leurs enfants soient déclarés bâtards, &c.

**Interdits arbitraires. Projets de déportation.** Au sujet des persécutions de tout genre auxquelles devaient s'attendre tous ceux qui avaient pu prendre quelque part tous les Français de toute classe [*sic*], il faut qu'on sache que le clergé de l'église paroissiale de Saint-Séverin était principalement en butte à la contradiction de tout le clergé de France, à raison de son attachement constant aux vrais principes, soit en matière religieuse, soit en matière politique. La chaire de vérité dans cette église n'a point été souillée par des déclamations dégoûtantes contre N. B., comme celles de tant de paroisses de Paris. Au grand séminaire de Saint-Sulpice, il n'y a point d'invectives qu'on ne débitât aux jeunes séminaristes contre ce clergé. Dans plusieurs paroisses de Paris on s'est permis en chaire des sorties contre lui. À la Cour on s'efforçait de le noircir aux yeux du roi ; enfin on avait tramé sourdement sa ruine. Le 30 janvier 1815, le conseil des grands vicaires avait refusé à deux des membres de ce clergé la continuation de l'approbation pour l'exercice public des fonctions du Saint ministère. Dès le commencement de mars, un chanoine grand vicaire avait dit à table dans une maison, en parlant du clergé de Saint-Séverin : nous en avons déjà éliminé deux, après Pâques nous ferons danser les autres. Il faut laisser passer les Pâques (*ne forte tumultus fieret in populo christiano*)<sup>150</sup>. Ce propos indécent et imprudent fut bientôt répandu dans le public, et depuis le 20 mars, on a acquis la certitude que le 18 mars, samedi avant le dimanche des Rameaux, le chapitre rassemblée de N.-D. avait arrêté en délibération que le 4 avril le clergé de Saint-Séverin serait interdit, dissous et que le roi avait déjà signé la déportation de chacun de ses

---

<sup>149</sup> Charrier de La Roche eut le redoutable honneur de figurer dans le *Dictionnaire des Girouettes* qui commentait ainsi ses revirements : « Après avoir été comblé d'honneurs par l'empereur, il s'empresse d'écrire à S. A. le prince de Bénévent, et ajoute en *post-scriptum* : 'On a déjà chanté dans mon église le *Domine salvum fac regem Ludovicum*.' Nous demandons à monseigneur, si, depuis qu'il a concouru au service qui eut lieu au Champ de Mars lors de l'acceptation de la constitution, 1<sup>er</sup> juin 1815, comme premier aumônier de l'empereur, sans doute, il fait encore chanter dans son église le *Domine salvum fac regem Ludovicum* ? », A. Eymery, *Dictionnaire des girouettes ou Nos contemporains peints d'après eux-mêmes... par une Société de girouettes*, [Paris], A. Eymery, 1815, p. 78. Sur le genre politico-littéraire inauguré par cet ouvrage, voir P. Serna, *La République des girouettes (1789-1815 ... et au-delà) : une anomalie politique, la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 223-238

<sup>150</sup> Allusion à l'arrestation du Christ : « Mais ils disaient : Il ne faut pas que ce soit le jour de la fête, de peur qu'il n'excite quelque tumulte parmi le peuple [Rondeau rajoute : chrétien] », *Bible de Sacy*, NT, Mc,14,1,2 ; Lc, 22,1,2 ; 20,18.

membres. C'est donc avec raison que les journaux et ouvrages publics ont annoncé le projet de rétablir les lettres de cachet. On a acquis la certitude que MM. Baillet<sup>151</sup>, curé, Borde<sup>152</sup>, 1<sup>er</sup> vicaire et Girard<sup>153</sup>, 2<sup>e</sup> vicaire devaient être déportés, qu'on aurait laissé les autres ecclésiastiques sans place et sans fonctions, on présume les suites...

p. 35. **1815. Avril.**

**Jésuites.** On a acquis la certitude que les R.P. jésuites de la rue des Postes, n° 18, étaient entretenus et salariés par la caisse du roi, et on ajoute que ce prince avait rendu une ordonnance qui, dit-on, a été retrouvée après son départ, pour le rétablissement de la Société de Jésus en France [rajout : *Ils se flattaient que dans deux ans ils seraient aussi puissants en France qu'en 1760.*]

**Commission ecclésiastique.** On n'a rien retrouvé du travail de la commission ecclésiastique. Tous les papiers auront été brûlés.

Un très petit nombre des archevêques et évêques du concordat de 1801 ont été remis en place par le roi.

**Rome et Naples. Départ du pape de Rome.** Le pape ayant refusé au roi de Naples de laisser entrer dans Rome deux divisions de son armée, celles-ci n'y sont pas moins entrées et un corps d'armée occupe cette ville. Le pape en est parti le 22 mars, après y avoir établi une giunta (une junte) d'État.

**Journal de Paris 14.** Il est arrivé le 25 à 11 h s. à Florence. Le 26 sont arrivés en cette ville le cardinal Pacca et le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, ainsi que les ministres d'Espagne et d'Autriche. Le 28 soir à 11 h le pape est parti de Florence pour Bologne [en appel de note en marge gauche : *Pise*]. Après avoir traversé Parme et Plaisance, il est arrivé le 31 s. à Belgio Giososo où il a passé la nuit. On l'attendait à Milan le 1<sup>er</sup> avril, mais S. S. ne s'y croyant pas en sûreté, a changé de direction. Selon le *Journal de Paris*14, le pape serait arrivé le 29 mars à Livourne. Le 22 mars proclamation du cardinal Consalvi [en appel de

---

<sup>151</sup> Voir cahier IV, note 54.

<sup>152</sup> Jean-Louis Borde (1760-1822). Sacristain entré à Saint-Séverin après 1782, il y prêta le serment en 1791 et devint le premier vicaire de Leblanc de Beaulieu avec qui il fut quelque temps incarcéré durant la Terreur. Libéré, il le suivit à Saint-Étienne du Mont, puis rejoignit Baillet à Saint-Séverin en 1802.

<sup>153</sup> Gabriel-Siméon Girard (1762-1840). Génovéfain, originaire de la Beauce, il prêta serment et suivit Leblanc de Beaulieu, qu'il connaissait, à Saint-Séverin, puis Saint-Étienne du Mont. Il devint le premier vicaire de P. Baillet lorsque celui-ci fut nommé à la cure de Saint-Séverin en 1802 et fut maintenu par M. Siret, le nouveau curé, après la destitution de P. Baillet. Il fut, avec Cady et Euvrard, le dernier "vestige" de l'équipe janséniste de 1801. Mais surtout, il fut avec eux l'héritier des bibliothèques de P. Baillet et de Rondeau, lui-même héritier d'une partie de celle de l'abbé Grégoire. Cet héritage, donné à la société Saint-Augustin en 1840, constitue le noyau initial des fonds Révolution (imprimés) et Grégoire (manuscrits) de la BPR, dont est issu le présent manuscrit, C. Gazier, *Histoire de la Société et de la Bibliothèque de Port-Royal*, Paris, [PUF], 1966, p. 27-29 ; V. Guittienne-Mürger, « Un conservatoire janséniste à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*



note : *La dite proclamation insérée en entier dans le Journal de l'Empire 14, est du cardinal Pacca. V. dans ledit journal les détails sur le voyage du S. P. Le pape est arrivé le 3 à Gênes. Plusieurs cardinaux l'y avaient précédé, au nombre de 15*], sur la demande faite par Murat de passage pour ses troupes, du refus du pape, de sa protestation contre la violence du passage et contre l'occupation des Marches, des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo... [En appel de note en bas de page : *Les deux lettres insérées dans la Gazette de France du 22 avril, adressées à M. le comte de Jaucourt<sup>154</sup> par Cortois de Pressigny et l'évêque d'Orthosia, le 1<sup>ère</sup> en date du 30, et la 2<sup>e</sup> du 25 mars, ne s'accordent pas sur le jour du départ du pape de Rome. Le 1<sup>er</sup> le fait partir de Rome le 29 4h s. Le second le 24 au matin.*]

p. 36. **1815. Avril.**

***Sur l'état de l'Église de France. Réflexions particulières.***

On ne peut que s'affliger, et être effrayé pour l'avenir, du langage public qu'on tient envers la religion catholique. De la manière dont parlent les journaux, la religion n'est désignée que sous le nom de fanatisme religieux (voyez ci-dessus pages 26, 27, 30). Mais que les ministres du gouvernement se permettent dans leurs circulaires aux autorités secondaires d'employer un tel langage, c'est ce qui surprend davantage. Le ministre de la Police dit dans sa circulaire du [31] mars dernier : La religion semble perdre chaque jour de son empire. Voyez page 33. Le ministre des Finances<sup>155</sup> dans sa circulaire du 4 avril (voyez mon journal politique avril 1815, page 66) dit que le trône impérial... affranchit l'Empire du despotisme nobiliaire et sacerdotal, dont le sceptre de plomb se préparait à peser sur nos familles. V. *Gazette de France* du 18 avril.

---

<sup>154</sup> Armail-François Jaucourt (1757-1852). Protestant, protégé du prince de Condé, entré à 15 ans dans l'armée, il fut député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative avant de dénoncer les excès révolutionnaires et d'être arrêté. Ayant échappé aux massacres de Septembre, il émigra et ne revint en France que sous le Consulat. Recommandé par Talleyrand, il défendit le Concordat devant le Corps législatif en arguant de l'intérêt des protestants. Sénateur (1803), comte d'Empire (1808), il se rallia aux Bourbons et fut nommé en 1814 ministre d'État, chargé de l'interim du ministère de Talleyrand alors à Vienne, et pair de France par Louis XVIII qu'il accompagna à Gand l'année suivante. Ministre de la Marine en 1815, puis membre du Conseil privé, il se consacra principalement à la défense du protestantisme et fut l'un des fondateurs de la Société biblique protestante de Paris. L'un des premiers ralliés à Louis-Philippe, il siégea à la Chambre des pairs jusqu'en 1848 et approuva le coup d'État de 1851 avant de mourir, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 75.

<sup>155</sup> Nicolas François Mollien (1758-1850). Entré à la Ferme générale en 1778, il passa ensuite au contrôle général des Finances et quitta l'administration en 1792 pour se consacrer à une filature de coton. Après un séjour en Angleterre en 1798, le ministre des Finances Gaudin, son ami, le chargea de la direction de la Caisse d'amortissement nouvellement créée. Fréquemment consulté par Bonaparte, il fut nommé au Conseil d'État avant de devenir, en janvier 1806, ministre du Trésor public. Il est le fondateur de la Cour des comptes. Fidèle à Napoléon malgré sa réticence à l'égard du dirigisme économique, il fut rappelé à la tête des Finances lors des Cent-Jours. En 1818, il refusa le portefeuille des Finances mais accepta la pairie l'année suivante et devint président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, A. Fierro, A. Palluel-Guillard, J. Tulard, *Dictionnaire du Consulat et de l'Empire, op. cit.*, p. 960.

Celle du 19 annonce un ouvrage intitulé : *Aux Français, sur les progrès effrayans du fanatisme religieux sous le règne des Bourbons, et sur les moyens de l'extirper radicalement en France*<sup>156</sup>. Broch. 40 centimes. On ne parlait pas autrement en 1793, et le jacobinisme ou l'impiété n'exhalait pas ses fureurs avec plus d'audace<sup>157</sup>.

Il faut avouer que depuis le retour des Bourbons sur le trône de France, les ministres d'une religion qui ne prêche que désintéressement, patience, charité, tolérance, l'amour de la patrie, ... ont pour le plus grand nombre, tenu une conduite toute opposée, et se sont attirés la méfiance, l'opposition et l'exaspération des mécréans, qui, aveuglés par la passion, confondent tout, et rejettent sur la religion les vices de ses ministres qu'elle condamne. C'est surtout depuis le 6 mars, à la nouvelle de l'arrivée de Napoléon en France, que les prêtres, craignant de perdre l'influence, par l'esprit de domination qui les anime, qu'ils espéraient reprendre sous le règne des Bourbons, semblent s'être accordés entr'eux pour abuser de la chaire de la vérité et de la charité chrétienne pour vomir contre N. B. les injures les plus atroces, pour prêcher la croisade et la ligue contre lui, armer les mains de leurs paroissiens de poignards, rallumer les torches de la guerre civile, plusieurs s'étant offerts de marcher à leur tête. &c. Tel est l'affreux scandale que ces curés et des prédicateurs de Carême ont donné dans un grand nombre de diocèses et de villes : Paris, Auxerre, Orléans ; plusieurs curés de campagne [près de] Beaune, M... [Au dessus : *Coullignon s'est retiré à Orléans*], Montargis. Ayant fait en avril un voyage à Orléans, je n'ai appris qu'avec affliction que M. Dutrieu, prédicateur du Carême, a prêché la croisade ; que M. Corbin, curé de la cathédrale, le curé de Saint Laurent, &c. ont scandalisé le public, provoqué leur juste indignation. Aussi plusieurs ont été menacés, se sont vus forcés de se retirer, de se cacher. Ils se plaignent d'une

---

<sup>156</sup> Le titre exact est : *Un vieux républicain aux Français, sur les progrès effrayans du fanatisme religieux sous le régime des Bourbons ; et sur les moyens de l'extirper radicalement en France*, 1815. L'auteur, Louis Dubroca [Jean-François d'après Barbier] (1757-1831), fut professeur d'éloquence et de diction, et libraire. Il a écrit des poésies, des discours patriotiques, des écrits politiques et des livres historiques, dont une *Vie de Toussaint-Louverture* en 1802, *Un nuage noir se forme à l'horizon, ou des signes précurseurs du fanatisme religieux* en 1814 et *De la reunion des églises chrétiennes, considérée comme un principe d'amélioration politique, sociale et religieuse*, Paris, Delaunay, 1815.

<sup>157</sup> Si la prose de Dubroca fait parfois écho aux convictions de Rondeau, son rejet total de la papauté, aux accents presque protestants, ne pouvaient que le choquer. Il n'en reste pas moins que le tableau qu'il trace de la première Restauration est dans la même tonalité que ce que Rondeau (et il en convient à regret dans le paragraphe suivant) relève habituellement : « Les chaires sacrées retentissaient d'imprécations et d'anathèmes contre toutes les idées généreuses et libérales, tandis que le fanatisme, avec ses mains dégoutantes de sang, inscrivait les noms de leurs partisans sur ses tables de proscription. [...] L'orgueil des prêtres humiliés par vingt ans de compression et de silence, se relevait plus actif et plus audacieux que jamais. L'ouvrage de leur suprématie exclusive se préparait dans les mystérieux asiles de la puissance politique dont ils avaient habilement ressaisi tous les ressorts. Les marches du trône retentissaient du cri de leurs prétentions dominatrices. L'espérance de leur prochain retour aux institutions de la barbarie et de l'ignorance, de leur rétablissement dans les biens qu'ils osaient appeler dépouilles du sanctuaire, rayonnait sur leurs fronts dédaigneux et superbes. L'Italie et l'Espagne avaient donné le signal du régime inquisitorial du fanatisme religieux, et ce monstre s'avancait à grands pas vers notre patrie, pour y élever les cruels trophées de ses vengeances et de ses fureurs », *Un vieux républicain aux Français, op. cit.*, p. 2.

persécution qu'ils ont provoquée par leur indiscrétion. Ils fanatisent les têtes, exaltant les esprits contre le nouveau gouvernement, et ils ne voient pas à quel péril ils exposent la religion. *Perditio tua ex te, o Israël*<sup>158</sup>. À Orléans, vers le milieu d'avril, on ne priait pas encore publiquement pour l'empereur dans le plus grand nombre des paroisses. Dans les autres, le public se taisait. Une telle conduite n'est-elle pas propre à indisposer le gouvernement de S. M. l'empereur qui n'oubliera pas combien avant sa déchéance en 1814, le clergé avait travaillé en tout sens l'opinion publique contre lui. N'est-il pas à craindre que le gouvernement lassé de ce caractère incorrigible du clergé ne finisse par l'abandonner à lui-même, lui retirer sa protection et ses traitements pécuniaires. Ce qui se fera au champ de mai fera connaître si ces craintes sont fondées ou non. On annonce que son ouverture aura lieu le 26 mai<sup>159</sup>.

19 cardinaux et plusieurs prélats sont à Gênes avec le pape.

p. 38. **1815. Avril.**

La *Gazette de France* du 21 contient un article assez intéressant sur les démêlés [en dessous : *discussions*] entre la Cour romaine et celle de France.

***Discussions entre la Cour romaine et la Cour de France. V. page 20.*** Le gouvernement français voulait faire revenir le Saint-Siège sur les dispositions du concordat, demandait le rétablissement de tous les anciens diocèses, et celui des anciens évêques titulaires non démissionnaires et dépossédés. Le pape voulait maintenir son concordat et demandait qu'on se contentât à lui indiquer ceux des diocèses supprimés dont on désirait le rétablissement. Ils y ont consenti.

La Cour de France demandait qu'on rétablît les anciens diocèses qui étaient en 1789 et avec les circonscriptions qu'ils avaient alors. Cette opération faite, on aurait examiné les sièges qu'il convenait de supprimer. On aurait procédé à leur suppression et ils auraient été réunis aux diocèses conservés, dont les évêques auraient été de nouveau nommés par le roi.

Rome n'a point agréé ce système qui faisait considérer comme nul le concordat qu'elle avait conclu...

---

<sup>158</sup> Te voilà détruit, Israël, A.T., Osée, XIII, 9.

<sup>159</sup> L'assemblée du Champ de Mai, regroupant les collèges électoraux, fut convoquée le 26 mai ; les cérémonies eurent lieu le 31. L'Acte additionnel fut promulgué le 22 avril et proclamé par « plébiscite » le 1<sup>er</sup> juin, ce qui explique l'attente de Rondeau. Les décrets et la relation de la cérémonie se trouvent dans les *Archives parlementaires, op. cit.*, t. 14, p. 386-391.

Cette opposition du Saint-Siège a été successivement développée dans deux notes de ses commissaires, l'une du 25 novembre 1814<sup>160</sup>, l'autre du 2 janvier 1815<sup>161</sup>. Ces deux notes ont été communiquées à une commission ecclésiastique établie à Paris, composée du ci-devant archevêque de Reims, de M. Bausset et de l'abbé Latyl, et qui relevait du ministère de l'Intérieur.

Le ministre des Affaires étrangères a cru devoir faire part à celui de l'Intérieur de son opinion sur les résultats politiques que tous ces changements pouvaient produire en France, dans deux notes confidentielles du 28 janvier et du 11 février ; comme pouvant amener de graves discussions dans les deux Chambres, des inquiétudes dans l'opinion publique<sup>162</sup> &c.

Ces observations n'ayant donné aucun changement dans les dispositions du roi, qui s'en référait au travail de la commission nommée par lui, et qui l'avait approuvé, ce travail a été adressé, au commencement de mars, à l'ambassadeur du roi à Rome, et M. Jules de Polignac fut chargé de cet envoi. Celui-ci n'ayant pu poursuivre son voyage au-delà de Lyon, cette affaire n'a eu jusqu'à présent aucune suite. Le Saint-Siège ne se trouvant lié par aucun arrangement et ayant déclaré reconnaître le concordat fait avec l'empereur comme existant, la négociation commencée peut être regardée comme non avenue.

Voyez les deux lettres de l'évêque d'Orthosia pages 20,27, 31.

#### p. 39. **1815. Avril.**

Acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

Art. 62 du titre VI. Des droits des citoyens. La liberté des cultes est garantie à tous.

Art. 67. Le peuple français interdit le droit de rétablir... soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant<sup>163</sup>.

---

<sup>160</sup> Après avoir justifié la volonté d'étudier préalablement la question de la dotation des églises, le pape se déclarait prêt à satisfaire à la demande de rétablissement des anciens diocèses, « sans préjudice du bien spirituel des âmes ». Il rejetait toute condamnation de l'épiscopat concordataire, y compris les anciens constitutionnels, mais soulignait l'attitude de certains « anciens évêques qui n'ont point rendu au souverain pontife l'obéissance qu'ils lui doivent et qui [...] se sont érigés dans leurs écrits juges des décisions du Saint-Siège », P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 200-201.

<sup>161</sup> Voir *supra* note 61.

<sup>162</sup> « Un changement complet dans notre système rendra indispensable la coopération des deux Chambres. Ces questions vont donc devenir le sujet de discussions nouvelles dans les Chambres, dans les journaux, dans les cercles, dans tout le royaume. Cette étendue, cette solennité de discussion peuvent avoir leurs dangers. Nous n'avons que trop éprouvé combien d'agitations ont fait naître des questions délicates. » comte de Jaucourt à l'abbé de Montesquiou, 28 janvier 1815, cité dans P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 206-208. La lettre du 11 février était de la même teneur. On reste surpris de la précision et de la justesse des informations qui circulent.

<sup>163</sup> Art. 67 : « Le peuple français [...] n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons [...] ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux. » Voir l'article *Acte additionnel* dans le *Dictionnaire Napoléon*, t. 1, p. 34-36.

**Serment des ecclésiastiques.** À Paris on a demandé aux curés et ecclésiastiques le serment requis par le décret impérial du [8 avril]<sup>164</sup>. Tous les curés l'ont prêté. À l'exception, dit-on, du curé de Saint-François<sup>165</sup> qui a disparu, tous les ecclésiastiques des diverses paroisses l'ont aussi prêté. Dans quelques-unes, les curés pour ne pas compromettre quelques prêtres peu disposés à s'y soumettre, ont demandé au maire qu'on ne le demandât qu'au curé et au 1<sup>er</sup> vicaire, comme seuls qui reçussent un traitement du gouvernement. Le maire y a acquiescé. Telle est, m'a-t-on dit, la paroisse de Saint-Germain des Prés. On dit que M. Tintouin [sic], Grand Pénitencier, s'est refusé à le prêter, et qu'il s'est retiré à la campagne. On m'a assuré que le clergé de Saint-Sulpice, celui de Saint-Thomas d'Aquin, ne l'avaient pas prêté. Mandement de l'évêque de Valence, Bécherel<sup>166</sup>, pour ordonner les prières l'empereur. Journaux, vers le 9 ou 10.

**Mandement de l'évêque d'Avignon.** Dans le *Journal de l'Empire* du 29 et le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mai, était relaté un mandement de M. Perrier [sic], évêque d'Avignon, très bien fait, sur les devoirs que les ecclésiastiques, ses coopérateurs, ont à remplir dans les circonstances présentes, surtout celui de prier publiquement pour l'empereur<sup>167</sup>.

---

<sup>164</sup> « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur. » Ce serment, prescrit par l'article 56 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII, devait être prêté sous huitaine par « tous les fonctionnaires publics, civils et judiciaires, et par tous les employés qui reçoivent un traitement de l'État », *Journal de l'Empire*, 11 avril 1815, p. 3.

<sup>165</sup> Charles-François-Louis de Baudre de Bavent, voir cahier VII, note 215.

<sup>166</sup> François Becherel (1732-1815). Originaire de la Manche, il fit ses études chez les eudistes d'Avranches, puis à Saint-Martin des Champs. Ordonné en 1756, il acheva ses études de théologie à Paris et fut nommé dans son diocèse d'origine à la cure de La Godefroy en 1763, puis celle de Saint-Loup en 1769. Élu député du clergé de son bailliage en 1789, il accepta la Constitution civile du clergé et fut élu le 22 février 1791 évêque de la Manche. En 1794, lorsque le représentant en mission Carpentier contraignit le clergé à apostasier en masse, il refusa de rendre ses lettres de prêtrise et fut incarcéré brièvement. Il reprit ses fonctions en 1795, adhéra au programme des Évêques réunis et participa aux deux conciles nationaux. Rallié à Bonaparte, il fut l'un des derniers évêques constitutionnels à être nommé dans le nouvel épiscopat en juillet 1802. Évêque de Valence, il protégea et plaça les anciens constitutionnels, et relança les missions intérieures en 1808. Mais il eut des difficultés pour réorganiser un grand séminaire, ce qui limita le nombre des ordinations. Fidèle au régime en place, quel qu'il soit, il assista au sacre de Napoléon et rencontra Pie VII auprès duquel il fit rétractation de ses serments, selon la modalité convenue lors des négociations du concordat. Durant le concile de 1811, il suivit l'empereur et accepta de signer le décret du 5 août. Rallié aux Bourbons en 1814, à Napoléon durant les Cent Jours, il mourut à Valence le 25 juin 1815, ce qui lui évita peut-être les honneurs du *Dictionnaire des Girouettes*, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 64-66.

<sup>167</sup> En se référant à Tertullien, et bien sûr à la Bible, Périer déclare : « Ministres de paix et de charité, renfermés dans l'enceinte des fonctions spirituelles, étrangers aux révolutions temporelles, nous remplissons un devoir en formant des vœux pour la patrie, en faisant, pour le chef de l'état, des prières et des supplications [...] en demandant au ciel l'établissement de l'ordre, la concorde et l'union des citoyens, la paix et la tranquillité publique ». La fin du mandement est cependant bien moins neutre et engage politiquement, quoi qu'il en ait eu, l'évêque d'Avignon : « Formez tous ensemble des vœux pour le héros qui tient les rênes du gouvernement, qui détruisit l'anarchie, et rétablit l'ordre et la tranquillité en France, qui, en reconnaissant la nécessité de la religion, releva les autels et donna au clergé une existence certaine », *Journal de l'Empire*, 29 avril 1815, p. 4.

*Circulaire des vicaires généraux de Strasbourg.* Dans le *Journal de Paris* 1<sup>er</sup> mai, on y donne un extrait d'une circulaire en date du 21 avril, des vicaires généraux du diocèse de Strasbourg, adressée aux curés &c., très sagement conçue<sup>168</sup>...

Le 16 avril, S. S. a célébré le Saint Sacrifice dans la collégiale de la Vigie à Gênes, et a adoré la miraculeuse Madone.

*Jésuites.* Les pieux disciples de saint Ignace, qui attendaient, rue des Postes, n° 18, le moment où ils rentreraient dans les anciens collèges de leurs devanciers, ont disparus avec leurs protecteurs. *Journal de Paris* 2 mai.

*Saint Séverin.* Les chanoines et grands vicaires cherchent à démentir leur arrêté pour la déportation du curé de Saint-Séverin et de ses deux vicaires, et la clôture de l'église paroissiale.

*Mannay.* M. Mannay, évêque de Trèves, a été arrêté le 27 avril par les Prussiens à Sarguemines lorsqu'il venait de Trèves à Paris. Ce ne peut être pour d'autre raison qu'il a servi N. B. qui l'avait nommé conseiller d'État, et qui l'avait employé dans les députations auprès du Saint-Père. Ils auront craint qu'il ne nuisît à leurs intérêts<sup>169</sup>. *Moniteur* du 3. *Journal de Paris* 4 mai.

p. 40. *1815. Mai.*

Le 19 avril, l'évêque de Valence a publié une lettre pastorale, pour ordonner des prières pour l'empereur. *Journal de Paris* 7 mai.

---

<sup>168</sup> « Nous avons rempli avec fidélité nos derniers devoirs envers l'empereur jusqu'à l'époque de son abdication. Depuis ce jour nous honorions le roi qui lui a succédé. Du moment que Napoléon fut remonté sur le trône, nous vous invitâmes à reprendre pour lui les prières consacrées en mémoire des souverains. » À cette occasion, les curés et desservants étaient invités à bien expliquer à leurs ouailles « que la religion ne tient à aucune forme de gouvernement ; qu'elle se fait à tous les régimes ; qu'elle est toujours la même, indépendante de chacun, se conformant à tous [...] que la religion nous recommande non le choix du chef, mais l'obéissance à celui qui par la Providence est revêtu du souverain pouvoir [...]. Ne vouloir le faire, serait manquer à la religion, serait résister aux ordres de Dieu... » De façon plus explicite que l'évêque, Mgr Becherel, les vicaires ajoutent : « Ce n'est pas tout ! des motifs particuliers doivent nous porter à redoubler nos vœux pour S. M. l'empereur [...]. Ce sont ceux de la plus juste reconnaissance. » Et de dévider l'énumération des bienfaits du restaurateur de la religion avant d'ajouter une dernière recommandation : « Vous devez chercher à inspirer à vos ouailles [dans ces sentiments], d'autant plus que S. M. se propose d'employer tout son zèle pour que les affaires ecclésiastiques se terminent à la satisfaction générale », F. C. Heitz, *Strasbourg pendant ses deux blocus et les Cent jours : Recueil de pièces officielles, accompagné d'une relation succincte des faits, arrivés pendant les années 1813, 1814 et 1815. Avec le plan du camp au blocus de 1815*, Strasbourg, Heitz, 1861, p. 144-145. Les deux circulaires sont, parfois au mot près, inspirées de la lettre aux archevêques et aux évêques du directeur général des Cultes, Bigot de Préameneu, datée du 10 avril 1815 (voir pièce insérée *infra*). On ne saurait être plus clairement engagé et l'approbation de Rondeau nous permet de le situer politiquement durant les Cent-Jours. Ces exemples indiquent clairement combien l'étude fine des mandements et circulaires dans les diocèses permettrait de mieux cerner la diversité et la nature des réactions suscitées dans le clergé par les retournements politiques.

<sup>169</sup> Napoléon rappela Charles Mannay au Conseil d'État durant les Cent-Jours. Aucune biographie ne fait état d'une arrestation, mais il fut contraint de se démettre de son siège après la seconde abdication.

Le 19 avril Rome jouissait de la plus grande tranquillité. Les troupes napolitaines n'y entraient point, et S. S. entretenait des relations avec la junte.

À Paris, le curé de Saint-François ne paraît plus à l'église depuis son refus de serment. M. Brosse, 2<sup>e</sup> vicaire de Saint-Gervais reste chez lui et ne fait aucune fonction pour le même motif. Le prêtre sacristain de Saint-Louis en l'Île a perdu la tête et est placé à Charenton depuis ces derniers événements<sup>170</sup>.

**3. Décès de M. Claude Le Coz, archevêque de Besançon. V. page 109.** Une mort rapide et imprévue, dit le *Journal de Paris* du 10 (celui de *l'Empire* 9), vient de frapper à quelques distances de Lons-le-Saunier, département Jura, M. Lecoz archevêque de Besançon. C'est le 3 mai qu'il est décédé d'une pleurésie.

Ce prélat respectable avait dans la 1<sup>ère</sup> assemblée législative dont il était membre, déployé un grand courage pour la défense du malheureux Louis XVI<sup>171</sup>. Les émigrés, les apôtres de la réaction, les bas valets qui accompagnaient M. le comte d'Artois lors de son voyage à Besançon, ont, pour prix de son dévouement, abreuvé M. Lecoz d'humiliations et d'outrages : ils l'ont retenu prisonnier dans son palais et lui ont interdit l'entrée de sa cathédrale pendant le séjour du prince [En appel de note : *Voyez la copie de la lettre que M. Lecoz écrivit à M. Bourgoing de Paris, son ami, le 15 novembre 1814 sur tout ce qui s'est passé à Besançon à son sujet lors du passage du comte d'Artois par cette ville dans mon journal Nov. 1814 page 45*<sup>172</sup>.] M. l'archevêque de Besançon a signalé sa longue et honorable carrière par toutes les vertus qu'exige le ministère dont il était revêtu. Sa vie fut celle d'un sage ; sa mort a été celle d'un homme de bien (d'un évêque). [En appel de note : *Les obsèques de M. l'archevêque de Besançon ont été célébrées le 6 [en note marge gauche : le 7 selon la vie manuscrite] dans l'église métropolitaine et son corps déposé dans le caveau des archevêques. Toutes les autorités administratives, civiles et militaires de cette ville y ont assisté. Journal Paris du 15 mai.*]

**Notre-Dame de Paris.** On m'a dit que l'empereur N. mécontent à juste titre de la conduite du chapitre de N.-D. de Paris au sujet du manteau impérial, avait fait retirer du trésor de cette

---

<sup>170</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de ce sacristain, mais la notice sur la maison de Charenton dans *L'Histoire de Paris* de Dulaure mentionne l'année 1815 dans les « annales » de la maison : on a compté cette année-là 158 831 journées d'internement, J. A. Dulaure, C. Leynadier, *Histoire de Paris*, Paris, H. Boisgard, 1858, p. 56.

<sup>171</sup> L'auteur d'une biographie manuscrite de Le Coz souligne à plusieurs reprises son dévouement pour Louis XVI : « Il l'avait jugé dans plusieurs circonstances où il se trouvait membre des députations [...]. Il voyait les dangers qui environnaient de toutes parts ce roi vertueux et plusieurs fois il tenta de les lui dévoiler ». Il mentionne également une note de Le Coz, indigné qu'on ait pu le traiter de régicide : « Et vous, Prince, modèle sublime de patience, vous y direz aussi mes larmes amères répandues sur vos malheurs, mon désir brûlant de vous arracher des mains de vos bourreaux », *Vie de M. Le Coz, op. cit.*, pp. 10 et 18.

<sup>172</sup> Voir cahier VII, note 233.

église le manteau de l'impératrice, la couronne d'or et les autres effets qui ont servi à son sacre, et qui y étaient déposés.

p. 41. **1815. Mai.**

**Clergé de Paris.** Le clergé de Paris se conduit mal dans ces circonstances. Il affecte publiquement par ses discours dans les sociétés son opposition pour le nouveau gouvernement. À l'exception de Saint-Nicolas des Champs et de Saint-Séverin, le peuple fidèle dans beaucoup de paroisses se refuse à chanter le Domine salvum. Il déclame sans cesse contre le clergé de Saint-Séverin. On a découvert qu'on avait payé des gens d'un atelier pour venir l'insulter (un prêtre de Saint-Germain l'Auxerrois a aussi disparu).

Le curé de N.-D. des Victoires<sup>173</sup> n'a pas fait le samedi veille de la Pentecôte la cérémonie des fonts baptismaux. Dans son église le rite des offices dépend de son caprice. Il omet à volonté les offices prescrits, pour y substituer toujours des saluts du Saint-Sacrement.

La disparition du curé de Saint-François au Marais a été forcée, ayant été menacé d'être arrêté par la police, ayant eu l'impudence de porter la décoration du lis après la promulgation du décret qui interdit toute autre décoration que celle de la Légion d'honneur<sup>174</sup>.

**Archévêques et évêques mandés pour assister au champ de mai.** Tous les archevêques et évêques de l'Empire sont mandés de se rendre à Paris pour assister aux assemblées du champ de mai, lors même qu'ils ne pourraient s'y trouver à l'époque de son ouverture. Celle-ci aura lieu par une messe solennelle à laquelle officiera le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen. C'est ce qu'annonce le *Journal de Paris* du 19 mai.

**Dispositions du pape.** On tient de bonne source que Lucien a rapporté avoir eu une conférence avec le pape, que S. S. était disposée à entrer en négociation avec l'empereur Napoléon, dès qu'il serait affermi sur le trône, relativement aux affaires ecclésiastiques, tant il avait été mécontent de la conduite et des propositions du gouvernement de Louis XVIII.

---

<sup>173</sup> Laurent Fernbach (1750-1832). Dominicain, originaire de Bitche, il fut appelé comme maître des novices à Paris en 1789 et manifesta dès le début son enthousiasme pour la Révolution. Ce serait son intervention qui aurait permis la transformation de la bibliothèque du couvent en club... des Jacobins. Dès octobre 1789, il réclamait la liberté pour les religieux. Il fut également sergent dans la garde nationale. Il prêta serment et resta trois mois à Saint-Paul avec Pierre Brugière puis devint second vicaire de Saint-Philippe du Roule. En septembre 1793, il fut arrêté pour avoir critiqué l'exécution de Louis XVI et ne fut libéré qu'en ventôse an III (mars 1795). Il reprit ses fonctions à St Philippe, dont il obtint la réouverture, et fut élu curé par ses paroissiens, mais sans être en relation avec le presbytère de Paris. Il se rétracta assez tôt, en 1796, et fut maintenu dans cette cure en 1802. Transféré à N.-D. des Victoires le 11 février 1815, il fut l'une des victimes de l'épidémie de choléra de 1832, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 3, p. 294-298 et t. 4, p. 340-341 ; voir aussi E. Lambert, *Histoire de l'église Notre-Dame-des-Victoires depuis sa fondation jusqu'à nos jours et de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, Paris, F. Curot, 1872, p. 196-200.

<sup>174</sup> Décret du 13 mars 1815 qui « abolit la cocarde blanche, la décoration du lys, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel, et ordonne d'arborer la cocarde tricolore et le drapeau national », *Bulletin des lois de la République Française*, Impr. Nat. des Lois, 1815, t. 1, p. II-III.



En Hanovre, l'office divin du culte catholique y est un libre exercice. *Journal de Paris*, 5 juin.

p. 42. **1815. Mai.**

On annonce de Turin le 16 mai que le pape est parti de Gênes pour retourner à Rome<sup>175</sup>.  
*Journal de l'Empire* 27 mai.

**Circulaire de l'évêque de Cambrai.** Dans le département du N[ord] les prêtres inspiraient des inquiétudes aux acquéreurs des biens nationaux. M. Belmas, évêque de Cambrai, leur a adressé une lettre où il rappelle l'instruction du cardinal Caprara du 27 juin 1812<sup>176</sup>.

**Église des Carmes, rue Vaugirard.** Depuis 13 à 14 ans, les dames carmélites retirées dans l'ancien couvent des Carmes (rue Vaugirard, près le Luxembourg) acquis par Mme de Seaucourt [*sic* ; *i. e.* Soyecourt]<sup>177</sup>, qui y habite, entretenaient dans l'église l'office public et solennel avec chant et serpent<sup>178</sup>... depuis le 20 mars, époque... cet office public a cessé, on n'y dit plus que des messes basses, point de vêpres : bon moyen pour n'être plus dans le cas de prier publiquement pour l'empereur. *Journal de Paris* 24 mai.

**Prêtre arrêté.** Le 15 mai, le soir, le peuple de Saint-Maclou, à Rouen, a arrêté et conduit en prison le curé de la paroisse, qui portait à son chapeau la cocarde blanche (*item*).

**Le prêtre Harel.** La police à Paris a arrêté vers le 24 un prêtre, second vicaire de Saint-Germain des Prés, nommé Harel<sup>179</sup>, qui a prêché à Saint-Nicolas des Champs. On a trouvé chez lui un registre où il inscrivait ceux qu'il enrôlait pour le roi, et des sacs d'argent avec lesquels il les payait. Ce dit prêtre a déchiré en morceaux une petite feuille, et on n'a pu découvrir ce qu'il [*sic*] contenait.

Un autre avocat coupable du même crime a été aussi arrêté, mais il a avalé le petit papier qui contenait la même chose.

---

<sup>175</sup> Pie VII rentrera à Rome le 22 juin 1815.

<sup>176</sup> Caprara est mort ! Il s'agit de la lettre du 4 messidor (22 juin) an X (1802) sur l'exécution de l'article 13 du concordat de 1801, qui validait la vente des biens ecclésiastiques : « La tranquillité publique demande des ecclésiastiques et la sagesse leur fait un devoir de ne point agiter, soit publiquement, soit en particulier, des questions qui concernent l'aliénation des biens nationaux. [...] Ils sont tenus de répondre que personne ne peut s'opposer aux lois existantes [...] relativement aux biens, sans troubler la tranquillité publique et l'ordre social, et qu'en conséquence ils [les possesseurs inquiets] peuvent retenir légitimement la possession de ces biens. »

<sup>177</sup> Voir cahier IV, note 60.

<sup>178</sup> Le plain-chant parisien était accompagné d'un instrument de musique, le serpent, que M. Fétis qualifiait « d'instrument digne des siècles de barbarie », G. Avédikian, P. Migne, *Origines et raison de la liturgie catholique en forme de dictionnaire*, [Paris], J.-P. Migne, 1863, p. 283.

<sup>179</sup> Marie-Maximilien Harel [Élie en religion] (1749-1823). Franciscain, né à Rouen, docteur en théologie, il fut nommé gardien du couvent de Notre-Dame de Nazareth à Paris. Connu comme prédicateur et apologiste, il émigra durant la Révolution. Rentré en 1802, il fut nommé vicaire de Saint-Germain des Prés mais continua à prêcher dans plusieurs paroisses. Ses démêlés avec les autorités en 1815 ne sont pas mentionnés dans les notices qui lui sont consacrées, F.-X. de Feller, *Dictionnaire historique, op. cit.*, t. 1, p. 446-447.

**Prêtre arrêté.** Le desservant de Saint-Cyr, au Mont-d'Or<sup>180</sup>, qui depuis plusieurs années troublait la paix des familles, et qui tout récemment s'était mis en révolte ouverte, a été arrêté et livré aux tribunaux.

**20. Le pape.** Le pape est arrivé de Gênes à Turin le 20 mai [en note au dessus : *il est parti de Gênes le 18 mai*]. *Empire* 4 juin. Il en est parti le 22 à 8h ½ soir pour retourner dans ses États. Le roi l'a accompagné jusqu'à Moncolieri.

**Dubois.** J'ai appris le 29, que dans la semaine de la Pentecôte, après le 16, M. Dubois, curé de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, avait été obligé de donner sa démission de sa cure, et de...

[Pièce insérée entre les pages 42 et 43]

Lettre aux archevêques et évêques Paris, le 10 avril 1815.

Direction générale des cultes.

Monsieur l'évêque,

La divine Providence dispose du sort des empires. Jamais encore elle n'en avait donné au monde un exemple plus éclatant que dans le retour de notre auguste empereur. C'est avec un cortège moins nombreux que celui qui l'accompagne ordinairement dans ses voyages, qu'il a traversé la France pour venir se rasseoir sur son trône, sans que celui qui l'a occupé instantanément ait eu à opposer la moindre résistance. L'armée à la vue de son héros, tous les citoyens à la vue de celui qui a été par un génie dont la postérité s'étonnera, le véritable restaurateur de la France, ont partout fait éclater avec enthousiasme les sentiments d'admiration, de respect, de dévouement que dans tous les temps sa seule présence a inspirés.

Le clergé qui, dans ce grand événement, ne peut méconnaître le doigt de Dieu par qui règnent les rois qui tient entre Ses mains les couronnes et les donne à qui il Lui plaît, doit encore plus se féliciter de rentrer sous les lois de celui qui déjà, du sein de l'anarchie, a sauvé la France ; combien alors son courage et sa persévérance ne furent-ils pas nécessaires pour faire triompher la religion de tous les obstacles qui s'opposaient à ce que les autels fussent relevés.

Il est seulement à regretter qu'un nombre, malheureusement trop grand, d'ecclésiastiques ait manqué dans ces derniers temps aux devoirs de la religion et de la reconnaissance, et qu'ils

---

<sup>180</sup> Claude François Nicod (1787-1853). Originaire de Bourg-en-Bresse, il fut vicaire à Saint-Louis de la Guillotière, puis à N.-D. Saint-Louis de Lyon, ensuite desservant et curé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Il fut nommé curé de Saint-Denis de la Croix-Rousse en 1830. Si ses péripéties durant les Cent-Jours ne sont pas mentionnées, son enthousiasme à la chute de Napoléon est souligné, X. de Montclos (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*. 6. Lyon, op. cit., p. 316-317.

aient cherché à provoquer les dissensions civiles, soit en inquiétant les consciences des acquéreurs des domaines nationaux, et en les invectivant, soit en voulant exiger les anciennes dîmes, soit en se rendant les instruments des ci-devant seigneurs pour rétablir la servitude féodale, soit en se livrant à la plus noire ingratitude envers celui qu'ils n'ont pas dû cesser de bénir comme lui étant redevables de leur existence religieuse.

Déjà ces ecclésiastiques ont eu le sort de ceux qui abusent aussi indignement de leur ministère. Ils ont excité l'indignation du peuple qui n'a vu dans leurs discours qu'une conspiration pour se rendre eux-mêmes spoliateurs, au mépris des lois et pour allumer les torches de la guerre civile. Ils ont été abandonnés à cette haine par le dernier gouvernement qui, loin de faire la moindre chose en leur faveur, a rendu pire leur situation, et sous lequel les biens non encore aliénés du clergé étaient vendus, lorsqu'on avait fait passer en loi générale la remise des biens de tous les émigrés.

Cependant quel serait le sort des pasteurs si, ne montrant pas l'exemple d'une soumission sincère au souverain, et n'adressant pas au ciel les prières accoutumées pour sa conservation, ils se mettaient eux-mêmes hors de la protection du gouvernement, et s'ils s'en rapportaient à leurs ouailles pour suppléer à leur traitement ? Une triste expérience, mais souvent répétée, a fait connaître que même dans les pays dont les habitants sont riches et religieux, ils ont pour leurs pasteurs de l'attachement et du respect, sans que ces sentiments ouvrent leurs bourses pour fournir à ces premiers besoins. Comment le clergé se renouvellerait-il, comment enfin le culte pourrait-il s'exercer, si tous ses divers besoins n'étaient l'objet de la sollicitude continuelle du souverain ! Il se propose d'employer tout son zèle pour que les affaires ecclésiastiques se terminent à la satisfaction générale.

Il serait injuste de ne pas déclarer que le très grand nombre des évêques s'est tenu dans les bornes que leur prescrivait la religion, et qu'ils ont fait des efforts pour arrêter les progrès d'un fanatisme dont ils prévoyaient les conséquences funestes. Sa Majesté n'a aucun doute que les évêques de France, fidèles à leurs serments et aux principes invariables de la religion, donneront dans leurs diocèses les instructions nécessaires pour que tout y rentre dans l'ordre, et pour que ceux des ecclésiastiques qui auraient eu des torts, s'empressent de les réparer, afin de recouvrer, par un langage de charité et de paix, le respect et l'estime des habitants.

Vous voudrez bien m'envoyer copie des instructions que vous aurez données.

Agréez, Monsieur l'évêque, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé le comte Bigot de Prémeneu.

Paris 10 avril 1815.

V. Picot, n° 155, 3 février 1816, p. 372...

Voyez l'article intitulé : Cultes, du rapport du ministre de l'Intérieur<sup>181</sup>, sur la situation de l'Empire, lu le 13 juin 1815 dans les deux Chambres<sup>182</sup>.

p. 43. **1815. Mai.**

... s'éloigner de 30 lieues de Paris. Il n'a point reparu depuis le dimanche de la Trinité (21) ni à la fête du Saint-Sacrement. Ses partisans disent qu'il est à la campagne à 30 lieues.

**Circulaire du gouvernement concernant le culte.** Une circulaire du 24 mai adressée par le ministre directeur général des Cultes à tous les évêques, porte que l'intention la plus positive du gouvernement est que le respect dû à la religion et à ses ministres soit gardé dans les écrits ; que les injures et les voies de fait dont se rendraient coupables à leur égard des gens qui se montrent à ce point les ennemis de l'ordre public, soient sévèrement réprimés. *Journal de l'Empire* 2 juin.

**Malmaison.** M. Malmaison, prêtre de Saint-Méry, est rentré dans l'exercice de ses fonctions. M. de La Myre Mori, grand vicaire de Paris, est à Gand.

**Cérémonie du champ de mai.** M. l'archevêque de Tours a le 1<sup>er</sup> juin célébré la messe à la cérémonie du champ de mai assisté du cardinal Bayanne et de 14 évêques. M. de Soissons n'est pas encore arrivé. Son séminaire vient d'être converti par ordre de l'empereur en un hôpital militaire.

---

<sup>181</sup> Lazare Nicolas Marguerite Carnot (1753-1823). Fils d'un avocat au parlement de Bourgogne, il entra dans la carrière militaire en 1771. Favorable à la Révolution, il fut élu à la Législative puis à la Convention et fut le maître d'œuvre des affaires militaires dans le Comité de salut public. Membre du Conseil des Anciens, il fut Directeur avant d'être évincé par le coup d'État du 18-Fructidor. Exilé en Suisse, il revint en France sous le Consulat et Bonaparte le nomma général de division et ministre de la Guerre en avril 1800. Supportant mal de n'être qu'un exécutant, il démissionna dès octobre 1800 et entra en 1802 au Tribunat, où il fut un opposant résolu jusqu'à la suppression de l'assemblée en 1807. Il offrit de nouveau ses services à Napoléon en 1814 et fut nommé ministre de l'Intérieur durant les Cent-Jours. Proscrit au retour des Bourbons, il mourut en exil en Prusse. Il fut l'un des grands amis de l'abbé Grégoire, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 388-390 ; voir aussi M. Reinhard, *Le Grand Carnot, 1753-1823*, Paris, Hachette, 1994 [rééd.].

<sup>182</sup> Séance du 12 juin 1815. Petit chef d'œuvre en son genre, le discours de Carnot met en scène un clergé naïvement trompé, « mis dans une situation qui l'exposait à dévier de tous les principes » par « ceux qui sacrifiaient le clergé [en] n'obtenant rien pour lui du gouvernement royal » et l'engageaient « à prendre une part active et coupable au mouvement politique ». Cet engagement a conduit le clergé à se faire haïr des propriétaires de biens nationaux comme des militaires attachés à l'Empire. Quant à Rome, ils ont fait pire que l'empereur en osant « proposer de rejeter le concordat que le Saint-Père regarde comme le plus grans service qu'il ait pu, de concert avec S. M., rendre à la religion et à l'Église de France ». Et, la situation politique ayant changé, « si l'on peut espérer un prompt et heureux rétablissement de la paix de l'Église, c'est depuis le retour de S. M. » qui « en leur donnant les preuves d'une protection spéciale [...] ramènera vers des pasteurs égarés les habitants ». Le discours se termine par la magnanime promesse de pardon envers les ecclésiastiques qui ont « manqué aux devoirs que la religion prescrit envers le souverain », *Archives parlementaires, op. cit.*, 2<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 417.

**Légations ou Marches.** Les trois légations de Bologne, Ferrare et Ravenne, ne retourneront pas sous le domaine du pape. Il paraît qu'elles appartiendront à l'Autriche, réunies au r[oyaume] de Lombardie<sup>183</sup>.

**Évêques pairs.** Les cardinaux Cambacérès, Fesch, les archevêques de Tours, Toulouse, de Bourges (Beaumont<sup>184</sup>) [texte barré : *M. Grégoire, sénateur ancien évêque de Blois*] sont pairs de France.

**Cardinal Maury.** Des lettres de Rome annoncent que le cardinal Maury et un grand nombre de prélats et d'avocats ont été enfermés au château Saint-Ange ; que le pape a rayé le cardinal Fesch de la liste des cardinaux, qu'il a fait séquestrer toutes les propriétés de Mme Mère, du P. Lucien, du cardinal Fesch, de la P. Elisa. *Journal de l'Empire* 6 juin. [En appel de note : *La nouvelle est fausse. Les journaux postérieurs ont au contraire annoncé que le pape avait adressé au cardinal Fesch un bref de sa satisfaction de sa bonne conduite à Rome.*]

**Évêque nommé.** M. Laurent, ancien curé de Saint-Leu à Paris, puis évêque nommé de Metz par l'empereur, curé de Sedan pendant le règne de Louis XVIII, est revenu à Paris depuis la rentrée de l'empereur, prenant le titre d'évêque nommé de Metz.

p. 44. 1815. Juin.

**Évêque de Gand.** Le prince de Broglie, évêque de Gand, a adressé un mandement au clergé de son diocèse pour l'inviter à faire des prières pour attirer les bénédictions du ciel sur les armées des alliés. *Journal de Paris* 8 juin.

**Le prêtre Hachel.** Le curé de Saint-Germain des Prés et son clergé ont tenté tous les moyens de sauver M. Harel. La police a répondu qu'ils eussent à se tenir tranquilles, s'ils ne voulaient point être compromis et arrêtés. M. Harel sera définitivement livré aux tribunaux pour être jugé comme embaucheur.

**Séminaristes de Vannes.** Tandis que les habitants du Morbihan déposent leurs armes, les élèves du séminaire de Vannes montrent un entêtement coupable, mais heureusement peu dangereux<sup>185</sup>. Extrait du *Moniteur* du 12 juin, art. Ministère de la guerre, sur la Vendée.

---

<sup>183</sup> Les terres au nord du Pô furent annexées au royaume de Lombardie, mais Ravenne, Bologne et Ferrare furent rendues au Saint-Siège. Voir cahier VII, note 61.

<sup>184</sup> Il s'agit en fait Marie Charles Isidore de Mercy, voir cahier IV, note 89.

<sup>185</sup> Commandée par des survivants de la conspiration de Cadoudal, l'armée morbihannaise regroupa vieux chouants et jeunes gens impatients d'en découdre. Les 700 à 800 élèves du collège de Vannes étaient tous d'ardents royalistes qui réagirent très mal au retour de Napoléon, effaçant l'aigle peint sur la porte du collège, arborant des fleurs blanches sur la grande place. L'un d'eux, "passé à tabac" par les gendarmes, répondit préférer la mort plutôt que de payer sa liberté par le *Vive l'empereur !* qu'on exigeait de lui. Son renvoi du collège détermina les élèves à s'organiser en comité et à recruter secrètement pour l'armée royale. Dénoncés, les élèves s'enfuirent avec leurs armes dans la nuit du 24 mai et ne furent pas repris. En représailles, le collège fut

**Prêtres arrêtés.** Un curé et deux vicaires dans le département du Nord ont été placés par l'autorité civile au séminaire de Cambrai pour y puiser les principes de l'Évangile autres que ceux qu'ils prêchaient. *Journal de Paris* 14 juin.

**État du culte en France.** Dans le rapport du ministre de l'Intérieur lu le 13 juin dans la séance de chaque Chambre, est contenu un article sur les cultes, dans lequel le ministre expose les torts de la conduite du clergé de France. Ce rapport est annexé à mon journal politique.

À son sujet on lit ceci au *Journal de Paris* du 15 juin ce qui suit [*sic*] :

“Le ministre de l'Intérieur parle, dans son rapport fait aux deux Chambres, de discussions qui existaient parmi les prêtres du temps du gouvernement du comte de Lille. Le fait est vrai. Les évêques qui avaient refusé en 1799 (erreur, c'est en 1801) de donner leur démission pour obtenir la paix de l'Église, ont été toujours opposés, et aux anciens évêques qui ont donné cette démission, et aux évêques qui ont prêté le serment que l'Assemblée constituante avait exigé de tous les prélats, curés et vicaires. D'un autre côté le pape était fâché contre Louis XVIII qui parlait toujours de la 20<sup>e</sup> de son règne, tandis que pape insistait pour l'exécution du concordat qu'il avait conclu en 1799 (1801) avec le premier Consul. Le comte de Lille n'osait pas encore se prononcer entre ces deux partis, mais le comité ecclésiastique qui résidait

p. 45. **1815. Juin.**

aux Tuileries et qui influençait ouvertement les vicaires généraux de Paris, prenait l'initiative. Ces Messieurs ont dit dans un de leurs mandements qu'ils espéraient que le pape condamnerait un jour très solennellement le clergé dit constitutionnel. [En appel de note : *Je n'ai point eu connaissance de mandement ad hoc de MM. les vicaires généraux de Paris, mais ce qui est certain c'est que dans un ou deux mandements, des premiers qui ont paru après l'acte d'abdication de S. M. l'empereur, ces Messieurs se sont permis des expressions peu charitables contre les prêtres dits constitutionnels. Ce qui est vrai, c'est que ces MM. avaient conçu le projet (on assure même qu'ils en avaient signé la délibération) de faire fermer l'église de Saint-Séverin, la seule occupée par des prêtres qui ont fait ledit serment constitutionnel ; ce qui est vrai, c'est que le 30 janvier, ils avaient interdit deux prêtres de cette paroisse sans vouloir rendre raison de cette conduite.*] C'est ainsi que le précepte de l'union, si souvent prêché par le divin fondateur du christianisme, a été observé ; c'est ainsi que des ministres de paix ont agi pour ranimer les dissensions intestines.”

---

transformé en caserne et certains parents d'élèves furent arrêtés, T. C. Muret, *Histoire des guerres de l'ouest, Vendée, Chouannerie (1792-1815)*, [s.l.], Lafitte, 1848, p. 495-499.

**Prêtre puni.** Le curé de Meudon qu'un zèle mal entendu avait engagé à prêcher contre les préceptes de l'Évangile, a reçu l'invitation de quitter ce séjour.

**Le pape.** Le 13 mai le pape à Savone a procédé au couronnement de la B. H. Vierge Marie, sous le titre de Marie de la Miséricorde en présence du roi de Sardaigne... *Journal de Paris* 16 juin.

**Voyage du pape.** Le pape parti de Turin le 22 mai, est arrivé le 27 soir à Florence, après avoir assisté à Modane à la procession de la Fête-Dieu.

**Jésuites.** Par décret du roi d'Espagne du 1<sup>er</sup> juin<sup>186</sup>, les jésuites sont rétablis dans toutes les Espagnes. *Journal de l'Empire* 17 juin. Il dit dans son préambule qu'il s'est assuré que tous les reproches faits à cette célèbre société n'étaient que des calomnies.

**Toulouse.** Une église de Toulouse ayant été désignée par l'autorité locale pour servir aux séances des fédérés, le grand vicaire Cambon<sup>187</sup>, ayant mis de l'entêtement à en refuser les clefs, a été envoyé par la police à Dijon. *Journal de Paris* 19 juin.

p. 46. 1815. **Juin et juillet.**

**Chambéry.** Le grand vicaire<sup>188</sup> maître de Chambéry a adressé une ordonnance aux curés de rester à leurs postes. *Journal de Paris* 22 juin.

**Pape.** Le pape est arrivé à Rome le 2 juin<sup>189</sup>.

**Bossuet.** *Histoire de Bossuet*, par M. Bausset.

---

<sup>186</sup> Le décret est du 29 mai 1815. S'appuyant sur la décision pontificale d'août 1814, Ferdinand VII dit céder aux vœux des différentes villes et provinces. Il déclare qu'après examen, la suppression de l'ordre a été l'œuvre de la jalousie et de l'esprit de parti, que leurs ennemis étaient ceux de la religion et de la monarchie, *ARR*, t. V, 1815, n° 115, p. 172-174.

<sup>187</sup> François Maris Augustin Joseph de Cambon (1744-1823). Fils du PP. du parlement de Toulouse, neveu de l'évêque de Foix, il suivit des études de théologie à Paris et fut ordonné en 1769. Chanoine de la cathédrale de Toulouse, conseiller clerc au parlement de Toulouse, chancelier de l'Université, vicaire général de Toulouse, il refusa le serment et émigra en Espagne. Rentré en 1801, il devint le second vicaire général de Primat à Toulouse. Durant les Cent-Jours, il fut exilé à Montpellier pour ses opinions royalistes. Nommé premier vicaire général de Toulouse le 1<sup>er</sup> juillet 1815, il fut élu vicaire capitulaire en octobre 1816 puis redevint premier vicaire général après la nomination de Mgr de Clermont-Tonnerre comme archevêque de Toulouse, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 100 ; *Tablettes du clergé*, 1823, p. 392.

<sup>188</sup> Claude François de Thyollaz (1752-1832). Fils d'un capitaine d'infanterie au service du roi de Bavière, il étudia au collège d'Annecy puis au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné en 1776, docteur en théologie et droit canon en 1781, il revint à Annecy et fut nommé vicaire général de Genève. Vicaire capitulaire en 1785, maintenu comme vicaire général et nommé prévôt du chapitre, il en défendit les droits à Paris au début de la Révolution. Il protesta contre le rattachement de la Savoie à la France et refusa le serment. Arrêté, il s'échappa sur la route de la déportation et continua d'administrer le diocèse d'Annecy depuis la Suisse, puis l'Italie. Rentré en 1801, il fut nommé premier vicaire général de Chambéry. Début 1814, il prit la tête d'une délégation de la noblesse savoyarde en faveur du retour au Piémont. Il prit la fuite durant les Cent-Jours. Il refusa l'évêché de Castres en 1817, mais fut nommé évêque d'Annecy le 27 septembre 1822, après le rétablissement de ce siège, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 254-255.

<sup>189</sup> En réalité le 7 juin, après soixante-dix jours d'absence.

3<sup>e</sup> et dernier article par Salgues<sup>190</sup>, feuilleton du *Journal de Paris* du 26 juin 1815, où le rédacteur considère Bossuet dans ses discussions avec les protestants, et dans sa conduite dans l'affaire de la régale qui a produit le démêlé entre Clément XI et Louis XIV, d'où sont résultés les quatre articles célèbres du clergé de France en 1682 sur les libertés de l'Église de France.

**M. de Pradt.** M. de Pradt, archevêque de Malines, qui depuis six mois s'était retiré en Auvergne, est arrivé à Paris le 2 juillet. Le *Journal de l'Empire* du 5 rend compte des motifs de son exil<sup>191</sup>.

**Becherel.** M. Becherel, évêque de Valence, est mort en cette ville le 25 juin.

**Tintouin.** Le 7 juillet on a rencontré M. Tintouin, Grand Pénitencier, qui s'était tenu caché depuis qu'il avait refusé le serment à l'acte additionnel de la constitution.

**Cardinal Fesch.** Le cardinal Fesch, seul membre de la famille de Napoléon qui fût à Paris, en est parti le 6 juillet. [Le texte précédent est barré, et cette phrase rajoutée : *Il n'est parti que le 15 au soir pour Rome. Il n'était pas parti le 18.*]

**Juillet. 8.** Rentrée du roi à Paris.

**9. Mandement des vicaires généraux de Paris.** On a lu aux prières du prône un mandement de MM. les vicaires généraux de Paris, qui ordonnent des prières d'action de grâce au sujet du retour du roi.

**Le roi à N.-D.** À une heure, le roi s'est rendu à N.-D. y faire son action de grâce. Il y a seulement entendu la messe. Les prêtres qui s'étaient retirés depuis le 20 mars rentrent dans l'exercice de leurs fonctions. Le curé de Sainte-Marguerite &c.

**Archévêque de Reims.** L'archevêque de Reims, Grand Aumônier de France, a accompagné le roi à Notre-Dame.

---

<sup>190</sup> Jacques-Barthélemy Salgues (1760-1830). Ecclésiastique né à Sens, il y fut professeur de rhétorique au collège après des études à Saint-Sulpice. Rédacteur des cahiers de doléance de la ville, il fut membre de la première assemblée électorale, puis procureur général en 1791. Parallèlement, devenu principal du collège de Sens, il fut nommé grand vicaire en 1791. Opposé à la déchéance du roi, il refusa en 1793 d'arrêter les prêtres insermentés, ce qui lui valut d'être destitué. Il fut réélu, mais fut dénoncé et prit la fuite. Après le 13-Vendémiaire, il commença à publier des articles et fut condamné à la déportation par contumace après le 18-Fructidor. Sous le Consulat, il publia plusieurs ouvrages et le *Journal des dames et de la mode* qui fut supprimé en 1800. Zélé partisan des Bourbons en 1814, il publia son ouvrage le plus connu, *Mémoires pour servir à l'histoire de la France sous Napoléon B.*, premier ouvrage complet sur la Révolution et l'Empire qui eut un grand succès. Principal rédacteur du *Journal de Paris*, il lança une série d'articles très hostiles au retour de l'empereur, puis fut plus discret après son entrée dans Paris et ne fut pas inquiété. En 1817, il fonda le Lycée européen, maison d'éducation destinée aux jeunes étrangers, mais ce fut un échec. Puis, en 1824, il dirigea *L'Oriflamme, journal de la littérature, des sciences et des arts, d'histoire et des doctrines religieuses et monarchiques*, dont le titre est éloquent. Il fut par ailleurs un ardent opposant des jésuites dans les dernières années de la Restauration, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, t. 37, p. 493-495.

<sup>191</sup> Modèle du traître pour les bonapartistes, durement jugé par Napoléon, M. de Pradt, après avoir été très engagé dans la politique religieuse de Napoléon, avait favorisé dès 1813 le retour des Bourbons et s'était vu nommé chancelier de la Légion d'honneur puis Grand croix en juillet 1814.



**Évêque de Périgueux mort. V. Picot.** L'ancien évêque non démissionnaire de Périgueux est mort à Londres. *Journal des Débats* du 13 juillet. Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens.

**Départ du cardinal Fesch.** Le cardinal Fesch est décidément parti de Paris la nuit du 18 au 19, par ordre supérieur. On dit qu'il se rend à Sienne près Florence, et non à Rome. Le *Journal des Débats* du 22 juillet dit que sa voiture est escortée par des cavaliers autrichiens<sup>192</sup>.

p. 47. **1815. Juillet.**

**Légations rendues au pape.** Le *Journal des Débats* du 31 annonce que les commissaires du pape ont occupé les villes des trois légations le 18 juillet. *Journal des Débats* 6 août.

**Cardinal Maury.** Que le cardinal Maury, qui pendant l'absence du Saint-Père avait paru dans le public avec plus d'espérance, avait été renfermé dans le château Saint-Ange, à raison de ses intrigues<sup>193</sup>.

**Jésuites.** Sa Sainteté le pape Pie VII a écrit au roi d'Espagne une lettre en date du 30 juin, pour l'inviter à rétablir l'ordre des jésuites dans son royaume, comme mesure nécessaire pour le maintien de la religion, la réformation des mœurs et les progrès des sciences. [En appel de note : Une feuille allemande porte, sous la rubrique de Madrid (20 juin) que le roi d'Espagne, par un édit du 29 mai, a aboli tous les édits qui ont été rendus contre les jésuites depuis 1767, et a rétabli cet ordre dans tous ses droits antécédents. *Journal de Paris* 14 août. Si l'on compare les dates entre cet édit et celle de la lettre du pape, on sera convaincu que ces nouvelles sont au moins douteuses, et qu'elles peuvent être inventées par ceux qui sont les plus intéressés à en voir la réalité.]

**M. de Pradt.** M. de Pradt, ayant renoncé au siège de Malines, auquel il avait été nommé, a reçu du roi des Pays-Bas une retraite de 12 000 [francs ?] de rente.

---

<sup>192</sup> Le cardinal Fesch, qui était discrètement resté dans son hôtel rue du Mont-Blanc et avait brillé par son absence au Champ de Mai, écrivit au roi le 10 juillet pour lui demander l'autorisation d'administrer son diocèse. Il lui fut répondu par l'intermédiaire de Fouché qu'un membre de la famille impériale ne pouvait rester en France, mais qu'il était autorisé à sortir du royaume. Le 19 juillet, escorté par des soldats offerts par Metternich, il fut conduit à la frontière avec sa sœur, Madame Mère. Arrivé à Sienne, il demanda au pape l'autorisation de résider à Rome, ce qui lui fut accordé en dépit de l'opposition des conseillers du pontife, C. Guérin, *Joseph Fesch : archevêque et cardinal, grand aumônier de France*, Bastia, C. Fabiani, 1855, p. 108-110 ; J. P. Lyonnet, *Le Cardinal Fesch*, op. cit., t. 2, p. 592-598.

<sup>193</sup> Résidant à Rome depuis le printemps précédent, objet d'une instruction en cours contre lui, le cardinal Maury fut accusé par les prélats qui assuraient le gouvernement de Rome pendant le séjour de Pie VII à Gênes de « relever la tête », de parler beaucoup et de songer à rentrer en France, ce que la fouille de ses affaires ne permit pas de démontrer. Contre l'avis du pape qui souhaitait qu'on s'assure de lui sans éclat, ils le firent arrêter le 12 mai et incarcérer au château Saint-Ange. Il y resta plus de trois mois, J. J. F. Poujoulat, *Le cardinal Maury*, op. cit., p. 380-382.

Le 12 on a enterré le corps de M. [Leclerc Du Bradin]<sup>194</sup>, curé de Saint-Étienne du Mont, décédé dans la nuit du 9 au 10. M. Bizet<sup>195</sup>, 1<sup>er</sup> vicaire, lui succède.

**Rome.** Un édit du pape du 5 juillet, publié dans les trois légations qui lui ont été rendues, promet l'oubli du passé, que les acquéreurs des biens nationaux ne seront pas troublés dans leurs possessions, garantit la dette publique et les pensions ecclésiastiques, civiles et militaires. Un Grand Conseil, en place de sénat, résidera dans chaque chef-lieu<sup>196</sup>.

**Consistoire du 27.** Le 27 juillet grand consistoire, allocution de S. S. sur les plaies faites à la religion par les doctrines nouvelles<sup>197</sup>. L'Église a pour défenseurs tous les princes de l'Europe.

La commission spéciale ne poursuit plus l'examen de la conduite des évêques qui sont repentants et rentrés dans la retraite.

p. 48. **1815.**

**M. de Broglie. Nouvelle constitution du royaume des Pays-Bas. V. p. 49.** L'évêque de Gand, par un mandement publié à l'occasion du projet de constitution soumis à l'acceptation des notables dans les provinces méridionales du royaume, défend à ses ouailles de donner leur assentiment aux articles de ce projet qui établissent la tolérance de tous les cultes, et l'admissibilité des citoyens de toute religion aux emplois<sup>198</sup>. En lisant cet écrit, on aurait

---

<sup>194</sup> Voir cahier V, note 182.

<sup>195</sup> Charles Bizet (1746-1821). Théologien, génovéfain, il fut prieur de Beaugency, Chateaudun, puis curé de Nantouillet dans le diocèse de Meaux. Émigré en Angleterre à la Révolution, il revint en France et fut nommé premier vicaire à Saint-Étienne du Mont en 1801. Il succéda à Leclerc Du Bradin en 1815, N. Petit, *Prosopographie génovéfaîne : répertoire biographique des chanoines réguliers de Saint Augustin de la Congrégation de France, 1624-1789*, Paris, École nationale des chartes, 2008, p. 60.

<sup>196</sup> Suivant les conseils du cardinal Consalvi qui doutait de l'opportunité et de la possibilité d'un retour intégral au passé, notamment dans les Marches et les Légations qui avaient été longtemps occupées et profondément transformées, l'édit du 5 juillet 1815 maintenait dans ces deux groupes de provinces le système d'administration français. Il laissait en place tous les fonctionnaires et maintenait l'application du Code civil, à l'exception des articles contraires au droit canon (divorce). Dans un but d'apaisement, il promettait l'oubli du passé. Ce ne fut qu'un an plus tard que ces territoires furent dotés d'une constitution définitive, inspirée des principes centralisateurs français, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 310-311.

<sup>197</sup> Le 27 juillet 1815 fut promulgué un décret d'amnistie. Consalvi jugea sévèrement le ton offensant pour les amnistiés, *ibid.*, p. 309.

<sup>198</sup> Information tronquée ou déformation d'esprit ? En fait, le projet de constitution pour la Belgique, nouvellement rattachée au royaume de Hollande par le Congrès de Vienne, contenait au départ des articles assurant la liberté religieuse des catholiques belges, articles que Guillaume d'Orange avait escamotés, espérant imposer aux évêques un texte tronqué. Les évêques bien informés présentèrent des remontrances au roi, tandis que Broglie, plus direct, publia une lettre pastorale dans laquelle il critiquait certains articles du projet et interdisait à ses diocésains d'y adhérer et de voter favorablement. De fait, le projet fut rejeté par les électeurs et Guillaume, voulant la faire passer de force, se retourna contre l'évêque de Gand. Mais celui-ci, le 22 août, en appela au pape, lui envoyant le projet en cause, les remontrances des évêques et sa lettre pastorale. Rome, suivant une méthode éprouvée, fit traîner l'affaire qui ne trouva sa conclusion qu'en 1816, J. Lenfant, « Maurice de Broglie », *op. cit.*, p. 338-340 ; M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, *op. cit.*, p. 211 et suiv.

désiré que l'évêque lui eût donné pour épigraphe le serment de fidélité aux constitutions du ci-devant Empire, qu'il a prêté il y a peu d'années. Journaux du 20 août.

**Prédicateurs.** Le rédacteur du *Journal de Paris* du 21 nous dit qu'il a entendu le jour de l'Assomption déclamer en chaire contre les idées libérales. Ce prédicateur ignore, ou feint d'ignorer par fanatisme, que les vraies idées libérales sont des vérités qui appartiennent à la loi naturelle, qui sont éternelles comme elle. Mais que ne dicte pas la passion qui aveugle !

**Cardinal Fesch.** On doute que le cardinal Fesch et sa sœur obtiennent la permission qu'ils ont demandée de s'établir à Rome. Ils y sont arrivés le 15 août dans une riche berline suivie de 4 autres voitures.

**Fanatisme de certains prêtres.** Le *Journal des Débats* du 31 août, rendant compte (art. Vanités) de l'ouvrage de M<sup>lle</sup> Lenormant<sup>199</sup>, la sybille, annonce et témoigne sa surprise, page 4, 1<sup>ère</sup> colonne, de ce que des prêtres de Paris ont été la consulter pour savoir si le Saint-Père rentrerait dans la capitale du monde chrétien.

**Clergé catholique d'Irlande.** Un synode catholique de prélats a eu lieu à Dublin au sujet du veto. Le clergé catholique de Dublin et du diocèse de Kildane a pris des résolutions opposées à tout arrangement<sup>200</sup> qui donnerait à la Couronne ou à ses ministres un droit d'intervention directe ou indirecte sur la nomination de leurs prélats, ou qui rendrait le clergé pensionnaire de la Couronne (*Moniteur* du 2 septembre).

On est très révolté en Angleterre contre l'acte d'un prélat catholique d'Irlande, qui s'est permis d'excommunier un maître d'école catholique, parce qu'il était franc-maçon. Ce malheureux maître a perdu tous ses élèves et est réduit à l'état de pauvreté par l'abandon de tous ses parents (*Moniteur* du 5 septembre).

**Fanatisme dans le Midi de la France.** Le fanatisme religieux s'est dans le Midi mêlé aux dissensions politiques. À Saint-Afrique, beaucoup de protestants avaient été précédemment

---

<sup>199</sup> Marie Anne Adélaïde Lenormand (1772-1843). Originnaire d'Alençon, cette cartomancienne fut connue dès l'Ancien Régime pour ses prédictions. Arrivée à Paris en 1790, elle aurait prédit une mort violente à Robespierre, Saint-Just et Marat. Devenue célèbre, la « sybille du faubourg Saint-Germain », installée rue de Tourmon, fut protégée par Joséphine et consultée par beaucoup. Arrêtée deux fois sous l'Empire pour des prédictions qui n'avaient pas plu, elle accueillit favorablement la Restauration et fut même reçue par les plus grands lors de son voyage auprès du Congrès. Émigrée à Bruxelles après l'assassinat du duc de Berry, elle y fut arrêtée pour espionnage en 1821, après la publication de *La Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle*, et fut même jugée pour sorcellerie. Libérée en 1830, elle retourna à la vie privée et mourut à Paris. Voir D. Dimitriadis, *Mademoiselle Lenormand : voyante de Louis XVI à Louis-Philippe*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>200</sup> La question de l'émancipation des catholiques (en Angleterre et en Irlande), promise depuis la suppression du parlement de Dublin en 1800, était suspendue aux trois conditions posées par la Couronne : droit de veto pour les nominations épiscopales ; serment de fidélité ; droit de placet. Les catholiques anglais et irlandais étaient divisés sur la question. En 1814, la congrégation des Affaires extraordinaires avait conclu qu'on pouvait admettre le serment et le droit de veto, ce que le cardinal Litta confirma dans une lettre à Mgr Poynter en août 1815. Les catholiques irlandais n'acceptèrent pas cette décision et, tandis que Murray et Murphy partaient en délégation à Rome, O'Connell prescrivit la résistance « aux esclaves de Rome », J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 350-351 ; voir aussi J. Guiffan, *La Question de l'Irlande*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1989.

arrêtés, lorsque le 20 août une troupe de frénétiques brisa les portes de leur temple, le pilla et finit par le livrer aux flammes<sup>201</sup>. *Journal de Paris* 6 septembre.

[Pièce insérée entre les pages 48 et 49]

Imprimé : *Avis aux bons catholiques* [sur la création de la Maison des Missions de France]

p. 49. **1815. Août.**

**Clergé belge.** Le clergé catholique belge, les évêques et les vicariats, auraient fait des remontrances au roi des Pays-Bas. *Journal de Paris* 7 septembre.

**Méau, ancien évêque de Liège.** M. de Méan<sup>202</sup>, ancien évêque et prince de Liège, était arrivé à Bruxelles avec son frère.

**Jésuites.** Collège et pensionnat nobles ouverts à Urbino [sic] sous la direction des jésuites.

**Établissement des Missions françaises.** Le 6 septembre M. d'Astros, vicaire général, a béni, en présence du Grand Aumônier, protecteur de l'établissement des Missions françaises, rue N.-D. des Champs, n° 8, la chapelle de cette maison. L'abbé Legris Duval<sup>203</sup> a prononcé le discours sur la nécessité des missions. MM. Rauzan<sup>204</sup>, chapelain du roi, et Janson<sup>205</sup> [en

---

<sup>201</sup> Sur la Terreur blanche qui frappa principalement (mais pas seulement) les protestants dans le Midi de la France, voir entre autres P. Cabanel, *Histoire des protestants en France : XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2012, p. 1008-1015 ; S. Clay, « Justice, vengeance et passé révolutionnaire : les crimes de la terreur blanche », *AHRF*, 350, octobre-décembre 2007, p. 109-135.

<sup>202</sup> François Antoine Marie Constantin de Méan et de Beurieux (1746-1831). Membre du chapitre de Saint-Lambert à Liège en 1777, il fut ordonné en septembre 1785 et fut nommé évêque auxiliaire de Liège et évêque *in partibus* d'Hiérophon deux mois plus tard. Prince évêque de Liège de 1792 à 1801, il s'exila en 1794 et démissionna de son siège en 1801, mais en gardant ses droits de prince souverain. Membre de la première Chambre des États-Généraux en 1815, il devint archevêque de Malines et primat des Pays-Bas en 1817 et, après la révolution de 1830, primat de Belgique, M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas, op. cit.*, p. 51.

<sup>203</sup> René Michel Legris-Duval (1763-1819). Fils d'un conseiller du roi, contrôleur des deniers d'octroi de Landernau, il étudia au lycée Louis-le-Grand, entra à Saint-Sulpice en 1786 et fut ordonné en 1790. Retiré dans la banlieue de Paris en 1792, il exerça ses fonctions clandestinement durant la Terreur et offrit de confesser Louis XVI avant son exécution. En 1796, il fut chargé de l'éducation religieuse de Sosthène de La Rochefoucauld et devint sous le Consulat un prédicateur renommé. Il fut l'un des acteurs de la résistance du clergé à Napoléon après 1809 et accueillit donc naturellement avec joie le retour des Bourbons. Louis XVIII l'invita à prêcher lors du service funèbre de Louis XVI célébré à Notre-Dame en mai 1814. Il reprit ses prédications dans les différentes églises parisiennes et fut nommé prédicateur du roi. Participant à de nombreuses œuvres philanthropiques et religieuses, il fonda notamment les Filles repenties et rétablit l'œuvre des Petits Savoyards, pour laquelle il prêcha en 1817 dans l'église des Missions Étrangères. Voir L. de Bausset, *Notice historique sur l'abbé Legris-Duval*, Paris, Le Clère, 1820.

<sup>204</sup> Voir cahier III, note 118.

<sup>205</sup> Charles Auguste Marie Joseph de Forbin-Janson (1785-1844). De noblesse provençale, il fit tout d'abord carrière dans l'armée puis devint auditeur au Conseil d'État en 1806. Peu après, renonçant à sa carrière, il entra au séminaire et fut ordonné à Chambéry en décembre 1811. Après avoir été directeur du séminaire et grand vicaire de Chambéry en 1811-1812, il revint à Paris et devint catéchiste à Saint-Sulpice. En 1814, il fonda, avec les abbés Rauzan et Frayssinous, la congrégation des Pères de la Miséricorde. Il s'associa de nouveau avec

marge à gauche : *Picot a dit M. Rozan*], sont les fondateurs des Missions françaises<sup>206</sup>. [En appel de note : *Extrait du Journal de Paris du 12 septembre 1815* “ *Quelques journaux ont annoncé que l’on a béni dernièrement la chapelle des Missions françaises. Comme ni une loi, ni une ordonnance royale n’ont autorisé cet établissement, on se demande s’il n’y a pas erreur dans cette annonce. Dans un temps où l’on doit redouter plus que jamais toute occasion de trouble, et où les hommes vraiment religieux voient avec peine beaucoup d’églises de campagne manquer de curés, il nous semble que l’on n’a pas besoin de prêtres ambulants faisant les fonctions de missionnaires dans l’intérieur même de la France, et qui rappellent trop les institutions des jésuites, si funestes à plusieurs États de l’Europe.*”]

**Évêque des Monténégrins.** Le 15 août, l’évêque des Monténégrins<sup>207</sup>, après avoir dit la messe et béni sa troupe, forte de 11 000 h, s’est emparé de Raguse<sup>208</sup>, et veut se faire chef du gouvernement *Journal des Débats* du 9 septembre. Nouvelle démentie par le *Journal du Soir*, le *Diligent* du 5 octobre.

**Décès du cardinal Pignatelli.** Le cardinal Pignatelli est mort le 14 août. *Journal de Paris* 10 septembre.

**Cardinal Fesch.** Le cardinal Fesch n’a encore été reçu ni chez le pape, ni chez les cardinaux, ni chez les ambassadeurs. Il s’en dédommage en se promenant dans sa voiture aux armes de Napoléon. *Journal de Paris* 10 septembre.

---

l’abbé Rauzan en 1815 pour organiser la Société des Missions de France. Il participa aux missions pendant dix ans, puis fut nommé évêque de Nancy en 1823. Son action dans son diocèse lui ayant suscité beaucoup d’ennemis, il dut fuir en 1830. Revenu à Nancy en 1832, il partit en voyage aux États-Unis en 1839 et prêcha au Canada en 1840-1841. Revenu en France, il fonda en 1843 l’Œuvre de la Sainte-Enfance ayant pour but l’éducation missionnaire des enfants, et particulièrement tournée vers la Chine, P. Lesourd, *Un grand cœur missionnaire : Mgr de Forbin-Janson, 1785-1844, fondateur de l’Œuvre de la Sainte-Enfance*, Paris, E. Flammarion, 1944.

<sup>206</sup> La Société des prêtres des Missions de France fut fondée par les abbés Rauzan, Forbin-Janson, Bourgin, Baxondel et Parandier, sous le patronage du Grand Aumônier. Congrégation sans vœux, soumise à la juridiction ordinaire, elle avait pour but de former des missionnaires pour l’intérieur de la France (tout en n’excluant pas les missions à l’étranger). Ses statuts furent approuvés par les vicaires généraux de Paris, le siège vacant, le 9 janvier 1815 et l’abbé Rauzan en fut nommé supérieur. Une ordonnance royale du 25 septembre 1816 approuva les statuts et soumit la création d’établissements à la demande des évêques des diocèses d’installation et à l’autorisation royale, J. P. Migne, *Encyclopédie théologique, op. cit.*, col. 696-698 ; E. Sevrin, E., *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 1, p. 22-33 et suivi des différentes missions de la société dans le t. 2 ; P. Boutry, « Les missions catholiques de la Restauration : réflexions historiographiques », in P. D’Hollander (dir.), *L’Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges, Limoges, PULIM, 2001, p. 31-56.

<sup>207</sup> Petar I<sup>er</sup> Petrovic, canonisé sous le nom de saint Pierre de Cetinje (1782-1830). Métropolitain du Monténégro, il joua un grand rôle dans l’émancipation politique du Monténégro. Réformateur, il lutta contre la clanisation de la société, organisa et modernisa l’administration et mena la lutte pour la libération nationale du Monténégro, D.-T. Batakovic, *Histoire du peuple serbe*, Paris, L’Âge d’Homme, 2005, p. 218-219.

<sup>208</sup> Depuis 1806, soutenu par la Russie, le métropolitain monténégrin Petar I<sup>er</sup> Petrovic menait des opérations contre la République de Raguse (Dubrovnik) afin de conquérir un débouché maritime. Napoléon intervint et mit fin au siège de la ville. Intégrée dans les Provinces illyriennes en 1808 par le maréchal Marmont, duc de Raguse, la République de Raguse fut rattachée au royaume de Dalmatie par le Congrès de Vienne, *ibid.*

*Jésuites*. On assure que les jésuites sont revenus à Paris dans leur maison de la rue des Postes, n° 18.

p. 50. **1815. Septembre.**

*Religieux bénédictins*. Les anciens bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, à qui la religion, les lettres et l'histoire de France doivent de si utiles monuments, reprennent le projet qu'ils avaient formé l'année dernière, de se réunir en société, et de se livrer, sous la direction des autorités ecclésiastiques et civiles, à des travaux utiles à l'Église et à l'État<sup>209</sup>. *Journal de Paris* 13 septembre.

*Mandements des vicaires généraux de Paris*. La lettre du roi est dans Picot page 105. Je n'ai point parlé des mandements des vicaires généraux de Paris. L'un a paru le 31 août au soir pour prescrire, d'après le vœu du roi exprimé par une lettre à eux adressée, des prières publiques pendant 3 jours, avec exposition du Saint-Sacrement, en réparation des outrages faits à notre sainte religion pendant le cours de la Révolution. Pour faire coïncider ces prières avec l'époque des 1<sup>ers</sup> jours de septembre, jours d'horreur et de désolation par le massacre impie des évêques et des prêtres, les 2, 3 et 4 septembre, les grands vicaires ont envoyé le 31 août soir ledit mandement, afin que les prières commençassent dès le 1<sup>er</sup> septembre, un vendredi, sans que personne ne fût prévenu. Il eût été plus convenable qu'on attendît pour les commencer au dimanche : les fidèles auraient entendu la lecture dudit mandement. Toutefois, les grands vicaires en gémissant sur les outrages faits à notre sainte religion ont eu la prudence de ne point faire nominativement mention desdits massacres des oints du Seigneur. Mais on peut leur reprocher des expressions qui ne sont pas conformes à l'esprit de la charité chrétienne, encore moins à la dignité de la chaire de vérité, quans ils appellent N. B. tyran impie. C'est du bon ton du jour de lui lâcher une bordée d'injures. Était-il impie lorsqu'il ornait l'église métropolitaine de présents, qu'il salariait le culte... Était-il impie lorsque le clergé en 1802 l'appelait le nouveau Cyrus suscité de Dieu pour le rétablissement des autels ? On pourrait encore demander à MM. les vicaires généraux quels sont ceux qu'ils dénoncent à l'opinion publique comme coupables d'une double apostasie ?...

Le 2<sup>e</sup> mandement est du 5 septembre 1815, [il] a pour objet une quête extraordinaire qui sera faite le dimanche 17 septembre pour les séminaires, les prêtres âgés et infirmes...

---

<sup>209</sup> *L'Ami de la religion et du roi*, relatant la même nouvelle, s'offre comme intermédiaire et appelle tous les mauristes dispersés en France depuis la suppression de l'ordre à leur envoyer par courrier leurs noms et adresses afin de faciliter la renaissance de la communauté, *ARR*, t. V, n° 113, 1815, p. 139-140.

p. 51. *1815. Septembre.*

Le *Journal de Paris* du 14 relève la phrase suivante de ce mandement : “Le secours demandé ne sera que momentané, et en attendant que le gouvernement paternel et économe sous lequel nous vivons, rende à leur destination naturelle les richesses nationales qui ont été prodiguées par l’ambition à de folles et fatales dépenses.”

L’ambiguïté, dit le journal, assez remarquable des expressions soulignées a frappé plusieurs personnes qui ont craint que de folles et de fatales espérances n’y trouvassent un dangereux aliment. Sans doute les richesses nationales ne seront plus prodiguées à des entreprises insensées ; mais leur destination naturelle est de subvenir à tous les besoins de l’État, et la représentation nationale doit en régler la répartition entre tous les services publics, parmi lesquels celui du culte, sans doute, a droit d’être compris dans une juste proportion. Voilà des principes qu’il n’est peut-être pas inutile de rappeler, et qui serviront du moins de commentaire à un passage dont l’obscurité pourrait n’être pas sans inconvénient.

Je suis fâché que MM. les vicaires généraux se soient exposés à être relevés dans un journal de l’ambiguïté de leurs expressions. Mais on veut faire de l’esprit, on veut mettre en avant, et toutefois voiler, le désir du clergé de voir ses biens, devenus biens nationaux, richesses nationales, rendus à leur destination naturelle, c.-à-d., à l’Église. On a voulu cacher le bout de l’oreille, mais un plus fin l’a découvert.

**Juifs.** Les juifs des légations des Marches ont envoyé une députation à S. S. pour lui présenter leurs félicitations et leurs hommages.

**Point de politique dans les sermons en Toscane.** Un édit du grand-duc de Toscane en date du 17 août renouvelle les défenses faites aux ecclésiastiques de mêler dans leurs sermons la politique à la morale évangélique. Cet édit a paru à l’occasion des panégyriques de saint Gaëtan et de saint Laurent, dans lesquels les prédicateurs avaient traité des matières qui n’étaient point de leur sujet. *Journal des Débats* du 14 septembre.

**Mariage des catholiques avec des protestants.** On a observé que deux archiducs d’Autriche, les princes Charles<sup>210</sup> et Joseph<sup>211</sup> [en note : *Palatin d’Hongrie*], avaient épousé chacun une princesse d’une religion différente.

p. 52. *1815. Septembre.*

---

<sup>210</sup> Charles-Louis de Habsbourg-Lorraine (1771-1847). Archiduc d’Autriche, duc de Teschen, il épousa en 1815 Henriette de Nassau-Weilburg.

<sup>211</sup> Joseph Antoine de Habsbourg-Lorraine, palatin de Hongrie (1776-1847). Fils de Léopold II, il fut marié une première fois en 1799 à Alexandra Pavlovna de Russie, puis épousa en 1815 Hermine d’Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg (de confession protestante), et, en dernières noces, Dorothee de Wurtemberg en 1819.

Au retour du roi en 1814, le chapitre de N.-D. de Paris fut autorisé à convertir en ornements d'Église les deux manteaux de velours qui servirent au sacre de N. B. Les abeilles d'or dont ils étaient parsemés ont été vendues à un marchand anglais qui les porta à Londres, où on en fit un ornement de théâtre. [En marge à gauche : *Dans le Journal des Débats du 24, au feuillet, se trouve la lettre de Joseph Tourrier, en date de Londres, qui réclame contre ce que le journal avait dit le 19, que les abeilles servaient d'ornements de théâtre. Il les a chez lui et N.*] B. peu de jours après le 20 mars fit redemander ces abeilles. Le chapitre fut fort embarrassé (et plusieurs chanoines se cachèrent). Quelques chanoines mandés par la police, comme soupçonnés de les avoir vendues pour leur compte, furent menacés de la prison. Cependant, ils en ont été quittes pour la peur. Aujourd'hui les manteaux sans abeilles (il paraîtrait qu'on en n'a pas fait d'ornements) et les autres objets qui ont servi au couronnement de B. sont serrés dans des armoires particulières, en attendant une décision du gouvernement et on ne les montre plus à ceux qui visitent le trésor. Extrait du *Journal des Débats* du 19 septembre.

**Prince de Broglie évêque de Gand.** Un autre article sur le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, contre l'art. du *Journal de La Haye*, pour justifier ledit évêque de n'avoir jamais prêté aucun serment aux constitutions de l'Empire. Il n'a prêté que celui qui, prescrit par le concordat, était approuvé par le pape, réglé dans sa forme et déterminé dans ses expressions près de 3 ans avant l'Empire et ses constitutions. Ledit évêque a refusé la croix de la Légion d'honneur, à cause du serment qu'il jugeait contraire à sa conscience, et adressa à l'empereur un mémoire à ce sujet. Celui-ci réforma secrètement ledit serment et envoya une nouvelle formule à la chancellerie de la Légion d'honneur. Extrait *Journal des Débats* du 19 septembre.

**Frayssinous.** L'abbé Frayssinous, que la révolution du 20 mars avait porté à se retirer dans sa patrie, est de retour à Paris. Il est membre de la commission royale de l'Instruction publique. *Journal des Débats* 22 septembre.

p. 53. **1815. Septembre.**

**Sur une ambiguïté d'une phrase du mandement des vicaires généraux du 5 septembre.** Le *Journal religieux, littéraire et politique* prit le 15 septembre, en vertu de ces trois attributions, la défense des missionnaires, des jésuites et du passage du mandement des vicaires généraux (voyez p. 51). Selon lui les richesses nationales ne peuvent s'entendre que des revenus de l'État. Cependant l'expression a beaucoup plus d'étendue. On a donc pu relever le danger de l'ambiguïté qui ne semblait ni politique, ni littéraire, ni religieuse dans la juste acceptation du



mot. Nous croyons volontiers à ce que les auteurs du mandement ont voulu dire, mais dans les circonstances présentes, il vaut encore mieux le dire sans ambiguïté. (Extrait *Journal de Paris* 16 septembre).

**Écoles publiques.** On veut prendre à Paris des mesures pour organiser cinq écoles d'après le système de Lancaster<sup>212</sup>. Louis XVIII appréciant les avantages d'une éducation universellement répandue, a confirmé à M. Martin l'usage d'un bâtiment disposé pour contenir 400 élèves qui constitueront l'école destinée à servir de modèle aux autres. Bordeaux n'attend que la tranquillité pour en établir une qui fournira des maîtres d'école pour le Midi de la France.

On a ouvert un temple protestant à Venise. Ceux-ci ont reçu du gouvernement autrichien la liberté d'exercer leur religion en Italie, comme ils en jouissent en Autriche.

**Méan de Baurieux.** M. de Méan, ancien prince et évêque de Liège, administrateur apostolique des districts de Ravenstein et de Mégen, en Hollande, ayant adressé en cette qualité un mémoire au roi des Pays-Bas<sup>213</sup>, en a reçu une réponse, dans laquelle ce prince lui assure la protection de l'entière liberté des cultes existants, comme un des principaux de ses devoirs que la constitution lui impose, surtout envers ceux qui s'obligent de l'observer avec lui<sup>214</sup>... *Journaux de Paris et des Débats* du 22 septembre, Picot n° 118.

---

<sup>212</sup> Joseph Lancaster (1778-1838). Quaker anglais et pédagogue, il créa en 1798 une école élémentaire privée destinée aux enfants pauvres, fondée sur un modèle pédagogique proche de celui de l'École mutuelle d'Andrew Bell de Madras. Cette méthode, déjà pratiquée dans les écoles jansénistes des frères Tabourin au Fbg St-Antoine au XVIII<sup>e</sup> siècle, permettait à un seul maître de faire fonctionner une classe à plusieurs étages, avec des moniteurs généraux, des moniteurs intermédiaires, jusqu'aux élèves débutants, chacun apprenant à son niveau et enseignant au niveau inférieur. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture était concomitant et faisait appel à des outils pédagogiques encore peu usités, comme l'ardoise qui économisait le papier, ou les tableaux muraux autour desquels se groupaient les élèves. Elle permettait d'apprendre à lire et à écrire en deux ans au lieu de cinq. Reprise par Joseph Lancaster, cette méthode économique et efficace fut introduite en France par Joseph-Marie de Gérando (1772-1842) à la fin de la première Restauration (voir *infra* note 272). Appuyé par Carnot pendant les Cents-Jours, recommandé par la commission d'Instruction publique dont faisaient partie les jansénistes Silvestre de Sacy, Philibert Guéneau de Mussy et Ambroise Rendu, l'enseignement mutuel bénéficia du soutien des autorités et connut une progression rapide jusqu'à ce que le ministère ultra lui retire l'appui officiel de l'État et ses subventions en 1822. Le clergé et les ultras étaient très hostiles à cette méthode d'inspiration protestante et libérale, corruptrice du principe d'obéissance, tandis que les élites libérales y voyaient un moyen d'éducation sociale et politique des masses : « L'enseignement mutuel, écrivait Mme Guizot en 1817, est le régime constitutionnel introduit dans l'éducation ; c'est la charte qui assure à l'enfant la part de sa volonté dans la loi à laquelle il obéit. » (Cité par René Grevet, p. 57) ; voir R. Grevet, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835) : laïcisation et confessionnalisation de la culture scolaire*, Paris, Presses Univ. du Septentrion, 2001 ; R. R. Tronchot, *L'Enseignement mutuel en France, de 1815 à 1833 : les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*, Lille, Service de reproduction des thèses de l'université, 1973 ; P. Lesage, *L'enseignement mutuel de 1815 aux débuts de la 3<sup>e</sup> République*, Paris, thèse de 3<sup>e</sup> cycle université Descartes, 1972.

<sup>213</sup> Guillaume Frédéric d'Orange-Nassau (1772-1843). Prince d'Orange, prince souverain des Pays-Bas de 1813 à 1815 sous le nom de Guillaume VI d'Orange, puis roi des Pays-Bas de 1815 à 1840 sous le nom de Guillaume I<sup>er</sup>, il fut également duc puis grand-duc de Luxembourg de 1815 à 1840.

<sup>214</sup> « Je n'hésite pas à renouveler les assurances que je vous ai déjà données verbalement et à vous déclarer que tous mes sujets qui professent la religion catholique, apostolique et romaine, indépendamment de la protection qui leur est accordée et réellement assurée par la Loi fondamentale du royaume, trouveront dans les principes et

**Lois sur le culte catholiques dans la ci-devant Belgique.** Dans le *Moniteur* du 26 septembre se trouve un édit du roi des Pays-Bas concernant le culte catholique dans ses États, mais surtout dans la Belgique. Il y établit une commission présidée par un chargé des affaires dudit culte, à laquelle commission seront adressées toutes les demandes. Conformément aux libertés de la Belgique, aucun bref, bulle, rescrit de Rome ne pourra y être mis en exécution sans l'aveu et la permission du gouvernement<sup>215</sup>.

p. 54. **1815. Septembre.**

**Religieux sardes.** On assure que dans l'île de Sardaigne il sera défendu aux ordres religieux de recevoir des novices pendant 15 ans (*Moniteur* 27 septembre).

**Jésuites.** On a publié récemment à Francfort s. Mein une brochure intéressante sur l'ordre des jésuites. L'auteur a puisé dans les meilleures sources, et développe parfaitement les motifs qui firent abolir cet ordre en 1772 [i. e. 1773]. (*Journal de Paris* 26 septembre 1815).

**Conduite du pape.** Le comte Aldini<sup>216</sup> est parti de Vienne pour remplir à Rome une mission extraordinaire. On se plaint de la conduite un peu sévère que S. S. tient envers les Lombards employés dans ses États.

**Cardinal Maury.** Le cardinal Maury a été transféré le 23 août du château Saint-Ange au noviciat des Pères Lazaristes. Cependant, d'après le *Moniteur* du 27 ou 28, il n'est pas tellement resserré, qu'il n'ait pu officier publiquement dans une église de Rome.

**Allocution du pape le 4 septembre n° 120 de l'Ami de la religion et du roi, avec d'autres pièces.** Dans le *Journal des Débats* du 30 septembre est relatée en entier l'allocution du pape dans le consistoire secret du 4 septembre. On y voit le 1<sup>er</sup> pasteur tout occupé des biens temporels, se félicitant de la restitution au Saint-Siège des domaines qui lui avaient été enlevés, prodigant aux princes alliés du Congrès de Vienne le tribut de sa reconnaissance et les plus grands éloges, quoique presque tous hors du sein de l'Église, et au cardinal Consalvi, son légat, du succès de sa légation. Néanmoins le Saint-Père témoigne ses regrets, et sa

---

les dispositions dont je suis animé une garantie additionnelle qu'il ne sera jamais rien fait qui les empêche de continuer librement à observer et à pratiquer leur croyance comme par le passé », Guillaume à Mgr de Méan, 16 septembre 1815, cité par M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas, op. cit.*, p. 208.

<sup>215</sup> Le directeur général pour les affaires du culte catholique à la tête duquel fut nommé le baron Goubau. Art. VI de l'arrêté royal du 16 septembre 1815 : « Aucune ordonnance en matière ecclésiastique, provenant d'une autorité étrangère ne peut être publiée sans l'aveu du gouvernement, [...] il leur est enjoint en général de veiller au maintien des anciennes libertés de l'Église belge. » Cet examen était confié à une commission spéciale du Conseil d'État, *ibid.*, p. 211.

<sup>216</sup> Antonio Aldini (1755-1826). Professeur de droit à l'université de Bologne, il exerça de nombreuses responsabilités dans la République cisalpine, la République italienne, puis le royaume d'Italie dont il fut ministre secrétaire d'État. Malgré ses rapports privilégiés avec Napoléon, il continua sa carrière après la chute de l'Empire et fut le représentant de Bologne au Congrès de Vienne. Voir A. Zanolini, *Antonio Aldini ed i suoi tempi: narrazione storica con documenti inediti o poco noti*, [s.l.], F. Le Monnier, 1864.

protestation de ce que Avignon, le Comtat Venaissain, une partie du duché de Ferrare, ne soient pas restitués à leur légitime souverain, le pape, de ce que l'Autriche entretiendra garnison dans quelques villes des légations. Quant aux affaires ecclésiastiques d'Allemagne, le Congrès s'est dissous sans qu'il y ait rien de décidé.

**Méan.** On assure que le comte de Méan, ancien évêque de Liège, et nommé à l'archevêché de Malines, a reçu le chapeau de cardinal.

**Catholiques irlandais.** Dans le *Moniteur* du 2 octobre est une circulaire datée de Dublin 4 septembre de M. Hay<sup>217</sup>, secrétaire des catholiques d'Irlande, en envoyant les résolutions des prélats à la dernière assemblée. Les droits des chapitres et du clergé dans l'élection des évêques y sont défendus, même par le prélat protestant anglais, l'évêque de Norwich<sup>218</sup>.

p. 55. 1815. *Septembre.*

**Abbé de Saint Gall.** M. Pancrace<sup>219</sup>, ancien abbé de Saint-Gall, en Suisse, est parti de Vienne vers la mi-septembre pour se rendre à Rome. N'ayant rien pu obtenir du Congrès, il a protesté contre toute décision contraire aux droits de son abbaye. Son voyage à Rome a-t-il pour objet d'intéresser le pape en sa faveur, ou obtenir que son abbaye soit le siège épiscopal du nouvel évêché suisse ? (*Journal des Débats* 2 octobre).

**Jésuites à Tunis.** Les jésuites qui jusqu'à présent avaient été protégés à Tunis, ont donné de l'ombrage au gouvernement tunisien. Plusieurs sont arrivés à Rome, entre autres le P. Bouricino qui croit qu'avec 16 000 000 de piastres on rachèterait 49 000 chrétiens prisonniers dans cette régence et celle d'Alger. Le pape se propose de faire un appel aux princes de l'Europe<sup>220</sup>. *Moniteur* du 4 octobre 1815.

---

<sup>217</sup> Edward Hay (1761-1826). Catholique irlandais, dont le frère, John, leader de la rébellion de 1798, avait été exécuté. Il publia en 1803 une *History of the Insurrection of the County of Wexford, A. D. 1798*. Membre actif du Catholic Committee, il fut le secrétaire de la Catholic Association de 1806 à 1819.

<sup>218</sup> Le diocèse de Norwich fut supprimé en 1554. Peut-être Rondeau fait-il allusion à William Poynter, vicaire apostolique (voir cahier VII, note 53) ?

<sup>219</sup> Pancraz Vorster (1753-1829). Prince abbé de Saint-Gall en 1796, sa conduite hautaine et sa volonté d'abroger les réformes accordées par son prédécesseur (abolition du servage, droits municipaux, imposition du clergé), soulevèrent les populations. Il finit par devoir fuir en Autriche, où il requit la protection de l'Empire contre des sujets turbulents, cherchant à faire reconnaître l'abbaye et ses domaines comme dépendants de l'Empire. De leur côté, les cantons accordèrent aux anciens sujets de l'abbaye une constitution qui laissa le monastère dépouillé de la plupart de ses droits. Ce fut en vain que le prince abbé tenta de récupérer ses anciens droits, son obstination jouant plutôt contre lui, *Archives Héraldiques Suisses*, Neuchâtel, Rossier & Grisel, 1917, t. 31-32, p. 154-155. Voir aussi cahier VII, note 86.

<sup>220</sup> Le problème de la piraterie en Méditerranée, qui remontait au Moyen Âge, avait fini par réduire considérablement le commerce en Méditerranée. Libérée de la guerre, l'Europe du Congrès de Vienne arrêta le principe de la répression et de la suppression de la piraterie et les demandes pour l'émancipation des esclaves chrétiens se multiplièrent. En 1815, l'amiral anglais Smith fonda à Paris une société pour l'abolition de la piraterie et de l'esclavage des blancs. En juillet 1815, les États-Unis déployèrent leur flotte devant Alger pour contraindre le Dey à signer un traité interdisant le paiement de tribut aux pirates, la libération des chrétiens américains et l'émancipation des esclaves chrétiens. En 1816, l'amiral anglais Exmouth organisa une expédition

**Protestation du cardinal Consalvi au Congrès de Vienne.** Voyez page 54. Le 14 juin 1815, Hercule Consalvi, cardinal diacre du titre de Sainte-Agathe-alla-Suburra, secrétaire d'État de S. S. et son ministre plénipotentiaire au Congrès de Vienne, a protesté au nom du pape et du Saint-Siège apostolique, contre les dispositions qui ont été adoptées et maintenues dans le Congrès de Vienne, au préjudice des droits et des intérêts des Églises germaniques et aussi du Saint-Siège<sup>221</sup>. Cette protestation est relatée toute entière dans le *Journal des Débats* du 4 octobre 1815.

Ledit cardinal avait remis le 17 novembre 1814 les réclamations de S. S. au prince de Metternich<sup>222</sup>, président de la commission nommée par les souverains alliés. Consalvi s'y plaignait des innovations faites en Allemagne à la grande désapprobation du pape, et confirmées par le traité de Ratisbonne en 1808. Les principautés temporelles ecclésiastiques, les biens et revenus du clergé, patrimoine de l'Église, se confondent dans cette protestation avec les intérêts spirituels de l'Église et le salut des âmes.

**Nouvel évêque de Fribourg.** Le nouvel évêque de Fribourg<sup>223</sup> en Suisse signe : comte de Lausanne et prince du Saint-Empire romain. Un journal suisse a fait la remarque qu'il n'existe plus d'empire romain.

p. 56. **1815. Septembre.**

**Paroles adulateuses envers le pape.** Dans le *Journal des Débats* du 6 octobre, le rédacteur tout en blâmant un journal qui s'est servi d'expression peu respectueuses envers le pape (au sujet de son allocution de ce 4 septembre, à ce qu'il paraît), blâme aussi un autre journal qui

---

similaire. La persistance des troubles générés par la piraterie fut finalement le prétexte à la colonisation de l'Algérie. Voir M. Fontenay, *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant : navigation, commerce, course et piraterie (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)* Paris, Garnier, 2010 ; R. Courtinat, *La piraterie barbaresque en Méditerranée : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Nice, Serre Éditeur, 2003 ; E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)*, Paris, Ledoux, 1888-1891 [rééd. Facs. Sim., Adamant Media Corporation, 2005].

<sup>221</sup> Voir cahier VII, note 268.

<sup>222</sup> Klemens Wenzel Lothar Fürst von Metternich-Winneburg (1773-1859). Né à Coblenze, époux de la petite-fille du chancelier von Kaunitz, il fut ambassadeur à Berlin (1803), à Saint-Petersbourg (1806), puis en France de 1806 à 1809 où il noua nombre de relations politiques et amoureuses. Nommé ministre des Affaires étrangères et chancelier le 8 octobre 1809, il dut accepter la paix de Vienne et le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, il mais devint l'âme de la résistance à Napoléon. Principal acteur du congrès de Vienne, il fut le personnage le plus influent de la Sainte-Alliance et le garant de la réaction et de l'absolutisme jusqu'en 1848, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 308-310 ; voir G. Bertier de Sauvigny, *Metternich*, Paris, Fayard, 1986 ; A. Palmer, *Metternich: a biography*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1972 ; C. Zorgbibe, *Metternich, le séducteur diplomate*, Paris, Éd. de Fallois, 2009 ; C. W. L. Metternich, *Metternich: The Autobiography, 1773-1815*, Welwyn Garden City, Ravenhall books, 2004.

<sup>223</sup> En réalité l'évêque de Lausanne, qui résidait à Fribourg depuis 1625. Il s'agit de Pierre Tobie Yenni (1774-1845). Ordonné à Lausanne en 1797, il fut évêque de Lausanne (puis Lausanne et Genève après 1821) de 1815 à 1845, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/byenni.html>, consulté le 06-05-2015.

s'est permis ces autres expressions, le Saint-Père a daigné donner la Sainte Eucharistie de ses propres mains à 40 jeunes personnes. Peut-on en effet s'exprimer d'une manière plus adulateur envers un homme, et plus humiliante envers la divinité !

**Église grecque et russe.** Le *Journal du Soir*, le *Diligent*, du 4 octobre au sujet de l'abjuration publique d'une dame anglaise, le 17 septembre, dans l'Église de N.-D. de Verdun, nous explique en quoi consiste l'hérésie, surtout celle des Anglais, leurs diversités de sectes, épiscopaux, presbytériens. 2°. La définition du mot schisme, sa différence d'avec l'hérésie. De là il explique en quoi consiste le schisme de l'Église grecque, à raison 1° du mot filioque, dont ils condamnent l'addition au Symbole de C.P. 2° la primauté du pape. 3° de la consécration avec du pain azime.

**N.-D. de Paris.** Le 5 octobre on a replacé derrière le maître autel du chœur de N.-D. de Paris les statues de Louis XIII et de Louis XIV, à la descente de Croix, pour la cérémonie qui a eu lieu le 6.

**Cardinal Maury.** Une lettre de Rome dément ce qu'on a dit du cardinal Maury, qui jouit d'une entière liberté, mais il se montre rarement en public. (*Journal du Soir*, le *Diligent* du 5 octobre).

**Jésuites en Suisse. V. page 58.** On avait annoncé que le gouvernement de Soleure recevait les jésuites pour leur confier l'enseignement de la jeunesse. Le *Journal de Paris* du 4 octobre annonce que décidément les principaux des habitants s'étaient opposés à leur admission, surtout le magistrat de la ville de Soleure a fait à ce sujet des représentations appuyées sur des motifs puissants, et l'on s'y flatte qu'on renoncera à ce projet, envisagé comme très funeste par tous les véritables patriotes suisses. La résolution du gouvernement de Soleure y avait fait une grande sensation<sup>224</sup>.

**Jésuites à Naples.** Ce que les jésuites perdront en Suisse, ils le gagneront à Naples. On observe qu'ils seront rétablis dans ce royaume.

**... et à Modène.** Le grand duc de Modène<sup>225</sup> a résolu en septembre de rétablir les jésuites dans ses États. Il existe déjà un collège où sont réunis 12 membres de cet ordre célèbre. (Le

---

<sup>224</sup> Les jésuites avaient été actifs dans les cantons catholiques dès le XVII<sup>e</sup> siècle en fondant la plupart des écoles moyennes et supérieures. Ils y avaient joui jusqu'en 1773 d'un quasi monopole de l'enseignement. Après le rétablissement, ils cherchèrent naturellement à reprendre leur enseignement, notamment à Brigues (1814), Sion (1814) et Fribourg (1818). Mais ils se trouvèrent, comme ailleurs, pris entre les courants libéraux et conservateurs. Leur rappel à Lucerne en 1845 alors que plusieurs cantons avaient réclamé leur expulsion lors de la Diète de 1844, fut l'élément déclenchant de la guerre civile (Sonderbund) qui devait aboutir à leur expulsion de la Suisse en 1847, F. X. Bischof, « Jésuites », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11718.php>, consulté le 06-05-2015.

<sup>225</sup> François IV de Habsbourg-Lorraine, duc de Modène (1779-1846). Fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Este, duc titulaire de Modène et gouverneur de Lombardie, il fut chassé du duché avec sa famille en 1796 et se réfugia à Vienne. Gouverneur de Galicie en 1809, il put récupérer les duchés de Modène et de Massa-Carrare en

*Diligent* 8 octobre). Le duc de Modène a assisté à l'ouverture de leur maison (*Journal des Débats* du 27 novembre).

p. 57. **1815. Septembre. Octobre.**

**Impression et distribution des Bibles.** Pendant les 7 dernières années on a imprimé en Angleterre pour le compte des Universités d'Oxford et de Cambridge, 852 500 Bibles, 823 000 Évangiles et 394 000 livres de prières (212 917 livres sterling, plus de 5 000 000 de francs). Le *Diligent* 8 octobre, *Journal de Londres* 4 octobre [En appel de note : *La grande association établie à Breslau, en Silésie, pour la propagation de la Bible, excite maintenant l'attention générale. Elle a reçu des lettres du prince des Burates*<sup>226</sup>, peuple qui habite les frontières de la Chine. Il sollicite vivement des Bibles écrites dans la langue de son peuple. M. Pinkerton est maintenant occupé à faire imprimer des Bibles pour la Moldavie et la Valachie, où il y a un million et demi de chrétiens qui n'en ont pas. Un grand dépôt de Bibles a été ouvert à Moscou. Deux sociétés affiliées de cet établissement se trouvent à Astracan et Orenbourg. *Moniteur* du 10 octobre<sup>227</sup>.]

**Venise.** Plusieurs ordres religieux seront rétablis dans Venise, avec le consentement de l'empereur d'Autriche, mais S. M. s'est prononcée contre le rétablissement des religieux de l'ordre de Jésus. Leur magnifique église, fermée depuis quelques temps, a été rouverte en septembre pour le culte divin. Le couvent de Saint-George, où s'est tenu le conclave pour l'élection de Pie VII, sera rendu à sa 1<sup>ère</sup> destination. (*Moniteur* 10 octobre).

**Jésuites en Espagne.** Le 18 septembre sont partis de Rome pour Madrid les R. religieux jésuites espagnols P. Zuniga<sup>228</sup>, déjà provincial en Sicile, d'où il était récemment arrivé, et nommé commissaire général pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans les Espagnes ; le P. Giovanni Ossona [*sic*]<sup>229</sup>, bien connu dans la république des Lettres, et le P. Joseph Silva, en qualité de secrétaire (*Moniteur* du 12 octobre).

---

1814 et y pratiqua une politique très réactionnaire. Chassé de son duché par les révolutionnaires en 1831, il y revint rapidement sous la protection autrichienne et mena alors une féroce répression. Il fut le seul souverain européen à ne pas reconnaître la monarchie de Juillet.

<sup>226</sup> Les Burates étaient des Tatars habitant près de la rivière Angara et du lac Baïkal.

<sup>227</sup> Voir cahier VI, note 119. Voir aussi W. Canton, *A History of the British and Foreign Bible Society*, Londres, [s.n.], 1904-1910, 5 vol.

<sup>228</sup> Emmanuel de Zuñiga (?-1820). Provincial de Sicile, il fut nommé commissaire général pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans tous les États soumis à l'Espagne le 9 septembre 1815. Il mourut au tout début de la révolution de 1820, J. Créteau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 6, p. 321-323.

<sup>229</sup> Juan de Osuna (1745-1818). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1759.

**Desmazures.** L'abbé Desmazures accompagnera à Constantinople S. Exc. le marquis de Rivière<sup>230</sup>, ambassadeur du roi près la Sublime Porte. Il se propose faire un voyage à la Terre Sainte. *Journal des Débats* 30 octobre.

**De La Fare.** M. de La Fare, ancien évêque de Nancy, est de retour de Vienne en Autriche, où pendant 25 ans il a été chargé des affaires du roi. *Idem.* Il est l'aumônier de Madame<sup>231</sup>.

p. 58. **1815. Octobre.**

**Dauberive Hémy.** M. Dauberive Hémy<sup>232</sup> [sic], ancien vicaire général de Lyon est mort à Paris le 10 octobre âgé de 77 ans. Il est l'éditeur des œuvres de Bossuet (qui s'impriment à Versailles). Il a composé un autre ouvrage. *Journal de Paris* 20 octobre Voyez *l'Ami de la religion et du roi* n° [135].

**Condamnation d'un livre en faveur des droits épiscopaux.** Le chanoine Stephano di Chiara<sup>233</sup>, professeur de droit canon à l'Université de Palerme, publia en 1813 (à l'époque où les communications entre le pape et le clergé de Sicile étaient très difficiles) un mémoire sur

---

<sup>230</sup> Charles-François de Riffardeau, marquis de Rivière (1765-1828). Entré à l'école militaire en 1778, il fut compromis dans la conspiration de Cadoudal en 1804 et condamné à mort, mais fut grâcié à la demande de Joséphine. En 1815, il devint lieutenant général, pair de France et fut nommé ambassadeur à Constantinople. Dénoncé à la Chambre des pairs en 1819 pour avoir signé un tarif des douanes trop lourd, il fut rappelé et mis à la retraite. Commandant d'une des compagnies des gardes du corps de Monsieur puis de Charles X, duc héréditaire en 1825, il fut nommé gouverneur du duc de Bordeaux en avril 1826. Ce fut lui qui fit don au roi de la Vénus de Milo qu'il avait découverte lors de son ambassade, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 5, p. 155-156.

<sup>231</sup> Madame Royale, duchesse d'Angoulême, voir cahier VII, note 171.

<sup>232</sup> Nicolas Philibert Hémy d'Auberive (1739-1815). Il commença ses études chez les jésuites à Châlons-sur-Marne, puis entra chez les robertins à Paris et devint docteur en Sorbonne. Grand vicaire de Mgr de Noé à Lescar, puis de Mgr de Marbeuf à Autun, il fut archidiacre et chanoine d'Autun, abbé d'Ebrouil (1780), prieur du Val-Duc et de Quinquennavaud. En 1788, il suivit Mgr de Marbeuf à Lyon et y entreprit de "nettoyer" le diocèse, rétablissant la signature du Formulaire et renvoyant oratoriens et dominicains « qui avaient fait de Lyon la place d'arme d'un parti fort connu ». Durant la Révolution, il partit brièvement à Genève dans l'intention de rejoindre son archevêque, mais revint finalement clandestinement à Paris où il se lia d'amitié avec M. Émery. Peu favorable au Concordat, il refusa deux sièges en 1801 et vécut retiré en se consacrant à l'étude, *ARR*, t. VI, samedi 25 novembre 1815, n° 135, p. 51-55. Il fut notamment, à l'initiative de M. Émery, chargé d'une nouvelle édition des œuvres de Bossuet, dont le *Prospectus* suscita la publication par M. Tabaraud d'une brochure intitulée *Observations sur le prospectus et la préface de la nouvelle édition des Oeuvres de Bossuet, projetée à Versailles*, Paris, Méquignon, 1813. Il s'y élevait notamment contre la « critique amère et inconvenante de la personne et de l'édition » de J. P. Deforis, mauriste qui avait continué l'entreprise d'édition de Bossuet de Claude Lequeux (p. 1), contre l'accusation « d'esprit de parti » du bénédictin qu'il oppose à celui d'Hémy d'Auberive qu'on a « vu manœuvrer dans le diocèse de Lyon après la mort de M. de Montazet » (p. 14).

<sup>233</sup> Stephano di Chiara (1752-1837). Né à Palerme. Prêtre, chanoine et professeur de droit canonique à l'université de Palerme, il publia un *Memoria per la consecrazione dei vescovi di Sicilia da tenersi presente nelle attuali circostanze, che rendono pericoloso e difficile l'accesso al sommo Pontefice*, Palerme, Stamperia Reale, 1813. L'ouvrage fut condamné et mis à l'Index par décret du 24 août 1815. Il soutenait les droits antiques des métropolitains à confirmer et sacrer des évêques dans une lecture ecclésiologique jansénisante que l'Église constitutionnelle avait tenté de mettre en pratique. Le rédacteur de *L'Ami de la religion* dit que ses propositions furent condamnées comme « fausses, téméraires, injurieuses au Saint-Siège et au pontife romain, destructives du gouvernement ecclésiastique, favorisant le schisme et l'hérésie, et même schismatiques et hérétiques », *ARR*, t. V, samedi 20 janvier 1816, n° 151, p. 305-306. L'abbé Grégoire en revanche, le cite et le défend dans son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, op. cit., p. 475-478. Voir aussi J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum: 1600-1966*, Paris-Genève, Droz, 2002, p. 289.

la nécessité de convoquer une assemblée des évêques de la Sicile. Le pape a approuvé la décision des inquisiteurs de Rome que ce mémoire était téméraire, schismatique et hérétique. *Id. Journal* (Picot, n° [151] ne rend pas cet exposé aussi clairement).

***Ouvrage sur l'organisation de l'Église d'Allemagne.*** Il a paru à Francfort s. Mein la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre une brochure très intéressante écrite en allemand et intitulée : Idées concernant l'organisation de l'Église catholique de l'Allemagne<sup>234</sup>. L'auteur anonyme qui est très attaché aux dogmes de son Église, parle avec chaleur contre les prétentions ultramontaines, et il ne les confond pas avec les droits du Saint-Siège. Cette organisation sera un des objets dont s'occupera la diète fédérale de l'Allemagne. *Journal de Paris* 22 octobre ***Jésuites en Suisse.*** V. p. 56. L'opinion publique a empêché le rétablissement des jésuites à Fribourg et à Soleure, quoique les petits conseils de ces deux cantons suisses, sur l'invitation du nonce du pape, se fussent prononcés pour ce rétablissement.

***Consalvi à la diète de Francfort.*** Le cardinal Consalvi doit se rendre en qualité de nonce du pape à la diète de Francfort, pour négocier avec les ministres des souverains allemands sur la nouvelle organisation de l'Église catholique dans l'Empire germanique, et de défendre dans cette occasion les intérêts de S. S. *Journal des Débats* 4 novembre.

***Méthodistes.*** La secte des méthodites qui en Angleterre était en 1802 composée de près de 200 000 sectateurs, en compte à présent 400 000.

***Munster.*** Le chapitre de l'église cathédrale de Munster sera réorganisé par la Prusse conjointement avec le pape<sup>235</sup>. Il ne sera point nécessaire d'être noble pour en être membre.

p. 59. ***1815. Octobre. Novembre.***

---

<sup>234</sup> *Ideen zu der Organisation der deutschen Kirche : ein Beitrag zum künftigen Konkordat*, Frankfurt am Main, Andreä, 1814, par Georg Ludwig Karl Kopp (1774-1834), chapelain de M. de Dalberg, qui y affirmait que « l'Allemagne ne devra jamais cesser d'être une patrie, une nation. Unie dans sa langue, sa culture et ses usages, l'Allemagne doit l'être également dans son Église », cité dans J. Droz, *Le romantisme allemand et l'État : résistance et collaboration dans l'Allemagne napoléonienne*, Paris, Payot, 1966, p. 273. Voir aussi *Freiburger Diözesan-Archiv: Zeitschrift des Kirchengeschichtlichen Vereins für Geschichte christliche Kunst, Altertums- und Literaturkunde des Erzbistums Freiburg, mit Berücksichtigung der angrenzenden Bistümer*, Freiburg, Verlag Herder, 1927, t. 55, p. 227.

<sup>235</sup> Après la conquête de la Westphalie, Napoléon avait supprimé les congrégations religieuses et les chapitres de Munster. Il avait maintenu le chapitre cathédral, mais en le recomposant de 5 anciens chanoines et 6 nouveaux. Le siège étant vacant, le baron de Spiegel, doyen de l'ancien chapitre, fut nommé en 1813, mais l'ancien chapitre ayant déjà élu comme vicaire capitulaire le baron Clément-Auguste Droste, il y eut conflit d'autorité. Droste laissa finalement l'administration au baron Spiegel, mais s'empessa d'exposer la situation au pape dès que la Prusse eut conquis Munster. Il se rendit à Rome en septembre 1814, fut blâmé pour son "accommodement" et dut se rétracter avant de reprendre seul les rênes de l'administration, le baron de Spiegel s'étant retiré. Mais dès avril 1815, une nouvelle querelle éclata entre l'ancien et le nouveau chapitre qui défendait encore la validité de l'élection de Droste comme vicaire capitulaire, *ARR*, t. XCVIII, jeudi 30 août 1838, n° 3013, p. 403-404.



**Bref du pape au clergé belge.** Le pape a adressé au clergé belge un bref dans lequel il l'invite à se soumettre à la constitution libérale du royaume, et à seconder de tous ses moyens les bonnes intentions du roi<sup>236</sup>. *Journal de Paris* 2 novembre, p. 3, art. Bruxelles.

**Jésuites en Espagne.** Le roi d'Espagne a été établi vers la fin d'octobre une junte chargée de l'exécution de son décret du 29 mai, qui ordonne le rétablissement des jésuites. *Journal des Débats* 11 novembre.

**M. de Barral, archevêque de Tours.** Je tiens d'un ecclésiastique de Tours retiré à Paris que M. de Barral, archevêque de cette ville, rendit vers la fin de mars une ordonnance pastorale pour ordonner qu'on priât pour l'empereur N. Ce qu'il prouva par les paroles de saint Paul : quae autem sunt, a Deo ordinatae sunt<sup>237</sup>. Lors de la seconde abdication de N. et que le roi fut remonté sur le trône, cet archevêque donna une nouvelle ordonnance dans laquelle il justifia la 1<sup>ère</sup> en s'appuyant de la même autorité. Son chapitre, une partie de son clergé fut mécontent de sa 1<sup>ère</sup> ordonnance pastorale, et lui montre du froid. M. de Barral est dans une sorte de disgrâce de la part de la Cour. Il y a longtemps qu'il est hors de son diocèse. Voyez page 60.

**Dessaubaz.** Le roi, en vertu de sa régale, a nommé l'abbé Dessaubaz<sup>238</sup>, curé des Blancs-Manteaux, chanoine et archiprêtre de la métropole, à la place de M. de Laroue, mort en septembre. Il sera curé de N.-D.

**Hinaux.** Il est remplacé dans la cure des Blancs-Manteaux par l'abbé Hinaux<sup>239</sup>, ancien vicaire de Saint-Nicolas des Champs, et qui a subi une longue détention au Temple. M. Hinaux était le chapelain de Mme la duchesse de Montebello.

**Palais du Temple pour la princesse de Condé.** Le 14 novembre on a repris les travaux du palais du Temple, cessés depuis le 20 mars, pour achever les appartements destinés à S. A. R. la princesse de Condé, abbesse de Remiremont, et aux religieuses de son ordre<sup>240</sup>.

---

<sup>236</sup> Il n'y eut pas de bref sur cette question avant 1816. Le détail des négociations entre Rome et les Pays-Bas, ainsi que les démêlés de M. de Broglie sont précisément détaillés dans l'excellent ouvrage déjà cité de M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, op. cit.

<sup>237</sup> Épître aux Romains, 13,1 : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo : quae autem sunt, a Deo ordinatae sunt.* (Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu).

<sup>238</sup> Martin Debaussaz (1750-1822). Originaire de Savoie, il fut l'aumônier des Petits Ménages dans la paroisse de Saint-Sulpice. Inscrit, incarcéré durant la Terreur, il fit partie de l'équipe de M. de Pancemont et desservit l'oratoire des Orphelines de la rue du Vieux-Colombier à partir de 1795. Administrateur des Missions en 1799, il en devint le curé en 1801. Il succéda à M. Tinthoin à la cure des Blancs-Manteaux en 1806 et fut nommé chanoine et curé de Notre-Dame en 1815. Malade, il démissionna en 1821, P. Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution*, op. cit., t. 4, p. 420-421.

<sup>239</sup> Jacques Hinaux (1748-1817). Curé inscrit de Bucy-le-Long, il fut nommé second vicaire de Saint-Nicolas des Champs en 1802. Inquiété lors du procès de Cadoudal, il se compromit un peu plus en diffusant en 1805 les réclamations des évêques non démissionnaires contre le Concordat. Incarcéré au Temple en mars 1805, il ne fut libéré que cinq ans et demi après et reprit ses fonctions à Saint-Nicolas. Nommé curé des Blancs-Manteaux en 1815, *ibid.*, p. 366.

*Voyage des jésuites pour l'Espagne. Picot n° 133, p. 24 donne toutes ces nouvelles.* Le départ de 24 jésuites de Rome pour l'Espagne a causé de vifs débats dans la congrégation des cardinaux évêques. Le cardinal Mattei protège beaucoup cet ordre, contre lequel quelques autres prélats conservent une vieille inimitié. Le P. Fontana général des Barnabites a remis au nom des ordres qui suivent la règle de saint Dominique

p. 60. **1815. Novembre.**

et de saint François en Espagne, des mémoires tendant à faire sentir le danger d'envoyer des jésuites dans ce royaume, où la religion s'était conservée si pure dans les temps de désordre, par le soin et le zèle des autres ordres. *Journal de Paris* 17 novembre.

**Figures de la Bible de Royaumont.** Dans le feuilleton du même journal, voyez les réflexions de M. Salgues, sur la nouvelle édition donnée par M. Blaise de l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par le Sr de Royaumont*<sup>241</sup>. 27 francs.

**Trappistes.** Les trappistes qui occupent la Valsainte et Riedera, dans le canton près de Fribourg, en Suisse, se proposent de quitter la Suisse pour retourner en France. Selon le *Journal de Paris* du 18, ce sont les trappistes des deux sexes. On doit se rappeler qu'un bâtiment des Camaldules, dans la forêt de Sénart, il y avait aussi depuis 1800 une communauté de trappistes des deux sexes. Ce qui donna lieu à la critique : le bruit s'est même répandu que l'autorité ecclésiastique fit interdire toute communication entre les deux communautés. J'ai connu une dame de Paris chez qui logeait D. Antoine, abbé, qui, devenue veuve, vendit tous ses effets pour se retirer à la maison des trappistes de Sénart, et qui quelque temps après revint à Paris, n'ayant pas trouvé dans cette retraite ce qu'elle désirait pour la perfection chrétienne.

**De Barral.** On m'a dit que M. de Barral, archevêque de Tours et ex-pair, avait donné la démission de son siège dans le cours de ce mois. Voyez Picot n° 132, p. 7, confirmation de cette nouvelle<sup>242</sup>.

---

<sup>240</sup> Devenu propriété nationale avec la Révolution, le palais du Temple avait été destiné au ministère des Cultes par un décret du 3 août 1811. L'ordonnance du 8 février 1815 (confirmée le 30 octobre 1816) autorisait le ministre de l'Intérieur à céder gratuitement le Temple et ses terrains à la sœur Marie-Joseph de la Miséricorde, Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, pour y établir une communauté bénédictine. La communauté en conserva la jouissance jusqu'à ce que la légalité des ordonnances soit contestée après 1830, *Journal du palais présentant la jurisprudence de la Cour de cassation et des Cours d'Appel de Paris et des départements*, Paris, au bureau du Journal du Palais, 1851, t. 10, p. 252.

<sup>241</sup> Louis Isaac Lemaître de Sacy et Nicolas Fontaine, *Histoire du vieux et du nouveau Testament, avec des explications édifiantes tirées des SS. Père...*, Paris, Pierre Le Petit, 1670, nouvelle édition : Paris, J.-J. Blaise, 1811. Voir R. Bottigheimer, « Historical Authorship, Commercial Interest, and National Attribution : *L'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* », *Bulletin du bibliophile*, Paris, Librairie Giraud-Badin, 2000, p. 153-156.

**Évêque des Monténégrins.** L'évêque de Monténégrins a envoyé à Venise auprès de l'empereur d'Autriche une députation, qui en a été bien reçue, pour lui faire soumission et hommage de vasselage avec des présents. (*Journal des Débats* du 27).

**Clergé de la Prusse.** Le roi de Prusse<sup>243</sup> a par une résolution du 21 novembre accordé aux Israélites domiciliés dans ses États la jouissance des droits civils et la participation aux autres droits et fonctions de ses sujets chrétiens. *Journal* du 28 décembre.

p. 61. 1815. Novembre.

**Religion en France.** *Considérations sur l'état actuel de la religion catholique en France, sur la nécessité et les moyens de la rétablir.* Par M. Cotteret, docteur et professeur de théologie, chanoine de N.-D. de Paris, vicaire général de Coutances. 1 v. in 8° 2 fr 50 c. chez Belin, rue des Mathurins. *Journal des Débats* 1<sup>er</sup> décembre.

**Juifs.** La diète helvétique doit prendre une résolution générale concernant les juifs qui habitent la Suisse. Bâle avait signifié il y a quelques mois l'ordre à 11 familles de quitter cette ville<sup>244</sup>.

En Allemagne, les juifs envoient une députation à la prochaine diète de Francfort pour obtenir l'égalité des droits avec les autres citoyens.

**M. Silvy.** Le rédacteur d'un journal se proposait d'y insérer un ou plusieurs articles, analyse qu'il avait rédigée de l'ouvrage de M. Silvy, intitulé : *Les jésuites tels qu'ils ont été &c*<sup>245</sup> en

---

<sup>242</sup> Son ralliement à Napoléon durant les Cent-Jours lui valut d'être radié de la Chambre des pairs le 14 juillet 1815. Il démissionna de son siège épiscopal le 26 septembre 1815 et se retira à Paris, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 58.

<sup>243</sup> Frédéric-Guillaume III (1770-1840). Roi de Prusse le 16 novembre 1797, il tenta de rester neutre au début des guerres napoléoniennes, mais, pressé par la Russie, il rejoignit les alliés en 1806. Exilé en Russie après la défaite d'Iéna, il retrouva son trône à la chute de l'Empire et obtint d'importantes augmentations de territoire au Congrès de Vienne.

<sup>244</sup> La composition des communautés était marquée par la situation héritée de l'Ancien Régime. L'influence alsacienne prédominait dans les communautés vivant à l'ouest de la ligne Bâle-Liestal-Lucerne, alors que celle du Surbtal restait sensible au sein des collectivités habitant les places de marché argoviennes et lucernoises. Leur influence, conjuguée avec celle des juifs badois, était aussi très forte à Zurich, alors que la communauté de Saint-Gall restait attachée à celle de Hohenems, dans le Vorarlberg. Forts de l'exemple de la patente de tolérance en vigueur en Autriche dès 1782 et de l'égalité sans condition accordée aux juifs par la France révolutionnaire en 1791, les juifs du Surbtal avaient demandé dès 1798 l'égalité civique au gouvernement helvétique. Non seulement cela avait été refusé, mais on avait imposé aux juifs autochtones des conditions plus défavorables qu'aux étrangers pour obtenir la citoyenneté. D'autre part, dès les années 1780, des juifs d'Alsace s'étaient installés à Carouge près de Genève et avaient bénéficié de la législation française après l'annexion de Genève et du diocèse de Bâle par la France. Quelques familles avaient pu s'établir dans les villes de Berne et de Bâle durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle mais, contrairement à ce que note Rondeau, la reconnaissance de l'égalité des droits de juifs en Suisse ne fut commencée qu'en 1856 et complète qu'en 1879, R. U. Kaufmann, « Judaïsme. Vers l'émancipation (1798-1879) », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11376.php>, consulté le 06-05-2015 ; voir aussi A. Weldler-Steinberg, *Geschichte der Juden in der Schweiz vom 16. Jahrhundert bis nach der Emanzipation*, Zürich, Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund, [1966-1970].

<sup>245</sup> *Les Jésuites tels qu'il ont été dans l'ordre politique, religieux et moral ; contre le système d'un livre intitulé : "Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle"*, ouvrage dont on prépare une

annonçant cet ouvrage. La censure de l'impression des journaux s'est opposée à ce que ces articles fussent insérés dans le journal, déclarant au rédacteur qu'il ne pouvait lui permettre que l'indication de l'ouvrage, son prix et le nom du libraire. M. Silvy instruit par ledit rédacteur fut à la police, où on lui déclara qu'il n'était pas dans l'intention du gouvernement qu'on écrivît contre les jésuites.

**Jésuites espagnols.** *Picot n° 132, p. 6 les met au nombre de 24.* Les 20 jésuites espagnols partis de Rome pour se rendre à Madrid, ont débarqué le 21 novembre à Marseille. Le consul d'Espagne qui y réside les a reçus avec beaucoup d'égards. [En appel de note : *Le Journal général du 8 décembre ne porte leur nombre qu'à 19, et fixe leur arrivée à Marseille au 20 novembre ayant été forcés d'y relâcher à cause du mauvais temps. Ils allaient débarquer à Barcelone. Ils sont tous très âgés, et réunissent entre eux un intervalle de plus de 16 siècles.*]

Les 17, 18 et 19 novembre on a travaillé dans l'imprimerie de la Propagande à Rome, les portes fermées. On s'attend à voir une déclaration du pape concernant les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne. *Journal de Paris* 3 décembre.

Dans le département de l'Ain, on a colporté et vendu un *Alphabet chrétien ou instruction pour la jeunesse*, dans lequel on a ajouté un 7<sup>e</sup> commandement de l'Église qui prescrit le paiement de la dîme<sup>246</sup>. Est-ce l'ouvrage de prêtres fanatiques, ou de quelque mécontent qui cherche à alarmer les habitants des campagnes?... Le préfet a donné ordre aux maires de saisir les exemplaires et les colporteurs. *Journal général* du 8 décembre.

p. 62. 1815. *Décembre.*

**Voyez plus bas.** *Du rétablissement des jésuites en France.* Chez Egron. Cet écrit est tiré, sauf quelques traits particuliers, d'un autre plus important intitulé : *Les Jésuites tels qu'ils ont été...* 1 v. in 8° de 350 p. 50c.

**Curé arrêté.** M. Morizot<sup>247</sup>, curé de Recey-sur-Ource (Côte d'Or) connu par sa conduite révolutionnaire, a été déposé dans les prisons de Chatillon S. Seine par ordre du préfet. *Journal de Paris*, 9 décembre.

**L'abbé Lafon.** L'abbé Lafon<sup>248</sup> est nommé précepteur des huit pages de S. M.

---

*nouvelle édition ; par M. S\*\*\*..., ancien magistrat, Paris, Impr. de A. Égron, mars 1815. Les jansénistes furent les premiers à réagir au retour des jésuites et à donner l'alarme par une série de publications dans dès 1814-1815. Voir M. Leroy, *Le mythe jésuite, op. cit.*, p. 340-346.*

<sup>246</sup> Sur la querelle de la dîme, voir P. Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986, p. 332-336, qui cite l'exemple de l'*Alphabet chrétien ou Instructions pour la jeunesse* dans lequel avait été ajouté un septième commandement de l'Église pour le paiement de la dîme...

<sup>247</sup> Morisot. Toujours curé de Recey-sur-Ource en 1820 d'après la *France ecclésiastique*.

<sup>248</sup> Voir cahier VI, note 34.

**Ancien évêque d'Apt.** M. Eon de Cely<sup>249</sup>, ancien évêque d'Apt est mort le [16 décembre] à Marseille, à l'âge de 80 ans. Il avait émigré en 1793 en Italie. Depuis son retour, il occupait une petite maison de campagne près cette ville, content d'une petite pension que S. M. venait d'augmenter. *Journal de Paris* 20 décembre.

**Ouvrages de M. Silvy sur les jésuites.** M. Silvy fait paraître plusieurs ouvrages depuis quelques mois. Pour faire suite à son ouvrage : *Les jésuites tels qu'ils ont été dans l'ordre politique, religieux et moral*, brochure in 8° de 352 pages, il a fait imprimer une brochure de 34 pages, intitulée : *Du rétablissement des jésuites en France*, qui a paru au commencement de décembre, et qui a été distribuée aux membres des deux Chambres pour éclairer leur religion sur le projet de rétablir les jésuites.

**Contre Picot et consorts.** Les deux mois qui précèdent, il [Silvy] a donné au public une brochure intitulée : *Première lettre à l'auteur des Mémoires pour servir à l'histoire ecclesiastique du 18<sup>e</sup> siècle*<sup>250</sup>. Une autre brochure intitulée : *Les vrais sentiments de Bossuet sur les Réflexions morales du P. Q.*

**Ouvrages de M. Jacquemont.** Il est aussi éditeur de deux ouvrages de M. Jacquemont<sup>251</sup>, curé interdit dans le Lyonnais. Le 1<sup>er</sup> sur les interdits arbitraires. Le 2<sup>e</sup>, *Lettre d'un curé du diocèse de Lyon au cardinal Fesch, archevêque de cette ville, touchant les suppressions faites dans le catéchisme du d. cardinal à celui de M. Montazet*. Très bon ouvrage qui parut en décembre et assez à propos s'il est lu par les élèves du grand séminaire de Saint-Sulpice, puisqu'on ose

---

<sup>249</sup> Laurent Michel Eon de Cély (1735-1815). Né à Bayeux. Abbé de La Valette et vicaire général de M. de Marbeuf à Autun, il fut nommé évêque d'Apt en 1778 et sacré en 1779. Il démissionna en 1801, A. Jean, *Les évêques et les archevêques, op. cit.*, t. 1, p. 22.

<sup>250</sup> Ouvrage de M.-J.-P. Picot publié en 1806.

<sup>251</sup> François Jacquemont (1757-1835). Formé chez les oratoriens de Montbrison, il fut ordonné en 1781 sans avoir à signer le Formulaire. Curé de Saint-Médard-en-Forez en 1784, il adhéra à la Constitution civile du clergé mais, royaliste, se rétracta en 1794, en refusant cependant de signer le Formulaire comme le lui demandaient les vicaires insermentés de Mgr de Marbeuf. Sa réputation de janséniste et l'influence importante qu'il avait sur ses paroissiens le firent évincer de ses fonctions en 1803. Il continua à vivre au milieu de ses anciens paroissiens et se consacra à la défense de ses convictions et aux « Amis de l'Œuvre de la vérité » dont il anima des réunions, entretenant une correspondance suivie avec les jansénistes de Paris, Troyes et Utrecht. Appelé le « dernier des appelants célèbres » par Louis Silvy, on lui refusa les derniers sacrements en 1835 et il fut enterré dans le « carré janséniste » du cimetière de Saint-Médard. Il a notamment publié : *Les maximes de l'Eglise gallicane, victorieuses des attaques des modernes ultramontains, ou Réponse à deux écrits imprimés à Lyon, dont l'un est intitulé : Réflexions sur le respect du pape et de ses décisions dogmatiques, par M. B., ancien curé*, Lyon, 1818 ; *Lettres villageoises sur une secte imaginaire*, Paris, 1821 ; *Mémoire sur les interdits arbitraires, et sur le refus public des sacrements et de la sépulture ecclésiastique*, Paris, 1815 ; *Observations sur les calomnies que l'on a répandues et qu'on renouvelle encore de nos jours contre le monastère et l'école de Port-Royal, où l'on répond brièvement à quelques articles du livre de M\*\*\*, intitulé : De l'Eglise gallicane dans son rapport avec le souverain pontife*, Lyon ; Paris, 1821 ; *Examen impartial du jésuitisme ancien et moderne, par un ami sincère de la religion et du roi*, 1821. Voir E. Jacquemont, *Une âme de janséniste. François Jacquemont, curé de Saint-Médard-en-Forez, 1757-1835, sa vie et sa correspondance d'après des documents inédits publiés avec une introduction et des notes*, Lyon, H. Landarchet, 1914 ; sur son action en Forez, voir J.-P. Chantín, *Les amis de l'Œuvre de la Vérité : jansénisme, miracles et fin du monde au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses de l'Université de Lyon, 1998.

leur y déclarer qu'un confesseur ne doit pas interroger son pénitent s'il aime Dieu, s'il fait des actes d'amour, s'il rapporte à Dieu ses actions par la charité. [En marge gauche : *Erreurs prêchées au grand séminaire de Saint-Sulpice.*]

p. 63. 1815. *Décembre.*

**Fanatisme de l'abbé Fournier à la paroisse de Saint-Denis du Saint Sacrement.** Un abbé Fournier<sup>252</sup> du clergé de Saint-Denis, rue de Saint-Louis au Marais, se permet tous les 3<sup>e</sup> dimanche dans ses prêches les sorties les plus schismatiques, et qui scandalisent son petit auditoire. Les communions, les confessions faites en tel temps sont nulles ; si l'on examinait les bibliothèques d'un certain chrétien, il y en a un grand nombre qu'on devrait jeter au feu &c. Il déclame aussi contre l'acquisition de certains biens vendus pendant la Révolution, et prêche l'obligation de les restituer. En un mot, il ne cherche qu'à agiter, troubler les consciences, et le tout ad majorem Dei gloriam.

**M. de Pradt**, v. plus bas. M. de Pradt, cyd. archevêque de Malines, a tout à fait abandonné l'éloquence de la chaire, dit le journaliste de Paris du 16 décembre pour consacrer sa plume à des écrits profanes. Plusieurs ouvrages dont il s'occupe paraîtront successivement. Le 1<sup>er</sup> qui vient de paraître est l'Histoire du Congrès de Vienne<sup>253</sup>.

**L'abbé Edgeworth.** Il paraît une seconde édition des *Mémoires* de l'abbé Edgeworth<sup>254</sup> du Firmont. 1 v. 3 fr 50 c.

**Nîmes. Protestants.** Le 21 décembre à 10 h matin les temples des protestants ont été ouverts à Nîmes. Journal du 28.

**Religion.** Dans le *Journal de Paris* du vendredi 22 décembre se trouve un article signé Y, *De la nécessité de ramener aux bonnes mœurs par la religion, et à la religion par la douceur.*

---

<sup>252</sup> Abbé Fournier (1765-1858). Ordonné en 1792, il s'engagea dans la garde nationale et exerça secrètement son ministère auprès des condamnés durant la Révolution. Officiant dans l'église des Minimes après 1794, il fut nommé second vicaire de la paroisse Saint-Denis du Saint-Sacrement (d'abord dans l'église des Minimes ; appelée plus tard Saint-Denis au Marais) en 1802 et le resta jusqu'à sa mise à la retraite et sa nomination au chapitre de Notre-Dame en 1854, *ARR*, t. CLXXXII, jeudi 11 novembre 1858, n° 6388, p. 347-348.

<sup>253</sup> *Du congrès de Vienne par l'auteur de l'Antidote au congrès de Rastadt*, Paris ; Lugano, F. Veladini, 1816.

<sup>254</sup> Henry Essex Edgeworth de Firmont (1745-1807). Né en Irlande, fils d'un pasteur anglican converti au catholicisme, il étudia chez les jésuites à Toulouse puis au séminaire des Missions Étrangères où il fut ordonné prêtre. Décidé à se consacrer aux Irlandais et Anglais de Paris, il fut nommé vicaire général puis devint le confesseur de Madame Élisabeth en 1791. Resté proche de la famille royale après son incarcération au Temple, il assura la liaison avec les agents royalistes émigrés. Recommandé à Louis XVI par Madame Élisabeth, il obtint de célébrer la messe pour lui et de le confesser avant son exécution. Il quitta Paris après la mort de Madame Élisabeth et rejoignit le comte d'Artois en Écosse, servant d'agent de liaison entre Louis XVIII et Pitt. Chapelain de Louis XVIII, il célébra le mariage du duc d'Angoulême et de Marie-Thérèse de France en 1799. Ses *Mémoires*, fort précieux pour l'histoire de la famille royale entre 1791 et 1792, furent publiés en 1815, J. Tulard, J.F. Fauard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution, op. cit.*, p. 794.

**L'abbé Coulon.** Le jour de Noël, l'abbé Coulon<sup>255</sup> a prêché devant le roi et la famille royale avant Vêpres.

**Cimetière de la Madeleine.** Par une ordonnance du roi, qui a acheté le terrain du ci-devant cimetière de la Madeleine, on élèvera une chapelle consacrée à Saint Louis, laquelle renfermera deux autels sur le lieu où ont été déposés les corps de Louis XVI et de la reine. Des portiques environneront l'enceinte de ce cimetière, où reposent les cendres de tant de victimes, et des allées d'arbres isoleront ce monument des maisons voisines. S. M. a adopté le plan qui sera exécuté aux frais de sa liste civile. *Journal de Paris* 24 décembre.

**M. de Pradt.** À Rome l'inquisition a fait saisir et mis à l'Index une traduction italienne de l'ouvrage de M. de Pradt, ci-devant archevêque de Malines, L'ambassade à Varsovie<sup>256</sup>. *Journal de Paris* 25 décembre, 1<sup>ère</sup> col. de la page 4.

**Association des prêtres puristes.** Les puristes travaillent l'opinion des fidèles. On m'a assuré qu'il se formait à Paris plusieurs associations qui ne reconnaissent aucune autorité ecclésiastique établie, ni ne communiquaient in divinis avec les fidèles soumis aux lois du concordat.

p. 64. 1815. *Décembre.*

**Sur les jésuites.** Dans le *Journal général de France* du 29 décembre, art. Littérature, extrait sur les souvenirs du duc de Lévis<sup>257</sup>, il y a son opinion sur les jésuites. Il attribue leur destruction en France à un esprit de secte et de parti, dont les Parlemens s'étaient déclarés les généraux ; que c'était une guerre de moines à moines, que le molinisme en a été longtemps le prétexte. M. le duc de Lévis ne peut être une grave autorité pour ce qu'il avance. Certainement si les jésuites n'eussent point erré sur la foi, la morale et la discipline

---

<sup>255</sup> Claude Antoine Coulon (1745-1820). Grand vicaire de Sisteron puis de Nevers, il acquit une certaine réputation de prédicateur qui lui permit de prêcher l'Avent devant Louis XVI en 1787. Insermenté, il émigra ; très opposé à Bonaparte, il ne rentra qu'en 1814. Il avait publié en 1813 un *Abrégé de la Défense de la déclaration du clergé de Bossuet* qui, d'après les auteurs de la notice, lui aurait valu d'être écarté de l'épiscopat pour son gallicanisme, J. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, vol. 61, p. 463-464.

<sup>256</sup> *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812, par M. de Pradt, archevêque de Malines, alors ambassadeur à Varsovie*, Paris, Pillet, 1815. Cet ouvrage, qui connut un grand succès et 9 éditions consécutives, ne fut pas mis à l'Index, mais trois autres ouvrages de M. de Pradt le furent, dont les *Quatre Concordats*, en 1820, J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 724.

<sup>257</sup> Gaston Pierre Marc de Lévis (1764-1830). Grand Bailli de Senlis, député de la noblesse aux États-Généraux tout d'abord favorable à la Révolution, il émigra en 1792 pour combattre dans l'armée des Princes puis participa au débarquement de Quiberon, où il fut blessé. Rentré en France après le 18-Brumaire, il se consacra à l'écriture jusqu'au retour des Bourbons. Pair de France en 1814, membre du Conseil privé et maréchal de camp en 1815, il fut reçu par ordonnance royale à l'Académie française en 1816. Favorable à une monarchie « à l'anglaise », il s'occupa principalement de questions financières, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 149-150

ecclésiastique, ils ne se fussent point attiré de puissants adversaires, ils n'eussent été supprimés en France qu'avec les autres corporations en 1791.

Toutefois M. le duc de Lévis leur reproche leur ambition... Il attribue gratuitement l'affaiblissement des bonnes études, de la religion et de la morale à leur suppression.

M. Salgues, rédacteur de cet article, n'est pas de son avis et prouve qu'à cette époque les jésuites n'avaient point d'hommes célèbres dans les Lettres, que dans les États où il n'y avait plus de jésuites, les sciences ont été cultivées, que la religion s'y est conservée...

**Jésuites espagnols.** *Journal de France* du 30 décembre, art. Madrid. Les jésuites tâchent de s'établir, mais jusqu'à ce moment ils sont peu nombreux, et l'âge de ceux qu'on a retrouvés ne répond pas à leur zèle. La restitution des biens non vendus éprouve des difficultés : formalités qui traînent en longueur. En général, les autres religieux des différents ordres n'ont pas vu avec plaisir le rétablissement de la Société. La protection du gouvernement fera disparaître tous ces obstacles.

**Évêché en Suisse.** Soleure pourra devenir la résidence de l'évêque catholique pour Bâle<sup>258</sup>, Genève... et les communes catholiques. *Journal Général* 1<sup>er</sup> janvier 1816.

**21 janvier.** Le ministre de l'Intérieur<sup>259</sup> a ordonné qu'il ne fût pas fait d'oraison funèbre de Louis XVI le 21 janvier dans les églises, que seulement on y lirait son testament. *Journal Général* 1<sup>er</sup> janvier 1816. Lettre dans le *Journal de Paris* 9 janvier.

---

<sup>258</sup> Ce ne fut qu'en 1828, au terme d'une convention conclue à Lucerne entre l'internonce apostolique, Mgr Gizzi, et les cantons de Berne, Soleure, Lucerne et Zoug pour la réorganisation du diocèse de Bâle, que les populations catholiques des cantons de Lucerne, Soleure, Zoug et de la partie de la principauté de Porrentruy cédée au canton de Berne, formèrent un nouvel évêché de Bâle. Alors seulement, la résidence de l'évêque fut transférée à Soleure. L'église collégiale de Saint-Urs-et-Victor fut érigée en église cathédrale et le chapitre collégial en chapitre cathédral de l'évêché de Bâle, J. Trouillat, L. Vautrety, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bale recueillis et publiés par ordre du Conseil-exécutif de la République de Berne*, Porrentruy, chez Victor Michel, 1852, t. 1, p. CXLIII.

<sup>259</sup> Vincent-Marie Viénot, comte de Vaublanc (1756-1845). Né à Saint-Domingue, il fit ses études en pensionnat à Paris, au collège de la Flèche, puis à l'École militaire. Sous-lieutenant en 1774, il fut envoyé à Saint-Domingue et devint capitaine, puis lieutenant-colonel breveté. Rentré en France, il fut nommé lieutenant des maréchaux en 1782. Favorable à la Révolution, il fut président de l'administration départementale de Seine-et-Oise en 1790 et fut élu député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative en 1791. Il combattit les mesures contre les insermentés et les émigrés tout en dénonçant leur rassemblement aux frontières. Caché pendant la Terreur, il présida la section royaliste Poissonnière le 13 vendémiaire et fut condamné à mort par contumace (vendémiaire an IV-octobre 1795) deux jours après avoir été élu député de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents, siège qu'il n'occupa que lorsque sa condamnation fut déclarée inconstitutionnelle (fructidor an VI-août 1798). Condamné à la déportation après le 18-Fructidor, il se refugia en Suisse et Italie. Revenu sous le Consulat, il devint un fervent partisan du régime. Il fut député du Calvados en frimaire an IX (décembre 1800), puis questeur du Corps législatif en 1804, candidat au Sénat conservateur, préfet de la Moselle en 1805, chevalier puis baron d'Empire en 1809. Pour autant, il accueillit avec joie le retour des Bourbons et fut maintenu dans sa préfecture. Il rejoignit le roi à Gand durant les Cent-Jours et fut nommé dès juillet 1815 conseiller d'État et préfet des Bouches-du-Rhône. En septembre 1815, il accepta la portefeuille de l'Intérieur dans le ministère Richelieu et se rangea du côté des ultras à la Chambre introuvable, accumulant des maladresses qui l'amènèrent à se démettre de son portefeuille le 8 mai 1816. Député du grand collège du Calvados en 1820, 1821 et 1824, vice-président de la Chambre en 1821, membre du Conseil supérieur du commerce en 1824, son opposition à Villèle lui coûta la faveur du roi. Appelé au Conseil d'État le 25 juillet 1830, il se retira après la révolution de Juillet et se consacra



**Église d'Allemagne.** Négociations actives entre le Saint-Siège et la Cour de Vienne. Celle-ci insiste sur le maintien des suppressions de quelques évêchés depuis 10 ans, et réclame de nouvelles de la part du pape. S. S. s'y refuse.

**Ordres religieux.** Le projet de rétablir les ordres religieux trouve beaucoup d'opposition. Les rois de Sardaigne et d'Espagne sont les seuls qui ont accédé à cette demande. Les gouvernements de Toscane et de Modane ont renvoyé plusieurs jésuites qui étaient venus s'établir dans leurs États. *Journal de Paris* du 18.

p. 65. 1815. Décembre.

**Église de France. Démission des évêques.** Vers l'Épiphanie, le bruit s'est répandu dans Paris que, par suite des négociations entre la cour de France et le Saint-Siège, les évêques anciens non démissionnaires, rentrés, avaient donné la démission de leurs sièges, avec des restrictions en faveur des libertés de l'Église gallicane [en note au dessus de la ligne : *des réserves en faveur des principes professés dans leurs protestations et*] ; que deux d'entre eux s'y étaient d'abord refusés, mais que l'on pensait qu'ils l'avaient aussi donnée. Que M. Caux, ancien évêque d'Aire, était désigné pour archevêque de Paris. [Rajout : *Le 24 la nouvelle des démissions des évêques réclamants était confirmée par la voix publique*<sup>260</sup>.]

**Jésuites espagnols.** À Madrid, et à Villagarcia de Campos, vers Noël, les jésuites ont commencé à publier leurs méthodes d'instruction pour leurs élèves. On en paraît satisfait, mais en général on désire que le gouvernement ne demande pas d'autres services à la nouvelle société. *Journal Généralde France* du 11 janvier.

**Trappistes. Nouveau monastère du Port-du-Salut établi en 1815.** Picot n° 149, p. 382. M. le baron de Geramb<sup>261</sup>, chambellan de l'empereur d'Autriche, s'est retiré chez les trappistes près

---

aux travaux littéraires, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 488-489.

<sup>260</sup>Pie VII avait au contraire déploré un mois plus tôt l'attitude des évêques qui refusaient de se soumettre à son autorité, voir *supra*, note 158. Le gouvernement avait fait la sourde oreille et réitéré ses demandes ; la réponse négative de Rome arriva le 2 janvier, P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>261</sup>Ferdinand François de Geramb (1772-1848). Fils d'un aristocrate hongrois et baron autrichien qui dirigeait une banque à Lyon, il suivit son père en émigration à la Révolution et entra dans la carrière militaire. Colonel du corps franc Marie-Thérèse en 1805, chambellan en 1806, chevalier de Malte en 1807, il partit servir en Espagne après la bataille de Tilsit. Envoyé comme ambassadeur en Angleterre par les Cortès, il ne fut pas reconnu par le gouvernement anglais qui ne l'autorisa pas à rester. Débarqué sur le continent, il fut arrêté par Napoléon et incarcéré à Vincennes en 1812. Il y rencontra le futur cardinal Fontana et fit de vœu de se consacrer à la vie religieuse. Il se retira à Lyon après sa libération en 1814, puis séjourna un an dans le monastère de Darfeld en Westphalie, avant de rejoindre le monastère du Port-du-Salut le 12 février 1816. Il y prononça ses vœux le 13 avril 1817. Contraint de quitter la France en 1830, il en profita pour faire le pèlerinage de Jérusalem. Puis, il vecut quelques années dans le monde à Lyon, selon la règle, mais sa santé ne lui permit pas de réintégrer la Trappe. Peu avant sa mort, Grégoire XVI le nomma procureur-général et abbé de la Trappe, F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, t. 4, p. 145-146 ; *La Dominicale : journal des paroisses*, supplément du 2 mars 1833, p. 359-361.

Laval. *Id.* Ce nouveau monastère de trappistes a été établi par M. Girmont au Port Reinjeard, à deux lieues de Laval. M. le baron Geramb étant enfermé au château de Vincennes par ordre de N. B. y fit vœu de se faire trappiste, si Dieu lui conservait la vie. *Journal Général* des 11 et 12 janvier. Ce monastère nouvellement établi prend le nom du Port du Salut.

**Phénomène de Roterbourg.** Dans le *Journal de Paris* du 2 janvier 1816 est insérée une lettre en date de Heidelberg du 25 décembre adressée à une personne de Strasbourg, qui rapporte un événement qui, s'il est vrai, tient du surnaturel. À quelques lieues de Heidelberg, à l'extrême frontière du Grand-Duché de Bade, en remontant le Neckar, au château de Roterbourg, à une lieue à l'est de Sickheim, petite ville sur la grande route de Heilbronn, pendant 4 jours on entendit très distinctement la marche d'une armée, le cliquetis des armes, le son du tambour et d'une musique militaire, la marche des équipages et d'un nombreux train d'artillerie, enfin une grande canonade et fusillade. Ce bruit dura sans interruption nuit et jour, il partait du château de Roterbourg, et suivait la direction de l'Est à l'Ouest, en parcourant un espace de 4 lieues de long sur un quart de lieue de largeur. Les habitants de Sickheim, les curieux accourus de Heilbronn, Heidelberg en ont été témoins, ainsi qu'une commission de savants envoyés par le grand duc, laquelle doit en donner une relation officielle.

p. 66. **1816. Janvier.**

**Rome et Wurtemberg.** Le 9 décembre. On assure à Rome que les négociations entamées par le roi de Wurtemberg<sup>262</sup> pour un concordat particulier au sujet des affaires ecclésiastiques avec le Saint-Siège, n'ont aucun résultat<sup>263</sup>.

**Palais du Temple.** Le palais du Temple est converti en monastère dont la princesse de Condé, abbesse de Remiremont sera la supérieure. Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages serviront de cellules aux dames religieuses. Une chapelle sera construite dont l'entrée donnera sur la rue du Temple.

**Religion en Pologne.** Dans la nouvelle constitution du royaume de Pologne, l'article relatif au culte est ainsi conçu : "La religion catholique romaine étant reconnue depuis les temps les plus reculés par la grande majorité des habitants pour la religion nationale, elle jouira par cette raison, comme auparavant, de la protection particulière du gouvernement, sans que par là le libre exercice des autres religions soit restreint le moins du monde. Toutes, sans exception,

---

<sup>262</sup> Frédéric Guillaume I<sup>er</sup> de Wurtemberg, voir cahier VI, note 7.

<sup>263</sup> La volonté des États du Haut-Rhin de limiter l'autorité du Saint-Siège bloqua toutes les négociations, en dépit de la situation très dégradée des Églises. Rien n'était encore réglé à la mort de Pie VII, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 347-348.

jouiront de l'exercice entier et public de cette liberté sous la surveillance de la loi<sup>264</sup>. *Journal de Paris* 4 janvier 1816.

**Église germanique.** Les puissances de l'Allemagne s'occupent de l'organisation de l'Église catholique en Allemagne. Il s'agit surtout de conserver les anciennes libertés de l'Église d'Allemagne. *Id.*

**Ouvrage allemand.** Un homme d'État très célèbre a fait imprimer une brochure importante sous le titre : *Examen de questions de droit public ecclésiastique sur les bases des institutions futures de l'Église catholique de l'Allemagne*. L'auteur veut qu'on maintienne les décrets du concile de Bâle, que la nation allemande a solennellement ratifiés dans une diète tenue à Mayence en 1430, sous la présidence de l'empereur Albert II. C'est sur ces décrets que reposait jusqu'à présent la liberté de l'Église allemande<sup>265</sup>. *Id.*

**Milan, acte civils rendus au clergé le 10 janvier 1816.** À Milan, la régence a rendu un édit pour que les registres de baptême, de mariage et de décès soient tenus par les curés, qui seront chargés de l'inscription des actes relatifs. *Id.*

**Dispenses pour le mariage du roi d'Espagne.** La Cour de Portugal fait demander par son ambassadeur à Rome la dispense du Saint-Siège (pour parenté) pour le mariage de la princesse Marie-Thérèse<sup>266</sup>, âgée de 23 ans, fille du prince régent de Portugal<sup>267</sup>, avec Ferdinand VII roi d'Espagne, âgé de 32 ans, qui est oncle de la future, fille de sa sœur aînée.

**Société protestante à Londres.** Il s'est formé à Londres une société protestante protectrice de la liberté religieuse, qui a voulu se mêler des affaires religieuses en France. Les journaux (en

---

<sup>264</sup> Le partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, entre 1772 et 1795, entraîna la division de l'Église catholique polonaise qui souffrit dans les trois parties de la tutelle de l'État et d'une politique assimilatrice (constitutive d'une identification du national et du religieux). Le Congrès de Vienne créa en 1815 à l'intérieur des frontières russes un royaume de Pologne. La constitution citée est celle donnée au royaume en 1815 ; l'article mentionné ici est l'article 11, dont le libellé exact est : « La religion catholique, celle de la majorité des habitants du royaume polonais, fera l'objet d'une tutelle particulière du gouvernement, sans violer la liberté des autres religions qui, toutes sans exception, auront la liberté de culte. Les différents cultes chrétiens n'entraîneront pas de discrimination dans les droits politiques et civils. » Hanna Dylagowa souligne que ces dispositions ont été respectées, B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 782-784.

<sup>265</sup> Dix mois après l'assemblée de Bourges qui avait promulgué la Pragmatique Sanction (7 juillet 1438), la diète de Mayence et le nouvel empereur Albert II (1397-1439) promulguèrent à leur tour une Pragmatique fondée sur les décrets conciliaristes de Bâle. Néanmoins, le concordat des princes de 1447 conclu avec Eugène IV reprit les dispositions du concordat de 1418, plus favorables au pape que la Pragmatique. Le concordat de Vienne (1448) restitua au pape les droits que le concile de Bâle lui avait contestés, fondant le mécontentement des clercs allemands qui se sentirent privés de leurs libertés traditionnelles. Voir *Histoire du Christianisme*, t. 6. *Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Paris, Desclée-Fayard, 1990, p. 108-131.

<sup>266</sup> Marie-Isabelle de Portugal (1797-1818). Morte des suites d'une césarienne. Il y a sans doute confusion avec Marie-Thérèse de Portugal, mariée en 1810 à l'infant d'Espagne Pierre-Charles. En dépit du droit canonique, les dispenses de mariage pour parenté étaient aisément accordées aux souverains, moyennant finances.

<sup>267</sup> João VI de Portugal, le Clément (1767-1826). Prince régent (1792-1816), puis roi du Portugal (1816-1826). Marié en 1785 à Charlotte Joachime d'Espagne (1775-1830) qui mena en faveur de son fils, l'infant Michel, une révolte d'inspiration absolutiste contre la politique constitutionnelle de son époux (1823-1824), A. H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal : des origines à nos jours*, Roanne, Horvath, 1978, p. 390 et suiv.

janvier) ont dénoncé à l'opinion publique la fausseté des assertions et accusations de cette société au sujet des protestants en France.

p. 67. **1816. Janvier.**

**Jésuites.** Selon une gazette allemande : “ On est informé que les jésuites émigrent de Rome par douzaines et par centaines, pour se rendre dans les différents collèges qui ont été rouverts en Espagne, à Naples, en Sicile, à Parme &c. Il en est dernièrement parti 300 pour les 1<sup>ers</sup> de ces royaumes. Comme l'ordre a été supprimé depuis environ 50 ans, savoir en 1759 dans le royaume de Portugal, en 1767 dans celui d'Espagne, et en 1768 dans les états de Naples et de Parme, il faut que les membres de cet ordre soient doués d'une longévité particulière, ou qu'ils aient recruté en secret, pour que l'on puisse comprendre comment il a pu paraître tout d'un coup un si grand nombre de jésuites”<sup>268</sup>. (*Journal de Paris* 11 janvier).

**Suisse.** On doit ouvrir en janvier à Lucerne une grande conférence pour les affaires ecclésiastiques. Les catholiques des cantons de la Suisse orientale y envoient des députés.

**Jésuites.** M. Lang<sup>269</sup>, écrivain allemand, a publié depuis peu un ouvrage latin très important et très fort contre l'ordre des jésuites. *Journal de Paris* du 13 janvier.

**Société d'instruction élémentaire.** Il s'est formé à Paris une Société pour l'Instruction élémentaire qui tient ses séances, rue du Bac, n° 34. L'époque de sa fondation est du 1<sup>er</sup> juillet 1815<sup>270</sup>. Elle a tenu une séance publique le 10 janvier 1816. V. *Journal de Paris* 13 janvier.

---

<sup>268</sup> Jacques Crétineau-Joly indique que 1 500 « vieillards, presque tous octogénaires » se rendirent en Espagne après le rétablissement de la Compagnie, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 6, p. 249.

<sup>269</sup> Karl Heinrich Ritter von Lang (1764-1835). Né à Balgheim, il devint secrétaire de régence de la principauté d'Oettingen en 1787. Secrétaire du ministre du Wurtemberg à Vienne en 1789, il l'accompagna au congrès de Radstatt (1797). Devenu archiviste privé de la famille d'Hardenberg, il décida de rester à Ansbach après son rattachement à la Bavière (1805) et fut archiviste à Munich de 1810 à 1817. Il vécut ensuite retiré à Ansbach. Tout au long de sa carrière, il publia plusieurs ouvrages d'histoire et fut un farouche adversaire des jésuites. Toutefois, son ouvrage sur les jésuites, *Geschichte der Jesuiten in Bayern*, ne fut publié à Nuremberg qu'en 1819, *Allgemeine Deutsche Biographie*, Leipzig, Duncker & Humblot, t. 17, p. 606-613 ; H. von Mosch, « Karl Heinrich Ritter von Lang : 7. Juli 1764-26. März 1835 », in W.-D. Kavasch (dir.), *Lebensbilder aus dem Ries*, Nördlingen, 2002, p. 295-311 ; P. Wittmann, *Die Jesuiten und der Ritter Heinrich von Lang oder Nachweis: wie die Gegner der Jesuiten deren Geschichte schreiben*, Augsburg, Karl Kollmann, 1845.

<sup>270</sup> Des échanges entre Lancaster et les comtes Charles Philibert de Lasteyrie (1759-1849) et Alexandre de Laborde (1773-1842) les avaient amenés à envisager la création en France d'une société comparable à la British and Foreign School Society qui promouvait l'enseignement mutuel. Initiée par Joseph-Marie de Gérando (1772-1842) à la fin de la première Restauration, l'idée fut fortement soutenue par Carnot, au gouvernement pendant les Cents Jours. Il ordonna l'ouverture d'une école d'essai à Paris et approuva la création de la Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, ou Société pour l'Instruction élémentaire, qui fut constituée et se réunit les 16, 17 et 18 juin dans les locaux de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale (présidée par Gerando), rue du Bac (c'est au cours de ces réunions que Carnot apprit la défaite de Waterloo). Le règlement fut approuvé le 13 juillet. Le premier conseil d'administration était composé de 36 membres (Gerando président, Lasteyrie et J.-B. Say, vice-présidents, Laborde, secrétaire général) et il y eut en 1815 418 souscripteurs. Reconnue d'intérêt public en 1831, cette société eut comme souscripteurs, entre autres, Ampère, le duc de Broglie, Guizot, Hachette, Cuvier, Chaptal, Cauchois-Lemaire, le duc de Praslin, l'abbé Sicard et... Bell et

Elle fait les méthodes anglaises de MM. Bell et Lancaster. Elle se compose déjà de plus de 400 souscripteurs dont plusieurs ministres d'État, des pairs, des députés. M. Martin<sup>271</sup>, protestant, est directeur des écoles, dont 4 sont déjà établies dans Paris. Mme la duchesse de Duras<sup>272</sup> en a établi une autre dans sa maison<sup>273</sup>. V. *Journal de Paris* 13 janvier. *L'Ami de la religion et du roi*, n° 128 du 1<sup>er</sup> novembre 1815, et n° 130, 8 novembre page 416, n'approuve pas ces sortes d'établissements, confiés à un hétérodoxe. Il préférerait l'emploi des frères des écoles chrétiennes<sup>274</sup>.

**Bossu, curé de Saint-Eustache.** Quoique le mandement des vicaires généraux qui prescrit pour le 20 [i. e. 21] janvier une messe solennelle pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, n'ordonne pas, comme celui de 1815, des prières expiatoires, M. Bossu, curé de Saint-Eustache, a fait annoncer (v. *Journal de Paris* du 15 janvier) qu'avant la messe, le célébrant, ses assistants et tout le clergé, un cierge à la main, et tout le peuple à genoux, on récitera les prières expiatoires.

p. 68. 1816. Janvier.

**Conduite de la Cour romaine envers le clergé irlandais, au sujet du veto.** Le pape a refusé de répondre en aucune manière à l'adresse et aux remontrances de l'assemblée du clergé d'Irlande. On a insinué aux personnes qui s'étaient chargées de la présenter qu'il serait fait une réponse au Parlement britannique. Le cardinal Litta, dont les dispositions étaient comparativement favorables aux vues des prélats catholiques irlandais, a été envoyé à Milan,

---

Lancaster. Voir F. Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple : 1815-1870*, [Paris], Éditions de l'Atelier, 1995, p. 50-58 (et suiv. pour la création des écoles mutuelles à Paris).

<sup>271</sup> François Martin (1792-?). Désigné comme Martin fils pour le différencier de son père (1757-1838) qui portait le même prénom et avait été le restaurateur du protestantisme officiel à Bordeaux. Professeur de théologie à la Faculté protestante de Montauban, il fut l'un des premiers maîtres de l'école de formation de Paris. Voir R. Castanet, « Les pasteurs Martin », in P. Cabanel, *Itinéraires protestants en Languedoc du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. 2. *Espace gardois*, Montpellier, Presses du Languedoc, 2000, p. 63-65 ; A. Ruolt Anne, « Le modèle d'éducation lancastérien, un dispositif éducatif protestant ? », *Carrefours de l'éducation*, 35, 2013, p. 145-161.

<sup>272</sup> Claire Louisa Rose Bonne, duchesse de Duras (1777-1828). Née Coëtnempren de Kersaint, émigrée durant la Révolution, elle épousa à Londres Amédée Bretagne Malo de Durfort, duc de Duras en 1797. Amie de Madame de Staël et de Chateaubriand, elle revint à Paris à la Restauration et son salon devint l'un des centres littéraires en vogue. Poussée par Chateaubriand, elle publia un roman, *Ourika*, en 1823. Outre l'école installée dans son hôtel rue de Varenne (voir note suiv.), elle créa également une école de garçons rue de Fleurus, répertoriée en 1818, F. Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple, op. cit.*, p. 64.

<sup>273</sup> Quatre écoles furent fondées dès 1815 : rue Saint-Jean-de-Beauvais, rue Popincourt, rue des Billettes et rue de Varenne, dans l'hôtel de la duchesse de Duras (qui fut ensuite transférée rue Carpentier), *ibid.*

<sup>274</sup> La tendance « laïciste » de Lancaster ne fut pas adoptée par la Société. Ainsi l'article 3 des statuts réservait l'enseignement religieux au clergé, mais la présence de directeurs protestants déplut. Le caractère non religieux de l'enseignement mutuel fut dénoncé dès octobre 1815 au Grand Aumônier. La Commission d'instruction publique exigea des directeurs catholiques et le pasteur Martin dut se retirer dès 1816.

sous prétexte, ou à l'effet de conduire à Rome [François] II<sup>275</sup>. Le cardinal Consalvi, partisan reconnu du veto a été nommé à sa place. On se rappellera que ce cardinal avait été envoyé par le pape auprès du prince régent<sup>276</sup>, et qu'il s'est montré, plus qu'aucun membre du Sacré Collège, favorable aux vues catholico-ecclésiastiques du cabinet britannique<sup>277</sup>. (Extrait de l'*Evening Post* de Dublin, inséré dans le *Journal de Paris* du 15 janvier).

**Evêché en Suisse.** La commission établie à Lucerne pour l'érection d'un évêché catholique en Suisse, a commencé ses séances le 10 janvier, et a envoyé une députation vers le nonce du pape (*Journal général de France* 24 janvier) V. *Journal de Paris* du 28 janvier.

**P. de Bourbon, religieuse.** La princesse Antoinette de Bourbon<sup>278</sup>, religieuse ursuline à Parme, doit se rendre à Rome, y fixer sa résidence dans un couvent de son ordre. C'est le vœu de sa famille, auquel se joignent des raisons politiques. *Journal général de France* 26 janvier.

**Jésuites en Russie.** On écrit de Pétersbourg du 30 janvier 1816, que tous les jésuites ont reçu l'ordre de quitter cette capitale dans le délai de 24 heures. On leur reproche d'avoir cherché à faire des prosélytes dans plusieurs familles distinguées<sup>279</sup>. *Journal général de France* 30 janvier.

**Ukase impérial du 1<sup>er</sup> janvier religion catholique romaine en Russie.** V. *Journal général de France* du 12 janvier notification au Sénat de Hambourg par l'ambassadeur de Russie. Ce

---

<sup>275</sup> Le cardinal Litta avait suivi le pape à Gênes durant la dernière offensive de Murat. Après le retour à Rome, il fut envoyé à Milan pour y complimenter l'empereur d'Autriche (roi des Romains sous le nom de François II), J.-P. Migne, *Dictionnaire de biographie chrétienne, op. cit.*, t. 2, col. 1208.

<sup>276</sup> George IV (1762-1830). Régent de 1811 à 1820, en raison de la folie de son père George III. Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et du Hanovre.

<sup>277</sup> Le cardinal Litta n'avait absolument pas pris position contre le droit de veto, voir *supra*, note 199. D'après Jean Leflon, le cardinal Consalvi, lors de son séjour à Londres en 1814, avait reproché aux Irlandais, aveuglés par leur haine de l'Angleterre, d'utiliser la religion à des fins politiques. Il avait en revanche trouvé les catholiques anglais trop accommodants par flagornerie et ambition, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 350. Le parti pris négatif de Rondeau est évident.

<sup>278</sup> Marie-Antoinette de Bourbon-Parme (1774-1841). Fille de Ferdinand I<sup>er</sup>, duc de Parme, infant d'Espagne, et de Marie Amélie d'Autriche. Religieuse ursuline sous le nom de Marie-Louise de Sainte Angèle à Parme, elle ne rejoignit les ursulines de Rome qu'en 1831, *ARR.*, t. LXVIII, jeudi 9 juin 1831, n° 1799, p. 262. Quant aux raisons politiques évoquées, le duché de Parme avait été concédé à vie à l'ancienne impératrice Marie-Louise d'Autriche, avant de revenir aux Bourbons-Parme (après les Cent-Jours, la succession de son fils fut exclue par l'Angleterre, l'Espagne et la France), qui résidèrent entre temps à Lucques.

<sup>279</sup> Déjà en butte à l'hostilité de l'université de Vilna, à la tutelle de laquelle ils avaient échappé en obtenant que leur collège soit érigé en université (1812), les jésuites se virent accusés de prosélytisme, notamment avec la conversion du prince Alexandre Galitzin en 1815. Dans l'ukase du 20 décembre 1815, le tsar Alexandre, après avoir rappelé que seule la Russie les avait accueillis après la suppression de l'ordre, constate que, loin d'avoir « rempli les devoirs que leur imposait la reconnaissance », ils ont « entrepris de troubler la religion grecque...dominante » et « détourné de notre culte des jeunes gens qui leur avaient été confiés et quelques femmes à l'esprit faible ». Il déclare comprendre à présent pourquoi ils ont été partout chassés et ordonne en conséquence qu'ils sortent de Saint-Petersbourg immédiatement et que l'entrée des deux capitales leur soit interdite. Quant à leurs établissements, des instructions ont été données, J. Créteineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, t. 6, p. 1-19. Nul doute qu'une telle prose n'ait été du miel pour Rondeau !

même journal du 31 janvier donne le texte de l'Ukase de l'empereur de Russie en date du 1<sup>er</sup> janvier adressé au Sénat, par lequel :

1°. L'Église catholique romaine de Russie doit être remise dans l'état où elle se trouvait sous le règne de Catherine II.

2°. Tous les membres de l'ordre des jésuites doivent être sur le champ renvoyés de Petersbourg.

3°. L'entrée de nos deux capitales doit leur être interdite à l'avenir... Pour surveiller les maisons et écoles tenues par les jésuites, nous avons donné des instructions spéciales au substitut du ministre de la police et au ministère de l'Instruction publique. Le métropolitain catholique romain est chargé de faire continuer le service divin par les prêtres catholiques romains qui se trouvent ici, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à cet effet des religieux d'un autre ordre catholique romain...

Le *Journal général de France* de France du 1<sup>er</sup> février contient le préambule de l'Ukase de l'empereur de Russie contre l'ordre des jésuites.

p. 69. **1816. Janvier.**

**Démission des évêques concordataires.** Il paraît décidé qu'on va ou qu'on demande aux évêques concordataires la démission de leurs sièges ; que plusieurs s'y sont ou s'opposent à la donner ; qu'on leur a promis pour l'obtenir de les y renommer. On va jusqu'à désigner ceux qui ne seront pas rétablis : le cardinal Cambacères, archevêque de Rouen, Reymond, ex-constitutionnel, évêque de Dijon, Lacombe<sup>280</sup>, évêque d'Angoulême.

**Dorlodot, ancien évêque de Laval.** Picot n° 155 3 février 1816, p. 382. M. Charles François Dorlodot, sacré évêque de Laval, département de la Mayenne, métropole de Rennes, démissionnaire en 1801, époque du concordat, s'était retiré à Besançon, près M. Lecoz, archevêque de cette ville, qui l'avait nommé chanoine honoraire. M. Dorlodot est décédé le

---

<sup>280</sup> Dominique Lacombe (1749-1823). Formé chez les Doctrinaires, professeur au séminaire de Tarbes, il fut ordonné prêtre en 1777 et enseigna à Toulouse puis à Chauny avant d'être nommé principal du collège de Guyenne à Bordeaux en 1788. Il prêta serment en 1791 et quitta sa congrégation. Très hostile aux réfractaires, il critiqua sévèrement la condamnation de Rome. Élu curé de Saint-Paul à Bordeaux, puis député de Gironde à l'Assemblée législative, dont il démissionna en avril 1792 sans avoir siégé, il fut arrêté pendant la Terreur. Libéré après avoir rendu ses lettres de prêtrise, il reprit néanmoins le culte en 1795 et participa au concile de 1797. Élu évêque de Bordeaux en 1797, il collabora avec les Réunis, notamment Grégoire, et joua un rôle important lors du concile de 1801. Nommé évêque d'Angoulême en 1802, il fut plutôt favorable aux anciens constitutionnels dans son diocèse mais il se rétracta devant le pape en 1804. Ce qui ne l'empêcha pas, en fidèle de Napoléon, de justifier son emprisonnement en 1809. Il fut évidemment mal vu sous la Restauration : dès mai 1814, le duc d'Angoulême, au grand scandale de Rondeau, refusa de le voir. Sa participation au Champ de Mai n'arrangea rien et le gouvernement chercha dès lors à le faire démissionner. Il subit de nombreuses pressions. En vain. Mais il fut contraint d'accepter la nomination d'un vicaire général qui prit peu à peu le gouvernement de son diocèse, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 179-181.

2 janvier 1816. Ses amis ont demandé au chapitre, le siège étant vacant, qu'il fût enterré dans le caveau des chanoines. Ceux-ci ont voulu consulter, et qui ? des dévotes... Il a été décidé que le corps ne serait pas reçu dans l'église. Les amis du défunt ont fait transporter son corps à ½ lieue de la ville chez un curé ex-constitutionnel, qui l'a reçu, lui a rendu les honneurs des funérailles dignes d'un ancien évêque, et l'a fait enterrer dans le cimetière de sa paroisse. Qu'on juge de la sensation que cette conduite du chapitre a produite dans les esprits à Besançon. On en a été scandalisé et indigné ; et c'est ainsi qu'on travaille à avilir notre Sainte religion et à éteindre la foi des fidèles. J'extraits une lettre de Besançon du [12 janvier 1816]<sup>281</sup>.

*Jésuites en Chine.* Cette nouvelle a, m'a-t-on dit, été démentie. Tandis que l'empereur de Russie sévit contre les jésuites qui voulaient ramener au catholicisme leurs élèves, l'empereur de la Chine annule les sentences prononcées contre eux. C'est ce que nous apprend le *Journal Généralde France* du 1<sup>er</sup> février, art. de Rome du 18 janvier La congrégation de la Propagande en a reçu la preuve officielle par un Père jésuite arrivé à Rome avec des novices chinois. Le pape va adresser un bref de remerciements à l'empereur chinois<sup>282</sup>.

On ne croit pas, dit le *Journal de Paris* du 28 janvier p. 4, que dans les circonstances actuelles l'empereur d'Autriche se rende à Rome. On parle de quelques difficultés survenues avec la Cour romaine. L'empereur est décidé de maintenir à l'égard de cette Cour les droits de sa Couronne avec une fermeté inébranlable.

p. 70. **1816. Janvier.**

---

<sup>281</sup> Lettre de Dom Grappin à Henri Grégoire, 12 janvier 1816, éditée par B. Plongeron, *Dom Grappin, op. cit.*, p. 105-106. Les chanoines qui avaient demandé qu'il soit inhumé comme simple chanoine, sans ornement épiscopal, finirent par dire qu'ils ne voulaient pas être enterrés plus tard auprès d'un impie. Revenant à leur projet initial, ils l'emmenèrent dans la paroisse de Frajeux, dont l'abbé Bullet était le « curé constitutionnel » (on remarquera l'utilisation du terme si longtemps après). Le clergé refusa d'aider et d'assister à l'enterrement, seuls cinq chanoines osèrent venir.

<sup>282</sup> Une lettre publiée dans *L'Ami de la religion*, datée du 8 février 1816, réfute la crédibilité de cette nouvelle. D'après l'auteur, en possession de quatre lettres venant des missions de Macao et datées de juin-juillet 1815, il n'y eut aucune lettre des missionnaires qui étaient à Pékin depuis juin 1814. D'après les gazettes chinoises, les persécutions contre les chrétiens auraient continué et l'empereur de Chine aurait ratifié le 30 janvier 1815 la condamnation à mort des chrétiens dans le Sichouan (ou Setchouen) et confirmé les édits antérieurs « contre les Européens qui entrent furtivement en Chine pour y prêcher leur religion ». Il précise qu'il n'y avait plus aucun jésuite à Pékin en 1814 et ajoute qu'à supposer qu'un missionnaire ait été à Pékin en juillet 1815, il lui était matériellement impossible d'être de retour à Rome en six mois, *ARR*, t. IV, mercredi 14 février 1816, n° 158, p. 15-16. Après l'accalmie qui avait succédé aux persécutions de 1784-1785, une nouvelle et violente vague de persécution fut menée contre les catholiques, notamment dans le Sichouan, par l'empereur Jiaqing (voir cahier X, note 182). Si les jésuites ne revinrent officiellement en Chine qu'en 1841, les chrétiens du Jiangsu et de l'Anhui réclamèrent leur retour auprès de Rome dès 1817, J. Charbonnier, *Histoire des chrétiens de Chine*, Paris, Indes savantes, 2002, p. 183-186 ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 166.



**Franc-maçonnerie.** On a mis en vente à Madrid un ouvrage en 5 vol. *in 4°* intitulé : *Le secret révélé, ou exposition du système des Francs-maçons et des illuminés, et de leur fatale influence sur la Révolution française.* On annonce que cet ouvrage est pour la confusion des impies et pour l'instruction des fidèles de la religion. (*Journal de Paris* 30 janvier).

**Évêché en Suisse.** Les conférences de Lucerne sont terminées. Les députés, à qui le nonce a donné un grand dîner, ont quitté cette ville le 19 janvier. Le plan du nouvel évêché a été dressé. Tous les députés y ont adhéré : le canton de Soleure est le seul qui s'y oppose, désirant l'établissement d'un autre évêché dont le siège serait dans cette ville. *Id.*

**Ouvrages des jésuites à Rome.** Dans le *Journal général de France* du 2 février il y est dit que les jésuites commençaient à faire imprimer à Rome des ouvrages à l'usage de leurs collègues, et qu'ils avaient fait paraître une nouvelle édition de l'ouvrage du P. Berruyer<sup>283</sup>, Histoire du peuple de Dieu, mais que le Saint Office l'avait fait saisir et mettre à l'Index.

**Bonnets ou calottes de soie.** Le roi d'Espagne a fait défendre de porter des calottes de soie noire, devenues fort communes parmi les militaires. *Id.*

**Ouvrages des jésuites imprimés à Rome.** [Suite du § précédent avec appel de note]. Le *Moniteur* du 4 février dit : Les jésuites ont cru pouvoir faire imprimer les livres des religieux de leur ordre, qui, dans les temps de leur splendeur, furent mis à l'Index. De ce nombre est la 3<sup>e</sup> partie de l'Histoire du peuple de Dieu, par le P. Berruyer [en marge à gauche : *Cette 3<sup>e</sup> partie n'avait été imprimée nulle part.*], mais l'ouvrage a été saisi à la requête du procureur du Saint-Office, et les exemplaires déposés au greffe de l'Inquisition. La procédure va s'instruire. Extrait de la *Gazette de France. Journal des Débats* 3 février.

**Règlement de discipline à Rome.** Une notification de S. E. le cardinal Camerlingue<sup>284</sup>, renouvelle au nom de S. S. les dispositions de la bulle de discipline relative aux ecclésiastiques. Il leur est défendu de nouveau de fréquenter les spectacles, les concerts et les

---

<sup>283</sup> Isaac-Joseph Berruyer (1681-1758). Originaire de Rouen, entré dans la Compagnie en 1697, il fut le disciple de Jean Hardouin qui chercha à développer une apologétique redéfinissant la tradition dogmatique dans le sens de l'*Unigenitus*, et défendant, selon l'expression de Dale Van Kley, l'autorité du présent pontifical contre le passé patristique. Dans son grand'œuvre, *l'Histoire du peuple de Dieu*, publiée en trois parties entre 1728 et 1757, Berruyer livrait une somme romanesque censée mettre au goût du jour « les narrations sèches et stériles » et les traductions vernaculaires traditionnelles des Écritures, en faisant parler les protagonistes « comme ils parleraient aujourd'hui ». Condamnée par de nombreux évêques en France, par la Sorbonne, par le parlement de Paris et même par les supérieurs de la Compagnie de Jésus, l'*Histoire du peuple de Dieu* fut mise à l'Index (1732, 1754 et 1758). Les *Nouvelles ecclésiastiques*, créant une matière intitulée « Hardouin-Berruyer-et-Compagnie », selon une technique encore fort en vogue en politique aujourd'hui, en firent leur principale bête noire, R. Palmer, *Catholics and Unbelievers in Eighteenth-Century France*, Princeton, N. J., 1947, p. 65-76 ; D. Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution française (1560-1791)*, Paris, Seuil, 2002, p. 427-428. Voir la thèse de Daniel Watkins, « Enlightenment, Catholicism, Conservatism : The Isaac-Joseph Berruyer Affair and the Culture of Orthodoxy in France, ca. 1700-1830 », PHD, Ohio State University, 2014.

<sup>284</sup> Alors, Pier Francesco Galleffi, voir Cahier VII, note 261.

assemblées profanes. Ils doivent paraître en public avec l'habit de leur ordre... les chapeaux ronds et les cheveux courts seront sévèrement prohibés. (*Id.*)

p. 71. **1816. Janvier.**

**13. Organisation future des diocèses de France.** Je tiens d'un grand vicaire de Paris que le concordat de 1801 sera supprimé, que l'organisation des diocèses sera la même qu'avant la Révolution, et non par département, qu'ainsi tous les anciens sièges seront rétablis ; mais qu'à raison de la détresse d'argent où se trouve la France, ces sièges ne seront pas tous occupés, qu'un évêque d'un siège sera chargé momentanément de l'administration d'un siège vacant, qui aura son chapitre, son séminaire<sup>285</sup>...

**Écoles élémentaires.** Qu'au sujet des établissements des écoles élémentaires à la Lancaster, MM. les curés ont présenté au roi un mémoire : le prince a fait répondre par S. Grand Aumônier que MM. les curés de Paris auraient dû prendre des avis de leurs supérieurs. Les grands vicaires avaient déjà préparé un travail sur cet objet. Ils ont convoqué une partie des curés, et ont rédigé un mémoire qui a été présenté au roi par le Grand Aumônier. Le roi l'a envoyé aux ministres de l'Intérieur et de la Police, avec injonction que 1° il ne sera pas fait de nouveaux établissements d'écoles élémentaires dans Paris et la France sans l'avis et le consentement du clergé. 2° qu'il n'en sera pas établi là où il y a des écoles des frères des écoles chrétiennes<sup>286</sup>.

On vend chez Leclerc : *Des nouvelles écoles à la Lancaster, comparées avec l'enseignement des frères des écoles chrétiennes, membres de l'Université.* Par M. Dubois-Bergeron<sup>287</sup>, brochure in 8° 1 fr.

M. Frayssinous a dû, le 18 février dimanche de la Sexuagésime, recommencer à Saint-Sulpice le cours de ses conférences.

---

<sup>285</sup> Le grand vicaire était fort bien renseigné sur les demandes du gouvernement et de la Grande Aumônerie, mais beaucoup moins bien sur la réalité des négociations.

<sup>286</sup> L'ordonnance du 29 février 1816, première charte de l'école primaire, qui était l'œuvre de Royer-Collard, Cuvier, Rendu et Gérando, demandait aux communes de se doter d'une école et d'assurer l'instruction gratuite des enfants indigents (mais sans autre obligation que morale) et donnait la priorité aux frères des écoles chrétiennes contre les écoles mutuelles partout où ils étaient installés, R. R. Tronchot, *L'Enseignement mutuel en France, op. cit.*, t. 2, p. 183.

<sup>287</sup> P. Dubois-Bergeron (ca 1767-1832). Ancien négociant parisien aisé, vivant retiré, il fut un défenseur actif des frères des écoles chrétiennes contre l'école mutuelle. Selon lui, cet enseignement était antimonarchique et antichrétien : « Quel est le vrai Français, aujourd'hui que nous avons le bonheur de vivre sous un gouvernement rendu à son essence monarchique, qui voudrait d'une méthode basée sur un plan d'égalité démocratique ? [...] le siècle des Lumières a fait place au siècle des prodiges ! ou plutôt, le système à la Lancaster, avec ses abstractions de tout principe religieux dans l'enseignement élémentaire, est évidemment le moyen perfide dont pourraient se servir des factieux pour miner, encore une fois, l'édifice de la monarchie avec celui de la religion », *Des nouvelles écoles à la Lancaster, comparées avec l'enseignement des frères des écoles chrétiennes, légalement établis depuis plus d'un siècle*, Paris, A. Le Clère, 1817 (3<sup>e</sup> éd.), p. 33-34 ; R. R. Tronchot, *L'Enseignement mutuel en France, op. cit.*, t. 2, p. 195 et suiv.

**Naples, prétentions de la Cour de Rome.** Naples 24 janvier. Nos affaires avec la Cour de Rome éprouvent de l'embarras. Le Saint-Siège met en avant certains droits tombés en désuétude, et réclame, dit-on, des indemnités annuelles pour équivalent d'anciens droits de vasselage. S. Exc. le marquis de Circello<sup>288</sup> a fait remettre à ce sujet une note négative au cardinal secrétaire d'État. *Journal général de France* 12 février.

**Thémines, ancien évêque de Blois.** M. de Thémines, ancien évêque de Blois, est mort à Londres. C'est lui qui a officié le 20 janvier dans cette ville au service funèbre de Louis XVI dans la chapelle française de King-Street. *Journal de Paris* 2 février.

p. 72. 1816. Février.

**2. Chapelle au Luxembourg.** L'ancien évêque de Chalons S. Marne, pair de France, a béni la chapelle du Luxembourg, située au rez de chaussée, à droite, au fond de la cour.

**Rome.** Quelques égards que les puissances puissent avoir pour le pape, elles n'accéderont à aucune proposition tendant à agrandir les États de l'Église au-delà des limites que le Congrès de Vienne leur a assignées. *Journal Belgique. Journal de Paris* 3 février.

**Jésuites.** Des lettres de Rome disent que le 19 janvier il a été tenu au palais Quirinal, une congrégation secrète, dans laquelle S. S. a fait connaître au Sacré Collège la situation de l'ordre des jésuites, et la mesure qui vient d'être prise à leur égard en Russie. *Journal général de France* 14 février.

Dans le *Journal des Débats* du 9 février on y lit :

“M. Villemain<sup>289</sup> est arrivé dans sa leçon d'aujourd'hui à la partie capitale et au point le plus intéressant du cours d'éloquence française qu'il fait à la Faculté des Lettres de l'Académie de

---

<sup>288</sup> Tommaso Di Somma, marquis de Circello (1751-1825). Né à Naples, il entra dans la compagnie des gardes du corps en 1757 dans l'entourage du jeune Ferdinand, à qui il resta toute sa vie indéfectiblement lié et dont dépendit sa carrière militaire et politique, malgré des capacités médiocres (fait unanimement reconnu, semble-t-il). Lieutenant colonel puis colonel du régiment "Messapia" à la fin de 1772, brigadier général en 1776, commandant général la garde du corps et maréchal de champ en 1797, il devint finalement lieutenant général en 1818. Il mena parallèlement une carrière diplomatique brillante : ambassadeur à Copenhague (1775), puis à Vienne (1777), il fut nommé à Paris en mars 1786. Bien qu'il soit resté ambassadeur en titre jusqu'en mars 1793, il quitta Paris à l'été 1790 après avoir vainement cherché à aider la famille royale. Anglophile, il fut ensuite nommé à Londres (1793) et défendit jusqu'en 1799 l'alliance anglaise, avant de prôner le rapprochement avec la Russie. Conseiller d'État en 1800, secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1804, il suivit le roi de Naples en exil en 1806 et devint ministre de la Guerre et de la Marine. Rentré à Naples en 1815, il revint aux Affaires étrangères et devint le chef "de fait" du gouvernement et le symbole de la politique ultra après 1820. Metternich disait de lui : « Son fanatisme politique est égal à son ignorance qui est au-delà de toute expression. » Ce qui n'empêcha pas les Autrichiens de l'imposer à la présidence du gouvernement (mars 1821-juin 1822 ; il en profita pour massacrer les carbonari), V. Sperber, « Di Somma, Tommaso », *Dizionario Biografico degli Italiani*, op. cit., [http://www.treccani.it/enciclopedia/tommaso-di-somma\\_%28Dizionario-Biografico%29/](http://www.treccani.it/enciclopedia/tommaso-di-somma_%28Dizionario-Biografico%29/), consulté le 70-05-2015.

<sup>289</sup> Abel François Villemain (1790-1870). Né à Paris, il fut lauréat de l'Académie en 1812, en 1814 et en 1816. Traducteur, critique, auteur de nombreux travaux littéraires, il fut professeur à la Faculté des Lettres où il suppléa Guizot pour l'histoire en 1814 et remplaça Royer-Collard pour le cours d'éloquence française de 1816 à

Paris. Il a commencé à parler des *Lettres provinciales* et de Pascal, le créateur de notre langue et de notre éloquence. On sent que le souvenir des jésuites et des jansénistes venait se placer inévitablement à la tête de ce sujet et de cette leçon. Le professeur a traité cet accessoire avec beaucoup de développement, et d'une manière qui nous a semblé plus piquante qu'impartiale. Inspiré sans doute par le modèle qu'il avait à faire valoir, M. Villemain n'a pas épargné aux jésuites la raillerie et le sarcasme. Au reste cette leçon a été improvisée avec une hardiesse qu'on serait peut-être tenté d'abord de blâmer, et avec un bonheur qui absout cette hardiesse.”

**Lazaristes.** On dit que la congrégation des missionnaires de saint Vincent de Paule [*sic*] est rétablie<sup>290</sup>, et que sa maison chef-lieu sera rue du Vieux-Colombier (*Journal général de France* 15 février).

**Jésuites de Russie.** L'Ukase de l'empereur de Russie contre les jésuites ne s'étend point à l'ordre entier, mais s'applique seulement à ceux qui ont abusé d'une manière aussi évidente et aussi coupable de la permission qu'ils avaient obtenue d'enseigner et d'avoir des églises à Petersbourg. (*Journal général de France* 17 février).

p. 73. 1816. Février

**Jésuites d'Espagne.** Le 29 décembre 1815, le gouvernement espagnol a fait communiquer aux R.P. jésuites à Madrid un décret rendu en leur faveur, au sujet de leurs biens.

La Bibliothèque de feu le cardinal Conzague<sup>291</sup> [*sic*] de 211 caisses, leur a été rendue. *Journal général de France* 18 février.

**Projet relatif au clergé de France.** Sur la discussion du projet relatif au clergé, d'après le rapport de la commission, sur la proposition de M. de Blangy<sup>292</sup> (Roux Laborie<sup>293</sup> rapporteur)

---

1826. Il chercha à concilier le clergé et l'Université. Il fut aussi maître de conférences à l'École normale et rédacteur au *Journal des Débats*, à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Il fut élu membre de l'Académie le 24 avril 1821, à l'âge de 30 ans, en remplacement du marquis de Fontanes qui l'avait désigné pour lui succéder. Il fit partie de la Commission du Dictionnaire et écrivit la préface de l'édition de 1835. En 1827, il rédigea et signa avec Chateaubriand et Lacretelle la supplique au roi en faveur de la liberté de la presse, ce qui lui valut de perdre sa place de maître des requêtes au Conseil d'État. Favorable à Victor Hugo dès sa première candidature, il vota toujours pour lui. Il fut nommé secrétaire perpétuel le 11 décembre 1834 et exerça une grande influence à l'Académie pendant près de cinquante ans. Villemain eut parallèlement une carrière politique : il fut député en 1830, pair de France en 1832 et ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1848. A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 527-528. Il a laissé des *Souvenirs contemporains d'histoire et de la littérature* (1854-1855) qui portent principalement sur la Restauration. L'article copié par Rondeau n'est pas tiré du *Journal des Débats* ; nous n'avons pas identifié sa provenance exacte.

<sup>290</sup> Interdite par Napoléon en 1809, la congrégation des prêtres de la Mission ou Lazaristes fut rétablie par l'ordonnance royale du 7 février 1816. Voir cahier I, note 109 ; M.-U. Maynard, *Saint Vincent de Paul : sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, Paris, Ambroise Bray, 1860, t. 4, p. 473-474.

<sup>291</sup> Entre 1505 et 1615, il n'y eut pas moins de neuf cardinaux dans la famille Gonzaga !

<sup>292</sup> Bon Henri Pierre Levicomte, comte de Blangy (1775-1827). Émigré avec son père, il perdit un frère au siège de Maesricht (voir M. Cottret, V. Guittienne-Mürger, N. Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste du siècle des Lumières à l'Émigration, Pierre Augustin Robert de Saint-Vincent*, Bordeaux, PUB, 2012). Rentré en France à la

la commission avait outrepassé ladite proposition. Beugnot<sup>294</sup>, Cardonnel<sup>295</sup> et Fabry<sup>296</sup> du Var ont parlé contre l'intempestivité de la proposition<sup>297</sup>. Voyez l'exposé bien fait dans le *Journal de Paris* des 17 et 18 février.

*Journal général de France* du 20 février. Lettre d'un desservant contre la résolution de la Chambre des députés en faveur du clergé. Séance de la Chambre des pairs sur la résolution de la Chambre des députés (et non un projet de loi). Chateaubriand et le marquis de Bonnay<sup>298</sup> ont parlé. *Journal général de France* 21 février.

---

Restauration, devenu maire de Boissy-le-Château, il fut élu député de l'Eure en août 1815. Orateur exalté de la Chambre introuvable, il demanda par exemple que l'on prive de leurs pensions les prêtres qui s'étaient mariés. Écarté de la Chambre en 1816, il fut réélu député de l'Eure en 1824 et soutint vigoureusement le ministère Villèle, ce qui lui valut le titre de membre du conseil général de l'Eure, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 341.

<sup>293</sup> Antoine Athanase Roux de Laborie (1769-1842). Né à Paris, il étudia au collège Sainte-Barbe puis chez les oratoriens d'où il sortit en 1790. Secrétaire du ministre des Affaires étrangères Bigot de Sainte-Croix (1792), il fut compromis dans une conspiration royaliste. Fondateur du *Journal des Débats* avec les frères Bertin. Inscrit au barreau en 1811, il fut le secrétaire général du gouvernement provisoire en 1814. Il suivit Louis XVIII à Gand lors des Cent Jours. Élu député de la Somme en août 1815, il fit un rapport favorable à la proposition du comte de Blangy et à celle de Kergorlay. Évincé en 1816, l'opposition de Lainé ne lui permit pas de devenir préfet de la Somme, malgré le soutien de Monsieur et du clergé. Il reprit ses activités d'avocat, *ibid.*, t. 5, p. 214.

<sup>294</sup> Jacques Claude Beugnot (1761-1835). Député de l'Aube à l'Assemblée législative, incarcéré en 1793, libéré après Thermidor, il ne reparut que sous le Consulat. Conseiller intime de Lucien Bonaparte, il fut chargé de désigner les préfets du nouveau régime et devint lui-même préfet de Rouen. Conseiller d'État en 1806, il fut chargé de l'organisation du royaume de Westphalie en 1807, devint ministre des Finances du roi Jérôme, puis administrateur du grand-duché de Berg (1808). Rappelé en France en 1813, il fut nommé préfet de Lille. Commissaire à l'Intérieur et aux Cultes dans le gouvernement provisoire de 1814, Louis XVIII préféra le nommer directeur général de la Police. Ce fut lui rétablit le repos dominical obligatoire et les processions, avec obligation de pavoiser les maisons sur leur passage (7 juin 1814). Nommé à la Marine en décembre 1814, il suivit le roi à Gand pendant les Cent-Jours et fut nommé à la direction générale des Postes en juillet 1815. Ministre d'État, il fut élu député de la Seine Inférieure en octobre 1816 et vota avec les doctrinaires. Directeur général de la Caisse d'amortissement en 1817, il fut réélu à la Chambre en 1819 et se rapprocha de Decazes. Il démissionna en 1820 et se retira de la vie publique, *ibid.*, t. 1, p. 308 ; J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 220.

<sup>295</sup> Pierre Salvi Félix, chevalier de Cardonnel (1770-1829). Avocat, juge au tribunal civil d'Albi, il fut élu député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents en vendémiaire an IV (septembre 1795). Opposé aux jacobins, au divorce, à l'aliénation des presbytères, il manqua d'être inscrit sur la liste des déportés du 18-Fructidor. Revenu à la magistrature, il fut nommé député du Tarn au Corps législatif en 1811. Il ne signa pas l'acte de déchéance de Napoléon mais accueillit avec joie le retour des Bourbons. Président de la Chambre, anobli en 1815, il prit position dès 1814 contre la liberté de la presse, pour la restitution des biens des émigrés non vendus. Élu député du Tarn en août 1815, il réclama la remise de la gestion de l'état civil au clergé. Réélu en octobre 1816, puis en septembre 1819, il combattit aux côtés des ultras. Conseiller à la Cour de cassation en 1821, il reparut à la Chambre en 1824 et fut encore élu contre Royer-Collard en 1827. Commandeur de la Légion d'honneur en 1825, il continua d'exercer ses fonctions de magistrat malgré sa cécité A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 579-580.

<sup>296</sup> Pierre Marc Antoine Bruno Fabry (1777-1824). Conseiller à la cour royale d'Aix, baron d'Empire en 1811, il fut élu député du Var en août 1815. Il prit position contre le rapport de Roux de Laborie sur les biens du clergé en février 1816 et fut promu président de la cour d'Aix quelques jours après. Il fut de nouveau élu député du Var en octobre 1821, *ibid.*, t. 2, p. 588.

<sup>297</sup> Voir J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires, op. cit.*, t. XVI, 8 janvier-30 mars 1816, p. 87-112 [comités secrets des 6, 7 et 8 février], p. 112-121 [Chambre des pairs].

<sup>298</sup> Charles François de Bonnay (1750-1825). Député suppléant du bailliage du Nivernais et du Donzinois aux États-Généraux, il remplaça M. de Damas, démissionnaire. Président de l'Assemblée en avril 1790, il refusa une nouvelle présidence en décembre suivant et fut accusé après Varenne d'avoir été au courant du projet de fuite du roi. Il rejoignit le comte d'Artois à Varsovie, puis en Angleterre, et fut nommé ministre plénipotentiaire à Copenhague en juin 1814. Pair de France en 1815, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin en

***Théâtres fermés dans les Pays-Bas.*** Dans le royaume des Pays-Bas, ordonnance royale sur la fermeture des théâtres le jour de Noël, la semaine Sainte et le jour de Pâques, les fêtes de la Pentecôte, Saint-Sacrement, l'Assomption et la Toussaint.

***Jésuites d'Italie.*** Partout en Italie il s'élève des couvents de jésuites. Le nombre des novices est déjà assez considérable. *Journal de Paris* 20 février.

p. 74. **1816. Février.**

***Communautés de prêtres rétablies.*** Le roi par une ordonnance a rétabli :

1° la communauté des prêtres des Missions étrangères.

2° la congrégation des prêtres de la Mission, lazaristes.

3° la communauté des prêtres du Saint Esprit, établis ci-devant à Paris, rue des Postes.

***Église d'Utrecht.*** M. Agier<sup>299</sup>, président à la Cour royale de Paris, a reçu une lettre de M. l'archevêque d'Utrecht qui lui annonce que le ministre des Cultes<sup>300</sup> nommé par le roi des

---

mars 1816, il vota pour la mort du maréchal Ney et se plaignit, notamment dans le discours en question, des bloquages de la Chambre introuvable, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 386.

<sup>299</sup> Pierre Jean Agier (1748-1823). Fils d'un procureur au Parlement, il fut reçu avocat au Parlement en 1769 et participa avec son père à la lutte contre la réforme des parlements de Maupeou. Auteur du *Jurisconsulte national* (1787-1789), dans lequel il plaidait pour la restauration des pouvoirs des parlements face à la monarchie, il fut élu député suppléant du Tiers aux États-Généraux par le district des Mathurins. Nommé à la commission d'enquête sur les journées des 13 et 14 juillet, son rapport lui valut d'être élu juge du tribunal du second arrondissement de Paris. Membre de la Commune de Paris, vice-président puis président du Tribunal des dix (en charge des affaires criminelles), il se retrouva sans emploi après avoir refusé de prêter le serment de Liberté-Égalité exigé des fonctionnaires en août 1792. Ce fut en 1795 qu'il fut nommé commissaire national près du tribunal du cinquième arrondissement de Paris puis président du Tribunal révolutionnaire, où il eut à juger son prédécesseur, Fouquier-Tinville. Nommé à la présidence du Tribunal criminel de Paris après le 18-Brumaire, il préféra une place à la cour d'appel, dont il devint vice-président en 1802. Nommé président de la cour impériale de Paris en 1811, chevalier de la Légion d'honneur en 1814, il fut pourtant maintenu dans ses fonctions sous la Restauration. Cet homme, qui s'était lancé dans l'étude de l'hébreu à quarante ans pour pouvoir lire la Bible, était un ardent défenseur de Port-Royal et l'un des gestionnaires de la Boîte à Perrette après 1795. Proche du cercle de l'abbé Grégoire (il avait accepté la Constitution civile du clergé), il participa à la rédaction des *Annales de la religion* (1795-1803) et de la *Chronique religieuse* (1818-1821). Il fut également l'auteur de plusieurs ouvrages tels que *Du Mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de la France* (1801), dédié à Gabriel-Nicolas Maulrot, ou les *Psaumes nouvellement traduits sur l'hébreu, et mis dans leur ordre naturel* (1809). Mais surtout, il publia sous la Restauration plusieurs livres figuristes et millénaristes, en particulier les *Vues sur le second avènement de Jésus-Christ ou Analyse de l'ouvrage de Lacunza* (1818), *Les Prophètes, nouvellement traduits sur l'hébreu, avec des explications et des notes critiques* (Isaïe, 1820 ; Jérémie, 1821 ; Ezéchiel, 1821 ; Daniel, 1822 ; Les petits prophètes, 1822) et un *Commentaire sur l'Apocalypse* (1823). Dans les débats internes des millénaristes à propos du second avènement du Christ annoncé dans l'Apocalypse, Agier rejoignit Lacunza (contre le P. Lambert) dans la conviction que le second avènement du Christ inaugurerait un règne intermédiaire et temporel du Christ avant le Jugement dernier. Voir D. Fabre, « Pierre-Jean Agier (1748-1823). De l'utopie politique au millénarisme », Mémoire de M1, Université Paris X-Nanterre, 2006 ; voir aussi cahier X, note 59.

<sup>300</sup> Melchior Joseph François Ghislain, baron de Goubau d'Horvost (1757-1836). Licencié en droit à Louvain en 1777, il fut avocat puis procureur fiscal près le Grand Conseil de Malines (1789). Réfugié à Vienne de 1794 à 1815, il offre ses services en août 1814 à la Légation néerlandaise à Vienne et est accepté comme conseiller non officiel de l'envoyé néerlandais Van Spaen. Ami du nonce Severoli, il entre ainsi en contact avec le cardinal Consalvi. Recommandé par Metternich père et lord Castlereagh, il arrive aux Pays-Bas en juin 1815 et est nommé le 16 septembre suivant directeur général du Culte catholique. Auteur d'un mémoire historique sur les

Pays-Bas, étant passé par Utrecht, lui et son clergé furent le visiter ; que ce ministre, déjà instruit des affaires de cette Église, leur demanda s'ils rejetaient et condamnaient les 5 propositions de Jansenius telles qu'elles sont exprimées dans le Formulaire. Réponse affirmative de la part de l'archevêque, mais qu'il se refusait à les attribuer à Jansenius, puisqu'on ne pouvait les y trouver. Il ne s'agit dès lors que d'un fait, réplique le ministre... Il leur annonce qu'il se rendait à Rome, et qu'il se proposait de traiter avec le pape des affaires de leur Église<sup>301</sup>.

**Cardinal Doria.** Le cardinal Joseph Doria, sous-doyen du Sacré Collège, est mort à Rome le 10 février d'une attaque d'apoplexie. *Journal Général* 27 février [en appel de note : *dans la nuit du 9 au 10, âgé de 65 ans, fait cardinal le 14 février 1785. Journal de Paris* 29 février].

**Rome et l'Autriche.** Les conférences de Milan, relatives aux rapports de l'Autriche et de Rome, n'ont pas eu le résultat désiré (le cardinal Litta est retourné à Rome). Le pape se refuse à confirmer les évêques de la Lombardie que l'empereur d'Autriche a déjà reconnus<sup>302</sup>. *Journal de Paris* 21 février V. Picot, n° 162, 28 février p. 74. Démenti *Journal de Paris* 4 mars, art. Vienne.

**Trappistes.** L'ancien prieur<sup>303</sup> de la Valsainte, en Suisse, forme un nouveau monastère de l'ordre de la Trappe à Aiguebelle, près Montélimard. Il occupe avec 14 religieux, tant profès que convers, la belle abbaye des bernardins que l'acquéreur leur a cédé<sup>304</sup>. *Journal général* du 28.

Ce même journal contient une 2<sup>e</sup> lettre de M. B., desservant, contre le projet de confier l'instruction publique au clergé.

**Jean Hautefage.** Le 28 février à 7h m. est décédé à Paris, rue Sainte Croix de la Bretonnerie n° 20, paroisse des Blancs-Manteaux, Maître Jean Hautefage<sup>305</sup>, prêtre, ancien chanoine de

---

libertés de l'Église belge, ce josphiste pensait que l'Église devait être soumise à l'État. M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, op. cit., p. 41-43.

<sup>301</sup> D'après Berend Verhey, le gouvernement de Guillaume I<sup>er</sup> ne fut pas favorable à cette Église : il réprimanda le nouvel archevêque pour n'avoir pas demandé la permission « tant pour l'élection que pour la consécration » et refusa l'année suivante (1815) d'autoriser la consécration du nouvel évêque de Haarlem. Van Os passa finalement outre en 1819, *L'Église d'Utrecht*, op. cit., p. 84. Rappelons que le nouvel archevêque, comme ses prédécesseurs, fit l'objet d'une excommunication qui augurait mal des chances de réconciliation avec Rome.

<sup>302</sup> S'appuyant sur le concordat italien, l'empereur réclamait non seulement la nomination des évêques, ce que Rome finit par concéder, mais prétendait aussi interdire aux évêques de se rendre à Rome pour leur institution et voulait les faire sacrer « par n'importe quel prélat ». Pie VII se déclara prêt au schisme plutôt que d'accepter et l'Autriche autorisa finalement les voyages à Rome, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, op. cit., p. 340-341.

<sup>303</sup> Augustin de Lestrangle, voir cahier V, note 29.

<sup>304</sup> L'abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle était déjà cistercienne avant la Révolution. Elle fut fondée par l'abbaye de Morimond en 1137.

<sup>305</sup> Jean Hautefage (1735-1816). Né dans le diocèse de Toulouse, il étudia chez les jésuites avant de découvrir les ouvrages de Duguet. Interdit par le vicaire général, il fut pris en charge par « les gens de bien attachés à cette même cause » qui lui obtinrent une place de sous-principal au collège d'Auxerre en 1766. Le procès suscité au collège par Mgr de Cicé aboutit à la condamnation de l'abbé Hautefage au fouet, à la marque et aux galères... Le

l'église cathédrale d'Auxerre. Après le décès de M. de Caylus, dernier prêtre ordonné par lui, il s'est retiré à Paris, où il s'est consacré à l'instruction chrétienne de la jeunesse jusqu'à l'âge de 80 ans. Il ne les a cessés qu'en décembre 1815. Il était retiré chez M. Cottu<sup>306</sup>.

p. 75. **1816. Janvier.**

**Hautefage.** Les obsèques de M. Jean Hautefage ont été célébrées le 29 février dans l'église des Blancs-Manteaux, sa paroisse, avec la pompe religieuse due à son caractère, et un concours de fidèles des deux sexes proportionné au petit nombre des amis de la Vérité. Toutes les personnes qui ont eu le bonheur et l'avantage d'assister à ses instructions, d'être formées par lui dans sa connaissance de la religion, ainsi que ses amis se sont fait un devoir d'assister à ses funérailles. Après l'office divin, son corps a été porté au cimetière du P. Lachaise, et M. Cimetière<sup>307</sup>, Père, chef de pension, rue de Reuilly, a prononcé un discours sur sa tombe. J'ai déjà recueilli quelques particularités sur sa vie de prêtre recommandable.

Forcé de quitter le diocèse d'Auxerre par la persécution suscitée par M. [Champion de Cicé<sup>308</sup>] successeur de M. de Caylus, sur le siège de cette ville, M. Hautefage passe quelque temps en Hollande. M. de Bellegarde<sup>309</sup> se l'associa comme secrétaire et collaborateur ; et

---

jugement fut cassé par le parlement de Paris en janvier 1776. Mais entretemps, il se réfugia à Paris, à Gif, puis en Savoie et en Hollande, où il recontra Dupac de Bellegarde avec qui il parcourut l'Europe en 1774. Il se consacra ensuite à l'édition des *Œuvres* d'Antoine Arnauld. Revenu à Paris en 1782, il fut précepteur de Charles Cottu durant la Révolution et consacra le reste de sa vie à l'éducation. Voir L. Silvy, *Éloge de M. l'abbé Hautefage, ancien chanoine d'Auxerre, prononcé dans une réunion de ses amis et de ses élèves*, Paris, A. Egron, 1816.

<sup>306</sup> Charles Cottu (1778-1849). Conseiller à la cour impériale puis royale de Paris, de 1810 à 1830, il délaissa les libéraux pour devenir le conseiller de Peyronnet puis de Polignac. Auteur d'écrits absolutistes, partisan convaincu de la réaction incarnée par Charles X, il fut un ennemi juré de la liberté de la presse : « Ils ont voulu la liberté indéfinie de la presse ; ils périrent par la presse. » La publication, en mars 1830, d'un livre intitulé *De la nécessité d'une dictature* intervint (maladroitement) au moment où la tension politique était à son comble. Contraint à l'exil après la révolution de Juillet, Cottu s'installa à Lausanne, où il rédigea son principal ouvrage, la *Théorie générale des droits des peuples et des gouvernements appliquée à la Révolution de Juillet*, Paris, Dentu, 1832. Il avait épousé en 1820 Marie-Madeleine-Olympe du Buc de Sainte-Olympe, veuve de M. de Lacan, qui fut l'amie et la correspondante privilégiée de La Mennais de 1818 à 1854.

<sup>307</sup> M. Saint-Amand-Cimetière, chef d'institution au 33 rue de Reuilly, C. Lefeuvre, *Les anciennes maisons de Paris*, Paris, C. Reinwald et cie., 1875, vol. 4, p. 626.

<sup>308</sup> Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé (1725-1805). Abbé commendataire de l'abbaye de Landévennec en 1746, vicaire général de Bourges, puis évêque de Troyes en 1758, il fut transféré à Auxerre en janvier 1761. Il y mena une politique efficace contre les jansénistes du chapitre et les curés d'Auxerre. Député du clergé aux États-Généraux, il siégea à la Constituante puis émigra après la suppression de son évêché. Il mourut au couvent des Franciscains d'Halberstadt en Saxe, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, pp. 370-371 et 377.

<sup>309</sup> Gabriel Dupac de Bellegarde (1717-1789). Licencié en droit après des études à Toulouse, sa rencontre avec l'abbé Fourquevaux, puis avec Boursier et Etemare à Paris, fut déterminante. Il partit rejoindre son ami Etemare à Rinjwik, où se trouvait le célèbre théologien Le Gros, en 1751. Farouche opposant de la Bulle, il publia en 1755 des *Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas autrichiens*, puis édita le *Journal de Dorsanne* en 1756. En 1765, il publia une *Histoire abrégée de l'Église d'Utrecht* et participa à l'entreprise d'édition des *Œuvres d'Antoine Arnauld* avec l'abbé Hautefage. Dupac fut l'un des rouages essentiels dans la circulation des livres jansénistes en Europe, notamment pendant le voyage qu'il entreprit avec l'abbé Hautefage en 1774, et particulièrement à Vienne où il semble qu'il ait eu des contacts assez proches du



celui-ci l'accompagna dans ses voyages à Utrecht, en Italie, à Rome, à Vienne en Autriche. Ce fut dans un voyage à Vienne que M. de Bellegarde fit la connaissance du médecin de l'impératrice d'Autriche<sup>310</sup>, et celui-ci, par son crédit auprès de l'archiduchesse, favorisa l'entrée et le débit de tous les bons livres que M. de Bellegarde lui envoyait de Paris. On m'a dit que ce nombre de livres fut considérable, puisque le prix se monta à plus d'un million de francs. M. de Bellegarde fut l'éditeur des œuvres d'Arnauld. Cet ouvrage fut imprimé à Lausanne en Suisse. M. Hauteffage, pour en suivre l'impression, fit une vingtaine de fois à pied le voyage de Paris à Lausanne, ne dépensant que 20 sols par jour.

On doit au zèle du défunt 1°. L'abrégé de *l'Institution ou Institution de la doctrine chrétienne*, dédié à la reine de Naples, en 1 vol. 2°. La table des matières des NNEE depuis 1760 jusqu'à 1790. 3°. Ses cahiers sur la doctrine chrétienne doivent former un grand nombre de manuscrits.

Deux collèges jésuites vont être rouverts à Naples.

Les Pères de la Doctrine chrétienne ont rouvert à Rome l'église de Sainte-Agathe-Transtevere et leurs écoles. César de Bus<sup>311</sup> sera béatifié. Picot n° 132, 28 février p. 74.

p.76. 1816. *Février, mars*.

**Trappistes.** L'ordre de la Trappe, rétabli à Soligny, département de l'Orne, par les soins de l'abbé de Lestranges, se compose de 30 religieux. Il y en avait cent en 1789. On remarque aujourd'hui la discipline plus sévère qu'autrefois. On s'occupe d'établir un collège à l'extérieur. Il y a déjà deux professeurs et 5 à 6 écoliers. Les trappistes n'ont pour leur subsistance que les secours que leur offre de toute part la charité des fidèles. *Journal général de France* 2 mars.

**Rome et Naples.** Les instances de la Cour de Rome auprès du gouvernement napolitain pour la restauration de plusieurs ordres religieux n'ont pas été accueillies à Naples. Le

---

trône. Installé définitivement à Utrecht après la mort de l'abbé d'Etémare, il y demeura jusqu'à son décès. Voir M. Van Kempen, « Les exilés de l'*Unigenitus* et l'église de Hollande (1725-1745) », thèse de doctorat, université Paris-Ouest-Nanterre, 2011.

<sup>310</sup> Anton de Haen (1704-1776). Médecin hollandais, qui a introduit la thermométrie en clinique. Il quitta la Hollande pour l'Autriche en 1744, où il succéda à son compatriote Van Swieten comme médecin de l'impératrice Marie-Thérèse. En correspondance avec l'archevêque d'Utrecht, et avec les amis français par l'intermédiaire de Dupac de Bellegarde, il fut un important soutien de l'Église d'Utrecht à Vienne et contribua à la diffusion des ouvrages jansénistes français en Autriche. Voir D. Van Kley, « Negotiating with Rome: Vredes-Pogingen during the Pontificate of Clement XIV, 1768-1774 », (tapuscrit déposé à la BPR).

<sup>311</sup> César de Bus (1544-1607). Né à Cavaillon, il fit ses études chez les jésuites à Avignon. Converti en 1575, ordonné en août 1582, il fut nommé chanoine de la cathédrale Saint-Véran et se consacra à la formation des enfants. Fondateur en 1592 de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, il fut déclaré vénérable en 1821 et bienheureux en 1975. Voir J. de Viguierie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime : les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, Paris, éditions de la Nouvelle Aurore, 1976.

gouvernement s'est occupé seulement des séminaires et des écoles<sup>312</sup>. *Journal général de France* 30 mars.

**Rome et Toscane.** On dit que le nonce du pape<sup>313</sup> a conclu un concordat avec le grand duc de Toscane, d'après lequel il y aura dans ses États 72 couvents des deux sexes, de 12, 20 et 30 individus, que chacun recevra une dotation de mille piastres de l'administration des biens ecclésiastiques<sup>314</sup>.

**Instruction publique à la Lancaster.** Dans la séance du 13 mars, la commission des pétitions renvoie à celle de l'Instruction publique plusieurs pétitions qui y ont rapport 1° celle des membres des bureaux de bienfaisance de Paris qui réclament contre les dangers des méthodes d'éducation de Bell et de Lancaster, et la faveur de la Chambre pour étendre l'utile institut des frères des écoles chrétiennes<sup>315</sup>. *Journal général de France* 14 mars.

**Vollius, rétracté.** M. Vollius<sup>316</sup>, ou Wolfius, ex-jésuite, ex-évêque constitutionnel de Dijon, a fait insérer dans le journal de cette ville sa rétractation du serment qu'il prêta autrefois en cette qualité : " Je déclare néanmoins, dit-il en terminant, que je reste inviolablement attaché aux quatre articles de l'assemblée du clergé du 10 mars 1682, et aux conséquences qui en résultent. Alexandre VII<sup>317</sup> les condamna par une bulle, mais les évêques, le clergé et la nation

---

<sup>312</sup> La négociation d'un concordat s'était ouverte à l'initiative de Ferdinand IV en décembre 1815, mais les exigences du gouvernement napolitain, puis l'intransigeance des *zelanti* bloquèrent les pourparlers, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 323.

<sup>313</sup> Pietro Valentini. Vice auditeur de la nonciature de Florence en 1802, il fut nommé chargé d'affaires auprès du royaume d'Étrurie en 1806. Impliqué dans les démêlés du chapitre de Florence, il contribua à la diffusion du bref de Pie VII et fut incarcéré en 1811. Rétabli dans ses fonctions en 1814 avec le titre d'auditeur de nonciature, il demeura en poste jusqu'à la nomination d'un nonce apostolique en 1830, P. Boutry, *Souverain et Pontife*, *op. cit.*, p. 763.

<sup>314</sup> Conclu le 4 décembre 1815, le concordat portait principalement sur la restauration des ordres religieux. Pie VII, conscient de l'influence de l'Autriche sur le duché, fut attentif à défendre l'indépendance du spirituel contre le josphisme et défendit notamment l'immunité ecclésiastique contre la prétention du duc à faire comparaître les prêtres devant des tribunaux laïques, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 324-325.

<sup>315</sup> J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires*, *op. cit.*, t. XVI, 8 janvier-30 mars 1816, p. 527. La Chambre décide de rapporter cette pétition à la discussion sur la proposition de Murard de Saint-Romain du 31 janvier 1816 sur la réforme de l'éducation publique, *ibid.*, p. 58-62.

<sup>316</sup> Jean-Baptiste Vollius (1734-1823). Fils d'un procureur au parlement de Bourgogne, il entra chez les jésuites après avoir étudié dans leur collège de Dijon où il devint professeur de rhétorique. Après la suppression de l'ordre, il y conserva son poste. Influencé par son frère député à la Constituante, il devint l'aumônier de la milice citoyenne de Lyon et l'orateur des cérémonies patriotiques. Élu évêque du département de la Côte d'Or en février 1791, il fut sacré par Gobel en mars. Hostile à la politique religieuse de la Convention, il fut arrêté en 1793 et, cédant à la pression, démissionna (discours publié du 5 ventôse an II). Il s'en repentit auprès des Évêques réunis et adhéra à leurs deux encycliques. Il assista aux deux conciles nationaux puis donna sa démission en 1801 et se retira de toute fonction religieuse. En 1816, il adressa au pape une lettre de soumission et de repentir et demanda, après réponse favorable de Rome, que sa lettre de rétractation soit lue au prône dans la cathédrale de Dijon le 25 mai 1816, P. Pisani, *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel*, *op. cit.*, p. 245-252.

<sup>317</sup> Alexandre VII (1599-1667). Fabio Chigi, élu pape le 7 avril 1655. En tant que nonce de Cologne, il avait participé à la première condamnation de l'*Augustinus* (bulle *In eminenti*, 1643). Nommé secrétaire d'État par Innocent X en 1651, évêque d'Imola, élevé au cardinalat, il fut intégré à la congrégation créée pour le jansénisme (1651-1653), il eut un rôle important dans la préparation de la bulle *Cum occasione* (1653, voir cahier IX, note 232). Mais il est surtout, pour les jansénistes, l'auteur du fameux Formulaire qui porte son nom, formulaire

les ont conservés comme étant le rempart des libertés de l'Église gallicane.” *Journal de Paris* 5 mars.

**Résolution en faveur du clergé. Chambre des pairs.** Toutes les discussions et discours qui ont eu lieu si longtemps à la Chambre des députés, relativement au clergé, et son projet de loi passé en résolution, ont, le 5 mars, passé par la filière de la Chambre de pairs, qui l'a réduite à un seul article, proposé en forme d'amendement par la commission, dans ces termes : “Tout établissement ecclésiastique (de quelque communion qu'il soit) reconnu par la loi, pourra accepter et posséder, avec l'autorisation du roi, tous les biens meubles et immeubles qui pourront lui être donnés, par actes entre vifs, ou par acte de dernière volonté.” *Journal de Paris* 6 mars. (La Chambre des députés, séance du 7, a adopté la résolution des pairs, qui rend le clergé propriétaire. *Journal de Paris* 8 mars).

[Pièce insérée entre les p. 76 et 77] pièce imprimée : petit papillon invitant à assister aux obsèques de Jean Hautefage.

p. 77. 1816. Février, mars.

**Instruction.** Ordonnance royale du 29 février sur l'instruction primaire<sup>318</sup>. *Journal de Paris* des 7 et 8 mars.

[Un paragraphe biffé sur le froid en Russie, la Birmanie, une alliance possible entre le duc de Berry et la princesse Marie-Caroline]

**Trésor de N.-D. de Paris.** En février, on a retiré du trésor de la basilique métropolitaine le sceptre, la main de justice, la couronne, l'épée et les éperons de Charlemagne, pour être déposés au Garde meuble de la Couronne. Précédemment on en avait aussi retiré la croix, les chandeliers en cristal, faisant partie de la chapelle du roi de Sardaigne, à Turin, et qui lui ont été rendus. En septembre 1815 on en avait aussi transféré dans le Garde meuble les insignes

---

d'acceptation des condamnations romaines contre le jansénisme, qu'il devint obligatoire de signer, P. Levillain, *Dictionnaire historique de la papauté, op. cit.*, p. 73-76.

<sup>318</sup> L'article 36 satisfait à la pétition sur les écoles chrétiennes : « Toute association religieuse ou charitable, telle que celle des écoles chrétiennes, pourra être admise à fournir, à des conditions convenues, des maîtres aux communes qui le demanderont, pourvu que cette association soit autorisée par nous, et que ses règlements et les méthodes qu'elles emploie aient été approuvés par notre commission de l'instruction publique. » L'article 31, quant à lui, semble viser directement, bien qu'implicitement, l'enseignement mutuel : « Les personnes ou les associations qui entretiendront à leur frais des écoles ne pourront y établir des méthodes et des règlements particuliers. » Enfin, concernant les protestants, ils auront les leurs, soumises au même régime, mais surveillées par les consistoires et les pasteurs (art. 40), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens, et avis du Conseil d'Etat, op. cit.*, t. 20, p. 309-312.

qui ont servi au couronnement de N. B., le sceptre, la main de justice, la couronne, le globe impérial... en or.

**Affaire des catholiques irlandais.** Il se forme un schisme à Londres entre les catholiques. Il y a eu le 2 mars deux assemblées de catholiques dans cette ville au même moment et dans des lieux différents : l'association chez M. Fitz-Patrick, et les dissidents chez Lord Trimleston<sup>319</sup>. *Journal général de France* 16 mars.

**Églises irlandaise et allemande.** L'affaire des Églises d'Irlande et d'Allemagne semble occuper beaucoup et embarraser un peu le Saint-Siège.

**Sur les nonciatures.** La grande question des nonciatures est remise de nouveau en question. Il paraît que les États catholiques ne veulent reconnaître dans les nonces qu'un caractère diplomatique (et ils ont bien raison) sans juridiction cléricale<sup>320</sup>. On assure qu'un mémoire de la secrétairerie a été remis à ce sujet aux ministres des diverses puissances.

L'ambassadeur autrichien à Rome a reçu une lettre autographe de son maître pour le pape.

Ordonnance du roi de Sardaigne en faveur des Israélites. *Journal général* du 21 mars.

#### p. 78. 1816. Mars. *Lefranc et Rouen.*

P. 71, j'avais annoncé les espérances du succès des négociations entamées entre le gouvernement français et la Cour de Rome. Les premiers jours de mars, je fus instruit qu'il s'était élevé de nouveaux obstacles de la part de la Cour romaine. On ne les connaît pas, mais on m'a ajouté que les cours de Naples et d'Autriche menaçaient la Cour romaine de retirer leurs ambassadeurs de Rome, à raison des surannées prétentions du Saint-Siège, que ces deux cours reconnussent leur vassalité, l'empereur d'Autriche à raison de son royaume lombard vénitien. Rome veut perdre le reste de la religion par son entêtement. On pourrait préjuger que la vraie raison du mécontentement du Saint-Siège serait la restriction des anciens évêques démissionnaires en faveur des 4 articles des libertés de l'Église gallicane. On sait par l'histoire du 17<sup>e</sup> siècle les efforts que fit la Cour romaine pour faire disparaître ces 4 articles, et ceux de Pie VII en 1804. Il m'a été raconté à ce sujet qu'en 1814, Louis XVIII avait dans le cours de ses négociations avec Rome, invité les évêques de la commission à se relâcher de quelque chose de leurs sentiments en faveur de ces libertés pour terminer la négociation, et

---

<sup>319</sup> John Thomas Barnewall, baron Trimlestown (1773-1839).

<sup>320</sup> Le nonce apostolique est l'ambassadeur plénipotentiaire du Saint-Siège auprès d'un gouvernement étranger. Il assure les relations diplomatiques d'État à État. La liaison avec les Églises particulières est assurée par le légat. Néanmoins, en terre de mission, le nonce pouvait exercer ce rôle. En 1814, le Saint-Siège n'était plus représenté que dans cinq villes (Vienne, Lucerne, Madrid, Rio de Janeiro et Lisbonne). La papauté rétablit ou établit progressivement des représentations diplomatiques permanentes dans huit autres villes (Naples, Munich, Paris, La Haye, Florence, Bruxelles, Bogota et Turin), P. Boutry, *Souverain pontife, op. cit.*, p. 283.

avoir l'institution des évêques, sauf que dans un temps plus calme il convoquerait tous les évêques de son royaume en concile national pour renouveler lesdits articles<sup>321</sup>. Cette démarche de S. M. eût été imprudente. Il ne faut jamais transiger avec les principes. Les concessions accordées au S. Père par la commission eussent été dans les mains du 1<sup>er</sup> des armes dont il ne se serait jamais désemparé, et dans ce siècle d'ignorance des vrais principes et de préjugés ultramontains du clergé français, le roi se fût exposé de voir l'épiscopat abjurer ce que l'assemblée de 1682 avait proclamé si solennellement. Le prétendu concile national de 1811 en est une preuve.

**Charrier de La Roche.** M. Charrier de La Roche, évêque de Versailles, très mal vu à la Cour, dit en 1802 qu'il fallait que les principes cédassent aux circonstances.

**Mission à Angers.** Mission à Angers en février et mars<sup>322</sup>. La lettre ci-annexée donne des détails.

[Pièces insérées entre les p. 78 et 79]

1°. Copie de la lettre écrite par le supérieur des Missions françaises<sup>323</sup>. Angers le [blanc] mars 1816.

Madame,

Enfin je peux vous écrire un peu à mon aise.

---

<sup>321</sup> D'après Pierre Feret, au contraire, si les instructions de Cortois étaient d'éviter « avec soin tout ce qui pourrait le [le pape] choquer, il ne devait cependant pas oublier de “prendre le langage qu'autorisent les libertés de l'Église gallicane, quand les questions touchent à quelques prétentions du Saint-Siège”. » Il devait néanmoins en même temps faire « comprendre habilement et délicatement [...] que le roi était disposé à donner appuis au Siège apostolique [...] dans toutes les questions qui tiennent à la puissance temporelle.’ », « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 190. Sur la question du gallicanisme lors des négociations du nouveau concordat, voir le stimulant article de R. Hême de Lacotte, « Seconde mort ou résurrection de l'Église gallicane ? L'épiscopat français au défi du concordat de 1817 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 97 (n° 239), juillet-décembre 2011, p. 291-313.

<sup>322</sup> Menée par huit missionnaires, du 22 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1816 ; elle s'acheva par la plantation d'une croix le 1<sup>er</sup> mars. Y furent prêchés trois discours, l'un sur la réparation à la Croix des outrages qu'elle avait reçus depuis la Révolution, l'autre sur les offenses que les habitants du diocèse s'étaient faites mutuellement depuis 25 ans, le dernier sur les outrages infligés aux rois et à la famille royale. Le caractère politico-religieux de cette mission ne fut pas sans soulever des manifestations chez les libéraux d'Angers. E. Sevrin regrette que les destitutions qui s'en suivirent aient été liées à la mission alors qu'elles auraient été justifiées dès avant, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, *op. cit.*, t. 2, p. 34-38 ; F. Uzereau, *Missions dans le diocèse d'Angers sous la Restauration*, Angers, éditions de l'Ouest, 1919 ; L. Bourgain, *L'Église de France et l'État au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1900) : conférences faites aux facultés catholiques d'Angers*, Paris, P. Téqui, 1901, t. 1, p. 211 ; voir aussi P. Boutry, « Les missions catholiques de la Restauration », *op. cit.*

<sup>323</sup> Extrait de la *Lettre de M. l'abbé de Rauzan, supérieur des Missions françaises, sur la mission qui vient d'être faite à Angers*. Angers, ce 6 mars 1816, Metz, Pierret, [1816]. Ernest Sevrin souligne que ce fut la seule relation publiée par M. Rauzan, qui se garda de le faire ensuite, *Les missions religieuses en France*, *op. cit.*, t. 2, p. 36.

Notre mission d'Angers vient d'être terminée, je me suis échappé aussitôt & me voici tranquille à deux lieues de la ville pour respirer et me préparer à la mission de Nantes. Il est impossible de vous peindre le travail que nous avons eu. Les exercices ont été continués pendant six semaines tous les jours dans deux églises, matin et soir, sans compter trois sermons prêchés par semaine dans l'église de Saint-Maurice, et les instructions demandées dans différentes paroisses, dans les hôpitaux, et même dans quelques paroisses de campagne.

Mes confrères ont à peu près confessé autant que moi & je crois pouvoir assurer qu'un jour dans l'autre je n'ai pas eu moins de huit heures de confessional par jour, souvent dix et onze heures. Quant au bon M. Bourgin, le peuple l'appelle le Père quatorze heures parce qu'il n'a jamais passé moins de temps au confessional par jour, et qu'il y a été quelques fois quinze à seize heures. Je ne sais comment ce brave homme peut y tenir, il est calme, serein, comme s'il n'eût rien fait, ou qu'il se proposât de ne plus rien faire.

Je vous ai donné déjà quelques détails sur les commencements de la mission, continuons. Je crois vous avoir annoncé que nous aurions une communion générale pour les hommes. Nous l'avons audacieusement assignée pour le dimanche gras. La veille nous réunîmes en corps les hommes pour les préparer par une instruction particulière à la communion du lendemain. L'auditoire fut immense comme dans les jours de la retraite (j'ai eu l'honneur de vous écrire tout ce qui concerne cette retraite). On expliqua les motifs de contrition. Au moment où l'on conjurait tout le peuple d'entrer dans un profond recueillement pour exciter en lui ces sentiments, sans y être invité par aucune parole du prédicateur, l'auditoire se leva spontanément, se prosterna, et par ce mouvement, entraîna le missionnaire qui, tombant à genoux dans la chaire, prononça hautement un acte de contrition, en se livrant à tous les mouvemens de son zèle. Le pavé du temple fut arrosé de larmes. Dès ce moment, nous nous tîmes assurés d'un plein succès.

Les missionnaires passèrent une grande partie de leur nuit pour faire leurs dispositions, & une multitude considérable coucha aux portes de l'église. Elles furent ouvertes dès trois heures du matin, le peuple y entra en foule. L'église était pleine à quatre heures & cependant la messe de la communion ne devait commencer qu'à huit heures.

Les missionnaires montèrent successivement en chaire, pour maintenir l'ordre et le recueillement. Le chant des cantiques, les différentes réflexions que proposaient les missionnaires de temps en temps nous conduisirent jusqu'à sept heures.

Monseigneur l'évêque alors montant en chaire fit une instruction touchante sur la confirmation, puis conféra ce sacrement à plus de 150 hommes d'un âge mûr, entre lesquels on distinguait plusieurs vieillards. À huit heures, Monseigneur l'évêque commença la messe

pendant laquelle un missionnaire prononçait par intervalle quelques paroles vives qui préparaient le peuple à la communion, tandis que les autres confrères parcouraient les rangs afin de maintenir l'ordre & d'inspirer partout l'esprit de ferveur.

C'était un spectacle bien touchant que celui de plusieurs de ces hommes qui appelaient indistinctement le missionnaire qui se trouvait le plus près d'eux et penchant leur tête sur son épaule pour lui communiquer quelques incertitudes de conscience, se calmaient et se remettaient à genoux la joie peinte sur le visage, lorsque le missionnaire les avait rassurés. J'en rencontrais plusieurs qui ne s'étaient pas confessés à moi. Nous retrouvâmes en eux la ferveur et la docilité de ces enfants qui dans les premières communions extraordinairement nombreuses à Saint-Sulpice, appellent les prêtres pour leur communiquer quelques doutes, au moment où ils vont recevoir pour la première fois l'auguste sacrement de nos autels. Enfin le moment ardemment désiré arriva & plus de dix-huit cent hommes communièrent dans l'église cathédrale de Saint-Maurice. Comme la table de communion était très étendue, Mgr l'évêque donna le sacrement d'un côté & l'un des missionnaires de l'autre.

La Sainte Table fut inondée de larmes ; vous comprendrez aisément que les nôtres coulaient aussi. À mesure que les premiers rangs avaient reçu la divine eucharistie, on les faisait défilér dans le chœur placé comme à Saint-Sulpice derrière le grand autel. Ce chœur pouvait contenir de 8 à 900 [personnes]. Dès qu'il fut rempli, les hommes qui restaient dans la nef s'approchèrent et se retirèrent sans confusion.

À peine eut-on fini de donner la communion, que les hommes placés avec ordre dans le chœur rentrèrent dans la nef sur deux lignes parallèles. On leur adressa un discours vif et court d'actions de grâces. Ensuite on entonna des cantiques connus et ces 1800 hommes défilèrent et sortirent par la grande porte de l'église ; ils allèrent porter dans toute la ville les sentiments dont ils étaient pénétrés.

Quand aux femmes, on a été obligé d'assigner trois jours de communion générale, le mardi gras, le jeudi d'après les Cendres & le premier dimanche de Carême. Cette communion fut faite les mêmes jours et aux mêmes heures dans deux églises. À peine a-t-on pu satisfaire au désir de toutes les femmes de la ville et de la campagne qui se sont présentées à la Table Sainte.

J'oubliais de vous dire que le jour de la communion des hommes, plusieurs n'ayant pu entrer dans Saint-Maurice allèrent communier dans d'autres églises, et il y en a eu 150 dans la seule église de Saint-Jacques. Nous ne comprenons point dans le nombre de ces communions ceux qui ont été renvoyés au premier dimanche de Carême. Pendant la semaine des communions,

Mgr l'évêque a donné tous les jours la confirmation aux personnes âgées qui faisaient leur mission. Il serait impossible de compter ceux qui ont reçu ce sacrement.

Il faut vous dire maintenant quelque chose de la plantation de la croix. Ce fut vendredi dernier, 1<sup>er</sup> mars, jour de la fête des 5 plaies de N. S. Le temps n'était pas très beau ; cependant la multitude était innombrable. La croix était très longue et très lourde, mais nous ne fûmes point embarrassés pour la porter, car il fallut absolument admettre plus de 500 hommes qui demandèrent à se charger de ce divin fardeau. Nous en formâmes quatorze divisions qui se relevèrent les unes les autres, sans aucune espèce de confusion.

Tout le clergé de la ville et son très nombreux séminaire composait la procession, des ecclésiastiques précédés et suivis d'une immense quantité de fidèles des deux sexes. M. le préfet et le maire suivaient la croix immédiatement après le clergé. Les rues par où la croix devait passer étaient tapissées, toutes les croisées étaient ornées d'emblèmes, de guirlandes et de drapeaux blancs. C'était un coup d'œil ravissant. Nous convînmes entre nous des moyens d'opérer le plus grand effet possible.

En conséquence et d'après nos dispositions en arrivant près de l'église nous trouvâmes trois différentes chaires placées à une grande distance l'une de l'autre, et de manière que les trois missionnaires qui prêchaient à la fois pouvaient se voir et agir dans le même sens d'après des signaux convenus.

Quelques autres missionnaires s'étaient portés dans les lieux où l'on ne pouvait entendre les trois prédicateurs, afin d'instruire le peuple de la même manière.

Nous fîmes alors trois petits discours très vifs. Le premier prépara le peuple à faire une réparation solennelle à la Croix, de tous les outrages qu'elle avait reçus en France depuis la Révolution. Le premier signal fut donné et le peuple immense fit au même instant une réparation solennelle. Le second discours disposa les cœurs à un pardon général & absolu de toutes les injures et outrages que les habitants de la ville d'Angers et du diocèse avaient pu recevoir les uns des autres depuis 25 ans. Le second signal fut donné et tout le peuple s'écria Oui ! Pardon général et absolu, plus de haine, plus d'inimitié, nous sommes tous frères ; nous sommes tous véritablement Français ; nous voulons être à jamais les enfants de Dieu et du roi. Enfin dans un 3<sup>e</sup> discours, nous fîmes sentir au peuple qu'une dernière réparation devait solennellement être faite à Louis XVI, Louis XVIII, à l'auguste Antoinette et l'inimitable Elisabeth, au roi, à son illustre famille, des longs et cruels outrages qu'ils avaient reçus de tant d'hommes qui avaient eu le malheur de renoncer au caractère des chrétiens et aux vertus de



leurs pères<sup>324</sup>. Le 3<sup>e</sup> signal fut donné et quels cris furent poussés vers le ciel ! Quelles douces larmes coulèrent, lorsque nous fîmes cette réparation, terminée par un engagement général de verser, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour maintenir de nous la religion et le roi légitime que Dieu nous a donné dans sa miséricorde.

Aux cris de Vive Jésus et Vive le roi, mille fois répétés, nous arrivâmes au lieu où l'on devait planter la croix. Là, comme nous trouvâmes un peuple immense qui n'avait pu nous entendre, nous renouvelâmes les trois actes précédents. Enfin, nous rentrâmes dans l'église où il était bien difficile de se faire jour parce que le peuple qui n'avait pu avoir une place favorable au pied des trois chaires ou de la croix, désirait mieux voir la dernière cérémonie. Un missionnaire parvint jusqu'à la chaire et après avoir raconté à ses auditeurs ce qui venait de se passer, les invita à répéter les mêmes actes à la face des autels. Alors mêmes cris, mêmes protestations, mêmes larmes.

Puis Monseigneur l'évêque donna la bénédiction du Saint Sacrement, et le peuple se retira en chantant les cantiques les plus connus de la mission.

J'oubliais de vous dire que plusieurs ardents fédérés, après avoir renoncé à leurs criminels serments, ont eu le bonheur de sceler leurs nouveaux engagements du corps et du sang de J.-C. La communion générale des hommes fit une si grande impression sur les spectateurs que plusieurs d'entre eux sur lesquels nous n'avions fait encore qu'une légère impression, vinrent avant la fin de la cérémonie se jeter aux pieds des missionnaires en les conjurant de les confesser.

J'oublie encore quelques circonstances. Je n'ai pas le temps de vous dire maintenant davantage.

Nos adieux ont produit un grand effet. Daigne le Seigneur confirmer le bien qu'il a opéré dans cette mission, en accordant le don de persévérance à tant de pécheurs réconciliés.

Ah Madame, que n'avons-nous cent missionnaires qui se partageraient la France, pour y porter les mêmes instructions, et avec le secours particulier du Seigneur, y faire naître les mêmes sentiments !

---

<sup>324</sup> Entre expiation, vengeance et pénitence généralisée, la politique de « mémoire et de deuils publics sélectifs limités à Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth et Louis XVII », transforma le deuil royal en « deuil général obligatoire ». Emmanuel Fureix rappelle combien le « double crime spirituel et politique » du régicide transcendait les limites d'une responsabilité juridique et relevait, pour les ultras comme pour le clergé, de la complicité de la « collectivité nationale » qui « se transmet d'une génération à l'autre, en un cycle infini de culpabilité. » Il souligne la continuité entre le deuil religieux du 21 janvier et le travail pénitentiel des missions que nous voyons ici en action, *La France des larmes, op. cit.*, pp. 151 et 182, et plus généralement la seconde partie sur le « Deuil de la Révolution », p. 135-217.

2°. Extrait du *Journal des Débats* du mercredi 27 mars 1816

[En marge à gauche : p. 79. *Jésuites recusés par le Portugal.*]

Rome, 12 mars.

Dépêche adressée au ministre de Portugal à la Cour de Rome.

S. A. R. le prince régent mon maître, ayant pris connaissance de la disposition du T.S.P. Pie VII, publiée dans la bulle Sollicitudo omnium ecclesiarum, datée du 7 août de l'année dernière, par laquelle S. S. a jugé à propos de faire revivre la Compagnie de Jésus, qui était éteinte, dérogeant ainsi, autant que cela tenait à l'autorité de l'Église, à l'autre bulle Domine ac Redemptor noster du T.S.P. Clément XIV, de glorieuse mémoire ; S. A. a été surprise de cette détermination du S. -P., cette Cour n'en ayant été prévenue d'aucune manière, quoiqu'elle eût beaucoup plus à se plaindre des offenses de la Compagnie de Jésus contre laquelle on a procédé au Portugal de la manière la plus énergique, par l'ordonnance Alvara du 3 septembre 1759.

Les intentions positives de S. A. R. étant de maintenir dans toute leur rigueur les dispositions de la susdite ordonnance, quelle que soit d'ailleurs la détermination positive des autres têtes couronnées, même par celles qui se sont accordées pour l'extinction de ladite compagnie, le même auguste seigneur m'ordonne d'en faire part à votre Seigneurie, afin qu'en s'y conformant, elle présente de suite une note qui déclare les principes invariables que S. A. R. se propose de maintenir, et d'après lesquels il est enjoint à votre Seigneurie de n'admettre aucune négociation, soit verbale, soit écrite, à ce sujet. Cette détermination de S. A. R. se trouvant fondée sur les raisons les plus solides et les plus convenables, ne peut jamais être considérée comme affectant d'aucune manière les sentiments invariables de sa vénération et de son amour filial envers la personne sacrée de Sa Sainteté, ce que votre Seigneurie est chargée de lui exprimer.

S. A. R. m'ordonne d'écrire, d'après ces mêmes principes, au nonce apostolique ; et par une circulaire adressée à ses ministres résidant dans les cours de l'Europe, il leur est ordonné de faire une pareille déclaration, afin de prévenir toute explication, toute ouverture indirecte qu'on tenterait de faire sur ce sujet<sup>325</sup>.

---

<sup>325</sup> Ce refus fut maintenu et les jésuites ne furent admis à entrer au Portugal qu'en 1829, S. J. Miller, *Portugal and Rome c. 1748-1830: an Aspect of the Catholic Enlightenment*, Roma, Università gregoriana, 1978, p. 387. Le refus du rétablissement de la Compagnie au Portugal fut de nouveau l'occasion pour Louis Silvy de reprendre la plume : il publia en 1816 un *Éclaircissement au sujet des dépêches du prince régent du Portugal concernant les jésuites, envoyées à son ministre à Rome, et relatées dans les journaux de la fin de mars dernier, avec un tableau abrégé de plusieurs faits très-importants relatifs à l'histoire de ces religieux, et deux mots de réponse aux lettres de M. D\*\* insérées dans le "Mémorial religieux", par M. S\*\** dans lequel il rappelait les motifs qui avaient présidé à l'expulsion des jésuites du Portugal en 1759 et s'alarmait du retour de la « doctrine ultramontaine » répandue dans les « journaux jésuitiques », dans les « livres des écoles modernes ».

Palais de Rio de Janerio, le 1<sup>er</sup> avril 1815.

Signé Marquis d'Aguiar<sup>326</sup>.

À. M. José Manuel Pinto<sup>327</sup>, ministre plénipotentiaire près la Cour de Rome.

p.79. **1816. Mars.**

**Nouveaux cardinaux.** À Rome, le 8 mars, S. S. a fait dans un consistoire tenu au palais Quirinal, une nombreuse promotion de cardinaux. 21. Il y en a 10 *in petto*<sup>328</sup>.

**Jésuites non reçus au Portugal.** V. *Journal des Débats* du 27. L'ambassadeur du roi de Portugal à Rome a notifié au secrétaire d'État du pape la formelle intention du roi de ne point admettre dans ses États les jésuites qui en ont été expulsés en 1759 pour des causes graves. Ce refus n'altère pas les sentiments de respect que S. M. a voués à S. S. (*Annales politiques, littéraires* du 27 mars). La lettre du roi est insérée dans le *Journal des Débats* du 27.

**Abjuration d'un catholique.** Un Anglais, M. James Power<sup>329</sup>, sous-diacre catholique et trappiste, a, le 25 février, abjuré sa religion et fait une profession publique de la doctrine anglicane, entre les mains de l'évêque de Bristol<sup>330</sup>. *Journal général de France* 27 mars.

---

<sup>326</sup> Dom Fernando José de Portugal e Castro (1752-1817). Entré dans la magistrature après des études à l'université de Coïmbra, il fut gouverneur de Bahia de 1788 à 1800, puis vice-roi du Brésil de 1801 à 1805. Membre du Conseil d'État de 1805 à 1808, il repartit au Brésil avec la famille royale en 1808. Il y occupa plusieurs ministères et fut fait comte et marquis d'Aguiar en 1813, P. Valim, « Presteza no Real Serviço : d. Fernando José de Portugal e Castro e a administração da Capitania da Bahia no final do século XVIII », *Anais do XXVI Simpósio Nacional de História*, ANPUH, São Paulo, 2011, p. 1-11.

<sup>327</sup> José Manuel Pinto de Sousa (1754-1818). Professeur et diplomate. Ministre plénipotentiaire du Portugal près du Saint-Siège en 1804. Voir J. L. Arnaut, *A inteligência das leis : Os « Elementos da Hermeneutica do Direito Portuguez » de José Manuel Pinto de Sausa (1754-1818) professor e diplomata*, Lisboa, Universidade Catolica Editoria, 2011, <http://www.uceditora.ucp.pt/resources/Documentos/UCEditora/Indices/INTELIG%C3%8ANCIA.pdf>, consulté le 11-05-2015.

<sup>328</sup> 31 en réalité, dont 10 *in pectore*.

<sup>329</sup> James Power (1782-1822). Natif de Waterford, entré à la Trappe en 1809, il quitta le monastère de Lulworth la nuit précédant son abjuration. Bien qu'il se déclare convaincu des erreurs du catholicisme, il semble que son idylle avec Julia Woodforde ait été une des raisons de cet acte. En outre, son départ eut des répercussions, car il assortit ses déclarations d'accusations contre le monastère, comme celle d'accueillir et d'élever des enfants protestants dans la foi catholique et de séquestrer les récalcitrants. Ces propos entraînèrent une enquête et poussèrent les trappistes à rentrer en France, ce qu'ils firent en juillet 1817, *The Annual register, or a View of the history, politicks and literature of the year*, Longmans, Green, 1817, p. 36-37 ; G. Oliver, *Collections, illustrating the History of the Catholic Religion in the Counties of Cornwall, Devon, Dorset, Somerset, Wilts, and Gloucester: In two Parts, historical and biographical. With Notices of the Dominican, Benedictine, and Franciscan Orders in England*, London, Charles Dolman, 1857, p. 161 et p. 214-219 ; D. H. Woodforde, *Woodforde papers and diaries*, London, P. Davies, 1932, p. 105 et suiv.

<sup>330</sup> William Lort Mansel (1753-1820). Membre du Trinity College à Cambridge en 1775, diacre en 1780, il fut ordonné en 1783 et fut vicaire à Bottisham de 1783 à 1790. Maître du Trinity College en 1798, il fut nommé évêque de Bristol en 1808, *A Cambridge Alumni Database (ACAD) : a database of all alumni of the University of Cambridge 1200-1900*, <http://venn.lib.cam.ac.uk/cgi-bin/search.pl?sur=&suro=c&fir=&firo=c&cit=&cito=c&c=all&tex=%22MNSL770WL%22&sy=&eye=&col=all&maxcount=50>, consulté le 11-05-2015.

*Espagne, inquisition sur les livres.* À Madrid, tous les libraires ont été appelés au tribunal de l'Inquisition, pour donner la liste de tous les ouvrages qu'ils ont dans leurs magasins, afin que ceux qui pourront déplaire au Saint Office soient mis à l'Index. Ce tribunal sollicite la prohibition de tous les livres venant de l'étranger. *Journal de Paris* 19 mars.

*L'abbé de Bombelles.* On assure que le roi a désigné pour évêque de Strasbourg M. le marquis de Bombelles<sup>331</sup>, nommé récemment aumônier de la future duchesse de Berri[sic]. Il a été diplomate avant que d'être fait prêtre. Il résidait pendant les 10 dernières années dans la Silésie prussienne, comme chanoine. *Journal de Paris* 29 mars.

*Jésuites et Silvy.* Le *Journal général de France* du 31 mars renferme un article par lequel il annonce les ouvrages de M. Silvy contre les jésuites, matière, dit-il, digne d'être citée au tribunal de l'opinion publique. Les raisons de son antagoniste, Picot, sont faibles, ajoute-t-il.

*Anecdote curieuse d'un P. jésuite.* Dans celui du 1<sup>er</sup> avril, il y est rapporté une aventure assez plaisante d'un Père jésuite qui, voulant rompre les liens d'amitié qui unissaient l'archiduc, qui fut Joseph I<sup>er</sup>, avec l'Électeur de Saxe et roi de Pologne, se donna pour un ange qui la nuit venait annoncer au 1<sup>er</sup> que le ciel lui interdisait tout rapport avec un prince qui n'était pas catholique<sup>332</sup>. Celui-ci obtint de l'archiduc la permission de se cacher dans son alcove. Dans le milieu de la nuit le prétendu ange vint de nouveau intimer l'ordre du ciel de se séparer de tout commerce avec l'Électeur. Celui-ci sort aussitôt de sa cachette, saisit d'une main le fourbe, de l'autre ouvre la fenêtre de l'appartement, et le lance par la croisée en lui disant, si tu es un messager céleste, tu voleras. Le lendemain matin, on a trouvé étendu mort au dessous de la croisée un Père jésuite.

p. 80. 1816. Avril.

*Persécution contre les prêtres soumis aux lois à Dôle.* J'ai appris le 8 qu'un vicaire de Dôle s'étant permis en chaire dans un prône sage et modéré dont une copie est parvenue à Paris, de se justifier contre un de ses confrères qui en chaire l'avait dénoncé au peuple et accusé d'être

---

<sup>331</sup> Marc Marie de Bombelles (1744-1822). Fils du gouverneur de Bitche, il combattit lors de la Guerre de Sept ans puis entra dans la carrière diplomatique. Ambassadeur de France au Portugal en 1786, puis à Vienne en 1789, il émigra en Suisse après Valmy. Après la mort de son épouse (1800), il entra en religion en 1804 et devint curé d'Oberglogau en Prusse. Rentré en France en 1815, il fut finalement nommé évêque d'Amiens en 1819. Son fils, Charles-René de Bombelles, épousa Marie-Louise d'Autriche en 1834. Le marquis de Bombelle a laissé un journal (1808-1815), ainsi que sa correspondance avec sa femme, qui ont été édités : J. Grassion et F. Durif, *Journal du marquis de Bombelles*, Genève, Droz, 1977-1993 ; E. Lever, *Que je suis heureuse d'être ta femme : Lettres intimes*, Paris, Tallandier, 2009.

<sup>332</sup> Il s'agit sans doute de Joseph I<sup>er</sup> de Habsbourg (1678-1711), empereur du Saint-Empire en 1705, et de Frédéric-Auguste de Saxe (1670-1733), prince électeur de Saxe et roi de Pologne de 1697 à 1704, puis de 1709 à 1733, sous le nom d'Auguste II. Il se convertit au catholicisme pour monter sur le trône de Pologne.

un constitutionnel, avait été interdit pour ce seul fait de l'exercice public de toutes les fonctions ecclésiastiques, même celle de dire la messe.

**Grégoire.** M. Grégoire, ancien évêque de Blois, a reçu avis, par une lettre du ministre de... qu'il ne pouvait plus compter sur le traitement de 10 000 fr comme ex-sénateur, ce traitement n'étant pas assis sur le trésor public.

**À Dijon, Reymond.** M. Reymond, évêque concordataire de Dijon, a reçu du préfet du département de la Côte d'Or, une invitation de donner la démission de son siège ; et s'est refusé à l'accorder. Le préfet l'a menacé que s'il persistait dans son refus, il serait forcé de l'envoyer hors du département. M. l'évêque lui a répondu que placé de Dieu sur ce siège, il n'abandonnerait pas le troupeau qui lui était confié, et qu'il ne se séparerait pas de lui qu'il n'y fût contraint par la force de l'autorité<sup>333</sup>.

**Sur les écoles primaires.** Dans le *Journal des Débats* du 5 avril est contenu un article sur les intentions de S. M. concernant les écoles primaires. Par sa lettre du 3 février le Grand Aumônier apprend au préfet du département de la Seine qu'il a fait connaître au roi les alarmes des catholiques, les réclamations des curés, le mémoire des vicaires généraux de Paris. S. M. a répondu qu'il désirait qu'il fût posé ce principe tant pour les établissements déjà faits que pour ceux à créer à l'avenir,

1°. Que la religion catholique apostolique et romaine serait enseignée dans les nouvelles écoles, exclusivement de toute autre.

2°. Que tout maître ne professant pas ladite religion serait exclu desdites écoles.

3°. Qu'il serait fait pour ces écoles une réglementation de concert avec l'autorité diocésaine.

4°. Que M. les curés seront autorisés à visiter les écoles établies dans leurs paroisses, et qu'ils veilleront à ce que la religion catholique y soit soigneusement enseignée.

p.81. **1816. Avril.**

5°. Enfin, que l'établissement des nouvelles écoles ne nuira en rien à ceux des frères des écoles chrétiennes, et que dans les lieux et paroisses où ces derniers seront déjà établis en nombre suffisant, il ne sera point admis de nouvelles écoles en concurrence avec les leurs.

---

<sup>333</sup> L'évêque de Dijon, qui avait déjà refusé d'ordonner un *Te Deum* à l'occasion du rétablissement des Bourbons, s'était clairement déclaré favorable au retour de Napoléon dans une lettre pastorale, et avait assisté au Champ de Mai. Convoqué à Paris en 1816, il fut maintenu en résidence surveillée à Paris, au titre de la loi relative aux mesures de sûreté générale du 29-31 octobre 1815 (*Collection des lois, op. cit.*, t. 20, p. 130), avec défense de rentrer dans son diocèse jusqu'en mars 1817. La *Chronique religieuse* publia la notice autobiographique que Reymond « appelé, ou plutôt exilé à Paris, en 1816, par ordre supérieur, crut devoir exposer » pour se justifier, *Chronique religieuse*, t. 4, pp. 364-380 et 383-394. Notons qu'il n'y est pas fait mention des pressions exercées pour l'amener à démissionner.

Ces articles ont été revêtus de la signature de S. M.<sup>334</sup>

Ces 5 articles ont été aussi envoyés au ministre de l'Intérieur. Une fois ces dispositions prises, MM. de Quelen<sup>335</sup>, vicaire général de la Grande Aumônerie, d'Astros, vicaire général, et de Lalande<sup>336</sup>, curé de Saint Thomas d'Aquin, nommés par le préfet membres du comité d'Instruction primaire, n'ont plus fait de difficulté d'assister au Conseil. Diverses commissions y ont été formées pour l'admission des maîtres, pour l'examen des livres et les tableaux de lecture...

**Courtois de Pressigny.** Tous les journaux des 8 et 9 annoncent la prochaine arrivée à Paris de M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur du roi à Rome. On ignore pour quels motifs il revient<sup>337</sup>.

**Rome Autriche.** Le 18 mars un ambassadeur extraordinaire de l'empereur d'Autriche<sup>338</sup> est arrivé à Rome. *Journal général de France* 9 avril.

**Latille sacré.** Le 7 avril, M. de Latille [*sic*], Jean Baptiste, évêque *in partibus* d'Anyclée, a été sacré dans la chapelle du séminaire à Issy.

---

<sup>334</sup> Ordonnance royale pour l'instruction primaire du 29 février 1816, *Collection complète des lois, op. cit.*, t. 20, p. 309-312. Des écoles furent mises en place selon le même système pour les protestants, voir *supra*, note 319.

<sup>335</sup> Hyacinthe-Louis de Quélen (1778-1839). Né à Paris, il suivit des études au collège de Navarre et fut tonsuré en 1790. Retiré avec son père à Versailles durant la Révolution, il se plaça sous la direction de M. Émery dès la reprise du culte. Ordonné par Mgr Caffarelli en 1807, il devint aussitôt son vicaire général. Rattaché à la Grande Aumônerie en 1808 sur recommandation de M. Émery, il fut le fondé de pouvoirs du cardinal Fesch à Paris après la disgrâce de celui-ci en 1811. Aumônier militaire dans les hôpitaux à la fin de l'Empire, il fut nommé directeur spirituel des établissements d'instruction sous la juridiction du Grand Aumônier, puis vicaire général avant de devenir le coadjuteur de Mgr de Talleyrand-Périgord auquel il succéda en octobre 1820, A. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 453-456 ; R. Limouzin-Lamothe, *Mgr de Quelen, archevêque de Paris. Son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839 d'après ses archives privées*, Paris, J. Vrin, 1955-1957, 2 vol.

<sup>336</sup> Charles André Toussaint Bruno de Ramond-Lalande (1761-1830). Originaire de Montauban, il suivit des études à Paris, au collège du Plessis, à Saint-Sulpice puis à la Sorbonne. Professeur et procureur au collège Sainte-Barbe en 1790, il ne prêta pas serment et, caché sous les habits d'un forgeron, desservit clandestinement le culte dans une chapelle, rue de la Barillerie, chez Mme veuve Bergeron. Arrêté en messidor an II après la découverte de la chapelle, il fut incarcéré jusqu'à la chute de Robespierre. En 1796, il loua la Saint-Chapelle et y ouvrit un oratoire discret. Curé de Saint-Thomas d'Aquin en 1802, il fut nommé évêque de Rodez en 1817, mais dut attendre 1823 pour prendre possession de son siège. Il mourut peu de temps après avoir été nommé à l'archevêché de Sens, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 2, 3 et 4 ; L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 532.

<sup>337</sup> Près d'un an après la réponse du pape du 2 janvier 1815, suite à la visite de Polignac, les négociations n'avaient pas avancé. Cortois de Pressigny se plaignait de l'absence de réponse à la lettre du pape ; le gouvernement le jugeait responsable de la lenteur des négociations. La publication de sa correspondance durant l'été 1815 posait également problème et intervint sans doute dans la décision de le remplacer. Il fut donc rappelé et nommé pair de France le 20 avril 1816. Le comte Blacas lui succéda à Rome, P. Feret, « Le concordat de 1816 », *op. cit.*, p. 215-216.

<sup>338</sup> Anton Apponyi (1782-1852). De très vieille noblesse hongroise, le comte d'Apponyi fut un proche de Metternich. Représentant de l'Autriche à Florence, il succéda au baron de Lebzeltern à l'ambassade près du Saint-Siège de 1816 à mai 1824 et joua un rôle actif durant le conclave de 1823. Nommé ambassadeur d'Autriche à Londres, il fut finalement envoyé à Paris, où il resta en fonction jusqu'en 1849, A. Wahlen, *Nouveau dictionnaire de la conversation ou, Répertoire universel*, Bruxelles, Librairie historique-artistique, 1843, t. 2, p. 158-159 ; J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 379-384. Ernest Daudet a publié les souvenirs de son cousin, Rudolf, attaché d'ambassade : R. Apponyi, E. Daudet (éd.), *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850) : Journal du comte Rodolphe Apponyi attaché de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris*, Paris, Plon, 1913-1914, 3 vol.

**Rome et Piémont.** Le 24 mars est arrivé à Rome M. Barbaroux<sup>339</sup>, chargé par le roi de Sardaigne d'une mission extraordinaire et spéciale près du Saint-Siège.

**Cardinal Maury.** Le *Journal général* du 13 annonce que le cardinal Maury est sorti du château Saint-Ange, qu'il est retiré dans un couvent pour y suivre ses exercices religieux, qu'après cela il sera levé des censures, qu'il rentrera dans les bonnes grâces du Saint-Père, et renvoyé occuper son siège de Montefiascone.

**Persécution contre les constitutionnels.** Il m'a été certifié que M. d'Angoulême a dans son voyage dans le Midi fait signifier à M. Perrier [*sic*], évêque d'Avignon, de ne pas se présenter devant lui : que celui-ci n'ayant tenu aucun compte de cette défense, et s'étant présenté devant le prince avec le clergé de sa cathédrale, le duc a refusé de les recevoir.

**Prophétisants.** À l'exemple du paysan prophète Adam Muller<sup>340</sup>, en Allemagne, un grand nombre de paysans des bords du Rhin, du Mein et du Necker, sont animés d'un esprit prophétique et courent les campagnes. *Journal général de France* du 17 avril.

**Idem.** Du 16 on parle beaucoup à Paris d'un homme qui était à l'hospice de Charenton<sup>341</sup>, et qui se disant inspiré a dit en secret au roi de grandes vérités.

p. 82. 1816. Avril.

**État du clergé de France.** Chambre des députés, séance du 19, le rapporteur de la commission a dit (*Journal général* du 20) :

---

<sup>339</sup> Giuseppe Barbaroux (1772-1843). Fils d'un marchand français, il fit des études de droit à Turin et devint avocat. Il exerça sa profession en évitant de se compromettre durant l'occupation française puis fut nommé avocat général près le Sénat de Gênes à la Restauration (1815). Il participa à l'élaboration de la nouvelle législation du duché annexé au royaume de Sardaigne. Envoyé extraordinaire du royaume sarde à Rome en 1816, il y resta en fonction jusqu'en 1824 et réussit à aplanir les difficultés entre Rome et le roi de Sardaigne, obtenant même en 1817 l'érection d'un diocèse indépendant à Coina. Ministre d'État en 1830, garde des Sceaux en mai 1831, il fut l'artisan de la refonte générale de la législation sarde sur le modèle du Code civil entre 1832 et 1842, mais se heurta à des résistances qui limitèrent la réforme. Il quitta les fonctions ministérielles en 1840 et conserva la présidence de la commission législative. Il mourut défenestré, *Dizionario Biografico, op. cit.*, <http://www.treccani.it/enciclopedia/giuseppe-barbaroux>, consulté le 11-05-2015.

<sup>340</sup> Johann-Adam Müller (1769-1832). Paysan prophète de Maisbacher Hofe, il a publié ses visions en 1816 dans *Geschichten, Erscheinungen und Propheziungen*, dans lequel il reproduit des dialogues avec le roi de Prusse. Son cas est évidemment à mettre en parallèle avec celui de Martin de Gallardon, dont Rondeau parle juste après. Voir M. Kemmerich, *Propheziungen: Alter Aberglaube Oder Neue Wahrheit?*, Bremen, Dogma, 2013 (reprint 1911), p. 241-292.

<sup>341</sup> Thomas-Ignace Martin (1783-1834). Laboureur à Gallardon qui, suite à une série d'apparitions de l'archange Gabriel dans son champ entre le 15 janvier et le 5 mars 1816, porta le 2 avril 1816 à Louis XVIII un message, dont la teneur resta secrète, mais qui eut un grand retentissement. Il fut, selon l'expression de Philippe Boutry, le « prophète de la Restauration » par excellence, « le dernier prophète du Trône et de l'Autel ». Louis Silvy fut, début 1817, l'éditeur du texte principal sur cette affaire, la *Relation concernant les événements qui sont arrivés à Thomas Martin, laboureur à Gallardon, en Beauce, dans les premiers mois de 1816*, restée clandestine jusqu'en 1830. Voir P. Boutry et J. Nassif, *Martin l'Archange*, Paris, Gallimard, 1985.

Le nombre des places ecclésiastiques de toutes espèces qui devraient être remplies se monte à 46 000. Le concordat l'avait fixé à 50 000, dont 30 000 succursalistes. Buonaparte les réduisit ensuite à 26 000 donc la totalité des places est de 46 000.

Le nombre réel est de	50 000
sont occupées	33 000
déficit	17 000

D'après les calculs ordinaires sur les probabilités de décès, en moins de 12 ans il y aurait des places vacantes	27 000
--	--------

En 1826, il y aura de places vacantes	44 000
---------------------------------------	--------

Depuis le concordat en 1801 jusqu'en 1816, 6 000 prêtres ordonnés pendant les 12 années suivantes, on n'en peut ordonner que	6 000
--	-------

En 1826, resteraient vacantes	38 000 places.
-------------------------------	----------------

Ainsi en 1826, il n'y aurait sur 50 000 places à occuper que 12 000 occupées, et les trois quarts de la France seraient sans pasteurs.

Sur les 26 061 succursales réduites par B. depuis la 1<sup>ère</sup> organisation, 22 407 sont seulement occupées. 3 654 sont en 1816 vacantes. L'État économise 1 827 000.

L'État économisera encore sur les pensions des prêtres qui ont un traitement 5 532 000 de 18 989 000 fr qui devaient être les dépenses en 1816 [soit 7 359 000]. Otez 7 359 000 [des 18 989 000], reste 11 630 000 pour dépenses du culte catholique portées au budget de cette année, au ministre de l'Intérieur.

Les évêques jugent nécessaire le nombre des vicaires à	12 000
--	--------

Sur ce nombre sont seulement occupés	5 000
--------------------------------------	-------

Les vicariats vacants sont au nombre de	7 000
---	-------

Pour les séminaires, les directeurs et professeurs ne reçoivent aucun traitement de l'État. 704 à 400 fr, 1 368 à 200 fr.

**Rome et la France.** Les conventions relatives au clergé, arrêtées entre S. S. et la France, ont, dit-on, été signées le 10 avril<sup>342</sup>. *Journal général de France* 22 avril.

**Administration du culte catholique réuni à la Grande Aumônerie.** On a annoncé que l'administration générale des Cultes sera réunie, pour ce qui concerne le clergé catholique, aux attributions déjà confiées à Mgr le Grand Aumônier. *Id.*

Un des ecclésiastiques de la mission a parcouru plusieurs départements de l'Ouest. Il est parti de Nantes.

---

<sup>342</sup> Annonce prématurée : l'ordonnance royale nommant le comte de Blacas au poste d'ambassadeur extraordinaire est datée du 22 avril 1816. Blacas n'arriva à Rome que le 21 mai suivant.



p. 83. **1816. Avril.**

**Frayssinous.** Le dimanche de la Quasimodo, M. Frayssinous a traité de la liberté de l'âme. *Journal général de France* du 22.

**Archevêque de Milan.** L'empereur d'Autriche a nommé archevêque de Milan M. Gaetan comte de Gaisruck<sup>343</sup>, évêque de Dervas [sic], *in partibus*. *Journal général de France* 21 avril.

**Société russe pour la Bible.** L'empereur de Russie a ordonné que la Société russe de la Bible la fit traduire en russe moderne. Jusqu'à présent l'Église grecque russe n'avait à son usage d'autre version de la Bible que celle qui existait dans l'ancien dialecte esclavon. *Journal général de France* 23 avril.

**Dotation du clergé.** Le projet de loi sur la dotation du clergé n'a été définitivement accepté avec amendement par la Chambre des députés, que dans la séance du 25 avril. Voyez le texte, *Journal de Paris* du 27 avril.

**Vinson.** J'ai lu Le Concordat expliqué au roi, suivant la doctrine de l'Église et les réclamations canoniques des évêques légitimes de France. Suivi du *Précis historique de l'enlèvement de N.T.S.P. le pape Pie VII*<sup>344</sup> &c. par l'abbé Vinson<sup>345</sup>, avec cette épigraphe : S'il existe dans l'Église catholique un évêque universel, il s'en suit que vous mêmes n'êtes plus évêque. Greg. Magn. Ep. 70, lib. VII. Si nous ne conservons pas à chaque évêque sa propre juridiction, que faisons-nous autre chose, si ce n'est de confondre et de bouleverser l'ordre ecclésiastique dont nous (souverains pontifes) nous devons être les plus fidèles gardiens. *Id.* Ep. 22. lib. IX. 1816. Broch. de 211 pages, chez Michaud, Michel, quai des Augustins. L'abbé Vinson loge maison de M. Quincé, rue Saint-Denis, n° 237, passage du Grand-Cerf.

**Jugement de son ouvrage.** Il y a de l'éloquence, du feu, de l'énergie dans le style, quoiqu'avec des redites. Il y a dans l'auteur du courage, du zèle pour les vrais principes de la

---

<sup>343</sup> Karl Kajetan von Gaisruck (ou Gaysruck) (1769-1846). Né en Autriche, il fut ordonné prêtre à Passau (Allemagne) en 1788. Évêque auxiliaire de Passau et évêque *in partibus* de Derbé en 1801, il fut nommé archevêque de Milan en mars 1818 et confirmé le 16 mai de la même année. Élevé au cardinalat en 1824, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bgays.html>, consulté le 11-05-2015.

<sup>344</sup> *Le Concordat expliqué au roi suivant la doctrine de l'Église et les réclamations canoniques des évêques légitimes de France, suivi du Précis historique de l'enlèvement de N. T. S. P. le pape Pie VII, de ses souffrances, de son courage et des principaux événements de sa captivité, par l'abbé Vinson*, Paris, impr. de L.-G. Michaud, 1816.

<sup>345</sup> Pierre Vinson (1761-1820). Né à Angoulême, vicaire de Sainte-Opportune de Poitiers, insermenté, puis anticoncordataire, il passa la majeure partie de sa vie en Angleterre. Cet ouvrage lui valut d'être poursuivi devant le tribunal correctionnel pour atteinte à l'article de la Charte garantissant l'inviolabilité des biens nationaux et condamné à trois mois de prison, 50 fr d'amende, deux ans de surveillance et 800 fr de caution. Rentré en France en 1814, il repartit en Angleterre pour échapper à l'application de la peine, J. P. Migne, *Encyclopédie théologique, op. cit.*, nouv. sér., t. 1-52, 1851-1866, col. 1043-1044.

discipline ecclésiastique, pour soutenir les sentiments qu'il a professé dans son adresse aux deux Chambres<sup>346</sup>. Il ne connaît point le respect humain, et n'est point une girouette dans ses opinions. Aussi luttant et bravant toutes les critiques que les journalistes ont fait [sic] de son *Adresse*, il frappe rudement M. de Boulogne, évêque de Troyes, pages 12,13, 14, 15 (qu'il croit encore principal rédacteur du journal ecclésiastique intitulé : *L'Ami de la religion et du roi*), il le démasque comme une vraie girouette, en mettant en opposition sa lettre pastorale du 4 août 1809 où il encense N. Bonaparte, avec celle du 4 octobre 1815, où il le couvre d'ignominies et encense Louis XVIII.

Page 19, il rapporte en entier le concordat du 15 juillet 1801, et les principaux articles des lois organiques, et du catéchisme concordataire, qu'il commente, et dont il relève les erreurs qu'il y voit.

Suit la liste de tous les évêques concordataires page 45.

p. 84. **1816. Avril.**

Comme l'abbé Vinson est un ennemi déclaré des ci-devant constitutionnels, qu'il regarde comme des hérétiques, des schismatiques, des excommuniés par Pie VI, des intrus, il se déchaîne sans cesse contre eux : son grand dépit est que les autres évêques concordataires les aient admis dans leur sein, dans leur communion, sans aucune rétractation de leur part (v. p. 75, 76), et de ce que le pape y ait prêté les mains en leur donnant l'institution ecclésiastique. Mais, dit-il page 59, on ne peut justifier, légitimer l'Église concordataire, sous le prétexte que le pape est avec et pour les pasteurs de cette Église (illégitime). Et ici l'auteur prouve l'absurdité du système ultramontain que le pape est infaillible [en marge à gauche : *les papes sont faillibles*] ; et cite le pape Libère en communion avec les Ariens, Honorius en communion avec les Monothélites, excommuniés par le 3<sup>e</sup> concile général de C.P. [Constantinople], Anasthase II, Pascal, Saint Pierre lui-même (page 62, 63). Donc les papes ne sont pas infaillibles, l'infaillibilité n'existe donc pas dans le chef, mais dans le seul corps de l'Église elle-même, formé de l'universalité morale de ses membres réunis, p. 64.

**Centre d'unité.** Le centre de l'unité n'est pas non plus attaché à la personne de Pierre et de ses successeurs, mais seulement au siège apostolique, p. 64, 65.

---

<sup>346</sup> *Adresse aux deux Chambres en faveur du culte catholique et du clergé de France, ou Pensez-y bien : sans religion point de gouvernement, par l'abbé Vinson, Paris, impr. de J.-M. Eberhart, 1815.* Comme Picot se plaisait à le souligner, puristes et jansénistes défendaient, dans un contexte tout à fait différent, les droits de l'épiscopat mis à mal par Rome à l'occasion du Concordat. On retrouve toute l'ambiguïté de l'attitude d'un Rondeau face au Concordat, qui avait par ailleurs donné une certaine légitimité au clergé assermenté en le comprenant dans la réorganisation concordataire.

L'Église concordataire n'a donc pas la paix et l'unité de J.-C. Voyez page 78. (Page 72, Vinson outre les choses en prétendant que la concession et le consentement du pape pour légitimer la vente des biens ecclésiastiques est une violation du Décalogue). V. aussi pages 93, 94, 95.

*Contre les prétentions ambitieuses des papes.* À l'Église informe du concordat (p. 79) Vinson oppose les 39 évêques qui ont adressé au pape leurs réclamations contre le concordat, "qui tendait (page 80) à faire du S. pontife l'unique évêque inamovible, dominateur souverain et absolu même des conciles généraux ; tandis que tous les autres évêque de la catholicité, successeurs des Apôtres comme lui de saint Pierre, ne seraient que des vicaire apostoliques, amovibles à son gré, sans autre forme, sans autre procédure canonique que celle de sa volonté, de son bon plaisir, et sa providence pontificale."

Voilà certainement une phrase très vraie, mais qui ne plaira pas à la Cour romaine, et qui méritera à l'ouvrage les honneurs de l'Index.

P. 86, l'auteur n'en relève avec pas moins de force les prétentions ambitieuses du pape qui s'arroge le droit de disposer des couronnes comme s'il était lui-même le roi des rois. Il soutient, avec raison, que le pape, comme Pierre au milieu des Apôtres, n'est que le chef, et non le maître absolu de ses frères ; qu'ils sont comme lui, suivant Saint Paul et le concile de Trente (sess. 22 c. 4) institués par l'Esprit Saint pour

p. 85. *1816. Avril.*

gouverner, conjointement, et solidairement avec lui, l'Église de Dieu ; qu'ils ont reçus comme lui de J.-C. la même mission qu'il avait reçue de son Père ; que son autorité est soumise à celle de tous ses frères réunis, comme celle de Pierre au collège apostolique (*Visum est Spirituo Sancto et nobis*) ; qu'il doit être l'observateur, le conservateur, et non le violeur des canons ; qu'enfin il existe dans l'Église catholique une puissance supérieure à la puissance des souverains pontifes, celle des conciles généraux, p. 87 et 88.

De telles vérités méritent d'être transcrites et rapportées dans un temps d'obscurcissement de toutes vérités. J'ajoute encore celle-ci :

p. 95. Les S. Pontifes de Rome n'ont aucun pouvoir sur le temporel des rois.

98. Les bulles du pape en faveur du concordat ont été subreptices, donc on n'est pas obligé à une soumission aveugle à toutes les bulles des papes, surtout à celle Unigenitus, visiblement subreptice...

page 99, l'auteur, après avoir prouvé, selon lui, les vices du concordat, en vient à justifier et à prouver l'accomplissement de la prédiction de M. Jean François Lamarche<sup>347</sup>, évêque de Saint-Pol-de-Léon, écrivant du fond de son exil, et au nom de 14 prélats, ses collègues (p. 41) au pape : "Qu'elles seront amères, T.S.P., les larmes que versera S. S., à la vue du tableau fidèle des maux de N. Église !" et dès la page 100, il commence à rapporter le récit des chagrins, des regrets que S. S. éprouva d'avoir prêté les mains au concordat, et aux lois organiques, comme le prouve son allocution dans un consistoire secret tenu à Rome le 24 mai 1802, et récit des vexations que B. exerça envers lui, lorsque le 2 février 1808 les troupes françaises fondirent sur Rome, s'en emparèrent et tinrent le pape comme prisonnier dans son palais. Le 5 février 1808, le pape adressa à chaque cardinal une lettre [en marge à gauche : *selon Picot, n° 189, p. 86, cette lettre est fausse*] sur les circonstances et les prétextes de cet envahissement, que l'auteur cite dans son entier page 103, et en plusieurs endroits il y met et prouve que le pape est en contradiction avec lui-même. P.109, 112, 113. Puis, page 109, d'un ton prophétique, l'auteur annonce au pape que Dieu le traitera par justice comme il avait agit contre les droits de l'Église, de l'épiscopat. Le pape désabusé montre enfin de la fermeté et donne à Rome le 10 juin 1809, la bulle d'excommunication contre les auteurs fauteurs des attentats commis à Rome &c. dont l'auteur cite le long préambule dès la page 121 (cette pièce n'a été publiée à Rome qu'en octobre 1809). Le lendemain, 11 juin 1809, la notification de cette excommunication, où N. B. est nommé, fut faite à Rome, des copies en furent envoyées en France ; M. d'Astros en reçut une [en marge à gauche : *pièce apocryphe. M. d'Astros ne fut arrêté que 18 mois après. Picot id.*]

L'auteur page 143 rapporte en entier cette notification, et page 144, ses adieux au peuple romain du 6 juillet, la nuit du 5 au 6 il fut enlevé de son palais. Suit le voyage du pape.

p. 86. **1816. Avril.**

Suit page 162 un court récit du cours de 1811 ; page 167, la lettre des P. de concile au pape du 19 août 1811, du nouveau concordat concerté dans le secret entre S. S. et B., que celui-ci rend aussitôt public par la voie des journaux ; du voyage du pape à Fontainebleau et de ses circonstances ; de son retour en Italie jusqu'à son entrée à Rome.

Telle est l'analyse du plan de l'ouvrage de M. l'abbé Vinson. On doit, je le répète, lui savoir gré du ton de franchise qui le caractérise dans son attachement à des principes vrais sous un

---

<sup>347</sup> Jean-François de La Marche (1729-1806). Militaire passé à l'état ecclésiastique, il fut ordonné en 1756. Abbé de Saint-Aubin-du-Bois, chanoine et vicaire général de Tréguier, il fut nommé évêque de Saint-Pol-de-Léon en 1772. Émigré en Angleterre en 1791, il refusa avec fracas de donner sa démission en 1801 et mourut à Londres, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, p. 449-450.

rapport. Mais son erreur est 1° de prétendre que la foi a été attaquée dans la Constitution civile du clergé de 1791, tandis qu'il n'y est question que de points de discipline. 2° qu'il ne veut point, en matière de discipline, faire coïncider les règles avec les circonstances les plus impérieuses, surtout quand il est question d'éteindre un schisme, le plus grand fléau de l'unité de l'Église. Ce système de purisme, tel qu'il est professé par M. Vinson, et un certain nombre de partisans dans les provinces de la France, est bien opposé au principe salus populi (christiani) suprema lex est<sup>348</sup>.

**Histoire de Martin.** Parlons d'un autre objet. Ce jour du 27 avril que j'ai fait cette analyse de l'écrit de M. Vinson, il m'a été remis la narration manuscrite d'un événement bien extraordinaire, puisqu'il y a même du surnaturel qui depuis une quinzaine de jours occupe les esprits à Paris. En voici un extrait abrégé :

Vers les 1<sup>ers</sup> jours de janvier 1816, un paysan nommé Martin, habitant d'un village situé à une lieue de Chartres, homme de bien, craignant Dieu, fidèle à ses devoirs de religion, mais sans enthousiasme, communiant 5 à 6 fois l'année, étant occupé à son labour, fut arrêté par un jeune homme d'une belle figure, habillé de gris, qui lui dit que Louis XVIII, son roi, était exposé aux plus grands malheurs, entouré de ses ennemis ; que son royaume était et serait de plus en plus en proie aux plus grands désordres, s'il ne se hâtait de faire usage de son pouvoir pour punir et éloigner les méchants, faire refleurir la religion, rétablir la sanctification des dimanches, &c. que Dieu voulait que lui, Martin, fut

p. 87. **1816. Avril**

trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il venait d'entendre. Martin effrayé retourne à sa maison et fait part à sa famille de son aventure. Inutilement, il s'efforça de l'oublier, et dès ce moment les apparitions du jeune homme furent fréquentes pour lui intimer les mêmes ordres, et lui adresser des reproches de ce qu'il tardait autant à les exécuter. Martin s'excusant sur son ignorance et sa profession pour tenter une telle démarche, l'homme gris (pour désigner cet envoyé) lui parla dans le sens de saint Paul : *Infirma mundi elegit Deus* &c. Martin de plus en plus agité en parla à son curé, qui était son confesseur, qui lui recommanda de prier beaucoup. Même ordre, mêmes reproches de l'homme gris. Le curé, voyant qu'il y avait du surnaturel dans Martin, après en avoir conféré avec le maire, se rend avec lui et avec Martin chez le préfet de Chartres<sup>349</sup>, afin de savoir de lui comment Martin pourra parler au

---

<sup>348</sup> Cicéron, *De Legibus*, III, 3.

<sup>349</sup> Achille Charles Stanislas Émile Le Tonnelier, comte de Breteuil (1781-1864). Entré au ministère des Relations extérieures en l'an XI (1802-1803) après des études à l'École Polytechnique, il fut nommé auditeur au

roi. Le préfet, surpris de la sagesse de ses réponses, l'adresse à l'évêque de Versailles<sup>350</sup>, et qui l'est du département de Chartres. Celui-ci, frappé du surnaturel, en informe le préfet de Versailles<sup>351</sup>, qui, après l'avoir interrogé, le retint en cette ville jusqu'à ce qu'il reçut une réponse du ministre de la Police générale<sup>352</sup> à qui il fit part des circonstances extraordinaires relatives à Martin. Sur l'ordre du ministre, Martin lui fut adressé : accueil obligeant, puis il lui dit : Bonhomme, je veux votre tranquillité, votre bonheur, et j'ai pris des mesures pour que cet esprit ne vous tourmente plus à l'avenir. Je l'ai fait mettre en prison. Martin demande à le voir. Refus de la part du ministre sous le prétexte que l'homme gris est au secret. Oh ! réplique Martin, c'est que sans doute vous ne l'y tenez pas... on ne trompe pas Dieu. Le ministre fait conduire Martin à Charenton, comme fou, avec recommandation expresse qu'on use de beaucoup d'égards envers lui, et qu'on s'assurât par toutes les voies possibles de l'état de son esprit. Tout cela se passait dans les 1<sup>ers</sup> jours de mars. Pendant le voyage à Charenton, Martin eut une nouvelle vision de l'homme gris, qui l'encouragea au lieu de l'effrayer, lui disant qu'il était de nature à ne pouvoir être saisi par les hommes.

---

Conseil d'État et intendant de la Styrie et de la Carinthie en 1809, puis de la Basse Carniole en 1810. La même année, il fut fait baron d'Empire et nommé à la préfecture de la Nièvre, puis à celle des Bouches-de-l'Elbe en 1813. Nommé maître des requêtes à la Restauration, il fut successivement préfet d'Eure-et-Loir en juillet 1815, de la Sarthe en 1820 et de la Gironde en 1822. Pair de France en 1823, il fut le rapporteur de la loi sur le sacrilège en 1825 et siégea à la Chambre des pairs jusqu'en 1848. Il fut appelé au Sénat en 1852, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 482.

<sup>350</sup> Louis Charrier de La Roche.

<sup>351</sup> Jean-François Marie Delaitre (1766-1835). Avocat au parlement de Paris, et contrôleur général des entrées de Paris en 1786, il fut nommé administrateur de la fabrique des assignats en 1790. Retiré durant la Révolution, il fut rappelé sous le Consulat et nommé préfet d'Eure-et-Loir en 1800. Baron d'Empire en 1810, il fut transféré à la préfecture de l'Escaut en 1813, revint brièvement à celle d'Eure-et-Loir, puis administra le département de Seine-et-Oise à partir de janvier 1814. Élu député d'Eure-et-Loir en 1815, puis député de Seine-et-Oise en 1816, il vota avec l'opposition contre les lois d'exception en 1819. Réélu en 1821 (après un échec en 1820) député de la Seine-et-Oise, il siégea avec les monarchistes constitutionnels. Il fut admis à la retraite comme préfet en 1828, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 304-305.

<sup>352</sup> Élie Louis Decazes (1780-1860). Fils d'un procureur, il commença ses études à l'école militaire de Vendôme (1790), puis se tourna vers le droit. Juge au tribunal civil de la Seine en 1805, appelé en Hollande comme conseiller de Louis Bonaparte en 1807, il fut nommé conseiller à la cour de Paris en décembre 1810 et devint le secrétaire des commandements de Madame Mère. Il accueillit néanmoins la Restauration avec enthousiasme et refusa de se rallier pendant les Cent-Jours, ce qui lui valut d'être nommé préfet de police de Paris le 7 juillet 1815. Élu député de la Seine en août 1815, il succéda à Fouché au ministère de la Police le 24 septembre suivant. Devenu le confident de Louis XVIII, détesté par les ultras, il fut ministre de l'Intérieur dans le ministère Dessolle (décembre 1818). Puis il lui succéda en novembre 1819, assumant les fonctions de président du Conseil et de ministre de l'Intérieur. L'annulation de l'élection de Grégoire lui valut l'hostilité des libéraux sans convaincre les ultras. Contraint à la démission en février 1820 après l'assassinat du duc de Berry, il fut nommé duc, membre du conseil privé et ambassadeur à Londres, fonction qu'il n'exerça que quelques mois avant de demander son retour. Il se consacra à ses fonctions à la Chambre des pairs ; il s'opposa notamment au rétablissement du droit d'aînesse en 1826. Rallié à Louis-Philippe, il fut nommé grand référendaire de la Chambre des pairs en 1834. Il se retira après la révolution de 1848. Voir R. Langeron, *Decazes, ministre du roi*, Paris, Hachette, 1960 ; E. Daudet, E., *Louis XVIII et le duc Decazes d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1899 ; B. Yvert, « Decazes et la politique du juste milieu : royaliser la nation, nationaliser la royauté. 1815-1820 », in *Revolution und Gegenrevolution 1789-1830. Zur geistigen Auseinandersetzung in Frankreich und Deutschland*, Munich, Oldenbourg, 1991, p. 193-210.

p. 88. *1816. Avril.*

Martin arrive à Charenton, y est bien reçu, y paraît avec le calme d'une bonne conscience, l'ingénuité, la bonhomie d'un villageois qui ne dissimule rien, et y trouve dans les supérieurs des hommes chrétiens. Il obtient facilement la permission de travailler au jardin, ne pouvant supporter l'oisiveté. Cette histoire se répand dans Paris, et attire à Martin des visites assez fréquentes de personnes religieuses et de curieux, qui s'en retournent édifiés. M. Royer-Collard<sup>353</sup>, médecin en chef de cet hospice, conformément aux intentions du ministre, visite tous les jours Martin, converse longtemps avec lui, dresse son procès verbal par lequel il constate que Martin a toute sa raison &c. Le ministre pour plus ample information y envoie M. Pinel<sup>354</sup>, médecin en chef de l'hospice de la Salpêtrière, qui, après ses épreuves, donne un rapport contradictoire à celui de M. Royer-Collard et certifie que Martin est atteint d'une folie portée à un haut degré. Toutefois il se trouve consolé de sa détention par son travail aratoire, les visites qu'il reçoit, les bons traitements qu'il éprouve, et les apparitions fréquentes de l'homme gris.

Le 31 mars, dimanche de la Passion, Martin se promenant dans le jardin avec une douzaine de personnes, les arrête, fait quelques pas en avant, se met en colloque avec l'envoyé que lui seul voit et entend : on observe ses gestes, et après quelques minutes, il rejoint sa compagnie, disant que son ange venait de lui annoncer que très prochainement il remplirait sa mission auprès du roi, que tout ce qu'il aurait à lui dire lui serait inspiré, et qu'en considérant bien son visage, il ne remarquerait point aucune tache de réprobation, comme les démons en portent quand ils se transforment en homme. Pendant que ceci se passait à Charenton, le même jour et à la même heure, un homme honoré de la familiarité du roi, demanda à S. M., sans toutefois y attacher d'importance, ce qu'elle pensait du prétendu fou de Charenton. Le roi qui ignorait tout demanda des explications. Le lundi 1<sup>er</sup> avril, il manda le ministre de la Police, lui fit des reproches de son silence. Celui-ci s'excusa sur ce

p. 89. *1816. Avril.*

---

<sup>353</sup> Antoine Athanase Royer-Collard (1768-1825). Frère du docteur Pierre-Paul Royer Collard, destiné tout d'abord à l'Église, il étudia ensuite la médecine et fut docteur en médecine en 1802. Il fonda l'année suivante la Bibliothèque médicale, puis fut nommé à la direction de l'asile d'aliénés de Charenton en 1804, où il améliora les conditions de vie des internés. Médecin de Louis XVIII, inspecteur général des écoles de médecine, membre de l'Académie de médecine, il fut nommé en 1816 professeur de médecine légale à la Faculté de Paris.

<sup>354</sup> Philippe Pinel (1745-1826). Décidé, après des études chez les oratoriens, à devenir prêtre, il se tourna vers les mathématiques, puis vers la médecine. Diplômé de la Faculté de médecine de Toulouse en 1773, il exerça à Montpellier, où il rencontra Chaptal. Nommé médecin-chef à l'hôpital de la Salpêtrière de 1795, ce père de la psychiatrie y libéra les aliénés de leurs chaînes.

qu'ayant reçu deux rapports contradictoires de deux célèbres médecins, il voulait prendre plus d'informations, que d'ailleurs il avait envoyé de l'argent à la femme de Martin. D'après l'ordre du roi, le ministre conduisit le mardi 2 avril Martin chez le roi. Étant chez le ministre, il vit son ange qui lui dit de ne point se mettre en peine de ce qu'il aurait à révéler au roi, lui annonçant qu'il lui parlerait de choses qui n'étaient point connues de lui, ce qui prouverait suffisamment l'authenticité de sa mission, et qu'il serait parfaitement accueilli par Sa Majesté. Introduit dans son cabinet, il y demeura plus d'une demi-heure seul avec le roi, et il n'en sortit qu'après lui avoir dit qu'il avait terminé ses révélations, et qu'il sentait n'avoir plus rien à ajouter. Les dernières paroles du roi furent : N'oubliez jamais, Martin, que pour la plus grande partie de ce que vous m'avez dit, Dieu, vous et moi devons en être les seuls instruits. Martin refusa une somme d'argent que S. M. lui offrit, et ne demanda que sa liberté. Sur la demande du ministre où il voulait être conduit, à Charenton, répondit-il, j'y ai mon lit, d'ailleurs je serais un ingrat si je ne témoignais à ces MM. ma reconnaissance des bons offices qu'ils m'ont rendus. De retour à Charenton le 2, il fut fort accueilli et raconta naïvement à ses amis tout ce qu'il pouvait dire de son entrevue avec le roi. Le lendemain 3 avril, il vint à Paris, passa la journée avec M. Royer-Collard, médecin. Et le jeudi 4 il partit pour Chartres, et de là regagna son village.

Je suis porté à croire que cette narration aura été rédigée par M. Royer-Collard<sup>355</sup>.

**Rome et l'Autriche.** Le *Journal de Paris* du 22 avril dit que le secrétaire d'État papal, M. Consalvi, a dû se rendre de Rome à Venise, pour faire de nouvelles propositions tendant à arranger promptement les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne et de l'Italie.

p. 90. **1816. Avril.**

**État de la religion en Suisse.** Voyez dans mon journal politique, avril 1816, p. 75, un tableau du triste état de la religion catholique en Suisse, que j'y ai inséré par erreur<sup>356</sup>. *Journal général de France* du 29 avril.

**Cantique de l'Église en langue nationale.** Le coadjuteur de l'évêché de Constance, M. de Wessenberg, a fait des démarches auprès du gouvernement de Bade (à Rastadt) pour qu'il abolisse l'usage des cantiques en langue latine dans les églises catholiques du grand duché, et qu'on les remplace par des cantiques en langue allemande. Dans le diocèse de Constance, ce

---

<sup>355</sup> Il y aurait donc eu un manuscrit circulant dès le printemps 1816, avant que Silvy n'aille voir Martin dans son village dans l'été 1816, P. Boutry et J. Nassif, *Martin l'Archange, op. cit.*, p. 71.

<sup>356</sup> Ce *journal* est malheureusement lacunaire et le cahier 1816 est manquant.



changement a déjà été opéré sous le gouvernement de Joseph II, lorsque le territoire de Constance appartenait à l'Autriche. *Journal de Paris* du 29.

**Dotation du clergé.** Dans le même journal du même jour est un dialogue entre un curé et son ami. Le 1<sup>er</sup> ne prêche que le désintéressement dans un temps où on agite la question de la dotation du clergé.

**De Pradt.** M. de Pradt n'est pas ménagé en deux endroits de la petite chronique du *Journal de Paris* du 29 avril.

On réforme à Rome les tribunaux d'Inquisition et du Saint-Office. Cette réforme s'étendra à tous les pays où cette institution existe<sup>357</sup>. *Journal général de France* 2 mai, art. Rome 17 avril.

**Jésuites Espagne.** En Espagne, 25 villes demandent des jésuites pour leur confier le gouvernement de leurs collèges.

**Sulpiciens à Toulouse.** Par ordonnance du roi du 3 avril, la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice à Toulouse a été rétablie à la tête du séminaire, sous l'approbation de l'évêque. *Journal général de France* du 19 mai, qui loue les sulpiciens de ce qu'aucun d'eux ne prêta le serment à la Constitution civile du clergé.

Le 8 mai plusieurs protestants ont embrassé à Nîmes la religion catholique.

p. 91. **1816. Mai.**

**Catholiques à Petersbourg.** Depuis l'expulsion des jésuites de Petersbourg et de Moscou, ce sont les religieux dominicains qui célèbrent le service divin dans l'église catholique de Petersbourg.

**Léjeas, prêtre.** M. Léjeas, beau-frère de Maret, duc de Bassano, qui avait été nommé à l'évêché de Liège, est dans ce moment à Bruxelles.

**Frayssinous.** Le dimanche 19 mai, M. Frayssinous a terminé le cours de ses conférences par un discours sur l'incrédulité, méprisable dans ses caractères, funeste dans ses suites.

**Société biblique.** Une société biblique s'est établie en Islande.

**Jésuites.** Dans le *Constitutionnel* du dimanche 26 mai est un long article sur la Société de Jésus, dans lequel le rédacteur développe très bien l'esprit de domination du corps, et l'autorité absolue du *général* sur tous les membres. En quoi cette société était si dangereuse pour les États. Il énumère tous les sujets de plaintes des puissances de l'Europe. Il concilie leur molinisme pour le dogme et leur probabilisme pour la morale, il prouve le rapprochement

---

<sup>357</sup> Ce fut en 1816 que Pie VII interdit, *motu proprio*, la torture dans les procédures inquisitoriales.

de ces deux systèmes subversifs de l'un et de l'autre. Au sujet du régicide, il raconte comment ils initiaient et formaient leurs affidés à ces crimes, d'après un ouvrage rare, imprimé à Bâle en 1627, intitulé : Historia jesuitica &c. par M. Ludovicum Hucima, in alma Basillensium academia professorum publicum<sup>358</sup>. Le rédacteur donne cet article au sujet de la brochure de M. Silvy, Du rétablissement des jésuites en France. L'institut de la société date de 1540.

**Écoles élémentaires.** À Arras, il s'est formé une société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, d'après les méthodes de Bell et Lancaster.

**Maury.** Le cardinal Maury est en liberté, et reçoit une pension de S. S.<sup>359</sup>.

**Wessenberg, évêque.** Le prélat de Wessenberg, coadjuteur du digne archevêque de Ratisbonne, (ci devant prince primat Dalberg), évêque de Constance, est chargé des affaires de l'Église catholique auprès de la diète fédérale qui doit s'ouvrir en mai à Francfort. On sait que cet évêque est connu par son attachement aux anciennes maximes de l'Église catholique, qui sont conformes à celles que l'Église gallicane professa dans son assemblée célèbre de 1682 (*Journal de Paris* 13 mai).

p. 92. **1816. Mai.**

**Pensions du roi aux évêques nommés.** Il est de notoriété publique que le roi, malgré des oppositions, a assuré sur sa cassette une pension aux ecclésiastiques nommés par B. aux évêchés 2 000 fr à ceux qui après leur nomination ont reçu les bulles du pape, mais n'ont pas pris possession. 1800 fr à ceux qui étant nommés n'ont pas reçu leurs bulles. 1 500 fr à d'autres nommés pendant l'interrègne.

**Reymond et Lacombe.** On m'a dit que MM. Reymond, évêque concordataire de Dijon, et Lacombe, évêque concordataire d'Angoulême, étaient à Paris, mandés par le gouvernement, et étaient invités à donner leurs démissions.

On dit que l'administration générale des Cultes reviendra au ministère de l'Intérieur<sup>360</sup>. *Journal de Paris* 31 mai. Du 1<sup>er</sup> juin, la réunion a eu lieu, au grand mécontentement des évêques et du clergé.

---

<sup>358</sup> Ludwig Luz, *Historia jesuitica ; de jesuitarum ordinis origine, nomine, regulis, officiis, votis... ac facinoribus, tam communiter quam singulariter, in quatuor libros tributa... per M. Ludovicum Lucium*, Basileae, typis J. J. Genathii, 1627.

<sup>359</sup> Il fut libéré grâce au cardinal Consalvi, mais son biographe explique que l'opinion romaine n'aurait pas compris qu'il reste incarcéré alors qu'il n'avait pas bougé durant les Cent-Jours, tandis que le cardinal Fesch évoluait librement. Il donna la démission de son siège et Pie VII lui attribua une pension de 4000 écus, J. J. F. Poujoulat, *Le cardinal Maury, op. cit.*, p. 383.

<sup>360</sup> Le 3 avril 1814, les services des cultes avaient été réunis au ministère de l'Intérieur. Le 13 avril 1814, avait été créée une Administration générale des Affaires ecclésiastiques, dont une partie des attributions avait été transférée au Grand Aumônier dès le 24 septembre suivant (droit de présentation aux titres ecclésiastiques et nominations aux bourses des séminaires). Après les Cent-Jours, l'Administration générale des cultes fut de

**Sur l'aliénation et la vente des biens ecclésiastiques.** Quelques cours ecclésiastiques s'étant permises de répandre par l'impression des dispositions et des mesures opposées à celles que S. S. a jugé indispensable de donner par l'édit du 5 juillet 1812, relativement aux acquisitions faites des biens dits nationaux par le dernier gouvernement (dans l'État de l'Église) d'où s'étaient élevés des doutes sur ces sortes de biens, Hercule de Sainte Agathe Alla Suburia, diacre cardinal, Consalvi, secrétaire d'État de S. S. a fait publier à Rome le 4 mai 1816 une notification, par laquelle S. S. désapprouve cette conduite, confirme les dispositions de l'édit du 5 juillet<sup>361</sup> qui garantit aux acquéreurs la possession paisible desdits biens (*Journal général de France* 1<sup>er</sup> juin, de Paris 2 juin). C'est le cardinal Brancadaro, archevêque de Formio qui, animé d'un zèle outré et mal entendu, avait par un mandement alarmé les acquéreurs des domaines nationaux (*Journal de Paris* 19 juin).

**Pitois, prêtre.** M. Pitois<sup>362</sup>, prêtre desservant la paroisse de Barjon a été le 31 mai condamné par le tribunal de police correctionnelle de Dijon à ... pour avoir le 21 avril précédent répandu des attaques touchant l'inviolabilité des ventes des biens nationaux. *Journal de Paris* 8 juin.

**Juifs.** Le gouvernement de Lübeck et le Sénat de Bremen ont congédié de leurs villes les Israélites qui s'y étaient établis pendant qu'elles étaient occupées par les Français.

**De Barral.** Le 6 juin, mort de M. de Barral, archevêque de Tours, d'une attaque d'apoplexie. Ses obsèques ont été célébrées le [9 juin] dans l'église de Bonne-Nouvelle<sup>363</sup>.

p. 93. **1816. Juin.**

**Traitement du culte.** Du 5 juin, ordonnance du roi qui fixe l'emploi de 5 millions pour les ministres du culte catholique.

**Vacance des sièges épiscopaux en Allemagne.** *Journal de Paris* 10 juin, p. 4, art. de Francfort, 1<sup>er</sup> juin. Il y est dit : « Il est temps de remplir les sièges épiscopaux de l'Église catholique qui sont vacants dans ce moment, et la nation a la confiance que la diète fédérale

---

nouveau réunie aux services de l'Intérieur (juillet 1815). Le 13 avril 1816, toutes les affaires concernant le culte catholique furent détachées de l'Administration générale et placées sous le contrôle de la Grande Aumônerie. Dans la pratique, l'Administration générale des cultes s'occupait donc principalement des protestants. Enfin, l'ordonnance royale du 29 mai 1816 supprima l'Administration générale des cultes, dont les attributions revinrent au ministère de l'Intérieur, tandis que Mgr de La Fare était adjoint au Grand Aumônier, G. Bourgin, « Les Sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne aux Archives nationales », *RHEF*, 47, 1924, p. 172-206, et particulièrement p. 173-174.

<sup>361</sup> Dans la notification du 4 mai 1816, Pie VII reprochait à « un certain évêque » d'avoir agi en contravention à l'édit du 5 juillet 1815, A. Van de Sande, *La Curie romaine au début de la Restauration*, op. cit., p. 93.

<sup>362</sup> Vincent François Nicolas Pitois, voir *Journal politique et littéraire du département du Rhône*, n° 39, mardi 11 juin 1816, p. 3.

<sup>363</sup> *Le Constitutionnel*, lundi 10 juin 1816, p. 2.

de l'Allemagne agira, en cas de besoin, comme agit en 1444 la diète de Mayence qui adopta les articles du concile de Bâle concernant les rapports entre l'État et la Cour de Rome<sup>364</sup>.”

**Prince primat.** On assure que la santé du prince primat est chancelante.

**Évêque de Brünn.** 25 mai mort du prince de Schrattenbach<sup>365</sup>, évêque de Brünn, en Moravie, âgé de 72 ans.

**Catholiques anglais.** *Journal général de France* du 26 juin. Motion à la Chambre des pairs (à Londres) pour que les catholiques anglais jouissent des droits accordés à ceux de l'Irlande en 1773. Cette discussion est continuée, *Journal général de France* des 1<sup>er</sup>, 2 juillet.

**Jésuites.** Le *Mémorial religieux* se bat les flancs pour persuader qu'il faut rappeler les jésuites en France, leur confier l'éducation de la jeunesse. Les journaux lui en démontrent l'inutilité. *Journal général de France* du 26 juin.

**Société russe de la Bible.** La Société russe de la Bible a obtenu de la bienfaisance de l'empereur un grand bâtiment à Petersbourg et un présent de 15 000 roubles.

**Courtois de Pressigny.** Le *Journal général de France* du 2 juillet dit : On désigne pour l'archevêque de Paris M. Courtois de Pressigny, ambassadeur auprès du Saint-Siège. Il est parti de Rome le 19 juin.

**Jésuites en Suisse.** Le petit conseil de Soleure, où le gouvernement, s'était prononcé en faveur des jésuites et voulait même leur confier l'instruction publique. Dans la séance du Grand Conseil du canton de Soleure, du 15 juin, l'immense majorité s'est prononcée contre cet acte et contre les jésuites. Les citoyens chargés actuellement de l'instruction continueront à jouir de la protection spéciale de l'État, et il a été défendu de faire à l'avenir une proposition quelconque en faveur des jésuites.

**L'abbé Fleuriel.** L'abbé Fleuriel<sup>366</sup>, chapelain ordinaire du roi, est parti le 5 pour aumônier de la légation française à Rome.

**Prince primat.** Le prince primat, ex-grand duc de Francfort est tombé dangereusement malade à Ratisbonne.

---

<sup>364</sup> Voir *supra*, note 266.

<sup>365</sup> Joseph Vinzenz Franz Sales von Schrattenbach (1744-1816). Né à Brno (Brünn en allemand), capitale de la Moravie, il fut ordonné à Salzbourg en 1768. Évêque de Lavant (aujourd'hui diocèse de Maribor) en Slovénie en 1777, il se démit de son évêché en 1790 suite à son élection comme prévôt du chapitre de Salzbourg. Réinstallé sur le siège de Lavant en 1795, il fut transféré à l'évêché de Brno en 1800, *The Hierarchy of the Catholic Church*, *op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bschra.html>, consulté le 11-05-2015.

<sup>366</sup> Prêtre, émigré en 1790, il s'attacha au comte de Blacas à partir de 1793 et devint grâce à lui secrétaire du cabinet du roi. Nommé chapelain ordinaire du roi et écrivain du cabinet en 1814, proche du souverain, ce personnage mystérieux (P. Mansel) fut accusé par Napoléon d'avoir falsifié sa correspondance avec Murat, lettres qui furent utilisées au Parlement anglais lors d'une discussion sur les négociations du congrès de Vienne (*Moniteur* du 14 mai 1815). Il fut envoyé à Rome en juillet 1816 comme aumônier de la légation française, rejoignant ainsi Blacas, A.-V. Arnault, A. Jay, E. Jouy, J. Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains*, *op. cit.*, t. 7, p. 170.

**Rome et la France.** Les commissaires du Saint-Siège nommés par le pape afin de concilier et de régler les intérêts de Sa Sainteté avec la France, sont Marc Panvini Rosati<sup>367</sup>, et le comte Jules César Ginnasi<sup>368</sup>. *Journal général de France* du 9 juillet. Picot n° 201, p. 278, dit que ce n'est que pour des intérêts temporels d'après les traités de Paris du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815.

p. 94. **1816. Juillet.**

**Ordre de Malte.** Le gouvernement de l'ordre de Malte est établi en ce moment à Catane en Sicile. Cet ordre traite avec l'Autriche et l'Espagne pour un établissement et le recouvrement de ses biens vendus<sup>369</sup>, *id.*

**Chartreux.** Plusieurs anciens chartreux se sont retirés à la Grande Chartreuse, occupée par des manufacturiers pour y finir leurs jours. *Id.* V. Picot n° 199. 6 juillet 1816.

**Jésuites.** Aucune puissance, dit l'article de Londres, *Journal général de France* du 10 juillet, du Midi n'a, plus que le Portugal, éprouvé les heureux effets d'un système de modération. Non seulement le cabinet de Rio Janeiro s'est prononcé contre le rétablissement des jésuites, qui furent à si juste titre chassés comme régicides du Portugal ainsi que de la France, mais encore il a demandé au pape l'abolition de l'Inquisition.

**Cardinal Maury.** Le cardinal Maury a donné la démission de son évêché de Montefiascone, et a une pension annuelle de 21 400 fr. Il a siégé dans le dernier consistoire du Sacré Collège. *Journal général de France* 12 juillet.

**Fléaux de la justice divine.** La justice divine est visiblement appesantie sur l'Europe. On a peu vu d'années telles que celle-ci pour la température froide et humide qui règne depuis plusieurs mois, surtout mai, juin et jusqu'au 14 juillet où j'écris ces réflexions. Aussi la récolte des biens de la terre est en retard d'un mois pour leur maturité. Dans les pays du Nord, en Écosse par exemple, les glaces ont été longtemps à fondre. Dans la Saxe, la Saale a débordé et causé de grands ravages, *Journal de Paris* du 10 juillet, par suite des pluies, des trombes.... Les journaux en juin ont fait mention de débordements de rivières, de la Meuse... Le 14 juillet, la Seine est aussi forte à Paris qu'en hiver et très jaune. [En marge à gauche : *v. journal politique p. 79.*] De nombreux essaims de sauterelles se sont montrés dans les environs d'Aschersleben en Saxe, à Dresde, à Varsovie. L'été s'écoule sans chaleur. La vigne

---

<sup>367</sup> Marco Panvini Rosati (1771-1826). Chevalier, commissaire spécial du Saint-Siège à Paris chargé de traiter avec les commissaires alliés des créances envers la France, *ARR*, t. XLVII, mercredi 22 février 1826, p. 41.

<sup>368</sup> Giulio Cesare Ginnasi (?-1832). Prêlat domestique et référendaire (1795), il fut gouverneur de Sabine sous le pontificat de Pie VI, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 563.

<sup>369</sup> Voir B. Galimard Flavigny, *Histoire de l'ordre de Malte, op. cit.*, p. 255.

ne commence qu'à fleurir, on appréhende fort que le raisin ne parvienne pas à maturité. La Seine a crû du 14 au 15 d'un mètre. Le 16 même hauteur. Pluie les 15, 16, peu le 17. La nuit du 17 au 18 a régné une grande tempête. Par tout Paris, dès le 18, des prières des 40 heures. Les 19 et 20 temps plus beau, le 20 grande chaleur, mais depuis le 21 jusqu'au 26, pluies presque continuelles et très abondantes les 23 et 24<sup>370</sup>.

p. 95. **1816. Juillet.**

**Jacques Cazotte, sa célèbre prédiction.** Dans le *Journal de Paris* du 10 juillet, on annonce une édition complète des œuvres badines et morales, historiques et philosophiques de Jacques Cazotte<sup>371</sup>, philosophe martiniste, dans laquelle est relatée sa fameuse prédiction en 1788 sur la fin tragique des membres de la société où il était, celle du roi, de la reine et la sienne même. Cette nouvelle édition en 3 vol. 21 fr. rue Hautefeuille, n° 3 chez l'éditeur.

**De Pradt.** Dans le *Journal général de France* du 17 est un article bien humiliant pour M. de Pradt, ex-archevêque de Malines. On y publie ce qu'il a été et ce qu'il est. Il a droit aux honneurs de la girouette<sup>372</sup>.

**Combes interdit.** L'archevêque de Toulouse a interdit et destitué le S. Combes, desservant, pour cause d'inconduite politique et religieuse, et manquements de la discipline ecclésiastique<sup>373</sup>. *Journal général de France* 19.

**Ordre de Malte, île de Lissa.** L'ordre des chevaliers de Malte traite avec l'empereur d'Autriche pour la cession de l'île de Lissa, située presque au milieu de l'Adriatique, pourvue

---

<sup>370</sup> Sur la crise climatique des années 1815-1817, consécutive à l'éruption du volcan Tambora en Indonésie en avril 1815, voir E. Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat ; 2 : Disettes et révolutions, 1740-1860*, [Paris], Fayard, 2006, p. 277-310.

<sup>371</sup> Jacques Cazotte (1719-1792). Entré dans l'administration de la Marine grâce à la protection de Maurepas, écrivain de la Marine en 1743, contrôleur aux îles-sous-le-vent en 1747, il commença parallèlement une carrière littéraire, participa à la Querelle des Bouffons, puis se consacra totalement à l'écriture à partir de 1760. Il fut l'un des pères de la littérature fantastique avec des romans comme *Ollivier* (1763) ou *le Diable amoureux* (1772). Converti au martinisme vers 1777, il s'en éloigna à la fin des années 1780. Royaliste, il entretint une correspondance suivie avec le secrétaire de Laporte, Pouteau, dans laquelle il s'inquiétait du déroulement des événements politiques et affirmait sa conviction que le roi l'emporterait. Saisie aux Tuilleries en 1792, cette correspondance suffit à le faire arrêter et condamner à mort. Il avait publié dès 1776 les *Œuvres badines* réunissant l'*Ollivier*, *Le Lord impromptu* et *Le Diable amoureux*. Dès 1806, l'éditeur de ses œuvres dévoila une note de La Harpe à propos d'une prophétie que Cazotte aurait faite dans un dîner en 1788, prédisant aux participants (Chamfort, Bailly, Condorcet...) le sort qui les attendait. La supercherie fut dévoilée en 1817 par Beuchot, qui publia la note de La Harpe, situant en réalité la naissance de l'anecdote après la Terreur. Elle fut néanmoins reprise tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir G. Décote, *L'itinéraire de Jacques Cazotte (1719-1792)*, [Genève ; Paris], Droz, 1984.

<sup>372</sup> Dans l'article qui lui est consacré, est cité le discours dithyrambique qu'il fit en 1811 à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Napoléon, *Dictionnaire des Girouettes, op. cit.*, p. 360.

<sup>373</sup> Desservant de l'église de Montastruc, l'abbé Combes, « connu pour ses principes révolutionnaires », fut destitué pour avoir laissé son sacristain (qui, lui, fut arrêté) chanter le *Domine salvum fac imperatorem* le jour de la Fête-Dieu, P. Genevray, *L'administration et la vie ecclésiastiques dans le grand diocèse de Toulouse (Ariège, Haute-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin), pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration*, Toulouse, Édouard Privat, 1940, p. 225.

d'un excellent port et de quelques fortifications. La cession est presque convenue et on discute les conditions. *Id.*

***Société de la Bible à Osnabruck. Gruben évêque.*** À Osnabruck, royaume de Hanovre, il existe une Société de la Bible déjà composée de 206, dont 143 catholiques. L'évêque baron de Gruben (qui a assisté au concile de Paris de 1811) est un des directeurs.

***Jésuites en Espagne.*** Dans le *Moniteur* du 26 juillet est relaté un extrait d'une cédula du roi d'Espagne, portant que la permission accordée à plusieurs villes de rétablir l'ordre des jésuites, doit être regardée comme générale, dans toutes les autres parties de ses domaines, tant en Espagne que dans les Indes, où ledit ordre était établi avant sa destruction, que les anciens biens non vendus leurs seront rendus, &c.

***Trappistes.*** Il y a à Aiguebelle un couvent de trappistes au nombre de 25. Département de la Drôme.

***Légat en France. Cardinal Pacca.*** On convient généralement de la prochaine arrivée à Paris du cardinal Pacca, en qualité de Légat a latere. Le *Journal des Débats* vers le 21 a annoncé que les négociations entre le Saint-Siège et la France se traiteraient à Paris, et que le comte de Blacas<sup>374</sup> ambassadeur, reviendrait à Paris (nouvelle non confirmée et démentie par Picot).

***Couvent des religieuses de la Miséricorde.*** Dans l'église des religieuses de la Miséricorde, rue Neuve Saint-Étienne-du-Mont, on y voit un monument élevé à la gloire de Louis XVI<sup>375</sup>, par D. Goudier<sup>376</sup> religieux de l'ordre de Cîteaux, échappé au massacre du 2 septembre 1792, qui n'est point architecte. *Journal général* du 28.

p. 96. 1816. Juillet, août.

---

<sup>374</sup> Pierre Louis Jean Casimir de Blacas d'Aulps (1771-1839). Capitaine de cavalerie, d'ancienne famille provençale, il émigra dès 1790 et servit dans l'armée de Condé, puis en Vendée. Recommandé par le comte d'Avaray au comte de Provence, il entra au service du roi à Hartwell et devint, à la mort du favori comte d'Avaray, le seul confident et le seul ministre de Louis XVIII. Maréchal de camp à la Restauration, il fut nommé ministre de la maison du roi, grand-maître de la garde-robe, intendant des bâtiments et pair de France le 17 août 1815. Son influence le désigna comme responsable des erreurs de la première Restauration et suscita beaucoup de rancœur. La haine à son encontre culmina pendant l'exil de Gand et Louis XVIII dut l'éloigner en le nommant ambassadeur à Naples. Il y négocia le mariage du duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline, puis fut nommé à Rome en remplacement de Cortois de Pressigny (1816-1822). Il fut le principal négociateur du concordat. De nouveau en poste à Naples de 1822 à 1830, il rejoignit Charles X en exil et devint le principal conseiller de la famille royale. Opposé à l'abdication de 1830, tenant du carlisme qu'il défendit dans son journal, *La France*, il fut à l'origine du choix des jésuites pour l'éducation du duc de Bordeaux, choix que Charles X condamna finalement. Archéologue de mérite, il fut également le protecteur de Champollion, H. Becquet, « Blacas », in J.-C. Martin (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution*, op. cit., p. 99 ; A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 1, p. 332-333.

<sup>375</sup> Voir la seconde partie de l'ouvrage d'E. Fureix, *La France des larmes*, op. cit., sur le Deuil de la Révolution, p. 133-218, et plus particulièrement le chapitre 6 (Le roi et la pierre), p. 194-213.

<sup>376</sup> Peut-être Jean Gaspard Goudier (1746-1834). Bernardin, prêtre habitué de Saint-Jacques du Haut-Pas, *ARR*, t. LXXXII, jeudi 25 décembre 1834, n° 2355, p. 373.

**Température, inondations.** Le 24 juillet à Arsheim le Rhin avait baissé de 16 pieds 2 pouces à 15, 7 pouces. Les ravages sont considérables.

**Température. Le voyage à Beauvais.** Les derniers jours de juillet, les 1<sup>er</sup> et 2 août, pluies continuelles. Le 3 il n'a pas plu. La pluie le 4 et le 5. Le beau temps revenu le 6.

**Trappistes quêteurs.** Quelques religieux trappistes ont obtenu du ministre de l'Intérieur l'autorisation de faire une quête en francs, pour pouvoir se réunir. C'est M. l'abbé de Lestrangé, leur supérieur, qui remettra les offrandes. *Journal général de France* 6 août.

**Évêque de Sisteron.** L'ancien évêque de Sisteron<sup>377</sup> a débarqué d'Angleterre à Calais. *Journal de Paris* 27 juillet.

**Bref du pape désapprouvé en Suisse.** Un grand nombre de députés à la diète d'Aarau, canton de Saint-Gall, ont combattu, le 16 juillet, un bref du pape daté du 12 juin, dans lequel S. S. invite les cantons à appuyer la demande adressée par elle au gouvernement du canton de Saint-Gall, pour le rétablissement du couvent de Saint-Gall ; et la demande du pape qui restituait au prélat de Saint-Gall la juridiction ecclésiastique qu'il possédait autrefois et qui lui assignait en outre la partie du canton de Saint-Gall, soumise antérieurement à la juridiction de l'évêque de Constance. *Journal de Paris* 27 juillet. La demande du pape est contraire à l'acte de la confédération et aux décisions du Congrès de Vienne. V. page 97.

**Mme de Krüdener.** À Carlsruhe, l'autorité a pris des précautions pour empêcher Mme de Krüdener<sup>378</sup> de tenir des assemblées religieuses en plein champ. *Journal de Paris* 4 août.  
[Rajout : Elle a quitté Kruznach par ordre du magistrat (duché de Bade).]

**Ministère du culte.** Il m'a été dit que le roi, qui en juin avait réuni l'administration des affaires ecclésiastiques au ministère de l'Intérieur, l'avait de nouveau confié au Grand Aumônier de France. Il faut attendre la confirmation de cette nouvelle. V. p. 98.

**Cardinal Pacca.** La nouvelle de l'arrivée à Paris du cardinal Pacca ne se confirme pas. Les journaux n'en disent rien, et on n'en parle plus à Paris. Fausse nouvelle d'après Picot.

**Curé de Saint-Germain l'Auxerrois.** On dit que le curé de Saint-Germain l'Auxerrois<sup>379</sup> a reçu la demande de la démission de sa cure, qu'il reçoit beaucoup de lettres anonymes, qu'on

---

<sup>377</sup> François de Bovet, voir cahier VII, note 67.

<sup>378</sup> Beate Barbara Juliane von Krüdener, dite Juliane de Krüdener (1764-1824). Née à Riga, Juliane von Vietinghoff épousa très jeune, en 1782, le baron Burchard Alexis Konstantin von Krüdener (1744-1802), diplomate, alors ambassadeur de Russie en Courlande, et ami de Jean-Jacques Rousseau. Elle écrivit ses premières œuvres en 1796/1798 et fut l'amie de Mme de Staël, Benjamin Constant et Chateaubriand. Convertie au piétisme en 1804, mystique en liaison avec les frères Moraves, Johann-Adam Müller et bon nombre de prophètes et illuminés, elle se consacra aux pauvres, mais eut quelques soucis durant l'Empire, en proclamant que Napoléon était la bête de l'Apocalypse. En relation avec l'élite européenne de son temps, elle eut par ailleurs du crédit auprès du tsar Alexandre, avant d'être éloignée de la cour russe, et mourut en Crimée. Voir F. Ley, *Madame de Krüdener (1764-1824). Romantisme et Sainte Alliance*, Paris, H. Champion, 1994.

<sup>379</sup> Placide Bruno Valayer, voir cahier V, note 40.



lui reproche d'avoir auprès de lui dans le respectable M. Souclet<sup>380</sup>, un prêtre janséniste. Sur sa paroisse court le calambour que son clergé est tombé en enfance parce qu'il n'est presque plus composé que de jeunes prêtres. On peut lui reprocher d'avoir voulu faire rétracter M. Danglade<sup>381</sup> avant sa mort.

p. 97. *Août 1816.*

**Vinson.** Le procureur du roi près le tribunal de police correctionnelle va poursuivre l'abbé Vinson qui dans son ouvrage *Le concordat expliqué au roi...* injurie les acquéreurs des biens nationaux du clergé, et l'abbé Fleury<sup>382</sup>, prêtre, de Nantes, prévenu du même délit. [Rajout postérieur : *remise au 5 septembre celle de Fleury au 24 septembre à huis clos.*]

**Jésuites russes.** Dans le *Journal de Paris* du 5 août, art. Russie, sont les dispositions de l'Ukase de l'empereur au sujet des biens de jésuites, leur maison à Petersbourg, leur maison de campagne, leurs livres, &c.

**Histoire des religions.** *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde, avec plus de 800 gravures*<sup>383</sup>. 6 vol. in 4° publiés en 24 livraisons. Chaque livraison 7 fr 50 (156 fr)

---

<sup>380</sup> Jean-François Alexis Soucley (1747-1836). Né à Dijon, il fit profession à la chartreuse du Val-Saint-Pierre. Après la suppression des ordres monastiques, il fut élu curé constitutionnel de Villetaneuse et installé en juillet 1795. Mais il fut dénoncé par ses paroissiens pour avoir refusé de déplacer les offices dominicaux au décadi et fut déporté à l'île de Ré en 1798. À son retour, il refusa de reprendre ses fonctions à Villetaneuse et rejoignit Corpet à Saint-Germain l'Auxerrois. Il se rétracta avec tout le clergé de la paroisse en 1800 et fut maintenu à Saint-Germain l'Auxerrois en 1802. Il fut transféré à Saint-Marguerite en 1817, sans que soit précisées les raisons de ce transfert, et y exerça encore durant dix-sept ans.

<sup>381</sup> François d'Anglade. Il fut vicaire assermenté de Saint-Exupère, curé de Seusses, puis vice-curé de Saint-Jory de 1800 à 1803, avant d'être nommé curé de Brugières dans le cadre de la réorganisation concordataire, J. Contrasty, *Histoire de Saint-Jory*, Toulouse, imprimerie catholique Saint-Cyprien, 1922, p. 237.

<sup>382</sup> Jacques Pierre Fleury (1758-1832). Curé de Notre-Dame de Vieuvy en 1788, il fut arrêté en juillet 1792 pour avoir refusé de prêter serment. Déporté en Angleterre, mis sur la liste des émigrés, il revint en France en 1797 sur ordre de ses supérieurs et fut arrêté le 18-Fructidor. Incarcéré à Rennes, Laval, au Mans, puis déporté sur l'île de Ré, il y favorisa l'évasion des émigrés. Royaliste militant, il publia de son lieu de détention un ouvrage virulent contre Bonaparte et Fouché, ce qui lui valut de passer devant le conseil de guerre en août 1801 et d'être transféré à l'île d'Oléron. De nouveau signalé à Fouché en 1809, il fut envoyé à Saint-Pierre-Châtel en Savoie comme séditieux et fanatique. Sauvé de la mort par la Restauration, il obtint de la duchesse d'Angoulême des lettres de grâce en février 1815 et se retira à Fougères. Son attitude lui valut bientôt l'opposition de la municipalité et de la population. Contraint de partir pour Paris le 21 mai 1816, il présenta le 20 juin une *Apologie de la conduite des prêtres français, confesseurs de la foi depuis vingt-cinq ans* et fut assigné le 29 juillet pour avoir demandé dans cette brochure l'abolition du Concordat et avoir « professé des maximes contraires à l'inviolabilité de la vente des biens nationaux ». Son procès fut instruit en même temps que celui de l'abbé Vinson et il fut condamné le 16 novembre 1816 à 3 mois de prison, 50 fr d'amende et un an de surveillance policière. Il fit appel de ce jugement dans une pétition à la Chambre des députés en décembre, mais exécuta sa peine à Nantes et revint à Fougères chez sa protectrice, Mme de la Lézardière. Il y devint l'un des membres actifs de la Petite Église de Bretagne, les Louisets, qui célébraient à Fougères, chez Mme de la Lézardière, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, t. 3, p. 102-103 ; J. de Roince, *Figures de Chouans*, Paris, Ed. Fernand Lanore, 1980, p. 166-169.

<sup>383</sup> J.-F. Bernard, *Histoire des Religions et des Mœurs de tous les Peuples du Monde...*, avec 800 gravures dessinées et gravées par le célèbre B. Picart, Paris, Chez l'éditeur, 1819. Réédition d'un ouvrage du siècle précédent, augmenté « des événements survenus dans le clergé et l'église catholique en France, depuis 1759 ; des concordats de Pie VI et Pie VII ; de l'origine des abus de la Franc-Maçonnerie, etc... ».

jusqu'au 15 octobre la souscription. Deux livraisons par envoi. Tome 1 contenant 178 planches. 1<sup>ère</sup> livraison contenant 31 planches. Souscription chez M<sup>lle</sup> Adelle... rue des Marais, n° 18, faubourg Saint-Germain, et Pelicier libraire, 1<sup>ère</sup> cour, Palais royal.

**Société anglaise de la Bible.** En Angleterre, l'évêque de Lincoln<sup>384</sup> a dénoncé la Société de la Bible comme professant des principes contraires à l'orthodoxie des dogmes de la religion établie. *Journal général de France* 18 août.

**Loi organique napolitaine sur le culte.** Un décret du roi de Naples, du 17 juillet, remet en vigueur la loi qui défendait aux sujets napolitains d'avoir recours au Saint-Siège pour des brefs rescrits en matières spirituelles et ecclésiastiques, sans une permission préalable de S. M. : les cas de conscience sont seuls exceptés de cette prohibition. Ce décret porte en outre que les brefs pontificaux qui seront accordés par la suite n'auront aucun effet sans l'exequatur royal. Les contraventions à ces dispositions seront sujettes aux peines portées par les lois existantes. *Id.*

**Évêques nommés en Toscane.** L'empereur d'Autriche a nommé M. Dominique Morandi à l'archevêque de Mantoue, et M. Alexandre Pagani<sup>385</sup> à celui de Lodi<sup>386</sup>. *Journal général de France* 19 août.

**Abbaye de Saint-Gall.** Le ci-devant abbé de Saint-Gall (Prince) a quitté Zurich pour se rendre au couvent de Muri, en Argovie. Le gouvernement suisse s'est en août prononcé contre la

---

<sup>384</sup> George Pretyma-Tomline (1750-1827). 5<sup>e</sup> baron de Tomeline. Diacre en 1774, ordonné prêtre en 1776, il fut fellow au Pembroke College à Cambridge et s'y lia d'amitié avec William Pitt. Celui-ci le proposa comme évêque de Lincoln en 1787. Opposé, contrairement à son ami, à l'émancipation des catholiques, sa nomination à l'archevêché de Canterbury, suggérée par Pitt à son retour aux affaires (en 1804), fut refusée par le roi. Il devint évêque de Winchester en 1820. Il exerça une influence certaine, tant politique que religieuse, notamment jusqu'à la mort de Pitt (1806), et contribua sans doute à retarder l'émancipation des catholiques, W. Gibson, R. G. Ingham, *Religious Identities in Britain, 1660-1832*, Aldershot, Ashgate, 2005, p. 277-298 ; G. M. Ditchfield, « Tomline, Sir George Pretyma, fifth Baronet », *Oxford Dictionary of National Biography*, <https://doi-org.janus.biu.sorbonne.fr/10.1093/ref:odnb/27520>, consulté le 9-02-2018. Né au XVII<sup>e</sup> siècle, le Dissent était un courant non-conformiste proche du calvinisme, qui rejetait l'intervention de l'état dans les questions religieuses et la doctrine de l'Église d'Angleterre. Après avoir triomphé un moment durant la république de Cromwell, les dissidents virent leurs droits civiques limités par une série de lois dès les années 1660, qui ne furent abrogées qu'en 1828.

<sup>385</sup> Alessandro Maria Pagani (1755-1835). Ordonné prêtre en 1778, nommé évêque de Lodi en 1816, il ne fut confirmé qu'en septembre 1819 (voir note suivante), *The Hierarchy of the Catholic Church*, op. cit., <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bpaganiam.html>, consulté le 13-05-2015.

<sup>386</sup> Si certaines mesures de la réforme de Joseph II avaient été annulées ou tempérées, en particulier en ce qui concernait les ordres monastiques, l'empereur entendait bien maintenir le système mis en place. Les relations entre Vienne et Rome se dégradèrent entre 1814 et 1816, notamment dans les territoires italiens annexés à l'Autriche. Leur proximité avec Rome y accentua, d'après Georg Gervinus, le caractère antiromain de la politique autrichienne. Le gouvernement autrichien y imposa son système de gestion des affaires ecclésiastiques, supprima des évêchés en Vénétie et nomma des Allemands aux évêchés maintenus. La rupture devint formelle en 1816 lorsque Pie VII refusa l'investiture aux évêques nommés, tandis que François I<sup>er</sup> interdit aux évêques de se rendre à Rome pour y être consacrés. Ce ne fut qu'en septembre 1817 que Pie VII accepta de laisser la nomination des évêques à l'empereur, G. G. Gervinus, *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, depuis les traités de Vienne*, Paris, Lacroix, Verbroeckhoven et Cie, 1864, t. 2, p. 284-286. L'évêché de Mantoue resta vacant de 1807 à 1823 ; celui de Lodi, de février 1816 à septembre 1819.

demande du pape relativement au rétablissement de l'abbaye de Saint-Gall<sup>387</sup>. *Journal de Paris* 29 août.

**Changements de curés à Paris.** On assure que le curé de Saint-Germain l'Auxerrois a reçu invitation du roi même de donner sa démission. Le 13 août on m'a dit que sur la démission libre du curé de Saint-Nicolas des Champs, le curé de Saint-Germain l'Auxerrois avait déjà sa nomination à cette cure<sup>388</sup>. On désigne pour Saint-Germain l'Auxerrois le curé des Missions étrangères, M. Desjardins<sup>389</sup>.

p. 98. **1816. Août.**

**Missions. Bâle.** Un séminaire des Missions étrangères est établi à Bâle.

**Administration des cultes.** Les bureaux de la partie de l'administration des Cultes qui est restée dans les attributions du ministère de l'Intérieur, ont été réunis à la 1<sup>ère</sup> division de ce ministère. Ce mot restée fait présumer que la partie qui concerne le culte catholique aurait été remise à la Grande Aumônerie.

Néanmoins le *Journal de Paris* du 11 août dit que le ministre de l'Intérieur a engagé M. le Grand Aumônier à réunir à ses attributions les soins de distribuer les secours accordés par S. M. aux congrégations religieuses et aux prêtres âgés et infirmes. Le prélat a agréé l'invitation.

**Refus du roi de Naples de recevoir les jésuites.** Même journal du 11. La *Gazette de Leyde* du 6 août publie : S. S. a fait remettre au marquis de Circello, ministre des Affaires étrangères à Naples, une nouvelle note relative aux ordres religieux et la compagnie de Jésus ; mais S. M. napolitaine n'a rien statué sur les demandes de la cour de Rome. Les jésuites ont perdu leur faveur, à la cour de Naples, et on assure que cette dernière a été invitée par l'Autriche à persister dans son refus d'admettre de nouveaux ordres religieux<sup>390</sup>.

**Instruction à la Lancaster.** *Journal de Paris* 14 août. La commission d'instruction publique a donné son approbation à la méthode lancastérienne d'enseignement mutuel.

---

<sup>387</sup> Le 8 mai 1805, le Grand Conseil du canton avait décidé de liquider les possessions de l'abbaye de Saint-Gall, ce qui signifiait la fin de la principauté abbatiale et la suppression du couvent. L'abbé de Saint-Gall, Vorster, n'accepta pas cette décision mais ne réussit pas à la faire annuler. Le Saint-Siège admit la suppression de l'abbaye en 1823 et érigea à sa place le double diocèse de Coire-Saint-Gall, L. Hollenstein « Principauté abbatiale de Saint-Gall », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8394.php>, consulté le 13-05-2015.

<sup>388</sup> Paul Pisani précise que Michel Bruant accepta d'autant plus volontiers de donner sa démission que son successeur s'était engagé à lui verser une pension à vie de 2 000 fr, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 327.

<sup>389</sup> Voir cahier IV, note 29.

<sup>390</sup> Rétablie dans le royaume de Naples à la demande du roi, par le bref *Per alias* du 30 juillet 1804 (voir cahier VII, note 106), la Compagnie ne semble pas avoir eu de difficultés avec le roi de Naples, bien au contraire, d'après Jacques Créteineau-Joly et Wladimir Guettée.

**De Pressigny.** M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, est arrivé à Paris vers le 15 août.

**Extinction de l'ordre de Malte.** D'après une résolution suprême de l'empereur de d'Autriche, l'ordre de Malte restera dans l'état où il se trouve maintenant jusqu'à son entière extinction. On ne recevra plus de nouveaux chevaliers. Les dignitaires continueront à jouir, leur vie durant, des bénéfices et revenus de l'ordre. *Journal général de France* 23 août.

**Wurtemberg et Rome.** On écrit de Stuttgart, que le pape ayant égard aux relations amicales avec le roi de Wurtemberg, a nommé le conseiller ecclésiastique de Keller<sup>391</sup>, évêque *in partibus* d'Evara, qu'il a lui-même sacré le 4 août.

**Motu proprio. États romains.** Le 6 juillet (v. Picot n° 213, p. 56) motu proprio du pape par lequel le patrimoine de saint Pierre est divisé en 12 provinces, et 19 délégations. Autres règlements d'administration temporelle<sup>392</sup>.

**Population.** La population des États romains est de 2 354 643 âmes. *Journal général de France* 1<sup>er</sup> septembre.

p. 99. **1816. Août. Septembre.**

**L'abbé Vinson et son jugement.** Les débats dans l'affaire de l'abbé Vinson devant le tribunal de police correctionnelle, ont eu lieu à huis clos. Le 3 septembre à 5 h, les portes ont été ouvertes, et M. le président, en présence du public, a donné lecture du jugement dont voici les principales dispositions :

Attendu que l'abbé Vinson est, de son aveu, l'auteur d'un ouvrage intitulé Le concordat expliqué au roi ; que dans cet ouvrage, sans égard à l'article 9 de la Charte, et à l'article 13 du concordat, il a qualifié la vente des biens nationaux de pillage et de vol manifeste, et les acquéreurs de voleurs sacrilèges ; attendu qu'il a cherché à alarmer les consciences en

---

<sup>391</sup> Johann Baptist Jude Thaddée von Keller (1774-1845). Ordonné à Rottenburg en 1797, il fut nommé évêque *in partibus* d'Evaria et évêque auxiliaire d'Augsbourg en juin-juillet 1816. Évêque de Rottenburg en 1828, *The Hierarchy of the Catholic Church*, op. cit., <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bkeller.html>, consulté le 13-05-2015.

<sup>392</sup> Cette réforme était grandement inspirée des principes centralisateurs du système révolutionnaire français, mais, ainsi que le souligne Jean Leflon, Pie VII ne pouvait s'en prévaloir directement. Deux justifications principales apparaissent dans le Préambule : l'unité voulue par Dieu : « Plus un gouvernement s'approche de ce système d'unité, établi par Dieu dans l'ordre de la nature, et dans l'édifice sublime de la religion, plus il peut se flatter d'approcher de la perfection » ; et la nécessité de prendre en compte l'état présent des choses : « Donc, si la longue séparation de plusieurs provinces de nos États est cause qu'on ne peut y ramener l'ancien ordre des choses, sans blesser les intérêts du peuple, ou lui causer du mécontentement, il est indispensable, pour conserver l'intégrité du corps, de réunir tous les membres, en établissant un système uniforme qui puisse les comprendre tous... [mettant] à profit les momens précieux que la divine providence paraît nous avoir laissés pour procéder à la formation d'un système général et uniforme pour tous nos États. » *Constitution donnée de sa propre volonté par S. S. le Pape Pie VII aux états romains, le 6 juillet 1816*, Paris, Delaunay, 1816, p. 4 et 7 ; J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, op. cit., p. 311-315.

écrivait que le pape et les évêques n'avaient pas eu le droit de légitimer la vente des biens de l'Église ; que par là il a attaqué le concordat maintenu provisoirement par la Charte [rajout à côté de la phrase : *ces mots ne sont pas dans le jugement.*]

Le tribunal supprime ledit ouvrage, condamne l'abbé Vinson à trois mois de prison, sauf au ministère public à s'entendre avec ses chefs ecclésiastiques ; le condamne à 50 fr d'amende, ordonne qu'après l'expiration de sa peine il restera pendant deux ans sous la surveillance de la haute police, etc... L'abbé Vinson a interjeté appel contre le jugement. *Journal général de France* 12 septembre. [En marge à gauche : *La Cour royale jugeant en appel de police correctionnelle a confirmé le 18 octobre le jugement qui condamne l'abbé Vinson comme auteur et éditeur d'un écrit séditieux.* *Journal général* 19 octobre.]

**Serment exigé des évêques des Pays-Bas.** Dans le *Journal général de France* du 8 septembre on y lit :

Que les évêques catholiques de la Belgique ont adressé au roi des Pays-Bas une lettre, avec un bref de S. S. relatif aux affaires de l'Église catholique dans ce royaume... pour concilier les devoirs de ses sujets catholiques envers sa personne, avec ceux que leur prescrit leur conscience, relativement au serment exigé par la loi fondamentale<sup>393</sup>...

**Mont Valérien.** Le 8 septembre dimanche on a lu au prône un mandement des grands vicaires de Paris, en date du 2, pour prévenir les fidèles que le roi a donné les bâtiments du Mont-Valérien à l'association des missionnaires français, établie rue N.-D. des Champs n° 8 (voyez ce cahier 1815 août, page 49), que la croix y sera plantée le 14 de ce mois, que les octaves de l'invention et de l'exaltation de la Croix sont rétablies, que les clergés des paroisses qui sont dans l'usage d'y aller sont invités à y faire leur station, et les fidèles d'y assister. Chaque grande messe sera suivie du chant de l'exaudiat.

#### **p. 100. 1816. Septembre.**

**Interdits Troyes.** Le *Journal général de France* du 10 septembre nous dit que M. de Boulogne, évêque de Troyes, venait d'interdire plusieurs ecclésiastiques qui avaient refusé de se conformer aux dispositions de l'un de ses mandements.

---

<sup>393</sup> Tournant toujours autour de la question du serment, les relations entre Rome et le gouvernement néerlandais se heurtèrent au refus de la Curie d'accepter que l'on prête serment à une constitution en opposition directe avec certains principes catholiques, notamment la protection de la liberté des cultes. La reconnaissance de la nomination de M. de Méan à l'archevêché de Malines fut le point de fixation de cette question. Dans la note du 19 mars 1816, comme dans le bref du 1<sup>er</sup> mai 1816 en réponse à Mgr de Broglie, Rome donnait, plus ou moins ouvertement, son appui aux prélats belges contestataires. Ils écrivirent une lettre au roi le 8 juin 1816 dans laquelle ils se revendiquaient de l'approbation romaine. Mais Goubau, dans sa réponse, mit en doute cette interprétation du bref et s'en servit au contraire pour imposer la soumission aux évêques, tout en le reprochant à Rome, M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas, op. cit.*, p. 250-265.

**La France et Rome.** Selon le *Journal général de France* du 18 septembre il n'y a pas encore de conclusion définitive. Le *Journal des Débats* du 4 septembre annonce que les négociations entre la France et Rome sont terminées, que les anciens archevêchés et évêchés seront rétablis, que deux légats vont se rendre à Paris avec les pleins pouvoirs &c.

Je sais qu'il n'y a qu'une partie des négociations convenues, qu'aussi elles ne sont pas terminées ; et que le gouvernement français est bien décidé à ne pas consentir que le pape veuille s'arroger le droit de destituer les évêques, et de les regarder comme vicaires apostoliques ; absurde prétention que depuis longtemps les papes veulent faire recevoir par toute la chrétienté, prétention qui favoriserait celle d'évêque universel. Malheureusement la démission de tous les évêques de France en 1801, sur un bref du pape, a beaucoup contribué à favoriser cette prétention de la Cour romaine.

**Wurtemberg et Rome.** Le gouvernement wurtembergeois a repris les négociations entamées en 1811 avec le Saint-Siège, et qui avaient été rompues par ordre de N. B. Il y aura dans ce pays un second évêque suffragant, M. Keller, chargé de l'administration de 95 cures catholiques. Ainsi il y aurait dans ce royaume deux évêques in partibus, et point d'évêque titulaire (Picot n° 210, 14 août, p. 11). Brèche faite à la discipline. Rome ne veut plus d'évêques titulaires<sup>394</sup>...

Un journal allemand, selon le *Journal général de France* du 18, assure que le nombre de juifs en Europe s'élève à treize millions.

p. 101. **1816.**

**Apologie de l'abbé Fleury, de Nantes.** Le 11 septembre on m'a procuré la lettre manuscrite de l'abbé Fleury, de Nantes, qui est intitulée : *Apologie de la conduite des prêtres français, confesseurs de la foi depuis 25 ans sans interruption, présentée par l'un d'eux à leur roi Louis XVIII, le 20 juin 1816* (imprimée chez Michaud, imprimeur du roi).

L'abbé Fleury, signataire, prend les qualités de prêtre catholique et royaliste depuis 59 ans sans déguisement.

Dans cette *Apologie*, l'abbé Fleury et consorts se plaignent des mauvaises tracasseries et des persécutions que les préfets et sous-préfets leur font éprouver au nom de S. M., de ce qu'ils refusent de reconnaître les concordataires, communiquer avec eux in divinis, et se soumettre

---

<sup>394</sup> Si l'analyse partisane de Rondeau est outrée, il est certain que la réorganisation du diocèse de Constance fut compliquée par l'action de Dalberg et Wessenberg en faveur d'une Église nationale allemande, à laquelle Rome opposa la négociation de concordats particuliers avec les États allemands. La partie allemande du diocèse fut amputée de ses territoires wurtembergeois en 1817, bavarois en 1817 et 1821, autrichiens en 1819. Le diocèse fut finalement supprimé par la bulle *Provida solersque* en 1821, qui créait la province ecclésiastique du Rhin supérieur.

aux évêques du concordat. Ils se plaignent d'être calomniés auprès de S. M., qu'on a surpris sa religion, que l'on s'efforce d'anéantir l'Église. Ils accusent tous les agents du gouvernement d'être bonapartistes dans le cœur, et ennemis secrets du trône actuel. Ils adressent ensuite au roi diverses demandes, dont quelques-unes sont en faveur des libertés des Églises, d'autres n'ont aucun rapport avec leurs affaires. Ils demandent surtout une solennelle déclaration de la nullité de cet infâme concordat, que le roi d'Espagne nomme si bien une œuvre de tromperie. Ici l'apostille d'une note assez longue qui suit la lettre apologétique. Ces demandes, ajoute l'abbé Fleury, sont faites au nom des prêtres catholiques royalistes par un prêtre blanchi sous le poids des malheurs, qui pendant 25 ans a souffert des tourments affreux, subi cinq grandes déportations, parcouru 135 prisons, qui a été conduit à une commission militaire pour avoir facilité l'évasion d'un nombre de vendéens et d'émigrés. [En appel de note : *La note qui suit la lettre et qui est aussi longue, est une censure et condamnation du concordat au sujet de ce que le 18 juin M. de Couci [sic], évêque de La Rochelle, dit à l'abbé Fleury, à la Grande Aumônerie, que la Cour de Rome voulait maintenir le concordat. Ici il se déchaîne contre le pape, le cardinal Consalvi, le concordat, les lenteurs de la Cour romaine. Il met hors de la voie du salut les concordataires, parce que le concordat, selon lui,*

p. 102. **1816**

*est le triomphe complet de la constitution dite du clergé de 91, foudroyée par l'Église ; est même plus criminel que la constitution. Il traite ensuite comme leurs ennemis les plus dangereux, après les prêtres concordataires, 1° les religieuses et les dévotes qui se confessent et communient tous les jours comme elles sont accoutumées de manger et de boire. 2° tous les nobles rentrés qui occupent les préfetures et sous-préfetures. Ils sont concordataires, puisqu'ils n'ont aucune religion, le côté du plus fort est leur foi, voilà leur royalisme. Il dénonce surtout le préfet qui par une lettre du 2 mai l'invitait à obéir aux lois de la religion et du royaume. Il lui a répondu ces paroles de Vincent de Lérins : attachez vous à l'antiquité.*

*Il reproche à Pie VII d'avoir nommé, non des administrateurs de diocèses, dans des cas extraordinaires, mais des évêques pour remplir des sièges de titulaires canoniquement institués, canoniquement existants. Ainsi les concordataires ont relevé, sous le nom du concordat, la constitution civile du clergé, qu'ils avaient foulée aux pieds.*

*L'abbé Fleury annonce ensuite son projet de faire imprimer l'histoire de ses souffrances, et un autre ouvrage intitulé : Réparation soit faite à N.S.J.-C., à sa Sainte messe, et à notre mère la Sainte Église, à notre bon roi, dans lequel il approfondira la question des pouvoirs.*

*L'Apologie et la longue note prouvent que l'abbé Fleury est un pauvre apologiste, un pauvre critique. Ces deux pièces sont écrites sans style, sans dignité.]*

**Religion catholique en Prusse.** Le royaume de Prusse est actuellement en rapport avec le Cour de Rome. Le Grand Frédéric n'était pas reconnu roi par le Saint-Siège. Innocent X<sup>395</sup> annula de son autorité le traité de Westphalie, signé en 1648 à Munster et à Osnabrück. Pie VI a reconnu le dernier roi<sup>396</sup> ; et son fils, le roi actuel, a envoyé à Rome, en qualité de ministre plénipotentiaire, M. Niebuhr<sup>397</sup>. En Prusse, l'égalité des droits existe actuellement entre les catholiques et les protestants, sans aucune restriction. Les évêques catholiques exercent publiquement leurs fonctions et les séminaires de Munster et de Breslaw sont en pleine activité. *Journal général de France* 14 septembre.

p. 103. 1816.

**L'abbé de Passis contre Picot.** M. l'abbé Séguin de Passis<sup>398</sup> [*sic*] a fait imprimer et distribuer gratis à Paris une brochure de 78 pages, intitulée *Observation sur le récit des troubles du*

---

<sup>395</sup> Innocent X (1574-1655). Pape en 1644, il dénonça par le bref *Zelo domus Dei* (26 novembre 1648) les clauses religieuses du traité de Westphalie qui avait mis fin à la guerre de Trente ans. Mais il fut surtout, dans la mémoire port-royaliste, le pape qui fulmina la bulle *Cum occasione* (31 mars 1653) qui condamnait les cinq propositions tirées de l'*Augustinus* de Jansénius.

<sup>396</sup> Lorsque Frédéric, prince-électeur de Brandebourg se couronna roi de Prusse, avec l'accord de l'empereur (18 janvier 1701), Clément XI envoya un bref aux souverains catholiques, affirmant que « le marquis de Brandebourg, protestant, ne pouvait prendre la dignité royale sans l'autorité du Saint-Siège ». Ce qui ne perturba personne... La conquête de la Silésie et de la Prusse occidentale par Frédéric II rendit le problème plus sensible, car ces territoires avaient une population catholique importante, comprenant trois diocèses (Breslau, Ermeland et Culm), ainsi que de nombreux monastères. Ils bénéficièrent d'une complète liberté de culte. Néanmoins, ni Benoît XIV, ni Clément XIV ne le reconnurent vraiment, usant de qualificatifs significatifs tels que : *Monarchia Prussia, elector Brandenburgi* (Benoît XIV) ou, plus insultant, *supremus Borussia* (Clément XIV). Ce fut pourtant bien Frédéric II (mort en 1786), et non son fils, qui fut reconnu comme roi par Pie VI dans plusieurs brefs, notamment celui de février 1784 au coadjuteur de Culm, *Encyclopédie méthodique*, Paris, Panckoucke, 1788, t. 4, p. 7-8.

<sup>397</sup> Barthold Georg Niebuhr (1776-1831). Né à Copenhague, il étudia le droit à Kiel, puis les sciences naturelles à Édimbourg. Revenu au Danemark en 1801, il y fut secrétaire du ministre des Finances Schimmelmann, sous-bibliothécaire de la bibliothèque de Copenhague et directeur de la banque danoise. Son opposition déclarée à Napoléon et à la France explique peut-être que le roi de Prusse l'ait appelé à Berlin, où il occupa la chaire d'histoire romaine à l'université Humboldt (1810) avant d'être nommé conseiller d'État en 1813. Il participa par la plume (rédacteur du *Correspondant prussien*), et sur le champ de bataille, à la lutte contre l'armée napoléonienne. Il fut envoyé en Hollande, puis à Rome comme ambassadeur auprès du Saint-Siège en 1816. Ce fut lui qui négocia et signa le concordat prussien en 1821. Il vécut à Rome jusqu'en 1823, puis s'installa à Bonn et se consacra principalement à l'histoire romaine. Il publia entre 1811 et 1832 son œuvre majeure, *Römische Geschichte bis 241 v. Chr.*, F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, t. 9, p. 181-182. Voir aussi C. Seitz, *L'historien Niebuhr : citoyen de Genève*, Genève, Georg & cie, 1909 ; Walther Gerrit, « Niebuhr, Barthold Georg », *Neue Deutsche Biographie* (NDB). Berlin, Duncker & Humblot, 1999, t. 19, p. 219-221.

<sup>398</sup> Maxime Seguin de Pazzis (1764-1817). Neveu de l'évêque d'Amiens, La Motte d'Orléans, il était chancelier de l'église d'Amiens en 1789. Émigré en Angleterre, rentré en 1802, il n'exerça aucune fonction jusqu'à ce que son compatriote, M. de Boulogne, le nomme vicaire général de Troyes en 1809. En 1813, il suivit La Brue nommé à Gand et fut actif dans la querelle qui l'opposa au chapitre et clergé diocésain fidèles à Mgr de Broglie. Obligé de quitter Gand en 1814, il revint à Paris, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 249-250 ; A. Rabbe, C. Vieilh de Boisjolin, F. Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative, op. cit.*, t. 4, p. 880. La publication par Pazzis d'un ouvrage justificatif de sa conduite à Gand, *Observations sur le récit des troubles du*



*diocèse de Gand inséré dans l'Ami de la religion et du roi, journal ecclésiastique...* M. de Passis s'y justifie pleinement contre Picot des graves torts qu'il lui imputait. Je ne sais comment M. Picot se lavera à son tour de la juste confusion dont le couvre cet écrit, puisqu'il est convaincu de n'écrire que par esprit de parti, d'avancer impudemment le faux pour le vrai, de n'employer qu'une plume amère, que des ironies et des injures contre ceux qui lui déplaisent, et voilà l'historien du 18<sup>e</sup> siècle qu'on s'efforce tant d'élever. Ses *Mémoires* en 4 vol. ne sont qu'un tissu de faussetés et d'imposture.

M. de Passis distribue son ouvrage. Il en envoie des exemplaires dans tous les diocèses. On en fait passer en pays étrangers.

J'ai su le 20 que Picot avait déjà répondu par beaucoup de sarcasmes aux observations de M. de Passis.

**Missions en Chine.** Le *Journal général de France* du 20 contient une lettre, signée de M. de La Boissonade<sup>399</sup>, évêque et missionnaire, en date du 22 septembre 1815, dans la province de Sa Tchong [*i. e.* Sichuan ou Se Tchouan] en Chine. La persécution a dispersé 34 prêtres, fait plusieurs martyrs. La mission comptait 60 000 chrétiens.

**Paris et Rome.** Le 14 septembre, un abbé [en note : *l'abbé Fleuriel, secrétaire du comte de Blacas*], envoyé par le comte de Blacas, ambassadeur à Rome, est arrivé au courrier à Paris. Il paraît certain qu'il a apporté au gouvernement français les bases d'une nouvelle convention.

**Suisse et Rome.** Le canton de Soleure a adressé au Saint-Siège des représentations contre la décision qui a transféré à Porrentruis [*sic*] la future résidence de l'évêque de Bâle et de son chapitre<sup>400</sup>.

**Abbé de Saint-Gall.** Le ci-devant prince abbé de Saint-Gall, âgé de 80 ans, a quitté le couvent de Muri en Argovie, pour se retirer à Arth, canton de Schwitz.

p. 104. **1816. Septembre.**

---

*diocèse de Gand, inséré dans l'Ami de la religion et du roi*, Paris, Doublet, 1816, relança la polémique menée par le rédacteur de *L'Ami de la religion* d'avril à septembre 1816 et brièvement rappelée à l'annonce de son décès en 1817, t. VII, p. 289-298 ; t. IX, p. 145-152 et p. 177-183 ; t. XIII, p. 93.

<sup>399</sup> Jean-Antoine Escodoca de La Boissonnade (1763-1836). Ordonné à Auch en 1790 et nommé vicaire de Montastruc, il refusa le serment et quitta la France. Il partit d'Italie à Constantinople pour y fonder un collège avec un ami lazariste et s'y découvrit une vocation de missionnaire. Il fut envoyé en Chine par les Missions Étrangères en 1800 et arriva dans la province de Sichuan (Se Tchouan) en 1804. Resté l'un des deux survivants après la persécution de 1815 et le martyr de Mgr Dufresse, il devint de fait supérieur de la mission et continua son apostolat dans la clandestinité jusqu'à sa mort en octobre 1836, <http://archives.mepasie.org/notices/notices-biographiques/escoda-c-ca-de-la-boissonade>, consulté le 20-05-2015.

<sup>400</sup> Voir *supra*, note 259.

**Darrel.** Le 13 enterrement de M. Darret<sup>401</sup>, D. de Sorbonne, ancien grand vicaire de Nancy, Auch, Troyes, d'où il s'est retiré à cause de l'évêque M. de Boulogne, professeur de théologie à l'Université, chanoine honoraire de Paris, décédé le 11 septembre.

**Nouvelles attributions du Grand Aumônier.** Outre les attributions confiées au Grand Aumônier par l'ordonnance du 24 septembre 1814, le roi, par une décision du 4 septembre, le charge 1° de la distribution des fonds pour les prêtres âgés et infirmes. 2° de ceux affectés aux congrégations. 3° de présenter à l'approbation royale les statuts des congrégations religieuses, non encore autorisées. (*Journal général de France* 24 septembre).

**Religieuses de Port-Royal de Paris.** Le 24 septembre j'ai appris d'une dame de ma connaissance, parente de Mme Becquey<sup>402</sup>, qu'il existait à Paris dans un bâtiment de la place Royale, une association de 15 religieuses du couvent ou abbaye de Port-Royal de Paris, qui sont revenues de leur émigration. Elles portent l'habit de religieuse, croix rouge sur le scapulaire, comme consacrées à l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. Elles sont dépositaires de la relique de la Sainte Épine, qu'elles avaient emportée avec elles. Un chapelain leur dit la messe dans un oratoire formé dans leur maison. Mme Becquey est leur supérieure. Quant à l'esprit et aux sentiments qui les animent, elles n'ont pas dévié de ceux que cette communauté a professé lors de la destruction de la sainte et éffiant maison de Port-Royal des Champs. Point de tableaux de la Mère Angélique et autres abbesses. À les entendre parler, la sainte réformatrice était une fille de mérite, mais elle n'était pas soumise à l'Église. Ces dames religieuses désespérant de pouvoir jamais rentrer dans leur maison, rue de la Bourbe, faubourg Saint-Jacques, consacrée à servir d'hospice, ont dans ce moment recouru à M. Becquey, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, pour obtenir de la bienveillance du roi un édifice public où elles puissent rétablir leur communauté. Elles se soutiennent en prenant des pensionnaires<sup>403</sup>. Voyez la suite page suivante 105.

---

<sup>401</sup> Voir cahier IV, note 125.

<sup>402</sup> Sophie Marguerite Leblanc mariée en 1787 à François Louis Becquey (1760-1849), député à l'Assemblée législative, royaliste actif durant le Directoire. Député de la Haute-Marne en 1815, et directeur des Ponts et Chaussées (1817 à 1826), puis ministre d'État, il était ami de Royer-Collard et de Beugnot, L. Bergeron, G. Chaussinand-Nogaret, *Grands notables du Premier Empire : notices de biographie sociale*, Parid, Centre national de la recherche scientifique, 1981, vol. 7, p. 116 et suiv. Quoiqu'il en soit, il n'y eut pas de supérieure nommée Becquey à cette époque. La supérieure en 1816 était Marie Jeanne Pomme Godard (1750-1817).

<sup>403</sup> À la suppression des ordres religieux en 1792, Port-Royal de Paris comptait 48 moniales. Dispersées et clandestines, les survivantes restèrent en contact avec leur supérieure (morte en 1801) et se réunirent dès 1807 au 35 rue Picpus, puis elles s'installèrent au 172 rue St-Antoine en 1809 et au 25 rue de l'Arbalète en 1821. Elles reçurent leur première professe le 13 mai 1815, reprirent l'habit blanc de Port-Royal en 1816 et furent dirigées successivement par les abbés Despinasse, d'Astros et Desjardins et confessées par l'abbé Coudrin (de grands "amis" de Rondeau...). Mgr de Quélen rendit son titre abbatial à Port-Royal de Paris en 1827. En 1835, la nouvelle supérieure acheta une maison rue de Vaugirard, qui fut vendue en 1840 avant que les moniales ne partent s'installer en Franche-Comté dans l'ancienne abbaye cistercienne de Notre-Dame de la Grâce-Dieu,

p. 105. **1816. Septembre.**

**Missions.** Il y a en ce moment (20 sept) 7 missionnaires à VilleDieu, département de la Manche, qui prêchent 3 fois par jour (*Journal général* 25 septembre).

**Historique de la Sainte Épine de Port-Royal de Paris.** Le 25, ayant fait part à Mesdemoiselles Pelart<sup>404</sup> de la réunion des dames religieuses de Port-Royal de Paris, et de la relique de la Sainte Épine, voici ce que ces pieuses demoiselles m'ont rapporté touchant cette relique, comme étant très certaines :

Vers le commencement de la Révolution, lorsqu'on enleva toute l'argenterie des églises et des monastères, des commissaires se transportèrent à celui de Port-Royal de Paris : on enleva toutes les reliques des reliquaires d'argent ou de vermeil, et on les déposa dans une boîte ; lorsqu'on en fut au reliquaire de la Sainte Épine, l'abbesse fit difficulté de retirer la Sainte Épine et d'y toucher, réclamant qu'il fallait faire venir le chapelain du monastère. On le sonna, et il ne vint pas, alors la Sainte Épine, qui était très petite, fut retirée du reliquaire et mise dans la boîte ou coffre avec les autres reliques. Sans qu'on sache comment cela est arrivé, la Sainte Épine ne put être retrouvée. La communauté subsista encore une ou deux années, jusqu'en 1793. Les religieuses affligées de ce que la Sainte Épine était égarée, et de ce qu'on ne pouvait la retrouver, sollicitèrent du roi Louis XVI une portion du bois de la couronne d'épine de J.-C. Ce prince leur en fit donner un morceau de la longueur d'un bon pouce au moins, que les religieuses déposèrent dans un nouveau reliquaire oblong, enrichi de diamant, et soutenu d'un pied. Mesdemoiselles Pelart et M. Fauché, pieux laïc, que j'ai connu à Montmorency, obtinrent des religieuses l'avantage de pouvoir l'adorer. La relique fut passée au tour [*sic*], et leur dévotion fut satisfaite dans la sacristie de l'église du monastère. C'est cette même relique que possèdent ces dames religieuses réunies à Paris, et non la Sainte Épine par la vertu de laquelle la sœur Champaigne fut guérie<sup>405</sup>. On sait que le chapitre de N.-D. de Paris est dépositaire de la couronne, qui lui fut remise l'an 1806, le 10 août.

---

F. Delforge, *De Port-Royal de Paris (3 juillet 1665) à l'abbaye de Notre-Dame de la Grâce-Dieu*, Paris, JFD Communication, 2004, p. 84-94 ; M.-D. Seguin, « Le retour à Cîteaux: Notre-Dame de la Grâce-Dieu », *Chroniques de Port-Royal*, 40, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1991, p. 195-211.

<sup>404</sup> Marie-Thérèse Pelart (1749-1832) et Marie-Henriette Pelart (1753-1827). Filles de Pierre-Philippe (ca 1723-1783), contrôleur des rentes, et nièces d'Henri Pelart (?-1784), chanoine d'Auxerre appelant, elles sont vraisemblablement à l'origine du fonds de reliques conservé à la BPR. Voir N. Lyon-Caen, *La Boîte à Perrette*, *op. cit.*, pp. 211, 312 et 332.

<sup>405</sup> Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne (1636-1686). Fille du célèbre peintre, religieuse de Port-Royal, elle fut guérie miraculeusement le 7 janvier 1662, tout comme Marguerite Périer l'avait été le 24 mars 1656. Voir l'édition de J. Mesnard des *Œuvres complètes* de Pascal, Paris, Desclée de Brouwer, 1991, t. III, pp. 800-815, 962-995 et 1048-1134, et plus particulièrement p. 1096-97 sur le mystère du devenir de cette relique.

p. 106. *1816. Septembre.*

**Ordination à Metz.** L'évêque de Metz a conféré le 15 sept la tonsure à 9 aspirants, les ordres mineurs à 92 théologiens. Le 21, le sous-diaconat à 41, le diaconat à 38, la prêtrise à 35<sup>406</sup>.

**Jugement de l'abbé de Fleury.** La cause de l'abbé de Fleury de Nantes a été appelée le 4 octobre au tribunal de police correctionnelle de Paris. Le ministère public le poursuit comme ayant composé et livré à l'impression une brochure dans laquelle il professe des principes dangereux et turbulents. Il demande la nullité du concordat et l'observation par les fonctionnaires publics du 7<sup>e</sup> commandement. Il méconnaît donc l'article 18 de la loi du concordat et l'article 9 de la Charte. Son défenseur a demandé le renvoi de la plainte à raison de l'incompétence du tribunal, l'abbé Fleury étant domicilié à Nantes, d'où son âge, ses infirmités, son peu de fortune, ne lui permettent pas de s'absenter. La cause continue sous huitaine, sans l'incompétence.

**Religieuses trappistes.** Douze religieuses trappistes, dont 3 Suisses, 8 Françaises, 1 Irlandaise, qui résidaient en le canton de Fribourg en Suisse, rentrent en France.

**Chapitre du 2<sup>e</sup> ordre à Saint Denis.** Il y aura à l'église de la ci-devant abbaye de Saint-Denis un chapitre du second ordre pour faire l'office. Le doyen, M. Grandchamp<sup>407</sup>, chanoines Boyer<sup>408</sup>, Despissassoux [sic]<sup>409</sup>.

**Prêtres des missions de France.** Ordonnance du roi du 25 septembre qui autorise la Société des prêtres des Missions de France, et qui approuve leurs statuts. *Journal général de France* 7 octobre.

**Nominations ecclésiastiques par les princes.** Plusieurs princes protestants en Allemagne, voyant ajourner sans fin le concordat germanique avec le Saint-Siège, ont pris le parti de nommer aux dignités ecclésiastiques vacantes dans leurs États [en appel de note : *Le prince de Nassau a établi à Limbourg une autorité ecclésiastique supérieure, avec droits diocésains sur*

---

<sup>406</sup> 329 prêtres furent ordonnés à Metz entre 1801 et 1816, la plupart sous l'épiscopat de Mgr Jauffret, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 175.

<sup>407</sup> Léonard-Barthélémy Granchamp (ca 1745-1828). Chanoine d'Uzerches, trésorier de la cathédrale de Tulle en 1785, grand vicaire et official du diocèse de Tulle, il se retira à Versailles durant la Révolution et reçut de Mgr de Juigné des pouvoirs pour administrer le diocèse clandestinement. Chanoine et grand vicaire de Versailles en 1802, il fut nommé doyen du chapitre de Saint-Denis en 1816, *Tablettes du clergé, op. cit.*, t. 13, 1828, p. 112.

<sup>408</sup> Jean-Joseph Boyer (ca 1748-1830).

<sup>409</sup> Antoine Aimé Chapel d'Espinassous (ca 1779-1845). Originaire du diocèse de Mende, il fut vicaire général de Luçon et de Montpellier. Il mourut doyen du chapitre de Saint-Denis, *ARR*, t. CXXVI, mardi 26 août 1845, n° 4107, p. 485 ; voir aussi l'ordonnance du 28 décembre 1816, *Bulles et documents concernant la Grande Aumônerie de France et le chapitre de Saint-Denis*, Paris, Imprimerie Impériale, 1855, p. 61-62.

les sujets catholiques, jusqu'à arrangement définitif avec le Saint-Siège pour l'Église catholique d'Allemagne<sup>410</sup>. Journal de Paris 9 octobre].

**Conduite de l'empereur d'Autriche sur les évêques.** L'empereur d'Autriche vient de décider que les évêques de ses États n'iront plus, comme autrefois, à Rome pour leur sacre et pour leur examen, et qu'ils ne payeront plus une année entière pour leur bulle, mais bien un quart. Naples, dit-on, adopte le même système. *Journal général de France* 11 octobre.

p. 107. **1816. Octobre.**

**Philosophie. Bossuet.** *Histoire de la philosophie moderne depuis la renaissance des Lettres jusqu'à Kant.* Par Buhle, de Goettingue, traduit par Jourdan, 7 vol. 45 fr. *Journal de Paris* 10 octobre. On y cite l'ouvrage de Bossuet Introduction à la connaissance de Dieu et de soi-même. *Journal de Paris* 19 octobre.

**Nouveaux cardinaux.** Le pape a proclamé récemment 5 cardinaux. *Journal général de France* 12.

**Église en Russie.** En Russie, la religion dominante grecque compte 4 Églises métropolitaines, 11 archevêchés, 19 évêchés, 26 747 églises, et un grand nombre de couvents. La tolérance étant générale, en 1811, on comptait 3 500 000 catholiques, 1 400 000 luthériens, 3 800 réformés... 60 000 arméniens, 3 000 000 mahométans... *Journal général de France* du 12 octobre.

**Inscription du monument élevé dans la chambre de la défunte reine à la Conciergerie.** Dans celui du 14, on y lit l'inscription du monument expiatoire élevé dans la chambre de la Conciergerie qu'a occupée la reine les derniers jours de sa vie, et qui communique à la chapelle qui vient d'être rétablie. Le 16 octobre, on en fera l'inauguration et il sera célébré une messe dans la chapelle<sup>411</sup> :

D.O.M. / hoc in loco / Maria Antonia Josepha Joanna Austriaca / Ludovici XVI vidua / conjugis trucidato, / liberis ereptis / in carcerem conjecta / per die 76 aerumnis, luctu et squalore adfecta / sed propria virtute innixa [ ? ] / ut in folio, ita et in vinculis / majorem fortuna sa praebuit. / A scelestissimis denique hominibus / capite denuata, / morte jam imminente, / aeternum pietatis, fortitudinis omniumque virtutum / monumentum hic scripsit, /

<sup>410</sup> La province de Limbourg, créée en 1815, faisait alors partie du royaume des Pays-Bas et ne dépendait donc pas de l'Église d'Allemagne. Son territoire, lui-même dernier fruit de plusieurs partages depuis le XV<sup>e</sup> siècle, fut partagé entre les Pays-Bas et la Belgique en 1839. Voir S. P. Ernst, *Histoire du Limbourg : suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, Liège, [s.n.], 1837, t. 1.

<sup>411</sup> Ce fut Decazes qui fit aménager par l'architecte Peyre une chapelle et un monument expiatoire à la Conciergerie dès novembre 1815 et qui s'engagea dans la diffusion du testament de la reine. Emmanuel Fureix souligne l'action, et l'initiative personnelle dans le cas de la Conciergerie, de Decazes « au cœur de cette stratégie commémorative », *La France des larmes, op. cit.*, p. 164.

die 16 octobris 1793. / Restituti tandem regno / carcer insacrarium conversus / dicatus est /  
A.D. 1816 Ludovici 18 regnanti anno 22, / comite de cares a securitate publica regis ministro,  
/ praefecto aedilibusque curantibus. / Quisquis hic ades, / adore, admirare, precere.

Suit la traduction française.

**France et Rome.** Le même journal dudit jour a inséré un article de *l'Ami de la religion et du roi* dans lequel le rédacteur annonce que le roi a apposé sa signature au projet de traité qu'avait apporté l'abbé Fleuriel. Il se flatte que d'ici à un mois on annoncera l'arrangement définitif et qu'on publiera les articles de cette transaction importante.

p. 108. **1816. Octobre.**

**Ordinations.** Le 21 septembre l'évêque de Jericho<sup>412</sup>, prélat de Munster, seigneur de Drost, a ordonné dans la cathédrale de Cologne 63 prêtres, plus de 100 diacres et confirmé plus de 10 000 personnes.

**Fanatisme.** Le 5 octobre l'autorité a ordonné de dissoudre une société de femmes, dans le Puy-de-Dôme, qui s'étaient créé une religion particulière dont les principes étaient contraires aux libertés de l'Église gallicane. Ces exaltées se réunissaient à certains jours dans plusieurs villages.

**Censure des livres à Nice.** À Nice existe une commission de censure est établie [*sic*] touchant les livres sur les mœurs et la religion (ces trois articles, *Journal général de France* 17 octobre).

Le Grand Aumônier, ancien archevêque de Reims, vient de recevoir le chapeau de cardinal à la nomination de la France.

**Primat mort.** M. Claude François Marie Primat, archevêque de Toulouse, frappé d'apoplexie le 9 octobre est décédé le 10 soir dans cette ville (*Journal général de France* 18 octobre).

**Consistoire secret et allocution du pape. Mort de M. Dufresse, vicaire apostolique.** Le 23 septembre, consistoire secret et allocution du pape dans laquelle il annonce que M. Gabriel Dufresse<sup>413</sup>, Français de naissance, évêque de Tabraca, vicaire apostolique de la province de Sut-Tchuen, a eu la tête tranchée le 14 septembre 1814 [*i. e.* 1815] pour la défense de la foi. Il y avait 39 ans qu'il exerçait les fonctions ecclésiastiques dans cette province du Tonquin. Puis le pape, voulant suivre l'exemple de Pie VI, qui nommait de nouveaux cardinaux, lorsqu'il

---

<sup>412</sup> Voir cahier V, note 43.

<sup>413</sup> Saint Louis Gabriel Taurin Dufresse (1750-1815). Né à Lezoux, il devint membre de la Société des Missions étrangères en 1774 et partit pour la Chine en 1775. Coadjuteur du vicaire apostolique du Sichuan et évêque *in partibus* de Thabraca en 1798, il devint vicaire apostolique en novembre 1801. Décapité le 14 septembre 1815, il fut béatifié en 1900 et canonisé le 1<sup>er</sup> octobre 2000, en même temps que 119 autres martyrs de Chine, *La Documentation Catholique*, 2000, n° 19, p.906-908.

apprenait le martyre de plusieurs catholiques dans le Tonquin, a proclamé plusieurs membres du Sacré Collège, entre autres l'archevêque d'Olmetz<sup>414</sup> et l'évêque de Gurck<sup>415</sup> [sic], par gratitude envers l'empereur d'Autriche d'avoir restitué au Saint-Siège les provinces qui lui avaient été enlevées. Ce qui donnerait lieu de penser que l'Autriche aurait rendu au Saint-Père la partie de la province de Ferrare située sur la rive gauche du Pô, qui, par le Congrès de Vienne, avait été incorporée au royaume lombardo-vénitien, objet d'une protestation du pape audit Congrès<sup>416</sup>.

**Institution donnée.** Puis le pape a préconisé et confirmé le patriarche de Venise<sup>417</sup> et les évêques de Saint-Polten<sup>418</sup> et de Stahl Weissembourg<sup>419</sup>, nommés par l'empereur d'Autriche, c.-à-d., qu'il leur a donné l'institution canonique, ce qui prouverait que les différents qui ont eu lieu à ce sujet entre l'Autriche et Rome seraient terminés. Le pape n'a point parlé dans ce consistoire des négociations concernant les affaires ecclésiastiques de la France. *Journal de Paris* 20 octobre.

p. 109. **1816. Octobre.**

Le pape a envoyé au prince régent d'Angleterre, au lord Castlereagh<sup>420</sup>, &c. en présent des statues de marbre...

**Rome et la diète germanique.** *Journal général de France* du 20, art. Francfort. Il paraît convenu que le Saint-Siège renonce aux négociations séparées avec les divers souverains de l'Allemagne, au sujet de l'organisation de l'Église catholique en Allemagne, et des évêchés,

---

<sup>414</sup> Rodolphe Jean Joseph Rainier de Habsbourg-Lorraine, voir cahier V, note 90.

<sup>415</sup> Franz Xaver von Salm-Reifferscheidt-Krautheim (1749-1822). Ordonné à Vienne en 1775, évêque de Gurk en 1783, élevé au cardinalat le 23 septembre 1816, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bsare.html>, consulté le 13-05-2015.

<sup>416</sup> Voir *supra*, note 181.

<sup>417</sup> Francesco Milesi (1744-1819). Né à Venise, il fut ordonné en 1767. Évêque de Vigevano en 1807, il fut nommé patriarche de Venise (le siège étant vacant depuis 1808) le 23 septembre 1816, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bmilf.html>, consulté le 13-05-2015.

<sup>418</sup> Johann Nepomuk von Dankesreither (1750-1823). Né à Vienne, il fit profession chez les bénédictins en 1768 et fut ordonné en 1773. Nommé évêque auxiliaire de Vienne et évêque *in partibus* de Pella en 1807, il fut nommé à l'évêché de Sankt-Pölten en 1816, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bvondank.html>, consulté le 13-05-2015.

<sup>419</sup> Nous n'avons pu identifier aucun évêque, ni diocèse, correspondant à l'orthographe sans doute fantaisiste de Rondeau, ni à aucune autre.

<sup>420</sup> Robert Stewart, 2<sup>e</sup> marquis de Londonderry, lord Castlereagh (1769-1822). Né à Dublin, entré au Parlement irlandais en 1790 du côté whig, il rejoignit les tories en 1795 et soutint William Pitt (le jeune). Secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies en 1807, gouverneur d'Irlande puis ministre en 1811, il fut nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1812. Animateur de l'alliance contre Napoléon, puis représentant de la Grande Bretagne au Congrès de Vienne, on lui prête la paternité de la « politique des congrès ». Devenu impopulaire pour sa politique face à la crise économique qui frappa l'Angleterre, et après le massacre de Peterloo en 1819, il se suicida en 1822.

et qu'il négociera pour cet objet avec la diète. On attend ici un délégué extraordinaire de S. S. pour négocier de nouveau un concordat *nationis germanicae*.

**Mort de l'évêque de Lemberg.** L'archevêque de Lemberg, Jean Jacob Symonowick<sup>421</sup>, du rit catholique arménien, est décédé à Lemberg le 3 octobre âgé de 76 ans.

**Mission à Beauvais.** Les membres de la Société des prêtres des missions de France font une mission à Beauvais. M. Forbin-Janson, encore jeune, la préside.

**M. Le Coz, sa vie.** V. page 40. J'ai lu les derniers jours d'octobre une vie manuscrite de M. Le Coz, archevêque de Besançon, écrite l'année de sa mort, 1815, par MM. Grappin et Riduet, tous deux ses secrétaires, anciens religieux du couvent des Petits Pères de la reine Marguerite à Paris. Cette vie contient près de 200 pages. Une autre copie est dans les mains d'un magistrat de Rennes qui se propose de faire imprimer cette vie. Ce serait un grand service rendu à l'Église, pour la justification de la mémoire du défunt archevêque, celle des prêtres constitutionnels, et pour la confusion du clergé insermenté et des personnes qui ont abreuvé les jours de ce respectable prélat par les injures et les calomnies les plus atroces. Cette vie est très bien écrite, et renferme des détails très intéressants pour l'histoire du clergé dit constitutionnel. Je vais me borner à ce qui a rapport à sa mort et à sa sépulture.

p. 110. **1816. Octobre.**

Ce fut dans une de ses visites pastorales dans son diocèse que M. Le Coz obtint par une mort précieuse aux yeux de Dieu la récompense de ses travaux. Serais-je assez heureux avait dit deux ans auparavant, lorsqu'il apprit que son ami, M. Saurine, évêque de Strasbourg, venait de mourir en visitant son diocèse, serais-je assez heureux, ô mon Dieu, pour mourir comme lui dans l'exercice de mes fonctions ? Ses vœux furent exaucés. Il mourut, épuisé de fatigues, à Villevieux, département du Jura, le 3 mai 1815, dans la 75<sup>e</sup> année de son âge, après une maladie de trois jours seulement. Il conserva jusqu'à son agonie toute la liberté de son esprit, et la veille de sa mort, après avoir reçu avec une tendre piété les derniers sacrements de l'Église, il dicta lui-même son testament où se trouvent consignés et sa profession de foi, et l'hommage qu'il devait à N.S.P. le pape Pie VII. Je déclare, y est-il dit, que je n'ai cessé de

---

<sup>421</sup> Jan Jakub Symonowicz (1740-1816). Polonais. Nommé évêque de Lemberg par François II en 1799. Passée sous l'autorité de la maison des Habsbourg en 1772, l'Église arméno-catholique fut gouvernée selon le système josphiste. Les biens ecclésiastiques furent sécularisés et le financement du clergé assuré par les revenus de leur vente, les évêques étant nommés par l'empereur puis confirmés par Rome, B. Kuzmany, « Assimilation ou non-assimilation dans un espace multiculturel. Le cas des Arméniens en Galicie (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », in S. Laithier, V. Vilmain (dir.), *L'Histoire des minorités est-elle une histoire marginale ?*, Paris, PUPS, 2008, p. 73-84 et part. p. 77 ; voir aussi M. Kizilov, *The Karaites of Galicia: an Ethnoreligious Minority among the Ashkenazim, the Turks, and the Slavs, 1772-1945*, Leiden, Brill, 2009.



reconnaître l'autorité et la juridiction de N.S.P. le pape, qui de son côté, m'a reconnu dans sa communion et m'a même comblé de ses bontés paternelles.

Les restes de M. Le Coz, renfermés dans un cercueil de plomb, furent déposés, le 7 du même mois, avec la pompe la plus importante, dans le tombeau des archevêques, et l'on a inséré dans l'intérieur du cercueil, cette modeste inscription gravée sur une plaque de cuivre :

Illustriss. ac reverendiss.

D.D.

Claudius Le Coz

Archiepiscopus Bisuntinus

Imperii comes

In legione honoris praepositus

Natus in Vico Armorico, dicto

Plonevez-Porray,

Die 22 a decembris, anno Domini 1740,

Intra actum visitationis apostolicae,

Bono certato certamine,

Fide que servata,

Cursum consummavit

In parochia Jurensi, nunen pata

Villevieux

Die 3 a maii, anno 1815,

In reliquo

Reposita est illi corona justitiae. 2 Tim. 4, 7,8.

Les citoyens de toutes les classes le pleurent encore, mais les pauvres, dont il était le père et l'ami, le regretteront longtemps.

On a imprimé de M. Simon<sup>422</sup>, professeur d'éloquence latine à l'académie universitaire, le distique suivant, exprimant si bien la perte qu'avaient faite et les pauvres et l'Église et l'État.

Sanctum religio, civum patria et pia patrum

---

<sup>422</sup> Édouard-Thomas Simon, dit Simon de Troyes (1740-1818). Médecin originaire de Troyes, installé à Paris en 1786, il fut membre du Conseil de salubrité et du Conseil des secours publics au début de la Révolution. Fondateur et conservateur de la bibliothèque des Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, puis conservateur de la bibliothèque du Tribunal jusqu'à sa suppression en 1807, il devint professeur de lettres au lycée de Besançon, A. Marguillier, « Un poète troyen au XVIII<sup>e</sup> siècle : Édouard-Thomas Simon, dit Simon de Troyes (1740-1818) », *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. 26, série 3, Troyes, Dufour-Bouquot, 1889, p. 299-434.

Desset pauperius, tu quoque, inique, geme.

[Rajout ultérieur : *MM. Grappin et Riduet sont rédacteurs de cette vie, dont je me suis procuré une copie en forme d'abrégé.*]

Cette vie manuscrite est entre les mains de M. Bourgoing Maître miroitier, rue Saint-Denis n° 228, intime du défunt prélat [rajout : *il doit renvoyer le manuscrit à ses rédacteurs*].

**Missionnaires du Saint-Esprit.** Le 10 octobre une ordonnance royale révoque et annule la disposition de l'ordonnance du 3 février 1816, qui, en rétablissant la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit<sup>423</sup>, leur adjugeait leur maison, rue des Postes, qui sert d'école normale, à la charge de concerter avec l'Université pour la translation de ladite école dans un autre lieu.

p. 112. **1816. Novembre.**

**Écoles lancastriennes.** Les frères des écoles chrétiennes sont chargés par le ministère de l'Intérieur d'enseigner selon la nouvelle méthode lancastrienne.

**Lettre du roi pour l'ouverture des Chambres le 4.** Le 30 octobre le roi a écrit à Paris aux grands vicaires ou vicaire généraux, une lettre pour réclamer les prières de l'Église au sujet de l'ouverture des Chambres. Sa lettre est très chrétienne et vaut mieux que le mandement des vicaires généraux. Le prince reconnaît que Dieu est tout, que les hommes ne sont rien.

**Courtois de Pressigny.** La messe du Saint-Esprit a été célébrée à N.-D. par M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, ex ambassadeur... Le roi y a assisté avec sa famille.

**Ouvrage sur l'Écriture Sainte.** *Explication des livres saints ou notions pour bien comprendre la Sainte Écriture, à l'usage du séminaire et des fidèles, par le chanoine théologal Luvitti Sacco, napolitain, ancien grand vicaire* 1 vol. in 12°, 2 fr chez Colas Fils, rue du Petit Bourbon Saint Sulpice.

**Jésuites.** On lit ces lignes malignes contres les jésuites dans un *Coup d'œil politique* pour le mois d'octobre 1816. Du *Journal de Paris* 1<sup>er</sup> novembre :

“On ignore quelle sera l'issue de la campagne des jésuites, la seule puissance en Europe qui soit à présent en guerre. Ils ont remporté quelques avantages à Rome et dans quelques contrées voisines. Leurs détachements ont furtivement pénétré dans d'autres pays, mais sans le montrer trop ouvertement, et sans risque d'action générale. Ils ont été repoussés en Allemagne (à Naples) et viennent de perdre une bataille contre les dominicains que

---

<sup>423</sup> Fondée en 1703 par Claude Poullart des Places, la congrégation du Saint-Esprit avait au départ vocation à desservir les paroisses les plus pauvres. À partir de 1816, les spiritains furent chargés de fournir des prêtres pour les colonies. La congrégation fusionna en 1848 avec la Société du Saint-Cœur de Marie.

l'empereur de Russie a chargés, dit-on, à leur préjudice, de l'instruction de la religion chrétienne.”

**Violation du 3<sup>e</sup> commandement du Décalogue.** Le roi ayant autorisé les étalagistes du Temple de vendre les dimanches et fêtes, ceux-ci ont fait une fête en reconnaissance, et l'on assure qu'à leur demande le clergé de la succursale de Sainte-Élisabeth a chanté une messe d'actions de grâces... une messe d'actions de grâces du violement du 3<sup>e</sup> commandement de Dieu. Ô tempora, ô zelum legis divinae !

**Praistenaux, faux prêtre.** L'affaire de Praistenaux, faux prêtre, voleur, *Journal général de France* 8 novembre [rajout : *Il a desservi à l'hospice Bicêtre*].

**Frayssinous.** L'abbé Frayssinous est à Bordeaux, y commencera ses conférences dans la cathédrale le 24 novembre.

p.113. **1816. Novembre.**

**Jésuites.** Les jésuites n'ont aucun établissement dans la Lombardie vénitienne, ni dans aucun État de l'Empire d'Autriche.

**Usurpation du pape.** M. l'évêque de Constance, ci-devant Grand-Duc de Francfort, avait nommé le vicaire général, le baron Wessenberg, son coadjuteur, et par conséquent son successeur. Le pape n'a pas confirmé cette nomination.

**L'abbé Fleury, puriste.** Le 16 novembre le tribunal correctionnel de Paris a condamné à 3 mois de prison, à 50 fr d'amende, &c. ledit abbé Fleury, absent, comme auteur d'un ouvrage intitulé : Apologie de la conduite des prêtres français confesseurs de la foi pendant 25 ans, adressée à S. M. Louis XVIII, par l'un d'eux, attendu que cet écrit contient des attaques indirectes contre l'inviolabilité des propriétés nationales. Ce jugement a été rendu publiquement.

**Vinson.** Le 2 novembre la Cour royale a rejeté le pourvoi de l'abbé Vinson.

**Ouvrage d'un prêtre puriste.** Vers la fin de novembre j'ai lu une autre brochure d'un prêtre puriste, intitulée : Les trois clergés de France 1<sup>o</sup> le clergé constitutionnel condamné par Pie VI. 2<sup>o</sup> le clergé concordataire, uni au clergé constitutionnel. 3<sup>o</sup> le clergé catholique... Lettre de M. D.M.J. à M. W. Beuw. Londres 1815. *Sunt verba et voces*, l'auteur ne pose aucun vrai principe : il accuse les Chambres d'erreur contre la foi ; les concordataires de s'être unis aux constitutionnels non réconciliés ; en sorte qu'il n'y a de vrais catholiques que les puristes, ceux qui ont conservé le dépôt de la foi catholique en ne faisant aucun serment. L'auteur condamne le pape Pie VII, et blâme Louis XVIII de s'être uni in divinis aux concordataires. Il s'élève aussi contre la spoliation des biens de l'Église, de ceux des émigrés.

*Projet de loi en faveur des établissements ecclésiastiques.* Le 16 novembre projet de loi présenté à la Chambre des pairs, pour autoriser les établissements ecclésiastiques à recevoir par donation, avec l'autorisation du roi, et à acquérir de ses deniers des biens immeubles et des rentes.

Vers la fin de novembre six missionnaires font une mission à Caen.

p. 114. *1816. Décembre.*

Le 1<sup>er</sup> déc. j'ai lu un nouvel ouvrage d'un puriste, intitulé Extraits de plusieurs lettres des évêques de France, qui ont refusé leurs démissions. Paris, 1816, brochure de 32 pages.

Avant de donner ces extraits, l'auteur présente un *Avertissement* de XVI pages. Il y a plus de théologie et de raisonnement que dans l'ouvrage ci-dessus p. 113. Mais l'auteur part toujours d'un faux principe, savoir que la Constitution civile du clergé renferme des erreurs contre la foi, puisqu'il dit que les prêtres qui lui ont prêté serment sont hérétiques, qu'ils errent contre la foi. Il justifie son clergé catholique exclusif de l'imputation de ne point reconnaître l'autorité du Saint-Siège, parce qu'il refuse de communiquer avec l'Église concordatiste, parce que celle-ci s'est réunie aux constitutionnels, condamnés par le Saint-Siège et les évêques. Il déclare être uni au Saint-Siège, dont la doctrine est invariable, adhérant aux brefs de Pie VI confirmés par toute l'Église. Il dit que le pape Pie VII n'est pas le Saint-Siège : aliud sunt sedes, aliud praesidentes. Pie VII est un coupable. Le clergé concordatiste qui est en communion avec lui, n'est pas pour cela catholique, parce que Pie VII ne s'est pas soumis au jugement du Saint-Siège (les brefs de Pie VI), parce que de sa pleine puissance il a dépossédé les évêques de leurs sièges, consacré la vente des biens ecclésiastiques, &c.&c. Son concordat avec Napoléon n'a fait, selon M. de Coucy, évêque de La Rochelle, que ressusciter le schisme, et l'Église dont les constitutionnels font partie, n'est plus l'Église de J.-C. L'unité de foi n'existe point. Pie VII doit se rétracter. Les concordatistes en communiquant avec les constitutionnels hérétiques doivent eux-mêmes être traités comme des hérétiques. La petite Église des puristes n'est point pour eux une défaveur. Parmi les constitutionnels non rétractés sont des disciples de Jansenius et de Quesnel. Ces deux clergés amalgamés ont soutenu la tyrannie de N. B. et soutiennent aujourd'hui la monarchie constitutionnelle. Donc le clergé catholique et royal ne veut point de constitution ni de Charte. À la fin de cet *Avertissement* on y lit : M. D\*\*, desservant de la succursale de Biert s'est, le 3 décembre 1815, rétracté publiquement en chaire d'avoir adhéré au concordat. M. Darragon, ordonné prêtre, il y a 8 ans, par l'évêque concordatiste de Coutances, s'est rétracté aussi, et désire que son retour à

l'unité soit connu. Dans diverses provinces, plusieurs personnes se réunissent à l'Église catholique.

p. 115. **1816. Décembre.**

Suivent les extraits des lettres des évêques de Londres. 1°. Celle de M. de Bethisy, évêque d'Uzès, au Saint-Père, 6 août 1802. Il s'y afflige du désaveu des rétractations, et de la décision du cardinal Caprara sur les biens nationaux. 2°. Celle de M. de Chauvigny<sup>424</sup>, évêque de Lombez, au S. P. 6 août 1802. Primat, archevêque de Toulouse est un loup... 3°. De M. de Coucy, évêque de La Rochelle, au S. P. 1<sup>er</sup> septembre 1802, contre Portalis qui défendait d'exiger des rétractations. Le 1<sup>er</sup> art. du concordat place le gouvernement français au-dessus de l'épiscopat... 4°. Celle de M. de La Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, au S. P. 15 mars 1803, signée de 37 évêques et par l'abbé de La Tour<sup>425</sup>, nommé à l'évêché de Moulins. Édité de 1804. Page 118... 5°. Deux lettres de M. de Malide<sup>426</sup>, évêque de Montpellier, à une demoiselle et à un curé. 6°. D'une lettre de M. de Bethisy, évêque d'Uzès, à un grand vicaire de Lombez, du 28 février 1806, pour lui continuer son approbation pour un diocèse dont le titulaire est mort. J'y remarque cette phrase : "Dans des temps comme ceux-ci, le principe qu'il faut que l'Église de Dieu soit toujours gouvernée et sans interruption, le motif de la loi de la charité qui remplace la loi canonique, quand l'exécution de celle-ci est impossible, tout cela réuni nous fait persister à croire que, par exception, vu les circonstances, les pouvoirs continuent..." 7°. D'une lettre de M. Seignelay Colbert<sup>427</sup>, évêque de Rodez, à un grand vicaire de Lombez, 4 mars 1806, pour le même objet. 8°. De deux autres lettres du même, du 30 juillet 1806, au même. Il lui trace la conduite qu'il doit tenir dans les diocèses vacants par la mort de M. de Chauvigny de Blot, évêque de Lombez, et de celle de M. Dillon<sup>428</sup>, archevêque de Narbonne.

Le prélat lui dit : "Gardez-vous de confondre avec l'Église gallicane l'assemblée impur d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs, que l'on a décoré dernièrement du nom

---

<sup>424</sup> Alexandre-Henri de Chauvigny de Blot (1751-1805). Nommé évêque de Lombez en mars 1788, il refusa sa démission en 1801, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, p. 392.

<sup>425</sup> Étienne-Jean-Baptiste des Galois de La Tour ((1750-1820). Vicaire général de l'évêque d'Autun, il fut nommé évêque de Moulins (diocèse nouvellement érigé en avril 1788) juste avant la Révolution et ne fut jamais institué. Nommé archevêque de Bourges en 1817, il fut consacré en 1819, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 149-150.

<sup>426</sup> Joseph-François de Malide (1730-1812). Évêque d'Avranches en 1766, puis de Montpellier en 1774, il refusa de démissionner, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, pp. 270 et 345-346.

<sup>427</sup> Charles Colbert de Seignelay de Castle-Hill (1736-1813). Évêque de Rodez en 1781, il démissionna en 1801, *ibid.*, t. 1, p. 14

<sup>428</sup> Arthur-Richard Dillon (1721-1806). Évêque d'Évreux en 1753, archevêque de Toulouse en 1758, puis archevêque de Narbonne en 1762, il refusa de démissionner en 1801, *ibid.*, t. 2, pp. 253, 354 et 386.

d'Église de France, et qui n'en a ni les caractères, ni les droits ni aucun des principes. Ce rassemblement doit son existence à un acte émané de la chancellerie romaine, connu sous le nom de concordat. La prétendue Église est l'Église concordatiste, laquelle a pour auteur... et... et les ministres ignorants ou pusillanimes du pape Pie VII.”

Le prélat termine sa lettre par un exposé du vrai plan du Fils de Dieu dans l'établissement de son Église, son corps mystique, dépositaire

p. 116. **1816.**

de sa doctrine, distributeur de ses grâces, et organe de ses mystères. “À la tête de ses 12 apôtres il mit un chef, et ce fut Pierre... qui fut revêtu de la primauté d'honneur et de juridiction... Mais lorsque le fondateur de la religion appela ainsi le prince des apôtres, il appela en même temps ceux-ci qu'il revêtit également de droits certains, et chargea de devoirs et de fonctions inviolables. Ce fut à eux qu'il confia le soin, conjointement avec Pierre, et sous Pierre, de gouverner son Église. Ce fut à tous ensemble qu'il donna le pouvoir de remettre... Ce fut à eux tous ensemble qu'il promit d'être avec eux tous les jours jusqu'à la fin du monde. Ce fut à eux tous ensemble, et non à un seul séparé des autres, qu'il permit d'établir un gouvernement et une règle pour que tout se passe dans l'ordre, avec justice, décence et charité dans la conduite du troupeau. J.-C. ne donna pas à saint Pierre le pouvoir de gouverner l'Église despotiquement, d'y exercer une autorité absolue et arbitraire, d'agir dans la disposition des choses de Dieu sans consulter les règles saintes et se conformer aux principes de la discipline qui ont toujours conduit l'administration spirituelle. Pierre et les apôtres reçurent une mission divine. Le pontife romain est le successeur de Pierre ; les évêques sont les successeurs des apôtres. On ne voit ni quand, ni comment le chef put se croire autorisé à enfreindre, par un simple acte de sa volonté, la loi qui, partant d'une source divine, s'étend sur tout le corps ; mais Pie VII, dans l'acte appelé son concordat, a opéré les changements les plus inouïs, les plus étendus et les plus funestes. Il a pris sur lui de destituer les évêques de leurs sièges, sans forme de procès, sans grief, et l'on peut ajouter, sans raison. Il a éteint les titres, bouleversé les diocèses, multiplié à l'infini les réformes, sans consulter et sans entendre ceux que J.-C. lui ordonna positivement de consulter et d'entendre, avant de pouvoir rien tenter de pareil dans le lieu saint. Ah ! nous soumettrons-nous à ces nouveautés ? ...”. 9°. De celle du même évêque de Rodez, datée de Londres janvier 1810, adressée au même grand vicaire de Lombes. Même fond de pensée contre l'Église concordatiste, production de l'esprit de ténèbre... invitation à ne point communiquer avec elle.

[Pièce insérée p. 116]

Note de S. E. le cardinal légat aux évêques de France.

Tous ceux qui, au mépris du jugement du siège apostolique, adhèrent à l'évêque d'un diocèse supprimé, et refusent de se soumettre à l'évêque institué par le souverain pontife, dans la nouvelle circonscription, doivent être regardés comme désobéissants envers le Saint-Siège, et comme provoquant le schisme. La sollicitude du Saint-Siège est la même pour toutes les Églises ; et en vertu de l'autorité dont J.-C. l'a revêtu pour le bien de chacune en particulier, il peut tout délier, sans égard pour quelques formes canoniques, qui, vû les circonstances et la nécessité des temps, ne peuvent être observées. J.-C. n'aurait pas suffisamment pourvu à son Église, s'il n'eût donné à son vicaire la puissance pour conserver ou rétablir l'unité catholique ; et c'est une preuve de la droiture de la conduite que le Saint-Siège a tenu dans les Gaules. Mais la sagesse est principalement confirmée, soit par l'exemple du S. pontife Melchiade<sup>429</sup>, dont la sentence rapportée par Optat et louée par saint Augustin (Epist. 43, alis 162), priva quelques évêques catholiques d'Afrique, au commencement du 4<sup>e</sup> siècle, de leurs sièges épiscopaux, quoiqu'ils les eussent obtenus canoniquement ; soit par le consentement des autres Églises, qui reconnaissent l'état de l'ordre hiérarchique actuel des Églises de France, et communiquent, quand l'occasion le requiert, avec les nouveaux évêques qui y sont établis.

Donné à Paris, au palais de notre résidence, 9 juin 1804.

Signé J.-B. [Caprara] cardinal légat.

---

<sup>429</sup> Miltiade [ou Melchiade] (?-314). Pape en 311, son pontificat fut marqué par la querelle donatiste. Lors du concile de Rome qu'il réunit en 313 (en réponse à la demande d'arbitrage de Constantin), il condamna Donatus pour avoir enfreint les règles de la discipline ecclésiastique en rebaptisant des apostats et en ordonnant des évêques faillis durant la persécution de Dioclétien. Son jugement fut mal reçu et les donatistes interjetèrent appel avant de se révolter et de faire basculer la province d'Afrique dans la guerre civile. Saint Augustin, qui eut à résorber ce schisme, défendit la mémoire et la « sage décision » de Miltiade, P. Levillain, *Dictionnaire historique de la papauté*, op. cit., p. 1109-1110.





## CAHIER IX

### DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1818 JUSQU'AU 15 JUILLET 1818

*Note au-dessous du titre* : On y a inséré une Analyse du Journal ecclésiastique... intitulé : L'Ami de la religion et du roi. À commencer du n° 355, 5 janvier 1818, jusqu'au n° [1043]<sup>1</sup>.

p. 1. **1818. Janvier.**

N° 355. *L'Ami de la religion*... 5 janvier

**Réunion des protestants.** De la réunion des Luthériens et des Calvinistes.

1<sup>er</sup> article. Le rédacteur, au sujet de la réunion qui s'est opérée l'année précédente dans plusieurs États de l'Allemagne, et principalement en Prusse pour le 1<sup>er</sup> novembre fête séculaire de la Réforme, expose d'après Bossuet les diverses tentatives faites dès 1525 et... pour la réunion des deux sectes en une, tentatives qui ont toujours été vaines<sup>2</sup>...

**Concordat.** p. 250, le rédacteur ne répond aux divers ouvrages publiés contre le concordat par les avocats, les officiers, les banquiers... en disant que chacun doit se mêler de ce qui le regarde.

**Broglie.** Sur le jugement de l'évêque de Gand [rajout au-dessus de la ligne : *condamné à la déportation et à une amende*], le chapitre a refusé de prendre en main l'administration du diocèse<sup>3</sup>...

---

<sup>1</sup> Rondeau, qui ne souhaitait certes pas s'abonner à *L'Ami de la religion et du roi*, se le procurait par l'intermédiaire de l'imprimeur Pierre Jacques Méquignon. À la mort de celui-ci en 1824, il cessa d'en faire la recension (voir cahier XV, p. 6).

<sup>2</sup> Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les princes-électeurs de Brandebourg avaient œuvré en faveur de l'unification des Églises luthérienne et calviniste dans un but d'unité territoriale et de paix. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le piétisme et l'Aufklärung avaient contribué à relativiser les différences confessionnelles au sein du protestantisme. Puis, le renouveau religieux survenu pendant les guerres de libération (1813-1814) s'était développé sur une base évangélique large. Le rescrit de Frédéric-Guillaume III du 27 septembre 1817 annonçait la réunion des deux paroisses (luthérienne et calviniste) de la Cour de Postdam à l'occasion de la fête de l'anniversaire de la Réforme le 31 octobre suivant. Sans imposer la démarche, il encourageait également à en suivre l'exemple. L'appel à l'union reçut une large adhésion dans la population. Ici aussi, politique et religieux étaient étroitement mêlés : une unification des Églises aurait permis de faciliter l'exercice du contrôle de l'État sur les Églises protestantes réaffirmé dans l'*Allgemeines Landrecht* de 1794 (affirmant à la fois la liberté religieuse individuelle et la mainmise territoriale de l'État sur les Églises). Mais les choses devinrent plus compliquées lorsque le souverain imposa en 1821 une réforme de la liturgie : un mouvement néo-luthérien se développa, tandis que la question de la constitution de l'Église était perçue comme directement connexe à celle de la constitution politique, contribuant à articuler le rejet de l'union avec celui du libéralisme, M. Galland-Szymkowiak, « État, Église et individu. Deux idéalismes face à la question de l'Union des Églises protestantes (Hegel et Solger) », *Revue germanique internationale*, 8-2008, p. 9-31, <http://rgi.revues.org/371>, consulté le 19-05-2015.

<sup>3</sup> Après sa campagne contre la Constitution et le serment, Mgr de Broglie refusa fin 1816 d'accéder à la demande du gouvernement de faire dire des prières publiques pour l'heureuse délivrance de la reine enceinte, se fondant sur le fait que les souverains étaient protestants. Ce fut la provocation de trop. Convoqué devant le conseil d'État

p. 252. Mission à Arles.

N° 356. *L'Ami de la religion...* 7 janvier

**Mariage contrat civil par M. Boyer<sup>4</sup>, professeur au séminaire de Saint-Sulpice. Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage... avec une dissertation sur la réception du concile de Trente dans l'Église de France (1 v. in 8° 4 fr).** Second article (v. n° 353). p. 258, l'auteur de l'*Examen* ne veut pas que le mariage, contrat naturel soit en même temps contrat civil<sup>5</sup>.

**Discipline ecclésiastique.** p. 261, pour mieux refuser à la puissance civile toute inspection, approbation et pouvoir sur la discipline de l'Église, dans ce qu'elle a d'extérieur, de mixte, le rusé et imposteur auteur ose accuser ses adversaires qui concèdent à la puissance civile le

---

début 1817 et menacé d'incarcération, il quitta le royaume, mais fut condamné par contumace à la déportation et aux frais du procès par la cour d'assises du Brabant. Le jugement fut exposé au pilori. Le chapitre refusa de prendre en main l'administration du diocèse qu'il remit aux vicaires généraux, conformément au vœu du pape qui avait maintenu Broglie sur le siège de Gand. Les nombreuses pressions et brimades exercées par le gouvernement ne le firent pas fléchir et le trouble perdura dans le diocèse jusqu'au décès de l'évêque en 1821, J. Lenfant, « Maurice de Broglie, évêque de Gand (1766-1821) », *op. cit.*, p. 340-343.

<sup>4</sup> Pierre-Denis Boyer (1766-1842). Condisciple de Frayssinous au collège de Rodez, il entra dans la congrégation de Saint-Sulpice et fut ordonné en 1790. Réfugié dans le Rouergue avec Frayssinous durant la Terreur, il rejoignit avec lui M. Émery en 1800 et enseigna la philosophie avant de remplacer Frayssinous comme professeur de théologie dogmatique au séminaire de Saint-Sulpice. Il refusa de reconnaître la compétence du concile de 1811 en matière d'investiture et, après la suppression de la congrégation de Saint-Sulpice par Napoléon, se retira jusqu'en 1814. Il reprit les cours de théologie (il eut pour élève son neveu, Denis-Auguste Affre, futur archevêque martyr de Paris), tout en publiant de nombreux ouvrages (dont celui cité par Rondeau). Il s'engagea dans une polémique avec Tabaraud dans *L'Ami de la religion*. En 1826, à la demande de Frayssinous, il réfuta un opuscule de La Mennais contre les Quatre Articles dans son *Antidote contre les Aphorismes de l'abbé de Lamennais*. Retiré après 1830, il partagea son existence entre les retraites et l'écriture, F.-M. Pérennès, *Dictionnaire de biographie chrétienne, op. cit.*, t. 1, col. 689-691. ; L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Picard et fils, 1900, p. 140.

<sup>5</sup> À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la notion du mariage-contrat, à laquelle théologiens et canonistes souscrivirent, fut le point de départ du mouvement de sécularisation du mariage : si le sacrement relevait de l'Église, le mariage en tant que contrat était, comme tout contrat, de compétence séculière, le soustrayant du même coup aux règles de l'Église. Celles-ci furent présentées comme des contraintes qui mettaient en échec les "droits naturels" de l'homme. Si le concile de Trente marqua le début de deux siècles de compétence juridictionnelle exclusive de l'Église, l'affirmation de l'État moderne, l'évolution de la pensée juridique et l'action des parlements (à qui Louis XIII confia le soin d'annuler le mariage de son frère, compétence qui fut reconnue par l'assemblée du clergé de 1635), ainsi que les difficultés soulevées par la pluri-confessionnalité jusqu'à l'édit de tolérance de 1787, furent autant de facteurs qui ouvrirent la voie à la législation révolutionnaire. Aboutissement de la réflexion doctrinale de l'Ancien Régime, la Constitution des 3-4 septembre 1791, déclarait : « La loi ne considère le mariage que comme contrat civil » (II. Art. 7). Si Rome protesta, le clergé constitutionnel défendit la distinction contrat-sacrement (voir les ouvrages de Pierre Brugière, ou l'excellente et très complète démonstration de François de Torcy, *Vrais principes sur le mariage, ou lettres à un curé du département de marne, en réponse à différentes questions sur la loi concernant les naissances, mariages & décès, et sur la loi du divorce*, Paris, Le Clere, 1793). Le concile national de 1797 reconnut la compétence exclusive de l'État pour statuer sur le lien (21 novembre 1797). Réaffirmée dans le Code civil, la distinction contrat-sacrement, compliquée encore par les débats sur le droit naturel (Portalis : « Le mariage [...] n'est ni un acte civil, ni un acte religieux, mais un acte naturel »), ne cessa pourtant pas de faire débat et l'Église multiplia au XIX<sup>e</sup> siècle les déclarations affirmant la totale indivisibilité du sacrement et du contrat, le sacrement appartenant à l'essence même du mariage, J. Gaudemet, *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 327-401 ; voir aussi J. Basdevant, *Des rapports de l'Église et de l'État dans la législation du mariage, du concile de Trente au Code civil*, thèse de droit, Paris, C. Larose, 1900 ; A.-J. Arnaud, *Les origines doctrinales du Code civil français*, thèse de droit, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969. L'ouvrage de Boyer cité par Rondeau fut publié en 1817 pour réfuter ceux de Tabaraud et Agier qui défendaient la distinction contrat-sacrement.

droit de protection et d'opposition, de la lui accorder sur des points de liturgie, qui ne sont aucunement du ressort de la puissance civile, comme les prières dans l'administration des sacrements, dans l'oblation du sacrifice...

p. 2. *1818. Janvier.*

***Sœurs de la Croix.*** On vient d'établir à Issy des sœurs de Saint-André, association de filles formée à Poitiers, et dont la 1<sup>ère</sup> maison fut fondée à Maillé, dans ce diocèse. Elles se consacrent à l'instruction chrétienne des enfants des campagnes et au soin des malades. À Poitiers, elles portaient le nom de Sœurs de la Croix.

***Décès de M. Gallois, prêtre.*** p. 268. Mort de M. Mathurin Gallois<sup>6</sup>, curé de Saint-Louis à Blois, et grand vicaire d'Orléans pour cette partie du diocèse.

Mort subite la nuit du 27 au 28 décembre dernier. Il avait eu, pendant la Révolution, les pouvoirs de M. de Thémynes, ancien évêque de Blois, pour gouverner le diocèse. En 1802, il se soumit au concordat, fut fait par l'évêque d'Orléans grand vicaire pour tout le département de Loir et Cher, réuni à cet évêché, et le chapitre de cette ville lui a continué les pouvoirs. Il eut à souffrir quelques oppositions de la part de M. de Thémynes et des anti-concordataires.

***Légitimité de l'épiscopat de 1801.*** En 1816, M. Gallois a publié un écrit intitulé : De l'obligation de reconnaître les évêques institués par Pie VII, en vertu du concordat, ou entretien d'un curé avec un de ses paroissiens sur la dissidence. Brochure indiquée dans le n° 229.

***Écrits de Carron.*** p. 271, quatre nouveaux ouvrages de morale par l'abbé Carron, dont les intitulés sont assez originaux.

N° 357. *L'Ami de la religion...* 10 janvier

***Vie de Voltaire par Lepan.*** *Vie politique, littéraire et morale de Voltaire, où l'on réfute Condorcet, Luchet, Duvernet, le marquis de Villette, les historiens, &c.* par M. Lepan<sup>7</sup>. 1 vol. in 8° 5 fr.

---

<sup>6</sup> Mathurin Gallois (1743-1818). Curé de Saint-Nicolas de Blois, insermenté, il fut l'un des vicaires généraux clandestins de Mgr de Thémynes durant la Révolution et administra le diocèse de l'abbé Grégoire en recevant ses ordres directement d'Espagne. Toujours curé de Saint-Nicolas et grand vicaire de Blois après 1802, son ouvrage sur *L'obligation de reconnaître les évêques institués par Pie VII en vertu du concordat...* dut paraître bien ironique aux évêques anciens constitutionnels en poste et amis de Grégoire !

<sup>7</sup> Édouard-Marie-Joseph Lepan (1767-1836). Fils d'un avocat au parlement de Paris, il se destinait à la carrière juridique mais devint homme de lettres après la Révolution. Rédacteur du *Courrier des Théâtres* durant huit ans, il publia entre autres des *Principes généraux de la langue française* en vers (1798), mais fut surtout célèbre pour ses ouvrages sur Voltaire (il était un farouche antivoltairien) et Corneille, L.G. Michaud, *Biographie universelle*, Paris, Ch. Delagrave et Cie, 1842, t. 24, p. 217 ; R. Trousson (éd.), *Voltaire : 1778-1878*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2008, pp. 22, 257 et 647.

Le rédacteur expose son désir de donner une *Vie de Voltaire*, mais n'en ayant pas le loisir, il s'est borné à donner une ébauche de son plan dans les Mélanges de philosophie (tomes 8 et 9), suite des Annales catholiques. Il parle d'un projet de M. Massure de donner une *Vie de Voltaire* qui ne paraît pas encore. Paraît l'ouvrage de M. Lèpan.

p. 3. **1818. Janvier.**

La première moitié de la *Vie de Voltaire* est traitée avec plus de détails que l'autre moitié, qui n'est pas complète, qui est un peu évoquée.

**Concordat.** p. 281. Sur le Concordat. Le rédacteur se plaint de la divergence des opinions et des jugements qu'on en porte. Selon lui, le Concordat tend à faire reflourir la religion : mais il défend assez mal sa cause, et se rejette sur des lieux communs.

**Concordat.** Le *Journal des Débats* du 11 janvier annonçait que la commission du concordat avait terminé son travail ; mais que la nomination du rapporteur était ajournée, parce que la commission désirait avoir une conférence avec le ministre de l'Intérieur<sup>8</sup>.

**Écrit de M. Ambroise Rendu**<sup>9</sup>. J'ai lu, le 13, une petite brochure de 24 pages intitulée : *Quelques réflexions à propos des précurseurs de l'Antéchrist ; sur l'Université, sur la constitution politique et religieuse de la France, sur les libertés de l'Église gallicane, sur la réunion des cultes luthériens et calvinistes. Par un membre de l'Université* [ajout en dessous : *M. Ambroise Rendu*], 1817, chez Brunot Leble.

*Picot n° 262, 12 février 1817 en rend compte et le réfute.* Le plan de l'auteur est de combattre l'abbé Wurtz<sup>10</sup>, auteur des Précurseurs de l'Antéchrist, 1 vol. in 8° 6<sup>e</sup> édit. à Lyon, mars 1817.

---

<sup>8</sup> Après la signature de la convention le 11 juin 1816, dont les négociations avaient été en grande partie tues au public, il fallait présenter le concordat au pays. Le processus législatif fut lancé le 5 novembre 1817 dans le discours du Trône. Le 22 novembre, le ministre de l'Intérieur, Lainé, déposa le projet de loi au bureau de la Chambre des députés et prononça un grand discours (qui déplut à Rome) dans lequel il minimisait le plus possible la portée du concordat. La Chambre désigna une commission de neuf membres, chargée d'examiner et d'amender si nécessaire le texte. Tandis que la polémique prenait de l'ampleur dans le public, la commission se réunit 17 fois entre le 4 décembre 1817 et le 9 janvier 1818 et rendit compte de ses travaux à Richelieu et Lainé le 17 janvier, A. Roquette, *Le Concordat de 1817 : Louis XVIII face à Pie VII*, Paris, Éditions du Félin, 2010, p. 92-126.

<sup>9</sup> Ambroise Rendu (1778-1860). Fils d'un notaire au Châtelet de Paris, marqué par la tradition janséniste, Ambroise Rendu fit ses études au Collège des Quatre-Nations où il se lia avec Louis de Fontanes. Devenu grand maître de l'Université en 1808 et chargé de réorganiser l'instruction publique, celui-ci l'appela à ses côtés. Inspecteur général de l'Université, nommé au Conseil royal de l'Instruction publique en 1820, il resta dans l'administration de l'Instruction publique jusqu'en 1850. Auteur de nombreux ouvrages pédagogiques et hébraïsant, il publia en 1858 une *Nouvelle traduction des Psaumes sur le texte hébreu*, Paris, [s.n.]. Il fut un membre actif, puis le président (1845-1849), de la future Société de Port-Royal (héritière de la Boîte à Perrette) rétablie en 1802. Dans ce cadre, il participa également au développement des écoles des frères tabourins. Voir M. Ambroise-Rendu, *Les Rendu, ou comment accéder à la bourgeoisie*, Paris, Éditions Christian, 1989 ; C. Gazier, *Histoire de la Société et de la Bibliothèque de Port-Royal*, Paris, [PUF], 1966.

<sup>10</sup> Jean-Wendel Wurtz (1760-1826). Né en Moselle, il fut vicaire de Saint-Nizier à Lyon. Destabilisé et profondément marqué par la Révolution, il publia notamment en 1816 *L'Apocalypse ou les précurseurs de*

Ouvrage qui attaque l'enseignement de l'Université, les libertés de l'Église gallicane qu'il désigne être les 4 piliers qui servirent depuis à supporter les échafaudages des ennemis de l'Église.

L'auteur dénonce aussi 1°. *Réflexions sur le respect dû au pape et à ses décisions dogmatiques*, par M. B<sup>11</sup>, supérieur du séminaire, Lyon, 1817. 2°. *Précis des vérités qui distinguent le catholique de toutes les sectes chrétiennes et avouées par l'Église de France*, par M. D<sup>12</sup>, ancien professeur de théologie, Lyon, 1817.

p. 4. **1818. Janvier.**

**Archevêque Paris.** Les nouvelles bulles d'institution pour l'archevêque de Paris sont arrivées de Rome le 12 janvier. Les premières avaient été renvoyées à raison des anciennes qualités de duc et pair de Saint-Cloud<sup>13</sup> &c. qu'elles lui attribuaient.

**Rome sur le concordat.** Il m'a été dit le 15, que le pape informé du projet de loi sur les conventions, lequel renfermait des lois organiques, en a témoigné au roi ses plaintes, qu'il voulait qu'on s'en tint à la lettre de la convention du 11 juillet [*sic*], qu'autrement il refuserait toutes institutions canoniques. C'est à ce sujet que le roi a voulu que la commission nommée reprît son travail sur le concordat. Mais comme les membres au nombre de 9 ne s'accordent

---

*l'Antechrist...ou la révolution française prédite par saint Jean l'évangéliste...* qui fut dénoncée par l'avocat Dupin pour ses attaques contre les maximes gallicanes protégées par les lois de l'État et lui valut un procès. Privé de ses pouvoirs par les grands vicaires de Lyon, il quitta la ville et ne revint que quelques années plus tard. En 1825, il publia une lettre *À Monsieur de La Mennais* dans laquelle il dénonçait de nouveau le gallicanisme. Paraissant en plein procès contre le *Constitutionnel* et le *Courrier*, l'ouvrage fut produit comme preuve des progrès de l'ultramontanisme, mais la cour statua le 18 janvier 1826 que le livre ne représentait pas de danger et annula la saisie de la brochure. Il mourut près de Lyon peu de mois après, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, L.G. Michaud, 1828, t. 51, p. 285.

<sup>11</sup> Jean-François Bétemps (1764-1843). Originaire du diocèse d'Annecy, il fut ordonné prêtre en septembre 1792 après avoir étudié au séminaire d'Annecy. Insermenté (en 1793), il exerça ses fonctions clandestinement et fut arrêté et condamné à la déportation sur l'île de Ré en mai 1799. Curé de Meyrin en août 1803, vicaire puis chanoine de la cathédrale de Lyon, il fut l'éditeur des *Étrennes religieuses* à Lyon jusqu'en 1825. Promoteur de la confrérie du Rosaire Vivant, il en fut nommé directeur général avec l'abbé Marduel par Grégoire XVI en 1832, avec pouvoir de conférer des indulgences aux croix et aux rosaires pour les membres de la confrérie. Il publia en 1833 le *Manuel du Rosaire vivant*. L'ouvrage cité par Rondeau fut réfuté par l'abbé Jacquemont dans ses *Maximes de l'Église gallicane victorieuse des attaques des modernes ultramontains*, Lyon, [s.n.], 1818. Voir A. Billiet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, Chambéry, Puthod, 1865, p. 323-324; C. M. Rebord et A. Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy* [*sic*] *1535 à nos jours*, Annecy, Impr. Commerciale, 1921, t. 1, p. 69; J.-M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées...*, [s.l.], P. Daffis, 1869, t. 1, p. 325; Meslé, *Petit manuel du Rosaire vivant*, Rennes, de l'imprimerie de J. M. Vatar, 1834, p. 23-24.

<sup>12</sup> Michel Desgrange (1734-1822). Capucin originaire de Lyon, plus connu sous le nom de P. Archange, émigré durant la Révolution, il fut prédicateur à Lyon après son retour en France, F. X. de Feller, *Dictionnaire historique, op. cit.*, vol. 2, p. 336.

<sup>13</sup> Le Duché-Pairie de Saint-Cloud avait été constitué en 1674 au profit de l'archevêque de Paris et de ses successeurs à cette fonction. Il perdura jusqu'en 1789 ; cette dénomination était donc obsolète en 1818.

pas, que 4 veulent le rejet, 5 sont pour son admission, ils ont appelé le ministre Richelieu<sup>14</sup> à leurs délibérations. Il paraît que le gouvernement se propose employer la voie de la temporisation qui serait de faire prendre provisoirement aux évêques nommés et institués possession des sièges existants par le concordat de 1801, et de clore les Chambres après la discussion et conclusion du budget, sans qu'il soit fait question du concordat et pour cette session ; dans l'espérance que dans l'intervalle on pourra amener la Cour de Rome à le modifier<sup>15</sup>. On m'a ajouté que l'archevêque de Paris pourrait prendre possession de son siège le 8 février prochain, 1<sup>er</sup> dimanche de Carême.

*La Quotidienne*, dans un des ses derniers n<sup>o</sup>s s'est fortement élevée contre l'ouvrage de M. Lanjuinais<sup>16</sup>, dont la 2<sup>e</sup> édition circule<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu (1766-1822). Petit-fils du maréchal de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre de Louis XVI, il fut employé pour des missions diplomatiques au début de la Révolution, puis s'engagea dans l'armée des Princes avant de servir en Russie. Gouverneur (et fondateur) d'Odessa et de la Nouvelle Russie (sud de la Russie) jusqu'en 1814 où il revint en France. Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères en septembre 1815, ses relations privilégiées avec le tsar le désignèrent pour négocier le nouveau traité de paix qu'il ressentit comme une humiliation. Confronté à la volonté de vengeance des ultras et à la Chambre introuvable, il fut amené à gouverner avec les libéraux après la dissolution en 1816. Les discussions sur le concordat de 1817 le brouillèrent avec les doctrinaires. En revanche, il fut celui qui obtint au congrès d'Aix-la-Chapelle (septembre-octobre 1818) la fin de l'occupation du territoire par les troupes alliées. Ses dissensions avec Decazes, et l'opposition croissante des ultras, l'amènèrent, malgré ce succès, à démissionner le 26 décembre 1818. Il fut rappelé à la présidence du conseil en 1820, après l'assassinat du duc de Berry, mais, attaqué par les ultras comme par les libéraux, il démissionna dès l'année suivante. Voir E. de Waresquiel, *Le duc de Richelieu*, Paris, Perrin, 1990 (réédité en 2009).

<sup>15</sup> La commission bloquait notamment sur le nombre de 92 diocèses et le coût que cela représenterait. Pourtant, le nombre de 92 diocèses avait été expressément demandé par la France et accepté par Rome qui ne voulait plus y revenir. Finalement, l'article litigieux fut adopté par 5 voix contre 4 (on constate l'exactitude des informations). Le comte Marcellus, membre ultra de la commission, tenta quant à lui, vainement, de faire préciser l'inapplicabilité des Articles organiques (maintenus au grand dam de Rome) prévue dans le concordat, lorsqu'ils concernaient la doctrine et les lois de l'Église. La commission rendit compte au duc de Richelieu le 17 janvier, A. Roquette, *Le Concordat de 1817*, op. cit., p. 125.

<sup>16</sup> Jean-Denis Lanjuinais (1753-1827). Fils d'un avocat au parlement de Bretagne, docteur en droit en 1771 et avocat, titulaire de la chaire de droit ecclésiastique à la faculté de Rennes en 1775, défenseur des droits du Tiers dès 1788, il fut le rédacteur des cahiers de doléances du Tiers État de la sénéchaussée de Rennes et député aux États-Généraux. Fondateur avec Le Chapelier du Club Breton, il participa à la séance du Jeu de Paume et fut partisan de l'abolition des privilèges. Membre du Comité ecclésiastique dès août 1789, il s'opposa à la confiscation des biens ecclésiastiques, mais fut l'un des rédacteurs de la Constitution civile du clergé où son gallicanisme (teinté du milieu jansénisant de sa famille ; son frère fut évêque constitutionnel, proche de Grégoire) trouva à s'exprimer. Il fut également l'un des promoteurs de la mise en place de l'état civil. Député d'Ille-et-Vilaine à la Convention nationale, il siégea avec les Girondins mais se rapprocha de la Plaine. Opposé à la condamnation de Louis XVI, à la création du Tribunal révolutionnaire, en constante opposition avec les Montagnards, il fut décrété d'accusation avec les Girondins et déclaré traître à la Convention le 28 juillet 1793. Il vécut caché jusqu'à Thermidor. Président de la Convention en juin 1795, il fut l'un des rédacteurs de la Constitution de l'an III et devint député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Anciens jusqu'en 1797. Favorable au 18-Brumaire, il entra au Sénat conservateur. Mais il s'opposa au consulat à vie puis à l'Empire, ce qui ne l'empêcha pas d'être fait comte d'Empire en 1808. Rallié à Louis XVIII en 1814, il siégea dans l'opposition à la Chambre des Cent-Jours. Il reprit sa place à la Chambre des pairs en 1815 et, monarchiste constitutionnel, combattit les ultras, soutenant Decazes et Richelieu avant de basculer dans l'opposition aux ministères Pasquier et Villèle. Gallican convaincu, il lutta également contre la montée de l'ultramontanisme. Voir M.-R. F. de Voyer de Paulmy d'Argenson, *Jean-Denis, comte Lanjuinais : un juriste et homme politique de la Révolution au début du XIX<sup>e</sup> siècle, 1753-1827*, Châtelleraut, Marsay éditions, 1977 (édition d'un mémoire, Université de Poitiers,

L'ouvrage de M. Grégoire est aussi en vente. Il est intitulé : *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane et autres Églises*. 460 pages. 5 fr.

p. 5. **1818. Janvier.**

**Jalabert.** On m'a lu le discours que M. Jalabert a adressé au roi le jour que le chapitre et le clergé de Paris ont été présentés à S. M. On y remarque surtout ces paroles qui contrastent peu avec la cherté [*sic*] du pain et la misère publique : [blanc]

**Concordat.** La commission du concordat, dit le *Journal des Débats* du 16, ne s'est pas réunie depuis quelques jours : elle n'a point encore nommé son rapporteur. Cela prouverait l'intention du gouvernement de temporiser.

N° 358. *L'Ami de la religion*... 14 janvier

**Appels comme d'abus.** Des appels comme d'abus.

En examinant cette question sans partialité, je suis de l'avis du rédacteur, qu'en matières ecclésiastiques, et conformément à la pratique de l'Église, et de celle de France jusqu'en 1438, l'appel comme d'abus ne doit point sortir de la juridiction de l'Église, et passer d'un juge de l'Église à un juge laïque. Anciennement on appelait de l'évêque diocésain au métropolitain, de celui-ci au primat, du primat au pape. Le rédacteur remarque que ce fut le concile de Bourges qui le 1<sup>er</sup> en France innova sur le droit canonique en cette partie. Le motif du rédacteur sur cet objet est d'attaquer l'article 8 du projet de loi sur le concordat qui rappelle l'article 6 des lois organiques du concordat de 1801<sup>18</sup>.

---

1975); sur la pensée politique de Lanjuinais, voir aussi J.-P. Clément, *Aux sources du libéralisme français : Boissy d'Anglas, Daunou, Lanjuinais*, Paris, LGDI, 2000.

<sup>17</sup> Jean-Denis Lanjuinais, *Appréciation du projet de loi relatif aux trois Concordats ; avec les articles du dernier Concordat, ceux du projet de loi, et une Revue des ouvrages sur les Concordats*, Paris, Baudouin frères, 1817. L'ouvrage, dans lequel il s'en prenait vigoureusement aux empiètements pontificaux, fut distribué à tous les députés et réédité cinq fois durant la seule année 1817.

<sup>18</sup> « L'appel comme d'abus est une voie légale ouverte à tous les citoyens, pour faire anéantir ou seulement réformer, par l'autorité du roi, en conseil d'État, tout ce que les évêques, officiaux et autres ecclésiastiques, et même les conciles provinciaux ou nationaux, peuvent faire de contraire à l'autorité civile, et à celle des canons reçus en France. L'indépendance réciproque du pouvoir spirituel, qui ne s'adresse qu'aux âmes catholiques, et du pouvoir temporel qui régit la société, sans faire acception des croyances professées par les citoyens, tel est évidemment le principe de la constitution française. » J.-P. Migne, *Encyclopédie théologique, op. cit.*, vol 9, *Cours alphabétique et méthodique de droit canon*, t. 1, col. 169-179. Tout attentat « aux droits, franchises, libertés et privilèges de l'Église gallicane » relevait de l'appel comme d'abus, procédure qui fut très utilisée par les parlements et le clergé janséniste au long des querelles religieuses du XVIII<sup>e</sup> siècle, transformant le Parlement en « champion de la cause gallicane, de la cause de l'État et du bien public contre les excès du clergé », M. Cottret, *Jansénismes et Lumières, op. cit.*, p. 280-282. Rétabli par les Articles organiques (art. VI de la loi du 18 germinal an X), l'appel comme d'abus fut reçu dès 1809 contre un mandement de l'évêque de Poitiers. Dans le contexte de la Restauration, il fut un enjeu dans la lutte entre gallicans et ultramontains. Les jansénistes en furent bien entendu les ardents défenseurs, notamment Tabaraud. Voir aussi J. Lafon, *Les prêtres, les fidèles et l'État, op. cit.*, p. 118-162 (sur les appels comme d'abus au XIX<sup>e</sup> siècle) ; R. Génestal, *Les origines de l'appel comme d'abus*, Paris, PUF, 1950 ; H. Fondi de Niort, *De la "Querela inofficiosi testamenti" en droit*

p. 6. 1818. Janvier.

N° 359. *L'Ami de la religion*... 17 janvier

**Rituel de Langres.** Instructions sur le rituel, par M. le cardinal de La Luzerne, évêque de Langres, 1 vol. in 4° 15 fr.

Dans le cours de l'analyse (p. 311), le rédacteur annonce que c'est une nouvelle édition de ces instructions publiées avant la Révolution.

**Mariage.** Il critique quelques articles sur le mariage avec un ton plus poli et plus honnête qu'il n'en use envers M. Tabaraud. Il appuie sa critique sur des autorités peu reçues, telle que la bulle *Auctorem fidei* contre les actes du synode de Pistoie<sup>19</sup>.

**Cramer, archiprêtre catholique en Hollande.** p. 315, M. Cramer<sup>20</sup>, archiprêtre catholique à Amsterdam a éprouvé un procès pour avoir entretenu une correspondance avec M. Ciamberlani, nonce du pape, résidant à Munster, qui, dit le rédacteur, est en Hollande le délégué de l'ordinaire, et c'est le pape qui y a la juridiction immédiate, puisqu'il n'y a pas d'évêques dans ce pays. Correspondre avec M. Ciamberlani, c'est donc correspondre avec le grand vicaire chargé de la mission. Mais d'après un mémoire présenté au gouvernement hollandais par M. Cramer, les poursuites ont cessé.

**Chambéry érigée en métropole.** p. 316. Le 7 décembre, on a publié à Chambéry la bulle de S. S. qui érige le siège de cette ville en métropole. Jusqu'en 1779, cette Église portait le nom de Décanat de Savoie, et dépendait du diocèse de Grenoble. Pie VI, en 1779, l'érigea en Église épiscopale, par une bulle du 18 août...

---

romain. *De l'appel comme d'abus en droit français*, thèse pour le doctorat de droit, Toulouse, impr. de Bonnal et Gibrac, 1874.

<sup>19</sup> La bulle *Auctorem fidei*, fulminée par Pie VI le 28 août 1794, condamnait les actes du synode de Pistoia, l'évêque Scipion de Ricci et les évêques toscans ayant participé au synode comme jansénistes. Le rédacteur de *L'Ami de la religion* ironisait et argumentait déjà en 1816 sur la non reconnaissance par Tabaraud de cette bulle : « On se doute bien que cette bulle, portée contre le synode de Pistoie, n'a pas le suffrage d'un écrivain qui ne dissimule pas son attachement au parti des fauteurs de ce synode. Il s'appuie du témoignage de feu M. de Barral, pour prouver que cette bulle n'a pas été envoyée aux évêques de France. Il est vrai que l'archevêque de Tours le dit dans son ouvrage posthume sur les 4 articles [...]. Ce que nous savons, c'est qu'elle l'a été aux évêques français qui se trouvaient en Italie, et qui y étaient alors en assez grand nombre [...]. Or, il n'est point vrai qu'en 1794, époque de la bulle, la plus nombreuse réunion d'évêques se trouvât en Angleterre, comme le dit M.T. Il y en avait peu au contraire [...] ce n'est que plus tard qu'ils furent contraints pas nos conquêtes de passer la mer et de se retirer à Londres », t. XVI, samedi 1<sup>er</sup> août 1816, n° 415, p. 374. Tout au long de l'année 1818, de nombreux articles parurent dans *L'Ami de la religion*, rendant compte de la querelle sur le mariage et la distinction contrat/sacrement, par ouvrages interposés, entre Tabaraud et Jean-Marie-Philippe Dubourg, évêque de Limoges.

<sup>20</sup> Jean-Jacques Cramer (1744-1824). Étudiant de la Propaganda, docteur en théologie, il fut curé de la Maagdenhuis en 1778, protonotaire apostolique en 1809 et aumônier du roi Louis de 1809 à 1810. Nommé archiprêtre de Hollande et Zélande pour la mission hollandaise de 1811 à 1824, il fut l'interlocuteur principal du gouvernement après le refus des lettres de créance du nonce Ciamberlani en août 1815. En correspondance avec lui, il chercha à continuer sa politique, M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, op. cit., pp. 33 et 275-276.



**Concordat.** Le 17, les ministres Richelieu et Lainé<sup>21</sup>, et Portalis, conseillers d'État, ont assisté aux délibérations de la commission du concordat.

p. 7. **1818. Janvier.**

N° 360. *L'Ami de la religion*... 21 janvier

**Indifférence en matière de religion.** *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, avec cette épigraphe : Impius, cum in profundum venerit, contemnit. 1 gros vol ; in 8°, 6 fr 50 c. Par M. Lamennais<sup>22</sup>, frère du M. Lamennais<sup>23</sup>, grand vicaire de Saint-Brieuc. Cet ouvrage paraît très bien écrit, et présente le triste tableau de l'état de religion. Elle est donc loin de reflourir comme le soutiennent certains aveugles qui nient l'évidence. Le rédacteur ne parle dans cet article que de l'introduction et du 1<sup>er</sup> chapitre de l'*Essai*.

---

<sup>21</sup> Joseph Henri Joachim Lainé ((1768-1835). Fils d'un substitut du procureur du roi de la Monnaie de Bordeaux, il fut reçu avocat à Paris en 1789. Favorable à la Révolution, il fut envoyé à Saint-Domingue puis fut nommé administrateur du district de la Réole en 1793 et membre du directoire au département de la Gironde en 1795. De 1796 à 1808, il exerça sa profession d'avocat à Bordeaux. Rallié à Bonaparte, il fut élu député de la Gironde au Corps législatif en 1808. Ses manifestations d'indépendance déplurent et il quitta le Corps législatif en 1814. De retour à Bordeaux, il y accueillit favorablement le duc d'Angoulême et la Restauration. Il revint à la Chambre des députés et en fut nommé président par le roi. Il se déclara contre le retour de Napoléon et accompagna la duchesse d'Angoulême en Hollande. Élu député de la Gironde en 1815, il présida la Chambre introuvable en s'efforçant de défendre face aux ultras les garanties constitutionnelles. Nommé ministre de l'Intérieur le 7 mai 1816, il donna sa démission à Decazes en décembre 1818 et reprit place à la Chambre des députés. Nommé à la présidence du conseil royal de l'Instruction publique en 1819, il fut réélu député et nommé ministre d'État en novembre et décembre 1820. Il quitta le cabinet et le conseil royal de l'Instruction publique à l'arrivée du nouveau gouvernement en décembre 1821. Opposé à la guerre en Espagne, comme à l'expulsion de Manuel, il fut élevé à la pairie en 1822 et continua à y défendre les libertés constitutionnelles. Retiré à Bordeaux après 1830, il se consacra à la littérature, B. Yvert (dir.), *Dictionnaire des ministres, op. cit.*, p. 150-151.

<sup>22</sup> Félicité Robert de La Mennais (1782-1854). Professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Malo, rouvert par son frère, en 1804-1805 et 1808-1810, il fut ordonné prêtre en 1816 et publia rapidement le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Dénonçant l'indifférence en tant que doctrine et principe de gouvernement, l'ouvrage qui fit grand bruit et connut un immense succès. Avant que ses attaques ne se portent contre le gallicanisme, des passages tels que celui-ci : « S'il faut des vertus, et par conséquent de la force pour être religieux, il ne faut que des passions, et par conséquent de la faiblesse pour être incrédule. Le cœur se porte de ce côté de tout le poids de sa corruption » ([Paris], A la librairie classique-élémentaire et catholique de Belin-Mandar et Devaux, 1828, t. 1, partie I, chap. III, p. 62), ne pouvaient qu'emporter l'approbation d'un augustinien comme Rondeau. L'on verra au long du document évoluer le jugement de notre chroniqueur lorsque La Mennais deviendra le champion de l'autorité pontificale. Du fondateur en 1828 de la Congrégation de Saint-Pierre, vouée à la formation intellectuelle d'un clergé capable de défendre la religion et de rétablir l'autorité du pape, au fondateur en 1830, avec Lacordaire et Montalembert, de la revue *L'Avenir* défendant la liberté de conscience – revue condamnée par Grégoire XVI en 1832 – le parcours de La Mennais reste l'un des plus intéressants de ce premier XIX<sup>e</sup> siècle. Voir notamment P. Boutry, « Lamennais », in J.-F. Sirinelli et D. Couty (dir.), *Histoire, La France et les Français*, Paris, Bordas, 1999, t. III ; L. Le Guillou, *L'évolution de la pensée religieuse de Félicité Lamennais*, Paris, A. Colin, 1965 ; H. X. Arquillière, *Lamennais et le gallicanisme*, Paris, Bloud, 1907.

<sup>23</sup> Jean-Marie Robert de La Mennais (1780-1860). Frère aîné de Félicité, sous-diacre en 1801, il enseigna la philosophie au petit séminaire de Saint-Malo qu'il avait contribué à rouvrir. Ordonné en 1804, il devint vicaire de la cathédrale de Saint-Malo, puis fut nommé vicaire général de Saint-Brieuc en 1815. Fondateur avec Gabriel Deshayes de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel en 1819, il fut nommé la même année vicaire général de la Grande Aumônerie. Il quitta Paris en 1824 pour s'installer à Ploërmel, L. Le Guillou, *Les Lamennais. Deux frères, deux destins*, Paris, les Éd. ouvrières, 1990.

*Enseignement mutuel*. p. 329. Il y a eu une dénonciation des ouvrages de M. Dubois Bergeron, en faveur de l'enseignement des frères des écoles chrétiennes, préférablement à celui mutuel<sup>24</sup>.

*Mme Genlis*. p. 330. Mme Genlis<sup>25</sup> se propose de donner une *Vie de Saint Vincent de Paul*. Le prospectus paraît. Le rédacteur craint, au ton seul de ce prospectus, que l'auteur n'écrive cette vie avec une teinte romanesque qu'on remarque dans ses autres ouvrages.

*Pie VI*. Discours de Pie VI sur la mort de Louis XVI. 1 fr 75 c. *Collection des brefs de Pie VI relatifs à la Révolution*. 2 volumes in 8° 12 fr chez le Clerc.

*Henri IV et les jésuites*. L'ouvrage de M. Silvy intitulé : *Henri IV et les jésuites*, avec une dissertation sur la foi qui est due au témoignage de Pascal dans ses *Lettres provinciales* (1 vol. in 8°) vient de paraître.

N° 361. *L'Ami de la religion*... 24 janvier

*Libertés par Grégoire*. *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicanes et des autres Églises de la catholicité, pendant les deux derniers siècles*, par M. Grégoire ancien évêque de Blois, 1 vol. de 459 p. 5 fr. C'est un tissu d'injures et de sottises<sup>26</sup>.

*Archevêque Paris*. Les nouvelles bulles d'institution pour le cardinal Grand Aumônier sont arrivées à Paris le 12 exemptes des tâches de la 1<sup>ère</sup> (duc de Saint-Cloud, seigneur de Conflans et de Charenton).

p. 8. **1818. Janvier.**

---

<sup>24</sup> Accusé d'être une méthode diffusée par les ennemis de la religion et de la monarchie et soutenue par les républicains et les francs-maçons, l'enseignement mutuel était dénigré par Bergeron dans chaque principe de son organisation, D. Perisset Bagnoud, « Touche pas à mon école ! Permanence et changement dans l'organisation de l'enseignement », in O. Maulini, M. Gather Thurler (dir.), *L'Organisation du travail scolaire : enjeu caché des réformes ?* Québec City, PUQ, 2007, p. 39-56.

<sup>25</sup> Stéphanie-Félicité Du Crest, comtesse de Genlis (1746-1830). Fille de Pierre-César Du Crest de Saint-Aubin, mariée à Charles-Alexis Brulart, comte de Genlis et marquis de Sillery. Nièce de Mme de Montesson qui l'introduisit dans l'entourage du duc de Chartres dont elle devint la maîtresse, elle fut chargée de l'éducation des enfants du duc d'Orléans et exposa dans plusieurs ouvrages ses principes pédagogiques. Émigrée en Angleterre durant la Révolution, elle fut pensionnée par Napoléon pour qui elle espionna un peu. Sous la Restauration, elle devint une romancière prolifique contrainte à vivre de sa plume. Elle a également laissé de passionnants *Mémoires*, voir Madame de Genlis, D. Masseur (éd.), *Mémoires*, [Paris], Mercure de France, 2007. La *Vie de saint Vincent de Paul*, dont il est question ici, ne figure pas au catalogue de ses œuvres d'après la BnF.

<sup>26</sup> Le rédacteur s'en donne en effet à cœur joie et, avant de commenter l'ouvrage en question, attaque Grégoire pour l'ensemble de son œuvre... jusqu'au régicide : « Ces événements où il s'est trouvé mêlé, ces places qu'il a remplies, ces discours brûlants de patriotisme, sa conduite révolutionnaire, politique et constitutionnelle, ses missions et ses conciles, ses rapports et ses mandements, ses lettres à la Convention et à son diocèse, tous ces rôles éclatants et divers ont donné à M. Grégoire une certaine illustration [...]. Il est condamné à une renommée qui le poursuivra [...] et toutes les fois qu'on prononcera son nom, on se rappellera involontairement qu'il fut républicain dès l'Assemblée constituante, qu'il fut l'une des colonnes de l'église constitutionnelle, qu'il provoqua en 1792, l'anéantissement de la monarchie, qu'il eut l'honneur de présider la Convention, qu'il écrivit de Savoie, à une certaine époque, une lettre fameuse, qu'il fut l'ennemi déclaré des rois, et qu'enfin il mit le zèle le plus ardent à ressusciter l'église constitutionnelle croulant sous le poids de ses scandales. » *ARR*, t. XIV, samedi 24 janvier 1818, n° 361, p. 337-338.

**Concordat.** On assure que le pape a nommé une congrégation de cardinaux pour examiner le projet de loi de Louis XVIII pour le concordat<sup>27</sup>.

**Torts des opposants aux sages réformes.** Dans la séance du 24 (Chambre des députés), M. Duvergier de Hauranne<sup>28</sup> a dit : “On se souvient aussi que les résistances imprudentes qui furent opposées à des réformes que nos mœurs et l’opinion exigeaient, furent une des principales causes de nos malheurs (1790).”

N° 362. *L’Ami de la religion...* 28 janvier

**Fénelon et son histoire.** *Histoire de Fénelon*<sup>29</sup>, archevêque de Cambrai, composée sur les manuscrits originaux, par cardinal Bausset. 3<sup>e</sup> édition 4 volumes in 4<sup>o</sup> avec portrait, 24 fr.

L’auteur, p. 354, établit une distinction entre la doctrine de Fénelon et celle de Molina et de Madame Guyon<sup>30</sup>.

**Sur le pur amour.** Mais je demanderais au rédacteur ce qu’il entend p. 356, par la doctrine du pur amour, qui n’est point, dit-il, une erreur, qui est la doctrine commune des théologiens, sans aucune distinction d’école. Pourquoi n’y ajoute-t-il pas la distinction d’amour pur et

---

<sup>27</sup> La publication du projet de loi fin 1817 avait profondément choqué le Saint-Siège. L’envoi d’un nonce à Paris fut immédiatement suspendu et le pape annonça qu’il ferait part de ses protestations lors d’un consistoire en janvier. Blacas fut chargé par le ministre des Affaires étrangères de faire le maximum pour retarder la réunion de ce consistoire afin d’éviter que des prises de position publiques ne bloquent les négociations, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 122-123.

<sup>28</sup> Jean-Marie Duvergier de Hauranne (1771-1831). Descendant collatéral de l’abbé de Saint-Cyran, l’une des plus grandes figures de Port-Royal, il fut négociant puis juge au tribunal de commerce et administrateur des hospices civils. Élu député de la Seine Inférieure en août 1815, il siégea au centre droit et s’opposa au projet de la loi d’amnistie en novembre 1815. Réélu en 1816, il fut questeur de la Chambre de 1816 à 1818. Il s’opposa, entre autres, à la restitution de la gestion de l’état civil au clergé mais il fut fidèle au ministère et vota toutes les lois d’exception. Réélu en 1820, il bascula dans l’opposition en 1821. Il s’opposa à la sévérité de la loi sur les délits de presse (1822), à la politique budgétaire et à l’intervention en Espagne. Écarté de la Chambre en 1824, il exposa son opinion sur les questions qui agitèrent les Chambres dans plusieurs brochures, dont *Coup d’œil sur l’Espagne* (1824) ou *De l’égalité des partages et du droit d’aînesse* (1826). Réélu en juillet 1830 puis en juillet 1831, il mourut peu de temps après, A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 543-544.

<sup>29</sup> L’influence de Fénelon, tant sur le plan de la morale politique que sur le plan théologique, s’étendit au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, de Rollin à Robespierre et Chateaubriand, et se fit sentir dans la renaissance religieuse du début du XIX<sup>e</sup> siècle. L’édition du cardinal de Bausset lui donna un regain de vigueur, tandis que *L’histoire de Fénelon* (1809), qu’il avait préparée avec l’abbé Émery, fixa l’image qu’en eut le XIX<sup>e</sup> siècle. Voir A. Chérel, *Fénelon au XVIII<sup>e</sup> siècle en France, 1715-1820. Son prestige, son influence*, Paris, Hachette, 1917 ; L. Hugu, « Le mythe de Fénelon », *RHEF*, 30, 1920, p. 5-14 ; L. Cognet, *Crépuscule des mystiques : le conflit Fénelon-Bossuet*, Tournai, Desclée, 1991 [rééd.] ; F. Trémolières, *Fénelon et le sublime : littérature, anthropologie, spiritualité*, Paris, H. Champion, 2009 ; P. Touboul, L. Devillairs, A. Frigo (dir.), *Fénelon et Port-Royal*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

<sup>30</sup> Jeanne-Marie Bouvier de La Motte, dite Madame Guyon (1648-1717). Adeptes du quiétisme, doctrine développée par un prêtre espagnol, Miguel de Molinos, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle fut soutenue par Fénelon, violemment combattue par Bossuet et condamnée par Rome en 1687, marquant ainsi la fin du mysticisme chrétien en France (L. Cognet). Louis Hugu résume parfaitement la lecture contradictoire qui fut faite de la pensée théologique de Fénelon : « Pour les jansénistes, le quiétisme, c’est du molinisme ; pour leurs adversaires, le quiétisme, c’est du jansénisme ! », « Le mythe de Fénelon », *op. cit.*, p. 12. Sur Fénelon, Mme Guyon et Bossuet, voir L. Cognet, *Crépuscule des mystiques, op. cit.* ; J.-R. Armogathe, *Le quiétisme*, Paris, PUF, 1973.

désintéressé de toutes vues humaines, temporelles, de celui qui exclut notre béatitude éternelle<sup>31</sup> ?

*Montgaillard, évêque de Saint-Pons*. p. 357, M. de Percin de Montgaillard<sup>32</sup>, évêque de Saint-Pons, aurait par une lettre, écrite à Clément XI, le 28 février 1713, rétracté son mandement de 1706, sur le silence respectueux, et sur la distinction du fait et du droit, et aurait reçu la bulle *Vineam Domini*<sup>33</sup>. Cet évêque est mort le 13 mars 1713.

p. 361, article sur les déclamateurs contre le concordat.

*Mission en Chine*. p. 363, article sur la mission de Sut-Chuen [*sic*], en Chine, dont les deux prélats sont morts. M. Léonard Pérocheau<sup>34</sup>, directeur du séminaire de La Rochelle, va y être envoyé avec le titre d'évêque *in partibus* de Mascula [*sic*]. Il sera sacré à Paris le 31 dans un mois.

p.9. 1818. Janvier.

*Écrits pour le concordats*, v. p. 11. p. 368, ouvrages en faveur du concordat.

---

<sup>31</sup> Rondeau fait montre ici de sa maîtrise des nuances théologiques et mystiques. Sur la doctrine du « pur amour » de Fénelon, voir F. Varillon, *Fénelon et le pur amour*, Paris, Seuil, 1957.

<sup>32</sup> Pierre-Jean-François Percin de Montgaillard (1633-1713). Évêque de Saint-Pons en 1644. Joseph Sahuc, dans la biographie qu'il lui a consacrée, le présente davantage comme un ami de Port-Royal (il fut un ami intime d'Antoine Arnauld) en accord avec sa morale, et met en doute son adhésion dogmatique au jansénisme. Il fut pourtant perçu comme tel. Son mandement du 31 octobre 1706, dans lequel il acceptait la bulle *Vineam Domini* tout en justifiant le silence respectueux, mécontenta ses amis port-royalistes comme ses ennemis. Fénelon dénonça son mandement dans une *Instruction pastorale* du 21 mars 1705, à laquelle il répondit dans une *Instruction pastorale* le 9 juin 1705, puis, en 1707, avec une *Nouvelle lettre de Mgr l'Évêque de Saint-Pons, qui réfute celles de Mgr l'Archevêque de Cambrai, touchant l'infailibilité du Pape*. Il publia également en 1711 une *Requête de l'évêque et du synode de S. Pons au roy, pour lui demander des juges contre ceux qui ont traité ce prélat de chef des Jansénistes dans des imprimés et pour lui proposer le moïen de finir l'affaire du jansénisme*. N'en déplaise à Rondeau, il écrivit effectivement une lettre au pape, datée des 26 et 28 février 1713, dans laquelle il déclarait reconnaître « sans exception tous les articles de la foy que cette chaire reçoit » et condamnait « toutes les profanes nouveautés et toutes les hérésies que cette chaire condamne [...] je soumetts tous mes écrits à l'autorité de cette chaire... ». Cette lettre fut découverte dans les archives du Vatican à l'occasion de leur transfert à Paris sous l'Empire, J. Sahuc, *Un ami de Port-Royal : messire Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons (1633-1665-1713)*, Paris, Lechevalier, 1909, pp. 191-279 et 299-300 pour la lettre citée.

<sup>33</sup> Fulminée le 16 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth* condamnait le *Cas de conscience proposé par un confesseur de province* [l'abbé Eustace] *touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite, et résolu par plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris* (1701), déclaration signée par quarante docteurs de Sorbonne qui défendait le silence respectueux et la restriction mentale dans l'acceptation du Formulaire d'Alexandre VII.

<sup>34</sup> Jacques Léonard Pérocheau (1787-1861). Né aux Sables-d'Olonne, il fut formé au séminaire de la Rochelle, où il devint professeur de philosophie après son ordination en 1812. Sa volonté de se consacrer aux Missions Étrangères ayant été signalée à Rome, il fut décidé de le sacrer évêque *in partibus* de Maxula et de l'envoyer sacrer le nouvel évêque du Sichuan, Fontana. Sacré en février 1818, il arriva en Chine et sacra Fontana en mai 1820. Devenu son coadjuteur, il lui succéda comme vicaire apostolique du Sichuan en 1838 et continua son apostolat jusqu'à son décès en 1861, *Archives des Missions Étrangères de Paris*, <http://archives.mepasie.org/notices/notices-biographiques/pa-c-rocheau>, consulté le 19-05-2015.

1°. *Le concordat justifié, ou examen des réclamations contenues dans quelques écrits contre le concordat.* Par l'abbé Clausel de Montals<sup>35</sup>. Brochure in 8° 1 fr 8° chez Egron.

2°. *Lettre à M. le comte de Lanjuinais... sur l'appréciation... par un ami de la concorde*<sup>36</sup>. Brochure in 8° 1 fr chez Leclerc.

Le rédacteur dit que ces deux écrits sont des réclamations précieuses contre tant de brochures où la vérité, la raison, la justice n'étaient pas moins blessées que la religion. Il nous promet de revenir sur ces deux écrits.

**Lanjuinais.** La 4<sup>e</sup> édition de l'ouvrage de M. Lanjuinais a paru le 19 janvier. Il a une grande vogue en Allemagne.

**Jésuites.** Nouvelles considérations philosophiques et critiques sur la société des jésuites, sur les causes et les suites de sa destruction. 1 vol. in 8° 3 fr 50 c. chez Le Clère.

**Évêque de Gand.** Le *Journal de Gand* du 26 contient le mandement sur le Carême donné au nom de Mgr Maurice de Broglie, évêque de Gand. Il est signé par M. Lessurre<sup>37</sup> [sic], vicaire général.

N° 363. *L'Ami de la religion...* 31 janvier

**Rituel de Langres.** *Instruction sur le rituel*, par M. le cardinal de La Lucerne [sic], évêque de Langres. 1 vol. in 4° 15 fr.

Second article. (1<sup>er</sup> article n° 359).

**Le mariage d'un infidèle devenu chrétien est-il indissoluble ?** Le rédacteur s'attache à y discuter l'article de l'indissolubilité du mariage des infidèles, lors de la conversion d'une des parties à la foi chrétienne, et le refus de l'autre de se réunir à la 1<sup>ère</sup>. M. l'évêque incline, p. 606, pour ce sentiment d'après l'arrêt du parlement de Paris du 2 janvier 1758, en

---

<sup>35</sup> Claude-Hippolyte Clausel de Montals (1769-1857). Sous-diacre en 1790, il ne reprit ses études qu'après la Révolution et fut ordonné prêtre en 1805, à Amiens où son frère était vicaire général. Prédicateur du roi, aumônier de la duchesse d'Angoulême en 1819, ami d'enfance de Frayssinous qui le recommanda, il fut nommé évêque de Chartres en avril 1829. Polémiste, gallican farouche, il se prononça notamment contre la suprématie pontificale, réfuta les idées antichrétiennes et combattit pour la liberté d'enseignement. Il démissionna de son évêché en 1853. Voir E. Sevrin, *Un évêque militant et gallican au XIX<sup>e</sup> siècle : Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, 1769-1857*, Paris, Vrin, 1955.

<sup>36</sup> *Lettre à M. le comte Lanjuinais, pair de France, sur son ouvrage intitulé : « Appréciation du projet de loi relatif aux trois Concordats ».* Par un ami de la concorde, Paris, A. Le Clère, 1818, par Joseph Elzéar Dominique de Bernardi (1751-1824), jurisconsulte et officier de cavalerie.

<sup>37</sup> Jacques-Pierre-Joseph Le Surre (1763-1844). Élève à Saint-Sulpice, il entra chez les robertins en 1781. Il fut ordonné prêtre en 1788 et devint vicaire à Saint-Sulpice. Émigré en Angleterre, puis en Allemagne, de 1791 à 1801, il fut l'assistant du cardinal Caprara (sur recommandation d'Émery) et fut nommé vicaire général de Rennes en 1802, puis de Gand en 1807. "Démissionné" par Napoléon en 1809, rappelé par Mgr de Broglie en 1814, il fut de nouveau victime des différends de son évêque avec la puissance civile. Exilé par le gouvernement des Pays-Bas en 1818, il devint vicaire général de Rouen en 1824. En 1825, rédacteur pour le prince de Croÿ d'une *Instruction pastorale* qui fit scandale, il fut contraint à démissionner en 1826 (voir cahier XV, note 222). Retiré à Paris, il fut nommé chanoine honoraire en 1836, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 198-199 ; M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas, op. cit.*, p. 117.

confirmation de la sentence de l'official de Soissons, déclarant Borach-Lévi<sup>38</sup> [sic] non recevable de sa demande d'épouser une fille chrétienne, sur le refus de sa femme de revenir avec lui.

p. 10. *1818. Janvier.*

Cette affaire fit grand bruit dans le temps, et occasionna beaucoup d'écrits en faveur et contre l'arrêt. Le rédacteur en rend compte, mais toujours avec animosité contre les prétendus jansénistes, qui prirent cette affaire, ou plutôt la vérité fort à cœur. Cet article n'est pas sans intérêt.

*Camille Siméoni.* p. 377, mort du cardinal Camille Siméoni<sup>39</sup>, évêque de Sutri et Népi, le 2 janvier.

*Mission en Chine.* *Id.* article sur la mission de Chine, province de Chan-Sy par les Lazaristes, ou prêtres de la Mission. Lettres de Pékin et de Macao de 1817 qui annoncent que la persécution des mandarins est apaisée, que les missionnaires en trop petit nombre exercent tranquillement leurs fonctions. Les prêtres de la Mission sont rétablis par une ordonnance du roi du 3 février 1816, et S. M. leur a accordé une maison, rue de Sèvres, n° 95, à Paris.

*Cardinal Crivelli.* Le cardinal Crivelli<sup>40</sup> est mort à Milan le 29 décembre 1817, âgé de 84 ans. V. n° 368, 18 février, p. 25.

*Secte des puritains à Genève.* Une nouvelle secte puritaine tient à Genève une assemblée par semaine sous la présidence de M. Empeytas<sup>41</sup> [sic] (déjà connu). Le fondement de cette

---

<sup>38</sup> Après avoir obtenu d'être baptisé, par procédure au parlement de Paris trop heureux d'imposer sa compétence séculière en la matière en pleine querelle des refus de sacrements, Borach-Lévy, déjà marié à Strasbourg avec la demoiselle Mendel-Cerf, souhaite épouser chrétiennement la demoiselle Nessé. Le 7 novembre 1754, l'officialité de Strasbourg le délia de son premier mariage, invoquant le baptême pour déclarer le mariage nul. L'évêque de Soissons, François Fitz-James, fit casser cette sentence. Borach-Lévy en appela donc une seconde fois au Parlement, mais cette fois, l'arrêt du 2 janvier 1758 rejeta le second mariage, consacrant les principes de l'indissolubilité du mariage et faisant jurisprudence, B. Plongeron, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, Droz, 1973, p. 207-212 (Politique et sacrement sous l'Ancien Régime : le cas du Juif Borach-Lévy, 1752-1758) ; G. Francini, *Moralia Coniugalia : étude sur l'impossible sacralité du mariage à l'époque de la Raison*, München, GRIN Verlag, 2009.

<sup>39</sup> Camillo de Simeoni (1737-1817). Né à Bénévent, il devint évêque de Nepi et Sutri en 1782. Élevé au cardinalat en 1816, *The Hierarchy of the Catholic Church*, *op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bsimeo.html>, consulté le 19-05-2015.

<sup>40</sup> Carlo Crivelli (1736-1818). Né à Milan, docteur *in utroque jure* de la Sapienza, il fut camérier d'honneur et protonotaire apostolique (1761), prélat de la Fabrique de Saint-Pierre (1765), ponent de la Consulte (1766), puis assesseur du gouverneur de Rome. Ordonné prêtre et nommé archevêque *in partibus* de Patras en 1775, il fut promu nonce apostolique dans le grand-duché de Toscane. Préfet des archives du Vatican en 1785, puis gouverneur de Rome en 1794-1798, il fut élevé au cardinalat en 1802 et fut l'un des cardinaux expulsés de Rome en 1808. Il obtint de s'installer à Milan où il mourut, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 354.

<sup>41</sup> Henri-Louis Empeytaz (1790-1853). Genevois, il participa au mouvement du Réveil en Suisse romande qui, marqué par l'héritage piétiste et l'influence possible du méthodisme, rejeta le christianisme rationaliste de l'Église officielle et chercha à combiner la confession de foi et l'accent mis sur la foi individuelle, avec une piété qui s'exprimait dans des activités sociales et missionnaires. Devenu le confident du tsar Alexandre, il eut, avec

nouvelle doctrine est (dit-on) une espèce de mahométisme modéré et mélangé avec plusieurs choses empruntées des méthodistes anglais et des quietistes allemands (*Journal des Débats* du 1<sup>er</sup> février).

**Moines ligoriens. Val-Sainte en Suisse.** V. p. 69. Des moines ligoriens occupent la Val-Sainte<sup>42</sup> en Suisse, et y succèdent aux trappistes qui y avaient trouvé un asile. Le Grand Conseil de Fribourg a, le 16 janvier, permis à ces moines d'y établir une maison d'éducation. N° 364, page 395. Voyez p. 69 cette nouvelle démentie. [Rajout au-dessus de la 1<sup>ère</sup> ligne : *Dix prêtres de la congrégation du Saint Rédempteur, fondée par M. de Ligori dans le royaume de Naples.*]

**Évêque de Gand.** Le pape s'est interposé dans l'affaire de M. l'évêque de Gand, M. de Broglie, et a fait remettre à M. le chevalier Reinhold<sup>43</sup>, ministre des Pays-Bas à Rome, une note officielle, dans laquelle il conseille des voies conciliatrices dans cette fâcheuse circonstance.

p. 11. **1818. Février.**

N° 364. *L'Ami de la religion...* 4 février

**Écrits en faveur du concordat.** Le rédacteur cite l'intitulé des deux ouvrages en faveur du concordat, annoncés dans le n° 362, p. 368 (voyez ci-dessus, au haut de la page).

Le rédacteur se contente de rendre compte des plans des deux écrits, pour déclamer contre les écrivains opposés au concordat, surtout contre M. Lanjuinais, contre M. Grégoire, et ne craint pas de leur imputer des intentions antireligieuses.

---

Mme de Krüdener (avec laquelle il s'associa et qui resta son principal disciple, d'après l'abbé Migne, *Encyclopédie théologique, op. cit.*, t. 1-50, 1844-1862 col. 1017 et 1020), une certaine influence sur la politique religieuse de l'empereur. Il est l'auteur d'une *Notice sur Alexandre Empereur de Russie* (2<sup>e</sup> éd. 1840), E. Guers, *Notice sur Henri-Louis Empaytas, ministre de l'évangile, mort dans le Seigneur, le 23 avril 1853*, Genève, Émile Beroud, 1853 ; voir aussi U. Cäbler, « Evangelikalismus und Réveil », in G. A. Benrath, M. Sallmann (dir.), *Geschichte des Pietismus : neunzehnten und zwanzigsten Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000, p. 27-84 ; T. Stunt, *From Awakening to Secession: Radical Evangelicals in Switzerland and Britain, 1815-1835*, Edinburgh, Bloomsbury Publishing, 2000, p. 25-49.

<sup>42</sup> Les trappistes d'Augustin de Lestrange étant rentrés en France en 1815, le conseil de Fribourg permit au père Joseph Passerat, restaurateur de la congrégation du Très Saint Rédempteur, d'établir sa communauté à la Valsainte. La situation isolée du monastère ne convenant pas à ces religieux voués à l'apostolat, ils le quittèrent en 1825.

<sup>43</sup> Jean-Godard Reinhold (1771-1838). Fils d'un marchand allemand naturalisé, il s'enrôla dans l'armée des Provinces Unies en 1793. Attaché à l'ambassade batave de Hambourg en 1796, il servit ensuite Louis Bonaparte et fut le représentant de la Hollande à Berlin en 1809. Sans fonctions de 1810 à 1814, il offrit ses services au nouveau souverain. Il fut envoyé à Rome en 1814. Joséphiste décidé pour les uns, ce protestant avait, selon Marcel Chappin, une véritable vénération pour Pie VII et était impressionné par la personnalité de Consalvi. Il fut nommé à Berne en 1827, M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas, op. cit.*, p. 40-41.

*Leblanc de Beaulieu*. p. 394, le rédacteur dit de M. de Beaulieu, évêque de Soissons, qu'il a rompu si franchement avec le parti du schisme. M. l'évêque s'est exprimé ainsi dans une maison : Grâces à Dieu, je ne suis plus constitutionnel.

*Neale, Maréchal*. p. 395, M. Léonard Neale<sup>44</sup>, archevêque de Baltimore, étant décédé, M. Maréchal<sup>45</sup> lui succède.

*Persécutions à Troyes*. Le 19 janvier dernier, M. Doublet<sup>46</sup>, l'aîné, curé de la succursale de Saint-Martin, fbg de ce nom, à Troyes, reçut du grand vicaire de l'évêché sa nomination à une autre paroisse du diocèse. M. Doublet a acquis une maison à lui. Le 22 du même mois, il reçoit des mains d'un huissier un ordre des grands vicaires de ne plus faire aucune fonction dans son église, et qui lui interdit de dire la messe dans aucune paroisse du diocèse.

V. page 86. *Son crime est d'avoir confessé le P. Hérard*<sup>47</sup> à la mort. M. Doublet s'est rendu chez les grands vicaires pour demander raison d'un tel interdit. On se contente de lui répondre qu'il a confessé des jansénistes. Faites paraître, dit-il, ces accusateurs et que je me justifie en leur présence. Refus de la part des grands vicaires. Un acte d'un tel despotisme a irrité l'esprit des paroissiens : le juge de paix, ou commissaire de police, a verbalisé chez les grands vicaires, et il paraît qu'on est disposé à poursuivre l'affaire près du gouvernement. Il est à

p. 12. *1818. Février*.

remarquer que l'ordre d'interdit était signé par M. de Boulogne, évêque, alors à Paris. Comment concilier un tel acte avec le mandement du Carême dudit évêque, dans lequel il se loue de l'esprit de modération qui l'a mené dans le gouvernement de ce diocèse, tandis que les faits prouvent qu'il n'y a causé que du désordre, et employé des voies de persécution contre les amis et partisans de la vérité.

Mais il faut anéantir le parti janséniste, et extirper cette hérésie de la France ! Tel est le cri de guerre de la part du clergé de ce jour, et il paraît qu'on se dispose à employer à cet effet des moyens violents. L'essentiel est de commencer par le clergé de Saint-Séverin de Paris, en si bonne odeur et réputation de janséniste et de constitutionnel. En voici le prélude. Les lettres

---

<sup>44</sup> Leonard Neale (1746-1817). Jésuite, il fut ordonné prêtre en 1773 et nommé évêque *in partibus* de Gortyna et coadjuteur de l'évêque de Baltimore en 1795. Il devint archevêque de Baltimore (devenu archevêché en 1808) en décembre 1815, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bneale.html>, consulté le 27-05-2015.

<sup>45</sup> Ambrose Maréchal (1768-1828). Membre de la congrégation de Saint-Sulpice, ordonné en 1792, il succéda à Neale comme archevêque de Baltimore en juillet 1817 et fut administrateur apostolique de Virginie de 1822 à 1825, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bmarechal.html>, consulté le 27-05-2015.

<sup>46</sup> Pierre Doublet (1759-1818). Il n'est pas mentionné dans l'ouvrage de P. F. Écalle, *Le schisme constitutionnel à Troyes, 1790-1801*, G. Frémont, 1907, ni dans le *DHGE*.

<sup>47</sup> Charles Hérard (1738-1817). Oratorien originaire de Troyes, il était supérieur de l'Oratoire de Lyon avant la Révolution.



d'approbations du clergé de cette église se renouvellent tous les ans le lundi le plus près du 25 janvier. Cette année, elles ont été déposées avant cette époque au secrétariat. Comme elles n'étaient pas renvoyées le 1<sup>er</sup> février, on envoya les chercher. Pour toute réponse, le commissionnaire remit à M. le curé de Saint-Séverin une feuille volante, sur laquelle le secrétaire dit que les lettres restaient à l'archevêché, que provisoirement MM. les ecclésiastiques pouvaient continuer l'exercice de leurs fonctions ; que le conseil avait arrêté qu'aucun prêtre ne pourrait confesser un malade hors de la paroisse sans le consentement et l'approbation du curé ; et que quant aux religieuses, nul ne pouvait les confesser et diriger sans une autorisation expresse de l'archevêché. Observez que cette feuille volante n'était signée d'aucun des grands vicaires, pas même du secrétaire. Une telle note

p. 13. *Février.*

donne de justes raisons de penser au parti qu'on se propose de prendre.

On m'a dit le 3 qu'il y avait une liste dressée des prêtres qui devaient être interdits à Paris, dès que le cardinal de Périgord aurait pris possession de l'archevêché. On y désigne MM. Auger<sup>48</sup>, Vadet... comme jansénistes.

*Achard.* Le temps nous instruira. M. Achard<sup>49</sup> a témoigné rendre justice au clergé de Saint-Séverin, mais qu'il verra avec plaisir la danse qu'on lui prépare...

*Bulles d'institution.* Les archevêques et évêques nommés à des sièges vacants, viennent de recevoir leurs bulles. *Journal des débats* 7 février.

*Concordat.* Il paraît certain que le concordat ne sera pas soumis à la délibération des Chambres, et qu'après leur séparation, une ordonnance du roi le mettra à exécution<sup>50</sup>.

*Krüdener.* Mme de Krüdener, après avoir passé quelques semaines à Leipsick, est partie le 20 janvier pour Francfort-sur-Oder, en Russie [*sic*] avec une suite de 18 personnes<sup>51</sup>.

---

<sup>48</sup> Jean-François Auger (1761-1843). Génovéfain, il fit profession en 1784 et fut ordonné prêtre en 1787. À Saint-Quentin de Beauvais entre 1787 et 1790, il devint vicaire, sans doute assermenté, de Neuilly-en-Thelle en 1791. Résidant à Paris en 1796, desservant à Saint-Gervais en 1798, il fut nommé aumônier de la maison royale de Charenton en avril 1818, N. Petit, *Prosopographie génovéfaîne, op. cit.*, p. 37-38.

<sup>49</sup> Secrétaire de l'archevêché, voir cahier V, note 93.

<sup>50</sup> Antoine Roquette souligne au contraire que Lainé, doutant de l'acceptation de la convention par les Chambres, en vint à penser qu'il valait mieux que la loi soit franchement rejetée plutôt qu'abandonnée, qui ce qui serait plus facile à gérer avec Rome et offrirait la possibilité de désigner les ultras comme responsables de l'échec du concordat. Mais l'initiative de Marcellus devait bientôt bouleverser la donne politique, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 129-130.

<sup>51</sup> Depuis la fin de 1815, la baronne avait entrepris en Suisse une intense activité de prédicatrice. Elle avait distribué sa fortune aux affamés lors de la disette de 1816-1817, mais ses critiques publiques des classes supérieures en la circonstance lui valurent d'être expulsée par plusieurs gouvernements cantonaux (Bâle, Argovie, Lucerne, Zurich, Schaffhouse). Elle quitta la Suisse et revint à Riga en 1818.

**Wurtz, auteur ultramontain.** M. Wurtz, prêtre à Lyon, est l'auteur de l'ouvrage intitulé : Les précurseurs de l'Antéchrist ; d'un autre dont le titre est : Superstitions et prestiges des philosophes, ou les Démonolâtres du siècle des Lumières. Lyon, chez Rusand, lib. impr. du roi. 1817. Ce dernier écrit a 230 pages.

[§ barré : *Le Journal des Débats du 8 dit : on annonce que le cardinal de Périgord prendra possession de son siège cette semaine ; qu'il a choisi pour ses grands vicaires Jalabert, Frayssinous et Borderies<sup>52</sup>, vicaire à Saint Thomas. Quatre autres prélats doivent aussi être mis incessamment en possession de leurs sièges, dont les diocèses ne souffrent aucun changement dans leurs limites, d'après le nouveau concordat. Cette nouvelle a été démentie par les journaux, et encore plus par l'événement, v. page 16.]*

p. 14. **1818. Février.**

N° 365. *L'Ami de la religion...* 7 février

**Mandements pour le Carême.** Mandements pour le Carême.

Le rédacteur rapporte quelques fragments de ceux du Grand Aumônier, des grands vicaires de Paris, de M. de Boulogne, évêque de Troyes, de l'évêque de Metz<sup>53</sup>, de M. Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, qui [dit] dans sa prière : Ô mon Dieu, vous savez que nous sommes purs du sang de tous ceux que nous nous avez confiés, parce que nous n'avons pas omis de leur annoncer vos Saintes volontés. Puisse un langage être aussi vrai dans la bouche de M. l'évêque que dans celle de saint Paul !

**Stevenistes.** Il y a dans la Belgique une réunion religieuse d'individus sous le nom de Stevenistes<sup>54</sup>.

N° 366. *L'Ami de la religion...* 11 février

---

<sup>52</sup> Jean-François-Étienne Borderies (1764-1832). Originaire de Montauban [qu'on ne devrait jamais quitter], il fit ses études au collège Sainte-Barbe avant d'y enseigner lui-même. Insermenté et émigré, il revint à Paris après Thermidor et anima le culte clandestin avec l'abbé de Ramond-Lalande, dont il devint le premier vicaire à Saint-Thomas d'Aquin en 1802. Nommé archidiacre en 1819, puis évêque de Versailles en 1827, il fut un prédicateur renommé, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 628-683 ; J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1843, t. 5, p. 67-68.

<sup>53</sup> Gaspard Jean André Joseph Jauffret, voir cahier IV, note 54.

<sup>54</sup> Mouvement anticoncordataire en Belgique, du nom de Corneille Stevens (1747-1828), vicaire général de Namur, qui refusa le Concordat de 1801, et principalement les Articles organiques, et publia plusieurs ouvrages pour les dénoncer. D'après le *Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des schismes ou mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain, par rapport à la religion chrétienne* de Pluquet et Migne, Stevens n'aurait pas approuvé trois prêtres qui avaient fait schisme, mais dont les fidèles le choisirent comme père spirituel, donnant ainsi son nom au mouvement. Pourchassés sous l'Empire, ils rompirent ouvertement avec l'Église en 1814. Si Corneille Stevens revint dans le giron de l'Église en 1821, les stevenistes existent toujours sous le nom de Petite Église de Namur. Voir H. Grégoire, *Histoire des sectes, op. cit.*, t. 2, p. 442-447 ; *Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des schismes ou mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain, par rapport à la religion chrétienne*, Migne, 1854, col. 136-137 ; J. Soille, *Corneille Stevens vicaire général de Namur sede vacante (1747-1828)*, Gembloux, Duculot, 1957.

*Jésuites, écrits en leur faveur. Nouvelles considérations philosophiques et critiques sur la Société des jésuites, et sur les causes et les suites de leur destruction*<sup>55</sup>. 1 vol. in 8° 3 fr 50c.

*Nouvelle conspiration contre les jésuites, dévoilée et brièvement expliquée, par R.C. Dallas*<sup>56</sup>, traduit de l'anglais par M. Desvaux<sup>57</sup> [sic], baron d'Oinville, maréchal de camp. 1 gros volume in 8° 5 fr (voyez N° 321, 6 septembre p. 191).

Ce sont ces deux ouvrages dont le rédacteur rend compte dans l'intention de blanchir la Société de Jésus de tous les chefs d'accusation dont elle a été flétrie. Il fait un grand éloge des jésuites, des services qu'ils ont pu rendre à l'Église, à l'État. Oui, ils ont eu des hommes respectables, des savants, on leur rend cette justice ; mais les erreurs graves d'un grand nombre d'entre les auteurs, mais l'ambition démesurée de leur régime, sont des faits

p. 15. 1818. *Février*.

si notoires, si évidents, qu'on ne peut les nier. Qu'on consulte surtout le dernier ouvrage de M. Silvy : Henri IV et les jésuites.... Ces derniers ne demeurent-ils pas convaincus d'avoir été les auteurs de tous les troubles qui ont agité l'Église et les États depuis leur établissement<sup>58</sup>. Que penser en effet de cette société qui depuis sa fondation a provoqué contre elle l'animadversion, les plaintes du clergé, de tous les hommes d'État... aucune communauté, soit religieuse, soit régulière, a-t-elle jamais été en butte à la contradiction, au scandale, comme celle des jésuites. Au contraire les vertus de leurs 1<sup>ers</sup> membres ont été l'objet de la vénération, de l'estime du clergé et du peuple chrétien. Que penser encore d'une société qui est si orgueilleuse, si ambitieuse de ressusciter de ses cendres qu'à l'entendre et ses partisans, elle seule soit nécessaire à l'œuvre de Dieu, au rétablissement de la religion, à l'affermissement des trônes. Un tel orgueil contraste peu avec l'humilité, l'esprit de dépendance aux autorités civiles et ecclésiastiques qu'ont professé les fondateurs et les premiers membres des autres congrégations dès leur origine. Une telle ambition suffit seule pour qu'ils soient rejetés universellement.

---

<sup>55</sup> Par Claude-Marie-Paul Tharin (voir cahier V, note 59), Versailles, impr. de J.-A. Lebel, 1817.

<sup>56</sup> *Nouvelle Conspiration contre les Jésuites, dévoilée et brièvement expliquée, avec un Précis de leur institut et des observations sur le danger des systèmes d'éducation indépendants de la religion...*, Paris, F. Louis, 1817, par Charles Robert Dallas (1754-1824). Écrivain, né à la Jamaïque, il vécut principalement en Europe. Il est surtout connu pour ses relations avec lord Byron, dont l'oncle avait épousé la sœur de Dallas, et avec lequel il entretint une correspondance qui fut publiée en 1825.

<sup>57</sup> Nicolas-Jacques Des Vaultx (1745-1817). Officier d'artillerie.

<sup>58</sup> Ainsi que l'écrit Michel Leroy, dans les ouvrages publiés par les jansénistes, « on relit les textes les plus connus de la littérature antijésuite [...] ceux de Pascal [...] sans excepter les plus lourds traités juridiques et les arrêts des parlements [...]. Le mythe jésuite puise une part de sa légitimité, au moins de son efficacité persuasive, dans la répétition obsédante des mêmes arguments et des mêmes images. Il forme une immense chambre d'écho, d'un siècle à l'autre », *Le mythe jésuite, op. cit.*, p. 13.

L'auteur du 1<sup>er</sup> écrit, anonyme, déclare qu'il n'est ni jésuite, ni élève des jésuites. Les 5 premiers chapitres ont rapport à l'histoire de la Société pendant les 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, et aux ennemis qui se sont élevés contre eux. Le 6<sup>e</sup> chapitre contient le tableau général des accusations dirigées contre ces Pères. Le 7<sup>e</sup> les réflexions sur le caractère de leurs ennemis. Le 8<sup>e</sup> les témoignages en leur faveur. Le rédacteur est fâché que l'auteur n'ait pas rapporté le beau morceau que M. le cardinal de Bausset a consacré à l'honneur des jésuites dans son

p. 16. **1818. Février.**

*Histoire de Fénelon.* Le 9<sup>e</sup> chapitre renferme encore des faits et des témoignages, enfin il retrace les suites de la destruction de la Société et montre, dit le rédacteur, ce que la religion, l'État, la société et les Lettres ont perdu par cette mesure.

**John Hippisley.** Quant au 2<sup>e</sup> ouvrage, M. Dallas s'était proposé à son retour d'Amérique de combattre Sir John Hippisley<sup>59</sup> membre de la Chambre des communes, qui a maltraité les jésuites dans plusieurs de ses écrits.

**Concordat.** p. 425. Le rédacteur dément la nouvelle de la prochaine prise de possession de l'archevêque de Paris. Le Conseil d'État examine les bulles [du 1<sup>er</sup> octobre 1817] reçues de Rome pour plusieurs évêques. Il n'y aura que les sièges de 1801, qui ne subissent aucun changement par la circonscription du nouveau concordat, qui seront remplis.

**Concordat. Fiévée.** M. Fiévée<sup>60</sup>, dans la 10<sup>e</sup> partie de sa correspondance, attaque aussi le concordat. M. Frayssinous lui a répondu.

**Missionnaire de Beaupré.** Dans le diocèse de Besançon, les missionnaires de Beaupré<sup>61</sup>, réduits à 2 prêtres, se réorganisent et prêchent.

---

<sup>59</sup> Sir John Cox Hippisley (1748-1825). Originaire de Bristol, Doctor of Civil Law en 1776, il partit à Madras en 1781 comme représentant de l'East India Company. Revenu en Angleterre en 1789, il entra à la Chambre des Communes. Diplomate à titre semi-officiel, il fut le représentant de Pitt auprès de Pie VI de 1792 à 1795. Favorable à l'émancipation des catholiques d'Irlande, son érudition sur l'histoire de l'Église catholique lui valut la réputation de crypto-catholique. Pourtant, son attachement à des mesures de contrôle retourna contre lui l'opinion catholique. En mai 1814, il prononça à la Chambre un discours sur le pouvoir des jésuites, auxquels il reprochait principalement l'allégeance à une puissance étrangère. Il développa ses arguments dans plusieurs ouvrages. Voir S. Mitchell Sommers, « Sir John Coxe Hippisley: That 'Busy Man' in the Cause of Catholic Emancipation », *Parliamentary History*, 27, Feb. 2008, p. 82–95.

<sup>60</sup> Joseph Fiévée (1767-1839). Fils d'un restaurateur parisien, il fut imprimeur pendant la Révolution et édita notamment la *Chronique de Paris*, dans laquelle il fit ses débuts de journaliste et s'essaya à la littérature. Membre du club des Feuillants, il fut inquiété à la chute des Girondins et fut exilé après le 18-Fructidor pour ses tendances contre-révolutionnaires. Rallié à Bonaparte, il devint l'un de ses conseillers secrets. Maître des requêtes au Conseil d'État en 1810, puis préfet de la Nièvre en 1813, il se rallia aux Bourbons et fut, avec Chateaubriand, l'un des doctrinaires des ultras sous la Restauration. Collaborateur du *Journal des Débats*, de la *Quotidienne* et du *Conservateur*, il devint plus modéré et finit par écrire pour le *Temps* (1829) et le *National* (1831). Son opposition à la guerre d'Espagne, et peut-être son incarcération pour délit de presse, l'éloignèrent des ultras. Voir J. Tulard, *Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon*, Paris, Fayard, 1985 ; J.-C. Martin, *Conservatisme, journalisme, et opinion publique sous la Restauration : le paradoxe du succès de Joseph Fiévée*, Rennes, PUR, 2001.

*Lanjuinais*. p. 430. Récrimination du rédacteur contre le *Journal du Commerce* qui avait pris la défense de M. Lanjuinais.

p. 431. Tables de divers ouvrages dont le rédacteur n'a pas encore pu rendre compte.

**L'abbé Desmares à Caen.** Il m'a été dit le 15 février que l'affaire qui a eu lieu à Caen [au-dessus : *ou à Rennes*], il y a au moins un an, et pour laquelle on avait voulu sévir contre les élèves de droits, provenait des graves imprudences commises par M. l'abbé Desmares<sup>62</sup>, qui se permit à Rennes et à Caen, d'invectiver en chaire contre les mariages purement civils, non bénis par l'Église, de les déclarer nuls, des concubinages, que les enfants qui en provenaient n'étaient pas légitimes, que les femmes qui étaient dans ce cas devaient refuser le devoir conjugal

p. 17. **1818. Février.**

à leurs maris &c. Des paradoxes aussi scandaleux révoltèrent les esprits des jeunes gens qui, un jour que M. l'abbé était en chaire, lui lancèrent des pommes cuites au visage.

**Jalabert.** Il m'a aussi été dit qu'on avait la lettre que M. Jalabert a écrite à S. EM. le cardinal de Périgord, nommé à l'archevêque de Paris, pour se justifier de la conduite versatile qu'il a tenue dans les divers événements de la Révolution jusqu'à cette époque.

N° 367. Tome XV<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> année. *L'Ami de la religion*... 14 février

**Dictionnaire historique**, par François Xavier de Feller<sup>63</sup>, né à Bruxelles le 18 août 1735, mort à Ratisbonne, le 23 mai 1802. Nouvelle édition, avec un *Supplément* en 4 volumes.

---

<sup>61</sup> Fondée au XVII<sup>e</sup> siècle en Franche-Comté sur le modèle de la congrégation des Joséphistes de Lyon, la congrégation des missionnaires de Beaupré, dont tous les membres, opposés à la Constitution civile du clergé, avaient émigrés, fut officiellement rétablie par ordonnance royale en février 1816. Elle ne comptait plus alors que quatre membres : Constant (supérieur), Létoublon, Gerbet et Vernier (qui devint supérieur en 1821), auxquels s'associèrent trois autres ecclésiastiques, J. P. Migne, *Nouvelle encyclopédie théologique*..., t. 3, *Dictionnaire de biographie chrétienne et anti-chrétienne*, Paris, Migne, 1851, col. 1477-1478 ; voir aussi J. B. Bergier, *Histoire de la communauté des prêtres missionnaires de Beaupré et des missions faites en Franche-Comté depuis 1676 jusqu'en 1850*, Besançon, C. Monnot, 1853.

<sup>62</sup> Voir cahier V, note 110. Sur la mission de Rennes en 1817, voir E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, *op. cit.*, t. 2, p. 47-50. La mission de Caen, menée par les abbés Rauzan, Guyon et Desmares en décembre 1816-janvier 1817, ne semble pas avoir eu une grande ampleur, *ibid.*, p. 415.

<sup>63</sup> François-Xavier de Feller (1735-1802). Luxembourgeois, il étudia au collège jésuite de Luxembourg, puis à Reims, avant d'entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tournai en 1754. Professeur de rhétorique de 1757 à 1769 au Luxembourg, puis à Liège de 1760 à 1762, il fut ordonné prêtre en 1764 mais, face à l'afflux de jésuites expulsés de France, partit achever ses études de théologie en Autriche. Rentré aux Pays-Bas, il enseigna à Nivelles, tout en étant prédicateur à Liège. Privé d'enseignement après la suppression de la Compagnie, il se consacra de 1774 à 1794 à la rédaction du *Journal historique et littéraire* (60 vol.) et du fameux *Dictionnaire historique* qui porte son nom, dont la première édition parut en 1781, et qui connut de nombreuses rééditions. Polémiste, convaincu de la dangerosité des philosophes des Lumières, opposé aux réformes de Joseph II, il devint, en 1790, le conseiller du cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines. Réfugié en Allemagne après l'invasion de troupes françaises, il fut invité à Ratisbonne par le prince-évêque en 1797 et y resta jusqu'à la fin de sa vie, A.-F. Artaud de Montor (dir.), *Encyclopédie des gens du monde*, Paris, Treuttel et Würtz, 1833-1844, t. 10, 2<sup>e</sup> partie, p. 601-603. Le magistrat janséniste Robert de Saint-Vincent lui imputa la responsabilité de

La 1<sup>ère</sup> édition en 6 volumes parut en 1781. La 2<sup>e</sup> en 1797, avec quelques additions. Une 3<sup>e</sup> édition a reproduit la 2<sup>e</sup> sans aucun changement. Cette nouvelle est donc la 4<sup>e</sup> que Méquignon, fils, de la rue Saint-Séverin, entreprend. Elle sera en 12 volumes dont les 4 derniers formeront le *Supplément*, et les 8 premiers seront conformes aux éditions précédentes. Un docteur de Sorbonne [blanc] est chargé de la partie ecclésiastique. La partie politique et littéraire est confiée à un littérateur. Le rédacteur ne connaît point les autres auteurs. Feller, dit-il, fut sincèrement attaché à la religion, au Saint-Siège, et à la Société (de Jésus), dont il avait été membre. On doit s'attendre que le même esprit de jésuitisme qui l'a animé sera reproduit dans les 4 volumes de supplément.

p. 18. **1818. Février.**

p. 8. Le rédacteur se plaint de ce que les journaux, les théâtres, les pamphlets retentissent des maximes de l'incrédulité. Mais il dénonce la chaire des Athénées<sup>64</sup>. En novembre dernier M. Tissot<sup>65</sup> fit le procès au siècle de Louis XIV. Actuellement Benjamin Constant lit une histoire des religions anciennes, et fait de malignes applications à la religion chrétienne<sup>66</sup>.

B. Constant est protestant.

**Bienfaisance.** Le montant des legs et donations faits, en 1817, aux fabriques, séminaires et établissements religieux s'est élevé à 1 456 000 fr

---

l'ordre qu'il reçut du prince-évêque en 1794 de quitter Liège, M. Cottret, V. Guittienne-Mürger, N. Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste, op. cit.*, p. 717-721.

<sup>64</sup> L'ancien Lycée, devenu Athénée royal de Paris, fut sous la Restauration une sorte d'université mondaine, dont Ephraïm Harpaz souligne le rôle dans la diffusion des idées libérales, *L'école libérale sous la Restauration. Le Mercure et la Minerve, 1817-1820*, Genève, Droz, 1968, p. 266.

<sup>65</sup> Pierre-François Tissot (1768-1854). Fils d'un parfumeur fournisseur de la Cour, il accueillit favorablement la Révolution. Beau-frère du conventionnel Alexandre Goujon, qu'il tenta en vain de sauver en prairial an III, il occupa plusieurs postes dans diverses administrations, puis se consacra principalement à la littérature ancienne à partir de 1799. Suppléant de l'abbé Delille à la chaire de poésie latine au Collège de France (1810), puis titulaire de la chaire en 1813, il dirigea en même temps la *Gazette de France*. Puis il collabora avec Benjamin Constant à la *Minerve française* (1818-1820) et participa à la fondation du *Constitutionnel*. Évincé de son poste au Collège de France pour avoir affirmé dans son *Précis sur les guerres de la Révolution* que la Convention avait sauvé la France contre la coalition, il retrouva sa chaire en 1830 et fut élu à l'Académie française en 1833. Voir P. H. Fromageot, *Pierre-François Tissot (1768-1854)*, [s.l.], L. Bernard, 1902 ; F. Brunel, S. Goujon, *Les martyrs de Prairial : textes et documents inédits*, Genève, Georg, 1992.

<sup>66</sup> Le projet de Benjamin Constant de travailler sur la religion remontait aux années 1780. Selon Kurt Kloocke, « l'évolution de la pensée religieuse de Benjamin Constant décrit une courbe nettement perceptible qui part d'un athéisme non seulement méthodique mais de conviction et aboutit à un théisme vague » après sa première crise de piétisme à l'été 1807, K. Kloocke, *Benjamin Constant, une biographie intellectuelle*, Genève-Paris, Droz, 1984, p. 132 et plus largement p. 123-139. Cherchant à retracer l'évolution de la pensée religieuse et à définir ses rapports avec le social et le politique, ne faisant aucune distinction entre religiosité païenne et religiosité chrétienne, attaché à la distinction entre religion de Dieu et religion des prêtres, Constant consacra de nombreuses années à cette question et publia, entre 1823 et 1827, son ouvrage *De la religion considérée dans sa source, ses formes et des développements*. Voir aussi P. Deguise, *Benjamin Constant méconnu : le livre De la religion, avec des documents inédits*, Genève, Droz, 1966 ; P. Thompson, *La religion de Benjamin Constant : les pouvoirs de l'image*, Pisa, Pacini ; Paris, diffusion J. Touzot, 1978 ; P. Thompson, *Les écrits de Benjamin Constant sur la religion : essai de liste chronologique*, Paris, H. Champion, 1998.

Ceux pour les hôpitaux et établissements de charité

2 105 378 fr

3 561 740 fr

**Henri IV et les jésuites.** L'ouvrage Henri IV et les jésuites a été offert à la Chambre des députés. L'hommage a été accepté le 12 février.

p. 14. Le rédacteur se plaint de ce que celui des *Annales politiques, morales et littéraires*, par M. V<sup>67</sup>., dans ses numéros du lundi 26 janvier, du mardi 27, l'attaque sur tout ce qu'il a dit de M. Grégoire.

**Cabale du clergé.** La nouvelle m'a été confirmée que le clergé de France, c.-à-d., les chefs du parti de l'indépendance de l'autorité temporelle, dont ils connaissent la faiblesse, et qui n'aspirent qu'à se rendre servilement dépendants de la Cour romaine, ont dans le temps adressé eux-mêmes à Rome le projet de loi du roi sur le concordat, invitant le pape à faire feu des quatre pieds pour condamner ce projet [en appel de note : Voyez p. 4]

p. 19. **1818. Février.**

de loi, et exiger du gouvernement français qu'on s'en tînt au seul concordat, et qu'il fût mis à exécution par une simple ordonnance royale. On ne doit pas oublier que ce projet de loi autorise les appels comme d'abus, et veut le maintien des libertés de l'Église gallicane, deux articles qui déplaisent extrêmement à nos ultramontains français. Le pape, plus sage qu'eux, s'est borné à soumettre le dit projet de loi à une commission des cardinaux. J'ai su que les évêques nommés attendaient avec une grande impatience [rajout au-dessus de la ligne : vers le milieu de février] l'arrivée du courrier de Rome, pour connaître leur sort, et régler leur conduite, s'ils retournaient dans leurs diocèses. Je pense que la conclusion de cette affaire est encore éloignée.

De ce qui précède l'on peut présumer les difficultés que le gouvernement éprouvera de la part du clergé, tant qu'il existera en France un concordat.

N° 368. *L'Ami de la religion...* 28 février

**Œuvres de Bossuet.** Huitième livraison des *Œuvres de Bossuet*. Tomes 28, 29, 30 et 31. Le 28<sup>e</sup> traite de l'affaire du quiétisme, ainsi que le 29<sup>e</sup> et le 30<sup>e</sup>, plus un traité sur l'usure, un mémoire sur ce qui est à corriger dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, par Dupin<sup>68</sup>. Bossuet dans ce mémoire, d'après le rédacteur, me paraît vouloir trop relever la

---

<sup>67</sup> Mathieu-Guillaume-Thérèse Villenave. Directeur des *Annales politiques, morales et littéraires* de 1815 à 1819, voir cahier V, note 164.

<sup>68</sup> Louis Ellies Du Pin (1657-1719). Canoniste gallican et professeur de philosophie au Collège royal, il fut l'auteur d'une compilation et d'une synthèse méthodique des sources de la science religieuse, publiée à partir de 1686 sous le titre de *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Il publia également plusieurs

puissance des papes (p. 20). Plus des remarques sur les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine. Le tome 30<sup>e</sup> contient la défense de la déclaration du clergé de 1682. Il faut voir comment le rédacteur use de finesse pour affaiblir

p. 20. *1818. Février.*

cet ouvrage de Bossuet.

*Santeuil.* p. 27. Translation des restes mortels de J. B. de Santeuil<sup>69</sup>, chanoine régulier de Saint Victor, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 16 février. Ce célèbre poète est mort à Dijon le 5 août 1697.

*Abbé Dillon contre M. Clausel.* p. 32. L'abbé Dillon<sup>70</sup> a répondu à l'abbé Clausel de Montals, auteur du Concordat justifié, ou Examen des réclamations &c. voyez p. 9 et 11.

*Concordat.* M. Servois, grand vicaire de l'évêque de Cambrai (Belmas) a envoyé au ministre de l'Intérieur un tableau qu'il a fait, d'après lequel il estime que la mise à exécution du concordat enlèvera près de 800 prêtres au ministère public, et coûtera à la France 8 millions de plus<sup>71</sup>.

---

dissertations historiques développant une ecclésiologie gallicane, renouvelant les discussions sur la puissance papale, au point de devenir suspect de protestantisme. Bossuet, notamment, pointa ses erreurs et obtint l'examen par les autorités ecclésiastiques de sa *Nouvelle bibliothèque*, qui fut officiellement condamnée et mise à l'Index en 1693. Il fut plus gallican qu'augustinien et les tenants de Port-Royal lui reprochèrent la désinvolture avec laquelle il traitait la question de la grâce. Il se rapprocha cependant de Port-Royal lorsqu'il prit, en 1696, la défense d'Antoine Arnauld devant la Faculté de théologie de Paris. Son adhésion au *Cas de conscience* en 1701 fut, malgré sa rétractation, le prétexte pour le sacrifier au rapprochement politique avec Rome. Destitué du Collège de France et exilé en 1703, il ne retrouva jamais sa chaire, mais revint à Paris en 1704. Approbateur des *Réflexions morales* de Quesnel en 1687, il se rétracta en 1713 et ne s'engagea dans l'opposition à *l'Unigenitus* qu'après 1715. En 1719, il déclara officiellement en Sorbonne son approbation de l'ouvrage de Quesnel, justifiant sa rétractation de 1713 « pour le bien de la paix et nullement en raison de la doctrine », J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, 386-387 ; voir aussi J. Gres-Gayer, « Un théologien gallican, témoin de son temps : Louis Ellies du Pin (1657-1719) », *RHEF*, 72, 1986, p. 67-121.

<sup>69</sup> Jean-Baptiste Santeuil, ou Jean de Santeuil, dit Santolius (1630-1697). Poète français, sous-diacre de l'abbaye Saint-Victor.

<sup>70</sup> Royer-Henri Dillon (ca 1763-1831). Originaire de Nantes, il était en 1789 grand vicaire du diocèse de Dijon et doyen de la Sainte Chapelle de Dijon. Opposé à la Constitution civile du clergé, il émigra. Rentré en France en 1804, il fut exilé par Napoléon à Dijon jusqu'en 1814. Ayant renoncé à exercer ses fonctions, il fut nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine en 1816. Auteur de plusieurs ouvrages sur le concordat de 1817, en polémique avec Clausel de Montals, le rédacteur de *l'Ami de la religion* sous-entend qu'il fut aidé dans la rédaction de ses ouvrages par un confrère, M. G., peut-être Grégoire, qui s'était opposé au Concordat de 1801, *ARR*, t. LXXII, samedi 16 janvier 1832, p. 335.

<sup>71</sup> La question du coût de la mise en application de la nouvelle convention, qui prévoyait une dotation en biens-fonds de l'Église, à laquelle devait s'ajouter les frais inhérents à l'établissement des nouveaux évêchés, était d'autant plus brûlante que les budgets de 1816 et 1817 avaient été marqués par une hausse conséquente des sommes consacrées au culte catholique (2 fois 5 millions). La commission des députés, en dépit des assurances de Marcellus, considéra également que le nombre de 92 diocèses était trop important. Quant à la « perte » de 800 prêtres annoncée par Servois, dont nous n'avons pas retrouvé le texte, rien ne semble pouvoir justifier une telle affirmation, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 125 ; C. Langlois, « La mise en œuvre du budget du culte catholique (1801-1835) », in J.-M. Leniaud (dir.), *Le budget des Cultes*, Paris, École nationale des chartes, 2007, p. 61-76.



**Bâle.** Le prince évêque de Bâle, baron de Neveu<sup>72</sup>, a été frappé d'apoplexie à Offenbourg.

N° 369. *L'Ami de la religion*... 21 février

**Indifférence en matière de religieuse.** *Essai sur l'indifférence en matière de religion*... Tome 1<sup>er</sup>, article 2 (article 1<sup>er</sup>n° 360 p. 7). La réflexion que j'ai faite d'après cet article est qu'il ne faut pas se contenter de gémir sur l'indifférence du siècle en matière de religion, mais qu'il faut encore apporter un puissant remède aux causes funestes qui ont produit cette indifférence. Il ne faut point enseigner dans le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, la religion naturelle dont le rédacteur se plaint page 38. Il ne faut point substituer au culte intérieur un culte tout pharisaïque, beaucoup d'associations de 40 personnes, avec communion chacune son jour comme j'en ai lu les formules imprimées chez Le Clere... Il faut que le clergé témoigne plus de désintéressement pour les biens temporels, pour les frais du culte, dispenses, enterrements.

Le 1<sup>er</sup> volume s'est si bien vendu qu'on s'occupe d'une seconde édition.

p. 21. **1818. Février.**

**Écrits de Frayssinous.** Le rédacteur (page 48) termine son numéro par l'annonce d'un ouvrage sous presse de M. l'abbé Frayssinous, intitulé : Les vrais principes de l'Église gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la papauté, les libertés gallicanes, la promotion des évêques, les trois concordats et les appels comme d'abus, suivis de réflexions sur un écrit de M. Fiévée, volume in 8°.

Il sera intéressant de voir comment M. F. traitera ces diverses matières ; mais je crains d'avance d'y voir établis les systèmes jésuitiques et sulpiciens...

**Œuvres de Rollin.** Le *Journal du Commerce* du 12 février, en annonçant la nouvelle édition des œuvres complètes de Rollin<sup>73</sup>, en 18 volumes in 8°, dit de ce célèbre recteur de l'Université :

---

<sup>72</sup> Franz Xaver Freiherr von Neveu (1749-1828). Dernier prince-évêque de Bâle de 1792 à 1828. Il fut également administrateur apostolique de Besançon de 1795 à 1801.

<sup>73</sup> Charles Rollin (1661-1741). Grand pédagogue du XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut professeur de rhétorique et d'éloquence, puis directeur du collège de Beauvais (1696) et recteur de l'Université en 1701 et 1720. Son engagement contre la bulle *Unigenitus* lui valut d'être destitué. Auteur du *Traité des études* (ou *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, Paris, 1726-1728) ; d'une *Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs*, Paris, 1730-1738, en 13 vol., qui eut un grand succès ; et d'une *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium*, Paris 1738-1748, ses *Œuvres complètes* furent éditées par Guizot entre 1821 et 1827. Voir H. Ferté, *Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps*, Paris, Hachette, 1902 ; F. Vandermarcq, « Charles Rollin, héritier de l'humanisme et de Port-Royal », *Port-Royal et l'humanisme. Chroniques de Port-Royal*, 56, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2006, p. 193-209.

Rollin est du petit nombre des écrivains renommés du 18<sup>e</sup> siècle dont la mémoire n'est pas aujourd'hui poursuivie par les ennemis de tout mérite et de toute raison. Ce n'est pas que les grands ouvrages historiques de ce savant professeur n'aient contribué, pour leur part, à l'instruction de son siècle, mais ils lui pardonnent ce tort si grave en considération de sa naïve crédulité... Ils savent que son respect pour les prodiges allait jusqu'au point de se prosterner “ et de prier Dieu sur le tombeau du diacre Paris“ dont la vertu miraculeuse ne put être réprimée que par un ordre exprès du lieutenant de police. Le bon Rollin avoue avec ingénuité, dans une de ses lettres, qu'il n'aurait jamais cru que la police eût assez de crédit sur un bienheureux tel que ledit Paris, pour lui persuader de ne plus faire de miracles<sup>74</sup>.

Cette anecdote de Rollin rappelle un autre écrivain célèbre qui se range sous la bannière du jansénisme, mais qui fut moins heureux que le recteur de l'Université.

p. 22. 1818. *Février*.

**Dumarsais. Boindin.** Je veux parler de Dumarsais<sup>75</sup>, si estimable comme grammairien et à qui on doit une excellente exposition des Libertés de l'Église gallicane, aussi recherchée aujourd'hui qu'à l'époque où elle parut. Cet écrivain se trouvant un jour avec Boindin<sup>76</sup>, sceptique déterminé, au café Procope, se plaignait vivement des persécutions dont il était l'objet depuis la publication de son livre. Il avait peine à les concevoir. “Vous par exemple, dit-il à Boindin, vous ne prenez pas la peine de cacher vos sentiments, on sait que vous croyez à peine en Dieu, cependant on vous laisse en repos”– “Cela est vrai, mon cher, répondit Boindin en buvant sa tasse de café, et je veux bien nous apprendre pourquoi nous sommes

---

<sup>74</sup> Rappel du célèbre placard qui fut affiché à l'entrée du cimetière de Saint-Médard, où se trouvait la tombe du diacre Pâris sur laquelle eurent lieu les premières manifestations convulsionnaires : *Par ordre du Roi, défense à Dieu de faire des miracles en ce lieu*. Voir C. Maire, *Les Convulsionnaires de Saint-Médard : miracles, convulsions et prophéties à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1985.

<sup>75</sup> César Chesneau Du Marsais (1676-1756). Après des études chez les oratoriens, il devint avocat au parlement de Paris en 1704, mais il fut contraint de quitter le barreau et s'engagea comme précepteur chez le président de Maisons. Gouverneur dans la maison de Law après la mort du président de Maisons, il perdit rapidement cet emploi et fut recueilli par le marquis de Beauquemont chez qui il put se consacrer à l'étude. Il y rédigea deux de ses principaux ouvrages : *Logique et principes de grammaire* et le *Traité des Tropes (Des Tropes, ou des Différens sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, Paris, Vve J.-B. Brocas, 1730). Il ouvrit ensuite un pensionnat dans le faubourg Saint-Victor, puis fournit encore quelques articles pour l'*Encyclopédie* (d'Alembert fit son éloge dans le t. 7 de la première édition). Il est mort dans la misère. Son *Exposition de la doctrine de l'Église gallicane, par rapport aux prétentions de la cour de Rome* fut publiée après sa mort. Le catalogue de la BnF comprend de nombreuses rééditions de ses ouvrages dans les années 1815-1835, notamment de son *Exposition de la doctrine de l'Église gallicane* en 1817, avec la *Liberté de l'Église gallicane* de Pierre Pithou.

<sup>76</sup> Nicolas Boindin (1676-1751). Écrivain et auteur dramatique qui professait ouvertement l'athéisme et était un habitué du café Procope. Membre associé de l'Académie royale des inscriptions et médailles en 1712, le cardinal de Fleury mit son veto à son entrée à l'Académie française, *Suite du répertoire du Théâtre Français. Comédies en prose*, Paris, Mme veuve Dabo, 1822, t. 1, p. 121-125.

traités si différemment ; c'est que vous êtes un philosophe janséniste, et que je suis, ne vous déplaît, un philosophe moliniste.”

Cette anecdote prouve quelles étaient la puissance et la politique des jésuites au commencement du dernier siècle : leur haine était redoutable ; rien ne pouvait ni l'affaiblir, ni l'éteindre ; mais aussi leur protection suffisait pour garantir un écrivain des coups de l'autorité. Ils s'embarrassaient peu de ses opinions, pourvu qu'il fût de leurs partisans, et l'on pouvait parler de tout en liberté pourvu qu'on parlât avec respect de la Compagnie et de saint Ignace. On assure que Boindin était athée, ce que j'ai peine à croire d'un homme dont les écrits ne sont pas sans mérite ; toutefois cet athée, protégé par les jésuites, vécut et mourut tranquille ; on ne désespéra jamais de sa résipiscence et de son salut.

La place que Rollin occupait, ses vertus, sa vie exemplaire, sa réputation bien méritée, l'estime publique

p. 23. *1818. Février.*

devaient le garantir de toute espèce de tracasserie. Mais cependant il fut obligé de donner sa démission de l'emploi qu'il honorait, et la police osa même faire des recherches inquisitoriales chez un homme dont la maison était une espèce de sanctuaire de la vertu. Rollin était fils d'un coutelier de Paris...

**Évêque de Gand.** À Bruges, le 10 et 11 février, des agents de police ont enlevé, dans les différentes églises de cette ville, le mandement pour le Carême, publié au nom du prince Maurice de Broglie, évêque de Gand (*Journal des Débats* 25 février). Cet acte de la police prouve que les affaires de cet évêque ne sont pas prêtes à se concilier<sup>77</sup>.

[Un paragraphe barré sur Wellington, qui a dû être reporté dans le journal politique]

**Silvy, ultramontanisme.** Le 25 février a paru un nouvel écrit de M. Silvy contre les écrits ultramontains qui se répandent partout. Brochure de [blanc] pages. 75 cent.

**Écrit de Frayssinous.** L'ouvrage de M. l'abbé Frayssinous, annoncé dans le n° 369 (v. p. 21) paraît aussi. M. Silvy en porte le jugement que cet ouvrage, assez exact, ne dit pas toutefois ce qui devait être dit.

p. 24. *1818. Février.*

---

<sup>77</sup> Condamné à la déportation par contumace le 8 novembre 1817 par la cour d'assises du Brabant méridional pour avoir prohibé le serment prescrit par la Constitution, et pour avoir communiqué avec Rome sans l'aveu du gouvernement, Mgr de Broglie était hors de portée. Mais les représailles contre les administrateurs du diocèse fidèles à leur évêque furent nombreuses jusqu'en 1821, J. Lenfant, « Maurice de Broglie, évêque de Gand », *op. cit.*, p. 342-343.

**Concordat de la Bavière.** Le concordat de Bavière a trouvé des adversaires même dans le Conseil d'État. Un parti nombreux voulait en ajourner l'exécution jusqu'à ce que la diète germanique eût établi des principes généraux sur les droits de l'Église d'Allemagne, mais on assure que le roi<sup>78</sup> a résolu de le faire exécuter<sup>79</sup>.

N° 370. *L'Ami de la religion...* 25 février

**Productions philosophiques.** Sur quelques nouvelles productions philosophiques. Le rédacteur, après s'être plaint du zèle infatigable de la philosophie pour la réimpression des ouvrages<sup>80</sup> de Voltaire, de J. J. Rousseau, de Raynal<sup>81</sup>, dénonce 1°. Le prospectus d'une nouvelle édition des œuvres d'Helvétius<sup>82</sup> 2°. L'ouvrage de M. Fabre d'Olivet<sup>83</sup>, publié à

---

<sup>78</sup> Maximilien I<sup>er</sup> de Bavière (1756-1825). Électeur palatin et duc, puis roi de Bavière sous le nom de Maximilien III (1805), il obtint lors du Congrès de Vienne la reconnaissance des annexions territoriales du traité de Lunéville, en compensation de la perte du Palatinat rhénan, dont il récupéra pourtant une partie, et la reconnaissance de son titre royal. La Bavière intégra la Confédération germanique. Maximilien I<sup>er</sup> mena une politique plutôt libérale et donna une constitution au royaume le 26 mai 1818. Ayant développé une stratégie matrimoniale très active dans toutes les phases de sa vie politique, il fut le beau-père d'Eugène de Beauharnais, à qui il donna asile ; le beau-père de François I<sup>er</sup> d'Autriche ; de son fils l'archiduc François-Charles ; de Frédéric-Auguste II de Saxe et de Jean I<sup>er</sup> de Saxe.

<sup>79</sup> La Bavière était opposée à un Concordat germanique. Elle obtint gain de cause et négocia avec Rome une convention particulière (ce que le roi Maximilien-Joseph souhaitait depuis 1802), qui fut signée le 24 octobre 1817. Les droits de juridiction, de discipline, de fixer la liturgie, de communiquer librement avec Rome, ainsi que le droit de censure des évêques étaient garantis. Les évêchés, chapitres et séminaires recevaient des dotations. L'État promettait la protection du culte et interdisait les écrits contre l'Église. En échange de quoi le remaniement des circonscriptions ecclésiastiques était conforme aux souhaits de l'État. Mais, lorsque le Concordat fut publié dans le cadre de la constitution du 26 mai 1818, le souverain tenta, à l'instar de Napoléon et en s'appuyant sur l'exemple des Organiques, de revenir sur certaines concessions et d'étendre la compétence de l'État dans les affaires ecclésiastiques. Rome réagit vivement, menaçant d'interdire au clergé de prêter serment à la nouvelle constitution, et de nouveaux pourparlers eurent lieu jusqu'à ce que le roi, dans la déclaration de Tegernsee du 21 septembre 1824, fasse marche arrière, J. Julg, *L'Église et les États*, op. cit., p. 102-104 ; J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, op. cit., p. 344-346.

<sup>80</sup> Devant l'affirmation de l'union organique du Trône et de l'Autel qui faisait apparaître l'Église comme le principal soutien des ultras et le pilier du trône, les mêmes causes entraînèrent les mêmes effets (dans un contexte post-révolutionnaire pourtant bien différent) et l'anticléricalisme se propagea avec la même efficacité qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à des campagnes de réédition des œuvres de Voltaire, Rousseau ou Helvétius. Voir F. Bessire, « Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces » : les éditions d'œuvres complètes de Voltaire sous la Restauration » in J.-Y. Mollier, M. Reid et J.-C. Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, [Paris], Nouveau monde éditions, 2005, p. 185-196.

<sup>81</sup> Guillaume-Thomas Raynal (1713-1796). Ordonné en 1733, nommé à Saint-Sulpice à Paris, l'abbé Raynal fréquenta les salons de Mme Tencin et de Mme Geoffrin. Directeur du *Mercure de France* en 1750, il fut contraint de se réfugier en Suisse en 1781-1784, après la publication de son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Apôtre de la liberté, il y attaquait, avec l'aide de Diderot, le colonialisme. Installé à Marseille, il dénonça très vite la dérive violente de la Révolution. Son aura d'anticolonialiste le protégea pendant la Terreur. Voir G. Bancarel, *L'abbé Raynal ou le devoir de vérité*, Paris, H. Champion, 2004.

<sup>82</sup> Claude-Adrien Helvétius (1715-1771). Philosophe matérialiste et sensualiste, entre athéisme et déisme, il se rattache aux Idéologues comme Destutt de Tracy et Cabanis, qui se réunissaient dans le salon tenu par sa femme. Voir J.-L. Longué, *Le Système d'Helvétius*, Paris, Champion, 2008.

<sup>83</sup> Antoine Fabre d'Olivet (1767-1825). Écrivain, philologue, Fabre d'Olivet, après s'être essayé à la musique, au théâtre et au journalisme, se fit philologue. Il fut notamment l'un des défenseurs de la langue occitane. Protestant, converti à la théosophie, fasciné par l'origine des langues et des peuples, il se lança dans l'étude de l'hébreu et publia *La Langue hébraïque restituée et le véritable sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale*, A Paris, chez l'auteur, Barrois l'aîné Eberhart, 1815-1816. Convaincu d'avoir retrouvé le sens perdu de l'hébreu (héritier de la sagesse égyptienne), il voulut rendre au monde qui vivait dans l'erreur la vérité

Paris en 1816, La langue hébraïque restituée, et le véritable sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale, contre l'Écriture Sainte. 3°. La *Biographie des jeunes demoiselles, ou Vies des femmes célèbres, depuis les Hébreux jusqu'à nous...* 2 volumes in 12° par Mme Dufrenoy<sup>84</sup>. L'auteur paraît ne pas aimer les prêtres, mais ne dit-elle pas une vérité dans cette phrase que le rédacteur lui reproche p. 25 : Le peuple gémissait sous l'oppression du clergé qui, dans tous les temps ambitieux et dominateur, n'a cessé de disputer le pouvoir aux souverains, p. 517, *Vie de la reine Blanche, mère de Saint Louis*. 4°. Les ouvrages contre le concordat, que le rédacteur traite de pamphlets qui renchérissent en hardiesse et en déraison. Il signale L'Évangile et le budget, ou les réductions faites, par M. Talon Brusse<sup>85</sup>, nom sous l'anagramme duquel l'auteur se cache, selon le rédacteur. D'après les passages cités, ledit auteur est un libéral outré et démagogue.

p. 25. 1818. Février.

Plusieurs évêques retournent enfin dans leurs diocèses. L'évêque de Maxula est parti le 22 pour Le Havre et les Indes. Il amène avec lui M. Thomassin<sup>86</sup>, jeune missionnaire. Ils vont en Chine.

---

perdue : la langue hébraïque ayant été perdue, l'interprétation traditionnelle de la Genèse était fautive et il allait inaugurer une nouvelle ère. Si l'on ajoute qu'il s'appuyait sur saint Augustin pour démontrer la véracité de ses propos, on imagine combien il put déplaire à Rondeau ! L. Cellier, *Fabre d'Olivet : contribution à l'étude des aspects religieux du romantisme*, [s.l.], Slatkine, 1953, particulièrement p. 131-182.

<sup>84</sup> Adélaïde-Gillette Billet Dufrenoy (1765-1825). Épouse d'un ancien procureur au Châtelet de Paris ruiné par la Révolution, elle avait obtenu quelques succès en poésie et au théâtre avant 1789 et avait vécu de sa plume après que son mari soit devenu aveugle. Auteur de poésies érotiques sous l'Empire (*Élégies*, 1807), elle publia des ouvrages pour les enfants et la jeunesse, quelques pièces à succès et reçut en 1814 le prix de l'Académie pour les *Derniers Moments de Bayard*, F. Hoefler, *Nouvelle Biographie générale*, Paris, Firmin-Didot, 1855, t. XV, p. 70-71.

<sup>85</sup> D'après le catalogue de la BnF, il s'agit de Jean Antoine Brun, dit Lebrun-Tossa (1760-1837). Destiné à la carrière ecclésiastique, il en aurait été détourné par la lecture de Rousseau et Voltaire. D'abord enseignant puis journaliste pour *Le Cabinet des modes* en 1785, il accueillit avec enthousiasme la Révolution. Proche des Girondins, il collabora à plusieurs journaux et produisit quelques pièces. Rédacteur de première classe dans les bureaux de la police sous le Directoire, puis employé au ministère de l'Intérieur en 1803, il fut employé par l'administration des droits réunis de 1804 à 1815 et fut pensionné lors de sa mise à la retraite après les Cent-Jours. Girondin puis violemment antifédéraliste, jacobin puis antijacobin, admirateur de l'Empire avant de traiter Napoléon de nouveau Tibère, rallié aux Bourbons avant d'applaudir aux Cent-Jours, il mérita, semble-t-il, son entrée dans le *Dictionnaire des Girouettes*. Il publia entre autres, sous plusieurs pseudonymes : *L'Évangile et le budget [sic]* par M. Talon-Brusse, marguillier de sa paroisse et rentier consolidé (1817) ; *Voltaire jugé par les faits par M\*\*\** (1817) ; *Consciencés littéraires d'à présent, avec un tableau de leurs valeurs comparées par un jury de vrais libéraux* (1818) et *Plus de charte octroyée ! plus de noblesse héréditaire / par l'aveugle du Marais (qui n'y voit que trop clair)* (1830).

<sup>86</sup> Auguste Thomassin (1794-1824). Sous-diacre au Séminaire des Missions Étrangères le 26 septembre 1816, il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1817 et partit pour la Cochinchine, avec Mgr Pérocheau, le 22 février 1818. Débarqués secrètement aux environs de Hué en 1819, Thomassin fut envoyé au séminaire de Phuong-ruou, où il apprit l'annamite. Dès 1820, il s'occupa de l'administration des chrétiens du sud du Quang-tri, et, en 1821, fut professeur au séminaire. En 1823, le décès du vicaire apostolique, Mgr Labartette, l'amena à prendre en main le gouvernement de la mission et reçut de Rome des pouvoirs de vicaire apostolique, excepté ceux qui requièrent le caractère épiscopal. Déjà malade, il mourut à Phuong-ruou (An-ninh), province du Quang-tri, le 24 mai 1824,

**Mission à Cayenne.** P. 60. Relation du voyage maritime de M. Guillier<sup>87</sup>, vice-préfet apostolique, Girardon et Viollot, missionnaires, pour Cayenne, partis le 13 septembre dernier et débarqués le 6 novembre. M. Le Grand<sup>88</sup> [sic] est préfet apostolique de cette île. Ces trois missionnaires sont de la congrégation du Saint-Esprit, rue D. du Champs, n° 15.

**Enseignement mutuel.** Un mot sur l'enseignement mutuel, en réponse au Moniteur du 13 janvier 1818, brochure 24 pages 60 cent.

**Concordat.** On croyait, on disait le concordat retiré et mis de côté : deux nouveaux ouvrages semblent lui faire espérer de revenir à la vie : 1°. *Lettre à M. le comte Lanjuinais...* 1 fr. 2°. *Vrais principes....* par Frayssinous. 2 fr 50 c.

Le 1<sup>er</sup> anonyme est attribué à un savant académicien des Inscriptions et Belles Lettres, bon législateur et canoniste...

Le 2 mars, la commission du concordat reprendra ses travaux. Les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, le Grand des Sceaux, doivent arbitrer la séance. *Journal des Débats* 1<sup>er</sup> mars. On dit qu'un courrier est arrivé de Rome, que S. S. plus modérée que le message des évêques de France et des rumeurs, consent à ce que le gouvernement français apporte au concordat les modifications qui sont susceptibles et nécessaires pour qu'il puisse être accepté des deux Chambres et recevoir son exécution<sup>89</sup>.

Voyez sur cet article *La Minerve*, liv. 3<sup>e</sup>, février, page 137.

p. 26. **1818. Février et mars.**

N° 371. *L'Ami de la religion...* 28 février

---

*Archives des Missions Étrangères de Paris, op. cit., <http://archives.mepasie.org/notices/notices-biographiques/thomassin>, consulté le 28-05-2015.*

<sup>87</sup> Paul Nicolas Guillier (1770-1847). Préfet apostolique de Cayenne et de la Guyane française le 4 avril 1821 (par ordonnance royale) en remplacement de l'abbé Legrand. Terre de mission pour le Saint-Siège, la Guyane était administrée par un préfet apostolique soumis à l'autorité administrative. Il n'y avait que quatre prêtres à Cayenne en 1824 (10 en 1844), qui manifestèrent dans les premières années de la Restauration un zèle évangéliste porteur d'une contestation de l'ordre établi (« affranchir les hommes du caprice des autres hommes »), ce qui bien sûr ne convenait pas du tout aux colons esclavagistes. P. Delisle, *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises : des chrétientés sous les tropiques ? (1815-1911)*, [Paris], Karthala Éditions, 2000, particulièrement pp. 36, 47, 165 ; M. Didon, *Histoire religieuse de la Guyane française au XIX<sup>e</sup> siècle (1817-1911)*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 26.

<sup>88</sup> Abbé Legrand (?-1818). Membre des Missions du Saint-Esprit, vice-préfet apostolique de Cayenne, il refusa la Constitution civile du clergé et fut désigné par les insermentés, puis par Rome, pour assurer les fonctions de préfet apostolique après la prestation de serment de Jacquemin. Réfugié à la Martinique en 1793, il fut invité à reprendre ses fonctions en 1806 lors du rétablissement des Missions du Saint-Esprit, A. Gabon, « Le Clergé de la Guyane sous la Révolution », *Revue d'histoire des colonies*, vol. 37, n° 131-132, 1950, p. 173-202.

<sup>89</sup> Rondeau est une fois de plus remarquablement informé, tandis que les contemporains s'accordaient à regretter le secret gardé par le gouvernement sur ces négociations. Après une dernière réunion le 17 janvier, la commission de la Chambre des députés fut de nouveau réunie le 2 mars par Lainé, qui leur indiqua que le nombre des circonscriptions épiscopales serait, en accord avec Rome, limité à une par département. Modifiant le concordat, l'article rédigé en ce sens le 5 mars, en présence de Lainé, Richelieu et Portalis, inquiéta l'Église et irrita les ultras, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 125-126.

*Écrit de M. Frayssinous. Les vrais principes de l'Église gallicane sur...* par M. Frayssinous.  
1 v. 2 fr 50 c.

Le rédacteur, après avoir payé à l'auteur l'estime que lui concilie cet ouvrage, qui porte en effet l'empreinte de la modération si propre à terminer les différends, examine dans cet extrait lesdits principes sur le gouvernement ecclésiastique, la papauté, nos libertés et la proclamation des évêques, comme des objets généraux ; mais il ne fait qu'effleurer ces divers objets. J'y remarque, p. 68, sur la discipline, qu'on ne la définit point, ni distingue en discipline intérieure et mixte ou extérieure, celle sur laquelle la puissance civile a droit d'inspection et d'autorisation. 2° que l'article sur la papauté est faible. 3° que Picot avoue, p. 71, sur l'article Libertés que l'explication que donne l'auteur sur les 4 articles de 1682 s'éloigne des idées exagérées de quelques gallicans. Dans quel sens Picot parle-t-il ? Si c'est dans celui des ultramontains forcenés, il a raison et il trouve ici sa condamnation d'après les erreurs qui remplissent son journal. L'abbé Frayssinous le condamne quand il dit, sur le II<sup>e</sup> article qu'on ne doit point voir dans l'Église ni le pape seul, ni les évêques seuls, mais l'épiscopat uni à son siège. Picot a avoué dans son N° XL [en marge à gauche ; *du 7 septembre*], p. [238] que les papes seuls ont hérité de l'apostolat, que les autres évêques ne sont pas les successeurs de Apôtres.... 4° que d'après Bossuet et Frayssinous, les papes ne jouissent point de l'infaillibilité, puisqu'il faut que le consentement de l'Église intervienne, mais, ajouterais-je, le consentement qui résulte d'un jugement canonique. 5° sur l'article des promotions des évêques, que les abus dans les élections ne peuvent donner au pape le pouvoir radical de les instituer, que cette confirmation donnée aux

p. 27. 1818. *Février, mars*.

papes les autorise à croire que la juridiction des évêques dérive de lui seul.

J'ai acheté ledit ouvrage.

*Écrit de M. de Clausel, 2<sup>e</sup> éd.* P. 75, nouvelle édition du Concordat justifié, par l'abbé Clausel de Montals, dans laquelle se trouve la réponse l'auteur à l'abbé Dillon, qui, dans une nouvelle lettre, l'attaquait.

J'ai aussi acheté ces deux ouvrages, mais trop pressé pour le 1<sup>er</sup>.

*Rome et Naples, concordat*. Voyage du cardinal Consalvi à Terracine (sur la frontière de Naples) avec le P. Lambruschini, barnabite (vers le 10 février) donne lieu à penser qu'il

s'agirait d'un concordat avec la cour de Naples<sup>90</sup>. *Journal des Débats* 3 mars. [Rajout ultérieur : *les nouvelles confirment qu'il est question d'un concordat.*]

N° 372. *L'Ami de la religion*... 4 mars

**Sur l'éducation.** *Le Génie de la Révolution considérée dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique depuis 1789 jusqu'à nos jours*<sup>91</sup>... 3 volumes in 8° 18 fr (voyez le n° 354 du 31 décembre 1817). Le rédacteur ne s'occupe dans cet article que du 3<sup>e</sup> volume qu'il annonce et dont il rend compte. Ce volume est tout entier sur l'Université impériale, qu'il envisage sous tous les rapports, notions générales, régime de ses écoles, ses apologistes. L'auteur ne la représente pas sous un aspect favorable. L'époque de son établissement est du 7 mars 1808, par décret impérial.

**Mission à La Rochelle.** p. 89. Le 4 janvier 1818, mission ouverte à La Rochelle, qui a éprouvé quelques contradictions.

**Acte de soumission au pape par les prêtres de Londres.** p. 90 et 91. Le vicaire apostolique du district de Londres<sup>92</sup> a exigé des prêtres français une formule de soumission au pape, avant de leur accorder son approbation. "Moi, soussigné, N., reconnais et déclare que je suis soumis au souverain pontife Pie VII, comme chef de l'Église, et que je communique, comme avec des membres de l'Église, avec tous ceux qui sont unis de communion avec le même pontife." 8 à 110 récalcitrants.

p. 28. 1818. Mars.

N° 373. *L'Ami de la religion*... 7 mars

**Écrit de M. Frayssinous.** *Vrais principes de l'Église gallicane*... par Frayssinous. 2<sup>e</sup> article sur les concordats, &c.

---

<sup>90</sup> Commencées dès la fin de 1815, les négociations entre Rome et le gouvernement napolitain, bloquées par des exigences mutuelles incompatibles, furent finalement conclues entre le cardinal Consalvi et le ministre Medici le 16 février 1818. Le concordat était plutôt favorable à l'Église, l'État reconnaissant la religion catholique comme « unique foi du royaume » ; l'enseignement devait être conforme à la doctrine catholique. Les évêques pouvaient tenir synode et communiquer librement avec Rome. Les biens ecclésiastiques non aliénés étaient restitués et la propriété ecclésiastique déclarée inaliénable, mais soumise à l'impôt, et les évêchés, chapitres et séminaires étaient dotés en bien-fonds. Les évêques étaient, en contrepartie, nommés par le roi et le clergé soumis au serment de fidélité au souverain. Le nombre des évêchés fut par ailleurs réduit dans le royaume de Naples et augmenté en Sicile. Enfin, la possession des biens ecclésiastiques aliénés était garantie à leurs propriétaires. Jean Leflon souligne cependant, que, comme ailleurs, le gouvernement napolitain chercha à « élargir ou restreindre les dispositions au profit de sa politique et au détriment du catholicisme », J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 323-324.

<sup>91</sup> De Jean-Baptiste-Germain Fabry (1780-1821). Avocat en 1804, secrétaire de Fouché au ministère de la Police générale et rédacteur du *Spectateur français depuis la restauration du trône de saint Louis et de Henri IV, ou Variétés politiques, morales et littéraires, recueillies des meilleurs écrits périodiques* de 1815 à 1817, F.-X. de Feller, *Dictionnaire historique, op. cit.*, t. 5, p. 199.

<sup>92</sup> William Poynter, voir cahier VII, note 53.



**Rome et Naples.** p. 105. Le voyage du cardinal Consalvi à Terracine paraît avoir pour but de concilier les discussions entre le Saint-Siège et la Cour de Naples. Les évêchés vacants de ce royaume sont en grand nombre. Il est singulier, dit le rédacteur, que presque tout le règne de Ferdinand IV ait été marqué par des différends avec le chef de l'Église. Il en attribue la cause au marquis Tanucci<sup>93</sup>, qui n'aimait pas la Cour de Rome. Naples a envoyé à Terracine le ministre de Medici<sup>94</sup>, et Girardi.

**L'abbé Quinette.** M. Quinette<sup>95</sup>[sic], curé des Quinze-Vingt, curé à Saint-Ambroise. La paroisse des Quinze-Vingt sera supprimée.

**Mission à Grenoble.** p. 107. Mission de Grenoble terminée le 25 février. Commencée depuis deux mois. Plus de 4 000 hommes ont communiqué.

**Frères des écoles chrétiennes.** La bulle d'institution des frères des écoles chrétiennes est de Benoît XIII<sup>96</sup>, du 26 janvier 1724. Ils sont rétablis à Chambéry<sup>97</sup>.

Le pape a acheté 6 beaux chevaux noirs, et une voiture, qui sont partis de Paris pour Rome.

**Concordat de la Bavière.** Ceux qui ont le plus contribué au concordat de la Bavière eussent (à Munich) désiré la modification de quelques articles.

**Rome et Naples, signé à Terracina le 16 février Il est ratifié le 8 mars. Un courrier est arrivé de Naples pour apporter la nouvelle.** Le concordat entre Naples et le Saint-Siège est conclu : l'État garde les biens d'Église et salarie le clergé ; le roi nomme aux places ecclésiastiques, et conserve toutes les immunités attribuées aux rois des Deux-Siciles.

---

<sup>93</sup> Bernardo Tanucci (1698-1783). Principal ministre à Naples de Charles de Bourbon, puis de Ferdinand IV. Tenant du despotisme éclairé, il mena une politique de réformes économiques et de grands travaux tout en réduisant les privilèges des nobles et de l'Église. Il fut également, et l'on comprend pourquoi Rondeau le connaît, l'artisan de l'expulsion des jésuites du royaume (1773).

<sup>94</sup> Luigi de Medici (1759-1830). Né à Naples, il fut nommé en 1791 régent du Gran Corte di Vicaria et chef de la police urbaine de Naples, qu'il dirigea en s'inspirant de Sartine et Lenoir. Incarcéré à plusieurs reprises entre 1795 et 1800, il fut nommé premier président du Conseil des Finances en 1803, puis secrétaire d'État en 1804 et il suivit le roi en Sicile en 1806. Ministre plénipotentiaire du royaume au Congrès de Vienne, il devint ministre des Finances en 1815 et assura l'intérim au ministère de la Police. Il fut l'un des artisans de la réorganisation administrative du royaume. La négociation et conclusion du concordat fut l'un de ses grands succès diplomatiques, *Dizionario Biografico degli Italiani, op. cit.*, [http://www.treccani.it/enciclopedia/luigi-de-medici\\_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/luigi-de-medici_(Dizionario-Biografico)/), consulté le 28-05-2015.

<sup>95</sup> Pierre-Jacques Quinet (1758-1830). Prêtre constitutionnel à Saint-Eustache, il se rétracta et rejoignit M. Laleu à Saint-Paul. Curé de Saint-Antoine (le titre de cette paroisse avait été attaché à l'église des Quinze-Vingts en 1802) en 1815, puis de Saint-Ambroise en 1818. L'hospice des Quinze-Vingts était, sous la Restauration, rattaché à la Grande Aumônerie, et donc hors de la juridiction de l'archevêque de Paris. Un chefier y avait les attributions de curé, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, pp. 388 et 407.

<sup>96</sup> Benoît XIII (1649-1730). Pietro Francesco Orsini, pape en 1724. Dominicain, ordonné prêtre en 1671, il obtint la pourpre cardinalice sur sollicitation de sa famille. Préfet de la congrégation du Concile en 1673, évêque de Siponto en 1675, il se consacra pleinement à son idéal pastoral. Transféré sur la siège de Bénévent en 1686, où il eut fort à faire pour rétablir une bonne gestion de son diocèse. En dépit de la défiance de la Curie, il fut élu pape le 29 mai 1724. Il chercha durant son pontificat à donner plus de place à la religion qu'à la politique et à limiter les tensions entre les différents courants religieux. Il fut finalement critiqué tant par la Curie que par ses adversaires, P. Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté, op. cit.*, p. 212-213.

<sup>97</sup> Voir A. Chevalier, *Les Frères des écoles chrétiennes et l'enseignement primaire après la Révolution, 1797-1830*, Paris, C. Poussielgue, 1887.

p. 29. 1818. Mars.

**Persécution à Lyon.** Une lettre reçue en mars de M. Jacquemont donne des détails sur la persécution que lui et les amis de la vérité continuent d'éprouver. Leur secte, dit-on en chaire, est une secte infernale, vomie de l'enfer &c.

M. Boyer, de Saint-Sulpice, est auteur des écrits intitulés : *Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage. Nouveaux éclaircissements sur quelques objections qu'on oppose au concordat.*

**Séminaire de Vannes.** Le supérieur du séminaire de Vannes, M. Gall<sup>98</sup>, lazariste, gouverne toujours ce séminaire. Des raisons d'intérêt, le remboursement de ses avances pécuniaires, ont forcé de le conserver. Il n'y a que les professeurs qui en ont été expulsés. [En appel de note plus bas dans la page : *M. Le Gall, v. 1816, mai, p. 28. M. Le Gall est le lazariste que la majorité des voix de ses confrères avait appelé à la dignité de supérieur général de sa congrégation. Mgr le Grand aumônier s'opposa à son élection sous le prétexte qu'il était thomiste et augustinien*]<sup>99</sup>.

**Fanatisme jésuitique.** Un officier de la marine parcourt les villes ports de mer de l'Ouest et organise partout des associations jésuitiques.

N° 374. *L'Ami de la religion...* 11 mars

**Écrit de M. Clausel, Lanjuinais.** L'ouvrage de M. Clausel et la Défense de cet écrit contre la réponse de M. l'abbé Dillon. 2<sup>e</sup> édition, 2 fr 25 cent., chez Egron<sup>100</sup>. *Lettre à M. le comte Lanjuinais sur son ouvrage intitulé... par un ami de la concorde*<sup>101</sup>. 2<sup>e</sup> éd., brochure de 34 pages, 1 fr.

---

<sup>98</sup> Jean-Mathurin Le Gal (1746-1831). Fils d'un tanneur, il suivit ses études au collège Saint-Yves de Vannes. Ordonné en 1769, chanoine de la collégiale de Rochefort, puis recteur de Guégon en 1773, il entra chez les lazaristes en 1774. Revenu au séminaire de Vannes en 1777, il en devint le supérieur en 1781. Inscrit, il émigra en Espagne en 1792 mais revint dès 1796. Après le Concordat, il reprit son poste de supérieur du grand séminaire et fut nommé vicaire général de Mgr de Maynaud de Pancemont. Il exerça un contrôle important sur la formation du nouveau clergé, s'appuyant sur le port-royaliste chanoine Mahé, son ami, et aumônier-bibliothécaire du collège. Il jouit pourtant de l'estime et de la confiance des cinq évêques successivement nommés à ce siège, J. Mahuas, « Mahé, Joseph », M. Lagrée (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*. 6. *La Bretagne*, Paris, Beauchesne, 1990, p. 256. Voir aussi C. Langlois, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1974 ; Y. Le Gallo (dir.), *Clergé, religion et société en Basse Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, [Paris], éditions ouvrières, 1991, p. 491.

<sup>99</sup> Le renvoi n'est pas valable.

<sup>100</sup> Une lettre de Clausel de Montals au rédacteur, à propos des attaques de l'abbé Dillon, est publiée dans le n° 368 de *L'Ami de la religion*, t. XV, mercredi 18 février 1818, p. 32.

<sup>101</sup> *Lettre à M. le comte Lanjuinais, pair de France, sur son ouvrage intitulé "Appréciation du projet de loi relatif aux trois Concordats"*, par un ami de la concorde, Paris, impr. de A. Le Clère, 1818. Par Joseph Elzéar Dominique de Bernardi (1751-1824), lieutenant-général du comté de Sault en 1789, déjà célèbre par ses travaux de législation (*Discours sur la justice criminelle* (1780) ; *Essai sur les révolutions du droit français* (1784) ; *Principes des lois criminelles* (1788)). Hostile à la Révolution, il n'accepta qu'une place de juge de district. Arrêté en 1793 mais libéré, il émigra et rentra en France après la chute de Robespierre. Devenu président du tribunal criminel de Vaucluse, il fut élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents en germinal an V

Le rédacteur ne parle que de la Défense de M. Clausel, et en cite plusieurs passages. Le rédacteur ne répond pas à l'altération des passages de Bossuet que reproche M. Dillon : il passe adroitement dessus. Les passages cités sont faibles, offrent des armes à son adversaire. La *Lettre à M. Lanjuinais* est d'un académicien laïc, membre d'une administration importante.

p. 30. **1818. Mars.**

**Ouvrages mis à l'Index.** p. 123. Liste d'ouvrages condamnés à l'Index, par décret de la congrégation du 22 décembre 1817.

**M. Treneuil.** Vers le 8 mars, mort de M. Treneuil<sup>102</sup>, né à Cahors en 1766, bibliothécaire à l'Arsenal, auteur des *Tombeaux de Saint Denis* ; *Martyre de Louis XVI* ; *Captivité de Pie VI* ; *L'Orpheline du Temple* ; *L'Héroïsme de la piété fraternelle* ; *Poèmes récents avec un discours sur l'épique héroïque...*

**Concordat.** La commission du concordat a nommé le 13 mars M. Rivière<sup>103</sup> son rapporteur.

N° 375. *L'Ami de la religion...* 14 mars

**Écrits de M. Silvy.** Avis important sur les nouveaux écrits des modernes ultramontains &c. par M. S. magistrat.

*Difficulté capitale proposée à M. l'abbé Frayssinous sur les quatre articles*, par M. Silvy, ancien magistrat<sup>104</sup>.

Ce sont ces deux brochures contre lesquelles le rédacteur se déchaîne dans cet article par des invectives... Il repasse en revue les ouvrages que M. S. dénonce à l'opinion publique dans sa 1<sup>ère</sup> brochure. Il dit que M. S. se trompe en attribuant la Tradition de l'Église sur l'institution

---

(mars-avril 1797). Il fut expulsé du Corps législatif après le 18-Fructidor. Favorable au coup d'État du 18-Brumaire, il fut nommé chef de division des affaires civiles au ministère de la Justice. Membre de l'Institut (1812), de l'Académie des Inscriptions (1816), il fut nommé censeur royal la même année, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 280.

<sup>102</sup> Joseph Treneuil (1763-1818). Né à Cahors, lauréat aux jeux floraux, il fut chargé de l'éducation d'un enfant de la famille Castellane qu'il suivit en émigration. Nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal sous l'Empire, il publia des élégies héroïques d'inspiration religieuse et monarchique, J.-M. Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants historiens et gens de lettres de la France*, Paris, F. Didot, 1838, t. IX, p. 548.

<sup>103</sup> Jean-Louis Rivière (1766-1848). Magistrat originaire de Corrèze, il fut élu député de Lot-et-Garonne en 1816 et siégea avec le centre droit. Il fut rapporteur en 1816 de la loi sur les établissements ecclésiastiques, puis de la loi du concordat. Nommé procureur général à Agen en 1817, il vota systématiquement avec le parti ministériel à partir de 1819 et ne fut pas réélu en 1822, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 156.

<sup>104</sup> *Difficulté capitale proposée à M. l'abbé Frayssinous au sujet de son livre intitulé "Les Vrais principes de l'Église gallicane", etc., en ce qui concerne les 4 articles de la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France en 1682*, Paris, A. Égron, 1818.

des évêques à un grand vicaire bas breton, M. D.L.M. : M. de Lamennais<sup>105</sup>. Que cet auteur, à la vérité, n'est pas favorable aux libertés gallicanes ; que son sentiment pourrait se concilier avec nos libertés entendues dans un sens modéré. Voilà le plan de nos ultramontains : ne point rejeter expressément les 4 articles, mais les entendre dans un sens modéré...

Quant à l'ouvrage des Précurseurs de l'Antéchrist que M. Silvy attribue à M. Wurtz, le rédacteur le lui abandonne, comme les méprises d'un vieillard dont les écarts

p. 31. **1818. Mars.**

méritent de l'indulgence.

**M. Bettend, ancien curé et supérieur du séminaire à Lyon.** Quant au 3<sup>e</sup> ouvrage, Réflexions sur le respect du au pape, que M. Silvy attribue à M. B.<sup>106</sup>, le rédacteur dit qu'il ne connaît ni l'ouvrage, ni l'auteur.

**Ultramontanisme.** p. 133. L'abbé Clausel regarde comme exagéré l'opinion qui taxerait d'erreur contre la foi l'opinion de la supériorité du pape sur les conciles généraux, opinion que professent les trois quarts de l'Église.

**M. Boyer, professeur de théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris.** Quant au 4<sup>e</sup> ouvrage, Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage, le rédacteur appelle interprétation modérée celle de l'auteur qui dit que les 4 articles de 1682 sont des opinions locales, indifférentes et qui n'appartiennent pas à la foi.

Enfin quant à l'écrit de M. Frayssinous (qui est la 2<sup>e</sup> brochure) le rédacteur dit à M. S. qu'il n'est pas homme à se mesurer avec ce théologien, mais il l'accuse d'avoir, p. 3 de sa Difficulté capitale &c., falsifié ces paroles de Grégoire VII : Maudit est celui qui n'ensanglante pas son épée. Le passage est : Maledictus homo qui prohibet gladium suum a sanguine ; hoc est, sicut ipsi bene intelligitis, qui verbum praedicationis a carnalium hominum retinet increpatione. Greg. VII, lib. II, ep. V. Labbe, Tome X, col. 73. Les 1<sup>ères</sup> paroles sont de Jérémie, 48. 10. Si le rédacteur dit vrai, M. Silvy a eu tort<sup>107</sup>.

---

<sup>105</sup> D'après le catalogue de la BnF, la première édition, de 1814, est attribuée aux deux frères La Mennais ; celle de 1818 n'est plus attribuée qu'à « l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* ».

<sup>106</sup> *Réflexions sur le respect dû au pape et à ses décisions dogmatiques*, par M. B..., Lyon, J. Bettend, 1817 par l'abbé Bétend (selon le catalogue de la BnF) ; voir *supra* Jean-François Bétemps, note 11, J. M. Quérard, G. Brunet, *Les supercheries littéraires dévoilées*, op. cit., t. 1, p. 326.

<sup>107</sup> « M. Silvy s'exprime ainsi [...] "*Maudit est celui*, disait Grégoire VII, *qui n'ensanglante pas son épée*, c'est-à-dire, comme il l'entendait, qui n'exécute pas l'ordre de Dieu pour punir ses ennemis." Vous croiriez d'après ce *c'est-à-dire*, que cette explication est du pape lui-même. Point, elle est de M. Silvy tout seul. [...] Qui n'admira ici l'artifice de M. Silvy ? D'abord, il veut faire croire que cette sentence [...] est de Grégoire ; elle est de Jérémie. [...] Ainsi M. Silvy lui prête l'intention d'allumer la guerre et verser le sang, et Grégoire VII ne parle que du zèle qui doit animer les prédicateurs. [...] Que penser actuellement d'un auteur qui se permet de dénaturer des textes en matière si importante, qui prête à un pape une explication directement contraire à la

**Ordination.** p. 138. Le rédacteur se plaint que la rareté des évêques est cause qu'il n'y a pas eu d'ordination aux 4 temps de Carême, les voyages étant dispendieux.

**Meriel-Bucy, prêtre puriste du Mans.** p. 139. Il dénonce M. Meriel-Bucy<sup>108</sup>, prêtre puriste du Mans, et ses écrits pour sa cause.

p. 143. Pour les fonds de 4 millions, revenu du clergé par la loi du 25 mars 1817, le gouvernement a affecté 53 cantons de forêts qui forment une superficie de 200 mille arpents.

p. 32. **1818. Mars.**

**Concordat.** Selon le J. du 18 mars, un journal annonce qu'un courrier est parti depuis quelques jours pour Rome, avec des dépêches importantes, et qu'il y a lieu de croire que le nombre des diocèses, porté par le concordat à 92, serait réduit à 38<sup>109</sup>.

N° 376. *L'Ami de la religion...* 18 mars

**Réunion des protestants en Allemagne.** De la réunion des luthériens et des calvinistes.

2<sup>e</sup> article dans lequel le rédacteur, après avoir rappelé que dans son 1<sup>er</sup> article, n° 355, t. XIV, p. 241 (v. p. 1), il avait remarqué la tendance des Églises protestantes vers le socinianisme sur la fin du 17<sup>e</sup> siècle, et vers une indifférence absolue, il fait observer que dans un tel état où elles sont, un projet de réunion n'est qu'une affaire de forme, puisqu'il n'est nullement question des opinions [au-dessus de ce mot : *points*] de controverses qui jusque-là les ont divisés, et chacun reste libre d'entendre l'Évangile comme il le voudra<sup>110</sup>.

C'est dans le duché de Nassau que s'est donné le 1<sup>er</sup> signal de ce simulacre de réunion. Au bout de 4 jours, un synode général des ministres du duché, au nombre de 40, porta sa décision,

---

véritable, qui s'efforce ainsi de corrompre la tradition, de tromper ses lecteurs et de fomenter la haine contre Rome et ses pontifes ? », *ARR*, t. XV, samedi 14 mars 1818, n° 375, p. 135-136. Grégoire VII avait été canonisé en 1606, mais Benoît VIII étendit son culte à toute la chrétienté en 1725 et fit insérer la légende du saint dans le Bréviaire romain, ce qui souleva l'indignation en France. En 1728, la congrégation des Rites fixa le jour de sa fête au 25 mai. Dès lors, Grégoire VII, théoricien du pouvoir pontifical, fut une cible privilégiée des gallicans et des jansénistes en pleine lutte contre l'*Unigenitus*, voir cahier I, note 118 ; voir aussi I. Storez-Brancourt, *Le chancelier Henri François d'Aguesseau, 1668-1751 : monarchiste et libéral*, Paris, Publisud, 1996, p. 408.

<sup>108</sup> Jean-François Mériel-Bucy (1760-?). Vicaire de la paroisse Saint-Jean de la Cheverie au Mans, il refusa le serment, puis le Concordat en 1801, et devint le chef de la Petite Église du Mans. Il publia notamment en 1818 un ouvrage intitulé *Victoire : triomphe complet de ce que l'on appelle en France la Petite Église*, réédité et commenté par P. Dane en 2011 (Saint-Jean-des-Mauvrets, Éd. du Petit pavé).

<sup>109</sup> Où l'on voit la rumeur et la désinformation en action ! Il était à ce moment-là question de 92 diocèses.

<sup>110</sup> La première partie du livre douzième de *l'Histoire de Bossuet* du cardinal de Bausset (éd. Paris, Gaume frères, 1846), était consacrée à la controverse de Bossuet et de Leibniz sur un projet de réunion des luthériens et des calvinistes, après le colloque de Cassel de 1661 au cours duquel luthériens et calvinistes réunis avaient convenu que les questions de controverse ne regardaient pas les principes fondamentaux de la foi et que l'on devait pouvoir se tolérer et s'entr'aimer, malgré les dissensions, comme frères en Jésus-Christ (p. 288-289). En réalité, c'était l'Aigle de Meaux, plus que Leibniz, qui était intransigeant sur la question. Leibniz ne renonça que contraint par la réalité des blocages à un idéal qu'il pensait bon pour l'Europe et pour l'humanité. Voir P. Hazard, *La crise de conscience européenne (1680-1715)*, Paris, Fayard, 1989 (« Leibniz et la faillite de l'union des Églises », 2<sup>e</sup> part., chap. V).

le 9 août 1817, d'une réunion sous le titre d'Église évangélique chrétienne, qui fut sanctionnée par le duc. Dès ce moment en Allemagne, tout s'est ébranlé pour une réunion extérieure des deux sectes, depuis les bords du Rhin jusqu'à ceux de la Spree, qui arrose Berlin. Le roi de Prusse adressa à cet effet une lettre, en date du 27 septembre 1817, aux consistoires et aux synodes de son royaume. Mais cet exemple n'a pas été suivi à Saint-Pétersbourg, par le pasteur La Saussaie<sup>111</sup> [sic], ni en France, quoique les luthériens et les calvinistes se soient réunis à Paris, rue des Billettes, pour célébrer en commun la fête séculaire de la réformation<sup>112</sup>. Boissart<sup>113</sup> prononça le discours et Marron<sup>114</sup> fit le service.

p. 33. **1818. Mars.**

(152). Il a paru en janvier une Lettre à M. le marquis d'... sur la fête séculaire du protestantisme, et sur la réunion des deux Églises protestantes, datée du 14 janvier 1818, et signée Philomathe de Civarron<sup>115</sup>. L'auteur dit que cette prétendue réunion est un dernier effort du protestantisme expirant.

p. 146. Le rédacteur gémit avec raison sur la licence des protestants commentateurs de l'Écriture Sainte ; que la naissance de J. C., son histoire, sa mort ; que tout est dénaturé par des commentaires forcés, et même travesti d'une manière licencieuse et ridicule. Oserait-il, M. Picot, faire le même reproche aux P. Berruyer et Hardouin<sup>116</sup> ?

**Marchetti.** 153. Jean Marchetti<sup>117</sup>, archevêque d'Ancyre est un grand apologétique [sic] des droits de l'Église (c.-à-d. du pape) et du Saint-Siège<sup>118</sup>. [Rajout au-dessous de la ligne : *C'est une récompense de son ultramontanisme. Voyez Grégoire.*]

Il est question d'arrangement entre Rome et l'Autriche pour un concordat.

---

<sup>111</sup> La Saussaye. Ministre de l'Église calviniste française de Saint-Pétersbourg et ami de Xavier Le Maistre.

<sup>112</sup> Sur cette cérémonie, voir *Célébration de la troisième fête séculaire de la Réformation dans l'Église chrétienne consistoriale de la Confession d'Augsbourg, à Paris, les 1 et 2 nov. 1817. (Par les pasteurs G.-D.-F. Boissard et J.-J. Goepf.)*, Paris, J.-M. Eberhart, 1817.

<sup>113</sup> Georges-David-Frédéric Boissard (1783-1836). Président du consistoire de la confession d'Augsbourg.

<sup>114</sup> Voir cahier IV, note 119.

<sup>115</sup> Il s'agit de Joseph de Maistre. Ce pseudonyme figurait sur le manuscrit des *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole* (1815), P. Barthelet, *Joseph de Maistre*, Lausanne, L'Age de l'Homme, 2005, p. 416. Sur l'ouvrage cité par Rondeau, et sur le rapport de Maistre avec le protestantisme, voir M. Froidefont, *Théologie de Joseph de Maistre*, [Paris], Classiques Garnier, 2010.

<sup>116</sup> Jean Hardouin (1646-1729). Jésuite, il fut bibliothécaire du collège Louis-le-Grand à partir de 1683. Auteur (parmi beaucoup d'autres ouvrages) d'une *Conciliarum collectio regia maxima* (1715), dont la publication fut suspendue sur ordre du parlement de Paris, il voulut démontrer que les conciles antérieurs à celui de Trente étaient fictifs... de quoi entrer en tête dans la légende noire des conciliaristes et des appelants !

<sup>117</sup> Giovanni Marchetti (1753-1829). Ordonné prêtre en 1777, il fut nommé archevêque *in partibus* d'Ancyre en septembre 1814. Il est surtout connu pour sa *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury* (1820). D'où l'anémiosité de Rondeau.

<sup>118</sup> Il faut se méfier de Rondeau ! Il recopie l'article qu'il cite en modifiant certains mots. Il est toujours difficile de savoir si c'est lui qui s'exprime ou s'il copie. Ici par exemple, Picot a écrit : « Ce prélat est connu par des écrits en faveur des droits de l'Église et du Saint-Siège. » *ARR*, t. XV, mercredi 18 mars 1818, n° 376, p. 153.

*Jésuites*. p. 154. Il y a un collège jésuite dans le Valais<sup>119</sup>, dont les missionnaires parcourent les cantons catholiques voisins.

*Mission Mans*. Mission au Mans. Un M. Ch. dans son Journal de la Sarthe, déclame contre les missionnaires.

N° 377. *L'Ami de la religion...* 21 mars

*Notice sur M. de Barral, archevêque de Tours*. Notice sur M. Louis Mathias de Barral, archevêque de Tours, né à Grenoble le 20 avril 1746, agent du clergé en 1785, coadjuteur le 5 octobre 1788 de son oncle Claude Matthias Joseph de Barral<sup>120</sup>, évêque de Troyes depuis 1761, sous le titre d'évêque d'Isaure en Lycanie ; lui succéda, sur sa démission, en 1790. Refusa le serment exigé en 1791, se retira d'abord à Constance, puis en Angleterre en 1793. Le 5 octobre 1801, il donna au pape la démission de son siège de Troyes, et revint en France, et lors

p. 34. *1818. Mars*.

*Suite de la notice sur M. de Barral*. de la mise à exécution du concordat de 1801, en 1802, il fut nommé évêque de Meaux. En 1804, il fut chargé d'aller à Poitiers, siège vacant par la mort de M. Bailli<sup>121</sup> [sic], son évêque, pour apaiser le schisme des puristes, et succéda à Tours à M. de Boisgelin<sup>122</sup>, décédé le 22 août 1804, préconisé par le pape dans son consistoire à Paris du 1<sup>er</sup> février 1805, il reçut le pallium le même jour. Le 20 mai 1806, il fut nommé sénateur,

---

<sup>119</sup> Depuis 1805.

<sup>120</sup> Claude-Mathias-Joseph de Barral (1714-1803).

<sup>121</sup> Luc-Jean-Baptiste Bailly (1763-1804). Ordonné à la veille de la Révolution après des études au séminaire des Trente-Trois, puis dans la communauté sulpicienne de Laon à Paris, il fut nommé chanoine et vicaire général d'Évreux en 1790. Ayant refusé le serment, il administra clandestinement le diocèse pour son évêque émigré. Collaborateur à partir de 1800 de l'abbé Salamon, chargé de l'administration des diocèses normands, il fut recommandé, notamment, par Murat et l'abbé d'Astros, et enfin par Bonaparte, et administra le diocèse de Poitiers, dont il fut finalement nommé évêque en septembre 1802 après le désistement de Mgr de La Neuville. Il fut confronté, le peu de temps que dura son épiscopat, à une forte opposition de la Petite Église, d'autant plus qu'il tarda à exiger le serment d'allégeance au Concordat, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 55.

<sup>122</sup> Jean de Dieu Raymond de Boisgelin (1732-1804). De très ancienne noblesse, il entra au séminaire de Saint-Sulpice après des études chez les jésuites de Rennes. Bachelier en théologie et licencié *in utroque jure* à Paris en 1755, il fut ordonné la même année et nommé vicaire général de Rouen en 1756. Évêque de Lavaur en 1764, il fut promu archevêque d'Aix en 1770. Il fut également membre de l'Académie française, Président des États de Provence et très actif dans le domaine économique. Membre de l'Assemblée de notables en 1787, puis des États-Généraux en 1789, il combattit la réunion du clergé au Tiers et fut président de l'Assemblée constituante en novembre 1789. Opposé à la Constitution civile du clergé, il est l'auteur de l'*Exposition des principes* qui synthétise les oppositions épiscopales à la réforme. Émigré en décembre 1791, il rejoignit Champion de Cicé à Londres. Favorable à une attitude modérée face aux nouveaux serments, il encouragea le serment à la constitution de l'an VIII et donna sa démission en 1801. Rentré en France en 1802, et recommandé par Portalis qui le proposait pour le siège de Paris, il fut nommé archevêque de Tours en avril 1802. Créé cardinal en janvier 1803, il eut un épiscopat actif. Conciliant avec les constitutionnels qui formaient un quart de son clergé, il lutta par ailleurs contre la Petite Église et tenta de persuader les évêques à Londres de ne pas la soutenir. Enfin, ses relations avec Portalis lui permirent d'être l'intermédiaire entre les évêques et le gouvernement dans la mise en application du Concordat et des Articles organiques, *ibid.*, p. 79-80.

puis 1<sup>er</sup> aumônier de Mme Murat<sup>123</sup>. Le 28 décembre 1808, il écrivit au pape pour ampliation de pouvoirs et dispenses, que, depuis le concordat, le Saint-Père avait coutume d'accorder chaque année aux évêques de France. Idem le 4 août 1809, pour la concession des bulles d'institution. Le 16 novembre 1809, il fut membre d'une commission de 7 évêques et de 2 ecclésiastiques chargée de donner son avis sur les affaires de l'Église. Les réponses de la commission, datées du 11 janvier 1810, n'ont point été rendues publiques. Le 25 mars 1810, associé à plusieurs évêques, il écrivit une lettre au pape... à Savone. Au commencement de 1811, il fit partie d'une commission de 8 évêques. Cette commission proposa la tenue d'un concile national... et le 25 avril il reçut ordre d'aller avec deux évêques à Savone, où ils arrivèrent le 9 mai. Le 19, ils rédigèrent une note par laquelle le pape s'engageait de donner l'institution et il consentait à ce qu'elle fût donnée par le métropolitain 6 mois après son refus. Le pape, dit Picot, ne la signa pas. Le concile de 1811, indiqué d'abord pour le 9 juin, ne s'ouvrit que le 17. Lui et l'évêque de Nantes<sup>124</sup> s'y montrèrent favorables au gouvernement Il fut dissout le 10 juillet, mais le 6 août, il tint une congrégation générale. Il fut ensuite le 1<sup>er</sup> des neufs évêques députés vers le pape, avec une lettre de 85 évêques, datée du 19 août. Ils reçurent audience le 5 septembre et obtinrent le 20 septembre un bref qui confirmait la note du 19 mai précédent.

En juin 1812, il fut député pour saluer le pape à son arrivée à Fontainebleau. Le 25 janvier 1813 signature des articles.

p. 35. **1818. Mars.**

**Suite de la notice sur M. de Barral.** Le 13 avril 1813, il fut nommé Grande Croix de l'ordre de la Réunion. Le 2 juin 1814, il prononça un discours pour les obsèques de Joséphine<sup>125</sup>, dont il était le 1<sup>er</sup> aumônier.

Lors de la Restauration, le 4 juin 1814, le roi le conserva dans la Chambre des pairs. Il fit alors paraître ses Fragments relatifs à l'histoire des premières années du 19<sup>e</sup> siècle, 1814. Au retour de N. B. en 1815, il fut nommé membre de la Chambre des pairs et choisi pour dire la messe au Champ de mai. Au second retour du roi, l'ordonnance du 24 juillet 1815 le raya du tableau des membres des pairs. Le 19 août suivant, l'archevêque donna sa démission de son siège. Le 6 juin 1816, il fut attaqué d'apoplexie et mourut le 7.

---

<sup>123</sup> Caroline Bonaparte (1782-1839). La plus jeune sœur de Napoléon. Mariée en janvier 1800 à Murat, elle fut grande-duchesse de Berg et reine de Naples.

<sup>124</sup> Jean-Baptiste Duvoisin. Sur l'histoire des commissions ecclésiastiques, voir cahier IV.

<sup>125</sup> Marie Joséphe Rose Tascher de La Pagerie, dite Joséphine de Beauharnais (1763-1814). Mariée à Napoléon Bonaparte de 1796 à 1809.



M. l'abbé de Barral<sup>126</sup>, son frère, a fait imprimer une notice de sa vie, et en 1817, un ouvrage posthume de l'archevêque sous le titre de Défense des libertés de l'Église gallicane et de l'assemblée du clergé de France tenue en 1682, ou réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infailibilité du pape. 1 volume in 4° 440 pages. La notice ci-dessus indiquée, de 32 pages, se trouve à la tête du volume de la Défense.

Tout cet article sur le défunt archevêque est écrit avec de la prévention contre sa mémoire et ses écrits. Le rédacteur ose appeler la bulle Auctorem fidei comme bulle doctrinale (p. 171) et obligatoire pour l'Église gallicane. N'est-ce pas favoriser les prétentions de l'ultramontanisme contre nos libertés ?

**M. Borderies.** M. Borderies, vicaire de Saint Thomas d'Aquin, désigné pour être un des grands vicaires de l'archevêque de Paris, qui a fait à N.-D. la station du Carême de 1818, prêchant la Passion du Vendredi saint, a beaucoup déploré le sort des prêtres assermentés, et s'est déchaîné contre le serment de 1791. Non erat hic locus, necque dies<sup>127</sup>.

p. 36. 1818. Mars.

**L'abbé Dillon, 3<sup>e</sup> réponse.** Le 22 j'ai acheté une 3<sup>e</sup> lettre de l'abbé Dillon, intitulée Réponse de M. l'a. Dillon à la réplique de l'abbé Clausel, suivie de quelques observations sur l'ouvrage de M. l'abbé Frayssinous... Les Vrais principes... brochure in 8° 80 pages.

**Lettre au comte Lanjuinais.** 2°. La lettre à M. Lanjuinais sur son ouvrage : *Appréciation... par un ami de la concorde*. 1818. 63 pages. On l'attribue à un des membres de l'Institut.

**Démonolâtre.** 3°. *Superstitions et prestiges des philosophes, ou les démonolâtres du siècle des Lumières*<sup>128</sup>. Brochure 230 pages.

**Jésuites.** Les États de Hollande et West-Frise, par deux placards, l'un du 26 mars 1612, l'autre du 26 février 1622, bannirent formellement les jésuites, qu'ils appelaient damnosa jésuitarum secta (Grégoire, *Essai historique sur les libertés...*, p. 293).

**Rome et le duché de Bade, au sujet de l'élection de M. Ignace Henri de Wessenberg.** Voyez *l'Ami de la religion...* n° 310. 30 juillet 1817, et mes *Annales, juillet 1817, pages 74 et 77*. Voyez plus bas, p. 51, 56, 81, 82. Les prétentions de la Cour de Rome et les principes qu'elle a mis en avant dans la négociation du baron de Wessenberg, ont produit beaucoup de sensation

---

<sup>126</sup> François-Octave de Barral (1748- ?). Licencié en théologie, il fut nommé vicaire général d'Embrun en 1773, puis vicaire général de son oncle à Troyes. Inscrit dans l'Ordre de Saint-Louis, il fut déporté en 1801 et devint le premier vicaire général de son frère à Meaux en 1802, puis à Tours en 1805. Il démissionna en 1809 par solidarité avec le pape, selon ses dires, mais resta vicaire général honoraire, vivant de sa fortune. Il fut candidat à l'évêché en 1806, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 56-57.

<sup>127</sup> Ce n'était ni le lieu, ni le jour.

<sup>128</sup> Par l'abbé Wurtz.

dans les Cours protestantes. Le rapport détaillé, adressé par ce ministre au Grand-Duc de Bade, son souverain, a été communiqué par ce prince à plusieurs autres Cours. On croit qu'il sera rendu public par la voie de l'impression avec tous les actes qui ont accompagné cette négociation importante. Plusieurs Cours se sont convaincues de la nécessité où elles se trouvent de procéder avec un parfait accord pour le règlement des affaires ecclésiastiques dans leurs États respectifs. On assure positivement que si M. de Wessenberg s'était montré plus complaisant et plus traitable, il aurait de suite été reconnu évêque de Constance ; au reste sa conduite a reçu sa récompense dans l'estime dont toute l'Allemagne lui décerne aujourd'hui un éclatant et unanime témoignage<sup>129</sup> (*J. Commerce* 25 mars).

p. 37. 1818. Mars.

*Sur M. le baron de Wessenberg nommé par le chapitre de Constance vicaire capitulaire depuis la mort de M. Dalberg, prince primat. V. p. 51.* Je pense que l'article cité p. 36 aura été fourni par M. Grégoire, à qui M. de Wessenberg aura fait part du résultat de son voyage à Rome, pour s'y expliquer et se justifier au sujet du bref du pape contre lui, en date du 15 mars 1817. C'est sûrement M. le baron de Wessenberg dont M. Grégoire fait l'éloge dans son *Essai historique sur les libertés gallicanes*.... p. 248 et 249, en ces termes : "Les libertés des Églises germaniques et gallicanes ont un puissant protecteur dans un autre savant, que l'Église va compter au nombre de ses pontifes. Mon amitié affligerait sa modestie, si je le nommais, mais toute l'Allemagne le connaît et le désigne."

M. de Wessenberg est auteur d'un ouvrage intitulé : *Considérations sur l'état actuel de l'instruction du clergé catholique de France et en Allemagne, par un ancien Grand Vicaire. In 8°. 1812.* Il y dit, p. 12 : Une partie considérable du clergé de France est encore aujourd'hui très éloignée d'adopter les quatre propositions (de 1682), tandis qu'il n'y a pas un ecclésiastique en Allemagne qui ne soit convaincu de leur solide vérité. Voyez Grégoire, p. 250, 251.

M. de Wessenberg n'aura pas été assez complaisant à Rome pour se rétracter de son attachement à nos libertés.

---

<sup>129</sup> Voir cahier VI, note 168 ; cahier VIII, notes 110 et 395. Wessenberg n'était certes pas le promoteur idéal de l'unité de l'Église d'Allemagne, car son action dans le diocèse de Constance ne pouvait que prévenir Rome contre lui et discréditer *de facto* l'idée même d'un concordat unique. François-Georges Dreyfus souligne cependant que c'est surtout l'échec de l'unité politique dans la Confédération germanique qui « a entraîné l'impossibilité d'un seul concordat », B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 748.

*Sur le mariage.* Pétition de M. de l'Ecussan, maire [de Moirax]... aux députés... pour que la bénédiction nuptiale précède le contrat de mariage, lue à la séance du 14 mars<sup>130</sup>. Expression de Marcellus<sup>131</sup>. Voyez les journaux du 15.

p. 38. *1818. Mars*

*Rome et l'Autriche, concordat.* On annonce la conclusion du concordat entre l'Autriche et le Saint-Siège, négocié par le prince de Kaunitz<sup>132</sup> et le cardinal Consalvi. Le prince nomme aux évêchés et le pape donne l'institution canonique.

*Concordat de la France, retiré et ajourné. Bref du pape au comte Marcellus député.* Quant à la France et au concordat du 11 juin 1817, la voix publique publie que décidément le roi l'a retiré, que la commission n'en fera pas son rapport dans cette session. Le pape avait consenti à quelques modifications, c'est ce qui avait donné sujet à la reprise des conférences de la commission, dans une desquelles elle nomma M. Rivière son rapporteur. Mais il paraîtrait qu'un courrier arrivé de Rome aurait rapporté des dépêches, et que le pape se refuse à rien changer pour la circonscription des diocèses<sup>133</sup>.

N° 378. *L'Ami de la religion...* 25 mars

*Sur le concordat. Nouveaux Éclaircissements par M. Boyer. Nouveaux Éclaircissements sur quelques objections qu'on oppose au concordat, suivis de réflexions sur un écrit de M. Fiévée.* Brochure in 8° 1 fr 50 c.

---

<sup>130</sup> Duvergier de Hauranne, invoquant la liberté des cultes garantie par la Charte, s'opposa à la demande qui reviendrait à violer la Charte en confiant les registres de l'état civil aux curés ; Marcellus rejeta l'argument, sans doute avec une certaine mauvaise foi, car les problèmes étaient effectivement liés, en disant que la pétition ne concernait pas l'état civil mais la sanctification du mariage, *Archives parlementaires, op. cit.*, t. 21, p. 321-323.

<sup>131</sup> Marie-Louis Auguste de Martin du Tyrac, comte de Marcellus (1776-1841). Fils de deux guillotins, déporté en Espagne après le 18-Fructidor, il rentra en France à la fin du Directoire et y vécut retiré jusqu'en 1814. Appelé au conseil du duc d'Angoulême en mars 1814, il fut élu député de la Gironde en août 1815, en octobre 1816 et en novembre 1820. Ultra-royaliste, membre de la Congrégation, il demanda la suppression des pensions des prêtres mariés ou ayant quitté leurs fonctions, la restitution des biens nationaux non vendus de l'ordre de Malte (dont il faisait partie depuis l'enfance), remit en cause l'aliénation des biens du clergé (1817) et fut membre de la commission chargée du rapport sur le nouveau concordat. Pair de France en décembre 1823, il fut nommé sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères le 9 septembre 1829 sans que sa nomination ne paraisse au *Moniteur*. Il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et se retira de la vie politique, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 255-256.

<sup>132</sup> Le prince Wenzel Anton de Kaunitz-Rietberg était mort en 1794. L'ambassadeur d'Autriche à Rome fut, de 1816 à 1824, Antoine Apponyi. En réalité, les négociations furent bloquées et l'étaient encore à la mort de Pie VII, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 340-341.

<sup>133</sup> Membre de la commission chargée du rapport sur le nouveau concordat, Marcellus avait écrit secrètement au pape le 26 janvier. La réponse de Pie VII vint sous la forme d'un bref en date du 23 février qui arriva à Paris le 15 mars. Déniant toute compétence à la Chambre sur le sujet et repoussant le projet comme contraire à l'indépendance de la doctrine et aux lois de l'Église, le bref condamnait toutes les démarches du gouvernement français depuis la signature du traité. Fort de ce jugement, Marcellus refusa de cautionner les travaux de la commission. Rendue publique, cette démarche, qui amena l'ajournement de la discussion, fut vivement critiquée et le comte Marcellus considéré comme responsable de l'échec de la loi, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 130-135.

*5<sup>e</sup> édition de l'écrit de Lanjuinais.* Le rédacteur mécontent du peu de succès de l'affaire du concordat, s'exprime de nouveau contre la 5<sup>e</sup> édition de l'écrit de M. Lanjuinais et contre son auteur, et emploie contre lui ce ton chagrin qu'il lui reproche. Il profite malicieusement de ces mots de son antagoniste : Je n'ai qu'effleuré les questions pour lui dire que c'est la seule chose sur laquelle il est d'accord avec lui : comme si M. Lanjuinais n'avait peut-être pas eu plutôt l'intention de dire par ces mots effleuré les questions qu'il ne s'était pas attardé à les approfondir et les expliquer autant qu'elles n'en étaient susceptibles. Il faudrait lire le passage dans l'écrit pour voir quel sens présente son idée, et voir si le rédacteur ne le calomnie pas. De là, il passe, p. 179, au nouveau *Apologiste du concordat* dont l'auteur est celui de l'Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage<sup>134</sup>. Selon le rédacteur la cause du concordat...

[Pièces insérée entre les p. 38 et 39]

1°. Texte latin du bref de Pie VII, du 23 février 1818, au comte Marcellus, député et membre de la commission du concordat. [*Non recopié*].

2°. Traduction du bref adressé à M. Marcellus (membre de la Chambre des députés, et de la commission du concordat).

A.N.T.C. fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu votre lettre dans laquelle nous avons vu avec une grande douleur la loi proposée au nom de S. M. touchant le concordat passé entre nous et le roi très chrétien, et vous nous faites connaître que vous avez été avec huit ou dix autres des principaux du royaume chargés de l'examiner, et qu'elle a été reformée selon le modèle que vous nous envoyez. Nous avons d'abord, N.T.C. fils, admiré votre zèle pour la religion catholique, vos soins empressés pour la conserver et la ranimer, et enfin votre dévouement pour le Saint-Siège apostolique.

Bénissant donc le Père des lumières qui vous a muni et fortifié par ces grands sentiments de piété, nous nous hâtons de vous affermir encore par cette voix de la vérité que vous reconnaissez avoir été donnée à notre faiblesse par la puissance divine, et que vous réclamez avec tant de confiance pour que, dans la discussion épineuse dont vous êtes chargé, elle soit un flambeau qui éclaire vos pas, et les retienne dans les sentiers de la droiture et de la justice.

---

<sup>134</sup> Pierre-Denis Boyer.

Mais si tous ces motifs nous ont causé une joie sensible, nous avons éprouvé la plus vive douleur en voyant les changements que vous nous mandez avoir été introduits dans la susdite loi. Sans doute, avec votre caractère si zélé pour la vérité, vous ne pourrez-vous dissimuler à vous-même qu'il est tout à fait inconvenant que des décisions données sur les affaires sacrées de l'Église par le siège apostolique, de concert avec le roi très chrétien, soient ensuite soumises à la délibération d'une magistrature séculière, quelque distinguée qu'elle puisse être. Pour peu que vous examiniez avec quelque attention les changements proposés, vous verrez aisément que les articles principaux de cette loi sont condamnables, qu'ils n'ont pas été rédigés comme il fallait, ou plutôt qu'on les a mis en avant, et qu'on s'obstine à les conserver par des motifs plus blâmables encore ; qu'enfin, d'après l'exposé que vous nous en faites, il est évident que cette loi est contraire à notre concordat et à quelques-uns des droits les plus sacrés de l'Église, et que si quelques-unes des dispositions qui y sont énoncées se sont de temps à autres glissées par abus, on ne peut se cacher que l'on tolère quelque fois certaines choses par nécessité, ou pour prévenir de plus grands maux, mais sans les approuver.

Nous espérons toutefois, d'après la connaissance que nous avons de la religion du roi T.C. déjà excitée par nos avertissements paternels, qu'il apportera les remèdes convenables à un si grand mal, et que révoquant la loi, notre convention, sollicitée par lui, heureusement sanctionnée, et bien plus, mise à exécution de notre part dans tout ce qui peut dépendre de nous sera religieusement observée.

Du reste, nous attendons de votre piété, de votre prudence et de votre zèle infatigable pour le bien de la religion, que, revêtu de la justice comme d'une cuirasse, vous vous opposerez généreusement à la loi proposée, et que vous emploierez tout votre crédit, toute votre autorité et toute votre habileté pour procurer la libre et prompte promulgation et fidèle exécution du concordat. C'est pour l'heureux succès de cette importante affaire que nous vous accordons, notre très cher fils, avec la plus vive affection, la bénédiction apostolique, gage de la protection divine.

Signé Pie VII

### 3°. Consultation du clergé de France.

Les cardinaux, archevêques et évêques convoqués par l'ordre du roi à l'effet d'exprimer ce qu'il convient de faire pour procéder à une circonscription des diocèses de l'Église de

France<sup>135</sup>, et à la réduction des archevêchés et évêchés au nombre actuel des départements, de sorte qu'il ne puisse y avoir qu'un seul archevêché par département, estiment :

1°. Qu'il n'y a qu'à gémir sur cette proposition, parce qu'elle est préjudiciable au bien de la religion et de l'Église.

2°. Que si cependant cette réduction devient, telle qu'elle est demandée, rigoureusement nécessaire pour le rétablissement de l'Église de France, elle peut absolument être opérée.

3°. Qu'une circonscription ayant déjà été réglée entre le pape et le roi, les évêques s'en rapportent entièrement à la haute sagesse du souverain pontife et de Sa Majesté pour l'opérer selon les formes canoniques. N'entendent les cardinaux, archevêques et évêques rien préjuger de la volonté du souverain pontife à l'égard d'une nouvelle circonscription, ni approuver aucun des articles de la loi qui pourrait être contraire à la doctrine et aux lois de l'Église, se réservant de demander au roi la permission de lui présenter les observations dont ces articles peuvent être susceptibles

p. 39. **1818. Mars.**

est celle de la religion même et de l'Église : paradoxe qui fait le fond de l'écrit de M. Clausel. Comment donc la religion et l'Église ont-elles pu exister pendant 14 siècles sans concordat ? À la vérité, d'après l'état actuel de la religion et de l'Église, état affligeant qui a sa source dans les fausses décrétales, dans l'ambition de la cour de Rome, dans ses folles prétentions et dans l'ultramontanisme dont est infecté tout le clergé de France, grâce aux jésuites et aux sulpiciens, un concordat est un mal indispensable pour éviter un schisme, mais il n'en est pas moins un mal, une plaie profonde faite aux vrais principes sur l'élection des évêques, et la France n'aura qu'à gémir quand celui de 1517 sera rétabli par la convention du 11 juin 1817. On s'extase [*sic*] sur les bons évêques qui pendant 3 siècles ont illustré l'Église de France,

---

<sup>135</sup> Le clergé était bien évidemment opposé à toute restriction des sièges et de leur circonscription. Pour le cardinal de Talleyrand-Périgord, accepter, c'était « faire arborer [à l'église] les couleurs proscrites de la Constitution civile du clergé. [...] C'est faire dépendre pour la suite et comme perpétuellement les circonscriptions des diocèses des divisions territoriales civiles », cité par A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 134. Discutée le 13 mars, la consultation des archevêques et évêques de France, dans laquelle ils acceptaient, lourdement à contre cœur, la réduction des circonscriptions si elle était nécessaire, fut remise au roi le 14 mars. Avertie par le gouvernement, la commission de la Chambre suspendit ses séances, R. Limouzin-Lamothe, *Mgr de Quelen, archevêque de Paris. Son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839 d'après ses archives privées*, Paris, J. Vrin, 1955-1957, t. 1, p. 86 ; A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, Paris, Félix Alcan, 1898, p. 352-353. Guillaume de Bertier de Sauvigny explique qu'à la suite du bref à Marcellus, le ministère ayant renoncé à présenter le projet aux Chambres, « la nouvelle circonscription ecclésiastique établie par la bulle pontificale de juillet 1817 n'étant pas admise par l'autorité civile, et l'ancienne ayant cessé d'être en vigueur aux yeux de l'Église, on ne savait plus où commençaient ni où finissaient les diocèses », *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955, p. 305.

mais on garde le silence sur le plus grand nombre des mauvais évêques qu'a produit le concordat.

L'auteur des Nouveaux Éclaircissements se propose de réfuter plusieurs objections 1° du péril que courent nos libertés.... 2° sur la dépense, et il fait remarquer qu'on ne crie pas si fort contre les dépenses de la magistrature, de la force militaire, de l'Université... 3° sur la vente des biens nationaux. 4° sur ce qu'on allègue de l'opinion publique. 5° sur l'opposition au concordat qui a sa cause dans la jalousie contre le clergé dans la crainte de lui voir reprendre sa puissance, dans l'oubli de la religion. Ici le rédacteur cite le tableau de l'état de la religion dans les villes et les campagnes :

**Tableau de l'Église de France.** Tableau trop fidèle et bien affligeant ! Mais on ne veut pas remonter aux vraies causes de tant de maux : le formulaire, la bulle *Unigenitus*, les persécutions du 18<sup>e</sup> siècle, les mauvaises études ecclésiastiques, l'ignorance du clergé, &c.

Je dirai que ce triste tableau prouve plutôt contre qu'en faveur du concordat : à moins qu'on n'amalgame sa cause avec celle de la religion et de l'Église.

**M. Fiévée.** p. 184, dans le post-scriptum M. Fiévée paraît avoir, dans un n° subséquent à sa correspondance, passé condamnation sur les principes qu'il avait professés.

p. 40. **1818. Mars.**

**M. Clotilde de France.** p. 185. Le 28 février dernier la congrégation des Rits s'est réunie pour la cause de la vénérable servante de Dieu, Marie Clotilde<sup>136</sup>, reine de Sardaigne, et a discuté la question sur sa réputation de sainteté.

**Mission de Grenoble.** p. 186. Suite sur la mission de Grenoble. Mais dira-t-on un mot sur une lettre arrivée de cette ville, touchant M. R. que M. Donnadiou<sup>137</sup> aurait maltraité pour l'avoir surpris seul avec son épouse...

---

<sup>136</sup> Marie-Adélaïde Clotilde Xavière de France (1759-1802). Sœur de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, épouse de Charles-Emmanuel IV de Sardaigne. Très pieuse, elle mourut en odeur de sainteté et permit, disait-on alors, plusieurs guérisons par son intercession. Son procès en canonisation fut ouvert à Rome dès 1804 et elle fut déclarée vénérable en 1808. Si elle n'a jamais été canonisée, un décret reconnaissant l'héroïcité de ses vertus a été publié en 1982.

<sup>137</sup> Gabriel Donnadiou (1777-1849). Lieutenant-général français, formé dans les armées révolutionnaires, puis rallié aux Bourbons, il fut nommé le 22 juin 1815 commissaire extraordinaire pour les départements du Midi, où il fut à la tête de la réaction sanglante de 1815-1816. Commandant de la 7<sup>e</sup> division militaire en 1816, il réprima l'insurrection menée par Jean-Paul Didier à Grenoble avec une telle violence qu'il fut taxé de cruauté. Récompensé par Louis XVIII en 1816, désavoué en 1819 lorsque les parents de ses victimes s'adressèrent à la Chambre, son commandement lui fut retiré et il revint à Paris. Mais il fut élu en 1820 à la Chambre des députés, où il siégea avec les ultras, puis reprit un commandant durant la guerre d'Espagne en 1823. Commandant de la 4<sup>e</sup> division militaire à Tours, il fut nommé grand-croix de Saint-Louis par Charles X, et fut rayé du cadre d'activité en 1830, puis mis à la retraite définitive en 1838, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 397.

**Budget du clergé.** Le budget du clergé pour 1818 est compris dans celui de l'Intérieur, pour 22 000 000, sans compter 5 millions de pensions : dépenses fixées dans la supposition d'un établissement plus considérable que celui qui existe, et la commission n'a du considérer que ce qui était établi par les lois. Elle a donc jugé que les 22 millions pouvaient être réduits à 20 et propose que les 2 millions soient affectés au traitement des desservants, et à des secours pour les prêtres, les religieux et religieuses qui sont dans le besoin<sup>138</sup>.

**Schisme des calvinistes à Genève.** En Suisse, le schisme éclate parmi les calvinistes<sup>139</sup>. Le ministre puritain M. Méjanel<sup>140</sup>, ayant refusé de se conformer à l'ordre qu'il avait reçu de quitter Genève, a été arrêté les 1<sup>ers</sup> jours de mars, et conduit hors des frontières. Il continue de paraître dans cette ville un grand nombre d'écrits religieux, entachés du puritanisme. Les écrivains y jouissent sur ces matières plus de liberté que sur toute autre. (*Journal du Commerce* 15 mars).

N° 379. *L'Ami de la religion...* 28 mars

**Histoire de Saint Louis.** *Histoire de Saint Louis, roi de France* ; par de Bury<sup>141</sup>. 1 v. in 12°. 3 fr chez Audot, rue des Mathurins.

Le rédacteur ne parle point du zèle de ce prince à défendre les libertés de l'Église gallicane et de sa Pragmatique sanction. p. 197, il cite l'ouvrage de M. de Choiseul<sup>142</sup>, aujourd'hui préfet

---

<sup>138</sup> Malgré des conditions financières critiques au début de la Restauration, le gouvernement améliora la situation matérielle du clergé au fur et à mesure des possibilités budgétaires. Selon Guillaume de Bertier de Sauvigny, le budget des cultes passa de 12 millions en 1815 à 33 millions en 1830, *La Restauration, op. cit.*, p. 308. Claude Langlois souligne que les desservants et les vicaires furent les principaux bénéficiaires de la politique de la Restauration, contrairement à ce que Rondeau écrit régulièrement, « La mise en œuvre du budget du culte catholique », *op. cit.*, p. 66.

<sup>139</sup> Il s'agit du mouvement du Réveil qui, à Genève, fut créé par de jeunes théologiens emmenés par Ami Bost. Ils se réclamaient des traditions des frères moraves et s'efforcèrent, dès 1810 environ, de trouver une alternative au rationalisme dominant dans l'Église et à l'Académie. Madame de Krüdener les soutint, mais ce fut la rencontre avec les évangélistes britanniques Richard Wilcox, Robert Haldane et Henry Drummond, qui provoqua la dissidence et la création de paroisses distinctes. Méjanel, jeune prédicateur français, les rejoignit, mais, en tant que Français, ne fut pas autorisé à rester dans la ville en dépit de ses tentatives clandestines, H. Goltz, *Genève religieuse au dix-neuvième siècle ou Tableau des faits qui, depuis 1815, ont accompagné dans cette ville, de développement de l'individualisme ecclésiastique du réveil, mis en regard de l'ancien système théocratique de l'église de Calvin*, Genève ; Bâle, Henri Georg, 1862, p. 161-169 ; R. Pfister, *Kirchengeschichte der Schweiz*, Zürich, Theologischer Verlag, 1984, t. 3, p. 171-259.

<sup>140</sup> Pierre Méjanel fils (1783-1855). Fils d'un pasteur du Désert, ancien élève de Lausanne, il y fut consacré en 1808 et devint suffragant à Montauban avant d'être révoqué en 1816. Expulsé de Genève en 1818, Il rejoignit la Société continentale, puis le mouvement irvingiste, É. G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme : déclin et renouveau*, [Paris], Presses universitaires de France, 1964, p. 193 ; M. Baron, *John Bost et les asiles de la force, 1817-1881 : utopie et modernité de la "cité prophétique" à l'époque du réveil religieux protestant au XIX<sup>e</sup> siècle*, [Lille], Presses universitaires du Septentrion, 1999, t. 1, p. 364.

<sup>141</sup> Richard de Bury (ca 1730- ca 1794). Avocat au parlement de Paris, il publia *l'Histoire de Jules César* (1758), *l'Histoire de Philippe et Alexandre le Grand* (1760), *l'Histoire d'Henri IV* (1765, considéré comme son meilleur ouvrage), *l'Histoire de Louis XIII* (1767) et *l'Histoire de Saint Louis* (1775). Il fut beaucoup réédité au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>142</sup> Gaspard-Marie-Victor de Choiseul d'Aillecourt [Maxime d'après le catalogue de la BnF] (1779-1854). Fils d'un député à la Constituante, il fut co-lauréat des classes d'histoire et de littérature de l'Institut en 1808, avec un mémoire intitulé : « Quelle a été l'influence des croisades sur la liberté civile de l'Europe, sur sa civilisation et



du Loiret : De l'influence des croisades sur l'état des divers peuples de l'Europe, écrit qui, en 1808, a partagé le prix proposé par l'Institut sur cette question.

p. 41. **1818. Mars.**

*Sur le méthodisme. M. Labouderie.* (p. 199). *Précis historique du méthodisme, suivi d'un discours prononcé à l'abjuration d'un méthodiste irlandais*, par M. Labouderie<sup>143</sup> (le 19 octobre 1817). Brochure in 8° 1 fr 25 cent.

Le méthodisme, secte qui n'a pris naissance en Angleterre que dans le 18<sup>e</sup> siècle, est devenue si nombreuse qu'elle menace la religion dominante. Elle s'est aussi étendue aux États-Unis, et elle est déjà partagée en deux branches (on peut s'en faire un précis en lisant cet article dans *l'Histoire des sectes*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, en 2 vol, tome 1<sup>er</sup>, p. 4).

*Plan du 1<sup>er</sup> discours.* La tradition est nécessaire pour expliquer l'Écriture. 2°. Il existe dans l'Église catholique un juge suprême pour terminer les différends. "M. Labouderie s'appuie beaucoup sur la voie de l'autorité, comme le moyen le plus propre à terminer les disputes, dit le rédacteur. C'est en effet ce qui sert à confondre tous les partis comme toutes les erreurs, le janséniste et le constitutionnel comme le méthodiste et le protestant."

On se sert beaucoup du mot d'autorité, mais il faudrait bien définir ce qu'on entend par ce mot. On fait consister sa force dans l'autorité des pasteurs chargés du gouvernement, on la concentre dans la personne du 1<sup>er</sup> des pasteurs, qui propose, et dans l'adhésion et la soumission du plus grand nombre des autres pasteurs au jugement de leur chef. Mais l'autorité de la vérité consignée dans l'Écriture Sainte, expliquée par toute la tradition des siècles écoulés, n'est plus celle dont on veuille parler. Le pape prononce bien ou mal : aux yeux du plus grand nombre, son jugement étant doctrinal,

p. 42. **1818. Mars.**

comme Picot le dit de la bulle Auctorem fidei, contre le synode de Pistoie, n° [60].

---

sur les progrès des Lumières, du commerce et de l'industrie ? ». Auditeur au Conseil d'État en 1809, sous-préfet de Versailles (1811), puis de Morlaix (1813), il se rallia aux Bourbons et fut nommé préfet de l'Eure en avril 1814, préfet de la Côte d'Or en juillet 1815, de l'Oise (1816) puis du Loiret (1817). Député de l'Orne de 1824 à 1830, il refusa le nouveau régime et se retira de la vie publique. Il fut admis à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1817, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 101-102.

<sup>143</sup> Jean Labouderie (1776-1849). Ordonné par l'évêque constitutionnel du Cantal, il était, en 1801, vicaire de Chalinargues près de Murat. Venu à Paris, il devint prédicateur en titre à Notre-Dame et participa avec Coriolis à la réorganisation de la bibliothèque capitulaire. Gallican, il publia beaucoup sur le sujet dans les années 1820. Occitaniste, il traduisit également en patois auvergnat plusieurs livres de la Bible. Il produisit aussi un grand nombre de discours à l'occasion de conversions. Il fut nommé à la fin de sa vie vicaire général d'Avignon, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 2, p. 393 ; t. 4, p. 398.

Tous les évêques, sujets dévoués et soumis, au seul vicaire de J.-C., reçoivent sa bulle, son bref, sans aucun jugement canonique (puisque Clément XI interdisait aux 40 évêques de juger sa bulle Unigenitus et leur prescrivait de s'y soumettre sans raisonner). Et voilà l'autorité qu'on fait sonner si fort, l'autorité à laquelle il faut que tous les ecclésiastiques et fidèles se soumettent aveuglément : autorité qu'on fait donc entièrement consister dans les personnes et dans leur nombre, et nullement dans la vérité qui seule doit faire autorité dans l'Église.

Dire à ces prôneurs de l'autorité qu'il peut arriver que l'erreur prévale dans les décisions des papes, et dans un grand nombre d'autres pasteurs, qu'il y ait pour l'Église des jours de nuages, d'obscurcissement, c'est ce que les partisans de l'autorité des personnes ne veulent point admettre. Voyez comment Picot et collègues se récrient sur cette proposition de M. Tabaraud, au sujet de son traité du mariage, n° [380].

Pour bien traiter cette question, consultez La vérité rendue sensible, par M. du Saussoie<sup>144</sup> [*sic*], un autre manuscrit que j'ai.

**Henri IV et les jésuites.** Une réflexion à faire, c'est que Picot n'a jusqu'ici osé attaquer l'ouvrage de M. Silvy, intitulé : Henri IV et les jésuites. Il faut donc que les faits avancés soient bien prouvés, pour qu'il se condamne au silence.

p. 43. 1818. Mars, avril.

**Princes allemands et Rome.** En avril s'assemblera à Francfort une commission composée de députés du royaume de Wurtemberg, des grands duchés de Bade et de Nassau, pour s'accorder sur les bases d'un concordat à conclure avec le Saint-Siège. Plusieurs autres États de la confédération s'y joindront<sup>145</sup>.

**Le prince régent d'Angleterre écrit au pape. Tolérance.** Le rédacteur du *Journal du Commerce* du 30 mars, article de Francfort, dit que le ministre d'Angleterre, Milord Acourt<sup>146</sup> [*sic*], passant par Rome pour se rendre à Naples, a remis au Saint-Père une lettre du prince régent de la Grande Bretagne : et il remarque que quoique cette lettre ne contienne que des

---

<sup>144</sup> Guillaume Aimable du Saussoy (ca 1680-1727). Curé d'Haucourt en Normandie, il est connu pour avoir écrit *La vérité rendue sensible à tout le monde contre les défenseurs de la constitution Unigenitus. Par demandes & par réponses. Ouvrage dans lequel on détruit clairement toutes les difficultés qu'on oppose à ceux qui rejettent cette bulle*, [s.l. s.n.], 1719.

<sup>145</sup> Participaient aussi à la diète la Hesse-Darmstadt, la Hesse électorale. Ces États, attachés aux conceptions josphistes des rapports Église/État, et pour qui le Concordat de 1801 était la référence, s'étaient entendus pour régler conjointement les négociations avec Rome, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 348 ; P. Colonge, R. Lill, *Histoire religieuse de l'Allemagne*, Paris, Cerf, 2000, p. 85.

<sup>146</sup> William Harcourt, 3<sup>e</sup> comte d'Harcourt (1743-1830). Écuyer de la Reine-Charlotte de 1761 à 1766, promu lieutenant-général en 1793, il combattit en Flandres avec le duc d'York, auquel il succéda en tant que commandant. Général en 1798, maître de la cavalerie de 1809 à 1818, il fut le valet de chambre de George III et lieutenant adjoint du château de Windsor. Intime avec la famille royale, il fut nommé maréchal et Chevalier du Bain lors du couronnement de George IV en 1821.

témoignages de politesse, elle est la première qui, depuis le schisme, ait été adressée directement au pape par un souverain d'Angleterre.

N° 380. *L'Ami de la religion*... 1<sup>er</sup> avril

**Mémoires historiques de l'Église gallicane par Butler.** *Mémoires historiques de l'Église de France pendant le règne de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, et pendant la Révolution*, par Charles Butler<sup>147</sup>, laïque. London, 1817. In 8° de 356 pages.

Le rédacteur dit qu'il y a près d'un an qu'il a reçu d'Angleterre cet écrit : et ici il lui fait ses observations. Il serait difficile de le suivre, il me suffit de dire qu'il loue l'auteur lorsqu'il pense comme lui sur le Formulaire, sur les quatre articles de 1682. Butler admet le 1<sup>er</sup> article comme article de doctrine, sur lequel repose le principe de la fidélité au gouvernement ; mais il dit que les trois autres n'expriment que des opinions de l'école sur des points de théologie : l'État n'a pas le droit de s'en mêler, et l'Église les abandonne au jugement des particuliers... Aussi, dit malicieusement le rédacteur, nous abandonnons ces réflexions à la sagacité du lecteur.

p. 44. **1818. Avril.**

**Édit de Nantes.** Quant à l'édit de révocation de celui de Nantes, Butler dit qu'on l'a beaucoup exagéré, qu'il ne bannissait pas les protestants...

**Formulaire. Dumas.** *L'histoire du Formulaire des cinq propositions*<sup>148</sup> est de Dumas.

**Bulle Unigenitus.** Quant à la bulle *Unigenitus*, l'Anglais traite les prétendus jansénistes d'hommes faux.

**Jésuites.** Le chapitre X qui traite de la suppression des jésuites ne m'a pas paru, dit le rédacteur, pouvoir donner lieu à aucune observation critique (j'en conclus qu'il n'est point favorable au rédacteur, jésuite de cœur et d'esprit, cependant voyez plus bas...).

p. 214, le rédacteur regrette que Butler n'ait rien dit du Grand Dauphin<sup>149</sup>, duc de Bourgogne, élève de Fénelon, père de Louis XV, et du Dauphin<sup>150</sup>, fils de celui-ci... On devine la raison de ses regrets. Il renvoie à M. Proyart, auteur de leur *Vie*.

---

<sup>147</sup> Charles Butler (1750-1832). Avocat anglais, il se distingua comme jurisconsulte et écrivain catholique. L'ouvrage mentionné, peu favorable au gallicanisme, fut cité aussi bien par La Mennais (*Réflexions sur l'état de l'Église en France*, Paris, Chez Tournachon-Molin et H. Seguin, 1819, p. 201), que par Armand Saintes dans sa *Réfutation complète du Mémoire Monsieur de Montlosier*, Paris, Hivert, 1826, p. 103.

<sup>148</sup> Le titre exact est *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, Liège, D. Moumal, 1699, par Hilaire Dumas (?-1742), docteur de Sorbonne et conseiller-clerc au parlement de Paris. Son ouvrage fut réfuté par le P. Quesnel dans *La Paix de Clément IX, ou démonstration des deux faussetés capitales avancée dans l'Histoire des cinq propositions contre la foi des disciples de saint Augustin et la sincérité des quatre évêques, avec l'histoire de leur accommodement, et plusieurs pièces justificatives et historiques*, Chambéry[i. e. Bruxelles], chez Jean-Baptiste Giraud, 1701.

p. 215. Il applaudit au jugement de B. sur Febronius<sup>151</sup>, sur le congrès d'Ems<sup>152</sup> et sur le synode de Pistoie<sup>153</sup>.

**8 000 prêtres émigrés.** Au sujet de la Révolution le rédacteur raconte la générosité de la nation anglaise envers 8 000 prêtres et les autres émigrés réfugiés en Angleterre.

Le reste de l'ouvrage porte sur la persécution du Directoire, sur N. B., sur le concordat de 1801, sur le concile de 1811, &c.

B. finit par une apologie, courte, des jésuites en réponse à une Histoire des jésuites, publiée à Londres en 2 volumes *in 8°*, qu'on attribue à S.J.C.H.<sup>154</sup>.

p. 45. **1818. Avril.**

**Décret de M. Du Bourg<sup>155</sup> contre M. Tabaraud.** p. 219. L'évêque de Limoges a donné, le 18 février 1818, un décret en latin, 8 pages *in 8°*, qui condamne l'ouvrage de M. Tabaraud,

---

<sup>149</sup> Rondeau confond Louis de France (1661-1711), fils de Louis XIV, dit le Grand Dauphin, et son fils Louis de France (1682-1712), duc de Bourgogne et père de Louis XV. Celui-ci, formé par Fénelon, appartenait au parti dévot, proche des jésuites.

<sup>150</sup> Louis Ferdinand de France, voir cahier XI, note 252.

<sup>151</sup> Johann Nikolaus von Hontheim (1701-1790). Évêque auxiliaire de Trèves, c'est sous le pseudonyme de Justinus Febronius que ce disciple de Van Espen passa à la postérité en publiant le *De statu Ecclesiae et legitima potestate romani pontificis* (1763) qui fut mis à l'Index dès 1764. Réclamant le retour à la primitive discipline qui rendrait aux évêques tous les droits et pouvoirs dont ils auraient joui aux premiers siècles, il prônait un épiscopalisme radical et un anticurialisme qui lui attirèrent des sympathies en Autriche, où son livre ne fut pas interdit et influença sans doute le joséphisme. Si l'on attribue habituellement à Febronius des opinions jansénistes, voire protestantes et rationalistes, la thèse de Robert Duchon a montré qu'il s'était principalement appuyé sur les conciles de Bâle et de Constance, ainsi que sur la *Defensio* de Bossuet, R. Aubert, « Von Hontheim », *DHGE*, t. XXVI, 1993, p. 1066-1069 ; R. Duchon, « De Bossuet à Febronius », *RHE*, n° 65 (1970), p. 372-422 ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, pp. 34 et 265.

<sup>152</sup> Réuni après plusieurs années de conflit entre les trois archevêques-électeurs de Mayence, Cologne et Trèves et les nonces apostoliques, dont l'ingérence dans les diocèses allemands était jugée intolérable, le congrès d'Ems (1786) aboutit, le 25 août, à la *Punctuatio* d'Ems. Si Febronius avait participé aux négociations diplomatiques qui avaient suivi la plainte en trente articles des archevêques en 1769, il ne participa pas au congrès d'Ems. Néanmoins, les vingt-trois articles de la *Punctuatio* étaient nettement d'inspiration febronienne et proclamaient notamment la pleine autorité des évêques dans leurs diocèses pour toutes les questions spirituelles, et le fait que les décrets des Congrégations romaines ne sauraient avoir de force contraignante dans aucun diocèse tant qu'ils n'auraient pas reçu la sanction de l'évêque. Le rôle des nonciatures était remis en question et le serment d'allégeance des évêques au pape, exigé depuis Grégoire VII, devait être modifié en conformité avec les droits épiscopaux. Enfin, en cas de refus d'institution, les archevêques et les évêques allemands devaient pouvoir exercer leur fonction sous la protection de l'empereur, qui était respectueusement prié d'obtenir du pape la tenue d'un concile national. Trois ans après, la réponse du pape défendait point par point les droits du Saint-Siège. La question ne fut vraiment résolue qu'avec la disparition des principautés électorales en 1803, G. Pelletier, « La théologie et la politique du Saint-Siège », *op. cit.*, t. 1, p. 60-61.

<sup>153</sup> Voir cahier III, notes 2 et 4.

<sup>154</sup> Sir John Cox Hippisley. *L'Ami de la religion* publia quelques semaines plus tard une lettre d'Hippisley, dans laquelle il démentait formellement être l'auteur de ladite *Histoire des jésuites*, *ARR*, t. XVI, n° 404, mercredi 24 juin 1818, p. 208.

<sup>155</sup> Jean-Marie-Philippe Dubourg (1751-1822). Fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il étudia au collège d'Harcourt, à Saint-Magloire puis à la Sorbonne. Ordonné prêtre en 1775, il devint chanoine de Toulouse et fonda l'œuvre du Bon Jésus. Inscrit, l'archevêque de Toulouse le fit vicaire général en 1791 et lui confia l'administration clandestine de son diocèse. En contact avec Émery, il accepta de se rallier à Bonaparte et fut nommé évêque de Limoges en 1802 (après que Primat ait demandé qu'il quitte sa métropole). S'il assista au concile national, il refusa de souscrire au décret du 5 août 1811. Rallié aux Bourbons, il fut nommé membre de la

intitulé : Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage &c éd. Paris 1816. L'évêque prononce que l'auteur des propositions, qu'il dénonce, est sujet aux anathèmes portés par le concile de Trente, canons 3, 4, 9 et 12 de la 24<sup>e</sup> session, et défend sous les peines de droit, de lire ou de retenir l'ouvrage...

Le rédacteur loue la modération du prélat... Il rappelle qu'il a consacré trois articles à la réfutation de cet ouvrage : voyez les n° s [353, 403 et 415].

Voici une affaire qui fera du bruit. Le clergé est généralement opposé à la distinction du mariage comme contrat civil et comme sacrement. Il y a un grand intérêt... Dieu le sait... l'argent que la publication des bans, que les dispenses, que les cérémonies religieuses rapportent au clergé... Aussi cette affaire paraît tenir à un plan concerté, dont les chefs sont à Paris et font remuer les ressorts de la machine. M. l'évêque de Limoges est un homme qu'on met en avant, d'autant plus que M. Tabaraud est son diocésain et a son domicile en cette ville. Ne soyons donc point surpris que M. Boyer, professeur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, suspend son cours pour se retirer à la maison de campagne d'Issy, pour y composer son ouvrage : Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage, contre l'ouvrage de M. Tabaraud. V. n° 356.

p. 46. **1818. Avril.**

Ne soyons plus surpris si MM. les grands vicaires de Paris ont publié le [blanc] une ordonnance pour que les curés exhortent leurs paroissiens à se marier à l'église ; si les mêmes grands vicaires de Paris en ont fait un long article dans leur mandement du Carême de 1818.

**Lettre de Tabaraud à son évêque.** Quoiqu'il en soit, j'ai lu le 2 avril la lettre imprimée de M. Tabaraud, P. de l'Oratoire, à M. Du Bourg, évêque de Limoges, sur son décret du 18 février portant condamnation du livre intitulé : Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage &c, imprimée à Limoges, chez J. B. Bargues, 49 pages in 12°. Il n'y a point de date.

Il est fâcheux que M. T. commence par mettre de la personnalité, même du persiflage contre l'évêque. Il le dépeint comme une vraie girouette qui a encensé l'empereur avec des

---

commission des affaires de l'Église mais se consacra surtout à réorganiser son diocèse. Il y multiplia notamment les missions. Tabaraud, originaire de Limoges, y résidait et ses publications furent l'occasion d'une vive controverse entre lui et Mgr Dubourg sur la distinction contrat/sacrement de mariage. Jetée sur la place publique, leur polémique devint l'une des principales références du débat poursuivi dans la presse. Le décret auquel Rondeau fait allusion fut lancé par l'évêque le 18 février 1818. Il déclarait que tout mariage conclu selon les lois du pays sans être revêtu de la dignité sacramentelle était un concubinage, ce qui suscita une réponse immédiate de Tabaraud qui traita la censure épiscopale de « vicieuse dans la forme et injuste au fond ». Sur cette polémique, voir le très partisan mais très détaillé article de J.-B. Dubédat, « Tabaraud », *op. cit.*, p. 140-150 ; *Chronique religieuse*, t. 1, pp. 289-297 et 311-319.

expressions outrées, puis qui l'a couvert d'injures dans ses divers mandements, dont il cite les dates. Page 12, à la 1<sup>ère</sup> nouvelle de la censure, M. T. écrivit le 18 à son évêque. Celui-ci lui a répondu le 20 février d'un ton de maître. Puis M. T. expose ce qu'il a fait pendant la Révolution en faveur de la bonne cause, depuis la page 18-20. Il entre ensuite en matière, se justifie des qualifications injurieuses que le décret lui donne, enfin il prouve qu'il est aussi injuste dans le fond, que vicieux dans sa forme, p. 26. Page 48, il lui annonce qu'il porte plainte devant les tribunaux contre les imputations calomnieuses que renferme ce décret, et contre les abus dont il est rempli.

Nous verrons ce que deviendra de cette affaire, et si la puissance civile soutiendra ses droits, car en général le gouvernement est trop faible, le jésuitisme et l'ultramontanisme en profitent.

p. 47. **1818. Avril.**

Une preuve de l'insouciance du gouvernement et de sa police sur les matières et les disputes religieuses qui intéressent ses droits c'est que M. Silvy est allé le 2 sonder le terrain, parler au président du tribunal correctionnel [en marge à gauche : *Jacquinet de*], dans le dessein de porter plainte et de citer M. Picot à ce tribunal pour les calomnies et injures [en marge à gauche : *Silvy contre Picot*] qu'il a vomies contre lui dans son n° 375 (v. page 30 de ce cahier)<sup>156</sup>. Il n'a point été écouté favorablement, et il a vu qu'il n'y avait pas de justice à attendre. Il m'a lu le soir même le mémoire justificatif manuscrit qu'il avait destiné pour le tribunal, et qu'il se propose de faire imprimer avec les changements.

**Concordat bavarois.** Il est fortement question de modifications à introduire dans le concordat bavarois, dont l'exécution est toujours suspendue. *Journal du Commerce* 2 avril.

---

<sup>156</sup> Voici quelques extraits du numéro incriminé : « Jusqu'ici M. Silvy avait gardé un incognito sévère et avait caché sa gloire sous le voile de l'anonyme ; mais il ne peut plus résister à l'envie de jouir de ses triomphes. [...] Nous le connaissons enfin, ce redoutable adversaire qui nous a déclaré une guerre si vive et qui paraît avoir juré de ne pas nous laisser un instant de repos ; car ce champion ardent devient de plus en plus rude et revêche, il nous harcèle à tout propos, il cherche à soulever l'opinion et l'autorité, il nous prodigue tantôt des épithètes très peu polies, tantôt des dénominations injurieuses. [...] Nous aurons sur lui l'avantage de conserver tout notre sang-froid... On sait bien qu'il faut passer quelque chose à l'aménité janséniste, et tout ce que nous entendons dire de la douceur inaltérable de M. Silvy, de sa modération, de son caractère tranquille et modeste, nous fait espérer que lorsque cet accès sera passé, le malade (il faut croire que c'est une maladie) deviendra aussi poli et aussi traitable qu'il a paru chagrin et hargneux. [...] Est-il bien étonnant qu'il y ait des gens qui ne défèrent pas entièrement à la déclaration de 1682, tandis qu'il y en a qui résistent depuis 170 ans aux décisions des papes et aux délibérations du clergé de France ? M. Silvy a bonne grâce de se plaindre qu'on n'adhère pas aux quatre articles, lui qui se moque des constitutions les plus solennelles revêtues de l'approbation de tout le corps épiscopal ! Homme charitable, soyez moins offusqué de cette paille qui s'est glissée dans l'œil de votre prochain et enlevez cette poutre qui vous aveugle. [...] Car non seulement M. Silvy se fâche contre ceux qui se permettent de fronder nos libertés, il trouve même à redire qu'on les défende mollement. M. l'abbé de Clausel s'était plaint avec raison de cette exagération qui taxerait d'erreur contre la foi l'opinion de la supériorité du pape sur les conciles généraux, d'où il suivrait que les ¾ de l'église où cette opinion est reçue sont hérétiques », *ARR*, t. 15, samedi 14 mars 1818, n° 375, p. 129-137. Picot consacra beaucoup de pages à réfuter les ouvrages de Silvy qu'il jugeait par ailleurs mauvais théologien.

*L'archevêque de Malines directeur général du culte.* Le prince de Méan, archevêque de Malines, est nommé directeur général du Culte catholique, à la place de M. Goubau.

*Minerve française.* Le 5 avril j'ai lu la 8<sup>e</sup> livraison de La Minerve française<sup>157</sup>, mars 1818, qui a succédé au Mercure, supprimé par la police en punition de son esprit trop libéral. Les auteurs légalement responsables (les uns pour les autres par convention) sont MM. Aignan<sup>158</sup>, de l'Académie française, Benjamin Constant, Évariste Dumoulin<sup>159</sup>, Étienne<sup>160</sup>, A. Jay, E. Jouy<sup>161</sup>, de l'Académie française, Lacretelle<sup>162</sup>, l'aîné, de l'Académie française,

---

<sup>157</sup> *La Minerve* qui connut rapidement un grand succès, devint la figure de proue du libéralisme, voir E. Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration*, op. cit. Évidemment, pour les ultras, elle devint un symbole. Selon Lamartine, *La Minerve*, « véritable Satyre Ménippée de la Restauration », était rédigée par « des écrivains qui avaient servi le despotisme sous l'Empire [...]. Ils s'étaient transformés en puritains de la Charte ; ils entreprenaient de fondre dans un alliage adultère le patriotisme, l'esprit militaire, la gloire des conquêtes, les doctrines de la révolution de 89, les souvenirs de la République, l'orgueil national, la royauté constitutionnelle, le despotisme et la liberté, avec une telle confusion d'idées et avec un tel artifice que toutes les passions hostiles aux Bourbons trouvaient à la fois dans leur feuille une joie, un souvenir, une espérance, un aliment », A. de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, Paris, l'auteur, 1861-1862, t. 5, p. 98-99.

<sup>158</sup> Étienne Aignan (1773-1824). Issu d'une famille de robe, procureur-syndic du district d'Orléans à l'âge de 19 ans. Emprisonné en 1793, il fut libéré après Thermidor. Secrétaire général de la préfecture du Loiret en 1800 puis secrétaire général adjoint de la préfecture du Cher, il fut aide des cérémonies de l'empereur en 1808, puis secrétaire à l'introduction des ambassadeurs et secrétaire général de la préfecture de Paris. Il collabora au journal *La Minerve* et écrivit des tragédies qui sont jugées médiocres. Il succéda pourtant à Bernardin de Saint-Pierre à l'Académie française en 1814. Il a publié par ailleurs des ouvrages littéraires et historiques.

<sup>159</sup> Évariste Dumoulin (1776-1833). Destiné au commerce, il se fit remarquer par la publication de quelques pièces de vers et par divers articles dans les journaux de son département. Appelé à Paris, il y prit part à la rédaction du *Constitutionnel*, du *Mercure* et de la *Minerve*, F.-X. de Feller, *Biographie universelle*, op. cit., t. 3, p. 313.

<sup>160</sup> Charles-Guillaume Étienne (1777-1845). Il fit ses débuts de journaliste à Paris en 1796 mais se tourna rapidement vers le théâtre et eut quelques succès. Secrétaire du duc de Bassano, il fut nommé censeur du *Journal de l'Empire* en 1810 et chargé de la division littéraire de la police des journaux. Élu à l'Académie française en novembre 1811 (après le succès des *Deux Gendres* au théâtre). Destitué de tous ses titres en 1815, il publia dans la *Minerve* les « Lettres sur Paris » qui eurent un vif succès et fut copropriétaire et fondateur du *Constitutionnel*. Élu député libéral de la Meuse en novembre 1820, mai 1822, puis novembre 1827, il fut l'adversaire de Polignac et le principal rédacteur de l'adresse des 221. Soutenant la monarchie de Juillet, il fut encore député en 1830, 1831, 1834, 1837 et 1839, votant cette fois pour le ministère, tout en se rapprochant du centre gauche. Il fut fait pair de France en novembre 1839, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 2, p. 575-576. Déjà dans le *Mercure* puis dans la *Minerve*, il prêta une attention toute particulière aux questions religieuses (avec Bénaben et Pagès) et s'occupa notamment du concordat de 1817, E. Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration*, op. cit., p. 91-92.

<sup>161</sup> Victor-Joseph-Étienne de Jouy (1769-1846). Sous-lieutenant d'artillerie aux Indes orientales (1787), il servit dans l'armée du Nord et fut nommé adjudant-général après la prise de Furnes (vendémiaire an II-octobre 1793). Arrêté et condamné à mort pour avoir refusé de porter un toast à Marat, il parvint à s'évader et se réfugia en Suisse. Rentré après Thermidor, il reprit du service, mais fut de nouveau arrêté et quitta le service en 1797. Commença alors sa seconde carrière : il fut librettiste, critique, chansonnier et journaliste. Il collabora à la *Gazette de France* (1812-1814), au *Nain Jaune* (1814-1815), au *Mercure* (1817) puis à la *Minerve* (1818-1820). Il fut l'un des fondateurs de la *Renommée* qui fusionna avec le *Courrier français* (1820). Élu à l'Académie française en 1815, il y vota contre Victor Hugo. Enfin, il fut maire de Paris jusqu'au 9 août 1830, puis fut nommé bibliothécaire au Louvre. Voir M. Faul, *Les Aventures militaires, littéraires et autres d'Étienne de Jouy*, Paris, Éditions Séguié, 2009.

<sup>162</sup> Pierre-Louis de Lacretelle, dit Lacretelle aîné (1751-1824). Avocat à Metz et homme de lettres avant la Révolution, collaborateur au *Mercure de France*, ami de Malesherbes, d'Alembert, Buffon, Condorcet, La Harpe, Turgot et Roederer, il accueillit la Révolution avec enthousiasme et fut membre de la première commune de Paris (1789). Élu à l'Assemblée législative, il fut l'un des fondateurs du Club des Feuillants. Menacé, il quitta Paris durant la Terreur et revint après Thermidor. Rallié à Bonaparte, il fut élu député de la Seine au Corps législatif (1800) et devint membre de l'Institut en 1803. Il se consacra principalement à la littérature durant

P. F. Tissot. M. Benaben<sup>163</sup> est aussi un des auteurs, mais non du nombre des auteurs responsables.

**Concordat.** Page 369 de cette 8<sup>e</sup> livraison, est un article sur le concordat [en marge à gauche : *j'ai un exemplaire imprimé séparément*]. Article très intéressant qui relève toutes les erreurs des apologistes dudit concordat, Picot, Clausel, Frayssinous, l'ami de la concorde<sup>164</sup> contre Lanjuinais, &c. Je puis certifier que cet article est de M. Grégoire, ancien

p. 48. **1818. Avril.**

évêque de Blois. Son nom est si odieux à certain parti qu'il aurait pu nuire au débit de l'écrit, s'il eût été imprimé séparément. M. G. a usé de prudence, il a soumis son manuscrit à la société des auteurs de *La Minerve*, a consenti qu'il passât sous leur censure, qu'il y fût fait les corrections et suppressions utiles... et l'écrit y est inséré. Il ne peut que satisfaire le lecteur instruit et non prévenu.

**Missionnaires de Grenoble.** P. 384. Lettre de Grenoble, 14 mars 1818, par M. Crépu<sup>165</sup>, fils, avocat, contre un article de la Quotidienne, qui assure que les missionnaires sont parvenus à

---

l'Empire et ne revint à la politique qu'avec la seconde Restauration. Co-fondateur de la *Minerve* en 1817 (avec Constant et Étienne), il créa en 1820 une librairie destinée à contourner la censure et à diffuser la *Minerve* sous forme de brochures. Il mourut avant d'avoir achevé l'édition de ses œuvres complètes, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 3, p. 502-503.

<sup>163</sup> Jean-Claude-Gauthier-Louis de Benaben (1746-1821). Entré à l'Oratoire en 1774, il fut régent d'Effiat puis professeur de mathématiques au collège d'Angers en 1787. Partisan de la Révolution, il prêta serment en 1791 et fut président des Amis de la Constitution, puis commissaire civil du département de Maine-et-Loire près les armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée (brumaire/nivôse an II- octobre/décembre 1793). En 1796, l'administration générale du département de Maine-et-Loire lui confia la chaire de mathématique de l'école centrale dont il devint le directeur. Commissaire des guerres à l'armée d'Égypte en 1798, il revint à l'enseignement de la rhétorique et la philosophie jusqu'à ce qu'il se lance dans le journalisme à la Restauration. Collaborateur actif du *Mercur* et de la *Minerve*, où il assumait la rubrique de la *Revue des nouvelles de la semaine* et les *Essais historiques*, il semble avoir été dès le début un agent de la police de Decazes et dut quitter la *Minerve* le 19 avril 1818. Il fonda *Le Modérateur*, destiné, selon Hatin, à tracer une voie moyenne entre libéraux et ministériels, tout en penchant nettement du côté ministériel. Villèle lui confia la direction de plusieurs journaux et il collabora au *Journal de Paris* puis à la *Gazette de France*, E. Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse*, op. cit., t. 8, p. 272 ; P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle français, historique, géographique, mythologique, bibliographique*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866, t. 2, p. 528-529 ; E. Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration*, op. cit., p. 7.

<sup>164</sup> Joseph Elzéar Dominique de Bernardi (1751-1824). Lieutenant-général du comté de Sault en 1789, il était déjà célèbre par ses travaux de législation (*Discours sur la justice criminelle* (1780) ; *Essai sur les révolutions du droit français* (1784) ; *Principes des lois criminelles* (1788)). Hostile à la Révolution, il n'accepta qu'une place de juge de district. Arrêté en 1793 mais libéré, il émigra et rentra en France après la chute de Robespierre. Devenu président du tribunal criminel de Vaucluse, il fut élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents en germinal an V (mars-avril 1797). Il fut expulsé du Corps législatif après le 18-Fructidor. Favorable au coup d'État du 18-Brumaire, il fut nommé chef de division des affaires civiles au ministère de la Justice. Membre de l'Institut (1812), de l'Académie des Inscriptions (1816), il fut nommé censeur royal la même année, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 1, p. 280. Voir *supra*, notes 36 et 98.

<sup>165</sup> Sans doute Marie-Alexandre Crépu (1796-1862). Fils d'un avocat, avocat lui-même, il dirigea sous la Restauration le *Journal libre de l'Isère* et fut le rédacteur en chef du *Dauphinois*, puis du *Patriote des Alpes* après 1830. Conseiller municipal de Grenoble en 1834, républicain, il fut élu représentant du peuple de l'Isère en



calmer une forte agitation qui régnait dans les deux faubourgs de la ville.... que les ennemis de la légitimité, dont le nombre a beaucoup diminué, disent eux-mêmes que la mission a tué l'Opinion. M. l'avocat justifie ses concitoyens des imputations calomnieuses de la *Quotidienne*, et n'approuve pas tout ce que sont les missionnaires [En marge à gauche : *V le Père Michel, tome 1, p 53. Des croix lumineuses qui apparaissent dans le ciel quand on planta la croix/ Gardez-vous, disait M. de Beaumont, archevêque de Paris, à des missionnaires, d'irriter les esprits : persuadez, ne forcez pas, et surtout point de miracles.*] Cette lettre est écrite avec beaucoup d'esprit : j'y ai remarqué ce passage :

“J'avais bien ouï dire par quelques personnes que je croyais mal intentionnées, qu'avant-garde d'une armée qui cherche en vain à recruter [appel de note : *je crois que l'auteur veut désigner les jésuites*], des missionnaires parcouraient la France, proclamant tout haut ces paroles augustes : Union et oubli, se réfutant tout bas, indulgents pour les actions, implacables pour les opinions, rameutant au sein d'une religion grave et austère ces pratiques superstitieuses, ces mômeries ridicules qui rappellent ce bon vieux temps, ce quinzième siècle, hélas ! si loin de nous, employant

p. 49. **1818. Avril.**

tous les moyens possibles, même la bouffonnerie [en appel de note : *l'auteur cite en note quelques-unes de ces bouffonneries*] pour grossir des flots d'auditeurs.”

**Erreurs de M. Boyer.** p. 390, chapitre 34, article contre l'écrit intitulé : Nouveaux éclaircissements sur quelques objections qu'on oppose au concordat (par M. Boyer). Le rédacteur relève avec force quelques propositions du professeur de théologie du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, entre autres celle-ci : Il faut que la religion règne ou qu'elle périsse. Qu'il n'y a pas d'honneur qui ne soit dû au divin caractère de prêtre. Que l'antiquité n'exagère rien quand elle dit que la dignité des pontifes, aux yeux de l'esprit, surpasse celle des rois, autant que les choses divines sont élevées au-dessus des choses humaines.

**Fanatisme.** En mars M. Tronchard<sup>166</sup> [*sic ; i. e. Dronchat*], 1<sup>er</sup> vicaire de Saint-Louis-en-l'Île, a fait dans une pension de jeunes demoiselles, une violente sortie contre les prêtres de Saint-Séverin.

---

avril 1848 et en mai 1849 et siégea à gauche. Le coup d'État du 2 décembre mit fin à sa carrière, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 248-219.

<sup>166</sup> Jean-François Dronchat (1752-1821). Né dans le canton d'Annecy, il fut prêtre à Auxerre, puis diacre d'office et prédicateur à Saint-Barthélemy à Paris. Inscrit, il fut arrêté comme tel le 4 avril 1793 et libéré après interrogatoire le 22 mai 1793. Il fut nommé premier vicaire de Saint-Louis en l'Île en 1801, *ARR*, t. XXX, samedi 5 janvier 1822, n° 773, p. 251-252 ; O.-J.-M. Delarc, *L'Église de Paris pendant la Révolution française, 1789-1801*, Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1897, t. 1, p. 296 ; t. 3, p. 28.

N° 381. *L'Ami de la religion*... 4 avril

**Concordat napolitain.** Concordat entre S. S. Pie VII et S. M. Ferdinand I<sup>er</sup>, roi des Deux-Siciles, signé à Terracine le 16 février 1818.

Le rédacteur en donne le texte. Les articles 11, 18, 25, 28 &c. sont contraires au droit commun des Églises<sup>167</sup>.

**Jean de Pradelles.** p. 237. Le 2 avril, mort de l'abbé de Pradelles<sup>168</sup>, nommé par le roi à l'évêché de Bayeux, et institué par le pape avec 31 de ses collègues dans le consistoire du 1<sup>er</sup> octobre 1818. Il était âgé de 72 ans.

**Ouvrage saisi.** P. 238. Le poème de *l'Italiade*<sup>169</sup>, saisi chez Chammerot, est à la fois contre la religion et les mœurs. Son auteur M. D.<sup>170</sup>.

p. 50. **1818. Avril.**

**Jésuites retirés à Montrouge.** J'ai appris le 8 avril que les PP. jésuites avaient abandonné leur établissement à Paris, rue des Postes, n° 18, et qu'ils l'avaient formé à Montrouge près Paris.

[Rajout : *Le fait m'a été démenti par une personne. Les deux maisons n'en font qu'une.*]

N° 382. *L'Ami de la religion*... 8 avril

---

<sup>167</sup> Les articles cités ont tous en commun l'affirmation de l'autorité pontificale et de ses droits, notamment en matière de nomination, ce que Rondeau, en bon janséniste et gallican, qualifie de contraire « au droit commun des Églises ». L'article 11 porte sur le droit des évêques de conférer les cures vacantes, mais « seront exceptées les cures qui vaqueront en cour de Rome, ou par la promotion à quelque dignité ecclésiastique ou canonique conféré par le Saint-Siège, car alors elles seront à la collation du pape. » Le suivant stipule que « Sa Sainteté se réserve à perpétuité, sur quelques évêchés et abbayes du royaume qui seront désignés, 12 000 ducats annuels de pensions, dont le souverain Pontife disposera, dans le temps, suivant son plaisir, en faveur des sujets de l'État de l'Église. » L'article 25 supprime la charge de délégué royal de la juridiction ecclésiastique. Enfin, par l'article 25, le pape, « en considération de l'utilité [...] pour la religion et pour l'Église », accorde au roi et à ses successeurs la faculté de nommer à tous les archevêchés et évêchés du royaume, « pour lequel S. M. ne jouissait pas jusqu'ici du droit de nomination ». Le pape donnera ensuite l'investiture canonique. « Avant de l'avoir obtenue, ils ne pourront se mêler en aucune manière du gouvernement ou de l'administration des églises auxquelles ils auront été nommés. » Pie VII et la Curie n'ont pas oublié les leçons de la querelle des investitures de l'époque impériale !

<sup>168</sup> Jean de Pradelles (1745-1818). Chanoine de la collégiale N.-D. du Vignan et vicaire général de Cahors, il devint chanoine de la cathédrale de Bayeux en 1777, puis vice-gérant de l'officialité de Bayeux en 1778. Insermenté, il vécut caché, puis retiré sans accepter aucune charge jusqu'à la Restauration. Nommé évêque de Bayeux en 1817, il mourut au séminaire des Missions étrangères et ne fut jamais sacré, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 102.

<sup>169</sup> *L'Italiade, poème héroï-comique en six chants par M. Sn D\*\*\**, Paris, Chaumerot jeune, 1818. Cet ouvrage est une violente réaction d'un Français émigré en Italie contre le *Misogallo* (1799) (*Gallophobe*) d'Alfieri, dont la version définitive a été publiée en 1814. Voir P. Aron, *Histoire du pastiche : le pastiche littéraire français, de la Renaissance à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 92-95.

<sup>170</sup> Claude-Philbert Simien Despréaux de La Condamine (1756-1842). Chanoine de Nesle, puis vicaire épiscopal du Calvados (1790), il abdiqua la prêtrise, se maria et fut nommé bibliothécaire du district de Bayeux en octobre 1793. Professeur de Lettres et de déclamation au collège Louis-le-Grand à Paris à partir de 1803, il publia notamment de prétendues *Suite des œuvres posthumes de Lafontaine* (en partie œuvre d'Antoine Furetière ; 1798), les *Soirées de Ferney, ou confidences de Voltaire, recueillies par un ami de ce grand homme*, Paris, Dentu, 1802, une *Vie du général Desaix* (1810), un *Louis XVII* (1817) et *L'Italiade*. Feller est fort sévère à son égard dans sa notice, *Biographie universelle, op. cit.*, t. 3, p. 220 ; *data.bnf.fr*, <http://data.bnf.fr/12523538/claude-philbert-simien-despreaux/#author.other-forms>, consulté le 01-06-2015.

**Écrit de Bonald sur la philosophie.** *Réflexions philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*, par M. de Bonald. 2 volumes in 8° 12 fr.

Cet ouvrage est tout entier sur la philosophie et la métaphysique, sur les idées innées.

**Consistoire du 16 mars.** p. 250. Consistoire du pape (le 16 mars) dans lequel il a proposé les sujets à un grand nombre d'évêchés.

Aux obsèques de M. Pradelles le 4 avril, aux Mission étrangères, ont assisté 30 évêques sacrés et non sacrés. 4 évêques élus ont porté les coins du poêle.

**Villeneuve Bargemont.** Décès de M. l'abbé Villeneuve Bargemont<sup>171</sup>, curé de Lorgues, diocèse d'Aix, nommé en 1817, à l'évêché de Gap (v. page 68).

**Mission.** Mission à Revel, diocèse de Toulouse, pendant 6 semaines.

**Mission de Grenoble.** Relation de la mission de Grenoble, en 1818<sup>172</sup>. 32 pages, 50 cent.

**Congrégation du Sacré Cœur.** Il y a une congrégation religieuse du Sacré-Cœur<sup>173</sup>. 5 religieuses viennent de s'embarquer à Bordeaux pour la Louisiane, avec l'abbé Martial<sup>174</sup> et deux autres ecclésiastiques.

---

<sup>171</sup> Louis de Villeneuve-Bargemont (1746-1818). Chanoine d'Aix en 1763, prieur de Saint-Vincent de Tiffauge en 1779, il fut successivement vicaire général de Fréjus et de Cahors. Prévôt de Senez en 1789, administrateur du chapitre d'Aix en 1791, il s'éleva contre la politique religieuse de l'Assemblée constituante et émigra en Italie. Revenu en 1801, il se retira dans sa famille à Lorgues, dont il devint le curé en 1803. Nommé évêque de Gap en août 1817, il mourut avant d'être installé dans son évêché, H. J. P. Fisquet, *La France pontificale (Gallia christiana), histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France*, Paris, E. Repos, 1864, t. 1, p. 165.

<sup>172</sup> Menée du 6 janvier au 27 février 1818 par les missionnaires de France de l'abbé Rauzan, dans une ville qui avait accueilli avec enthousiasme les Cent-Jours, plutôt libérale et hostile aux Bourbons, encore marquée par la violente répression menée par le général Donnadieu contre le complot de Didier et par la crise économique et la disette de 1817, la mission de Grenoble fit grand bruit dans la presse libérale. Celle-ci fut servie par les excès de l'abbé Fayet qui attaqua aussi bien les acquéreurs de biens nationaux que l'armée impériale. Il y eut plusieurs publications sur cette mission : *Précis historique de la mission de 1818 à Grenoble par J. L. B.* [Jean-Louis Brad, de la loge grenobloise des Coeurs Constan[t]s ], Grenoble, C. Baratier, [s.d.] (la seconde édition était complétée par des cantiques et poèmes sur le sujet) ; *La Mission à Grenoble*, de J. F. de Grenoble, Paris, Beaucé-Rusand, 1818. La pagination indiquée par Rondeau ne correspond pas à celle indiquée sur le catalogue de la BnF. Voir *Catalogue de l'histoire de France* [de la Bibliothèque impériale de Paris], Paris, Firmin Didot, 1858, t. 5, p. 364. Le nouveau préfet, Choppin d'Arnouville, méfiant dès l'annonce de la mission après son expérience à Rennes en 1817, mais qui avait cependant permis celle de Grenoble, qualifia les missionnaires « d'hommes de parti envoyés par un parti pour tout autre chose que pour ramener le peuple à la religion et à la morale », ce que le chanoine Sevrin contestait, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 88-107. Encore s'agissait-il de définir comment l'on concevait la religion et la morale.

<sup>173</sup> La Société du Sacré-Cœur de Jésus, ou congrégation des Sœurs du Sacré-Cœur fut fondée en 1800 par Madeleine-Sophie Barat (sainte ; 1779-1865), qui en fut la supérieure de 1806 à 1865. Elle avait pour but de développer l'enseignement pour les jeunes filles. La première maison fut ouverte à Amiens en 1801 et eut un succès immédiat. D'autres maisons furent ouvertes à Grenoble (1805), Poitiers et Niort (1808), avant de connaître une extension internationale. Les premières Constitutions (rédigées avec l'aide du père Varin des Pères de la Foi) furent établies en 1815 et approuvées par Pie VII en 1816. La Société du Sacré-Cœur de Jésus fut reconnue par Léon XII le 22 décembre 1826. Voir P. Kilroy, *Madeleine-Sophie Barat : une vie (1779-1865)*, Paris, CERF, 2004. Ce fut Rose-Philippine Duchesne (1769-1852), une ancienne visitandine et amie de Sophie Barat, qui, à l'incitation du premier évêque de Louisiane, Guillaume-Valentin Dubourg, partit de Bordeaux le 19 mars 1818 pour la Louisiane avec quatre religieuses, Octavie Berthold, Eugénie Audé, Catherine Lamarre et Marguerite Manteau, *ibid.*, p. 224-231 ; voir aussi É. Dufourcq, *Les congrégations religieuses féminines hors d'Europe*, [s.l.], Librairie de l'Inde, 1991 ; et la passionnante correspondance de Philippine Duchesne :

*Apocalypse. V. Août 1818. Page 16. Explication de l'Apocalypse, d'après l'Écriture Sainte et l'histoire ecclésiastique*, par M. Louis Bridou<sup>175</sup>, domicilié à Paris, rue du Perche, au Marais, n° 17. Cet ouvrage a paru en mars. Après une longue introduction, l'auteur n'explique que le 1<sup>er</sup> âge de l'Église, et se propose de donner l'explication des autres âges par la suite...

p. 51. **1818. Avril.**

**Wessenberg.** V. p. 37, 56. Un rescrit de S. A. R. le grand-duc de Bade confirme l'ordre du 16 juin 1817, d'après lequel M. le baron de Wessenberg, vicaire général, doit être protégé contre tout empêchement qu'il éprouverait en qualité d'administrateur de l'évêché de Constance. *Journal du Commerce* 11 avril.

N° 383. *L'Ami de la religion*... 11 avril

**Vie de saint Vincent de Paul.** V. p. 85. Voyez un ouvrage en 3 volumes intitulé L'avocat du diable sur la légende de Grégoire VII et Vincent de Paul. Vie complète de Saint Vincent de Paul, instituteur des congrégations des prêtres de la Mission et des filles de la charité ; par M. Collet, nouv. édit. 4 volumes in 8° 24 fr par les soins de Denouville. L'édition de Collet n'était que de 2 volumes.

Grand éloge du saint, énumération de ses abondantes aumônes, quoiqu'il fût pauvre. Le petit prêtre a distribué près de 30 000 000. Il est né le 24 avril 1576, à Pouy, diocèse d'Acqs [Dax]. Berger, ordonné prêtre en 1600, pris sur mer, esclave à Tunis, de retour en France, curé de Clichy, près Paris, précepteur chez M. de Gondi, général des galères. En 1617 curé de Châtillon-les-Dombes, en Bresse. En 1625, il institua les prêtres de la Mission, et en 1633 les sœurs de la charité. Membre du conseil de conscience sous la régence d'Anne d'Autriche, mort le 27 septembre 1660, âgé de 85 ans. Béatifié le 13 août 1729, canonisé le 16 juin 1737.

---

P. Duchesne, C. Paisant (éd.), *Philippine Duchesne et ses compagnes : les années pionnières 1818-1823. Lettres et journaux des premières missionnaires du Sacré-Cœur aux États-Unis*, Paris, Cerf, 2001.

<sup>174</sup> Bertrand Martial (1770-1832). Né à Bordeaux, il suivit ses parents en émigration et acheva ses études de théologie à Rome. Ordonné en 1794, il ne revint en France qu'en 1801 et ouvrit à Bordeaux un pensionnat qui eut un grand succès. Contraint par la loi sur l'enseignement à renoncer à son établissement, il s'embarqua avec Philippine Duchesne pour rejoindre en Louisiane Mgr Dubourg qui le nomma vicaire général à la Nouvelle-Orléans. Il y ouvrit une école dans la maison de campagne des ursulines de la Nouvelle-Orléans, mais dut partir lorsque les sœurs reprirent possession de leur maison. Passé au Kentucky en 1825, il en devint le vicaire général et fut, de 1826 à 1828, envoyé chercher des fonds en Europe par Mgr Flaget, son évêque. À son retour, il s'installa à la Nouvelle-Orléans, où il fut le supérieur des ursulines, J. B. Glaire, J.-Al. Walsh, *Encyclopédie catholique*, Paris, P. Desbarres, 1847, vol. 14, p. 319 ; P. Duchesne, C. Paisant (éd.), *Philippine Duchesne et ses compagnes*, op. cit.

<sup>175</sup> Louis Bridou (?-1822). Ancien magistrat, il a combattu les millénaristes comme Lambert, Noe et Lacunza, H. Desroche, *Dieux d'hommes*, Paris, Ed. EHESS, 1969, p. 75.

Abelly<sup>176</sup> évêque de Rodez a écrit sa vie en 1748. Collet<sup>177</sup> (Pierre) en donna une plus étendue en 2 volumes in 4° (Nancy). M. Demonville, libraire, la fait réimprimer.

p. 262. Le rédacteur se plaint des *NNEE*<sup>178</sup> qui attribue[nt] au siècle des lumières très bornées, qui avec le *Dictionnaire* de Moreri et l'*Histoire ecclésiastique* de Racine, ne l'appellent que M[onsieur]<sup>179</sup>, ainsi que Tabaraud dans sa *Vie du cardinal de Bérulle*, et la *Bibliographie universelle*. Le Parlement supprima, en [1738], la bulle de canonisation<sup>180</sup>.

---

<sup>176</sup> Louis Abelly (1603-1691). Évêque de Rodez de 1664 à 1666. *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission* fut publiée en 1664 (et non en 1748 comme l'écrit Rondeau qui confond avec l'ouvrage de Pierre Collet). Le livre fut rédigé sur les notes du frère Ducourneau, mises en ordre par François Fournier ; Abelly n'aurait fait que donner son nom à une œuvre collective de souvenirs sur le saint, rédigée principalement par François Fournier, prêtre de la Mission, E. Rosset, *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission*, Angoulême, impr. de J.-B. Baillarger, 1878, 1<sup>ère</sup> série, p. 105. D'après le catalogue de la BnF, il n'y eut pas de réédition au XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'ouvrage fut régulièrement réédité au XIX<sup>e</sup> siècle, à partir de 1823.

<sup>177</sup> Pierre Collet (1693-1770). Lazariste, supérieur du séminaire Saint-Firmin à partir de 1732, puis secrétaire de la congrégation en 1762, il fut l'auteur de traités de théologie, de droit ecclésiastique, d'ouvrages de spiritualité, de biographies et de nombreux écrits antijansénistes. Il publia en 1748 *La Vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, impr. de A. Leseure. Après une première réédition en 1804, celle de Demonville en 1818 marqua le début d'une longue série de 44 rééditions au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>178</sup> Les *NNEE* ne furent guère tendres pour saint Vincent de Paul, qui avait eu le grand tort de condamner Saint-Cyran, de comparaître comme témoin à son procès en 1639, après avoir été son défenseur depuis 1624, et d'être de 1644 à 1660 un actif antijanséniste, mobilisant les évêques de France pour hâter la condamnation de Jansénius. En outre, la publication de la biographie d'Abelly avait été suivie d'une polémique entre l'auteur et Martin de Barcos défendant la mémoire de son oncle, voir A. Dodin, « Martin de Barcos défenseur de Monsieur Vincent », *Les deux abbés de Saint-Cyran. Chroniques de Port-Royal*, 26-28, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1979, p. 113-123. Voir aussi, dans le même numéro, A. Dodin, « Monsieur Vincent et Jean Duvergier de Hauranne », p. 55-72 ; J. Orcibal, *Les origines du jansénisme. Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps (1781-1638)*, Appendices, bibliographie et tables, Paris, Vrin, 1948, t. 3, p. 28-33 ; *Port-Royal et l'École française de spiritualité. Chroniques de Port-Royal*, 57, 2007.

<sup>179</sup> Ce « Monsieur », qui pouvait être à juste titre reproché aux jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle comme une manifestation d'opposition au saint, mais qui reprenait l'appellation couramment donnée à saint Vincent de Paul, est finalement resté en usage jusqu'à nos jours et a été consacré par l'ouvrage de Pierre Coste, *Le Grand saint du Grand Siècle*, op. cit.

<sup>180</sup> En pleine bataille de *l'Unigenitus*, la publication de la bulle de canonisation fut une nouvelle occasion pour le parlement de Paris de réaffirmer son opposition « aux prétentions de la cour de Rome », tant sur les formes (réception d'une bulle dans le royaume) que sur le fond (critique du contenu « ultramontain » de la bulle). Voici comment les Tables des *NNEE* expliquent l'« Arrêt du 4 janvier 1738 supprimant la bulle de canonisation du B. Vincent de Paul, ordonnant l'exécution de plusieurs arrêts précédents défendant de publier et d'exécuter en France aucune bulle non revêtue des lettres patentes enregistrées au Parlement [...] motifs des conclusions prises contre cette bulle s'expliquant d'une manière ultramontaine, capable de blesser en France nos regards, remplie de l'esprit des partisans outrés de la Cour de Rome sur la plénitude de pouvoir attribué par eux au pape dans les affaires de l'église, sur l'obéissance prompte et aveugle à ses décrets, sur le prétendu pouvoir de la puissance séculière pour les faire exécuter au plus tôt ». Le prétexte fut donc la défense des fameuses libertés gallicanes et non une attaque contre un ennemi de Port-Royal. Pourtant, si le procureur Gilbert de Voisins « reconnaît & exalte même la sainteté de M. Vincent », le rédacteur des *Nouvelles* est plus ambigu et s'en prend plus directement au saint : « Mais sans vouloir contester ce précieux titre [...], nous observerons ici d'après tous ceux qui ont lu attentivement la bulle de sa canonisation, que si ce qu'on y dit de ses sentiments & de ses dispositions par rapport, soit aux prétendus jansénistes, soit à l'autorité du souverain pontife, était véritable, l'on y ferait incontestablement un saint d'un prêtre délateur, calomniateur & persécuteur de ses frères, imbu de l'opinion erronée de l'infailibilité et opposé par principe à nos saintes libertés ; que si au contraire la bulle (comme il y a apparence) lui en impose sur tous ces points, on le calomnie donc en le canonisant, et l'on ne publie sa sainteté qu'au préjudice de la vérité, de la sincérité chrétienne et de la charité. On peut lire sur ce sujet la *Défense de M. Vincent* par M. de Barcos... et la *Réplique* de M. Abelly... », a. 38, p. 36.

**Allocution. Concordat napolitain.** p. 264. Le 16 mars allocution du pape, au sujet de la conclusion du concordat avec le roi de Naples. Détail des négociations.

**Vintimille. Évêque de Carcassonne non puriste.** P. 267. À un service célébré le 6 avril pour l'abbé du Bréau<sup>181</sup>, a assisté M. de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne. Le rédacteur observe avec raison que cette démarche de M. de Vintimille prouve qu'il désapprouve le système des prêtres puristes et schismatiques, qui le regardaient comme un des leurs.

p. 52. **1818. Avril.**

**Frayssinous.** Le 12 avril M. Frayssinous a recommencé le cours de ses conférences sur la religion.

**Adry, de l'Oratoire.** P. 272. Jean Félicissime Adry<sup>182</sup>, ancien confesseur de l'Oratoire, né en 1749, longtemps professeur de rhétorique à Troyes (j'ai régenté 4 ans avec lui), bibliothécaire à Saint-Honoré de Paris, y est décédé le 20 mars. Il est éditeur de plusieurs ouvrages. On dit qu'il a eu manuscrit une Histoire littéraire de Port-Royal<sup>183</sup> ; une Vie de Mallebranche [*sic*]<sup>184</sup>, le Traité des études du P. Houbigant<sup>185</sup>. Il a fait imprimer une Notice sur le collège de Juilly, qui devait servir de préface au Traité des études...

N° 384. *L'Ami de la religion*... 15 avril

**De la puissance des papes dans le Moyen Âge.** Discours sur les heureux effets de la puissance pontificale au Moyen Âge, prononcé à l'ouverture du cours d'histoire moderne, à la

---

<sup>181</sup> Jean-Baptiste Meginne Onésime Gblot du Bréau (1742-1818). Chanoine, pénitencier et grand vicaire de Boulogne, il suivit son évêque (Asseline) en émigration jusqu'en Angleterre et revint en France avec Louis XVIII. Confesseur de Madame, puis aumônier du roi, il refusa en 1817 l'évêché de Boulogne, *ARR*, t. XV, samedi 28 mars 1818, n° 379, p. 201.

<sup>182</sup> Jean-Félicissime Adry (1749-1818). Oratorien, il enseigna la rhétorique au collège de Troyes, puis fut bibliothécaire de l'Oratoire, rue Saint-Honoré à Paris. Après la Révolution, il se consacra à la littérature et fut membre de la commission des livres classiques de l'Université. Il édita aussi bien des classiques comme *Phèdre* ou *La princesse de Clèves* que des ouvrages comme le *Vocabulaire qui peut tenir lieu de notes mythologiques, historiques et grammaticales sur les Fables de La Fontaine*, *Le Meilleur Gouvernement, plaidoyers où l'on compare l'état populaire, l'oligarchie et la monarchie ; composés en 1778, par Jean-Félicissime Adry*, ou les *Notice sur les imprimeurs de la famille des Elzévirsi*, *Notice sur M. Duguet et ses principaux ouvrages*, ainsi qu'un roman (*Le voyage du valon tranquille, nouvelle historique*), J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1854, t. 1, p. 200-201.

<sup>183</sup> Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque de la société de l'histoire du protestantisme, Ms. 111. Il est mentionné par Frédéric Delforge, *Les Petites écoles de Port-Royal*, Paris, Cerf, 1985, p. 124, note 43, pp. 187 et 339.

<sup>184</sup> Ce manuscrit est à la BnF : *Vie de Nicolas de Malebranche* [...], Paris, 1791, BnF ms. fr. 25687. Voir A. Del Prete, « Le Traité de l'infini créé et Malebranche : la subversion du sens », *Libertinage et clandestinité à l'âge classique. Tangence*, 81, 2006, p. 119-141.

<sup>185</sup> Charles François Houbigant (1686-1783). Entré à l'Oratoire en 1704, il enseigna les humanités dans plusieurs collèges, notamment à Marseille et Juilly. Hébraïsant internationalement reconnu, il étudia d'abord les grandes figures de l'Antiquité (Homère, Virgile, Horace, Cicéron), puis, devenu sourd, se consacra à l'étude de l'Écriture sainte et publia notamment en 1753 une Bible qui fut appréciée. Le manuscrit du *Traité des études* est mentionné par Adry lui-même dans sa *Notice sur la vie et les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, du P. Houbigant, de l'Oratoire*, [s.l. s.n.], 1806, p. 137.

faculté des Lettres de Paris, le 3 décembre 1817, par M. Raoul Rochette<sup>186</sup>, de l'Académie des Inscriptions.

L'orateur n'est pas le 1<sup>er</sup> qui ait rendu ce témoignage à la puissance pontificale d'avoir contribué à sauver les sciences et les lettres, à conserver la civilisation, la paix, l'union entre les princes d'Europe, pendant le Moyen Âge, les siècles d'ignorance, de barbarie, de guerre. Les papes reconnus comme chefs de la république chrétienne eurent la plus grande influence dans les croisades.

p. 280. Le rédacteur déclare ne pas approuver tout indistinctement dans ce discours. Il se plaint qu'en quelques endroits, le professeur a fait de trop fortes concessions à l'esprit de son siècle.

p. 282. Loi du roi de Naples, en date du 21 mars, pour rendre exécutoire dans son royaume le concordat ratifié par lui le 25 février, par le pape le 1<sup>er</sup> mars, et publié dans le consistoire du 16 mars.

Le curé de Saint-François<sup>187</sup> aurait approuvé la méthode de l'enseignement mutuel, aurait été dans l'intention de l'admettre dans ses catéchismes. Le rédacteur doute de cette nouvelle, et donne son avis audit curé, si elle était vraie.

p. 53. **1818. Avril.**

**Sur le concordat.** Si l'on peut préjuger des intentions du gouvernement relativement au concordat, d'après l'opinion du clergé, il se proposerait de le rendre exécutoire par une loi, après la conclusion des deux Chambres ; mais avec la modification de ne placer qu'un évêque dans chaque département... Un ami m'a dit tenir d'un avocat que le roi avait donné ordre au ministre de l'Intérieur<sup>188</sup> de signifier aux archevêques et évêques la défense d'entretenir aucune correspondance secrète avec le Saint-Siège.

**Homélie de l'évêque d'Imola.** Le *Journal du Commerce* du 27 avril annonce l'homélie du citoyen cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, actuellement Pie VII, adressée aux fidèles de

---

<sup>186</sup> Raoul Rochette (1790-1854). Historien et archéologue, il fut conservateur au département des médailles et des antiques à la Bibliothèque royale et professeur à l'Université. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1816, il fut également membre (élu en 1838) puis secrétaire perpétuel (en 1839) de l'Académie des Beaux-Arts. Voir G. Perrot, « Notice sur la vie et les travaux de Désiré Raoul-Rochette », in *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. 50, n° 9, 1906, p. 638-701.

<sup>187</sup> Charles-François-Louis de Baudre de Bavent (voir cahier VII, note 215). L'information commentée dans *l'Ami de la religion* vient du *Journal d'éducation, publié par la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire*, t. 5 (oct. 1817-mars 1818), Paris, L. Colas, 1817, p. 336. Contrairement au commentaire de Picot, qui s'insurge contre l'apprentissage « en peloton », « peut-être bon dans une caserne, mais [...] fort déplacé dans une église », le *Journal d'éducation* souligne plutôt que grâce à cette méthode d'enseignement mutuel « plusieurs enfans de l'école de Popincourt, qui avaient jusqu'ici refusé toute espèce d'obéissance à leurs parens, sont devenus dociles, en obéissant à l'école à leurs camarades moniteurs ».

<sup>188</sup> Joseph Henri Joachim Lainé, depuis le 7 mai 1816.

son diocèse, dans la République cisalpine, le jour de la naissance de J.-C., l'an 1797<sup>189</sup>, traduite de l'italien par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, conforme à l'édition originale d'Imola. À Paris, chez les Frères Baudouin, rue Vaugirard, n° 36, 75 centimes. Voyez mon journal ecclésiastique du [novembre 1818]<sup>190</sup>.

**Krüdener.** Mme Krüdener, arrivée à Riga, a reçu la défense de se rendre à Saint-Pétersbourg, et l'ordre de rester provisoirement à Revel.

**Roquelaure.** M. Jean Armand de Roquelaure<sup>191</sup>, ancien évêque de Senlis, est mort à Paris le 24 avril, âgé de 97 ans. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Sulpice le 27 lundi. Il était né le 24 février 1721, sacré évêque de Senlis le 16 juin 1754. Il avait été nommé archevêque de Malines en 1802.

*La Minerve.* Livraison X. Avril 1818.

**Sur les erreurs des missionnaires.** P. 646. Une autre cause de désorganisation en France, d'autant plus dangereuse que sa source est plus sacrée, c'est l'envoi des missionnaires dans les provinces, qui s'arrogent le privilège d'énoncer des maximes, de prescrire des observations subversives de l'ordre social établi, qui tendent à recréer un état dans l'État, à ranimer les discordes civiles, à soulever de nouveau les passions révolutionnaires. "Que vous importe, disait l'un d'eux, que la France soit malheureuse pendant dix ans, vingt ans, trente ans ? Ne faut-il pas qu'elle expie les crimes dont elle

p. 54. **1818. Avril.**

s'est souillée ? Pour vous, songez que votre affaire, votre unique affaire, est celle de votre salut." Un autre dans la même chaire, en s'élevant contre les plaisirs du bal, disait "Oui, mères de familles qui m'écoutez, il vaudrait mieux que vous conduisiez vos filles dans les lieux de prostitution que de les conduire au bal, parce que les grandes fautes sont presque toujours suivies d'un vif repentir." En parlant des révolutions, le même orateur disait : "Ne les blâmez

---

<sup>189</sup> Dans cette célèbre homélie, le cardinal Chiaramonti, préconisant l'acceptation loyale des nouvelles autorités sans compromission dans le domaine de la juridiction spirituelle, avait affirmé que « la forme du gouvernement démocratique adoptée chez nous [...] ne répugne pas à l'Évangile. Elle exige, au contraire, des vertus sublimes qui ne s'acquièrent qu'à l'école de Jésus-Christ. [...] Soyez tous chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates ». Bernard Plongeron souligne à quel point ce texte faisait écho à la pensée de Grégoire, qui, dit-il, « a si bien reçu le "message" d'Imola qu'il s'emploie à diffuser le texte en traductions vernaculaires à travers toute l'Europe », *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 465.

<sup>190</sup> Cahier X, p. 65.

<sup>191</sup> Jean-Armand de Bessuéjols de Roquelaure (1721-1818). Ordonné en 1745, il fut vicaire général de l'évêque d'Arras, son oncle. Nommé évêque de Senlis en 1754, par faveur d'après Armand Jean, il devint premier aumônier du roi en 1764 et conseiller d'État en 1767. Son siège étant supprimé en 1791, il n'émigra pas et reprit ses activités épiscopales après la Terreur. Officiant publiquement à Paris depuis 1800, il donna sa démission en 1801 et fut nommé à l'archevêché de Malines le 9 avril 1802. Malgré son grand âge et l'opposition des partisans de l'abbé Stevens, il parvint à réorganiser son diocèse, mais l'opposition persistant, il démissionna en 1808 et fut nommé chanoine de Saint-Denis, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 73-74.



pas, elles apprennent aux rois à gouverner les peuples.” À La Rochelle, plusieurs écrits ont été publiés en réponse aux prédications des missionnaires. On distingue un petit discours en vers, intitulé : Très humbles remontrance de la philosophie à Messieurs les missionnaires<sup>192</sup>.

*Concordat*. p. 473. Le rédacteur recommande la lecture d’un ouvrage nouvellement imprimé, intitulé : De la liberté des cultes et des concordats<sup>193</sup>. Il paraît qu’il y règne beaucoup de philosophisme.

*L’évêque de Limoges qui excommunie M. Tabaraud*. p. 475, il parle du scandale que M. Du Bourg, évêque de Limoges, vient de donner aux fidèles de son diocèse, en frappant des anathèmes du concile de Trente M. Tabaraud, auteur des Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage et de la *Lettre* de celui-ci à son évêque, dont il relate l’article des sommes exigées par les dispenses d’empêchement de mariage (j’ai ouï dire qu’à ce sujet l’évêque, soit repris, soit honteux, du scandale donné, voulait tenter un accommodement).

*Traitement des curés augmentés par les communes*. P. 744, il s’élève contre l’autorisation accordée aux communes à s’imposer extraordinairement pour augmenter le traitement de leurs curés, et il ajoute qu’il serait difficile d’imaginer les abus auxquels cet arbitraire donne lieu. Entre plusieurs faits, il cite

p. 55. *1818. Avril*.

celui du duc d’Orléans qui, ayant été imposé à une somme de 69 francs, dans le village de Livri [*sic*], à raison des propriétés qu’il y possède, a refusé de les payer, en déclarant qu’il regardait la taxe comme inconstitutionnelle, et qui le même jour a envoyé 100 fr au curé. (Je pourrais citer un autre fait dont je suis certain.

---

<sup>192</sup> Extrait de *La Minerve*, 1818, t. 1<sup>er</sup>, p. 466. Étienne Jouy rapporte ce récit en entier. L’auteur est-il celui qu’il met en scène et qu’il finit par identifier comme M. Dorlans ? Est-ce Jouy ? Quoi qu’il soit, parlant du thème d’une conférence à La Rochelle, *Hors de l’église, point de salut*, il commente : « Lequel, il faut bien l’avouer, ne peut se soutenir qu’en violation ouverte de l’article de la Charte qui garantit à tous les Français la liberté de conscience ; notez bien encore que cet argument, dont le fanatisme s’est fait une arme si terrible, s’employait dans une ville où le tiers de la population est protestante », É. Jouy, *L’hermite en province ou Observations sur les mœurs françaises au commencement du 19<sup>e</sup> siècle*, in *Œuvres complètes*, Paris, J. Didot aîné, 1823, t. VIII, p. 474-476. Dirigée par l’abbé Guyon, qui semble avoir été à l’occasion particulièrement outrancier et maladroit, cette mission en « terre » protestante et voltairienne eut lieu du 4 janvier au 23 février 1818 et suscita beaucoup de réactions dans la population et dans la presse. Ernest Sevrin met en regard les écrits libéraux et le récit de l’*Ami de la religion* pour nuancer le tableau et souligner que l’affluence des participants démontre l’adhésion de la masse aux missions, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, *op. cit.*, t. 2, p. 108-112.

<sup>193</sup> Attribué au publiciste Antoine-Vernier Benoît (1769-1832). Celui-ci contestait aux concordats la valeur de contrat synallagmatique, les deux puissances contractantes n’étant pas de même nature. Il reprochait par ailleurs au Concordat de Bologne d’avoir réintroduit « le prince dans le sacerdoce et le sacerdoce dans l’empire », abolissant « la démarcation des deux pouvoirs » et risquant de soumettre les lois civiles et politiques « au compas de l’infaillibilité romaine », J. Lalouette, *La séparation des Églises et de l’État*, *op. cit.*, p. 92-93.

**Villiers le Bel.** La commune de Villiers-le-Bel, entre Sarcelles et Écouen, paye déjà le logement du curé, à raison de 300 fr. Vers le milieu de 1817, plusieurs membres du conseil municipal, sans consulter le vœu de la commune, lui ont alloué 600 fr pour augmentation de traitement. Voilà donc 900 fr au moins d'augmentation sur les impositions de la commune à laquelle les passages des alliés ont coûté près de 600 000 fr, qui n'a point recueilli de vin pendant deux années, et pour un curé qui reçoit du gouvernement et indirectement de ses paroissiens 700 fr de fixe, plus près de 1 200 fr de casuel par an. Ainsi le pasteur a 2 500 fr de rentes annuelles et est logé gratuitement, tandis que tant de malheureuses familles ont à peine de quoi vivre).

**Actes de fanatisme.** Le rédacteur dénonce aussi des actes de fanatisme de plusieurs curés qui ferment l'entrée de leur église aux enfants qui sont élevés d'après la méthode de l'enseignement mutuel. Un bureau de charité, composé du curé et des marguilliers d'une paroisse, a fait rayer de la liste des indigents auxquels on accorde des secours, les parents dont les enfants fréquentent les nouvelles écoles. (Que dire de certains curés de Paris qui n'accordent pareillement des secours aux indigents qu'autant qu'ils viennent à confesse !)

p. 56. 1818. *Avril et mai.*

**Église germanique.** Il n'est plus question, à Francfort, de l'arrivée d'un nonce papal auprès de la diète. On ajoute que la Cour de Rome ne se prête pas aux négociations collectives, et préfère traiter séparément avec chaque État. *Journal du Commerce* 1<sup>er</sup> mai.

N<sup>o</sup> 388. *L'Ami de la religion...* 29 avril

**Les vrais principes par Frayssinous. 2<sup>e</sup> édit.** *Les vrais principes de l'Église gallicane* sur... par M. Frayssinous. 2<sup>e</sup> édition.

M. l'abbé y a supprimé ce qui regardait M. Fiévée, et a refondu dans son ouvrage ses réponses à cet écrivain de sa 1<sup>ère</sup> édition. Il y répond aux objections de M. Silvy, et y établit la distinction des dogmes de foi et des opinions [en marge à gauche : *sur les opinions*], les diverses classes d'opinion, certaines, vraisemblables, douteuses, probables. Il y combat aussi une nouvelle brochure [en marge à gauche : *nouvel écrit sur le concordat*] intitulée : Un concordat religieux est nul sans le concours de la loi ; la loi doit être le principe et non la conséquence d'un concordat, par M. de S. député. *In* 8<sup>o</sup> de 24 pages.

Il y aurait plusieurs observations à faire au rédacteur et à M. Frayssinous, sur cet article.

**M. de Roquelaure.** p. 344. Article nécrologique sur Jean Armand de Roquelaure, ancien archevêque de Malines.

*M. de Wessenberg*, v. p. 37, 81, 92 et 94. p. 346. Article sur M. de Wessenberg, relativement à ce que le *Journal du Commerce* en a dit dans son n° du 9 avril, v. p. 51.

*Abbaye de Saint-Gall*. On répand en Suisse la nouvelle d'un nouveau bref de S. S. pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Gall. Bref plus incisif que les deux précédents. Voyez *Journal du Commerce* des 2 et 3 mai. Cette nouvelle jette de l'incertitude dans le canton de Saint-Gall<sup>194</sup>.

p. 57. 1818. Mai.

*Concordats germaniques*. Le roi de Saxe<sup>195</sup> a refusé de se joindre aux cours souveraines qui veulent régler en commun leurs relations avec la Cour de Rome. Le gouvernement hanovrien a également décliné d'accéder à une négociation commune, par le motif que celle qu'il a entamée pour un concordat particulier avec Rome est déjà très avancée. La Prusse, au contraire, paraît vouloir faire cause commune avec les autres souverains. V. Picot, n° 389, p. 363.

N° 389. *L'Ami de la religion*... 2 mai

*Grégoire, évêque*. *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane, &c.* par M. Grégoire. 2<sup>e</sup> article. Voyez 1<sup>er</sup> article, n° [361].

Cet article n'est qu'un tissu d'invectives contre l'auteur. Le rédacteur ne s'attache qu'à la partie de l'ouvrage qui lui présente le côté le plus avantageux pour l'attaquer, savoir les idées ultra-libérales de M. l'évêque, qui cependant renferment des principes sur l'essence d'un bon gouvernement. Mais l'ultra-royaliste et l'ultramontain rédacteur ne veut qu'une monarchie absolue en matière civile comme en matière religieuse<sup>196</sup>.

---

<sup>194</sup> Voir cahier VIII, notes 64, 71, 218 et 388. Pankraz Vorster ne renonça facilement et Rome ne reconnut la suppression de l'abbaye qu'en 1823.

<sup>195</sup> Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> de Saxe (1750-1827). Électeur de Saxe de 1763 à 1806, puis, sous le nom de Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>, premier roi de Saxe de 1806 à 1827. Il fut également duc de Varsovie de 1807 à 1815. Fidèle allié de Napoléon, il en fit les frais au Congrès de Vienne, perdant le duché de Varsovie ainsi qu'une grande partie de ses États héréditaires qui fut attribuée à la Prusse.

<sup>196</sup> Alors que la Révolution était concomitamment niée et stigmatisée, l'engagement politique de Grégoire, doublement marqué comme jacobin et comme constitutionnel, déclencha les passions. Les attaques de *L'Ami de la religion* sont effectivement nombreuses, virulentes et souvent perspicaces bien qu'évidemment partiales : « Monsieur Grégoire a trouvé le moyen de plaider, dans son *Essai*, la cause de la liberté, et de ramener, en beaucoup d'endroits, ses maximes favorites sur la souveraineté du peuple. Il voit toujours l'abus dans le pouvoir, le despotisme dans l'autorité, l'excès dans l'exercice du droit le plus naturel. Partisan des droits du peuple, il transporte le même système dans l'Église et veut restreindre l'autorité de son chef, ainsi qu'il s'élevait jadis contre les rois. On reconnaît partout dans son livre l'admirateur de la révolution et celui qui provoqua, en 1792, l'abolition de la royauté », *ARR*, t. XV, samedi 2 mai 1818, n° 389, p. 353. Rondeau semble d'ailleurs penser que l'engagement politique de Grégoire offre une prise trop facile contre les constitutionnels. Néanmoins, ses commentaires sur les idées « ultra-libérales » de Grégoire renfermant « des principes sur l'essence d'un bon gouvernement », ainsi que la dénonciation de l'absolutisme et de la théocratie pontificale dans l'alliance de l'Autel et du Trône, nous permettent de mieux situer sa pensée politique.

Décès à Versailles de M. Verdun du Bayeul<sup>197</sup>, solitaire de Senart sous le nom de frère [Dorothee]<sup>198</sup>.

**Concordat de la Bavière.** P. 362, sur les effets du concordat de la Bavière, et contre les ennemis des concordats, et les cours souveraines d'Allemagne qui veulent régler en commun leurs relations avec le Saint-Siège. Voyez en haut de cette page.

**Examen du concordat.** P. 367. *Examen du projet de loi relatif au nouveau concordat, pour faire suite à l'Examen des articles organiques joints au concordat de 1801*, par M. [Jauffret]<sup>199</sup>

Contre Lanjuinais et les opposants au concordat. Néanmoins le scrupuleux et difficile rédacteur n'approuve pas tout dans cet écrit.

Les Grecs à Jérusalem ont chassé les Latins du Saint-Sépulcre. Voyez *Journal du Commerce* du 7 mai 1818.

p. 58. **1818. Mai.**

**Concordat de la Bavière.** V. page 67. Le concordat bavarois continue d'être l'objet d'une vive discussion dans de nouvelles brochures qui ont beaucoup de vogue. Celle qui fait le plus de sensation et est lue avec le plus grand intérêt est intitulée : *Considérations sur le concordat bavarois*<sup>200</sup>. L'auteur cherche à démontrer que ce concordat produirait les effets les plus

---

<sup>197</sup> Louis-René-Jean de Verdun du Bailleul (1744-1818). Page de Louis XV, puis officier de dragons, il entra à 23 ans chez les solitaires de Sénart sous le nom de frère Dorothee. Originaire d'une famille noble, sa fortune lui permit d'aider ses frères après la suppression des communautés religieuses. Retiré à Versailles, il fut commissaire du bureau de charité de la paroisse de Saint-Symphorien (au bout de la rue de Montreuil), R. de Courcel, *La forêt de Sénart : étude historique (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, vol. L), Paris, H. Champion, 1930, p. 94.

<sup>198</sup> ARR, t. XV, samedi 2 mai 1818, n° 389, p. 361.

<sup>199</sup> Joseph Jauffret (1781-1836). Entré dès 21 ans à la direction des Cultes comme chef de secrétariat en pleine négociation du Concordat, il y prit le goût du droit canonique. Tout en l'étudiant, il exerça différentes fonctions après la mort de Portalis, jusqu'à celle de secrétaire général. Maître des requêtes au Conseil d'État en 1814, il a notamment publié des *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Clere, 1819-1824, 3 vol. ; *l'Examen du projet de loi relatif au nouveau Concordat, pour faire suite à l'Examen des articles organiques*, Paris, A. Eymery, 1818 ; et *Des recours au conseil d'état, dans les cas d'abus en matière ecclésiastique*, Paris, imp. de A. Le Clère et Cie, 1825. Voir R. M. Reboul, *Louis-François Jauffret, sa vie et ses œuvres*, Paris, J. Baur & Dédaille, 1869, p. 97-98 ; F. Laplanche (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. 9. Les sciences religieuses : le XIX<sup>e</sup> siècle : 1800-1914*, Paris, Editions Beauchesne, 1996, p. 349.

<sup>200</sup> Picot désigne presque nommément Grégoire et Wessenberg comme les auteurs des articles qui agitent la question de l'Église d'Allemagne dans le *Journal du Commerce* et attribue à leur « parti » la paternité de cet ouvrage, qu'il compare à celui de Lanjuinais (un autre de la "bande" !) pour le concordat français : « Ce projet, qui vient d'eux, serait un excellent moyen pour introduire le schisme en Allemagne. Il y est dit que le concordat sera rédigé en Allemagne, sans faire mention du concours du Saint-Siège, dont on saura sans doute se passer ; qu'il sera basé sur les articles d'Ems et sur les réglemens de Joseph II, ce qui aurait l'avantage de renouveler les troubles que ces articles et ces réglemens avaient déjà produits ; qu'il faut absolument écarter tous les points dans lesquels la cour de Rome persisterait à ne pas céder, ce qui annonce un grand désir de concorde ; que dès qu'un évêque sera nommé et consacré, il entrera de suite en fonctions, et pourra administrer son diocèse, où l'on voit qu'il n'est pas question d'institution canonique, abus que ces novateurs réforment d'un trait de plume ; que

funestes, et qu'il est impossible de lui donner force de loi, sans porter la plus grande atteinte à un système que le gouvernement bavarois a suivi jusqu'à présent et à toutes les institutions. Il a analysé avec la plus grande force tous les articles de ce concordat.

*Esprit de l'Église d'Allemagne.* La Cour de Bavière se serait décidée à accéder aux conférences sur les affaires ecclésiastiques qui se tiennent à Francfort, et dans lesquelles les principaux points dont l'Église d'Allemagne ne dévierait sous aucun prétexte, ont déjà été fixés. L'un de ces points les plus essentiels est l'établissement de synodes diocésains et provinciaux. Le système épiscopal y obtient une grande extension, de même que la bonne organisation des séminaires, où les chaires ne doivent être accordées qu'aux plus dignes par un concours public. Il paraît, en général, qu'on y reviendra au système adopté par plusieurs électeurs ecclésiastiques et évêques allemands sous le règne de l'immortel Joseph II.

Extrait du *Journal du Commerce* du 8 mai. Voyez aussi celui du 9, qui entre dans le détail des articles susceptibles de former le plan d'un concordat qui se concilie avec les libertés de l'Église germanique.

p. 59. 1818. Mai.

N° 390. *L'Ami de la religion*... 6 mai

*Indifférence religieuse. Essai sur l'indifférence en matière de religion*... 2<sup>e</sup> édition. 1 volume 6 fr.

Ce 1<sup>er</sup> volume a obtenu une si juste estime qu'il a été nécessaire de recourir à une 2<sup>e</sup> édition, quoique le second volume, qui doit paraître, n'ait pas encore été imprimé<sup>201</sup>. Le rédacteur profite de l'annonce de cette 2<sup>e</sup> édition pour donner un troisième article sur cet intéressant ouvrage, qu'il qualifie d'étonnante production. Il analyse les chapitres 8, 9 et 10, et réserve un 4<sup>e</sup> article pour les chapitres 11 et 12.

---

les évêques ne pourront rien faire sans l'autorisation du gouvernement, c'est-à-dire, qu'on ne les affranchit de l'autorité du chef de l'église, que pour les mettre sous le joug de la puissance temporelle, ce qui montre avec quelle bonne foi on parlait précédemment de l'intérêt des libertés germaniques et de l'extension du système épiscopal ; que les souverains catholiques ou protestants nomment aux évêchés, aux chaires en théologie, et exercent, à l'égard des églises catholiques, tous les droits qui découlent du droit de majesté, ce qui est encore très favorable aux libertés, etc. Voilà les principales bases du projet, où l'on reconnaît l'esprit d'innovation et de haine pour Rome qui fermente depuis soixante ans en Allemagne et ailleurs. Quand ce serait quelque évêque à la façon de la Constitution civile du clergé qui aurait dicté ce projet, il ne serait pas plus propre à mettre sur la voie du schisme », *ARR*, t. XVI, mercredi 18 mai 1818, n° 392, p. 13-14. Comme à chaque fois, le rédacteur ne manque pas de lier ces revendications à l'œuvre et au péril révolutionnaires. On notera l'utilisation de l'expression « système épiscopal ».

<sup>201</sup> L'approbation de Rondeau pour le premier volume de l'œuvre de La Mennais, chantre ou futur chantre de l'ultramontanisme, ne manque pas de saveur et montre combien les frontières entre les différents courants de pensée étaient poreuses et mouvantes.

***Droits des peuples dans l'organisation des pouvoirs.*** Je ne suis cependant point de l'avis de l'auteur ni du rédacteur, qui s'élèvent contre le principe que tout pouvoir vient du peuple. p. 374. L'auteur paraît ne pas distinguer trois choses : 1° que le pouvoir vient de Dieu, qui en est la source et le principe. 2° que ce pouvoir se distingue en pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Que le 1<sup>er</sup> réside essentiellement dans la nation, en sorte que la loi est l'expression de la volonté générale. La loi n'est juste qu'autant qu'elle est fondée sur la loi naturelle et divine. 3° le pouvoir exécutif est confié selon la forme de gouvernement établie par le vœu national. Le chef du gouvernement est dépositaire de la loi, du pouvoir qui émane de Dieu (Omnis potestas a Deo). Mais que ce pouvoir soit confié à tel ou tel, Dieu agit par les causes secondes, les volontés des membres de la société.

***Séminaire de Cahors.*** P. 376. Les nouvelles ecclésiastiques n'offrent rien d'intéressant, sinon que le séminaire de Cahors, un des plus beaux de France, bâti par le soin et la générosité de M. Alain de Solminiac<sup>202</sup> [*sic*], évêque de cette ville, en 1642, a été rendu à sa 1<sup>ère</sup> destination.

p. 60. **1818. Mai.**

***Troubles à Jérusalem de la part des Grecs schismatiques.*** V. 15 août 1818. P. 379. Que les Grecs sont parvenus à obtenir un divan de S. Hautesse<sup>203</sup> pour s'emparer de la chapelle du Saint-Sépulcre à Jérusalem, au préjudice des pères francs, ou religieux latins qui seuls en avaient l'usage.

***Rapports des États germaniques avec la Cour de Rome.*** Le *Journal du Commerce* du 10 mai parle des négociations particulières de divers cantons avec la Cour de Rome. On désire qu'ils se réunissent, qu'ils agissent de concert, et qu'ils fixent d'avance les principes dont ils ne devront se départir en aucun cas.

N° 391. *L'Ami de la religion*... 9 mai

***Contre M. Silvy et sa plainte en calomnie.*** Sur un nouvel écrit contre le rédacteur de ce journal. C'est la Plainte en calomnie et diffamation contre un journaliste<sup>204</sup>. In 8° de 65 pages par M. Silvy.

---

<sup>202</sup> Alain de Solminiac (?-1659). Évêque de Cahors en 1636.

<sup>203</sup> Mahmud II (1784-1839). Sultan de l'Empire ottoman de 1808 à 1839. S'il semble avoir eu l'idée de relever un peu les chrétiens soumis depuis la conquête, son règne vit des persécutions religieuses, dues à l'intolérance des orthodoxes, contre les Grecs catholiques d'Alep et de Damas (1818 et 1823) et contre les Arméniens catholiques de Constantinople (1828). Cette dernière persécution détermina l'émancipation civile des catholiques du rite oriental, C. Charon, « L'émancipation civile des Grecs Melkites (1831-1847) », *Échos d'Orient*, vol. 9, n° 60, 1906, p. 270-277.

<sup>204</sup> Silvy savait y faire ! D'après Picot, il adressa cette brochure aux deux Chambres, aux conseillers d'État, aux membres des cours, aux curés et aux maires de la capitale, ainsi qu'à différentes administrations, *ARR*, t. XV, samedi 9 mai 1818, n° 391, p. 385.

Le rédacteur sans entrer en matière et répondre catégoriquement aux reproches de l'auteur, s'amuse à distraire son lecteur par la nomenclature de tous les ouvrages de M. Silvy. Il la donne très exacte et elle peut servir. Il lui reproche à son tour les invectives qu'il y a semées et contre le *Mémorial religieux* et contre M. Bausset, auteur de la *Vie de Bossuet*. Il continue ici à le traiter comme un homme de parti, qui veut soutenir la cause du jansénisme qui est sur le penchant de sa ruine<sup>205</sup>. Il se décide, p. 392, à ne plus lui répondre. Quant au passage de Grégoire VII, le point en question, le rédacteur se propose de discuter dans une lettre ce point critique.

*Consistoire*. p. 392. Consistoire du 9 avril, promotion de 3 cardinaux.

p. 61. *1818. Mai*.

*Frayssinous*. Dans sa conférence du 3 mai, M. Frayssinous a examiné les autorités sur lesquelles s'appuient ordinairement les incrédules. Il a fait un parallèle de la philosophie et du christianisme.

*Missions à Clermont, au Mans*. Les missionnaires qui ont donné la mission de Clermont sont de retour au Mont-Valérien.

P. 397. Mission au Mans, terminée le 29 mars, v. p. 154.

p. 399. Le rédacteur répond aux diverses réclamations que lui adressent ses abonnés...

Table des matières du 15<sup>e</sup> volume.

*Sur la réunion des deux sectes protestantes*. En Prusse, la question de la réunion des deux Églises réformées n'est point aussi simple qu'on l'a présentée d'abord. Elle a réveillé l'esprit de secte.

*Minerve. Ce qui a donné lieu au luthéranisme. De l'état des protestants en France*. Dans *La Minerve française* XIV livraison, tome II. P. 5. Au sujet de l'écrit de M. Aignan, De l'état des protestants en France, depuis le 16<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours &c. brochure de 132 pages. 2 fr rue Mazarine, 30. Le rédacteur attribue avec raison la révolution du protestantisme "aux abus intolérables introduits dans l'Église romaine, à l'ambition des papes, au relâchement de la

---

<sup>205</sup> « Piqué des pertes que fait chaque jour une cause si chère, et du discrédit où elle tombe, il s'en prend à nous, comme si nous en étions coupables ; il s'agit, il s'épuise, il s'efforce de couvrir, par le nombre et la chaleur de ses réclamations, la solitude de son parti ; et il ne voit pas que ses efforts seuls trahissent la triste situation de cette triste cause, et que son ton et son style ne sont pas propres à appeler sur lui l'intérêt, et à réconcilier le public avec les opinions qu'il a embrassées », *ibid*. Il semble que Rondeau, bien malgré lui, soit un peu d'accord avec Picot et regrette « les invectives » semées par Silvy, susceptibles de desservir sa cause. Néanmoins, si le rédacteur de l'*Ami de la religion* avait beau jeu de se moquer du « petit nombre » restant, la place donnée à la référence port-royaliste dans le discours libéral dans les années 1820 compensa quelque peu l'effacement de la mouvance.

discipline ecclésiastique, à l'ignorance superstitieuse des moines, à la corruption presque générale du clergé”.

Tous les bons et judicieux historiens ecclésiastiques n'ont-ils pas en effet considéré les grands périls de l'hérésie et du schisme comme des fléaux de la justice divine pour punir son Église et de clergé des vices qui l'infestaient<sup>206</sup>.

Cet article est très intéressant à la lecture et au jugement.

p. 62. **1818.**

**Sur le concordat bavarois.** La majorité des catholiques bavarois espèrent que le concordat ne sera mis à exécution qu'après avoir subi des modifications indispensables. Le roi de Bavière a rassuré les protestants de son royaume sur les inquiétudes que leur avait inspirées le concordat (*Journal du Commerce* du 14).

**Empoisonnement.** Le tribunal criminel de Versailles saisi de l'affaire de l'empoisonnement d'une jeune religieuse d'une communauté, à Étampes, dont on accuse la supérieure (*Id.*) [Rajout ultérieur : *L'accusée, convaincue de démence, a été condamnée à la réclusion. V. J. du 18.*]

**Collège des jésuites à Forcalquier.** Les jésuites, sous le nom de Pères de la foi<sup>207</sup>, ont établi un collège à Forcalquier, département des Basses Alpes. Le mauvais état des collèges royaux à Marseille et autres villes forcent les parents impartiaux à placer leurs enfants à Forcalquier.

**Évêché à Marseille.** S'il y a eu pétition au conseil municipal de la ville de Marseille pour obtenir un évêché, s'il y a eu députation envoyée à Paris pour remercier le roi de l'érection d'un siège épiscopal en cette ville, ce n'a pas été le vœu d'un très grand nombre de citoyens, qui considèrent d'une part les dépenses que nécessiteraient l'acquisition ou la construction d'un nouvel évêché (l'ancien étant vendu et converti en manufacture de savon) et celle d'un séminaire, de l'autre la proximité d'Aix, archevêché, et d'Arles, ce qui donnerait à ce département trois sièges.

p.63. **1818. Mai.**

---

<sup>206</sup> « Tradition » commode, lorsqu'on est soi-même accusé de schisme.

<sup>207</sup> Avant leur interdiction en 1809, les Pères de la Foi avaient commencé à donner des missions. Les jésuites continuèrent, après la reprise des missions au début de la Restauration. Michel Leroy souligne le glissement, nettement perceptible dans le journal de Rondeau, qui s'est fait des missions vers les jésuites dans les attaques libérales et cite un article de Jay sur les missionnaires qui « portent le trouble dans les familles, refusent aux vivants les secours de la religion et la sépulture aux morts : en un mot, ces jésuites pseudonymes, vainqueurs dans le Midi de la France de la raison, de la philosophie, et du gouvernement, n'ont plus à triompher que de leurs divisions intestines », (*La Minerve*, 1819), M. Leroy, *Le mythe jésuite, op. cit.*, p. 34.



*Minerve. Leblanc, curé de Cosne.* La *Minerve*, livraison V, p. 204, rend compte des persécutions qu' a éprouvées M. Leblanc<sup>208</sup>, curé de Cosne, département de la Nièvre, depuis 14 ans, qui en 1815 reçut une lettre du grand vicaire d'Autun, Dunan<sup>209</sup>, en date du 20 juillet, et un ordre du préfet de donner la démission de sa cure, au sujet d'un discours qu'il prononça sur le retour de N. B.<sup>210</sup>.

L'évêque d'Autun<sup>211</sup> avait le 19 mai 1815 adressé une circulaire à tous les curés de son diocèse pour ordonner le Domine Salvum fac imperatorum, d'après les ordres du ministère. Comment après une telle démarche de la part de l'évêque d'Autun, son grand vicaire envoya-t-il une lettre fulminante à un curé qui s'y soumet, et qui dans son discours prêchait la soumission au nouveau gouvernement et l'invitation aux militaires de se porter aux frontières pour aider à repousser les armées étrangères ! Mais un certain parti voulait profiter des circonstances pour envelopper dans une vaste proscription tous ceux qui ne paraissaient pas disposés à renoncer de bonne grâce aux avantages si chèrement achetés par de longs malheurs, et aux droits consacrés par la charte.

Quoique M. Leblanc eût donné à son évêque la démission pure et simple de sa cure, à condition de n'être pas persécuté, il fut mis en surveillance à Nevers, d'où il passa dans la commune de Douzy.

La loi du 29 octobre 1815 ayant été rapportée et remplacée par celle du 12 février 1816, M. Leblanc est rentré de plein droit dans son domicile à Cosne, où son repos n'est plus troublé. Mais non dans son titre de curé. Le 28 novembre 1817, il a écrit aux plus savants

---

<sup>208</sup> André Leblanc. Curé de Cosne en 1801, il fut destitué en 1815 pour avoir prononcé un *Discours sur le retour de Napoléon le Grand*, qu'il qualifiait pour sa défense, et non sans culot, de simple discours de soumission à l'autorité. Voir *La Minerve française*, t. 1, février 1818, p. 204-213.

<sup>209</sup> Pierre Dunan (?-1829). Vicaire général d'Autun, grand chantre et official en 1823.

<sup>210</sup> Un discours suffisamment enthousiaste pour avoir été publié : *Discours sur le retour de Napoléon-le-Grand, empereur des Français, prononcé le jour de Pâques, 26 mars 1815*, Lyon, de l'impr. de Kindelein, 1815 (réimprimé à Paris chez Le Normant), J. M. Quérard, *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*, Paris, Firmin Didot père et fils, 1833, t. 5, p. 16. Dans sa lettre, le vicaire général concluait : « Un curé, dont les sermons sont trouvés dignes d'être le *catéchisme des clubs révolutionnaires*, ne peut mériter la confiance d'un évêque français et catholique. » Le curé de Cosne avait répondu qu'il avait été « soumis à tous les gouvernements par principe de religion » et qu'il ne fallait pas séparer le discours « des circonstances dans lesquelles il avait été prononcé ». Il ajoutait qu'ayant été dénoncé aux troupes alliées qui occupaient Cosne, il était menacé et aurait craint pour sa vie sans la protection de sa fonction de curé, *La Minerve française*, t. 1, p. 205.

<sup>211</sup> Fabien-Sébastien Imberties (1737-1819). Ancien jésuite, émigré en Espagne, il devint curé à Montfaucon (diocèse de Cahors) à son retour en France. Nommé évêque d'Autun en 1806, rallié aux Bourbons en 1814, il poursuivit le travail de son prédécesseur avant que de lourdes infirmités ne le condamnent à l'inaction, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 170-171. Le rédacteur de l'article de la *Minerve* rappelle à plaisir la lettre pastorale du 19 mai 1815 dans laquelle Mgr Imberties recommandait à son clergé de se « mettre à l'abri de tout reproche » et aux « désagréments qui seraient la suite d'un refus de soumission ». Il insiste : « en écrivant sa pastorale, il ne devait pas se dissimuler qu'il reconnaissait l'usurpateur », *La Minerve française*, t. 1, p. 207.

jurisconsultes de Paris pour les consulter sur 4 questions. M. Dupin<sup>212</sup>, au nom de ses collègues, l'invitait, le 26 décembre 1817, à rester tranquille<sup>213</sup>.

p. 64. **1818. Mai.**

**Concordat de Naples.** Par décret du 5 avril, le roi de Naples a déclaré que l'article 22 du concordat n'abolit pas les privilèges légitimes et canoniques du tribunal de la monarchie des Deux-Siciles, énoncés dans la bulle de Benoît XIII, relative à cet objet. V. N° 439, 24 octobre, p. 344 (Picot)<sup>214</sup>.

**Idem.** Un second décret révoque les lois, décrets et circulaires concernant la nécessité de demander, avant le recours à Rome, la permission royale, dite le liceat scribere. Pour obtenir l'exequatur des bulles papales, il suffira qu'elles soient présentées au Conseil suprême de la

---

<sup>212</sup> André Marie Jean Jacques Dupin, dit Dupin aîné (1783-1865). Fils d'un député à la Législative et au Conseil des Anciens, il devint docteur en droit en 1806 et fut nommé en 1813 secrétaire de la commission créée pour codifier les lois de l'Empire. Député de l'arrondissement de Château-Chinon durant les Cent-Jours, il se rallia à Louis XVIII et fut nommé président du collège électoral de Château-Chinon. Après deux échecs électoraux, il se consacra au barreau et à la défense de clients célèbres, comme le maréchal Ney et Berryer (1815), Savary (1819), Caulaincourt (1820) ou l'écrivain et journaliste Étienne de Jouy qu'il défendit à plusieurs reprises. Libéral et gallican, il fut célèbre dans la défense du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel* (ce qui lui valut d'entrer à l'Académie française en 1832), comme dans celle de Montlosier contre les jésuites. Proche du duc d'Orléans, député de La Charité-sur-Loire en 1827, siégeant au centre gauche, réélu en juin 1830, il fut au cœur de la révolution de Juillet. Ministre d'État en 1830, il refusa plusieurs ministères et fut président de la Chambre des députés de 1832 à 1839. Réélu par la Nièvre en 1848, siégeant désormais avec les conservateurs, il fut de nouveau président de l'Assemblée législative de 1849 à 1851. Il ne protesta pas lors du coup d'État de 1851 mais démissionna de ses fonctions à la Cour de cassation en janvier 1852, après la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Mais il reprit ses fonctions à la Cour de cassation et devint sénateur en 1857. Il continua à y être actif et à défendre le gallicanisme, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 490-493. Voir aussi F. J. Brami, « Dupin aîné et le gallicanisme (1783-1865) » (mémoire de DEA, Paris Panthéon-Assas, 1997) ; F. J. Brami, « Une grande carrière au service de la loi : Dupin aîné (1783-1865) », thèse de doctorat de droit, Paris Panthéon-Assas, 2011.

<sup>213</sup> Le cas intéressait à plusieurs titres : inamovibilité des curés (défendue par Tabaraud notamment), soumission au gouvernement et appel comme d'abus, dans la grande tradition des juristes gallicans. Il n'est pas étonnant que Dupin se soit intéressé à la cause tout en restant prudent. Voici un extrait de sa réponse, publié dans la *Minerve* : « L'appel comme d'abus est une voie rigoureuse à laquelle on est peu familiarisé aujourd'hui et qui, même autrefois, ne réussissait qu'à l'aide de puissants moyens [...]. Aujourd'hui moins que jamais, on ne serait pas disposé à admettre une réclamation de ce genre d'un inférieur à l'égard de son supérieur, pour des faits qui se rattachent à *des événements politiques qui sont toujours jugés par des hommes de parti* ; et malheureusement on rencontre de ces hommes-là partout. [...] Dans ces circonstances [...] on ne doit pas seulement voir le droit rigoureux du consultant, mais les chances possibles du succès [...] je crois devoir conseiller à M. Leblanc de préférer sa tranquillité à l'éclat d'un procès long, dispendieux, et qui pourrait lui attirer de nouvelles persécutions », *La Minerve française*, t. 1, p. 212.

<sup>214</sup> La question de la *Monarchia sicula* était fondée sur la *legatio apostolica* concédée par Urbain II en 1098 au comte Roger et à ses successeurs, leur conférant comme *legati nati* du Saint-Siège les pouvoirs ordinaires des légats pontificaux et donc la compétence pour juger de certains cas et accorder des dispenses mineures (mariage et nullité des vœux religieux). La définition et les limites de ces pouvoirs furent l'objet de maints combats négociations et de plusieurs jugements pontificaux (dont la bulle *Fideli* de Benoît XIII du 30 août 1728) jusqu'à ce que le privilège soit aboli par Pie IX en 1867. Ce fut également l'objet de l'art. 22 du concordat de 1818 qui suscita de nombreuses réactions de la part du souverain ; l'art. 22 ne fut jamais appliqué en Sicile, A. Gambasin, *Religiosa magnificentia e plebi in Sicilia nel XIX secolo*, Roma, Ed. di Storia e Letteratura, 1979, p. 37 ; W. Maturi, *Il concordato del 1818 tra la Santa Sede e le Due Sicilie*, Firenze, F. Le Monnier, 1929, p. 56-60. Rondeau se trompe et renvoie à un article portant sur le concordat bavarois.

chancellerie qui, en cas de difficultés seulement, en référerait au roi avant de prononcer sa résolution. (*Journal du Commerce* 15 mai).

**Nombre des cardinaux actuellement 54.** V. Picot n° 392. Le nombre des cardinaux doit être de 70. Le Sacré Collège est actuellement composé de 67. Soixante cardinaux sont déjà morts depuis le pontificat de Pie VII.

**Refus d'inhumation puni.** L'autorité a sévi à Caen contre un curé qui s'est refusé obstinément d'inhumer le corps d'une personne tuée en duel. On ne dit pas si c'est l'autorité civile ou ecclésiastique.

**Edgeworth**, v. n° 414 de Picot. *Lettres de l'abbé Edgeworth, confesseur de Louis XVI.* In 8° 4 fr chez Emery, rue Mazarine, n° 3.

**Protestants.** *De l'état des protestants en France, depuis le 16<sup>e</sup> siècle ...* par M. Aignan. 1 volume in 8° 2 fr 50 c.

1<sup>er</sup> article : *Minerve*, livraison 14. Voyez p. 61.

**Lambrechts contre Frayssinous.** *Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. Frayssinous, sur les vrais principes de l'Église gallicane, par M. le comte Lambrechts*<sup>215</sup>, ancien professeur de droit canonique à l'Université de Louvain. 1 volume in 8° 2 fr chez Emery.

**Portalis à Rome.** V. p. 65. Le 19 on a lu dans un journal que M. Portalis, conseiller d'État, était parti pour Rome, chargé d'une mission importante<sup>216</sup>. C'est le 17 dimanche de la Trinité qu'il est parti. Le 18 selon Picot.

---

<sup>215</sup> Charles Joseph Mathieu Lambrechts (1753-1825). Comte. Fils d'un colonel au service des États généraux de Hollande à Namur, il étudia le droit à Louvain. Licencié en 1774, professeur de droit canonique en 1777, docteur en 1782, il fut élu recteur de cette université en 1786. Successeur de Van Espen et canoniste attaché à la discipline de la primitive Église, il s'opposa à la montée de l'ultramontanisme en Belgique, puis en France. Chargé par Joseph II, en 1788-1798, d'une étude sur l'enseignement du droit en Allemagne, ses liens avec l'empereur et son refus de la révolution brabançonne l'amènèrent à quitter les Pays-Bas autrichiens. Installé à Bruxelles en 1793, il accueillit la Révolution et les armées françaises avec enthousiasme et devint officier municipal de Bruxelles, membre de l'administration centrale, puis président de l'administration centrale du département de la Dyle. Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il fut nommé ministre de la Justice en remplacement de Merlin de Douai et y resta jusqu'au 18-Brumaire. Membre du Sénat conservateur, il y vota contre le consulat à vie, ce qui n'empêcha pas sa nomination comme commandeur de la Légion d'honneur et comte d'Empire. Il fut le premier à demander la déchéance de Napoléon en 1814 et participa à la commission chargée de préparer une nouvelle constitution, qui fut refusée par Louis XVIII. Lié avec les libéraux, il fut élu par le Bas-Rhin en 1819 et siégea à gauche. Il fut pratiquement le seul à défendre Grégoire à la Chambre, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 562.

<sup>216</sup> Coïncé entre un ancien concordat abrogé *de jure* et celui qui le remplaçait *de facto* suspendu indéfiniment, le gouvernement envoya Portalis à Rome durant l'été 1818 pour négocier avec Consalvi un retour au Concordat de 1801 (mais sans le dire), avec augmentation progressive du nombre de diocèses jusqu'à ce que les circonstances rendent possible l'exécution du Concordat de 1817. Pie VII pour sa part souhaitait s'en tenir à la nouvelle convention. Les négociations furent longues et difficiles, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 334 ; R. Hême de Lacotte, « Seconde mort ou résurrection de l'Église gallicane ? », *op. cit.*, p. 292 ; A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, pp. 140-142 et 148-156.

p. 65. 1818. Mai.

**Indemnité aux évêques.** Le roi a indemnisé de 5 000 fr chaque évêque nommé et non sacré mandé à Paris pour leurs fraises dépenses. J. du 18. V. Picot n° 393, p. 25.

**Tabaraud.** Une lettre de M. Tabaraud à un de ses amis à Paris, annonce que le ministre de l'Intérieur lui a écrit pour l'inviter à ne donner aucune suite à son affaire contre M. Du Bourg, évêque de Limoges, au sujet de son décret du 18 février. Malgré le silence de M. Tabaraud, il faut penser que l'équale justice du ministre aura porté le ministre à écrire aussi au d. évêque<sup>217</sup>. [Rajout : Il m'a été dit le 20 que l'évêque de Limoges avait levé l'excommunication, conservé l'interdit.]

**Jacquemont contre les ultramontains.** M. Jacquemont, curé interdit de Saint-Médard, près Saint-Étienne en Forez, a adressé à un ami de Paris plusieurs exemplaires d'un ouvrage qu'il a composé contre les écrits ultramontains qui sortent des presses de Lyon<sup>218</sup>. V. octobre 1818, p 60.

**Pension des jésuites à Sainte Anne.** Un ami de la vérité, membre de la Cour royale de Rennes, a visité aux fêtes de Pâques le collège de Sainte-Anne, près Auray, diocèse de Vannes, collège dirigé par les jésuites. Il y a 160 élèves. Le voyageur n'a assisté qu'à des exercices publics de religion. Les élèves y ont une tenue respectueuse. Mais l'office n'est guère présidé que par le célébrant. Les autres Pères paraissent n'y prendre aucune part. Les uns y sont prosternés et poussent de longs gémissements, les autres y récitent en particulier leur office du rit romain. Le voyageur n'a pu se procurer aucune instruction sur les études scolastiques de cette pension.

**Portalis à Rome.** V. p. 64. J'ai su de M. Servois, grand vicaire de M. de Belmas, évêque de Cambrai, que la mission de M. Portalis à Rome n'avait pas pour seul objet un changement dans la circonscription des diocèses, mais encore dans les articles du concordat, tels que le

---

<sup>217</sup> Dans le long article qu'ils consacrent à Tabaraud, les auteurs de la *Biographie universelle* (les frères Michaud), fort bien informés, rapportent que : « Dubourg, engagé, dit-on, par plusieurs évêques et le ministre d'assoupir cette affaire, vint secrètement visiter Tabaraud, lui fit toutes sortes d'excuses sur les procédés dont il avait usé envers lui, et en même temps lui recommanda le plus grand silence sur le fait de sa visite. Ce fut probablement dans cette occasion que le prélat avoua, comme Tabaraud l'a écrit depuis, qu'on l'avait convaincu de ses torts sur le fond et pour la forme, qu'il n'avait pas même lu l'ouvrage censuré », *Biographie universelle, ancienne et moderne, op. cit.*, t. 23, p. 125.

<sup>218</sup> *Les maximes de l'Église gallicane, victorieuses des attaques des modernes ultramontains, ou Réponse à deux écrits imprimés à Lyon, dont l'un est intitulé : Réflexions sur le respect du au pape et a ses décisions dogmatiques*, par M. B., ancien curé, A Lyon, Chez les principaux libraires, 1818. « Rien n'est plus déplorable que la hardiesse avec laquelle leurs auteurs [les deux écrits mentionnés au titre] attaquent la Déclaration de l'assemblée du Clergé de 1682, ce monument si digne du respect de toute la France. C'est ce qui m'a engagé, malgré la faiblesse de mes moyens, à m'élever contre ces téméraires et pernicieux écrits. [...] Je sais que je vais froisser les préjugés d'une foule de personnes ; mais je sais aussi que, quel que soit le nombre des ennemis de la vérité, elle ne saurait jamais être vaincue », *Avertissement*, p. IV.

droit du pape de changer les évêques<sup>219</sup>, &c. M. Servois doutait fort du succès de cette mission.

p. 66. **1818. Mai.**

**Traitement et pension des évêques.** Par la loi sur les finances de 1818, les conseils généraux de départements sont autorisés à supprimer d'accorder [*sic*] aux évêques et aux vicaires généraux le supplément de traitement qu'ils leurs accordaient. Savoir 5 000 fr, 10 000 fr, qu'ils accordaient aux évêques, et de 2 000 fr à leurs grands vicaires. Ces derniers qui n'ont que 1 500 fr de fixe, dans logement et casuel, seraient les plus à plaindre. Le roi T.C., le fils aîné de l'Église, ne fait pas pour le clergé catholique de son royaume ce que l'usurpateur ne négligeait pas de faire tous les ans en sa faveur, en écrivant et invitant ces dits conseils généraux d'allouer aux évêques et à leurs vicaires ce supplément de traitement sur les sols additionnels des d. départements.

N° 392. *L'Ami de la religion*... 23 mai

*Tome 16<sup>e</sup>. 4<sup>e</sup> année. Lettres de Mme de Sévigné. Lettres de Mme de Sévigné*<sup>220</sup>, de sa famille et de ses amis, avec portraits, vues et fac simile. 1<sup>ère</sup> livraison 36 fr. L'ouvrage entier sera de 10 volumes au prix de 100 fr (prix inconcevable à 10 fr le volume, plus de 2 fr pour francs de port, en tout pour le provincial 120 fr).

Le prospectus a paru il y a un an.

**Mme de Sévigné.** L'ouvrage commence par une notice bibliographique sur les diverses éditions de ces lettres, dont M. de Monmerqué<sup>221</sup> est l'auteur. Suit une autre notice de M. de Saint-Surin<sup>222</sup> sur Mme de Sévigné et sa famille. Mme de S. est née le 5 février 1627, fille de Cesse-Bénigne Rabutin de Chantal, et petite-fille de Jeanne-Françoise Fremiot [*sic*] de Chantal<sup>223</sup>, institutrice des Visitandines, morte en 1641, canonisée par Clément XIII en 1767.

---

<sup>219</sup> Allusion à l'article premier du texte de loi présenté aux Chambres qui affirmait que seul le roi nommait les évêques « en vertu du droit inhérent à sa couronne ». L'article 5, qui soumettait au visa des Chambres et du roi les actes pontificaux intéressant l'Église de France, ainsi que l'article 11, qui affirmait le maintien des « maximes, franchises et libertés de l'Église gallicane » et des lois sur les matières ecclésiastiques (donc, les Articles organiques), étaient également inadmissibles pour Pie VII qui se refusa à toute modification du traité de 1817, G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration, op. cit.*, p. 304-305.

<sup>220</sup> Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné (1626-1696). Sur ses rapports avec Port-Royal, voir C. Gazier, *Les Belles amies de Port-Royal*, Paris, Perrin et Cie, 1930.

<sup>221</sup> Louis Jean Nicolas Monmerqué (1780-1860). Conseiller à la cour d'appel de Paris, il publia notamment des notices biographiques et de nombreux documents, dont la *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis Henri IV jusqu'à la paix de Paris* (avec Petitot), de 1819 à 1829 en 130 vol., et les *Lettres de Mme de Sévigné*, publiées en 1818-1819 en 10 vol. Membre de l'Institut, il fut reçu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1833, G. Vapereau, *Dictionnaire universel des littératures*, Paris, Hachette, 1876, p. 1424.

<sup>222</sup> En réalité Marie-Caroline-Rosalie Richard de Cendrecourt, dame de Saint-Surin, puis Mme de Monmerqué.

<sup>223</sup> Sainte Jeanne-Françoise de Frémyot de Chantal ((1572-1641). Fondatrice de l'ordre de la Visitation avec saint François de Sales, elle fut canonisée le 16 juillet 1767. Elle rencontra la mère Angélique Arnauld en 1620

Elle épousa en 1644 le marquis de Sévigné<sup>224</sup>, qui périt en duel en 1651, lui laissant un fils et une fille (Mme de Grignan<sup>225</sup>). Elle mourut à Grignan le 18 avril 1696. P. 3, Picot dit que Mme de S. est généralement soupçonnée d'avoir été attachée à un certain parti<sup>226</sup>, qu'elle était liée avec la famille Arnauld, qu'elle aimait les écrits de Port-Royal,

p. 67. **1818. Mai.**

qu'elle avait un oncle (Renaud de Sévigné<sup>227</sup>) qui demeurait dans cette maison et qui y mourut.

**Mme de Grignan.** Mme de Grignan, sa fille, est morte le 13 août 1705, à 57 ans. Les lettres de celle-ci ont été anéanties en 1734. Perte réelle.

Son frère, le marquis de Sévigné<sup>228</sup> épousa en 1684 une Demoiselle de Bréhan<sup>229</sup>, et est mort, dans le faubourg Saint Jacques, le 27 mars 1713, sans laisser d'enfants. P. 5, Picot l'accuse d'avoir donné dans les pratiques d'un jansénisme outré, et que sa femme avait pour directeurs les jansénistes les plus décidés<sup>230</sup>. P. 6, Picot outrage aussi la mémoire de la Sr Arnauld d'Andilly<sup>231</sup>, qui transférée dans un couvent de la Visitation, y signa le Formulaire.

---

et resta en contact avec elle jusqu'à sa mort, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 248-2450.

<sup>224</sup> Henri de Sévigné (1623-1651).

<sup>225</sup> Françoise Marguerite de Sévigné, comtesse de Grignan (1646-1705). Elle fut la principale destinataire des lettres de sa mère.

<sup>226</sup> Expression couramment utilisée par Picot pour désigner Port-Royal, quand il ne parle pas de « secte ». Outre les relations de sa grand-mère, sainte Jeanne de Chantal, avec le premier Port-Royal et la mère Angélique Arnauld que lui avait présentée saint François de Sales, la marquise de Sévigné rencontra de nombreux amis de Port-Royal chez les Plessis-Guénégaud, amis des Arnauld. Voir l'article « Sévigné, marquise de » dans le *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 927-929 ; C. Gazier, *Les Belles amies de Port-Royal, op. cit.*, p. 153-219 ; J. Lesaulnier, « Petite galerie de personnalités familières de Port-Royal », *Port-Royal de Paris, Chroniques de Port-Royal*, 40, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1991, p. 137-183.

<sup>227</sup> Renaud de Sévigné (1610-1676). Ancien militaire du régiment de Normandie, très actif durant la Fronde, ce gentilhomme breton hautain, veuf en 1656, se mit au service de l'abbaye de Port-Royal de Paris. Prêtant son carrosse, contribuant largement financièrement, fournissant des produits de la campagne ou des lampes, il se fit construire un logement dans le monastère parisien, puis partit vivre aux Champs en 1669. Il y finança l'agrandissement du réfectoire, la réfection du cloître et les décorations de l'autel. Dirigé par Antoine Singlin, puis par Le Maître de Sacy, dont il fut proche, correspondant de Pierre Nicole, cet ami de Port-Royal fut inhumé dans l'abbaye, *ibid.*, p. 178-179.

<sup>228</sup> Charles de Sévigné (1648-1713). Baron de Sévigné, dit le marquis de Sévigné. Fils de Mme de Sévigné.

<sup>229</sup> Jeanne Marguerite de Bréhant Mauron (1668-1737).

<sup>230</sup> Après avoir mené une existence plutôt dissolue, le marquis de Sévigné, qui s'était marié en 1684, vécut pieusement en face du séminaire de Saint-Magloire et fut marguillier de la paroisse Saint-Jacques-du Haut-Pas, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 929.

<sup>231</sup> Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly (1630-1700). Fille de Robert Arnauld d'Andilly, elle fut élevée à Port-Royal puis entra dans le monde sous le nom de M<sup>lle</sup> de Luzancy. Revenue vers Port-Royal, dirigée par Antoine Singlin, elle y devint novice en 1653 et fit profession en novembre 1654. Secrétaire de sa tante, la mère Agnès, elle suivit celle-ci lors de sa réclusion chez les visitandines du faubourg Saint-Jacques en 1664 et y signa le Formulaire en novembre 1664, à la sollicitation de Bossuet. Tourmentée par cette « trahison » et de santé fragile, elle tomba gravement malade et refusa l'année suivante de signer le mandement de Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. Revenue aux Champs en 1665, elle y rétracta sa signature et y vécut jusqu'à sa

P. 7, le rédacteur reproche à l'éditeur de ces lettres d'avoir poussé trop loin ses recherches, d'avoir mis à contribution Mémoires, Ana, recueils d'anecdotes et jusqu'à des chansons. Il loue les notes.

**Sur le formulaire.** Dans l'affaire du Formulaire, 88 évêques de France en 1650 déférèrent à Innocent X cinq propositions extraites de l'Augustinus, et envoyèrent à Rome les docteurs Hallier, Joisel et Lagant. Onze évêques ne signèrent point la lettre des 88, et écrivirent au pape pour le détourner de prononcer. L'abbé de La Lane et les docteurs Brousse et Saint-Amour furent députés près le Saint-Siège pour défendre la doctrine de saint Augustin sur la grâce<sup>232</sup>.

**Sur M. Picot ancien oratorien.** P. 11 le rédacteur donne un article sur la mort d'un de ses oncles, Michel Alphonse Picot, né à Neuville, près Orléans, en 1733, prêtre de l'Oratoire, supérieur de Riom, qui quitta la congrégation en 1770, et est décédé à Paris le 30 avril dernier<sup>233</sup>.

**Concordat bavarois.** p. 13, il reproche à M. Grégoire et à M. de Wessenberg de s'entendre et de former en Allemagne un parti pour s'opposer à l'exécution du concordat bavarois. Il a paru en Allemagne un ouvrage intitulé : Considérations sur le concordat bavarois. Picot rapporte ici ce qui a été dit dans le *Journal du Commerce*, voyez p. 58 de ce journal.

p. 68. **1818. Mai.**

N° 393. *L'Ami de la religion*... 16 mai

**Bonald.** *Recherches philosophiques sur les 1<sup>ers</sup> objets des connaissances morales*, par M. de Bonald. 2 volumes 12 fr.

Second article du rédacteur.

---

mort, étant alors la dernière représentante de la famille Arnauld à Port-Royal, *Dictionnaire de Port-Royal*, *op. cit.*, p. 107-108. Il est tout à fait remarquable que l'on ait encore pu disserter sur ce sujet en 1818 !

<sup>232</sup> Après la condamnation des cinq propositions extraites de l'*Augustinus* par la bulle *Cum occasione*, fulminée par le pape Innocent X le 31 mai 1653, dont l'acceptation par les port-royalistes fut subordonnée à la distinction du droit et du fait, et après la condamnation d'Antoine Arnauld par la Sorbonne, qui déclencha la campagne des *Provinciales*, une relative accalmie s'était produite, accentuée par l'écho du miracle de la Sainte Épine (24 mars 1656). Pourtant, dès 1655, le clergé de France avait pris l'initiative de demander à Rome une nouvelle condamnation des cinq propositions. Fruit de la collaboration du Père Annat et de l'archevêque de Toulouse Pierre de Marca, ce formulaire demandait la condamnation de la doctrine des cinq propositions de Jansénius contenue dans l'*Augustinus*, doctrine qui n'est pas celle de saint Augustin et que Jansénius a mal expliquée et contre le sens véritable. Le formulaire fut publié par Alexandre VII en octobre 1656 et adopté par l'assemblée du clergé de France en mars 1657. Toutefois, ce ne fut qu'à partir de 1660 qu'il devint le prétexte d'une vague sans précédent de persécution contre Port-Royal. Le plus remarquable est peut-être que la signature de ce formulaire ait encore été demandée, sous peine de refus de sacrement, sous la monarchie de Juillet. La lettre dont parle Rondeau est celle que Habert, nouvel évêque de Vabres, envoya contresignée par 85 évêques au pape en 1650 pour demander la condamnation des cinq propositions. Voir A. Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste*, *op. cit.*, t. 1, p. 84 et plus largement p. 79-136.

<sup>233</sup> Voici peut-être une des raisons de l'animosité particulière de notre ancien oratorien Rondeau pour le rédacteur ennemi ?

**B. H. de Ligori.** P. 24 sur les honneurs rendus au nouveau bienheureux Alphonse-Marie de Ligori, évêque.

**Villeneuve de Bargemont.** v. p. 50. Notice sur la mort de l'abbé de Villeneuve Bargemont, curé de Lorgues, diocèse d'Aix, nommé par le roi en 1817 à l'évêché de Gap.

**Prince de Condé.** P. 30, nécrologie sur Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé<sup>234</sup>, mort le 13 mai, à 17 h ¾ du matin.

N° 394. *L'Ami de la religion...* 20 mai

**Haeffelin, cardinal et évêque de Cherson.** V. p. 88. Pièces officielles publiées à Rome, par M. le cardinal Haeffelin<sup>235</sup>, ministre de Bavière, près le Saint-Siège. Pour se justifier de ce que M. l'abbé Barruel<sup>236</sup>, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, où il traite des illuminés de la Bavière, l'avait signalé sous le nom Haslein ou Haeslein, évêque de Cherson [*sic*], comme membre d'une secte, sous le nom de Philon de Biblos.

**Cardinal de Quevedo.** Le cardinal Pierre de Quevedo et Quintano<sup>237</sup>, évêque d'Orense, y est mort la nuit du 27 au 28 mars, âgé de 82 ans. Il avait été promu au cardinalat le 23 septembre 1816.

---

<sup>234</sup> Louis V Joseph de Bourbon-Condé (1736-1818). Huitième prince de Condé en 1740. Émigré dès après la prise de la Bastille, il fut le chef de l'armée réunie à Worms qui passa ensuite sous le contrôle des puissances alliées. Rentré d'Angleterre avec Louis XVIII, il reprit sa charge de Grand maître de la Maison du Roi. Voir la thèse en cours d'Ioulia Chanoux (Korobova), « Louis-Joseph De Bourbon, Prince de Condé et la Contre-Révolution (1736-1801) ». En préparation à Paris IV-Sorbonne depuis le 30-11-2011, sous la direction de Jacques-Olivier Boudon.

<sup>235</sup> Kasimir Johann Baptist von Haeffelin (1737-1827). Ordonné en 1763, docteur en théologie de l'université d'Heidelberg en 1765, il fut nommé chapelain de la cour de l'Électeur palatin. Transféré à Munich en 1778, il fut successivement vicaire général du Grand Prieuré de l'ordre de Malte à Munich (1782), vice-prévôt de la collégiale N.-D. de Munich et vice-président du Conseil ecclésiastique de Bavière (1783). Promu prélat domestique par Pie VI, il fut nommé évêque *in partibus* de Chersonèse en Crète en 1787. Chapelain à Rome de la langue de Bavière de l'ordre de Malte en 1796-1798, il rentra en Bavière lorsque les troupes françaises occupèrent Rome et fut nommé bibliothécaire de la cour de Bavière en 1799. Il fut donc logiquement désigné comme ministre plénipotentiaire de Bavière auprès du Saint-Siège lors de la première restauration en 1803, cherchant alors à conclure un concordat sur le modèle napoléonien. Retiré ensuite à Naples, il revint avec le même titre à la cour pontificale en 1815 et conclut avec Consalvi le 5 juin 1817 le concordat entre la Bavière et le Saint-Siège. Cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine en mai 1818, agrégé aux congrégations des Évêques et Réguliers, du Concile, et de la Fabrique de Saint-Pierre et des Eaux, il devint cardinal-prêtre de Sainte-Anastasia, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 400-401.

<sup>236</sup> Augustin de Barruel (1747-1820). Jésuite de 1756 à 1773, il rentra en France comme ecclésiastique en 1774 et dirigea de 1788 à 1792 un *Journal ecclésiastique*. Émigré en Angleterre en 1792, il collabora avec l'abbé Guillon à l'édition en 14 volumes d'une *Collection ecclésiastique ou recueil complet des ouvrages... Relativement au clergé, à sa constitution civile...* Mais l'œuvre qui reste attachée à son nom est celle des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, publiés à Londres en 1797-1798. « À partir d'une documentation dont on découvre qu'elle n'était pas sans valeur, le P. Barruel construit l'image d'une conspiration maçonnique qui aurait été à l'origine du radicalisme de la Révolution », P. Vallin, « Augustin de Barruel », *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 9, *op. cit.*, p. 34 ; voir aussi M. Riquet, *Augustin de Barruel : un jésuite face aux jacobins francs-maçons (1741-1820)*, Paris, Beauchesne, 1989.

<sup>237</sup> Pedro Benito Antonio Quevedo y Quintano (1736-1818). Né à Villanueva del Fresno, il fut ordonné prêtre à Salamanque en 1760 et devint évêque d'Orense en 1776. Horrifié par la Révolution, il accueillit volontiers les ecclésiastiques émigrés dans son diocèse. Il participa à la résistance contre les Français en 1808 et fut l'un des



**Ordinations.** P. 40, on a nommé 17 prêtres, 14 diacres et 35 sous-diacres à Saint-Sulpice le samedi de l'octobre de la pentecôte. Malheureusement, dit le rédacteur, le plus grand nombre de ces ordinants n'est point du diocèse de Paris, où la rareté des prêtres se fait sentir davantage chaque jour.

**Mission de Cayenne.** p. 41. Sur la mission de Cayenne. M. Le Grand, préfet apostolique, y est décédé le 17. M. Guillier, vice-préfet, le remplace.

**Concordat bavarois.** p. 43. Encore, au sujet du concordat bavarois, le rédacteur se plaint des attaques des esprits exagérés. Son article est extrait de la *Gazette de France* du 15 mai.

**Proyart.** Prospectus des œuvres de l'abbé Proyart, ancien principal du collège du Puy, et chanoine d'Arras. 17 volumes *in 8°* et *in 12* ; Liv. par 4 volumes, la dernière 5 volumes 56 fr [*in 8°*], 36 fr [*in 12°*].

p. 69. 1818. Mai.

**Concordat français.** La session, dit *La Minerve*, liv. 15, mai 1818, p. 85, s'est définitivement écoulée, sans qu'il fût question du concordat : les évêques nommés repartent tous, comme évêques *in partibus*. En Angleterre, le concordat a fait grand bruit parmi les prêtres français qui y sont restés. Le vicaire apostolique de Londres<sup>238</sup> ayant fait afficher dans la sacristie de la légation française une formule en latin, datée de Paris le 31 décembre 1817, relative au concordat, elle fut bientôt adressée à 350 ecclésiastiques français, résidant dans le district de Londres. Quelques-uns y adhérèrent sans difficulté, mais d'autres ne crurent devoir la signer qu'avec des restrictions.

**Schisme parmi le clergé français à Londres.** V. *la Chronique religieuse*, 1<sup>er</sup> cahier. On les nomme les signataires restrictifs. D'autres se sont déchaînés contre les adhérents et les signataires, et par suite de leurs manœuvres, la grande majorité des prêtres en Angleterre s'est refusée absolument à accéder au concordat. Dès lors il a été défendu de dire la messe dans la chapelle de King Street, et elle a été fermée. Le chef des mécontents est M. de Thémines, ancien évêque de Blois, resté à Londres, qu'ils considèrent comme leur seul évêque légitime. Dans les écrits qu'ils ont fait circuler en Angleterre et même en France, selon eux, le concordat est révolutionnaire ; les évêques qui y accèdent sont des intrus, des apostats, et le Saint-Père lui-même est un schismatique.

---

défenseurs de Ferdinand VII pendant l'épisode libéral de 1812. Il s'opposa également à la suppression de l'Inquisition et fut contraint de se retirer au Portugal jusqu'à la Restauration. Il fut élevé au cardinalat *in pectore* en mars 1816 et promu à la date citée, A. Gil Novales, « Quevedo y Quintano, Pedro (1736-1818) », *Mcnbiografias*, op. cit., <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=quevedo-y-quintano-pedro>, consulté le 03-06-2015.

<sup>238</sup> William Poynter, voir cahier VII, note 53.

*Religieux du Saint Rédempteur ou moines ligoriens. V. p. 10, 74, Minerve, liv. 17, p. 206.*

Les religieux de la congrégation du Saint Rédempteur, dits aussi moines ligoriens, renouvellent leurs demandes auprès du gouvernement de Fribourg, pour en obtenir la permission de s'établir à la Val-Sainte, dans l'ancien couvent des trappistes. Ils paraissent au moins se flatter d'être mis à la tête du collège de Saint-Michel, où ils ont un assez bon nombre de partisans secrets. L'existence de leur ordre dans ce canton ne date que de quelques années, mais ils ont déjà acquis une influence que quelques citoyens éclairés voient avec peine. Le gouvernement les voit avec inquiétude et paraît décidé à rejeter leurs demandes. Du moins il est résolu de les écarter de l'instruction publique, s'il ne peut parvenir à les éloigner tout à fait du canton (*Journal du Commerce* 22 mai).

p. 70. 1818. Mai.

**Concordat.** Réponse d'un Français catholique aux terribles adversaires de M. le comte Lanjuinais, par M. Blangy<sup>239</sup>, fils d'un ex-député. 75 cent. rue Vaugirard, n° 36.

La Cour romaine accueille favorablement le projet du gouvernement de Soleure de multiplier les évêchés en Suisse et profite des circonstances de la scission actuelle de cette république pour y augmenter son influence.

*La Minerve.* Livraison 16<sup>e</sup>. Mai

**Mission à Clermont**, v. p. 72. *Vraie peinture des missions.* p. 126. J'en extrais ce qui suit touchant les missionnaires :

«Je ne mets point en doute le zèle de MM. de Rozan et de Fayet<sup>240</sup> ; leur but est de ranimer dans les âmes les sentiments religieux qui sont les plus solides appuis de la religion ; mais les

---

<sup>239</sup> Il s'agit d'une réponse à Joseph Elzéar Dominique de Bernardi, auteur d'une *Lettre à M. le comte Lanjuinais, pair de France, sur son ouvrage intitulé : « Appréciation du projet de loi relatif aux trois Concordats »* (voir *supra*, note 34). L'auteur s'affirme dès l'introduction comme un franc gallican : « Les lois de l'assemblée constituante, et le concordat de 1801, avaient mis des bornes aux prétentions romaines ; mais la politique de cette cour, qui ne s'endort jamais, a secondé les travaux de notre ambassadeur à Rome, et nous avons été menacés, après trois siècles, du concordat de François I<sup>er</sup> et de Léon X. [...] La philosophie et la religion se sont unies pour le combattre, et déjà l'opinion publique a prononcé : cependant quelques apologistes se sont présentés, et l'un d'entre eux, surnommé le *Redoutable*, et le *Terrible*, par M. l'abbé Frayssinous, s'est déclaré franchement le défenseur de la politique ultramontaine », *Réponse d'un français catholique au terrible adversaire de M. le comte Lanjuinais*, Paris, à la Librairie Constitutionnelle, 1818, p. 2-3.

<sup>240</sup> Jean-Jacques Fayet (1787-1849). Entré au séminaire de Saint-Sulpice après des études de droit, ordonné prêtre en 1811, il fut vicaire à Quézac, professeur de théologie au séminaire de Mende puis principal du collège de la même ville. En 1817, il se joignit aux missions des abbés Rauzan et Forbin-Janson. Malade, il revint à Paris après la mission de Grenoble et collabora au *Conservateur*. Professeur de morale à la faculté de théologie de Rouen et vicaire général de Mgr de Bernis, il fut nommé par Frayssinous inspecteur général des études, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de Charles X. Confirmé comme vicaire général de Rouen en 1832, il fut nommé à la cure de Saint-Roch à Paris en 1841, puis évêque d'Orléans en octobre 1842. Élu représentant du peuple par Mende en 1848, il accepta le mandat mais mourut du choléra le 4 avril 1849, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., p. 431-432. Par ses outrances antirévolutionnaires et son engagement royaliste, il

moyens qu'ils emploient sont-ils dignes du but qu'ils se proposent ? Ce commerce de chapelet qui se fait en leur nom, ces cantiques si singuliers, si étrangers à la liturgie, dont tous les temples retentissent, m'ont paru scandaliser toutes les personnes véritablement pieuses. Vous ne me croiriez peut-être pas si je me contentais de vous dire que j'ai entendu chanter à l'église :

*La Conversion*, sur l'air de Femme sensible

*La Conversion* sur l'air de Jeunes amours, cueilliez des fleurs

*L'engagement d'être à Dieu pour toujours* sur l'air de la Marche des gardes françaises

*Le triomphe de l'Église* sur l'air du Chant du départ

Et le plus auguste de nos mystères sur l'air de l'Officier de fortune.

Voyez le recueil de ces cantiques.

Je dois convenir, néanmoins, que je suis sorti très satisfait d'un sermon que M. Rozan a prêché sur la charité, avec autant d'onction que d'éloquence.”

p. 71. **1818. Mai.**

**Acte de fanatisme.** P. 127, le rédacteur de la *Minerve* raconte une scène assez plaisante arrivée sous ses yeux, au sujet d'une procession. Un des ecclésiastiques voulut faire arrêter 2 ou 3 clercs d'avoués qui à une fenêtre avaient ri de quelques figures grotesques.

**Concordat bavarois.** Le concordat bavarois n'était pas encore publié le 20 mai. Les amis de la liberté ecclésiastique se flattent de l'espoir que ce retard n'est dû qu'au dessein du gouvernement de le modifier. Mais le parti romain en désire la prompte et complète exécution. On dit que les vicariats généraux ont été invités à signer une adresse au roi, dans laquelle ils se déclarent les organes de tout le clergé bavarois pour remercier le roi du service signalé qu'il a rendu à la religion par la conclusion de ce concordat (*Journal du Commerce* 27 mai).

**Contre les loteries et les jeux publics.** On ne peut que déplorer la démoralisation générale en France, et plaindre le sort de ceux qui la favorisent. La Chambre des députés dans la session de 1817, en discutant (en 1818) la loi des finances ou le budget, a exprimé ses regrets de voir que les loteries, les jeux, contribuaient à fournir des fonds de recettes au gouvernement, et ses vœux pour que des temps meilleurs permissent de supprimer des moyens si illégitimes et si funestes par leurs suites à tant de familles. Qui croirait cependant que la police s'est depuis

---

fut le missionnaire le plus contesté et critiqué de la Restauration, y compris au sein de l'élite catholique (Vitrolles et Frénilly), E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 148-154.

opposée à l'impression d'un ouvrage contre les jeux publics, parce qu'il en dévoilait toute l'immoralité et tous les dangers ! Je tiens le fait de la bouche même de l'imprimeur. Qui croirait que les recettes de l'Opéra étant insuffisantes pour couvrir la dépense, c'est le gouvernement qui paye le déficit<sup>241</sup> !

N° 395. *L'Ami de la religion*... 23 mai

**Mariage des prêtres.** Sur le mariage contracté par un prêtre depuis la Restauration.

La Cour royale de Paris a, par un arrêt du 18 mai, annulé le mariage de François Martin, prêtre. L'article est bien fait.

p. 72. 1818. *Mai*.

**Conférence de M. Frayssinous.** p. 58. Dans sa conférence du 17 mai, M. Frayssinous a réfuté les objections que l'on oppose communément à la religion. Il a examiné ce que la foi nous oblige de croire sur le sort des infidèles, des hérétiques et des enfants morts sans le baptême, questions difficiles, dit le rédacteur, et qu'il a discutées avec beaucoup d'art, de netteté et de talent. J'observe qu'il ne faut pas beaucoup d'art pour exposer et développer des vérités de foi, consignées dans les catéchismes. Ces questions ne sont point difficiles à répondre quand on tient fermement à la doctrine de toute l'Église. Elles ne sont devenues épineuses que depuis l'enseignement dans les séminaires des sulpiciens des nouvelles doctrines du jésuitisme, l'altération portée aux dogmes apostoliques, et depuis qu'on veut les accommoder aux raisonnements d'une philosophie toute mondaine<sup>242</sup>.

---

<sup>241</sup> Peu de références existent sur une thématique qui pourtant, à regarder les discours prononcés dès 1789 (Talleyrand) dans les différentes assemblées, ne laissa pas de poser question. Voir P. Coste, *Les Loteries d'État en Europe et la Loterie nationale : historique, caractéristiques. Avec le texte officiel du règlement général de la Loterie nationale 1933*, Paris, Payot, 1933.

<sup>242</sup> Découlant du dogme du péché originel, la question du salut des infidèles, des hérétiques et des enfants morts sans baptême (avant et/ou après la venue du Christ) se posa dès les premiers siècles chrétiens. Elle devint un argument des incrédules aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, et reste encore aujourd'hui un sujet délicat. Le concile de Carthage (418) avait condamné la doctrine des pélagiens qui niaient le dogme du péché originel, et donc l'impossibilité d'être sauvé sans baptême, ainsi que l'existence des limbes. Saint Augustin soutenait la décision du concile tout en ne retenant qu'une « peine bénigne entre toutes » pour les enfants morts sans baptême, tandis que saint Thomas d'Aquin aboutit à une solution proche de celle rejetée par le concile de Carthage. Les réformés nièrent également l'impossibilité de rédemption pour les enfants morts sans baptême. Port-Royal et les jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, en bons augustiniens, ne pouvaient que rejeter cette solution : « Ceux qui reçoivent les anciennes décisions de l'Église contre ces hérétiques, n'ont jamais pensé que les enfants même des fidèles naquissent autre qu'enfants de colère, et qu'ils n'ont jamais compris qu'ils entrassent dans l'alliance des fidèles autrement que par le baptême. » A. Arnauld, *La perpétuité de la Foi de l'Église catholique sur les sacrements, et sur tous les autres points de religion & de discipline que les premiers Réformateurs ont pris pour prétexte de leur schisme ; prouvée par le consentement des Églises orientales*, A Paris & Lausanne, chez Sigismond d'Amays et Compagnie, 1782, t. 5, liv. II, p. 79. La question devint plus complexe, et plus brûlante, au siècle des Lumières lorsque se développa l'idée de religion naturelle. Dans l'*Émile*, Rousseau refusait l'image d'un Dieu vengeur vouant à l'enfer ceux qui ignorent la Révélation, les hérétiques de bonne foi, les imbéciles, les enfants morts sans baptême et même les païens vertueux. Les jansénistes furent les premiers à dénoncer son discours pélagien et moliniste, suivis par l'abbé Bergier missionné par l'archevêque de Paris. Celui-ci cependant

Nous pourrons, ajoute le rédacteur, revenir sur cette conférence et donner un aperçu de la doctrine que l'orateur chrétien a exposée. [Rajout au-dessus de la ligne : *unité de foi, point de nouveautés profanes, n° 396, p. 69.*] Nous le désirons sincèrement, bien plus nous formons des vœux sincères pour que M. Frayssinous n'ait pas suivi sur ces matières les errements de M. de La Luzerne et de Voisin<sup>243</sup>.

**Mission à Clermont.** Sur la mission de Clermont. L'auteur de la lettre au rédacteur en fait un grand éloge. Elle ouvrit le 11 mars et finit le 28 avril. Le 15 avril eut lieu la communion générale, près de 8 000 communicants. L'auteur ne disconvient point, p. 59, que l'indifférence ou une incrédulité décidée se manifesteront bien par quelques plaisanteries fades ou par quelque opposition sourde... V. page 70.

**Riom.** Cinq missionnaires ouvrirent dans le même temps une mission particulière à Riom.

**État de l'Église de France, par Clausel.** P. 64. *Coup d'œil sur l'Église de France, ou Observations adressées aux catholiques sur l'état présent de la religion dans ce royaume*, par l'abbé Clausel de Montals. Brochure in 8° 1 fr.

---

développa une réponse presque aussi pélagienne qui lui valut à son tour les foudres des jansénistes et de leur journal, M. Cottret, *Jansénismes et Lumières, op. cit.*, p. 98-110. Voir aussi A. Jobert, *Un théologien au siècle des Lumières : Bergier. Correspondance avec l'abbé Trouillet (1770-1790)*, Lyon, Centre A. Latreille, 1987, p. 201-222 ; S. Albertan-Coppola, « Les rééditions du *Déisme réfuté...* de l'abbé Bergier, ou comment "se rapproch[er] des principes des incrédules sans les adopter" », in C. Mervaud, J.-M. Seillan (dir.), *Philosophie des Lumières et valeurs chrétiennes : hommage à Marie-Hélène Cotoni*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 201-210. Durant la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle au moins, la bible de Sacy demeura la plus répandue, ne variant pas sur la question. Néanmoins, la traduction donnée par l'abbé de Genoude, ami de La Mennais et Lamartine, entre 1815 et 1824, traduction dont la qualité est fort contestée mais qui eut un grand succès « littéraire » auprès des écrivains romantiques, à qui Genoude aurait appris à lire et à aimer la Bible, nous livre un commentaire fort instructif du discours de Jésus à Nicodème (Jean, III, 5) : « L'incrédulité affecte d'imputer à notre croyance, que Dieu livre aux flammes éternelles ceux qui n'ont pas été à portée de connaître sa religion. [...] Ainsi, tous ceux qui ne se présenteront pas munis de ce sceau sacré ne seront point admis au bonheur du paradis. Le péché, dont ils naissant chargés, les en exclut. Mais où l'incrédule a-t-il puisé son assertion, que ce péché, qu'ils n'ont pas personnellement commis, les livrerait aux tourments de l'enfer ? Dieu n'est-il pas assez puissant pour leur faire un sort qui les exempte de la souffrance ? Que deviendra-t-elle donc cette multitude d'enfants que Dieu n'a pas admis au sacrement de la régénération ? Que deviendront tous les hommes de tous les siècles, qui ayant ignoré les lois positives, se sont conformés aux préceptes naturels que leur présentait la raison ? Il n'a pas plus à Dieu de nous en instruire. [...] Les infidèles n'entreront pas dans le royaume des cieux, qui ne peut être ouvert que par le baptême et la foi en Jésus-Christ. Mais rien ne nous oblige de croire qu'ils seront condamnés à des tourments éternels, s'ils ont rempli les devoirs de la piété, de la justice, de la tempérance. Pourquoi ne pas étendre aux infidèles vertueux ce que ces théologiens très orthodoxes enseignent du sort des enfants morts dans baptême ? Le péché originel les exclut seulement de la vision intuitive de Dieu, qui est un don gratuit et surnaturel », A.-E. Genoude, *Sainte Bible en latin et en français*, Paris, Sapia, 1840, t. 5, p. 258-259 ; voir aussi P. M. Bogaert (dir.), *Les Bibles en français. Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, [Turnhout], Brepols, 1991, p. 195-200.

<sup>243</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste Duvoisin, évêque de Nantes, qui publia à la suite de la 3<sup>e</sup> édition (1805) de sa *Démonstration évangélique* (1<sup>ère</sup> édition, 1799) un *Essai sur la tolérance*, dans lequel l'abbé de Genoude a recopié littéralement le passage cité dans la note précédente. La même année, le père Lambert dénonça ces « erreurs » dans sa *Lettre d'un théologien à M. Duvoisin, évêque de Nantes, dans laquelle on défend la doctrine catholique contre les graves erreurs de ce prélat*. Il y attaquait l'ouvrage de l'évêque de Nantes, ainsi que l'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Langres sur la Révélation* (2<sup>e</sup> éd. 1802). Le rédacteur des *Annales littéraires et morales* rendit compte de ce débat dans un article très développé faisant appel à saint Augustin, saint Thomas comme à Nicole, Arnauld, Bossuet, Bellarmin..., *Annales littéraires et morales*, Paris, Le Clere, 1806, t. 4, p. 193-260. L'ouvrage de Duvoisin fut réédité en 1821.

p. 73. **1818. Mai.**

N° 396. *L'Ami de la religion...* 27 mai

**Réunion des communions chrétiennes.** *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes* ; par M. de Starck, gros volume in 8° 6 fr.

Le rédacteur donne, p. 65, un petit précis de la vie de M. Jean-Auguste de Starck<sup>244</sup>, né le 29 octobre 1741 et mort en mars 1816, âgé de 74 ans. p. 66, il cite ses divers ouvrages et ses Entretiens qui ont paru en Allemagne sous le nom de Bouquet de Théodate. Il y a 3 interlocuteurs. C'est un ouvrage étonnant. L'auteur prouve l'impossibilité de cette réunion, à raison, surtout, que les catholiques qui professent l'unité de foi ne consentiront jamais à se réunir aux protestants, qui n'ont pas même la foi de Luther, et dont les principaux auteurs professent actuellement le pur déisme [en marge à gauche : *les protestants déistes*], et rejettent le mystère de la Sainte Trinité, la divinité de J.-C. Cet article est intéressant. Le rédacteur ne rend compte que de la 1<sup>ère</sup> soirée de ces entretiens.

Congrégation des Rits le 5 mai, pour la canonisation du B. H. Jean-Joseph de La Croix<sup>245</sup>.

**Concordat bavarois.** On dit que le concordat bavarois ne sera mis à exécution qu'après avoir reçu l'approbation des états provinciaux.

**Fanatisme en Suisse.** Il règne du fanatisme dans quelques cantons catholiques de la Suisse. Ils pousseraient l'intolérance à vouloir bannir ceux qui ne seraient pas de leur religion<sup>246</sup>.

---

<sup>244</sup> Jean-Auguste de Starck (1741-1816). Fils du président du consistoire de Schwerin, il fut docteur en théologie, en philosophie et orientaliste. Membre de l'académie teutonique de Göttingen en 1761, appelé à la chaire des langues orientales et des antiquités du collège Saint-Pierre de Saint-Petersbourg en 1762, il décida de se convertir au catholicisme en lisant Bossuet. Conseillé par l'abbé Bausset, alors en Russie, il vint à Paris où il abjura en février 1766. Mais ses amis échouant à le placer et sa famille l'appelant, il repartit en Allemagne où son abjuration n'était pas connue et redevint luthérien. Professeur de théologie et prédicateur de la cour à Königsberg en 1770, il se démit soudainement de ses fonctions en 1777 et devint professeur de philosophie à Mitau. Appelé en 1781 comme premier prédicateur à la cour de Hesse-Darmstadt, il y fut estimé par le landgrave (puis grand-duc) de Hesse-Darmstadt qui le fit baron en 1811. Il publia plusieurs ouvrages dans lesquels, notamment dans celui cité par Rondeau, il ne cachait pas son intérêt pour le catholicisme et donnait une image plutôt négative d'un protestantisme vidé de sa substance et réduit au déisme, M. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, Delagrave, 1842, t. 40, p. 168-169.

<sup>245</sup> Jean-Joseph de La Croix (saint ; 1654–1734). Né dans l'île d'Ischia près de Naples, Charles Gaëtan Calosinto entra chez les Frères mineurs à seize ans et prit le nom de Jean-Joseph de la Croix. Il se consacra à répandre la réforme de son Ordre selon les règles rétablies par saint Pierre d'Alcantara et à rétablir la discipline régulière dans les couvents de la province de Naples, avant de se retirer dans la prière et l'ascèse à Naples. Il est resté célèbre par ses extases et ses lévitations publiques et même son don de bi-location. Des miracles s'étant produits par son intercession après sa mort, il fut béatifié par Pie VI le 15 mai 1789. Deux autres miracles survenus après la béatification furent approuvés le 30 mai 1818 et Léon XIII décréta le 29 septembre 1824 que l'on pouvait procéder à la canonisation. Mais celle-ci n'eut lieu que le 26 mai 1839.

<sup>246</sup> Préfigurant la Régénération des années 1830, qui amena une re-confessionnalisation de la vie politique et sociale, après le bref intermède de la République helvétique dont la constitution garantissait la liberté de religion, les cantons cherchèrent à éloigner les minorités religieuses de leur territoire et restreignirent la liberté d'établissement jusqu'en 1848. Les mariages mixtes furent soumis à des obstacles quelquefois infranchissables, jusqu'à ce que la loi fédérale de 1850 supprime les règlements cantonaux qui compliquaient ces unions. La lutte entre cantons radicaux et conservateurs prit dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle une forte dimension religieuse et aboutit à la guerre du Sonderbund. Voir D. Tosato-Rigo, « Tolérance religieuse » ; K. von Greyerz, F. X.

**Abbé de Saint Gall.** L'abbé Pancrace Forster [sic], ancien abbé de Saint-Gall, réside toujours à Arth, village sur les frontières du canton Schwytz, et proteste ne prendre aucune part aux démarches très actives que l'on continue de faire en son nom.

p. 74. 1818. Mai.

**Sur les religieux ligoriens [sic] de Val-Sainte.** Un journal politique de la Suisse qui se publie à Aran contient un article très intéressant sur l'origine des religieux ligoriens (ou du Saint Rédempteur) établis dans le canton de Fribourg, où ils jouissent maintenant d'une si prodigieuse influence. Joseph Vasserat, Français d'origine, mais qui se donnait alors pour Valaisan (du Valais), arriva à Fribourg en 1811, avec quelques autres religieux, portant comme lui le costume des jésuites, et obtint de passer quelques jours, disant se rendre en Crimée pour y fonder des monastères. Des jours, des semaines, des mois, des années s'écoulèrent. La légation française à Berne en prit ombrage. Leurs papiers n'étaient point en règle. On allait les renvoyer, lorsqu'arrivèrent les événements de 1814. Les affaires des ligoriens prirent une tournure plus favorable. On leur accorda la Val-Sainte. Ils sont missionnaires, instituteurs, et gardiens d'une maison de réclusion (*Journal du Commerce* 29 mai)<sup>247</sup>.

**État des protestants en France. Révocation de l'édit de Nantes. Louis XIV.** *De l'état des protestants en France...* par M. Aignan. Art. second. *Minerve française*, liv. 17, p. 172. Portrait de Louis XIV, d'une éducation négligée, qui passait des bras de ses maîtresses sous l'emprise de ses confesseurs. Tableau du fanatisme exercé contre les protestants par suite de l'ordonnance de la révocation de l'édit de Nantes en 1686. Bossuet ne loue pas ce prince (p. 174). Fléchier<sup>248</sup> en 1709 se conduisit mieux envers les proscrits. M. Jay, dans cet article, se déchaîne contre l'intolérance des prêtres, et fait, p. 176, cette observation : en 1689, le fisc se retrouva possesseur des héritages de cent mille citoyens. Vers 1789, un siècle plus tard, nous avons vu la même chose. Peut-être sans le 1<sup>er</sup> exemple, le second n'eût-il pas été donné.

---

Bischof, « Confessionnalisme », *DHS*, *op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11452.php> et <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F43511.php>, consultés le 03-06-2015.

<sup>247</sup> Les rédemptoristes occupèrent l'abbaye de la Valsainte de 1818 à 1824. Après leur départ, les bâtiments furent détruits, à l'exception du corps central. Le couvent, dédié à Notre-Dame-de-l'Assomption fut reconstruit entre 1863 et 1868.

<sup>248</sup> Valentin Esprit Fléchier (1632-1710). Prêtre de la Doctrine chrétienne en 1648, il se lia au duc de Montausier, gouverneur du Grand Dauphin, qui le fit nommer lecteur de son élève. Prédicateur distingué, il se fit remarquer par plusieurs oraisons funèbres qui lui valurent d'être élu à l'Académie française en 1672. L'oraison qu'il prononça en l'honneur de Turenne en 1676 lui ayant attiré les bonnes grâces de Louis XIV, il fut nommé abbé de Saint-Séverin et aumônier de la Dauphine Marie Anne Victoire de Bavière, dont il devait prononcer l'éloge funèbre. Nommé évêque de Lavaur, en 1685, puis de Nîmes en 1687, il s'y fit remarquer tant pour sa bienveillance envers les protestants et que par les aumônes qu'il fit lors de la disette de 1709. Voir A. Fabre, *Fléchier orateur (1672-1690) : étude critique*, Paris, Perrin, 1886.

Les grandes injustices ne s'oublient jamais, et les révolutions enfantent quelques fois de terribles représailles.

p. 75. **1818. Mai.**

**Le Tellier, jésuite.** P. 176, M. Jay appelle le confesseur de Louis XIV en 1715, année de sa mort, Le Tellier<sup>249</sup>, jésuite, l'homme infernal. Les jésuites ont causé à la religion et à l'Église des maux incalculables. Le sujet d'un bon écrit serait de prouver combien ils ont troublé la paix des États, en la sacrifiant à leurs propres intérêts.

**Fanatisme religieux.** p. 181, M. Jay s'élève contre le fanatisme religieux qui, se cachant sous des couleurs politiques, conserve encore des partisans et des espérances. Nous le poursuivrons, dit-il, s'il osait encore se montrer, nous lui arracherons son masque et nous traînerons le monstre malgré ses rugissements au tribunal de l'opinion publique. Il faut le dire hautement, les protestants de France n'ont pas vu sans alarmes ces missions imprudentes...

**Contre les missionnaires imprudents.** Si dans quelques villes des paroles de paix ont été prononcées, ailleurs les accents de l'intolérance et des cris de haine se sont fait entendre. Des cérémonies pour le moins inutiles ont servi de prétexte à de turbulentes prédications : des contrées paisibles ont été agitées, des familles désunies, et des germes de discorde civile artificieusement échauffés.... Est-il nécessaire de troubler le repos du peuple par des pratiques superstitieuses qui peuvent allumer de faibles imaginations, et produire de nouveaux attentats contre l'humanité ?...

Sans approuver tout ce que dit M. Jay, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'esprit de fanatisme et d'intolérance d'une partie du clergé français qui s'expose par ses excès à s'attirer des reproches, trop justement mérités, de la part des philosophes et des protestants.

Le 29 mai on continuait de parler en Suisse d'un nouveau bref du pape, par lequel le S. P. demandera de la manière la plus positive la restitution de l'abbaye de Saint-Gall, avec toutes les prérogatives dont elle jouissait avant 1793.

p. 76. **1818. Mai.**

---

<sup>249</sup> Michel Le Tellier (1643-1719). Jésuite, il succéda au père de La Chaise comme confesseur du roi en février 1709. Parmi les premiers collaborateurs des *Mémoires de Trévoux*, auteur d'ouvrages tels que le *Recueil de bulles sur les erreurs des deux derniers siècles* (Mons, Gaspard Migeot, 1698), l'*Histoire des cinq propositions de Jansénius* (Liège, Moumal, 1699), ou *Le P. Quesnel séditieux et hérétique* (Bruxelles, M. Michiels, 1705), il fut pour les jansénistes l'un des artisans de la bulle *Unigenitus*. Voir L. Ceyssens, « Autour de l'*Unigenitus* : le P. Michel Le Tellier (1643-1719) », *Augustiniana*, 34, fasc. 3-4, 1984, p. 263-330.



**Concordat de Naples.** Conformément à l'article 35 du concordat conclu entre S. S. et le roi de Naples, le cardinal Diego Innico Caracciolo<sup>250</sup> a présenté ses pleins pouvoirs au commencement de mai, et S. M. a nommé de son côté le marquis de Tommasi<sup>251</sup>[sic] qui a également reçu des pleins pouvoirs pour terminer de concert avec le cardinal le dit concordat. Audit cardinal Caracciolo, à raison de sa mauvaise santé, est adjoint Mgr Giustiniani<sup>252</sup> de Genève. *Journal du Commerce* 30 mai.

**Traitement des grands vicaires et des chanoines augmenté, ordonnances du 20 mai.** On a fait la pénible réflexion que dans les journaux du même jour, 29 mai, étaient relatées les ordonnances du roi, la 1<sup>ère</sup> qui réduisait les militaires à demi-solde à la seule pension de retraite, qui est moindre que la première, tandis que la seconde augmentait le traitement du 1<sup>er</sup> grand vicaire d'un archevêché de 2 000 à 3 000. [Rajout entre les lignes : *convertit le traitement de non-activité en solde de retraite et en traitement de réforme et qui règle les traitements de non-activité.*] Le traitement des deux autres vicaires généraux de chaque archevêché et des évêchés de 1 500 à 2 000. Celui des chanoines de 1 100 fr à 1 500 fr. Les desservants qui ont 70 ans et plus auront 100 fr d'augmentation, et au-dessous de cet âge, les desservants n'auraient que 50 francs d'augmentation pour leur traitement. 300 000 fr sont spécialement affectés à secourir les religieuses âgées et infirmes. V. Picot, n° 397, p. 387 et 95.

---

<sup>250</sup> Diego Innico Caracciolo (1759-1820). Issu d'une des premières familles de l'aristocratie napolitaine, destiné à l'état ecclésiastique, il suivit des études à Rome et devint prélat domestique en 1780. *Maestro di camera*, il fut de la suite de Pie VI lors de son exil et jusqu'à sa mort. Confirmé dans sa charge par Pie VII en 1800, il fut créé cardinal quelques mois plus tard, en hommage à sa fidélité à Pie VI. Agrégé à la congrégation des Évêques et Réguliers, préfet de la congrégation des Indulgences (1801), des Rites (1802), protecteur des Pères de la Pénitence (1806), il fut expulsé de Rome en 1808 et se réfugia à Naples. Promu évêque de Palestrina en septembre 1814, il fut choisi pour négocier le nouveau concordat (signé le 16 février 1818) et demeura à Naples pour veiller à l'application de la convention, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 336-337.

<sup>251</sup> Donato Antonio Tommasi (1761-1831). Juriste, fils d'un médecin, il fréquenta les milieux progressistes napolitains durant ses études de droit et devint franc-maçon. Avocat fiscal de la Maison à Palerme en 1789, il administra le royaume de Sicile durant le séjour à Palerme de Ferdinand III pendant la période napoléonienne et fut ministre de Maison royale en 1811-1812, puis ministre de l'Intérieur et ministre de Grâce et Justice et des Cultes de 1815 à 1820. Vice-président du conseil en 1822, il succéda à son ami Luigi de Medici comme président du conseil en 1830 puis reprit le ministère des Cultes en 1831. Il fut, avec Medici, partisan d'une politique d'intégration dans la législation napolitaine des réformes mises en œuvre pendant l'occupation française et d'amalgame des bureaucraties bourbonniennes et muratiennes, tout en tâchant de maintenir une attitude tolérante vis-à-vis des libéraux. Comme ministre des Cultes, il eut un rôle considérable dans la négociation du Concordat du 15 septembre 1818.

<sup>252</sup> Alessandro Giustiniani (1778-1843). D'une grande famille aristocrate de Gênes, il étudia à la Sapienza et devint prélat domestique en 1816. Vice-légat de Bologne, puis vice-légat de Ferrare (1816-1818), il seconda le cardinal Caracciolo dans la mise en exécution du Concordat de Naples et lui succéda à la tête de la délégation en 1820. Demandé comme nonce par le roi après l'échec de la révolution libérale, il fut ordonné puis promu archevêque *in partibus* de Petra en avril 1822 et nommé nonce à la fin du même mois. Transféré à la nonciature de Lisbonne en 1827, il prit parti pour don Miguel et le parti absolutiste contre la reine Maria II de Gloria et les libéraux. À l'arrivée de ceux-ci, il fut expulsé en 1833. Cardinal-prêtre le 19 décembre 1834, il dut se retirer rapidement dans sa famille à Gênes suite à des désordres mentaux, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 393.

N° 397. *L'Ami de la religion...* 30 mai

**Bonchamps, Général vendéen.** *Vie du marquis de Bonchamps*<sup>253</sup>, général vendéen, par M. Chauveau, dont l'oncle, prêtre, a assisté à la mort dudit général blessé mortellement à l'affaire de Cholet. 1 volume in 8°, 5 fr. Le rédacteur loue et approuve l'immortelle Vendée et la guerre faite au nom du Dieu de paix et du roi pour la cause de l'autel et du trône. [En marge à gauche : *fanatisme des prêtres de la Vendée.*] Les prêtres y ont joué un trop grand rôle, et leur fanatisme a abusé de la religion peu éclairée des habitants des contrées de l'Ouest pour y causer les déplorables fléaux de la guerre.

p. 77. **1818. Mai.**

**Oraison funèbre du prince de Condé par Frayssinous.** P. 88. Au sujet du convoi et enterrement du corps du prince de Condé à Saint-Denis, le rédacteur rend un compte assez détaillé de l'oraison funèbre de ce prince. Il est imprimé et se vend 75 centimes.

p. 94. Dans le diocèse de Bourges, des cantons entiers n'ont qu'un seul prêtre pour les secours spirituels.

N° 398. *L'Ami de la religion...* 3 juin

**Réaction et troubles dans le département du Gard.** *Troubles et agitations du département du Gard, en 1815, avec le rapport du révérend Perrot*<sup>254</sup> *au comité des ministres non conformistes d'Angleterre sur la prétendue persécution du protestantisme de France, et sa réfutation* ; par M. le marquis d'Arbaud-Jouques<sup>255</sup>, ancien préfet du Gard, 1 volume in 8°, 2 fr 50 c.

---

<sup>253</sup> Charles Melchior Artus de Bonchamps (1760-1793). Capitaine au régiment d'Aquitaine après avoir servi aux Indes et dans la guerre d'indépendance américaine, opposé à la Révolution, il quitta son poste et se retira dans ses terres où les Vendéens vinrent solliciter son commandement. Élu chef des vendéens insurgés en 1793, il combattit avec Gigot d'Elbée à Cholet le 17 octobre 1793 et fut blessé mortellement. Mais il réussit à empêcher l'exécution de milliers de prisonniers républicains avant de mourir, A. Fierro, A. Palluel-Guillard, J. Tulard, *Dictionnaire du Consulat et de l'Empire, op. cit.*, p. 591 ; C. Mullié, *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, Paris, Poignavant, 1851, t. 1, p. 203-206.

<sup>254</sup> Clément Perrot. Pasteur à Guernesey, il fit un voyage dans le Midi de la France en 1815 et fut témoin des excès de la Terreur blanche à Nîmes. Il publia en 1815 un rapport sur ce qu'il avait vu, qui fut également diffusé en Angleterre et en Allemagne, et qui fit grand bruit. Voir D. Robert, *Les Églises réformées en France, op. cit.*, pp. 276, 285 et 287 ; *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 67-68, Agence centrale de la Société, 1918, p. 216. ; J.-C. Caron, *Entre violence et conciliation : la résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 44.

<sup>255</sup> Joseph Charles André Arbaud-Jouques (1804-1863). Baron d'empire en mai 1813, sous-préfet d'Aix, préfet des Hautes-Pyrénées, puis des Bouches-du-Rhône, il fut conseiller d'État et commandeur de la Légion d'honneur. Valérie Sottocasa a montré que l'engagement politique des protestants en faveur de la Révolution, puis au XIX<sup>e</sup> siècle, était motivé par la crainte d'un retour à l'Ancien Régime et la fin de la liberté des cultes, et les travaux de Rita Hermon-Belot sur les conditions de mise en place de la liberté des cultes, et les réactions parfois violentes que cela provoqua, notamment dans le Midi, justifient leurs craintes, V. Sottocasa, *Mémoires affrontées : protestants et catholiques face à la Révolution dans les Montagnes du Languedoc*, Rennes, PUR,

Le rédacteur dit que la division qui a éclaté entre les catholiques et les protestants plus dans le département du Gard que dans les autres parties de la France, tient beaucoup moins à la différence de croyance religieuse qu'à celle des opinions politiques. M. d'Arbaud convainc d'erreur, de contradiction, de calomnie M. Perrot que la société anglaise pour la protection de la liberté religieuse avait envoyé dans le midi de la France pour s'informer de la vérité des faits répandus en Angleterre.

P. 110. Sur la mission de la Louisiane, où M. Dubourg<sup>256</sup>, évêque, est arrivé. Il est secondé par M. Flaget<sup>257</sup>, évêque du Kentucky.

N° 399. *L'Ami de la religion...* 6 juin

*Cardinal de Bérulle. Histoire de Pierre de Bérulle*<sup>258</sup>, cardinal &c. par M. Tabaraud.

Second article.

*Devoirs d'un journaliste contre Picot.* Il est plaisant le rédacteur à qui l'éloignement de tout esprit de parti semble devoir être le 1<sup>er</sup> mérite d'un ouvrage. L'esprit de parti ne l'amène pas dans son journal ecclésiastique : ses articles ne ressentent pas les préventions et l'aigreur. Il trace aux autres

p. 78. **1818. Juin.**

écrivains les devoirs qu'il ne pratique pas... car pages 117, 118, il ne parle pas d'une manière respectueuse de plusieurs personnages d'une réputation de science et de piété.

---

2004, p. 325-335 ; R. Hermon-Belot, *Aux sources de l'idée laïque : révolution et pluralité religieuse*, Paris, Odile Jacob, 2015, part. p. 117-122.

<sup>256</sup> Louis-Guillaume-Valentin Dubourg (1766-1833). Né à Saint-Domingue de parents bordelais, il acheva ses études au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné en 1788, il entra dans la compagnie en 1795 et quitta la France pour l'Espagne puis La Havane et Baltimore où il fonda l'université Sainte-Marie. Nommé directeur général des Missions d'Amérique puis vicaire apostolique de la Nouvelle-Orléans en octobre 1812, il fut sacré évêque de la Louisiane le 15 septembre 1815. Après 32 ans d'apostolat en Amérique, il fut nommé évêque de Montauban en novembre 1826, puis fut promu au siège de Besançon en février 1833. Mais, installé en octobre de la même année, il mourut en décembre. L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, pp. 134-135 et 364-365. Voir *supra*, note 170.

<sup>257</sup> Benoît-Joseph Flaget (1763-1850). Originaire du diocèse de Clermont, membre de la congrégation de Saint-Sulpice, il fut envoyé par M. Émery à Baltimore en 1792. Désigné comme premier évêque de Bardstown, nouvellement érigé comme suffragant de Baltimore, le 24 avril 1808, et sacré le 4 novembre 1810, il rejoignit son poste le 12 mai 1811. Premier évêque de Kentucky, sa mission s'étendit pendant six ans sur l'Ohio, le Michigan, l'Indiana, l'Illinois et le Missouri. Il fit entre 1835 et 1839 une grande tournée européenne en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. En 1841, il transféra le siège épiscopal à Louisville, où il mourut après 40 ans d'épiscopat, P. Duchesne, C. Paisant (éd.), *Les Années pionnières, 1818-1823, op. cit.*, p. 640.

<sup>258</sup> Pierre de Bérulle (1575-1629). Fondateur de l'Oratoire en France. Voir F. Monfort, *Petite vie de Pierre de Bérulle fondateur de l'Oratoire de Jésus*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 ; M. Dupuy, *Pierre de Bérulle*, Paris, Bloud et Gay, 1965 ; R. Cadoux, *Bérulle et la question de l'homme : servitude et liberté*, Paris, les Éd. du Cerf, 2005 ; sur les rapports entre Bérulle et Saint-Cyran et entre l'Oratoire et Port-Royal, voir *Port-Royal et l'Oratoire, Chroniques de Port-Royal*, 50, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2001, *passim*.

*Inhumation du corps du prince de Condé.* p. 127. Discours de Mgr Duchillau<sup>259</sup> [sic], nommé à l'archevêché de Tours, en présentant au chapitre de Saint-Denis le corps du prince de Condé, et réponse du président dudit chapitre.

*Apocalypse*, v. p. 82. Sur l'enveloppe, après avoir cité l'Explication de l'Apocalypse, par M. Louis Bridou, l'éditeur, cite un nouvel ouvrage de ce genre intitulé : *Explication méthodique de l'Apocalypse, conforme à la tradition de l'Église catholique*, c. à d., uniquement relative à la conversion des juifs et à la fin du monde, avec cette épigraphe : Beatus qui legit et audit Verba prophetiae hujus. Apoc. 1.3. 24 pages, in 8°, 60 cent.

*Traduction des Psaumes.* Prospectus sur une nouvelle traduction des Psaumes... par l'auteur des traductions d'Isaïe et de Job<sup>260</sup>. L'ouvrage formera un gros volume in 8° dont le prix pour les souscripteurs sera de 6 fr.

*Concordat français, Portalis à Rome.* La Minerve, liv. 18 juin, dit, page 238 : M. le conseiller d'État Portalis est envoyé à Rome, chargé d'aplanir les nombreuses difficultés qu'a fait naître le concordat de 1817, ou plutôt d'en conclure un nouveau. Cet état d'incertitude sur un point qui intéresse si vivement nos libertés nationales, a décidé M. Martin de Gray<sup>261</sup> à faire imprimer l'opinion qu'il devait prononcer à la tribune. Il est fort opposé au nouveau, et il eût désiré qu'on s'en tint à celui de 1801.

---

<sup>259</sup> Jean-Baptiste du Chilleau, ancien évêque de Châlons, nommé en 1817, il ne prit possession de son siège qu'en 1819, voir cahier VII, note 133.

<sup>260</sup> Sans doute s'agit-il de la traduction d'Antoine-Eugène Genoude, voir *supra*, notes 242 et 243 et *infra*, note 264.

<sup>261</sup> Alexandre-François-Joseph Martin, dit Martin de Gray (1773-1864). Fils d'un avocat au parlement de Besançon, avocat à Gray, il en devint le maire en 1805 et fut nommé député de Haute-Saône par le Sénat conservateur en février 1807. De nouveau maire de Gray en 1815, il fut élu député de Haute-Saône en octobre 1816 et siégea avec les libéraux. Réélu en 1818, il s'opposa au ministère de Decazes, et plus fortement encore à celui de Richelieu. Reprochant au gouvernement de fausser la Charte, il défendit les libertés individuelles et celle de la presse, et il lutta contre la loi du double vote. Presque aveugle, et découragé, il ne se représenta plus aux élections suivantes. Il publia une *Histoire de Napoléon*, Paris, Amyot, 1853-1854, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 4, p. 290 ; voir aussi J. Sauzay, *Le baron Alexandre Martin, de Gray*, Besançon, J. Jacquin, 1864. Dans ce discours sur le Concordat, Martin de Gray met en avant un concordat de 1801 garant des libertés gallicanes tandis que celui de 1817, voulu comme un retour au concordat de 1516, était un retour à l'œuvre de destruction de l'Église gallicane par Léon X. « Pourquoi vous effrayer ? nous dit-on, la nomination aux évêchés était en 1789, selon M. le ministre de l'Intérieur, le seul point essentiel conservé du concordat de François I<sup>er</sup> et Léon X. Les publicistes n'entendent par ces mots *concordat* de 1516 que la réserve de la nomination au roi et de l'institution canonique au pape. [...] Mais enfin si le concordat de François I<sup>er</sup> se réduit à cette phrase qui concerne la disposition des évêchés, puisque cette phrase se trouve dans le concordat de 1801, sans tout ce monstrueux amas de dispositions ultramontaines et féodales qui effraient la nation, n'est-il pas évident qu'il n'y avait aucun motif de nous donner ce nouveau concordat ? Et la nation croira-t-elle qu'on nous l'a donné sans motif ? », *Sur le concordat, par M. Martin (de Gray), député du département de la Haute-Saône*, Paris, impr. de Hacquart, 1818, p. 12-13. Il semble avoir ignoré, ou ne pas avoir voulu prendre en compte le fait que le pape, comme Consalvi, avaient été fort réticents à renégocier le Concordat, ce que le cardinal ne se priva pas de dire à Portalis en juillet 1818 : « [La cour de Rome] s'est refusée autant et aussi longtemps qu'elle a pu au rétablissement du concordat de Léon X. C'est le gouvernement du roi qui l'a expressément exigé d'elle [...]. Le mal vient de ce qu'on n'a pas suffisamment pesé en France les effets de ce qu'on demandait à Rome. [...] J'avais prédit les déplorables suites du système qu'on suivait alors... », J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, op. cit., p. 334.

**Missionnaires.** Il s'élève fortement contre le rétablissement des congrégations de missionnaires que la loi avait supprimées.

p. 79. **1818. Juin.**

**Mission de Clermont.** p. 240. Au sujet des missionnaires, le rédacteur parle d'un imprimé assez volumineux, qui a pour titre Mission de Clermont en 1818, par M. de Rasmond<sup>262</sup> [*sic* ; *i. e.* Raymond], curé de cette ville. On y relate le sermon de M. Desmares contre les athées et les philosophes ; celui de M. de Rauzansur la prédestination et la préscience de Dieu. Parmi les missionnaires sont MM. Guion<sup>263</sup> [*sic, i. e.* Guyon], Fayet, de Menildou. Après avoir déploré les momeries ridicules de ces missionnaires, le rédacteur leur trace les devoirs qu'ils ont à remplir conformément à l'esprit et à la lettre de l'Évangile.

**Prospectus de la Chronique religieuse.** Le 8 de juin on a commencé à distribuer dans Paris un prospectus d'une *Chronique religieuse* qui paraîtra par livraison. Les motifs de cette entreprise y sont exposés. Le plan des auteurs est d'allier l'Évangile et la liberté contre ceux qui déshonorent la religion en prêchant l'obéissance passive en politique et l'ultramontanisme. Tels, entre autres M. Picot et consorts dans leur journal ecclésiastique. Le *Journal du Commerce* a, le 10 juin, relaté ce prospectus.

N° 400. *L'Ami de la religion*... 10 juin

**Traduction de Job par M. Genoude**<sup>264</sup>. *Traduction nouvelle du livre de Job*, par l'auteur de la traduction des prophéties d'Isaïe (M. Genoude). 1 volume in 8° 222 pages. 3 fr 50 c. V. le N° 139 sur Isaïe.

---

<sup>262</sup> Pierre Raymond (1739-1820). Né à Sauxillanges dans le Puy-de-Dôme, il fut vicaire général du diocèse de Clermont. Curé de Chanonat lors de la mise en place de la Constitution civile du clergé, il s'opposa au serment et à l'arrivée de Périer comme évêque. Il fut curé de la cathédrale de Clermont de 1814 à 1820, A. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, Moulins, C. Desrosiers, 1870-1871, t. 1, p. 200 et 277. Sur la mission de Clermont, tenue du 11 mars au 28 avril 1818, pendant laquelle l'abbé Fayet fit scandale en traitant Napoléon de « génie malfaisant » dans une ville en partie bonapartiste, voir E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, *op. cit.*, t. 2, p. 120-137.

<sup>263</sup> Claude Guyon (1785-1845). Choisi à 22 ans par M. Rauzan pour la Société missionnaire de Saint-Irénée fondée par le cardinal Fesch, il suivit celui-ci aux Missions de France et parcourut le Midi sans relâche pendant six ans. Il quitta la Société des Missions fin 1821, officiellement pour devenir grand vicaire d'un des évêques nouvellement institués. En fait, il entra au noviciat des jésuites à Montrouge le 7 décembre 1821, acheva son noviciat en 1823 mais il fut renvoyé en mission par la Compagnie dès décembre 1822 et continua ses missions sous la monarchie de Juillet, *ibid*, t. 1, p. 67-74.

<sup>264</sup> Antoine-Eugène Genoude (1792-1849). Originaire de Savoie, il étudia au lycée de Grenoble puis à la Faculté de droit de Paris. Nommé régent au lycée Bonaparte en 1811 grâce à l'appui de Fontane, il entra quelque temps au séminaire de Saint-Sulpice (1812) où il se lia avec La Mennais. Ami de Chateaubriand, il fut avec lui l'un des fondateurs du *Conservateur* en 1818, puis il collabora avec La Mennais au *Défenseur* (1820). Sa traduction de la Bible lui rapporta suffisamment pour devenir, en 1821, le propriétaire de l'*Étoile* qui soutint le ministère Villèle jusqu'à en être l'organe officieux. Anobli et pensionné par le roi en 1822, il fut nommé maître des requêtes par le comte de Peyronnet, puis destitué en 1828 par Martignac, au ministère duquel il s'opposait dans la *Gazette de France* qu'il dirigeait. Il ne soutint pas davantage le ministère Polignac, ayant échoué à y faire entrer Villèle.

**Mission de Bengale et de Chine.** p. 139. Mission de Chine et dans le Bengale.

31 janvier 1818 est décédé à Drogheda M. Richard O'Reilly<sup>265</sup>, archevêque catholique d'Armagh et primat de toute l'Irlande, âgé de 71 ans ½.

p. 80. **1818. Juin**

**Concordats d'Allemagne.** Sur les concordats d'Allemagne. *La Minerve*, liv. 19<sup>e</sup>, p. 308. Le rédacteur attribue la cause moins à un sentiment religieux qu'à une combinaison politique, espérant trouver dans la religion romaine un auxiliaire contre les dangers réels ou imaginaires dont sont préoccupés les gouvernements tant catholiques que protestants ; mais, ajoute-t-il p. 309, la puissance spirituelle et la puissance temporelle se nuisent réciproquement par ces services qu'elles se rendent. Les nombreux écrits qui se publient chaque jour en Allemagne prouvent que les peuples commencent à concevoir de l'inquiétude contre le clergé catholique. La Cour de Bavière a conçu des alarmes du mouvement des esprits, et paraît disposée à renoncer à l'exécution du concordat, ou du moins à la différer. C'est un sacrifice à l'opinion qui prend chaque jour plus d'autorité et d'empire dans les États de la confédération...

Je ne sais ce que la Cour de Rome pense de ce mouvement des esprits de la catholicité contre ses concordats, et du délai que mettent la France, la Bavière, à leur exécution. Quant à Picot et consorts, apologistes des concordats, ils mordent leurs freins.

**Religieuses d'Espagne.** Une ordonnance du roi d'Espagne, du 19 avril, autorise les sépultures des religieuses dans leurs couvents.

**Général des capucins Solchaga.** Le 23 mai le R.P. François de Solchaga<sup>266</sup>, ministre général de l'ordre des capucins, prédicateur du roi, a reçu les honneurs des grands d'Espagne de 1<sup>ère</sup> classe.

---

Farouche opposant de la monarchie de Juillet, il prônait un système politique alliant l'hérédité royale et suffrage universel, ce qui valut à son journal, la *Gazette de France*, d'être saisi en France et interdit en Autriche, en Prusse, en Russie, dans le royaume de Sardaigne et en Italie. Il continua malgré tout à faire campagne en faveur du suffrage universel. Veuf en 1834, il embrassa l'état ecclésiastique et créa la Société des réformistes. Élu député de la Haute-Garonne en août 1846, il siégea à droite, mais fut très isolé. Finalement, ce chantre du suffrage universel ne réussit pas à être élu après la révolution de 1848, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 150-151. Voir aussi A. Fayet, A. Nettement, *Biographie de M. de Genoude, par M. F., professeur de rhétorique, suivie d'une histoire de la "Gazette de France"*, Paris, de Perrodil, 1846.

<sup>265</sup> Richard O'Reilly (1781-1818). Évêque *in partibus* d'Oropos et coadjuteur de l'évêque de Kildare et Leighlin en juin 1781, puis coadjuteur de l'archevêque d'Armagh en février 1782, il lui succéda en 1787, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/boreillyr.html>, consulté le 04-06-2015.

<sup>266</sup> Francisco de Solchaga [né Joaquín Antonio de Lacarra y Beltrán de Leoz] (1747-1823). Né à Solchaga, il fit profession chez les capucins à Salamanque en 1765 et fut ordonné prêtre en 1772. Provincial de Navarre en 1809, il fut élu général des capucins d'Espagne en 1818. Il fut également le prédicateur de Ferdinand VII. Extrêmement conservateur, il s'opposa aux réformes des ordres religieux menées pendant les deux épisodes libéraux de 1812 et 1820. Il publia en 1820 une *Observación respetuosa hecha a S. M. y a las Cortes* dans laquelle il s'opposait aux réformes religieuses des Cortès. Emprisonné puis exilé, il vécut à Bayonne. Il revint en

**M. Cuesta.** L'archidiacre Cuesta<sup>267</sup>, connu par de longues persécutions du Saint-Office, qui finalement lui avait rendu justice, il y a près de dix ans, vient d'être envoyé au couvent du Tardon. On croit que le zèle de l'évêque de Saint-Ander [*sic* ; *i. e.* Santander] a provoqué cette mesure. (Ces 3 articles, *Journal du Commerce* du 14 juin).

p. 81. **1818. Juin.**

N° 401. *L'Ami de la religion...* 13 juin

**Le catholicon anglais.** *The Catholicon* (le *Catholicon*, ou le *philosophe chrétien*), journal anglais, V<sup>e</sup> volume dernier semestre de 1817. Juillet-décembre.

**Trappistes en Angleterre. Maubuisson.** Juillet. Il y a un couvent de trappistes à Lulworth<sup>268</sup>, en Angleterre. Octobre. Détails sur l'abbaye de Maubuisson.

**Abus des vicariats apostoliques. M. Poynter.** p. 148. On y voit une preuve des abus qui résultent de ce que le pape ne reconnaît plus dans les évêques que des vicaires apostoliques. On craignait à Londres que le pape ne privât ce district de M. Guillaume Pointer [*sic*], vicaire

---

Espagne avec les troupes françaises et mourut peu après, A. Gil Novales, « Solchaga, Fray Francisco de », *Mcnbiografias*, op. cit., <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=solchaga-fray-francisco-de>, consulté le 04-06-2015 ; « Francisco Solchaga », in A. Pérez Goyena, *Ensayo de Bibliografía Navarra*, Burgos, Imprenta Aldecoa, 1964, t. 9, p. 343.

<sup>267</sup> Antonio de la Cuesta y Torre (?-1828). Janséniste, originaire de Cantabrie, il fut archidiacre d'Avila en 1789. Protégé par Godoy qui le fit venir à Madrid comme conseiller privé, il fut nommé directeur de l'hospice de Joaquín Sain à Avila en 1800. Déjà dénoncé à l'Inquisition en 1794 par l'évêque d'Avila, mais sans suites, une nouvelle information fut ouverte en 1800 contre lui et son frère, chanoine pénitencier de la cathédrale d'Avila. Ils furent décrétés d'arrestation par l'inquisition de Valladolid pour hérésie et jansénisme (sans compter sa sympathie supposée pour la Révolution française) en 1801. Si Antonio réussit à s'enfuir et vécut cinq ans à Paris, son frère fut emprisonné durant la même période. Pressés par des sollicitations amies, Charles IV demanda à voir les pièces du dossier de l'Inquisition et déclara innocents les deux frères, qui furent rétablis dans leurs fonctions en 1806, forçant même l'évêque d'Avila, inquisiteur de Valladolid, à les nommer inquisiteurs honoraires : « On voit ici un des cas bien rares où le roi d'Espagne a pris une part active dans les jugemens du Saint-Office, et une des circonstances encore plus rares où l'innocence a pu triompher », *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne: depuis l'époque de son établissement par Ferdinand V jusqu'au règne de Ferdinand VII : tirée des pièces originales des archives du Conseil de la Suprême et de celles des Tribunaux subalternes du Saint-Office*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1818, t. 2, p. 444-446. Dès son retour en Espagne, il annonça sans être cru la préparation de l'invasion du territoire espagnol par les Français. Il refusa sa nomination comme conseiller d'État en juillet 1808 et resta à Avila, où il agit aux côtés des patriotes espagnols. Exilé par les Français en 1811, il partit à Cadix où il rédigea un *Essai de constitution pour la nation espagnole suivi d'un plan d'éducation nationale* (*Ensayo de constitución para la nación española, precedida de un discurso preliminar y seguido de un plan de educación nacional*, 1811). Envisagé par certains comme un possible régent en 1812, il fut député aux Cortès puis conseiller au tribunal spécial des Ordres en 1813. Renvoyé à Avila en 1814, il partit pour Bordeaux en 1817 puis se fixa à Paris en 1819. Il fut député d'Avila aux Cortès entre 1820 et 1822 et magistrat au tribunal des ordres militaires entre 1821 et 1823. Membre de l'Athénée en mai 1820, membre de la Société Patriotique du Santander en juillet de la même année, il fut reçu à l'Académie nationale et politique en 1823. Contraint de s'enfuir à l'entrée des troupes françaises dans Madrid en 1823, il s'installa de nouveau à Paris et mourut à Calais, en route pour rejoindre un parent à Londres, A. Gil Novales, « Cuesta y Torre, Antonio de la », *Mcnbiografias*, op. cit., <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=cuesta-y-torre-antonio-de-la>, consulté le 04-06-2015 ; É. Appolis, *Les Jansénistes espagnols*, op. cit., pp. 153-158 et 168-171.

<sup>268</sup> À cette date, il n'y avait plus de trappistes à Lulworth : ils s'étaient installés à Melleray dans le diocèse de Nantes l'année précédente, C. Gaillardin, *Les Trappistes ou l'ordre de Citeaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. 2, p. 380-385 ; voir cahier VI, note 113.

apostolique et évêque d'Halie [*sic, i. e. Alia*]. Le 31 août 1817, le pape répondit par un bref à une adresse du bureau des catholiques, en date du 31 juillet, calma leurs craintes et déclara qu'il n'avait jamais eu la pensée de retirer à M. Poynter ses pouvoirs de vicaire apostolique.

**Contre le luthéranisme.** Aux 6<sup>e</sup> livraisons pour ce semestre, le *Catholicon* y a ajouté deux suppléments. Il y a un article (p. 150) sur le luthéranisme et contre.

**M. le baron de Wessenberg, son histoire**, v. p. 37, 56 et 92. P. 151. Dans le rescrit pontifical que le nonce apostolique, M. Zen<sup>269</sup>, remit à la cour de Karlsruhe (Bade) dans le voyage qu'il fit en 1817, se trouvent des passages sur l'élection du baron de Wessenberg comme vicaire du chapitre de Constance, que le rédacteur rapporte ici. Ignace de Wessenberg, chef du chapitre de la cathédrale de Constance, ancien vicaire général de Charles Théodore Dalberg, administrateur de l'évêché, archevêque de Ratisbonne. Rome est mécontent de lui : ses principes sont corrompus, ses doctrines perverses, ses exemples mauvais ; il est opposé aux ordres du Saint-Siège. En conséquence, le 2 décembre 1814, le pape ordonna à Charles Théodore de congédier sur le champ ledit Wessenberg, et de ne plus le garder comme son grand vicaire. Nonobstant ce bref, le chapitre de Constance, au grand étonnement et à la grande douleur du Saint-Père n'a pas craint de le nommer, après la mort de l'archevêque, de l'élire vicaire général, et de lui associer, en qualité de pro-vicaire,

p. 82. 1818. Juin.

**Reininger.** Antoine Reininger<sup>270</sup>, sujet également indigne de cette fonction. Le 18 mars 1817, le pape répondit au chapitre qu'il désapprouvait et rejetait son élection, avec ordre d'en élire

---

<sup>269</sup> Felice Carlo Gasparo Zen (1772-1825). Membre du patriciat vénitien, il fut ordonné prêtre en octobre 1803 et poursuivit ses études chez les barnabites de Bologne, puis à Rome, et revint à Venise durant l'occupation française. Entré au service de la Curie en septembre 1815 comme prélat domestique, il fut promu archevêque *in partibus* de Chalcedoine le 29 avril 1816 et nommé nonce apostolique à Lucerne le 14 octobre. Rappelé à Rome pour être envoyé comme nonce à Paris en novembre 1817, sa nomination ne fut pas suivie d'effet par suite de l'échec des négociations du concordat de 1817. Nommé secrétaire de la congrégation des Évêques et Réguliers avant septembre 1819, il mourut à Rome, P. Boutry, *Souverain et pontife*, op. cit., p. 650-651. D'après le rédacteur de l'*Ami de la religion*, Zen aurait été envoyé à Karlsruhe en 1817, alors qu'il était encore nonce à Lucerne. Picot s'insurge contre la nouvelle selon laquelle Wessenberg aurait, sur décision du grand-duc, repris ses fonctions de grand vicaire, ne pouvant croire « qu'un ecclésiastique s'imaginât pouvoir exercer la juridiction sur l'ordre d'un prince protestant, et contre la défense du chef de l'Église », t XV, mercredi 29 avril 1818, n° 388, p. 346.

<sup>270</sup> Anton Reininger (1753-1820). Né en Bavière, il suivit des études de théologie à Fribourg-en-Brigau puis fut desservant à Liggeringen près de Radolfzell de 1792 à 1805. Membre du gouvernement diocésain de Constance en 1805, garde des Sceaux et chancelier fiscal de 1805 à 1820, docteur *honoris causa* en théologie de l'université de Fribourg-en-Brigau en 1813, il fut recteur du séminaire de Meersburg en 1808-1811 et official de 1813 à 1816. Collaborateur influent de Wessenberg, il dirigea, pendant les absences de celui-ci, le gouvernement diocésain comme pro-vicaire (1814), puis vice-président (dès 1815), notamment après le détachement de la partie suisse du diocèse de Constance le 1<sup>er</sup> janvier 1815, qui avait été décidé par Mgr Zen, le nonce de Lucerne, F. X. Bischof, « Reininger, Anton », *DHS*, op. cit., <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F32213.php>, consulté le 04-06-2015.



un autre, qu'en aucune manière il ne reconnaît ledit Wessenberg, et qu'il avait donné des ordres positifs à ses tribunaux pour le spirituel de ne ratifier aucun de ses actes, et de ne point recevoir ses signatures. Par cette note le pape espère que S. A. R. le secondera dans cet objet et devra exécuter ce qu'il a ordonné, non seulement pour le bien de l'Église catholique, mais aussi pour l'avantage de son propre pays. La note est signée de Castel-Gondolfe [*sic*], 3 mai 1817, 18<sup>e</sup> année du pontificat. Cette pièce fournit matière à réflexion

**Sociétés bibliques.** P. 152. Déclaration des évêques de Hongrie contre les sociétés bibliques.

**Consistoire.** p. 153. Consistoire secret le 25 mai, et nomination à un grand nombre de sièges. On ne dit pas institutions ou confirmations.

**Mission.** Mission à La Réole, ville du diocèse de Bordeaux. Elle a commencé le 8 février et a été close le 3 mai. M. Maurel<sup>271</sup> est supérieur de la mission diocésaine de Bordeaux.

**Apocalypse.** J'ai lu la brochure intitulée : *Exposition méthodique de l'Apocalypse, conformément à la tradition de l'Église catholique*, c.-à-d., uniquement relative à la conversion des juifs et à la fin du monde. Brochure 24 pages. Dans cette *Exposition*, l'auteur anonyme prétend que l'Apocalypse n'a pour objet que d'annoncer les événements qui précéderont la fin du monde, que Bossuet et Dupin se sont trompés en appliquant une grande partie de cette prophétie aux événements de l'Empire romain. Tout ce que je puis dire de cet écrit, c'est que l'auteur en voulant s'attacher à son système, que je n'approuve pas, confond nécessairement tout, est peu intelligible, et n'offre rien d'intéressant à son lecteur.

p. 83. **1818. Juin.**

N<sup>o</sup> 402. *L'Ami de la religion...* 17 juin

**Académie française.** *Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700-1771, pour servir de suite aux éloges &c.* par d'Alembert<sup>272</sup>. 6 volumes in 12<sup>o</sup>. Nouvelle édition.

Ces éloges du secrétaire perpétuel sont moins des éloges des académiciens, dit le rédacteur p. 173, que des éloges de la philosophie et de ses partisans, et une satire mal déguisée contre

---

<sup>271</sup> Barthélemy Maurel (1758-1829). Ordonné prêtre à Castres, il fut professeur de philosophie au collège d'Albi puis vicaire de Sainte-Marguerite dans la même ville en 1788. Inscrit et émigré, il reprit son ministère en 1796. Chanoine de la cathédrale de Bordeaux en 1801, il participa à la mission de mars-avril 1817 à Bordeaux et fut chargé de la direction de la maison des missions montée par Mgr d'Aviau en mai 1818. Il se spécialisa ensuite dans l'organisation de retraites ecclésiastiques dans différents diocèses, F.-X. de Feller, *Dictionnaire historique*, op. cit., t. 4, p. 98-99 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 2, p. 61-70 (pour la mission de Bordeaux en 1817).

<sup>272</sup> Jean le Rond d'Alembert (1717-1783). Voir G. Chaussinand-Nogaret, *D'Alembert : une vie d'intellectuel au siècle des Lumières*, Paris, Fayard, 2007.

la religion et ses ministres. Cet ouvrage de d'Alembert a été publié par Condorcet<sup>273</sup> en 1787, auteur des 5 derniers volumes de ce recueil.

**Frayssinous.** p. 173. C'est le dimanche 14 juin que M. Frayssinous a terminé ses conférences, qu'il reprendra dans quelques mois.

**Missionnaires à Poitiers.** p. 174. Il s'est formé à Poitiers une communauté de missionnaires, dont l'évêque est supérieur. Il y a dans ce diocèse 186 paroisses sans pasteurs, sans culte public.

N° 403. *L'Ami de la religion...* 20 juin

**Panegyrique du prince de Condé.** Discours prononcé aux obsèques du prince de Condé par l'abbé Frayssinous. 75 cent.

Le rédacteur en cite plusieurs passages. Les présages d'une révolution par l'esprit d'irrégion et le relâchement de la piété dans toutes les classes de la société. Mais demanderai-je, quelles en ont été les sources et les causes ?

Le rédacteur appelle N. B. le nouvel Attila, p. 181.

**Tassoni, avocat du pape.** p. 185. Alexandre Tassoni<sup>274</sup>, auditeur de S. S., est mort à Rome le 31 mai. Il est l'auteur de La religion démontrée et défendue, imprimé à Rome il y a quelques années.

**Tabaraud. It.** Le rédacteur s'amuse dans un long article à plaisanter sur la lettre de M. Tabaraud à M. Du Bourg, évêque de Limoges, sur son décret du 18 février, et cherche à justifier le d. décret, ne voulant point de distinction entre le contrat civil et le sacrement de mariage. Dans une note, p. 189, il annonce

p. 84. **1818. Juin.**

que l'évêque de Limoges ayant envoyé à Rome son décret, a reçu de S. S. un bref, en date du 9 mai, qui contient l'approbation expresse de cette censure, bref qu'il se propose relater dans un prochain n° , ainsi que d'y rendre compte des Observations sur le décret de M. l'évêque de Limoges et sur la lettre de M. Tabaraud à ce prélat.

**Missionnaires à Bordeaux.** p. 191. Il s'est aussi formé à Bordeaux une association de prêtres qui se consacrent à des missions diocésaines. Le 13 mai l'archevêque a béni leur chapelle.

---

<sup>273</sup> Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet (1743-1794). Voir E. et R. Badinter, *Condorcet (1743-1794) : un intellectuel en politique*, Paris, le Grand livre du mois, 2004 (Nouv. éd. rev. et aug.).

<sup>274</sup> Alessandro Maria Tassoni (1749-1818). Docteur en droit après des études à la Sapienza, auditeur de la Rote près la légation de Ferrare, il entra définitivement dans la carrière ecclésiastique. Remarqué par Pie VII pour son ouvrage apologétique, *La religione dimostrata e difesa*, Roma, 1805-1808 (3 vol.), il fut nommé auditeur du palais en 1815. Il mourut, dit Michaud, peut avant de recevoir la pourpre cardinalice, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, L.G. Michaud, 1826, t. 45, p. 47.

*Scandale. Le Père Michel* (Tartarin)<sup>275</sup>, tome 1, p. 66, dénonce l'histoire scandaleuse qui eut lieu la nuit du 7 au 8 août 1817, de la part du vice archiprêtre curé d'Av... département de la Vienne.

*Institutions de Calvin*. *Journal du Commerce* du 23. Nouvelle édition des Institutions de Calvin, à Genève, traduite en français.

*Jugement du clergé de Genève*. Aujourd'hui que la partie saine du clergé de cette ville a abjuré les principes exclusifs et l'intolérance des premiers réformateurs, il paraît assez superflu de remettre au jour, dit le gazetier de Genève, de vieilles controverses de théologie, dont le temps a fait justice, et qu'on avait même écartées à dessein de l'enseignement religieux.

*Interdit*. L'archevêque de Malines a interdit le curé de Saint-Nicolas à Bruxelles, pour cause de désobéissance aux ordres de son archevêque.

*Bailleul contre Daunou*. Dissertation sur quelques points importants de l'histoire d'Italie, brochure in 8°, 1 fr. 25 cent. Chez Bailleul, rue Sainte Anne, n° 71, contenant des éclaircissements à l'occasion d'un ouvrage intitulé : Essai sur la puissance temporelle des papes (par Daunou<sup>276</sup>), 2 volumes in 8°, 8 fr 50 c. rue Vaugirard, n° 36.

---

<sup>275</sup> Pseudonyme de Martial Sauquaire-Sougné (1766-1843). *Le Père Michel [Le petit livre à 15 sols], ou la politique de poche à l'usage des gens qui ne sont pas riches* parut en 1818 (12 t.) et eut bien vite des démêlés avec la justice. Le 4<sup>e</sup> vol. a pour titre *Défense du Père Miche prononcée par Tartarin...* Il a été écrit par l'avocat libéral grenoblois Joseph-Philippe-Auguste Rey et Poulet, le fils de l'éditeur, J.M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, op. cit., t. 3, p. 252.

<sup>276</sup> Pierre Claude François Daunou (1761-1840). Oratorien, professeur de théologie et de philosophie, ordonné en 1788, il prononça l'oraison funèbre des émeutiers de la Bastille. Assermenté, il devint grand vicaire de l'évêque du Pas-de-Calais et fut élu à la Convention par ce département. Il refusa la mise en accusation, puis de voter la mort du roi, et protesta contre l'arrestation des Girondins, ce qui lui valut d'être arrêté également. Membre du comité d'Instruction publique après la chute de Robespierre, rapporteur de la constitution de l'an III, il fut à l'origine de la création de l'Institut. Entré au Conseil des Cinq-Cents, il fut chargé en 1798 de l'organisation de la République romaine. Membre du Tribunat, son projet de constitution après le 18-Brumaire fut repoussé comme trop libéral et son attitude jugée trop rigide et hostile au nouveau régime. Éliminé avec les autres Idéologues en 1802, il devint archiviste de l'Empire en 1804, censeur impérial en 1810. Rédacteur en chef du *Journal des Savants*, titulaire de la chaire d'histoire et de morale au Collège de France en 1819, il fut élu député du Finistère la même année. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle et ne fut pas réélu en 1820. De nouveau choisi par les électeurs du Finistère en 1828, puis juin 1830, il fut nommé garde général des Archives en juillet, puis réélu en octobre 1830. Il siégea à la Chambre jusqu'en 1834, présentant notamment des rapports sur l'Instruction publique. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1832, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1838, pair de France en 1839, il consacra ses dernières années à des travaux historiques et littéraires. Ami de Grégoire, il tint l'un des coins du poêle lors de ses obsèques, J. Tulard, *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 747 ; A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 2, p. 268-269 ; voir G. Minart, *Pierre Claude François Daunou, l'anti-Robespierre : de la Révolution à l'Empire, l'itinéraire d'un juste : 1761-1840*, Toulouse, Privat, 2001. *L'Essai sur la puissance temporelle des papes, sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel, et sur les guerres qu'ils ont déclarées aux souverains, spécialement à ceux qui avaient la prépondérance en Italie*, traduit d'après un manuscrit espagnol anonyme de 1801 découvert à Saragosse en 1809, fut publié en février 1810.

p. 85. **1818. Juin.**

**Église germanique.** Le congrès ecclésiastique à Francfort a adopté pour base que les princes d'Allemagne jouiront, dans leurs rapports ecclésiastiques, des mêmes droits attribués à l'empereur d'Autriche dans ses États. *Journal du Commerce* du 26 juin.

N° 404. *L'Ami de la religion...* 24 juin

**Vincent de Paul par Mme Grand**, v. p. 51. *Saint Vincent de Paul, l'apôtre des affligés, par Mme G...* baronne de Méré<sup>277</sup>. 4 volumes in 12°.

Cette dame G... qui n'est pas Mme de Genlis, n'a pas composé un ouvrage édifiant, mais un roman fade et absurde, rempli d'épisodes poétiques, de faits aventurés, de fautes de dates justes...

Cet article est bien traité, écrit dans un bon style. Le rédacteur y trace au commencement les devoirs de l'historien. Le plus beau caractère de la religion, dit-il, est la vérité. On peut rétorquer tout ce qu'il dit contre Hardouin et Berruyer, et contre lui-même.

Mme G... a aussi écrit sur Pie VI et Mme Élisabeth<sup>278</sup>.

**Enseignement mutuel.** p. 201. M. Lancaster, auteur de la méthode de l'enseignement mutuel, a écrit en France, loue et approuve celle des frères des écoles chrétiennes.

**Meilloc, sulpicien.** M. Jean Meilloc<sup>279</sup>, sulpicien, grand vicaire et chanoine d'Angers, supérieur du séminaire, y est décédé.

**Sir John Cox Hippisley. Histoire des jésuites.** p. 208, M. J.C. Hippisley, Anglais, déclare n'être pas l'auteur de *l'Histoire des jésuites* publiée à Londres en 2 volumes et attribuée à S.J.C.H. M. Butler, Anglais, auteur des Mémoires historiques sur l'Église de France a réfuté cette *Histoire des jésuites*.

---

<sup>277</sup> Élisabeth Brossin de Méré (1751-1829). Née Élisabeth Guénard. Elle a publié plus de trois cents ouvrages à tonalité religieuse et monarchiste (mais aussi quelques-uns plus érotiques) sous son nom de jeune fille ou plusieurs pseudonymes. Ce qui lui a valu d'être surnommée « la providence des libraires et des cabinets de lecture », C. Amalvi, *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française : de 1660 à 1960*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2001, p. 134.

<sup>278</sup> Élisabeth Philippine Marie Hélène de France, dite Madame Élisabeth (1764-1794). Sœur de Louis XVI, elle fut guillotinée le 20 floréal an II (10 mai 1794). Voir M. de Huertas, *Madame Élisabeth, la sœur martyre de Louis XVI*, Paris, éditions Pygmalion, 2009 (rééd.); É. Reynaud, *Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI : biographie*, Paris, éditions Ramsay, 2007; J. de Viguier, *Le Sacrifice du Soir : vie et mort de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI*, Paris, Cerf, 2010. Les ouvrages cités sont : *Le Captif de Valence, ou les Derniers moments de Pie VI*, Paris, Lepetit, 1802, 2 t. en 1 vol.; *Histoire de Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI*, Paris, Lerouge, 1802, 3 vol.

<sup>279</sup> Jean Meilloc (1744-1818). Insementé, grand vicaire, il fut l'administrateur du diocèse d'Angers durant l'exil de l'évêque et suivit les armées vendéennes à partir de 1793. Il fut l'une des têtes de turc des assermentés, mais, favorable à la prestation du serment de liberté et d'égalité ordonné par la loi du 14 août 1792 et à l'acte de soumission aux lois de la République exigé par la loi du 30 mai 1795, il publia plusieurs ouvrages pour s'en expliquer et convaincre les réfractaires. Voir J. Meilloc, F. Uzureau (éd.), *Les Serments pendant la Révolution*, Paris, V. Lecoffre, 1904.

p. 86. **1818. Juin.**

**Réconciliation de M. de Boulogne, évêque de Troyes, avec son chapitre.** V. p. 11. V. le n° 410 de Picot, p. 299. Les nouvelles de paix, d'union et d'oubli du passé sont d'autant plus satisfaisantes aux amis sincères de la concorde évangélique, qu'elles sont rares dans ce siècle de préjugés, dont l'effet est d'aveugler les esprits. On sait que M. de Boulogne, évêque de Troyes, de retour dans son diocèse, après les sursis mis à la discussion du concordat, a dans un repas fait la paix avec son chapitre, levé les interdits arbitraires. Que Dieu en soit glorifié ! On espère que M. l'abbé Doublet (v. page [11]) sera réintégré dans le gouvernement de sa paroisse de Saint-Martin-les-Vignes. La critique pense que le gouvernement, instruit des troubles que lui et ses grands vicaires ont causés, lui aura signifié des ordres et lui aura recommandé, avant son départ, union et oubli. Puisse cette démarche être suivie par d'autres prélats et grands vicaires !

**Église helvétique.** La Cour de Rome a pris l'initiative en créant un siège épiscopal pour le canton de Schwytz, dans le couvent d'Einsiedeln, profitant du peu d'accord entre les cantons catholiques<sup>280</sup>. V. *Journal du Commerce* 30 juin.

N° 405. *L'Ami de la religion*... 27 juin

**Dillon.** Réponse de M. l'abbé Dillon à la réplique de M. Clausel... brochure de 80 p. (c'est le 3<sup>e</sup> écrit de M. Dillon et je l'ai à moi).

Le rédacteur se propose dans l'article à relever quelques réflexions et quelques principes de M. Dillon qu'il ne trouve pas exacts.

**Prérogatives du Saint-Siège.** Sur les prérogatives divines des successeurs de saint Pierre et la fixité du siège apostolique à Rome.

p. 87. **1818. Juin.**

**Institutions divines. Juridictions ecclésiastiques.** Si l'Église peut changer les institutions divines. Sur la juridiction universelle des Apôtres et la juridiction déterminée. Celle-ci est purement de discipline ecclésiastique. Le rédacteur, p. 211, avoue que l'infailibilité réside dans le corps des pasteurs.

---

<sup>280</sup> L'abbaye bénédictine d'Einsiedeln, fondée en 934, faisait partie du diocèse de Constance. Lorsque celui-ci fut supprimé, elle dépendit de celui de Coire, provisoirement en 1818, définitivement dès 1824. Voir cahier VIII, notes 13 et 388. Étant une abbaye territoriale, ou de *nullius dioecesis*, c'est-à-dire jouissant d'une autonomie juridictionnelle semblable à celle d'un diocèse (et ne dépendant d'aucun), son abbé avait rang et autorité d'évêque. Il n'était donc pas illogique d'ériger l'abbaye en siège épiscopal (idée déjà plusieurs fois envisagée au cours des siècles) pour les petits cantons de Schwytz, Uri et Nidwalden. Voir H. J. Wetzer, B. Welte, J. Goschler, *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, op. cit., t. 7, p. 332-336.

**Inamovibilité de l'épiscopat.** Sur l'inamovibilité de l'épiscopat : est-elle article de foi ? Oui, si cette doctrine fait partie de celle qui est enseignée par l'Église universelle.

**Institutions apostoliques.** Les institutions apostoliques sont-elles différentes de celles créées par J.-C. lui-même ? Distinguons les unes divines, les autres ecclésiastiques. Les 1<sup>ères</sup> sont celles établies par les Apôtres de la part de J.-C., elles sont de droit divin, comme la translation du jour du repos du samedi au 1<sup>er</sup> jour de la semaine. Les secondes sont celles établies par les Apôtres comme pasteurs ordinaires des Églises : elles tiennent à un ordre de choses variable, à une discipline générale ou particulière, qui peut être modifiée ou changée. Tels que les changements que saint Paul aura établis dans l'Église de Corinthe au sujet de la communion eucharistique après les repas de charité, et qu'il désigne lorsqu'il dit : cum venero, omnia disponam.

**Discipline ou doctrine.** p. 213. Disciplina ne signifie pas toujours la discipline, mais souvent doctrine, la doctrine, l'enseignement de l'Église.

**Innocent XI, régale.** p. 214. Le bref d'Innocent XI<sup>281</sup> du 11 avril 1682, qui est une réponse à la lettre des évêques de France, du 3 février 1682, n'a pour objet que les affaires de la Régale, et est absolument étranger à la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France du 19 mars 1682, touchant les 4 articles de nos libertés. C'est le sentiment d'Avrigny<sup>282</sup> dans ses *Mémoires*, et de M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*<sup>283</sup>.

**Alexandre VIII. Assemblée de 1682.** Quant à Alexandre VIII<sup>284</sup>, dans sa bulle du 4 août 1690, il déclare les 4 articles nuls, sans qualification théologique, comme par exemple, d'être attentatoires à la foi.

p. 88. **1818. Juin.**

---

<sup>281</sup> Innocent XI (1611-1689). Benedetto Odescalchi, pape en 1676. Il entra en conflit avec Louis XIV lorsque celui-ci étendit le contrôle des bénéfices des évêchés vacants (régale) aux provinces de Languedoc, de Guyenne, de Provence et de Dauphiné. Ce fut l'affaire de la Régale qui aboutit à la convocation de l'assemblée du clergé au cours de laquelle furent proclamés les Quatre Articles en 1682.

<sup>282</sup> Hyacinthe Robillard d'Avrigny (1675-1719). Jésuite, régent de grammaire à La Flèche puis procureur de l'ordre à Alençon, il fut l'auteur de *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716 avec des réflexions et des remarques critiques*, [s.l. s.n.], 1720, qui firent référence et étaient peu favorable à Port-Royal.

<sup>283</sup> Bausset cite en effet le bref en question : « En vertu de l'autorité que le Dieu tout-puissant nous a confiée, nous improuvons, cassons, annulons par ces présentes tout ce qui a été fait dans votre assemblée sur l'affaire de la régale, ainsi que tout ce qui s'en est ensuivi, et tout ce qu'on pourra tenter désormais. Nous déclarons qu'on doit regarder tous ces actes comme nuls et sans effet ; quoiqu'étant par eux-mêmes manifestement vicieux, nous n'eussions pas besoin d'en prononcer la nullité. » L.-F. de Bausset, *Histoire de Bossuet*, Besançon ; Paris, Outhenin-Chalandre, 1841, p. 269. Voir A. Maral, *Le Roi-Soleil et Dieu. Essai sur la religion de Louis-XIV*, Paris, Perrin, 2012.

<sup>284</sup> Alexandre VIII (1610-1691). Vito Ottoboni, pape en 1689. Il renouvela en 1690 les condamnations d'Innocent XI contre la déclaration des Quatre Articles.

**Fénelon.** Pages 215 et 216, le rédacteur relève un anachronisme de M. Dillon qui fait assister Fénelon à l'assemblée de 1682, tandis que l'évêque de Cambrai était M. de Brias<sup>285</sup>.

**Réunion avec le Saint-Siège.** p. 217. Je n'approuve pas le rédacteur dans ce qu'il dit à M. Dillon sur ses sentiments d'union avec l'Église romaine, sans toutefois sacrifier les principes. Il lui reproche de mettre des conditions à sa réunion et de les dicter au pape, son supérieur, à qui J.-C. a remis les clefs de son royaume spirituel<sup>286</sup>.

**Barruel. Weishaupt, illuminés de la Bavière.** p. 223. Barruel dans l'édition de l'Abrégé des Mémoires sur le jacobinisme, 1817, 2 volumes in 12°, 6 fr, explique les projets de Weishaupt<sup>287</sup> et des autres illuminés de la Bavière. Le 2<sup>e</sup> de leurs grades se nomme l'académie minervale. De ce grade on parvient au 1<sup>er</sup> où l'on entre plus avant dans les secrets de la secte, qui a de secrètes intelligences avec les francs-maçons. M. le cardinal Haefelin s'était fait agréger à l'académie minervale, ignorant absolument les projets des illuminés, sous le nom de Philon de Biblos ; car les sociétaires prennent entre eux des noms supposés. Dès qu'il les connut, il abandonna cette secte et la dénonça. Voyez p. 68 de ce cahier, les pièces officielles...

**Évêque d'Orense.** L'évêque d'Orense est mort le 20 mai, et a légué une somme considérable au siège apostolique, une seconde à la bourse du roi, et une 3<sup>e</sup> aux inquisiteurs qui ont souffert sous la domination des Cortès.

---

<sup>285</sup> Jacques-Théodore de Brias (1631-1694). Chanoine de la cathédrale de Tournai en 1655 et chapelain de l'oratoire du roi d'Espagne, il fut nommé conseiller-clerc et maître des requêtes au Grand conseil de Malines en 1666. Évêque de Saint-Omer en 1671, archevêque de Cambrai en 1676, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 1, p. 166. L'archevêque de Cambrai, ville récemment cédée par l'Espagne à la France (traité de Nimègue, 1678), fut réticent à signer la déclaration.

<sup>286</sup> Le passage cité dans l'*Ami de la religion* est assez remarquable : « Nous voulons tous sauver l'église de France, mais nous voulons aussi sauver les principes, conserver intact les droits et l'autorité que Jésus-Christ n'a donnés qu'à son Église. [...] Oui, nous voulons tous garder l'unité, et nous ne demandons qu'un motif honorable pour pouvoir nous réunir. [...] Nous sommes disposés à faire tous les sacrifices qui n'attaqueront pas les principes de notre foi ; nous ferons plus [...] nous ne vous reprocherons point ce que vous avez fait en 1801. » Picot a beau jeu d'ironiser : « Voilà donc le traité de paix que M. Dillon propose au chef de l'Église ; voilà ses conditions pour être uni au vicaire de Jésus-Christ. [...] M. Dillon a d'étranges idées de l'unité [...]. Que deviendrait l'Église si chacun pouvait ainsi lui dicter des conditions ? [...] je le prie de considérer sérieusement si le langage qu'il tient convient à un inférieur, et à un fils respectueux... », *ARR*, t. XVI, samedi 27 juin 1818, n° 405, p. 217-218. La tournure de la phrase de Rondeau est ambiguë : approuve-t-il Dillon ? Ou condamne-t-il seulement la critique de Picot sans pour autant adhérer ?

<sup>287</sup> Adam Weishaupt (1748-1830). Professeur de droit canon à l'université d'Ingolstadt, fondateur de l'ordre des Illuminés en Bavière en 1776 qui, prônant l'égalité des droits entre les hommes et le développement d'une société mondiale et fraternelle, combattait États et religions. Ce furent John Robinson (*Proofs of a conspiracy against all the religions and governments of Europe, carried on in the secret meetings of free masons, illuminati and reading societies*) et l'abbé Barruel (*Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*) qui avancèrent les premiers la thèse du complot à deux niveaux, orchestré par les francs-maçons, mais téléguidé par les Illuminés de Bavière qui les auraient manipulés. Adam Weishaupt était évoqué dans les deux livres. Voir B. Plongeron, « Église, franc-maçonnerie et illuminisme au creuset des Lumières », *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 228-240 ; voir aussi A. Viatte, *Les sources occultes du romantisme, op. cit.*

**Signification du mot ordre.** Le *Journal du Commerce* du 1<sup>er</sup> juillet, dans un article très bien pensé sur le mot ordre, dont on fait souvent une mauvaise interprétation, gémit des abus auxquels il a donné lieu, et cite entre autres faits la persécution suscitée contre les religieuses de Port-Royal des Champs, sous le prétexte de les remettre à l'ordre<sup>288</sup>.

p. 89. 1818. *Juillet*.

**Chronique religieuse.** La *Chronique religieuse*, dont le prospectus a paru en juin dernier, a paru pour la 1<sup>ère</sup> fois le 2 juillet, sous le titre de 1<sup>er</sup> cahier. Le prospectus a déplu à plusieurs personnes, n'ayant pas été composé dans l'esprit de modération qu'on désirait. Des observations ont été faites au rédacteur, et on espère que la *Chronique* sera écrite dans le style convenable à son objet<sup>289</sup>.

**Douche, ex-jésuite, interdit.** Le *Journal du Commerce* du 3 rend compte, article d'Anvers, des motifs qui ont porté M. l'archevêque de Malines à interdire l'ex-jésuite Donche<sup>290</sup> dont le fanatisme dans ses prédications outrageait la religion et les droits de la société souveraine<sup>291</sup>.

**M. Daléas, v. p. 97.** M. Daléas<sup>292</sup>, prêtre canoniste, est décédé à Paris le 1<sup>er</sup> juillet, à 4 h s. sur Saint Nicolas du Chardonnet. 66 ans.

**Acte arbitraire de M. Jalabert, v. p. 91.** M. Jalabert a officié à Saint-Gervais le jour de la fête patronale. M. Labouderie y a professé son sermon sur l'unité de l'Église, et y a professé la

---

<sup>288</sup> « Est-il bien permis d'admirer l'ordre établi par la volonté du confesseur de *Louis XIV*, quand les jansénistes se voyaient partout persécutés, comme les protestans, et lorsqu'on rasait la demeure paisible de pauvres religieuses, dont tout le crime était de ne point voir dans un livre cinq propositions qui n'y étaient pas ? », *Journal du Commerce*, 1<sup>er</sup> juillet 1818, p. 2.

<sup>289</sup> Le prospectus, rédigé par Grégoire (voir *infra*, note 298), annonçait en effet trop clairement "la couleur", tant au niveau religieux que politique : « Enfans de l'église catholique et citoyens d'un état qui sera libre, quand les lois d'exception seront entièrement abrogées, profondément convaincus que l'évangile et la liberté sont alliés, les auteurs réuniront tous leurs efforts pour développer les preuves de cette vérité, pour en faire sentir les avantages, et leur rattacher les esprits et les cœurs. C'est contracter l'engagement de combattre ces hommes qui, préconisant l'obéissance passive en politique, et l'ultramontanisme dans l'église, travaillent sans relâche à ériger l'une et l'autre en dogmes religieux ; système pervers qui calomnie et diffame le christianisme en le supposant fauteur de l'oppression, et qui néanmoins retentit dans des mandemens épiscopaux, des chaires chrétiennes, et des feuilles périodiques », p. 1-2. Nul doute qu'un Silvy, monarchiste, manifesta fortement son mécontentement !

<sup>290</sup> Voir cahier VII, note 178.

<sup>291</sup> D'après le rédacteur de *L'Ami de la religion*, qui s'insurge d'ailleurs de la sanction, le prédicateur avait été accusé de prêcher qu'*hors de l'Église point de salut*, ce qui ne pouvait qu'être du plus mauvais effet dans un État pluriconfessionnel, *ARR*, t. XVII, mercredi 23 septembre 1818, n° 430, p. 203.

<sup>292</sup> Jean Daléas [ou Dalléas] (ca 1742-1818). Ancien grand vicaire de Bayeux, avocat canoniste disciple des jansénistes abbés Mey et Piales. Auteur, d'après l'abbé Guillon de Montléon, des *Véritables devoirs du Chrétien dans les révolutions publiques, ou examen d'un écrit intitulé : Devoirs du Chrétien envers la puissance publique, ou principes propres à diriger les sentimens et la conduite des gens de bien, au milieu des révolutions qui agitent les empires* [du père Lambert], [Paris], [ca 1793]. Augustin Gazier rapporte à son propos une anecdote destinée à souligner combien la période impériale avait été paisible pour les jansénistes. L'abbé Daléas, dénoncé comme hérétique, envoya au cardinal Maury en avril 1812 une longue justification de 25 pages, fondée sur la distinction du droit et du fait, à laquelle le cardinal répondit en affirmant que « le bon temps des sobriquets théologiques est passé » et qu'il « n'écoute point les préventions et les clabauderies de l'esprit de parti », A. Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste, op. cit.*, t. 2, p. 181-182.



supériorité des conciles généraux sur les papes. M. le grand vicaire a dénoncé le prédicateur à l'assemblée, et lui a fait déposer le cahier du prédicateur. Mais l'assemblée a gémi ou de l'ignorance ou de la prévention du grand vicaire.

**Concordat.** Il m'a été dit que le haut clergé (qui sûrement est d'intelligence avec la Cour de Rome) s'agitait en tous sens, et sollicitait vivement du roi une ordonnance pour mettre le concordat à exécution, sous le prétexte que Rome n'accéderait à aucun changement. On m'a ajouté que le clergé avait déjà gagné le ministre de l'Intérieur et Richelieu. Le roi tient ferme jusqu'ici<sup>293</sup>.

p. 90. **1818. Juillet.**

N° 406. *L'Ami de la religion...* 1<sup>er</sup> juillet

**Œuvres de Bossuet.** *Œuvres complètes de Bossuet*, évêque de Meaux, revues... 9<sup>e</sup> livraison. Tomes 32, 33, 34... Les deux premiers sont la suite de la défense de la déclaration du clergé. Le rédacteur, en vrai ultramontain, s'efforce d'affaiblir les vrais principes sur les libertés de l'Église gallicane. Il suppose même à Bossuet, p. 231... l'intention de réviser et de retoucher son ouvrage sur la défense. Il cite avec emphase son sermon sur l'unité de l'Église, dans lequel l'évêque de Meaux élève trop haut les privilèges du Saint-Siège pour apaiser alors la mauvaise humeur de la Cour romaine contre l'assemblée de 1682. P. 227, le rédacteur nous vante l'ouvrage d'Alphonse Muzzarelli<sup>294</sup>, théologien de la Pénitencerie, né à Ferrare en 1749,

---

<sup>293</sup> L'Église de France avait vu favorablement l'abandon du projet de loi, car elle espérait que le roi ferait passer la convention du 11 juin par ordonnance royale, comme la Charte l'y autorisait pour les actes diplomatiques, solution que les prélats prônaient depuis le début. La lettre que le cardinal de Périgord avait écrite à Louis XVIII en ce sens le 4 avril 1818 étant restée sans réponse, les évêques écrivirent collectivement au roi début juin pour le presser d'utiliser l'article 14 de la Charte. Louis XVIII ne répondit pas et les négociations avec Rome furent maintenues secrètes, ce qui augmenta l'inquiétude des prélats, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 142-146. Le commentaire de Rondeau sur le « roi qui tient ferme » semble montrer qu'il considérait, à juste titre d'une certaine façon, Louis XVIII comme le rempart de l'Église gallicane face à un épiscopat « vendu » aux ultramontains, vision faussée d'un épiscopat encore majoritairement gallican ainsi que l'ont montré Jacques-Olivier Boudon, *L'Épiscopat français à l'époque concordataire, op. cit.*, et Rémy Hème de de Lacotte, « Seconde mort ou résurrection de l'Église gallicane », *op. cit.*, p. 312-313. Il n'en reste pas moins vrai, ainsi que le souligne Sylvio De Franceschi, qu'un courant zélantiste s'appuyant sur les jésuites s'est développé en réaction au regain d'antiromanisme suscité par la politique concordataire de Rome, « Le spectre de Bossuet et des Quatre Articles de 1682. Reviviscence d'une référence gallicane au temps de l'affrontement entre Pie VII et Napoléon », in J.-O. Boudon, R. Hème de Lacotte (dir.), *La Crise concordataire. Catholiques français et italiens entre Pie VII et Napoléon. 1808-1814*, Paris, Éditions SPM, 2016, p. 176.

<sup>294</sup> Alfonso Muzzarelli (1749-1813). Jésuite italien, théologien et professeur à Bologne et Imola, il reçut un bénéfice à Ferrare après la suppression de la Compagnie et devint directeur du collège dei Nobili à Parme. Nommé théologien de la Pénitencerie par Pie VII, il fut ramené à Paris après l'occupation de Rome en 1809 et mourut au couvent des Dames de Saint-Michel. Auteur prolifique, son ouvrage principal fut *Il buon uso della Logica in materia di Religione*, Foligno, 1787-1789, 6 vols., somme de traités théologico-philosophiques sur des thèmes tels que le pouvoir temporal du pape, la tolérance religieuse, les immunités ecclésiastiques, les biens ecclésiastiques, l'infaillibilité pontificale, les indulgences ou Grégoire VII, *Dizionario Biografico degli Italiani, op. cit.*, [http://www.treccani.it/enciclopedia/alfonso-muzzarelli\\_%28Dizionario\\_Biografico%29/](http://www.treccani.it/enciclopedia/alfonso-muzzarelli_%28Dizionario_Biografico%29/), consulté le 05-06-2015.

mort à Paris le 25 mai 1813, intitulé : De autoritate romani Pontificis in conciliis generalibus, imprimé à Gand, 1815. 2 volumes *in 8°*. L'auteur prétend prouver qu'il ne peut y avoir de dissension en matière de foi entre le pape et le corps des évêques, que par conséquent il est inutile d'examiner quel est celui du chef ou du corps qui l'emporte en autorité, d'où il conclut, par une conséquence ultérieure, qu'en entendant la voix du chef, on entend celle de tous les membres. Veut-il l'infaillibilité du pape, et son autorité sur les conciles ? dit le rédacteur Picot ; mais l'auteur ne parle que de l'autorité du pape *inconcillis*. Fidèle à son sentiment, le rédacteur nous cite, p. 231, la Dissertation critique et historique sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé, par l'abbé Corgne<sup>295</sup>, Paris, 1736, et le Commentaire critique et historique sur Saint Libère<sup>296</sup>, pape, par le P. Stilling<sup>297</sup> [*sic*], dans les Acta sanctorum, au 23 septembre.

[Pièce insérée entre les p. 90 et 91]

Prospectus de la *Chronique religieuse* [imprimé].

p. 91. **1818. Juillet.**

**Contre Grégoire, auteur du prospectus de la Chronique religieuse.** p. 237. La politique, dit le rédacteur, a sa Minerve, l'Église est menacée d'avoir aussi la sienne. C'est au sujet du prospectus de la Chronique religieuse. Picot sent où le bât blesse<sup>298</sup>. Il profite de ce

---

<sup>295</sup> Pierre Corgne (1700-1777). Théologien et chanoine de Soissons, auteurs de plusieurs ouvrages sur les droits de l'épiscopat aux titres éloquentes comme le *Mémoire dogmatique et historique touchant les juges de la foi, où on prouve que les évêques, seuls et indépendamment des prêtres, sont juges de la foi* (1736) ou la *Défense des droits des évêques dans l'Église* (1762-1763). Il publia également des ouvrages sur l'infaillibilité pontificale tels que la *Dissertation théologique sur la célèbre dispute entre le pape S. Estienne et S. Cyprien, évêque de Carthage, où l'on explique la véritable pensée de S. Augustin, touchant la même dispute* (1725) ou le texte cité par Rondeau, la *Dissertation sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé* (1726), F.-X. de Feller, *Dictionnaire historique, op. cit.*, t. 10, p. 148.

<sup>296</sup> Libère (?-366). Élu pape en 352, son épiscopat fut marqué par le conflit arien. D'abord défenseur d'Athanase d'Alexandrie, exilé pour sa résistance à l'empereur Constance II, ouvertement favorable aux ariens, il se soumit et retrouva son siège. La question de la défaillance de Libère fut l'objet d'un débat qui s'est poursuivi depuis le VI<sup>e</sup> siècle et qui, dans la défense ou l'attaque de l'infaillibilité pontificale, avait une certaine importance, E. Paoli, « Libère », in P. Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté, op. cit.*, p. 1046-1048.

<sup>297</sup> Jean Stillingh (1703-1762). Jésuite, bollandiste.

<sup>298</sup> C'est bien le ton politique du *Prospectus* qui offre une faille dont profite Picot, qui sait parfaitement à qui il a à faire, lorsqu'il en rend compte : « *D'un État qui sera libre [...]*, cela dit tout de suite à qui nous avons à faire ; ce seul trait promet un journal bien libéral, bien indépendant, bien déclaré contre toute loi d'exception. [...] Il est vrai que j'ai peine ici à concilier l'auteur avec lui-même. Il avait l'honneur de siéger dans cette convention, qui a fait aussi, à ce que dit l'histoire, des lois d'exception, et qui n'a même guère fait que cela ; et cependant il a été l'apologiste de cette assemblée, qui ne savait que condamner, confisquer, immoler et proscrire. [...] Nous avons de lui un petit écrit, daté de l'an II, qui respire la joie et le bonheur. C'était en 1794 ; l'auteur ne trouve pas de

prospectus, dont tout le monde n'approuve ni le style ni les expressions, comme je l'ai observé p. 89, pour les relever et traîner dans la boue l'auteur dudit prospectus, M. Grégoire.

**Mission de Grenoble.** Dans *La Minerve*, tome II, liv. XXII, juillet 1818, p. 449, est une lettre adressée à l'ermite en province, sur la mission de Grenoble, et l'association des femmes et demoiselles que les missionnaires ont établie dans cette ville, ainsi qu'ailleurs. L'histoire en est plaisante. Je ne suis point surpris que Picot soit si peu satisfait de ceux qui vouent aux gémissements des chrétiens éclairés toutes ces associations jésuitiques...

**Contre le fanatisme.** On lit dans le *Journal de la duchesse d'Angoulême*, Marie de Savoie<sup>299</sup> [sic], mère de François 1<sup>er</sup>, cette phrase remarquable : "L'an 1522, mon fils et moi, par la grâce du Saint-Esprit, commençâmes à cognoître les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes les couleurs ; desquels Dieu, par sa clémence, nous veuille préserver, car, si J.-C. n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine." Note p. 413 de *La Minerve*, liv. 22, juillet 1818.

**Jalabert, v. p. 89. Labouderie.** Le 5 juillet on m'a donné des détails sur l'affaire de M. Jalabert contre M. Labouderie. Il paraît qu'après le sermon, M. le grand vicaire s'est porté, à la sacristie, à des propos scandaleux contre le prédicateur qui a su se contenir dans les bornes du respect envers son supérieur. Vous me remettrez demain votre cahier, lui dit le grand vicaire.

---

termes assez forts pour peindre sa satisfaction d'habiter une terre libre. [...] Il est clair que son cœur et ses affections sont pour cette époque fortunée ; aujourd'hui, il ne voit plus que de lugubres images ; un roi, et, qui pis est, un roi légitime à la place de la convention ; le drapeau blanc substitué au drapeau tricolore ; les formes et les noms de la monarchie au lieu d'une république si douce et si attrayante : n'y a-t-il pas là de quoi se désoler ? Dans la même phrase, cet inflexible patriote parle de l'alliance de l'Évangile et de la liberté ; ce seul trait m'aurait suffi pour le reconnaître, car la même pensée se reproduit dans tous ses ouvrages. » Puis le rédacteur passe à la seconde attaque, sur les constitutionnels : « L'orgueil les conduisit au schisme, le schisme en entraîna vers l'apostasie ; de l'apostasie à l'incrédulité, le pas étant glissant, et l'incrédulité alla même, pour quelques-uns, jusqu'à la fureur. Mais, sans doute, on ne jugera pas tout le clergé par ces exemples qu'a fournis un parti fort décrédité. On ne confondra pas l'église gallicane avec une branche qui s'est détachée elle-même du tronc. L'auteur, qui a fait de son mieux pour ranimer et soutenir cette branche desséchée, se proposerait-il de donner la même couleur à sa *Chronique* et de ressusciter les *Annales* constitutionnelles de l'évêque Desbois ? ». Il conclut, plus ironique que jamais : « Ce qu'il y a de clair dans tout ceci, c'est que la *Chronique* ne flattera ni les puissants, ni le clergé ; qu'elle est déjà mécontente et des mandements épiscopaux et des chaires chrétiennes et des feuilles périodiques ; qu'elle s'élèvera contre le système pervers de l'obéissance passive et contre les fauteurs de l'oppression, et prêchera la liberté et son alliance avec l'évangile. C'est là en effet ce qu'il y a de plus pressé au temps qui court. Dans l'état où est la religion, on n'a rien de mieux à faire que de combattre le despotisme. L'autorité est déjà trop respectée, il est bon de lui ôter encore de son crédit et de sa force. L'obéissance passive est incontestablement la grande plaie de l'Église, et il est très urgent de prémunir les esprits contre un mal si contagieux. C'est la bonne œuvre à laquelle se dévouent les auteurs de la *Chronique religieuse* », *ARR*, t. XVI, mercredi 1<sup>er</sup> juillet 1818, n° 406, p. 237-240.

<sup>299</sup> On aura reconnu Louise de Savoie (1476-1531). Publié en 1786 dans la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. XVI, le *Journal de Louise de Savoie duchesse d'Angoulesme, d'Anjou et de Valois mère du grand roi François I<sup>er</sup>* fut réédité à plusieurs reprises au XIX<sup>e</sup> siècle à partir de la Restauration.

p. 92. **1818. Juillet.**

M. Labouderie lui ayant porté le lendemain son cahier, on dit que M. Jalabert le lui arracha des mains sur ce que M. Labouderie lui représentait qu'il voulait que son cahier fût lu en conseil. On dit que l'affaire est portée à la Grande Aumônerie. Je demanderais depuis quelle loi ecclésiastique la Grande Aumônerie serait un tribunal pour juger de tels différends ? Le 6, un ami m'a dit tenir de M. Caffort, qui a parlé à M. Labouderie, que son affaire était terminée à sa satisfaction : les membres du conseil ont représenté à M. Jalabert les torts de ses procédés.

**M. le vicaire général de Wessenberg**, v. p. 37, 56, 81, 94. Le grand-duc de Bade a fait remettre à la diète un mémoire concernant la Cour de Rome, concernant M. de Wessenberg, vicaire général de Constance. Il se plaint de ce que depuis la mort du prince primat, il n'y a point d'évêques, et que 700 000 catholiques de ses États sont privés des secours du ministère épiscopal. *Journal du Commerce* 6 juillet.

N° 407. *L'Ami de la religion*... 4 juillet

**Sur le schisme des puristes. Blanchard<sup>300</sup>, Gaschet<sup>301</sup>, Meriel-Bucy, du diocèse de Meaux.**

Quelques considérations sur l'esprit de schisme. L'auteur n'a en vue dans cet article que les prêtres et fidèles, dits puristes ou non concordataires, qui soit en Angleterre, soit en France, ont établi un vrai schisme. Quant aux évêques, il paraît qu'ils n'ont plus pour chef que M. de Thémines, ancien évêque de Blois. Deux autres paraissent être revenus de leur schisme, ayant, par leur présence dans des cérémonies religieuses, fait preuve de communion in divinis avec le clergé concordataire. V. n° 383 (p. 51 de ce recueil).

---

<sup>300</sup> Pierre-Louis Blanchard (1758-1829). Né à Vernon, il étudia au collège des Trente-Trois à Paris. Bachelier de Sorbonne, ordonné en 1784, il devint pro-secrétaire de l'évêque de Lisieux et fut nommé curé de Saint-Hippolyte-de-Bout-des-Prés en 1789. Inscindé, d'abord réfugié à Vernon, il émigra en Angleterre. Il fut l'un des premiers contempteurs du Concordat et publia dès 1802 *La Controverse pacifique sur les principales questions qui troublent l'Église gallicane*. En 1808, il fut frappé d'interdit par le vicaire apostolique de Londres pour ses attaques contre Pie VII dans une *Question importante relativement à l'état actuel de la religion en France*. Après avoir tenté d'établir un culte clandestin à Vernon en 1814, il dut repartir en 1815 en Angleterre, où il devint le chef des irréductibles de Londres et multiplia les libelles en durcissant sa position. En 1821, il dénonça les erreurs dogmatiques du pape, affirmant que l'on pouvait se séparer de Pie VII sans rompre avec le Saint-Siège indéfectible de saint Pierre. Ses ouvrages furent mis à l'Index en 1822 et 1827, J.-P. Chantin, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 10. *Les marges du christianisme : « sectes », dissidences, ésotérisme*, Paris, Beauchesne, 2001, p. 15-16 ; A. Billaud, *La Petite Église dans la Vendée et les Deux-Sèvres, 1800-1830*, [Paris], Nouvelles Editions Latines, 1961, p. 160.

<sup>301</sup> Abbé Gaschet. Curé de Vignolles, émigré en Angleterre, il était encore plus outré que Blanchard dans ses attaques contre Pie VII dans ses *Lettres apologétiques*. Ainsi, dans celle du 8 mars 1809 à l'évêque de Castabala écrit-il : « Pie VII m'est aussi étranger que le Juif, le païen et le républicain ; il est schismatique, fauteur d'hérésie et d'apostasie. [...] Son pontificat est un fléau universel, une calamité générale. Il a partout fait tant de mal, et ses scandales sont si affreux qu'il ne peut avoir à attendre d'excuses que du côté de la flatterie et de l'aveuglement. [...] Il est déchu de l'honneur du sacerdoce, de toutes les prérogatives attachées au souverain pontificat, de toute juridiction ecclésiastique, et de tout droit à l'obéissance des fidèles. C'est un blasphème de prononcer son nom dans le canon de la messe. » *ibid.*, p. 288 ; M. R. A. Henrion, *Histoire générale de l'Église*, *op. cit.*, t. 12, p. 287.

p. 93. **1818. Juillet.**

p. 245, l'auteur de l'article parle avec éloge de la lettre que 5 prélats ont écrite au pape, le 8 novembre 1816, en signe de soumission filiale<sup>302</sup>.

p. 247. L'auteur parle d'un ouvrage de l'abbé Barruel, de 60 p. *in 12°*, qui a paru il y a quelques temps, intitulé : Réponse à l'avocat de la petite Église, pour réfuter les Étrennes et le Mémoire justificatif de M. Mériel-Bucy.

**Possadas.** On s'occupe à Rome de la béatification du vénérable père Possadas<sup>303</sup> [sic], dominicain espagnol.

**Minerve française, Journal du Commerce.** p. 248. Article contre *La Minerve française* qui s'évertue au sujet des missionnaires, et leurs missions à Clermont et Riom. Le *Journal du Commerce* reçoit aussi la réprimande.

**Maison de refuge.** p. 251. Sur la maison de refuge pour les jeunes détenus. Le conseil général du département de la Seine a voté une somme de 4 000 fr en sa faveur.

**Frères des écoles chrétiennes.** p. 252. À Rouen, le conseil général rétablit les frères des écoles chrétiennes à Saint-Yon, tombeau de leur pieux fondateur, l'abbé de La Salle<sup>304</sup>, et chef-lieu de la congrégation. 28 000 fr affectés.

**Sorbonne.** p. 255. *Notice sur la Sorbonne, comme corporation.* In 8° de 60 pages, 1 fr 50 c. Robert Sorbon forme cette société de docteurs en 1260. M. l'abbé F. est auteur de cet écrit<sup>305</sup>. Le *Journal du Commerce* du 6 parle de finir l'église, d'y replacer le tombeau de Richelieu.

**Rollin.** Verso de la 1<sup>ère</sup> enveloppe : nouvelle édition des œuvres complètes de Rollin. En 24 volumes, avec cartes et plans.

---

<sup>302</sup> Suite à la convention signée par le comte de Blacas et Mgr Consalvi le 25 août 1816, selon laquelle les sièges établis en 1801 seraient maintenus avec leurs titulaires, et les sièges supprimés en 1801 seraient de nouveau érigés, Mgr de Périgord et six prélats acceptèrent de donner leur démission. Après une première lettre en août qui fut refusée par Rome, une seconde, signée par Talleyrand-Périgord, Usson de Bonnac (Agen), Du Chilleau (Châlons-sur-Saône), La Fare (Nancy), Coucy (La Rochelle) et Des Gallois de La Tour (évêque nommé de Moulins), fut envoyée le 8 novembre 1816. Cette lettre fut rendue publique le 28 juillet 1817 dans le consistoire annonçant la conclusion du nouveau concordat, R Hême de Lacotte, « Seconde mort ou résurrection de l'Église gallicane ? », *op. cit.*, p. 296-299.

<sup>303</sup> Francisco de Posadas (bienheureux ; 1644-1713). Né à Cordoue, il entra comme novice chez les dominicains de la Scala Coeli en 1663. Il prononça ses vœux le 22 novembre 1672, fut ordonné le 22 décembre 1678 et consacra le reste de son existence à la prédication à Cordoue et dans toute l'Espagne. Sa réputation fut telle qu'on lui proposa un évêché en Sardaigne, et celui de Cadix, qu'il refusa. Auteur d'ouvrages de spiritualité renommé, prédicateur infatigable, amoureux de la Vierge, réputé thaumaturge, le père Posadas fut solennellement béatifié par Pie VII le 20 septembre 1818.

<sup>304</sup> Jean-Baptiste de La Salle (saint ; 1651-1719). Fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes à Reims en 1684. Son procès de béatification commença en 1835. Déclaré vénérable le 8 mai 1840, il fut proclamé bienheureux le 19 février 1888 et canonisé le 24 mai 1900 par Léon XIII. Le 15 mai 1950, le pape Pie XII fit de lui le « patron de tous les éducateurs ». Voir M. Fiévet, *Les Enfants pauvres à l'école : la révolution scolaire de Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, Éditions Imago, 2001 ; Y. Poutet, *Saint Jean-Baptiste de La Salle : un saint du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1992.

<sup>305</sup> Il s'agit de l'abbé Foucaud, chanoine de Saint-Denis.

**Religion en Bavière.** Notice sur l'édit religieux qui va être mis à exécution en Bavière, qui est libéral. V. *Journal du Commerce* du 10 juillet.

p. 94. **1818. Juillet.**

**M. de Wessenberg à Constance**, v. p. 37, 56, 84, 92. M. de Wessenberg exerce toujours les fonctions de vicaire général et d'administrateur de l'évêché de Constance, malgré l'opposition de la Cour de Rome. Les actes de M. de W. sont respectés et exécutés sans aucune difficulté. La nomination définitive de ce prélat à l'évêché sera suspendue jusqu'à ce que les affaires de l'Église catholique du Grand-Duché de Bade aient été réglées d'après les bases qui ont été adoptées dans les conférences ecclésiastiques de Francfort.

**Nonce à Constance.** Toutes les tentatives faites de la part du nonce papal en Suisse<sup>306</sup> pour exercer une juridiction quelconque dans l'évêché de Constance, sont restées dans effet, et ont cessé maintenant.

**Mémoire du grand-duc de Bade sur l'affaire de M. Wessenberg.** Le Mémoire remis à la diète de la part de S. A. R. le grand-duc de Bade, concernant la conduite de la Cour de Rome à l'égard de M. de Wessenberg, pour l'amener à abdiquer la place d'administrateur de l'évêché de Constance, devient une pièce importante dans ce moment où toute l'Allemagne s'occupe de fixer ses rapports religieux avec la Cour de Rome.

Le *Journal du Commerce* du 10 juillet se borne à rapporter les considérations par lesquelles il se termine. Il faut espérer que la *Chronique religieuse* nous le fera connaître en entier.

N° 408. *L'Ami de la religion*... 8 juillet

**État de la religion en France par Clausel.** *Coup d'œil sur l'Église de France, ou Observations adressées aux catholiques sur l'état présent de la religion dans ce royaume*, par M. l'abbé Clausel de Montals, in 8°. 1 fr 25 c.

L'auteur présente deux tableaux, très différents entre eux, de l'état de la religion, l'un qui n'offre que de tristes images, d'où résultent les craintes et les dangers de la religion...

---

<sup>306</sup> Vincenzo Macchi (1770-1860). Prêtre en 1794, docteur *in utroque jure* de la Sapienza en 1801, auditeur de la nonciature de Portugal en 1803, il fut nommé intèrnonce à Lisbonne en 1808. De retour à Rome en 1818, il fut promu archevêque *in partibus* de Nisibe et envoyé comme nonce apostolique à Lucerne en 1818-1819, puis à Paris de 1819 à 1827. Cardinal en 1827, légat apostolique de la province de Ravenne en juin 1828, il fut rappelé à Rome et nommé membre de la congrégation du Saint-Office et président de la congrégation pour la Révision des Comptes en 1831. Envoyé à Bologne comme commissaire apostolique extraordinaire pour les quatre Légations en 1835, il fut promu légat de Bologne l'année suivante. Rappelé à Rome en 1841, il fut carmerlingue du Sacré Collège (1843-1844), vice-doyen du Sacré Collège et secrétaire du Saint-Office en 1844. Transféré sur le siège d'Ostie et Velletri en 1847, il devint doyen du Sacré Collège en 1847. Il fut enfin nommé secrétaire des Brefs en 1854, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 409-410.

[Pièce insérée entre les p. 94 et 95]

Extrait du *Journal du Commerce* du 9 juillet 1818.

[En marge à gauche, le long de la feuille : *le journaliste attaque l'article inséré dans L'Ami de la religion et du roi, n° 408, du 8 juillet, p. 265, au sujet de la lettre de M. Ducros aux vicaires généraux de Poitiers, pour leur annoncer sa rétractation de sa conduite pendant le cours de la Révolution*<sup>307</sup>.]

L'oubli peut seul terminer les révolutions. Dans ces grandes catastrophes, presque toujours inévitables, souvent utiles par leur résultat, les passions sont déchaînées, pour que l'erreur n'occupe pas la plus grande partie de la vie des hommes. Les uns veulent rester en arrière quand le torrent les entraîne, ils sont engloutis ; les autres, mieux instruits de la nécessité des temps, veulent le suivre, mais quand ils devraient agrandir son lit pour le rendre moins rapide, ils laissent les faibles digues qui l'enchaînent encore, et multiplient les désastres. Si elle n'est pas égale partout, l'erreur est du moins chez tous les deux. Tous les deux ont des reproches à se faire : ils se doivent un pardon mutuel.

Ce fut donc une disposition sage et conservatrice que celle de la Charte qui a interdit non seulement aux particuliers, mais même aux tribunaux et aux hommes revêtus de fonctions publiques, tout retour sur le passé. Ceux qui pourraient violer cette disposition utile et nécessaire, seraient les ennemis de la paix publique : au lieu de finir la Révolution, ils la feraient recommencer. S'ils étaient placés dans un élevé, leur désobéissance à la Charte serait un malheur public. Si leur vocation les avait appelés au ministère des autels, et s'ils usaient du pouvoir, d'ailleurs très respectable, qu'ils empruntent de la religion, pour s'en servir contre l'autorité des lois et l'intérêt du repos général ; il y aurait alors dans leur conduite intolérance et prévarication.

Que signifie donc un article inséré dans une feuille qui s'intitule : L'ami de la religion et du roi, dans lequel il est dit formellement que le clergé du diocèse de Montmorillon, (dites de Poitiers) s'est constamment refusé à souffrir aucun constitutionnel qui ne se soit rétracté, et qui ajoute que nulle place n'est ouverte aux prêtres qui n'ont pas satisfait à ce que l'Église doit attendre ? Le rédacteur de cette feuille est-il bien sûr de ce qu'il avance, oublie-t-il que déclarer un fonctionnaire civil ou religieux rebelle à la Charte, c'est ou le calomnier ou le

---

<sup>307</sup> L'article de *l'Ami de la religion* reproduit en partie la rétractation de Ducros, de Saint-Savin, ancien constitutionnel, abdicataire et marié, qui, dans une déclaration plutôt larmoyante, s'accuse d'avoir été « schismatique, intrus, apostat », « prévaricateur », « allié des ennemis de son Dieu ». Et le rédacteur de conclure que dans le diocèse de Poitiers, on ne souffre « dans le clergé du diocèse aucun constitutionnel qui ne se soit rétracté [...] ». Par là, ils ont ôté tout prétexte aux plaintes des ennemis de la paix, et ont pourvu à l'honneur du clergé et au maintien des règles. » *ARR*, t. XVI, mercredi 8 juillet 1818, n° 408, p. 265-268. Pour une partie du clergé, c'est précisément l'attitude jugée la plus apte à couper court aux critiques qui les déchaînent.

dénoncer ? Oublie-t-il qu'approuver hautement une conduite illégale, c'est violer soi-même les lois qu'on doit respecter ? De quel droit le clergé de Montmorillon (dites plutôt les vicaires généraux du diocèse de Poitiers) exclurait-ils les prêtres constitutionnels ? Où est la loi qui interdit à la cette classe d'ecclésiastiques toutes les fonctions de leur état ? On défie même de produire une déclaration quelconque de l'autorité législative qui tende à jeter la défaveur sur les prêtres qui ont prêté serment à la Constitution de 1791 ? Vous nous parlez de ce que l'Église est en droit d'attendre. Citez-nous donc la bulle apostolique qui ordonne aux prêtres constitutionnels de se rétracter : il n'en existe pas ; et s'il en existait, il faudrait rappeler que les bulles n'ont d'autorité que lorsqu'elles sont ratifiées par la puissance civile.

La France n'est pas sous l'empire d'une bulle, elle est gouvernée par la Charte, elle est gouvernée par un prince qui met au premier rang de ses devoirs l'exécution de cette charte, son ouvrage. Nous ne sommes plus des victimes obéissantes de la crédulité et de la superstition. Un serment ne déshonore pas celui qui le prête, mais celui qui le viole. En le prononçant, il faut réfléchir, quand il est prononcé, il faut l'observer. Un serment d'ailleurs, est une affaire de conscience, et la conscience seule peut en demander compte.

Que des journaux aveuglés par des passions ne viennent donc plus évoquer de l'oubli des erreurs ou des opinions passées. Oubli et union, tels sont les mots qu'à l'exemple d'un prince de la famille royale, nous respectons sans cesse, mais il faudrait que notre voix ne se fit pas entendre dans le désert<sup>308</sup>.

p. 95.1818. *Juillet*.

... soit par la non-exécution du concordat, soit par le défaut de religion dans l'instruction publique, soit enfin par les nouvelles éditions des livres philosophiques. L'autre qui offre les plus puissants motifs de consolation et d'espérance, savoir 1° la réunion de grands écrivains en faveur du christianisme : il cite l'auteur de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion (M. Delamenai [sic]), puis l'apologiste de la religion (Frayssinous), enfin le philosophe religieux qui a sondé les profondeurs de la législation... (M. Bonald). 2° les missions, dont il fait un grand éloge...

*Portalis*. p. 264. M. Portalis est arrivé à Rome le 18 juin.

---

<sup>308</sup> La stigmatisation des anciens constitutionnels fut d'autant plus violente sous la Restauration qu'entre expiation et revanche, la haine de la Révolution inclut, selon la formule d'Emmanuel Fureix, « toutes les formes de transactions avec l'héritage révolutionnaire », régicides et prêtres « révolutionnaires et jacobins » en tête, *La France des larmes*, op. cit., p. 221. Quand, avec Grégoire, les deux « crimes » étaient réunis sur la même tête, le déchainement atteignait des sommets. On notera également l'utilisation de la tradition juridique gallicane sur la réception des bulles papales en France.



**Confirmation.** Dans l'espace d'un mois, M. l'archevêque de Rouen a donné la confirmation à plus de 40 000 personnes.

**Maynoote en Irlande.** p. 265. Le Parlement d'Angleterre a affecté 8 928 liv. sterling pour le collège-séminaire de Maynoote [*sic*], en Irlande<sup>309</sup>. Ce secours vient à propos.

**Diocèse de Poitiers.** Un article de Montmorillon, petite ville dans le diocèse de Poitiers, rapporte la conversion de M. Ducros, qui fut constitutionnel, prêtre marié, &c. Dans sa lettre aux grands vicaires de Poitiers, en date de Saint-Savin, 5 juin 1818, il s'accuse d'avoir été prêtre schismatique, intrus, apostat, &c. Celui qui a adressé cette lettre au rédacteur, se félicite de ce que les supérieurs ecclésiastiques, les grands vicaires de Poitiers, ne souffrent dans le clergé du diocèse aucun constitutionnel qui ne se soit rétracté ; et en effet, ajoute-t-il, il n'y en a point dans les places qui n'ait satisfait à ce que l'Église était en droit d'attendre. Cette phrase a été fortement relevée par le *Journal de Commerce* du 9 juillet 1818. L'article est ici annexé.

p. 96. 1818. Juillet.

**Réfutation de l'Essai sur la puissance temporelle des papes par Daunou.** p. 272. L'auteur répète ce qu'il a dit au n° 403, et promet de rendre compte de la Dissertation sur quelques points importants de l'histoire d'Italie contenant des éclaircissements à l'occasion d'un ouvrage intitulé : Essai sur la puissance temporelle des papes ; par L.C.D.T. On assure que ce dernier ouvrage, dit le rédacteur, a été commandé et payé par celui qui avait dépouillé les papes de leur puissance, et on en attribue la rédaction à un prêtre, membre de la Convention, ce qui ne forme pas un préjugé en faveur de l'impartialité d'un tel livre.

L'auteur est M. Claude Daunou, ancien oratorien. Il n'y a point de partialité quand un auteur se borne à rapporter les faits de l'histoire... un homme partial est M. Picot.

**Pie VII.** Le 9 on m'a dit que le pape était retombé dans un tel état de faiblesse qu'il ne pouvait plus se mêler d'aucune affaire.

**Contre Picot et Le Clere.** Le J. intitulé Annales politiques, morales, &c<sup>310</sup> dans le n du 10 juillet 1818, renferme un long article contre Picot et Leclere, le 1<sup>er</sup> rédacteur, le 2<sup>e</sup> imprimeur de l'Ami de la religion et du roi. Tous les deux y sont fort mal traités.

---

<sup>309</sup> Maynooth College fut fondé en 1795 pour permettre aux catholiques irlandais se destinant à la prêtrise d'accéder à une formation qu'ils avaient trouvée, jusqu'à la Révolution, en France. Peu soucieux de voir revenir en Irlande des prêtres formés à l'école révolutionnaire, le gouvernement accepta la création de ce séminaire.

<sup>310</sup> Fondées et dirigées par Villenave, les *Annales politiques, morales et littéraires* parurent du 16 décembre 1815 au 20 juin 1819. Entre *Le Constitutionnel* et *La Quotidienne*, ce journal, dont l'épigramme était : *Le roi et la Charte*, se voulut modéré. Il fut également l'un des rares à se préoccuper de donner des informations sur les activités littéraires de la province, E. Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse*, op. cit., t. 8, p. 203-204.

*M. Herluison de Troyes*. M. Andry<sup>311</sup>, négociant rue Saint-Denis, *Au père de famille* en face de la Halle, m'a remis le portrait de M. Pierre Grégoire Herluison<sup>312</sup>, décédé le 19 janvier 1811. En voyant cette gravure, j'ai été peiné qu'on n'ait point peint le défunt en habit ecclésiastique, et encore plus qu'on ne lui ait pas donné la qualité de prêtre. On s'est contenté de celle de bibliothécaire. M. Herluison a donné plusieurs ouvrages au public. M. Andry partage en cela ma peine.

[Pièce insérée entre les p. 96 et 97]

Extrait du feuilleton des *Annales politiques, morales et littéraires*, 2 juillet 1818, n° 929.

[En marge à gauche, le long de la feuille : *Contre l'article inséré dans le n° 406 de l'ami de la religion et du roi, du 1 juillet 1818, à la page 237, au sujet du prospectus de la Chronique religieuse.*]

Terrible colère d'un journal dévot contre un journal religieux. Grande crainte de voir une marmite renversée.

Grande et terrible nouvelle. Voilà la zizanie dans le champ ou dans le camp d'Israël. Il va paraître une Chronique religieuse, et l'alarme est chez M. Leclere, ce grand Ami de la religion et du roi. De suite il annonce ou dénonce que la Chronique religieuse sera rédigée par le vétéran de la Révolution, l'ennemi des rois, un des plus zélés fondateurs de la République. Comme il est charitable ce bon M. Leclere, quand il craint de perdre ses abonnés ! Et peut-il se dispenser de nous apprendre que le rédacteur de la Chronique religieuse "avait l'honneur de siéger dans cette Convention qui ne savait que condamner, confisquer, immoler et proscrire ! " Peut-il pardonner à celui qui vient de dresser un autel contre son autel, d'avoir parlé de l'alliance de l'Évangile et de la liberté ? Il serait sans doute à désirer que tous les évêques et tous les curés parlissent de cette alliance qui existe et qu'il faudrait consacrer. Mais le bon M. Leclere prêche la doctrine qui fait le mieux bouillir sa marmite. Le zèle de la maison du

---

<sup>311</sup> Il s'agit soit de Jean-Baptiste Gabriel Andry (?-1827), soit de son frère Denis-Augustin Andry (1772-1854), marchands de fils au 98 rue Saint-Denis (1807). Ils appartiennent par leur mère à la famille Lasserai. Le premier épousa en 1807 Marie-Augustine Guibout, parente d'une miraculée tardive du diacre Pâris, et fille d'Anne Guélon (de Troyes). Par ailleurs, leur sœur Félicité Geneviève était alliée à la famille Gillet. Nous sommes en plein terreau janséniste ! Je remercie chaleureusement Nicolas Lyon-Cean qui m'a fait l'amitié de me communiquer ces renseignements.

<sup>312</sup> Pierre-Grégoire Herluison (1759-1811). Ancien vicaire de Saint-Jacques-aux-Nonnains, puis de Saint-Jean, diocèse de Troyes, il publia en 1790 un ouvrage au titre éloquent : *La Théologie réconciliée avec le patriotisme*. Il fut ensuite professeur de lettres et bibliothécaire du département de l'Aube à Troyes. Voir F. Bibolet, *Éloge de Grégoire-Pierre Herluison (1759-1811) président de la Société académique de l'Aube et premier conservateur de la Bibliothèque de Troyes*, Troyes, Société Académique de l'Aube, 1998. Le portrait mentionné par Rondeau est encore à la BPR, ES766.

Seigneur dévorait les Apôtres, c'est le zèle de la cuisine du Seigneur qui dévore le bon M. Leclere. Un crime irrémissible a été commis dans le prospectus de la Chronique religieuse : on s'y prononce contre l'ultramontanisme, contre tout zèle aveugle et furieux, et voilà que le bon M. Leclere crie contre l'Église constitutionnelle, enfant malheureux du schisme et de la licence, contre les évêques et les prêtres qui se sont souillés par le mariage ou l'apostasie, contre leur orgueil, leur fureur ; car le bon M. Leclere ne ménage pas ses termes : sa prose picote dans le fiel, et ce n'est pas sur sa boutique qu'on verra pour enseigne : Union et oubli. Il n'entend point le Dimitte nobis sicut et nos dimittimus. Il ne pardonne rien, et il en veut beaucoup à son compétiteur, parce que son compétiteur ne veut point d'obéissance passive, et n'aime pas les fauteurs de l'oppression. Quel crime ! Quel scandale ! Le bon M. Leclere a donc pensé que s'il ne mettait pas sa bile à 36 degrés, il courait risque de voir sa cuisine se refroidir. Il a donc vidé le sac de ses noirs lardons, de ses picoteries... Il déteste Sedaine<sup>313</sup> qui a fait la chanson : Moi, je pense comme Grégoire. Mais il chante ce fameux canon : Grégoire est mort, il a grand tort, etc. Ce bon M. Leclere ! Il baiserait plutôt la griffe du diable que l'anneau pastoral d'un prélat janséniste. Saint Dominique était plus tolérant que ce bon M. Leclere, qui... ne s'en dit pas moins l'Ami de la religion et du roi.

*Observation.*

Le lecteur ne sera pas surpris du style de cet article du feuilleton des *Annales*, quand il saura que celui-ci s'intitule : Les Catilinettes, ou le petit journal de la Mère Michel. Dieu aidant.

La Mère Michel imite le style du *Père Michel* (M. Tartarin).

p. 97. **1818. Juillet.**

**Mission à Salies.** Les travaux des missionnaires à Salies (Guyenne) ville où il y a beaucoup de protestants, a eu d'heureux résultats par l'esprit de prudence, de concorde, de tolérance qui a dirigé les prédications... *Journal du Commerce* 11 juillet.

**Voltaire et les ex-jésuites.** Les ennemis les plus acharnés de Voltaire furent les ex-jésuites dont il dévoila les dangereuses doctrines et l'amour désordonné de la domination. Son grand crime envers eux fut de les avoir forcés à restituer à sept enfants mineurs, tous au service du roi, leurs biens de patrimoine dont ces bons pères s'étaient emparés. Dans une autre

---

<sup>313</sup> Michel-Jean Sedaine (1719-1797). Auteur dramatique lié aux Encyclopédistes, ses Chansons font partie de ses *Œuvres complètes*, Paris, 1813, 3 vol.

circonstance d'avoir fait rentrer dans leurs biens six jeunes officiers dépouillés par eux. Ce sont, écrivait Voltaire, de ces sacrilèges que les dévots ne pardonnent jamais<sup>314</sup>.

Extrait des *Lettres inédites* de V. *Journal du Commerce* 11 juillet.

**Daléas.** *Les Annales politiques, morales et littéraires* est le seul journal qui ait annoncé dans sa feuille du 2 juillet la mort de M. Jean Daléas, avocat consultant de S. A. R. Monsieur, de S. M. le roi de Sardaigne et autres puissances, théologien aussi éclairé que jurisconsulte profond. L'Église et l'État font en lui une perte difficile à réparer. Cet ecclésiastique laisse des regrets et des souvenirs précieux à ceux qui le connaissaient.

M. Daléas est mort le 1<sup>er</sup> juillet, à 4 h du soir, dans sa maison, rue Perdue, n° 3. Ses obsèques ont eu lieu le 3 à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sa paroisse. Les billets d'enterrement qui ont été distribués seulement au nombre de 50 exemplaires, lui donnent le prénom de Jean, la qualité d'ancien grand vicaire de Bayeux, et ont omis celle de prêtre, de Messire, de discrète et scientifique.

p. 98. **1818. Juillet.**

**M. Daléas.** Ils lui ont donné la qualité d'avocat consultant. M. Daléas était un prêtre éclairé, pieux, sincèrement attaché aux vérités de la grâce, très opposé au formulaire et la bulle Unigenitus ; aussi devint-il le conseil et le confesseur d'un certain nombre de personnes pieuses qui professaient les mêmes sentiments, et qui partageaient pareillement, pour la plupart, son opposition à la Constitution civile du clergé de 1791. Les lumières de M. Daléas en droit canonique lui avaient mérité la confiance du conseil de l'archevêché qui le consultait dans les matières difficiles. L'accès facile, le ton de politesse, l'intérêt que M. Daléas témoignait au salut des personnes qui le consultaient pour la direction de leur conscience, leur rendent sa perte plus sensible. Je n'ai jamais eu l'honneur de le connaître, mais toutes les personnes qui m'en ont parlé m'ont témoigné leurs regrets de sa mort. Quoique très opposé aux constitutionnels, et même au clergé de Saint-Séverin, on m'a dit qu'il lui avait rendu des services auprès de l'archevêché. Il avait été confesseur de M. Cahouet<sup>315</sup>, ancien génovéfain et 1<sup>er</sup> vicaire de Saint-Séverin. Il ne s'opposait donc pas à ce qu'il communiquât avec le curé et les autres ecclésiastiques de cette paroisse. Un trait qui honore la mémoire du défunt est, qu'ayant été consulté par son Excellence le ministre de l'Intérieur au sujet du concordat de

---

<sup>314</sup> Sur Voltaire, les jésuites et les jansénistes, voir M. Cottret, *Jansénismes et Lumières*, *op. cit.*, pp. 38-50 et 130-142.

<sup>315</sup> Peut-être Simon-Joseph Cahouet (1744- ?). Prieur de l'abbaye Saint-Vincent-de Senlis en 1790 ? Voir N. Petit, *Prosopographie génovéfaîne*, *op. cit.*, p. 82. Il n'est fait aucune mention de lui dans l'ouvrage de P. Pisani, ni dans les papiers de Rondeau.

1817, M. Daléas lui adressa un mémoire dans lequel il démontrait que le concordat tel qu'il était composé, ne pouvait être reçu et adopté en France, qu'il renversait les libertés ecclésiastiques et nationales. M. Daléas doit laisser une bibliothèque intéressante.

p. 99. **1818. Juillet.**

**Trappistes.** Avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur, les préfets permettent à un religieux trappiste, accompagné d'un frère lai, de quêter pendant un temps limité dans leurs départements pour la reconstitution de l'ancienne abbaye de la Trappe, où, de toutes les parties du monde, ils sont venus se réunir en 1816.

**Réunion des deux cultes réformés.** Le 2 août prochain se tiendra à Kayserlantern, ville de Bavière, avec l'autorisation du roi, un synode général, pour fixer les divers points de doctrine et de discipline ecclésiastique, dans la vue d'opérer la réunion des deux cultes réformés<sup>316</sup>.

**État de l'Église.** On trouve chez Paschoud, libraire rue Mazarine, n° 22, l'ouvrage intitulé : De l'état de l'Église<sup>317</sup>, traduit de l'allemand. Brochure in 8° 1 fr 25 c.

On assure que les gouvernements de Berne et de Lucerne ont rappelé leurs députés auprès du Saint-Siège. *Journal du Commerce* 13 juillet.

N° 409. *L'Ami de la religion*... 11 juillet

**Philosophie en Allemagne.** *Essai sur les éléments de la philosophie* (de l'Allemagne) par M. Gley<sup>318</sup>, principal du collège d'Alençon, qui sorti de France en 1791, et ayant parcouru l'Allemagne, rend compte des systèmes de métaphysique de Kant<sup>319</sup>, de Schelling<sup>320</sup>, de Fichte<sup>321</sup>... Systèmes inintelligibles et absurdes<sup>322</sup>.

---

<sup>316</sup> Le synode général de Kaiserslautern, tenu du 2 au 16 août 1818, rejetant les symboles, déclara dans son acte d'Union (§3) ne reconnaître pour base de croyance et règle de foi que l'Écriture sainte, J.V. von Paula Hönninghaus, J. M. V. Audin, *La Réforme contre la Réforme ou retour à l'unité catholique par la voie du protestantisme*, Paris, L. Maisson, 1845, t. 1, p. 100; *Kurze Nachricht von den Verhandlungen der protestantischen General-Synode zu Kaiserslautern 2-16. Aug. 1818*, [s. l.], Speier, 1818.

<sup>317</sup> Il s'agit d'un ouvrage de Febronius : *Justini Febronii, ... de Statu Ecclesiae et legitima potestate romani pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christianos compositus* (1763).

<sup>318</sup> Gérard Gley (1761-1830). Né à Gérardmer dans une famille pauvre, il fut instruit par son curé et un ex-jésuite. Étudiant au collège de Colmar en 1777, puis à Strasbourg, il fut ordonné en 1785 et devint vicaire près de Saint-Dié, ville où il fut nommé directeur du séminaire puis professeur en 1790. Insermenté, il émigra en Allemagne, où il fut précepteur puis professeur de langues modernes à l'université de Bamberg. Attaché au maréchal Davoust à partir de 1806, il fut chargé de fonctions administratives en Pologne, puis revint en France en 1813. Principal du collège de Saint-Dié la même année, puis du collège d'Alençon en juillet 1815, il fut ensuite professeur de philosophie à Moulins, puis directeur du collège de Tours. Retiré au séminaire des Missions étrangères à Paris en 1822, il devint peu après chapelain des Invalides. Il fut également, pendant 17 ans, un collaborateur des Michaud pour la *Biographie universelle*, L. de La Sicotière, *Histoire du collège d'Alençon*, Caen, impr. de H. Le Roy, [1842], p. 418-420; L. G. Michaud, *Biographie universelle*, Paris, Madame C. Desplaces, 1856, t. 16, p. 234-236.

<sup>319</sup> Emmanuel Kant (1724-1804). Ses ouvrages, et les réflexions qu'ils suscitèrent, furent à l'origine de l'idéalisme allemand dont Schelling, Fichte et Hegel furent parmi les principales figures. Voir G. Deleuze, *La philosophie critique de Kant*, Paris, PUF, 2004; J. Lacroix, *Kant et le kantisme*, Paris, PUF (Que Sais-je), 1966.

**Ministère sacerdotal.** P. 286. *Influence du ministère sacerdotal sur le bien de la société.* Sermon prêché à Montpellier par M. Bacalon<sup>323</sup>. Br. 75 cent. C'est une réimpression de ce sermon prêché en 1790.

**Concordat bavarois.** Le concordat bavarois a été définitivement publié à Munich les premiers jours de juillet, et le sera dans les autres cercles du royaume. *Journal du Commerce* 14 juillet.

**Jésuites.** Le Grand Conseil de Fribourg a rejeté la proposition relative au rétablissement des jésuites dans ce canton. *It.*

p. 100. **1818. Juillet.**

**Forban-Janson. Le Saint-Sépulcre.** L'abbé de Forban-Janson [*sic*], de retour de Smyrne à C.P. [*sic* ; *i. e.* Constantinople], a commencé à y négocier auprès du Grand Seigneur<sup>324</sup> la restitution aux catholiques du Saint-Sépulcre, occupé en ce moment par les schismatiques.

---

<sup>320</sup> Friedrich Wilhelm Joseph von Schelling (1775-1854). Disciple de Kant et de Fichte, il tenta de dépasser la philosophie transcendantale et rompit avec ses maîtres en élaborant son propre système, qui se rapprochait du spinozisme. Voir X. Tilliette, *Une introduction à Schelling*, Paris, H. Champion, 2007 ; M.-C. Challiol-Gillet, *Schelling, une philosophie de l'extase*, Paris, PUF, 1998 ; E. Brito, *Philosophie et Théologie dans l'œuvre de Schelling*, Paris, Cerf, 2000.

<sup>321</sup> Johann Gottlieb Fichte (1762-1814). Professeur de philosophie depuis 1793, il fut le maître de Schelling et d'Hegel. Cherchant à compléter le système de Kant et à donner une base inébranlable aux connaissances humaines, il conçut une théorie, appelée la doctrine de la science ou idéalisme transcendantal, selon laquelle, partant de la seule idée du moi, il prétendait en faire sortir la notion du monde et celle de Dieu. On comprendra que cela ne séduise par Rondeau... Voir A. Philonenko, *La liberté humaine dans la philosophie de Fichte*, Paris, Vrin, 1996 ; *L'œuvre de Fichte*, Paris, Vrin, 1984.

<sup>322</sup> Si la réputation de Kant était connue en France dès les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle (Madame de Staël étant créditée à tort du mérite d'avoir introduit sa philosophie en France), sa pensée philosophique ne fut étudiée par quelques auteurs qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et plutôt difficilement. Ce fut avec Victor Cousin que se mit en place une interprétation de Kant qui devait dominer en France durant des décennies. Voir M. Vallois, *La formation de l'influence kantienne en France*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1924.

<sup>323</sup> Louis Bacalon (1750- ?). Professeur au collège de Montpellier. Membre de la confraternité des prêtres du diocèse de Montpellier, il y prononça le 31 mai 1790 un sermon qui fut publié la même année sous le titre d'*Influence du ministère sacerdotal sur le bien de la société*. Bernard Plongeron a montré comment l'apologétique, face aux philosophes et aux incrédules, en se plaçant sur leur terrain, avait dérivé au XVIII<sup>e</sup> siècle de la défense de la foi à la défense de l'utilité sociale de la religion, *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, « Dans les rêts de l'incrédulité : l'apologétique de l'utilité sociale de la religion », p. 281-287. S'inscrivant dans cette apologétique, l'abbé Bacalon développait son exposé en deux parties : le maintien des vertus dans les particuliers (justice, paix et soumission aux lois) et le soulagement des malheureux (soins, secours, consolation). Face à une population plus ou moins déchristianisée et à la montée de l'anticléricalisme libéral, l'Église de la Restauration, « mise en accusation par les mœurs des temps » (*ibid.*, p. 281), répondit en s'appuyant encore sur l'équation posée par Bergier dans *Quelle est la source de toute autorité ?* (1789), reprise par La Mennais et résumée ainsi par Bernard Plongeron : fin du lien social par la religion = démocratie = indifférence religieuse = athéisme = anarchie sociale, *ibid.*, p. 285. Il n'est donc pas étonnant que l'ouvrage ait été réédité à Montpellier en 1817. *L'Ami de la religion* le cite dans le compte rendu qu'il en donne : « Dans un siècle où l'on ne veut estimer que ce qui a une utilité sensible pour le corps social, et où l'incrédulité, pour mieux avilir la religion, s'efforce d'avilir ses ministres, et les peint comme inutiles ou dangereux pour la société, le bien de cette même société et la justice demandent qu'on venge leur ministère et qu'on publie les services qu'ils rendent », t. XVI, samedi 11 juillet 1818, n° 409, p. 287.

<sup>324</sup> Mahmud II, voir *supra*, note 198. La « question des Lieux Saints » avait agité les chancelleries européennes à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'empire ottoman avait commencé à donner des signes d'affaiblissement. Dans cette perspective, la reconstruction et la décoration des sanctuaires des Lieux Saints étaient devenues un enjeu

**Ultramontanisme.** Dans l'ancien département de la Roër [Ruhr], province rhénane, on s'y plaint de manœuvres de fanatisme et d'ultramontanisme.

*Minerve.* Liv. 23, juillet 1818.

**L'abbé Georgel.** *Mémoires pour servir à l'histoire de événements de la fin du 18<sup>e</sup> siècle, depuis 1760 jusqu'à 1810*, par l'abbé Georgel. Les 4 premiers vol. 24 fr. Les deux derniers paraîtront incessamment. Le dernier contiendra le voyage du défunt auteur à Saint-Petersbourg. 1<sup>er</sup> article.

**Jésuites.** Tissot, rédacteur, se plaint autant à démasquer l'ambition, l'hypocrisie, le fanatisme des jésuites que l'abbé Georgel, enfant de Loyola, s'applique à déplorer la destruction de sa société. Article intéressant.

**Solitaires de PR.** p. 472. Sous le despotisme de Louis XIV, l'esclave de son confesseur, les solitaires de Port-Royal, ces grands maîtres dans l'art d'écrire, qui, les premiers, fixèrent la langue, et soumirent la pensée à la discipline du raisonnement, furent l'objet d'une infatigable persécution. Arnauld<sup>325</sup>, qui obtint de son siècle le nom de Grand, mourut en exil.

**Arnauld, Dr.** "M. Arnauld, dit le marquis de Dangeau<sup>326</sup> dans ses *Mémoires*, était un docteur de Sorbonne, fameux par ses ouvrages, par sa vertu, par la vie qu'il a menée. Depuis l'année

---

important, car selon la coutume l'entretien d'un lieu en conditionnait la propriété. Un incendie avait en partie détruit le Saint Sépulcre en 1808 et la communauté grecque, avec de l'argent russe, en avait assuré la réparation, témoignant ainsi, selon la coutume, de la propriété grecque orthodoxe sur le Saint Sépulcre. Bien que la France, principal défenseur des droits des Latins dans les siècles antérieurs, ait obtenu en 1811 un firman déclarant que cette réparation ne lésait pas ces droits, les Orthodoxes conservèrent la clef du Saint Sépulcre, malgré les représentations de la diplomatie française. Cette question opposant Orthodoxes et Latins, et la Russie et la France, devait aboutir quarante ans plus tard à la guerre de Crimée. Voir G. Ferragu, « Église et diplomatie au Levant au temps des Capitulations », *Rives nord-méditerranéennes*, 6, 2000, p. 69-78.

<sup>325</sup> Antoine Arnauld (1612-1694). Surnommé le "Grand Arnauld", il fut le plus illustre des membres de la famille Arnauld qui marqua profondément l'histoire de Port-Royal et du jansénisme : son frère aîné, Robert Arnauld d'Andilly, fut l'un des Solitaires ; ses sœurs, les Mères Angélique et Agnès ainsi que sa nièce, la Mère Angélique de Saint-Jean, furent les grandes abbesse réformatrices de Port-Royal au XVII<sup>e</sup> siècle. Fortement influencé par l'augustinisme rigoureux de Saint-Cyran, il le seconda dans les différentes polémiques dans lesquelles celui-ci était engagé, en rédigeant notamment *De la Fréquente communion* (1643). Sa fidélité à Saint-Cyran et ses différends avec les jésuites lui valurent d'être exclu de la Sorbonne en 1656. Il dut alors alterner les périodes de clandestinité et les séjours à Port-Royal. Il y accomplit une importante activité éditoriale. Ses écrits traitaient non seulement de théologie (*La Perpétuité de la Foi* ; 1669-1679), mais également de patristique, de philosophie du langage (*Grammaire de Port-Royal* ; 1660) ou de logique (*Logique de Port-Royal* ; 1662). Quand reprit les persécutions de Louis XIV en 1679, il dut s'exiler au Pays-Bas et mourut à Bruxelles, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 79-85.

<sup>326</sup> Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720). Calviniste très tôt converti au catholicisme, il fut aide de camp de Louis XIV, gouverneur de Touraine (1667) et effectua plusieurs missions diplomatiques. De 1684 à 1720, il tint un journal sur la vie quotidienne à la cour de Versailles dont des extraits furent publiés par Voltaire (1770), Madame de Genlis (1817) et par Pierre-Édouard Lémontey (1818). L'intégralité du *Journal de la cour de Louis XIV* fut publiée entre 1854 et 1860. Saint-Simon, à qui le petit-fils de Dangeau avait remis le journal de son aïeul, et qui s'en inspira pour ses *Mémoires*, le présentait ainsi : « C'était un honnête homme et un très bon homme, mais qui ne connaissait que le feu roi et Madame de Maintenon dont il faisait ses dieux, et s'incrétait de leurs goûts et de leurs façons de penser quelles qu'elles pussent être. La fadeur et l'adulation de ses Mémoires sont encore plus dégoûtantes que leur sécheresse, quoiqu'il fût bien à souhaiter que, tels qu'ils sont, on

1641, il a presque toujours été caché, et n'a paru en ce pays-ci que deux ou trois ans. Mme de Longueville<sup>327</sup> l'avait tenu longtemps caché dans sa maison, où elle lui portait à manger elle-même.”

J'admire ici la bonté et la justice du Seigneur. Il tire la louange de ses fidèles serviteurs de la bouche même des philosophes incrédules, tandis que d'un autre côté ceux-ci versent le blâme sur leurs persécuteurs. *Deposuit potentes.*

---

en eût de pareils de tous les règnes », Saint-Simon, L. de Rouvroy duc de, Y. Coirault (éd.), *Mémoires*, Paris, Gallimard, 1985, t.VI, p. 279.

<sup>327</sup> Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville (1619-1679). Fille du prince de Condé, elle fut mariée en 1642 au vieux duc de Longueville qu'elle entraîna, comme son frère le prince de Conti, dans la Fronde, dont elle fut l'une des grandes figures au côté du cardinal de Retz. Proche depuis longtemps des carmélites de la rue Saint-Jacques, elle se convertit en 1653 lors d'un séjour chez les bénédictines de Moulins, mais ce fut de l'abbaye de Port-Royal qu'elle se rapprocha. Dirigée par Antoine Singlin, supérieur des religieuses, puis par Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, elle soutint énergiquement l'abbaye lors des persécutions et cacha effectivement Antoine Arnauld et Pierre Nicole dans son hôtel parisien d'Épernon, tandis que se déroulaient les négociations qui aboutirent à la Paix de l'Église en 1668. Acceptée en retraite à Port-Royal des Champs en 1669, elle fit construire en 1671 une résidence mitoyenne à l'abbaye et communiquant avec elle par une porte qui porte encore son nom, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 686-688 ; C. Gazier, *Les belles amies de Port-Royal, op. cit.*, p. 67-115.



## CAHIER X

DEPUIS LE 15 JUILLET 1818 JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 1819

p. 1. **1818. Juillet.**

N° 410. *L'Ami de la religion et du roi*. 15 juillet

**Essai sur l'indifférence par M. de Lamennais.** *Essai sur l'indifférence en matière de religion* avec cette épigraphe : Impius cum in profundum venerit, contenuit. 2<sup>e</sup> édit. 1 vol. in 8° 6 fr.

Quatrième et dernier article.

Le rédacteur continue de faire l'éloge, justement mérité, de cet ouvrage, dont la 1<sup>ère</sup> édition a été épuisée en deux mois. Cette 2<sup>e</sup> édition est tirée au nombre double de la 1<sup>ère</sup>. Le rédacteur rend compte du chapitre X, auquel il était resté, chapitre dans lequel l'auteur montre l'importance de la religion par rapport à la société. Dans le chapitre XI, il prouve que la religion seule conserve les peuples et les rend heureux, en les établissant dans un état conforme à la nature de la société. Tous ces articles sont dirigés contre les philosophes et leurs doctrines. Ce chapitre se termine par la réponse à quelques objections. Le chapitre 12 traite de l'importance de la religion par rapport à Dieu.

**Consistoire papal.** p. 298. Le 26 juin, consistoire secret pour pourvoir à un grand nombre d'évêchés.

**Portalis.** L'ambassadeur de France à Rome, Blacas d'Aulps a présenté à S. S. le conseiller d'État M. Portalis le 24 juin.

**Réconciliation de M. de Boulogne, évêque de Troyes, avec son clergé.** Un assez long article sur la réconciliation de M. de Boulogne, évêque de Troyes, avec son chapitre et spécialement avec M. Huillier<sup>1</sup>, chanoine titulaire de la cathédrale, qui avait pris une part fort active au mode (irrégulier) d'administration adopté par une partie du chapitre pendant la captivité et l'exil de M. de Boulogne. Cet article rédigé dans le sens de Picot mérite des observations<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Huillier (1749- ?). Chapelain de la collégiale de Mussy, secrétaire du futur cardinal de La Luzerne alors évêque-duc de Langres, il fut nommé curé de Bragelogne lorsque celui-ci partit pour les États-Généraux. Émigré, il revint dans son ancienne paroisse, qui faisait désormais partie du diocèse de Troyes. Il fut plutôt actif lors des démêlés de Mgr de Boulogne avec son chapitre et publia en 1814 un *Exposé et justification de la conduite du chapitre de Troyes depuis la démission de M. de Boulogne, évêque de ce diocèse*, Troyes, impr. de Sainton fils, 1814. Mais, se sentant mourir, il souhaita se réconcilier avec Mgr de Boulogne, J. Charonnot, *Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution*, Paris, A. Picard, 1918, p. VII-VIII. Voir cahier V, notes 104 et 105.

<sup>2</sup> La conclusion de l'article dans *L'Ami de la religion* ne pouvait en effet que déplaire à un ancien constitutionnel, tant l'allusion était limpide : « Tel est l'heureux résultat de ce grand principe d'unité, solide appui de l'église

p. 2. 1818. *Juillet*.

**Fait démenti.** p. 301. M. Vuarin<sup>3</sup>, curé catholique de Genève, se justifie de l'article inséré dans le *Journal du Commerce* du fait qu'il lui impute d'avoir refusé la sépulture à un catholique.

**Chronique religieuse.** Le 15, 2<sup>e</sup> cahier de la *Chronique religieuse*, qui, ainsi que le 1<sup>er</sup>, ne répond pas aux vœux des abonnés<sup>4</sup>.

**Évangile.** Éloge de l'Évangile dans le *Journal du Commerce* des 16 et 17 juillet.

**Église de Bade.** Le *Journal du Commerce* du 17 donne des renseignements intéressants sur les délibérations des conférences ecclésiastiques des ministres d'Allemagne.

**Wessenberg.** Sur M. de Wessenberg qui trouve de nombreux partisans en Allemagne. Néanmoins des prélats allemands défendent la conduite de la Cour de Rome envers M. de Wessenberg. M. Frei, de Bamberg, conseiller ecclésiastique, a publié un édit sur cette matière. Il condamne les évêques novateurs qui suivent les doctrines du feu prince primat de Dalberg et de son école &c.

**Puritains à Genève,** v. p. 19, 23. À Genève, la police maintient la liberté des assemblées des puritains. *Item*.

**Jésuites en Suisse.** C'était M. Muller<sup>5</sup> qui proposait d'admettre les jésuites dans le canton de Fribourg, proposition qui a été rejetée par le conseil de cette ville<sup>6</sup>. *Item*.

---

catholique, et qui n'appartient qu'à elle ; fondement essentiel de toute sa discipline, et qui ramènera toujours vers le centre sacré que Jésus-Christ a donné à son Église, dans la personne des premiers pasteurs et de leur chef, tout prêtre et tout fidèle chez lequel la foi et les autres vertus chrétiennes n'auront pas perdu leur empire.» *ARR*, t. XVI, mercredi 15 juillet 1818, n° 410, p. 300.

<sup>3</sup> Jean-François Vuarin (1769-1843). Né à Collonges dans une famille de paysans de la commune, il suivit des études en théologie à la Sorbonne, puis entra au Grand Séminaire d'Annecy. Diacre en 1792, il s'exila à Genève en 1793. Ordonné par l'évêque de Fribourg en 1797, il se donna pour but de permettre aux catholiques genevois de pratiquer leur religion et y réussit lorsque le diocèse de Chambéry et Genève fut créé dans le cadre du Concordat de 1801 et que le culte catholique fut rétabli par les Articles organiques. La première messe à Genève depuis 1679 fut célébrée par Vuarin en 1803. Lors de la réorganisation des diocèses en Suisse, Vuarin s'opposa en 1819 au détachement du diocèse de Chambéry des paroisses catholiques du canton de Genève, qui furent rattachées au diocèse de Lausanne, M. Piguët, « Genève (canton) », *DHS*, *op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7398.php>, consulté le 05-06-2015 ; C. Santschi, « Genève (diocèse, évêché) », *ibid.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11399.php>, consulté le 05-06-2015 ; voir aussi F. Fleury, F. Martin, *Histoire de M. Vuarin*, *op. cit.*

<sup>4</sup> Il n'y a aucun document sur la question dans les archives Grégoire de la BPR et l'on souhaiterait que Rondeau ait été plus précis quant aux attentes des abonnés et aux reproches faits à la revue qui, par ailleurs, semble avoir été plutôt bien reçue par les « amis » du Forez. Et pour cause : la *Chronique religieuse* dénonçait les persécutions dont ils étaient victimes et rendait favorablement compte des ouvrages de Jacquemont, J.-P. Chantin, *Les Amis de l'Œuvre de la Vérité*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>5</sup> Joseph Louis Balthazar de Müller (1749-1829). Né à Fribourg, il fut successivement membre des deux Cents (1771), sous-commissaire d'État de 1775 à 1779, directeur des grains (1779-1784), bailli de Surpierre (1786-1791), secrétaire des édits de 1792 à 1795, sénateur en 1795, conseiller de 1795 à 1798, juge d'appel de (1795-1829), commissaire général de 1797 à 1798, lieutenant du gouvernement à Estavayer le Lac de 1803 à 1814, conseiller d'État de 1814 à 1829 et lieutenant d'avoyer de 1816 à 1825. Le 16 juin 1818, il proposa l'admission des jésuites dans le canton de Fribourg. Elle fut votée par le Grand Conseil le 15 septembre. Fribourg devint un

p. 3. 1818. Juillet.

**Jésuites établis à Saint-Isidore.** On écrit de Madrid (8 juillet) : Nos vieux jésuites reprennent peu à peu le terrain qu'ils avaient perdu. Le chapitre ecclésiastique de Saint-Isidore<sup>7</sup> a été leur 1<sup>ère</sup> victime. Cette congrégation qui, formée par Charles III<sup>8</sup>, comptait dans son sein des hommes de beaucoup de mérite et d'une grande piété, a été supprimée, et les jésuites ont été remis en possession de son établissement. Ces révérends ont en outre leur ancien noviciat, où ils forment leurs nouveaux élèves. Les chanoines de Saint-Isidore ont reçu des destinations particulières dans les différentes églises du royaume : ce n'est pas un événement de peu d'importance dans cette capitale. (*Journal du Commerce* 21 juillet).

**Réponse à M. Grégoire.** On a publié à Madrid une brochure (du prix de 25 sols) intitulée : *Réponse pacifique d'un Espagnol à la lettre écrite contre l'Inquisition par le Français Grégoire, qui se dit évêque de Blois*<sup>9</sup>. 1 vol. in 8° avec une gravure allégorique. *Id.*

**Biens du clergé en Espagne, v. p. 11, 25.** La Cour de Madrid attend toujours impatiemment les bulles du pape pour l'exécution du nouveau plan du ministre des Finances<sup>10</sup>, qui attaque certaines terres du clergé (auxquelles on n'ose pas toucher, car sacrées elles sont).

---

centre de rayonnement de la restauration catholique et jésuite, *Site généalogique et héraldique du canton de Fribourg*, <http://www.diesbach.com/sghcf/d/deraemy.html>, consulté le 05-06-2015.

<sup>6</sup> La première proposition de rappel des jésuites dans le canton de Fribourg fut faite par l'avoyer Philippe de Gottrau (1757-1836) le 6 juin 1818. Balthazar de Müller déposa une motion en faveur du rappel le 16 juin qui n'obtint pas la majorité des 2/3 requise. Le Conseil d'État rendit un préavis défavorable le 17 juin et, le 19, la majorité du Grand Conseil vota pour. Mais comme la Constitution de 1814 stipulait que la majorité au Grand Conseil ne pouvait l'emporter contre un préavis du Conseil d'État, l'admission des jésuites fut, provisoirement, refusée. Dès le 17 août, après le changement d'avoyer, la question fut de nouveau posée au Conseil d'État qui rendit cette fois un préavis favorable. Le 15 septembre 1818, sur une nouvelle proposition de Gottrau, le Grand Conseil décréta le rétablissement des jésuites par 69 voix contre 48, F. Perrier, *Nouveaux souvenirs de Fribourg : ville et canton*, Fribourg, Ch. Marchand, 1865, p. 152 ; J. Créteineau-Joly, *Histoire du Sonderbund*, Paris, Plon, 1850, t. 1, p. 263-264. Dans un contexte de contre-révolution théocratique et politique (ce fut le seul canton à rétablir le patriciat en droit au nom du principe de légitimité), l'opposition des députés à tendance libérale joua en vain des motifs habituels de l'antijésuitisme. On en trouve un exemple dans les discours de Pierre de Landerset (1781-1849) : « Notre devoir est de veiller au salut de la patrie ; pour y veiller il faut que nous gouvernions ; pour gouverner, il faut que nous soyons libres et maîtres, et avec un corps enseignant, tel qu'on le pense bien, loin d'être maîtres, nous ne sauverons pas même notre liberté. Nous aurons d'abord un État dans l'État, et celui qui forme la jeunesse, qui s'insinue dans les consciences, celui-là engloutira l'autre ; ne nous laissant que l'avorissante tâche d'exécuter ses volontés en esclaves. » P de Landerset, *Opinions prononcées dans le Grand-Conseil de Fribourg, les 16 janvier 1817 et 15 septembre 1818, au sujet de l'admission des Ligoriens et des Jésuites*, [s.l.], publiées par ses amis, 1818, p. 18. Les jésuites reprirent possession de leur collège de Fribourg en novembre 1818.

<sup>7</sup> Voir cahier VII, note 238.

<sup>8</sup> Charles III d'Espagne (1716-1788). Roi d'Espagne et des Indes en 1759, ce fut sous son règne que les jésuites furent expulsés.

<sup>9</sup> Grégoire avait publié dans les *Annales de la religion*, puis diffusé, une *Lettre du citoyen Grégoire, évêque de Blois, à Don Ramon Joseph de Arce, archevêque de Burgos, grand Inquisiteur d'Espagne*, datée du 27 février 1798, qui lui suggérait tout simplement de supprimer le Saint-Office. Le qualificateur janséniste de l'Inquisition, Joachim Lorenzo Villanueva, de concert avec le bibliothécaire royal Luis Pedro Blanco, publia cette réfutation (qui valut l'évêché de Léon audit bibliothécaire). Il y accusait Grégoire de vouloir provoquer la rébellion contre le roi, d'emprunter ses thèses à Calvin et Rousseau, affirmant (non sans arguments) que l'intolérance religieuse était une pratique normale du catholicisme, E. Appolis, *Les jansénistes espagnols, op. cit.*, p. 130-133.

*Promesse exigée des professeurs de théologie d'enseigner les 4 articles.* J'ignorais que le ministre de l'Intérieur eût exigé des professeurs en théologie la promesse d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682. Aucun journal, ni même le *Moniteur*, n'en ont fait mention, comme j'aime à le croire : on en eût parlé dans un certain public. Cet ordre du ministère n'est parvenu à ma connaissance que par une brochure de 28 pages intitulée : *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682, exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'Intérieur.* Paris chez Le Clere... 1818. (Par M. de Lamennais, frère du grand vicaire de Saint-Brieuc)<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Don Martin de Garay (1760-1823). Remarqué pour les différents plans de finance qu'il avait envoyés, il fut nommé intendant de l'Estramadure par Charles IV et occupa ce poste jusqu'en 1808. Opposé à l'invasion française, il devint le secrétaire général de la junte d'Aranjuez (dont il rédigea une grande partie des proclamations) et ministre des Affaires étrangères, ce qui fit de lui en pratique le gouvernant du pays. Démocrate, il eut ensuite un rôle actif dans la réunion des Cortès et dans la rédaction de la Constitution de 1812, ce qui ne dissuada pas Ferdinand VII de le nommer aux Finances dès 1814. Confronté à une situation économique catastrophique et à l'obligation de continuer la guerre dans les colonies américaines, il présenta le 6 mars 1817 un *Plan original de Hacienda del Señor Ministro* de redressement des finances qui prévoyait d'établir une « contribution générale » de la noblesse et du clergé (assimilée à la « contribution directe » proposée par Porcel dans les Cortès de 1813). Le roi signa le décret le 30 mai 1817 mais l'opposition farouche ne lui permit pas de mettre son plan en application et obtint finalement son renvoi, qui lui fut signifié le 15 septembre 1818. Assigné à résidence à Saragosse, il y mourut retiré, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, L.G. Michaud, 1838, t. 65, p. 138-140. Pour pouvoir mettre son plan en application, qui prévoyait une imposition sur le clergé de 30 millions de réaux pendant six ans, le gouvernement espagnol demanda et obtint l'accord de Rome. D'autres mesures furent acceptées pour aider à éteindre la dette de l'État. La bulle du 26 juin 1818 autorisa le gouvernement à appliquer pendant deux ans les rentes ecclésiastiques des bénéfices vacants et pendant six ans la vacation des bénéfices de libre collation à l'extinction de la dette. La disgrâce de Garay intervint trop vite pour que sa politique porte ses fruits, A. C. Guerrero, J. Sisinio, P. Garzón, G. Rueda Hernández, *Historia política, 1808-1874*, Madrid, Ediciones AKAL, 2004, p. 75-77 ; A. Dérozier, « Martin de Garay ou le libéralisme des compromissions. Contribution aux recherches sur le libéralisme en Espagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, t. 100, Paris, Belles Lettres, 1968, p. 47-60 ; G.-A. Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne*, Madrid, Carlos Bailly-Baillière ; Paris, Anger, 1869, 1<sup>ère</sup> série, t. 1, p. 329-337. Sur le libéralisme du personnel des Finances, voir J.-P. Luis, *L'utopie réactionnaire : Épuration et modernisation de l'État dans l'Espagne de la fin de l'Ancien Régime (1823-1834)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2002, pp. 193 et 212.

<sup>11</sup> La loi impériale n'était pas abrogée, et la monarchie restaurée s'accommodait fort bien du gallicanisme, au grand dam d'un Jean-Marie de La Mennais qui ne manquait pas de souligner le paradoxe d'un régime qui proclame la liberté religieuse et impose ce qu'il faut croire et enseigner : « Pour établir une triste paix entre les esprits, le pouvoir politique, à qui la raison ne doit pas obéissance, le pouvoir politique, qui n'a pas le droit de commander la foi, qui n'est pas juge de la vérité et de l'erreur, déclare qu'il ne reconnaît aucune erreur ni vérité, et offre à chaque raison particulière une égale tolérance ou une égale protection ; ce qui, au fond, n'est autre chose que protéger la révolte contre le pouvoir dans la société spirituelle, et même déclarer qu'on ne reconnaît point cette société : véritable athéisme politique, inconnu même des peuples païens. » « Mais l'inconséquence la plus étrange serait de prescrire administrativement des opinions, après avoir établi en principe constitutionnel la liberté des croyances. [...] Les citoyens se voient forcés de douter des lois mêmes [...] et pour en venir au fait particulier qui nous a suggéré ces considérations, s'il est vrai [...] que le ministre de l'Intérieur exige des professeurs de théologie la promesse d'enseigner les 4 articles [...] comment ne pas voir dans cet acte un exemple de l'inconséquence dont je parlais tout à l'heure ? Je ne prétends point prendre parti pour ou contre les 4 articles ; je déclare même tenir autant que personne au premier : ce qui m'étonne, c'est l'ordre de les souscrire, donné par un ministre, simple laïque, sous l'empire d'une Charte qui garantit la liberté religieuse et la liberté des opinions.... Cet ordre a trois inconvénients graves : il blesse l'autorité de l'Église, la Charte et les principes d'une saine politique », *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682, exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'Intérieur*, pp. 6 et 8-9.

p.4. 1818. Juillet.

*Suite.* L'auteur anonyme, vrai ultramontain, après avoir divagué sur les droits de la raison, sur les règles qui doivent la circonscrire, qui peuvent lui imposer l'obéissance ; qu'étant une faculté spirituelle, elle ne doit l'obéissance qu'à un pouvoir spirituel ; qu'ainsi Dieu seul, être intelligent, sa parole, en un mot la foi seule peut la régler, elle doit donc être seulement soumise à l'Église enseignante, seule dépositaire de la vérité. Le pouvoir politique n'a, selon l'auteur, aucun droit sur la raison, sur l'intelligence. Il ne peut donc point la forcer à croire, et encore plus à enseigner ce qui est de la seule compétence de l'Église. Or l'Église n'a rien fixé et arrêté sur les quatre articles&c. Ceux-ci ne sont pas des articles de foi : plusieurs papes les ont rejetés : beaucoup de théologiens ne les mettent qu'au rang de simples opinions. De quel droit donc, M. le ministre de l'Intérieur, pouvoir politique seulement et civil, prétend-il exiger des professeurs de théologie une promesse d'enseigner les quatre articles.... dont Bossuet avait dit : Abeat ergo declaratio quo liberit ; dont Louis XIV semble avoir retiré son édit par sa lettre au cardinal de La Trémouille du 7 juillet 1713. L'auteur s'efforce de prouver que le ministre par son ordre 1° blesse la doctrine et opprime l'autorité de l'Église 2° qu'il viole les droits de la Charte 3° qu'il renverse les principes d'une saine politique. Telle est l'analyse de l'ouvrage. Je désire qu'une plume exercée réfute cet ouvrage.

[Pièces insérées entre les pages 4 et 5]

1°. Lettre des cardinaux, archevêques et évêques de France à Sa Majesté Louis XVIII, après la session des Chambres en 1818<sup>12</sup>.

Sire,

Lorsque les évêques de votre royaume voient l'Église gallicane réduite à l'état le plus déplorable, peuvent-ils garder le silence ? Leur silence serait coupable. Nous devons à Dieu qui nous a établis les sentinelles de sa maison, nous devons à l'Église, dont nous sommes les défenseurs, nous devons à V. Majesté, dont nous sommes les sujets imperturbablement fidèles, de lui faire entendre les accents de notre douleur. Nous devons la supplier de retirer la religion de l'abyme où de criminelles intrigues l'ont plongée.

Fils de Saint Louis, vous l'en retirerez, nous en avons pour garant cette piété dont vous ne cessez de donner des preuves publiques, nous avons pour garant plus immédiatement l'ardeur

---

<sup>12</sup> Voir cahier IX, note 285.

religieuse avec laquelle vous avez travaillé à réparer les maux dont gémit l'Église : des diocèses trop peu nombreux et vastes, qui épuisent, sans pouvoir la satisfaire, la sollicitude de leurs évêques ; les paroisses, les unes absolument dénuées de pasteurs, les autres composées de plusieurs communes, et étant ou nullement desservies, ou l'étant insuffisamment ; l'ignorance, effet défaut d'instruction et cause de l'indifférence et de l'impiété ; un schisme nouveau s'élevant au milieu de ce désastre, et venant y mettre le comble : toutes ces calamités accumulées sur votre royaume affligeaient le cœur de Votre Majesté et sollicitaient votre religion d'y mettre ordre.

Un concordat avec le Saint-Siège concerté depuis deux ans, conclu, annoncé par Votre Majesté avec une douce satisfaction à ses deux Chambres, faisait espérer la fin prochaine de ces malheurs.

À cette heureuse annonce les cœurs français se sont épanouis : d'une extrémité de la France à l'autre, tout ce qu'il y a d'hommes ayant quelque sentiment de religion se sont écriés, comme autrefois les Juifs, lors de la restauration du temple : Béni soit le Dieu qui a inspiré au cœur du roi la sainte pensée de rendre à la maison du Seigneur son antique splendeur. Benedictus Deus, qui dedit hoc in corde regis, ut glorificat domum Domini. Quelle puissance a donc eu la force d'opposer un obstacle à vos pieuses intentions, et d'en arrêter l'exécution déjà commencée ! D'après vos ordres, les évêques nommés par vous s'étaient rendus au pied du trône pour recevoir les institutions que le Saint-Père vous avait adressées ; et ils voient avec douleur se prolonger encore les maux de la religion.

Il n'entre pas, Sire, dans l'objet de notre ministère de chercher à soulever le voile sous lequel sont cachées les manœuvres qui jusqu'ici ont arrêté les effets de vos pieux efforts. Mais un devoir impérieux nous presse de vous demander la continuation plus nécessaire que jamais de votre zèle. Nous vous en conjurons pour la gloire de Dieu, qui est la principale sollicitude de votre cœur religieux. Nous vous en conjurons au nom d'une autre gloire qui vous est infiniment précieuse et chère. À Dieu ne plaise qu'il soit dit parmi les rois de l'Europe que le roi de France dont on célèbre les vastes connaissances, ait traité, conclu, signé un concordat qu'il lui était impossible d'exécuter...

Non, Sire, son exécution n'est point impossible à votre autorité...Le prétexte qu'on allègue pour le prétendre n'est autre chose qu'une fausse interprétation de votre Charte.Par l'article XIV, Votre Majesté s'est réservé (et il était nécessaire qu'elle se réservât) le pouvoir plein et absolu de faire des traités de paix, d'alliance et de commerce. Ensuite, par l'article suivant, elle s'est astreinte à n'exécuter la puissance législative que conjointement avec les deux Chambres.

Il y a des traités qui entraînent des conséquences législatives, dont l'exécution exige un changement dans la législation. Outre le concordat, tels sont, par exemple, les traités de commerce qui changent toutes les relations commerciales de la France avec les nations étrangères, et nécessitent des changements dans les lois commerciales de la France. On a prétendu que toutes ces lois nécessaires à l'exécution des traités doivent être présentées à la libre acceptation des deux Chambres, et que Votre Majesté était assujettie à ne les promulguer qu'après leur consentement.

Si cette dangereuse interprétation pouvait être adoptée, il en résulterait qu'il est des genres de traités que, malgré la nécessité quelque fois urgente, malgré l'article XIV de la Charte, vous ne pourriez jamais conclure. Quelle puissance étrangère voudrait donc faire un traité de l'exécution duquel elle ne serait point assurée ? Quel souverain consentirait donc à s'engager avec un roi qui serait dans l'impossibilité de s'engager vis-à-vis de lui ?...

Sire, seul législateur suprême de la Charte que, de votre pleine puissance et autorité légale, vous avez accordée à votre peuple ; seul, par cela même, vous en êtes le suprême interprète. Si quelques obscurités s'y font remarquer, c'est à vos lumières personnelles à les dissiper. Si d'apparentes contradictions présentent des difficultés, c'est à votre autorité à les connaître, à les lever. En un mot, la Charte fut l'expression de votre volonté, à vous seul donc il appartient de revoir et de déclarer ce que vous avez voulu.

Or, Sire, vous n'avez certainement pas voulu, nous osons le dire, vous n'avez pas pu vouloir, en vous réservant un pouvoir, y mettre des entraves qui vous empêchassent de l'exercer. Il y a entre votre pouvoir personnel de vous lier par des traités, et le pouvoir personnel de remplir vos engagements, la liaison nécessaire qui est entre le principe et la conséquence. Il répugne dans les termes qu'une puissance existe qui soit dans l'impuissance de former des actes.

Prononcez donc, Sire, en vertu de votre autorité souveraine : que les actes qui sont les conséquences de vos traités, suivent nécessairement par la même conséquence, le sort des traités, et qu'ils fassent même partie essentielle de votre autorité royale. Qu'ils soient par leur nature exceptés de l'article de la Charte qui requerrait de la législation un consentement des deux Chambres.

Ordonnez, et votre souffle dissipera les nuages que l'impiété et la malveillance s'efforcent d'élever sur votre concordat, sur ses avantages et jusque sur les droits sacrés de votre autorité. Ordonnez, et à votre voix, partiront du pied de votre trône les évêques que vous avez nommés. Ils iront dans toutes les parties de votre royaume former les peuples aux vertus religieuses et sociales. Ils iront leur apprendre ce qu'ils doivent à la divinité qui les régit du haut des cieux, et à cette divinité de la seconde majesté ; numen secundae majestatis, qui les gouverne sur la

terre. Ils iront fonder cette autorité sur la seule base vraiment solide, sur l'autorité suprême dont elle émane.

Ordonnez, et Rome, et la France, toute la catholicité élèveront leur voix pour célébrer la gloire et la piété du monarque, qui, restaurateur de la monarchie, aura employé la puissance qu'il a recouvrée à restaurer aussi le royaume spirituel de Jésus-Christ.

*Nota* : Il m'a été rapporté que le roi pour toute réponse à cette lettre avait dit : "Nous ne sommes plus au temps du règne de Louis XIV."

Les évêques reçurent à cette époque l'ordre de retourner chacun dans leurs anciens diocèses, et une somme d'argent fut donnée en faveur des ecclésiastiques nommés à de nouveaux sièges, pour les dédommager des frais de leur voyage à Paris.

Dans le n° 512 du 7 juillet, Picot donne le texte entier de cette lettre, p. 258. Elle fut signée par les 3 cardinaux et 337 archevêques et évêques.

2°. Traduction du bref adressé à Monsieur de Marcellus (membre de la Chambre des députés et de la commission du concordat). [*Même texte que celui recopié dans les pièces insérées du cahier IX, p. 38-39. Texte suivi de la consultation du clergé de France, également recopiée dans les pièces insérées entre les p. 38 et 39 du cahier IX.*]

3°. Copie d'une lettre du cardinal Consalvi à Son Éminence le Grand Aumônier de France. J'ai reçu par l'ambassadeur de France votre lettre, confidentielle du 13 février, j'ai cru devoir la mettre sous les yeux de Sa Sainteté à l'appui des dépêches de la Cour de France. Nous avons longtemps, dans un conseil choisi où assistaient les plus zélés de nos cardinaux, examiné et débattu les nouvelles propositions du roi de France ; tout bien considéré, il ne faut pas aller plus avant ; nous vous développerons nos raisons dans la dépêche officielle. Le Saint-Père n'a consenti le concordat que pour répondre aux désirs exprimés par plusieurs grands personnages de France, et par Sa Majesté très chrétienne elle-même. Il pensait que cet acte n'aurait besoin pour être valide que de la sanction du roi ; le Saint-Père n'avait pas à gémir sur l'état de l'Église de France, ainsi qu'il est dans l'affliction pour d'autres Églises de la chrétienté. La religion y est respectée, il n'y croyait nécessaire qu'un redressement de la discipline, et quelques dispositions particulières à cause des changements survenus dans le royaume. Le concordat proposé n'était que pour adhérer à des désirs dont le motif était respectable ; s'il faut soumettre cet acte à des discussions particulières, S. S. ne saurait consentir.



Nous vivons dans un siècle de tribulations et de douleurs, où les matières religieuses ne doivent point être discutées.

Laissons à notre sainte religion cet appareil respectable que des attaques impies profaneraient. Il est dans l'intérêt de la religion et de la politique que la convention de notre cour, soient [*sic*] reçues sans restrictions et sans discussions. Il faudra donc regarder l'acte dont nous nous sommes occupés comme non avenu.

Ces obstacles ne sauraient nuire, Éminence, aux sentiments du Saint-Père pour Sa Majesté très chrétienne, ni à l'affection qu'il vous porte. Sa Sainteté est disposée à laisser donner cour aux bulles de l'archevêque de Paris, aussitôt qu'il vous sera agréable de les recevoir.

Sa Sainteté ne saurait voir pour ce siège important un meilleur choix que celui que Sa Majesté très chrétienne a fait de votre personne.

Recevez, Éminence, &c.

Signé Consalvi.

[*Une seconde copie de la même lettre, d'une autre main, est insérée avec la 1<sup>ère</sup>.*]

p. 5. **1818. Juillet.**

**Puristes.** À Montpellier se trouvent une Église pure, deux confréries de pénitents bleus et blancs, qui s'efforcent de se surpasser l'une et l'autre en ostentation<sup>13</sup>. V. *Minerve*, 24<sup>e</sup> liv. du tome II, juillet 1818, p. 524.

***Demande des évêques français au roi pour l'exécution du concordat.*** Voyez la pièce ci-jointe et le n° 512 du 7 juillet 1819 où p. 258 elle est relatée. Le 23 j'ai appris qu'on avait à Orléans une copie de la demande faite par les évêques de France au roi de mettre à exécution, par une ordonnance, le concordat de 1817. En général un nombreux parti d'ultraroyalistes domine à Orléans, et a une correspondance secrète et très bien servie avec le parti parisien, en matière ecclésiastique. C'est à Orléans que je me suis procuré le bref du pape au comte Marcellus, et la Consultation faite par le ministère aux cardinaux, archevêques et évêques français, sur la nouvelle circonscription proposée par le gouvernement, d'un évêché dans chaque département.

N° 411. *L'Ami de la religion et du roi...* 18 juillet

---

<sup>13</sup> Fondée au XI<sup>e</sup> siècle, la Compagnie des pénitents bleus de Montpellier, qui reprit ses activités dès 1803, n'était pas anticoncordataire. Pas plus que la Confrérie des pénitents blancs de Montpellier, remontant au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui reprit ses activités dès 1801. En outre, les membres des deux confréries avaient été solidaires dans la clandestinité durant la Révolution.

*Évangile médité par Giraudeau*, v. n° 470. *L'Évangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes*. Nouvelle édition soit en 8 vol. 15 francs, soit en 2 gros vol, 20 francs.

Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, est dû en grande partie aux soins du Père Bonaventure Giraudeau<sup>14</sup>, jésuite, mort le 14 septembre 1774, à l'âge de 77 ans ; mais à raison de son grand âge, la rédaction en fut confiée à l'abbé Duquesne<sup>15</sup>, docteur de Sorbonne. M. de Beaumont archevêque de Paris l'approuva le 20 mars 1774, date de la 1<sup>ère</sup> éd. 1773 et 1774 en 12 vol. plus petits.

L'article est sagement dicté.

p. 6. **1818. Juillet.**

**Vinet, ex-conventionnel.** p. 312. Déclaration de Pierre Vinet<sup>16</sup>, ancien membre de la Convention, de son repentir d'avoir, par terreur, signé l'arrêt de mort de Louis XVI. Elle est datée de l'hospice de Blaye, 23 mai 1818.

**Daléas.** p. 313. Le rédacteur rendant compte de la mort de M. Jean Daléas, prêtre, ancien avocat au parlement de Paris, né en 1744, à Argellès, au pied des Pyrénées, mort à Paris le 1<sup>er</sup> juillet, insulte à sa mémoire, à raison de son jansénisme<sup>17</sup>. M. Daléas était disciple de

---

<sup>14</sup> Bonaventure Giraudeau (1697-1774). Jésuite français, professeur de rhétorique à La Rochelle, il écrivit surtout pour la jeunesse. Helléniste et hébraïsant, il publia notamment une *Introduction à la langue grecque* en 5 parties, dont la méthode fut estimée (1739, nouvelle édition en 1752), et une *Praxis linguae sanctae* (1757), grammaire et dictionnaire abrégé de la langue hébraïque proposant une méthode simplifiée pour lire l'hébreu. Il fut également l'auteur d'ouvrages de piété et d'éducation comme les populaires, *Histoires et paraboles du P. Bonaventure* (1766), et *l'Évangile médité, distribué pour tous les jours de l'année* en 1773, C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, O. Schepens ; Paris, A. Picard, t. 3, p. 1446-1455.

<sup>15</sup> Arnaud Bernard d'Icard Duquesne (1732-1791). Docteur en Sorbonne, vicaire général de Soissons puis aumônier de la Bastille), F.-X. de Feller, *Dictionnaire historique, op. cit.*, t. 4, p. 436 ; L.G. Michaud, *Biographie universelle*, t. 12, p. 65.

<sup>16</sup> Pierre Étienne Vinet (1747-1826). Fabricant d'étoffe, maire de Saint-Ciers, administrateur du district de Pons (1790), puis administrateur du département de Charente Inférieure (1791-1792), il fut élu député à la Convention par ce département. Montagnard, il vota pour la mort du roi, contre l'appel et le sursis. Réélu au Conseil des Cinq-Cents en vendémiaire an IV (sept.-octobre 1795), puis en germinal an VI (mars-avril 1798), il fut favorable au coup d'État de Brumaire et fut nommé conseiller de préfecture de la Charente Inférieure en germinal an VIII (mars-avril 1800). Retiré pour raison de santé en 1812, il signa pourtant l'Acte additionnel en 1815 et tomba sous le coup de la loi contre les régicides. Il se prépara à partir aux États-Unis, mais son état de santé le contraignit à s'arrêter à Blaye, où il fut soigné à l'hospice durant deux ans. Il signa une rétractation de ses actes politiques qui lui valut d'être autorisé, le 25 décembre 1818, à regagner sa région natale, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 536. Les auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains* soulignent quant à eux que Vinet n'ayant pas exercé de fonctions avant et après les Cent-Jours, il ne tombait pas sous le coup de la loi du 12 janvier 1816. Ils reproduisent sa rétractation qui est ainsi commentée : « Ce n'est que quatre ans après la restauration du gouvernement royal, lorsqu'il est à l'hôpital, et âgé de 73 ans, qu'il se repent d'un acte qu'il a fait dans la force de l'âge [...]. Il semble qu'elle eût été plus méritoire en 1814. Malheureusement M. Vinet n'est pas seul dans ce cas », A.-V. Arnault, A. Jay, E. Jouy, J. Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains, op. cit.*, t. 20, p. 230-231.

<sup>17</sup> *L'Ami de la religion* n'était effectivement pas tendre dans son article : « L'abbé Dalléas n'est guère connu que par ses liaisons avec ce même parti, ce qui n'a pas empêché un journal de le citer comme un *théologien aussi éclairé que jurisconsulte profond*, et par dire que *l'église et l'état faisaient en lui une perte difficile à réparer*. Le

l'abbé Mey<sup>18</sup>, encore vivant, et ami de MM. Piales<sup>19</sup>, Maulrot<sup>20</sup>, Blonde<sup>21</sup> &c. Il fut l'un des signataires du Mémoire de ces messieurs contre la Constitution civile du clergé.

*Cayenne*. p. 314. Sur la mission de Cayenne.

*De Wessenberg*. Sur le mémoire présenté à la diète de Francfort par le grand-duc de Bade, protestant, relativement à la conduite de la Cour de Rome envers M. de Wessenberg. On y accuse cette Cour d'usurpation sur les droits de l'épiscopat. M. de Wessenberg a un frère ministre<sup>22</sup>.

---

journaliste aurait été un peu embarrassé de spécifier les services éminents que l'abbé Dalléas avait rendus à l'Église et à l'État ; et on ne connaît rien de lui qui justifie le titre de *théologien*. L'exagération de tels éloges est bien ridicule quand ils s'appliquent à un homme qui n'a rien laissé de durable. L'abbé Dalléas a rédigé peut-être quelques mémoires oubliés ; il faisait les affaires ou était le conseil de quelques jansénistes ; voilà tout ce qu'on sait de lui. S'il eut du zèle, ce fut apparemment pour cette cause ; et on peut dire que l'Église et l'État ne se sont pas aperçus de la perte qu'ils ont faite. On lui a donné, dans ses billets d'enterrement, le titre d'avocat consultant de Monsieur et du roi de Sardaigne et de grand vicaire de Bayeux ; le diocèse de Bayeux ne s'en doutait peut-être pas », t. XVI, samedi 18 juillet 1818, n° 411, p. 313.

<sup>18</sup> Claude Mey (1712-1796). Minime, canoniste et avocat au Parlement. Proche de Le Paige, ce janséniste patenté fut la plupart du temps associé à Maulrot, avec qui il travailla et publia beaucoup, développant à l'occasion des querelles religieuses du XVIII<sup>e</sup> siècle un constitutionalisme conciliaire fondé sur le modèle de l'Église primitive idéalisée. Son opposition à la Constitution civile du clergé, avec Maulrot et Jabineau notamment, marqua une nouvelle rupture dans la mouvance janséniste.

<sup>19</sup> Jean-Jacques Piales (1711-1789). Né à Mur-de-Barrez, issu d'une famille de marchands et du monde de la justice originaire de Montsalvy. Après des études chez les jésuites de Cahors, il suivit un cursus de droit à Paris. Avocat au Parlement en 1747, il devint rapidement un spécialiste reconnu du droit de l'Église et fut l'un des plus grands canonistes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lié dès les années 1740 à Claude Mey, il fut l'auteur de plusieurs ouvrages qui firent autorité, et rédigea également plusieurs milliers de consultations juridiques (ses archives forment un ensemble de 146 vol.). L'intense activité de son cabinet fit sa fortune. Stéphane Gomis montre que son parcours permet de pénétrer les règles du droit canonique en un temps où celui-ci faisait partie de la culture ordinaire et éclaira d'un jour nouveau les réseaux jansénistes à l'échelle du royaume, S. Gomis, *Les "enfants-prêtres" des paroisses d'Auvergne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2006, p. 95-100.

<sup>20</sup> Gabriel-Nicolas Maulrot (1714-1803). Avocat au parlement de Paris et canoniste, souvent associé à l'abbé Mey, il fut également proche de Le Paige et fut l'un des principales figures du mouvement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur leur rôle et l'importance de leurs travaux dans l'élaboration du constitutionalisme, voir D. Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution*, *op. cit.*

<sup>21</sup> André Blonde (1734-1794). Membre de l'Oratoire où il enseigna la philosophie, il quitta la congrégation et fut reçu avocat au parlement de Paris. Associé aux travaux de Mey, Maulrot ou Camus, il fut exilé en Hollande en 1771 pour avoir fortement condamné le « coup Maupeou ». Il fit publier à Amsterdam plusieurs ouvrages, dont les *Maximes du droit public français* de Mey et Maulrot. Rentré en France après le rétablissement des parlements, il collabora aux *NNEE*, les articles contre Bergier lui étant particulièrement attribués. Mais, ainsi que le souligne Dale Van Kley, les innovations et réformes de l'Assemblée nationale allèrent trop loin pour certains jansénistes, « bien plus loin que ne l'a jamais été le parlement de Paris, et transgressent la ligne de démarcation entre juridiction temporelle et juridiction spirituelle ». Ainsi, Blonde signa en mai 1790, avec Jabineau, Maulrot, Mey, Daléas, Meunier, Bayard, Vaucquetin et Mauclerc, un *Mémoire à consulter et consultation sur la compétence de la puissance temporelle, relativement à l'érection et à la suppression des sièges épiscopaux* fort opposé à la Constitution civile du clergé. Il coopéra également avec Jabineau aux *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé*, sorte de « Contre-Nouvelles » destinées à réfuter les *NNEE* de l'abbé de Saint-Marc qui approuvaient la politique religieuse de l'Assemblée. F. M. Pérennès, *Dictionnaire de biographie chrétienne, op. cit.*, t. 1, col. 583-584 ; D. Van Kley, *Les Origines religieuses, op. cit.*, p. 525-528 ; L. Barth, « Les Jansénistes réfractaires et la Constitution Civile du Clergé : les anti-Nouvelles Ecclésiastiques » (mémoire de maîtrise, Université Paris X-Nanterre, 2002).

<sup>22</sup> Johann Philipp von Wessenberg-Ampringen (1773-1858). Né à Dresde, où son père était précepteur de la famille des princes-électeurs de Wettin, il est l'aîné du vicaire général de Constance. Revenu avec sa famille à Fribourg-en-Brisgau (alors autrichienne) en 1776, il entra dans la fonction publique en 1794. Secrétaire à l'ambassade autrichienne à Berlin en 1801, ambassadeur à Kassel en 1805, il fut nommé ambassadeur près la

*Abbaye du Gard, trappistes*. p. 316. Dans le diocèse d'Amiens est l'abbaye du Gard, occupée par une colonie de trappistes<sup>23</sup>. Le Père Eugène, abbé, étant mort, le 3 juin on a procédé à l'élection de son successeur, qui est le P. Germain<sup>24</sup>, prieur de ladite abbaye, et un des plus anciens religieux de la maison établie autrefois à Darfeld. D. Albert Oudart<sup>25</sup>, religieux de l'ancienne abbaye de Valloires, fut commis par le Père général, Dom Raymond Giovannini<sup>26</sup>, abbé du monastère de Saint-Bernard, près de Rome, pour présider à l'élection (j'ignorais que les trappistes eussent un autre général que l'abbé de La Trappe. Ce qui me surprend aussi

p. 7. **1818. Juillet.**

est la cérémonie des électeurs d'aller même à la porte du monastère inviter tous ceux qui avaient droit d'assister à l'élection de se présenter, que quelques-uns ne parurent pas, et qu'on lût les lettres qui expliquaient les motifs de leur absence. Est-ce que les trappistes peuvent sortir de leur monastère, s'abstenir d'assister au chapitre convoqué pour l'élection d'un abbé ?).

---

cour prussienne à Berlin en 1808, puis fut à la tête de la légation à Munich de 1811 à 1813. Il voyagea ensuite comme représentant spécial à Londres, en France et à Milan, avant d'être nommé second délégué autrichien au Congrès de Vienne. Il est indiqué comme conseiller intime de l'empereur dans l'acte final du 9 juin 1815. Il contribua fortement à l'établissement de la Confédération allemande. Poursuivant sa carrière diplomatique, il fut nommé ambassadeur à La Haye (Hollande) en 1830 et participa aux négociations après la révolution belge qui aboutirent au traité de Londres en 1839. Après les révolutions de 1848, Wessenberg, retraité, fut nommé ministre-président le 18 juillet, mais il fut chassé avec la cour lors du soulèvement de Vienne. Il démissionna le 21 novembre suivant en faveur du prince Felix von Schwarzenberg et se retira sur les terres familiales à Fribourg, *Allgemeine Deutsche Biographie, op. cit.*, t. 42, p. 157-173.

<sup>23</sup> Fondée en 1139, l'abbaye cistercienne Notre-Dame du Gard (Somme) fut occupée par des trappistes de 1815 à 1845.

<sup>24</sup> Germain Gillon (1769-1835). Né à Montreuil-sur-Mer, il fut maître de chœur de la collégiale d'Amiens. La Révolution le contraignit à renoncer à son projet d'entrer chez les chartreux. Il émigra en Angleterre, puis rejoignit la Trappe à Darsfeld en Allemagne, dont il devint le sous-prieur. Nommé supérieur de l'abbaye du Gard par dom Eugène, il s'y installa avec six religieux en 1816, puis en devint l'abbé après la mort de dom Eugène.

<sup>25</sup> Louis Joseph Albert Oudart (?-1829). Dernier moine de l'abbaye de Valloires (Somme), curé à Beaumetz en 1816, il présida à l'élection canonique de Germain Gillon comme abbé de l'abbaye du Gard en 1818, A. Vanden Broucke, « Dêmelés autour du droit cistercien au début du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Analecta Cisterciensia*, 34, 1978, p. 251.

<sup>26</sup> Raimondo Giovannini (?-1829). Abbé de Santa Maria in Carinis en 1789, il fut procureur général de la congrégation de Saint-Bernard en Italie de 1800 à 1814, puis abbé général de la Trappe de 1814 à 1820, A. Masoliver, « El catálogo de los abades generales de Cister », in *Analecta Cisterciensia*, 44, 1988, p. 185 ; *La Trappe : origine, esprit, organisation actuelle de la réforme de l'abbé de Rancé par un trappiste de Setp-Fons*, Paris, Librairie A. Bray, 1870, p. 294-297. La suppression des ordres monastiques en France avait totalement désorganisé l'ordre, qui était en outre partagé par le courant d'Augustin de Lestrange, ce qui explique les changements et péripéties dont s'étonne Rondeau. Les Constitutions de Rancé furent reprises à l'abbaye du Gard en 1814.

**Imitation de J.-C.** p. 318. Annonce d'une nouvelle éd. de L'Imitation de N.S.J.-C., dite de Gonnelieu<sup>27</sup>, qui n'en est pas le traducteur, mais seulement auteur des *Pratiques* et de *Prières*. J. B. Cusson<sup>28</sup>, Père, est l'auteur de cette version peu élégante.

**Fins dernières.** Annonce des Sermons sur les fins dernières, par M. Villedieu<sup>29</sup>, curé de Florac, 1 vol. in 12°.

N° 412. *L'Ami de la religion et du roi...* 22 juillet

**Missions en Chine.** Nouvelles des missions orientales (en Chine) du Sy-Tchuen [*sic*], en 1816 et 1817, la persécution a continué. À Tong-King, en Cochinchine, la paix règne.

**Pentateuque.** p. 326. M. Joseph Sams, en Angleterre, possède un manuscrit original, ancien et complet du Pentateuque, écrit sur cuir, en 2 volumes ou rouleaux, d'environ 2 pieds de largeurs, sur 169 pieds de longueur &c. Son ancienneté remonte peut-être à 14 ou 1500 ans.

**Saint Vincent de Paul.** p. 328. Les sœurs de la Charité, rue du Bac, possèdent les reliques de saint Vincent de Paul, leur fondateur. On désire qu'elles soient déposées et confiées à MM. les prêtres de la Mission, les lazaristes.

**Chronique religieuse.** p. 329, contre les 2 premiers cahiers de la *Chronique religieuse*<sup>30</sup>.

p. 8. 1818. *Juillet*.

**M. Daléas.** Les *Annales politiques...* ont répondu à l'article de Picot sur M. Daléas.

**Rome et Naples.** Les protestations du pape contre la non prestation d'hommage et le non paiement de tribut par le roi des Deux-Siciles, est faite cette année dans des termes plus modérés qu'à l'ordinaire.

**Conciles généraux.** *Considérations sur l'histoire des principaux conciles depuis les Apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident sous Charlemagne*, par Potter<sup>31</sup>. 2 vol. in 8°, 10 fr chez Baudouin, rue Vaugirard, n° 36 et Gît-le-Cœur, n° 10.

---

<sup>27</sup> Jérôme de Gonnelieu (1640-1715). Jésuite, traducteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* qu'il publia avec *pratiques et prières à la fin de chaque chapitre*. Le catalogue de la BnF comprend près de 700 entrées correspondant aux innombrables rééditions publiées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

<sup>28</sup> Jean-Baptiste Cusson (1663-1732). Imprimeur-libraire à Paris de 1686 à 1711, puis à Nancy de 1711 à 1732, à l'enseigne *Au Nom de Jésus*.

<sup>29</sup> J. H. Villedieu (?-1824). Curé de Florac, il publia en 1816 des *Sermons sur les fins dernières*, (Avignon, L. Aubanel), *ARR*, t. LXI, mercredi 7 octobre 1829, n° 1582, p. 265.

<sup>30</sup> « ... qui remplissent parfaitement l'idée que nous en avons conçue quant aux principes qu'on y professe, mais qui sont au-dessous de tout ce qu'on pouvait concevoir quant à l'intérêt des matières. Il est difficile de rien voir de plus stérile et de plus insignifiant. [...] Étrangère aux variations de la politique, elle [la religion] ne prêche ni le despotisme ni l'esprit constitutionnel. Elle est chargée de conduire les fidèles dans les voies du salut, et non pas sur les routes de l'indépendance et de la liberté. Le *Journal du Commerce* croit que la *Chronique* a pour but de faire triompher certains systèmes politiques et les idées nouvelles, fruit des Lumières et de la philosophie ; on s'en était déjà douté. Enfin, le journaliste dit dans son article que le divin législateur n'a proscrit que deux choses, l'intolérance et la tyrannie. Le journaliste n'a probablement pas lu tout l'Évangile. Il y aurait vu que le Sauveur condamne bien d'autres choses, l'orgueil, l'esprit de révolte et d'indépendance, l'impiété », *ARR*, t. XVI, mercredi 22 juillet 1818, n° 412, p. 329.

N° 413. *L'Ami de la religion et du roi...* 25 juillet

**Bossuet œuvres.** *Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux...*

9<sup>e</sup> livraison. 3 vol. 2<sup>e</sup> article sur le 34<sup>e</sup> vol qui contient la lettre au pape Innocent XI, un plan d'éducation du Grand Dauphin, le traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, et le traité du livre. Dans cet article très bien écrit, le rédacteur y professe des idées plus libérales et plus catholiques qu'à son ordinaire sur la prédestination et le libre arbitre<sup>32</sup>. Pouvait-il en louant Bossuet s'interdire de louer sa doctrine ?

**Concorde des Évangiles.** p. 346. On publie chez Bourlié Les évangélistes conciliés traduits et commentés ; par M. André<sup>33</sup>, évêque de Pesaro, 2 vol. in 4<sup>o</sup>.

**Ursulines de Chavagnes.** p. 347. Une communauté, nommée les Ursulines de Chavagnes<sup>34</sup>, du nom du village où elles sont établies, diocèse de La Rochelle, se répand dans les départements de l'Ouest, la Vendée, le Poitou, la Saintonge. Les Sœurs de la Sagesse<sup>35</sup> y sont

---

<sup>31</sup> Louis Joseph Antoine de Potter (1786-1859). Né à Bruges, il suivit ses parents en émigration après l'invasion française. Résident à Rome de 1811 à 1821, il se consacra à l'étude de l'histoire de l'Église et crut y découvrir les origines de la Révolution française et de la domination aristocratique dans les républiques italiennes. Les *Considérations sur l'histoire des principaux conciles, depuis les Apôtres jusqu'au Grand Schisme d'Occident, sous l'Empire de Charlemagne* furent publiées en 1816, et complétées en 1821 par *l'Esprit de l'Église ou considérations sur l'histoire des conciles et des papes, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours*. Ayant eu accès à la bibliothèque de Scipion de Ricci, il publia sa *Vie* en 1825, dans laquelle il défendait la politique religieuse de Joseph II. Directeur du *Courrier des Pays-Bas*, anticlérical et libéral, il écrivit contre l'Église, l'aristocratie et Guillaume de Nassau, prêchant l'union des libéraux et des catholiques. Condamné et emprisonné pour ses attaques contre le roi en 1828, il fut exilé en avril 1830, mais revint à Bruxelles après la révolution belge. Membre du gouvernement provisoire, il ouvrit la première session du Congrès national belge, mais se retira de la vie politique après que le Congrès ait opté pour une monarchie constitutionnelle en novembre 1830. Il finit sa vie en France. Voir N. de Potter, R. Dalemans, F. Balace, *Louis de Potter : révolutionnaire belge en 1830*, Charleroi, Éditions Couleur Livres, 2011.

<sup>32</sup> « Bossuet montre très bien que nous sommes libres, et que les actions de notre liberté sont comprises dans les décrets de la Providence, et qu'elle a des moyens certains de les conduire à ses fins. La raison seule nous oblige à admettre ces deux importantes vérités ; car quiconque connaît Dieu, ne peut douter que sa providence, aussi bien que sa prescience, ne s'étende à tout ; et quiconque fera un peu de réflexion sur lui-même, connaîtra sa liberté avec évidence. Deux choses établies sur des raisons si nécessaires ne peuvent se détruire l'une l'autre. Si la raison nous démontre la première, l'expérience nous convainc de la seconde. Si nous ne savons pas les concilier, c'est que nous ignorons le moyen par lequel Dieu conduit notre liberté. » *ARR*, t. XVI, samedi 25 juillet 1818, n° 413, p. 344.

<sup>33</sup> Andrea Mastai Ferretti (1751-1822). Prêtre en 1775, il fut nommé évêque de Pesaro en 1806. Il est l'un des oncles de Giovanni Maria Mastai Ferretti (1792-1878), le futur Pie IX (1846), P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 417-419.

<sup>34</sup> La congrégation des ursulines de Jésus, dites de Chavagnes, est née de la rencontre en 1797 aux Sables d'Olonne de Louis-Marie Baudouin (1765-1835), jeune vendéen ordonné prêtre en 1789 et revenu d'Espagne après cinq ans d'exil, et de Charlotte-Gabrielle Ranfray, ancienne sœur hospitalière cloîtrée de La Rochelle. Celle-ci s'installa en 1802, avec cinq compagnes, à Chavannes-en-Paillers, dont Louis-Marie Baudouin était le curé. Elles firent profession entre les mains de Baudouin en 1803. Consacrée aux pauvres, à l'éducation des enfants et aux malades, la congrégation avait également pour but de seconder les prêtres dans leur mission d'évangélisation. Dès 1812, 15 communautés étaient installées dans les campagnes et, à partir de 1834, la congrégation s'établit hors des frontières, en Écosse, puis un peu partout dans le monde. Voir J. Puyo (dir.), *Sur les routes des hommes : Louis-Marie Baudouin*, Paris, C2L, 1984 ; P. Michaud, M.-A. Ailleaume, *Vie du vénérable Louis-Marie Baudouin, fondateur des fils de Marie-Immaculée et des Ursulines de Jésus*, Bruxelles, A. Dewit, 1909.

<sup>35</sup> Fondée en 1703 par saint Louis-Marie Grignon de Montfort (1675-1716) et la bienheureuse Marie-Louise Trichet (1684-1759), la congrégation des Filles de la Sagesse, ou sœurs de la Charité de Saint-Laurent-sur-

aussi établies pour les écoles et les soins des malades, comme celles des Ursulines de Chavagnes.

*Évêque de Baltimore*. p. 348. L'archevêque de Baltimore, Ambroise Maréchal, a été très bien reçu à Washington.

p. 9. **1818. Juillet.**

Dissolution de la garde nationale du département du Gard (ordonnance royale du 26 juillet)<sup>36</sup>.

**Cardinal Lanté**. Le cardinal Lanté<sup>37</sup> [*sic*], légat à Bologne, y est mort.

---

Sèvres (où se trouve la maison mère), hospitalière à l'origine, fut rapidement consacrée à l'assistance, la formation religieuse et l'éducation des populations défavorisées de l'ouest de la France, puis à l'enseignement des enfants pauvres. Rétablies à l'hôpital du Sanitat à Nantes en 1803, puis à l'Hôtel-Dieu en 1804, les Filles de la Sagesse orientèrent davantage leur action vers la mission au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir J.-F. Dervaux. *Le Doigt de Dieu, les Filles de la Sagesse après la mort des fondateurs. 2.1800 à 1900*, Cholet, impr. de Farré et Freulon, 1955. Plus généralement, sur le rétablissement des congrégations religieuses au début du XIX<sup>e</sup> siècle, voir J.-O. Boudon, *Napoléon et les cultes, op. cit.*, p. 157-169.

<sup>36</sup> Plusieurs éléments intervinrent dans la décision de dissoudre ce corps localement, puis de le réformer dans son ensemble. Mais la raison principale était d'ôter des mains de Monsieur un instrument, dont les enquêtes menées à propos de divers complots (la conspiration du général Canuel entre autres), avaient démontré qu'il était prêt à lui obéir au moindre signal. Organisées durant la Terreur blanche, les gardes nationales, dont le comte d'Artois était colonel général depuis 1815, étaient dirigées par un comité de trois inspecteurs généraux constituant le conseil du colonel général. On se doute que ces inspecteurs étaient des proches de Monsieur (notamment le comte de Bruges et le duc de Polignac). Jusqu'à l'arrivée de Lainé à l'Intérieur, le comité avait eu toute latitude pour nommer des officiers sûrs, armer toutes les compagnies et y agréger systématiquement les milices royalistes. S'était ainsi constituée une force politique armée aux ordres d'un homme en opposition ouverte avec la politique gouvernementale et royale (cf la note secrète émanant de son entourage proche adressée aux puissances étrangères en mai 1818, voir *infra*, note 89). La garde nationale du Gard s'était particulièrement illustrée durant la Terreur blanche, et depuis, par sa violence, notamment contre les protestants (Benjamin Constant publia plusieurs articles à ce sujet dans *La Minerve*, t. III, p. 146-153). Pierre Duvergier de Hauranne donne la liste des nombreuses publications qui rapportèrent et dénoncèrent ces exactions (*Histoire du gouvernement parlementaire en France*, t. 3, p. 209). Elle fut donc dissoute par ordonnance le 26 juillet 1818. Artois envoya une lettre au comte de Vogüé, inspecteur de la garde pour le Gard, dans laquelle il l'assurait que « la garde nationale du Gard s'est montrée digne d'elle-même jusqu'au dernier moment. Monsieur n'attendait pas moins de cet excellent corps et des chefs distingués qui le dirigent. [Et dont le souvenir] restera dans son cœur à côté du souvenir de la belle et glorieuse conduite qu'il a tenue en 1815 » (reproduite par Cauchois-Lemaire, *Lettres politiques, religieuses et historiques*, Paris, Pihan-Delaforest, 1832, t. 2, p. 229). Le 3 octobre, une ordonnance supprima le comité directeur et les états-majors de la garde nationale qui fut mise sous le contrôle des maires, sous-préfets et préfets, et donc du ministère de l'Intérieur, et ramena la garde à son institution municipale. Peu après, une circulaire du ministère enjoignait les autorités locales à prendre pour seule base de contrôle de la garde nationale les rôles d'imposition, « sans aucun examen des opinions politiques », P. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France : 1814-1848*, t. 4, p. 398-413 (p. 411-412 pour la garde nationale) ; E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 230-231.

<sup>37</sup> Alessandro Lante (1762-1818). Fils d'une des premières familles aristocrates de Rome, alliée par mariage aux papes Sixte IV et Jules II, il fut docteur *in utroque jure* de la Sapienza en 1785. Prélat domestique et référendaire la même année, il fut nommé secrétaire de la congrégation pour le Rétablissement de l'ancien système de gouvernement, puis secrétaire de la congrégation du *Buon Governo* et protonotaire apostolique en 1800. Trésorier général de la Chambre apostolique en septembre 1801. Protagoniste de la politique du cardinal Consalvi, il fut écarté par les *zelanti* au lendemain de la Restauration, mais le retour du cardinal au pouvoir lui permit de dissiper les accusations portées contre lui. Cardinal-diacre en avril 1816, il fut agréé aux congrégations du Concile, de la Consulte, des Eaux et du *Buon Governo*, et nommé en septembre suivant légat de la ville et province de Bologne où il fut fort actif jusqu'à sa mort, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 405-406.

**Cardinal de Bayanne.** Le cardinal de Bayanne, pair de France, Grand officier de la Légion d'honneur, vient de mourir à l'âge de 77 ans.

**Rome et les Églises d'Allemagne.** Les conférences ecclésiastiques de Francfort ont produit la plus grande sensation à Rome. Leur objet a été communiqué à la Cour de Rome pour y être discuté. Le pape a nommé une congrégation chargée de la régularisation des affaires catholiques de l'Allemagne. Le cardinal Della Genga, ancien nonce en Bavière, en est membre. Il sera difficile que ladite congrégation s'accorde avec le système établi dans les conférences de Francfort<sup>38</sup>.

**Rome et la Prusse et Hanovre.** Les ministres de Prusse et d'Hanovre à Rome pour négocier des concordats... n'ont encore rien terminé... et les députés de Lucerne et de Berne à Rome ne sont pas plus avancés, et désespèrent même du succès.

N° 414. *L'Ami de la religion et du roi*... 29 juillet

**L'abbé Edgeworth.** *Lettres de l'abbé Edgeworth.* Ces lettres contribuent à donner de nouveaux détails de la vie du confesseur de Louis XVI.

**Broyer rétractant.** M. Broyer<sup>39</sup> se rétracte.

**Chronique religieuse.** La 3<sup>e</sup> livraison a paru. Réflexions sur l'état de l'Église de France.

N° 415. *L'Ami de la religion et du roi*. 1<sup>er</sup> août

**Principes sur le mariage.** Controverse à l'occasion des Principes sur le mariage par M. Tabaraud. Le rédacteur rend compte de cette controverse, de la lettre de M. T. à son évêque et de sa réponse...

**Cardinal de Bayanne.** p. 376. Sur le cardinal de Bayanne.

**Frères des écoles.** p. 377. État des Frères des écoles chrétiennes.

**Mission à Salies.** Mission de Salies et autres lieux.

---

<sup>38</sup> Décidés à créer une Église nationale si le pape n'acceptait pas leurs propositions, les représentants des États participant à la diète de Francfort (voir cahier IX, note 141) avaient mis au point une « pragmatique sanction » prévoyant de placer le culte catholique sous la protection du gouvernement. Cinq diocèses seraient érigés, chacun ayant un séminaire ; les évêques seraient choisis par le souverain parmi les trois candidats désignés par le chapitre et les doyens des diocèses. Le pape avait seulement le droit de les instituer dans les six mois (notons la forte résonance avec les exigences de Napoléon dans la querelle des investitures) et le sujet choisi devrait prêter serment de ne « rien entreprendre ou permettre pour le dommage de l'État ». En outre, des « stipulations fondamentales pour la loi organique de l'Église nationale », restées secrètes, accompagnaient ces dispositions. Pie VII répondit le 10 août suivant dans une « exposition de principes » fixant les limites qu'il refusait de franchir. La situation s'enlisa. J. Julg, *L'Église et les États*, op. cit., p. 105-106 ; J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, op. cit., p. 348. Paul Colonge et Rudolf Lill précisent que Wessenberg n'était pas étranger à ce projet, *Histoire religieuse de l'Allemagne*, op. cit., p. 85.

<sup>39</sup> Pierre-Antoine Broyer (1745-?). Ancien curé assermenté de Cordieux dans l'Ain. Il se rétracta publiquement dans l'église de Montluel, *ARR*, t. XVI, mercredi 29 juillet 1818, n° 414, p. 364-65. Cet article était surtout pour le rédacteur le prétexte pour répondre au *Journal du Commerce* qui, dans un article du 9 juillet, l'avait attaqué à propos des constitutionnels. Cet article, copié par Rondeau en pièce insérée dans le cahier IX entre les p. 94-95, semble particulièrement intéressant pour comprendre le rôle qu'a joué ou qu'on a fait jouer au clergé constitutionnel dans l'émergence de la question religieuse.



p. 10. **1818. Août.**

N° 416. *L'Ami de la religion et du roi...* 5 août

V. p. 34. *Discussion amicale* (par M. de Trévern<sup>40</sup>) *sur l'établissement de la doctrine de l'Église anglicane, et en général sur la réformation.*

Nouvelles ecclésiastiques d'Allemagne.

**Mission en Chine.** Nouvelles de Chine. Il y a une nouvelle persécution.

N° 417. *L'Ami de la religion et du roi...* 8 août

**Chronique religieuse.** Sur la *Chronique religieuse*. Le rédacteur rend compte des 3 premiers n° s, en sa manière. Il se plaint des injures qu'on lui adresse : il en dit à son tour<sup>41</sup>.

**Labouderie.** p. 408. Deux discours, de 50 c. chaque, de M. Labouderie, au sujet du baptême des juifs, le 23 avril, le 23 mai de cette année.

**Église de Jérusalem.** Nouvelles sur Jérusalem.

**Église de New-York.** Sur New-York, où on manque de prêtres. M. Connolly<sup>42</sup> en est évêque.

N° 418. *L'Ami de la religion et du roi...* 12 août

*Tome XVII<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> année.*

**Missions de Chine et des Indes.** *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales.* 2 vol. 1<sup>ère</sup> livraison 7 fr. Recueil qui peut servir de suite à la dernière édition des Lettres édifiantes en 16 vol. *in 12°*.

**Missions du Kentucky.** p. 12. Extraits de lettres reçues du Kentucky, dans les États-Unis d'Amérique. Le *Journal du Commerce* du 25 en parle.

---

<sup>40</sup> Jean-François-Marie Le Pape de Trévern (1754-1842). Né à Morlaix, docteur en théologie en 1788 après des études à Saint-Magloire, il fut choisi comme vicaire général par Mgr de La Luzerne, alors évêque de Langres. Émigré en Angleterre, puis en Autriche, il y fut le précepteur de la famille Ezsterhazy. Rentré en France en 1818, il se consacra à la prédication avant d'être nommé à l'évêché d'Aire en 1823. Transféré à Strasbourg en 1827 où il déploya beaucoup d'efforts pour la conversion des protestants, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, pp. 6 et 606. Son ouvrage, *Discussion amicale sur l'établissement et la doctrine de l'Église anglicane et en général sur la Réformation, rédigée en forme de lettres, écrites en 1812 et 1813, par un licencié de la maison et société de Sorbonne*, Londres, impr. de R. Juigné, 1817, laissait déjà augurer son intérêt pour la Réforme.

<sup>41</sup> Le rédacteur consacre un long article à la *Chronique*, et surtout à son rédacteur, Grégoire, dont il ne manque jamais aucune occasion de rappeler le passé révolutionnaire : « Nous devons d'ailleurs le remercier d'un compliment gracieux et poli qui lui échappe [...] il dit qu'un journal catholique anglais, qu'il cite, puise à une source un peu fangeuse. L'expression est noble et choisie ; elle est d'ailleurs assez familière à l'auteur. C'est ainsi qu'en 1792 il parlait de la fange, de la lèpre, et de l'écume de la royauté. Ces délicatesses sont de la langue du temps ; ce sont des réminiscences révolutionnaires. » Ou encore : « Le conventionnel, le républicain, l'ennemi de la royauté perce toujours lorsqu'il parle politique ; et lorsqu'il est question d'affaires ecclésiastiques, l'évêque constitutionnel, le fauteur de divisions de l'église de France, celui qui perpétua le schisme après la terreur, se montre trop à découvert », *ARR*, t. XVI, samedi 8 août 1818, ° 417, p. 401-408.

<sup>42</sup> John Connolly (1750-1825). Né en Irlande, il suivit des études en Belgique et entra jeune chez les dominicains. Ordonné à Rome en 1774, il enseigna au collège de Saint-Clément et fut un agent des évêques irlandais. Il contribua à la préservation des collèges anglais et irlandais de Rome durant l'occupation française. Il fut le second évêque de New-York, nommé en octobre 1814, et le premier à se rendre dans son diocèse qui comprenait alors 15 000 catholiques pour quatre prêtres et trois églises, M. Launay, *Les catholiques des États-Unis*, Desclée-Mame, 1991, p. 39.

**Jésuites dans le canton de Fribourg.** Les jésuites s'agitent en tout sens pour s'établir dans le canton de Fribourg. Le *Journal du Commerce* du 31 juillet, article Fribourg, annonce qu'une circulaire a été adressée à tous les curés du canton, par laquelle on leur demande de se prononcer pour ou contre le rétablissement des jésuites, et d'envoyer incessamment leur vote à l'Église de Fribourg. En intéressant le clergé en faveur de ces moines, on espère réussir à faire remettre une seconde fois en délibération au Grand Conseil la question de leur rétablissement, dans l'idée que les décrets antérieurs seront révoqués. Parmi leurs partisans déclarés des jésuites,

p. 11. **1818. Août.**

on cite le Sieur Josph Chappuis<sup>43</sup>, principal du collège de Saint-Michel et le Sieur Jean-François d'Uffleger<sup>44</sup>.

**Bulles à Madrid.** Elles datent du 23 juin, v. p. 3, 25. Enfin les bulles que la Cour de Madrid attendait de Rome pour autoriser l'aliénation d'une partie des biens ecclésiastiques au profit de l'État sont arrivées vers la fin de juillet<sup>45</sup>.

**Rome et l'Église helvétique,** v. p. 22, 26. Le *Journal du Commerce* du 6 août dit qu'il paraît que les plénipotentiaires suisses ont présenté à Rome un *Mémoire* contenant leur ultimatum, et que, s'il n'est pas accepté, ils retourneront en Suisse.

**Rome et l'Église germanique.** Celui du 8 assure que l'organisation ecclésiastique des États allemands, préparée à Francfort, sera communiquée au Saint-Père, et qu'il sera ouvert une négociation pour la faire adopter dans son ensemble par la Cour de Rome.

---

<sup>43</sup> Pierre-Joseph Chappuis (1798-1867). Originaire de Develier, prêtre, il devint membre de la Compagnie de Jésus le 25 octobre 1820. Il résida en Allemagne, à Brigue, puis à Fribourg où il exerça les fonctions de père ministre jusqu'au Sonderbund (1847). Obligé de quitter la Suisse, il s'installa à Münster en Westphalie, E. Folletête, « Rauracia sacraou dictionnaire historique du clergé catholique jurassien. II : clergé régulier », in *Actes SJE*, 38, 1933, p. 85. Trois de ses sœurs étaient visitandines à Fribourg, la quatrième était chez les capucines de Montorge, près de Fribourg ; un de ses frères aînés fut également jésuite, *Actes de la Société jurassienne d'émulation, réunie à Delémont, 7 octobre 1863, 15<sup>e</sup> session*, Porrentruy, V. Michel, 1864, p. 228-229. Voir aussi M. Michaud, *La Contre-révolution dans le canton de Fribourg, op. cit.*, p. 368.

<sup>44</sup> Jean-François-Melchior-Louis d'Uffleger (1769-1845). Il étudia le droit public ecclésiastique et le droit pénal à l'université catholique de Strasbourg. Membre des Deux-Cents, puis sous-commissaire d'État en 1791, il fut un farouche opposant à la Révolution. Archiviste d'État en 1801, membre de la justice française à Fribourg en 1803, juge au tribunal français de Fribourg en 1805, puis au tribunal civil de première instance pour l'arrondissement de Fribourg en 1812, il fut un théoricien de la Contre-Révolution. Dans la ligne d'un Bonald, il dénonçait les Lumières, les francs-maçons, les protestants et tous autres novateurs, diabolisant la Révolution. Partisan convaincu de l'indissociable alliance entre patriciat et Église, il liait leur sort et la chute du patriciat en 1830 marqua la fin de ses espoirs. Il prônait le fait que l'enseignement appartenait à l'Église de droit divin, ce qui explique son action en faveur du rétablissement des jésuites dans le canton de Fribourg. F. Python, « "Je suis allemand d'origine et de cœur": la doctrine politique de Jean-François-Melchior-Louis d'Uffleger (1769-1845) », in F. Python (dir.), *Pouvoirs et société à Fribourg sous la Médiation (1803-1814)*, actes du colloque de Fribourg, 11 octobre 2003, Fribourg, Academic Press, 2005, p. 111-133. Sur le rétablissement des jésuites en Suisse, voir aussi le très partial mais détaillé ouvrage de J. Créteineau-Joly, *Histoire du Sonderbund, op. cit.*

<sup>45</sup> Voir *supra*, note 10.

N° 419. *L'Ami de la religion et du roi...* 15 août

**Sur le veto en Angleterre. Église d'Irlande.** Suite des discussions en Irlande sur le veto que le roi d'Angleterre réclame dans l'élection des évêques catholiques, et que le clergé proposait de lui accorder, ce qui a donné lieu en Irlande à de grandes discussions<sup>46</sup>. À ce sujet les évêques de cette île envoyèrent quelques-uns de leurs évêques à Rome. Dans le n° 334, tome XIII, p. 321, le rédacteur a annoncé que le bureau catholique de Dublin, parti opposé au veto, y avait aussi député le P. Richard Hayes<sup>47</sup>, religieux franciscain d'Irlande ; cet article est consacré à rapporter la conduite imprudente de ce religieux à Rome, où il était arrivé le 25 octobre 1815. Il obtint audience du Saint-Père le 9 novembre 1815, les 9 janvier, 7 mars et 6 octobre (1816). Le 25 mai 1817, deux jours après la séance

p. 12. **1818. Août.**

de la congrégation de la Propagande (22 mai) pour discuter le plan de nomination des évêques d'Irlande par le clergé, M. Hayes reçut l'ordre de quitter Rome dans les 24h et l'État de l'Église sous 3 jours. Et ce fut le 18 juillet 1817 qu'il fut escorté jusqu'aux frontières. Il arriva en Irlande le 24 septembre. Le bureau catholique de Dublin écrivit le 19 juillet 1817 à Rome pour se plaindre de la conduite qu'on tenait envers son député. Le pape y a répondu par un bref en date du 21 février 1818, pour rendre compte de la conduite peu mesurée de M. Hayes. Le rédacteur le rapporte tout entier en français.

---

<sup>46</sup> Voir cahier VIII, note 199.

<sup>47</sup> Richard Hayes. Franciscain irlandais, il fut député à Rome par le Bureau catholique de Dublin le 16 septembre 1815. À Rome, il se fit remarquer par son refus de s'adresser au cardinal Consalvi, « sous prétexte qu'il encourrait le blâme de ses commettants s'il reconnaissait au ministre politique du souverain pontife le droit d'intervenir dans les affaires religieuses irlandaises. » Pie VII lui indiqua pourtant au cours de deux premières audiences qu'il devait remettre ses représentations audit cardinal ; il se rendit effectivement chez le cardinal Consalvi pour manifester sa colère. L'objet de sa députation était de présenter un plan demandant la nomination des évêques d'Irlande par le clergé, ce qui aurait l'avantage d'empêcher la mise en place du veto gouvernemental et de neutraliser l'influence du cardinal Consalvi, dont il pensait qu'il ne ferait que suivre le bon plaisir du ministère anglais. Le comportement d'Hayes, et ses discours publics sur les intrigues de ses adversaires, bloquèrent les négociations et le plan fut soumis à l'examen de la congrégation de la Propagande. Mais en Irlande même, un début d'accord apparut en 1816, qui fut ruiné par la publication en février 1817 d'une lettre d'Hayes au Bureau de Dublin, dans laquelle il accusait Consalvi d'être d'intelligence avec le gouvernement anglais pour sacrifier les droits des catholiques. Le 24 mai 1817, Hayes fut expulsé de Rome sous les 24 h et des États pontificaux dans les trois jours. Malade, il refusa de partir et fut reconduit *manu militari* à la frontière le 18 juillet. O'Connell prit sa défense et accusa Consalvi de collusion avec le ministère anglais et Hayes, de retour à Dublin le 24 septembre, rendit un rapport de même nature en décembre. Il fallut finalement que Pie VII écrive une lettre aux membres du Bureau le 21 février 1818, dénonçant les mensonges d'Hayes, pour que celui-ci reconnaisse ses torts au cours de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1818, D. Bowen, *The Protestant crusade in Ireland, 1800-70: a Study of Protestant-Catholic Relations between the Act of Union and Disestablishment*, Dublin, Gilla and Macmillan ; Montréal, McGill-Queen's University Presse, 1978, p. 96 et suiv. ; M. R. A. Henrion, *Histoire générale de l'Église, op. cit.*, 1841, t. 13, p. 83-88.

*Sœurs de la Providence*. p. 27. Les sœurs de la divine Providence<sup>48</sup>, destinées à l'éducation de la jeunesse, surtout dans les campagnes, sollicitent des âmes pieuses des secours pécuniaires pour bâtir leur chef-lieu à Portieux, diocèse de Nancy. Elles sont au nombre de près de 400 sœurs.

*M. Mazenod*. p. 28. L'abbé de Mazenod<sup>49</sup> a formé à Aix-en-Provence un établissement de missionnaires pour les campagnes.

*Institutiones theologicae de jure*. p. 31. *Institutiones theologicae ad usum seminarii Cenomanensis* (Mans)... tome I<sup>us</sup> continens tractatum de jure, injuris et restitutione. 2 fr. Le rédacteur annonce une suite qui traitera des contrats. L'auteur établit ses principes d'après le droit nouveau<sup>50</sup>.

*M. de Wessenberg*. M. de Wessenberg était les 1<sup>ers</sup> jours d'août à Fribourg en Brisgau. Attendu à Constance, il continuera à y exercer les fonctions d'administrateur général de l'évêché de Constance. On assure comme certain qu'il sera nommé par la Cour de Karlsruhe (de Bade) évêque territorial du grand duché, aussitôt que la nouvelle organisation ecclésiastique de ce pays sera définitivement arrêtée. (*Journal du Commerce* 11 août).

---

<sup>48</sup> Fondée en 1762 par l'abbé Jean-Martin Moyë (1730-1793), vicaire de Saint-Victor de Metz, la congrégation des sœurs de la Providence était vouée à l'éducation des jeunes filles pauvres dans les campagnes. Elle reprit ses activités dès 1802 sous la direction de Claude-Eusèbe Feys (1760-1839), chanoine honoraire de Saint-Dié et curé de Portieux en 1703. Leurs statuts furent approuvés par Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, le 13 mars 1816 et confirmés par l'ordonnance du 2 août 1816, J.-M. Moyë, *Statuts des Soeurs de la Providence, précédée de l'histoire de leur établissement et des lettres de M. Moyë*, Saint-Dié, impr. de Trotot, 1826, pp. 4-14 et 116-124.

<sup>49</sup> Charles-Joseph-Eugène de Mazenod (saint ; 1782-1861). Issu d'une famille de magistrats lyonnais, il suivit ses parents en émigration et revint en France en 1800. Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1808, il se réfugia dans le diocèse d'Amiens à sa fermeture en 1811. Ordonné par Mgr de Mandoulx en décembre 1811, il partit à Aix-en-Provence et fonda en 1813 une congrégation de la jeunesse chrétienne consacrée à la Vierge. En 1816, il regroupa plusieurs prêtres pour prêcher des missions paroissiales en provençal sous le nom de Missionnaires de Provence. Ceux-ci prirent en charge en 1818 le monastère de Notre-Dame du Laus dans les Hautes-Alpes, qui devint le foyer de rayonnement de leurs missions et les incita à rédiger des constitutions. Devenus Oblats de Saint-Charles en 1825, ils prirent le nom d'Oblats de Marie-Immaculée en 1826. Mazenod resta leur supérieur général jusqu'à sa mort. Nommé évêque *in partibus* d'Icosie en 1832, il succéda à son oncle comme évêque de Marseille en 1837. Son œuvre missionnaire lui a survécu. Il fut béatifié le 19 octobre 1975 et canonisé le 3 décembre 1995, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 335-336 ; voir J. Leflon, *Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur des Missionnaires oblats de Marie Immaculée, 1782-1861*, Paris, Plon, 1957-1965, 3 vol.

<sup>50</sup> *Justice et contrats* par Jean-Baptiste Bouvier (1783-1854), prêtre du diocèse du Mans et futur évêque du Mans (1834-1854), sous l'autorité de Michel Joseph Pidoll Von Quitenbach, évêque du Mans depuis 1802 (voir cahier IV, note 80). L'expression « droit nouveau » se rapporte au Code civil. Il s'agissait en l'occurrence d'adapter au nouveau code les références au droit civil (d'Ancien Régime) dans les manuels de théologie élémentaire, sur les questions de justice et de contrat (salaires, rentes, monopole, propriété). Jean-Baptiste Bouvier publia trente traités entre 1818 et 1833, réunis en 6 volumes qui furent réédités une cinquantaine de fois entre 1834 et 1900. D'après le P. James Healy, ses ouvrages furent remaniés, dans les éditions des travaux de Bouvier postérieures à 1853, « dans le sens des suggestions de Rome sur les tendances gallicanes ». Il fut la principale référence pour une soixantaine de séminaires en France pendant cinquante ans et supplanta la *Théologie* de Bailly qui fut mise à l'Index en 1852, J. Healy, *The Just Wage, 1750-1890 : A Study of Moralists from Saint Alphonsus to Leo XIII*, The Hague, M. Nijhoff, 1966 [rééd. Dordrecht, 2013], p. 263-267 ; ARR, t. XVII, mercredi 12 août 1818, n° 418, p. 31-32.

p. 13. **1818. Août.**

**Jésuites dans le canton de Fribourg.** Toujours de nouvelles menées dans plusieurs cantons suisses (Soleure et Fribourg) pour y obtenir le rétablissement des jésuites. Une partie des catholiques désapprouve ces manœuvres, et on espère qu'on ne parviendra pas à y établir cette corporation. Les affaires diocésaines de la Suisse catholique sont toujours en suspend. (*Idem*).

**Paccanaristes, du nom du P. Paccanari<sup>51</sup> qui en 1804 les établit à Rome.** Les partisans du rétablissement des jésuites redoublent chaque jour dans le canton de Fribourg d'activité. Ces jésuites eux-mêmes, ou plutôt ces moines paccanaristes, mettent toute espèce de ressort en jeu pour parvenir à leurs fins. Ils permettent aux uns de prêcher l'obéissance passive, aux autres d'employer leur influence à opérer le retour des anciennes institutions... la grande majorité des deux conseils est contre le projet de rétablissement...

**Les mois de Marie Godinot.** Le clergé de Fribourg a formellement désapprouvé un livre intitulé : Les mois de Marie, qui contient une espèce de liturgie adaptée aux dogmes professés par les moines paccanaristes. L'auteur (Godinot<sup>52</sup>) est lui-même un de ces moines [en appel de note : *Godinot réside à Fribourg, Journal du Commerce 14 août*].

---

<sup>51</sup> Niccolo Paccanari (1771 ou 1773-1811). Né à Trente, ce laïc, membre de la garnison du château Saint-Ange, fonda en 1797 l'association des Pères de la Foi dont le but était de travailler au rétablissement de la Compagnie de Jésus. Composée d'anciens jésuites et de plus jeunes membres, l'association fusionna en 1799, à la demande de Pie VI, avec les Pères du Sacré-Cœur de Joseph Varin. Mal perçus par la Compagnie maintenue (Russie) ou nouvellement rétablie (Naples), Paccanari « que Pie VII lui-même, écrit Scipion de Ricci, finit par faire enfermer pour le reste de ses jours, à cause du système de quietisme et de libertinage au moyen duquel il était parvenu à abuser de ses pénitentes », fut libéré par les troupes du général Miollis et mourut noyé dans le Tibre, dans d'étranges circonstances selon le biographe de l'évêque de Pistoie. Après le rétablissement des jésuites, les Pères de la Foi furent intégrés, uns par uns et avec méfiance, dans la Compagnie, P. Kilroy, *Madeleine-Sophie Barat, op. cit.*, p. 64-66 ; L. J. A. de Potter, *Mémoires de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et Prato, sous le règne de Léopold d'Autriche, grand-duc de Toscane*, Bruxelles, Labroue & Cie, 1857, p. 286-289. Pour une étude complète et récente, voir E. Fontana Castelli, *La Compagnia di Gesù sotto altro nome : Niccolò Paccanari e la Compagnia della fede di Gesù : 1797-1814*, Roma, Institutum historicum S. I., 2007.

<sup>52</sup> Nicolas Godinot (1761-1841). Né à Reims, docteur en théologie après des études à Paris, la Révolution l'empêcha de prendre possession de la chaire d'Écriture Sainte à la Sorbonne. Émigré, il s'enrôla dans l'association des Pères de la Foi à Dillingen en Bavière puis résida à Rome. Envoyé au collège de Sion en 1805, il y enseigna la philosophie et fut préfet des études et prédicateur. Les Pères de la Foi de Sion, alarmés par la réputation de Paccanari, firent scission en 1806 et obtinrent du pape en 1810 la permission de s'unir aux jésuites de Russie. Chassé du Valais par les troupes françaises, Godinot se fixa au collège Fribourg comme prédicateur. Entré dans la Compagnie, il fut nommé supérieur du collège de Sion et reçut comme mission de remettre la Société en possession du collège de Fribourg, ce qui fut fait en 1818. De nombreux jésuites fuyant la Belgique et les Pays-Bas se réfugièrent en Suisse, si bien qu'il devint possible de créer une vice-province de Suisse (1821) dont le père Godinot fut nommé vice-provincial. Appelé en 1824 à succéder au P. Richardot comme provincial de France, il affronta le plus fort de la campagne antijésuite de la Restauration. Il se démit en 1830 et retourna en Suisse, à Estavayer-le-Lac, puis à Fribourg où il continua à prêcher. Son biographe souligne pieusement qu'il mourut durant le mois de Marie, pour qui il avait une dévotion particulière, A. Guidée, *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la compagnie de Jésus, op. cit.*, t. 2, p. 157-176. *Le mois de Marie* est attribué au P. Drach, jésuite qui partit pour le Valais avec Godinot, sans doute publié vers 1810. Il semble que la dévotion mariale ait été ancienne à Fribourg, ce qui permit un développement rapide de la dévotion du Mois de Marie après 1812, E. Terwecoren, *Collection de Précis historiques, mélanges littéraires et scientifiques*, XX<sup>e</sup> année, Bruxelles, Vandereydt ; Paris, E. Repos, 1871 : « Lettre sur l'origine du Mois de Marie », p. 206-216 et « Origine et progrès du Mois de Marie en Suisse », p. 231-234.

**Église d'Espagne.** Les ministres de la cour de Madrid sont désappointés par les bulles qui y sont arrivées vers le 20 juillet. Une partie du plan du ministre des Finances était fondée sur l'aliénation d'une certaine quantité de biens de l'Église, avec l'autorisation et la sanction du pape. Alarmé d'une pareille mesure, le clergé avait envoyé à Rome des députés pour s'opposer au ministre espagnol, et l'on assure maintenant qu'ils ont si bien réussi, que les ministres de Sa Majesté se trouvent dans l'impossibilité d'agir d'après le plan de M. Garay. (*Journal du Commerce* 12 août). Ce fait ne fait pas l'éloge du clergé espagnol, prouve qu'il ne s'intéresse pas au bien de la nation auquel il préfère le sien propre. Que feront les ministres et le roi ?

p. 14. **1818. Août.**

**Église germanique.** Les diverses Cours qui avaient envoyé à Francfort des députés pour les affaires ecclésiastiques des catholiques de leurs États ont approuvé en entier les travaux de ses délégués. La commission n'a pas encore été autorisée à publier le résultat de ses travaux, que toute l'Allemagne attend avec la plus vive impatience ; mais on en sait assez pour être convaincu que toutes les décisions prises sont conçues dans un esprit conforme à la vraie discipline. La commission attend de nouvelles instructions avant de procéder à l'élection des députés qu'elle choisira dans son sein pour se rendre à Rome et y ouvrir une négociation, afin d'arrêter avec le pape l'organisation définitive des États qui ont concouru aux travaux de la commission. On regarde à Francfort le succès de cette mission comme fort douteux. (*Journal du Commerce* 13 août).

**Église de Smyrne.** V. p. 18. Le rétablissement de l'évêché de Smyrne, par le pape, a eu une heureuse influence sur les progrès de la religion catholique dans cette ville. V. page 18.

**Spina légat.** Le cardinal Spina (archevêque de Gênes) a été nommé légat à Bologne à la place du feu cardinal Lante.

**Catholiques à Jérusalem.** Les catholiques ont éprouvé quelque adoucissement à la persécution qu'ils souffraient par les ordonnances que les Grecs ont surprises au gouvernement turc, pour empêcher les premiers d'exercer leurs pratiques religieuses à Jérusalem et au tombeau du Sauveur. Les catholiques doivent cette faveur à un présent de 250 000 piastres qu'ils ont fait au Pacha de Judée... (*Journal du Commerce* 15 août). Je crois que l'ambassadeur français, M. Rivière, et l'abbé Janson y ont plus contribué. V. juillet 1818, p. 100.

p. 15. **1818. Août.**

**Hérard.** La nièce du défunt Charles Hérard, prêtre de l'Oratoire, ancien supérieur de l'institution de Lyon, décédé à Troyes, sa patrie, le 22 décembre 1817, m'a remis son portrait, gravé à Paris.

**Doublet.** M. Doublet<sup>53</sup> l'aîné, curé desservant de Saint-Martin-les-Vignes, faubourg de Troyes, n'a été destitué de sa place et interdit de toutes ses fonctions, que pour avoir assisté en manteau long aux obsèques du P. Hérard, qui, par les soins de M. Perard<sup>54</sup> [sic], curé de Saint-Rémi, a été inhumé avec tous les honneurs dûs à son caractère et à ses vertus.

Depuis la prétendue réconciliation de M. de Boulogne, évêque de Troyes, avec son clergé, M. Doublet n'a obtenu que la permission de dire la messe. M. son frère puîné, curé de Saint-Pantaléon<sup>55</sup> de cette ville, ne pense pas aussi bien que son frère.

**Daléas.** La vente des meubles et de la bibliothèque de M. Daléas s'est faite depuis le milieu d'août.

**Chronique religieuse.** La 4<sup>e</sup> livraison a paru. Le rédacteur y réfute les observations de M. de Lamennais sur l'ordre du ministre de l'Intérieur aux professeurs de théologie d'enseigner les quatre articles de l'assemblée de 1682. Le rédacteur n'a pas tiré tout le parti de sa réfutation.

p. 16. **1818. Août.**

N° 420. *L'Ami de la religion...* 19 août

**Apocalypse par L. B.** *Explication de l'Apocalypse, d'après l'Écriture Sainte et l'histoire ecclésiastique* ; par M. Louis Bridou, avec cette épigraphe...<sup>56</sup>

Le rédacteur réfute cet ouvrage dans son sens, c.-à.-d., que l'auteur y professant son attachement aux vérités fondamentales de l'Église, principalement sur celles de la grâce, attaquées par le pélagianisme, il l'accuse d'être du parti, qualification qu'il ne cesse de donner aux prétendus jansénistes. Il ne lui en a pas fallu d'avantage [sic] pour condamner une partie du système de l'auteur, et chercher à le tourner en ridicule. Le rédacteur à son usage ne prouve rien : il eût dû louer les motifs pieux de l'auteur, tout en lui faisant des observations justes et raisonnables que l'auteur mérite, et avec la modération chrétienne.

p. 40. Le rédacteur parle d'un autre ouvrage sur l'Apocalypse, intitulé : Exposition méthodique de l'Apocalypse conforme à la tradition de l'Église catholique, c.-à.-d., au

---

<sup>53</sup> Voir cahier IX, note 46.

<sup>54</sup> Siméon Perrard, il fut curé de Saint-Aventin, puis curé de Saint-Rémi à Troyes.

<sup>55</sup> Non identifié.

<sup>56</sup> *Sensum tuum quis sciet, Domine, nisi tu dederis sapientiam et miseris Spiritum tuum de altissimis* : Et qui pourra connaître votre pensée, Seigneur, si nous ne donnez pas vous-même la sagesse, et si vous n'envoyez votre Esprit-Saint du plus haut des cieux, Sa, IX, 18. Et Picot de s'amuser : « Nous pouvons donc nous tenir pour assurés que l'auteur a été inspiré comme les prophètes, et que son plan provient d'une sagesse divine », *ARR*, t. XVII, mercredi 19 août 1818, n° 420, p. 53.

jugement relatif à la conversion des Juifs à la fin du monde<sup>57</sup>. Le rédacteur en blâme et en loue diverses parties. J'ai lu cet écrit qui ne forme que 24 p. in 8°. C'est plutôt un plan et un canevas d'explication, qui pêche dans son fondement en n'appliquant l'explication de l'Apocalypse qu'aux temps qui suivent le retour des Juifs et la fin du monde<sup>58</sup>. Voyez juin 1818, page 82.

**Missions.** p. 42. Grand éloge des missions, de leur utilité, contre les écrits libéraux et philosophiques qui les avilissent.

**Blanchard, puriste.** p. 45. On a saisi, en août, à la douane, à Saint-Malô, des ballots de livres que l'abbé Blanchard, qui est en Angleterre, envoyait en France pour séduire les prêtres et les fidèles attachés à la petite Église des puristes.

p. 17. **1818. Août.**

**Secte de Kloos.** On ne peut pas douter de l'existence d'une secte assez nombreuse de fanatiques qui s'est répandue entre Dresde et Leipsick. Leur chef est un coupeur de paille nommé Kloos. Ils suivent, disent-ils, l'Ancien Testament et offrent des sacrifices, même humains, à la divinité. On a fait occuper par des troupes le pays qu'ils infestaient. Les principaux sont saisis, entre autres ce Kloos qui s'était enfui et qu'on a arrêté à Meissen (*Journal du Commerce* 16 et 17 août). [Rajout : *Il s'est lui-même livré aux tribunaux.* v. *Journal du Commerce* 2 septembre.]

**Tolérance religieuse.** Au sujet de l'impression des œuvres complètes de Diderot, le *Journal du Commerce* du 16 et 17 août donne un article sur la tolérance religieuse que certains fanatiques appellent indifférence, et prouve que le fanatisme est impuissant pour former une ligue et troubler la paix de l'État.

---

<sup>57</sup> L'auteur est le comte Carlo Pasero da Corneliano (1790-1845), Piémontais expatrié en France, J. Halbronn, *Le texte prophétique en France : formation et fortune*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1999, t. 2, p. 787. Il publia en 1820 l'*Histoire du Juiferrant, écrite par lui-même, contenant une esquisse rapide et véridique de ses admirables Voyages depuis environ dix-huit siècles*, Paris, Renard, 1820. Voir E. Menascé, *L'Ebreo errante: metamorfosi di un mito*, Milano, Cisalpino, 1993, pp. 18 et 226.

<sup>58</sup> L'exégèse traditionnelle plaçait l'épisode de la conversion des juifs juste avant la fin des temps. Mais, de Duguet à Agier, cette conversion fut peu à peu placée bien avant la fin des temps, ouvrant un temps intermédiaire entre la conversion des juifs et le combat final, période d'abord conçue comme un millenium spirituel sans avènement intermédiaire du Christ (Duguet), évoluant ensuite vers un millenium plus messianique marqué par la venue du prophète Élie (Étemare), pour aboutir chez Houbigant à un nécessaire avènement intermédiaire du Christ. Le problème posé par cet avènement intermédiaire était qu'il supposait une 3<sup>e</sup> venue du Christ sur terre quand les Écritures n'en annonçaient que deux. Il fut résolu par le jésuite Lacunza qui conclut que le Christ ne quitterait pas la terre entre la fin du millenium et son combat final contre l'Antechrist. Agier adopta cette interprétation, qui prévoyait donc un jugement pour les justes et les vivants en début de millenium et un jugement pour les réprouvés et les morts au jugement dernier, C. Maire, « Les jansénistes et le millénarisme : du refus à la conversion », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 63-1, janvier-février 2008, p. 7-36 ; sur le figurisme au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir aussi C. Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation : le jansénisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1998.



**Jésuites.** Les députés formant le congrès ecclésiastique à Francfort ont fait unanimement la déclaration que leurs souverains s'engageaient à n'admettre sous aucun prétexte les jésuites dans leurs États. *Journal du Commerce* 19 août.

**Persécutions à Alep.** V. p. 22. On accuse les Grecs d'avoir excité contre les chrétiens latins une violente persécution dans laquelle plusieurs de ces derniers ont perdu la vie. L'évêque grec avait obtenu un hatti-schériff qui l'autorisait à ces violences. Le pacha d'Alep a, de son autorité privée, fait suspendre ces mesures intolérantes, fondé sur le Coran qui n'admet aucune acception entre les sectes chrétiennes.

**Institution des évêques.** *Dissertation historique sur l'élection et sur l'institution des évêques, dans les différents siècles de l'Église*, par L.C.D.T.<sup>59</sup> Brochure in 8° 1 fr chez Bailleul, rue Sainte-Anne, n° 71.

p. 18. **1818. Août.**

N° 421. *L'Ami de la religion...* 22 août

**Sur la réunion des diverses communions chrétiennes, par M. de Starck.** *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*, par M. de Starck<sup>60</sup>. 1 vol. in 8° 6 fr.

Second article (voyez le 1<sup>er</sup>, n° 396, 27 mai).

M. de Starck est protestant. Dans sa seconde soirée, il poursuit ce qu'il avait si bien commencé dans la 1<sup>ère</sup>, et continue à faire voir que le protestantisme trouve dans sa constitution même le germe de ses décadences. Ses entretiens sont entre lui, sous le nom d'abbé Odilon, et deux interlocuteurs. Un catholique ne parlerait pas mieux en faveur du catholicisme. Mais le rédacteur, p. 56 et suiv. observe judicieusement que M. de Starck s'enveloppe dans des obscurités pour ne point abjurer une secte dont il démontre les vices fondamentaux.

**Archevêché de Smyrne**, v. p. 14. p. 60. Le pape a rétabli, à la fin de mars dernier, le siège archiépiscopal de Smyrne. Dans la mission que M. Louis Cordelli, de l'ordre des mineurs réformés, nouvel archevêque, y a établi, l'abbé Jansony a prêché en français.

Retraite ecclésiastique à Bayeux.

**Vansoens bénit un mariage non légitime.** Le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Louvain a condamné à 100 fr d'amende le Sieur Vansoens, curé de Corthuacken, pour avoir donné la bénédiction

---

<sup>59</sup> Le chevalier du Tibre, pseudonyme du comte Carlo Pasero da Corneliano.

<sup>60</sup> Johann August von Starck (1741-1816). Théologien et essayiste allemand, ce franc-maçon rejoignit après la Révolution les thèses antimaçonniques de Barruel dans son ouvrage *Der Triumph der Philosophie im achtzehnten Jahrhundert* publié en 1803.

nuptiale à des personnes non mariées devant les magistrats de l'état civil. (*Journal du Commerce* 20 août).

**Église germanique.** Parmi les résolutions arrêtées par le comité ecclésiastique de la diète germanique, on cite les suivantes : Il y aura un

p. 19. **1818. Août.**

archevêque à raison de 800 000 individus, et un évêque à raison de 30 000. Le traitement de l'archevêque sera de 20 000 florins, et celui de l'évêque de 10 à 12 000 florins. Il y aura un seul évêque pour le grand-duché de Bade, et un seul pour le royaume de Wurtemberg. Les Cours de Hesse, Hesse-Darumstradt et Nassau placeront les catholiques de leurs États, qui sont en petit nombre, sous la juridiction de l'évêque de Mayence. (*Id.*).

**Histoire des conciles.** *Considérations sur l'histoire des principaux conciles, depuis les Apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident sous l'empire de Charlemagne*, par de Potter. 2 vol. in 8°, rue Gît le Cœur, n° 10, prix 10 fr, voyez *id.*

**Histoire des religions du monde.** Les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livraisons de l'Histoire des religions, des mœurs, de l'idolâtrie, du fanatisme &c et les cérémonies religieuses de tous les peuples du monde<sup>61</sup>, viennent de paraître. Il y aura 6 vol. Chaque livraison est de 7 fr 50 c. ornée d'un grand nombre de gravures. Rue des Marais, n° 18, faubourg Saint-Germain.

**Église des puritains à Genève**, v. p. 23. Les ultra-calvinistes, ou puritains, purs, qui veulent conserver la doctrine de Calvin, ont donné au commencement d'août une organisation

---

<sup>61</sup> *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picart, avec une explication et quelques dissertations curieuses (rédigées par J. Fr. Bernard, libraire éditeur, Bernard, ministre à Amsterdam, Bruzen de La Martinière et autres) d'après les ouvrages de Richard Simon, de J. Abbadie, Dupin, de l'abbé Thiers, du P. Le Brun, de Burnet, de Phélippeaux, de Sales, de Boulainvilliers, de Gagnier, de Reland, du P. Charlevois, de Kaempfer, de Garcilasso de La Vega, etc., Amsterdam, J. Fr. Bernard, 1723-1743. Réédité en 1783 par Poncelin de La Rocre Tilhac et autres de la Société de gens de lettres. Joseph-Marie Quérard le commente ainsi : « Ouvrage dont les gravures forment le seul mérite. Le texte de l'édition originale, disent les auteurs de la *Biographie universelle*, défigure, pour les tourner en ridicule, les dogmes et les rites de l'Église catholique. Celui de l'édition de 1783 insulte toutes les communions chrétiennes. ». Nouvelle éd. revue et augmentée par MM. de L'Aulnaye et Grégoire, Paris, Prudhomme, 1807-1809, [édition ne figurant pas au catalogue de la BnF, qui mentionne en revanche l'*Histoire générale et particulière des religions et du culte de tous les peuples du monde, tant anciens que modernes, par M. Delaulnaye*. Paris, Fournier le jeune, 1791-1792]. Nouv. éd. (celle mentionnée par Rondeau) : *Histoire des religions, des mœurs et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, et de l'idolâtrie, du fanatisme, &c. d'un grand nombre de nations*, avec 638 gravures, d'après le texte original et édition 1807-1809, avec gravures de Picart, aug. de l'*Histoire des religions des peuples découverts depuis 1837, des sectes religieuses, etc., des événements survenus dans le clergé et l'église catholique en France depuis 1789, origine de la sainte ampoule, sacre des rois de France, sacre de Napoléon, la fête de l'être suprême, la fête de la raison, le culte des théophilanthropes, les changements de calendrier, les concordats de Pie VI et Pie VII ; Histoire et origine de la franc-maçonnerie en Angleterre, en Écosse, France, en Italie, etc., etc.*, Paris H. Nicolle, 1816-1819. « Cette édition a été faite d'après celle de 1807-1809, mais on a retranché les dissertations purement théologiques », J. M. Quérard, *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*, Paris, Chez Firmin Didot, père et fils, 1835, t. 7, p. 137-138.*

régulière à leur Église. Ils ont un haut et bas clergé, des anciens, des diacres, et le Sieur Empaytaz, ci-devant secrétaire de Mme Krüdener est leur doyen<sup>62</sup>. Leurs assemblées sont très fréquentées à la campagne. Un des nouveaux puritains a publié un manifeste pour disculper sa secte des imputations dirigées contre elle, et invite tous les réformés de Genève de quitter les bannières d'Arius<sup>63</sup> et de Socin<sup>64</sup> pour revenir à ce qu'il appelle la religion de nos pères. Ce manifeste est écrit avec assez de talent, on l'attribue à l'avocat G... grand partisan du péché originel et des peines éternelles &c.... (*Journal du Commerce* 21 août).

**Tolérance religieuse.** Contre la prétendue tolérance simulée et jésuitique de la Quotidienne. Id. *article variétés*<sup>65</sup>.

p. 20. **1818. Août.**

*Précis historique des journaux ecclésiastiques qui ont paru depuis 1795 jusqu'à 1818.*

N° 422. *L'Ami de la religion...* 26 août

---

<sup>62</sup> Voir cahier IX, note 41.

<sup>63</sup> Arius (256-336). Fondateur de l'arianisme, qui établit une hiérarchie dans la Trinité. Voir C. Stead, *Doctrine and philosophy in early Christianity: Arius, Athanasius, Augustine*, Aldershot, Ashgate, 2000 ; R. E. Rubenstein, M. Vovelle (préf.), *Le jour où Jésus devint Dieu : l'« affaire Arius » ou la grande querelle sur la divinité du Christ au dernier siècle de l'Empire romain*, Paris, Éd. la Découverte, 2001 ; J. de Roulet, *Tolérance dans l'Église ? Une réponse du deuxième siècle : d'Irénée à Arius*, Nidau, J. de Roulet ; [Paris], [A. Nguyen], 1998.

<sup>64</sup> Fausto Sozzini, dit Socin (1539-1604). Issu d'une famille distinguée de juristes de Sienne, il suivit les traces de son oncle, Lelio Sozzini, dans la Réforme et développa une interprétation des Écritures qui privilégiait le Nouveau Testament comme seule source de vérité, rejetait la Trinité comme « contraire à la droite raison » (unitarisme), et reconnaissait comme frères tous ceux qui cherchaient à mettre en pratique l'enseignement de Jésus-Christ. Condamné par Rome, il rejoignit en Pologne la communauté protestante antitrinitaire des Frères polonais et publia le *Catéchisme de Racow* (1574). Son système de pensée fut appelé socinianisme à partir de 1628. Voir J. P. Osier, *Faust Socin ou le christianisme sans sacrifice*, Paris, Cerf, 1996 ; M. Baron, *Les unitariens*, Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>65</sup> La *Quotidienne* avait réagi à plusieurs articles du *Journal du Commerce* contre l'intolérance religieuse et développé l'argumentaire classique de l'Église sur la tolérance. Après avoir commenté les risques de la « tolérance conditionnelle (ou si l'on veut jésuitique) » défendue par *La Quotidienne*, en soulignant que « si l'on doit supporter l'erreur seulement tant qu'on ne pourrait la détruire sans s'exposer à des maux plus grand que ceux que l'on veut éviter, tout dépendra d'une arbitraire évaluation de ces différents maux », l'article continue par une provoquante profession de foi en forme de leçon et de dénonciation : « La tolérance est, à nos yeux, de droit divin ; la fantaisie, la fureur d'asservir les autres à notre manière de penser nous paraît impie. Ils se feraient du maître de toutes choses une étrange idée, ceux qui croiraient ici protéger ses intérêts. En voulant justifier leurs, ils avilissent autant qu'il est en eux, une loi trop élevée pour de tels interprètes. S'ils avaient quelque intelligence des choses célestes, ils seraient moins vains sur la terre. Ils seraient sans passion dans leurs rapports avec les hommes, parce que toute passion est indigne de celui qui croit ; et ils diraient de la vérité, avec un père de l'église, *suadenda, nom imperanda*. Ils ne seraient point *indifférents* ; au contraire, ils seraient pleins d'espérance, et par conséquent de charité. Leur espérance ne serait plus celle qui divise les hommes, celle qui a besoin d'un triomphe tout charnel, qui implore au nom de Dieu même des donations et une pompe extérieure, ou qui fait consister la dignité du culte dans le nombre de ses ministres. Cette même droiture qui porterait à sacrifier sa vie plutôt que d'abandonner ou de déguiser sa croyance, nous commande de respecter dans nos semblables une autre croyance qui peut être également forte, également sincère. Ce n'est point indifférence, mais religion réelle ; c'est rendre au Ciel ce qui appartient au Ciel, et rendre à la terre ce qui est trop terrestre, les haines et l'entêtement, les desseins cupides ou la vaine gloire. [...] La tolérance *en attendant* ne serait qu'une trêve. C'est la paix que nous demandons ; c'est la paix et non une tolérance simulée que les premiers chrétiens demandaient aux Césars », *Journal du Commerce*, 21 août 1818, p. 1-2.

*Annales de la religion*, 1795. Notice sur les Annales catholiques et sur les autres ouvrages périodiques qui les suivirent (ou les précédèrent).

*Ses divers titres*. En juin 1795, les évêques et les prêtres constitutionnels répandirent le prospectus d'un journal intitulé Annales de la religion<sup>66</sup>. Les rédacteurs étaient MM. Grégoire, Royer<sup>67</sup>, Desbois de Rochefort, évêques constitutionnels. Adrien Le Clere en fut l'imprimeur.

*Journal de la religion*. M. Leclere s'étant rangé sous l'étendard des prêtres insoumis, forma un nouveau journal sous le titre de Journal de la religion et du culte catholique, dont le rédacteur fut l'abbé Ricard<sup>68</sup>. Il n'en donna que 12 n° s.

*Annales religieuses, politiques &c. 1796*. Au commencement de 1796, le journal reparut sous un autre titre, celui d'Annales religieuses, politique et littéraires. Les rédacteurs furent MM. l'abbé Sicard (sous le nom de Dracis) et Jauffret. Ils en donnèrent 18 n° s, du commencement de 1796.

*Annales catholiques, 1796*. À partir du n° 19, l'abbé de Boulogne devint seul rédacteur de ce journal auquel il fit prendre le titre d'Annales catholiques, quoique les articles continuassent d'être signés Dracis. Le rédacteur ayant dans son 41<sup>e</sup> n°, tome IV, p. 145, parlé contre le Dr Reveillère-Lépeaux<sup>69</sup> [*sic*], par suite de l'affaire du 18 Fructidor an 5 (4 septembre 1797) les *Annales catholiques* furent supprimées, après 20 mois d'existence. Elles forment 3 vol., le dernier n° est du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 1797. L'interruption dura jusqu'à l'époque de la chute du Directoire.

---

<sup>66</sup> Sur les *Annales de la religion*, voir G. Colot, « Une presse catholique en Révolution : la fin des *Nouvelles Ecclésiastiques* à Paris et les *Annales de la religion* », in M. Cottret, V. Guittienne-Mürger, (dir.), *Les Nouvelles Ecclésiastiques : une aventure de presse clandestine*, op. cit., p. 253-274. Selon Catherine Maire, Guénin de Saint Marc, rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, aurait rédigé le premier numéro des *Annales*, « Les jansénistes et le millénarisme : du refus à la conversion », *AHSS*, 63-1, 2008, p. 7-36.

<sup>67</sup> Jean-Baptiste Royer (1733-1807). Curé de Chavannes s/ Suran, député du clergé aux États-Généraux, il fut élu évêque constitutionnel de l'Ain en 1791, puis député à la Convention, où il vota pour la détention perpétuelle du roi. Incarcéré, puis libéré après le 9-Thermidor, il fut l'un des membres fondateurs des Évêques réunis. Chargé de réorganiser le culte dans le diocèse de Paris, il fut élu évêque de Paris (contre Grégoire) en 1798 et fut rapidement en conflit avec son clergé, comme avec les Réunis qui ne lui pardonnaient pas d'avoir été préféré à Grégoire. Démissionnaire en 1801, il rejoignit le petit groupe d'anciens évêques constitutionnels formé par Le Coz à Besançon et se consacra au soin des malades, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., pp. 59-64 et 282-284.

<sup>68</sup> Dominique Ricard (1741-1803). Originaire de Toulouse, doctrinaire, il enseigna au collège d'Auxerre puis fut précepteur des enfants du président Masson de Meslay. Hellénisant averti, son grand œuvre fut la traduction des œuvres complètes de Plutarque. Il fut également le fondateur en 1795 du *Journal de la religion et du culte catholique* (N° 1 (11 vendémiaire an IV [3 octobre 1795]) - n° 12 (28 frimaire an IV [19 décembre 1795])).

<sup>69</sup> Louis-Marie de La Réveillère-Lépeaux (1753-1824). Député du Maine-et-Loire à la Convention puis premier président du Conseil des Anciens, il fut l'un des Directeurs et fomenta le coup d'État du 18-Fractidor pour éliminer les monarchistes, tout comme il fit passer la loi du 22 floréal an VI (11 mai 1798) qui annulait les élections des jacobins. Farouche ennemi du christianisme, il favorisa l'émergence de la théophilanthropie. Contraint à la démission en prairial an VII (juin 1799), il refusa de se rallier à Bonaparte et vécut retiré sous l'Empire, A. Fierro, A. Palluel-Guillard, J. Tulard, *Dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 932-933.

*Annales philosophiques, &c. 1799.* Le 9 novembre 1799 (18 brumaire an 8 N.S.) M. de Boulogne recommença son journal sous le titre d'Annales philosophiques, morales et littéraires. Il fut secondé par l'abbé Guillon<sup>70</sup>, qui avait aussi travaillé sur la fin aux Annales catholiques. Le 1<sup>er</sup>n° parut le 18 nivôse an 9 (8 janvier 1800), et le journal continua jusqu'à la fin de 1801.

*Fragmens de ... 1801.* Dans les derniers temps, il portait le titre de Fragmens de littérature et de morale. 3 vol. entiers qui contiennent des articles de l'abbé Bourlet de Vauxelles<sup>71</sup>, du baron de Sainte-Croix<sup>72</sup>, &c.

p. 21. *1818. Août.*

Ce journal fut supprimé vers la fin de 1801, et son interruption dura 18 mois.

*Annales littéraires, morales... 1803.* En 1803, vers le mois de juin, il reparut sous le titre d'Annales littéraires et morales... Le rédacteur fut plusieurs fois interrompu et obligé de changer de titre.

*Annales critiques.* Le 4<sup>e</sup> vol. porte le titre d'Annales critiques de littérature et de morale. Au commencement de 1806, on fut forcé de cesser les livraisons.

*Mélanges de philosophie, 1806 jusqu'à 1811.* Peu après le mois de juillet 1806, ce journal reparut sous le titre de Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature. Dans le cours de cette année, M. de Boulogne s'associa M. Picot. Dès 1807, il lui en abandonna la rédaction, auteur des 6 derniers volumes jusqu'en 1811, où, après la rupture du concile, les Mélanges furent supprimés ainsi que le Journal des curés, qui paraissait depuis peu.

Ainsi la collection complète des Annales catholiques, philosophiques, littéraires et morales, et des Mélanges de philosophie, depuis 1796 jusqu'en avril 1811 forment 19 vol. in 8° et 3 portions de vol. 200 fr.

---

<sup>70</sup> Voir cahier VI, note 21.

<sup>71</sup> Simon-Jérôme Bourlet de Vauxelles (1733-1802). Né à Versailles, il fut prédicateur du roi, chanoine de Noyon, lecteur du comte d'Artois, conservateur de la bibliothèque de l' Arsenal (1787) et abbé de Massay. Il collabora au *Mercure*, au *Journal de Paris* et au *Mémorial*. Frappé par la politique répressive du Directoire envers les journalistes, il fut déporté à l'île d'Oléron en nivôse an VII (janvier 1799). Connu pour son édition des *Lettres de Mme de Sévigné* en 1801, il a également participé à la relecture de la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* en 1798.

<sup>72</sup> Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem de Clermont-Lodève de Sainte-Croix (1746-1809). Originaire du Comtat, il fit ses études chez les jésuites d'Avignon avant de s'engager dans la carrière des armes. Ayant quitté le service en 1770, il se consacra à l'histoire, et particulièrement à l'Antiquité. Partisan des réformes, il fut député à l'assemblée des États comtadins, mais perdit tous ses biens lors du rattachement du Comtat à la France. Membre de l'Institut en 1803, il se consacra à l'étude et publia de nombreux ouvrages érudits sur le monde antique, A.-I. Silvestre de Sacy, *Notice sur M. Guilhem de Clermont Lodève de Sainte-Croix*, Paris, 1809.

*L'Ami de la religion et du roi, 1814.* M. Picot a recommencé son journal, lors du retour du roi en 1814, l'a interrompu pendant les 100 jours, et l'a repris lors du 2<sup>e</sup> retour du roi, sous le titre de *L'Ami de la religion et du roi. Journal ecclésiastique, politique et littéraire.*

*Annales de la religion des constitutionnels depuis 1795 jusqu'en 1804.* Les *Annales de la religion* ont été continuées par M. Desbois de Rochefort, à l'imprimerie librairie chrétienne jusqu'à sa mort arrivée [le 5 septembre 1807].

Elles ont aussi éprouvé quelques interruptions, quelques changements de titre. Les coopérateurs furent successivement l'abbé Saint-Marc<sup>73</sup>, Servois, Daire<sup>74</sup>, Pilat<sup>75</sup> et

---

<sup>73</sup> Marc-Claude Guénin de Saint-Marc (1730-1807). Originaire de Tarbes, il aurait fait toutes ses études au séminaire fondé à Auxerre par Mgr de Caylus, à la mort duquel il partit en Hollande (1754) pour étudier la théologie sous la conduite d'Etémare et de Le Gros. Il résida quelque temps au séminaire de Rijnwijk. Rappelé à Paris pour succéder à Fontaine de La Roche, il fut de 1761 à 1793 l'un des principaux responsables des *NNEE*. Modéré, il contribua à l'ouverture du journal vers l'extérieur. Après 1789, il prit nettement parti pour les nouveautés politiques, soutenant notamment la Constitution civile du clergé contre les *Nouvelles* de Jabineau. Vivant dans la clandestinité depuis son retour en France, il dirigea la publication des *Nouvelles* jusqu'à la fin 1793. Bien que l'abbé Mouton lui ait succédé en 1794, ce fut sous son nom que les *Nouvelles* (rédigées en Hollande) parurent jusqu'à la fin en 1803. Il collabora également discrètement aux *Annales de la religion* auprès de Grégoire jusqu'à leur suppression en 1803 et vécut dans le petit cénacle de Grégoire, Mauviel, Royer et Lanjuinais, J. Sgard, « Marc Guenin », *ibid.*, <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/371-marc-guenin>, consulté le 22-05-2014, G. Colot, « Une presse catholique en Révolution », *op. cit.*, p. 253-274. Voir aussi pour les années hollandaises, M. Van Kempen, « Les exilés de l'*Unigenitus* et l'Église de Hollande (1725-1745) », *op. cit.*

<sup>74</sup> Jean-François Firmin Daire (1762-1827). Prêtre originaire du diocèse d'Amiens, sous-diacre d'office à Saint-Pierre-des-Arcis, il prêta serment en 1790. Ami de Servois, proche de Delcher, dont il fut le procureur pour la Haute-Loire au concile national de 1797, il fut le directeur de l'Imprimerie-Librairie chrétienne. Il suivit Belmas à Cambrai après 1801 et devint chanoine et secrétaire de l'évêché. La querelle entre Belmas et Servois en 1822 entraîna, dit le rédacteur un peu suspect de partialité, sa disgrâce, *ARR*, t. LXXIII, mardi 2 octobre 1832, n° 2005, p. 429.

<sup>75</sup> Jean-François Pilât (1751-1816). Génovéfain, N. Petit, *Prosopographie génovéfaîne*, *op. cit.*, p. 306. Il rédigea, selon l'abbé de Boulogne, les t. III et IV des *Annales de la religion*, plus modérés que les autres, *Mélanges de religion, de critique et de littérature par M. de Boulogne, évêque de Troyes*, Paris, Le Clere, 1827, t. 1, p. CXLIII.

Sauvigny<sup>76</sup>. MM. Mauviel, Minard<sup>77</sup>, Grappin et Grégoire y ont donné quelques articles. Commencées en 1795, elles ont fini en 1804<sup>78</sup> : elles forment 18 vol. in 8°.

p. 22. **1818. Août.**

**J. des curés depuis 1808 jusqu'en 1811.** Le Journal des curés avait été créé vers 1808 et a continué jusqu'aux 1<sup>ers</sup> jours d'octobre 1811. Il portait aussi le titre de Mémorial de l'Église de France<sup>79</sup>.

**André, évêque de Quimper**, v. p. 28. p. 74. Le 25 août est mort M. Claude André, ancien évêque de Quimper, âgé de 75 ans.

**Persécution à Alep**, v. p. 17. Histoire détaillée de la persécution suscitée à Alep par les prêtres grecs contre les ecclésiastiques et fidèles catholiques de cette ville. Plusieurs martyrs et miracles opérés par leur intercession en mars et 16, 17 avril 1818.

**Manuel de méditations par Tuffet**. p. 79. *Manuel de méditations contenant un grand nombre de pensées...* par l'abbé de Tuffet<sup>80</sup>. In 12°, 4 fr.

**Chronique religieuse sur le mariage.** La *Chronique religieuse*, 5<sup>e</sup> cahier, 20 août, contient un article sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage. L'auteur l'établit

---

<sup>76</sup> Étienne-Louis Billardon de Sauvigny (1734-1809). Originaire de Cognac, auteur de plusieurs ouvrages avant 1789, dont une édition d'*Œuvres choisies* de Bossuet (1785-1790) et une *Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne, contenant des détails très intéressants sur l'assemblée des États généraux tenue deux fois sous le règne de ce prince* (1788), il fut curé assermenté de Jarnac puis membre du clergé de Notre-Dame à Paris en 1797. Il participa au concile national de 1797 et publia le *Journal du concile* (17août-15 novembre 1797, 29 n° s). Il fut également rédacteur aux *Annales de la religion*, comme en témoigne une lettre à l'abbé Grégoire conservée à la BPR (GR4993ms). Picot lui attribue aussi la paternité d'un journal politique qui serait sorti des mêmes presses que les *Annales* et qui aurait successivement porté les titres de *Bulletin de la semaine* (6 fév.1795-29 oct. 1796, 2 vol.), du *Télégraphe* (1<sup>er</sup> nov. 1796-30 avr. 1797, 91 n° s) et du *Journal du citoyen* (1<sup>er</sup> vendémiaire -5<sup>e</sup> jour complémentaire VI= 22 sept. 1797-21 sept. 1798, 183 n° s), J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1854, t. 81, p. 181-182 ; *ARR*, t. XXXI, mercredi 8 mai 1822, n° 808, p. 390 (et plus largement p. 384-394 sur les *Annales de la religion*) ; E. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin-Didot frères, fils, 1866, pp. 263 et 282.

<sup>77</sup> Louis Guillaume Minard (1725-1798). Né à Paris, il fut prêtre de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Interdit par Mgr de Juigné, il se consacra à la direction spirituelle jusqu'à la Révolution. Curé constitutionnel de Bercy, il fut membre du presbytère de Paris après le rétablissement du culte, *NNEE*, 18 juin 1798, p. 49-51.

<sup>78</sup> Le 18<sup>e</sup> et dernier cahier s'arrête au n° XII en avril 1804. D'après Picot, la publication fut arrêtée sur ordre de Bonaparte, *ARR*, t. XXXII, samedi 1<sup>er</sup> juin 1822, n° 815, p. 81-88.

<sup>79</sup> Le titre exact, plus éloquent, était *Journal des curés ou Mémorial de l'Église gallicane*. Il parut en réalité de décembre 1806 à octobre 1811 et fut absorbé par le *Journal de Paris*.

<sup>80</sup> Honoré-François-Xavier de Tuffet (1756-1841). Né à Aix, cet officier du génie émigra en 1791 et combattit dans l'armée des Princes avant de se tourner vers le sacerdoce. Ordonné à Saint-Maurice en Valais en 1796, il se mit au service de la maison de Savoie. En 1814, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis et aumônier de la compagnie d'élite des grenadiers à cheval de la maison du roi. Il se démit de son aumônerie en 1822 et se retira à Valence puis à Besançon. Il fut chanoine honoraire de ces deux villes. En 1825, il retourna à Saint-Maurice en Valais. Il fut décoré en 1838 de l'ordre des saints Maurice et Lazare par le roi de Sardaigne, F.-A.-T. Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix ou, Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, Aix, Aubin, 1848, t. 2, p. 90-93.

incontestablement par la seule raison et le bon sens. Il s'élève fortement contre le décret de M. l'évêque de Limoges, qui a anathématisé M. Tabaraud et son écrit.

**La portioncule.** L'auteur y traite aussi de l'indulgence de la Portioncule<sup>81</sup> : voyez *Journal du Commerce* du 4 septembre.

[Rajout entre les lignes : *Les députés de Berne et de Lucerne ont quitté Rome, après avoir pris congé du Saint-Siège. Leur mission est restée sans résultat.*]

**Rome et la Suisse**, v. p. 11, 26. La négociation du gouvernement suisse avec la Cour de Rome et rompue ; mais le cardinal Consalvi a fait quelques démarches pour la renouer (*Journal du Commerce* du 24). Celui de Paris du 26 dit que les députés suisses sont de retour et que l'affaire sera portée en congrès. M. Masci [*sic*] doit se rendre en Suisse en qualité de nonce. *Journal du Commerce* du 29 août.

**Église helvétique.** Le chapitre de l'abbaye d'Ensiedeln [*sic* ; i. e. Einsiedlen] consent maintenant à l'érection de cette abbaye en évêché, selon de projet de la Cour de Rome ; mais le manque d'argent retardera encore cette affaire. Plusieurs petits cantons refusent de faire partie de ce diocèse<sup>82</sup>.

**Église duché de Bade.** La ville de Constance a demandé à la Cour de Karlsruhe à être le siège et l'évêché du grand-duché de Bade.

**Rome et l'Allemagne.** Les négociations entre le Saint-Siège et les cours d'Allemagne paraissent suspendues. (*Journal du Commerce* du 26).

---

<sup>81</sup> La Portioncule, ou Notre-Dame des Anges, est une petite église d'Assise en Ombrie, datant du VI<sup>e</sup> siècle. Réparée par les soins de saint François d'Assise en 1209, elle était un lieu réputé d'apparition des anges. Le jour de la consécration de la chapelle, 2 août 1216, fut proclamée l'indulgence de François dite « Pardon d'Assise ». Chaque aller-retour fait dans l'église entre le 1<sup>er</sup> et le 2 août permettrait de tirer une âme du Purgatoire. Honorius III en fit une indulgence perpétuelle fixée chaque année aux 1<sup>er</sup> et 2 août, depuis les deuxièmes Vêpres de Saint-Pierre-aux-Liens jusqu'au coucher du soleil du jour suivant. Cette indulgence fit couler beaucoup d'encre au XVIII<sup>e</sup> siècle et suscita de nombreuses publications à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est toujours reconnue, comme en témoigne ce texte de la Pénitencerie : « L'indulgence de la Portioncule ou du Pardon d'Assise ou encore du saint Pardon est cette indulgence plénière, que l'on peut gagner, toties quoties, moyennant les conditions requises, par la visite faite du 1<sup>er</sup> août à midi au 2 août à minuit de tout oratoire public à qui cette faveur a été accordée par privilège apostolique. Afin que la vénération des fidèles pour le Sanctuaire de la Portioncule d'Assise, loin de diminuer, s'accroisse de jour en jour, cette indulgence, ne pourra plus être gagnée le 2 août dans aucune église ou chapelle même franciscaine située à moins de 3 kilomètres dudit Sanctuaire, nonobstant tout privilège antérieur. Sont seuls exceptés ceux qui habitent une maison possédant une église ou chapelle, s'ils sont empêchés physiquement ou moralement de se rendre au Sanctuaire de la Portioncule. Afin de favoriser le gain de la Portioncule et de contribuer ainsi très efficacement au soulagement des âmes du Purgatoire, toutes les églises cathédrales et paroissiales, ainsi que toutes les autres églises et les oratoires - auxquels, surtout dans les paroisses plus vastes, il semblera convenable d'accorder, pour la plus grande facilité des fidèles, le privilège de la Portioncule, - pourront obtenir cette faveur de la Sainte Pénitencerie, moyennant une demande apostillée par l'Ordinaire du lieu. » (1<sup>er</sup> mai 1939). Un long article résume la polémique existant autour de cette indulgence au XVIII<sup>e</sup> siècle dans P. Le Brun, J.-B. Thiers, J. F. Bernard, J. Bellon de Saint-Quentin, *Superstitions anciennes et modernes : préjugés vulgaires qui ont induit les peuples à des usages & à des pratiques contraires à la religion*, Amsterdam, chez Jean Frederic Bernard, 1733, p. 255-261.

<sup>82</sup> Le diocèse de Coire, voir cahier VI, note 174 ; cahier VIII, notes 13 et 387 ; cahier IX, note 280.



*Panegyrique de Saint Louis. Id.* Jugement du rédacteur sur le panegyrique de Saint Louis prononcé devant l'Académie française par M. l'abbé Guillon. Il en approuve la division, l'homme et le roi, et plusieurs morceaux. Il le blâme d'avoir loué la guerre des Albigeois et les croisades.

p. 23. 1818. Août.

*Inquisition d'Espagne.* On dit que l'Inquisition prend de l'activité à Madrid, qu'on cite un bon nombre de personnes récemment arrêtées, entre autres des militaires de la garde, des francs-maçons, et le prébendier Bilcher qui avait proposé au roi de restreindre le pouvoir de ce tribunal (*Journal du Commerce* 27 août).

N° 423. *L'Ami de la religion*... 29 août

*Lettres de Madame de Sévigné. Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille&c.* Seconde livraison qui se compose des tomes V, VI, VII. Reste la 3<sup>e</sup> livraison qui paraîtra.... 27 fr pour les souscripteurs... chez Blaise.

*Les séparatistes ou puritains de Genève.* p. 89. Le rédacteur rapporte les voies de fait qui ont eu lieu à Genève contre les membres de l'Église nouvellement formée à Genève qui défendent la divinité de J.-C. contre le consistoire socinien de cette ville. Les voies de fait ont eu lieu du 2 au 7 juillet. Dans les clameurs de la foule insultante on a entendu ce blasphème ! À bas la morale, à bas J.-C. Il est indubitable qu'en effet l'Église et le consistoire de Genève ne croient plus à J.-C. On y dit hautement (ajoute le rédacteur de cet article) qu'il faut que l'Évangile se ploie à l'esprit du siècle ; que la divinité de J.-C. et les autres dogmes sont des opinions qui ont vieilli, et qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que la réformation se réforme tous les jours. Avec ce système on peut aller loin<sup>83</sup>.

*Contre le danger des nouvelles doctrines.* Ne pourrait-on pas appliquer ces paroles avec fondement au parti jésuitique et sulpicien si fort établi dans l'Église catholique ? Sur plusieurs points fondamentaux dogme et de la morale n'entend-on pas des ecclésiastiques dire que ces dogmes sont des opinions qui ont vieilli, que la doctrine de saint Paul,

p. 24. 1818. Août.

de saint Augustin sur les vérités de la grâce ont vieilli ? Ne prêche-t-on pas dans les séminaires des nouveautés profanes contraires à l'enseignement constant de l'Église ? Comment veut-on que la jeunesse soit élevée dans la connaissance de J.-C., dans la foi en sa

---

<sup>83</sup> Sur le Réveil, voir cahier IX, notes 41 et 139.

divinité, quand depuis plusieurs des curés de Paris (Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Nicolas du Chardonnet) se plaignent qu'on donne pour prix aux jeunes personnes des écoles chrétiennes l'*Abrégé de l'Ancien Testament*, et même le Nouveau Testament, le Saint Évangile, le 1<sup>er</sup> livre du chrétien. Cette année j'ai eu la conviction par moi-même que le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet s'est opposé à ce que sur la liste des prix à distribuer on y inserât plusieurs Nouveaux Testaments. Les membres du comité de bienfaisance ont eu la foi de résister au vœu du curé, et en ont fait donner deux exemplaires.

***Fêtes de saint Augustin supprimée dans plusieurs paroisses de Paris.*** Le clergé de Saint-Jacques du Haut-Pas honorait saint Augustin pour patron. Depuis plusieurs années on l'a mis à l'écart pour prendre [blanc]<sup>84</sup>.

Cette année pour la première fois le curé des Blanc-Manteaux a aussi jugé à propos de suivre cet exemple et saint Augustin n'est plus honoré patron du clergé de cette paroisse. Il faut, dit-on, le laisser à celui de Saint-Séverin. Saint Augustin est un janséniste : un clergé qui l'honorait pour patron serait janséniste. Qu'est-ce que tout cela veut dire ? N'est-ce pas véritablement à sa doctrine qu'on en veut ?... [En marge à gauche : *Plusieurs plaintes, même du vicaire, sont parvenues au curé sur cette suppression. Celui-ci ajouta, Vous établirez bientôt le Sacré Cœur. Pourquoi pas ? lui répondit le curé.*]

L'évêque de Nancy M. d'Osmond[*sic*], d'accord avec plusieurs ecclésiastiques, s'est refusé à recevoir les missionnaires dans son diocèse<sup>85</sup>.

p. 25. 1818. Août.

***Bulle sur les biens ecclésiastiques d'Espagne***, v. p. 3, 11. Madrid, 14 août. On ne parle ici que des bulles du pape récemment arrivées. Elles datent du 26 juin. Le Saint-Père ne consent à aucune suppression ; seulement il accorde au roi d'Espagne un indult, c.-à-d., la faculté de ne présenter ni nommer désormais pendant 2 ans, à compter décès du titulaire, à aucune dignité, prébende ou bénéfice quelconque, et permet que leurs revenus soient appliqués à l'extinction de la dette publique et au paiement des intérêts échus. Elle permet que le produit des annates y soient [*sic*] aussi versé, conformément aux bulles du 10 février 1801, que les bénéfices de simple collation ou de patronat pourront demeurer vacants pendant 6 ans, et que

---

<sup>84</sup> Contrairement à ce que dit Rondeau, les patrons de cette église ont toujours été, et sont encore, saint Jacques le Mineur et saint Philippe.

<sup>85</sup> Rien n'est mentionné à ce sujet dans la biographie de l'évêque de Nancy, P.-É. Guillaume, *Vie épiscopale de Mgr Antoine-Eustache Osmond, évêque de Nancy*, Nancy, Vagner, 1862, ni dans l'ouvrage d'Ernest Sevrin déjà cité. En revanche, il y eut une mission à Nancy fort chahutée en 1825, dont il sera question ultérieurement.

leurs revenus seront appliqués à la même destination. S. S. déclare que l'application de ces revenus sera licite &c.

Le Conseil de Castille à [sic] la publication et exécution de cette bulle. Le clergé d'Espagne se soumet à la commune nécessité avec moins de répugnance que les habitants de la Biscaye et de la Navarre. *Journal du Commerce* 28 août.

Cette bulle ne satisfait pas pleinement les vœux du ministre des Finances. Cette bulle est susceptible de critique. Pourquoi S. S. au lieu de consentir à la vacance des sièges, des cures et bénéfices à charge d'âmes, qui peut être nuisible au bien de la religion, n'a-t-elle pas plutôt concerté avec le roi la suppression d'établissements ecclésiastiques inutiles, ou la diminution du revenu exorbitant des sièges et autres bénéfices, pour en consacrer le produit à l'extinction de la dette publique ?...

**Éloge de Rollin.** Le *Journal du Commerce* du 28 août rend un compte très long de la séance des 4 académies, pour le prix à accorder à l'éloge de Rollin, et rapporte plusieurs fragments du discours du secrétaire perpétuel de l'Académie [en appel de note en marge gauche : *M. Raynouard*<sup>86</sup>], et de celui de M. de Berville<sup>87</sup>, avocat, qui a remporté le prix. La mémoire de Rollin y a reçu les justes éloges qu'elle méritait. Des querelles théologiques le privèrent du bonheur de suivre sa vocation à l'état ecclésiastique. Il se condamna à la retraite... Rollin, persécuté pendant sa vie pour des opinions théologiques que sa conscience ne lui permettait pas d'abandonner, mourut en persévérant dans

p. 26. **1818. Août.**

ses opinions, c.-à-d. qu'il mourut sans avoir jamais voulu trahir et souiller sa conscience par la signature du formulaire d'Alexandre VII, et surtout la constitution Unigenitus de Clément XI, qui renverse tous les principes du dogme et de la morale chrétienne, et les libertés de l'Église. J'ai l'acte qu'il a signé de sa propre main avant de mourir, de sa protestation et de son appel à

---

<sup>86</sup> François Just Marie Raynouard (1761-1836). Avocat au barreau de Draguignan, il fut député suppléant à l'Assemblée législative en 1791. Emprisonné pendant la Terreur pour ses sympathies girondines, il se servit de cette expérience pour écrire *Caton d'Utique*, pièce parue en 1794. Lauréat du prix de poésie de l'Académie en 1803, il fut élu à l'Académie en 1807 et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1816. Il devint secrétaire perpétuel de l'Académie en 1817. Sous la Restauration, il abandonna le théâtre et se consacra à la philologie et à l'étude des langues du Moyen Âge dont il fut l'un des pionniers, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 98.

<sup>87</sup> Albin de Berville (1788-1868). Né à Amiens, il fut reçu avocat en 1812. Il s'essaya en même temps à la littérature et vit certains de ses travaux récompensés, mais il y renonça pour devenir, à partir de 1816, l'avocat attitré des libéraux. Il collabora également au *Journal de Paris*, à la *Minerve* et au *Constitutionnel*. Après 1830, il fut nommé avocat général de la cour royale de Paris et devint celui qui menait procès contre la presse. Élu député de Pontoise (Seine-et-Oise) de 1838 à 1848, il siégea au centre avec les partisans de la monarchie constitutionnelle. S'il fut réélu en avril 1848, il ne se rallia pas à la République et fut écarté de la Législative. Toujours premier avocat général de la cour de Paris, il fut nommé président de Chambre sous le second Empire et mis à la retraite en 1859, *ibid.*, t. 1, p. 300-301.

l'Église universelle contre la bulle. Que ne produisit pas le fanatisme ! Un ecclésiastique clerc, l'admiration de la postérité, a été privé de l'honneur du sacerdoce, qu'on n'a pas refusé alors à tant d'indignes sujets. Rollin, dira Picot, était un janséniste, un homme du parti, non soumis à l'autorité.

**Rome et la Suisse.** La diète de Francfort doit s'occuper des affaires ecclésiastiques de la Suisse, et l'on parle déjà d'une déclaration qui doit être faite à la Cour de Rome, d'après laquelle ses envoyés ou nonces ne pourront exercer en Suisse aucune juridiction ecclésiastique, mais ils y seront toujours reçus avec les égards dus à des membres du corps diplomatique. *Journal du Commerce* 29 août.

**Sur l'enseignement mutuel**, v. p. 34. Dans le même journal on y lit quelques observations du rédacteur sur un article de M. le cardinal de La Luzerne relatif à l'enseignement mutuel, inséré dans la *Quotidienne* du 21 août. Le rédacteur sans s'éloigner des égards dus à S. Éminence, réfute très bien ses raisons en faveur des frères des écoles chrétiennes<sup>88</sup>.

**Note secrète. Le clergé de France anticonstitutionnel et ultra-royaliste.** Dans la note envoyée aux puissances étrangères en août 1817, insérée dans la note secrète<sup>89</sup> imprimée en 1818, 2<sup>e</sup> éd. p. 46 et 47, l'auteur ultra-royaliste pour faire valoir la force en nombre de son parti dit « De quoi se compose donc la force des royalistes Elle se compose de...tout le clergé de France... ». Cela n'est malheureusement que trop vrai : le clergé de France tend toujours à l'indépendance, ne soupire qu'après la monarchie absolue, dans l'espérance de recouvrer ses biens et ses privilèges.

---

<sup>88</sup> La nouvelle méthode promue par les écoles lancastriennes était assimilée à celle utilisée par les frères des écoles chrétiennes, amalgame que les défenseurs des frères refusaient tout à fait : « Dans l'une et l'autre, il est vrai, il y a colloque entre les enfants ; mais ici ce ne peut être qu'une espèce de caqueterie ignorante et sans fruit, tandis que là c'est un véritable enseignement dirigé par le maître et transmis par les disciples. » *Lettre d'un catholique, père de famille, membre d'un comité cantonal pour la surveillance et l'amélioration des écoles primaires*, à M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, dans G.-J.-G. Chabrol de Volvic, *L'Institut des Frères des écoles chrétiennes et les nouvelles écoles à la Lancaster, cités au Tribunal de l'opinion publique*, Paris, chez Le Normant, 1817, p. 4.

<sup>89</sup> *Note secrète exposant les prétextes et le but de la dernière conspiration*, Paris, Foulon, 1818 (2<sup>e</sup> éd.). Il s'agit de notes sur les affaires de France, rédigées par Vitrolles et approuvées par Monsieur en mai 1818, et remises au comte Orloff et aux ministres à Londres, Vienne et Berlin. Affirmant que « la Révolution occupe tout, depuis le cabinet du roi qui en est le foyer, jusqu'aux dernières classes de la nation qu'elle agite avec violence », la note secrète fut rendue publique par Decazes, via la presse anglaise, et fit naturellement scandale. Les libéraux y virent la preuve de la trahison des royalistes (non sans raison, semble-t-il) et de la préparation d'un complot. L'historien républicain Vaulabelle place cette trahison dans le contexte de négociation de l'évacuation des troupes d'occupations alliées, qui aurait fait craindre aux ultras le retour des jacobins et des bonapartistes, et la lie à la conspiration destinée à placer Monsieur sur le trône. Côté royaliste, Nettement lui-même peine à justifier cette démarche, mais réfute tout lien avec la conspiration *du bord de l'eau*, A. de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations : jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe, de janvier 1813 à octobre 1830*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Perrotin, 1860, t. 4, p. 494-505 ; A. Nettement, *Histoire de la Restauration*, Paris, J. Lecoffre, 1860-1872, t. 4, p. 421-447 ; voir aussi E. Daudet, *La police politique : chronique des temps de la Restauration*, Paris, Plon, 1912.

p. 27. **1818. Août.**

Il est foncièrement ennemi du régime constitutionnel, de la Charte, et fait cause commune avec l'ancienne noblesse pour le rétablissement du pouvoir absolu de 1789. Cet aveu ou déclaration de l'auteur de ladite note n'est pas flatteur pour le clergé, aussi quelqu'un a-t-il observé que celui de Paris n'a pas été appelé cette année au château des Tuileries pour présenter au roi ses hommages à l'époque de la Saint-Louis.

*Chronique religieuse.* Tome 1, cahier 6. 30 août

**Persécution contre les constitutionnels de 1791.** La persécution du clergé insermenté contre les prêtres assermentés, dits constitutionnels, s'est répandue dans tous les départements du royaume, mais spécialement depuis le retour du roi. Les diocèses de Besançon et de Strasbourg, dont les sièges avaient été occupés par d'anciens évêques dits constitutionnels, ont été singulièrement le théâtre de nouvelles persécutions. Le fanatisme y a semé la discorde là où régnaient la paix et l'union. Des curés, des succursalistes ont été enlevés à leurs ouailles et déportés par l'autorité civile hors de leurs départements, d'autres interdits de leurs fonctions. La religion y a éprouvé un déchet sensible. Tels sont les maux que déplore un savant et respectable ecclésiastique diocèse de Strasbourg [en marge à gauche : *M. Grappin*], l'une de ces victimes du fanatisme religieux, qui s'étant courageusement refusé à toute rétractation exigée des vicaires épiscopaux, fait une apologie de la Constitution civile du clergé, et de la conduite des prêtres assermentés, qui rendirent alors un service si essentiel à la religion. Il prouve évidemment que cette constitution ne renfermait rien de contraire à la foi et à la morale ; qu'il n'y avait eu de changement que sur des points de la discipline ecclésiastique actuelle rappelée à son ancienne et véritable [*sic*], et que si le clergé dissident l'eût acceptée, Rome même l'eût approuvée.

**Enseignement mutuel.** Un second article est sur l'enseignement mutuel et l'auteur y pulvérise les objections du clergé, qui y est opposé<sup>90</sup>.

p. 28. **1818. Septembre.**

N° 424. *L'Ami de la religion...* 2 septembre

**Panegyrique de Saint Louis.** Panegyrique de Saint Louis prononcé le 25 août dans l'église des Quinze-Vingt, par M. Frayssinous.

---

<sup>90</sup> L'article défend l'enseignement mutuel des accusations de nuire à la religion en affirmant que l'instruction primaire peut s'acquérir par cette méthode sans que cela soit aux dépens des principes religieux. Il souligne au contraire combien les écoles mutuelles peuvent être utiles pour propager « les bonnes doctrines ». C'est une défense plutôt modérée par rapport à la recension du *Mémoire sur l'enseignement religieux de l'école française de Fribourg, présenté au Conseil municipal, par le préfet de ladite école* du P. Girard (voir *infra* note 258) donnée quelques mois après, *Chronique religieuse*, t. 1, pp. 132-141 et 439-448.

*André, évêque de Quimper.* p. 106. Notice sur M. André, ancien évêque de Quimper.

*Association.* p. 107, nouvelle association pour obtenir la conversion des infidèles, avec indulgences.

*Jésuites.* Dans le midi de la France (Nîmes et environs) les ultra-royalistes avaient invoqué le pouvoir absolu au lieu de la Charte, et avaient déposé chez un notaire une pétition pour solliciter le rétablissement des jésuites, en mai 1814. V. *La Minerve*, liv. 30<sup>e</sup> août 1818, p. 146, tome 3.

N<sup>o</sup> 425. *L'Ami de la religion*... 5 septembre

*Saint Vincent de Paul.* *Vie complète de saint Vincent de Paul* ; par M. Collet, nouv. éd. Tomes 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> (en 4 vol. in 8<sup>o</sup> 24 fr). Il ne paraît encore que les deux 1<sup>ers</sup> vol.

Le rédacteur retrace plus au long l'objet du 1<sup>er</sup> vol., la vie de Vincent, né vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, et fait prêtre en 1600 ; jusqu'à l'époque de 1633, et les pieux établissements qu'il fonda. Le rédacteur condamne une assertion d'une congrégation déplacée à la page 4.

*Exemple de l'ignorance des sœurs de la Charité en matière de religion.* On ne peut refuser son estime aux sœurs de la Charité de saint Vincent de Paul pour les soins qu'elles rendent à l'humanité souffrante. Mais on ne peut applaudir à l'obéissance aveugle qu'elles rendent à leurs supérieurs ecclésiastiques, et à l'ignorance dans laquelle ceux-ci les entretiennent pour mieux dominer sur leur foi, et s'en servir comme d'instruments passifs de leurs funestes préjugés. En voici une preuve bien sensible.

Dans tous les divers arrondissements municipaux de Paris on a établi plusieurs bureaux de charité pour la distribution des secours aux indigents, et par l'activité que le clergé met à favoriser cette communauté, les curés, membres

p. 29. 1818. *Septembre.*

de l'administration, ont obtenu que ces nouveaux établissements fussent confiés aux sœurs de la Charité. Ces pasteurs et ces sœurs désiraient adjoindre à leurs fonctions celle d'instruire aussi les jeunes filles de leur arrondissement. Mais celles qui voudraient se dévouer à cette noble fonction ne peuvent s'en acquitter sans une autorisation et un diplôme de la commission d'instruction publique, et il faut pour l'obtenir qu'elles se soumettent à un examen devant un des membres établis à cet effet.

Quatre ou cinq sœurs s'y présentèrent. M. de La Grange les prévint qu'il allait les interroger sur l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nos sœurs interdites avouèrent qu'elles manquaient d'instruction sur cet objet. Quoi, leur dit l'examineur, se sont des instructions chrétiennes que vous vous proposer de donner aux jeunes filles ? Oui, M., des instructions

chrétiennes. – Mais vous ne pouvez pas leur en donner si elles ne sont fondées sur la connaissance de l'Écriture Sainte. – On nous défend de lire ces sortes de livres. – Qui donc peut vous en interdire la lecture ? – Nos confesseurs. – Vos confesseurs ! Je ne puis croire, mes sœurs, qu'il y ait des prêtres assez impies, pardonnez-moi l'expression, pour vous interdire la lecture des livres saints, surtout celle de l'Évangile, le premier livre du chrétien, le livre des livres, la base et le fondement de la foi et de la morale chrétienne. Vous ne pourrez, mes sœurs, être autorisées à tenir des écoles chrétiennes qu'autant que vous pourrez répondre à toutes les questions que je serai dans le cas de vous adresser sur l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi étudiez l'Écriture sainte.

Il n'en fut pas ainsi des jeunes sœurs de la communauté de Sainte-Marthe<sup>91</sup>, appelées à tenir des écoles chrétiennes. On sait que plusieurs d'entre elles ont subi des examens très rigoureux pendant 2 et 3 h à la grande satisfaction du même monsieur ; et en général l'Université sait sous ce rapport distinguer le talent et le mérite de ces sœurs, des frères, d'avec les sœurs de la Charité.

p. 30. **1818. Septembre.**

**Concordat.** *Nouveaux éclaircissements sur quelques objections qu'on oppose au concordat, suivies de réflexions sur un écrit de M. Fiévée*<sup>92</sup>. Brochure in 8° 1 fr 50 c. chez Leclere.

Je crois la brochure ancienne.

**Clergé de Lucques.** Dans la principauté de Lucques, le clergé vient d'être exempté de tous les impôts, et on l'a de plus soustrait à la juridiction des tribunaux civils et ecclésiastiques. (*Journal du Commerce* 6 septembre).

*La Chronique religieuse.* 1 vol. VII<sup>e</sup> cahier. 30 août

---

<sup>91</sup> Françoise-Elisabeth Jourdain, épouse du sculpteur Théodon, fonda en 1713, à l'imitation de l'Institut des Filles de l'Enfance de Toulouse, la congrégation des soeurs hospitalières de Sainte-Marthe avec l'appui de l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles. Du nom de leur fondatrice, les soeurs de Sainte-Marthe furent bientôt surnommées les "théodones". Proche de l'esprit de Port-Royal, leur congrégation religieuse était vouée à la charité et à l'éducation chrétienne des jeunes enfants. Comme les frères Tabourin, les soeurs de Sainte-Marthe s'implantèrent tout d'abord dans le faubourg Saint-Antoine, avec le soutien du curé janséniste de Sainte-Marguerite Jean-Baptiste Goy. Elles tinrent plusieurs maisons au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant les premières années de la Révolution. La communauté fut dissoute en 1794 avant de se reconstituer autour de la soeur Gilles en 1805. Les religieuses de Sainte-Marthe reprirent leurs activités de charité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et s'illustrèrent particulièrement lors de la grande épidémie de choléra de 1865-1866. Mais, confrontée à une pénurie de nouvelles recrues et à l'hostilité d'une partie des autorités ecclésiastiques, la communauté périclita. Les dernières soeurs finirent par s'installer à Magny-lès-Hameaux, près de Port-Royal des Champs. La communauté s'éteignit à la mort de la soeur Simon, la dernière survivante, en 1918. Une partie de ses archives a été léguée à la Société de Port-Royal, ainsi que de nombreux ouvrages qui sont venus enrichir les fonds de la bibliothèque. Voir C. Gazier, *Après Port-Royal : l'ordre hospitalier des sœurs de Sainte-Marthe de Paris (1713-1918)*, Paris, L'édition moderne, 1923.

<sup>92</sup> Par Pierre-Denis Boyer d'après Migne, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier et du second ordre*, Paris, J.P. Migne, 1856, t. 78, col. 15.

**Rapport de Portalis en 1804 contre les jésuites.** Le décret impérial est du 3 messidor an XII (22 juin 1804). Elle contient 1° Le célèbre rapport de Portalis, ministre des cultes (en 1804) sur les ecclésiastiques qui s'établissent en France, sous le titre de Pères de la foi, sous le nom de Sacré Cœur et autres semblables (le projet d'arrêt conforme au rapport est du 19 prairial, an 12, le 8 juin 1804)<sup>93</sup>.

C'est un vrai service que rend le rédacteur de donner ce rapport qui ne fut imprimé que pour les membres du Conseil d'État.

**Constitutionnels persécutés.** 2° Des détails sur la persécution qu'éprouve M. Billequez<sup>94</sup>, 1<sup>er</sup> vicaire de Vesoul, de la part de M. Durand<sup>95</sup>, vicaire général capitulaire à Besançon, et son interdit de toutes fonctions, parce qu'il a été constitutionnel, et qu'il refuse de se mettre en règle, c.-à-d. de se rétracter.

**Sur le mariage.** 3° Les rituels de Cologne, de Strasbourg, et le rituel commun de la Pologne admettent la distinction du contrat et du sacrement de mariage. *Ego autoritate ecclesiae catholicae confirmo et ratifico (ou benedico) matrimonium inter vos contractum*<sup>96</sup>.

N° 426. *L'Ami de la religion*... 9 septembre

---

<sup>93</sup> Jean-Luc Chartier cite une lettre de Napoléon sur ce décret, dans laquelle celui-ci réaffirme son refus de voir les jésuites revenir, *Portalis: Père du Code civil, op. cit.*, p. 331-332.

<sup>94</sup> Jean-Claude Billequez (1765- ?). Il fut vicaire épiscopal de Jean-Baptiste Flavigny, évêque constitutionnel de Haute-Saône, puis son premier vicaire lorsque l'évêque démissionnaire fut nommé curé de Vesoul par Le Coz après 1801. De 1810 à 1813, il assumait les fonctions que Flavigny, trop âgé, ne pouvait plus assurer. Il espérait lui succéder, mais la mort de Le Coz mit fin à ses espoirs. Les attaques contre l'abbé Billequez avaient commencé bien avant. Dom Grappin, qui le connaissait, le mentionne dans une lettre du 5 décembre 1814 : « Il lui [Le Coz] arriva hier de Vesoul une lettre anonyme [...]. Il peint sous les couleurs les plus noires et les plus fausses le seul homme, 1<sup>er</sup> vicaire de la paroisse, qui ait la confiance de tous, excellent prédicateur et aussi bon catéchiste, homme très moral, fort instruit [...] jouissant même de l'estime de ce qu'on appelait jadis les aristocrates. Eh bien, on demande au prélat d'éloigner de la paroisse ce bon ecclésiastique [...] comme ne sachant pas faire le catéchisme, comme n'ayant la confiance de personne, comme immoral, orgueilleux, etc... » Bernard Plongeron précise en note « le véritable objet du litige » : lorsque l'archevêque avait prescrit par mandement un service en mémoire de Louis XVI, l'abbé Billequez avait été choisi comme orateur et un jeune prêtre royaliste, l'abbé Jocard, député, avait lancé contre lui une campagne acharnée, *Dom Grappin, op. cit.*, p. 93-94. Voir aussi J. Morey, « L'Église de Vesoul pendant le schisme constitutionnel », *Annales Franco-Comtoises*, XII, Besançon, J. Jacquin, 1869, p. 161-181. Liant une fois de plus religion et politique, l'article de la *Chronique* affirme que l'origine des difficultés du vicaire est « la dissonance de ses principes avec ceux de prêtres jouissant exclusivement de la bienveillance de ces hommes qui tiennent plus aux prétentions ultramontaines et aux principes du gouvernement absolu qu'à ceux de l'église gallicane et de la Charte », t. 1, p. 158 (et plus largement, p. 157-161).

<sup>95</sup> Antoine-Emmanuel Durand (1742-1820). Docteur en théologie de l'université de Besançon, ordonné en 1766, il fut chanoine de Sainte-Madeleine à Besançon, professeur au séminaire, chanoine capitulaire puis vicaire général de Besançon en 1787. Insermenté et émigré, il revint en France sous le Consulat et fut de nouveau nommé vicaire général de Besançon en 1802. Élu vicaire capitulaire en 1815, il redevint vicaire général en octobre 1819, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 137-138.

<sup>96</sup> D'après le court article de la *Chronique*, si les conjoints avaient déjà reçu une bénédiction lors d'un premier mariage, le prêtre *ratifiait* le mariage contracté entre eux (à savoir l'acte civil). Si l'un des conjoints n'avait jamais été marié, le prêtre *bénissait* l'union préalablement contractée. Voilà qui changeait complètement du *Ego vos in matrimonium conjungo* tridentin, mais restait cohérent avec le droit canonique antérieur, t. 1, p. 168. Rondeau a (volontairement ?) inversé les propositions de la formule en les recopiant : le texte original est : *matrimonium inter vos contractum, ego autoritate ecclesiae...*



**P. Lenfant, jésuite.** *Sermons du Père Lenfant*<sup>97</sup>, jésuite, prédicateur du roi. 8 vol. in 12°. 28 fr. Le rédacteur donne une courte notice de sa vie (né à Lyon le 6 septembre 1726, massacré à l'Abbaye les 1<sup>ers</sup> jours de septembre) et se plaint de l'éditeur de la brièveté des détails qu'il donne de sa vie. L'éditeur est l'abbé Guillon, qui exalte trop le prédicateur qui n'était pas sans mérite.

p. 31. **1818. Septembre.**

**Collège d'Harcourt.** p. 137. On a postulé auprès du ministre de l'Intérieur pour que le collège d'Harcourt, dont on a repris les travaux, soit consacré à servir de séminaire de Saint-Sulpice, ledit séminaire n'étant pas sain.

**Rome et la Suisse.** MM. Fischer<sup>98</sup> et Ruttiman<sup>99</sup>, députés à Rome par les cantons de Berne et de Lucerne, sont arrivés en Suisse, le 23 août. La mission n'a point eu de succès, parce que le

---

<sup>97</sup> Anne-Alexandre-Charles-Marie Lanfant (1726-1792). Né à Lyon, il y fit ses études chez les jésuites avant d'entrer au noviciat d'Avignon en 1741. Professeur de rhétorique à Marseille, il acquit rapidement une grande réputation et fut successivement le prédicateur du roi de Pologne, de Joseph II, puis de Louis XVI. Incarcéré le 30 août 1792 à l'Abbaye, il fut massacré le 3 septembre, A. Guillon, *Les martyrs de la foi pendant la révolution française ou Martyrologe des pontifes, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un et l'autre sexe, qui périrent alors pour la foi*, Paris, G. Mathiot, 1821, t. 1, p. 190 ; F.-Z. Collombet, *Vies des Saints du diocèse de Lyon*, Lyon, M.-P. Rusand, 1835, p. 359-360.

<sup>98</sup> Emanuel Friedrich von Fischer (1786-1870). Protestant. Né à Berne, il suivit des études de langues anciennes et de mathématiques aux académies de Berne et de Genève (jusqu'en 1802). Entre 1805 et 1809, il fut secrétaire de l'académie de Berne, officier d'état-major général, magistrat et propriétaire. Juge au tribunal de district (1810), député au Grand Conseil bernois (1816), préfet de Berne (1819-1822), il devint membre du Conseil secret (1821), conseiller secret du Petit Conseil (1823), puis membre du Petit Conseil (1824). De tendance politique modérée et partisan des réformes, il fut élu avoyer en 1827. Président de la bourgeoisie de Berne, il fut impliqué dans des conflits avec le gouvernement libéral. Accusé de haute trahison pour sa participation, non prouvée, en 1832, dans la conjuration de l'hôtel d'Erlach et dans le complot du recrutement (Werbekomplott), il fut condamné à la réclusion à la suite d'une procédure douteuse (1839). De 1833 à 1840, il vécut volontairement en exil. De 1850 à 1854, il représenta Brienz au Grand Conseil et soutint le gouvernement conservateur d'Eduard Blösch. Écarté du Grand Conseil (1854), il se consacra à des études d'histoire et devint président du conseil de paroisse de l'église de la Nydegg. Fischer fit partie des hommes d'État bernois les plus éminents du XIX<sup>e</sup> siècle, *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13217.php>, consulté le 12-06-2015. Fischer fut envoyé à Rome pour préparer l'établissement d'un diocèse pour la partie catholique de l'ancien évêché de Bâle réunie au canton de Berne. Les négociations durèrent 5 mois et le projet de bulle avait été présenté lorsque Berne changea la donne en convenant d'un autre arrangement avec Soleure. Les négociations, rompues à Rome, continuèrent en Suisse jusqu'à l'accord de 1828, Rabbe, Vieilh de Boisjolin, Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative, op. cit.*, t. 5, p. 216-217.

<sup>99</sup> Vinzenz Rüttimann (1769-1844). Catholique. Né à Lucerne, il fit ses études au collège à Colmar (1780-1783), suivies de deux ans de cours privés à Lucerne, puis il voyagea en France, en Italie et en Allemagne (1785-1788). Membre de la Société helvétique (1793), Rüttimann siégea au Grand Conseil (1791-1793), puis au Petit Conseil (1793-1798) de Lucerne et fut secrétaire de la délégation des huit cantons envoyée auprès de l'agent français à Bâle (1792-1793). Juge du Conseil (1796 et 1798), il fut bailli de Habsburg et du Michelsamt (1793-1797), délégué à la Diète (1797), puis représentant du peuple et député aux négociations de paix avec la France (1798). Préfet national du canton de Lucerne (1798-1800), il siégea au Grand Conseil et au Sénat helvétique (1800-1801). De nouveau préfet, il présida le Petit Conseil et fit partie du nouveau Sénat (1802). Il fut premier vice-landamman et délégué à la Consulta à Paris (1802). Membre du Petit Conseil de Lucerne (1803-1831), il fut en alternance avoyer et président de la cour d'appel (1803-1830), ainsi que membre de la chambre diplomatique (1803-1814). Landamman de la Suisse en 1808, il fut souvent député à la Diète (1807-1829). Rüttimann fut le meneur du coup d'État du 16 février 1814 qui amena la Restauration à Lucerne et prit part aux négociations à Rome sur la question du diocèse (1818). Il présida le Conseil de guerre et, en alternance, le Conseil d'État et

Saint-Père souhaitait que le chapitre nommât l'évêque, tandis que les cantons réclament ce droit pour eux-mêmes. Les 2 députés sont de religion différente.

**Prêtres français insoumis à Londres.** p. 138. Un long détail sur les prêtres français à Londres, même sur ceux qui desservent la chapelle catholique de l'ambassadeur français, réfractaires à la signature de la formule prescrite par M. Poynter, évêque du Sud, de communion avec le pape, comme chef de l'Église, et avec ceux qui communiquent avec lui, comme membres de l'Église<sup>100</sup>. M. le cardinal de Périgord, en qualité de Grand Aumônier de France, leur a écrit le 12 mai de se soumettre...

**Jésuites en Suisse.** Des individus continuent à intriguer dans un canton voisin de Berne, pour opérer le rétablissement des jésuites. Ces menées sourdes ont déjà produit l'effet de diviser le gouvernement des cantons et d'attirer des persécutions de tous genres aux meilleurs citoyens (*Journal du Commerce* 8 septembre).

**Église helvétique.** Les grands cantons catholiques ou mixtes paraissent disposés à faire cause commune pour opposer des bornes à l'influence étrangère (c.-à-d. la Cour de Rome) en matière de religion. Les petits cantons, au contraire, plus attachés à leurs vieilles habitudes, sont décidés à ne rien innover. *Idem.* Voyez celui du 18 septembre, Suisse.

**Petits séminaires.** Les nouvelles qu'on reçoit de toutes parts avertissent que le clergé pour se rendre maître de l'opinion et détourner la jeunesse du cours des études de l'Université, établit dans tous les diocèses des petits séminaires, dont il a seul le gouvernement et l'instruction. Pour n'être pas dans la nécessité de les envoyer aux collèges royaux, ces petits séminaires sont établis hors des villes. À Agen, le recteur du collège se plaint de ce que le petit séminaire lui retire beaucoup d'écoliers, et de ce que les professeurs, même de rhétorique, du petit séminaire, sont des jeunes gens peu capables de remplir dignement leurs fonctions<sup>101</sup>.

---

celui de police (1814-1830). Député au Grand Conseil (1831-1844, président en 1831). Alors qu'il avait défendu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une politique libérale et républicaine, il devint au XIX<sup>e</sup> siècle un dirigeant conservateur. Grâce à un certain opportunisme, il sut garder un rôle politique de premier plan durant tous les bouleversements politiques de l'époque des révolutions, mais il perdit son influence après la Régénération. Commandeur de la Légion d'honneur, *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5172.php>, consulté le 12-06-2015.

<sup>100</sup> Voir cahier IX, p. 27.

<sup>101</sup> Si la monarchie n'avait pas les moyens de supprimer l'Université napoléonienne, dont les établissements étaient dénoncés, selon l'expression de La Mennais, comme des « séminaires de l'athéisme et vestibules de l'enfer », elle donna au clergé des moyens d'agir. L'ordonnance du 5 octobre 1814 permettait aux évêques d'ouvrir une école ecclésiastique exempte du contrôle de l'Université et de développer en marge de l'État un enseignement secondaire purement ecclésiastique. En dépit des règlements, les petits séminaires étaient fréquentés par un grand nombre d'élèves qui n'étaient pas destinés au sacerdoce. Par ailleurs, Guillaume Bertier de Sauvigny souligne effectivement le médiocre niveau culturel et intellectuel du clergé et cite encore La Mennais : « Jamais depuis bien des siècles, le clergé pris en masse, n'avait été aussi ignorant qu'aujourd'hui », *La France sous la Restauration, op. cit.*, pp. 308 et 317-318. Les fréquentes plaintes de Rondeau quant à la médiocrité du clergé du temps n'étaient donc pas totalement partisans.

p. 32. *1818. Septembre.*

***Refus des grands vicaires de Paris d'accorder à M. Debertier la permission de recevoir la rétractation d'un protestant.*** Dieu a daigné se servir de la charité et des lumières de M. Debertier, ancien évêque de Rodez, pour éclairer, convaincre et persuader un Monsieur protestant de la vérité de la religion catholique, et de l'amener à la résolution de faire abjuration de ses erreurs et de rentrer dans le sein de l'unité catholique. Ce Monsieur, plein de reconnaissance envers Dieu, et envers celui dont Sa miséricorde s'est servi pour le retirer de l'hérésie et du schisme, a témoigné à M. l'évêque le désir de faire entre ses mains son abjuration publique. M. Debertier, qui d'après ce qui est arrivé l'année dernière, a écrit à MM. les grands vicaires qu'il cessait l'exercice des fonctions publiques de la pénitence, dont ils lui refusaient leur approbation, a témoigné à son cher disciple qu'il ne pouvait recevoir son abjuration sans une autorisation spéciale de MM. les grands vicaires de Paris. Le Monsieur, ferme dans son désir, est allé trouver M. Jalabert, lui fit part de ses dispositions d'abjurer le protestantisme, et de son désir de faire cette abjuration entre les mains de M. l'ancien évêque de Rodez... Mille difficultés alléguées par M. le grand vicaire, que M. Debertier (car ces MM. affectent de ne point donner le titre d'évêque aux anciens évêques constitutionnels) n'avait aucun pouvoir, aucune approbation pour exercer dans le diocèse. Le Monsieur, bien résolu dans ses désirs en vint jusqu'au point de dire à M. Jalabert : Monsieur, vous en viendriez donc jusqu'à vouloir me faire changer de résolution, ayant le désir de ne faire ma rétractation qu'entre les mains de M. l'ancien évêque de Rodez. M. Jalabert, réfléchissant sur ce grave inconvénient de sa résistance à accorder une demande aussi juste, finit par dire à la personne qu'il ne pouvait pas prendre la permission sur lui-même, qu'elle mît sa demande par écrit

p. 33. *1818. Septembre.*

qu'il la présenterait au prochain conseil. Ce conseil n'eut point lieu par l'absence de M. Lamyre-Mauri. Le Monsieur est allé trouver M. d'Astros, 3<sup>e</sup> grand vicaire, et n'a obtenu de lui que des paroles évasives, et un entier refus que M. l'évêque fût approuvé et autorisé à recevoir son abjuration. Ce M. peu édifié, mais non déconcerté, se propose d'adresser un mémoire au roi même. M. de Rodez l'a invité de pouvoir s'assurer auparavant des motifs du refus de MM. les grands vicaires, que certainement ils se refuseraient d'énoncer, ne pouvant alléguer que les misérables raisons qu'il a été un évêque constitutionnel, non rétracté, et qu'il est un janséniste. Nous verrons quelle suite aura cette affaire, et si le fanatisme triomphera. Voyez la suite p. 36.

*Chronique religieuse*. 1<sup>er</sup> vol. 8<sup>e</sup> cahier du 12 septembre

**Inquisition.** *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, par M. Llorente<sup>102</sup>. 4 vol.

**Lacunza.** Analyse de l'ouvrage de Lacunza<sup>103</sup>, jésuite, sur le 2<sup>e</sup> avènement de J.-C. L'auteur de cette analyse est M. le président Agier, qui m'a fait don d'un exemplaire.

---

<sup>102</sup> Juan Antonio Llorente (1756-1823). Né à Ricon del Soto, près de Calahorra, il suivit des études de philosophie à Tarragone et de droit à Saragosse. Ordonné prêtre et docteur en droit canon en 1779, il fut avocat du conseil suprême de Castille (1781) et vicaire général du diocèse de Calahorra (1782). Commissaire du Saint-Office à Logroño en 1785, il fut la même année exécuteur testamentaire de la duchesse de Sotomayor, première dame de la reine, qui intervint pour qu'il soit nommé commissaire du Saint-Office et secrétaire des surnuméraires de la Cour de l'Inquisition (1789-1791). Ses activités l'amènèrent à s'intéresser à l'histoire et à publier ses premiers ouvrages pour lesquels il fut admis à l'Académie d'histoire. Chanoine titulaire de Calahorra en 1790, il fut proposé la même année par l'Inquisiteur général Cevallos pour le poste d'Inquisiteur de Carthagène aux Indes, ce qu'il refusa pour ne pas perdre ses revenus canoniques. Il quitta sa charge en 1791 et revint à Calahorra, où il accueillit les prêtres français émigrés. En 1793, à la demande du ministre de la Justice, l'Inquisiteur général Manuel Abad y Lasierra lui commanda un rapport sur la procédure du Saint-Office. Llorente y consacra quatre années, publiant notamment les procédures jusqu'alors secrètes de l'Inquisition. Dans ce rapport, extrêmement bien documenté, Llorente critiquait le mode de fonctionnement de l'Inquisition et suggérait une réforme de celle-ci. Mais la disgrâce du ministre en 1798 ne permit pas de la mettre en œuvre. Proche de Mariano Luis de Urquijo (Premier Secrétaire d'État qui prit en 1799 des mesures pour rendre aux évêques espagnols certaines compétences retirées au Saint-Siège, bien évidemment soutenu par les jansénistes espagnols), Llorente fut lui aussi accusé d'être janséniste et de trahir le Saint-Office. L'Inquisiteur général Ramon de Arce le condamna à un mois de retraite forcée et à la perte de ses titres de commissaire et de secrétaire du tribunal de l'Inquisition. Dément de ses fonctions, il se retira dans un couvent (1801-1805). C'est là qu'il rédigea ses notices historiques sur les provinces basques et leurs droits respectifs. Chanoine de la primatiale de Tolède, écolâtre du chapitre et chancelier de l'Université après son retour en grâce, il fut promu chevalier ecclésiastique de l'ordre de Charles III. Sa carrière bascula dans la politique avec l'invasion française en 1808. Rallié à Joseph Bonaparte, il tenta de promouvoir auprès de lui une réorganisation de l'Église d'Espagne assez proche des réformes mises en œuvre par l'Assemblée nationale. Appelé par Joseph au Conseil national nouvellement créé, il fut nommé conseiller d'État aux affaires ecclésiastiques. *Afrancesado* distingué par sa défense de la légitimité du nouveau régime, il fut également directeur des biens nationaux, milita pour l'abolition de l'Inquisition et publia plusieurs ouvrages sur l'histoire de la discipline ecclésiastique en Espagne. Le retour de Ferdinand VII (et le rétablissement de l'Inquisition dans la foulée) sonna l'heure de l'exil pour Llorente. Banni et ses biens confisqués, il se réfugia en France (en emmenant les archives sur l'Inquisition qu'il possédait) et se fixa à Paris en 1814. Il n'abandonna pas la lutte pour autant et, en réponse au discours pro-inquisitorial des *ultras*, se lança dans la publication d'une *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne* (1817-1818), qui fut son ouvrage le plus connu et suscita nombre critiques des ultras ou louanges des libéraux. L'édition française présentée par Gallois était augmentée d'une lettre de son ami l'abbé Grégoire au grand inquisiteur d'Espagne (1798). Malgré la révolution libérale espagnole de 1820, il ne revint en Espagne qu'après son expulsion de France en décembre 1822 et mourut peu de temps après, en février 1823. Auteur, entre autres, d'un *Portrait politique des papes considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Église depuis l'établissement du Saint-Siège à Rome jusqu'en 1822* (1822) et d'un *Projet d'une constitution religieuse, considérée comme faisant partie de la constitution civile d'une nation libre indépendante* (1820), il fut également l'éditeur des *Oeuvres complètes de Don Barthélemi de Las Casas* (1822). Il fut interdit de toutes fonctions ecclésiastiques et sept de ses ouvrages, ainsi que deux traductions françaises, furent mis à l'Index en 1822 et 1824. Voir G. Dufour, *Juan Antonio Llorente, op. cit.* ; E. Appolis, *Les jansénistes espagnols, op. cit.*

<sup>103</sup> Manuel Lacunza y Díaz (1731-1801). Jésuite chilien. Manuel Lacunza est né dans une famille aristocratique de Santiago au Chili. Étudiant intelligent, studieux, sociable et d'humeur joviale, il entra dans la Compagnie de Jésus et devint professeur. Après l'expulsion des jésuites d'Espagne, Charles III fit arrêter et envoyer en Europe les jésuites du continent sud-américain. Ils furent débarqués à Imola en Italie jusqu'à ce que l'interdiction de retourner chez eux soit levée en 1799. Lacunza refusa de rentrer chez lui. Son corps fut découvert près d'Imola le 18 juin 1801, sans que la cause de sa mort soit identifiée. Il avait rédigé (sans doute à partir de 1785) et achevé vers 1790 une somme millénariste, *La Venida del Mesías en gloria y majestad*, qui fut publiée en 1812 seulement, sous le pseudonyme de Juan Josaphat Ben-Ezra, juif chrétien. Prônant une interprétation littérale du texte des Écritures et plus particulièrement de l'Apocalypse, il renouvelait l'annonce d'un Christ revenant en gloire et majesté pour juger non seulement les morts, mais les vivants, et ouvrir un règne de mille ans. Dans cette vision des événements présents et futurs, la Révolution devenait le moment nécessaire de la *renovatio* finale,

*Mélanges...*

Le 15 septembre j'ai souscrit à la *Chronique religieuse*, à l'adresse de Mme Dessalles<sup>104</sup>, ma personne de confiance, sous le n° 679. M. Cadrin a souscrit pour partager la dépense de 4 fr sur 9 fr d'inscription.

N° 427. Tome XVII 5<sup>e</sup> année. *L'Ami de la religion...* 12 septembre

**L'abbé Galiani.** *Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec Madame d'Épinay et autres*, par M. C. de S.M. 2 vol.

Ferdinand Galiani<sup>105</sup> naquit à Chieti, royaume de Naples, le 2 décembre 1728 et mourut à Naples le 30 octobre 1787, après avoir manifesté des sentiments de religion qu'il ne professa pas malheureusement pendant sa vie. Le rédacteur donne une courte notice de sa vie, de ses correspondances avec la secte philosophique de Paris, de ses propos irréligieux.

---

participant à l'ébranlement de l'ordre ancien et annonçant les temps futurs. Contrairement à son pendant français, *l'Exposition des prédictions et des promesses faites à l'église pour les derniers temps de la gentilité* (1806) de Bernard Lambert, *La veneda del Mesiasi en gloria y majestad* de Lacunza connu, à la faveur des révolutions latino-américaines, un vaste retentissement dans le nouveau monde à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi que l'a écrit Philippe Boutry : « La ferveur eschatologique des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle se nourrit en effet des multiples signes de la défaite annoncée d'un ancien régime ecclésiastique, culturel et religieux menacé de toutes parts par les forces conjuguées des logiques étatiques des monarchies administratives et des processus de sécularisation à l'œuvre au sein de la société, qu'encourage la philosophie critique des Lumières. La suppression de la Compagnie de Jésus [...] entretient parmi les anciens jésuites et leurs denses réseaux d'influence une intense et dramatique interrogation sur l'événement. [...] Au centre de leurs prophéties se trouvent la suppression de la Compagnie, la ruine prochaine de l'Église et la déperdition de la foi, le châtiement du pape et des rois de France et d'Espagne qui ont accablé la Compagnie, la conversion future du roi de Prusse qui a accueilli dans ses domaines les derniers jésuites », A. Vaucher, *Prophètes et prophétismes*, Paris, Seuil, 2012, p. 221-222 ; A.-F. Vaucher, *Une célébrité oubliée : le P. Manuel de Lacunza y Diaz (1731-1801) de la Société de Jésus, auteur de "La Venue du Messie en gloire et majesté"*, Collonges-sous-Salève, Fides, 1941.

<sup>104</sup> Sans doute Geneviève Dessalles, entrée au service de Rondeau (« chez moi ») le 14 septembre 1807, d'après le *Nécrologe* manuscrit de Rondeau conservé à la BPR.

<sup>105</sup> Ferdinand Galiani (1728-1787). Fils d'un auditeur royal de Naples et neveu de l'archevêque de Tarente, grand chapelain du roi de Naples, il entra dans la vie ecclésiastique en 1740. Chanoine d'Amalfi et abbé de Scurcoli, richement doté en bénéfices, il fut secrétaire du comte Cantiliana, ambassadeur de Naples à Paris, de 1759 à 1769. Il devint un habitué des salons philosophiques et se lia particulièrement avec Grimm et Mme d'Épinay, Mme Geoffrin, le baron d'Holbach, Helvetius, dans les salons desquels il fréquentait Diderot, Turgot, d'Alembert ou Marmontel. Dans ses *Mémoires secrets sur les cours d'Italie*, le marquis Gorani livre un portrait de cet abbé mondain et incrédule : « C'était l'homme le plus spirituel des Deux-Siciles, mais le plus dépravé. Tout lui paraissait permis, pourvu que la réussite le justifiait. Devenu négligent, il n'existait plus que pour satisfaire ses passions. Il était persuadé que les hommes ne valaient pas la peine qu'on s'occupât de leur bonheur [...]. Il se trouvait toujours gêné à cause des grandes dépenses qu'il faisait pour sa maison, sa bibliothèque et ses fantaisies. Dans les conseils, il était toujours pour le despotisme, et personne n'aima jamais autant que lui le gouvernement arbitraire. Il était envieux et jaloux ; il n'aurait pas souffert qu'on dit qu'un seul de ses compatriotes approchait de son mérite ; il était l'ennemi-né de tout compatriote qui cherchait à se distinguer. » (Cité par C. Cantù, *Histoire des Italiens*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1861, t. 10, p. 197). Versé dans les questions économiques, il fut en désaccord avec les physiocrates sur la libre circulation et publia en 1770, sous le nom de chevalier Zanobi, des *Dialogues sur le commerce des grains* qui firent fureur à Paris. Nommé secrétaire du tribunal de commerce de Naples en 1766, il prit ses fonctions après son retour à Naples et entretint une volumineuse correspondance, notamment avec Mme d'Épinay, Grimm et le baron d'Holbach, qui fut éditée par Daunou en 1818. *L'Ami de la religion* fit, dans le long article qu'il consacra à cette édition, une critique sévère et détaillée de cet abbé philosophe, antireligieux, débauché et cynique à la verve stérile, qui se convertit sur son lit de mort, *ARR*, t. XVII, samedi 12 septembre 1818, n° 427, p. 145-154.

p. 34. *1818. Septembre.*

*Dispenses d'empêchements de mariage.* p. 155. Il a paru à Paris au commencement de septembre un écrit intitulé : Dissertation sur cette question importante : les dispenses des empêchements publics dirimants le mariage peuvent-elles être accordées en vertu des anciens usages, depuis le concordat de 1801. Brochure in 8° 75 cent.

L'auteur résout cette question d'une manière négative, disant que les anciens droits de plusieurs sièges se sont trouvés abolis par ledit concordat, et ont été révoqués par la bulle Qui Christi Domini<sup>106</sup>...

*Sainte Chapelle de Paris.* p. 156. Sur la Sainte Chapelle, dans la Cité. Le rédacteur émet son vœu qu'elle soit rendue au culte catholique<sup>107</sup>.

N° 428. *L'Ami de la religion*... 16 septembre

*Église anglicane.* Discussion amicale sur l'établissement de la doctrine anglicane, et en général sur la réformation, rédigée en forme de lettres, écrites en 1812 et 1813, par un licencié de la maison et société de Sorbonne. 2 vol. in 8° imprimés à Londres, prix 13 fr.

2<sup>e</sup> article (v. n° 416. 1<sup>er</sup> article). Cet article est tout entier sur les preuves de la présence de J.-C. dans le sacrement de l'autel.

*Ecoles chrétiennes des frères.* p. 169. Sur les écoles chrétiennes, petit écrit du cardinal de La Luzerne. Brochure in 8°, 50 cent. Le 4 août 1810, le Grand Maître de l'Université donne aux frères des écoles chrétiennes un diplôme qui autorise les individus à enseigner. Actuellement on exige de chaque frère un examen et un diplôme particulier. C'est à ce sujet

---

<sup>106</sup> La question de la faculté des évêques à donner des dispenses aux empêchements dirimants au mariage s'inscrivait dans le débat plus général sur l'origine de leur juridiction. Dans ce domaine, le Saint-Siège affirmait que l'autorité pontificale lui appartenait en propre et ne pouvait être déléguée aux évêques que par un indult précisant strictement les cas et les conditions d'application de la faculté donnée. La disparition d'une des conditions ou la translation de l'évêque entraînaient la fin des pouvoirs qu'il avait reçus. Mais la Révolution française posa de nouvelles difficultés. Tout d'abord, face à la Constitution civile du clergé, Pie VI accorda par le bref du 19 mars 1792 des pouvoirs exceptionnels aux évêques pour dispenser des empêchements dirimants de mariage. Cette décision exceptionnelle aurait dû tomber d'elle-même avec la bulle *Qui Christi Domini* du 29 novembre 1801, qui supprimait les diocèses d'Ancien Régime. Mais, à la demande de Bonaparte, ces pouvoirs exceptionnels furent prolongés d'un an après le Concordat. D'autre part, l'instauration d'un mariage civil obligatoirement antérieur au mariage religieux posait différemment la question des dispenses, notamment lorsque le divorce fut de nouveau interdit sous la Restauration : l'union civile étant contractée, fallait-il donner des dispenses de mariage pour pouvoir célébrer le mariage religieux ou courir le risque que les époux s'en tiennent à la seule union civile en cas de refus ? Le débat fut soutenu jusqu'à la promulgation du Code de droit canonique de 1917, D. Ludovic, *Les pouvoirs des évêques en matière de dispense matrimoniale : Étude historico-canonique du Concile de Trente au Code de Droit Canonique de 1983*, Rome, Università gregoriana, 2012, p. 102-106.

<sup>107</sup> Lieu de réunion du *Cercle de la Sainte-Chapelle* sous le Directoire, la Sainte-Chapelle fut ensuite un magasin à farines, puis, de 1803 à 1837, un dépôt des archives judiciaires. Sa première restauration fut entamée en 1837, et fut suivies de deux autres campagnes jusqu'en 1857. Voir N.-M. Troche, *La Sainte-Chapelle de Paris : notice historique, archéologique et descriptive sur ce célèbre oratoire de saint Louis*, Paris, Boucquin, 1853, p. 66-69.

que S. Éminence écrit. Le rédacteur en fait éloge, mais il s'abstient de parler de la critique qu'en a fait le *Journal du Commerce*, feuille du 29 août dernier<sup>108</sup>.

Voyez p. 26.

**Trappistes.** p. 171. Les religieux trappistes sont établis à l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens.

p. 175. L'édition nouvelle du Dictionnaire historique de Feller avance.

p. 35. **1818. Septembre.**

**Sur l'influence de la Cours de Rome, les bulles...** Dans le n° 1<sup>er</sup> des *Lettres sur le congrès d'Aix-La-Chapelle*, p. 27, on y lit, XIV<sup>e</sup> question qui pourra être soumise à la discussion du congrès :

“L'influence de la Cour de Rome, l'autorité des bulles, celle des concordats, enfin les droits spirituels de l'Église dans leurs rapports avec les droits temporels des monarques constitutionnels et les libertés nationales de peuples représentés.”

L'auteur ajoute : l'insuffisance des bulles obtenues par la Cour d'Espagne et qui laissent couler le système de M. Garay ; le scandale occasionné par quelques concordats ; la contrariété de l'influence de Rome avec l'esprit constitutionnel des peuples et des gouvernements de l'Europe ; toutes ces considérations se rattachent à plusieurs des questions qui précèdent : ajoutons-y la situation des protestants en France, la renaissance de l'Inquisition à Madrid et les réclamations de l'ordre de Malte.

**L'abbé Georgel et les jésuites.** Dans la 32<sup>e</sup> livraison de *La Minerve française*, du mois, le rédacteur en rendant compte de l'ouvrage de M. l'abbé Georgel, ancien jésuite, traite fort mal ces bons Pères.

**Nonce en Suisse, M. Machi.** Le nouveau nonce papal est arrivé à Berne. On croit qu'il résidera à Altorf ou à Schwitz, et non à Lucerne. Le Grand Conseil de cette ville doit bientôt s'occuper des négociations qui ont eu lieu avec la Cour de Rome. *Journal du Commerce* 14 septembre.

**Contre l'ignorance du peuple, nécessité de son instruction.** Ce même journal prouve victorieusement qu'il est nécessaire de répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, et que le peuple soit éclairé de ses droits et de ses devoirs. Il tire ses preuves de

---

<sup>108</sup> Tout en manifestant beaucoup de respect pour le cardinal, l'article du *Journal du Commerce* repoussait notamment la suggestion d'exempter la communauté des frères de la congrégation de Saint-Yon de l'obligation d'être individuellement agréés par la commission d'Instruction publique, car « le régime des privilèges est aboli et il ne faut pas le faire revivre, même en faveur des frères de St-Yon ». Il réfutait également l'accusation discrètement faite à la commission de vouloir favoriser l'enseignement mutuel au détriment des frères. Enfin, face au reproche fait à l'enseignement mutuel d'être une méthode nouvelle, l'article faisait un amusant parallèle avec l'histoire de la vaccination et les difficultés que cette innovation avait rencontrées avant que son utilité ne soit reconnue, *Journal du Commerce*, 29 août 1818, p. 3-4.

l'expérience et par la comparaison des États instruits d'avec ceux qui croupissent dans l'ignorance, tel [*sic*] que l'Espagne. Ceux qui soutiennent la thèse contraire savent que l'ignorance est la compagne de la servitude. C'est pour arriver à celle-ci qu'ils préconisent l'autre. Ils craignent la lumière parce qu'ils n'aiment pas la liberté publique.

p. 36. 1818. *Septembre*.

*Sur les serments en Allemagne.* On parle à Rome d'une circulaire secrète qui aurait été adressée au clergé d'Allemagne, concernant les nouveaux serments qu'on lui demandera par les nouvelles constitutions. Beaucoup de personnes doutent de l'existence de cette pièce.

*M. Debortier et les grands vicaires de Paris. V. 32. Sur les interdits arbitraires.* M. Debortier m'a fait part de la suite des démarches de M. le protestant. Il paraît que M. d'Astros, dans une seconde visite du nouveau converti lui rendit [*sic*], lui promit de lui expliquer les motifs du Conseil de l'archevêché pour son refus à autoriser M. l'évêque à recevoir son abjuration. Mais il voulut auparavant consulter ses collègues. M. de Jalabert revenait d'un voyage qu'il fit au Havre. M. d'Astros lui ayant fait part qu'il avait manifesté à M.... sa disposition de lui exposer les motifs dudit refus, qu'il le lui avait promis, M. Jalabert le désapprouva et lui recommanda de ne point les lui exposer. M. N. étant retourné chez M. d'Astros pour connaître lesdits motifs, M. d'Astros se refusa à les lui exposer...

Ou ils sont fondés en raison et en justice, ou ils sont injustes. Dans le 1<sup>er</sup> cas, que risque-t-on à les manifester : ils justifient alors ceux qui refusent ladite approbation et tournent à la condamnation de l'ecclésiastique interdit. C'est une justice qu'on lui doit. Mais si on se refuse à déclarer ces motifs, c'est qu'on a ses raisons qui ne sont pas justes : on craint qu'en les déclarant on ne donne prise sur soi. Oderunt lucem rederguentem<sup>109</sup>. Mais on les devine facilement. Si M. Debortier veut se mettre en règle, c.-à-d., se rétracter, on lui donnera toute approbation. Pour arracher cette rétractation, on persécute. Et peut-on se dissimuler que le parti est pris d'interdire tout prêtre et évêque constitutionnel !

p. 37. 1818. *Septembre*.

On m'a prêté à lire le n° 21 des *Lettres champenoises* du tome 2.

---

<sup>109</sup> Rondeau connaît ses classiques, même s'il tronque la citation de saint Augustin à laquelle il se réfère vraisemblablement : « Amant eam lucentem, oderunt eam redarguentem » (Ils aiment la vérité quand elle brille, ils la haïssent quand elle les accuse), *Confessions*, X, 23.



Le rédacteur<sup>110</sup>, qui me paraît être un chaud et ardent ministériel, rend compte de l'ouvrage de M. le vicomte de Saint-Chamans<sup>111</sup>, M<sup>e</sup> des Requêtes au Conseil d'État, intitulé : *Revue de la session de 1817*. M. de Saint-Chamans y traite de la question du concordat dans le 4<sup>e</sup> chapitre. Lui et le rédacteur qui l'approuve, professent que le roi peut de sa pleine autorité le mettre à exécution, comme les évêques le lui ont demandé (cette demande que j'ai manuscrite a été insérée dans le 19<sup>e</sup>n° de ces lettres). Ce concordat, dit-il, est le meilleur qu'on ait pu obtenir du pape, et il est à croire qu'il en est ainsi, puisque les discussions ont duré trois années. Que d'observations se présentent contre cette assertion.

**Portalis à Rome.** Le rédacteur continue ainsi, p. 248 : "Il paraît que telle est l'opinion de la Cour de Rome : car on dit qu'à toutes les objections faites par M. Portalis, Sa Sainteté a répondu par ces seuls mots : Ce qui est fait est fait."

Pour moi, je ne doute pas que si le pape ne se sentait pas appuyé et soutenu par tout le clergé de France, qui est si ultramontain, il parlerait différemment, et qu'il accorderait au roi les changements qu'il demande.

M. de Saint-Chamans ne trouve qu'un seul article du projet de loi sur le concordat susceptible d'être soumis à la discussion des deux Chambres, savoir celui qui établit les cours royales juges des délits de tous les ecclésiastiques, tandis que nos lois actuelles n'y soumettent que les archevêques et les évêques. p. 245.

p. 38. **1818. Septembre.**

N° 429. *L'Ami de la religion*... 19 septembre

**Bref du pape au clergé catholique irlandais au sujet du veto.** Bref du pape aux archevêques et évêques d'Irlande, en date du 1<sup>er</sup> février 1816, en réponse aux lettres et décrets des catholiques irlandais, dans une assemblée tenue à Dublin, les 23 et 24 août 1815, remises au Saint-Père par MM. Daniel, archevêque d'Hieropolis, coadjuteur de l'évêque de Dublin, et

---

<sup>110</sup> Sans doute Jean-Marie Janin, dit Mély-Janin (1777-1827). Rédacteur au *Journal de l'Empire*, puis à la *Quotidienne*, il rédigea presque seul les *Lettres champenoises* (à partir de 1817). Il peut également s'agir de Pierre-Sébastien Laurentie (1793-1876), autre royaliste ultra rédacteur à *La Quotidienne*, qui assura la partie plus politique des *Lettres champenoises*, C.-M. Des Granges, *La Presse littéraire sous la Restauration (1815-1830)*, Genève, Slatkine ; [Paris], [diffusion Champion], 1973 (1<sup>ère</sup> éd. 1907), p. 84-86.

<sup>111</sup> Auguste-Louis-Philippe de Saint-Chamans (1777-1860). De noblesse périgourdine, il s'opposa violemment à la Révolution et fut incarcéré durant la Terreur. Retiré sous le Directoire et l'Empire, il se consacra à l'agriculture et l'économie politique. Durant les Cent-Jours, il publia un *Examen des fautes du dernier gouvernement*, sévère critique de la première Restauration dont Louis XVIII apprécia la franchise. Nommé maître des requêtes en 1820, il fut élu député de la Marne en 1824 et siégea à droite tout en se plaignant des divisions des royalistes. Conseiller d'État en 1827, il ne fut pas réélu la même année et se retira de la vie politique. A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 236.

Jean, évêque de Corck<sup>112</sup> [*sic*]. Les catholiques irlandais ont manifesté dans cette assemblée leur opposition au veto, droit que le roi d'Angleterre réclame sur la liste des personnes désignées au pape pour être nommées évêques<sup>113</sup>. [Rajout entre les lignes : *En rayant les noms de ceux qui ne seraient point agréables au gouvernement.*] Le pape rend compte de ses motifs pour que ce droit de veto soit accordé audit roi, dans l'espérance que cette concession puisse favoriser l'émancipation des catholiques des trois royaumes.

***Fausse prétention des papes qu'à eux seuls appartient le droit de nommer les évêques.*** On y lit avec peine, page 178, 179, 182, [que] le Saint-Père vouloir s'arroger à lui seul, et attribuer aux seuls évêques de Rome, le droit de nommer aux évêchés de la catholicité.

“Nous sommes fortement attachés (p. 178) à la décision si sage du pape Benoît XIV..., telle qu'il l'expose dans sa lettre du 15 mai 1748, à l'évêque de Breslaw, où il montre qu'il ne convient nullement d'accorder aux princes catholiques le pouvoir de nommer aux évêchés et aux abbayes.”

p. 179. “Avant même que les nominations des évêques fussent accordées aux princes....”

p. 182. “ Il serait bien à désirer sans doute, et nous le souhaiterions les premiers avec ardeur, que nous jouissions dans le choix des évêques d'une liberté pleine et parfaite,

p. 39. ***1818. Septembre.***

comme il convient à notre dignité suprême, et que l'autorité laïque n'eût aucune part à une si importante affaire. Vous voyez cependant bien vous-même combien il s'en faut que les choses soient en cet heureux état. Les souverains, ou du moins un grand nombre d'entre eux, ont demandé et obtenu du Saint-Siège une influence plus ou moins grande dans la désignation des candidats. De là sont venus les conventions, indults, nominations, prières, présentations, et autres formules de ce genre qui servent à déterminer ces sortes de privilèges accordés à tant de princes catholiques.” V. aussi la p. 185, lignes 24, 25, 26.

Peut-on s'exprimer plus clairement. Aussi les papes en instituant les évêques nommés par ces princes, conformément aux concordats, ajoutent dans les bulles nous nommons.

Cependant Pie VII avoue dans ce bref, p. 180, d'après saint Léon le Grand, qu'on ne doit point ordonner un évêque pour ceux qui le repoussent, ou même qui ne le demandent pas...

Ce principe regarde le peuple dont les suffrages déterminaient alors, (du temps de saint Léon)

---

<sup>112</sup> John Murphy (1772-1847). Ordonné prêtre en 1796, il fut nommé évêque titulaire d'Ionopolis et coadjuteur de l'évêque de Cork en février 1815 et fut sacré évêque de Cork le 23 avril suivant. D'après Sean J. Connolly, il fut des plus critiques vis-à-vis du gouvernement britannique, *Kingdoms united ? Great Britain and Ireland since 1500: integration and diversity*, Dublin, Four Courts Press, 1999, p. 104.

<sup>113</sup> La lettre de Pie VII est en réalité datée du 21 février, voir *supra*, note 48.

le choix des évêques. Ce principe doit s'appliquer aux princes (même hérétiques). Et page 185, pénultième ligne : “ De même qu'il y a certaines choses dont aucune raison ne peut autoriser le changement, il en est d'autres aussi que l'on peut modifier, selon les conjonctures des temps et la nécessité des affaires.” (saint Léon). Innocent III<sup>114</sup> : “On ne doit pas trouver à redire que l'on déroge selon les temps aux règlements des hommes, surtout quand une nécessité urgente, ou une utilité évidente, l'exigent.” Plus bas, un autre passage du pape Gélase.

Le *Journal du Commerce* du 21 dit que l'émancipation des catholiques en Angleterre pourra être retardée par l'opposition des évêques à la faculté accordée à la couronne d'exclure des listes présentées par les chapitres ceux des candidats à la prélature qui n'auront pas son suffrage. Le pape a adressé à ces opposants un bref où il blâme fortement leur conduite en cette circonstance.

p. 40. **1818. Septembre.**

Dans l'Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France, sous les 68 rois de la monarchie, en 2 vol., imprimée à Paris en février 1818<sup>115</sup>.

[En marge à droite : *Les nobles me dépouillent.*

*Les savants m'instruisent.*

*Les marchands m'enrichissent. Adage de Charles Quint]*

***Empiètement du clergé en France sur le temporel dans l'ordre civil vers la fin du 6<sup>e</sup> siècle, le commencement du 7<sup>e</sup>.*** Dans le 1<sup>er</sup> vol. livre 1, chapitre XIX, p. 43, on y lit l'article de

---

<sup>114</sup> Innocent III (1160-1216). Pape en 1198. Théoricien de la théocratie pontificale, il eut pour politique de renforcer l'autorité du Saint-Siège, condition, selon lui, de la cohésion de la chrétienté. Pour les défenseurs d'une ecclésiologie antiromaine, il est l'une des figures les plus honnies de l'histoire de la papauté.

<sup>115</sup> Attribué à Pierre-François-Félix-Joseph Giraud (1764-1821). Originaire de Normandie, et précocement destiné à l'état ecclésiastique, il entra jeune chez les bernardins. Rendu à la vie laïque en 1790, il s'enthousiasma pour la Révolution. Marié en l'an I (1793), ce proche des Montagnards fut employé aux bureaux du Comité de Sûreté générale, puis il travailla avec Alphonse de Beauchamp au bureau de censure créé par le ministère de la Police sous le Directoire, tout en écrivant au *Journal de l'Homme libre* avec Vatar. Farouchement opposé au 18-Brumaire, il se trouva sans emploi et composa alors avec Beauchamp les Tables du *Moniteur*. Il participa également à l'élaboration de l'édition 1806 de la *Biographie moderne* de Michaud (4 vol.). Sous la Restauration, il fut l'un des premiers rédacteurs du *Constitutionnel*. Il mourut à Paris, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, 1838, t. 65, p. 404-405. De l'aristocratie ignorante se laissant dépouiller de ses fonctions par un clergé perfide à la *curia regis* cautionnant l'usurpation de Pépin le Bref ; de la noblesse félonne offrant le trône à l'Anglois durant la Guerre de Cent Ans à la rébellion contre Louis XI lors de la Guerre du Bien Public ; des Grands catholiques fricotant avec les Espagnols aux Huguenots en appelant à l'Angleterre durant le XVI<sup>e</sup> siècle ; de la Ligue à la Fronde ; du refus des réformes nécessaires sous Louis XVI à l'émigration, l'auteur dénonçait, dans le contexte d'une Restauration où certains étaient *plus royalistes que le roi*, « cet esprit profane [qui] teint de sang humain toutes choses, et dévore tout un royaume. Ces traits caractéristiques sont bien visiblement marqués dans la vie politique de la plupart des nobles qu'on a vus aux prises avec nos rois depuis l'origine de la monarchie », *Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France sous les 68 rois de la monarchie*, Paris, Baudouin, 1818, t. 1, p. VI. On notera cependant que Rondeau y relève surtout les grandes étapes de l'affirmation du pouvoir pontifical.

l'Empièment du clergé sur l'ordre temporel, du consentement de la noblesse (Clotaire II, roi de France en 613, mort en 628).

“Les conciles furent, aux 1<sup>ers</sup> âges de la monarchie, des espèces de diètes et de parlements, où l'on associa aux évêques et aux abbés, des ducs, des comtes et des barons. On traitait dans ces réunions des deux principaux ordres indistinctement de toutes les matières qui avaient rapport aux deux régimes temporel et spirituel.”

**Capitulaires des parlements pléniers.** “Ce fut dans ces parlements, composés d'éléments si différents, que les gens d'Église, usant d'un esprit et d'un entendement exercé par l'étude, eurent l'art de s'introduire dans toutes les parties de l'ordre civil, et de s'enrichir de toutes les attributions qui les détournent habituellement de leur institution religieuse. Ils étaient alors experts dans la connaissance des langues hébraïques, grecque et latine, ce qui pouvait suffire pour mystifier une noblesse qui ne savait ni lire ni écrire. Abusant donc de cet avantage contre des adversaires ignorants, les évêques se firent céder toutes les fonctions importantes de l'ordre civil. On leur confia l'éducation de la jeunesse, facile expédient pour façonner l'espèce humaine à nos desseins et à notre utilité. On leur abandonna une portion considérable de la justice criminelle et correctionnelle, on les rendit juges des contestations principales de la justice civile, qui n'est que le droit de régler les intérêts de la société purement profane. Cette dernière concession les établit maîtres

p. 41. **1818. Septembre.**

des contrats, des obligations, des testaments, des mariages, des naissances et des décès. Ils sollicitèrent également la direction des mœurs, la censure publique, la surveillance et l'administration des établissements de charité et de bienfaisance. Enfin, ils organisèrent insensiblement sous les yeux des nobles et avec leur sanction législative, un système d'usurpation que la succession des temps a protégé, bien loin de la modifier selon la raison et la nature de l'ordre social.”

“Ainsi la noblesse abandonna au clergé presque toutes les attributions et les charges du citoyen. Elle fut à son tour, au 4<sup>e</sup> concile de France, vaincue par la souplesse et l'industrie insidieuse du clergé et elle devint docile et confiante pour favoriser l'ambition des évêques.”

(Le 5<sup>e</sup> concile de Paris se tint en 615. Il fut composé d'évêques et de seigneurs. Il s'en est tenu souvent de pareil depuis Charlemagne et les rois suivants, où se firent des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de capitulaires, comme celles qui étaient faites dans les assemblées de la nation. *Histoire de France du Président Henaut*, t. 1, p. 27).

*Les papes (Zacharie) juges des droits de succession à la couronne.* p. 89. Ce fut au pape Zacharie qu'on demanda la solution du problème qui était le véritable roi, de Pépin, usurpateur de l'autorité royale, ou de Chilpéric III, roi légitime, et en tutelle sous Pépin. Zacharie, bien aise de se voir pris pour arbitre par les nobles révolutionnaires qui n'avaient pas toujours consulté les papes précédents pour exécuter leurs projets séditieux, porta la fameuse décision par laquelle il fut reconnu en principe que le pouvoir est le monarque. (Avec Chilpéric détrôné, rasé, enfermé en 750 dans le monastère de Saint-Bertin, et mort en 754, finit la race et la dynastie des mérovingiens, après 270 ans de règne à compter depuis Clovis I).

p. 42. *1818. Septembre.*

*Les évêques dégradent Louis le Débonnaire.* p. 128. Conduite révoltante des évêques de France pour dégrader le roi Louis le Débonnaire, dans l'église de Saint-Médard de Soissons, et le déposer dans un cloître.

*Entreprises des papes contre l'autorité royale.* p. 202. Grégoire V<sup>116</sup> excommunique Robert le Pieux<sup>117</sup>, fils d'Hugues Capet, 2<sup>e</sup> roi de la 3<sup>e</sup> race, parce qu'il avait épousé Berthe, sa cousine, et sur le refus de Robert de la renvoyer, ce qu'il fit après, voyant que les nobles l'abandonnaient. Le royaume fut interdit.

p. 220. Le pape excommunique Philippe I<sup>er</sup><sup>118</sup>, pendant laquelle excommunication Jésus-Christ a fait interim royal, ou plutôt celui qui se dit son seul vicaire prétendait peut-être régner et gouverner la France. Aussi pour récompense exigea-t-il le tribut du denier de Saint Pierre, soit sur les nobles et le peuple, mais les 1<sup>ers</sup> peu accoutumés à payer des impôts, parleront si haut que le pape fut obligé de retirer son tribut, et la bulle, mais en revanche il conçut le projet de la conquête de la Palestine, et de là l'origine des croisades. Influence de l'ermite Pierre.

L'abbé Suger<sup>119</sup> établit le 3<sup>e</sup> ordre dans le royaume où le clergé et la noblesse étaient les deux seules classes politiques dans l'État : le Tiers-État (p. 233). Établissement de l'administration municipale.

---

<sup>116</sup> Grégoire V (973-999). Originaire de Saint-Empire romain germanique, il fut nommé pape par Otton III qu'il sacra empereur en retour.

<sup>117</sup> Robert II le Pieux (972-1031). Fils d'Hugues Capet, il fut menacé d'excommunication et soumis à sept ans de pénitence pour avoir contracté, après avoir répudié sa première femme, une union incestueuse.

<sup>118</sup> Philippe I<sup>er</sup> (1052-1108). Roi des Francs en 1060. Son mariage avec Bertrade de Montfort en 1092, après répudiation de sa première épouse, fut considéré comme illégitime et condamné par l'Église. Le couple fut excommunié à plusieurs reprises, ainsi que ceux qui le reconnaîtraient comme légitime, et le royaume fut frappé d'interdit par Urbain II (privation des biens spirituels : offices divins, administration des sacrements, sépulture chrétienne) en avril 1097.

<sup>119</sup> Suger de Saint-Denis (ca 1080-1151). L'abbé Suger soutint l'affirmation du pouvoir royal face aux grands féodaux et encouragea la politique du roi en faveur des droits de la bourgeoisie.

p. 238. 2<sup>e</sup> croisade de Louis VII. Saint Bernard en est l'apôtre. On excommunie ceux qui sont tièdes pour partir. Trêve de dix ans entre le roi et les nobles signée à Soissons. Eugène III présida ce concile.

p. 250. Philippe Auguste<sup>120</sup> et la France sous l'excommunication et l'interdit au sujet des liens de parenté entre le roi et la France.

p. 288. Sous le règne de Philippe le Hardi, le pape donna l'investiture du royaume de Naples et de Sicile à Charles d'Anjou, oncle du Hardi.

p. 299. Sous Philippe Le Bel et son ministre Enguerrand de Marigny, le clergé fut obligé de payer des décimes extraordinaires.

p. 43. **1818. Septembre.**

N° 430. *L'Ami de la religion...* 25 septembre

**Recherches philosophiques de M. Bonald.** *Recherches philosophiques sur les 1<sup>ers</sup> objets des connaissances morales* ; par M. de Bonald. 2 vol. in 8° 12 fr.

3<sup>e</sup> et dernier article.

Le rédacteur rend compte des trois derniers chapitre de cet ouvrage dans lequel l'auteur traite des causes finales, de l'homme, des animaux, et de quelques considérations générales contre les philosophes matérialistes : Cabanis<sup>121</sup>, auteur des Rapports du physique et du moral de l'homme, Diderot, La Méthrie<sup>122</sup> [*sic*], Maillet<sup>123</sup>. L'ouvrage de M. de Bonald est profond et religieux.

---

<sup>120</sup> Philippe II dit Philippe Auguste (1165-1223). Roi de France en 1180. Ayant écarté son épouse, Ingeberge du Danemark, qu'il emprisonna, Philippe Auguste n'attendit pas d'avoir obtenu l'annulation (improbable) de son mariage pour se remarier. Innocent III, désireux d'affirmer son autorité spirituelle, l'excommunia pour union illégitime en 1200 et jeta durant quelques mois l'interdit sur le royaume. Malgré sa soumission apparente, Philippe Auguste fut de fait bigame jusqu'au décès de son épouse illégitime en 1201.

<sup>121</sup> Pierre Jean Georges Cabanis (1757-1808). Médecin et philosophe, il étudia plus particulièrement les rapports entre psychisme et physiologie. Voir A. Role, *Georges Cabanis, médecin de Brumaire*, Paris, Éditions Fernand Lanore, 1994 ; S. Besançon, *La philosophie de Cabanis : une réforme de la psychiatrie*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance, 1997.

<sup>122</sup> Julien Jean Offray de La Mettrie (1709-1751). Médecin, tenant d'un matérialisme radical, auteur de *L'homme-machine* en 1747, il dénonçait, avec le baron d'Holbach et le camp des matérialistes, le déisme et la modération d'un Voltaire, qui fut son grand concurrent auprès de Frédéric II. Voir J.-M. Lardic, J.-C. Bourdin, F. Markovits, S. Audidière, *Matérialistes français du XVIII<sup>e</sup> siècle : La Mettrie, Helvetius, d'Holbach*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.

<sup>123</sup> Benoît de Maillet (1656-1738). Ce diplomate, consul de France en Égypte jusqu'en 1708, puis inspecteur des Établissements français au Levant (1715-1720), fut l'auteur d'un ouvrage publié anonymement après sa mort, présentant une théorie sur l'histoire de la Terre en rupture avec le mythe fondateur biblique (*Telliamed ou Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer, la formation de la terre, l'origine de l'homme* ; 1748). Ce qui fit de lui l'un des précurseurs des naturalistes des Lumières (et donc de Darwin), qui sont particulièrement visés dans l'ouvrage de Bonald. Voir C. Cohen, « Benoît de Maillet et la diffusion de l'histoire naturelle à l'aube des Lumières », *Revue d'histoire des sciences*, 44/3-4, 1991, p. 325-342.

**Ordination.** Le 19 septembre, il y a eu à Issy ordination de 16 prêtres, par M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, actuellement archevêque de Reims, à qui les circonstances ne permettent pas de prendre le gouvernement du nouveau siège qu'il est appelé à gouverner.

**Fayet, missionnaire.** p. 202. Le 20 l'abbé Fayet, missionnaire (dont parle M. Jean<sup>124</sup> dans sa lettre à M. Rodet<sup>125</sup>, missionnaire, p. 12), a prêché sur les causes et les remèdes de nos maux. «Les causes sont l'oubli de Dieu, les impiétés, les profanations, les mauvaises doctrines, les désordres de toute espèce dont nos pères et nous nous sommes coupables. Voilà ce qui a attiré sur nous les fléaux de la Révolution ; car il est des châtiments pour les nations comme pour les individus, et l'exemple des Juifs, celui des Grecs et des Romains, l'histoire des peuples modernes et la nôtre, nous apprennent que la justice de Dieu s'exerce sur les États, quand l'iniquité y est parvenue à un plus haut degré de malice et a infecté toutes les classes. Quant aux remèdes de nos maux, l'orateur a fait sentir la nécessité pour tous de se convertir et de faire pénitence.» L'orateur n'a, à ce qu'il paraît, retracé qu'une partie des causes secondaires et n'est pas remonté aux 1<sup>ères</sup> causes qui ont enfanté les secondes. Les bulles d'Alexandre VII, d'Innocent XI, la persécution du jésuitisme &c. &c<sup>126</sup>.

p. 44. **1818. Septembre.**

**M. de Méan, rectifications à faire, voyez N° 450, p. 89.** p. 203. Tirade contre M. de Méan, archevêque de Malines, touchant ses interdits, les enlèvements par la force armée de

---

<sup>124</sup> Jean-Pierre Revol, ex-vicaire de Vassieux, diocèse de Grenoble, de réputation janséniste (P.-A.-A. Ducoin, *Catalogue des livres que renferme la Bibliothèque publique de la ville de Grenoble, classés méthodiquement*, Grenoble, Baratier, 1830, t. 3, p. 210, le qualifie d'ex-joséphiste), qui fut interdit par son évêque. Voir H. Dumolard, « Le jansénisme dans l'Isère », *Annales de l'Université de Grenoble*, Section lettres-droit, t. 16-18, 1941, p. 7-71, et particulièrement p. 51. L'attribution d'auteur est faite grâce à une note de Rondeau sur l'un des exemplaires de la BPR (RV281-3). L'introduction est éloquent : « Non jamais je n'aurais pu me persuader qu'un ministre de J.-C., qu'un missionnaire eût choisi la chaire de vérité, le lieu saint, pour débiter [...] la plus inouïe, la plus atroce des calomnies. C'est cependant le rôle infâme que vous [...] vous êtes permis de jouer dans votre conférence du 18 février. Oui, vous avez eu l'audace d'avancer [...] que les jansénistes soutiennent que les femmes peuvent confesser et dire la messe. Et pour [...] leur [les auditeurs] faire plus sûrement partager la haine et la fureur qui vous anime contre les prétendus jansénistes (car il n'en existe pas), vous en avez fait la matière d'une de vos scènes comiques dans laquelle Arlequin n'a pas mal joué le rôle dont vous l'aviez chargé. On s'est divertit, on a ri, la calomnie a pris », *Lettre de M. Jean à M. Rodet*, Lyon, J. M. Boursy, 1818, p. 1-2.

<sup>125</sup> Abbé Rodet. Membre de la congrégation des Prêtres de la Mission de France, il travailla sous la direction de Rauzan. Ernest Sevrin le signale dans la mission d'Arles en 1817, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 74.

<sup>126</sup> Sont ici opposés deux lectures prophétiques de la Révolution dont Marina Caffiero a montré que « c'est en se référant au mouvement prophétique et apocalyptique de genre contre-révolutionnaire qu'il est possible de comprendre jusqu'au bout les choix et l'idéologie du catholicisme intransigeant qui va dominer le XIX<sup>e</sup> siècle, de même [que] c'est seulement en se reportant à l'approche théologique profondément millénariste des jansénistes que l'on peut expliquer les jugements positifs sur la Révolution exprimés par beaucoup d'entre eux et les raisons de leur adhésion à un événement perçu non pas comme un procès historico-politique, de caractère humain, mais plutôt comme une intervention divine, ayant des finalités palingénétiques précises. » M. Caffiero, « La postérité du figurisme en Italie », *Jansénisme et Révolution, Chroniques de Port-Royal*, 39, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1990, p. 241-252 et plus particulièrement p. 251. Voir aussi A. Vauchez, *Prophètes et prophétismes, op. cit.*

religieuses de Diest, la violence faite à M. l'abbé Le Sur [*sic*], grand vicaire de l'évêque de Gand, de quitter ses fonctions, les jugements rendus par plusieurs tribunaux du royaume des Pays-Bas<sup>127</sup>.

**Évêque d'Aoste.** P. 204. Mort de M. André-Marie de Maistre<sup>128</sup>, évêque d'Aoste, 18 juillet.

**M. Despaulx.** 207. Décès de M. Raymond Despaulx<sup>129</sup> (à Paris le 13 septembre). Bénédictin de Saint-Maur, dernièrement conseiller et inspecteur général de l'Université.

**Jésuites et Fribourg.** Le 15 septembre le Grand Conseil de Fribourg a dû s'occuper du projet d'introduire les jésuites dans le canton, mais les opinions sont loin d'être d'accord sur cette affaire. [*Renvoi au paragraphe en fin de page*].

**Œuvres de M. de Noé.** *Œuvres de Marc Antoine de Noé*<sup>130</sup>, ancien évêque de Lescar, mort évêque de Troyes. Brochure 5 fr.

**Troubles à Genève.** Les troubles religieux continuent à Genève et commencent à devenir inquiétants<sup>131</sup>.

---

<sup>127</sup> L'archevêque de Malines, aux prises avec son clergé, avait fait appel au bras séculier pour expulser par la force deux curés interdits qui continuaient leurs fonctions, ainsi que cinq religieuses qui, s'étant de leur chef soustraites à la juridiction de l'archevêque, desservait une maison de charité, *ARR*, t. XVII, mercredi 23 septembre 1818, n° 430, p. 203.

<sup>128</sup> André-Marie de Maistre (1757-1818). Frère cadet de Joseph, il fit ses études au collège d'Avignon, puis à l'université de Turin où il obtint son doctorat en théologie en 1779. Prêtre de la communauté des chapelains de la basilique de la Superga à Turin en 1781, il rentra en Savoie en 1782 et fut successivement curé-doyen de Chamoux (1782), doyen du chapitre cathédral de Tarentaise et vicaire général (1784). Choisi en 1785 comme vicaire général par Mgr de Monfalcon du Cengle, archevêque de la Tarentaise, il s'opposa à la politique révolutionnaire dès l'automne 1792 et émigra en Piémont début 1793. À la mort de l'archevêque (sept. 1793), il fut élu vicaire capitulaire. Il fit plusieurs aller-retours entre Piémont et Tarentaise jusqu'à son retour définitif fin 1799. Quand fut créé le diocèse Chambéry et Genève, il réorganisa la Tarentaise et prit le titre vicaire général en 1804. De plus en plus tourné vers la prédication, il prêcha à Chambéry, Paris, Lyon, Bordeaux et Genève. Lamartine l'a décrit comme « l'esprit le plus excentrique et le plus original qu'il ait connu », une « espèce de dictionnaire de gaieté ou d'encyclopédie du rire ». Préconisé évêque d'Aoste en mars 1818 sur présentation du roi de Sardaigne, il mourut avant d'être sacré, C. Sorrel, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. La Savoie*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 277.

<sup>129</sup> Raymond Despaulx (1726-1818). Gascon, il entra dans la congrégation de Saint-Maur après des études chez les jésuites. Prieur du monastère de Sorèze près de Toulouse, et directeur du collège qui y avait été récemment créé, il y professa les mathématiques et développa une méthode d'enseignement qui rendit le collège célèbre. Louis XV lui donna le titre d'école royale militaire. Retiré à Paris en 1790, il vécut de cours de mathématiques durant le Directoire puis fut nommé inspecteur général des études et conseiller ordinaire en 1808. Rallié aux Bourbons en 1814, il garda son titre, même durant les Cent-Jours, et demanda sa retraite peu après, F.-X. de Feller, *Dictionnaire historique, op. cit.*, t. 10, p. 208 ; Sorèze, *le professeur de littérature française*, Paris, Bellin-Mandar, 1839, t. 2, p. XIII-XVI ; *Annales de l'École de Sorèze ou, Choix de compositions littéraires faites dans cet établissement*, Toulouse, J.-B. Paya.

<sup>130</sup> Marc-Antoine de Noé (1724-1802). Fils d'un gouverneur de Guyenne et d'une petite-fille de Colbert, il étudia au collège d'Auch puis au collège des Grassins à Paris. Entré au séminaire de Lisieux (1743), puis à Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris (1744-1747), on ignore s'il fut diplômé. Ordonné et nommé vicaire général d'Albi, il devint celui de Mgr de La Rochefoucauld à Rouen. Député à l'assemblée du clergé de 1762, il fut nommé évêque de Lescar l'année suivante et devint à ce titre président des États de Béarn. Député aux États-Généraux, il refusa la réunion des trois ordres et ne siégea pas à l'Assemblée nationale. Il s'insurgea vivement contre la suppression de son diocèse et émigra en Espagne, puis en Angleterre, mais il donna sa démission en 1801. Il fut nommé évêque de Troyes en avril 1802 et eut le temps de prendre possession de son diocèse avant de mourir en septembre de la même année, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 225-226.



**Jésuites à Fribourg.** Le *Journal du Commerce* du 24 dit : «Le 15 de ce mois le Grand Conseil de Fribourg a rendu, sur la proposition du Conseil d'État, un arrêté qui porte que « la compagnie de Jésus sera établie dans le collège de Saint-Michel de Fribourg, pour y suivre sa vie religieuse et y donner l'enseignement public, conformément à l'institut de son saint fondateur, approuvé par la bulle du Saint Pontife, sous la date du 7 août 1814.» Les conditions auxquelles cette société sera admise ont été débattues dans les séances du 16 et du 17. Il paraît que la congrégation des Ligorien sera amalgamée avec celle des Pacanaristes [*sic*] pour donner plus de consistance à la communauté<sup>132</sup>. Voyez la *Chronique religieuse*, livraison [lac.]<sup>133</sup>.

p. 45. 1818. *Septembre*.

**Dima-Ciappa.** Le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, aurait excommunié les tribunaux qui ont condamné le prêtre Ciappa<sup>134</sup>, convaincu d'assassinat, comme ayant usurpé la juridiction ecclésiastique. Cette vieille prétention et la mesure prise pour l'assurer n'ont pas été approuvées même à Rome. [Rajout : *Il n'a pas excommunié ces juges, mais demanda communication des pièces de la procédure avant de le dégrader, mais elles lui ont été refusées. Journal du Commerce 17 octobre.*]

**Troubles religieux à Genève.** Les défenseurs de la vraie doctrine, que le journaliste de Genève appelle les ultra-calvinistes, par suite de son attachement au clergé constitutionnel qui

---

<sup>131</sup> Voir cahier IX, note 139. Voir aussi A. Bost, *Mémoires pour servir l'histoire du réveil religieux des églises protestantes de la Suisse et de la France*, Paris, Meyrueis, 1854, p. 126 et suiv. Il existe un manuscrit rapportant les événements qui marquent le début du Réveil à Genève, par J.- E. Cellerier, *Journal des troubles religieux survenus à Genève en 1817 et années suivantes*, Ms. N° 791, B.P.U., Genève.

<sup>132</sup> Voir *supra*, note 52.

<sup>133</sup> *Chronique religieuse*, t. 1, p. 297-303. L'article reproduit la déclaration de plusieurs membres du Grand Conseil opposés à cette décision « dont les suites funestes pour le bien-être du canton, et peut-être de la patrie Suisse, se montraient à [leurs] yeux dans toute leur étendue ». Aidés par « une influence secrète du dehors et des vues masquées au-dedans », les jésuites « dont l'esprit, les mœurs et les principes ne sauraient convenir à notre nation suisse » devenaient les « inconnus [à qui l'on abandonnait sans réserve] la tâche la plus importante de la société ».

<sup>134</sup> Une sombre affaire de jalousie avait amené un prêtre, Dima Ciappa, à commanditer le meurtre du cavalieri Carluccio Capececelatro. Le sicaire, Miranda, coiffeur de Ciappa, ainsi que Peppina Pinto leur complice, furent jugés en même temps que lui et condamnés à mort. Cette affaire reflète les difficultés de définition des domaines de compétence juridictionnelle entre tribunaux civils et ecclésiastiques, alors qu'Église et États cherchaient un nouvel équilibre, chacun campant sur ses prérogatives. En France, la réponse au problème était définie par l'art. VIII des Organiques. Le *Journal des Débats* du lundi 3 août 1818, après avoir rappelé que Ciappa avait été condamné par un tribunal criminel ordinaire « sans égard pour sa dignité ecclésiastique », soulignait que « l'appellation [*i. e.* l'appel] à la Cour de Rome, que le dernier concordat napolitain accorde, n'a rapport qu'aux affaires ecclésiastiques ». Voir A. Cafiero, *Un antico misfatto napoletano: preti, prostitute, lenoni e galantuomini nella Napoli di Ferdinando I : una storia vera, un errore giudiziario?*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 2000.

a rejeté la divinité de J.-C., lesdits défenseurs puritains, dont est M. Grenus<sup>135</sup>, invoquent l'intervention des puissances alliées pour rétablir à Genève l'ancienne et vraie doctrine.

**Canton de Soleure et les jésuites.** Le canton de Soleure, en Suisse, serait dans l'intention de rappeler les jésuites, à l'exemple de celui de Fribourg.

**Suisse et Rome.** Les négociations de la Suisse avec la Cour de Rome sont toujours entravées. Cette cour refuse aux cantons non seulement la nomination des évêques, mais même celle des chanoines qu'elle entend se réserver.

N° 431. *L'Ami de la religion*... 26 septembre

**L'abbé Blanchard, détails sur ce schisme, écrits pour et contre.** M. Poynter, vicaire apostolique de Londres, échouant dans sa tentative pour ramener le clergé français à Londres aux innovations que ce clergé rejette &c. &c.... Brochure de 86 pages de M. Blanchard, fauteur de schisme. Le rédacteur donne une notice de plusieurs écrits de ce parti, et cite contre ces puritains la lettre écrite le 12 mai dernier par un prélat illustre [au dessus de la ligne : *le cardinal aumônier*], lettre concertée avec une douzaine d'anciens évêques. Voyez le n° 426 et de ce cahier p. 31.

p. 214, le rédacteur, parlant de M. Saurine, lui refuse le titre de Monsieur.

**M. de Saint-Marsault.** p. 217. Décès à Rome le 2 septembre de M. Gréen de Saint-Marsault<sup>136</sup>, évêque de Pergame, 1<sup>er</sup> aumonier de Madame Adélaïde de France<sup>137</sup>.

**Missions en Chine.** Détails sur les missions de Chine et environs.

**Ordinations.** p. 220. Ordination de 83 prêtres à Metz. Retraite à Lyon avec amende au Sacré-Cœur de Jésus, et consécration à ce cœur.

p. 46. **1818. Septembre.**

---

<sup>135</sup> Jacques de Grenus (1751-1819). Fils d'une famille de militaires et de magistrats genevois souvent représentée au Conseil des Deux-Cents, cet avocat y entra en 1782. Mais il fut rapidement contraint à l'exil après un changement au pouvoir. Agitateur et pamphlétaire, il fut tenu pour responsable de l'émeute des paysans de Peney en 1791. Déchu de la bourgeoisie et banni à vie, il œuvra dès lors au rattachement de Genève à la France. Député suppléant à l'Assemblée nationale française, il fut l'éminence grise du résident de France, Jean-Louis Soulavie. Après l'annexion de Genève à la France en 1798, il revint dans sa ville et reprit son activité d'avocat, devenant même bâtonnier en 1813. Lors des troubles religieux causés par les débuts du Réveil à Genève, il accusa les autorités religieuses de la ville d'avoir abandonné les ordonnances de Calvin et d'avoir été infidèles à leur mandat et aux lois constitutives de la République en autorisant des changements dans les catéchismes, la liturgie et la version des Écritures. Ses virulentes attaques et ses publications amenèrent le Conseil d'État à lui faire procès. Condamné en première instance, il interjeta appel sur son lit de mort, V. Cossy, « Grenus, Jacques de », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15892.php>, consulté le 15-06-2015 ; H. Goltz, *Genève religieuse au dix-neuvième siècle ou Tableau des faits qui, depuis 1815, op. cit.*, p. 172-174.

<sup>136</sup> Joseph Gréen de Saint-Marsault (1729-1818). Nommé évêque titulaire de Pergame, abbé commendataire de Lagny et premier aumônier de Madame en 1779, il la suivit en exil. Il vécut retiré dans la maison royale de Saint-Louis à Rome après le décès de Madame, *ARR*, t. XVII, samedi 26 septembre 1818, n° 431, p. 217.

<sup>137</sup> Adélaïde de France (1732-1800). Quatrième fille de Louis XV, elle fut appelée Madame après 1752. Émigrée en Italie avec sa sœur, Madame Victoire, en 1791, elle mourut à Trieste en 1800.

**Portalis de retour à Paris** [texte barré]. *Fausse nouvelle*. Le Journal du Commerce du 4 octobre dit qu'il a de fréquentes conférences avec le cardinal Consalvi. Du 28 septembre. La nouvelle circule depuis plusieurs jours dans Paris du retour de M. Portalis, conseiller d'État, et qu'il n'a pu rien obtenir de la Cour de Rome concernant les modifications à apporter au concordat. On sait par lui que le Saint-Père éprouve une telle faiblesse que le jour de l'Assomption il a été obligé de se reprendre à 2 ou 3 fois pour donner sa bénédiction, et qu'il s'est déchargé sur le cardinal Consalvi du soin des affaires de l'Église.

**Cardinal Consalvi**. Ce cardinal simple diacre encore jeune jouit de la réputation d'être un des plus grands diplomates, et un des plus rusés politiques de l'Europe : aussi tout ce qui concerne les concordats avec les puissances étrangères, et les affaires les plus délicates roulent sur lui. On dit toutefois que si Pie VII venait à mourir, ce ne serait pas lui qui lui succéderait sur la chaire de Saint Pierre, mais plutôt le cardinal Pacca qui est beaucoup plus âgé.

M. de Blacas paraît être aimé à Rome, où il traite bien les cardinaux. On dit le cardinal Consalvi philosophe.

**Églises du Milanais**. Une lettre de Gênes (de M. Degola), annonce que dans les diverses nominations faites pour plusieurs sièges de l'Italie, il s'en trouve un certain nombre, 8 environ, dont les sujets sont estimables pour leur attachement à la saine doctrine, entre autres l'évêque de Milan<sup>138</sup>. M. l'évêque de Pavie<sup>139</sup> qui s'était fait estimer à Paris, lors de son voyage en cette ville en 1811, a fléchi depuis, et n'entretient plus la même correspondance avec ses amis de France et d'Italie. Au sujet d'un bref circulaire du pape aux évêques d'Italie

p. 47. 1818. *Septembre*.

pour savoir l'état des divers monastères de leurs diocèses respectifs, quels seraient ceux susceptibles à servir pour des communautés de religieux et religieuses, M. l'évêque de Pavie, après avoir donné l'état des monastères de son diocèse, a dit de l'ancienne maison de Jésus, qu'elle était propre à recevoir ceux qu'il appelait ses dilectissimi jesuitae. On craint de déplaire à la Cour de Rome. Cependant Vobis donatum est pro Christo, non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro ille patimini<sup>140</sup>. Philip. 1. 29.

**Église de Gênes**. Un curé de Gênes désirait s'associer M. Degola pour faire des conférences dans son église. Sur les représentations de celui-ci, le curé se chargea d'en obtenir

---

<sup>138</sup> Karl Kajetan von Gaisruck, voir cahier VIII, note 343.

<sup>139</sup> Paolo Lamberto D'Allègre, voir cahier IV, note 153. D'Allègre avait été l'un des prélats désignés par Napoléon pour faire partie de la seconde députation à Savone en août 1811/ février 1812, B. Plongeron, *Des résistances religieuses*, op. cit., p. 300-301.

<sup>140</sup> « Car il vous a été fait la grâce, par rapport à Christ, non seulement de croire en Lui, mais encore de souffrir pour Lui. »

l'approbation de l'archevêque. Le cardinal Spina fit venir M. Degola et eut un entretien avec lui. Il lui témoigna consentir à ce qu'il exerçât le ministère de la pénitence, mais non à ce qu'il fit des conférences publiques.

**Fanatisme d'un prêtre de Saint-Sulpice.** Un prêtre de Saint-Sulpice, sous-diacre d'office, reçut la visite d'un de ses confrères qui le trouvant occupé à lire un livre suspect à ces Messieurs, lui en témoigna sa surprise. Ce prêtre lui répondit qu'il croyait devoir étudier le pour et le contre pour savoir à quoi s'en tenir. Il paraît qu'il a été dénoncé à M. Pierre, curé de Saint-Sulpice, qui l'a destitué de ses fonctions. Cet ecclésiastique s'est présenté dans plusieurs églises pour y célébrer les SS. Mystères. Il paraît qu'il y a éprouvé des désagréments. Comme il n'a pas de fortune, et qu'il est très libéral du peu qu'il a, on le dit réduit à une grande misère. La Providence ne l'abandonnera pas.

p. 48. **1818. Septembre.**

*Chronique religieuse.* vol. 1<sup>er</sup> cahier X<sup>e</sup>. 29 septembre

**Réunion de l'Église grecque.** Sur le projet de réunion de l'Église grecque avec l'Église latine.

**Minerve française. Sectes en Allemagne.** Dans la 34<sup>e</sup> livraison, p. 375, ch. XI. Enthousiasme religieux. Nouvelles sectes qui se forment en Allemagne. Sacrifices humains d'enfants. Les chefs sont arrêtés.

N<sup>o</sup> 432. *L'Ami de la religion...* 30 septembre

**Sur les aveugles et leur établissement.** *Essai sur l'instruction des aveugles, ou exposé analytique des procédés employés pour les instruire par M. Guillié*<sup>141</sup>. 1 vol. in 8<sup>o</sup> avec 22 planches. 20 fr.

Cet établissement ne remonte qu'à 1784. Son fondateur et premier instituteur est M. Haüy<sup>142</sup>, frère du célèbre physicien. M. Guillié lui a succédé depuis le retour du roi, et l'établissement,

---

<sup>141</sup> Sébastien Guillié (1780-1865). Médecin et historien. Spécialiste d'ophtamologie, il publia plusieurs traités sur le sujet, notamment à partir de ses observations sur les jeunes aveugles de l'institution royale de Paris.

<sup>142</sup> Valentin Haüy (1745-1822). Maîtrisant une dizaine de langues, Valentin Haüy fut membre et professeur du Bureau académique d'écriture en 1781, puis devint interprète du roi en 1783 et interprète du Roi, de l'Amirauté et de l'Hôtel de Ville en 1786. Choqué par la détresse sociale des aveugles, il fonda en 1784 une école destinée à instruire les jeunes aveugles et à leur apprendre un travail manuel. Il développa une technique de lettres en relief sur papier cartonné qui permettait aux enfants aveugles d'apprendre à lire. L'école devint, en 1791, l'Institut national des aveugles travailleurs, installé dans l'ancien couvent des Célestins, dans la section de l'Arsenal. Haüy était un membre en vue de cette section et associa ses élèves aux fêtes civiques ; il fut également commissaire civil et commissaire révolutionnaire. Il fut aussi l'un des fondateurs du culte théophilanthropique. Arrêté à plusieurs reprises sous le Directoire, étiqueté « terroriste » sous le Consulat, il fut contraint de démissionner de la direction de l'Institut en 1802. Appelé à Saint-Pétersbourg par Alexandre I<sup>er</sup>, il partit en 1806 y fonder une école qu'il dirigea pendant onze ans. De retour à Paris en 1817, infirme, il vécut avec son frère aîné, l'abbé René-Just Haüy, célèbre minéralogiste et co-fondateur de la cristallographie géométrique. Voir P. Henri, *La vie et l'œuvre de Valentin Haüy*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

après plusieurs changements de locaux, est à l'ancien séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor.

**M. de Wessenberg.** p. 232. Un assez long article sur M. de Wessenberg. Il vient de paraître un Mémoire sur la conduite de Rome, concernant la nomination du vicaire général baron de Wessenberg pour administrateur dans l'évêché de Constance, Karlsruhe, 1818, *in folio* de 142 p. V. la *Chronique religieuse*, 1<sup>er</sup> vol. cahier IV, p. 84<sup>143</sup>.

**Augustinus de Jansénius.** Un partisan des jésuites avouait depuis peu que ces bons pères n'avaient fait condamner l'Augustinus de Jansenius<sup>144</sup> que dans l'intention d'envelopper la doctrine de saint Augustin sur la grâce.

**Chapitre d'Ensielden à Ensielden [sic ; i. e. Einsiedlen].** Le chapitre d'Ensielden en Suisse [rajout au dessus de la ligne : *ou N.-D. des Ermites*] doit faire de nouvelles représentations à la Cour de Rome contre la transformation de ce monastère en évêché. En général on repousse en

p. 49. **1818. Septembre.**

Suisse les évêques moines que la Cour de Rome veut établir en ce pays. V. Picot, n° 436, p. 297.

**Chapitre d'Einsielden.** Les religieux d'Einsielden, malgré les sollicitations de l'envoyé de Rome et des deux landanmans de Schwitz, persistent à refuser le siège épiscopal qu'on veut placer dans leur abbaye<sup>145</sup>.

**B. H. de Possadas.** La béatification de saint François Possadas [*sic*], de l'ordre des Frères mineurs, a dû avoir lieu à Rome le 20 septembre.

---

<sup>143</sup> Il s'agit, ainsi que l'explique l'article cité de la *Chronique religieuse*, de la correspondance entre M. de Wessenberg et le cardinal Consalvi, présentée avec des pièces justificatives dans un mémoire que le grand-duc de Bade, considérant que l'affaire du diocèse de Constance était celle de toute l'Allemagne, avait placé « sous les yeux des princes, pour les mettre à portée de prendre des mesures ». Ainsi, tout en restant dans une phraséologie vague, l'article affirmait que cette édifiante correspondance « manifeste les nouveaux principes de la cour de Rome, et révèle aux princes allemands la manière dont elle envisage l'église germanique et quels droits elle leur accorde par rapport à leurs sujets catholiques », p. 85. Le rédacteur de l'*Ami de la religion*, en rendant compte de ce *Mémoire*, en attribue la paternité officieuse à Grégoire, même s'il ne le nomme pas. Il ironise sur l'affirmation selon laquelle Wessenberg aurait été constamment dans une *soumission filiale au St-Siège* et conclut qu'on « ne voit pas trop, si celui-là est *soumis*, en quoi consiste sa *soumission*, et ce qu'il faut faire pour être taxé de désobéissance », *ARR*, t. XVII, mercredi 30 septembre 1818, n° 432, p. 233-236.

<sup>144</sup> Cornelius Jansen, dit Jansenius (1585-1638). Ami de l'abbé de Saint-Cyran, enseignant à l'université de Louvain (1616-1636), puis évêque d'Ypres en 1636, il écrivit une somme théologique sur saint Augustin publiée en 1641 sous le nom d'*Augustinus, seu doctrina Sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicinâ adversus Pelagianos et Massilienses*. De cet ouvrage, mis à l'Index par Urbain VIII dès 1642, furent tirées les fameuses Cinq propositions condamnées dans la bulle *Cum occasione* d'Innocent X le 9 juin 1653, que l'on peut considérer comme l'acte de naissance officiel du jansénisme ou de son fantôme. Voir J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal*, *op. cit.*, p. 539-542. Jansénius fut à Louvain un farouche adversaire des jésuites nouvellement installés et concurrents de l'Université.

<sup>145</sup> Voir cahier IX, note 274. L'abbé, Conrad Tanner (1752-1825), suivi par son chapitre, refusa sa nomination comme évêque, mais ses raisons ne sont pas exposées. Le *Dictionnaire encyclopédique* mentionne « de si plausibles motifs », *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, *op. cit.*, p. 335.

**Jésuites à Fribourg.** Le Grand Conseil de Fribourg n'a rendu aux jésuites que la jouissance des biens du collège de Saint-Michel. Leur société ne doit pas s'élever à plus de trente membres.

**Evêque de Saint Flour,** v. p. 52. M. Ruffo, ancien évêque de Saint-Flour, est mort le 2 octobre.

**Chapitre de Saint-Jean de Latran.** Les chanoines de Saint-Jean de Latran ont fait une banqueroute de 500 000 écus. Leurs créanciers ont été mis en possession des biens de l'ordre.

N° 433. *L'Ami de la religion*... 3 octobre

**Sur les causes de la suppression des jésuites.** Sur les causes de la suppression des jésuites par Clément XIV. 1<sup>er</sup> article.

L'intention du rédacteur, grand ami et partisan des jésuites, paraît être d'affaiblir l'autorité de la lettre du cardinal de Bernis<sup>146</sup> au duc d'Aiguillon<sup>147</sup>, en date du 16 mars 1774<sup>148</sup>, sur les motifs que Clément XIV lui avait exposés de sa bulle de suppression. Cette lettre se trouve insérée dans le Journal de correspondance et de voyages de M. l'abbé Clément, évêque de Versailles en 1797 et mort le 15 mai 1804. Mais l'original de cette lettre du cardinal de Bernis se trouve aussi déposée dans les archives du ministère de l'Intérieur, et M. Silvy, qu'attaque le rédacteur, l'a lue et fait mention de cette pièce. Le rédacteur se propose de prouver d'après ledit journal et ladite lettre que la suppression des jésuites a été sollicitée auprès de Clément XIII et de Clément XIV par les intrigues d'un parti, ennemi de la Société, et par les sollicitations des princes de la famille des Bourbons, surtout de Charles III, roi d'Espagne ; que Clément XIV n'a fait que céder à ces instances impérieuses, à la coaction ; que ses

---

<sup>146</sup> François Joachim de Pierre de Bernis (1715-1794). Destiné à l'état ecclésiastique, sa carrière fut remise en cause après sa brouille avec son protecteur, le cardinal de Fleury. Littérateur et poète, il fut lancé dans la diplomatie par la marquise de Pompadour. Nommé ministre d'État en 1757, puis secrétaire d'État des Affaires étrangères en 1757-1758, il fut créé cardinal (1758) avant que d'être prêtre (1760). Devenu archevêque d'Albi en 1764, ambassadeur auprès du Saint-Siège de 1769 à 1791, il fut notamment chargé, après la mort de Clément XIII, de pousser à l'élection d'un pape antijésuite. Voir J.-M. Rouart, *Bernis, le cardinal des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1998.

<sup>147</sup> Emmanuel Armand de Vignerot du Plessis, duc d'Aiguillon (1720-1788). Gouverneur d'Alsace, puis commandant en chef de la Bretagne en 1753, où se rendit fort impopulaire dans l'affaire contre La Chalotais et le Parlement de Bretagne. Rappelé à la Cour, il fut secrétaire d'État des Affaires étrangères de 1771 à 1774. Proche de la du Barry, il fut exilé en 1775.

<sup>148</sup> Cette lettre, destinée « faire connaître à sa Majesté quels ont été les sentimens et les motifs du pape en supprimant l'ordre des jésuites, et de quelle manière le bref qui a anéanti cette Compagnie doit être interprété et exécuté », fut reproduite par L. Silvy dans *Henri IV et les Jésuites*, Paris, A. Egron, 1818, p. 209-216. Celui-ci utilisait une allusion du cardinal aux jansénistes, à qui la mauvaise application du bref de suppression « donnerait des armes », pour en conclure que ceux-ci n'avaient rien à voir avec la suppression de la Compagnie (p. 213). Sur la réalité de l'intervention des jansénistes dans la suppression des jésuites en France, voir D. Van Kley, *The jansenists and the Expulsion of the Jesuits from France, 1757-1765*, New Haven ; London, Yale University Press, 1975.

sentiments pour une simple réforme sont exprimés dans la lettre du cardinal de Bernis. Mais le rédacteur dans ce 1<sup>er</sup> article s'abstient de parler des charges contre les jésuites.

p. 50. **1818. Octobre.**

Il veut bien se borner à nous dire, p. 248, que Clément XIV, après avoir supprimé la Société, fut livré aux inquiétudes (oui, d'être empoisonné) et aux regrets : qu'il disait souvent : Compulsus feci. Oui, il se rendit enfin aux pressantes sollicitations des cours, malgré la douceur de son caractère, parce qu'il était persuadé de la justice des motifs des cours, de supprimer une société qui dès son origine jusqu'à l'époque de son extinction avait troublé l'Église et les États. Attendons le 2<sup>e</sup> article pour savoir si M. le rédacteur pourra justifier ses bons amis de tous les crimes dont ils ont été convaincus.

**Évêque de Rimini.** p. 249. Mort de M. Gualfard Ridolfi<sup>149</sup> [sic], évêque de Rimini, le 3 septembre.

**Péricaut, évêque de Séer.** Celle de Léonard Péricaut<sup>150</sup>, ancien grand vicaire de Sées, le 25 août. Le rédacteur donne une notice abrégée de sa vie. L'abbé Péricaut, émigré, ne revint pas d'Angleterre en 1802, il ne rentra en France qu'en 1814, d'où il sortit en mars 1815, et ne revint d'Angleterre qu'au milieu de 1818. Il fut donc témoin en Angleterre du schisme des puristes, et opposé aux sentiments des ecclésiastiques français qui refusèrent à Londres de signer la formule exigée par M. Poynter d'être dans la communion du pape et des évêques français du concordat de 1801.

**Puristes schismatiques en Angleterre.** Comme le grand argument du petit nombre des réfractaires à ladite formule est qu'en déclarant qu'on est en communion avec le pape, on est par conséquent en communion avec ceux des évêques qui n'ont jamais voulu rétracter le serment qu'ils avaient prêté à la Constitution civile du Clergé, condamnés et déclarés hérétiques et schismatiques par Pie VI, et qu'ainsi on devient (par cette communion) hérétique et schismatique, M. l'abbé Péricaut s'est permis dans une lettre qu'il écrivit d'Angleterre, le 3 février dernier, à un de ses amis de Paris, de proposer un expédient qui, dit-il (v. p. 251), enlèverait aux exagérés d'Angleterre leur grand argument. Voici son expédient : "Un évêque en entrant dans son diocèse adopterait, je crois, une mesure très sage, en faisant signer cette formule (de M. Poynter) à tout son clergé. S'il y a encore

---

<sup>149</sup> Voir cahier V, note 67.

<sup>150</sup> Léonard Péricaut (1743-1818). Repéré par l'évêque de Limoges qui prit financièrement en charge son éducation, il enseigna puis fut recommandé par Mgr d'Argentré à son frère, évêque de Seez, dont il devint le secrétaire. Chanoine, puis grand-vicaire, il suivit son évêque en émigration et ne revint en France qu'à la Restauration, *ARR*, t. XVII, samedi 3 octobre 1818, n° 433, p. 249-252.

p. 51. *1818. Octobre.*

*Contre les constitutionnels.* des évêques en France qui n'aient pas rétracté le serment qu'ils avaient prêté à la Constitution civile du clergé, il serait à désirer qu'on pût les destituer, ou que le corps épiscopal les mît hors de la communion, à l'exemple de saint Hilaire qui, de concert avec les autres évêques de France, se sépara de la communion de Saturnin d'Arles, et de celles d'Arsace et de Valens." Voilà le vœu charitable de M. Péricaut. Il faut séparer de la communion ecclésiastique les évêques et prêtres constitutionnels qui depuis 1802 sont dans la communion de l'Église et du pape. N'est-ce pas se rendre soi-même schismatique que de former et d'énoncer un tel vœu ? Non, on ne donnera pas publiquement ce scandale, mais on exécutera et depuis longtemps on met à exécution ce vœu, en interdisant dans tous les diocèses de France les prêtres fidèles à leur serment de 1791. Dieu juge si on ne les prive pas de la prétendue communion intérieure.

*Jalabert.* On peut le penser quand M. Jalabert reconduisant de chez lui M. Baillet, curé de Saint Séverin, lui adressait ces paroles : Que je serais heureux si je pouvais imprimer sur votre front le cachet de la catholicité ! Il ne le reconnaît donc pas intérieurement catholique, quoiqu'extérieurement il lui laisse exercer les fonctions de curé de Saint-Séverin ? Quelle contradiction déplorable !

*Église de Saltzbourg.* p. 253. Le pape vient de nommer provisoirement comme administrateur du diocèse de Saltzbourg M. Léopold-Maximilien de Firmian<sup>151</sup>, évêque de Lavant ou Lavamyud, en Corinthe, évêché suffragant de Saltzbourg, siège auquel même l'archevêque de Saltzbourg nommait. Le siège archiepiscopal de Saltzbourg est vacant par la mort de son dernier titulaire, Jérôme de Colloredo<sup>152</sup>, décédé, à Vienne, le 20 mai 1812, non sans avoir à se reprocher, dit le rédacteur, d'avoir donné lui-même le signal des innovations qui lui ont ôté la souveraineté de cette ville, qui après plusieurs changements appartient maintenant à l'Autriche.

p. 52. *1818. Octobre.*

*Concordat de 1801*, v. p. 57. *Apologie du concordat de 1801, contre les détracteurs de sa validité*, ou Réfutation des faux principes, des préjugés et des prétextes allégués par les

---

<sup>151</sup> Leopold Maximilian von Firmian [parfois orthographié Frimian] (1766-1831). Originaire de Trente, il fut chanoine de Passau et Salzbourg en 1783 et ordonné prêtre en 1792. Évêque *in partibus* de Tiberiade et coadjuteur de l'évêque de Passau en 1797, puis évêque de Lavant (actuelle Slovénie) en 1800, il fut administrateur apostolique de Salzbourg de 1818 à 1822, puis archevêque de Vienne, B. Moeller, B. Jahn, *Deutsche Biographische Enzyklopädie der Theologie und der Kirchen*, Berlin, Walter de Gruyter, 2005, p. 422.

<sup>152</sup> Joseph Franz de Paula Colloredo von Wallsee und Mels (1732-1812). Né à Vienne, il fut ordonné prêtre et nommé évêque de Gurk en 1761. Il devint archevêque de Salzbourg en 1772.



dissidents ou partisans de la nouvelle Église, pour justifier leur séparation, par un curé. Broch in 8° 1 fr 25 cent chez Egron<sup>153</sup>.

N° 434. *L'Ami de la religion*... 7 octobre

**Missions en Chine.** *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales.* 1<sup>ère</sup> livr. (2 vol. in 12° 7 fr). Second article (le 1<sup>er</sup> article est au n° 418, v. p. 10).

**Chronique d'Eusèbe de Césarée.** p. 265. Les Pères arméniens méchitaristes de l'île de Saint-Lazare de Venise font imprimer la traduction latine de la version arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée.

**Evêque de Saint Flour,** v. p. 49. p. 266 Courte notice sur M. Claude Marie Ruffo de Laric, ancien évêque de Saint-Flour, mort le 1<sup>er</sup> octobre sur la paroisse de Saint-François.

**Bridou.** p. 267. Un petit mot sur M. Bridou, auteur de *l'Explication de l'Apocalypse*.

**Persécutions.** p. 268. Sur l'intolérance et la persécution des agents de l'Angleterre, contre les catholiques déportés dans la Nouvelle Hollande, dans la Nouvelle Galles et à Botany-Bay<sup>154</sup>.

*Chronique religieuse. Le XI<sup>e</sup> cahier a paru le 5 octobre.*

**M. de Wessenberg.** Sur M. de Wessenberg et les cantons suisses, voyez le cahier des Nouvelles politiques, p. 40, octobre 1818<sup>155</sup>.

**La Suisse et Rome.** Les détails qu'on reçoit successivement sur la conduite des députés lucernois et bernois à Rome honorent leur patriotisme, leur zèle inflexible pour la défense des droits de leurs gouvernements contre toutes les prétentions ultramontaines. L'estime et la

---

<sup>153</sup> L'abbé Grégoire mentionne cet ouvrage dans son *Histoire des sectes* : « En justifiant celui de 1801, il approuve celui de 1817, dirige ses attaques contre la *petite Église* et s'indigne de voir que cette *pomme de discorde ait été jetée par des royalistes catholiques, émigrés, déportés, persécutés, et qui sont fiers de quelques années de persécutions*. On pourrait, dans cet écrit, relever beaucoup d'erreurs que l'auteur prétend opposer à la constitution civile du clergé ; par exemple, il suppose qu'elle ne reconnaît ni la distinction des deux puissances, ni la nécessité du concours de la puissance ecclésiastique pour tout ce qui est spirituel, et que l'autorité des évêques est anéantie par celle d'un concile permanent de prêtres. Tant de fois on a réfuté ces mensonges ! » Ailleurs, il laisse échapper un aveu bon à recueillir : « Beaucoup de constitutionnels, dit-il, réconciliés à peu de frais, ont été mêlés avec les insermentés, et sont venus prendre la place des confesseurs de la foi. Oui ; mais, disons-le, *c'étaient des places vides, ce n'étaient pas les plus importantes* », *Histoire des sectes, op. cit.*, t. 2, p. 496-497.

<sup>154</sup> Après la perte des colonies américaines, la Grande-Bretagne envoya les condamnés à la déportation en Nouvelle Galles (Australie). 736 bagnards furent débarqués à Botany-Bay en 1788. Jusqu'en 1851 (date de l'arrêt de la déportation dans la majorité des territoires australiens), 123 000 hommes et 25 000 femmes (dont 13 % condamnées pour prostitution) furent déportés. La moitié des prisonniers était condamnée à 7 ans et un quart à vie. Deux tiers de ces condamnés venaient d'Angleterre, un tiers d'Irlande et quelques-uns d'Écosse. Deux tiers d'entre eux étaient protestants, et un tiers, des catholiques. Âgés en moyenne de 26 ans, ils appartenaient tous à la classe ouvrière et 75% étaient célibataires. La moitié des prisonniers avait déjà été condamnée, en général pour vol. Entre 1791 et 1803, 2 086 Irlandais furent déportés, notamment avec la repression des troubles de 1798. Les catholiques irlandais étaient surtout réunis en Nouvelle Galles du Sud. Ils avaient obligation, sous peine de fouet, de suivre les offices protestants, et le gouvernement anglais refusait tout accès à un prêtre catholique dans cette colonie. Voir M. Bernard, *La colonisation pénitentiaire en Australie, 1788-1868*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>155</sup> Le *Journal politique* de Rondeau s'arrête en mai 1818 pour les cahiers localisés... hélas !

confiance de tous les Suisses éclairés les récompensent des désagréments qu'ils ont eus à cette occasion. *Journal du Commerce* du 8 octobre.

p. 53. **1818. Octobre.**

**Rappel des Juifs.** Il a paru vers le 9 octobre deux nouvelles brochures. 1° *Discours sur les promesses renfermés dans les Ecritures et qui concernant le peuple d'Israël, sa conversion et son rappel.* L'auteur anonyme est M. Silvy.

**Sur la grâce efficace.** 2°. *Dialogue sur la grâce efficace &c...* Cette brochure de 280 p. in 12° est l'ouvrage de M. Mahé<sup>156</sup>, chanoine de Vannes, qui a chargé M. Silvy de le faire imprimer à Paris comme un témoignage public qu'il désirait rendre à cette importante vérité de la foi au milieu des contradictions qu'elle éprouve de la part des molinistes de nos jours<sup>157</sup>.

N° 435. *L'Ami de la religion...* 10 octobre

**Suppression des jésuites.** Sur les causes de la suppression des jésuites par Clément XIV. 2° article. (V. n° 433, 1<sup>er</sup> article).

Fidèle à son système, le rédacteur refuse dans ce 2<sup>e</sup> article d'exposer les premières et vraies causes qui ont porté les Bourbons des divers États à solliciter du pape Clément XIV la suppression de la Société, et même d'insister fortement sur leur demande. Il ne trouve d'autres causes de cette suppression que les sollicitations pressantes et menaçantes sur l'esprit d'un pape qui, dit-il p. 274, craignait les ministres étrangers, et qui à force de leur céder, en était venu à ne plus oser rien faire sans leur autorisation. Sa complaisance pour eux avait tous les caractères de la peur, d'un pape, p. 275, faible et timide, auquel on arracha un consentement que sa conscience repoussait...

p. 54. **1818. Octobre.**

---

<sup>156</sup> Joseph Mahé (1760-1831). Fils de marin, il hérita de son oncle Joseph Dréano son admiration pour Port-Royal et ses opinions républicaines. Élève au collège puis au séminaire de Vannes, il s'y lia avec Jean-Mathurin Le Gal, qui l'ancra dans ses sympathies port-royalistes et gallicanes. Ordonné en 1784, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Salomon de Vannes et acquit une réputation de prêtre cultivé. S'il accueillit favorablement la Révolution, il refusa sa politique religieuse mais, ne voulant pas s'exiler, se cacha à Vannes. Il profita de ces années clandestines pour étudier. Chanoine en 1802, bibliothécaire et aumônier du collège en 1806, il réunit autour de lui ses meilleurs élèves auxquels il communiqua ses sympathies. Établissant un lien entre foi et sciences, il les poussa dans cette direction. À partir de 1816, Gabriel Deshayes mena une vigoureuse campagne antijanséniste dans le diocèse pour obtenir l'éviction du maître et de ses disciples. Même écarté, Mahé ne lâcha pas prise et dénonça la morale relâchée enseignée par les missions et les jésuites d'Auray. Il publia en 1818 un condensé de sa doctrine dans les *Dialogues entre Philocharis et Aléthozète*. Également homme de sciences, il publia en 1825 *Les Antiquités du Morbihan* et fut l'un des fondateurs de la Société Polymathique du Morbihan, J. Mahuas, « Mahé, Joseph », in M. Lagrée, (dir.), *Dictionnaire du monde religieux*. 6. *La Bretagne, op. cit.*, p. 285 ; voir aussi J. Mahuas, *Le diocèse de Vannes et le jansénisme*, thèse de Lettres, Rennes, 1967, dactyl. ; sur Mahé et le néo-jansénisme vannetais, voir C. Langlois, *Le diocèse de Vannes, op. cit.*, p. 433-453 et p. 555-556.

<sup>157</sup> Voir la *Chronique religieuse*, t. 1, p. 520-523.

**Extinction de la Société de Jésus.** Le rédacteur reproche à M. Silvy de n'avoir pas donné le texte du bref du pape au cardinal de Bernis, en date du 9 mars 1774, bref qui ne dit rien de plus que celui du 21 juillet 1773 pour l'extinction de la Société. Il présente ensuite ses observations sur la lettre du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon, et témoigne douter de son authenticité. Mais en l'admettant, il s'efforce d'en affaiblir la valeur en représentant ce cardinal comme un des instruments de la destruction des jésuites, comme un homme de cour, plus occupé d'intrigues et de lettres que des fonctions ecclésiastiques, qui n'a eu en vue dans sa lettre au duc d'Aiguillon que de se justifier lui-même, de faire son apologie en faisant celle du pape. Quelle insigne mauvaise foi dans le rédacteur ! Il ne dit pas un mot des crimes que les cours d'Espagne, de Portugal, de France, de Naples reprochaient à la Société, crimes qui ont été les motifs de leurs instantes sollicitations auprès de Clément XIV pour obtenir de lui son extinction. J'espère que M. Silvy répondra à ces deux articles.

**Sœurs de la Providence.** p. 280. Les Sœurs de la Providence, dont le rédacteur a parlé dans son n° 419, tome XVII, p. 27, doivent leur origine au zèle d'un pieux missionnaire, M. Moye<sup>158</sup>, dont il a parlé dans le n° 434. Leur établissement date de 1762. Le pape l'approuva vers 1776. Long article sur cet institut.

**M. Bigex.** p. 283. Article sur M. Bigex<sup>159</sup>, nommé par le roi de France, l'année dernière, à un évêché, qu'il refusa, et sacré évêque de Pignerol, en Piémont, le 23 novembre 1817.

**Jésuites à Fribourg.** p. 284. Projet de décret du Conseil d'État de Fribourg soumis à l'examen du Grand Conseil pour le rétablissement des jésuites dans le collège de Saint-Michel dans cette ville. Ce projet a été adopté le 15 septembre dernier.

p. 55. **1818. Octobre.**

**Schisme de Genève.** Le Conseil d'État de la République et canton de Genève a adressé à la vénérable Compagnie des pasteurs une invitation de garder le silence sur les attaques dirigées contre elle par le puritain Grenus.

---

<sup>158</sup> Jean-Martin Moyë (1730-1793). Vicaire de Saint-Victor de Metz et fondateur en 1762 de sœurs de la Providence. Voir *supra*, note 48.

<sup>159</sup> François-Marie Bigex (1751-1827). Né dans la province du Genevois, il étudia au séminaire d'Annecy puis à Saint-Sulpice à Paris. Ordonné en 1776, docteur de la maison de Navarre en 1782, il fut nommé en 1783 chanoine et grand vicaire par l'évêque de Genève, Jean-Pierre Biord. Réfugié à Lausanne en 1793 après avoir refusé le serment, il devint l'une des figures de la résistance ecclésiastique en Savoie, luttant contre le clergé constitutionnel, organisant des missions et publiant de nombreux ouvrages, notamment *Le Missionnaire catholique* en 1796. De nouveau choisi comme vicaire général par Mgr Monstiers de Mérinville, évêque du nouveau diocèse de Chambéry-Genève en 1803, il fut l'initiateur du rétablissement des visitandines à Chambéry en 1806, dont il devint le directeur. En conflit avec les autorités impériales, il fut l'un des promoteurs en 1814-1815 du retour de la Savoie dans le royaume de Piémont-Sardaigne. Nommé à l'évêché d'Aire par Louis XVIII en 1817, il préféra l'évêché de Pinerolo (Pignerol) offert par le roi Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>. Il devint archevêque de Chambéry en 1824, C. Sorrel (dir.), *Dictionnaire du monde religieux*. 8. *La Savoie, op. cit.*, p. 73-74.

N° 436. *L'Ami de la religion*... 14 octobre

**Madame de Staël.** *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française.*

Ouvrage posthume de Madame de Staël<sup>160</sup>, 1818. 3 vol. in 8°. 1<sup>er</sup> article.

Le rédacteur reproche à l'auteur d'avoir fait de M. Necker<sup>161</sup>, son père, son idole qu'elle encense par des louanges continues sur toutes ses opérations comme ministre...

**Cardinal Caraffa.** Le 20 septembre mort du cardinal François Caraffa<sup>162</sup> [sic], âgé de plus de 96 ans, le dernier des cardinaux promu par Clément XIV.

**Saint Possadas.** Le 20 septembre béatification solennelle de François Possadas [sic], dominicain, né à Cordoue le 25 novembre 1644, mort le 20 septembre 1713.

**Indifférence.** 4<sup>e</sup> édition de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

**Prêtres contre le concordat de 1801.** p. 296. On a adressé à Paris un petit écrit de onze pages d'impression intitulé : Lettre VII, avec ce paragraphe : *Non plus sapere quam oportet sapere, se sapere ad sobrietatem*<sup>163</sup>. Cette lettre fait suite à d'autres lettres dirigées contre le concordat de 1801. Le rédacteur l'attribue à l'auteur d'une brochure sous le titre : Hommage aux vrais principes. C'est un puriste schismatique.

**Pondichéry.** p. 297. Sur la mission de Pondichéry.

**Histoire ecclésiastique de Fleury refondue par l'abbé Gley.** p. 301. Le rédacteur cherche à déprécier l'Histoire ecclésiastique de Fleury, d'après des inexactitudes. Il semble l'accuser d'avoir voulu jeter une nuance peu favorable au Saint Siège. Il ne veut pas qu'on regrette l'ancienne discipline, il dit que ses changements sont consacrés par l'autorité de l'Église. Il

---

<sup>160</sup> Anne-Louise Germaine de Staël-Holstein (1766-1817). Il serait présomptueux de tenter de résumer la vie et l'œuvre de la fille de Necker en quelques lignes. Voir, entre autres, G. de Diesbach, *Madame de Staël*, Paris, Perrin, 2011 (22<sup>e</sup> éd.); M. Winock, *Madame de Staël*, Paris, Hachette, 2012. Les *Considérations sur les principaux événements de la Révolution Française*, publiées en 1818, défendirent le progrès que constituait la naissance d'un régime constitutionnel face à une monarchie par nature arbitraire, tout en rapprochant le despotisme de la Convention avec celui de Napoléon. La défense des principes de 1789 et la condamnation des excès de 1793 devinrent alors de règle pour la plupart des libéraux.

<sup>161</sup> Jacques Necker (1732-1804). Voir J. Egret, *Necker, ministre de Louis XVI*, Paris, Honoré Champion, 1975 ; J.-D. Bredin, *Une singulière famille : Jacques Necker, Suzanne Necker et Germaine de Staël*, Paris, Fayard, 1999 ; G. de Diesbach, *Necker ou la faillite de la vertu*, Paris, Perrin, 2004.

<sup>162</sup> Francesco Carafa di Traetto (1722-1818). Fils de l'une des premières familles de l'aristocratie napolitaine, il devint protonotaire apostolique et référendaire en avril 1747. Vice-légat à Ferrare entre 1748 et 1754, puis gouverneur de Città di Castello en 1758-1760, il fut rappelé à Rome, ordonné prêtre et nommé évêque de Patras en 1760. Nonce apostolique à Venise jusqu'en 1766, il fut ensuite secrétaire de la congrégation des Évêques et Réguliers jusqu'à son accession au Sacré Collège le 26 avril 1773. Il fit partie de la congrégation chargée de la liquidation des biens et des établissements de la Compagnie de Jésus. Préfet de la congrégation des Évêques et Réguliers en 1775, légat à Ferrare de 1778 à 1786, favorable à une résistance à outrance contre la France, il fut emprisonné puis expulsé à Naples. Membre de plusieurs congrégations après 1800, il devint vice-chancelier et sommist de l'Église romaine le 3 août 1807, P. Boutry, *Souverain et pontife*, op. cit., p. 338-339.

<sup>163</sup> « Dico enim per gratiam, quae data est mihi, omnibus, qui sunt inter vos, non altius sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. » ou « Je vous exhorte donc vous tous, par la grâce qui m'a été donnée, de ne vous point élever au-delà de ce que devez dans les sentiments que vous avez de vous-même, mais de vous tenir dans les bornes de la modération », Rom., XII, 3 ; trad. Lemaître de Sacy, *Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jésus-Christ*, 1667, t. 2, p. 50.

voudrait qu'on ne la fit pas lire à des jeunes gens. M. l'abbé Gley a répandu son prospectus sur une Histoire ecclésiastique de Fleury, revue et disposée d'après un nouvel ordre. C'est une Histoire ecclésiastique refondue. Fleury est auteur des 20 vol. Le P. Fabre<sup>164</sup> l'est des 16 autres<sup>165</sup>.

p. 56. **1818. Octobre.**

**Sur les 4 concordats.** Chez Béchet, quai des Augustins, n° 57, Les quatre concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier, depuis 1515. Par M. de Pradt. 3 vol. in 8° d'environ 1600 p. 18 fr. Le *Journal du Commerce* du 14 novembre annonce l'arrivée de M. de Pradt à Paris pour l'impression de l'ouvrage qui paraîtra dans peu de jours.

**Tabaraud. Sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage.** Vers le milieu d'octobre a paru un nouvel ouvrage de M. Tabaraud, intitulé : *Du droit de la puissance temporelle sur le mariage*, ou réfutation décret du 18 février 1818 ; par M. Tabaraud<sup>166</sup>. 1 vol. in 8° 3 fr.

**Chronique religieuse. XII<sup>e</sup> cahier. 15 octobre.** Lettre de M. Jean à M. Rodet, missionnaire à Grenoble. Lettre de M. Arquillière<sup>167</sup> sur l'autorité du souverain pontife. Jésuites à Fribourg.

---

<sup>164</sup> Jean Claude Fabre (1668-1753). Oratorien, il fut chassé de la congrégation en 1709 pour avoir inséré des articles jansénistes sur des points de théologie et quelques morceaux trop satiriques dans son édition du *Dictionnaire de Richelet*. Rentré dans la congrégation en 1715, il entreprit de continuer l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury et rédigea les tomes 21 et 23 à 36 qui couvrent la période 1401 à 1595. Le *Discours* introduisant sa *Continuation* ayant déplu, on lui interdit de continuer son travail après 14 volumes. Il fut également l'ordonnateur du *Dictionnaire des cas de conscience* de Delamet et Fromageau et l'initiateur de la *Table du Journal des savans* qui fut continuée par l'abbé Declaustre, J.- P. Migne, *Encyclopédie théologique, op. cit.*, 1847, t. 2, p. 465-466.

<sup>165</sup> Ainsi que l'écrit Roland Bonnel « son *Histoire ecclésiastique* plait à la fois au *Journal des Savans*, aux *Nouvelles Ecclésiastiques* et aux *Mémoires de Trévoux* ; les philosophes en font l'un des leurs ; les gallicans le revendiquent tout comme, à la Révolution, les partisans de la Constitution civile du clergé. Fleury est aussi la référence des jansénistes en matière d'histoire de l'Église. » Il fut critiqué dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par les apologistes tendant vers l'ultramontanisme. S'il était encore sous la Restauration l'historien « officiel » de l'Église, la montée de l'ultramontanisme déclencha la critique : Maistre, La Mennais et Dom Guéranger furent ses détracteurs. En écho à la critique de Picot citée par Rondeau, Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Église catholique* (1842-1849), condamne Fleury : « Le premier et le capital [motif], c'est la répugnance manifeste et permanente de Fleury pour le chef visible de l'église de Dieu », cité par R. Bonnel, « L'abbé Claude Fleury et la 'démonstration historique' » in S. Vervacke, T. Belleguic, E. Van der Schueren, *Les songes de Clio : Fiction et Histoire sous l'Ancien Régime*, [Laval], Presses Université Laval, 2006, p. 409-428(ici, p. 410, note 4).

<sup>166</sup> Décret qui condamnait l'ouvrage de Tabaraud, *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage* (1805). Voir la notice très détaillée et nettement pro-Tabaraud des frères Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, Delagrave, 1853, t. 83, p. 116-134.

<sup>167</sup> François Arquillière. Curé de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, il publia également en 1818 *Le chemin du désert, ou Itinéraire et description de l'ermitage du Mont-d'Or*, voir *infra*. C.-O. Reure, *Bibliothèque des écrivains foréziens, ou qui se rattachent au Forez par leur résidence ou leurs fonctions, jusqu'en 1835*, Montbrison, E. Brassart, 1914-1919, t. 3, p. 5.

**Spectateur religieux.** Les curés et le public ont aussi reçu le prospectus d'un nouveau journal ecclésiastique intitulé : *Le Spectateur religieux*<sup>168</sup>. On nomme, parmi les auteurs, M. de Lamennais, les abbés Clausel de Montals, Fayet, Dillon... Les fonds manquent.

N° 437. *L'Ami de la religion*... 17 octobre

**Psaumes traduits.** *Les Psaumes traduits en vers français par M. de Sapinaud de Boishuguet*<sup>169</sup>. 2 vol. in 18°. 3 fr 50 c.

**César de Bus, fondateur de la Doctrine chrétienne.** p. 313. On reprend à Rome la cause de la béatification du vénérable César de Bus<sup>170</sup>, prêtre et fondateur des clercs séculiers de la Doctrine chrétienne, né à Cavaillon le 3 février 1544, mort le 15 avril 1607, jour de Pâques. Ses reliques se gardaient en Avignon. Ce fut en 1592 qu'il jeta à Vaison les fondements de sa congrégation qui, à l'époque de la Révolution française, avait en France environ 60 maisons, partagées en 3 provinces, Avignon, Toulouse et Paris. Celle d'Avignon en était le bureau, et celle de Saint-Charles, à Paris, était la résidence du supérieur général et le lieu des chapitres généraux.

**Mariage.** p. 315. Article contre la *Chronique religieuse* au sujet d'une matière sur le mariage<sup>171</sup>, cahier 5, signé L.P.A. [rajout de Rondeau : Agier].

**Espagne et Rome.** p. 317. Article sur les 4 bulles sollicitées par M. Garay, ministre des Finances d'Espagne, disgracié.

---

<sup>168</sup> Publié du 19 octobre 1818 au 10 février 1819, *Le Spectateur religieux et politique* avait également comme rédacteurs Marie Stanislas Rattier (1793-1871), Pierre Sébastien Laurentie, l'abbé de Genoude et Claude Louis Bouchard de La Poterie (1744-1819).

<sup>169</sup> Jean René Prosper Félicité de Sapinaud de Boishuguet (1766-1844). Vicomte, officier au régiment d'Aquitaine-Infanterie, il émigra en 1791 et rejoignit l'armée des Princes. Neveu du chef vendéen Louis Célestin Sapinaud de Bois-Huguet (1738-1793), il participa à l'expédition de Quiberon. Il publia une traduction des psaumes de David et des *Elégies vendéennes* dédiées à la marquise de La Rochejacquelin.

<sup>170</sup> Voir cahier VIII, note 311.

<sup>171</sup> *Chronique religieuse*, t. 1, p. 97-109. Après avoir réaffirmé la différence fondamentale de nature entre contrat et sacrement, Agier explique que l'opposition du clergé du jour (en lui laissant, grand seigneur, le droit « de mettre au jour ses pensées ») « touche essentiellement [...] le soin du temporel. On regrette le pouvoir que donnait à l'église son influence sur le premier de tous les contrats. [...] On regrette les profits qu'apportait au clergé cette branche la plus lucrative du casuel [...]. On regrette enfin, très cordialement, à tous égards, le temps passé, et l'on verrait avec transport un changement sur ce point particulier, comme annonçant le retour à l'ancien ordre des choses », (p. 100). Liant la question du mariage aux libertés de l'Église gallicane et à l'enseignement des Quatre articles, il souligne l'importance pour le gouvernement, « remis en possession de ses droits » (p. 109), de veiller à la théologie professée : « Je ne voudrais pas que sur cet objet, comme sur un autre encore plus important et plus général, celui de nos libertés, on enseignât dans les écoles une doctrine diamétralement opposée à nos maximes », (p. 101). Le rédacteur de *L'Ami de la religion* quant à lui, associe totalement la législation sur le mariage à l'œuvre destructrice de la Révolution : « Cette loi date du même temps que la ruine de la monarchie, que la déchéance d'un prince vertueux, que la déportation et le massacre des prêtres. Cette loi fut portée par les mêmes hommes qui venaient de renverser le trône, et qui sapaient tous les jours l'autel. Elle coïncide avec les excès de la licence, de l'anarchie et de l'impiété, avec des proscriptions sanglantes, avec des exécutions atroces. [...] M. L.P.A quel qu'il soit, a d'étranges idées de la religion et de la justice, s'il croit ou s'il veut faire croire qu'elles n'ont rien de mieux à souhaiter que de suivre des règles posées en des temps de vertige et de barbarie », *ARR*, t. XVII, samedi 17 octobre 1818, n° 437, p. 315-317.

p. 57. **1818. Octobre.**

N° 438. *L'Ami de la religion...* 21 octobre

**Concordat de 1801**, v. p. 52. *Apologie du concordat de 1801...* par un curé. Brochure in 8° 1 fr 25 c. L'auteur a exagéré l'autorité du pape, se prononce contre les constitutionnels. p. 13 il cite à tort un texte.

**Panegyrique de Saint Louis**. Panegyrique de Saint Louis, par l'abbé Guillon, prêché le 25 août 1818 devant l'Académie française. Le rédacteur, p. 325, en relève quelques tâches<sup>172</sup>.

**L'abbé Friard**. p. 328. Notice sur J. B. Friard<sup>173</sup>, ancien jésuite, mort à Dijon, sa patrie, le 30 septembre 1818. Victime de son imagination, il ne voyait partout que magie, sorcellerie, des demonolâtres. Aussi a-t-il publié quelques ouvrages sur ces objets.

**Église catholiques d'Irlande**. p. 333. Le rédacteur donne un assez long détail de ce qui s'est passé au bureau catholique de Dublin, depuis le bref du Saint-Père aux évêques d'Irlande, du 1<sup>er</sup> février 1816. Il commence son récit depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier. M. Hayes, ancien député à Rome, est pleinement rétractant des fautes qu'on lui avait reprochées dans le cours de sa mission.

**Bade et Rome**. La cour de Bade a présenté à la diète de Francfort un mémoire sur ses démêlés avec la Cour de Rome, et sur l'affaire du vicaire général de Wessenberg.

**Etablissement des jésuites en France**, v. p. 96. Au dire de M. Tissot, professeur de poésie française et successeur de l'abbé Delille<sup>174</sup> au collège royal de France, les jésuites occupent

---

<sup>172</sup> Après avoir souligné qu'avant « on ne songeait pas encore à reprocher au saint roi les guerres lointaines que sa piété, son zèle et son courage lui avaient fait entreprendre », tandis que l'abbé Guillon avait été « obligé de repousser des préventions, de répondre à des censures, de réfuter des détracteurs », Picot reproche surtout à l'auteur d'avoir « l'air de reprocher à Dieu d'être moins miséricordieux que Saint Louis » et d'avoir eu « quelques expressions un peu dures [...] qui enveloppent les souverains pontifes et tout le clergé de Saint Louis », *ARR*, t. XVII, mercredi 21 octobre 1818, n° 438, p. 323-327.

<sup>173</sup> Jean-Baptiste Friard (1736-1818). Né à Dijon, il entra chez les jésuites et était professeur de rhétorique au collège d'Alençon lorsque la Compagnie fut supprimée. Après un passage au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il fut vicaire dans plusieurs paroisses de Dijon. Arrêté et condamné à la déportation, il y réchappa et vécut retiré après 1795. « Il attribuait à la magie un si grand empire qu'il ne voyait presque partout que sorciers et magiciens », jusqu'à prendre les jongleurs ou les automates pour des sorciers. Déjà en 1775, il avait adressé à l'assemblée du clergé une lettre dénonçant les projets d'une foule de sorciers et magiciens qui minaient le trône et l'autel. Dès lors, logiquement si l'on peut dire, il perçut la Révolution comme l'ensorcellement de 800 000 Parisiens et du roi. Il publia plusieurs ouvrages de la même eau entre 1801 et 1815, F.-M. Pérennès, *Dictionnaire de biographie chrétienne, op. cit.*, t. 2, col. 211-212.

<sup>174</sup> Jacques Delille (1738-1813). Professeur au collège d'Amiens, puis à Paris au collège de la Marche, poète de talent et traducteur de Virgile, il fut reçu à l'Académie française en 1774 et tint la chaire de poésie latine au Collège de France, places qu'il retrouva en 1802. Il était considéré au moment de sa mort comme le plus grand poète français ; lui succéder n'était pas une mince affaire. Voir É. Guitton, *Jacques Delille (1738-1813) et le poème de la nature en France de 1750 à 1820*, Paris, Klincksieck, 1974.

30 maisons d'éducation en France. M. Morillon<sup>175</sup> de Villiers-le-Bel, son ami, qui sort de chez lui, vient de me rapporter cette nouvelle. 23 octobre.

**Jésuites à Fribourg.** Lorsque le 15 de septembre le Grand Conseil de Fribourg eut voté le rappel des jésuites, le président donna lecture d'une lettre du Conseil de Berne, qui devait être lue avant l'ouverture des débats. C'était une invitation affectueuse de ne rien précipiter dans une affaire aussi importante. La détermination du gouvernement de Fribourg a fait à Berne une impression très fâcheuse. On craint que les jésuites voisins n'étendent leur influence sur les bailliages catholiques de ce canton, d'autant plus que les Ligoriens, espèce de corps franc au service des jésuites, parcourent le canton de Soleure et l'évêché de Bâle. *Journal du Commerce* 16 octobre.

p. 58. 1818. Octobre.

**Jésuites à Fribourg.** Fribourg 8 octobre. Dans les premiers jours d'octobre, il a paru une protestation signée de M. C.J. Werro<sup>176</sup>, et de 5 conseillers d'État, contre la résolution prise par la majorité du Grand Conseil au sujet du rétablissement des jésuites<sup>177</sup>. Les auteurs déclarent solennellement que toutes les formes constitutionnelles ont été violées dans cette affaire, et que les moyens les plus illégitimes ont été mis en usage pour imposer silence aux adversaires du projet. Voyez cette protestation, *Journal de Paris*. Notes, débats...

---

<sup>175</sup> Pierre Victor Auguste Morillon (1757-1839). Négociant à Villiers-le-Bel, il fut administrateur du département en 1791, membre du directoire du département (jusqu'au 5 brumaire an IV-27 octobre 1795) et maire de Villiers-le-Bel. Il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Pontoise le 13 mai 1815, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 433. Son amitié avec Tissot était ancienne, comme en témoigne une lettre de Tissot à Morillon de brumaire an IV (oct.-nov. 1795) citée par Sylvain Goujon, « Le conventionnel Peyssard et l'historien Tissot : documents pour l'historiographie des martyrs de Prairial (an IV-an VIII) », *AHRF*, 1985, n° 259, p. 108-115. Maire d'une commune fortement jansénisée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont le curé n'était autre que Saillant, Morillon était également en contact avec les jansénistes italiens : il fut, avec Agier, l'un des légataires de Degola, E. Codignola, *Carteggi di giansenisti liguri: precede una introduzione storica, segue un' appendice di documenti inediti o rari*, [s.l.], Le Monnier, 1942, t. 3, p. 539. Il est mentionné dans le nécrologe manuscrit Girard (arch. privées) dont nous tirons la date de son décès ; une Marie Geneviève Sophie Morillon, morte le 11 juin 1826, est mentionnée dans le nécrologe manuscrit de Rondeau (BPR). Voir aussi la *Relation concernant M. Morillon, mai 1792*, par Saillant (BPR, GR5534ms).

<sup>176</sup> Charles Joseph de Werro (1754-1828). Catholique fribourgeois, il fut archiviste de 1776 à 1782 et fut impliqué dans le conflit entre bourgeois et communs en 1782. Secrétaire d'État en 1782, commissaire général de 1794 à 1796, il devint avoyer en 1796 et fut déchu en 1798. Emprisonné comme chef des "mécontents" en 1799, il devint l'un des instigateurs du mouvement contre-révolutionnaire en 1802. De l'aile intransigeante du patriciat, il fut nommé, en janvier 1814, membre de la commission chargée de rétablir l'ancienne Constitution, et fut rétabli dans la charge d'avoyer (1814-1827, années impaires). Joséphiste, il s'opposa en vain en 1818 au retour des jésuites, A.-J. Czouz-Tornare, « Werro, Charles Joseph », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15061.php>, consulté le 15-06-2015 ; voir aussi M. Michaud, *La contre-révolution dans le canton de Fribourg, op. cit.*

<sup>177</sup> Voir *supra*, notes 5, 6 et 129 ; *Chronique religieuse*, t. 1, p. 297-303 ; voir aussi L. Sudan, *L'école primaire fribourgeoise sous la Restauration, 1814-1830*, Paris, E. de Boccard, 1934, p. 119.



On a aussi affiché des placards menaçants dans les rues et à la porte des maisons des conseillers favorables aux jésuites. Le ci-devant chancelier apostolique Weilly a pris la fuite et s'est retiré dans le canton de Vaud.

Les conseillers Refleguer[*sic*] et Muller, et l'avoyer Techtermann<sup>178</sup> sont regardés comme les principaux agents du parti ultramontain. L'évêque est demeuré à peu près neutre dans cette querelle. Le Conseil d'État, affligé de la retraite des professeurs du collège de Saint-Michel, a cherché à en retenir quelques-uns par l'offre d'un traitement double.

**Puritains à Genève.** À Genève, il y a un cours public de puritanisme. *Journal du Commerce* du 16 octobre.

**Libertés de l'Église gallicane.** *Instruction sommaire sur les libertés de l'Église gallicane et les concordats.* Brochure 1 fr 50 c. chez Baudouin.

N° 439. *L'Ami de la religion*... 24 octobre

**Révolution française par Madame de Staël.** *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* ; par feu Madame de Staël...

Second article, dans lequel le rédacteur continue à reprocher à l'auteur sa facilité à critiquer Louis XIV et son gouvernement despotique et intolérant, à louer les principes libéraux de la Révolution. Il ne l'approuve, p. 341, que quand elle dit du mal des prêtres constitutionnels et il cite ses paroles. Mais on peut rétorquer le rédacteur et lui dire que le jugement de Madame de Staël n'a pas plus de poids que celui qu'elle porte sur tant d'autres objets<sup>179</sup>.

p. 59. **1818. Octobre.**

**Concordat de Bavière.** p. 344. Correspondance entre Sa Sainteté et le roi de Bavière, qui reçoit le concordat comme loi de l'État pour les catholiques de son royaume, et Consistoire

---

<sup>178</sup> François-Antoine de Techtermann (1741-1819). Catholique fribourgeois, il fut membre du Grand Conseil à partir de 1761, archiviste de 1769 à 1772, banneret de l'Auge de 1778 à 1781, membre des Soixante de 1778 à 1782, puis du Petit Conseil en 1782. Avoyer de Fribourg en charge les années paires de 1794 à 1796 et de 1806 à 1818, il fut opposé à la révolution helvétique et devint l'un des membres du gouvernement provisoire en 1802. Durant la Médiation, il partagea la charge d'avoyer président avec Louis d'Affry, de même pendant la Restauration avec Charles Joseph de Werro, A.-J. Czouz-Tornare, « Techtermann, François-Antoine de », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5799.php>, consulté le 15-06-2015.

<sup>179</sup> Mme de Staël rejetait, au nom de la liberté de conscience, la légitimité de la Constitution civile du clergé, et jugeait sévèrement l'Assemblée constituante pour l'avoir promulguée : c'était assujettir le clergé comme le font les despotes. Analyse qui croise celle des jansénistes opposés à la Constitution civile du clergé, pour qui le gouvernement de l'Église était et devait rester totalement indépendant de la puissance civile. Mme de Staël estimait que l'Assemblée avait dérogé à ses principes en exigeant des prêtres un serment contraire à leur conscience et en les persécutant lorsqu'ils s'y refusaient. Bien loin d'adhérer à l'idée de la nécessaire soumission du clergé à la puissance publique, elle affirmait que ce serment avait avili ceux qui le prêtaient en échange d'avantages temporels. L'on comprend que Rondeau, par ailleurs plutôt hostile aux protestants, n'ait pas apprécié un tel jugement, venant d'une femme qui plus est.

secret le 2 octobre sur cette affaire. Suit, p. 347, une longue liste de nominations à des sièges épiscopaux.

**Troubles à Fribourg au sujet des jésuites.** D'après le *Journal du Commerce* du 22, article Fribourg, il paraît que l'effervescence du peuple a été grande, au sujet du rappel des jésuites. Le Conseil d'État a improuvé par une circulaire la protestation des 6 conseillers contre le rappel. Le 13 au soir est arrivé en cette ville le 1<sup>er</sup> transport de jésuites, dirigé par les professeurs Chapuis et Delesève. Il y a eu un soulèvement populaire à Bulle<sup>180</sup>.

**Puritains de Genève.** Les puritains de Genève, qui se nomment les Frères en J.-C., qui croient à la prédestination, à l'inutilité des bonnes œuvres, qui annoncent le prochain retour du Messie, ont fait des partisans parmi les membres de l'Église réformée de Fernex.

**Berne et Lucerne en Suisse.** Les gouvernements de Berne et de Lucerne viennent renouer leurs négociations avec Rome qui leur refusait de leur abandonner l'élection de l'évêque. Le bref du pape aux catholiques d'Irlande offre un expédient conciliatoire<sup>181</sup>. Le chapitre diocésain, en cas de vacance du siège, remettra au gouvernement une liste de six candidats, et après l'épurement, le chapitre nommera l'évêque, et demandera l'institution canonique du pape.

**Les Grecs d'Alep.** Les Grecs continuent à persécuter les catholiques latins à Jérusalem. Cependant, le patriarche de Constantinople a recommandé au métropolitain d'Alep de respecter les catholiques autrichiens. Les ambassadeurs de France et d'Espagne ont en même temps fait des représentations au Divan à l'égard de la conduite des Grecs schismatiques d'Orient.

p. 60. **1818. Octobre.**

---

<sup>180</sup> Située sur la rive gauche de la Trême, au carrefour des routes en direction de Fribourg, Vevey, Romont, la vallée de la Jogne et le Pays-d'Enhaut, la commune de Bulle affirma tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle son opposition au gouvernement cantonal conservateur. Sous la Restauration, le rétablissement du patriciat poussa la municipalité de Bulle à s'engager très activement dans le mouvement de la Régénération, qui aboutit en 1831 à une Constitution cantonale d'inspiration libérale. Dès 1840, le retour en force des conservateurs au gouvernement cantonal encouragea l'opposition radicale, dont Bulle devint un des principaux foyers dans le canton. En 1848, après la guerre du Sonderbund, la nouvelle Constitution cantonale fit de Bulle le chef-lieu du district de la Gruyère, D. Buchs, « Bulle (commune) », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F895.php>, consulté le 15-06-2015.

<sup>181</sup> Dans son bref du 21 février 1818, Pie VII expliquait en quoi il était nécessaire de reconnaître le droit de veto du gouvernement dans les nominations épiscopales, voir *supra*, note 48.

*Chronique. Tabaraud sur le mariage. Chronique religieuse.* 1 vol., XIII<sup>e</sup> cahier. 25 octobre. 1<sup>er</sup> extrait de l'ouvrage de M. Tabaraud, réfutation du décret de l'évêque de Limoges<sup>182</sup>. V. page 56.

*Jésuites à Fribourg.* Suite de l'affaire des jésuites à Fribourg en Suisse.

*Jacquemont contre l'ultramontanisme.* p. 310, on y annonce un ouvrage de M. Jacquemont intitulé : Maximes de l'Église gallicane, victorieuses des attaques des modernes ultramontains.

*Minerve. L'abbé Georgel.* Dans la 39<sup>e</sup> livraison de *La Minerve* est le troisième et dernier article de M. Tissot sur l'ouvrage de l'ex-jésuite Georgel<sup>183</sup>. Le rédacteur prouve par les faits que l'historien est le plus déhonté [*sic*] imposteur et fanatique.

*Bibliothèque religieuse. Les schismatiques condamnés par le pape.* La *Bibliothèque religieuse* avait pour rédacteurs des anti-concordataires. On a remarqué dans le dernier n<sup>o</sup>, vers le 26 octobre, qu'ils baissaient le ton, depuis que la nouvelle se répand que le pape vient d'excommunier par une bulle les anti-concordataires schismatiques, afin de rendre la paix à l'Église.

N<sup>o</sup> 440. *L'Ami de la religion...* 28 octobre

*Missions de la Chine. Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales.* 2 vol. 7 fr 1<sup>ère</sup> livraison. 3<sup>e</sup> article.

*Persécution en Chine.* L'empereur de la Chine se nomme Kien-Long<sup>184</sup>. Il y eut une violente persécution en 1784, et un grand nombre de missionnaires furent arrêtés et plusieurs exilés. Un décret du 9 novembre 1785 leur rendit la liberté<sup>185</sup>.

*Mort du cardinal Cambacérès.* Le 25 octobre est décédé à Rouen S. Éminence Etienne Hubert Cambacérès, archevêque de cette ville, né à Montpellier le 11 septembre 1756, sacré archevêque le 11 avril 1802, créé cardinal le 17 janvier 1803. L'archevêque de Bordeaux qui a

---

<sup>182</sup> Voir cahier IX, note 166. Le premier article de la *Chronique religieuse* conclut, avec Tabaraud, que le fond de sa querelle avec l'évêque de Limoges porte sur les décrets du concile de Trente « pour savoir s'ils ont décidé que le pouvoir qu'ils attribuent à l'Église lui appartient de *droit divin* », p. 296-297.

<sup>183</sup> Voir cahier IX, p. 100.

<sup>184</sup> Jiaqing (1760-1820). De la dynastie Qing, qui régna en Chine entre 1616 à 1924. Fils de l'empereur Qianlong (1711-1799), il fut empereur de Chine du 9 février 1796 à 1820, suite à l'abdication de son père, qui continua cependant à mener le jeu politique en sous-main jusqu'à sa mort en 1799. Jiaqing lutta contre l'arrivée des Européens et l'influence de leurs idées. Les informations diffusées en Occident étaient erronées ou pour le moins en retard, puisque l'on nomme encore comme empereur le père Qianlong, qui avait abdicé plus de vingt ans auparavant (1796).

<sup>185</sup> Voir le récit de cette persécution dans *ARR*, mercredi 28 octobre 1818, n<sup>o</sup> 440, p. 353-361. Le fait que les chrétiens refusent de pratiquer les rites traditionnels lors des enterrements, ou qu'ils s'abstiennent de prendre part au culte des ancêtres, était considéré comme scandaleux. Ils furent facilement dénoncés aux magistrats et étaient punis d'un grand nombre de soufflets ou de coups de bâton. Le châtement était encore plus sévère si les chrétiens étaient surpris à cacher un missionnaire étranger entré dans la province malgré les interdictions.

82 ans est le seul métropolitain vivant en France. Les obsèques ont été célébrées le [28 octobre 1818]. Le corps a été inhumé dans le caveau des archevêques de Rouen.

p. 61. **1818. Octobre.**

**Jésuites à Fribourg.** p. 363. La déclaration signée le 26 septembre par l'ancien avoyer Werro, les conseillers de Montenach<sup>186</sup>, Raemy<sup>187</sup>, Fégaly<sup>188</sup> [sic], Maeder<sup>189</sup> et Schaller<sup>190</sup>, en opposition au décret du 15 septembre du Grand Conseil de Fribourg, a causé beaucoup d'effervescence parmi le peuple le 9 octobre. 2 jésuites sont arrivés de Sion à Fribourg le 3 octobre<sup>191</sup>.

---

<sup>186</sup> Jean de Montenach (1766-1842). Catholique de Fribourg, il fut agent diplomatique au service de la France auprès de l'hospodar de Moldavie et séjourna à Constantinople comme attaché de l'ambassadeur de France. De retour à Fribourg en 1790, il fut membre du Conseil des Deux-Cents de 1791 à 1798 et, ayant accepté la Révolution, fut président du gouvernement provisoire en 1798. Sous-préfet du district de Fribourg en 1798-1799, il fut président de la municipalité de Fribourg de 1799 à 1803, puis conseiller d'État de 1803 à 1837. Fondateur de la Société économique de Fribourg en 1813, il joua un rôle majeur dans la restauration aristocratique de 1814 et fut député au congrès de Vienne. Si La Harpe l'accusa de défendre moins les intérêts de la Confédération que ceux des cantons aristocratiques, il s'opposa en vain, en tant que Président du conseil d'éducation, au retour des jésuites en 1818. Vice-président de la Constituante en 1831, il fut avoyer en 1831-1832 et 1835-1836. Homme des Lumières, adversaire déclaré des jésuites et de l'ultramontanisme, il prépara l'ère du libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle. Diplomate et homme politique parmi les plus marquants de son canton, ce Talleyrand fribourgeois traversa tous les régimes de 1798 à 1837, A.-J. Czouz-Tornare, « Montenach, Jean de », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5830.php>, consulté le 15-06-2015.

<sup>187</sup> Philippe de Raemy (1767-1836). Catholique fribourgeois et jésuite, proche des ultras hostiles à la France révolutionnaire, il fut l'un des artisans de la Restauration de 1814. Il marqua la vie politique fribourgeoise de 1789 à 1836, notamment comme membre des Deux-Cents (1789-1798), du Gouvernement provisoire (1798), du Tribunal supérieur (1803) et du Grand Conseil (1809-1836). Conseiller d'État de 1810 à 1836 (Finances et Justice), il participa à l'élaboration de la Constitution cantonale de 1814 et fut délégué à la Diète en 1817-1818, D. Pedrazzini, « Raemy, Philippe de », *ibid.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5833.php>, consulté le 15-06-2015.

<sup>188</sup> François Nicolas Joseph Bruno de Fégely d'Autigny (1760-1841). Issu d'une puissante famille de Fribourg, membre du Conseil des Deux-Cents en 1781, il fut lieutenant d'avoyer de 1803 à 1808, conseiller au Grand Conseil en 1809 et chef de bataillon la même année, puis membre de Petit Conseil en 1810, S. Lang, « Qui gouverne sous la Médiation ? » ; C.-E. Thiébaud, « Le pouvoir exécutif à Fribourg durant la Médiation », in F. Python, *Pouvoirs et société à Fribourg sous la Médiation, op. cit.*, p. 31-47 (part. p. 36-40) et p. 77-96 (part. p. 80-87) ; site généalogique et héraldique du canton de Fribourg, <http://www.diesbach.com/sghcf/f/fegely.html>.

<sup>189</sup> Jean Maeder. Conseiller d'État (Guerre) de 1816 à 1831.

<sup>190</sup> Charles de Schaller (1772-1843). Catholique fribourgeois, il fut élu au Grand Conseil de Fribourg en 1795. Secrétaire de la commission d'introduction de la constitution cantonale en 1803, membre sous la Médiation de la fraction "éclairée" du patriciat, il fut secrétaire d'État jusqu'en 1814. Conseiller d'État de 1814 à sa mort, directeur de la Police, membre du conseil de Justice et président du conseil de Santé(1815), il fut souvent premier député du canton à la Diète, commissaire fédéral à Bâle (1831) et à Schwytz (1832). Partisan d'une centralisation modérée, il soutint le Pacte Rossi en 1832. Cultivé et sceptique sur le plan religieux, il contribua avec l'aile libérale du patriciat à la régénération fribourgeoise, dont il appuya les réformes sociales, A.-J. Czouz-Tornare, « Schaller, Charles de », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5806.php>, consulté le 15-06-2015.

<sup>191</sup> Peu après leur déclaration, les libéraux tentèrent d'organiser un coup de main, dans la nuit du 9 au 10 octobre, avec l'aide de leurs alliés bernois. Le peuple offrit le pouvoir à l'avoyer Techtermann qui, tournant casaque, fit arrêter les meneurs. Trois jours après, les pères Darch et Godinot arrivèrent, J. Créteineau-Joly, *Histoire du Sonderbund, op. cit.*, t. 1, p. 436-439.

p. 368. Discours inédit de Massillon<sup>192</sup> sur le danger des mauvaises lectures... in 12°. 3 fr.

**La sagesse chrétienne.** *La Sagesse chrétienne*, ou traduction du Sapientia christiana de M. Arvisenet<sup>193</sup>, prêtre de Langres.

**Psaumes.** *Exposition du sens primitif des psaumes*, par M. V. 2<sup>e</sup> édition. 1 vol. in 8° 4 fr.

**Chemin du désert.** *Le chemin du désert, ou Itinéraire et description de l'ermitage du Mont-d'Or*, situé sur le bord de la Saône, près Lyon, par M. Arquillère, in 8°. 6 fr.

**Jésuites en Suisse à Fribourg.** Le Conseil d'État du canton de Fribourg a remis des préfets et conseils communaux des adresses au gouvernement de félicitation du rétablissement des jésuites. Le P. Godinot a remis au Conseil d'État une note par laquelle il déclare accepter de sa part et au nom du P. Sinéo de La Tour<sup>194</sup> [sic], supérieur de la Compagnie de Jésus en Suisse, le décret rendu par le gouvernement fribourgeois en date du 15 septembre, relatif au rappel des jésuites. *Journal du Commerce* du 28 octobre.

**Jésuites en Sardaigne.** Deux collèges jésuites sont déjà établis dans les États du roi de Sardaigne. Un troisième sera ouvert en novembre à Turin.

**Société biblique.** La Société biblique de Francfort ayant présenté à l'empereur de Russie le rapport annuel de ses travaux, en a reçu une lettre très flatteuse. Alexandre y témoigne le plus vif intérêt à la propagation de la parole de Dieu : qu'il est de son devoir de coopérer à cette

---

<sup>192</sup> Jean-Baptiste Massillon (1663-1742). Oratorien tôt reconnu pour ses talents d'orateur, il fut l'un des grands prédicateurs de son temps. Il prononça plusieurs oraisons funèbres, notamment celles du prince de Conti (1709), du Dauphin (1711) et celle de Louis XIV en 1715. Évêque de Clermont en 1717, il fut élu à l'Académie française l'année suivante. Ses *Sermons*, ainsi que ses *Œuvres complètes* connurent de nombreuses rééditions au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>193</sup> Claude d'Arvisenet (1755-1831). Né à Langres, il fut remarqué par Mgr de La Luzerne et devint chanoine de Langres, puis archidiacre du Lassois après son ordination. Inscrit, il suivit son évêque en émigration à Constance et y prépara plusieurs ouvrages qui furent publiés après le Concordat. Rentré à Langres après Thermidor, il fut nommé curé de Saint-Pierre dans la même ville en 1801. Mais Reymond, nouvel évêque de Dijon, supprima cette paroisse et le nomma administrateur de la cathédrale. En conflit avec son évêque (Rondeau en a donc sans doute entendu parler), Arvisenet quitta le diocèse et fut accueilli à Troyes par Mgr de La Tour du Pin. Élu vicaire capitulaire après la démission forcée de Mgr de Boulogne en 1811, il assumait ses fonctions jusqu'en 1813, date à laquelle il démissionna. Nommé de nouveau vicaire général au retour de Mgr de Boulogne, il resta en fonction jusqu'en 1817. Il fut également jusqu'en 1831 le supérieur de la congrégation de la Providence qu'il avait contribué à créer, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 50-51. Deux de ses ouvrages, dont celui mentionné par Rondeau (probablement son exemplaire), figurent dans le fonds Grégoire de la BPR.

<sup>194</sup> Giuseppe Sineo Della Torre (1761-1842). Fils du gouverneur de Turin et disciple du père de Diesbach, ex-jésuite chargé en 1785 de l'éducation de l'archiduc François, futur empereur d'Autriche, il fut envoyé à Vienne en 1789 pour y fonder une bibliothèque destinée à diffuser les « bons livres » et y acquit une bonne réputation. Directeur de l'Amitié de Vienne, il fut en contact avec la Société du Sacré-Cœur et y entra en 1797. Ayant pris une part active à la fusion entre Pères de la Foi et paccanaristes, très actif dans le Valais dès 1810, il fut supérieur du collège de Sion, provincial des jésuites en Suisse de 1814 à 1818, puis provincial d'Italie de 1818 à 1822. En disgrâce sous le généralat de Fortis, il reprit cette charge en 1829, J. Guerber, *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne*, op. cit., p. 182-183 ; B. de Brye, *Consciencias épiscopales en exil*, op. cit., p. 147-177 ; voir aussi P. Bianchini, *Morte e resurrezione di un Ordine religioso: le strategie culturali ed educative della Compagnia di Gesù durante la soppressione (1759-1814)*, Milano, Vita e Pensiero, 2006.

œuvre par laquelle le nom de J.-C. sera glorifié dans toute l'Europe et même dans les contrées les plus éloignées. Que penseront les prêtres qui interdisent la lecture de l'Écriture Sainte ?

p. 62. **1818. Novembre.**

N° 441. *L'Ami de la religion...* 31 octobre

**Œuvres de Bossuet.** *Œuvres de Bossuet*, 10<sup>e</sup> liv. composée des tomes 36, 37 et 38. 1<sup>er</sup> article.

Le 36<sup>e</sup> volume contient la Politique sacrée, ou la Politique tirée des propres paroles de l'Écriture. Elle est divisée en dix livres.

**Bref favorable au serment exigé des puristes à Londres.** p. 378. Bref du pape à M. l'évêque d'Halies [*sic*], vicaire apostolique du district de Londres, du 16 septembre 1818, par lequel il approuve la formule de déclaration qu'il avait exigée des prêtres français d'être soumis au S. Pontife comme chef de l'Église et de communiquer avec tous ceux qui sont unis de communion avec Pie VII, comme avec des membres de l'Église. 70 la souscrivirent purement et simplement ; un plus grand nombre s'y refusèrent.

**Ecoles chrétiennes.** p. 380. Second écrit du cardinal de La Luzerne en faveur des frères des écoles chrétiennes de qui on exige l'obtention d'un diplôme individuel<sup>195</sup>. 8 pages. 30 cent.

*Réflexions d'un catholique sur les frères des écoles chrétiennes dits de Saint-Yon.* Brochure in 8° 75 cent. Contre les écrivains qui veulent rabaisser le mérite de ces frères. À la fin de la 2<sup>e</sup> éd. on a réimprimé l'écrit intitulé : Du droit du gouvernement sur l'éducation, qui parut d'hiver dernier, et qui n'est pas de la même main<sup>196</sup>.

N° 442. *L'Ami de la religion...* 4 novembre

**État de la Cour de Rome.** Suite N° 446. État de la Cour de Rome. 1 article. Les détails que donne le rédacteur sont tirés d'une Notice (Notizie) imprimée à Rome. Elle donne une idée de la forme du gouvernement ecclésiastique à Rome. Le pape, 70 cardinaux divisés en 3 ordres, 6 évêques, 50 prêtres, 14 diacres. Le nombre actuel est de 58, il y a douze chapeaux à donner. 5 cardinaux restent seuls de la création de Pie VI. 21 congrégations pour le gouvernement tant spirituel que temporel.

---

<sup>195</sup> En 1818, le cardinal de La Luzerne publia chez Egron deux textes *Sur les Écoles chrétiennes*, le 1<sup>er</sup> de 16 pages, le second de 8 pages [sur les diplômes exigés des frères]. Les deux textes furent réimprimés la même année dans des *Considérations importantes sur l'enseignement primaire. Par M. H\*\*\*M. Auxquelles on a joint les Réflexions de M. le Cardinal de La Luzerne sur les frères des Ecoles Chrétiennes, et les règles de cet Institut*, Paris, Picard-Dubois, 1818, J. M. Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants historiens et gens de lettres de la France*, Paris, F. Didot, 1827-1839, t. 4, p. 470.

<sup>196</sup> *Du Droit du gouvernement sur l'éducation*, Paris, Toumachon-Molin et H. Seguin, 1817, dont l'auteur est La Mennais.

*Jésuites en Sardaigne*. p. 394. On a ouvert deux collèges de jésuites dans les États du roi de Sardaigne, à Gênes et à Novarre. Celui de Turin sera ouvert en novembre. Le P. Pirelli<sup>197</sup> [*sic*], vicaire général de la Compagnie, s'est rendu à Naples.

*Évêque de Dijon*. p. 395. Critique juste d'une circulaire de M. Reymond en date du 14 septembre qui supprime l'abstinence des samedis<sup>198</sup>...

p. 63. **1818. Novembre.**

N° 443. *L'Ami de la religion*... 7 novembre

*Vincent de Paul*. *Vie complète de saint Vincent de Paul*, instituteur de la congrégation de la Mission, par M. Collet. Nouvelle éd.... 4 vol. in 8°. 24 fr.

Le rédacteur en examine le 11<sup>e</sup> volume.

Du temps de saint Vincent furent fondées les Filles de la Providence, par Madame de Pollalion<sup>199</sup>. Celles de l'Union chrétienne, les Orphelines de M<sup>lle</sup> de Lestang<sup>200</sup>, les Filles de

---

<sup>197</sup> Jean Perelli (1734-1828). Né à Naples, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1750. Professeur d'humanités à Capoue, puis de philosophie à San Paulo, il entra dans la Compagnie lorsqu'elle fut rétablie à Naples. Il fut nommé provincial de Rome et vicaire général de la Compagnie le 21 décembre 1814 et remplacé (en raison de son grand âge) par Louis Fortis le 6 décembre 1818. Il mourut à Naples, C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 6, p. 495 ; J. Créteineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 6, pp. 44 et 47.

<sup>198</sup> Un faux pas d'un des anciens constitutionnels encore évêque ? Qui plus est critiqué dans son propre "camp" ? Du petit lait pour *l'Ami de la religion* : « Les habitants du diocèse de Dijon ne pourront pas se plaindre de la sévérité de leur évêque. Ce prélat vient de leur donner une preuve signalée de condescendance. Par une circulaire du 14 septembre dernier, il a annoncé qu'il serait permis de faire gras le samedi de chaque semaine, jusqu'à la récolte des légumes de l'année prochaine, ce qui ne laisse pas d'offrir assez de latitude à ceux qui n'aiment pas le maigre ; car le carême n'est pas excepté, et on fera gras le samedi même pendant ce temps, tandis que ce jour était auparavant toujours excepté des dispenses que l'on croyait devoir accorder. [...] Y-avait-il donc ici une nécessité si impérieuse ? la disette de légumes est-elle donc vraiment telle qu'on ne puisse s'en procurer ? [...] N'est-ce pas une étrange manière de remercier Dieu des biens qu'il nous a prodigués, que d'autoriser l'oubli d'une loi de l'église dans le temps même que nous venons de recueillir ces biens ? Ce sont là des questions que l'on se fait, et dont la solution est d'autant plus embarrassante que MM. les évêques constitutionnels n'ont rien décidé à cet égard dans leurs conciles de 1797 et 1801. » *ARR*, t. XVII, mercredi 4 novembre 1818, n° 442, p. 395-397.

<sup>199</sup> Marie de Pollalion (1599-1657). Fondé en 1652 par Monsieur Vincent et Madame de Pollalion qui avait déjà participé à la création de l'institut des Filles de la Providence (voir *supra* note 49), l'institut de l'Union-Chrétienne de Saint-Chaumond était destiné à l'éducation des enfants et des jeunes filles. Le nom fut choisi par saint Vincent de Paul et Madame de Pollalion y ajouta le patronage de saint Chaumond, évêque de Lyon qui avait fondé au Moyen Âge une œuvre éducative similaire. J. Lebeuf, H. F. J. M. Cocheris, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, A. Durand, 1870, t. 4, p. 188 ; voir R. Darricau, *Madame de Pollalion (1599-1657), fondatrice de l'Union chrétienne de Saint-Chaumond : réflexion à propos du 325<sup>e</sup> anniversaire d'une fondation*, [Bordeaux], R. Darricau, 1977.

<sup>200</sup> Marie Delpuch de Lestang. Originaire de Bordeaux, elle y fonda en 1638 la congrégation des Filles de Saint-Joseph destinée aux orphelines. À Paris l'année suivante, elle installa rue Saint-Dominique sa congrégation qui reçut ses lettres patentes en 1641. Ce fut dans cette maison que Madame de Montespan, qui en avait été nommée supérieure en 1681, se retira en 1687, P. et M. L. Biver, *Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, p. 442-445 ; M.-L. Gondal, *Les origines des Sœurs de Saint-Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle. Histoire oubliée d'une fondation : Saint-Flour-Le Puy, 1641-1650-1661*, Paris, Cerf, 2000. Sur le mouvement de création de congrégations féminines au XVII<sup>e</sup> siècle, voir B. B. Diefendorf, *From Penitence to Charity: Pious Women and the Catholic Reformation in Paris*, Oxford, Oxford University Press, 2004, particulièrement p. 136 et note p. 302 pour les Filles de Saint-Joseph.

Sainte Geneviève qui furent depuis réunies à celles de Madame de Miramion<sup>201</sup>, les Filles de la Croix<sup>202</sup>. [Rajout : *M<sup>lle</sup> Le Gras*<sup>203</sup> *est fondatrice des sœurs de la Charité.*]

**Hôpital général Salpêtrière.** L'hôpital général de Paris, dit la Salpêtrière<sup>204</sup>, doit ses commencements à la charité de saint Vincent, qui en obtint du roi les bâtiments et l'enclos, et en 1656 un édit pour cet établissement. Le Parlement l'enregistra le 1<sup>er</sup> septembre, et on en fit l'ouverture le 1<sup>er</sup> mars 1657. 4 à 5 000 pauvres y entrèrent. Saint Vincent est mort le 27 septembre 1660, âgé de 85 ans.

**Cardinal Dugnani.** p. 411. Le 19 octobre mort à Rome du cardinal Antoine Dugnani, né à Milan le 8 juin 1748. Il avait été mené en France en 1809.

**Église de Bavière,** v. p. 91. L'archevêque de Nicée, François Serra-Cassano<sup>205</sup>, est parti le 18 octobre de Rome pour Munich, en qualité de nonce apostolique.

**Meriel-Bucy puriste.** p. 412. *Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France la Petite Église.* In 8<sup>o</sup> d'environ 200 p. Par Meriel-Bucy, prêtre du Mans. Cet écrit est dirigé

---

<sup>201</sup> Marie de Beauharnais de Miramion (1629-1696). Épouse d'un conseiller au Parlement, elle fonda à Paris en 1661 la *Sainte Famille*, congrégation vouée à l'instruction des enfants et au soin des malades. Transférée de la rue Saint-Antoine à la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, elle eut dès lors pour supérieur le curé Hippolyte Féret (?-1677). Celui-ci, par ailleurs supérieur de la communauté sans vœux des Filles de Sainte-Geneviève fondée en 1636 par M<sup>lle</sup> Françoise de Blosset, mit en œuvre la réunion des deux congrégations en 1665. Installée rue des Tournelles en 1690, la congrégation des Filles de Sainte-Geneviève (les Miramionnes) fut approuvée en 1693, P. Hélyot, *Dictionnaire des ordres religieux...*, [Paris], chez J.P. Migne, 1863, t. 2, col. 1013-1020 ; A. Bonneau-Avenant, M. de Beauharnais de Miramion, *Madame de Beauharnais de Miramion : sa vie et ses œuvres charitables, 1629-1696*, Paris, Poussielgue, 1868.

<sup>202</sup> Né du "trop plein" de la congrégation dominicaine de Saint-Thomas d'Aquin, l'Institut des Filles de la Croix fut fondé par Marie L'Huillier de Villeneuve (1597-1650) en 1627, rue Plâtrière puis rue Matignon. Marie-Charlotte Coiffié d'Effiat, fille du maréchal d'Effiat, en fut la principale donatrice avant de rejoindre la congrégation en 1637. Installées rue de Charonne en 1641, ce fut dans leur église que Cyrano de Bergerac fut inhumé, J.-A. Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, Paris, Gabriel Roux, 1853, p. 339. Il ne faut pas confondre cette congrégation avec les Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, congrégation fondée par l'abbé André-Hubert Fournet (1752-1834) et sainte Jeanne-Élisabeth Bichier des Ages (1773-1838) en 1807, voir *infra* cahier XII, note 256. Voir aussi L.-P. Marzin, *Marie L'Huillier de Villeneuve, fondatrice des Filles de la Croix : 1597-1650*, Le Puy, X. Mappus, 1948 ; M. Bleynie, *Madame de Villeneuve*, Paris, Bonne Presse, 1945.

<sup>203</sup> Louise Le Gras (1591-1660). Fondatrice, avec saint Vincent de Paul, de la Compagnie des Filles de la Charité en 1633. Voir M. Bréjon de Lavergnée, *Histoire des Filles de la Charité (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 2011 ; A. M. Weld-Blundell Fraser Lovat, *Life of the Venerable Louise de Marillac (Mademoiselle le Gras) : Foundress of the Company of Sisters of Charity of St. Vincent de Paul*, Longmans, Green, 1917.

<sup>204</sup> Voir *La Salpêtrière, hier et aujourd'hui*, Paris, Association des amis de l'Assistance publique à Paris, 1982 ; L. Boucher, *La Salpêtrière : son histoire de 1656 à 1790, ses origines et son fonctionnement au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Delahaye et E. Lecrosnier, 1883.

<sup>205</sup> Francesco Serra Cassano (1783-1850). Fils du duc de Cassano, d'une des plus grandes familles napolitaines, il fut ordonné en 1806 et devint vicaire de Sainte-Marie-Majeure en 1814. Prélat domestique et référendaire en juin 1815, il fut promu nonce à la cour de Bavière en 1817, mais sa nomination effective fut retardée par les difficultés de mise en application du concordat bavarois. Fait archevêque *in partibus* de Nicée en 1818, il fut confirmé dans sa nonciature et entra dans Munich en octobre de la même année. Nommé codajuteur de l'archevêque de Capoue en 1826, il lui succéda peu après. Cardinal en 1833, il fut agrégé aux congrégations de la Visite apostolique, des Évêques et Réguliers, et Rites et de Lorette, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 467-468.



contre les missionnaires, l'abbé Barruel et les rédacteurs de *L'Ami de la religion...* 30 pages sont employées à répondre à leurs Observations sur l'esprit de schisme<sup>206</sup> 407, 4 juillet 1818.

**Olier.** *Vie de M. Olier*<sup>206</sup>, curé de Saint-Sulpice et fondateur du séminaire de ce nom. Picot aurait pu dire : et instituteur de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice. 1 vol. in 8°. 6 fr à Versailles chez Lebel.

p. 64. **1818. Novembre.**

N° 444. Tome 17<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> année. *L'Ami de la religion...* 11 novembre

**Picot rend compte de ses travaux.** Coup d'œil du rédacteur sur ses travaux. M. Picot se loue de ses travaux et de ses succès depuis quatre ans qu'il fournit sa carrière, et il en rend compte à son lecteur, en lui rappelant les prospérités de l'Église et ses disgrâces par la guerre que continue de lui livrer l'impiété soit dans les journaux, soit par tant d'écrits. Mais il faut l'écouter parler, à la fin de la page 420, il a la bonhomie de nous dire :

**Devoirs d'un critique.** "Ce que nous avons eu surtout à cœur, c'était de ne jamais nous écarter de l'esprit qui a présidé à notre entreprise. Exactitude dans les récits, sagesse dans les jugements, modération dans la critique, orthodoxie dans la doctrine, respect pour la vertu, amour pour l'Église, voilà quels étaient nos devoirs. Notre intention a toujours été de nous y conformer. C'est à nos lecteurs à prononcer si nous avons suivi bien fidèlement la route que nous nous étions tracée."

Oui, je laisse au lecteur judicieux, et plus impartial que M. Picot, à prononcer si le rédacteur a bien fidèlement rempli ces devoirs, et pour mieux juger je le renvoie à la page 423, où il parle de M. Silvy et de M. Tabaraud<sup>207</sup>.

---

<sup>206</sup> Jean-Jacques Olier (1608-1657). Fils d'un conseiller du parlement de Paris, il connut François de Sales, Vincent de Paul et fut dirigé par le P. de Condren. Ordonné prêtre en 1633, ce fut en 1642 qu'il devint curé de Saint-Sulpice. Il fonda en 1645 la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice vouée à la formation des prêtres. Voir M. Vidal (dir.), *Jean-Jacques Olier : homme de talent, serviteur de l'Évangile, 1608-1657*, Actes du colloque organisé par la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice et l'Institut catholique de Paris, 19-20 novembre 2008, Paris, Desclée de Brouwer, 2009 ; B. Pitaut et G. Chaillot, *Jean-Jacques Olier, directeur spirituel*, Paris, Cerf, 1998.

<sup>207</sup> « Un sieur S. s'est fatigué à nous harceler par des brochures insipides, nous a adressé des défis ridicules, et a fini par une plainte distribuée avec éclat aux deux chambres [...]. Un autre écrivain, non moins vif et attaché au même parti, semble s'être fait un point de conscience de ne rien publier sans y joindre une préface assaisonnée de quelques tirades sanglantes contre nous. [...] Forcé d'opter entre l'approbation de M. T. et l'estime du clergé, notre choix n'est pas douteux. Nous nous résignons à souffrir les boutades d'un écrivain qui n'épargne ni les évêques, ni les théologiens, et qui, dans une dernière brochure, enveloppe dans son aigre censure tout ce que nous comptons d'auteurs les plus distingués. [...] Il aurait pu cependant grossir sa phalange, et compter parmi nos ennemis d'autres écrivains à peu près de la même force, le pétulant abbé Vinson, et M. Mériel-Bucy [...]. Voilà les terribles adversaires qui se sont armés contre nous, les uns que leur faiblesse met au-dessous de la critique, les autres, que leurs préventions aveuglent et que la colère transporte. » *ARR*, t. 17, mercredi 11 novembre 1818, n° 444, p. 423.

P. 422, il parle d'un journal qui a paru il y a trois ans, qui s'annonça pour être son adversaire, mais qui tomba au bout d'un an. C'est celui intitulé : [blanc]<sup>208</sup>.

***Spectateur religieux***. Un autre essai a aussi été récemment tenté, c'est le Spectateur religieux<sup>209</sup>, dont le prospectus fut répandu, mais Picot ajoute que les ecclésiastiques auxquels on l'attribuait ont donné eux-mêmes des démentis.

p. 65. **1818. Novembre.**

**Missions**. p. 424. Association de prières pour le succès des missions dans les pays infidèles. 10 centimes.

**Cardinal du Belloy**. p. 425. Sur le monument élevé au cardinal du Belloy.

**Lois ecclésiastiques de M. Verdélin**. p. 426. Prospectus de la nouvelle édition de l'*Institution aux lois ecclésiastiques de France, ou analyse des actes et titres qui composent les Mémoires du clergé* ; par l'abbé de Verdélin<sup>210</sup>, ancien grand vicaire de Cahors. La 1<sup>ère</sup> éd. est de 1782, en 3 vol. in 12°. La nouvelle sera en 2 vol. in 8°.

---

<sup>208</sup> Peut-être s'agit-il du *Mémorial religieux, politique et littéraire* (1<sup>er</sup> sept. 1815-nov. 1816) ? Fondé selon Picot par la même équipe (notamment Laurentie, voir cahier XII, note 246) qui publia ensuite *Le Spectateur religieux et politique puis la France chrétienne* (1821, voir cahier XV, note 193). D'après Hatin, « cette feuille, très agressive, faisait une guerre systématique aux idées nouvelles, signalant les libéraux de toute nuance comme des révolutionnaires secrets, comme des hérétiques déguisés. Elle attaquait surtout avec une grande amertume l'Université, l'école polytechnique, et toutes les institutions laïques qui donnaient l'enseignement. » E. Hatin, *Bibliographie historique, op. cit.*, p. 333.

<sup>209</sup> Paru du 19 octobre 1818 au 10 février 1819. La Mennais collabora à la première livraison puis cessa, après la publication dans la deuxième livraison d'un article du puriste abbé Fayet qui choquait son ultramontanisme. Sur cette affaire, voir C. Maréchal, *Lamennais : la dispute de l'Essai sur l'indifférence*, Paris, Librairie ancienne, 1925, p. 117-122 ; F.-R. de Chateaubriand, B. d'Andlau, P. Christophorov, P. Riberette (éd.), *Correspondance générale*, Paris, Gallimard, 1982, t. 3, p. 445.

<sup>210</sup> François-Jacques de Verdélin (1741-ca 1805). Ancien grand vicaire de Cahors. Son ouvrage, *l'Institution aux lois ecclésiastiques de France, ou Analyse des actes et titres qui composent les Mémoires du clergé, avec des extraits des questions les plus importantes recueillies dans les rapports d'agence, depuis 1715 jusqu'à présent, par l'abbé de V\*\*\*, vicaire général de Cahors*, parut chez Demonville en 1783 et chez Manavit à Toulouse en 1821. Il s'agit d'un abrégé des *Mémoires du clergé ou Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pièces et d'observations sur la discipline présente de l'Eglise, et mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'assemblée générale du clergé du 29 août 1705*, Paris, Vve F. Muguet, 1716-1750 (12 vol.), publiés par Pierre Le Merre et son fils homonyme. La réédition avait été annoncée dès 1817 par Picot, qui approuvait l'initiative en des temps où l'on sentait « le besoin de revenir aux anciennes traditions » chez les jeunes ecclésiastiques qui y verraient « l'ancien état du clergé, sa discipline, ses immunités, ses privilèges ; ils en saisiront ce qui peut s'adapter au nouvel ordre des choses. Ils lieront ainsi le passé et l'avenir ». Il soulignait cependant la nécessité de reprendre un ouvrage dont « les rédacteurs de ces *Mémoires*, les deux Le Merre, étaient deux avocats, peu favorables à la juridiction ecclésiastique, et qui, élevés dans les prétentions parlementaires et les préventions jansénistes, en ont glissé quelque chose dans leur recueil. » *ARR*, t. XIII, samedi 25 octobre 1817, n° 335, p. 351-352. En 1829, revenant sur cette réédition, le rédacteur regrettait que les corrections soient « réduites à peu de chose », mais ne parle plus des scories jansénistes, *ibid.*, t. LXI, mercredi 19 août 1829, n° 1568, p. 35-36.

**Concordat.** Il a paru une brochure intitulée : Observations sur la marche suivie dans l'affaire du concordat<sup>211</sup>.

**Louis Roux.** p. 427. Détails sur M. Louis Roux<sup>212</sup> (v. n° 329, p. 252<sup>213</sup>) ancien Conventionnel.

**Jésuites.** p. 432. M. l'évêque de Fribourg<sup>214</sup> a reçu de M. Argger<sup>215</sup> [sic], avoyer de Soleure, une lettre de félicitation sur le rappel des jésuites.

Suit la table des matières du XVII<sup>e</sup> volume.

N° 445. Tome 18<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> année. *L'Ami de la religion*... 14 novembre

**Puissance temporelle des papes.** *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*&c.

Par M. Daunou. 3<sup>e</sup> éd. 1811, 2 vol. La 4<sup>e</sup> éd. a paru en 1818. Examen et réfutation critique de cet ouvrage de la part du rédacteur, qu'il avait annoncé dans le n° précédent 444, p. 432.

**Chronique religieuse.** XIVE cahier, 30 octobre

**Mariage.** 2<sup>e</sup> extrait de l'ouvrage de M. Tabaraud. v. pages 56 et 60.

**Idem.** p. 320. Sur la discipline qui s'introduit en France au sujet du mariage des nouveaux convertis<sup>216</sup>.

---

<sup>211</sup> Par Mathieu de Montmorency, d'après Barbier. Chateaubriand mentionne cette « excellente brochure » dans sa correspondance, F.-R. de Chateaubriand, *Correspondance générale, op. cit.*, t. 3, p. 197.

<sup>212</sup> Louis-Félix Roux, dit Roux de la Haute-Marne (1753-1817). Curé de Vignory en 1786, il prêta serment et fut nommé vicaire épiscopal de la Haute-Marne en 1791. Élu député de la Haute-Marne à la Convention, ce fervent Montagnard participa à la rédaction de la Constitution de 1793, vota la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel au peuple, et prêta la main à la chute des Girondins. En mission dans l'Oise, la Marne et les Ardennes, il abandonna l'état ecclésiastique et se maria. Thermidorien après avoir approuvé la chute de Robespierre, membre du comité de Salut Public en avril 1795, élu au Conseil des Cinq-Cents par les Ardennes et le Nord, il travailla également au ministère de l'Intérieur. Membre de la commission des émigrés après le 18-Brumaire, il fut employé par Fouché comme directeur des archives du ministère de la Police de 1800 à 1802, puis il devint receveur des droits réunis à Dinant en 1804. Nommé sous-préfet à Laon durant les Cent-Jours, il participa au Champ de Mai et fut banni comme régicide en 1816. A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 213. *L'Ami de la religion* rend compte de la rétractation et du reniement de sa conduite révolutionnaire, sanctionnés par la mort « arrivée immédiatement après la réception des sacrements, comme un trait signalé des miséricordes de Dieu, qui avait ménagé à ce pécheur les moyens de revenir à lui », *ARR*, t. XVII, mercredi 11 novembre 1818, n° 444, p. 427-428.

<sup>213</sup> Sensible lui aussi à une lecture providentialiste des dates, Picot souligne dans la brève annonce du décès de Louis Roux la date de sa mort, un 22 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la République, *ibid.*, t. XIII, samedi 4 octobre 1817, n° 329, p. 252.

<sup>214</sup> C'est-à-dire Pierre Tobie Yenni, évêque de Lausanne, voir cahier VIII, note 223.

<sup>215</sup> Viktor Josef Augustin Hermenegild Arregger (1746-1834). Catholique de Soleure, petit-fils d'un membre du Petit Conseil, il fut enseigne au service de l'Espagne et capitaine en 1768. Membre de la corporation des Forgerons, il siégea au Grand Conseil dès 1767, puis au Petit Conseil à partir de 1771 (Jungrat ; Altrat en 1797). Partisan convaincu de l'Ancien Régime, délégué à la Diète en 1801, il fut membre de la commission gouvernementale intérimaire soleuroise en 1802. À la tête de la réaction patricienne pendant et après le coup d'État de 1814, il demanda à deux reprises l'aide de Berne contre les tentatives révolutionnaires de l'opposition. Jusqu'en 1831, il fut en alternance avoyer en charge (années impaires) et ancien avoyer, M. Banholzer, « Arregger, Josef Hermenegild », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3260.php>, consulté le 17-06-2015.

<sup>216</sup> L'auteur de l'article s'insurge contre le développement de l'usage d'administrer la bénédiction nuptiale lors de l'abjuration d'un converti. Le droit canonique était pourtant tout à fait clair, depuis le Moyen Âge : si l'union avec un infidèle était nulle, celle entre baptisés, fussent-ils hérétiques, était interdite mais valide, car conclue entre baptisés. La question principale est donc celle de la religion d'origine du converti ; l'article ne le précise pas. Ici encore, la nature même du lien matrimonial et les modalités de sa formation sont au cœur du débat : « La

p. 324. Sur la correspondance inédite de Leibnitz<sup>217</sup> [sic] avec Arnauld<sup>218</sup>.

**Tamburini.** p. 334. Tome 1 des ouvrages de Tamburini<sup>219</sup>. *Véritable idée du Saint Siècle.*

*Chronique religieuse. Monaldeschi.* XV<sup>e</sup> cahier. 10 novembre. Sur Monaldeschi<sup>220</sup>, tué à Fontainebleau par ordre de Christine<sup>221</sup>... Homélie de l'évêque d'Imola, article Pie VII<sup>222</sup>.

---

raison pour laquelle on n'a jamais remarié dans l'Église ceux qui l'ont été dans l'hérésie, c'est qu'on a toujours été persuadé que le sacrement n'entre pour rien dans l'essence du mariage, lequel n'est légitime et valide qu'en vertu de la convention matrimoniale faite conformément aux lois du pays où on le contracte. » Et l'auteur de souligner le risque, en pleine campagne pour la restitution de la gestion de l'état civil au clergé, de voir « des ministres, animés d'un faux zèle, [en faire] un prétexte pour mettre des entraves à l'acte le plus important de la société, qu'ils ne le soumettent à des formalités vexatoires, qu'ils ne renouvellent dans cette partie de leur ministère ces exactions scandaleuses par lesquelles on allait autrefois toumenter les mourants sur leur lit de douleur, et qu'on fait même déjà revivre dans quelques paroisses de la capitale. » *Chronique religieuse*, t. 1, p. 322-323.

<sup>217</sup> Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716).

<sup>218</sup> En 1671, le jeune Leibniz écrivit au Grand Arnauld, pour se présenter en quelque sorte. Venu l'année suivante à Paris, il réussit à le rencontrer, puis, installé à Hanovre, il fut en correspondance avec Arnauld entre 1683 et 1687. Ces échanges furent importants dans la construction du *Discours de métaphysique*. Voir S. Nadler, S. Gallé-Soas (trad.), *Le meilleur des mondes possibles : la rencontre entre Leibniz, Malebranche et Arnauld*, Montrouge, Bayard, 2011 ; G. Lewis, *Lettres de Leibniz à Arnauld d'après un manuscrit inédit*, Paris, PUF, 1952 ; G. W. Leibniz, G. Le Roy (éd.), *Discours de métaphysique et Correspondance avec Arnauld*, Paris, J. Vrin, 1993 (6<sup>e</sup> éd.).

<sup>219</sup> Pietro Tamburini (1737-1827). Né à Brescia, il y fut formé au séminaire de la Paix par le père Scarella, théatin influencé par le jansénisme. Ordonné prêtre en 1760, il fut nommé professeur de métaphysique au séminaire épiscopal, puis maître de théologie dogmatique. La publication en 1771 d'un livre sur la grâce, dans lequel il attaquait les jésuites, entraîna sa révocation en 1772. Grâce au cardinal Mario Marefoschi, il obtint la charge de Préfet des études du collège irlandais à Rome en 1773. Il y rencontra les jansénistes les plus en vue : Giovanni Gaetano Bottari, Pier Francesco Foggini, Scipione de Ricci, les évêques Cristoforo Amaduzzi, Paolo del Mare et Francesco Alpruni. Et il prit part aux réunions de leur cercle (le cercle des Archers). Mais l'avènement de Pie VI et sa politique antijanséniste le contraignirent à quitter Rome. Grâce à Giuseppe Zola, son ami d'enfance, il fut nommé par Marie-Thérèse d'Autriche en 1779 à la chaire de théologie morale de l'université de Pavie, en Lombardie autrichienne, et y soutint la politique de Joseph II. Ami de Ricci, il fut le promoteur du synode de Pistoie en 1786 et en dirigea les débats. Écarté de l'université de Pavie en 1794, il y fut rappelé en 1797 après la conquête française, puis désigné pour organiser le lycée de Brescia. Retiré après l'entrée des troupes austro-russes en 1799, il fut de nouveau rappelé à Pavie après Marengo, comme professeur de droit naturel, puis directeur du collège national "Ghislieri". Devenu une figure patriarcale, il ne fut plus inquiété par les autorités autrichiennes après 1815 et enseigna jusqu'en 1817. Il fut ensuite nommé directeur, puis président de la Faculté de droit politique de l'université de Pavie par François I<sup>er</sup> d'Autriche. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, dont la *Storia generale dell'Inquisizione* (rédigée en 1817-1818, mais publiée seulement en 1862 et maintenue à l'Index jusqu'à Vatican II), il fut l'une des figures majeures du jansénisme italien et eut une forte influence sur une grande partie du clergé et sur la culture théologique de son temps. Il devint une figure de référence pour le catholicisme libéral du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir P. Corsini, D. Montanari, *Pietro Tamburini e il giansenismo lombardo*, Brescia, Morcelliana, 1993 ; M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme, op. cit.* ; P. Stella, *Il Giansenismo in Italia, op. cit.* ; G. Grasso, « La liberté religieuse dans le traité *De la tolérance ecclésiastique et civile* de Pietro Tamburini et de Thaddeus Trautmansdorf », *Chroniques de Port-Royal*, 65, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2015, p. 77-94.

<sup>220</sup> Gian Rinaldo Monaldeschi (?-1657). Le marquis Monaldeschi, écuyer et amant de Christine de Suède fut assassiné sur son ordre et en sa présence le 10 novembre 1657, dans la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau où la reine résidait lors d'un séjour en France. Ce qui fit grand scandale. Arguant de son autorité royale, la reine refusa de justifier sa décision. Deux hypothèses furent avancées : Monaldeschi aurait moqué le physique de la reine dans des lettres qu'elle aurait découvertes ; ou il aurait dévoilé aux Espagnols les vues de la souveraine sans trône sur le royaume de Naples. Le récit de ce meurtre fut donné par le P. Le Bel dans sa *Relation authentique de la mort du marquis (Gian Rinaldo) Monaldeschi, grand écuyer de la reine Christine de Suède* publié en 1767, et c'est sur cet ouvrage que le rédacteur de l'article de la *Chronique religieuse* s'est appuyé. L'auteur, dont les sentiments antimonarchiques sont évidents, en est vraisemblablement Grégoire, qui conclut : « Quoique cent soixante et un ans soient révolus depuis la mort de Monaldeschi, son sang fume encore... et il fumera toujours ! » (p. 338). Voir J. Jacobelli, *La rete dei Monaldeschi dell'orvietano: quelli del*

p. 66. **1818. Novembre.**

p. 351. Il a paru en Allemagne un ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Église catholique dans le 19<sup>e</sup> siècle, considérée dans ses nouveaux rapports avec la Cour de Rome*. [En appel de note : *Exposition de la doctrine de l'Église gallicane par rapport aux prétentions de la Cour de Rome ; par Dumarsais*]<sup>223</sup>.

**Père et docteur de l'Église.** p. 352. Différence entre ces mots : Père et Docteur de l'Église.

**Jésuites à Fribourg.** La fameuse protestation de la minorité du Conseil d'État à Fribourg contre l'appel des jésuites, a été réimprimée à Genève, et envoyée à Fribourg, pour remplacer l'édition originale que la police de cette ville avait fait saisir. Les actes d'adhésion à cette protestation continuent ! Il en vient de toutes parts. Beaucoup d'affiches sur les murs. Les jésuites ont déjà député des missionnaires dans les petits cantons catholiques, particulièrement dans ceux de Schwitz et d'Unterwalden.

Les communications entre le Conseil d'État et le collège de Saint-Michel ne se font plus par le canal du conseil d'éducation, qui est l'intermédiaire constitutionnel entre le pouvoir exécutif et le corps enseignant, mais par celui du préfet de police. Marche illégale à dénoncer auprès du Grand Conseil. *Journal du Commerce* des 2 et 3 novembre.

À Saint-Brieuc (Côte du Nord) le maire a été suspendu par ordre du préfet du 3 octobre pour n'avoir point commis un prêtre pour l'inhumation ecclésiastique du corps d'un suicidé, sur le refus des vicaires de la paroisse en l'absence du curé ! (*id.*).

**Église germanique et Rome.** L'affaire des concordats de l'Église germanique va occuper la Cour de Rome où doivent se rendre de nouveaux plénipotentiaires. On craint qu'ils ne tiennent à un système qui pourrait ne pas convenir tout à fait aux principes du Vatican.

p. 67. **1818. Novembre.**

---

*Cervo, quelli della Vipera, quelli del Cane, quelli dell'Aquila* [s.l.], C.S.C.S., 2004 ; L. Roscioni, « “Toute la cour eut horreur” : Christine de Suède et le meurtre de Gian Rinaldo Monaldeschi (1657) », in *Passions et pulsions à la Cour (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 8-9 décembre 2011, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2015, p. 135-158.

<sup>221</sup> Christine de Suède (1626-1689). Reine de Suède de 1632 à 1654.

<sup>222</sup> Article de Grégoire qui annonce son édition de la célèbre homélie du cardinal Chiaramonti. Il insiste sur la censure qui avait supprimé dans l'avant-propos les termes de *principes de liberté publique* et rappelle que la recommandation de soumission au gouvernement existant avait suscité des doutes sur l'authenticité de la traduction de 1814, *Chronique religieuse*, t. 1, p. 338-340.

<sup>223</sup> Joseph de Maistre, qui cite cet ouvrage à propos des « prétendues maximes [du clergé de France] qui n'étaient au fond que les maximes du parlement », commente en note : « C'est un étrange théologien que Dumarsais sur l'autorité du pape ! J'aimerais autant entendre citer Voltaire sur la présence réelle ou la grâce efficace », J. de Maistre, *De l'Église gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé, Du Pape*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1821, p. 103, note 1.

**Église germanique et Rome.** Le *Journal du Commerce* du 8 dit : On assure que le nouveau concordat des puissances protestantes a été terminé le 14 octobre par la commission séant à Francfort, et qu'il consacre les principes de liberté et de tolérance qui caractérisent l'esprit du siècle, et font le plus grand honneur aux princes protestants auxquels les catholiques devront la jouissance sans restriction de tous leurs droits.

**Concordat germanique.** Un de mes amis m'a annoncé avoir lu une lettre arrivée d'Allemagne, qui contient les principales dispositions de ce concordat. 1° les chapitres nommeront, le siège vacant, trois sujets sur lesquels le prince nommera celui qu'il jugera le plus digne. 2° le sujet élu écrira à Rome pour faire part à S. S. de sa nomination et demander l'institution ecclésiastique. 3° il ne pourra être examiné par un nonce du pape, mais seulement par son métropolitain. 4° il y aura tous les 3 ans un synode diocésain, et tous les 5 ans un concile provincial. 5° si la Cour de Rome se refuse à recevoir et à approuver ce plan de concordat, l'Église germanique pourvoira à se procurer un épiscopat d'après la discipline de la primitive Église.

J'espère que la *Chronique religieuse* nous donnera sur cet important objet des nouvelles et des détails sûrs.

**Concordat gallican.** Quant à l'Église de France, à qui celle d'Allemagne donne la leçon, on dit que les affaires se concilient à Rome, qu'il y aura un évêché par chaque département, et qu'on y rédige un nouveau concordat tel qu'il ne sera pas dans le cas d'être soumis à la discussion des Chambres.

**Église helvétique.** Le 23 octobre la discussion sur l'évêché d'Ensielden [*sic ; i. e.* Einsiedlen] a été longue dans la séance du Conseil communal de Schwitz. Le Conseil a enfin suspendu toute résolution ultérieure jusqu'à l'arrivée du nonce papal qui n'est pas encore parti de Rome. *Journal du Commerce* 9 novembre.

p. 68. **1818. Novembre.**

N° 446. *L'Ami de la religion...* 18 novembre

**État de la Cour de Rome.** État de la Cour de Rome. Suite V. N° 442.

**Nonce en Bavière.** M. Serra-Cassano, nouveau nonce papal en Bavière, est arrivé les derniers jours d'octobre à Munich. Il aura de grands pouvoirs d'après le concordat et les arrangements pris par cette cour avec celle de Rome.

**Bible helvétique.** À Genève, une nouvelle édition de la version de la Bible que la compagnie des pasteurs et professeurs publia en 1805, après 30 ans de travaux et de recherches, éprouve de fortes contradictions.

*Église germanique, concordat.* Le principe professé par M. de Wangenheim<sup>224</sup>, ministre du roi du Wurtemberg, lors de l'ouverture des délibérations de Francfort sur les affaires de l'Église catholique d'Allemagne, "que le temps actuel est le plus propre pour déterminer les rapports qui doivent subsister à l'avenir entre l'Église allemande et la Cour de Rome", a été adopté à l'unanimité par tous les gouvernements dont les députés ont assisté à ces conférences. Ce n'est en effet que par une réunion franche qu'on pourra se soustraire tout à fait à l'influence ultramontaine. On verra par la suite quels seront les résultats des démarches qui vont être faites à Rome ; et on assure qu'au cas qu'elles fussent infructueuses, on convoquera un synode des évêques et des théologiens catholiques allemands les plus recommandables par leurs lumières, leurs vertus, afin de prendre, avec les commissaires délégués des gouvernements, un parti définitif. *Journal du Commerce* 13 novembre.

À Bruges l'autorité civile va informer contre le refus de sépulture ecclésiastique envers un ancien prêtre qui avait cessé l'exercice de ses fonctions, et qui avait demandé les consolations de la religion. *Id.*

p. 69. 1818. Novembre.

*Cardinal Haëfelin.* On dit que le cardinal Haëfelin [*sic*], ministre de Bavière à Rome, a reçu de son gouvernement l'ordre de déclarer au pape qu'il avait outrepassé ses pouvoirs dans la note qu'il a remise à Sa Sainteté et que le pape a fait publier, que la constitution bavaroise est une loi fondamentale et sacrée dans laquelle le roi ne veut ni ne peut rien changer. *Id.*

*Serment exigé dans la Belgique.* Le gouvernement hollandais a ordonné que nul ecclésiastique nommé à une cure, qui reçoit un supplément de traitement du trésor royal, n'entrerait [*sic*] en fonction que sur l'assentiment du ministre de l'Intérieur et après la confirmation du roi. Un assez grand nombre de prêtres réclament contre cette ordonnance, et ont consulté l'internonce Ciamberlani ou la Propagande. Ceux-ci seraient d'avis qu'aucun n'acceptât le traitement du gouvernement, mais que s'ils ne peuvent s'en passer, ils obéissent en attendant qu'on puisse faire rapporter la mesure. *Id.*

---

<sup>224</sup> Karl August von Wangenheim (1778-1850). Juriste au service du gouvernement du duché de Saxe-Cobourg-Saalfeld, ce libéral contribua à la mise en place de la constitution du royaume du Wurtemberg. Il fut un éphémère ministre des Cultes en 1816-1817 et présida les conférences des États de la province ecclésiastique du Rhin supérieur. Nommé au Bundestag, il devint un opposant gênant et persévérant à la politique de Metternich, si bien que l'Autriche et la Prusse réclamèrent, et obtinrent, son renvoi en 1823. Élu en 1833 à la deuxième chambre des États du Wurtemberg, son élection fut invalidée pour défaut de résidence, *Allgemeine Deutsche Biographie, op. cit.*, t. 41, p. 153-155.

**La Chalotais et les jésuites.** On réimprime à Lausanne le célèbre mémoire présenté en 1761 au parlement de Rennes, par M. de La Chalotais<sup>225</sup>, contre les jésuites, afin de l'envoyer à Fribourg où il est demandé.

**Jésuites en Suisse.** Le gouvernement et le clergé de Lucerne se sont fortement prononcés contre la proposition de rétablir les jésuites et on est affligé en Suisse que le 1<sup>er</sup> magistrat de Soleure, en son nom privé, il est vrai, ait écrit au Conseil d'État de Fribourg une lettre de félicitation d'avoir rappelé cette société et de lui avoir confié l'éducation de la jeunesse. *Journal du Commerce* 14.

**Puritains à Zurich.** Zurich a aussi des puritains comme à Genève. *Id.*

**Nonce en Bavière.** Le nonce papal à Munich a été présenté au roi : malgré l'étendue de ses pouvoirs pour coopérer à l'exécution du concordat, on ne croit pas qu'on soit disposé à se conformer à tous ses désirs. Son arrivée a produit quelque sensation. Les catholiques éclairés comptent sur la sagesse du ministre de l'Intérieur, M. Thurheim<sup>226</sup>, qui saura maintenir l'indépendance de la couronne. Le clergé n'aura aucune influence dans les universités de la Bavière. *Journal du Commerce* 15 novembre.

p. 70. **1818. Novembre.**

*Chronique religieuse.* XVI cahier. 20 novembre

**Grace efficace.** *Analyse des Dialogues sur la grâce efficace en elle-même.* V. p. 53. M. Mahé, chanoine de Vannes en est l'auteur. L'analyse est de la plume de M. Debortier, ancien évêque de Rodez.

**Durand, grand vicaire de Besançon.** Persécutions suscitées par M. Durand, grand vicaire de Besançon, et copie d'une lettre à lui adressée par un homme de loi. Voyez les cahiers 6 et 7 de la *Chronique* et les pages 27 et 30.

p. 378. M. Agier vengé contre les déclamations de M. Picot, n° 437, du 17 octobre voyez p. 56.

---

<sup>225</sup> Louis René François de Caradeuc de La Chalotais (1701-1785). Avocat général au parlement de Bretagne en 1730 et procureur général en 1752, ce farouche adversaire des jésuites publia en 1761 le *Compte rendu des constitutions des Jésuites*, contribuant ainsi à la suppression de la Compagnie. À la tête de l'opposition parlementaire dans le conflit avec le gouverneur de la province, le duc d'Aiguillon, il fut arrêté en 1765 avec quatre autres magistrats puis exilé à Saintes en 1767. Cette affaire mobilisa aussi bien les philosophes que les jansénistes et les parlementaires. Le rappel de La Chalotais, réclamé par le parlement de Bretagne, ne fut accordé qu'en 1775. Voir L. Daireaux, *"Le feu de la rébellion" ? Les imprimés de l'affaire de Bretagne, 1764-1769*, Paris, Champion, 2011 ; J. Meyer, *La Chalotais : affaires de femmes et affaires d'État sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1995.

<sup>226</sup> Friedrich Karl Hubertus Johannes Nepomuk von Thürheim (1763-1832). Originaire de Haute-Souabe, il fut ministre de l'Intérieur de Bavière de 1817 à 1826.



**Doublet de Troyes.** M. Doublet, l'aîné, ancien curé de Saint-Martin, faubourg de Troyes, destitué pour avoir assisté au lit de la mort M. Hérard, oratorien et prêtre, a été enfin réintégré dans sa cure.

V. sa justification, *Journal du Commerce* du 24 décembre, p. 3, col. 2. Le 1<sup>er</sup> novembre le maire (catholique) de Consignon a fermé l'église du curé catholique, sur son refus constant de prêter le serment constitutionnel qui n'est qu'un engagement d'obéir aux lois de Genève.

**Inquisition.** On a publié à Madrid une réfutation de M. Llorente sur l'Inquisition ; elle est intitulée : L'Inquisition justement rétablie. *Journal du Commerce* 16 novembre.

N° 447. *L'Ami de la religion*... 21 novembre

**Contre Madame de Staël.** Observations sur l'ouvrage de Madame de Staël, ayant pour titre : Considérations sur les principaux événements de la Révolution française ; par M. de Bonald.

Brochure in 8°, 2 fr 50 c.

p. 40. Les P. capucins sont rétablis dans le couvent du Mont, à Turin.

p. 41. Guérison miraculeuse.

**Insolence de Picot.** p. 45. Diatribe du rédacteur contre la *Chronique religieuse*, contre MM. Saurine, Le Coz, et le clergé constitutionnel<sup>227</sup>.

p. 71. **1818. Novembre.**

**Ultramontanisme en Belgique. Muzzarelli.** Les doctrines ultramontaines se montrent en Belgique avec une sorte d'audace. On vient de publier à Gand l'ouvrage du chanoine Muzzarelli, intitulé : De l'immunité des personnes ecclésiastiques, où l'on soutient que J.-C. a voulu que son Église fût en tout indépendante de la puissance temporelle, et où la doctrine contraire est déclarée réprochée, non moins par la raison que par la foi. *Journal du Commerce* 20 novembre.

**Mission à Soissons.** Extrait d'une lettre des environs de Soissons, en date du 19 novembre :

---

<sup>227</sup> Le rédacteur désigne sans le nommer Grégoire « un des coryphées de l'Église constitutionnelle et qui, après avoir passé tant d'années à la défendre pendant qu'elle vivait, essaie encore de la ressusciter après qu'elle est morte, et ranime autant qu'il était en lui, des divisions que l'autorité ecclésiastique cherchait à étouffer ». Il attaque Saurine qui a « appelé de près et de loin le rebut des autres diocèses, et les prêtres qui, pendant la Révolution, s'étaient pliés à tout ce qu'on exigeait d'eux, ou dont la conduite avait été le plus équivoque », faisant un crime aux insermentés d'être « resté attaché au saint Siège et au corps des évêques légitimes, avoir repoussé les innovations religieuses, avoir refusé les serments demandés par des dominateurs impies, avoir mérité la déportation à Cayenne ou l'emprisonnement à l'île de Rhé [*sic*] dans le temps où l'on avait arrêté de désoler la patience des prêtres ». Il accuse Le Coz d'avoir été une « véritable calamité pour les prêtres fidèles ; il s'entoura d'évêques et de prêtres constitutionnels ; il appela ceux-ci de tous les côtés, il les caressa, il leur donna les meilleures places ; il humilia et persécuta les autres ». Il conclut que « le mal qu'ont fait les constitutionnels depuis le concordat prouve assez quel service on aurait rendu à l'Église si on n'eût point encouragé leur désobéissance par une politique imprudente et dont Buonaparte lui-même avait eu à se repentir plus d'une fois », *ARR*, t. XVIII, samedi 21 novembre 1818, n° 447, p. 45-48.

‘Il y a maintenant une mission à Soissons qui fait grand bruit : les uns en parlent d’une manière, les autres d’une autre. Si tout ce qu’on en dit dans le parti qui lui est opposé [*sic*], c’est vraiment pitoyable. Si on croit ceux qui sont favorables aux missionnaires, c’est admirable. Je sais qu’il y a beaucoup de cantiques, et qu’on est allé recruter dans toutes les pensions pour avoir des demoiselles chanteuses qui font beaucoup de bruit. L’église cathédrale est partagée en deux, d’un côté sont les femmes, de l’autre sont les hommes. Les femmes ne peuvent entrer que par une porte et les hommes par une autre. Il y a même des sentinelles aux portes pour maintenir la police à l’entrée de l’église, et ce sont les missionnaires qui la font au-dedans. Déjà on a fait mettre plusieurs personnes en prison. Pour aller à confesse, il y a une heure pour les femmes, et une autre pour les hommes. On reçoit les femmes le matin, et le soir, les hommes, et il est bien défendu à tous de se présenter à une heure qui ne lui serait pas indiquée, c.-à-d., un homme ne pourrait point se

p. 72. 1818. *Novembre*.

**Mission à Soissons.** présenter au tribunal de la pénitence le matin, ni une femme l’après-midi, sous peine d’être renvoyé honteusement. Les exercices de la mission commencent à 6 h précises du matin par des cantiques et une instruction qui dure jusqu’à 8 h ½, et l’après-midi de nouveaux cantiques et instructions depuis 5 h jusqu’à 8 h. Et pour que tout le monde puisse se procurer des cantiques et aider les demoiselles chanteuses, les missionnaires ont établi à toutes les portes de l’église des marchands de cantiques, de chapelets, de croix, et ce sont tous les serviteurs de l’église qui sont marchands au profit des missionnaires, dit-on. Le 1<sup>er</sup> jour les cantiques ne coûtaient que 8 sols ; quelques jours après ils en coûtaient 10, enfin, comme il y a beaucoup d’acheteurs, on les vend maintenant 15 s. Je ne dois pas oublier qu’il y a des indulgences plénières pour tous ceux qui feront leur mission<sup>228</sup>.”

**Belmas persécuté.** Le 24, j’ai vu M. Servois, grand vicaire de M. l’évêque de Cambrai. Il faut l’entendre raconter tous les efforts et tentatives du préfet, de la part du ministre de l’Intérieur, pour obtenir dudit évêque sa démission, en faveur de M. de Clermont-Tonnerre, actuellement pair de France, ancien évêque de Châlons-sur-Marne, et ne peut, a dit le roi, retourner dans son ancien diocèse, où il a mérité par sa conduite de n’y pas être en odeur de sainteté. Menace

---

<sup>228</sup> Le diocèse de Soissons était pour les anciens assermentés celui du “renégat” Leblanc de Beaulieu, et Rondeau y gardait des contacts, en particulier le vicaire général Servois. Leblanc de Beaulieu fut très favorable aux missions, préférant « faire labourer la vigne du Seigneur par des ânes que de la laisser en friche ». Il en fit donner une à la Toussaint 1818 par huit missionnaires menés par Rauzan (voir cahier III, note 119). Ernest Sevrin voit dans le silence de l’*Ami de la religion* à son propos un indice d’un relatif échec. La lettre copiée est plutôt neutre, si ce n’est la critique implicite de certaines formes de dévotion. Une seconde mission fut donc menée un an après par Rauzan, avec Forbin-Janson (voir cahier VIII, note 205) et Loevenbrück, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 327-329.

de n'être pas payé de son traitement d'évêque, promesses d'une bonne pension, lettres insultantes pour le caractère épiscopal,

p. 73. **1818. Novembre.**

tous les moyens ont été employés, mais en vain. L'évêque s'est déterminé à refuser sa démission. Croirait-on qu'une personne a été chargée par le ministre de promettre à M. Servois, alors à Paris, un évêché, s'il voulait solliciter son évêque et s'il pouvait obtenir de lui sa démission : proposition qui fut rejetée avec indignation par M. Servois, chargé par son évêque de toute sa confiance, et de lever tous les difficultés auprès du ministère. Ce refus ne flatte pas M. Clermont-Tonnerre, âgé de 69 ans, qui croit que sa naissance et le vœu du roi sont des titres de vocation à occuper un siège archiépiscopal.

Quand le roi à son retour de Gand coucha à Cateau-Cambrésis, et que de là il passa par Cambrai, des ordres furent donnés pour que M. Belmas, évêque, ne parût point à la tête de son clergé. Son crime du moment fut d'avoir assisté au champ de mai<sup>229</sup>.

**Portalis à Rome.** L'oncle de M. Portalis<sup>230</sup> a assuré que son neveu était toujours à Rome, et que les négociations pour le concordat n'avançaient point.

**Concordat.** Dans les provinces, un grand nombre du clergé est opposant au concordat de 1817.

**Sièges vacants.** 27 sièges sont vacants en France.

**Consalvi et Louis XVIII.** On m'a assuré, ce que j'ignorais, qu'en 1814, le cardinal Consalvi vint secrètement à Paris féliciter S. M. de la part de S. S. de son retour en France et de son rétablissement sur le trône, et pour conférer avec lui sur un concordat ; que le roi ne s'entretint point de cet objet, de sorte que le cardinal Consalvi sortant du château dit qu'il n'avait vu personne plus faux que le roi<sup>231</sup>.

---

<sup>229</sup> Ce fut son ralliement durant les Cent-Jours qui incita le gouvernement à demander au pape de contraindre Belmas à démissionner. Jacques-Olivier Boudon précise que ce projet fut même mentionné dans la première ébauche du concordat de 1817 avant d'être abandonné. L'on voit ici que le gouvernement n'avait cependant pas renoncé en 1818 à obtenir cette démission. J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 68-69.

<sup>230</sup> Jean-Baptiste David Portalis (1750-1822). Frère puîné de Jean Étienne Portalis, proscrit durant la Terreur, il rejoignit son frère sous l'Empire et devint directeur en chef de la division de la comptabilité au ministère des Cultes. Baron d'Empire en 1808, son titre devint héréditaire en 1822. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1820 « en considération de 34 ans de fonctions administratives dans lesquelles il s'était constamment distingué par des talents supérieurs et par un honorable dévouement au bien public », J. B. Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, Paris, Chez l'Auteur ; Bertrand, 1827, t. 8, p. 153.

<sup>231</sup> Le cardinal Consalvi ne revint pas secrètement, mais fut effectivement envoyé par Pie VII à Paris en mai 1814, avec un bref d'accréditation auprès de Louis XVIII. Il fut présenté au roi par Talleyrand et eut plusieurs entretiens avec le souverain. D'après Ernest Daudet, ils discutèrent plutôt de la Charte, le cardinal déplorant qu'elle reconnaisse la liberté de la presse, arme dangereuse pour l'Église comme pour la monarchie, E. Daudet, *Le cardinal Consalvi, 1800-1824*, Paris, Michel Lévy frères, 1866, p. 177-182.

p. 74. **1818. Novembre.**

*Chronique religieuse*. 1. vol. XVII<sup>e</sup> cahier. 25 novembre

**Pragmatique sanction.** *Monuments historiques concernant la Pragmatique sanction de Saint Louis et celle de Charles VII, avec des notes, suivies d'un catéchisme sur les concordats...* par M. Llorente, auteur de *l'Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, in 8<sup>o</sup>, 190 pages.

**Persécutions à Besançon.** Persécutions dans le diocèse de Besançon.

*Le petit livre à 15 s.* fait l'éloge de la *Chronique religieuse* dans le tome [10], p. [93]<sup>232</sup>.

**Mission du Mans.** Dans le tome VI, p. 84, il rend compte à sa manière de la mission du Mans<sup>233</sup>.

**Mariage.** p. 65. Il y traite des empêchements dirimants du mariage.

[Note barrée : Tome VII. p. 102. Le Catéchisme de la Charte, par M. Rey<sup>234</sup>, avocat à Paris.

C'est un entretien d'un curé avec un grenadier. Les Archives navales, par M. [lac.]<sup>235</sup>].

---

<sup>232</sup> *Le petit livre à 15 sols ou la Politique de poche à l'usage des gens qui ne sont pas riches*, par le père Michel devenu auteur sans le savoir, Paris, Poulet ; Plancher ; Delaunay, 1818. Pamphlet politique contre la famille royale, publié sous le pseudonyme du père Michel par un colonel, ancien royaliste converti au libéralisme, que Quérard identifie comme Martial Sauquaire-Souliné (voir cahier IX, note 275). Poursuivi en justice, le « père Michel » fut défendu par l'avocat grenoblois Joseph Rey, à la demande de ses amis Odilon Barrot et Mérilhou, N. Boisson, *Les figures de Joseph Rey de Grenoble (1779-1855): conspirateur libéral, "philosophe" et socialiste "utopique*, Grenoble, IEP, 2001 ; N. Boisson, « Mise en place du réseau et aperçu des actions de l'Union », [http://www.memoireonline.com/06/12/5950/m\\_Les-figures-de-Joseph-Rey-1779-1855-conspirateur-liberal-philosophe-et-socialiste-utopique14.html#fn211](http://www.memoireonline.com/06/12/5950/m_Les-figures-de-Joseph-Rey-1779-1855-conspirateur-liberal-philosophe-et-socialiste-utopique14.html#fn211), consulté le 17-06-2015 ; J. M. Quérard, *Les supercheries littéraires*, op. cit., t. 3, p. 252. Après avoir souligné la « grande utilité de la *Chronique* qui sape par la base le système ultramontain, le despotisme et l'intolérance de l'église, et qui détruit, avec les armes de la religion elle-même, les prétentions anti-sociales, la conduite illégale, les écrits dangereux, les maximes subversives renouvelées du 16<sup>e</sup> siècle, dans l'intérêt d'une faction qui considère la religion comme un instrument de ses desseins », le père Michel regrette de n'être pas autorisé à nommer les rédacteurs de la *Chronique* « car nommer les auteurs serait placer l'ouvrage sous la recommandation d'une réunion d'hommes aussi célèbres par leurs vertus publiques et leur talent, que par le courage et la persévérance avec laquelle ils ont combattu, sous toutes les tyrannies, pour la liberté, à la cause de laquelle ils sont identifiés depuis trente ans. » t. 10, p. 93-101. Voir *infra*, p. 77 (du cahier).

<sup>233</sup> Donnée du 8 février au 27 mars 1818, la mission du Mans fut menée, à la demande de l'évêque, par les jésuites. Après des débuts difficiles, elle fut la cible de nombreuses attaques quand vint le succès, notamment dans le *Journal de la Sarthe* de Chavard. Le Père Michel, quant à lui, ironise sur l'état de béatitude dans lequel se trouve la ville depuis la mission et offre à ses lecteurs le récit de deux processions du XVI<sup>e</sup> siècle « pour montrer combien il y a loin de la sublimité de la religion de nos jours à la grossièreté des *dévots ligueurs* [...] qui imaginèrent de faire servir des farces religieuses aux succès de leurs complots. » t. 6, p. 89 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 2, p. 282-287.

<sup>234</sup> Joseph-Philippe-Auguste Rey (1779-1855). Avocat originaire de Grenoble, il fut substitué du procureur à Plaisance en 1807, 1<sup>er</sup> substitué, puis procureur, à Mayence en 1810 et 1812. Rallié aux Bourbons, il fut nommé président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Rumilly (Mont-Blanc) en novembre 1814. Auteur d'une adresse fort critique à l'Empereur le 31 mars 1815, il quitta cependant son poste en juillet 1815. Fondateur en 1816 de la société secrète de l'*Union* à Grenoble, affiliée en novembre 1817 à la Société des Amis de la presse. Il fréquenta Broglie, Voyer d'Argenson, La Fayette, Lafitte, Merilhou, Cauchois-Lemaire, Manuel, Dupont de l'Eure. Installé à Paris, il s'inscrivit au barreau, dont il fut rayé par un arrêt du 8 juillet 1819 pour avoir qualifié d'*assassinat judiciaire* la répression de la conspiration de Didier à Grenoble. Dévoué au complot, et compromis dans plusieurs conspirations, il s'enfuit en Angleterre et fut condamné à mort par contumace en 1820. Revenu en France en 1826, il se présenta à la justice pour purger sa peine, mais, plus embarrassant que dangereux, il fut grâcié. Nommé conseiller à la cour royale d'Angers après les Trois Glorieuses, puis à la cour royale de Grenoble

N° 448. *L'Ami de la religion*... 25 novembre

**Puritains de Genève.** Sur la suite des discussions entre les protestants de Genève. Les huit principaux membres de la V. Compagnie, socinienne, des pasteurs de Genève sont MM. Duby<sup>236</sup>, Vaucher<sup>237</sup>, Heyer<sup>238</sup>, Bourrit<sup>239</sup>, Auspach [*sic. i. e.* Anspach]<sup>240</sup>, Robin<sup>241</sup>, Basset<sup>242</sup>. Leurs antagonistes protestants sont MM. Grenus, avocat (v. tome XIV, p. 18 et suiv.), auteur de plusieurs lettres et écrits, Méjanel, ministre... V. tome 17, p. 89.

**Picot janséniste.** p. 51 et 52. Je recueille la profession de foi de M. le rédacteur :

“Ces Messieurs ignorent dans leur orgueil que nous ne pouvons être solidement vertueux que par la grâce qui nous vient de Dieu, et par la foi, qui est elle-même une de ses grâces... C’est le même esprit de présomption qui faîte croire, et qu’on ne doit régler sa foi que sur la lumière de la raison, et qu’on peut pratiquer la vertu par ses propres forces. L’esprit du christianisme

---

en 1839, il fut admis à la retraite en 1844. Il s’intéressa durant les dernières années de sa vie aux théories et aux réformes sociales, dont il crut voir la promesse d’accomplissement en 1848, N. Boisson, *Les figures de Joseph Rey de Grenoble, op. cit.*

<sup>235</sup> *Archives navales*, Paris, Bachelier ; Mongie aîné, 1818. Par Jean-Patrice-Gaspard Laignel (1769-1856), ancien capitaine de vaisseau et polémiste, d’après J. M. Quérard, *La France littéraire, op. cit.*, t. 4, p. 448.

<sup>236</sup> Jean-Louis Duby (1764-1849). Fils d’un notaire, il suivit des études de théologie à Genève et devint pasteur en 1789. Élu à l’Assemblée nationale en 1793, il fut contraint à l’exil et fut pasteur à New-York de 1794 à 1797, puis à Genève de 1797 à 1822. Il enseigna l’apologétique et l’art oratoire (1802-1840), fut secrétaire de la Compagnie des pasteurs de 1802 à 1805, recteur de 1821 à 1823, puis modérateur (1831, 1835) et enfin doyen de 1836 à 1849. Son libéralisme modéré l’amena à s’opposer au Réveil avec mesure, G. Mützenberg, « Duby, Jean-Louis », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11107.php>, consulté le 17-06-2015.

<sup>237</sup> Jean-Pierre Étienne Vaucher (1763-1841). Consacré en 1787 après des études de lettres (1779-1783) et de théologie (1783-1787) à Genève, Vaucher fut pasteur de Saint-Gervais à Genève de 1795 à 1822. Fondateur, et directeur, en 1787 d’un pensionnat à Bossey, il fut professeur honoraire de botanique et de physiologie végétale (1802-1807), puis professeur d’histoire ecclésiastique à l’académie de Genève (1807-1839), recteur de 1818 à 1821). Co-fondateur de la Société de physique et d’histoire naturelle de Genève en 1790, il fut également membre de l’Assemblée nationale en 1793, T. Cetta, « Vaucher, Jean-Pierre Étienne », *ibid.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26256.php>, consulté le 17-06-2015.

<sup>238</sup> Jean Heyer (1773-1859). Pasteur genevois, il publia en 1818 un *Coup d’oeil sur les confessions de foi* contre les attaques de Jacques de Grenus.

<sup>239</sup> Charles Bourrit (1772-1840). Fils du célèbre historien des Alpes, Marc-Théodore Bourrit, et lui-même naturaliste, il fut pasteur, bibliothécaire et secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs et Professeurs de l’Église et de l’Académie de Genève.

<sup>240</sup> Isaac-Salomon Anspach (1746-1825). Né à Genève, de père allemand, habitant (1777), puis bourgeois de Genève en 1779, il y étudia la théologie et fut consacré au ministère en 1774. Régent au Collège en 1775, il prit le parti des Représentants (parti populaire genevois, cf l’affaire Rousseau en 1762) et fut démis de ses fonctions. Exilé à Bruxelles, il y devint le pasteur de la communauté genevoise (1783-1789). Revenu en Suisse, il fut pasteur au Petit-Saconnex (1790-1794), puis à Cartigny et Avully de 1795 à 1815, et enfin au principal du Collège de 1816 à 1825. Il avait joué, à son retour en Suisse, un grand rôle dans la Révolution, comme membre du Comité administratif provisoire (1792), député à l’Assemblée nationale (1793) et Procureur général de février 1794 à sa démission en janvier 1796. Figure emblématique de la Révolution, il fut également le principal auteur de la Constitution de 1794, Friedli, A.-A., « Anspach, Isaac-Salomon », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11086.php>, consulté le 21.10-2013 ; G. Chenevière, *Rousseau, une histoire genevoise*, Genève, Labor et Fides, 2012, p. 354-357 ; J. Anspach, *Un citoyen de Genève : mon trisaïeul Isaac-Salomon Anspach (1746-1825)*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1925.

<sup>241</sup> Abraham Gédéon Robin (1765-1837). Pasteur à Erlangen, Chêne et Genève.

<sup>242</sup> Il peut s’agir de Philippe Basset I (1763-1841). Pasteur de Genève depuis 1796, voir R. Töpffer, J. Droin, D. Buysens, J.-D. Candaux (éd.), *Correspondance complète. 1. Octobre 1807-8 Juillet 1820*, [Genève], Droz, 2002, p. 68 ; ou de son fils, Philippe Basset II (1790-1848), également pasteur et impliqué dans la lutte contre le Réveil, P. Basset, *Conférences et sermons*, Genève, chez Jullien frères, 1849, p. VII-XXXIV.

au contraire nous apprend à humilier à la fois notre esprit et notre cœur, et à reconnaître que nous avons besoin du double secours de la Révélation pour nous éclairer et de la grâce pour nous conduire.” La foi n’est donc pas étrangère à la morale.

*Mission en Chine.* p. 54. Lettre sur la mission du Tong-King, où le nombre des fidèles surpasse 150 000.

[Pièce insérée entre les pages 74 et 75]

*Extrait d’une lettre d’un respectable laïc du diocèse de Besançon à M. Filippot, curé de Guillon, au sujet des apparitions faites à Edmée Perreau, sa paroissienne :*

“Si, comme tout porte à le croire, cette jeune fille est soutenue du secours d’en haut, tous les obstacles ne serviront qu’à faire éclater la gloire de Dieu (il est question de recherches faites à Dijon pour arrêter Edmée Perreau), les instruments les plus faibles devenant en Ses mains des moyens infaillibles pour opérer de grandes choses. Nous sommes dans le siècle des lumières et de la philosophie, et il est très digne du Tout-Puissant de confondre la vaine sagesse des sages de ce siècle, par l’humilité et la simplicité d’une fille de campagne. Je sais parfaitement que les illusions sont à craindre dans ces sortes d’événements, mais il y a toujours pour les gens de bien une pierre de touche qui distingue l’erreur de la vérité. L’humilité et la modestie dans les sujets appelés à une voie extraordinaire seront toujours la marque d’une inspiration véritable, surtout quand il s’agit de la pratique d’une vertu qui fait le fonds de la morale évangélique. Certes cette fille bien humble, chaste et modeste et pénitente ne peut-être le jouet d’une illusion. Le moindre discernement suffira pour confondre une personne qui se prétendrait inspirée par des motifs indignes du christianisme. Sa conduite se démentirait bientôt et elle tomberait dans un souverain mépris. Au contraire, celle à qui Dieu se communique véritablement sera toujours à l’abri de l’orgueil, de la vanité et du mensonge. Les gens du monde aiment à tout confondre. Tous ceux qui se disent inspirés sont, d’après leur jugement, ou des fourbes ou des aliénés ; mais l’homme raisonnable et chrétien ne hâte pas son jugement. Il observe en silence si toutes les marques d’une vraie inspiration se trouvent réunies dans le sujet qui s’offre à sa vue ; et quand un examen raisonnable lui garantit que le doigt de Dieu agit, il bénit l’auteur de tout bien qui daigne se communiquer à ses créatures pour les éclairer, les instruire et les fortifier.”

p. 75. *1818. Novembre.*

p. 59. *Mémoires historiques sur Louis XVII... suivies de fragmens, de notes, pièces justificatives* ; par M. Eckard<sup>243</sup>, avec portrait. 1 vol. in 8°, 7 fr, 3<sup>e</sup> éd.

**Concile de Trente.** p. 64. *Collection des décisions de la congrégation du concile instituée pour interpréter le concile de Trente* ; par Jean Fortuné Zamboni<sup>244</sup>, prélat romain... Cet ouvrage, l'abrégé de 70 vol. in f° sera réduit à 8 vol. in 4°. 5 fr 40 c. le volume.

**Edmée Perreau a des révélations.** Le 28 novembre, un ami m'a procuré la relation manuscrite en 19 pages in folio de 26 apparitions d'un ange qui s'est dit l'archange Gabriel, à une fille, âgée alors de 24 ans, nommée Edmée Perreau, fille de Rémi Perreau, vigneron, à Guillon, gros village actuellement du diocèse de Troyes, dans le département de l'Yonne, à 23 lieues de Troyes, à 3 lieues d'Avallon, 7 lieues d'Auxerre et 15 lieues de Dijon.

La 1<sup>ère</sup> apparition a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 1817, fête de la Trinité, et la 26<sup>e</sup> le 8 août 1818. Ainsi elles ont duré 15 mois à diverses dates.

On peut réduire les paroles de l'ange à se plaindre des désordres publics, et à imposer à cette jeune fille des pénitences, pour apaiser la colère de Dieu. Les paroles de l'ange ne renferment rien de remarquable. Le récit de ces apparitions fait par Edmée Perreau a été écrit par son frère Etienne Perreau, à peu près sous sa dictée.

Comme les paroles adressées par l'ange à chaque apparition étaient courtes, cette relation n'est si étendue que parce qu'elle contient des renseignements pris par une personne des environs de Troyes qui s'est transportée tout exprès à Guillon le 15 septembre 1818 pour avoir des détails authentiques sur cet événement

#### p. 76. **1818. Décembre.**

extraordinaire. Ce sont ces détails, en forme de notes, qui remplissent presque toute cette relation. La fille Perreau n'a guère adressé la parole à l'ange que deux à trois fois et

---

<sup>243</sup> Jean Eckard (1761-1839). Avocat, né à Versailles, il fut agent d'affaire et collabora à la *Biographie universelle*. Ayant interrogé les survivants de la Révolution et travaillé dans les archives, il publia plusieurs ouvrages sur Louis XVII, réfutant notamment la thèse de l'empoisonnement, ainsi que celle de l'enlèvement et de sa survie dans *L'enlèvement et l'existence actuelle de Louis XVII, démontrés chimériques*, A Paris, Chez A.-J. [...], Lib. Imp. de Lefebvre, 1831 et dans *Un dernier mot sur Louis XVII et observations en ce qui concerne ce prince*, Paris, Ducollet, 1832.

<sup>244</sup> Fortunato Maria Zamboni (1756-1850). Prêtre en 1780, entré au service de la Curie comme avocat fiscal de la congrégation du Saint Office, il fut l'un des initiateurs de l'Académie de religion catholique approuvée par Pie VII en 1801. Collaborant à l'activité de la congrégation du Concile, il publia les huit volumes de la *Collectio declarationum S. Congregationis... S. Concilii Tridentini interpretum*. Il quitta l'Italie durant l'occupation française et revint à Rome en 1816. Mais, en butte à l'hostilité du cardinal Consalvi, il se retira à Florence en 1821. De retour à Rome après l'avènement de Grégoire XVI, il devint prélat domestique et fut promu secrétaire de la congrégation de l'Immunité en 1833. Déchargé de ses fonctions en 1842, il fut rappelé par Pie IX en 1848, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 649-650.

brèvement : elle s'est habituellement contentée d'écouter les ordres que celui-ci lui prescrivait.

Note 5. Le curé de Guillon a aussi rédigé une relation de ces apparitions que la personne des environs de Troyes déclare avoir sous les yeux. Mais, dit la note 6, elle n'est point conforme à celle-ci, qu'Edmée Perreau a reconnue être véritable.

Dans la note 37, le curé, écrivant à M. l'évêque de Troyes, lui parle de 37 apparitions. Le frère n'en a pas compté autant, puisqu'il a noté celle du 1<sup>er</sup> juillet 1818 pour la 24<sup>e</sup>.

La fin des notes est consacrée par les deux voyageurs des environs de Troyes à retracer les renseignements et informations qu'ils ont prises à Guillon, soit chez M. Filippot, curé de la paroisse qui leur a donné l'hospitalité, soit chez les parents d'Edmée Perreau où ils se sont rendus plusieurs fois, soit enfin d'après les conversations qu'ils ont eu avec cette fille pénitente.

Le bruit de cet événement s'est répandu dans les départements voisins : M. Filippot a reçu plus de 300 lettres. Le rédacteur de la relation en rapporte une d'un respectable laïc de Franche-Comté, pleine de lumières sur les événements de cette sorte.

Cette relation manuscrite, non exempte de beaucoup de fautes d'orthographe et de ponctuation, est entre les mains de M. André, négociant, rue Saint Denis, vis-à-vis le marché des Innocents, à l'enseigne du Père de famille.

p. 77. *1818. Novembre.*

*Père Michel sur la Chronique religieuse.* *Le Petit livre du P. Michel*, tome X, p. 93, annonce et loue la *Chronique religieuse*, dont le plan est de combattre la superstition, l'intolérance des écrits fanatiques, les prétentions et maximes ultramontaines, masques dont se couvrent les partisans du régime absolu et arbitraire pour leurs propres intérêts : car selon les Anglais, papisme et despotisme sont inséparables.

*Jésuites.* Les principaux instruments du clergé ultramontain sont, selon l'auteur, p. 96, "les jésuites, dont le nom se rattache au meurtre des deux Henri (Henri III<sup>245</sup> et Henri IV), à l'affreux temps de la Ligue, à la proscription des protestants, à la chute des Stuarts, et à leur tyrannie, à l'assassinat d'un roi de Portugal, (à celui de Louis XV), en un mot à tous les malheurs qui ont affligés les peuples et les rois depuis plusieurs siècles. Les jésuites solennellement chassés de France par un arrêt qu'avait sollicité le cri national, (supprimés)

---

<sup>245</sup> Henri III (1551-1589). Roi de France en 1574, son règne fut marqué par les guerres de religion et par le mouvement de la Ligue. Il fut assassiné par Jacques Clément à l'instigation de la Ligue, mais, en désignant son cousin Henri de Navarre comme son successeur, il ouvrit finalement la voie à la paix. Voir N. Le Roux, *Une régicide au nom de Dieu : l'assassinat d'Henri III (1<sup>er</sup> août 1589)*, Paris, Gallimard Folio histoire, 2018.



par une bulle du pape, (ces jésuites) ont aujourd'hui en France 17 maisons, dit-on, ainsi qu'un grand nombre de collèges où déjà ils réunissent des élèves par milliers<sup>246</sup>.”

*Note secrète et le clergé.* La note secrète a avoué que tout le clergé de France était de la faction contre-révolutionnaire.

*Ultramontanisme.* p. 99. Dans l'ouvrage non saisi d'un directeur de séminaire, dit le P. Michel, on lit les passages suivants :

“Que l'immoralité s'est accrue chez nous, et qu'ainsi, voulant gouverner, on sent qu'il faut dresser l'échafaud dans tous les villages, pour contenir un peuple d'athées... qu'il faut aux ecclésiastiques des biens et des hommes non mesquins, et des égards non médiocres, parce qu'il n'y a pas d'honneur qui ne leur soit dûs... parce que la dignité des pontifes surpasse celle des rois... que la liberté des communications avec le Saint-Siège (sans inspection du gouvernement) est essentielle au culte catholique...”

p. 78. *1818. Novembre.*

N° 449. *L'Ami de la religion...* 28 novembre

*Sermons du P. Lenfant.* Sermon du P. Lenfant, jésuite. 2<sup>e</sup> article. V. premier article, n° 426 (p. 30).

Le rédacteur se plaint de ce que l'éditeur n'a pas réduit les 8 vol. en 6, ce qui eût été très facile.

*Jésuites à Fribourg.* p. 74. Article Fribourg. L'auteur de la lettre dit que tout y est tranquille, et que le rétablissement des jésuites dans le collège de cette ville, après un intervalle de 45 ans, a été applaudi par l'immense majorité des habitants de ce canton.

p. 78. Le protocole et la déclaration des 5 puissances signés à Aix-la-Chapelle le 15 novembre, à la suite de l'échange des ratifications de la convention signée le 9 octobre, relativement à l'évacuation des territoires français par les troupes étrangères<sup>247</sup>.

*Esprit du sacerdoce*, v. p. [blanc]. p. 80. *L'esprit du sacerdoce, ou recueil de réflexions sur les devoirs de prêtres* ; par M. Elie Harel, docteur en théologie. 2 vol. in 12°, 6 fr.

*Macchi, nonce en Suisse.* Voyez n° 452 du Picot. Le nonce apostolique en Suisse, M. Vincent Macchi, archevêque de Nisibis [sic], doit se rendre à Lucerne, muni des pleins pouvoirs pour terminer les affaires religieuses de ce pays. Il est parti de Rome le 17 novembre.

---

<sup>246</sup> Les chiffres donnés par Michel Leroy sont bien loin de ce que l'exagération antijésuitique de Rondeau (et plus largement des libéraux) avance : en 1828, les huit collèges jésuites accueillaient 2 200 élèves (100 000 au XVIII<sup>e</sup> siècle dans 89 collèges), M. Leroy, *Le mythe jésuite*, op. cit., p. 28.

<sup>247</sup> Cette note est la seule référence dans le document à l'occupation de la France par les troupes alliées de 1815 à 1818.

*Nonce en Bavière, n° 452.* Plusieurs demandes faites par le nonce à Munich et qui ont donné lieu à des conférences, prouvent que les affaires ecclésiastiques de la Bavière ne sont pas encore tout à fait réglées. Ce nonce est François Serra-Casano, évêque de Nicée, arrivé le 31 octobre.

*Prêtre interdit.* Un ecclésiastique, encore jeune, qui exerçait les fonctions publiques à Paris, en a été subitement interdit. Visites de sa part chez chacun des trois vicaires généraux pour justifier qu'il n'a rien à se reprocher sur la foi, ni sur la discipline, ni sur l'article des mœurs. Aucun de ces trois Messieurs ne voulut lui rendre raison de son interdit : un d'entre eux toutefois commit l'inconséquence de l'inviter à demander à M. l'évêque de Versailles de l'occupation dans son diocèse, le flattant qu'il y serait employé. 4 décembre.

p. 79. *1818. Décembre.*

*N° 450. L'Ami de la religion... 2 décembre*

*M. Olier. Vie de M. Olier,* curé de Saint Sulpice, à Paris, fondateur et 1<sup>er</sup> supérieur du séminaire de ce nom. 1 vol. in 8°. 6 fr.

Le rédacteur se complait avec justice à louer le clergé français pendant le 17<sup>e</sup> siècle. Il a donné de rares exemples de vertus et de lumières, fourni des ecclésiastiques qui ont illustré l'épiscopat, le sacerdoce, la pourpre, les monastères. À quoi attribuer le déchet de ce clergé vers la fin de ce siècle et le suivant ? C'est ce que M. le rédacteur ne se demande pas. Je dois dire ici que ce changement n'a sa source que dans les troubles que les jésuites ont répandus parmi le clergé par le Formulaire et la bulle *Unigenitus*. La paix régnait dans le clergé de France, le bien se faisait avec zèle, on n'entendait pas parler d'interdits arbitraires, d'actes vexatoires &c &c.

Le précis que le rédacteur donne de la vie de M. Olier est satisfaisant et suffisant. Cette vie imprimée a été écrite en 1790 par M. Nagot<sup>248</sup>, de la communauté de Saint-Sulpice. Elle renferme le récit de faveurs surnaturelles que M. Olier aurait reçues de Dieu. M. Olier est né à Paris le 20 septembre 1608, et y est mort le 2 avril 1657. Liste de ses ouvrages, p. 87.

*Jésuites à Fribourg.* Trois professeurs du collège de Saint-Michel de Fribourg, sont entrés le 8 novembre au noviciat des jésuites : Chapius, Genoud et Cobod. De nouveaux jésuites y sont encore arrivés.

---

<sup>248</sup> François Charles Nagot (1734-1816). Ordonné prêtre le 31 mai 1760 et admis dans la Compagnie de Saint-Sulpice, il enseigna la théologie à Nantes de 1760 à 1768, dirigea la « petite communauté » à Paris, puis, à partir de 1780, le « petit séminaire » qu'il réforma avec succès. Nommé directeur du grand séminaire de Saint-Sulpice en 1789, il négocia l'année suivante à Londres l'envoi de sulpiciens aux États-Unis. Il fut chargé en 1791 de fonder à Baltimore le premier séminaire du pays et en fut le supérieur jusqu'en 1810, malgré sa mauvaise santé, *Dictionnaire de spiritualité, op. cit.*, t. 11, col. 22.

N° 451. *L'Ami de la religion...* 5 décembre

**Œuvres de Bossuet.** *Œuvres de Bossuet.* Tomes 36, 37 et 38. Ils continuent les lettres.

**Livres à l'Index.** p. 105. Livres à l'Index, entre autres le prospectus des œuvres de l'abbé Pierre Tamburini, de Brescia, professeur à Pavie, qui a paru le 10 août 1818 (la *Chronique* nous apprend que le 1<sup>er</sup> vol. de ces œuvres est livré au public).

p. 106. Société des charbonniers qui voulait dissoudre le gouvernement papal<sup>249</sup>.

**Cardinal Dugnani.** p. 111. Nécrologie sur le cardinal Antoine Dugnani, mort le 19 octobre dernier.

p. 80. **1818. Décembre.**

N° 452. *L'Ami de la religion...* 9 décembre

**Psaumes nouvellement traduits.** *Exposition du sens primitif des Psaumes, totalement conservé dans le latin de la Vulgate, et dans une nouvelle traduction française ; par M. V*<sup>250</sup>. 2<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée. 1 vol. in 8°. 4 fr 50 c.

La 1<sup>ère</sup> édition a paru il y a plus de 10 ans sous ce titre : *De la distinction primitive des psaumes en monologues et en dialogues ; ou Exposition de ces divers cantiques tels qu'ils étaient exécutés par les Lévités dans le temple de Jérusalem.* 2 vol. in 12°. Voyez les *Mélanges*, tome III ; p. 385.

Le rédacteur de cet article E. propose deux questions : 1°. Le texte hébreu a-t-il été corrompu ? M. V. le pense avec plusieurs hébraïsants. E. combat ce système.

2°. Reste-t-il des notions satisfaisantes sur la manière dont les psaumes étaient chantés dans les grandes solennités ? M. V. est pour l'affirmative, système qu'il est formé...

---

<sup>249</sup> Condamnés par le pape, les libéraux et les sociétés secrètes, dont la principale fut celle des *Carbonari*, refusèrent le pouvoir temporel du souverain pontife et luttèrent pour avoir une constitution, Maria Pia Donato, « Roma in rivoluzione (1798, 1848, 1870) », in, L. Fiora, A. Prosperi (dir.), *Storia d'Italia, Annali 16, Roma, la città del Papa*, Turin, Einaudi, 2000, p. 907-937 ; P. Boutry, « La Restaurazione (1814-1848) », in G. Ciucci (éd.), *Roma moderna*, Rome, Laterza, 2002, p. 371-413.

<sup>250</sup> Pierre-François Viguier (1745-1821). Ordonné prêtre après des études au séminaire de Besançon, il fut professeur de rhétorique au collège de la ville. Devenulazariste, il enseigna la théologie au séminaire de Sens, puis, à sa demande, fut envoyé en mission sur la côte algérienne en 1772 pour y assister les esclaves chrétiens. Les établissements fondés dans le Levant par les jésuites ayant été confiés aux lazaristes en 1782, il fut nommé en 1783 préfet apostolique à Constantinople, où il resta dix-huit ans. Devenu spécialiste des langues orientales, il publia notamment un ouvrage sur les *Éléments de la langue turque* (1790). Rentré en France en 1802, il fut chargé de la surveillance des Dames de la Charité, mais il se consacra surtout aux recherches savantes pour la défense de la religion chrétienne, publiant des ouvrages comme *La Véritable prophétie du vénérable Holzhauser, ou le Rétablissement des papes à Rome, d'une fédération en Allemagne, de la solennité du culte pour tous les catholiques français et de la paix dans l'univers après la déchéance de Napoléon Buonaparte, prédit dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que d'autres événements relatifs à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au commencement du XIX<sup>e</sup>, avec l'explication* (1815) ou *l'Exposition du sens primitif des Psaumes, totalement conservé dans le latin de la Vulgate, et dans une nouvelle traduction française mise en regard du texte et accompagnée de notes* (1818-1819).

Cet article est intéressant, bien discuté, ce qui suppose dans M. E. des connaissances. Ces sortes d'articles sont malheureusement rares dans ce journal ecclésiastique.

**Jésuites à Fribourg.** p. 123. *Examen de la déclaration du 26 septembre au nom de la minorité du Grand Conseil contre l'admission des jésuites à Fribourg*, par M. Nicolas Gaspard Ufflègre<sup>251</sup> [sic], membre du Grand Conseil, publié le 26 octobre. Cet écrit a pour objet de justifier la majorité du Grand Conseil dans l'admission des jésuites.

**Idem.** Il ne faut pas se faire illusion sur les adresses de remerciement envoyées du canton au Conseil d'État à l'occasion du rétablissement des jésuites. Elles ont été demandées et commandées par l'autorité : c'est sa marche ordinaire quand au défaut d'une conscience pure et éclairée dans ses démarches précipitées, on veut les légitimer par l'opinion publique. Le fait est prouvé par la réponse du conseil municipal de Domdidier à la circulaire qui lui fut envoyée par le préfet de Fribourg, qui le requerrait d'envoyer une adresse de remerciement audit Conseil d'État. Voici la réponse

p. 81. **1818. Décembre.**

insérée dans le *Journal du Commerce* du 4 décembre : "M. le préfet, vous nous invitez à remercier les autorités supérieures qui ont rappelé à Fribourg l'ordre des jésuites. Attendons que l'arbre ait porté ses fruits pour juger de leur saveur. Si notre opinion eût importé au gouvernement, il nous aurait sans doute consultés d'avance. Aujourd'hui, il appréciera ainsi que vous les motifs qui nous empêchent de la manifester..."

**Jésuites à Fribourg.** Dans la revue politique du mois de novembre insérée dans le *Journal du Commerce* du 4 décembre, article que j'attribue à M. Tissot, on y lit ces paroles : "Dans cet état de choses (l'élan général de la plus grande partie de l'Europe vers les institutions libérales) un événement a fixé l'attention générale. C'est l'apparition soudaine des jésuites dans la vallée de Fribourg. Cette apparition a été le signal de la discorde. Les jésuites, en entrant à Fribourg, y ont introduit avec eux cette ardeur de controverse, cet amour du pouvoir qui est une des grandes maladies de l'esprit humain. Un grand nombre de citoyens ont protesté énergiquement contre l'établissement jésuitique. Mais les disciples de Loyola ne perdent pas aisément courage. L'opiniâtreté est leur principal caractère. Partout où on les souffre, ils prennent racine : tout climat, tout sol leur est bon ; on les connaîtra à leurs feuilles."

---

<sup>251</sup> François-Joseph-Nicolas-Gaspard d'Uffleger, dit Colin (1795-1852). Frère de Jean-François-Melchior-Louis (voir *supra* note 45), il fut officier au service de la France et siégea avec son frère au conseil des Deux-Cents, M. Michaud, « "Je suis allemand d'origine et de cœur" », *op. cit.*, p. 112.

*Église de Genève.* Les pasteurs de Genève en sont venus au point qu'ils rejettent toutes formules de foi, parce qu'elles ont été rédigées par des hommes, et qu'elles portent atteinte à la liberté de conscience consacrée par la doctrine de la réformation. *Journal du Commerce* 5 décembre.

*Landerset, jésuites à Fribourg.* Le gouvernement de Fribourg a expressément défendu la circulation d'une brochure intitulée : Opinions prononcées dans le Grand Conseil au sujet de l'admission des ligoriens et jésuites. Par M. Pierre de Landerset<sup>252</sup>.

*Chronique religieuse.* XIX<sup>e</sup> livraison

*Contre le libelliste Picot.* Observations sur les libellistes et sur les calomnies (de M. Picot) contre M. Reymond, évêque de Dijon.

*Théologie de Poitiers.* p. 453. Notice sur la théologie de Poitiers<sup>253</sup> dont le P. Maille<sup>254</sup>, de l'Oratoire, a donné un Examen critique en 1765.

p. 82. 1818. Décembre.

N<sup>o</sup> 453. *L'Ami de la religion...* 12 décembre

*M. de Pradt. Les 4 concordats*, v. n<sup>o</sup>s 455, 459. *Les quatre concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier, depuis 1515* ; par M. de Pradt. 3 vol. in 8<sup>o</sup>. 18 fr.

Le rédacteur n'est pas intéressé à louer un écrit dans lequel doivent être semés de part et d'autre des vrais principes sur le gouvernement de l'Église qui heurtent ouvertement ses préjugés fondés sur ce mot autorité, base du système ultramontain. Je ne me dissimule pas que

---

<sup>252</sup> Jean-Pierre de Landerset (1781-1849). Avocat catholique de Fribourg, il fut receveur de l'hôpital de 1814 à 1818. Député de tendance libérale au Grand Conseil fribourgeois de 1814 à 1849 et procureur général (1822-1826), il fut à deux reprises conseiller d'État, d'abord dans la foulée de la Régénération et jusqu'à la guerre du Sonderbund, à laquelle il tenta de s'opposer (1836-1847), puis au lendemain de la victoire radicale (1848-1849), J.-M. Purro, « Landerset, Jean Pierre de », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5840.php>, consulté le 19-11-2012.

<sup>253</sup> Ouvrage de Mgr de La Poype de Vertrieu, évêque de Poitiers (1702-1732), les *Compendiosae institutiones theologicae ad usum seminarii Pictaventis* (1707-1709) – ou *Théologie de Poitiers* –, incarnaient pour les héritiers de Port-Royal la théologie du péché originel et de la grâce des jésuites et la diffusion de l'ultramontanisme. Les *Nouvelles ecclésiastiques* parlent de la « théologie jésuitique superficielle dite théologie de Poitiers » (*NNEE*, 1763, p. 4) et affirment qu'elle est utilisée dans un séminaire sur trois. Si ce chiffre est sans doute exagéré, Bernard Plongeron souligne que dans les années 1780 des supérieurs de séminaire peu suspects de jansénisme réclamaient un « enseignement plus ferme sur le dogme fondamental du péché originel ». La *Théologie de Poitiers* fut très utilisée dans les séminaires au XIX<sup>e</sup> siècle, B. Plongeron « Une image de l'Église d'après les *Nouvelles ecclésiastiques* » (1728-1790) », *RHEF*, 151, 1967, p. 241-268 ; B. de Brye, *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution, op. cit.*, p. 42.

<sup>254</sup> Joseph-Augustin Maille (1707-1763). Oratorien, il fut appelé à Soissons par Mgr Fitzjames pour enseigner la théologie au séminaire. En 1755, il réfuta l'ouvrage de Berruyer, *Histoire du peuple de Dieu*, dans un texte au titre éloquent : *Le P. Berruyer convaincu d'arianisme, de pélagianisme, de nestorianisme...* Il est également l'auteur de l'*Examen critique de la théologie du séminaire de Poitiers* en 1765.

les *Quatre concordats* ne renferment des idées exagérées, que M. de Pradt ne se soit égaré dans des routes détournées de son véritable objet, telles que son chapitre 19 sur la philosophie, telles que les matières de politique qui n'ont pas de rapport direct avec la discipline ecclésiastique. Sans avoir encore lu son ouvrage, je ne doute pas que la matière qu'il a voulu traiter pouvait être très bien et très suffisamment discutée en moins de 3 vol., et à moindre frais : on en peut juger par le jugement formé du public sur l'auteur d'après ses précédents ouvrages sur la politique : ainsi sunt bona mixta malis. Où donc le rédacteur est partial dans le jugement qu'il porte de cet ouvrage, c'est qu'il n'en présente que la face blâmable sous bien des rapports, mais il ne dira rien à ses lecteurs des vrais principes répandus dans cet écrit sur le gouvernement ecclésiastique et sur les concordats. Voilà un procédé injuste de la part d'un journaliste censeur soit envers les autres, soit envers ses lecteurs abonnés. Je ne porte ce jugement que d'après la lecture de l'article du *Journal du Commerce* sur le même ouvrage, n° 507 (12 décembre). Certes le rédacteur de ce journal nous cite des passages de l'auteur très éloquents et très vrais en principes, savoir que le clergé doit rester étranger à la politique, que le mélange du spirituel avec le temporel et du temporel avec le spirituel a ses graves inconvénients et a eu des suites funestes...

p. 83. **1818. Décembre.**

**Jésuites.** p. 140. Avant la bulle solennelle de 1814, par laquelle Pie VII a rétabli les jésuites, dès le commencement de son pontificat, par un bref du 7 mars 1801, il leur permettait de résider en Russie et d'y vivre en communauté. Par un second bref du 31 juillet 1804, il les autorisait à s'établir à Naples (*Mémoires de Picot...* tome. III, p. 388). Les jésuites y furent rétablis jusqu'à la révolution de 1805.

**Nonce en Bavière.** Le nonce à Munich n'obtient pas ce qu'il demande.

Le rapport sur la mission de Rome a été lu au Grand Conseil de Lucerne les 22 et 23 novembre.

**Jésuites en Suisse.** Les missionnaires jésuites du Valais n'ont produit presque aucun effet dans le canton de Schwitz. Le clergé séculier s'oppose à l'érection du couvent d'Einsilden [*sic ; i. e.* Einsiedlen] en évêché.

**Prêtres fanatiques à Lyon.** Ce n'est pas sans affliction que l'on voit des prêtres figurer dans la conspiration factice de Lyon en 1817. M. Chabrol<sup>255</sup>, préfet alors, dans sa lettre du

---

<sup>255</sup> Christophe de Chabrol de Cruzol (1771-1836). Destiné à l'état ecclésiastique et élevé dans la congrégation de l'Oratoire, il y renonça par refus de la Constitution civile du clergé. Emprisonné avec sa famille sous la Terreur, libéré en 1795, il devint auditeur au Conseil d'État le 13 août 1803 (25 thermidor an XI), maître des

27 octobre 1816, [rajout : *et du 4 novembre*], adressée au ministre de la Police, s'y plaint de prétendues révélations faites en confession par la fille L'Allemant (tête dérangée) à un des vicaires de Saint-François qui s'était mis à la tête d'un de ces petits comités secrets de police. Il y ajoute : «Un missionnaire, nommé l'abbé L'Enfantin<sup>256</sup>, connu par son dévouement plus ardent qu'éclairé, est membre de ce comité, qui me paraît un peu trop disposé à lier les affaires de la religion avec celles de la politique<sup>257</sup>. »

Voyez *La Minerve française*, 45<sup>e</sup> livraison. Décembre 1818, pages 256, 258.

**P. Girard, dominicain.** À Fribourg, le secrétaire épiscopal a entre les mains une lettre venue de Rome, qui l'autorise à demander la destitution et le renvoi du P. Girard<sup>258</sup>, dominicain,

---

requêtes en 1809 et comte d'Empire en mars 1810. Il fut nommé président de chambre à la cour impériale de Paris en 1811 avant d'être envoyé la même année comme intendant général des provinces illyriennes. Rallié à la première Restauration en 1814, il fut nommé à la section des Finances du Conseil d'État en juillet 1814, puis préfet du Rhône en novembre. Il rejoignit le comte d'Artois durant les Cent-Jours et retrouva sa préfecture en 1815. Il ne s'opposa pas à la violente répression organisée par le général Caunel et justifiée par une conspiration (22 octobre 1816), en réalité excitée par des agents provocateurs. Si le général fut révoqué par le maréchal Marmontel, Chabrol fut, lui, promu sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur en octobre 1817. Réintégré au Conseil d'État en 1820, il fut élu la même année député du département du Puy-de-Dôme et réélu en 1822. Directeur général de l'enregistrement et des domaines en 1821, pair de France en 1823, il fut ministre de la Marine de 1824 à 1828, lorsqu'il démissionna du ministère Martignac. Il fut ensuite ministre des Finances du ministère Polignac, jusqu'à ce que son désaccord avec la politique ministérielle le pousse à démissionner le 18 mai 1830. Rentré à la Chambre des pairs, il s'y occupa d'agriculture, de lettres et de sciences et combattit à la tribune les motions d'exil contre Charles X et sa famille et contre la famille Bonaparte, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cugny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 17-18.

<sup>256</sup> Barthélemy-Louis Enfantin (1776-1855). Membre des Pères de la Foi, missionnaire renommé sous l'Empire, il fonda en 1813 à Crest la congrégation des sœurs de la Nativité de Notre-Seigneur.

<sup>257</sup> Le préfet conclut ce rapport ainsi : « On a pourtant prononcé des condamnations, mais moins par justice que par égard pour ceux qui ont inventé la conspiration. » A. de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations, op. cit.*, t. 4, p. 287, et plus largement, sur l'histoire confuse de cette conspiration et des « événements de Lyon » en 1817, p. 283-310.

<sup>258</sup> Jean-Baptiste-Melchior-Gaspard-Balthazar [Grégoire en religion] Girard (1765-1850). Cordelier originaire de Fribourg, il fut remarqué, grâce à un mémoire sur la réorganisation des écoles, par le ministre des Arts et des Sciences et des Cultes de la république helvétique, Stapfer. Celui-ci le choisit comme premier curé catholique de Berne en 1799. Appelé à la direction des écoles françaises de Fribourg en 1804, il y mit en application, avec un grand succès, ses principes pédagogiques : donner à tous les enfants, y compris les plus pauvres, le sens des devoirs du citoyen, les moyens de les remplir et la volonté d'y arriver. Promoteur de l'enseignement mutuel, il devint la cible sur laquelle se concentrèrent les conservateurs à partir de 1815, accusant l'enseignement mutuel, création protestante, de menacer l'enseignement traditionnel de l'Église. Ce à quoi il répondait : « Vous craignez ce qui n'est pas d'origine catholique ? Ne chiffrez plus, les chiffres sont arabes. N'écrivez plus, l'écriture vient de l'idolâtre Phénicie. » L'accusant de « libéralisme kantien », Rome refusa deux fois sa candidature à l'évêché. Le rétablissement des jésuites en 1818 durcit encore la situation et l'évêque Yenni, pourtant favorable à sa méthode au début de son épiscopat, finit par la condamner en 1821 et demanda sa suppression début 1823. Après plusieurs mois de manifestations antagonistes, au cours desquelles le cadavre de sa mère fut déterré par les pro-jésuites et jeté dans la rue, l'enseignement mutuel fut finalement supprimé par le Grand Conseil en juin 1823. Accusé d'être réfractaire, ou membre d'une secte, ou d'être sur le point de se marier, le P. Girard démissionna et partit à Lucerne, où il fut professeur de philosophie et directeur de l'école de jeunes filles pendant dix ans. Revenu à Fribourg en 1834, il refusa de reprendre ses fonctions et se consacra à la rédaction de plusieurs ouvrages pédagogiques. Son œuvre eut une influence durable sur l'instruction publique en Suisse, G. Mützenberg, *Grands pédagogues de Suisse romande*, [Lausanne], L'Age D'Homme, 1997, p. 72-84. La *Chronique religieuse* publia une recension de son *Mémoire sur l'enseignement religieux de l'école française de Fribourg, présenté au Conseil municipal, par le préfet de ladite école*, le citant largement pour répondre aux « partisans de l'obscurantisme, c'est-à-dire du despotisme, persuadés que pour asservir les hommes, l'ignorance est un excellent moyen » et à l'« imbécile [qui] prétendait, il y a peu de temps à Paris, que le projet clandestin de

préfet des écoles primaires lancastériennes, et qu'il se dispose à faire valoir en temps opportun. Voyez l'éloge du P. Girard dans la *Chronique religieuse*, 19<sup>e</sup> livr. t. 1. *Journal du Commerce* 14 décembre.

V.n° 255 Picot, p. 174.

**Index d'Espagne.** Un décret du roi d'Espagne prohibe : *Histoire de l'Inquisition, Raisons d'après lesquelles l'Inquisition doit être détruite, Quelques remarques sur le rétablissement de la Compagnie de Jésus, &c. &c.* Id. 15 décembre.

p. 84. 1818. **Décembre.**

N° 454. *L'Ami de la religion*... 16 décembre

**Esprit du sacerdoce, Harel.** *L'Esprit du sacerdoce, ou recueil de réflexions sur les devoirs des prêtres* ; par M. Harel. 2 vol. in 12°. 6 fr.

Le rédacteur loue cet ouvrage qui contient 40 chapitres. Il ne lui reproche [que] de n'avoir pas quelquefois adouci certaines peintures des vices des prêtres, et évité certains détails. Son chapitre sur les bénéfices est maintenant sans application.

**Massillon contre mauvaises lectures.** p. 148. *Discours inédit de Massillon sur le danger des mauvaises lectures*, suivi de détails, jugements sur cet orateur. 1 vol. in 12°. 3 fr.

Le rédacteur reproche à l'éditeur de n'avoir donné aucune preuve que ce discours soit véritablement de Massillon. Le discours est bien écrit, mais il renferme quelques incorrections. Ce discours ne contient que 41 pages... et ce vol. en renferme 400. Le reste n'est qu'une compilation mal digérée des pièces, jugements sur Massillon, qu'une saine critique aurait pu renfermer dans 50 pages.

**P. Bougerel, oratorien.** Le P. Bougerel<sup>259</sup>, de l'Oratoire, presque contemporain de Massillon, donne beaucoup de faits sur cet évêque dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*. V. aussi le J[ournal] de Dorsanne<sup>260</sup>.

**Tripoli tolérant.** p. 153. À Tripoli, le culte catholique s'y exerce très librement et même publiquement sous le pacha régnant, Joseph Caramanly<sup>261</sup>.

---

renverser le trône et l'autel, était le but de cette méthode qui, par l'enseignement mutuel, apprend à lire et à écrire », *Chronique religieuse*, t. 1, p. 439-448 (voir *supra*, note 90).

<sup>259</sup> Joseph Bougerel (1680-1753). Oratorien, auteur notamment d'une *Vie de Pierre Gassendi* (1737) et de *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (1752).

<sup>260</sup> Antoine Dorsanne (1664-1728). Janséniste appelant, grand vicaire du cardinal de Noailles dont il fut le conseiller, et secrétaire du Conseil de conscience de 1710 à 1723, il n'était pas favorable à l'accommodement de 1820 mais ne renouvella pas son appel. Il rédigea de 1711 à 1728 le *Journal de M. l'abbé Dorsanne, contenant l'histoire et les anecdotes de ce qui s'est passé de plus intéressant, à Rome et en France, dans l'affaire de la constitution Unigenitus*... Il a laissé à son légataire, l'abbé d'Eaubonne, une somme importante destinée à la Boîte à Perette.



*Église de Belgique*. p. 154. Sur l'Église des Pays-Bas, difficultés de conscience...

N° 455. *L'Ami de la religion*... 19 décembre

**Les quatre concordats par M. de Pradt.** *Les quatre concordats &c.* par M. de Pradt. 3 vol. 18 fr. Second article (1<sup>er</sup> article n° 453). Même jugement (459).

**Ordinations.** Le 19, ordination de 8 prêtres. Le bref ou Ordo pour 1819 dans la nécrologie des prêtres décédés depuis un an en nombre 41. La plupart des ordinants ne sont pas du diocèse de Paris. Un seul prêtre pour Paris. N° 457, p. 201.

p. 170. Il a paru un ouvrage concernant la révélation de la sœur Nativité<sup>262</sup>, religieuse converse en Bretagne.

p. 171. Mission à Briançon<sup>263</sup>. Le Royer, Jeanne

p. 85. **1818. Décembre.**

**Nonce en Bavière.** Le nonce papal à Munich, a formé un congrès de conseillers ecclésiastiques de chaque cercle de la Bavière, pour la formation des diocèses nouveaux. Ce congrès du nonce n'a pas encore établi de relation avec le gouvernement bavarois (16 décembre).

**Jésuites à Fribourg.** La persécution veut éclater à Fribourg. Une circulaire du Conseil d'État recommande aux préfets de faire saisir tous les esprits défavorables aux jésuites. Deux secrétaires d'État ont été cités devant le tribunal, dit la chambre secrète, pour y être interrogés et réprimandés sur leurs opinions. Leur interrogatoire a duré 5 heures. M. Landerset, membre du Conseil souverain, a été pareillement censuré, pour avoir laissé imprimer son discours sur les jésuites. Il prépare une protestation contre les mesures illégales et vexatoires exercées

---

<sup>261</sup> Yusuf (ibn Ali) Karamanli (1766–1838). Pacha de Tripolitaine de 1795 à 1832. La lutte des puissances occidentales contre la piraterie entraîna le déclin de la Tripolitaine qui, malgré l'abdication de Yusuf Karamanli en faveur de son fils Ali II en 1832, fut reprise en main par le sultan ottoman Mahmud II et perdit son indépendance.

<sup>262</sup> Jeanne Le Royer (1731-1798). En religion sœur de la Nativité. Clarisse entrée au couvent des urbanistes en 1752, elle fut réputée pour avoir eu des visions dès l'enfance, et surtout, fut considérée comme la prophétesse de la Révolution. Sa relecture sous la Restauration s'inscrit bien sûr dans le cadre d'expiation de la Révolution et dans sa perception comme châtement divin. Ce fut en 1817 que furent publiées les *Vie et révélations de la sœur Nativité, religieuse converse au couvent des Urbanistes de Fougères écrites sous sa dictée [par l'abbé Genet] ; suivies de sa vie intérieure, écrite aussi d'après elle-même par le rédacteur de ses Révélations et pour y servir de suite*. Il est intéressant de constater sur certains forums internet qu'elle est encore considérée comme une des prophétesse les plus précises quant à la date des « tribulations » attendues. Voir P. Roberdel, *Vie et visions de Soeur de la Nativité : la mystique de Fougères (1731-1798)*, Montsûrs, éd. Résiac, 1985.

<sup>263</sup> Menée du 4 octobre au 15 novembre 1818 par le P. Jean-Louis Boursier, capucin rattaché à la Savoie, et le P. Guyon, à la demande de Mgr de Miollis, la mission fut dénoncée comme perturbatrice par le sous-préfet tandis que l'*Ami de la religion* en vantait la réussite. Si les accusations étaient sans doute exagérées et presque stéréotypées, les nombreuses « restitutions effectuées » dont parle Mgr de Miollis dans une lettre défendant les missionnaires donnent néanmoins une indication sur la réalité de l'action des missionnaires sur les acquéreurs de biens nationaux, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 170-175.

contre lui. Si cet état de choses se prolonge, il est probable que plusieurs des membres les plus respectables du Grand Conseil et du conseil de ville... seront forcés d'émigrer. Les préfets de Bulle et de Gruyère ont établi chez eux une espèce de comité de police religieuse, qui jette l'alarme. Les protestants craignent pour leur religion l'influence des jésuites, d'autant plus que ces derniers députent des missionnaires dans les communes dont ils suspectent les sentiments. L'évêque de Fribourg reste toujours neutre, mais son secrétaire épiscopal, M. Weuilly, se montre un des plus ardents propagateurs des doctrines ultramontaines. Le P. Godinot, jésuite, a annoncé le projet de ramener la Suisse entière à l'unité de la foi (*Journal du Commerce* 17 décembre).

**Lamennais. Indifférence en matière de religion.** Critique de l'ouvrage de M. l'abbé F. de Lamennais intitulé : *Essai sur l'indifférence en matière de religion*. *Journal du Commerce* 18 décembre. V. 2<sup>e</sup> et dernier article J. du 7 janvier.

*Chronique religieuse*. 21<sup>e</sup> cahier. 20 décembre

**Écrit de M. Enoch, évêque de Rennes.** *Questions théologiques sur la réhabilitation des mariages et sur la répétition des confessions* ; par M. Étienne Célestin Enoch<sup>264</sup>, ancien supérieur du séminaire de l'Oratoire, évêque de Rennes.

Il existe une société protestante pour travailler à la conversion des juifs.

p. 86. **1818. Décembre.**

N° 456. *L'Ami de la religion*... 23 décembre

**Cardinal Quevedo, évêque d'Orense.** Notice sur M. le cardinal Pierre de Alcantara de Quevedo et Quinsano, né le 12 janvier 1736, nommé évêque d'Orense en 1776, cardinal en 1816, mort la nuit du 27 au 28 mars 1818. Il fut un respectable évêque, qui rendit de grands services d'hospitalité aux prêtres français émigrés. Son évêché rapportait 60 000 fr. Celui de Séville qu'il a refusé deux fois, rapportait plus d'un million. Celui de Tolède, 4 millions.

**Nonce en Suisse.** p. 188. M. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, nonce près la confédération helvétique, a été reçu le 9 décembre à Lucerne avec distinction.

---

<sup>264</sup> Étienne Célestin Enoch (1742-1825). Originaire du Pas-de-Calais, il fit ses études à Douai puis à Louvain. Ordonné en 1772, il entra à l'Oratoire et devint professeur. Supérieur du grand séminaire de Grenoble en 1789, il prêta le serment avec restriction, émigra un an en Italie en 1792 et revint à Grenoble, où il fut employé de la municipalité. Après avoir finalement prêté tous les serments, il les rétracta tous en 1797, puis revint sur sa rétractation. Soutenu par Fouché, il fut nommé vicaire général du diocèse de Rennes par Mgr de Maillé. Il lui succéda en 1805 et poursuivit son œuvre de réorganisation. Infirmes et presque aveugle, en butte à la fronde de son clergé, il démissionna en 1819 et se retira à Saint-Denis dont il était chanoine, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 141-142.

**Forbin-Janson.** L'abbé Charles Forbin-Janson est arrivé à Paris vers la mi-décembre, de retour de Jérusalem et de Constantinople, après avoir heureusement terminé sa mission pour la restitution du Saint Sépulcre au culte catholique.

**Puritains de Genève.** Les puritains de Genève se proposent de faire paraître une feuille religieuse périodique sous le titre de Mazarin évangélique.

**Nonce en Bavière.** La mission du nonce papal à Munich y cause quelques vives discussions, et trouve des obstacles inattendus. Les catholiques cependant font tous leurs efforts pour le seconder. Il a paru des réglemens de discipline assez sévères pour les jeunes théologiens de cette communion. On a aussi fait imprimer des livres de prières en latin, contre l'usage qui avait prévalu depuis 20 ans de publier ces livres en allemand. *Journal du Commerce* 22 décembre.

**Colmar, mort.** L'évêque de Mayence, Louis Joseph Colmar<sup>265</sup>, est décédé le 15 décembre V. Picot, n° 457, p. 203.

**Petite Église, Mériel, v. p. 93.** Dans le tome XII<sup>e</sup> du *Petit livre du Père Michel*, page 30, est le 2<sup>e</sup> article sur la Petite Église. Le rédacteur y cite M. l'abbé Mériel, prêtre non-assermenté de la ville du Mans, un des principaux coryphées actuels du parti schismatique, et son écrit intitulé : Victoire,

p. 87. **1818. Décembre.**

triomphe complet de ce qu'on appelle en France la Petite Église, du 8 mars 1818. Mans. Mériel s'y élève avec force contre les missions, les jongleries des missionnaires concordatistes...

N° 457. *L'Ami de la religion*... 26 décembre

**Puissance temporelle des papes, v. p. 65 et 101. N° 445 et 468. Essai... sur la puissance temporelle des papes, &c.** Par Daunou. 2<sup>e</sup> article (v. 1<sup>er</sup> article n° 445). Le rédacteur attaque dans le 2<sup>e</sup> vol. un *Exposé de la conduite de la Cour de Rome depuis 1800*. Il prouve contre l'auteur que Pie VII élu à Venise le 14 mars 1800, parti de cette ville le 5 juin pour Rome, 9 jours avant la bataille de Marengo, ne doit pas à N. B. son retour à Rome, où il fit son entrée le 3 juillet. P. 195, Picot professe son ultramontanisme outré, prétendant que le pape avait

---

<sup>265</sup> Joseph-Louis Colmar (1760-1818). Strasbourgeois, il y fit ses études et fut ordonné prêtre en 1783. Docteur en théologie en 1794, il enseigna au collège royal de Strasbourg tout en étant vicaire de Saint-Étienne. Réfugié à Fribourg en 1791, il revint exercer ses fonctions en Alsace, d'abord clandestinement, puis publiquement après 1795. Après 1802, il encouragea le clergé alsacien à accepter le nouvel évêque Saurine, ce qui le fit remarquer. Signalé à Portalis par d'Astros, il fut nommé à l'évêché de Mayence en juillet 1805. Il y acheva l'organisation du diocèse et lutta contre le fébronianisme très marqué. Il assista au concile de 1811, mais prétextua rapidement une maladie pour quitter Paris sans avoir à se prononcer sur les investitures canoniques des évêques. Rallié au grand duc de Hesse en 1814, il mourut à Mayence, *ibid.*, p. 111-112.

droit de se plaindre des lois organiques. Il y accuse aussi le synode de Pistoie d'avoir inséré dans le décret sur la foi les 4 articles de 1682, pour faire croire que ces articles sont de foi, contre le sentiment de Bossuet. Il s'étend d'avantage [sic] sur les instructions sur le pape donnait à son nonce en Allemagne, qui furent interceptées, dans lesquelles le Saint-Père se plaint de ce que l'Église ne peut plus déposer comme autrefois les princes obstinés dans leurs hérésies, et qu'il n'est ni possible de pratiquer, ni expédient de rappeler de si saintes maximes. C'est une règle, était-il dit un peu auparavant, que les sujets d'un prince hérétique demeurent affranchis de tout hommage de fidélité et obéissance envers lui. Ces propositions et la dépêche entière paraissent au rédacteur supposées, ou au moins altérées par N. B. qui, dit-il, l'a communiquée à Daunou. Il avoue ne point connaître cette dépêche, et il oppose à son contenu la lettre authentique du cardinal Antonelli<sup>266</sup>, en date du 23 juin 1791, qu'il rapporte toute entière, p. 198.... Le cardinal y repousse comme calomnies l'accusation qu'on fait à la Cour romaine de prétendre pouvoir destituer les rois &c.

**Abbé de La Fage.** L'abbé de La Fage<sup>267</sup>, prédicateur, est décédé le 23 à Versailles.

**Inquisition en Espagne.** À Madrid, le tribunal du Saint Office, qui, d'après la nature de son institution, s'était toujours exclusivement occupé des affaires religieuses, devient un tribunal correctionnel qui s'immisce dans les affaires politiques Il décerne des peines de prison, des amendes...

p. 88. **1818. Décembre.**

**Hanovre et Rome.** Les négociations du gouvernement hanovrien avec la Cour de Rome pour un concordat, qui durent depuis plusieurs années, sans que rien soit réglé, vont être reprises.

**Puritains de Genève.** Un ministre puritain de Genève a fait paraître un écrit intitulé : Venez et voyez. Un autre paraîtra sur les professions de foi, en réponse à l'écrit du pasteur Heyer (*Journal du Commerce* 25 décembre).

N° 458. *L'Ami de la religion*... 30 décembre

**Éloge de Descartes, éloge de Massillon.** *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, 2 vol. par M. Gaillard<sup>268</sup>, né à Ostel dans le Soissonnois en 1726, mort en 1806,

---

<sup>266</sup> Leonardo Antonelli (1730-1811). Cardinal-prêtre de Sainte-Sabine en 1775, préfet de la congrégation pour la Propagation de la Foi de 1780 à 1784, il fut nommé évêque de Palestrina en 1794 et préfet de la Signature apostolique en 1795. Cardinal-évêque de Porto e Santa Rufina en 1800, puis d'Ostie en 1807, il fut nommé archiprêtre de la basilique Saint-Jean de Latran en 1801, E. Audard, « L'histoire religieuse de la Révolution française aux Archives Vaticanes », *RHEF*, 1913, vol. 4, n° 23, p. 516-535.

<sup>267</sup> Jean-Pierre de La Fage (1733-1818). Chanoine de Paris en 1770, conseiller-clerc au parlement de Toulouse en 1771 et prédicateur du Roi, J.-L. Déga, *La vie prodigieuse de Bernard-François Balssa, père d'Honoré de Balzac*, Rodez, Subervie, 1998, p. 129.

membre de l'Académie, auteur des *Mélanges académiques*, d'un *Éloge de Descartes*, d'un *Éloge de Massillon*, de *l'Histoire de François I<sup>er</sup>*, de *Charlemagne*. Blaise donne une nouvelle édition de ses œuvres.

**B.H. Paul de La Croix.** p. 217. On continue la cause de la béatification du père Paul de La Croix<sup>269</sup>, prêtre et fondateur des clercs déchaussés de La Croix et Passion de N.S.J.-C. Mort à Rouen en odeur de sainteté le 18 octobre 1775, après une vie consacrée aux travaux apostoliques.

**Dictionnaire historique de Feller.** p. 225. Quelques réclamations contre des notes de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique* de Feller. Les éditeurs n'ont rien changé à l'ancienne ; mais il faudra voir l'esprit qui les aura dirigés dans la partie du *Supplément*.

**Mission à Soissons.** Une lettre [en marge à gauche : de M. Beaucamp<sup>270</sup>, curé de Bucy-sur-Aisne, près Soissons] du diocèse de Soissons annonce que la mission de Soissons est terminée du [blanc]. L'écrivain, curé des environs, a assisté trois fois aux instructions et a été scandalisé des propositions avancées par les missionnaires, sur le bonheur naturel et les enfants morts sans baptême, contre la stabilité de la justice chrétienne. Il les traite avec raison de jongleurs.

**Persécution ou inquisition à Fribourg. Jésuites.** Le gouvernement de Fribourg s'est prononcé contre tout ce qui pourrait tendre à diminuer le respect aux ordres des magistrats et aux corporations religieuses. Toutes les personnes qui colporteront des libelles contre les jésuites ou tiendraient des propos séditieux, sont menacées d'arrestation.

p. 89. 1818. Décembre.

**P. Boyer de l'Oratoire. Refus de sacrement.** La *Minerve*, p.362 de la 47<sup>e</sup> livraison du tome 4, nous apprend que l'abbé Boyer<sup>271</sup> a été persécuté au lit de la mort par son curé, parce qu'ayant

---

<sup>268</sup> Gabriel-Henri Gaillard (1726-1806). Avocat, grammairien, critique littéraire et historien, il fut rédacteur au *Mercur de France* et au *Journal des Savants*. Membre de l'Institut, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (élu en 1761) et de l'Académie française (élu en 1771).

<sup>269</sup> Paul de La Croix (saint ; 1694-1775). Mystique né en Savoie, fondateur de la congrégation de la Passion de Jésus-Christ, il fut canonisé par Pie IX le 29 juin 1867. Voir P. Plet, *Saint Paul de la Croix, mystique : le Journal des 40 jours*, Bruyères-le-Chatel, Nouvelle Cité, 2008.

<sup>270</sup> Abbé Beaucamp [et non Beauchamp comme indiqué sur la plupart des catalogues de bibliothèque, d'après Picot] (1771- ?). Curé de Bucy-le-Long, puis de Braisne, toujours dans l'Aisne en 1823. Il publia en 1820 les *Crimes de la Révolution française, obligation de les réparer par la pénitence, par un curé du diocèse de Soissons*, Paris, A Égron, A. Leclère, et en 1822 *Du Libéralisme ou la Vérité vengée*, Paris, A Égron. Voir ARR, t. XXXIII, samedi 2 novembre 1822, n° 859, p. 383-384 ; *Almanach du clergé de France publié sur les documens du Ministère des cultes suivi d'une table chronologique de édits, réglemens, arrêtés, lois, décrets, ordonnances et décisions concernant la religion, le clergé et les établissemens ecclésiastiques*, Paris, chez Gauthier Frère et Cie, 1837, p. 354.

<sup>271</sup> Sans doute Pierre Boyer (1677-1755). Oratorien et janséniste. D'après l'article de la *Minerve*, et le petit-cousin dont il reproduisait le discours, le curé « disciple Escobar, au lieu de dire, *proficiscere anima christiana*,

été oratorien, il était accusé de jansénisme. Le curé refusa d'abord de le confesser, puis ayant entendu sa confession, il ne lui donna qu'une absolution conditionnelle.

**Projet de mission à Marseille.** p. 388 de la même livraison, on y lit : On dit qu'on attend à Marseille une vingtaine de missionnaires sous la direction de l'abbé Fagel, et que les autorités civiles ont réclamé contre cette mission, tout au moins inutile, peut-être même dangereuse pour une population aussi ardente. Mais les missionnaires n'en poursuivent pas moins leur chemin. Les missions ne sont pas dans nos mœurs. À Clermont, à Riom, au Mans, à Nevers, elles ont laissé des traces qu'il est difficile d'effacer, elles ont semé la discorde dans une infinité de familles étroitement unies jusqu'alors<sup>272</sup>.

**M. Pierre Landerset. Jésuites à Fribourg.** Le Sieur Landerset, membre du Conseil souverain, a été suspendu de ses fonctions vers le 15 décembre, pour le terme de 4 mois, par le comité secret du Tribunal de censure, pour avoir fait imprimer ses opinions au sujet du rétablissement des jésuites et des ligoriens. On le met ainsi, à dessein, dans l'impossibilité d'assister à la session de janvier 1819, où il est extrêmement probable qu'on s'occupera de nouveau des jésuites... Si la session législative de janvier n'apporte aucun changement à la situation présente de Fribourg relativement à la politique et à la religion, beaucoup de personnes marquantes par leur fortune et leur rang dans la société, sont résolues d'émigrer de cette ville. (*Journal du Commerce* 29 décembre).

Le même journal du 9 janvier 1819, p. 2, nous apprend que ce sont ses amis qui ont fait imprimer ses opinions prononcées au Grand Conseil. Il a prouvé le danger d'admettre un ordre enclin à toute sortes d'usurpations et si justement condamné par l'éloquence de Pascal et par la justice des souverains. Un voyageur récemment arrivé de la Suisse vient de faire imprimer le discours de ce magistrat courageux : publication utile et même nécessaire dans un moment où les Pères de la ruse ne négligent aucun moyen de s'insinuer dans l'éducation de la jeunesse et de multiplier leurs succursales en France.

p. 90. **1818. Décembre.**

---

escamota les deux derniers mots, et se contenta de prononcer *proficiscere* (va-t'en) comme on dirait à un laquais insolent ». Le rédacteur, qui décèle dans le discours du petit-cousin « quelque trace de jansénisme » qu'il a du mal « à accorder avec l'âge et les principes » de son interlocuteur, désigne le fanatisme religieux comme l'un des obstacles à l'établissement du gouvernement constitutionnel, *La Minerve française*, novembre 1818, t. 4, p. 362.

<sup>272</sup> Dans la guerre de propagande entre libéraux et défenseurs des missions, Rondeau semble une fois de plus accepter sans prudence toutes les critiques, fondées ou non, qui sont énoncées contre les missions. En ce qui concerne la mission de Marseille, qui fut l'une des plus importantes de la Restauration, elle fut difficile à préparer et n'eut lieu qu'en 1820 (2 janvier-28 février). Menée par Forbin-Janson et Mazenod, elle réunit 24 missionnaires et fut en butte à l'hostilité du préfet des Bouches-du-Rhône, M. de Villeneuve-Bargemont (qui s'y opposait depuis 1818). La plantation de la croix fut marquée par une cérémonie expiatoire des crimes de la Révolution, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 477-500.

*Chronique religieuse*. 22<sup>e</sup> cahier. 28 décembre

**Prétendu jansénisme.** Ce cahier contient 1<sup>o</sup> un article sur le jansénisme<sup>273</sup> dans lequel l'auteur, M. Debertier, ancien évêque de Rodez, donne une juste idée de ce qu'est le prétendu jansénisme, et ce que sont les prétendus jansénistes, les partisans de la vraie doctrine de l'Église sur la grâce efficace par elle-même : ils sont donc les vrais catholiques du jour, puisqu'ils professent la vraie doctrine catholique ; les autres en niant ou altérant ce point de foi, cessent d'être de vrais catholiques...

Le molinisme sape les vérités fondamentales de la religion.

Le probabilisme ouvre la porte à toutes les erreurs et préjugés.

Le pichonisme<sup>274</sup> donne pleine carrière aux passions et aux vices, en transformant le sacrement d'Eucharistie en sacrement de pénitence, et réduisant celui-ci à la simple action de la confession.

**Roi de Portugal contre les jésuites.** 2<sup>o</sup> Le mémoire du roi de Portugal et du Brésil contre le rétablissement des jésuites.

N<sup>o</sup> 459. *L'Ami de la religion*... 2 janvier [1819]

**4 concordats de l'abbé de Pradt.** Les 4 concordats&c. par M. de Pradt... 3<sup>e</sup> article dans lequel le rédacteur se plaint de l'auteur, du ton de raillerie, de la critique maligne, des interprétations pleines de malveillance, avec lesquels il parle du pape et de la Cour romaine, surtout au sujet de son voyage à Paris en 1804<sup>275</sup>. Le rédacteur nous promet un 4<sup>e</sup> article.

**Association du Sacré-Cœur.** p. 234. Nouvelle association de prières à commencer du 1<sup>er</sup> janvier 1819, qui contient une amende honorable et une consécration au Sacré Cœur de Jésus, qui a pour but de remercier Dieu des bienfaits qu'Il a accordés à ce royaume, et de

---

<sup>273</sup> *Le jansénisme dans tout son jour*, *Chronique religieuse*, t. 1, p. 513-523.

<sup>274</sup> Nom donné (par les *NNEE*) à la doctrine du jésuite Jean Pichon (1683-1751) sur la pratique eucharistique, développée dans son ouvrage *L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion* (1745), en opposition à celle défendue par Antoine Arnauld dans *De la Fréquente Communion*. À la mi-temps du XVIII<sup>e</sup> siècle, son (unique) livre fit ressurgir les tensions et dressa contre lui et son ordre, non seulement les jansénistes, mais également une bonne partie de l'épiscopat français qui défendit la théologie rigoriste augustinienne et arnaldienne, O. Andurand, « Le triomphe posthume du Grand Arnauld : l'affaire Pichon », *Chroniques de Port-Royal*, 59, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2009, p. 323-340.

<sup>275</sup> Picot cite et commente ainsi Pradt : « *De bien honnêtes gens se figurent, dès qu'ils voient le pape et la cour de Rome en mouvement, qu'il s'agit inévitablement et presque exclusivement de religion. Eh bien ! dans cette occasion, il n'en fut nullement question. La politique seule fit la résolution.* [...] Il va plus loin ; il prétend qu'il n'existait, en 1804, aucun motif puisé dans les intérêts de la religion pour attirer le pape en France. Effectivement, l'état de l'Église gallicane était alors si consolant, si brillant, si prospère ! [...] le saint Père comme le clergé avaient tout lieu d'être satisfaits. [...] et puis l'auteur convient que le pape *insista beaucoup sur les lois organiques*. Les gens qui veulent arranger l'histoire suivant leurs petites passions, se trahissent toujours... », *ARR*, t. XVIII, samedi 2 janvier 1819, n<sup>o</sup> 459, p. 225-226.

prévenir le châtement que nos péchés mériteraient. Imprimé de 4 pages *in 12°*. 10 cent. chez Le Clere...

p. 91. **1819. Janvier.**

**Associations religieuses.** On voit pulluler des associations. Précédemment s'est établie celle de prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles. Brochure de 28 pages *in 8°*, 50 cent. Elles peuvent avoir un bon but dans un temps de nécessité, mais on doit se méfier de leur multiplicité qui tend à les rendre inutiles. On doit se méfier des mains par lesquelles elles sont organisées, savoir les jésuites, les sulpiciens... Elles devraient définir les bienfaits et les châtements dont elles parlent, les spécifier, pour ne pas donner lieu à de malignes interprétations, relativement aux circonstances du changement du ministère &c. &c.

**Via crucis.** p. 236. Sur Le nouveau chemin de la Croix. Tous les prêtres n'ont pas l'autorisation et le privilège de l'ériger. Il appartient aux Franciscains, et évêques et à quelques prêtres.

**Population des catholiques des Pays-Bas.** p. 237. Sur la population du royaume des Pays-Bas, qui se monte à 5 400 000 habitants, les catholiques forment 4 100 000 âmes, et les non-catholiques 1 300 000 âmes. Le clergé protestant reçoit 1 300 000 florins de fonds affectés, le clergé catholique reçoit 1 800 000 florins. Le rédacteur se plaint de cette disproportion.

**Serra-Casano à Munich,** v. p. 63. En Bavière, le nonce papal continue à faire des remontrances sur quelques articles de la constitution bavaroise, mais le ministère et le Conseil d'État se sont prononcés fortement contre les usurpations ultramontaines. Une commission a été nommée pour veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte à l'édit de religion.

N° 460. *L'Ami de la religion*... 6 janvier 1819

**Herméneutique sacrée, par Jaussens.** *Hermeneutica sacra...* ; *Herméneutique sacrée ou introduction à tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* ; par J. H. Janssens<sup>276</sup>, prêtre, ancien professeur au collège de Fribourg en Suisse, de présent [*sic*] professeur d'Écriture Sainte et de théologie dogmatique au séminaire de Liège. 2 vol. *in 8°*. 14 fr. Cet article de M. Grand est bien écrit et est savant.

---

<sup>276</sup> Jean-Hermann Janssens (1783-1855). Originaire de la province de Limbourg, il fut professeur de théologie dogmatique et d'Écriture sainte au séminaire de Liège. Auteur par ailleurs d'une *Histoire des Pays-Bas* protestante, son *Hermeneutica sacra...* publiée en 1818 provoqua les protestations d'une partie du clergé belge, J.-B. Glaire, *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, Paris, Librairie Poussielgue Frères, 1868, t. 1, p. 1117 ; sur les critiques de l'ouvrage de Janssens, voir *ARR*, t. XVIII, mercredi 6 janvier 1819, n° 460, p. 241-249 et t. XXV, samedi 19 août 1820, n° 629, p. 33-39.



p. 241. Guillaume Jones<sup>277</sup> est fondateur de la Société littéraire de Calcutta.

p. 247. Jean-Laurent Isenbiehl<sup>278</sup>, prêtre du diocèse de Mayence et professeur d'exégèse, a été condamné par Pie VI, le 20 septembre 1779, pour son ouvrage : *Nouvel essai sur la prophétie d'Emmanuel*.

p. 92. **1819. Janvier.**

N° 461. *L'Ami de la religion*... 9 janvier

**Histoire d'Italie contre Daunou.** L'éditeur annonce plusieurs ouvrages du même auteur, M. L.C.D.T, savoir [le Chevalier du Tibre<sup>279</sup>]. 1°. *Dissertation sur quelques points importants de l'histoire d'Italie*, contenant des éclaircissements à l'occasion de l'ouvrage intitulé : Essai sur la puissance temporelle des papes. Brochure in 8°.

**Institution des évêques.** 2°. *Dissertation historique sur l'élection et sur l'institution des évêques, dans les différents siècles de l'Église*. Brochure in 8°.

3°. *Théorie de l'idéalisme*, par Didymus....

**Fondement du christianisme.** 4°. *Réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable fondement du christianisme*.

**Rapport de la religion avec la Charte.** 5°. *Examen des rapports établis par la Charte*...

**Puissance spirituelle du pape.** 6°. *Exposition des vrais principes de l'Église catholique sur la puissance spirituelle du pontife romain*, par Mareus Pius Orthodoxus, insérée dans un recueil périodique. C'est un commentaire sur la profession de foi de Pie VI.

**Apocalypse.** 7°. *Exposition méthodique de l'Apocalypse, conforme à la tradition de l'Église catholique*, c.-à-d. uniquement relative à la conversion des juifs et à la fin du monde.

Tous ces écrits de peu d'étendue annoncent plus de facilité que de profondeur. Les questions n'y sont qu'effleurées. [En marge à gauche : *Pragmatique sanction de Saint Louis*]. L'auteur,

---

<sup>277</sup> Sir William Jones (1746-1794). Orientaliste et linguiste, il fonda en 1784 la Société asiatique du Bengale, consacrée à l'étude scientifique des civilisations et langues orientales. Membre de la Royal Society, il est notamment célèbre pour sa redécouverte de la famille des langues indo-européennes. Il mourut à Calcutta. Voir G. Cannon, *The Life and Mind of Oriental Jones: Sir William Jones, the Father of Modern Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

<sup>278</sup> Johann Lorenz Isenbiehl (1744-1818). Théologien catholique, ordonné prêtre en 1769 et curé à Göttingen, il étudia les langues orientales avec J. D. Michaëlis (1668-1738), chez qui la conviction piétiste que le *sensus littaræ* est plus vrai que le *sensus litteralis* avait conduit à évacuer le sens littéral au profit d'une interprétation morale. Professeur d'exégèse à Mayence en 1773, il provoqua une vive controverse en mettant en cause, dans le même esprit que Michaëlis, l'interprétation christologique d'Isaïe 7.14 utilisée dans l'exégèse de Matt., 1. 22-23 (sur la virginité de la Vierge). Il fut condamné par Pie VI dans le bref du 20 septembre 1779 qui réaffirmait la primauté du sens littéral face au développement des lectures figuristes hétérodoxes, W. Johnstone, *The Bible and the Enlightenment. A Case Study: Alexander Geddes 1737-1802*, London, Continuum International Publishing Group, 2004, p. 136-137 ; Y. Belaval, D. Bourel, *Le Siècle des Lumières et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1986, p. 431-433.

<sup>279</sup> Carlo Pasero da Corneliano (1790-1845). Comte piémontais expatrié en France. Il fut également l'auteur d'une *Histoire du Juif errant, écrite par lui-même*...publiée en 1820.

malgré Pithou<sup>280</sup>, le P. Noël, Alexandre<sup>281</sup>, Grégoire (v. n° 1 de la *Chronique*) nie que Saint Louis soit l'auteur de la Pragmatique sanction qui lui est attribuée, p. 259.

**Tenture des rues pour la procession du Saint Sacrement.** p. 263. Le rédacteur s'élève contre le jugement du tribunal de cassation du 21 novembre 1818, qui annule celui de Gap, dans l'affaire de Roman<sup>282</sup>, protestant, qui avait refusé de tapisser...

**Hautefage.** p. 268. Diatribe contre l'abbé Hautefage, et détails sur sa vie<sup>283</sup>.

p. 93. **1819. Janvier.**

*Chronique religieuse.* 1 vol. 23<sup>e</sup> cahier. 6 janvier

**4 concordats de Pradt.** Les 4 concordats de M. de Pradt. Lanjuinais réfute plusieurs vices de cet écrit, qui ne laisse pas de renfermer des beautés, des réflexions judicieuses, des détails curieux pour l'histoire ecclésiastique.

**Rétractation escamotée.** p. 538. Rétractation escamotée à M. Montenoise<sup>284</sup>, prêtre.

---

<sup>280</sup> Pierre Pithou (1539-1596). Avocat, reçu au barreau de Paris en 1560, il est particulièrement connu pour son ouvrage *Des droits et des libertés de l'Église gallicane, avec leurs preuves* (1694), dans lequel il dressait un catalogue de 83 maximes condamnant les interventions pontificales dans l'administration temporelle de l'Église de France. Il reste une référence importante pour les gallicans ou néo-gallicans de la Restauration. Voir B. Basdevant-Gaudemet, « Le prince législateur en matière ecclésiastique : l'exemple du 'Code Michau' », in J. Hoareau-Dodinau, G. Métairie, P. Texier (dir.), *Le prince et la norme. Ce que légiférer veut dire*, CIAJ, 16, Limoges, PULIM, 2007, p. 117-131.

<sup>281</sup> Noël Alexandre (1639-1724). Dominicain, enseignant la théologie et le droit ecclésiastique à la Sorbonne, il défendit des thèses gallicanes dans ses *Selecta historiae ecclesiasticae capita, et in loca ejusdem insignia dissertationes historicae, chronologicae, dogmaticae*, somme d'histoire ecclésiastique en 26 volumes publiée entre 1676 et 1686. Il défendait notamment l'authenticité de la Pragmatique sanction. Son ouvrage fut mis à l'Index en 1684. Réputé janséniste (mais ne figurant dans le *Dictionnaire de Port-Royal*), il fut exilé à Châtellerauld en 1709 et se vit supprimer sa pension lorsqu'il s'opposa à la bulle *Unigenitus*, J.-M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 59-60 ; J.-L. Quantin, « Entre Rome et Paris, entre histoire et théologie, les *Selecta historiae ecclesiasticae capita* du P. Noël Alexandre et les ambiguïtés de l'historiographie gallicane », *Mémoire dominicaine*, 20, 2007, p. 67-100 ; J. Grès-Gayer, *Théologie et pouvoir en Sorbonne. La Faculté de Théologie de Paris et la Bulle 'Unigenitus'*, Paris, 1991.

<sup>282</sup> Paul Roman, protestant, de Lourmarin près d'Apt, fut condamné à l'amende en 1818 pour avoir refusé de pavoiser sa maison à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, décision qui remettait en cause la défense de la liberté religieuse assurée par la Charte. Il fut acquitté en cassation, notamment grâce à la plaidoirie d'Odilon Barrot, que La Mennais réfuta dans ses *Observations sur un Mémoire pour le sieur Jacques-Paul Roman par Odilon-Barrot (Mélanges religieux et philosophiques, X)*. Il y dénonçait en particulier le paradoxe de la neutralité religieuse de la loi difficilement conciliable avec une religion d'État, J. Lalouette, *La séparation des Églises et de l'État, op. cit.*, p. 103-106 ; voir aussi B. Constant, E. Hofmann (éd.), *Œuvres complètes*, XI, *Textes de 1818*, Berlin, de Gruyter, 2011, p. 445-446.

<sup>283</sup> Le rédacteur commente un *Éloge de M. l'abbé Hautefage* (1816), « moins intéressant par ce qu'il nous apprend de M. l'abbé [...] que par ce qu'il nous révèle sur l'histoire du parti auquel cet abbé fut attaché. » Et il conclut que s'il « avait cru rendre service à l'Église par son dévouement à la cause qu'il avait embrassée [...] Il n'est pas bien sûr que tous les amis de l'Église en soient persuadés, et que la postérité conserve une grande reconnaissance de tous les travaux, d'ailleurs obscurs, d'un homme qui eut le malheur de suivre une telle direction. » *ARR*, t. XVIII, samedi 9 janvier 1819, n° 461, p. 268-271.

<sup>284</sup> Jean-Jacques Montenoise, desservant assermenté de Labergement, puis vicaire de Mouthe dans le Doubs. D'après la *Chronique religieuse*, sa rétractation lui aurait été arrachée alors qu'il était « aliéné », puis lue au prône sans qu'il soit au courant. La lettre de protestation contre la diffusion d'une « rétractation aussi mensongère que scandaleuse » est reproduite dans la *Chronique*, qui souligne que le diocèse de Besançon n'était pas le seul diocèse où s'exerçait l'arbitraire des vicaires généraux vis-à-vis des anciens constitutionnels,

*Petite Église*, v. p. 86. p. 542. *La Petite Église ou MM. Blanchard, Vinson, Mériel-Bucy et adhérents convaincus de schisme*. Brochure in 8°, 80 pages au Mans. Par M. Julien<sup>285</sup>...

*B.H. Fourier*. p. 548. Sur le B. H. Père Fourier<sup>286</sup>, de Matincourt [*sic* ; *i. e.* Mattaincourt].

*Concordat de 1817*. Une lettre de Rome du 30 novembre dit qu'il paraît que la cour de France est convenue avec celle de Rome d'une suspension tacite du concordat de 1817. On n'a pu trouver un meilleur biais que celui-là<sup>287</sup>. (*Chronique religieuse*, 1 vol., 22<sup>e</sup> cah., p. 526).

*Missionnaire*. À La Fere, on se loue peu, dans le canton, des courses soit-disant apostoliques de quelques missionnaires qui ne cessent de crier que les péchés du peuple sont cause de la Révolution, d'où il s'en suivrait que ces péchés ont valu l'extinction d'énormes abus, la réforme de criantes injustices, l'amélioration du sort du peuple, sous beaucoup de rapports, et la Charte.... *Journal du Commerce* 9 janvier.

*Conservateur réfuté par le Journal du Commerce du 11 janvier. Droits de l'Église par l'abbé Fayet*. J'ai lu dans la 14<sup>e</sup> livraison, tome 2<sup>e</sup> du *Conservateur*, janvier 1819, l'Exposition des droits de l'Église catholique, article signé de l'abbé Fayet. Il est bien écrit, il renferme des vérités, mais M. F. s'y montre très opposé aux droits de la puissance civile sur la discipline extérieure et mixte de l'Église. p. 7 et 8 il dit : Il n'y a donc rien nécessairement mixte entre les deux puissances. Il condamne donc les lois organiques. Réfutation dans le *Journal du Commerce* 11 janvier, p. 2 et 3.

*Jésuites à Fribourg* [*rien dans le texte*].

---

*Chronique religieuse*, t. 1, p. 538-541 ; voir J. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801*, Besançon, Turbergue, 1869, t. 6, p. 185-186 ; P. Doudier, *Villages comtois sous la Révolution et l'Empire*, Clamart, P. Doudier, 1975, pp. 61 et 166.

<sup>285</sup> Par l'abbé François Chevallier, chanoine du Mans, d'après le catalogue de la BnF.

<sup>286</sup> Pierre Fourier (saint ; 1565-1640). Originaire de Mirecourt en Lorraine, il fut ordonné en 1585 après des études à la Faculté jésuite des arts de Pont-à-Mousson. Curé de Mattaincourt en 1597, il fut l'un des promoteurs de l'éducation des jeunes filles, et surtout l'un des pionniers de la Réforme catholique dans le sillage du concile de Trente bien reçu dans la Lorraine catholique. Sa fidélité au duc de Lorraine lui valut d'être exilé en 1636 à Gray en Franche-Comté par Richelieu, qui cherchait à annexer le duché. Béatifié le 29 janvier 1730 par Benoît XIII, il fut canonisé par Léon XIII le 27 mai 1897. Voir R. Taveneaux, *Saint Pierre Fourier en son temps. Études réunies par René Taveneaux*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

<sup>287</sup> Face à la levée de bouclier dans les Chambres contre l'accord du 11 juin, et Rome ne pouvant par ailleurs accepter le projet de loi qui modifiait profondément le nouveau concordat, le gouvernement en vint à proposer à Rome sa suspension et l'autorisation, pour les titulaires des sièges institués en 1801, d'administrer les territoires que la bulle de circonscription avait érigés en 42 nouveaux diocèses. Bulle qu'il n'était pas possible de mettre en application. Ce fut après plusieurs mois de négociations que Portalis obtint un *motu proprio* accordant aux évêques en fonction d'administrer provisoirement les nouveaux diocèses. Mais Pie VII posa comme condition la consultation des évêques de France et expédia un bref à cet effet le 15 novembre 1818. Ce bref ne fut pas communiqué aux évêques. Comme nous le verrons, l'affaire était donc loin d'être terminée et les contemporains avertis en avaient conscience. Ainsi, l'article de la *Chronique religieuse* cité par Rondeau souligne-t-il que « quelque chose doit encore manquer à la confection entière de l'arrangement, puisque M. Portalis ne fait pas jusqu'ici des préparatifs de départ », *Chronique religieuse*, t. 1, p. 526. Voir A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État*, op. cit., p. 351-352 ; A. Roquette, *Le Concordat de 1817*, op. cit., p. 152-158.

Refus du curé de Rozay-sur-Serre, département de l'Aisne, d'accorder la sépulture chrétienne au corps de M. Delasserre, parce qu'il était mort sans avoir demandé les secours de la religion. Ce refus a causé du scandale dans le public<sup>288</sup>.

p. 94. **1819. Janvier.**

N° 462. *L'Ami de la religion*... 13 janvier

**Sermons de M. Boismont.** *Oraisons funèbres, panégyriques et sermons de l'abbé de Boismont*, avec une notice et son éloge, et le discours de M. Rulhière<sup>289</sup>, du 4 juin 1787, qui lui a succédé sur le siège académique. 1 vol. in 8°, 5 fr. Nicolas Thirel du Boismont<sup>290</sup> naquit auprès de Rouen en 1715, et fut membre de l'Académie en 1755 et mourut à Paris le 19 décembre 1786. Il fut plus philosophe qu'orateur chrétien. M. Anger est l'éditeur.

Le 21 décembre consistoire secret dans lequel un grand nombre d'évêques ont été proposés à des Églises de divers États.

**Jésuites.** Le P. Perelli, vicaire général de la Société de Jésus est mort. Le P. Louis Fortis<sup>291</sup>, provincial en Italie, le remplace, et le P. Joseph Sineo della Torre, de Turin, est arrivé de Suisse à Rome pour être provincial d'Italie.

---

<sup>288</sup> Emmanuel Fureix rappelle que « ces refus [de sépulture chrétienne] caractérisent un premier âge de l'anticléricalisme libéral », opposant un clergé qui « continue à se référer au droit canon pour exclure [...] des offices religieux les comédiens, les pécheurs notoires morts sans avoir montré de repentir, les sujets non baptisés, les suicidés et duellistes », et une population qui continue à percevoir les gestes observés comme traditionnels. « Pour les libéraux, la *vox populi* consacre le droit égal des citoyens aux honneurs religieux, implicitement garanti par la Charte », *La France des larmes*, op. cit., p. 358-364. On ne peut que regretter l'absence de commentaire de Rondeau sur le sujet. Néanmoins, le simple fait qu'il relève le scandale causé par ce refus semble révélateur d'une certaine adhésion, ou tout du moins d'une sensibilité particulière sur la question des refus de sacrements et de sépulture chrétienne, qui avait suscité tant de polémiques au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les jansénistes en étaient victimes, et qui était redevenue d'actualité contre les ex-constitutionnels, souvent assimilés à des jansénistes.

<sup>289</sup> Claude-Carloman de Rulhière (1735-1791). Né à Bondy, il fut secrétaire d'ambassade du baron de Breteuil à Saint-Petersbourg en 1760, peu avant la prise de pouvoir de Catherine II, dont il fit le récit dans son *Histoire de la Révolution de Russie*. Ami de Jean-Jacques Rousseau et des philosophes, historiographe aux Affaires étrangères et secrétaire des commandements de Monsieur, il écrivit également la première *Histoire de Pologne* pour le Dauphin et entra à l'Académie française en 1787. Gouverneur de la fontaine de la Samaritaine qui assurait la majeure partie de ses revenus, il perdit cette rente à la Révolution et mourut dans la pauvreté, J. Tulard, J. F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française (1789-1799)*, Paris, Robert Laffont, 1987, p. 1080 ; <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/claude-carloman-de-rulhiere>, consulté le 27-11-2012.

<sup>290</sup> Nicolas Thyrel de Boismont (1715-1786). Ancien vicaire général d'Amiens et abbé commendataire de l'abbaye de Greslain, cecélèbre prédicateur ordinaire du roi prononça les oraisons funèbres du Dauphin, de Marie Leczinska, de Louis XV et de Marie-Thérèse d'Espagne. Fréquentant le salon de Mme d'Espinasse, cet abbé de cour fut reçu à l'Académie en 1755 grâce, dit sa notice de l'Académie, aux efforts de sa maîtresse, la duchesse de Chaulnes, <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/nicolas-thyrel-de-boismont?fauteuil=40&election=22-09-1755>, consulté le 27-11-2012.

<sup>291</sup> Louis Fortis (1748-1829). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1762, prédicateur célèbre et professeur à Parme (1793), Naples (1799) et Vérone (1810), il fut vicaire général d'Italie en 1815, vicaire à Rome du général (1818-1819) et fut élu général de la Compagnie en 1820. Il eut fort à faire pour absorber dans la nouvelle

*Frères des écoles chrétiennes.* p. 283. L'établissement des Frères des écoles chrétiennes a été fermé à Autun. Des projets de nouvelle fondation dans des villes ont été arrêtés. Ils ont été reçus à une audience chez le ministre de l'Intérieur.

*Mission de Toulouse.* Mission ouverte à Toulouse le 10 janvier.

*Reboul.* M. Reboul<sup>292</sup> est missionnaire à Orléans, département du Loiret.

*Abbé de Boismont.* p. 280. Article sur l'abbé de Boismont, Picot dit qu'il avait, avec l'abbé Maury, depuis cardinal, rédigé en 1781 des Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé de France, dans lesquelles on persiflait plusieurs prélats de ce temps là.

*Chronique religieuse.* 24<sup>e</sup> livraison du tome 1, 17 janvier, qui contient

*Retour des juifs.* 1<sup>o</sup> Un extrait du discours de M. Silvysur le retour des juifs, par M. Debortier, ancien évêque de Rodez, et un 2<sup>e</sup> par M. le président Agier, qui y soutient son système du règne visible de J.-C.

*Concordat de 1817.* Plusieurs évêques de France ont de nouveau écrit au pape pour l'inviter à maintenir le concordat de 1817 et en exiger la mise à exécution<sup>293</sup>.

p. 95. *1819. Janvier.*

*Abbé Harel, fanatique.* Le 10 janvier, l'abbé Harel, vicaire de Saint-Germain des Prés, a prêché à Saint-Jacques du Haut Pas, fête de l'Épiphanie, cloture de sa station, pendant une heure et demie pour faire à la fin de son sermon une sortie contre les prêtres constitutionnels, cette petite Église qui enlève, disait-il, les fidèles de nos paroisses. Les constitutionnels sont hérétiques, schismatiques, hors du sein de l'Église : ils ont éprouvé le sort des sectes hérétiques, dont la scène finit toujours pas des excès monstres, des mariages, &c.

*4 concordats de l'abbé de Pradt.* Les quatre concordats par l'abbé de Pradt... 3<sup>e</sup> et dernier article. *Journal du Commerce* 13 janvier. Il est intéressant. Il retrace le tableau de la Révolution. Le désir d'une liberté sans frein ne fut pas l'objet des vœux et des efforts de la nation, elle n'éprouva que le besoin de l'égalité politique. La Révolution ne fut pas une tentative contre la royauté : elle fut une entreprise seulement contre toutes les aristocraties

---

Compagnie les anciens jésuites, les pères du Sacré-Cœur et les paccanarises. Faisant par ailleurs face à la montée de l'antijésuitisme, il préconisa une neutralité absolue à l'égard de la doctrine ultramontaine de La Mennais.

<sup>292</sup> Reboul, chanoine de Limoges, avait été désigné comme directeur des missions diocésaines par Mgr Dubourg sous l'Empire. À partir de 1816, il parcourut seul l'Orléanais, le Blésois et la Beauce, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 276-280.

<sup>293</sup> Où Rondeau prend les *on-dit* pour argent comptant : le court article de la *Chronique religieuse* parle d'un « bruit public ». En réalité, les évêques de France, et le Grand Aumônier à qui il était destiné particulièrement, prirent très mal que le gouvernement ne leur ait pas remis le bref de consultation du 10 novembre 1818. Ce ne fut que le 30 mai 1819 que 40 évêques (rejoints par 9 autres adhérents) signèrent une lettre collective au pape affirmant « leur pleine et entière adhésion aux futures décisions pontificales », J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 334-335.

(contre les privilèges) et les malheurs qui suivirent la Révolution n'ont eu leur cause que dans les résistances, et non dans les mouvements &c. &c.

La Cour de Rome ne recule pas. Tous les Dieux sortirent du Capitole, dit à ce sujet M. de Pradt, mais le Dieu Terme y resta.

**Sinéo de La Tour, jésuite.** Le P. Sinéo de La Tour réside à Sion pour y diriger les missions, et y a la qualité de recteur du collège des jésuites. C'est de cette ville qu'il envoie des missionnaires à Soleure, à Lucerne (où on n'a pas voulu d'eux), à Schwitz. Ses recrues sont des Italiens, des Espagnols et des Calabrais. Soumission aveugle à leurs chefs. *Journal du Commerce* 13 janvier.

**Haller et Wyt, Suisses ultras.** Ce même journal signale au public MM. Haller<sup>294</sup>, professeur à Berne, et Wyt<sup>295</sup>, esprits inquiets qui, quoique protestants, cherchent à révolutionner le Vaudois, conspirer avec des curés catholiques le renversement du pacte social qui unit les cantons suisses, conseiller le rappel des jésuites, le rétablissement des anciens abus, des privilèges...

**Ordre de Saint-Georges et de Saint-Michel en remplacement de celui de Malte.** Le 16 décembre on a célébré à Malte, par une fête brillante, l'établissement d'un nouvel ordre de

---

<sup>294</sup> Karl Ludwig von Haller (1768-1829). Homme politique bernois protestant originaire de Soleure, il combattit la République helvétique et la Révolution avant de s'exiler en Allemagne, puis à Vienne où il travailla pour l'administration (1799-1805). Nommé professeur de droit public à Berne en 1806, censeur (jusqu'en 1809) et vice-recteur de l'académie de Berne, il entra au Grand Conseil de ville en 1810 et au Petit Conseil en 1811. Sous la Restauration, il fut élu au Grand Conseil de la République de Berne (1814) et accéda au Conseil secret de Berne en 1816, année où parut le premier volume de son œuvre maîtresse, *Restauration der Staatswissenschaft* (traduite sous le titre de *Restauration de la science politique*), qui lui valut rapidement une célébrité internationale. Après avoir abandonné l'enseignement en 1817, son activisme politique et des écrits comme son *Traité sur les Cortès espagnoles* (1821) renforcèrent sa réputation de réactionnaire ultra. Sa conversion au catholicisme en 1820 ne fut rendue publique que l'année suivante et eut un écho international. Il fut privé de toutes ses charges par le Grand Conseil bernois (11 juin 1821) et reprit le chemin de l'exil. Il devint en 1824 publiciste attaché au ministère des Affaires étrangères à Paris. Peu après la révolution de juillet 1830, il s'établit à Soleure, où il dirigea la députation ultra au Grand Conseil de 1834 à 1837, tout en cultivant ses relations avec les milieux conservateurs et réactionnaires européens. Rédacteur inlassable de brochures contre le libéralisme, la franc-maçonnerie et la Révolution en général, il ressentit la guerre du Sonderbund, l'État fédéral et les révolutions qui embrasèrent le continent en 1848-1849 comme des défaites personnelles scellant l'échec de toute son œuvre. Dans sa théorie politique, il prend le contre-pied de la doctrine de Rousseau, qui veut que l'État procède d'un libre accord entre individus. Selon lui, l'idée d'égalité, base de la notion de contrat social, est une illusion face à l'inégalité qui est un fait. La domination du fort sur le faible est bien plus conforme à la loi naturelle et à la volonté divine ; tout souverain est un représentant de Dieu et règne par Sa grâce. Programme "fondamentaliste" de la Contre-Révolution et déclaration de guerre à la modernité, cette tentative de légitimation rationaliste de l'Ancien Régime exerça un très fort rayonnement, même s'il ne fut pas durable. Elle influença le romantisme politique (Adam Müller, Achim von Arnim), la conception de l'État des catholiques ultras (Louis de Bonald, Joseph de Maistre), et les idées des conservateurs berlinois postromantiques (cercle chrétien-germanique des frères Gerlach, Frédéric-Guillaume IV). Elle trouva des partisans dans tous les pays d'Europe. Surnommé "le restaurateur", il fut une personnalité d'envergure européenne dont les réflexions stimulèrent presque tous les politiciens, penseurs et publicistes conservateurs de son époque, A. Portmann-Tinguely, « Haller, Karl Ludwig von », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10657.php>, consulté le 3-12-2012.

<sup>295</sup> Peut-être Jean Daniel Wist, pasteur à Saint-Maurice ?

chevalerie créée par le gouvernement anglais, et dont le gouverneur de Malte doit être le Grand Maître...

p. 96. **1819. Janvier.**

Cet ordre est sous l'invocation de Saint-Georges et de Saint-Michel, représentés sur la décoration en forme d'étoile à sept pointes. Le ruban est d'écarlate, liseré de bleu (*Journal du Commerce* 14 janvier).

**Concordat bavarois.** Une assemblée générale des États de Bavière se prépare. Le concordat bavarois avec le Saint-Siège doit être soumis à sa délibération. À la vérité, il est conclu, ratifié et publié, mais il s'agira encore de savoir si sa mise à exécution est possible, puisqu'il faut doter les archevêchés, évêchés, chapitres, séminaires, &c. dont l'estimation approximative est de 15 millions de florins en immeubles. Les demandes du nonce papal et de ses deux adjoints trouvent toujours dans le gouvernement de nombreux adversaires. Il est néanmoins question d'un congrès ecclésiastique.

**Père Lenfant.** L'éditeur des sermons de P. Lenfant est M. Urguel de Saint-Ouen<sup>296</sup>.

**Établissements des jésuites**, v. 57. Suivant une feuille publique d'Italie, les jésuites depuis leur restauration, se trouvent déjà en possession de trois collèges en Piémont, d'un autre à Ferrare, dans les États du pape ; d'une institution comté de Lancastre, en Angleterre ; d'un second institut près de Dublin en Irlande ; d'un collège à Fribourg en Suisse ; enfin de plusieurs établissements à Mexico. Ces faits prouvent que les prédictions de certaines personnes que l'on a cherché à tourner en ridicule ne sont pas dénuées de fondement.

M. Tissot pense qu'ils ont au moins 30 établissements en France<sup>297</sup>. Collège de Sainte-Anne, diocèse de Vannes ; depuis quelque temps ce collège perd dans l'estime publique, a moins de pensionnaires. Celui de Saint-Axeuil [*sic* ; *i.e.* Saint-Acheul], près Amiens, les monarchiques et les ultras y envoient leurs enfants ; un établissement à Montrouge près Paris, &c.&c. (*Journal de Paris*, 6 janvier).

**Vexations des jésuites.** Un journal annonce que les effets des voyageurs qui entrent dans le royaume de Sardaigne sont non seulement assujettis à la visite de la douane, mais encore à celle des agents des jésuites qui leur prennent tous les livres, même le guide des voyageurs, pour les soumettre à la censure d'une commission instituée à cet effet (*Journal de Paris* 9 janvier).

---

<sup>296</sup> D'après le catalogue de la BnF, les sermons du P. Lenfant [*sic*] furent édités en 1818 par l'abbé Marie-Nicolas-Silvestre Guillon.

<sup>297</sup> Estimation tout à fait exagérée, voir *supra* note 246.

p. 97. 1819. Janvier.

**M. Mahé, chanoine de Vannes, est venu à Paris en mai et juin.** M. Mahé, chanoine titulaire de l'église cathédrale de Vannes, un des plus laborieux et savants théologiens de France, des plus zélés défenseurs des vérités concernant la grâce efficace de J.-C., a cru devoir leur rendre ce témoignage authentique de sa foi, en faisant imprimer à ses frais les Dialogues sur la grâce efficace par elle-même (v. p. 53, 70). L'ouvrage ayant été répandu dans le diocèse de Vannes, les jésuites ont jeté feu et flamme : intrigues auprès de M. de Bausset<sup>298</sup>, évêque de Vannes. J'ai su que vers le 15 janvier, trois conseils avaient déjà été tenus à l'évêché au sujet de l'ouvrage. Le temps nous instruira des suites.

N° 463. *L'Ami de la religion*... 16 janvier

**4 concordats.** 4<sup>e</sup> article sur *Les quatre concordats* par l'abbé de Pradt.

**Abbé de La Farge.** p. 462. Nécrologie sur l'abbé de La Farge [sic].

N° 464. *L'Ami de la religion*... 20 janvier

**Séminaires en 1789.** Des séminaires de France avant la Révolution. 160 grands séminaires, le nom des congrégations qui en avaient la direction. L'Oratoire en avait encore 6. 40 petits séminaires.

**Legris Duval.** Le 18 janvier, mort de l'abbé Legris Duval<sup>299</sup>, enterré aux Carmes de Vaugirard.

**Mission.** p. 316. Mission à Quimper.

**L'abbé Morellet.** p. 319. Article sur l'abbé Morellet<sup>300</sup>, membre de l'Académie.

N° 465. *L'Ami de la religion*... 23 janvier

---

<sup>298</sup> Pierre François de Bausset-Roquefort (1757-1828). Originaire de Béziers, il suivit ses études au séminaire de Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre en 1782 par son oncle, évêque de Fréjus. Vicaire général et chanoine d'Orléans en 1786, il refusa le serment et émigra en Angleterre en 1791, puis auprès de son oncle en Italie. Rentré sous le Directoire, il fut nommé chanoine et vicaire général honoraire d'Aix en 1802 et signalé plusieurs fois par Portalis à l'empereur qui le nomma à l'évêché de Vannes en 1807. Il prit ses distances dès le concile de 1811 et accueillit avec faveur la Restauration. Acquéreur en 1810 de l'ancien couvent des Carmes de Sainte-Anne, il y installa un petit séminaire confié aux jésuites dès 1815. Nommé à l'archevêché d'Aix en août 1817, il en prit possession en 1819. Il devint pair de France en 1825, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 61-62 ; L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 667-668.

<sup>299</sup> Voir cahier VIII, note 202.

<sup>300</sup> André Morellet (1727-1819). Originaire de Lyon, il fit ses études chez les jésuites, puis au séminaire des Trente-Trois et enfin à la Sorbonne, en même temps que Loménie de Brienne, Jérôme Champion de Cicé et Turgot. Ami de Diderot, d'Alembert et Malesherbes, l'abbé philosophe contribua à l'*Encyclopédie* et fréquenta les salons de Mesdames du Deffand, de Brienne et Necker. Son esprit mordant lui valut d'être appelé « l'Abbé Mords-les » par Voltaire. Il fut embastillé quelques mois pour avoir attaqué Fréron et sa protectrice, la princesse de Robecq. Élu à l'Académie française en 1785, il participa à la rédaction du *Dictionnaire*. Directeur de l'Académie en 1792, il en sauva les archives durant la Terreur en les cachant chez lui et les remit à l'Institut en 1805. Ruiné par la Révolution, il vécut de traductions d'ouvrages anglais, fut réintégré à l'Académie française en 1803 et devint membre du Corps législatif en 1807. Outre ses ouvrages antérieurs à la Révolution, ceux postérieurs à la Terreur et les nombreuses traductions qu'il a données, il fut l'auteur des *Mémoires inédits de l'abbé Morellet*, publiés à Paris chez Ladvoat en 1821, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1821, t. 30, p. 118-124.



*Opuscules de Fleury. Nouveaux opuscules de l'abbé Fleury.* Editeur feu l'abbé Emery. 1 v. in 12°. 3 fr, 2<sup>e</sup> édition. La 1<sup>ère</sup> parut en 1807, fut suivie quelque temps après de corrections et d'additions. Le rédacteur dans cet article traite mal les jansénistes, ce parti d'opposition qui depuis cent ans cherche à attirer à soi Fleury. En 1723, l'abbé Debonnaire<sup>301</sup>, janséniste, fit imprimer le *Discours* de Fleury sur les libertés de l'Église gallicane, qui fut supprimé par arrêt du Conseil du 9 septembre 1723, à cause de ses notes. En 1763, M. Boucher d'Argis<sup>302</sup>, avocat au parlement de Paris, en donna une nouvelle édition et M. Emery a rétabli le texte du discours d'après le manuscrit de Fleury, qu'il avait eu entre les mains, en 1807, auquel sont joints

p. 98. **1819. Janvier.**

d'autres écrits : 1° *Libertés de l'Église gallicane*. 2° *Autorité du prince sur la religion*. 3° des *Lettres*, des anecdotes sur l'Assemblée de 1682, &c. &c. Dans cette nouvelle édition, les corrections et additions qui parurent comme supplément à la 1<sup>ère</sup> édition, en 74 pages, ont été refondues dans le texte.

**Mission en Suisse.** p. 353. Mission à Schwitz (Suisse) par les pères Gunter<sup>303</sup> [sic] et Neltner<sup>304</sup>, jésuites.

**Jésuites.** Epigramme sur les jésuites.

Les jésuites voguant sur la plaine liquide,

---

<sup>301</sup> Louis de Bonnaire (1679-1752). Né à Ramerupt s/ Aube, oratorien et docteur en Sorbonne, ce théologien janséniste et appelant fit partie du groupe des « antifiguristes » avec Étienne Mignot et Philippe Boidot. Il fut l'auteur, entre autres, du *Parallèle de la morale des jésuites et de celle des payens* (1726), de l'*Examen critique, physique et théologique des convulsions* (1733) et de l'*Essai du nouveau conte de ma mère l'Oye, ou les Enluminures du jeu de la Constitution* (1743). Il donna également une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des notes sur le *Discours sur les libertés de l'église gallicane* de Fleury (1723), M. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1854, t. 5, p. 16-17. Sur sa lecture du figurisme et du millénarisme, voir C. Maire, « La date du « Retour » d'Israël : un enjeu polémique pour les figuristes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Port-Royal et le peuple d'Israël. Chroniques de Port-Royal*, 53, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2004, p. 215-238.

<sup>302</sup> Antoine-Gaspard Boucher d'Argis (1708-1791). Avocat en 1727, conseiller au Conseil souverain de Dombes en 1753, puis au Châtelet de Paris, il a laissé un grand nombre de traités de jurisprudence (sur la nullité de mariage, les gains nuptiaux ou le code rural) et fut le rédacteur de plus de 4000 articles sur le droit dans les volumes III à XVII de l'*Encyclopédie*. Il a également participé au *Dictionnaire* de Moreri. Il lui fut reproché d'avoir altéré le texte du *Discours sur les libertés de l'église gallicane* dans sa nouvelle édition de l'*Institution au droit ecclésiastique* de Fleury (1762-1763).

<sup>303</sup> Beat Günther (1774-1828). Supérieur des jésuites du collège de Sion.

<sup>304</sup> Théodore Neltner (1790-1864). Né à Hagueneau, il fit ses études à Colmar puis à Mayence à partir de 1804. Revenu en Alsace à l'appel de Saurine en 1808, mais trop jeune pour être ordonné, il alla au séminaire de Besançon avant de revenir diriger l'école latine de Rosheim en 1812. Ordonné en 1814, vicaire de la cathédrale en 1814-1815, puis professeur au petit séminaire, ce fut lors d'un voyage à Rome fin 1816 qu'il décida d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Novice à Brigüe en Suisse dès 1817, il enseigna à Fribourg de 1818 à 1825, donnant par ailleurs une mission par an. Devenu recteur du collège de Sion en 1830 et prédicateur de la cathédrale, il partit comme missionnaire à Fribourg en 1837, revint à Sion de 1842 à 1848, puis en Alsace, où il prépara le retour des jésuites encore interdits, de 1848 à 1853. Nommé en Allemagne en 1853, il exerça ses fonctions à Bade puis à Aix-la-Chapelle, B. Vogler, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. 2. L'Alsace*, Paris, Beauchesne, 1987, p. 324-325.

Une gentille Néréïde

Dit à Neptune : « Dieu puissant,

Engloutis dans les flots cette engeance perfide. »

Le dieu répond en souriant :

« Il sont faits pour périr dans un autre élément. »

Extrait de *La Boussole*, tome 1, livr. V<sup>e</sup>, janvier 1819, p. 219.

**Église de Genève.** L'avocat Grenus, chef des puritains genevois, est mort le 9 janvier. v. *Journal du Commerce* 19 janvier. Un nouvel écrit théologico-polémique a paru, par deux ministres contre la doctrine de la Compagnie des pasteurs qui depuis 1725 prêche ouvertement la faculté accordée à chacun par la réformation d'interpréter l'Évangile d'après les lumières de sa raison...

**Église de Bavière.** Les négociations du nonce papal à Munich ne vont pas d'une manière satisfaisante pour la Cour de Rome. On n'y est pas content des prétentions du nonce : l'affaire des dotations des évêchés sera soumise aux Chambres. Il n'y aura pas de congrès ecclésiastique auprès dudit nonce : défense aux évêques de se rendre à Munich sans permission royale. Le nonce depuis deux mois n'a pas encore été admis en audience solennelle. V. *Journal du Commerce* des 19 et 20 janvier.

p. 99. 1819. Janvier.

**Missionnaires français.** Dans la 6<sup>e</sup> livraison du tome 1 de *La Boussole*, article 1<sup>er</sup>, *De la tolérance et des missions*, je suis loin d'approuver ce que le rédacteur dit sur la tolérance, la liberté qu'il donne à un chacun de se faire une religion selon sa raison ; mais ce qu'il dit des missions des prêtres catholiques est assez raisonnable, comme contraire à la Charte, et à raison des troubles que ces prêtres exaltés répandent dans les familles.

**Traits de fanatisme.** L'esprit de persécution se répand dans Paris dans les hospices civils. Dans celui des Ménages, un fait est dénoncé dans la *Bibliothèque historique*. À la fin de janvier, M. Picard, chapelain aux Incurables, a été destitué de sa place par l'administration pour s'être refusé à faire les prières de l'Église pour la sépulture d'une personne décédée qui n'avait pas fait ses Pâques. Mandé par les grands vicaires, il s'est fondé sur le canon du concile de Latran Omnis utriusque sexus<sup>305</sup>.

---

<sup>305</sup> Le canon 21 du 4<sup>e</sup> concile du Latran (1215), « Omnis utriusque sexus fidelis, postquam ad annos discretionis pervenerit, omnia sua solus peccata saltem semel in anno fideliter confiteatur », affirmait l'obligation pour chacun de se confesser une fois atteint « l'âge de raison ». Il fut repris au chapitre 5 de la 14<sup>e</sup> session du concile de Trente, qui imposa l'obligation de se confesser au moins une fois par an à Pâques. Il faut noter que dans le cas relevé par Rondeau, il n'y eut pas refus de sépulture, mais refus des cérémonies solennelles, c.-à-d. de

**Henri IV aux Fribourgeois.** J'ai lu l'*Épître* (en vers) de *Henri IV aux habitants de Fribourg*, contre les jésuites, publiée par un anonyme, avec des notes<sup>306</sup>. Paris. 1818. La poésie en est coulante. Les notes sont instructives, mais l'auteur n'est pas religieux.

N° 466. *L'Ami de la religion*... 27 janvier

**Votes des Conseils des départements.** *Analyse des votes des Conseils des départements, en 1818*<sup>307</sup>, imprimerie royale, in 4° de 196 pages, concernant ce qui intéresse la religion, la morale et l'humanité.

**Maisons de détention.** p. 345. Notice sur les prisons de Saint-Lazare, des Madelonnettes et de la petite Force, occupées par les filles publiques qui ont mérité d'y être renfermées. On y a rétabli les exercices de la religion.

**Petite Église.** p. 346 [i. e. 348]. La Petite Église, ou MM. Blanchard, Gaschet, Vinson, Bucy et leur adhérens convaincus de schisme, en neuf entretiens. Le Mans, 1818, in 8° de 80 pages, par M. l'abbé Julien<sup>308</sup>. À la fin sont des Observations

p. 100. **1819. Janvier.**

sur le dernier ouvrage de M. Mériel-Bucy : Victoire et triomphe complet...

N° 467. *L'Ami de la religion*... 30 janvier

**Orateurs chrétiens.** *Les orateurs chrétiens, ou choix des meilleurs discours...* Ouvrage qui doit composer de 22 à 26 vol. 6 fr le vol...

---

« l'accompagnement & des cérémonies de l'enterrement » qui, d'après le droit canonique selon Durand de Maillane (art. *Sépulture*), n'est justifié que dans trois cas : quand le défunt a été exécuté pour ses crimes ; pour les clercs d'une église interdite ; pour les coupables de vol ou de profanation dans les églises. L'on comprend mieux le qualificatif de *fanatisme* utilisé par Rondeau qui est en plein accord avec le commentaire de Durand de Maillane : « Comme l'on sait que le canon *omnis utriusque sexus* n'est pas tant l'ouvrage du concile de Latran que du pape Innocent III [...], on doit l'entendre relativement aux autres dispositions canoniques qui veulent qu'on ne refuse la sépulture qu'à ceux qui seront évidemment morts hors de l'Église [...] ; d'où l'on doit conclure que lorsqu'un ministre de l'Église refuse au corps d'un catholique la sépulture, sous le prétexte qu'il n'a pas satisfait au devoir pascal, la puissance séculière est en droit de connaître si cette imputation n'est pas abusivement faite [...] Si on laissait là-dessus aux ministres de l'Église un pouvoir arbitraire, & qu'on les crût les seuls maîtres d'appliquer la décision du canon *omnis*... [...], il s'ensuivrait donc qu'on pourrait refuser l'entrée de l'église à un chrétien [qui n'aurait pu communier publiquement à Pâques pour cause de maladie...], une conséquence aussi injuste révolte également la raison & la religion. » P.-T. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique, et de pratique bénéficiale, conféré avec les maximes et la jurisprudence de France*, Lyon, J. Duplain, 1776, t. 5, art. « Sépulture » ; p. 279-288, et particulièrement p. 282. Sur la pratique confessionnelle, voir J. Delumeau, *L'Aveu et le pardon : les difficultés de la confession (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1990.

<sup>306</sup> Par Jean-Pons-Guillaume Viennet (voir cahier XII, note 48).

<sup>307</sup> Publié par le ministère de l'Intérieur, An VIII [1800/1801]-1895. D'après l'analyse donnée par le rédacteur sur les thèmes qui l'intéressaient, les plaintes ou demandes en 1818 portaient essentiellement sur la vacance des sièges épiscopaux, l'état des bâtiments et les besoins des séminaires ou la situation difficile des desservants ; les frères des Écoles chrétiennes, et dans une moindre mesure les écoles mutuelles, demandés pour relancer l'enseignement primaire ; les hospices et l'immense œuvre caritative à mettre en marche, *ARR*, t. XVIII, mercredi 27 janvier 1819, n° 466, p. 337-344.

<sup>308</sup> L'article de *L'Ami de la religion* indique effectivement l'abbé Julien comme auteur, mais il est attribué à François Chevallier, abbé du Mans, par la BnF.

Le 1<sup>er</sup> vol. a paru. Le rédacteur n'approuve pas le plan de l'ouvrage inséré dans le prospectus, voudrait qu'on n'y insérât rien de Massillon et du P. Bourdaloue, dont les sermons pour chacun des deux forment 26 vol., ni de Bossuet<sup>309</sup>.

**Le P. Lejeune.** Le Père aveugle est Jean Lejeune<sup>310</sup>, oratorien, mort en 1672.

**Sermons de Cambacérès.** *Les sermons de l'abbé Jean Jacques Cambacérès*[sic ; i. e. Étienne-François]<sup>311</sup>, oncle du cardinal, forment trois vol. imprimés en 1781. Il était chanoine et archidiacre de Montpellier, et est mort le 6 novembre 1802. Son neveu, archevêque de Rouen, n'a laissé aucun sermons.

MM. Levée, Vergier et un anonyme sont les éditeurs de cette collection. Picot se plaint de n'y voir aucun ecclésiastique.

**Mission à l'Île Bourbon.** p. 359. *Lettre sur la mission de l'Île Bourbon.*

**Mort de l'évêque d'Autun.** Le 25 janvier est mort à Autun Fabien Sébastien Imberties, évêque de cette ville, né à Cahors le 25 février 1739, sacré le 8 décembre 1805, pour succéder à M. de Fontanges.

**Église de Naples.** p. 361. Le royaume de Naples avait anciennement 147 sièges ; d'après le concordat il en a 91, dont 20 archevêchés et 58 évêchés, et en Sicile 3 archevêchés et onze évêchés.

**Mort de l'évêque de Mayence.** p. 366. Nécrologie. Éloge funèbre de Joseph-Louis Colmar, né à Strasbourg le 22 juin 1760, nommé à l'évêché de Mayence en juillet 1802 et sacré à Paris le 24 août, et installé à Mayence le 3 octobre de la même année. Il est décédé le 15 décembre 1818 à 6 h du soir.

---

<sup>309</sup> À la lecture de l'article en question, la mauvaise foi de notre auteur est de nouveau surprise : le rédacteur n'entend pas évacuer « nos premiers orateurs, dont les œuvres se trouvent d'ailleurs dans toutes les mains », mais suggère que le volume seul des œuvres de Massillon, Bourdaloue et Bossuet augmenterait considérablement un travail d'édition qui imposerait par ailleurs d'opérer un choix dans leurs sermons. Or « quel sera l'éditeur assez confiant ou d'un goût assez sûr pour discerner parmi leurs discours ceux qui doivent figurer dans le recueil, et ceux qui méritent d'en être rejetés » ? Il semble plutôt de l'avis du cardinal Maury qui, lorsqu'il était encore abbé, avait envisagé un recueil des « orateurs de second ordre » qui « quoique dans un rang inférieur, ont paru avec honneur dans la chaire ». En outre, le rédacteur s'inquiète de l'absence d'ecclésiastique dans l'équipe chargée de cette entreprise éditoriale ambitieuse (c'est un spécialiste de Cicéron qui est chargé de l'analyse des discours) : « Le talent qui sert à bien apprécier Cicéron, n'est pas le même qui apprend à bien juger nos prédicateurs ; il ne faut pas seulement pour cela connaître les règnes de l'art oratoire, il faut de plus connaître la religion, en avoir étudié la doctrine, en goûter la morale, être accoutumé à son langage », *ARR*, t. XVIII, mercredi 27 janvier 1819, n° 467, p. 353-358.

<sup>310</sup> *Le Missionnaire de l'Oratoire, ou Sermons pour les advents, caresmes et festes de l'année... par le P. Le Jeune, dit le P. aveugle* par Jean Lejeune (?-1672). Oratorien, il prêcha dans tout le Limousin durant vingt ans et connut un succès remarquable dans les campagnes.

<sup>311</sup> Étienne-François de Cambacérès (1721-1802). Oncle de Jean-Jacques Régis dont il fut le précepteur, et d'Étienne-Hubert, cardinal. Archidiacre de Montpellier, connu pour ses talents de prédicateur, il dénonça devant Louis XV les dérèglements dont la Cour donnait l'exemple. Confesseur du duc d'Orléans durant de nombreuses années, ce fut lui qui introduisit le futur archichancelier dans le cercle des intimes de la famille d'Orléans. Il a laissé trois volumes de sermons.

Ouvrages de l'abbé Boyer. Dissertation sur la réception du concile de Trente dans l'Église de France, à la suite de l'Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage, par M. Boyer.

p. 101. **1819. Janvier.**

N° 468. *L'Ami de la religion...* 3 février

V.n° 445 et 457, p. 55 et 87. **Daunou.** *Essai historique sur la puissance temporelle des papes...* par Daunou. 3<sup>e</sup> et dernier article<sup>312</sup>.

**Sur la tolérance.** p. 378. Le 31 janvier M. Frayssinous a prêché sur la tolérance, qu'il a distinguée en trois sortes : la tolérance chrétienne, la tolérance politique et la tolérance philosophique.

**Legs aux hospices.** p. 379. État des legs et donations faites aux hospices depuis 1814 et 1818 inclusivement.

**Nomination des évêques.** p. 380. Sir John Throckmorton<sup>313</sup>, baronnet catholique anglais, qui vient de mourir, a fait imprimer en 1792 une Lettre sur la nomination des évêques, qui fut censurée par les vicaires apostoliques.

**Mission à Toulouse.** Le 10 janvier a commencé une mission à Toulouse.

---

<sup>312</sup> Tout au long des trois articles consacrés à l'ouvrage de Daunou, le rédacteur ironise aisément sur la partialité de l'auteur avant de conclure par un nouveau parallèle avec la Terreur : « L'auteur y prend un ton moqueur et insultant. Il interpelle le pape avec la plus indécente familiarité ; il sourit à sa disgrâce ; il ne peut dissimuler sa joie de la chute du trône pontifical [...]. Vous croiriez entendre quelque conventionnel, nourri de la doctrine et du langage des clubs, apostrophant un souverain dans le style de 1793. De même M. D. interroge Pie VII, lui reproche directement, et dans les termes les plus durs, ses prétendus écarts ; lui donne des conseils sur ses devoirs : peu s'en faut qu'il ne le tutoie. Il veut lui apprendre l'esprit de l'Évangile, et il lui prêche la religion à sa manière. Cela [...] montre surtout à quel excès peut porter la haine contre la religion dans un prêtre qui s'est fait adepte de la Révolution, et champion de la philosophie », *ARR*, t. XVIII, mercredi 3 février 1819, n° 468, p. 369-378.

<sup>313</sup> John Courtenay Throckmorton, 5<sup>e</sup> baronnet de Coughton (1753-1819). Catholique anglais appartenant à l'aile patriotique, un peu anticléricale et antiromaine, du catholicisme anglais nommée 'Cisalpine', il appela à l'élection des évêques dans trois *Lettres* au début des années 1790, en opposition au système en vigueur des vicaires apostoliques et de la nomination directe par le pape, système qui ouvrait selon lui la voie à l'intervention constante de Rome dans les affaires des catholiques anglais. Il fut dénoncé après la parution de la seconde lettre et la réédition de la première dans une lettre pastorale commune des quatre vicaires apostoliques : *Ecclesiastical Democracy Detected* (1793). L'auteur de cette lettre était en réalité John Milner (voir cahier XI, note 77), alors en charge de Winchester et futur vicaire apostolique (1803), qui condamna comme pernicieuses les erreurs de Throckmorton, ramenant le divin à un simple système de gouvernement spirituel et privant les pasteurs de leur seule autorité. Ces propositions « prétendument démocratiques » ne pouvaient que détruire l'Église catholique anglaise en l'amenant sur la voie tracée par la France depuis 1789, celle du schisme. Voir *A Letter Addressed to the Catholic Clergy of England, on the Appointment of Bishops. By a Layman*, London, 1790 ; *A Second Letter Addressed to the Catholic Clergy of England, on the Appointment of Bishops. In which the Objections to the First Letter are Answered*, London, 1791 ; *A Letter Addressed to the Catholic Clergy of England, on the Appointment of Bishops. To which are added Further Considerations on the Same Subject, and on the conduct of the English Catholics from the Reign of Elisabeth to the Present Time*, London, 1792 ; P. Marshall, *Catholic Gentry in English Society : The Throckmortons of Coughton from Reformation to Emancipation*, Farnham, Ashgate Publishing, 2009, p. 213-216.

*Les ministres de Zurich déistes.* Le clergé protestant de Zurich partage les sentiments de celui de Genève sur la liberté d'un chacun d'interpréter l'Écriture Sainte dans son sens...

*Jésuites.* Dans la lettre 2<sup>e</sup> du tome VI des *Lettres normandes*<sup>314</sup>, du 26 janvier 1819, p. 62, est le prospectus d'un ouvrage ayant pour titre : Bibliothèque monarchique et religieuse par un jésuite. J'ai regardé ce prospectus comme une fiction ingénieuse de l'éditeur des *Lettres* pour décrier les jésuites ; mais il dit qu'un exemplaire lui est tombé entre les mains, et l'on m'a assuré que ce prospectus est réellement imprimé. Si le fait est vrai, c'est le comble du délire<sup>315</sup>.

---

<sup>314</sup> Recueil de tendance libérale, à parution trop irrégulière pour être considéré comme un journal, rédigé par Léon Thiéssé (1793-1854) qui collabora également au *Diable boiteux*, au *Mercure* et au *Constitutionnel* et édita les *Victoires de l'armée française* (1819, 7 vol.) et les *Débats de la Convention* (1828, 5 vol.). Les *Lettres Normandes* parurent de septembre 1817 à septembre 1820, C.-M. Des Granges, *La Presse littéraire sous la Restauration, op. cit.*, p. 57-60.

<sup>315</sup> L'introduction dudit prospectus situe immédiatement son auteur présumé dans le paysage politique : « Lorsque les saines doctrines en politique, en morale, en littérature, sont de toutes parts l'objet du plus déplorable abandon ; lorsque les hommes, annoncés d'avance par l'apôtre s. Paul, ne connaissent plus aucun frein, nomment despotisme l'antique monarchie d'Espagne et de France, nomment intolérance l'observation des principes de la trois fois sainte inquisition, osent réclamer sous le nom de liberté des cultes le monopole de l'incrédulité ; lorsque la cour de Rome, établie par Dieu lui-même, [...] est en proie aux risées indécentes d'une génération perverse ; lorsqu'on abreuve la docte et si utile compagnie de Jésus des plus outrageantes calomnies, il est plus que temps d'opposer à ce débordement des digues puissantes, de faire marcher les prédications des amis de la religion de front avec les foudres du Vatican ; il est plus que temps de remettre en honneur les doctrines qui ont pendant des siècles assuré la soumission aveugle des trônes aux vicaires de J.-C., et l'obéissance passive du peuple pour les trônes. » L'outrance du texte fit même douter de son authenticité Rondeau, pourtant disposé à tout attendre des jésuites. Malgré les affirmations du rédacteur, nous n'avons trouvé aucune trace, ni du prospectus, ni de l'ouvrage annoncé. Certains passages exposent une lecture de la Révolution en regard de la Restauration tout à fait vraisemblable : « C'est ainsi que, dans notre temps, si s. Louis II [sic] eût déployé une salutaire rigueur contre des novateurs politiques, si l'assemblée dite constituante eût été privée du feu et de l'eau, si les citoyens accusés d'avoir lu Rousseau et Voltaire eussent été soudainement foudroyés, nous n'aurions eu ni le serment des prêtres, ni les émigrations des nobles. Ce que nous n'aurions point eu, surtout, ce sont ces doctrines prétendues libérales qui ruinent la maison de Dieu, et sont devenues la maladie contagieuse, la peste, le typhus de l'époque présente. » D'autres extraits, comme : « On donnera des exemplaires gratuits aux pauvres qui apporteront des billets de confession », laissent franchement penser qu'il s'agissait d'un faux document rassemblant, en les outrant, les principaux arguments de l'ultracisme. Enfin, les divers ouvrages annoncés sont soit inexistantes, soit présentés sous des titres trafiqués et tendancieux comme la *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, de l'abbé Jean Novi de Caveyrac (1713-1782), présentée sous le titre de *Réflexions sur les bienheureux jours de la Saint-Barthélemy, et des vêpres Siciliennes*. Ce prospectus fut également reproduit dans *La Macédoine libérale ou Faits, évènements, récits, anecdotes, saillies naïvetés, maximes, contes, fables, épigrammes, chansons, ... extraits des journaux, écrits semi-périodiques, brochures et ouvrages publiés depuis six ans*, Paris, Mongie, 1819, p. 131-140.

## INDEX DES NOMS CITÉS DANS LE VOLUME 3

- Abelly, Louis, **309**  
 Achard, Jean-Baptiste, 265  
 Adélaïde de France, **426**  
 Adry, Jean-Félicissime, **310**  
 Agier, Pierre Jean, **190**, 412, 438, 456, 485  
 Agoult de Bonneval, Charles César Louis d', **16**  
 Aguiar, marquis d' *Voir* Portugal e Castro, Fernando José de  
 Aignan, Étienne, **303**, 319, 323, 335  
 Aiguillon, Emmanuel Armand de Vignerot du Plessis, duc d', **430**, 435  
 Albertini, 101  
 Albertini (évêque de Gondar), 92  
 Aldini, Antonio, **162**  
 Alembert, Jean le Rond d', 98, **345**  
 Alexandre Ier Pavlovitch, **24**, 183, 445  
 Alexandre VII, **194**  
 Alexandre VIII, **350**  
 Alexandre, Noël, **482**  
 Allègre, Paolo Lamberto D', 427  
 Amar du Rivier, Jean-Augustin, **89**  
 Amelot, Sébastien-Michel, **42**  
 Amey, François Pierre Joseph, **117**  
 André, Claude, **17**, 399, 406  
 Angelini, Gaetano, 39  
 Anglade, François d', **225**  
 Anglès, Jules Jean-Baptiste, **76**  
 Angoulême, duc de *Voir* Artois, Louis-Antoine d'  
 Angoulême, duchesse d' *Voir* Marie-Thérèse de France  
 Ankwicz, Andrzej Alojzy, **56**  
 Anspach, Isaac Salomon, **461**  
 Antonelli, Leonardo, **476**  
 Apponyi, Anton, **206**  
 Arbaud-Jouques, Joseph Charles André, **338**  
 Arezzo, Tommaso, **34**, 102  
 Argenson, Antoine-René de Voyer de Paulmy, marquis d', **77**  
 Arius, **395**  
 Arnauld d'Andilly, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, **326**  
 Arnauld, Antoine, **367**, 452  
 Arquillière, François, **437**, 445  
 Arregger, Viktor Josef Augustin Hermenegild, **451**  
 Artaud de Montor, Alexis-François, **41**  
 Artois, Charles Ferdinand d', 64  
 Artois, Louis-Antoine d', 35, **73**, 207  
 Arvisenet, Claude d', **445**  
 Astros, Paul-Thérèse-David d', 10, 18, 71, 76, 85, 113, 116, 118, 120, 156, 206, 212, 411, 416  
 Auger, Jean-François, **265**  
 Augustin (saint), 327  
 Bacalon, Louis, **366**  
 Bade, Charles II de, 290, 308, 356, 358, 379  
 Baillet, Paul Félix, 136, 432  
 Bailly, Luc-Jean-Baptiste, **287**  
 Baldi, Francesco Antonio, **45**  
 Barbaroux, Giuseppe, **207**  
 Barbier, 118  
 Barral, François-Octave de, **289**  
 Barral, Louis Mathias de, 15, 72, 127, 148, 149, 169, 170, 219, 287  
 Barret, Jean Arnold, **82**  
 Barruel, Augustin de, **328**, 351, 357, 449  
 Basset, Philippe, **461**  
 Baston, André-Guillaume-René, 27  
 Baudre de Bavent, Charles-François-Louis de, **67**, 141, 143, 144, 311  
 Bausset-Roquefort, Louis-François de, **23**, 35, 87, 121, 140, 151, 259, 268, 319, 350  
 Bausset-Roquefort, Pierre François de, **488**  
 Bayanne, Alphonse-Hubert de Lattier de, 15, 148, 384  
 Beaucamp, abbé, **477**  
 Beauharnais de Miramion, Marie de, **448**  
 Beauharnais, Eugène de, 104  
 Beauharnais, Joséphine de, **288**  
 Beaumont du Repaire, Christophe de, 305, 378  
 Becherel, François, **141**, 152  
 Becquey, François Louis, **234**  
 Becquey, Sophie Marguerite, **234**  
 Bellegarde, Heinrich de, **84**  
 Belli, Michele, **64**  
 Belloy, Jean-Baptiste de, 450

Belmas, Louis, 145, 272, 324, 458  
 Benaben, Jean-Claude-Gauthier-Louis de, **304**  
 Benoît XIII, **281**, 322  
 Benoît XIV, **121**, 418  
 Bentick, William Henry *Voir* Cavendish-Bentinck, William Henry  
 Berchoux, Joseph de, **88**  
 Bernardi, Joseph Elzéar Dominique de, **304**  
 Bernis, cardinal de *Voir* Pierre de Bernis, François de  
 Berruyer, Isaac Joseph, **185**, 286, 348  
 Bérulle, Pierre de, **339**  
 Berville, Albin de, **403**  
 Besnard, François Guillaume, **114**  
 Bessuéjols de Roquelaure, Jean-Armand de, **312**, 314  
 Bétemps, Jean-François, **253**, 284  
 Bétend (abbé) *Voir* Bétemps, Jean-François  
 Béthizy, Henri Benoît Jules de, **36**, 42, 245  
 Bettini, Gioacchino, **45**  
 Beugnot, Jacques Claude, **189**  
 Bigex, François-Marie, **435**  
 Bigot de Préameneu, Félix-Julien-Jean, 131, 147  
 Bilcher, 401  
 Billardon de Sauvigny, Étienne-Louis, **399**  
 Billequez, Jean-Claude, **408**  
 Bizet, Charles, **154**  
 Blacas d'Aulps, Pierre Louis Jean Casimir de, **223**, 233, 369, 427  
 Blanchard, Pierre-Louis, **356**, 392, 426, 491  
 Blangy, Bon Henri Pierre Levicomte, comte de, **188**  
 Blonde, André, **379**  
 Blücher, Gebhard Leberecht von, **38**  
 Boindin, Nicolas, **274**  
 Boisgelin, Jean de Dieu Raymond de, **287**  
 Boismont, Nicolas Thyrel de, **484**, 485  
 Boissard, Georges-David-Frédéric, **286**  
 Bombelles, Marc Marie de, **204**  
 Bonald, Louis-Gabriel-Ambroise de, 307, 327, 360, 422, 457  
 Bonald, Louis-Jacques-Maurice de, **30**  
 Bonaparte, Caroline, **288**  
 Bonaparte, Joseph, 19  
 Bonaparte, Louis, **58**  
 Bonaparte, Lucien, **132**, 144, 149  
 Bonaparte, Marie-Anne dite Éliisa, 149  
 Bonaparte, Marie-Letizia, 29, 149  
 Bonchamps, Charles Melchior Artus de, **338**  
 Bonhomme de La Prade, Marie-Joseph de, **51**, 380  
 Bonnac, Jean-Louis *Voir* Usson de Bonac, Jean-Louis d'  
 Bonnaire, Louis de, **489**  
 Bonnay, Charles François de, **189**  
 Bonnevie, Pierre Étienne de, **38**  
 Borach Lévy, **262**  
 Borde, Jean-Louis, **136**  
 Borderies, Jean-François-Étienne, **266**, 289  
 Bossu, Pierre Louis, 181  
 Bossuet, Jacques-Bénigne, 22, 98, 152, 237, 271, 279, 335, 345, 353, 382, 446, 476, 492  
 Boucher d'Argis, Antoine-Gaspard, **489**  
 Bougerel, Joseph, **472**  
 Boulogne, Étienne Antoine de, 17, 29, 46, 85, 210, 229, 234, 264, 266, 349, 369, 391, 396, 397  
 Bourbon, Bathilde d'Orléans, duchesse de, **56**  
 Bourbon-Condé, Louis V Joseph de, **328**, 338, 340, 346  
 Bourbon-Condé, Louise-Adélaïde de, **56**, 169, 178  
 Bourbon-Parme, Marie-Antoinette de, **182**  
 Bourbon-Siciles, Marie-Caroline de, 204  
 Bourdaloue, Louis, 492  
 Bourgin, 198  
 Bourgoing, Charles, 242  
 Bouricino, 163  
 Bourlet de Vauxcelles, Simon-Jérôme, **397**  
 Bourlier, Jean-Baptiste, 16  
 Bourrit, Charles, **461**  
 Bovet, François de, **26**, 43, 224  
 Boyer, Jean-Joseph, **236**  
 Boyer, Pierre, **477**  
 Boyer, Pierre-Denis, **250**, 282, 291, 301, 305, 493  
 Brancadoro, Cesare, **44**, 219  
 Bréau, Jean-Baptiste *Voir* Giblot de Bréau, Jean-Baptiste Meginne Onésime  
 Breteuil, Achille Charles Stanislas Émile Le Tonnelier, comte de, **213**  
 Brias, Jacques-Théodore de, **351**



Bridou, Louis, **308**, 340, 391, 433  
 Broglie, Maurice-Jean-Madeleine de, 17, 18, 28, 39, 149, 154, 160, 249, 261, 263, 275  
 Brosse, 143  
 Broyer, Pierre-Antoine, **384**  
 Bruant, Michel, 227  
 Bruillard, Philibert de, 402  
 Brzozowski, Thaddeus, **50**  
 Bury, Richard de, **296**  
 Bus, César de, **193**, 438  
 Butler, Charles, **299**, 348  
 Cabanis, Pierre Jean Georges, **422**  
 Cadoudal, Georges, **35**  
 Cadrin, 413  
 Caffarelli, Jean-Baptiste-Marie, **91**  
 Caffort, Gabriel Zacharie, 356  
 Cagny, Nicolas de, **71**, 118  
 Cahouet, 364  
 Cahuzac de Caux, Sébastien-Charles-Philibert de Roger de, **36**, 42, 177  
 Cambacérès, Étienne-François de, **492**  
 Cambacérès, Étienne-Hubert de, 144, 149, 183, 361, 443  
 Cambon, François Maris Augustin Joseph de, **151**  
 Campanelli, Camillo, **102**  
 Camus, Jean Denis François, 10, 14  
 Canali, Francesco, **64**  
 Caprara, Giovanni Battista, 247  
 Caracciolo, Diego Innico, **337**  
 Carafa di Traetto, Francesco, **436**  
 Cardonnel, Pierre Salvi Félix, chevalier de, **189**  
 Carnot, Lazare Nicolas Marguerite, **148**, 150  
 Carron, Guy-Toussaint-Julien, **41**, 251  
 Castiglione, Giovanni, **110**  
 Castle-Hill, Charles Colbert de Seignelay de, **245**  
 Castlereagh, Lord *Voir* Stewart, Robert, 2e marquis de Londonderry  
 Catherine II de Russie, 183  
 Cavalchini, Francesco Guidobono, 45, 107  
 Cavendish-Bentinck, William Henry, **93**, 109, 111  
 Caylus, Charles Daniel Gabriel de Pestel de Levis de, 192  
 Cazotte, Jacques, **222**  
 Chabot, Jean-Baptiste de, **16**  
 Chabrol de Crouzol, Christophe de, **470**  
 Champagne, Catherine de Sainte-Suzanne de, **235**  
 Champion de Cicé, Jean-Baptiste-Marie, **192**  
 Champion de Cicé, Jérôme-Marie, 20  
 Chantal, Jeanne-Françoise de Frémyot de, **325**  
 Chappuis, Pierre-Joseph, **386**  
 Charlemagne, 420  
 Charles III d'Espagne, **371**  
 Charles X, 17, 18, 24, 63, 68, 72, 76, 79, 122, 143  
 Charles-Emmanuel IV de Sardaigne, **111**, 112  
 Charrier de La Roche, Louis, 15, 91, 134, 197, 214, 466  
 Chateaubriand, François-René de, **37**, 189  
 Chauveau, P. M., 338  
 Chauvigny de Blot, Alexandre-Henri de, **245**  
 Chevalier du Tibre *Voir* Pasero da Corneliano, Carlo  
 Chilleau, Jean-Baptiste du, **42**, 187, 340  
 Chilpéric III, 421  
 Choiseul d'Aillecourt, Gaspard-Marie-Victor de, **296**  
 Christine de Suède, **452**  
 Ciamberlani, Luigi, **58**, 103, 104, 256, 455  
 Ciappa, Dimo, **425**  
 Cipriani, Francesco Maria, **64**  
 Circello, marquis de *Voir* Di Somma, Tommaso  
 Clarke, Adam, **47**  
 Clausel de Montals, Claude-Hippolyte, **261**, 272, 279, 282, 284, 294, 304, 333, 349, 358, 438  
 Clément XI, 152, 298  
 Clément XIII, 430  
 Clément XIV, **121**, 202, 430, 434, 435, 436  
 Clément, Augustin-Jean-Charles, 430  
 Clermont-Lodève de Sainte-Croix, Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem de, **397**  
 Clermont-Tonnerre, Anne-Antoine-Jules de, **15**, 458  
 Clorivière, Pierre de, **133**  
 Clotaire II, 420  
 Collet, Pierre, **309**, 406

Collicola, Francesco, 33  
 Collin, Jean, **79**  
 Colloredo von Wallsee und Mels, Jérôme  
   Joseph Franz de Paula, **432**  
 Colmar, Joseph-Louis, **475**, 492  
 Condé, prince de *Voir* Bourbon-Condé,  
   Louis V Joseph de  
 Condorcet, Marie Jean Antoine Nicolas de  
   Caritat, marquis de, **346**  
 Connolly, John, **385**  
 Consalvi, Ercole, **29**, 47, 51, 54, 56, 90,  
   132, 134, 136, 162, 164, 168, 182, 216,  
   219, 231, 279, 281, 291, 376, 400, 427,  
   459  
 Constant de Rebecque, Benjamin, **18**, 270,  
   303  
 Constant, André, 8  
 Corbin, 138  
 Corbin, Jean-Pierre, **53**  
 Cordelli, Louis, 393  
 Corgne, Pierre, **354**  
 Cortois de Pressigny, Gabriel, **30**, 41, 55,  
   137, 206, 220, 228, 242  
 Cottret, Pierre-Marie, 171  
 Cottu, Charles, **192**  
 Coucy, Jean-Charles de, **43**, 49, 231, 244,  
   245, 423  
 Coulon, Claude Antoine, **175**  
 Cramer, Jean-Jacques, **256**  
 Crépu, Marie-Alexandre, **304**  
 Crivelli, Carlo, **262**  
 Cuesta y Torre, Antonio de la, **343**  
 Cusson, Jean-Baptiste, **381**  
 Cussy, Thomas-François de, 46  
 Da Silva, Joseph, 166  
 Daire, Jean-François Firmin, **398**  
 Dalberg, Karl Theodor Anton Maria von,  
   62, 90, 108, 218, 220, 243, 344, 370  
 Daléas, Jean, **352**, 364, 378, 381, 391  
 Dallas, Charles Robert, **267**  
 Damiens, Robert François, **129**  
 Dangeau, Philippe de Courcillon, marquis  
   de, **367**  
 Danglade, François *Voir* Anglade, François  
   d'  
 Dankesreither, Johann Nepomuk von, **239**  
 Darret, Joseph-Vincent de, 234  
 Daunou, Pierre Claude François, **347**, 361,  
   451, 475, 493  
 De Gregorio, Emanuele, **9**, 18, 42, 102  
 Debaussaz, Martin, **169**  
 Debortier, Claude, 79, 411, 416, 456, 479,  
   485  
 Decazes, Élie Louis, **214**  
 Degola, Eustache, 11, 13, 427  
 Dejean, François-André, 31  
 Delaitre, Jean-François Marie, **214**  
 Delille, Jacques, **439**  
 Della Somaglia, Giulio Maria, **34**, 44, 62,  
   102, 132  
 Della Torre, Giacinto, 10  
 Delpech de Lestang, Marie, **447**  
 Des Monstiers de Mérinville, René, **15**  
 Des Vaulx, Nicolas-Jacques, **267**  
 Desbois de Rochefort, Éléonor-Marie, **8**,  
   396, 398  
 Desgrange, Michel, **253**  
 Deshayes, Gabriel, **35**  
 Desjardins, Philippe-Jean-Louis, 227  
 Desmares, Jean-Louis, 269, 341  
 Desmazure, Pierre-Claude, **24**, 167  
 Despaulx, Raymond, **424**  
 Dessalles, Geneviève, **413**  
 Di Chiara, Stefano, **167**  
 Di Pietro, Michele, 10, 19, 34, 44, 83, 102  
 Di Somma, Tommaso, **187**, 227  
 Diderot, Denis, 392, 422  
 Dillon, Arthur-Richard, **245**  
 Dillon, Royer-Henri, **272**, 279, 282, 289,  
   349, 351, 438  
 Donche, Louis, **55**, 352  
 Dongen, Adrianus van, **131**  
 Donnadieu, Gabriel, **295**  
 Doria Pamphili, Giuseppe Maria, 21, 41,  
   62, 191  
 Dorlodot, Charles-François, **68**, 183  
 Dorsanne, Antoine, **472**  
 Doublet, Pierre, **264**, 349, 391, 457  
 Dronchat, Jean-François, **305**  
 Droste zu Vischering, Kaspar Max, 238  
 Du Marsais, César Chesneau, **274**, 453  
 Du Pin, Louis Ellies *Voir* Ellies, Louis Du  
   Pin  
 Dubois, Jean-Jacques, 78, 113, 118, 146,  
   152  
 Dubois-Bergeron, P., **186**, 258  
 Dubourg, Jean-Marie-Philippe, **300**, 313,  
   324, 346, 400  
 Dubourg, Louis-Guillaume-Valentin, **339**  
 Duby, Jean-Louis, **461**

Duclaux, Antoine du Puget, 10  
 Dufour de Pradt, Dominique-Georges-  
 Frédéric de Riom de Prohliac, 15, 76,  
 83, 152, 153, 174, 175, 217, 222, 437,  
 469, 473, 479, 482, 485, 488  
 Dufrénoy, Adélaïde-Gillette Billet, **277**  
 Dufresse, Louis Gabriel Taurin, **238**  
 Dugnagni, Antonio, 9, 448, 467  
 Dumas, Hilaire, **299**  
 Dumoulin, Évariste, **303**  
 Dunan, Pierre, **321**  
 Dupac de Bellegarde, Gabriel, **192**  
 Dupin, André Marie Jean Jacques, **322**  
 Dupont de Poursat, Pierre, **16**  
 Duquesne, Arnaud Bernard d'Icard, **378**  
 Durand, Antoine-Emmanuel, **408**, 456  
 Duras, Claire Louisa Rose Bonne,  
 duchesse de, **181**  
 Duthozet, Joseph, 115  
 Dutrieu, 138  
 Duvergier de Hauranne, Jean-Marie, **259**  
 Duvoisin, Jean-Baptiste, 131, 333  
 Duwalk de Dampierre, Charles Antoine  
 Henri, 113  
 Dye de Gaudry, Pierre-François, **11**  
 Eckard, Jean, **463**  
 Edgeworth de Firmont, Henry Essex, **174**,  
 323, 384  
 Élisabeth, Élisabeth Philippine Marie  
 Hélène de France, dite Madame, **348**  
 Ellies, Louis Du Pin, **271**, 345  
 Émery, Jacques André, 54, 489  
 Empaytaz, Henri-Louis, **262**, 395  
 Enfantin, Barthélemy-Louis, **471**  
 Enoch, Étienne Célestin, **474**  
 Eon de Cély, Laurent Michel, **173**  
 Épernon, Bernard de Nogaret de La  
 Valette, duc d', **123**  
 Espinassous, Antoine Aimé Chapel d', **236**  
 Esterhazy de Galantha, Paul-Antoine, **58**  
 Étienne, Charles-Guillaume, **303**  
 Eugène III, 422  
 Fabre d'Olivet, Antoine, **276**  
 Fabre, Jean-Claude, **437**  
 Fabry, Pierre Marc Antoine Bruno, **189**  
 Fagel, abbé, 478  
 Fallot de Beaumont, Étienne-André-  
 François, 16, 20  
 Fautoas, Pierre-Paul de, **16**  
 Fayet, Jean-Jacques, **330**, 341, 423, 438,  
 483  
 Febronius, Justinus, **300**  
 Fégely d'Autigny, François Nicolas Joseph  
 Bruno de, **444**  
 Feller, François-Xavier de, **269**, 477  
 Fénelon, François de Salignac de La  
 Mothe, **259**, 299, 351  
 Ferdinand Ier des Deux-Siciles, **50**, 75,  
 306, 311, 322, 337, 381  
 Ferdinand III de Toscane, **108**, 109, 159,  
 194  
 Ferdinand VII, **32**, 64, 84, 90, 105, 111,  
 153, 169, 179, 185, 342, 472  
 Fernbach, Laurent, **144**  
 Ferris, Richard, **105**  
 Fesch, Joseph, 15, 29, 131, 149, 152, 155,  
 157  
 Fiard, Jean-Baptiste, **439**  
 Fichte, Johann Gottlieb, **365**  
 Fiévée, Joseph, **268**, 273, 295, 314  
 Filippot, 462, 464  
 Firmian, Leopold Maximilian von, **432**  
 Fischer, Emanuel Friedrich von, **409**  
 Fitz-Patrick, 196  
 Flaget, Benoît-Joseph, **339**  
 Flamarens *Voir* Grossoles de Flamarens,  
 Emmanuel-Louis de  
 Fléchier, Valentin Esprit, **335**  
 Fleuriel, **220**, 233, 238  
 Fleury, Claude, 436, 489  
 Fleury, Jacques Pierre, **225**, 230, 236, 243  
 Fontana, Francesco Luigi, 9, 42, 45, 170  
 Fontanes, Jean-Pierre Louis de, 63, 127  
 Fonte y Hernández Miravete, Pedro José  
 de, **102**  
 Forbin-Janson, Charles Auguste Marie  
 Joseph de, **156**, 240, 366, 390, 393, 475  
 Fortis, Louis, **484**  
 Fouché, Joseph, 19  
 Fourier, Pierre, **483**  
 Fournier, **174**  
 François Ier, 355  
 François Ier d'Autriche, 63, 166, 171, 184,  
 191, 209, 228, 237, 239, 348  
 François II roi des Romains *Voir* François  
 Ier d'Autriche  
 François IV de Modène, **165**  
 Frayssinous, Denis Antoine Luc, 72, 91,  
 160, 186, 209, 217, 243, 266, 268, 273,

275, 278, 279, 280, 283, 284, 304, 310,  
 314, 319, 323, 332, 338, 346, 360, 405,  
 493  
 Frédéric Guillaume Ier de Wurtemberg,  
 178, 228  
 Frédéric II de Prusse, 232  
 Frédéric-Auguste Ier de Saxe, **315**  
 Frédéric-Guillaume III de Prusse, **171**, 232  
 Frei, 370  
 Gabrielli, Giulio, 19, 21, 44  
 Gaillard, Gabriel-Henri, **476**  
 Gaisruck, Karl Kajetan von, **209**, 427  
 Galiani, Ferdinand, **413**  
 Gallardon *Voir* Martin de Gallardon,  
 Thomas-Ignace Martin dit  
 Galleffi, Pier Francesco, **81**, 185  
 Gallois, Mathurin, **251**  
 Galois de La Tour, Étienne-Jean-Baptiste  
 des, **245**  
 Garay, Don Martin de, **371**, 390, 403, 415,  
 438  
 Gaschet, abbé, **356**, 491  
 Gazola, Bonaventura, **27**  
 Genlis, Stéphanie-Félicité Du Crest,  
 comtesse de, **258**  
 Genoude, Antoine-Eugène, **341**  
 George IV, **182**, 239, 298  
 Georgel, Jean-François, 367, 415, 443  
 Géramb, Eugène *Voir* Bonhomme de La  
 Prade, Marie-Joseph de  
 Geramb, Ferdinand François de, **177**  
 Gerdil, Hyacinthe-Sigismond, 13  
 Giblot de Bréau, Jean-Baptiste Meginne  
 Onésime, **310**  
 Gietri, 62  
 Gillon, Germain, **380**  
 Ginnasi, Giulio Cesare, **221**  
 Giovannini, Raimondo, **380**  
 Girard, Gabriel-Siméon, **136**  
 Girard, Grégoire, **471**, 472  
 Girardi, 281  
 Girardon, 278  
 Giraudeau, Bonaventure, **378**  
 Giustiniani, Alessandro, **337**  
 Gley, Gérard, **365**  
 Godinot, Nicolas, **389**, 445, 474  
 Godoy y Álvarez de Faria, Manuel de, **84**  
 Göldlin von Tiefenau, Franz Bernhard, 90,  
 100  
 Gonnellieu, Jérôme de, **381**  
 Goubau d'Horvost, Melchior Joseph  
 François Ghislain, baron de, **190**, 303  
 Goudier, Jean Gaspard, **223**  
 Granchamp, Léonard-Barthélémy, **236**  
 Grand, 480  
 Grand Dauphin, **299**  
 Grandi, Antonio Maria, **45**  
 Grandier, Urbain, **123**  
 Grappin, Pierre Philippe, **68**, 240, 399, 405  
 Grassi, 39  
 Gravina, Pietro, 33  
 Gréen de Saint-Marsault, Joseph, **426**  
 Grégoire V, **421**  
 Grégoire VII, 284, 319  
 Grégoire, Henri, 8, 109, 149, 205, 255,  
 263, 271, 290, 297, 304, 312, 315, 327,  
 355, 396, 399  
 Grenus, Jacques de, **426**, 435, 461, 490  
 Grignan, Françoise-Marguerite de Sévigné,  
 comtesse de, **326**  
 Grossoles de Flamarens, Emmanuel-Louis  
 de, **42**, 153  
 Gruben, Karl Klemens Reichsfreiherr von,  
 223  
 Guénin de Saint-Marc, Marc-Claude, **398**  
 Guidi, Filippo, **45**  
 Guillaume Ier des Pays-Bas, **161**  
 Guillié, Sébastien, **428**  
 Guillier, Paul Nicolas, **278**, 329  
 Guillon, Marie-Nicolas-Silvestre, 397,  
 401, 409, 439  
 Guisolan, Joseph Antoine Maxime, 88  
 Günther, Beat, **489**  
 Gustave IV Adolphe de Suède, 98  
 Guyon, Claude, **341**  
 Guyon, Jeanne-Marie Bouvier de La  
 Motte, dite Madame, **259**  
 Habsbourg-Lorraine, Charles-Louis de,  
**159**  
 Habsbourg-Lorraine, Joseph Antoine de,  
**159**  
 Habsbourg-Lorraine, Marie-Louise de, 99  
 Habsbourg-Lorraine, Rodolphe Jean  
 Joseph Rainier de, 239  
 Haeffelin, Kasimir Johann Baptist von,  
**328**, 351, 455  
 Haen, Anton de, **193**  
 Haller, Karl Ludwig von, **486**  
 Hanon, Dominique François, **37**  
 Harcourt, William, **298**

Hardouin, Jean, **286**, 348  
 Harel, Marie-Maximilien, **145**, 149, 465, 472, 485  
 Hautefage, Jean, **191**, 482  
 Häüy, Valentin, **428**  
 Hay, Edward, **163**  
 Hayes, Richard, **387**, 439  
 Hébert, François-Louis, **70**  
 Helvétius, Claude-Adrien, **276**  
 Hémey d'Auberive, Nicolas Philibert, **167**  
 Henri III, **464**  
 Henri IV, 21, 132, 464  
 Hérard, Charles, **264**, 391, 457  
 Herluison, Pierre-Grégoire, **362**  
 Herstal, Adalbert III von, **66**  
 Heyer, Jean, **461**, 476  
 Hilarion, Joseph, **30**  
 Hinaux, Jacques, **169**  
 Hippisley, John Cox, **268**, 348  
 Hirn, François-Joseph, 44  
 Hontheim, Johann Nikolaus von *Voir*  
     Febronius, Justinus  
 Houbigant, Charles François, **310**  
 Hubault-Malmaison, Jean-Baptiste, 131, 148  
 Huillier, Jean-Claude, **369**  
 Ignace de Loyola, **49**, 130  
 Illa (chanoine), 112  
 Imberties, Fabien-Sébastien, **321**, 492  
 Innocent III, **419**  
 Innocent X, **232**, 327  
 Innocent XI, **350**, 382  
 Isenbiehl, Johann Lorenz, **481**  
 Jacquemin, Nicolas, 124  
 Jacquemont, François, **173**, 282, 324, 443  
 Jalabert, Jean-François-Joseph, 113, 255, 266, 269, 352, 355, 411, 416, 432  
 Jansen, Cornelius dit Jansenius, **429**  
 Janssens, Jean-Hermann, **480**  
 Jarry, Pierre François Théophile, **82**  
 Jaubert, Guillaume-Auguste, 33  
 Jaucourt, Arnauld-François, **137**, 140  
 Jauffret, Gaspard Jean André Joseph, 12, 36, 236, 266, 396  
 Jauffret, Joseph, **316**  
 Jay, Antoine, **122**, 303, 335  
 Jean-Joseph de La Croix, **334**  
 Jiaqing, 184, **443**  
 João VI de Portugal, **179**, 202  
 Jones, William, **481**  
 Jong, Gijsbertus Cornelis de, **58**  
 Joseph II, **80**, 82, 217, 317  
 Jourdan, André-Joseph, **39**, 119  
 Jouvancy, Joseph de, **57**  
 Jouy, Victor-Joseph-Étienne de, **303**  
 Kant, Emmanuel, **365**  
 Karamanli, Yusuf, **472**  
 Kareu, François, **49**  
 Keller, Johann Baptist Jude Thaddée von, **228**, 230  
 Kératry, Auguste Hilarion de, **99**  
 Kicki, Kajetan Ignacy, **56**  
 Kingsland, Lord, 98  
 Krüdener, Beate Barbara Juliane von, **224**, 265, 312, 395  
 La Boissonnade, Jean-Antoine Escoda de, **233**  
 La Chalotais, Louis René François de Caradeuc de, **456**  
 La Fage, Jean-Pierre de, **476**, 488  
 La Fare, Anne-Louis-Henri de, **43**, 66, 167  
 La Font de Savines, Charles de, **99**  
 La Grange, Charles de, 406  
 La Laurancie, Charles-Eutrope de, **36**, 43  
 La Luzerne, César-Guillaume de, **38**, 43, 62, 256, 261, 333, 404, 414, 446  
 La Marche, Jean-François de, **212**, 245  
 La Mennais, Félicité Robert de, **257**, 360, 369, 391, 438, 474  
 La Mennais, Jean-Marie Robert de, **257**, 284, 372  
 La Mettrie, Julien Jean Offray de, **422**  
 La Myre-Mory, Claude-Madeleine de, 10, 22, 120, 148, 411  
 La Planche, François-Michel de, **113**  
 La Révellière-Lépeaux, Louis-Marie de, **396**  
 La Roue, Jean-François de, 169  
 La Rue, Charles de, **57**  
 La Salle, Jean-Baptiste de, **357**  
 La Saussaye, **286**  
 La Vrillière, Louis III Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de, **77**  
 Labouderie, Jean, **297**, 352, 355, 385  
 Lacombe, Dominique, **183**, 218  
 Lacretelle aîné, Pierre-Louis de Lacretelle, dit, **303**  
 Lacunza y Díaz, Manuel, **412**  
 Lafon, Jean-Baptiste, 172

- Lainé, Joseph Henri Joachim, 227, **257**, 311, 324, 353, 372, 391, 485
- Lambrechts, Charles Joseph Mathieu, **323**
- Lambruschini, Luigi Emmanuele Nicolò, **45**, 279
- Lamennais, Félicité Robert de *Voir* La Mennais, Félicité Robert de
- Lamennais, Jean-Marie Robert de *Voir* La Mennais, Jean-Marie Robert de
- Lancaster, Joseph, **161**, 218, 348
- Landerset, Jean-Pierre de, **469**, 473, 478
- Lanfant, Anne-Alexandre-Charles-Marie, **409**, 465, 487
- Lang, Karl Heinrich Ritter von, **180**
- Lanjuinais, Jean-Denis, **254**, 263, 289, 292, 304, 316, 482
- Lannes, Louise-Antoinette-Scholastique, 169
- Lante, Alessandro, **383**, 390
- Laparelli, Girolamo, 49
- Latil, Jean-Baptiste Marie Anne Antoine de, **17**, 140, 206
- Laurent, Claude-Ignace, 12, 149
- Lauzières de Thémines, Alexandre-François-Amédée-Adonis-Louis-Joseph de, **42**, 187, 329, 356
- Le Coz, Claude, 64, 68, 73, 75, 79, 122, 143, 183, 240, 457
- Le Gal, Jean-Mathurin, **282**
- Le Gras, Louise, **448**
- Le Pape de Trévern, Jean-François-Marie, **385**
- Le Royer, Jeanne, **473**
- Le Surre, Jacques-Pierre-Joseph, **261**, 424
- Le Tellier, Michel, **336**
- Leblanc de Beaulieu, Jean-Claude, 76, 120, 148, 264, 266
- Leblanc, André, **321**
- Leblanc, Sophie Marguerite *Voir* Becquey, Sophie Marguerite
- Lebrun-Tossa *Voir* Brun, Jean-Antoine
- Lebzeltern, Ludwig von, **14**, 107, 110, 196
- Leclerc Du Bradin, Pierre Louis, 154
- Leclère, Adrien, 361, 362, 396
- Legrand, 329
- Legrand, abbé, **278**
- Legris-Duval, René Michel, **156**, 488
- Leibniz, Gottfried Wilhelm, **452**
- Lejeas, François-Antoine, 217
- Lejeune, Jean, **492**
- Lemierre d'Argy, Auguste-Jacques, **66**
- Lenfant (le Père) *Voir* Lanfant, Anne-Alexandre-Charles-Marie
- L'Enfantin *Voir* Enfantin, Barthélemy-Louis
- Lenormand, Marie Anne Adélaïde, **155**
- Léon Ier le Grand, 418
- Léon XII, 28, 45, 47, 67, 384
- Lepan, Édouard-Marie-Joseph, **251**
- Lessurre *Voir* Le Surre, Jacques-Pierre-Joseph
- Lestrange, Augustin de, 191, 193, 224
- Lévis, Gaston Pierre Marc, duc de, **175**
- Lévis-Mirepoix, Gabrielle-Élisabeth de, **56**
- Leydecker, Melchior, **8**
- Libère, **354**
- Liguori, Alphonse Marie Antoine de, **132**, 263, 328
- Litta, Lorenzo, **21**, 34, 44, 81, 102, 108, 181, 191
- Lizana y Beaumont, Francisco Javier de, **102**
- Llorente, Juan Antonio, **412**, 457, 460
- Long, Paul, 105
- Longo, Antonio, 44
- Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de, **368**
- Louis de France, 382, *Voir* Grand Dauphin
- Louis Ferdinand de France, 299
- Louis Ier dit le Pieux ou le Débonnaire, 421
- Louis IX, 38, 296, 401
- Louis VII, 422
- Louis XIII, 21, 45, 77, 165
- Louis XIV, 152, 165, 335, 367, 441
- Louis XV, 77, 299
- Louis XVI, 21, 65, 69, 88, 90, 91, 128, 129, 143, 175, 176, 181, 187, 223, 235, 258, 323, 378, 384
- Louis XVII, 463
- Louis XVIII, **12**, 20, 34, 35, 38, 52, 75, 85, 116, 124, 127, 128, 144, 150, 152, 161, 196, 210, 213, 215, 218, 242, 243, 255, 259, 288, 311, 373, 459
- Louise de Savoie, **355**
- Louis-Philippe Ier, **116**, 313
- Lucas, Grégoire *Voir* Hilarion, Joseph
- Macchi, Vincenzo, **358**, 400, 415, 465, 474
- Macpherson, Paul, **81**
- Maeder, Jean, **444**

Maghella, Antonio, **106**  
 Mahé, Joseph, **434**, 456, 488  
 Mahmud II, **318**, 366  
 Maille, Joseph-Augustin, **469**  
 Maillet, Benoît de, **422**  
 Maistre, André-Marie de, **424**  
 Malide, Joseph-François de, **245**  
 Mannay, Charles, 16, 142  
 Mansel, William Lort, **203**  
 Marcellus, Marie-Louis Auguste de Martin  
 du Tyrac, comte de, **291**, 292, 376  
 Marchetti, Giovanni, **286**  
 Marduel, Claude-Marie, 94, 97  
 Maréchal, Ambrose, **264**, 383  
 Maret, Hugues Bernard, 217  
 Marie-Adélaïde Clotilde Xavière de  
 France, **295**  
 Marie-Antoinette de France, 65, 66, 175,  
 237  
 Marie-Caroline d'Autriche, **107**  
 Marie-Isabelle de Portugal, **179**  
 Marie-Thérèse de France, **52**, 70, 167  
 Marron, Paul-Henri, 286  
 Martial, Bertrand, **307**  
 Martin de Gallardon, Thomas-Ignace  
 Martin dit, **207**, 213  
 Martin de Gray, Alexandre-François-  
 Joseph Martin, dit, **340**  
 Martin, François, **181**  
 Massillon, Jean-Baptiste, **445**, 472, 492  
 Mastai Ferretti, Andrea, **382**  
 Mattei, Alessandro, 19, 28, 34, 44, 62, 102,  
 106, 170  
 Maulrot, Gabriel-Nicolas, **379**  
 Maurel, Barthélemy, **345**  
 Maury, Jean-Siffrein, 5, 9, 10, 18, 21, 27,  
 32, 38, 76, 91, 102, 106, 114, 149, 153,  
 162, 165, 207, 218, 221, 485  
 Maury, Louis-Siffrein, **32**  
 Mauviel, Guillaume, 7, 8, 399  
 Maximilien Ier de Bavière, **276**, 320, 441  
 Mazonod, Charles-Joseph-Eugène de, **388**  
 Mazio, Raffaele, **29**, 51  
 Méan, François Antoine Marie Constantin  
 de, **156**, 161, 163, 303, 347, 352, 423  
 Medici, Luigi de, **281**  
 Meilloc, Jean, **348**  
 Méjanel fils, Pierre, **296**, 461  
 Melchiade *Voir* Miltiade  
 Menildou, 341  
 Mercy, Marie Charles Isidore de, 149  
 Méré, Élisabeth Brossin de, **348**  
 Mériel-Bucy, Jean-François, **285**, 356,  
 357, 448, 475, 491  
 Metternich-Winneburg, Klemens Wenzel  
 Lothar Fürst von, **164**  
 Mey, Claude, **379**  
 Mier y Campillo, Francisco Javier de, **105**  
 Milesi, Francesco, **239**  
 Miltiade, **247**  
 Minard, Louis Guillaume, **399**  
 Miollis, Sextius Alexandre François de, 5,  
 117  
 Miramion *Voir* Beauharnais de Miramion,  
 Marie de  
 Mollien, Nicolas François, **137**  
 Monaldeschi, Gian Rinaldo, **452**  
 Monmerqué, Louis Jean Nicolas, **325**  
 Montanto, Albert de, **58**  
 Monteinard, Bruno, **25**  
 Montenach, Jean de, **444**  
 Montenoise, Jean-Jacques, **482**  
 Montesquiou-Fézensac, François-Xavier  
 Marc Antoine de, **21**, 35, 76, 85, 115,  
 119  
 Montmorency-Laval, Louis-Joseph de, **17**  
 Morellet, André, **488**  
 Morillon, Pierre Victor Auguste, **440**  
 Morisot, 172  
 Morozzo, Giuseppe, **34**, 48, 102  
 Mouchet de Villedieu, François, **43**  
 Mouton-Duvernet, Régis Barthélemy, **117**  
 Moyë, Jean-Martin, **435**  
 Mòzzi Del Garbo, Giulio Giuseppe, **109**  
 Muller de Bonn, Antoine Pierre Sébastien  
 Joachim de, 441  
 Müller, Johann-Adam, **207**  
 Müller, Joseph Louis Balthazar de, **370**  
 Murat, Joachim, 6, 11, 100, 104, 106, 107,  
 108, 109, 112, 115, 128, 132, 137  
 Murphy, John, **418**  
 Murray, Daniel, **104**, 417  
 Mutin, Jean, **18**, 38  
 Muzzarelli, Alfonso, **353**, 457  
 Nagot, François Charles, **466**  
 Napoléon Ier, 5, 9, 15, 18, 19, 23, 24, 35,  
 37, 38, 44, 48, 54, 59, 63, 99, 114, 115,  
 117, 118, 127, 128, 131, 133, 134, 135,  
 138, 142, 143, 144, 150, 152, 158, 160,

169, 178, 196, 208, 210, 212, 218, 230,  
 244, 288, 300, 346, 475  
 Napoléon II, 104  
 Nasalli, Ignazio, **87**, 127  
 Nativité, sœur de la *Voir* Le Royer, Jeanne  
 Neale, Leonard, **264**  
 Necker, Jacques, **436**  
 Neltner, Théodore, **489**  
 Neveu, Franz Xaver Freiherr von, **273**  
 Ney, Michel, **117**  
 Nicod, Claude François, **146**  
 Nicolay, Aymard-Claude de, **32**, 42  
 Niebuhr, Barthold Georg, **232**  
 Nieuwenhuys, Joannes, **59**  
 Noé, Marc-Antoine de, **424**  
 O'Reilly, Richard, **342**  
 Odescalchi, Antonio-Maria, 127, 132  
 Olier, Jean-Jacques, **449**, 466  
 Olivieri, 100  
 Oppizzoni, Carlo, **19**, 44, 136  
 Os, Willibrordus van, 58, 190  
 Osmond, Antoine Eustache d', 402  
 Ostolaza y Ríos, Blas Gregorio de, **46**, 71,  
 84  
 Osuna, Juan de, **166**  
 Oudart, Louis Joseph Albert, **380**  
 Pacca, Bartolomeo, **9**, 19, 28, 34, 44, 53,  
 99, 101, 107, 132, 136, 137, 223, 224,  
 427  
 Paccanari, Niccolo, **389**  
 Pagani, Alessandro Maria, **226**  
 Panizzoni, Luigi, **50**, 62  
 Pascal, Blaise, 188, 258, 478  
 Pasero da Corneliano, Carlo, **481**  
 Paul de la Croix, **477**  
 Paulus, Heinrich Eberhard Gottlob, **124**  
 Pedicini, Carlo Maria, **9**  
 Pelart, Marie-Henriette, **235**  
 Pelart, Marie-Thérèse, **235**  
 Pépin le Bref, 421  
 Perard, 391  
 Percin de Montgaillard, Pierre-Jean-  
 François, **260**  
 Pereira, Francesco Saverio, **64**  
 Perelli, Jean, **447**, 484  
 Péricaut, Léonard, **431**  
 Périer, Jean-François, 64, 141, 207  
 Pérocheau, Jacques Léonard, **260**, 277  
 Perreau, Edmée, 462, 463  
 Perreau, Pierre, **10**  
 Perrot, Clément, **338**  
 Petar Ier Petrovic, **157**, 171  
 Philippe Ier, **421**  
 Philippe II dit Philippe Auguste, **422**  
 Philippe III le Hardi, 422  
 Philippe IV le Bel, 422  
 Piales, Jean-Jacques, **379**  
 Picard, 490  
 Pichegru, Jean-Charles, **35**  
 Picot, Michel Alphonse, 327  
 Picot, Michel-Joseph-Pierre, 28, 60, 173,  
 204, 233, 279, 288, 297, 298, 302, 304,  
 326, 339, 341, 342, 361, 397, 404, 449,  
 456, 461, 469, 475, 492  
 Pie VI, 12, 20, 35, 82, 127, 232, 238, 244,  
 256, 258, 348, 481  
 Pie VII, 6, 7, 9, 11, 18, 19, 22, 24, 25, 28,  
 30, 33, 35, 36, 39, 40, 46, 48, 50, 55, 58,  
 60, 64, 66, 67, 75, 76, 79, 81, 82, 84, 87,  
 93, 99, 100, 101, 104, 105, 107, 108,  
 109, 114, 121, 127, 132, 136, 139, 142,  
 144, 146, 149, 150, 151, 153, 162, 164,  
 166, 168, 181, 187, 191, 196, 202, 212,  
 231, 238, 240, 243, 244, 246, 259, 263,  
 280, 288, 292, 298, 306, 311, 336, 344,  
 361, 369, 377, 410, 417, 418, 427, 439,  
 441, 446, 452, 470, 475  
 Pierre de Bernis, François de, **29**, **430**  
 Pierre de Bernis, François Joachim de, 435  
 Pierre, Charles Louis François Marie de,  
 428  
 Pignatelli *Voir* Molitèrno, Girolamo  
 Pignatelli, prince de  
 Pignatelli, Francesco Maria, **15**, 157  
 Pilât, Jean-François, **398**  
 Pinel, Philippe, **215**  
 Pinto de Sousa, José Manuel, **203**  
 Pithou, Pierre, **482**  
 Pitois, Vincent François Nicolas, 219  
 Polignac, Jules Auguste Armand Marie de,  
**114**, 125, 140  
 Pollalion, Marie de, **447**  
 Porée, Charles, **57**  
 Portalis, Jean Étienne Marie, 245, 408  
 Portalis, Jean-Baptiste David, **459**  
 Portalis, Joseph-Marie, 257, 323, 324, 340,  
 360, 369, 417, 427  
 Portugal e Castro, Fernando José de, **203**  
 Posadas, Francisco de, **357**, 429, 436  
 Potter, Louis Joseph Antoine de, **381**, 394



Power, James, **203**  
 Poynter, William, **20**, 280, 329, 343, 410, 426, 431, 446  
 Pradelles, Jean de, **306**, 307  
 Pretyman-Tomline, George, **226**  
 Primat, Claude François Marie, 149, 222, 238, 245  
 Proyard, Liévin-Bonaventure, **56**, 299, 329  
 Qianlong, 443  
 Quélen, Hyacinthe-Louis de, **206**  
 Quevedo y Quintano, Pedro, **328**, 351, 474  
 Quinet, Pierre-Jacques, **281**  
 Raemy, Philippe de, **444**  
 Raillon, Jacques, 52  
 Ramond-Lalande, Charles André Toussaint Bruno de, **206**  
 Raucourt, Mademoiselle *Voir* Saucerotte, Françoise-Marie-Antoinette  
 Rauzan, Jean-Baptiste, 156, 341  
 Raymond, Pierre, **341**  
 Raynal, Guillaume-Thomas, **276**  
 Raynouard, François Just Marie, **403**  
 Réal, Pierre François, 12  
 Reboul, **485**  
 Reclesne de Lyonne, Mathieu de, 17  
 Reggi, Luigi, 62  
 Reinhold, Jean-Godard, **263**  
 Reininger, Anton, **344**  
 Rendu, Ambroise, **252**  
 Revol, Jean-Pierre, **423**, 437  
 Rey, Joseph-Philippe-Auguste, **460**  
 Reymond, Henri, **63**, 68, 79, 183, 205, 218, 447, 469  
 Ricard, Dominique, **396**  
 Ricchini, 130  
 Richelieu, Armand Jean du Plessis de, 123  
 Richelieu, Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerot du Plessis, duc de, **254**, 257, 353  
 Ridolfi, Gualphardus, 431  
 Riduet, Jean-Baptiste, **68**, 240  
 Rivarola, Agostino, **26**, 28  
 Rivière, Charles-François de Riffardeau, marquis de, **167**, 390  
 Rivière, Jean-Louis, **283**  
 Robert II le Pieux, **421**  
 Robillard d'Avrigny, Hyacinthe, **350**  
 Robin, Abraham Gédéon, **461**  
 Rochette, Raoul, **311**  
 Rodet, abbé, **423**, 437  
 Rollet, Jean-Louis Simon, **16**  
 Rollin, Charles, **273**, 275, 357, 403  
 Roman, Paul, **482**  
 Rondeau, Jean-Louis, 114  
 Ronsin, Pierre, **52**  
 Rosati, Marco Panvini, **221**  
 Rousseau, Jean-Jacques, 98, 276  
 Roux de Laborie, Antoine Athanase, **188**  
 Roux, Louis-Félix, **451**  
 Royer, Jean-Baptiste, **396**  
 Royer-Collard, Antoine Athanase, **215**  
 Rozand, Jean-Claude de, 330  
 Ruffo de Laric, Claude-Marie, **16**, 430, 433  
 Ruffo Scilla, Luigi, 19, 425  
 Ruffo, Fabrizio, 21  
 Rulhière, Claude-Carloman de, **484**  
 Rüttimann, Vinzenz, **409**  
 Saint Louis, 405, 439, 482  
 Saint-Chamans, Auguste-Louis-Philippe de, **417**  
 Saint-Marc, abbé de *Voir* Guénin de Saint-Marc, Marc-Claude  
 Sala, Giuseppe Antonio, **32**, 34, 39, 102  
 Salamon, Louis-Siffrein-Joseph de, **125**, 127, 131, 137  
 Salgues, Jacques-Barthélemy, **152**, 170, 176  
 Salm-Reifferscheidt-Krautheim, Franz Xaver von, **239**  
 Sambucy de Saint-Estève, Jean-Baptiste Louis de, **30**, 126  
 San Carlos, Carvajal y Vargas Manrique de Lara, José Miguel de, duc de, **33**  
 Santeuil, Jean-Baptiste, **272**  
 Sapinaud de Boishuguet, Jean René Prosper Félicité de, **438**  
 Saucerotte, Françoise-Marie-Antoinette, **94**, 96, 97, 98, 128  
 Saurine, Jean-Pierre, 240, 426, 457  
 Saussoy, Guillaume Aimable du, **298**  
 Schaller, Charles de, **444**  
 Schelling, Friedrich Wilhelm Joseph von, **365**  
 Schrattenbach, Joseph Vinzenz Franz Sales von, **220**  
 Sedaine, Jean-Michel, **363**  
 Seguin de Pazzis, Maxime, **232**  
 Serra Cassano, Francesco, **448**, 454, 466, 470, 473, 480, 490

- Servois, Jean-Pierre, 272, 324, 398, 458  
 Sévigné, Charles de, **326**  
 Sévigné, Henri de, **326**  
 Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, **325**, 401  
 Sévigné, Renaud de, **326**  
 Sicard, Roch-Ambroise Cucurron, 396  
 Siccardi, Charles Dominique, **77**  
 Silvy, Louis, 171, 173, 204, 218, 258, 267, 275, 283, 298, 302, 314, 318, 430, 434, 435, 449, 485  
 Simeoni, Camillo de, **262**  
 Simien Despréaux de La Condamine, Claude-Philbert, **306**  
 Simon de Troyes *Voir* Simon, Édouard-Thomas  
 Simon, Édouard-Thomas, **241**  
 Sineo Della Torre, Giuseppe, **445**, 484, 486  
 Socin *Voir* Sozzini, Fausto  
 Solari, Benedetto, 11, 12, 14  
 Solchaga, Francisco de, **342**  
 Solminihac, Alain de, **318**  
 Souclet, Jean-François Alexis *Voir* Soucley, Jean-François Alexis  
 Soucley, Jean-François Alexis, **225**  
 Sourdis, Henri d'Escoubleau de, **123**  
 Southcott, Joanna, **47**, 69, 94  
 Soyecourt, Camille de, 145  
 Sozzini, Fausto, **395**  
 Spina, Giuseppe, 11, 14, 25, 64, 390, 428  
 Staël-Holstein, Anne-Louise Germaine de, **436**, 441, 457  
 Starck, Jean-Auguste de, **334**  
 Starck, Johann August von, **393**  
 Stewart, Robert, 2<sup>e</sup> marquis de Londonderry, **239**  
 Stillingh, Jean, **354**  
 Suger de Saint-Denis, **421**  
 Symonowicz, Jan Jakub, **240**  
 Tabaraud, Mathieu Mathurin, 61, 79, 298, 300, 309, 313, 324, 339, 346, 384, 400, 437, 443, 449, 451  
 Talleyrand-Périgord, Alexandre-Angélique de, **14**, 42, 125, 131, 140, 152, 156, 205, 208, 227, 234, 238, 253, 258, 265, 266, 269, 376, 410  
 Talleyrand-Périgord, Alexandre-Daniel de, **52**  
 Talma, François-Joseph, **95**  
 Tamburini, Pietro, **452**, 467  
 Tanucci, Bernardo, **281**  
 Tassoni, Alessandro Maria, **346**  
 Techtermann, François-Antoine de, **441**  
 Testaferrata Sceberras, Fabrizio, **27**, 108, 126  
 Thémines *Voir* Lauzières de Thémines, Alexandre-François-Amédée-Adonis-Louis-Joseph de  
 Thomas, Antoine, **130**  
 Thomassin, Auguste, **277**  
 Throckmorton, John Courtenay, **493**  
 Thürheim, Friedrich Karl Hubertus Johannes Nepomuk von, **456**  
 Thyollaz, Claude François de, **151**  
 Tinthoin, Pierre-François, 141, 152  
 Tissot, Pierre-François, **270**, 304, 367, 439, 443, 468, 487  
 Tommasi, Donato Antonio, **337**  
 Toni, Michel'Angelo, **91**  
 Tosi, Gioacchino, 102  
 Toulon, 114  
 Tozer, William, **47**  
 Treneuil, Joseph, **283**  
 Trévern *Voir* Le Pape de Trévern, Jean-François-Marie  
 Trimlestown, John Thomas Barnewall, baron, **196**  
 Tronchard *Voir* Dronchat, Jean-François  
 Tuffet, Honoré-François-Xavier de, **399**  
 Uffleger, François-Joseph-Nicolas-Gaspard d', **468**  
 Uffleger, Jean-François-Melchior-Louis d', **386**, 441  
 Usson de Bonac, Jean-Louis d', **42**  
 Vadet, 265  
 Valayer, Placide-Bruno, 224, 227  
 Valentini, Pietro, **194**  
 Van Rhijn, Johann Jacob, **58**  
 Vansoens, 393  
 Vareilles *Voir* La Broue de Vareilles, Henri-François de  
 Vasserat, Joseph, 335  
 Vaublanc, Vincent-Marie Viénot, comte de, **176**  
 Vaucher, Jean-Pierre Étienne, **461**  
 Venuti, **111**  
 Verdélin, François-Jacques de, **450**  
 Verdun du Bailleul, Louis-René-Jean de, **316**

Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne, **41**, 90,  
 125, 151, 195, 196, 207  
 Vié de Césarini, Jacques-Auguste, **88**  
 Vienne, abbé de, 26  
 Viguier, Pierre-François, **467**  
 Villaret, Jean-Chrysostome-Ignace de, 65,  
 66  
 Villedieu, François *Voir* Mouchet de  
 Villedieu, François  
 Villedieu, J. H., **381**  
 Villemain, Abel François, **187**  
 Villenave, Mathieu-Guillaume-Thérèse,  
 271  
 Villeneuve-Bargemont, Louis de, **307**, 328  
 Vincent de Paul, 78, 308, 381, 406, 447,  
 448  
 Vinet, Pierre Étienne, **378**  
 Vinson, Pierre, **209**, 211, 212, 225, 228,  
 243, 491  
 Vintimille, François-Marie-Fortuné de, **36**,  
 43, 65, 310  
 Viollet, 278  
 Volfus, Jean-Bapstiste, **194**  
 Voltaire, 89, 251, 276, 363  
 Vorster, Pancraz, **163**, 226, 233, 335  
 Vuarin, Jean-François, **370**  
 Waldburg-Zeil-Trauchburg, Sigmund  
 Christoph von, **76**  
 Wangenheim, Karl August von, **455**  
 Weishaupt, Adam, **351**  
 Weld, Thomas, **21**  
 Werner, Friedrich Ludwig Zacharias, **98**  
 Werro, Charles Joseph de, **440**, 444  
 Wessenberg, Ignaz Heinrich von, **122**, 216,  
 218, 243, 289, 290, 308, 315, 327, 344,  
 356, 358, 370, 379, 388, 429, 433, 439  
 Wessenberg-Ampringen, Johann Philipp  
 von, **379**  
 Weully, 474  
 Willibrordus van Os, 59  
 Wurtz, Jean-Wendel, **252**, 266, 284  
 Yenni, Pierre Tobie, **164**, 451, 474  
 Zacharie, 421  
 Zaepffel, Jean-Évangéliste *Voir* Zäpfel,  
 Jean-Évangéliste  
 Zamboni, Fortunato Maria, **463**  
 Zäpfel, Jean-Évangéliste, **82**  
 Zen, Felice Carlo Gasparo, **344**  
 Zuccari, **101**, 107, 112, 132  
 Zuñiga, Emmanuel de, **166**



## TABLE DES MATIERES

Cahier VII.....	5
Cahier VIII.....	87
Cahier IX.....	249
Cahier X.....	369
INDEX DES NOMS CITÉS DANS LE VOLUME 3.....	495